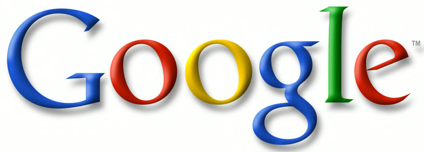



3 3433 08233060 0



HISTOIRE UNIVERSELLE, SACRÉE ET PROFANE.

HISTOIRE UNIVERSELLE,

SACRÉE ET PROFANE,

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A NOS JOURS.

Par le R. P. DOM AUGUSTIN CALMET,

ABBÉ DE SENONES ET PRÉSIDENT DE LA CONGRÉGATION DE S. VANNE ET DE S. HIDULPHE.

TOME ONZIEME.





A STRASBOURG,

Chez JEAN DANIEL DULSECKER Libraire.

M DCC LXVII.

AVEC APPROBATION.



PRÉFACE
SUR LE ONZIEME TOME
DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE.



'HISTOIRE du treizieme ſiecle contenue dans ce volume, nous préſente, tant en Orient qu'en Occident, des objets à-peu-près auſſi triſtes & auſſi affligeans que ceux des ſiecles précédens. Quelles ſcenes d'horreur, quelles révolutions affreuſes, quelles terribles cataſtrophes rempliſſent cette période de l'hiſtoire de l'univers! Des Souverains proſcrits par leurs ſujets, des peuples abattus ſous le ſceptre des Rois qui s'érigeoient en tirans; le fanatiſme, l'ignorance & l'inhumanité excitant preſque par-tout, accroiſſant la violence des feux que la diſcorde avoit allumés. Combien de maux ne produiſit

pas dans la plus grande partie de l'Europe la ſcandaleuſe diviſion entre le ſacerdoce & l'Empire ? Toute l'hiſtoire de l'Allemagne & de l'Italie n'eſt, pour ainſi dire, qu'une longue liſte de ces maux. Mais comme il y a toujours quelques biens à côté du mal, on trouve dans ce ſiecle des exemples de toutes les vertus, qui forment des contraſtes avec les horreurs dont nous venons de parler. Entrons ſur cela dans quelques détails, & parcourons ſuccintement, ſelon notre méthode, ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable dans l'Egliſe & dans l'Empire.

I. Etat de l'Egliſe.

Je ne puis mieux peindre l'état de l'Egliſe en ce ſiecle, qu'en employant le portrait qu'en a tracé M. l'abbé Fleury dans ſon ſixieme diſcours ſur l'hiſtoire eccléſiaſtique. Quelle différence, dit cet auteur, dont j'emprunte les paroles, entre la diſcipline des dix premiers ſiecles & celle des trois ſuivans ! Elle étoit à la vérité très-affoiblie dès le dixieme ſiecle ; mais ce n'étoit guère que par ignorance & par des tranſgreſſions de fait, que l'on condamnoit auſſi-tôt que l'on ouvroit les yeux pour les reconnoître. On convenoit toujours qu'il falloit ſuivre les canons & l'ancienne tradition. Ce n'eſt que depuis le dixieme ſiecle que l'on a bâti ſur de nouveaux fondemens, & ſuivi des maximes inconnus à l'antiquité. Encore croyoit-on la ſuivre lorſqu'on s'en éloignoit ; car en général on a toujours enſeigné dans l'Egliſe qu'il falloit s'en tenir à la tradition des premiers ſiecles, pour la diſcipline auſſi-bien que pour la doctrine. Les fauſſes décrétales furent la principale cauſe de ce mal.

Le clergé s'éloignoit de plus en plus de l'eſprit de ſon état. La maxime de l'Apôtre, qui défend ſi expreſſément aux eccléſiaſtiques de s'embarraſſer dans les affaires tem-

porelles, n'étoit plus connue, & étoit regardée comme une loi contre laquelle la coutume & la circonſtance des tems avoient preſcrit. Non ſeulement ils s'en embarraſſoient; mais ils en étoient accablé. Bien-loin de rougir de cette dégradation, ils s'en faiſoient gloire, & croyoient qu'on vouloit aſſervir l'Egliſe, dès qu'on vouloit mettre des bornes à leurs entrepriſes. C'eſt la matiere la plus ordinaire des conciles du treizieme ſiecle. C'eſt-là la ſource de l'animoſité qui a duré ſi longtems entre les laïcs & le clergé.

II. Rigueurs exercées contre les hérétiques.

La rigueur exercée en ce ſiecle contre les hérétiques & les excommuniés, fut encore plus grande que dans le précédent. On ſait les grandes peines que le pape Innocent III. décerna contre le Comte de Toulouſe, que l'on croyoit auteur du crime de Pierre de Caſtelnau; & la dureté dont uſa Henri archevêque de Cologne envers les meurtriers de S. Engelbert ſon prédéceſſeur. La plus grande affaire de la France, pendant le ſiecle dont nous parlons, fut la croiſade contre les Albigeois. On a vû dans le tome précédent juſqu'à quel point on s'y éloigna de l'ancienne douceur de l'Egliſe, en voulant exterminer les hérétiques. On verra dans celui-ci des évêques, des abbés, des religieux à la tête des armées de croiſés, deſtinées par autorité des puiſſances eccléſiaſtique & temporelle à la deſtruction de ces malheureux; en faire un grand carnage, comme à la priſe de Beziers & en d'autres occaſions. Comment accorder cette conduite avec celle des Saints du quatrieme ſiecle? L'Egliſe eſt quelquefois obligée, pour réprimer les hérétiques, d'avoir recours aux loix & à l'autorité des Princes chrétiens : mais elle a toujours fait profeſſion de rejetter les exécutions ſanglantes. Ce qui a été reconnu au troiſieme concile général de Latran ſous Alexandre III.

III. Inquisition. C'est à ce treizieme siecle que l'on vit s'établir dans l'Eglise un nouveau tribunal, inconnu dans les siecles précédens. Je veux dire l'inquisition. Ce tribunal fut d'abord établi en France. On verra dans cette histoire combien il étoit odieux, même dans son origine, par la difficulté qu'il y eut de l'établir même en Italie & dans l'état ecclésiastique, & par les inquisiteurs qui furent mis à mort. Ce tribunal n'étoit pas seulement odieux aux hérétiques qu'il recherchoit; mais aux catholiques mêmes, aux évêques & aux magistrats, dont il diminuoit la jurisdiction, & aux particuliers, auxquels il se rendoit terrible par la rigueur de sa procédure. Les papes se virent obligés d'en modérer l'excessive sévérité. On a depuis senti en France les inconvéniens de ce tribunal, & il y a été entiérement aboli. Plusieurs pays ne l'ont jamais reçu, & la religion chrétienne n'en souffre aucun dommage.

IV. Croisades. La derniere croisade fut celle où mourut le roi S. Louis, & dont on verra le peu de succès : mais on ne renonça pas pour cela à ces entreprises, même depuis la perte de la terre sainte, arrivée vingt ans après. On continua pendant tout le reste du treizieme siecle, & même dans le suivant à prêcher la croisade pour le recouvrement des saints lieux, & on leva des décimes pour ce sujet, ou bien sous ce prétexte; mais cet argent s'employoit à d'autres usages, suivant la destination des papes & le crédit des princes. Enfin l'on s'est totalement dégoûté des croisades, & on en est désabusé depuis longtems. Les personnes sensées, instruites par l'expérience du passé, ont bien reconnu qu'en ces entreprises il y avoit plus à perdre qu'à gagner, & pour le temporel & pour le spirituel. A l'égard du spirituel, qui est le seul objet qui intéresse véritablement l'Eglise, pouvoit-on croire que les

Fleury. Disc. viij. sur l'hist. eccl. n. 13.

les croiſades fuſſent propres à augmenter les biens de ce genre? la vraie religion doit ſe conſerver & s'étendre par les mêmes moyens qui l'ont établie, la prédication accompagnée de diſcrétion & de prudence, la pratique de toutes les vertus, & ſur-tout d'une patience ſans bornes.

V. Ordres religieux.

Le quatrieme concile de Latran avoit très-ſagement défendu d'inſtituer de nouveaux ordres religieux; mais ſon decret a été ſi mal obſervé, qu'il s'en eſt beaucoup plus établi depuis, que dans tous les ſiecles précédens. On s'en plaignit dans le concile de Lyon tenu ſoixante ans après: on y réitéra la défenſe, & on ſupprima quelques nouveaux ordres; mais la multiplication n'a pas laiſſé de continuer & d'augmenter toujours depuis. Car, ſans parler de l'ordre des freres mineurs inſtitué par S. François d'Aſſiſe & confirmé en 1210. & 1223. de celui des freres prêcheurs établi par S. Dominique en 1216. c'eſt en ce ſiecle que l'on vit naître les chanoines réguliers du *Val-des-Ecoliers*, diocèſe de Langres, approuvés en *1218. les religieux du Val-des-Choux*, en Bourgogne, ſous la régle de Cîteaux. S. Pierre Nolaſque inſtitua l'ordre de la Merci pour la rédemption des captifs, & Jacques roi d'Arragon favoriſa ce pieux établiſſement: l'objet en étoit très-utile. Le S. Fondateur étoit touché du péril où étoient les chrétiens, d'abandonner la foi pour recouvrer la liberté. Ste. Claire, animée du même zèle que S. François, fonda un ordre de fille, qui, pendant longtems ont édifié l'égliſe par leur amour pour la pénitence. Jean le Bon converti par les prieres de ſa femme, ſe dévoua à la pénitence. Il forma des diſciples, & ce fut le commencement des hermites de S. Auguſtin. On vit en Italie s'élever les ordres des Céleſtins, fondé par Pierre de

Mouron, depuis Pape ſous le nom de Céleſtin V. Des Servites; des Sylveſtrins, par Sylveſtre Guzzalini. En Eſpagne on vit naître l'ordre des religieuſes de Calatrava, ſous la regle de Cîteaux; celui des chartreuſes en Dauphiné; des religieuſes trinitaires, des Urbaniſtes, des Auguſtines & de la Merci. Sur la fin de ce ſiecle fut inſtitué l'ordre des religieux ou chanoines de S. Antoine en Dauphiné. Je ne parle pas des ordres de chevaleries qui s'établirent dans le ſiecle dont nous parlons.

VI. Avantages de l'Eglise. Conciles.

Au milieu des calamités dont l'Egliſe ſe vit affligée pendant le cours du treizieme ſiecle, elle eut encore de puiſſans motifs de conſolation. Il n'y a preſque point de ſiecle dans lequel on ait tenu plus de conciles en Occident, & fait un plus grand nombre de loix, de conſtitutions & de réglemens, que dans celui dont nous faiſons l'hiſtoire. Les papes, les archevêques & les évêques ſe ſont appliqués d'une maniere toute particuliere à réformer l'Egliſe, à régler les mœurs & la conduite des eccléſiaſtiques, & à les inſtruire de leurs devoirs. C'eſt le ſujet de la plus grande partie des canons & des ordonnances des conciles & des aſſemblées ſynodales tenues dans ce ſiecle. Cette multitude de loix nous marque à la vérité combien grands étoient les maux auxquels elles devoient ſervir de remedes; elle nous apprend en même tems que la tenue des conciles a toujours été regardée comme le moyen le plus efficace de maintenir la diſcipline.

VII. Ordres des freres mineurs & prêcheurs.

C'eſt au ſiecle dont il s'agit que l'Egliſe doit la naiſſance de deux ordres célébres, qui lui ont rendu & qui lui rendent encore tant & de ſi ſignalés ſervices. Nous parlons de l'ordre des freres mineurs & de celui des freres prêcheurs.

S. François fut la gloire de l'Italie, comme S. Dominique fut la gloire de l'Espagne. Ses vertus personelles & celles de ses premiers disciples attirerent la bénédiction que Dieu donna à leurs travaux. Ils parurent dans un siecle très-corrompu, pour ramener l'idée de la charité & de la simplicité chrétienne, & pour suppléer au défaut des pasteurs ordinaires, dont la plûpart étoient ignorans & scandaleux. Ils réussirent mieux dans l'étude que la plûpart des clercs de leur tems, parce qu'ils avoient des intentions plus pures, ne cherchant, du moins plusieurs, que la gloire de Dieu & le salut du prochain; au lieu que les clercs étudioient souvent pour parvenir aux bénéfices & aux dignités ecclésiastiques. S. Bonaventure, une des plus grandes lumieres de l'ordre des freres mineurs, fut un si parfait modele d'innocence, que dès sa jeunesse ses maîtres disoient, qu'il sembloit que le péché d'Adam n'avoit point passé en lui. Il s'appliqua à arrêter le relâchement qui s'introduisoit dans son ordre. Il servit l'Eglise par ses travaux & par ses écrits, & conserva dans les premieres dignités une humilité sans bornes.

S. Dominique fut suscité de Dieu pour faire une espece de renouvellement dans tous les pays où son ordre pénétra. Ce saint ordre fut dès son origine une pépiniere de grands hommes. Il a produit des papes édifians, des cardinaux zélés pour l'honneur de la religion, des évêques d'une grande sainteté, des missionnaires & des prédicateurs animés de l'esprit du christianisme, des docteurs & des théologiens savans & éclairés.

L'Eglise eut encore en ce siecle de saints évêques qui furent des modeles de vertus. Il suffira d'en nommer quel-

quelques-uns ; tels ſont en Angleterre le célébre Robert Groſſe-tête évêque de Lincoln ; S. Edmond archevêque de Cantorberi ; S. Richard évêque de Chicheſter, diſciple de S. Edmond ; Thomas de Chanteloup, d'abord chancelier d'Angleterre & enſuite évêque d'Herfort. En France S. Guillaume de Bourges ; Etienne évêque de Tournay ; Etienne de Chatillon évêque de Die, &c.

VIII. Progrès de la religion dans le Nord.

La religion chrétienne fit encore dans ce ſiecle de grands progrès dans le Nord. Elle s'étendit conſidérablement dans la Livonie par les travaux d'Albert troiſieme évêque de Riga : en Pruſſe par des moines de Cîteaux, qui convertirent même quelques grands ſeigneurs du pays. On y établit des écoles pour y former des jeunes gens, qui puſſent s'appliquer enſuite à continuer la miſſion. Cet établiſſement ſi important & ſi utile, montroit du bon goût dans ceux qui le procuroient. Les Curlandois furent auſſi du nombre de ceux qui ſe convertirent alors. Il eſt vrai que ces converſions ſe reſſentoient de l'état où étoit l'Egliſe ; cependant ce progrès extérieur de la religion mérite d'être remarqué, non ſeulement parce qu'il eſt l'effet des promeſſes de Jeſus-Chriſt ; mais encore parce qu'il ouvre la voie à la ſanctification des élus, que Dieu s'eſt choiſis parmi ces peuples. On voit encore dans ce ſiecle un grand nombre de Jacobites & de Neſtoriens ſe réunir à l'égliſe catholique & renoncer à leurs erreurs. Pluſieurs zélés miſſionnaires porterent l'évangile chez les infideles & ſouffrirent le martyre.

IX. Réunion des Grecs.

Un des grands événemens de ce ſiecle, eſt la réunion de l'Egliſe Grecque avec l'Egliſe Latine. Sous l'empire de Jean Vatace, le pape Grégoire IX. entra en négociation avec Germain patriarche de Conſtantinople réſident à Nicée.

Mais après bien des conférences & des disputes, les nonces que le Pape avoit envoyés à cet effet, revinrent sans avoir rien fait. Il y eut une nouvelle tentative de réunion sous le pontificat d'Innocent IV. & l'affaire paroissoit être en terme d'accommodement. Jamais les Grecs n'avoient paru si faciles. Mais la suite fit bien voir qu'il y avoit dans les démarches de l'Empereur Grec plus de politique que de religion. L'empereur Théodore Lascaris feignit pendant quelque tems desirer la réunion des deux églises. Mais on s'apperçut bientôt du peu de sincérité de ses démarches. Michel Paléologue, grand politique, n'eut pas plutôt usurpé l'empire sur le petit fils de Jean Vàtace, qu'il comprit que le seul moyen de refroidir l'ardeur des papes pour le recouvrement de Constantinople, étoit de témoigner un grand desir de la réunion. Il employa pour cela l'adresse, la persuasion & la force; car les Grecs firent d'abord beaucoup de résistance, & l'on ne put jamais y faire résoudre le patriarche Joseph. L'Empereur ne laissa pas que d'envoyer des ambassadeurs au concile général de Lyon de l'an 1275. qui déclarerent en pleine assemblée, au nom de l'Empereur & de l'Eglise Grecque, qu'ils recevoient les articles qui jusqu'alors avoient divisé les deux églises. On regarda dès-lors l'affaire de la réunion comme parfaitement terminée. On verra dans la suite de l'histoire que cette réunion ne dura qu'autant que vécut Paléologue, & qu'après sa mort elle fut rompue par Andronic son fils; & le corps des églises d'Orient demeura plus que jamais livré à l'esprit de schisme & de division.

X. Etat de l'empire d'Orient.

On s'étoit flatté en Occident que la prise de Constantinople faciliteroit la conquête de la terre sainte, & procu-

reroit la réunion des Grecs. Mais on se trompa dans cette double conjecture. La conquête de Constantinople attira la perte de la terre sainte; parce qu'il fallut, pour conserver la ville impériale, partager les forces des croisés, déja insuffisantes pour soutenir la guerre d'outre mer. Le schisme des Grecs étoit un mal ancien, que la conquête des Latins ne fit qu'aigrir & rendre tout-à-fait incurable. Cette révolution donna lieu à plusieurs nouveaux établissemens, qui furent enfin la cause de l'entiere dissolution de ce vaste empire. Les Grecs se cantonnerent d'abord à Andrinople, d'où ils furent chassés, & se retirerent à Nicée. Alexis Comnene petit fils d'Andronic Comnene, se retira dans l'Asie, où il établit un nouveau royaume à Trébisonde, qui ne fut détruit par Mahomet II. qu'en 1460. Boniface marquis de Montferrat érigeat un nouveau royaume à Thessalonique: d'autres se cantonnerent à Heraclée, à Attalie, en Achaïe, à Rhodes; & tous ces nouveaux souverains, loin d'agir de concert pour conserver leurs états, se livrerent à la fureur de gouverner seuls. Ils prirent les armes les uns contre les autres, & donnerent occasion aux ennemis qui les environnoient, de les attaquer & de les battre. Baudouin qui étoit monté si heureusement sur le trône d'Orient, ne put s'y maintenir avec autant de bonheur. Ses successeurs essuyerent presque les mêmes revers que lui. Ainsi la conquête de Constantinople fut encore plus fragile que celle de Jérusalem. Les Latins ne la garderent pas soixante ans. Baudouin II. fut contraint de retourner en Occident, portant avec soi le vain titre d'Empereur de Constantinople, que plusieurs princes ont possédé depuis.

Théodore Lascaris, qui établit le siege de son empire à

Nicée en Bithynie, après la prise de Constantinople, se maintint par sa valeur & sa prudence contre les efforts des Turcs, qu'Alexis son beau-pere avoit soulevés contre lui. Jean Ducas, surnommé Vatace, son successeur, un des plus grands princes que l'Orient eut vû depuis longtems, rétablit l'honneur des Grecs, & se soutint contre toutes les forces des Musulmans. Il travailla fortement à la réunion des deux églises, mais il ne put venir à bout de ce grand ouvrage, qui auroit peut-être empêché la ruine de l'empire Grec. Théodore II. Lascaris son fils, n'eut ni les vertus, ni le même amour de la religion que son pere. Jean son fils qui lui succéda, n'étant âgé que de six ans, eut le malheur d'avoir pour tuteur Michel Paléologue Comnene, homme perfide, qui eut la barbarie de faire crever les yeux à ce jeune Prince le propre jour de Noël, & de le confiner dans une forteresse, où il finit ses jours. Paléologue, qui s'étoit frayé le chemin au trône par ce crime atroce, signala son regne par sa *conduite tyrannique. Sa tyrannie* néanmoins fut conduite avec art & intelligence. Pour détourner les préparatifs qui se faisoient en Occident pour le recouvrement de Constantinople, il feignit de se réconcilier avec l'Eglise Romaine, & mit pour cela en usage tout ce que la ruse, la politique & l'hypocrisie ont de plus rafiné. Il contribua beaucoup, par ses forces & ses finances, à la sanglante expédition des vêpres Siciliennes.

XI. Etat de l'empire d'Occident.

Après la mort de l'empereur Henri VI. les Seigneurs Allemands se trouverent partagés sur le choix de son successeur. *Philippe* duc de Souabe, frere de Henri VI. se saisit le premier du titre d'empereur à Aix-la-Chapelle. Peu de tems après Othon duc de Saxe fut élu par quelques princes

d'Allemagne. Son élection fut confirmée par Innocent III. qui rejetta celle de Philippe. Mais à la priere des princes d'Allemagne, ce Pape obligea les deux compétiteurs à faire la paix entr'eux, à ces conditions : que du vivant de Philippe, Othon s'abstiendroit du titre d'empereur ; & que la fille de Philippe épouseroit le comte Richard, neveu d'Innocent III. L'an 1208. Othon IV. n'ayant plus de compétiteur, se trouva seul maître de l'Empire. Quoiqu'il eut été couronné des mains du Pape, il se brouilla bientôt avec lui. Il fut excommunié, déclaré déchu de l'Empire, & tous ses sujets dispensés du serment de fidélité. Cette sentence foudroyante rappella Othon d'Italie en Allemagne.

Frideric II. fils de l'empereur Henri VI. succéda à Othon IV. Le regne de ce Prince mérite beaucoup d'attention. Frideric joignit toutes les vertus de Frideric I. son ayeul à quelques défauts, beaucoup moindres cependant que ne l'ont publié ses ennemis. Après avoir pacifié les troubles d'Allemagne, il va en Italie, où il est couronné par le pape Honorius III. & en récompense il confirme à l'Eglise Romaine la possession de plusieurs terres en Italie. Il paroît que le dessein de Frideric étoit de fixer son séjour en ce pays, & peut-être d'établir son siege à Rome. Il y passa quinze ans sans aller en Allemagne. Bientôt après ce Prince se brouille avec le siege apostolique, qui lança contre lui la foudre de l'excommunication, & dispensa ses sujets de l'obéissance qu'ils lui devoient. Delà les malheurs qui inonderent l'Eglise & l'Empire. Pour comble de disgraces, Henri fils de Frideric, que son pere avoit fait reconnoître Roi de Germanie, se ligue contre lui avec les villes de Lombardie, & plusieurs princes & villes d'Allemagne. Frideric le

fait

fait arrêter & dépoſer, & le relégue en Pouille, où il mourut en priſon. Les princes chrétiens, & particuliérement S. Louis roi de France, qui connoiſſoit autant que perſonne le reſpect qu'on doit au ſaint ſiege, n'approuverent jamais les mauvais traitemens dont Grégoire IX. & Innocent IV. ont accablé cet Empereur. L'entrepriſe du dernier de ces Papes, qui dépoſa ce Prince au concile général de Lyon, eſt un mal nouveau & même unique. On n'avoit point encore vû un pape entreprendre de dépoſer un ſouverain dans un concile général. Ce ne furent depuis ce tems-là que troubles & diviſions dans l'Empire Romain & en Italie. Henri landgrave de Heſſe & enſuite Guillaume comte de Hollande, ſe firent élire empereurs; mais ils vécurent ſi peu, & dans de ſi grandes agitations, qu'on ne peut pas dire qu'ils aient goûté l'Empire. Frideric lui-même mourut l'an 1250. après un regne de trente-huit ans. On croit que ce fut de ſon tems que l'on vit former ces deux partis redoutables des *Guelfes & des Gibelins*, dont le premier tenoit pour le Pape, & le ſecond pour l'Empereur.

Après la mort de Guillaume comte de Hollande, les électeurs ſe partagerent en deux factions; ce qui fit une eſpece de ſchiſme dans l'Empire. Les uns élurent Richard frere de Henri III. roi d'Angleterre; les autres choiſirent Alfonſe X. roi de Caſtille. Les deux élus envoient également au Pape pour faire confirmer leur élection : le Pape n'en confirme aucune. Richard va ſe faire couronner à Aix-*la*-Chapelle, ſans être pour cela plus obéi en Allemagne. Alfonſe roi de Caſtille s'embarraſſa peu du titre imaginaire & douteux d'une principauté, qui ne pouvoit lui cauſer que de l'embarras & des fatigues. Ainſi l'Allemagne,

étoit désolée & languissante dans l'anarchie, & tout s'y trouvoit dans la confusion.

C'est à ce tems d'anarchie & de troubles dans l'Empire, que l'on rapporte l'origine de cette confédération de plusieurs grandes villes d'Allemagne, que l'on nomme *Hanse*, & les villes qui la formerent *Hanseatiques*. Francfort, Mayence, Cologne, Vorms, Spire, s'associent pour leur commerce & pour se défendre des seigneurs, qui étoient autant de brigands. Cette union des villes du Rhin est moins une imitation de la confédération des villes de Lombardie, que des premieres villes Anséatiques, Lubeck, Hambourg, Brunswich. Bientôt la plûpart des villes d'Allemagne & de Flandre entrerent dans la Hanse. Le principal objet est d'entretenir des vaisseaux & des barques à frais communs pour la sureté du commerce.

Enfin les Electeurs crurent qu'après un si long interregne, il étoit nécessaire de se choisir un chef capable par sa valeur & par sa prudence de réparer les désordres passés. Leur choix tomba sur Rodolphe comte de Habsbourg, le chef & le plus grand héros de la maison d'Autriche, aujourd'hui régnante. Rodolphe étoit seul capable de gouverner & de rétablir un grand Empire. Il avoit, outre la majesté extérieure de la personne, qui frappe dans les grands princes, toutes les qualités de l'esprit & du cœur qui forment les grands hommes; mais, ce qui n'est pas ordinaire aux héros, étoit une vertu solide. Ce Prince jetta les fondemens de la prodigieuse grandeur de la maison d'Autriche. On lui reproche néanmoins d'avoir abandonné l'empire d'Italie, en négligeant d'y aller, & en vendant la souveraineté à plusieurs villes de Toscane.

Une des plus grandes affaires de la France pendant presque tout le treizieme siecle, fut la croisade contre les Albigeois. Un autre événement mémorable excita dans le royaume un terrible mouvement vers le milieu de ce siecle. Un Hongrois nommé Jacob, apostat de l'ordre de Cîteaux, s'avisa de faire le prophete, & de dire que la Vierge lui avoit commandé de prêcher la croisade; mais seulement à des bergers & au simple peuple, parce que Dieu réservoit aux petits la délivrance de la terre sainte. Il attira tant de monde, qu'en peu de tems il eut une armée de cent mille hommes, distribuée par troupes sous différens chefs, avec cinq cens enseignes, où étoient représentés la croix & un agneau, avec les visions que Jacob avoit eues. On les nommoit *Pastoureaux*. Ces fanatiques déclamoient contre les ecclésiastiques & les religieux. La reine Blanche se laissa tromper par ces fanatiques, & elle n'ouvrit les yeux que quand elle vit à quel excès ces especes de réformateurs se portoient. Les maux qu'*ils firent* en *France furent* très-grands. XII. Etat de la France.

Louis VIII. qui succéda à Philippe-Auguste roi de France, hérita de toute la grandeur d'ame de son pere, eut à peine occasion, dans le peu d'années qu'il a vécu, de faire connoître qu'il étoit digne de regner sur les François. Il porta ses armes en Poitou, y gagna une bataille sur les Anglois, & se rendit maître de toutes les places que cette nation possédoit jusqu'à la Garonne. L'humble docilité qu'il avoit pour les conseils du Pape & de ses légats, l'engagea à se croiser pour aller combattre les Albigeois. Il croyoit en cela servir l'Eglise. Ce Prince mourut au retour de cette expédition, n'ayant regné que trois ans & quatre mois. Sa mémoire sera toujours comblée de bénédictions, pour avoir eu le

roi S. Louis pour fils & successeur, & pour avoir épousé la princesse Blanche fille d'Alfonse IX. roi de Castille, la plus grande Reine qui ait paru sur le trône des François, la plus vertueuse & la plus sage, & cependant la plus capable de gouverner un grand royaume.

Mais on ne voit rien de plus merveilleux dans ce siecle que le roi S. Louis. Plus on étudie le caractere de ce S. Roi, & plus on le trouve admirable. Il possédoit éminemment les qualités que l'on releve dans Constantin, dans Théodose & dans Charlemagne; leur zèle pour la propagation du christianisme; leur respect pour la religion, & tout ce qui les a rendus si grands & si célébres. Les divers traits de son regne offrent autant de preuves pour établir que la piété, loin de nuire jamais aux qualités du grand Prince, en rehausse l'éclat; que les royaumes ne sont jamais si sagement gouvernés, que lorsque Dieu lui-même gouverne les rois. S. Louis a eu les qualités des héros qui ont vécu avant lui; c'est-à-dire, le courage, l'intrépidité, la grandeur d'ame, les grands projets. Il a conduit de nombreuses armées au delà des mers, il a fait des prodiges de valeur; mais l'ambition & le desir de sa propre gloire n'eurent aucune part en tout cela. Son zèle pour la gloire de Dieu & pour le bien de son état, suppléerent en lui aux mouvemens de l'ambition la plus vive, pour en faire non pas un héros tout profane, mais un héros tout chrétien.

Si le roi S. Louis suivit le torrent de son siecle; c'est-à-dire, s'il se livra avec tant de zèle au desir de faire la conquête de la terre sainte, il est constant que l'intérêt de la religion en fut toujours la raison & jamais le prétexte; en cédant sur ce point à l'impulsion de son siecle, il ne suivit

point d'autre conseil que celui de la piété, & ne se proposa d'autre fin que celle de la justice. Je n'entreprendrai pas de faire ici le panégyrique de ce S. Roi. On verra par l'histoire de sa vie que presque toutes ses actions porterent les caracteres de la sainteté la plus éminente, jointe à la plus haute sagesse, à un amour constant de la justice & à un tendre amour pour ses sujets.

Philippe III. dit le Hardi, hérita du roi S. Louis son pere une grande piété, qui le portoit jusqu'aux plus rudes austérités. Son courage & sa fermeté dans ses entreprises militaires, lui firent donner le surnom de Hardi. Il sut gouverner ses sujets avec autant de douceur que d'autorité. La briéveté de son regne, qui ne fut que de seize ans, l'empêcha d'exécuter les grands projets qu'il avoit formés.

XIII. Etat de l'Angleterre.

L'Angleterre ne nous présente pendant ce siecle, presque tout entier occupé par les regnes des rois Jean I. dit Sans-terre, & Henri III. son fils, qu'une scene perpétuelle de sang, de troubles, de révolte & de ravages, principalement celui de Jean Sans-terre. On ne doit pas en être surpris. Les historiens nous représentent le caractere de ce Prince, comme un assemblage de vices bas & révoltans, aussi funestes pour lui-même que pour son peuple. La lâcheté, l'indolence, la légéreté, la licence, l'ingratitude, la tyrannie & la cruauté se montrent avec tant d'évidence dans les divers événemens de sa vie, qu'on ne peut soupçonner les écrivains d'avoir surchargé son portrait de couleurs odieuses par d'injustes préjugés. Ce Prince s'étant opposé à la nomination faite par le pape Innocent III. d'un archevêque de Cantorberi, vit son royaume interdit, ses sujets déclarés absous de leur serment de fidélité; en conséquence la cou-

ronne d'Angleterre offerte à Philippe-Auguſte roi de France, qui l'accepta, & qui s'empara de tout le patrimoine du roi Jean; & par ce moyen acquit en une année des provinces qu'il ne pouvoit eſpérer de conquérir pendant le plus long regne. Jean Sans-terre réduit au déſeſpoir, abandonné de ſes barons, odieux à ſes ſujets qu'il avoit opprimés par ſes exactions, aſſujettit ſa perſonne & ſon royaume au vaſſelage du ſaint ſiege. Cette démarche aigrit de plus en plus ſa nobleſſe & ſes ſujets, qui ſe révolterent contre lui, & élurent un autre Roi. Il ſe vit enfin ſur le point d'être expulſé par une puiſſance étrangere, lorſque la mort l'enleva à la priſon qui le menaçoit.

Le regne de Henri III. qui fut de cinquante-ſix ans, ne fut guère plus tranquille. Il fut agité par l'eſprit mécontent des barons, par les querelles preſque continuelles du trône avec la nobleſſe, & qui dégénérerent en guerres civiles. Simon de Montfort créé comte de Leiceſter, retenu d'abord par le Comte de Gloceſter, trama enſuite une conſpiration qui mit l'état ſur le point de ſa ruine. Le Comte de Leiceſter étoit un homme audacieux, intrépide, qui avoit acquis dans le royaume un crédit ſi prodigieux, qu'il s'étoit frayé le chemin au trône, juſqu'à toucher au moment d'y monter; mais ſes violences, ſa tyrannie, ſa rapacité, ſa perfidie, firent regarder ſa mort comme l'événement le plus heureux qui pût arriver à la nation. Henri III. témoigna pendant tout ſon regne un entier dévouement pour la cour de Rome, & ſembloit ne pouvoir vivre ſans avoir toujours un légat à ſes côtés. Il perſécuta les plus ſaints évêques de ſon royaume, exerça ſouvent des violences pour en faire élire de mauvais, & s'attira la haine de ſes ſujets par la foibleſſe de ſon gouvernement.

En Arragon le roi Pierre, fils & successeur d'Alfonse, éleva sa réputation encore plus loin que celle de son pere. Il acquit à la journée de Muradal contre les Maures une gloire immortelle, & mérita si bien de la religion, qu'on lui donna le surnom de *Catholique*. Il ne laissa qu'un fils de la reine Marguerite de Montpellier sa femme, nommé dom Jaime, mais plus connu sous le nom de Jacques. Comme ce jeune Prince étoit entre les mains de Simon comte de Montfort, à qui le Roi son pere l'avoit confié pour l'élever, jusqu'à ce qu'il fut en âgé d'épouser la fille du Comte, l'Arragon se trouvoit sans roi. Le pape Innocent III. fut contraint d'user de son autorité, pour obliger le Comte à mettre le roi Jacques en liberté. A peine est-il couronné, que Ferdinand son oncle, abbé de Montaragon, conspire contre lui, se saisit de sa personne, & s'empare du gouvernement sous le titre de régent. Mais le jeune Roi s'échappe de sa prison, chasse son oncle & regne avec beaucoup de gloire. Il imita les vertus des plus grands rois, & augmenta par les armes la gloire & la splendeur de son royaume. Pierre III. fils & successeur de Jacques, ne fut ni moins brave ni moins entreprenant que son pere, mais plus fier, plus impérieux & d'une dureté infléxible. Il voulut rendre son autorité despotique & traiter son royaume en pays de conquête; mais cet essai pensa lui être fatal. Ses états se souleverent contre lui. Il plia sagement & confirma les privileges de la nation. XIV. Etat de l'Espagne. Arragon.

Sanche I. roi de Portugal, soutint avec beaucoup de conduite le trône dont son pere Alfonse avoit jetté les fondemens. Il ne fut ni moins vaillant, ni moins heureux que lui. Sanche II. son fils, prince d'un génie médiocre & peu respectable, regna pendant dix-huit ans avec assez de tranquil- Portugal.

lité. La trop grande autorité qu'il donna à la reine Mencia ſa femme & à ſon favori, lui devint fatale. Les peuples aigris par la hauteur & la fierté de cette Princeſſe, ſe révoltent, appellent pour régent Alfonſe frere du roi Sanche, qui le força à s'enfuir en Caſtille, où il mourut. Alfonſe III. jouit avec beaucoup de tranquillité du royaume, que le choix des peuples & la mort de ſon frere lui avoient déféré.

Caſtille. Le regne d'Alfonſe IX. roi de Caſtille, dont les commencemens, ainſi qu'on l'a vu, furent ſi heureux, auroit toujours été glorieux, ſi ſon humeur inquiete & ambitieuſe n'en eut ſouvent troublé la tranquillité par des guerres & des embarras qu'il s'attira de gayeté de cœur, & dont ſes ſujets furent les triſtes victimes; ſur-tout à l'égard de deux mariages qu'il contracta contre les loix de l'Egliſe. Sa dureté pour Berenguela reine de Leon, ſa fille, dont toute l'Eſpagne reſpectoit la vertu, & ſa haine contre Ferdinand fils de cette Princeſſe, ternirent ſa réputation & le rendirent odieux. Ferdinand ſon petit fils, ſurnommé le *Saint*, réunit en ſa perſonne les deux couronnes de Caſtille & de Leon. Son regne, qui fut de trente-cinq ans, fut glorieux à l'Eſpagne: il en releva la grandeur autant par l'éminence de ſes vertus, que par l'éclat de ſes grandes actions. Il fit fleurir la religion & la piété ſur les débris du mahométiſme, par les conquêtes qu'il fit ſur les Maures, auxquels il arracha les royaumes de Séville & de Cordoue.

Alfonſe X. ſon fils & ſon ſucceſſeur, ne fut ni ſi religieux, ni ſi grand Prince que ſon pere. Eſtimé par les étrangers, qui ne le voyoient pas, il étoit mépriſé & haï de ſes ſujets, qui ne le voyoient que trop. Il ſervit de preuve que l'eſprit & les qualités les plus brillantes ne ſuffiſent pas pour rendre un

un Roi heureux. Livré à toutes les ſciences curieuſes, il fit bien voir que les philoſophes & les rois ſavans & lettrés ne ſont pas toujours les plus propres au gouvernement. Sa réputation fut néanmoins ſi grande, que les princes de l'Empire le choiſirent pour Empereur. Mais ſoit qu'il mépriſat cette dignité, ſoit qu'il ne voulut pas ſe tranſporter continuellement dans un pays éloigné de ſes états, il négligea d'aller recevoir la couronne impériale, lorſqu'on l'en preſſa le plus fortement; & il témoigna un deſir extraordinaire de la poſſéder quand il n'étoit plus tems. La préférence qu'il donna à Sanche ſon ſecond fils, en le faiſant déclarer ſon ſucceſſeur, au préjudice des enfans de Ferdinand ſon fils aîné, lui attira à la fin de ſes jours des diſgraces, qui le conduiſirent au tombeau.

Le grand attachement qu'avoit témoigné Leſcus, ſurnommé le Blanc, duc ou roi de Pologne, pour Geworski Palatin de Sandomir, & qui avoit excité la nation à le dépouiller de ſon royaume, fut le motif de le rappeller au bout de quatre ans après la mort de Vladiſlas III. Les Grands touchés de cet attachement pour un favori ſi ſage & ſi vertueux, & celui de ſes conſeillers qui lui avoit été le plus fidele, revinrent à lui, & ſeul il jouit vingt ans des douceurs d'un regne tranquille, dont ſes prédéceſſeurs n'avoient fait que goûter les amertumes inévitables dans des tems de troubles. Boleſlas IV. ſon ſucceſſeur fut un Prince débonnaire, juſte, religieux, chaſte & ami de la paix. Son regne, quoique traverſé par les Tartares, qui fondirent ſur ſes états, & qui défirent les Polonois près de Lignitz, fut long & heureux. Leſcus, ſurnommé le Noir, ſe rendit illuſtre par ſa prudence, ſa valeur, ſes victoires & ſes conquêtes. Il fut dépouillé de ſes

XV. Etats du Nord. Pologne.

Digitized by Google

états par Conrade duc de Masovie; mais la fidélité de la seule ville de Cracovie, qui lui restoit, lui facilita les moyens de les recouvrer. Le regne trop court de Primislas I. n'offre rien de mémorable. C'est lui qui le premier prit le titre de Roi.

Danemarck. Valdemar II. étoit celui qui seul pouvoit consoler les Danois de la perte du roi Canut son frere. Ses grandes actions lui avoient mérité l'estime & l'amour du peuple, & tous les Grands de la nation lui étoient attachés : aussi fut-il reconnu Roi de Danemarck dans l'assemblée générale des états. Ce Prince s'appliqua à répondre à l'attente des Danois, & à signaler son regne par une suite presque continuelle de victoires & de conquêtes, qui lui mériterent le surnom de Victorieux. Dans les dernieres années de sa vie il essuya quelques disgraces, mais le royaume n'en souffrit presque rien, & à sa mort le Danemarck se voyoit dans un état très-florissant. Le partage que fit Valdemar de son royaume entre ses quatre fils, causa dans la suite des guerres intestines & des discordes entre ces Princes, qui mirent tout en confusion. Eric VI. fils aîné de Valdemar lui succéda dans le royaume de Danemarck. Une grande probité, une piété tendre, & un zèle extrême pour la justice, formoit le caractere de ce Prince. Sa mort tragique, car il fut noyé par ordre de son frere Abel, est une preuve éclatante de ce dont est capable une ambition sans bornes, & une haine implacable. Eric VI. est le cinquieme Prince de Danemarck, que l'Eglise ait mis au rang des Saints.

Abel I. successeur d'Eric VI. qui n'étoit monté sur le trône que par un crime qui l'en devoit exclure, jouit à peine pendant deux ans du fruit de son parricide. Sa fin, comme son frere l'avoit prédit, fut des plus funestes. Christophe I. en montant sur le trône de ses freres Eric & Abel, trouva le

royaume encore désolé par les ravages des guerres précédentes que les troubles doméstiques, ou l'irruption des voisins y avoient causés. Il s'efforça d'y apporter quelque remede; mais les différends qu'il eut avec Erland archevêque de Lunden & la plûpart des prélats de son royaume, & les guerres & les embarras dont son regne fut traversé, ne lui permirent pas de procurer à ses Etats cet avantage, & de les laisser plus tranquilles à son fils Eric VII. Celui-ci avoit à peine dix ans quand il fut élu Roi de Danemarck; heureusement pour ce jeune Prince, le ciel lui avoit donné pour mere, l'une des plus prudentes & des plus courageuses princesses qui aient été sur le trône. Elle donna des preuves de l'un & de l'autre. On la vit à la tête des armées soutenir avec une valeur au dessus de son sexe les efforts des ennemis; & dans les conseils donner de sages avis, tant sur les affaires de la guerre, que pour le réglement du dedans du royaume. Les commencemens du regne du roi Eric VII. furent assez traversés. Car le Prince Eric son cousin, fils du roi Abel, étant entré en armes en Danemarck, pour soutenir ses prétentions sur le duché de Sleswick, le jeune roi Eric fut fait prisonnier avec la Reine sa mere; mais il fut mis en liberté par un trait de la prudente politique de cette Princesse. Son regne, qui fut de vingt-sept ans, fut mêlé de plusieurs événemens considérables, qui firent également éclatter sa bonté, sa sagesse & son courage. Il mourut d'une mort barbare, par la main perfide de quelques grands de son royaume, qui s'étoient révoltés contre lui.

En Suede Eric Cnutson ou Canutson, seul des enfans du roi Canut Ericson, échapé à la cruauté de Suercher III. ayant défait ce tyran, demeura paisible possesseur du royaume de Suede, & regna heureusement le reste de ses jours. Suivant Suede.

le traité qu'Eric avoit fait avec le fils de Suèrcher, nommé Jean, ce Prince ſuccéda au trône lorſqu'il fut vacant. Il gouverna ſes états avec ſageſſe, mais il ne regna que trois ans, & fut le dernier de ſa race. Il eut pour ſucceſſeur Eric, ſurnommé le Begue, dont la poſtérité finit avec lui. Les états du royaume élurent après ſa mort Valdemar fils de Birger, un des plus grands ſeigneurs du päys. Comme il étoit encore trop jeune pour gouverner par lui-même, ſon pere fut déclaré régent, & s'acquitta ſi bien de tous les devoirs de ſa charge, qu'il rétablit dans la Suede la paix & la tranquillité, que les guerres civiles en avoient bannies. Valdemar ruina bientôt, par ſa mauvaiſe conduite, tout ce que la prudence de ſon pere avoit ſi ſolidement établi. Il perſécuta ſes freres, à la ſollicitation de ſa femme, & les dépouilla de leurs biens. Mais le plus jeune, nommé Magnus, ayant pris les armes, le chaſſa de la Süede, & l'obligea de s'enfuir dans la Gothie. Valdemar, avec le ſecours du Roi de Danemarck, fit quelque tentative pour recouvrer ſon royaume, mais inutilement. Il fut contraint de céder à Magnus tous ſes droits ſur la couronne de Suede. Sa cruauté & ſon avarice le rendirent odieux à tout le monde. Il fit trancher la tête aux Folckungers, ſeigneurs dont la puiſſance lui donnoit de l'ombrage; & lorſqu'il ſe croyoit à couvert des ſurpriſes de ſes ennemis, Magnus le fit arrêter & enfermer dans un château, où il mourut deux ans après. Magnus ne lui ſurvêquit que deux ans, & laiſſa le royaume à ſon fils Birger II. après avoir établi pour tuteur de ce jeune Prince pendant ſa minorité Turgil Canut maréchal de la couronne, qui gouverna le royaume de Suede pendant treize ans avec beaucoup de gloire & de ſageſſe.



TABLE CHRONOLOGIQUE

De l'onzieme Tome de l'Histoire Universelle.

Ans de J. C.	
1204.	BAUDOUIN empereur de Constantinople.
	Boniface marquis de Montferrat, roi de Thessalonique.
	Albigeois & Vaudois en Languedoc.
1205.	Commencement de la révolte des Grecs contre les Latins.
	Mort de Henri Dandole duc de Venise.
	Mort d'Emery de Lusignan roi de Jérusalem.
	Les Arméniens se soumettent au Pape.
1206.	Mort de Baudouin empereur de Constantinople. Henri son frere lui succéde.
	Théodore Lascaris empereur de Nicée.
1207.	Mort de Boniface marquis de Montferrat.
	Mort de Joannice roi de Bulgarie.
	Manichéens à Viterbe.
	Martyre de Pierre de Castelnau.
1209.	Absolution de Raimond comte de Toulouse.
	Croisade contre les Albigeois.
	Concile d'Avignon.
	Le roi Othon se réconcilie avec le Pape.
1210.	Regle de S. François approuvée.
	Nouveaux hérétiques à Paris.
	Mort d'Alexis l'Ange empereur de Constantinople.
1211.	L'empereur Othon excommunié.
	La ville de Liege est pillée.
1212.	Frideric II. élu empereur d'Allemagne.
	Concile de Paris.
	Croisade des enfans.
1213.	Mort de Pierre roi d'Arragon.
	Concile de Lavaur.
	Croisade contre les Albigeois.
	Philippe-Auguste se réconcilie avec Ingelburge.
1214.	Mort d'Alfonse roi d'Arragon, Henri son fils lui succéde.
1215.	Frideric II. est couronné à Aix-la-Chapelle.
	Concile général de Latran.
	Concile de Montpellier.

Jean roi d'Angleterre donne la grande chartre.
1216. Louis frere de S. Louis passe en Angleterre.
Mort d'Innocent III. Honorius III. pape.
Guerre en Angleterre.
Mort de Jean roi d'Angleterre, Henri III. lui succéde.
Mort de Henri empereur de Constantinople.
Pierre de Courtenay empereur de Constantinople est arrêté. Sa mort.
1217. Henri III. roi d'Angleterre révoque la grande chartre.
Jacques roi d'Arragon rentre dans ses états.
Mort de Henri roi de Castille.
Berengere & Ferdinand son fils reconnus rois de Castille.
Victoire d'Henri roi d'Angleterre contre le prince Louis.
Meurtre de Renaud de Senlis évêque de Toul.
Croisade en Espagne.
Victoire sur les Sarrazins d'Espagne.
1218. Mort de Simon comte de Montfort.
Mort de Sephedin sultan d'Egypte.
Guerre entre les Rois de Castille & de Leon.
Mort de l'empereur Othon IV.
1219. Prise de Damiette.
S. François à Damiette.
Meurtre de Robert de Meun évêque du Pui.
Robert de Courtenay empereur de Constantinople.
1220. Premier chapitre général des freres prêcheurs.
1221. Mort de S. Dominique.
Perte de Damiette.
1222. Mort de Rainaud comte de Toulouse.
Vatace succéde à Théodore Lascaris empereur de Constantinople.
Henri VII fils de Frideric II. couronné à Aix-la-Chapelle.
Conciles d'Oxford & de Paris.
1223. Mort de Philippe-Auguste roi de France.
Louis VIII. roi de France.
Institution de l'ordre de la Mercy.
1224. Concile de Montpellier.
Vatace s'empare d'Andrinople.
Guerre du Roi de Castille contre les Maures.
Le Roi d'Arragon arrêté par ses sujets.
1225. Paix entre l'empereur Robert & Vatace.
Meurtre d'Engilbert archevêque de Cologne.
Conciles de Melun & de Bourges.
1226. Mort de Genghiz-Can.
Louis VIII. fait la guerre aux Albigeois.
Mort de Louis VIII. Louis IX. roi de France.

Concile de Paris.
Diete de Crémone.
Mort de S. François d'Assise.
Guerre du Roi de Castille contre les Maures.
1227. Mort d'Honorius III. Grégoire IX. pape.
Concile de Narbonne.
Guerre contre les Albigeois.
L'empereur Frideric II. excommunié.
Frideric II. passe en Palestine.
1228. Révolte contre le roi Louis IX.
Paix avec le Comte de Toulouse.
Mort de Leskon duc de Pologne.
Mort de Robert empereur de Constantinople.
1229. Conquête de Majorque par le Roi d'Arragon.
L'empereur Frideric II. à Jérusalem.
Troubles dans l'université de Paris.
Conciles de Toulouse & de Tarragone.
Jean de Brienne empereur de Constantinople.
Guerre de S. Louis IX. contre le Duc de Bretagne.
1230. Guerre entre la France & l'Angleterre.
Paix entre le Pape & Frideric II.
Rétablissement de l'université de Paris.
Concile de Château-Gonthier.
Conversion des Courlandois.
Réunion du royaume de Leon à celui de Castille.
1231. Mort d'André roi de Hongrie, *Bela IV.* lui succéde.
Concile de Rouen.
1232. Haquin roi de Norwege.
Négociation pour la réunion des Grecs.
Stadingues en Allemagne.
1233. Concile des Grecs à Lescare.
Conquête de Minorque par le Roi d'Arragon.
1234. Guerre contre les Stadingues & les Albigeois.
Décrétales de Grégoire IX.
Entrevue de l'Empereur & du Pape à Spolette.
Guerre civile en Angleterre.
Guerre des Rois de Castille & d'Arragon contre les Maures.
Eric IV. succéde à Valdemar roi de Danemarck.
Paix entre S. Louis & le Comte de Bretagne.
1235. Premiere constitution de l'Empire en allemand.
Diete tenue à Mayence.
Paix du Pape avec les Romains.
Meurtre de Guiot évêque de Mantoue.

Concile de Narbonne.
1236. Perſécution contre les Juifs.
Concile de Tours.
Cordoue priſe par le Roi de Caſtille.
Priſe de Valence par le Roi d'Arragon.
Le jeune empereur Baudouin à Rome & en France.
La reine Blanche remet les rênes du royaume à S. Louis.
Guerre avec le Comte de Champagne.
1237. Mort de Jean de Brienne empereur de Conſtantinople.
Concile de Londres.
Réunion des Jacobites & des Neſtoriens à l'Egliſe Romaine.
1238. Concile de Cognac.
1239. L'empereur Frideric II. excommunié.
La ſainte couronne tranſportée à Paris.
Frere Elie dépoſé du généralat.
Concile de Tours.
1240. Le Roi de Murcie ſe ſoumet au Roi de Caſtille.
Irruption des Tartares en Hongrie.
Richard d'Angleterre en Paleſtine.
Mort d'Eric, Valdemar roi de Suede.
Irruption des Tartares en Ruſſie & en Pologne.
1241. Les Polonois défaits par les Tartares.
Guerre entre la France & l'Angleterre.
Mort de Grégoire IX. Céleſtin IV. pape.
Mort de Leolin prince de Galles.
Bela roi de Hongrie défait par les Tartares.
1242. Raimond comte de Toulouſe ſe réconcilie à l'Egliſe.
Victoire de S. Louis contre le Roi d'Angleterre.
Treve entre la France & l'Angleterre.
Paix avec le Comte de Toulouſe.
1243. Innocent IV. pape.
Conquête du royaume de Grenade.
Sanche roi de Portugal détrôné.
1244. Innocent IV. ſe retire en France.
Les Chorofmins en Paleſtine.
Conquête de la ville de Séville.
Défaite des croiſés près de Gaze.
1245. Concile général de Lyon.
Dépoſition de l'empereur Frideric II.
Croiſade pour la terre ſainte.
Entrevue du Pape & de S. Louis à Cluny.
Henri landgrave de Thuringe élu empereur.
Guerre en Danemarck entre les deux freres Eric & Abel.

Charles

1246. Charles frere de S. Louis épouse l'héritiere de Provence.
Guillaume comte de Hollande élu empereur.
Conciles de Béziers & de Lerida.
Frideric II. accusé d'hérésie veut se justifier.
1247. Mort d'Henri de Thuringe roi d'Allemagne.
Mission de frere Jean de Plan-Carpin.
1248. S. Louis part pour la croisade. Sa prise.
Condamnation du Thalmud.
Ambassade d'un Roi Tartare à S. Louis.
1249. Prise de Damiette par les croisés.
Mort d'Eric IV. roi de Danemarck, Abel lui succéde.
1250. Mort du Comte d'Artois frere de S. Louis.
Bataille entre les François & les Turcs.
Prise de S. Louis.
Mort de l'empereur Frideric II.
Traité de S. Louis avec le Sultan d'Egypte. Sa délivrance.
Reddition de Damiette.
Fondation du collége de Sorbonne.
1251. Pastoureaux en France.
L'empereur Conrade en Italie.
1252. Christophe I. roi de Danemarck.
Henri III. roi d'Angleterre vient en Guienne.
Mort de Ferdinand, Alfonse X. son fils roi de Castille.
Mort de la reine Blanche mere de S. Louis.
Voyage de Guillaume de Rubruquis.
Ecelin tyran d'Italie.
1253. Mort de Thiébaut roi de Navarre.
1254. Guerre en Danemarck.
Paix entre les rois de Castille & d'Angleterre.
Edouard d'Angleterre épouse Eléonore de Castille.
Retour de S. Louis en France.
Différends entre l'université de Paris & les jacobins.
Mort d'Innocent IV. Alexandre IV. pape.
Croisade en Prusse.
Mort de l'empereur Conrade.
1255. Concile de Bourdeaux.
Troubles en Danemarck par l'Archevêque de Lunden.
1256. Mort de Guillaume de Hollande empereur.
Guerre d'Alfonse roi de Castille contre les Maures.
Concile de Paris.
Déposition de Jean de Parme général des franciscains.
1257. Mort de Sanche roi de Portugal, Alfonse V. lui succéde.
Mort de Valdemar prince de Slefwick.

Fin des disputes de l'université de Paris avec les jacobins.
Richard d'Angleterre élu roi des Romains.
Alfonse roi de Castille élu roi des Romains.
1258. Traité entre la France & l'Angleterre.
Mort de l'empereur Théodore Lascaris.
Conciles de Bourdeaux & de Montpellier.
Brancaleon sénateur de Rome.
Mort de Christophe I. Eric VII. roi de Danemarck.
1259. Flagellans en Italie.
Erland archevêque de Lunden arrêté.
1260. Concile de Cologne.
Concile d'Arles. Condamnations des Joachimites.
1261. Concile de Lambeth.
Mort d'Alexandre IV. Urbain IV. pape.
Prise de Constantinople par Jean Strategopule.
Michel Paléologue empereur de Constantinople.
1262. Paix entre le Roi d'Angleterre & ses barons.
1263. Institution de la fête du S. Sacrement.
Révolte des Maures d'Espagne.
Charles d'Anjou roi de Sicile.
Guerre civile en Angleterre.
Les troubles pacifiés en Angleterre.
1264. Défaite & conversion des Jaczvinges.
Batailles de Lewes en Angleterre.
Conciles de Nantes & de Paris.
Mort d'Urbain IV. Clement IV. pape.
1265. Guerre entre les Rois de Grenade & de Murcie.
1266. Victoire de Charles d'Anjou contre Mainfroi.
Mort de Mainfroi roi de Sicile.
Synode de Cologne.
Mort de Baudouin empereur de Constantinople.
1267. Troubles dans l'église de Milan.
Seconde croisade de S. Louis.
Projet de réunion des Grecs avec les Latins.
Concile de Vienne-en-Autriche.
1268. Concile de Londres.
Mort du Pape Clement IV.
Mort du jeune Conradin.
1269. Croisade en Angleterre.
Jacques roi d'Arragon va en Palestine.
1270. Conjuration contre Alfonse roi d'Arragon.
Testament de S. Louis. Son départ pour Tunis. Sa mort.
1271. Grégoire X. pape.

	Guerre en Danemarck contre le Duc de Slefwick.
1272.	Mort d'Henri III. roi d'Angleterre, Edouard fon fils lui fuccéde.
	Réconciliation des villes d'Italie.
1273.	Rodolphe comte d'Hafbourg élu Empereur.
1274.	Concile général de Lyon.
	Réunion des Grecs avec les Latins.
	Ordre des Servites.
	Concile de Saltzbourg.
	Rodolphe reconnu Empereur.
1275.	Alfonfe roi de Caftille vient en France.
	Guerre d'Alfonfe contre le Roi de Maroc.
	Mort de Bela IV. Etienne IV. roi de Hongrie.
	Entrevue du Pape & de l'empereur Rodolphe à Laufanne.
1276.	Mort de Grégoire X. Innocent V. pape.
	Mort de Jacques roi d'Arragon, Pierre lui fuccéde.
	La Reine de Caftille fe retire en Arragon avec fes petits fils.
	Ladiflas Chune roi de Hongrie.
1277.	Guerre entre les deux freres Valdemar & Magnus en Suede.
1279	Mort de Bolellas duc de Pologne.
	Mort d'Alfonfe roi de Portugal.
	Leskon le Noir roi de Pologne.
1280.	Mort d'Eric VII. roi de Danemarck, Eric VIII. lui fuccéde.
1281.	Dom Sanche de Caftille fait la guerre à fon pere.
1282.	Guerre des Comains en Hongrie.
	Guerre des Lithuaniens contre la Pologne.
1284.	Mort d'*Alfonfe* X. *roi* de Caftille.
1285.	Leskon roi de Pologne dépouillé de fes états.
1287.	Guerre de Leskon contre le Duc de Mafovie.
1289.	Mort de Leskon roi de Pologne, Henri IV. lui fuccéde.

Fin de la Table Chronologique.

HISTOIRE



HISTOIRE UNIVERSELLE,

SACRÉE ET PROFANE,

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'A NOS JOURS.

TOME ONZIEME.

LIVRE CXIX.

Contenant l'Histoire des Empereurs d'Orient & d'Occident, des Rois de France, d'Angleterre & d'Espagne, &c. Continuation de l'Histoire Ecclésiastique, depuis l'an 1204. jusqu'en 1220.



I. Albigeois & Vaudois en Languedoc. *an.* 1204. *Petr. hist. Albig. Rainald. an.* 1204. *n.* 57. 58. *&c.*

LES hérétiques Albigeois & Vaudois continuoient à répandre leurs erreurs dans la province de Narbonne, soutenus par les seigneurs du pays, entre autres, par Raimond IV. comte de Toulouse & Raimond-Roger V. comte de Foix. Le pape Innocent III. pour les réduire par la voie de la persuasion, donna l'autorité de ses légats à Pierre de Castelnau & à maître Raoul, tous deux moines de Citeaux, dans l'abbaye de Fontfroide, au diocese de Narbonne. Ils se rendirent à Toulouse, où étoit le fort de l'hérésie, & voulurent persuader aux citoyens d'en chasser les hérétiques, les menaçant, s'ils ne le faisoient, de l'indignation des princes & du pillage de leurs biens. Les Toulousains intimidés abjurerent l'hérésie, & promirent de chasser les hérétiques. On en dressa un acte, daté du mois de mars 1204. par

lequel ils jurerent de garder la foi catholique, sans préjudice de leurs usages & de leurs libertés ; mais bientôt les hérétiques recommencerent à tenir de nuit leurs assemblées dans la ville.

Le Pape joignit à ces deux Légats Arnaud abbé de Citeaux, & leur donna un plein pouvoir dans les provinces d'Aix, d'Arles & de Narbonne. En même tems il écrivit au roi Philippe Auguste de donner secours aux Légats, & d'employer ses armes contre les hérétiques indociles. Les Légats, en vertu de leur pouvoir, informerent contre Berenger archevêque de Narbonne, contre Roquesel évêque de Beziers, & contre Raimond de Rabastens évêque de Toulouse. Ils trouverent que ces Prélats étoient ou simoniaques ou fauteurs de l'hérésie, & les déposerent. On élut pour évêque de Toulouse Foulques abbé du Toronet, ordre de Citeaux, au diocese de Fréjus. C'étoit un excellent sujet, né à Marseille d'un riche marchand de Genes, qui s'y étoit établi. Il s'appliqua dans sa jeunesse à faire des poésies amoureuses, & acquit de la réputation entre les poetes Provençaux, sous le nom de Fouquet de Marseille ; mais s'étant converti, il se rendit moine à Gran-Selve, d'où il fut tiré pour être abbé du Toronet. Il prit possession de cette église le 5 de février 1206. & la gouverna 25 ans. A son entrée il ne trouva de revenus à recevoir que quatre-vingt-seize sols Toulousains. Il avoit amené quatre mulets, qu'il n'osoit envoyer abreuver à la riviere, de peur de ses créanciers.

Catel. hist. p. 892.

II. Le Pape approuve la prise de Constantinople. *ann.* 1205. *Gest. Innoc. III. n.* 92. *idem, l.* 7. *ep.* 201. 202. & *l.* 8. *ep.* 131.

La conquête de Constantinople s'étant faite sans le consentement du Pape, & même contre ses ordres exprès, par lesquels il avoit défendu de faire la guerre aux chrétiens, Innocent III. n'accorda qu'avec beaucoup de difficulté & de répugnance la confirmation qu'on lui demanda du traité fait entre les François & les Vénitiens avant cette conquête. Il l'accorda toute-fois par le conseil des cardinaux, des évêques & d'autres personnes capables, qui se trouvoient auprès de lui : mais dans sa lettre à Boniface marquis de Montferrat, il se plaint amerement des profanations, des sacrileges, des impudicités commises par les croisés, jusques dans les églises, après la prise de Constantinople, qui sont cause que les Grecs ne peuvent se résoudre à revenir sous l'obéissance de l'Eglise Romaine, ne voyant dans les Latins que crimes & œuvres de ténebres, qui les leur font abhorrer comme des chiens. Toute-fois, comme les jugemens de Dieu sont impénétrables, & que peut-être les Grecs ont été justement punis pour leurs péchés, il permet aux croisés de retenir & défendre le pays qu'ils ont acquis, espérant que Dieu leur pardonnera le passé, s'ils gouvernent leurs sujets avec justice, & s'ils les maintiennent dans la paix & dans la religion, à charge de restituer les biens ecclésiastiques, & de satis-

faire à Dieu pour les péchés qu'ils ont commis dans cette guerre.

Le Pape écrivit en même tems aux évêques de France, pour les exhorter d'envoyer à Constantinople & dans les terres nouvellement conquises toutes sortes de personnes pour s'y établir, promettant l'indulgence de la croisade à ceux qui iroient fortifier l'empire de Constantinople, en vue de secourir la terre sainte. Il exhortoit principalement les ecclésiastiques, les écoliers & les religieux de tous les ordres d'aller en ce pays, & d'y porter les livres nécessaires, sur-tout pour l'office divin, afin que l'Eglise d'Orient s'accorde avec celle d'Occident pour les louanges de Dieu. Le Pape envoya légat en ce pays Benoit prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, & renvoya en Palestine Pierre de Capoue, en qualité de légat, pour régler les affaires de ce pays, dont il étoit bien instruit, comme y ayant demeuré quelque tems auparavant.

Gest. Innoc. n. 94. l. 8. ep. 69. 70.

An. 1205.

III. Thomas Patriarche Latin de Constantinople. ann. 1205. *Gest. Innoc. III. n. 92. & 96.*

Les croisés, avant que d'entreprendre le siege de Constantinople, avoient fait un traité, par lequel ils étoient convenus que le clergé de la nation dont ne seroit pas l'Empereur, auroit la liberté d'élire le patriarche Latin de Constantinople, & de régler l'église de sainte Sophie : & comme l'empereur Baudouin avoit été élu de la nation Françoise, le clergé Vénitien de sainte Sophie élut pour patriarche Thomas Morosini soudiacre de l'Eglise Romaine, qui étoit absent. Le Pape, à qui on demanda de confirmer cette élection, répondit que le sujet lui étoit connu & très-méritant, mais qu'ayant examiné son élection, il ne l'a pas trouvé canonique; premierement, parce qu'il avoit été élu par l'autorité d'un prince séculier, quoique, selon les canons, les laïcs n'aient aucun pouvoir de disposer des affaires ecclésiastiques; secondement, le clergé Vénitien, qui se dit chanoine de sainte Sophie, n'a aucun droit d'élire, n'ayant été établi dans cette église, ni par le Pape, ni par ses Légats, ni par ses délégués. C'est pourquoi Innocent III. cassa cette élection en plein consistoire : cependant, ayant égard aux mérites de Thomas, & que la faute des personnes ne doit pas tourner au préjudice des églises, il élut & confirma Thomas, comme membre de l'Eglise Romaine, pour être patriarche de Constantinople.

Thomas fut ordonné diacre le samedi des quatre-tems de carême de l'an 1209. Il l'ordonna prêtre le samedi de la mi-carême, & le sacra évêque le dimanche suivant; puis il lui donna le pallium, & reçut de lui le serment de fidélité & d'obéissance. Le Pape lui accorda divers privileges; comme, de faire porter la croix devant lui partout, hors à Rome, d'absoudre ceux qui auroient frapé des clercs, de sacrer les Rois dans l'étendue de l'empire de Constantinople, d'aliéner, en cas de besoin, les domaines de sa mense

archiépiſcopale. Il déclare enfin que ſa promotion faite par le Pape ne tire point à conſéquence, & qu'après lui le Patriarche de Conſtantinople ſera élu librement, à charge d'envoyer à Rome demander le pallium. Le patriarche Grec de Conſtantinople étoit alors Jean Camatere, qui, après avoir rempli ce ſiege cinq ans, huit mois & ſept jours, juſqu'à la priſe de la ville par les Latins, ſe retira à Dimotuc ou Didymotique en Thrace.

IV. *Etat de la Terre ſainte après la priſe de Conſtantinople. an. 1205. Innoc. l. 8. ep. 124.*

Le Pape écrivit aux prélats de France une lettre, où il dit : La priſe de Conſtantinople, qui ſembloit devoir contribuer au bon ſuccès des affaires des chrétiens en Orient, a failli de les y ruiner abſolument. La nouvelle de cette grande conquête a attiré dans cette ville, non ſeulement les pélerins qui étoient en Paleſtine, mais auſſi les habitans du pays, en ſorte que cette province eſt demeurée preſque entierement dénuée d'hommes & d'argent ; &, ce qui eſt de plus fâcheux, le Patriarche de Jéruſalem étant mort ſur ces entrefaites, les Légats en étant auſſi ſortis, & le Roi & ſon fils, qui lui devoit ſuccéder, ayant de même été enlevés par la mort, il ne reſte perſonne pour gouverner cette province ni au temporel ni au ſpirituel. Pour comble de malheur, le Comte de Tripoli & le Roi d'Arménie ſe diſputent la principauté d'Antioche, & leur guerre diviſe cette poignée de gens qui ſont demeurés dans le pays ; car les templiers & le peuple d'Antioche ſont pour le Comte ; le Patriarche d'Antioche & les hoſpitaliers ſont pour le Roi. Le fils de Saladin, qui eſt le ſultan d'Alep, ſoutient le Comte de Tripoli ; mais Denefin eſt contre lui. Sefidin ſeigneur de Damas & de l'Egypte & tous les Sarraſins ayant appris la conquête de Conſtantinople, en ont été ſi affligés, qu'ils euſſent mieux aimé que Jéruſalem eût été priſe. Sefidin ayant auſſi-tôt fait trêve avec tous ſes ennemis, va de tous côtés en perſonne pour ſuſciter les Infideles contre les chrétiens.

Aimeri de Luſignan, mort à Ptolémaïde cette année 1205.

Melic-el-Daher troiſieme fils de Saladin.

Sefidin ou Safadin Seigneur de Damas & de l'Egypte étoit le frere de Saladin Melic-Adel.

La guerre que le Comte de Tripoli faiſoit à Leon roi d'Arménie, étoit à l'occaſion de Rupin fils de Raimond fils de Boémond III. prince d'Antioche, que Boémond avoit fait reconnoître pour ſon héritier préſomptif, au préjudice de Boémond comte de Tripoli ſon ſecond fils, qui prétendoit ſuccéder à Boémond III. ſon pere dans la principauté d'Antioche, à l'excluſion de ſon neveu Rupin. Ce dernier étoit ſoutenu par Leon de la Montagne roi d'Arménie, grand oncle du jeune Rupin. Leon s'adreſſa au Pape, & lui demanda ſon ſecours contre Boémond comte de Tripoli, & pour l'obtenir, lui témoigna beaucoup d'envie de ſe réunir avec ſon peuple à l'Egliſe Romaine ; mais toutes ces démonſtrations n'étoient rien moins que ſinceres, & il n'y avoit que l'intérêt temporel qui portoit les Arméniens à s'adreſſer au Pape, & leur ſou-

Vid. l. 5. ep. Innoc. 42. 44. 45.

miſſion ne duroit qu'autant que leurs propres intérêts le demandoient.

V. Soumiſſion des Arméniens au Pape. *an.* 1205. *Geſt. Innoc. l.* 7. *ep.* 1019. *apud Rainald. ann.* 1205. *n.* 30.

Le Pape ne laiſſa pas d'envoyer en Arménie le légat Pierre de Capoue. Il y fut reçu par le Roi, par les catholiques & par les grands avec beaucoup d'honneur. Le Roi, après bien des peines & des ſollicitations, perſuada enfin le Catholique de faire ſa ſoumiſſion au Pape entre les mains du Légat, ſuivant la forme qui lui en avoit été preſcrite dans la bulle d'Innocent III. Il reçut en partie les inſtitutions de l'Egliſe Romaine, & différa la réception du reſte, à cauſe de l'abſence de ſes ſuffragans, ſans leſquels il ne l'eût pu faire ſans ſcandale. Il reçut auſſi le pallium, & promit de viſiter par ſes nonces le ſaint ſiege tous les cinq ans, & d'aſſiſter en perſonne ou par ſes députés, aux conciles qui ſe tiendroient deçà la mer à ſon égard, comme auſſi on lui promit de n'en point tenir ſans lui. Quant à l'affaire de la paix entre le Comte de Tripoli & le Roi d'Arménie, au ſujet du jeune prince Rupin, le légat Pierre ordonna que les parties ſe rendroient à Antioche pour conteſter devant lui. Le Roi d'Arménie y vint juſqu'à trois fois; mais le Comte de Tripoli n'y vint point, & l'affaire demeura indéciſe. Elle l'étoit encore en 1209. & 1210. puiſque le pape Innocent III. écrivit en 1209. au Roi d'Arménie, pour le prier de faire une trêve avec le Comte de Tripoli, en attendant la déciſion de leur différend, & qu'en 1210. il donne ſes ordres à l'Evêque de Crémone, qu'il envoyoit en Paleſtine pour juger ce grand différend. Nous n'en ſavons pas la déciſion.

Innoc. III. l. 12. *ep.* 45. & *l.* 13. *ep.* 123.

VI. Traité des Grecs avec les Bulgares. *ann.* 1205. *Ville-Hard. n.* 177. 184. 189. 190. &c.

Depuis la priſe de Conſtantinople les Grecs ſe reconcilierent avec les Bulgares, qui étoient auparavant leurs plus grands ennemis. Ils firent un traité ſecret avec le roi Joannice, & promirent de le reconnoître pour Empereur, s'il les délivroit de la ſervitude des Francs. Joannice ayant ſigné le traité, les Grecs ſe revolterent de tous côtés, &, entre autres places, ſe rendirent maîtres d'Andrinople. L'empereur Baudouin vint pour l'aſſiéger avec peu de troupes. Joannice marcha au ſecours de la place. Il y eut un rude combat, où le comte Louis de Blois fut tué avec pluſieurs autres ſeigneurs de marque. L'empereur Baudouin y fut fait priſonnier. Le combat ſe donna le lundi de Pâques, 14 avril 1205.

Henri frere de l'empereur Baudouin venoit de Natolie au ſecours de l'armée des Latins; mais il arriva trop tard, & fut élu bail, c'eſt-à-dire, régent de l'Empire pendant la priſon de Baudouin. Par le conſeil des barons il envoya au Pape, au Roi de France, en Flandre & aux autres pays demander du ſecours; mais ce ſecours ne vint pas, & chacun s'excuſa ſur ſes propres beſoins. Le légat Pierre de Capoue, voyant qu'après cette défaite pluſieurs ſoldats vouloient

s'en retourner dans leur pays, les engagea à demeurer pour la défense de l'empire de Constantinople, les déchargeant du vœu de la croisade, & leur donnant indulgence pléniere, s'ils vouloient demeurer en Grece encore une année. On comprend bien que les Grecs irrités d'un côté, & les Sarrasins réunis de l'autre, mettoient la conquête de la terre sainte dans un très-grand danger, sur-tout ce pays étant alors dénué de troupes & d'habitans, comme nous l'avons vu ci-devant.

VII. Mort de l'Empereur Baudouin. *an.* 1206. *Gest. Innoc. n.* 106. 107. 108.

Pendant la prison de l'empereur Baudouin, Henri son frere écrivit au Pape, le pressant d'envoyer un prompt secours à Constantinople. Le Pape s'adressa au roi Joannice, dont Baudouin étoit prisonnier, & lui conseilla en ami de faire la paix avec les Latins, disant qu'une grande armée de Latins passeroit incessamment en Grece, & qu'alors, s'il se trouvoit attaqué d'un côté par cette armée, & de l'autre par le Roi de Hongrie, il lui seroit difficile de résister. Joannice répondit : Quand je sus la prise de Constantinople, j'écrivis aux Latins pour avoir la paix avec eux ; mais ils me répondirent fierement qu'ils ne vouloient point de paix avec moi, si je ne rendois les terres de l'empire de Constantinople, que j'avois usurpées par violence. Je répliquai que je possédois ces terres plus justement qu'ils ne possédoient Constantinople ; que je n'ai fait que recouvrer ce que mes ancêtres avoient perdu, & qu'ils ont pris Constantinople, qui ne leur appartenoit point. De plus j'ai reçu du Pape la couronne légitimement ; mais celui qui se dit Empereur de Constantinople, l'a prise de lui-même : c'est pourquoi l'Empire m'appartient plutôt qu'à lui. Je leur déclarai donc que sous l'étendart que j'ai reçu de saint Pierre, portant ses clefs, je combattrois hardiment contre eux, malgré les fausses croix qu'ils portoient sur leurs épaules. Ensuite étant attaqué par les Latins, j'ai été contraint de me défendre ; & Dieu, qui résiste aux superbes, m'a donné une victoire inespérée, par l'intercession de saint Pierre. Quant à Baudouin, je ne puis le délivrer, puisqu'il est mort en prison.

Nicet. p. 413. *Ville-Hard. Du Cange, Not. p.* 348.

En effet ce malheureux Prince n'étoit plus en vie. Joannice l'ayant fait prisonnier près d'Andrinople, l'amena chargé de chaînes à Ternove sa capitale, & l'y garda plus d'un an ; puis irrité de ce qu'Alexis Aspiet seigneur Grec l'avoit quitté pour se joindre aux Latins, il entra en fureur, & ayant tiré Baudouin de prison, il lui fit couper les bras & les jambes, & jetter le tronc, la tête la premiere, dans un précipice, où il fut la proie des oiseaux, & mourut au bout de trois jours. On dit même que Joannice lui fit couper la tête, & qu'après avoir nettoyé & orné le crâne, il s'en servit, comme d'une coupe, pour boire, suivant l'ancienne coutume des Scythes, dont les Bulgares descendoient. Quand les seigneurs Fran-

çois furent assurés de sa mort, ils se rendirent à Constantinople, & y choisirent pour Empereur Henri frere de Baudouin, le dimanche après l'Assomption de Notre-Dame, vingtieme jour d'août 1206.

Thomas Morosini, élu & confirmé par le Pape patriarche de Constantinople, revint de Rome à Venise, pour passer ensuite à Constantinople, & y prendre possession de son siege ; mais avant son départ les Vénitiens exigerent de lui qu'il promît par serment de ne faire jamais aucun chanoine à sainte Sophie, qui ne soit Vénitien de nation, & n'ait demeuré dix ans de suite à Venise, & qu'il feroit ses efforts pour que le Patriarche de Constantinople fût toujours un Vénitien. Le Pape informé de ces promesses, qu'on lui avoit fait faire par violence, lui défendit d'observer ces promesses & ces sermens, qu'il déclara nuls, de même qu'une autre promesse qu'on lui avoit fait faire, de ne faire aucun évêque dans toute la Romanie, c'est-à-dire, dans tout l'empire Grec, qui ne fût Vénitien. En même tems le Pape écrivit à ses deux légats, Pierre de Capoue & Benoît, de s'opposer au Patriarche, s'il vouloit exécuter cette promesse.

VIII. Thomas Morosini Patriarche Latin de Constantinople. an. 1205. Gest. Innoc. n. 98. item, l. 9. ep. 130.

Thomas Morosini étant à portée de Constantinople, notifia son arrivée au clergé & au peuple, afin qu'ils vinssent au devant de lui, & le reçussent avec l'honneur convenable ; mais le clergé François ne voulut point le reconnoître, soutenant que sa promotion étoit subreptice & obtenue du Pape sur un faux exposé : c'est pourquoi ils appellerent au légat Pierre de Capoue, qui étoit seul de légat à Constantinople. Mais quand l'autre légat Benoit de sainte Susanne fut arrivé, il accommoda les parties : il fit un partage des biens qui devoient être donnés à l'église, conformément au concordat passé avant la prise de Constantinople ; savoir, que les biens immeubles des églises seroient distribués de telle sorte, que le clergé auroit de quoi subsister honnêtement, & que le reste seroit partagé entre les François & les Vénitiens. On distribua donc les biens immeubles des églises entre le Patriarche & son clergé, d'une part, & le prince Henri régent de l'Empire, ses barons, les chevaliers & le peuple, d'autre.

Pour récompenser l'église des domaines qu'elle possédoit sous la domination des Grecs, Henri promit de leur donner hors des murs de Constantinople la quinzieme partie de tous les domaines, cités, châteaux, villages, champs & autres immeubles & revenus. Tous les monasteres de la ville seront au Patriarche, & on ne fortifiera aucun cloître, que du consentement du Patriarche ou de l'Evêque diocésain. Les laïcs Latins paieront la dîme, & même les Grecs, si l'on veut le leur persuader ; car chez les Grecs la dîme n'est point

& n'a jamais été exigible ni d'obligation. Les églises jouiront à l'ordinaire du droit d'asyle. Dans les nouvelles conquêtes qui se feront, l'église aura son quinzieme avant toute autre distribution. Ce concordat fut passé à Constantinople le 17 de mars 1206. & confirmé par le Pape au mois d'août suivant.

IX. Réponse du Pape au Patriarche Morosini. *ann.* 1206. *Gest. Innoc. n.* 102. *l.* 9. *ep.* 140.

Thomas Morosini fit ensuite plusieurs plaintes & plusieurs demandes au Pape. 1°. Que le Pape déclare nulles les donations d'églises & de bénéfices faites par le légat Pierre de Capoue, sans le consentement du saint siege & du clergé de sainte Sophie. Le Pape dit qu'il ne peut lui accorder cette demande; le légat Pierre ne l'ayant fait que pour l'utilité de l'Eglise, & ayant remis le tout sous la protection du saint siege. 2°. Il demandoit que toutes les églises qui ne reconnoissoient point les patriarches avant la prise de Constantinople, lui fussent soumises. Innocent répond qu'il ne le peut ni ne le doit faire au préjudice de ceux dont ces églises dépendent, sans les avoir entendus; que s'il veut poursuivre son droit contre eux, il lui fera bonne justice. 3°. Il demandoit comment il se devoit conduire envers les évêques de la Romanie, qui lui refusent l'obéissance, & s'absentent de leurs dioceses pendant plusieurs mois pour ne pas recevoir ses monitions. Le Pape répond qu'il faut les citer jusqu'à trois fois, avant que d'user contre eux des censures : s'ils persistent dans leur desobéissance, le légat Benoit les interdira de leurs fonctions, sans toute-fois les déposer. 4°. Il demandoit permission de diminuer le nombre des évêchés, trop communs dans ces quartiers. Innocent répond qu'il permet au légat Benoit de le faire, quand la nécessité ou l'utilité le demandera, mais avec le consentement du Patriarche, sans toute-fois unir les évêchés, mais en en conférant plusieurs à une même personne, afin que si dans la suite on est obligé d'en user autrement, on puisse plus aisément changer ce qu'on aura fait.

5°. Il demandoit comment il devoit régler les évêchés où il n'y a que des Grecs, & ceux où ils sont mêlés avec les Latins. Le Pape répond que dans les premiers il ordonnera des évêques Grecs, & que dans les autres il préférera les Latins. Il lui accorde aussi la faculté de donner à ceux qui sont ou seront pourvus de dignités ecclésiastiques, des crosses, des mitres, des anneaux & des sandales, & d'user de dispense envers ceux qui ont reçu les ordres majeurs, sans avoir reçu les moindres, en leur imposant une pénitence convenable : c'est que les Grecs ne connoissent point les trois ordres mineurs, de portier, d'exorciste & d'acolyte, mais font passer immédiatement le lecteur au soudiaconat. Le Pape ajoute à ces instructions : Vous ne devez point recevoir les clercs étrangers, ni les promouvoir aux ordres supérieurs, à moins qu'il ne vous conste qu'ils

Morin. de sacr. Ordinat. Exercit. 14. *c.* 1.

qu'ils sont ordonnés canoniquement, sur-tout avant que d'avoir éprouvé leurs mœurs. Quant aux Grecs, si vous ne pouvez les ramener au rit latin, vous devez les laisser dans le leur, jusqu'à ce que le saint siege en ordonne autrement. Vous ne donnerez pas non plus les monasteres des Grecs à des clercs séculiers, tant qu'ils pourront être occupés par des réguliers, soit Grecs, soit Latins: c'est que la plûpart des moines Grecs avoient abandonné leurs monasteres depuis la prise de Constantinople. Enfin sur les appellations, que Thomas Morosini avoit prié le Pape de modérer, Innocent lui permet, dans les causes qui n'excéderont pas dix marcs d'argent, de procéder, nonobstant l'appel d'une des parties, ou les obliger à compromettre, principalement pour les causes légeres & spirituelles. Il ajoute : Vous obligerez les Vénitiens qui demeurent à Constantinople, à payer les dîmes, nonobstant la coutume qu'ils observent à Venise, de ne payer qu'à la mort la dîme de ce qu'ils ont acquis pendant leur vie.

X. Nouvel Empire Grec à Nicée en Bithynie. Theodore Lascaris Empereur. *Ville-Hardouin, n. 167. & les Notes de du Cange.*

Tandis que les Latins tâchoient de se maintenir dans leur nouvelle conquête de l'empire de Constantinople, Theodore Lascaris, qui avoit épousé Anne fille de l'empereur Alexis l'Ange, & par là prétendoit à l'Empire, fondoit une nouvelle monarchie à Nicée métropole de la Bithynie. D'abord Lascaris se fit reconnoître despote; ensuite les plus considérables du clergé & du peuple du pays s'étant assemblés à Nicée, délibérerent comment ils lui donneroient le titre d'Empereur; & comme, pour l'y faire reconnoître, il falloit un patriarche qui lui donnât la couronne impériale, ils élurent patriarche de Constantinople Michel Autorien grand sacellaire de la même église, sur la démission de l'ancien patriarche Jean Camatere, qui, comme on l'a dit, s'étoit retiré à Dimotuc. Ce fut donc Michel Autorien qui couronna Lascaris en 1206. Ce Prince régna dix-huit ans. Il écrivit au Pape, pour le prier d'obliger les Latins à faire une paix perpétuelle avec lui, & d'envoyer un légat pour la traiter, promettant, en ce cas, de se joindre aux Latins pour faire la guerre aux Sarrasins; autrement il déclaroit qu'il seroit contraint, malgré lui, de faire alliance avec les Infideles, & de se joindre aux Valaques pour faire la guerre au nouvel Empereur de Constantinople. Il faisoit de grandes plaintes contre les Latins, qu'il traitoit de prévaricateurs, de sacrileges, de parjures. Le pape Innocent III. lui répondit qu'il n'avoit jamais approuvé les excès des Latins, & qu'il les en avoit souvent repris; mais il lui rapporte les excuses dont les Latins se servoient pour se disculper, disant qu'on les avoit forcés, malgré eux, à prendre les armes, & à s'emparer de Constantinople; qu'au reste il l'exhorte à se soumettre à Henri empereur de Constantinople & au Pape, à renoncer au schisme,

& à rentrer sous l'obéissance de l'Eglise Romaine, lui promettant, en ce cas, de prier l'empereur Henri de le traiter avec douceur, &
1208. 22 *Mars.* quand le légat seroit arrivé, de procurer la paix entre l'Empereur & lui.

XI. Missionaires contre les Albigeois. *an.* 1206. *Petr. hist. Albiens.*

Nous avons vu ci-devant que le Pape avoit envoyé pour légats contre les Albigeois deux moines de Citeaux, Pierre de Castelnau & Raoul, ausquels s'étoit joint Arnaud abbé de Citeaux. Ces missionaires étoient résolus de renoncer à leur légation, voyant qu'ils n'avançoient rien ou presque rien contre les hérétiques; car quand ils vouloient les prêcher, ceux-ci leur objectoient la vie déréglée des ecclésiastiques, disant qu'il falloit commencer par reformer le clergé. Comme les missionaires étoient dans ces dispositions, Diego d'Azebez évêque d'Osma en Castille, qui revenoit de Rome, où il étoit allé pour demander d'être déchargé de son évêché, arriva à Montpellier, & les missionaires lui ayant demandé son avis, il s'informa des mœurs des Vaudois, & ayant su qu'ils séduisoient les simples par un extérieur de modestie & de sainteté, qu'ils joignoient à leurs prédications, & voyant au contraire que les missionaires, pour soutenir leur dignité, alloient en grand train, grand équipage, grande dépense, ayant beaucoup de domestiques & de chevaux, il leur dit: Il me paroît impossible, mes freres, de ramener ces gens-ci à la foi par les paroles seules: ils s'autorisent par la frugalité & l'austérité dont ils font profession. Il faut les combattre, non par les apparences, mais par la réalité de la vertu, de la piété, de la mortification, marchant à pied, sans argent, modestement, comme faisoient les Apôtres.

Les deux Légats craignant d'être accusés d'innovation, n'osoient embrasser de leur autorité cette maniere de vie; mais l'Evêque d'Osma s'offrit de leur en donner l'exemple. Il renvoya ses chevaux, son équipage, ses domestiques à Osma, & ne garda qu'un seul compagnon, qui fut Dominique chanoine régulier & souprieur de la cathédrale d'Osma, où l'Evêque avoit introduit la vie réguliere. Ce Prélat & les deux Légats vinrent de Montpellier au bourg de Carmain, où ils trouverent un chef des hérétiques, nommé Baudouin, & Guillaume, ci-devant chanoine de Nevers, dont nous avons parlé, qui, ayant été chassé de son église, se faisoit nommer Thiery parmi les Vaudois. Les missionaires disputerent contre eux pendant huit jours, & les rendirent si odieux au peuple de Carmain, qu'il les auroit chassés de ce bourg, sans la protection du Seigneur du lieu, qui les affectionnoit, & qui étoit dans la même erreur.

De Carmain ils allerent à Beziers, & y prêcherent pendant quinze jours, affermissant dans la foi le peu de catholiques qui y restoient,

& confondant les hérétiques. Pierre de Castelnau, qui leur étoit extrêmement odieux, fut obligé, avec Raoul son associé, de se retirer pour un tems, craignant que les Albigeois n'attentassent à leur vie. Ils se séparerent donc de l'Evêque, & vinrent à Carcassonne, où ils demeurerent dix jours, occupés de prédications & de conférences : c'étoit au mois de juin, & les hérétiques travailloient à leurs moissons le jour de S. Jean-Baptiste; car, loin de l'honorer comme un prophête, ils le détestoient. Un d'entre eux, tenant une poignée d'épis, & la voyant sanglanter, crut qu'il s'étoit coupé la main; mais la trouvant saine, il cria à ses compagnons, qui trouverent aussi leurs épis sanglanter; ce qui fut considéré comme une punition de la profanation qu'ils faisoient de la fête du Précurseur.

Un jour tous les chefs des hérétiques s'assemblerent à Montréal, au diocese de Carcassonne, pour conférer avec les prédicateurs catholiques. On prit les juges entre ceux que les hérétiques nomment croyans. La conférence dura quinze jours, & elle fut rédigée par écrit : on en donna la relation aux juges pour porter leur jugement; mais voyant les hérétiques manifestement convaincus, ils refuserent de prononcer, & remirent la relation aux hérétiques. Alors les missionaires prêchant partout, & mendiant de porte en porte, Arnaud abbé de Citeaux, qui quelques mois auparavant s'en étoit retourné pour assister à son chapitre général, revint joindre les missionaires, amenant avec lui douze abbés de son ordre & plusieurs religieux, qui marchant à pied en grande humilité, se répandoient partout, suivant les ordres de l'Abbé de Citeaux, & prêchoient dans les lieux où il les envoyoit.

L'Evêque d'Osma voulut alors retourner dans son diocese pour y mettre ordre à ses affaires, & fournir de son revenu la subsistance aux prédicateurs. En passant à Pamiers, on y tint une conférence en présence de quelques évêques & de quelques abbés, & les Vaudois y furent confus & convaincus : on avoit choisi pour juge de la dispute un homme puissant dans la ville, & favorable aux Vaudois. Il fut si touché des raisons des missionaires, qu'il abjura l'hérésie entre les mains de l'Evêque d'Osma, s'offrit lui & ses biens pour le soutien de la mission, & depuis ce tems combattit vigoureusement les hérétiques. Après cette conférence l'Evêque d'Osma s'en retourna dans son évêché, où il mourut peu de jours après. Le légat Raoul étoit mort peu de tems auparavant, & Guy abbé des Vaux de Cernay, au diocese de Paris, devint chef de cette mission.

XII. Vie de S. Dominique Instituteur des Freres Prêcheurs.

Dominique ou Domingue, que l'Evêque d'Osma avoit retenu avec lui, fut dans la suite instituteur des dominicains ou des freres prêcheurs. Il naquit en 1170. au bourg de Calaruega, au diocese d'Osma, de parens nobles & vertueux. Sa mere, avant qu'il naquît,

Vit. apud Boll. 4 August. songea qu'elle étoit grosse d'un petit chien, qui, d'un flambeau qu'il tenoit en sa gueule, enflammoit tout le monde. A quatorze ans ses parens l'envoyerent à Palencia, où étoit alors la plus fameuse école de Castille. Dominique y étudia la philosophie pendant quatre ans, menant une vie sérieuse & retirée. Il passa dix ans sans boire de vin; & dans une grande famine il vendit jusqu'à ses livres pour assister les pauvres. L'Evêque d'Osma, informé de son mérite, le fit chanoine régulier de sa cathédrale. Il fut bientôt fait souprieur, qui étoit la premiere dignité du chapitre, après l'Evêque, qui en étoit prieur. Dominique avoit un attrait particulier pour travailler à la conversion des pécheurs. Il y travailla avec succès dans un voyage qu'il fit à Rome avec son Evêque.

Un jour, après la conférence de Montréal, dont nous avons parlé, Dominique ayant recueilli sur un papier les passages qu'il y avoit cités, les donna à un des hérétiques pour y faire réflexion. La nuit suivante, comme ils étoient plusieurs de la secte assis auprès du feu, celui qui avoit le papier, le montra aux autres, qui lui dirent : Jettez-le au feu; s'il brûle, il paroîtra que notre créance est bonne; s'il ne brûle point, nous confesserons que c'est celle de ces prédicateurs : ils en convinrent tous. Le papier fut jetté au feu, & après y avoir demeuré quelque tems, il sauta dehors, sans être aucunement brûlé. Un d'eux, plus dur que les autres, dit : Jettons-l'y de nouveau, & nous en connoîtrons mieux la vérité. On l'y jetta, & il en sortit entier; ce qui arriva jusqu'à trois fois. Les hérétiques néanmoins demeurerent dans leur endurcissement, & se défendirent très-étroitement l'un à l'autre de donner connoissance de ce miracle aux catholiques; mais un gentilhomme qui étoit avec eux, & qui penchoit vers la bonne religion, le raconta à plusieurs personnes. Pierre des Vaux de Cernay dit l'avoir appris de celui qui avoit donné le papier à l'hérétique, c'est-à-dire, de S. Dominique même. Ce Saint voyant avec douleur que quelques nobles de ce pays, pressés par la nécessité, donnoient leurs filles à nourrir & à instruire à des hérétiques, fonda, pour les retirer, un monastere à Prouillé, entre Fangeaux & Montréal, où elles vivoient en clôture, travaillant & priant en silence avec grande édification. Nous verrons ci-après la suite de la vie de ce Saint.

XIII. Commencemens de saint François d'Assise. *Vading. Apparat. ad Annal.*

Vers le même tems parut en Italie un autre serviteur de Dieu, qui fut instituteur de l'ordre des freres mineurs, qui s'est prodigieusement étendu dans toute l'Europe : c'est S. François d'Assise, né dans la ville de ce nom, en Ombrie, en 1182. Son pere Pierre Bernard étoit marchand, & son fils s'appliqua aussi d'abord au négoce. Il fut nommé Jean au baptême; mais depuis on lui donna le nom de François, à cause de la facilité avec laquelle il apprit

la langue françoise, néceſſaire alors aux Italiens pour le commerce. François avoit dès l'enfance une tendreſſe particuliere pour les pauvres, ne refuſant jamais ceux qui lui demandoient pour l'amour de Dieu. Un jour en ayant refuſé un, il en eut tant de regret, qu'il courut après, lui donna l'aumône, & promit à Dieu que tant qu'il auroit le pouvoir, il n'en refuſeroit aucun. Il connut par quelques viſions que Dieu le deſtinoit à ſon ſervice : il pria long-tems pour ſavoir le genre de vie qu'il devoit ſuivre. Un jour étant entré dans une vieille égliſe de S. Damien, ſituée hors de la ville d'Aſſiſe, il ouit une voix, qui lui dit par trois fois de la réparer. Il obéit, vendit quelques marchandiſes, & même ſon cheval, & en apporta l'argent au prêtre qui deſſervoit cette égliſe, le priant de l'employer à la réparer, & à ſoulager les pauvres, & de lui permettre de demeurer avec lui. Le prêtre reçut François en ſa compagnie, mais refuſa ſon argent, craignant l'indignation de ſes parens. François jetta ſon argent dans une fenêtre, comme ſi c'eût été de la pouſſiere.

Son pere ayant appris qu'il étoit à S. Damien, l'alla rechercher ; mais François ſe cacha dans une foſſe, où il paſſa quelques jours, puis retourna à Aſſiſe. Les bourgeois le voyant défiguré & craſſeux, crurent qu'il avoit perdu l'eſprit, & couroient après lui avec de grandes huées, lui jettant de la boue & des pierres. Son pere accourut au bruit, le traîna dans ſa maiſon, le frapa, le lia & l'enferma comme un inſenſé. Le pere étant allé en campagne, ſa mere le délivra, le laiſſa aller, & il retourna à S. Damien. Le pere étant de retour, alla en colere rechercher François, & lui demanda ſon argent. Il le retrouva tout entier dans la fenêtre, où il étoit reſté, & amena ſon fils devant l'Evêque d'Aſſiſe, pour renoncer en ſa préſence à tout ce qu'il pouvoit eſpérer de ſa ſucceſſion. François y étant arrivé, ſe dépouilla de ſes habits, & les rendit à ſon pere : alors on vit que ſous ſes habits il portoit un cilice. Le Prélat voyant la ferveur de ce jeune homme, l'embraſſa, lui fit apporter des habits, & François dit à ſon pere : Juſqu'ici je vous ai appellé mon pere ſur la terre ; deſormais je dirai plus hardiment : Notre Pere, qui êtes dans les Cieux ; & ayant reçu de l'Evêque d'Aſſiſe un mauvais manteau, il y fit, avec du mortier qu'il rencontra, une croix, & ſe retira avec joie dans la forêt, chantant à haute voix les louanges de Dieu. Etant venu à Eugubio, il fut reconnu par un de ſes amis, qui le reçut, & lui donna une pauvre tunique. Alors il ſe mit à ſervir les lépreux, leur lavant les pieds, baiſant leurs ulceres : mais ſe ſouvenant de l'ordre qu'il avoit reçu de Dieu, de rebâtir l'égliſe de S. Damien, il revint à Aſſiſe, & entreprit de faire ce bâtiment par le ſecours des aumônes qu'on lui faiſoit, ou

qu'il demandoit de porte en porte. Après la réparation de S. Damien, il rebâtit encore celle de Notre-Dame de la Portiuncule, qui lui fut cédée après par les bénédictins, à qui elle appartenoit.

Matth. X. 9. 10. Un jour ayant entendu lire à la messe ces paroles : Ne portez, ni or, ni argent, ni autre monnoie, ni sacs pour le voyage, ni deux tuniques, ni sandales, ni bâtons, aussi-tôt, rempli d'une joie inexplicable, il dit : Voilà ce que je cherche. En même tems il ôte ses souliers, son bâton & sa besace, renonce à l'argent, ne garde qu'une tunique, ôte sa ceinture de cuir, & s'en fait une de corde. Dès lors il commença à annoncer la pénitence par des discours simples, mais solides & efficaces, qui frapoient les auditeurs, & les pénétroient jusqu'au fond du cœur. Il commençoit toujours par ces mots : Dieu vous donne la paix. Bientôt il lui vint des disciples. Le premier fut Bernard citoyen d'Assise. Il demanda à François ce qu'il devoit faire pour être sauvé : François, après avoir prié avec lui, ouvrit trois fois l'évangile. La premiere fois il trouva : Si tu veux être parfait, vend tout ce que tu as, & le donne aux pauvres. La seconde fois : Ne portez rien en voyage. La troisieme : Qui veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa croix, & me suive. Allez, lui dit-il, faites ce que vous venez d'entendre. Le second disciple de S. François fut Pierre de Catane chanoine de la cathédrale d'Assise : il prit l'habit le même jour que Bernard. Le troisieme fut Gilles homme simple & sans lettres, mais qui parvint à une haute perfection.

François envoya Bernard & Pierre prêcher dans la Romagne, & il alla lui-même dans la marche d'Ancone avec Gilles. En quelques endroits ils étoient reçus charitablement ; ailleurs on les regardoit avec admiration, pour la singularité de leurs habits & de leur maniere de vie ; en quelques villes on les insultoit, on les chargeoit d'injures & de coups, les traitant de fainéans & de vagabonds, leur jettant de la boue & des pierres, & les traînant dans les rues par le capuce. Ils souffroient tout avec patience, & même avec joie.

Quand François eut jusqu'à sept disciples, il leur déclara le dessein qu'il avoit de les envoyer dans toutes les parties du monde prêcher la pénitence, plutôt par leurs exemples que par leurs paroles. Il leur prédit ce qu'ils auroient à souffrir dans ce ministere, les exhorta à la patience, à l'humilité, au mépris des biens de la terre, & leur promit que dans peu de tems plusieurs sages & plusieurs nobles viendroient se joindre à eux pour prêcher le royaume de Dieu aux Rois, aux princes & aux peuples. Ainsi ils se séparerent, & allerent annoncer la parole de Dieu partout, exhortant tous ceux qu'ils rencontroient, à craindre & aimer Dieu. Nous parlerons ci-après de la regle qu'il leur prescrivit.

La diviſion entre Philippe de Suabe & Othon de Saxe, qui ſe diſputoient l'Empire, partageoit toujours l'Allemagne. Philippe ayant été reçu en 1206. par Adolphe archevêque de Cologne, dépoſé par le Pape, & par les comtes & les autres ſeigneurs du pays, tout le dioceſe de Cologne ſe ſoumit à lui, & Othon étant ſorti de Cologne pour lui livrer bataille, fut battu & réduit à prendre la fuite, lui quatrieme. Brunon archevêque de Cologne, qui étoit ſoutenu par le Pape, fut pris & préſenté au roi Philippe, qui le fit charger de chaînes, & l'emmena avec lui. La ville de Cologne ſe rendit à Philippe, & Othon s'embarqua, & paſſa en Angleterre auprès du roi Jean ſon oncle. Alors le Pape fit propoſer à Philippe de faire une trêve avec Othon : ce fut Volter ou Volfer noble Bavarois, archevêque d'Aquilée, qui fut chargé de lui en faire la propoſition. Les ſeigneurs Allemands du parti de Philippe promirent de s'employer à procurer la paix entre les deux prétendans. On dit que pour cet effet on promit à Innocent III. de faire épouſer à ſon frere Conrade, qui fut depuis comte de Sore, la fille du roi Philippe.

XIV. Diviſions dans l'Empire d'Allemagne, entre Othon & Philippe. *an.* 1206. *Arnold. Lubec. Albert. Stad. God. an.* 1206.

Conrad. Urſperg. p. 310.

Cependant Philippe n'en dit rien dans la lettre qu'il écrivit alors au Pape, dans laquelle il lui rend compte de la maniere dont il a été élevé à la royauté. Il offre à Innocent d'abandonner Leopold élu archevêque de Mayence, pourvu que le Pape de ſon côté abandonne Sigefroi ſon compétiteur, qu'il protégeoit. A l'égard de la trêve avec Othon, il veut bien la faire, & même la paix avec le Pape, à condition que le Pape envoie de ſa part des cardinaux, comme Philippe nommera de la ſienne des ſeigneurs, pour en regler les conditions. Philippe nomma le Burgrave de Magdebourg & deux autres ſeigneurs, avec plein pouvoir de traiter la paix, & le Pape nomma pour le même effet deux cardinaux, Hugolin évêque d'Oſtie & Leon prêtre du titre de ſainte Croix, qu'il envoya en Allemagne en qualité de légats.

Innoc. III. de Negot. ep. 136.

Quant à Othon, après avoir conféré en Angleterre avec le roi Richard ſon Oncle, il retourna en l'an 1207. en Allemagne, dans le deſſein d'y faire la paix, ou de conclure une trêve avec Philippe, comme le Pape l'y avoit exhorté. Il y trouva les deux Cardinaux dont nous avons parlé, qui demanderent pour préliminaire à Philippe, qu'il rendît la liberté à Brunon archevêque de Cologne; ce que Philippe ne voulut pas accorder: mais cela n'empêcha pas que les cardinaux ne lui donnaſſent l'abſolution de l'excommunication : puis ils allerent trouver le roi Othon, & lui dirent: Nous venons d'abſoudre Philippe votre compétiteur; c'eſt à vous à faire maintenant la paix avec lui, ſelon les ordres du Pape. Othon leur répondit : Voyez ſi vous avez exécuté les

ordres du Pape, & leur montra des lettres qu'Innocent lui avoit écrites, contenant les conditions de l'absolution de Philippe, entre autres la délivrance de Brunon. Les Légats forts allarmés retournerent vers Philippe, & lui dirent que l'absolution qu'il avoit reçue, ne pouvoit subsister, à moins qu'il ne délivrât Brunon; ce qu'il fit, ne pouvant s'en défendre: mais il obtint aussi qu'Adolphe l'ancien archevêque auroit la liberté d'aller à Rome pour se justifier auprès du Pape. Ils firent entrer jusqu'à deux fois Othon & Philippe en conférence, pour tâcher de conclure la paix; mais ils ne purent conclure qu'une trêve d'un an; après quoi ayant rédigé les articles de la paix projettée, ils retournerent à Rome avec des députés de l'un & de l'autre Roi. Le Pape approuva ce projet, & renvoya les deux cardinaux légats Hugolin & Leon pour y mettre la derniere main: mais ils n'avoient pas encore passé les Alpes, qu'ils apprirent la mort du roi Philippe, qui avoit été tué par Othon de Vittelesbach le 22 de juin 1208. Ainsi Othon fut reconnu pour seul Roi des Romains dans la diete d'Ausbourg, tenue à la S. Martin de la même année.

En Orient il arriva en l'année 1207. une grande dispute entre le Patriarche de Constantinople & les Vénitiens de la même ville, au sujet de l'image que l'on tenoit avoir été peinte de la main de saint Luc, & qui étoit en telle vénération parmi les Grecs, que les Empereurs Grecs n'entreprenoient aucune guerre, qu'ils ne la portassent avec eux, ou du moins qu'ils n'allassent faire leurs dévotions devant elle. L'impératrice Pulchérie l'avoit reçue de Jérusalem par la princesse Eudoxie sa belle-sœur, & avoit bâti une église à son honneur à Constantinople, sous le nom de Notre-Dame la Conductrice, en grec *Hodégétrie*. Cette image, après la prise de Constantinople, fut tirée de son église, pour être mise en la chapelle du palais de Bucoleon. L'empereur Henri frere de Baudouin l'en tira, pour la placer à sainte Sophie, & depuis, à la demande du Bail des Vénitiens, il l'accorda à cette nation, qui se mit en devoir de l'enlever de sainte Sophie, pour la mettre dans son église du Tout-Puissant ou du Pantocrator, dans le dessein de l'envoyer à Venise. Le Patriarche s'opposa à cet enlevement, & les Vénitiens rompirent les portes de sainte Sophie & de la trésorerie, & malgré lui emporterent l'image à leur église. Le Patriarche les excommunia, & fit confirmer sa sentence d'excommunication par le Nonce du Pape & par le Pape même; ce qui n'empêcha pas que la sainte image ne demeurât dans l'église des Vénitiens jusqu'à la prise de Constantinople par Michel Paléologue, qui la remit dans celle de l'Hodégétrie.

Du Cange, hist. de Constantinople, l. 2. art. 5.

XV. Etienne de

Le pape Innocent III. ayant cassé l'élection qui avoit été faite du

du souprieur de la cathédrale de Cantorberi, & celle de l'Evêque de Nortvic, ordonna aux moines de Cantorberi, qui étoient venus à Rome pour cette élection au nombre de douze, de faire en sa présence une nouvelle élection, disant qu'ils pouvoient élire qui ils voudroient, pourvu que ce fût un Anglois & un digne sujet. En même tems il leur recommanda Etienne de Langton, qui étoit Anglois de naissance, & qui, après avoir étudié long-tems à Paris, y avoit été fait docteur en théologie, chanoine de la cathédrale, & chancelier de l'université. Le Pape l'ayant attiré à Rome, l'avoit fait cardinal prêtre du titre de saint Chrysogone. L'ayant donc proposé pour être élu archevêque de Cantorberi, les moines répondirent qu'ils ne pouvoient faire d'élection canonique sans le consentement du Roi & de leur communauté: mais le Pape leur ordonna, en vertu d'obéissance & sous peine d'excommunication, d'élire celui qu'il leur proposoit. Les moines consentirent à regret, & en murmurant ils entonnerent le *Te Deum*, porterent à l'autel Etienne de Langton, & le Pape le sacra de sa main à Viterbe le 17 juin 1207. Il y a quelque différence sur les circonstances de cette élection entre les historiens Anglois & l'auteur des gestes du pape Innocent III. mais tous conviennent qu'Etienne de Langton fut élu par quinze moines de Cantorberi, qui étoient venus d'Angleterre à Rome pour cette affaire.

Langton, élu Archevêque de Cantorberi. *an.* 1207. *Matth. Paris. an.* 1206. *Gest. Innoc. III. n.* 131.

Le roi Jean d'Angleterre desaprouva beaucoup cette élection, & fut extrêmement fâché du refus qu'avoit fait le Pape d'admettre l'élection de l'Evêque de Nortvic. Il s'emporta sur-tout contre les moines qu'il avoit envoyés à Rome à ses frais pour faire confirmer son élection, & qui, contre son intention, avoient élu Etienne de Langton son plus grand ennemi. Il envoya donc au monastere de la cathédrale de Cantorberi, & en chassa tous les moines, à la réserve de treize malades, qui étoient à l'infirmerie, & ne pouvoient marcher. Les moines ainsi chassés passerent en France, & furent reçus à S. Bertin & en d'autres monasteres. On confisqua les biens des fugitifs, & on laissa incultes les terres de l'archevêché & du monastere. Le Roi se plaignit vivement au Pape de la conduite qu'il avoit tenue envers lui dans cette occasion, & d'avoir fait élire, sans son consentement, un sujet élevé en France, au milieu de ses ennemis, protestant qu'il ne se déporteroit jamais de l'élection de l'Evêque de Nortvic. Le Pape lui fit réponse, en louant le mérite d'Etienne de Langton, né sujet d'Angleterre, bien connu de lui, & possédant actuellement une prébende dans l'église d'Yorc; que dans les élections qui se font à Rome, on n'a pas coutume d'attendre le consentement des princes. En même tems le Pape écrivit aux trois Evêques, d'Eli,

de Londres & de Vorchester, leur ordonnant d'aller exhorter le Roi avec une liberté respectueuse, de recevoir l'évêque Etienne de Langton, & au cas de refus de sa part, de prononcer une sentence d'interdit sur toute l'Angleterre, défendant d'y faire aucune fonction ecclésiastique, hors le baptême des enfans & la pénitence des mourans. Il menace le Roi de plus grandes peines, s'il n'est pas touché de celle-ci.

XVI. L'Angleterre soumise à l'interdit. *an.* 1208. *Matth. Paris. an.* 1208.

Les trois Evêques exécuterent leur commission, allerent trouver le roi Jean, lui exposerent les ordres du Pape, & le prierent avec larmes de rappeller l'archevêque Etienne de Langton & les moines de Cantorberi pour éviter l'interdit, & assurer sa puissance temporelle & son salut. Le Roi en furie les interrompit, dit des injures au Pape & aux cardinaux, & jura par les dents de Dieu que si l'on jettoit l'interdit sur son Royaume, il enverroit à Rome tous les prélats & le clergé d'Angleterre, & confisqueroit tous leurs biens & qu'il feroit arracher les yeux & couper le nez à tous les Romains qui se trouveroient dans ses Etats, & les renverroit à Rome, afin qu'à ces marques on les distinguât de toutes les nations. Enfin il ordonna aux trois Evêques de se retirer promptement de sa présence, s'ils vouloient se mettre en sureté.

Les Evêques se retirerent, & le carême suivant, le lundi de la Passion, qui étoit le 24 de mars 1208. ils mirent toute l'Angleterre en interdit. Les trois Evêques sortirent ensuite secrettement de l'Angleterre, & l'interdit fut rigoureusement observé par tout le Royaume, nonobstant tout privilege, en sorte qu'on y cessa toutes fonctions écclésiastiques, hors la confession, le viatique & le baptême des enfans. On emportoit les corps morts hors des villes & des villages, & on les enterroit comme des chiens dans les chemins & dans les fossés, sans prieres, & sans aucun ministere des prêtres.

Innoc. III. l. 11. *ep.* 89. 90. 91. 102.

Après quelque tems le Roi ne pouvant résister aux clameurs publiques, envoya au Pape l'Abbé de Beaulieu avec une lettre, promettant de recevoir Etienne de Langton pour archevêque de Cantorberi, & de lui restituer, à lui & aux moines, ce qu'il leur avoit ôté, & ne pouvant encore lui rendre ses bonnes graces, il ne vouloit pas lui donner les régales; mais il les remettoit entre les mains du Pape pour les conférer à l'Archevêque comme il lui plairoit. Le Pape agréa la proposition, & manda aux trois Evêques, de Londres, d'Eli & de Vorchester, de donner les régales à Etienne de Langton, de l'établir dans son église, & de lever l'interdit. Le Pape écrivit en même tems à l'Archevêque, qui attendoit en Flandre, l'exhortant à bien vivre avec le Roi.

Celui-ci ne tint pas sa parole ; mais craignant que le Pape n'en vînt jusqu'à l'excommunier nommément, & absoudre ses sujets du serment de fidélité, il demanda des ôtages aux seigneurs qui lui étoient les plus suspects. Plusieurs obéirent ; d'autres refuserent, & une dame, entre autres, osa bien dire qu'elle ne confieroit pas ses enfans au Roi, qui avoit tué son propre neveu. *Matth. Paris. an. 1208.*

Cependant la rigueur de l'interdit produisoit de grands inconvéniens. Comme on ne disoit point de messe, on manquoit d'hosties pour donner le viatique aux mourans, & le saint chrême n'ayant pû être consacré le Jeudi saint de cette année 1208. on n'en avoit point pour le baptême des enfans. Le Pape consulté sur cela, répondit qu'on pouvoit se servir du saint chrême de l'année précédente, & à l'égard du viatique, que la foi des malades pouvoit y suppléer, selon cette parole de S. Augustin : Croyez, & vous l'avez mangé. Comme le Roi ne se mettoit point en devoir de satisfaire à l'Eglise, le Pape donna commission dès le 12 janvier 1209. aux trois Evêques, de Londres, d'Eli & de Vorchester, de le dénoncer excommunié, si dans trois mois il n'exécutoit les promesses qu'il avoit faites par l'Abbé de Beaulieu. Les trois Evêques qui étoient en France, n'osant retourner en Angleterre, commirent à leur confreres l'exécution de la sentence du Pape ; mais ceux-ci n'oserent la publier. Néanmoins dans peu de tems tout le monde en eut connoissance, & dans les rues on se disoit à l'oreille, que le Roi étoit excommunié ; ce qui l'irrita de plus en plus contre le Pape & contre le clergé. *Innoc. l. 11. ep. 102.*

Cette affaire fut encore remuée en 1211. & le roi Jean, touché des exhortations de Pandolfe & de Durand envoyés du Pape, permit à Etienne de Langton & au trois Evêques de retourner en Angleterre, mais sans dédommagement ni restitution des fruits ; ce qui obligea le Pape à déclarer tous les sujets du roi Jean absous de leur serment de fidélité. L'année suivante 1212. il le déclara déchu du trône, & offrit le royaume d'Angleterre au Roi de France, qui ne l'accepta point, quoique plusieurs seigneurs Anglois, à ce qu'on disoit, l'eussent invité à venir en Angleterre recevoir la couronne, le roi Jean s'étant rendu extrêmement odieux, non seulement au clergé, mais aux seigneurs & à ses autres sujets. Ce différend ne fut terminé, & les prélats ne revinrent en Angleterre qu'en 1213. comme nous le verrons ci-après. *Aug. in Johan. tract. 25. n. 12.*

XVII. Manichéens chassés de Viterbe. *an. 1207. Gest. Innoc. III. n. 123. 124. l. 8. ep. 83. & l. 10. ep. 130.*

Le Pape, après l'Ascension de l'an 1207. vint à Viterbe, où il savoit qu'il y avoit plusieurs Patarins ou Manichéens, & commença à les chasser, de peur qu'on ne reprochât à l'Eglise Romaine de souffrir sous ses yeux & dans son patrimoine les hérétiques qu'elle faisoit poursuivre partout ailleurs. Le Pape étant donc arrivé en

cette ville, tous les Patarins s'enfuirent ; mais ayant assemblé l'Evêque & le clergé de la ville, il fit faire une recherche exacte des fauteurs, recéleurs, défenseurs des hérétiques, & mettre leurs noms par écrit ; & après avoir fait promettre par serment, cautions & gages aux magistrats de la ville, de lui obéir en tout, il leur ordonna de faire abattre de fond en comble toutes les maisons où l'on avoit reçu des Patarins ; ensuite ayant fait venir les prélats, le clergé, les seigneurs & les magistrats de Toscanne, du duché de Spolete, de la marche d'Ancone & des autres terres de l'Eglise, il publia le 24 septembre 1207. une constitution, adressée à tous ses sujets, portant que tout hérétique qui seroit trouvé dans le patrimoine de S. Pierre, seroit aussi-tôt pris & livré à la cour séculiere, pour être puni selon les loix, ses biens confisqués, & la maison où l'on l'aura retiré, rasée, sans qu'on puisse la rebâtir. Leurs croyans & leurs fauteurs perdront le quart de leurs biens ; s'ils retombent, ils seront chassés des lieux, sans y pouvoir revenir, sinon par ordre du Pape. Ils ne seront point ouis en justice ; on ne recevra point leurs offrandes ; on ne leur administrera point les sacremens ni la sépulture ecclésiastique ; enfin ils seront incapables de toutes charges publiques.

XVIII. Martyre de saint Pierre de Castelnau. *ann. 1207. hist. Albig. c. 3. & 64. & Chronic. S. Martini Autissiod. an. 1208.*

Les mêmes hérétiques Manichéens ou Albigeois étoient toujours puissans en Languedoc, soutenus principalement de Raimond comte de Toulouse. Ce Seigneur s'opposa toujours aux Légats, qui furent enfin obligés de l'excommunier, & de lui faire faire la guerre par les catholiques du pays. Il fut contraint de se rendre, & de signer la paix ; mais il ne l'observa pas, & Pierre de Castelnau, un des Légats, lui reprocha en face ses parjures, ne desirant rien tant que le martyre, & disant que la cause de Jésus-Christ ne réussiroit jamais dans ce pays, que quelqu'un des missionaires n'y mourût pour la défense de la foi, & Dieu veuille, ajoutoit-il, que j'en sois la premiere victime : c'étoit une espece de prophétie. Le Comte de Toulouse ayant invité les Légats à se trouver avec lui à S. Gilles en Provence, il les entretint à diverses reprises, tantôt promettant de les satisfaire, tantôt les menaçant de mort. Enfin il les renvoya, disant que partout où ils seroient, il les feroit observer de près. On les conduisit avec une escorte jusqu'au bord du Rhône, & le lendemain les Légats ayant dit la messe à leur ordinaire, & se préparant à passer le fleuve, un inconnu, qui avoit passé la nuit avec eux, donna un coup de lance au bas des côtes à Pierre de Castelnau. Pierre le regardant, lui dit : Dieu veuille vous le pardonner comme je vous le pardonne ; ce qu'il répeta plusieurs fois, & mourut peu après, priant avec ferveur.

1208. 18 Mart. Le pape Innocent étant informé de cette mort, écrivit aux sei-

gneurs des provinces de Narbonne, d'Arles, d'Embrun, d'Aix & de Vienne, une lettre, où il dit qu'il a ordonné aux archevêques & à leurs suffragans de dénoncer excommunié le meurtrier du Légat, qu'il qualifie de martyr; & comme il y a des indices certains que le Comte de Toulouse est le principal auteur de cette mort, les évêques le doivent de nouveau dénoncer excommunié; comme aussi, selon les canons, on ne doit point garder la foi à celui qui ne la garde point à Dieu, les évêques déclareront absous de leur serment tous ceux qui ont promis au Comte fidélité, société ou alliance, & qu'il est permis à tout catholique, non seulement de poursuivre sa personne, mais aussi de prendre ses terres. Ces maximes auroient besoin de bonnes preuves.

Le Comte de Toulouse sachant que les évêques de la province de Narbonne avoient envoyé demander au Pape de nouveaux missionaires, y envoya aussi deux scélérats, Bernard archevêque d'Auch & Raimond de Rabastens, déposé de l'évêché de Toulouse, qui se plaignirent beaucoup de la dureté de l'Abbé de Citeaux envers le Comte de Toulouse, & promirent que s'il lui envoyoit quelques-uns de sa cour, il auroit pour eux une entiere soumission. Le Pape y envoya le docteur Milon, un de ses clercs, recommandable par sa science, par sa vertu & par son intrépidité, avec un autre docteur de Genes, nommé Theodise, qui n'avoit pas moins de doctrine & de fermeté. Le Comte fut ravi de voir le docteur Milon, se flattant de le conduire comme il voudroit; mais l'Abbé de Citeaux, qui connoissoit tous les artifices du Comte de Toulouse, donna à Milon de bonnes instructions par écrit, & lui conseilla, avant de rien entreprendre, d'assembler les évêques, & de les consulter, lui nommant ceux dont il devoit suivre les avis.

Hist. Albig. c. 9.

XIX. Philippe Roi de France est invité à aller au secours de la Religion en Languedoc. *an.* 1208. *Rigord. an.* 1208. *&c.*

Jusqu'alors on n'avoit gueres employé contre les Vaudois que les armes spirituelles, la parole de Dieu & les censures; mais elles ne faisoient que peu de fruit parmi ces hérétiques. L'Abbé de Citeaux & le docteur Milon allerent trouver le roi de France Philippe Auguste, qui tenoit un parlement à Villeneuve, au diocese de Sens, pour le prier, au nom du Pape, d'aller en personne ou d'envoyer le prince Louis son fils au secours de l'Eglise dans la province de Narbonne. Le Roi leur répondit qu'il avoit à ses côtés deux grands lions, savoir, Othon roi d'Allemagne & Jean roi d'Angleterre, qui faisoient tous leurs efforts pour mettre le trouble dans son Royaume, & qui ne lui permettoient pas de se rendre aux prieres du Pape; que tout ce qu'il pouvoit faire, étoit de permettre à ses barons d'aller à cette entreprise. On prêcha donc la croisade contre les Albigeois, & l'indulgence promise par le Pape étant publiée, il y eut une grande multitude de croisés, qui portoient la croix sur la poitrine, pour se distinguer des autres croisés.

XX. Statuts d'Eudes de Sulli Evêque de Paris *tom. X. Concil. p.* 1801.

Eudes évêque de Paris, après avoir rempli douze ans le siege de cette ville, mourut le 13 de juillet 1208. Il avoit excité le Pape à publier la croisade en France contre les Albigeois. Ce Prélat gouverna son diocese avec beaucoup de sagesse, de droiture & de desintéressement, sur-tout dans la distribution des bénéfices, n'ayant égard, ni à la naissance, ni aux présens, ni aux recommandations, mais seulement aux bonnes mœurs & à la doctrine. Il publia des statuts synodaux, qui sont les plus anciens qu'on connoisse pour l'église de Paris. Il veut qu'on supplée les cérémonies & les exorcismes, après le baptême reçu par ondoiement & sans solemnité. On gardera les sacrés fonts sous la clef, à cause des sortileges. Il défend de recevoir plus de trois parrains, & veut qu'on donne la confirmation immédiatement après le baptême, s'il est possible. On peut changer les noms des enfans à la confirmation. Un simple prêtre ne peut pas consacrer une vierge. On communioit encore ordinairement les malades sous les deux especes. Il est ordonné de tenir fort nets les calices dont on communie les malades. Il ne permet aux diacres de porter l'eucharistie aux malades, qu'en cas de nécessité. Il leur défend aussi d'entendre les confessions, sinon dans l'extrême besoin, puisqu'il n'ont pas le pouvoir d'absoudre. Il ordonne aux curés d'avoir par devers eux le rituel & les canons pénitentiaux. L'élevation de l'hostie à la messe, en sorte qu'elle puisse être vue par le peuple, est commandée : mais sans parler du calice, il parle du tabernacle, pour conserver le saint sacrement sous la clef & dans la plus belle partie de l'autel. Défense de dire deux messes en un jour, ou sous deux intoïts, sans grande nécessité. Ces messes sous deux introïts, sont ce qu'on appelloit des messes à deux faces, dans lesquelles on disoit deux fois les introïts & les autres prieres jusqu'au *Sanctus*, mais où l'on ne consacroit qu'une fois. Quelquefois les prêtres, pour acquitter plusieurs messes, dont ils étoient chargés, disoient de ces messes à deux, à trois & à quatre faces. On défend aux confesseurs de se charger des messes qu'ils ont imposées pour pénitence à leurs pénitens. Il est ordonné aux curés d'avertir les paroissiens de visiter en pélerinage leur église cathédrale, au moins une fois l'an. On baptisoit encore communément par immersion, en plongeant tout le corps dans l'eau ; mais on ne condamne pas l'ondoiement, & on ne parle pas du baptême sous condition dans l'édition la plus correcte. Le droit du curé pour les mariages étoit quelques plats du festin. Eudes de Paris eut pour successeur dans l'église de Paris Pierre de Nemours trésorier de Tours, fils de Gauthier chambellan de France, & frere de deux autres évêques, Etienne de Beauvais & Guillaume de Meaux.

Edit. 1674. Synodic. Paris.

Cependant les croisés qui étoient destinés à faire la guerre aux Albigeois, s'assembloient de toutes parts, & les deux légats Milon & Theodise ayant assemblé à Montilli en Provence plusieurs évêques, leur demanderent leurs avis sur la conduite qu'ils devoient tenir envers le Comte de Toulouse. Ils leur donnerent leuts avis par écrit & scellés, & ils se trouverent tous conformes à celui de l'Abbé de Citeaux : ensuite Milon manda au Comte de Toulouse de venir le trouver à Valence à un certain jour. Il y vint, & promit au Légat de faire tout ce qu'il voudroit. Milon, par le conseil du Prélat, demanda qu'il lui remît pour sureté sept de ses châteaux situés en Provence, & que les consuls d'Avignon, de Nismes & de S. George lui jurassent que si le Comte de Toulouse manquoit d'obéir aux ordres du Légat, ils se tiendroient quittes envers lui de leur serment de fidélité, & que le comté de Melgueil seroit confisqué au profit de l'Eglise Romaine. Le Comte promit tout, dans la crainte de l'armée des croisés qui étoient en marche, & prêts à venir fondre sur lui. Alors le légat Theodise alla en Provence prendre possession des sept châteaux au nom du Pape, & Milon vint à S. Gilles pour donner l'absolution au Comte.

XXI. Absolution du Comte de Toulouse. an. 1209. *hist. Albig. c. 11. ep. Innoc. III. post epist. 85. &c.*

Le 18 de juin 1209. le Comte fut amené nud en chemise devant la porte de l'église, en présence du Légat, des archevêques & des évêques assemblés, au nombre de plus de vingt. Là il fit serment sur le corps de notre Seigneur, sur la vraie croix, les reliques & les évangiles, portant en substance: Je jure que sur tous les articles, pour lesquels j'ai été excommunié, j'observerai les ordres du Pape & les vôtres, principalement sur ce qu'on dit que je n'ai pas voulu jurer la paix quand les autres la juroient ; que je n'ai pas gardé mes sermens sur l'expulsion des hérétiques ; que je les ai toujours favorisés ; que je suis suspect sur la foi ; que j'ai tenu des compagnies de Routiers ; que j'ai donné à des Juifs des charges publiques ; que j'ai fortifié des églises, pour en faire des lieux de défense ; que j'ai levé des péages indus ; que j'ai chassé de son siege l'Evêque de Carpentras ; que je suis soupçonné du meurtre commis sur la personne de Pierre de Castelnau de sainte mémoire ; que j'ai pris l'Evêque de Vaison & son clergé, & détruit leurs maisons. Je me soumets, si je n'observe ce serment, à la perte des sept châteaux, & à être de nouveau excommunié.

T. XI. Concil. p. 36. hist. Albig. c. 12.

Après ce serment le Légat donna l'absolution au Comte, & lui fit mettre au cou une étole, par laquelle il le prit, & le fit entrer à l'église, en le frapant de verges ; mais quand il fallut en sortir, la foule étoit si grande, qu'il fut impossible de le faire sortir par le même chemin par où il étoit entré. Il fallut descendre dans l'église souterraine, & le faire passer pardevant le tombeau du

bienheureux Pierre de Castelnau, comme pour lui faire satisfaction. Après cela le Légat ordonna au Comte de rétablir l'Evêque de Carpentras & celui de Vaison dans tous leurs droits, & de chasser de ses terres les Routiers, les Coteraux & autres brigands, & d'éloigner les Juifs de tous manimens des affaires publiques. Ensuite le Comte de Toulouse, pour se mieux garantir de l'armée des croisés, qu'il craignoit terriblement, pria le Légat de lui donner la croix à lui-même, & avec lui se croiserent deux de ses chevaliers.

XXII. Les Croisés contre les Albigeois à Lion. *an.* 1209. *hist. Albig. c.* 13. 14. 15. 16. *Catel. hist. Langued. p.*639. *Neubrig. l.* 2. *c.* 81.

Après avoir ainsi reconcilié le Comte de Toulouse à l'Eglise, les deux légats Milon & Theodise se rendirent à Lion, où les croisés de France s'assemblerent de tous côtés vers la S. Jean de cette année 1209. Ils avoient à leur tête Pierre archevêque de Sens, Gauthier évêque d'Autun, Robert évêque de Clermont, Guillaume évêque de Nevers & des seigneurs laïcs, Eudes III. duc de Bourgogne, les Comtes de Nevers & de Saint Paul, Simon comte de Montfort & plusieurs autres. Le Comte de Toulouse alla lui-même au devant d'eux jusqu'à Valence, où il les rencontra, & promit de faire tout ce qu'ils voudroient, offrant son fils en ôtage, outre les places de fureté qu'il avoit données. Ils arriverent marchant ensemble à Beziers.

Cette ville étoit remplie, non seulement d'hérétiques, mais aussi de voleurs & de gens chargés de toutes sortes de crimes. Quarante-deux ans auparavant ils avoient tué dans l'église de la Magdeleine Raimond Trincavel leur vicomte, & brisé les dents à l'Evêque, qui les vouloit empêcher. Les croisés étant arrivés devant la ville, y envoyerent Renaud de Montpellier, qui en étoit alors évêque, pour ordonner aux catholiques, s'il y en avoit, ou de leur livrer les hérétiques, dont l'Evêque avoit la liste, ou de sortir de la ville, pour n'être pas envelopés dans la perte des hérétiques. Les bourgeois mépriserent ces avis, & quelques-uns d'entre eux, avant que d'être attaqués, commencerent à tirer sur les croisés. Les valets de l'armée, indignés de cette insolence, marcherent de leur propre mouvement contre la ville, & la prirent d'emblée, firent main-basse sur tous les habitans, & y mirent le feu. C'étoit le jour de la Magdeleine, 22 de juillet, & on tua dans l'église de cette Sainte jusqu'à sept mille personnes, qui s'y étoient refugiées.

Hist. Albig. c. 6.

Les croisés marcherent ensuite contre Carcassone, dont ils prirent premierement un fauxbourg. Pendant cette attaque les évêques, les abbés & tout le clergé chantoient le *Veni, sancte Spiritus*. Les croisés auroient pu prendre la ville de force; mais ils aimerent mieux recevoir les habitans à composition, à condition de tout abandonner

abandonner & de ſortir nuds en chemiſe; ce qui fut exécuté à la fête de l'Aſſomption 1209.

Alors les ſeigneurs croiſés délibérerent à qui ils donneroient la ſeigneurie de leurs conquêtes. Ils l'offrirent au Comte de Nevers, puis au Duc de Bourgogne, qui la refuſerent. Ils en remirent donc l'élection à ſept commiſſaires, deux évêques, quatre chevaliers & l'Abbé de Citeaux légat du Pape, qui convinrent de donner le commandement de la croiſade & la ſeigneurie des conquêtes qui ſe feroient, à Simon comte de Montfort. Il refuſa d'abord; mais l'Abbé de Citeaux, comme légat, lui commanda d'accepter, & il obéit. Peu de tems après le Comte de Nevers ſe retira avec une grande partie de l'armée, pour quelques mécontentemens qu'il avoit reçus du Duc de Bourgogne.

XXIII. Simon Comte de Montfort, élu Chef des Croiſés. *ann.* 1209. *hiſt. Albig. c.* 17. 18. 19. 20. 22.

Quelque tems après l'armée des croiſés étant à Caſtres, on préſenta au Comte de Montfort deux hérétiques, dont l'un étoit de ceux qu'on nomme Parfaits, & l'autre, ſon diſciple. Le Comte les condamna au feu, quoique le diſciple promît d'abjurer l'héréſie: Car, diſoit Simon, s'il parle de bonne foi, ce feu ſervira pour l'expiation de ſes péchés; s'il veut nous tromper, il portera la peine de ſon impoſture. On les attacha donc tous deux au poteau; puis on demanda au diſciple en quelle foi il vouloit mourir; il répondit: Dans la foi de la ſainte Egliſe Romaine, & je prie Dieu que ce feu me ſerve de purgatoire. On alluma un grand feu, qui conſuma en un moment le prétendu Parfait, & brûla les liens du novice, ſans lui faire aucun mal, de ſorte qu'il ſortit du bûcher, n'ayant que le bout des doigts un peu brûlé. Le Duc de Bourgogne ſe retira encore peu de tems après, & le Comte de Montfort demeura avec environ trente chevaliers & quelques pélerins François. Le légat Milon mourut ſur la fin de cette année 1209.

Les prédications & les bons exemples des Légats & des miſſionaires opérerent pluſieurs converſions, & Dieu tira ſa gloire de ces hérétiques. Dès l'an 1208. un nommé Durand, natif d'Hueſca en Arragon, ayant renoncé à l'héréſie avec quelques autres, ſe préſenta au Pape avec ſes compagnons, qui les reçut favorablement, comme catholiques. Cependant, pour s'aſſurer davantage de leur créance, il leur fit donner par écrit leur confeſſion de foi, où ils reçoivent les trois ſymboles, des Apôtres, de Nicée, & celui attribué à ſaint Athanaſe, condamnent toutes les erreurs des Manichéens, & font profeſſion des vérités contraires.

Durand & ſes diſciples, non contens d'avoir renoncé à l'héréſie, aſpiroient à la perfection chrétienne, & s'étoient preſcrit une regle, dans laquelle ils diſoient: Nous avons renoncé au ſiecle, & ayant donné aux pauvres ce que nous avions, nous ſommes réſolus d'em-

XXIV. Converſion de pluſieurs hérétiques. *an.* 1208. 1209. *Innoc. III. l.* 11. *ep.* 199.

l. 15. ep. 90. l. 12. ep. 17. &c. braſſer la pauvreté, & de ne nous point mettre en peine du lendemain, de ne recevoir ni or ni argent, mais de nous contenter de la nourriture quotidienne. Comme une grande partie de nous ſont clercs, & preſque tous lettrés, nous avons réſolu d'étudier, exhorter & diſputer contre toutes ſortes d'hérétiques, & propoſer dans nos écoles la parole de Dieu à nos freres & à nos amis, le tout avec la permiſſion des prélats. Nous garderons la continence, & jeûnerons tous les ans deux carêmes, ſelon la regle de l'Egliſe. Nous porterons un habit modeſte, avec les ſouliers ouverts par deſſus, apparemment comme des ſandales, & tout cela de telle ſorte que nous ſoyions clairement diſtingués des Lionnois ou des pauvres de Lion, qui avoient été condamnés par l'Egliſe.

Innoc. III. l. 11. ep. 196. 197. Cette regle ou maniere de vie fut approuvée par le pape Innocent III. en 1208. La grace que le Pape leur fit, les rendit ſi inſolens, que les Evêques de Narbonne, de Beziers, d'Uzès, de Niſmes & de Carcaſſonne furent obligés de lui en porter leurs plaintes. *Idem, l. 12. ep. 66. 68. 69.* Ils ont fait entrer dans l'égliſe en notre préſence, diſent ces Prélats, des Vaudois, qui n'étoient pas encore reconciliés, pour aſſiſter avec eux au ſaint ſacrifice. Ils retiennent en leur compagnie des religieux apoſtats. Ils n'ont en rien changé l'habit de leur ancienne ſuperſtition, qui ſcandaliſe les catholiques. Ils attirent dans leurs aſſemblées pluſieurs fideles, qui ſous ce prétexte ſe retirent de l'égliſe, & n'y aſſiſtent ni à l'office ni à la prédication; les clercs mêmes qui ſont parmi eux, n'aſſiſtent point à l'office divin. Quel-*An. 1209.* ques-uns d'entre eux ſoutiennent qu'aucun magiſtrat ſéculier ne peut, ſans péché mortel, exercer un jugement de ſang. Le Pape écrivit à Durand & aux ſiens de corriger ces abus, & aux Prélats, de les ſupporter avec douceur, & de travailler plutôt à les attirer qu'à les éloigner.

XXV. Concile d'Avignon. *ann. 1209. tom. XI. Concil. p. 41. &c.* Un autre bien que produiſirent les miſſions, fut la tenue d'un concile à Avignon, le 6 de ſeptembre 1209. Hugues évêque de Riez & Milon légats du Pape y préſiderent. Les Archevêques de Vienne, d'Arles, d'Embrun & d'Aix s'y trouverent avec vingt évêques, pluſieurs abbés & pluſieurs prélats. On y publia vingt-un canons, dont le premier recommande aux évêques de prêcher plus ſouvent, attribuant à leur négligence l'accroiſſement de l'héréſie & la corruption des mœurs, leur permettant toute-fois de faire prêcher par d'autres, quand le beſoin ou les circonſtances le demanderoient: que l'on extermine les hérétiques, & qu'on ôte toute adminiſtration des affaires publiques aux Juifs; qu'on les oblige à reſtituer ce qu'ils avoient acquis par uſures, à ne pas travailler les jours de fêtes, & à ne pas manger de viande les jours qui ſont d'abſtinence parmi les chrétiens: que la dîme ſoit payée ſans diminu-

tion des frais : que les ecclésiastiques soient exempts de péages : que les laïcs ne se mêlent point des élections, & n'exigent point le vingtieme du revenu des églises : que les patrons des églises y présentent des sujets dignes dans six mois : que dans les veilles des Saints qui se font dans les églises, on ne fasse point de danses dissolues, & qu'on n'y chante point de chansons deshonnêtes : que les clercs & les religieux ne portent point d'habits de couleur brillante ou de soie, ni de chapes de couleur & à manches : que les parens des meurtriers de Pierre de Castelnau & de Geoffroi chanoine de Geneve ne soient pourvus d'aucun bénéfice jusqu'à la trente-septieme génération.

XXVI. Bernard Prime & Guillaume Arnaud Vaudois convertis. *an.* 1210. *Innoc. III. l.* 13. *ep.* 64. & 137.

Vers le même tems le pape Innocent III. approuva la société de Bernard Prime & de Guillaume Arnaud, qui s'étoient réunis à l'Eglise plus de trente ans auparavant, & s'étoient déja présentés au pape Lucius III. pour faire confirmer leur maniere de vivre. Innocent la confirma en 1210. après avoir tiré d'eux les mêmes suretés pour la catholicité de leurs sentimens, qu'il avoit fait auparavant envers Durand & les siens. On les soupçonnoit de nourrir quelques sentimens nouveaux, parce qu'ils portoient des souliers ouverts par dessus, qu'ils avoient les cheveux coupés, à la maniere des séculiers, quoiqu'ils portassent des chapes ou coules de religieux : on disoit même qu'ils avoient des femmes en leur compagnie, avec lesquelles ils logeoient dans la même maison, & couchoient dans le même lit. Le pape Innocent leur défendit toute fréquentation suspecte avec les femmes, de manger & de coucher dans une même maison, puisqu'ils faisoient profession de continence. On disoit aussi que Bernard enseignoit qu'il étoit permis aux femmes de prêcher l'évangile dans l'église ; & il est vrai que vers ce même tems il y avoit des abbesses en Espagne qui donnoient la bénédiction à leurs religieuses, entendoient leurs confessions, & avoient la présomption de prêcher l'évangile dans l'église, comme on le voit par quelques épîtres du pape Innocent III.

Innoc. III. l. 13. *ep.* 187.

XXVII. Le Roi Othon épouse la fille du Roi Philippe de Suabe, & fait sa paix avec le Pape Innocent III. *an.* 1209. *Otho de S. Blas. Negot. Imper. ep.* 169.

Après la mort du roi Philippe de Suabe le roi Othon de Saxe, par le conseil de la diete d'Haguenau, résolut d'épouser la fille du feû roi Philippe. La cérémonie s'en fit dans une autre diete, assemblée à Virsbourg, le jour de l'octave de la Pentecôte, qui cette année 1209. étoit le 20 juin. Le roi Othon étant assis sur son trône, ayant à ses côtés les deux cardinaux légats Hugolin & Leon, & ayant témoigné qu'il étoit prêt à accomplir le mariage qui faisoit le principal sujet de l'assemblée, l'Abbé de Morimont se leva, & parlant au nom de tous les abbés, tant de Citeaux que de Cluny, il dit que ce mariage étant contre les loix de l'Eglise, à cause de la parenté des parties, il ne pouvoit le contracter sans péché, même

avec dispense : c'est pourquoi il imposa pour pénitence à Othon, par l'autorité du Pape, d'être le protecteur des monasteres & des églises, des veuves & des orphelins, de fonder un monastere de Citeaux dans les terres de son domaine, & d'aller en personne au secours de Jérusalem : le Roi consentit à tout. On présenta la Princesse, qui fut fiancée au Roi par les mains des Cardinaux, & conduite en Saxe pour demeurer quelque tems à Brunswic.

Après cela l'Empereur ayant tenu une diete générale à Ausbourg vers la S. Pierre, marcha en Italie, tint à Bologne une cour générale avec les seigneurs du pays, passa en Toscanne, & envoya devant à Rome le Patriarche d'Aquilée & l'Evêque de Spire, pour traiter avec le Pape des conditions de son couronnement. Après qu'on fut convenu de tout, principalement que le Pape & les cardinaux seroient en sureté de la part de l'armée de l'Empereur, il vint camper devant Rome, où le Pape se rendit, ayant passé l'été à Viterbe. Le lendemain, dimanche, 27 de septembre, Othon s'étant rendu à S. Pierre, & ayant fait serment d'être le défenseur de l'Eglise, & particulierement du patrimoine de S. Pierre, il fut sacré & couronné par le Pape. Après la messe l'Empereur ayant la couronne & la mitre en tête, accompagna le Pape jusqu'à la porte de Rome, où le Pape lui donna la bénédiction, & le pria de se retirer dès le lendemain du territoire de Rome.

XXVIII. Brouilleries entre le Pape & l'Empereur Othon. *an.* 1209 *Godfrid. Monac. an.* 1209.

La bonne intelligence qui paroissoit si solidement établie entre les deux puissances, fut bientôt troublée par quelques magistrats Italiens, qui firent entendre à l'Empereur qu'on l'avoit surpris, en l'obligeant de promettre de rendre au Pape les terres de la comtesse Mathilde ; que les Papes avoient abusé de la foiblesse & du grand âge de cette Princesse, pour se faire donner ces domaines. Othon refusa donc de les rendre, & attaqua la Pouille, prétendant que ce pays appartenoit à l'Empire. Le Pape le fit avertir de garder ses sermens, & de rendre justice à l'Eglise. Othon prétendoit en cela garder le premier serment qu'il avoit fait, de conserver & faire valoir les droits de l'Empire. Les choses s'aigrirent à tel point, que le Pape excommunia Othon dès l'année suivante 1210. & déclara ses sujets absous du serment de fidélité qu'ils lui avoient fait, & défendant, sous peine d'excommunication, de le reconnoître pour Empereur.

XXIX. S. François dresse sa Regle, & la fait approuver. *ann.* 1210. *Vading. ad hunc annum.*

Saint François avoit déja assemblé onze disciples, dont le dernier étoit un prêtre d'Assise, nommé Sylvestre, le premier prêtre qui embrassa son institut. Alors François écrivit pour eux & pour lui une regle d'un style simple, dont il résolut d'aller demander l'approbation au Pape. Etant arrivé à la cour de Rome, il y trouva Guy évêque d'Assise, qui lui promit sa protection, & lui procura la

connoiſſance du cardinal Jean de S. Paul ſon ami particulier, qui connoiſſoit déja François de réputation. Ce Prélat fit venir François & ſes compagnons, & les pria de le regarder comme l'un d'eux. Quelques jours après François ſe préſenta au pape Innocent III. qui, occupé d'affaires, le rebuta; mais la nuit ſuivante il vit en ſonge une palme croître entre ſes pieds, & devenir un grand arbre. Il crut que ce ſonge regardoit celui qu'il avoit dédaigné d'écouter. Il le fit venir, l'écouta, & trouva dans lui une merveilleuſe ſimplicité, accompagnée de pureté de cœur, de fermeté & de ferveur. Il le prit en affection; mais il différa de lui accorder ſa demande, pluſieurs cardinaux regardant ſon inſtitut comme au deſſus des forces humaines. L'Evêque de Sabine dit au Pape & aux cardinaux: Seigneurs, ſi vous rejettez la demande de ce pauvre homme, craignez que vous ne rejettiez l'évangile; car il ne demande autre choſe que ſa pratique. Le Pape ſe tournant vers François, lui dit: Mon fils, priez que Dieu nous faſſe connoître ſa volonté. Il pria, & le Pape lui accorda de vive voix l'approbation de ſa regle en 1210.

Après cela il prit ſon chemin vers la vallée de Spolete, s'entretenant en chemin avec ſes compagnons comment ils garderoient fidelement leur regle; & François ayant ardemment demandé à Dieu s'il devoit ſe retirer dans une ſolitude, ou converſer parmi les hommes, Dieu lui fit connoître que ſon deſſein étoit qu'il travaillât au ſalut des ames. Il ſe rendit donc près d'Aſſiſe, & ſe retira avec ſes compagnons dans une cabane abandonnée, s'appliquant continuellement à la priere; & comme ils n'avoient ni livres ni images, ils prioient autour d'une croix de bois, plantée au milieu de leur cabane; puis voyant que pluſieurs ſe joignoient à lui, & qu'il n'avoit pas de quoi les loger, il demanda aux bénédictins l'égliſe de la Portioncule, qu'il avoit autrefois réparée, la plus pauvre qui fût dans ces quartiers, & l'ayant obtenue, il alla s'y établir. Ce fut la premiere maiſon des freres mineurs.

En 1223. ſaint François dicta une nouvelle regle, qu'il donna à frere Elie ſon vicaire; mais Elie l'ayant perdue par négligence, François la dicta de nouveau, comme ſi Dieu la lui avoit dictée de ſa bouche, & la fit confirmer par le pape Honorius III. Il y ordonne que ſes freres obſervent l'évangile, ſans propre & en chaſteté; que le miniſtre provincial ſeul pourra recevoir les freres à la probation; que tous ſeront vêtus pauvrement, ſans toute-fois mépriſer les perſonnes du monde en habits prétieux. Ils porteront une tunique avec un capuce ou chaperon, une ceinture, des caleçons, même des ſouliers, en cas de néceſſité. Ils feront l'office ſelon l'uſage de l'Egliſe Romaine. Ils jeûneront depuis la Touſſaint juſqu'à Noel. Ceux qui voudront, jeûneront depuis l'Epiphanie juſqu'au

carême. Le reste de l'année ils ne seront obligés qu'au jeûne du vendredi. Ils ne recevront point d'argent, ni par eux-mêmes, ni par personnes interposées. Les freres à qui Dieu a donné le talent, travailleront fidelement, en sorte qu'ils évitent l'oisiveté, sans éteindre l'esprit de recueillement; mais ils ne recevront point d'argent pour prix de leur travail. Ils n'auront rien en propre, ni maison, ni lieu, ni autre chose; mais se regardant comme étrangers sur la terre, ils iront avec confiance demander l'aumône. Ils ne prêcheront point sans la permission du ministre général, ni contre la volonté de l'Evêque. Leurs discours seront simples, & tendront uniquement à la correction des vices & à l'édification. Tous les freres obéiront au ministre général, & le chapitre général se tiendra de trois ans en trois ans, ou plus rarement, ou plus souvent, comme il l'aura réglé. Le ministre demandera au Pape un cardinal pour protecteur. Que ceux qui sont sans lettres, ne se mettent pas en peine de les apprendre.

XXX. Saint Albert donne la Regle aux Carmes vers l'an 1210. *Joh. Phoc. apud Canis. t. V. p. 387. item, Allat. Opuscul. c. 31. item, Boll. 8 April.*

Nous avons vu sous l'an 1204. qu'Albert évêque de Verceil avoit été élu évêque de Jérusalem, & que le pape Innocent III. lui ordonna d'accepter la conduite de cette église désolée. En 1205. le même Pape le recommanda aux prélats & à tous les fideles de la Palestine, pour le recevoir avec honneur & soumission, lui permit de porter le pallium en quelque province qu'il fût, & lui donna le pouvoir d'absoudre de l'excommunication ceux qui voudroient passer avec lui en la terre sainte; enfin il lui confia l'argent qu'il destinoit au secours de ce pays. Albert y trouva de quoi exercer son zele. Jérusalem étoit entre les mains des Infideles, & la Palestine presque entierement en leur pouvoir, la plûpart des chrétiens s'étant retirés à Constantinople depuis la conquête de cette ville, arrivée en 1203. & la ville d'Acre étant devenue la résidence du Patriarche aussi bien que du roi de Jérusalem, Jean de Brienne époux de la reine Marie.

Vers l'an 1185. il y avoit sur le mont Carmel un moine prêtre, venu de Calabre, homme vénérable par ses cheveux blancs, qui s'étant bâti une petite clôture dans les ruines d'un ancien monastere, y avoit rassemblé autour de lui dix freres; avec lesquels il vivoit d'une maniere édifiante. Après sa mort sa communauté subsista, & en 1209. elle avoit pour supérieur un nommé Brochard, auquel le patriarche Albert, qui résidoit à Acre, donna une regle: ce fut là comme le berceau de l'ordre des carmes. Leur regle primitive, donnée par le patriarche Albert, contient seize chapitres. On y voit que chaque religieux demeuroit dans une cellule séparée, que celle du prieur étoit à l'entrée, & l'église au milieu. Ils ne mangeoient jamais de viande, & jeûnoient depuis l'exaltation

de la sainte croix jusqu'à Pâques. Ils devoient travailler & garder un silence perpétuel. Ceux qui ne savoient pas lire, devoient réciter un certain nombre de *Pater noster*, pour chaque heure de l'office.

Ce que nous venons de dire de la regle des carmes, donnée par Albert patriarche de Constantinople, paroît contredit par Albert de Boulogne, au livre 3. des hommes illustres de l'ordre de saint Dominique. Voici comme il parle dans la vie de Guillaume évêque d'Antarade : Il y avoit en Palestine, & sur-tout au mont Carmel, certains hermites, qui étant venus à la connoissance d'Emeri Malafeida archevêque d'Antioche, il goûta leur maniere de vivre, leur écrivit une regle, & la fit approuver par le saint siege : mais comme cette regle étoit excessivement rigoureuse, ces hermites vinrent trouver le pape Innocent IV. au concile de Lion, & le prierent de la mitiger ; ce qu'il fit par le moyen du cardinal Hugues & de Guillaume évêque d'Antarade, (& non d'Antacave, comme le dit cet auteur.) Ces deux Prélats leur prescrivirent donc une nouvelle regle en 1247. qui est celle qu'ils suivent aujourd'hui ; c'est ce que dit Albert de Boulogne : mais Bernard Guido, dans sa chronique, est plus exact, lorsqu'il dit que le premier d'octobre 1247. le pape Innocent IV. approuva & confirma la regle des carmes, modifiée par Hugues cardinal de sainte Sabine & par Guillaume évêque d'Antarade en Syrie, qui adoucirent celle qui leur avoit été donnée par Albert patriarche de Jérusalem. Ainsi on concilie toutes choses.

Le Texte lit d'Antacave. Vers l'an 1226. Vid. Oudin. t. II. de Script. Eccl. p. 1693.

Vid. Ecard. Bibl. PP. Prædic. t. I. p. 121.

XXXI. Etat de l'Eglise Latine de Constantinople. an. 1210. *Innoc. III. l. 11. ep. 12. 13. 14. l. 8. ep. 98. 99. 110.*

L'Eglise Latine de Constantinople étoit à peu près dans le même état que l'Etat politique, foible, incertaine, chancelante. Outre le nouvel Empire établi à Nicée en Bithynie par Theodore Lascaris, on en vit un nouveau se former à Duras & à Lépanthe, dans la Thessalie, l'Epire & l'ancienne Etolie, par Michaélice fils naturel de Jean l'Ange sébastocrator. Les Latins étoient extrêmement partagés. L'empereur Henri frere de l'empereur Baudouin avoit sous son commandement la plûpart des seigneurs, des troupes, des prélats & des peuples ; mais plusieurs seigneurs de la Romanie ou de l'empire de Constantinople s'étoient joints aux deux nouveaux empereurs Theodore Lascaris & Michel l'Ange Comnene, & étoient passés à leurs services, parce qu'on leur y donnoit de meilleurs appointemens. Les nouveaux sujets de Constantinople ne pouvoient souffrir les Latins, & ne cherchoient que les occasions de les détruire, & de secouer le joug de leur domination. Les évêques Latins que le Pape avoit établis dans les premiers sieges de la Romanie, ne pouvoient s'empêcher d'entreprendre les uns sur les autres pour étendre leurs jurisdictions, & se rendoient odieux aux Grecs qui leur étoient soumis, par leurs vexations & leurs avidités.

D'un autre côté l'empereur Henri craignant l'affoibliſſement de ſon Empire, & voyant que pluſieurs Latins cherchant à ſe retirer au pays de leur naiſſance, & ne trouvant pas à vendre leurs héritages, les donnoient aux égliſes pour s'en faire honneur, ou même pour en tirer quelque récompenſe, défendit à ſes ſujets de donner leurs biens aux égliſes, ces donations affoibliſſant conſidérablement l'Etat, puiſque ceux qui poſſédoient les fiefs, en s'en dépouillant en faveur de l'Egliſe, privoient l'Empereur des ſecours qu'il avoit droit d'en exiger pendant qu'ils les poſſédoient eux-mêmes. Le Pape ſe plaignit des défenſes de l'Empereur, & le pria d'obliger les ſeigneurs à la reſtitution des maiſons religieuſes, des dîmes & des autres biens eccléſiaſtiques qu'ils avoient uſurpés; mais les intentions du Pape furent mal exécutées, & les ſeigneurs retinrent les biens eccléſiaſtiques.

XXXII. Fauſſe pénitence de Raimond Comte de Toulouſe. *an. 1210. t. XI. Concil. p. 54. Innoc. l. 16. ep. 39. hiſt. Albig. c. 33. & ſeq.*

Les égliſes de Provence & de Languedoc étoient toujours en troubles par l'héréſie des Albigeois. Le Comte de Montfort faiſoit la guerre à ces hérétiques, pendant que les miſſionaires travailloient à les convertir. Raimond comte de Toulouſe, dont on a vu la converſion, & qui avoit été reconcilié à l'Egliſe peu de tems auparavant, n'étoit nullement converti. Il alla en France pour eſſayer de faire approuver par le roi Philippe les péages qu'il avoit nouvellement établis: Philippe le renvoya ſans lui rien accorder. Raimond alla à Rome pour tâcher de gagner le Pape par ſes ſoumiſſions: il n'y réuſſit pas. Innocent l'accabla de reproches, le chargea de confuſion, & l'obligea de ſe purger, & ſur l'héréſie dont il étoit ſoupçonné, & ſur le meurtre de Pierre de Caſtelnau, que la voix publique lui attribuoit. Il revint en France, & ſe mit en devoir de faire la purgation ordonnée; mais le docteur Theodiſe, qui connoiſſoit le Comte à fond, & qui ſavoit que toute ſa conduite n'étoit qu'artifice, craignant que s'il pouvoit ſe purger, la religion ne fût entierement détruite dans le pays, fit aſſembler à S. Gilles grand nombre d'archevêques, d'évêques & d'autres prélats & de ſeigneurs: on y invita le Comte de Toulouſe, qui s'y rendit. On examina s'il avoit exécuté ce à quoi il s'étoit engagé; par exemple, de chaſſer de ſes terres les hérétiques, les Routiers & les brigands; & comme il fut prouvé qu'il n'avoit rien fait de tout cela, il fut conclu qu'il ne devoit pour lors être admis à la purgation. Il fut de nouveau excommunié, lui & ſes fauteurs, & continua à faire pis qu'auparavant.

Hiſt. Albig. c. 43. Innoc. III. l. 16. ep. 36.

Quelque tems après, dans une conférence qui ſe tint à Narbonne, en préſence du Roi d'Arragon, du Comte de Montfort, de l'Evêque d'Uzès & des Légats du Pape, on demanda au Comte de Toulouſe s'il vouloit chaſſer les hérétiques de ſes terres, lui promettant en

en ce cas qu'on lui laisseroit tous ses domaines & la troisieme partie des droits qu'il prétendoit sur les châteaux des autres hérétiques ses vassaux ; mais il refusa ces conditions, & son excommunication fut confirmée.

Cependant le comte Simon de Montfort assiégeoit le château de Minerbe, où il y avoit plusieurs Albigeois. Les assiégés ayant demandé à capituler, l'Abbé de Citeaux & le docteur Theodise survinrent lorsqu'on les attendoit le moins, & le Comte ayant remis à l'Abbé de Citeaux, comme chef de la légation, de régler la capitulation, il fit ce qu'il put pour rompre le traité ; mais n'y ayant pas réussi, & n'osant les condamner à mort, comme il l'auroit voulu, à cause de son caractere de prêtre & sa profession de religieux, il ordonna que le Seigneur du château & tous ceux qui le défendoient, en sortissent, la vie sauve, si les hérétiques vouloient se reconcilier à l'Eglise catholique. Robert de Mauvoisin zélé catholique s'y opposoit, craignant que les hérétiques se voyant pris, ne promissent tout ce qu'on voudroit ; mais l'Abbé lui dit : Ne craignez rien ; je suis assuré qu'il s'en convertira très-peu. En effet, malgré les exhortations de l'Abbé des Vaux de Cernay, & même du Comte de Montfort, ils demeurerent obstinés. On les tira du château, au nombre de cent quarante ou plus. On alluma un grand feu, où ils coururent d'eux-mêmes, sans qu'on les y jettât. Il n'y eut que trois femmes qui n'y voulurent pas entrer. Ceux qui s'étoient ainsi brûlés, étoient du nombre de ceux qu'ils appellent parfaits. Après leur mort tous les autres abjurerent l'hérésie.

XXXII. Prise du château de Minerbe, par Simon comte de Montfort. *an.* 1210. *hist. Albig. c.* 37.

La même année 1210. on brûla à Paris d'autres hérétiques, qui avoient eu pour chef un nommé Amauri, natif de Bene au pays Chartrain. Après avoir long-tems enseigné la logique & les autres arts libéraux, il s'appliqua à l'étude de l'écriture. Il soutenoit que chaque chrétien est obligé de croire qu'il est membre de Jésus-Christ, & que personne ne peut être sauvé sans cette créance, qu'il mettoit au nombre des articles de foi. Il fut cité à Rome, où le Pape condamna son opinion, & l'université de Paris l'obligea de la rétracter ; mais il ne le fit que de bouche. Peu après il mourut de chagrin & de dépit, & fut enterré près de S. Martin des Champs.

XXXIII. Nouveaux hérétiq. à Paris. *an.* 1210. *du Boulay, hist. universit. Paris. t.* 3. *p.* 548. 49.

Quelques-uns de ses disciples enchérirent sur ses erreurs, & soutinrent que les personnes de la sainte Trinité avoient eu chacune leur tems & leur regne ; que la puissance du Pere n'avoit subsisté que sous la loi de Moyse, & avoit cessé à l'avénement de Jésus-Christ ; que le regne du Fils n'avoit subsisté que jusqu'à leur tems, & qu'alors la doctrine du Fils avoit été abrogée par la venue du saint Esprit ; que Jésus-Christ avoit aboli tous les sacremens de l'ancienne loi ; que le nouveau testament & la nouvelle loi avoient

subsisté jusqu'à leur tems, c'est-à-dire, jusques vers l'an 1209. & qu'alors le regne du saint Esprit alloit commencer; que le baptême, l'eucharistie, la confession & les autres sacremens alloient être abolis, & que chacun seroit sauvé par l'infusion intérieure de la grace du saint Esprit, sans aucun acte extérieur; que ce qui se faisoit par charité, ne pouvoit être péché; & sous ce prétexte ils commettoient toutes sortes d'impudicités, qu'ils couvroient du nom de charité, promettant l'impunité aux femmes dont ils abusoient, & ne relevoient que la bonté de Dieu, sans parler de sa justice.

Ces erreurs vinrent secrettement à la connoissance de Pierre évêque de Paris & de Garin préfet de l'ordre de S. Jean de Jérusalem, qui étoit le conseil & le principal confident du roi Philippe Auguste, & qui fut depuis évêque de Senlis. Ils employerent, pour découvrir adroitement ces erreurs, le docteur Raoul de Nemours, qui, feignant d'être des leurs, les engageoit à lui révéler leurs secrets. Par ce moyen il découvrit plusieurs prêtres, clercs & laïcs de l'un & de l'autre sexe, qui s'étoient long-tems cachés. On les saisit, & on les amena à Paris, au nombre de quatorze; savoir, Guillaume de Poitiers soudiacre, qui avoit enseigné les arts à Paris, & avoit étudié trois ans en théologie, Bernard soudiacre, Guillaume l'orfevre leur prophête, Etienne curé du vieux Corbeil, Dudon, qui avoit été clerc du docteur Amauri leur chef, & avoit étudié en théologie près de dix ans, & quelques autres. Ils disoient de plus que Jésus-Christ n'étoit pas plus dans l'eucharistie que dans tout autre pain; que Dieu avoit parlé par Ovide comme par saint Augustin. Ils nioient la résurrection, le paradis & l'enfer, & que qui avoit la connoissance qu'ils avoient, possédoit en soi le paradis, & que qui commettoit le péché mortel, avoit en soi l'enfer; que c'étoit une idolâtrie d'ériger des autels aux Saints, d'offrir de l'encens aux images, d'honorer les reliques; que le Pape étoit l'Antechrist, & Rome, Babylone.

Cæsar Heisterbac. l. 5. exempl. memor. c. 22.

Leur prophête Guillaume l'orfevre disoit que dans cinq ans viendroient quatre plaies; la famine, qui consumeroit le menu peuple; la guerre, par laquelle les seigneurs se détruiroient; l'ouverture de la terre, qui engloutiroit les bourgeois, & le feu, qui consumeroit les Prélats membres de l'Antechrist. On ne vit rien arriver de tout cela, & les hérétiques dont on vient de parler, ayant été amenés à Paris, & mis dans les prisons de l'évêque Pierre, on assembla les évêques voisins & des docteurs de l'université, qui les examinerent. Ils reconnurent & avouerent leurs erreurs, & furent condamnés, dégradés, & enfin livrés à la justice du Roi, qui les fit brûler à Champeaux, où sont aujourd'hui les halles, & qui étoit alors hors de Paris. Cette exécution se fit le 20 de décembre 1210.

La mémoire d'Amauri fut condamnée, & ses os furent tirés du cimetiere où ils avoient été enterrés, & furent jettés sur les fumiers. On pardonna aux femmes & aux personnes simples qu'ils avoient séduites.

XXXIV. Corruption des mœurs des Ecoliers de Paris. *Jacob. à Vitriaco. hist. Occid. c. 7.*

Il semble que ce libertinage d'opinions venoit du libertinage du cœur & de la corruption des mœurs qui régnoient alors dans l'université de Paris & dans plusieurs membres du clergé. Les écoliers de cette université, dit Jacques de Vitri auteur du tems & curé d'Argenteuil proche Paris, regardent la simple fornication comme chose non défendue : les femmes prostituées arrêtent dans les rues les clercs qui passent, pour les entraîner chez elles, comme par force; s'ils refusent, elles les accusent de débauches plus criminelles : on tenoit à honneur d'avoir même plusieurs concubines. En une seule maison, en haut étoient des écoles, & en bas des lieux infames. Les clercs qui faisoient le plus de dépense, étoient les plus estimés. On traitoit d'avares, ou d'hypocrites, ou de superstitieux, ceux qui pratiquoient la tempérance, la frugalité & la piété. La plûpart étudioient par curiosité, par vanité ou par intérêt, & peu pour s'instruire sérieusement, & pour s'édifier. Ils étoient divisés, non seulement par leurs sectes d'écoles de réalistes, de nominaux, de scotistes, d'aristotéliciens, mais aussi par la diversité de nations, & on leur reprochoit à chacun quelques vices particuliers, & des paroles on en venoit souvent aux coups.

XXXV. Livres d'Aristote brûlés à Paris. *Rigord. Joh. d'Aunoi de Varia Arist. fortunâ du Boulay. t. 3. p. 51. &c.*

On étoit persuadé que la plûpart de ces erreurs ne venoient que de la licence qu'on se donnoit alors, de disputer sur tout, & d'employer les subtilités de la logique & de la métaphysique pour expliquer les mysteres de la religion : c'est pourquoi le concile qui avoit été assemblé par l'Evêque de Paris, pour examiner la doctrine de ces nouveaux hérétiques, condamna au feu les livres d'Aristote, apportés depuis peu de Constantinople, & traduits en latin, & défendit de les transcrire, de les lire ou de les retenir. Quant aux livres de la physique d'Aristote, on les défendit seulement pendant trois ans; mais on condamna pour toujours les écrits d'un docteur, nommé David, & les livres écrits en françois, qui traitoient de théologie.

XXXVI. Suite de la guerre contre les Albigeois. *an. 1211. Petr. de Vall. Cern. hist. Albig. c. 41. & seq.*

La guerre contre les Albigeois étant une guerre de religion, les évêques y venoient avec les croisés, & se faisoient un mérite de contribuer à la réduction ou à la conversion des hérétiques. En 1210. Renaud de Bar évêque de Chartres & Philippe de Dreux évêque de Beauvais arriverent au siege du château de Thermes, dans le diocese de Carcassonne, & avec eux Guillaume archidiacre de Paris, habile ingénieur, qui avança beaucoup la prise du château. Vers la mi-carême de l'année suivante 1211. Pierre évêque de Paris

vint à Carcassonne avec plusieurs autres croisés, & peu de tems après l'Evêque de Lizieux & celui de Bayeux. Après la prise de Thermes le Comte de Montfort chef de la croisade assiégea la ville de Lavaur, dans le haut Languedoc, à six lieues de Toulouse, du côté du levant. La ville fut prise d'assaut le jour de l'invention de sainte croix 1211. On en tira Aimeri de Montréal & plusieurs autres chevaliers, au nombre de quatre-vingt, que le Comte de Montfort vouloit tous faire pendre. Aimeri fut pendu le premier; mais comme on voulut pendre les autres, les fourches patibulaires tomberent, ayant été mal plantées par précipitation, & le Comte ordonna qu'on les tuât tous; ce qui fut exécuté sur le champ par les croisés. On brûla environ trois cens hérétiques, & on jetta dans un puits la Dame de Lavaur sœur d'Aimeri, laquelle étoit une des plus opiniâtres hérétiques, & on l'accabla de pierres, qu'on jetta sur elle dans le puits. On prit ensuite un château nommé Casser; & les hérétiques qui y étoient, au nombre d'environ soixante, n'ayant pas voulu écouter les évêques qui les exhortoient à se convertir, furent mis à mort comme ceux de Lavaur.

XXXVII. Foulq. évêque de Toulouse résiste au comte Raimont. *an.* 1211. *hist. Albig. c.* 51. 59.

Foulques ou Fouquet de Marseille, qui fut fait évêque de Toulouse en 1204. comme nous l'avons dit, eut beaucoup à souffrir de Raimond comte de Toulouse, grand fauteur des Albigeois. Foulques voulant faire l'ordination des clercs le samedi d'avant le dimanche de la Passion, suivant la coutume des églises cathédrales, & ne pouvant célébrer les saints mysteres dans la ville, pendant que le Comte, qui étoit excommunié, y seroit, il l'envoya prier humblement d'aller faire un tour de promenade hors de la ville, seulement jusqu'à ce que l'ordination fût faite; mais le Comte en colere envoya aussi-tôt faire commandement à l'Evêque de sortir de la ville & de toutes ses terres. L'Evêque répondit sans s'émouvoir: Ce n'est pas le Comte de Toulouse qui m'a fait évêque: je ne sortirai pas pour lui; qu'il vienne, s'il ose m'attaquer à main armée, il me trouvera seul & sans armes: j'attends le coup & le martyre. Il attendoit de jour en jour qu'on vînt lui faire violence; mais au bout de trois semaines il alla joindre le Comte de Montfort au siege de Lavaur. Quand la ville fut prise, il manda au Prevôt de sa cathédrale & au reste de son clergé de sortir de Toulouse, & ils obéirent aussi-tôt. Ils sortirent nuds pieds, & portant le corps de notre Seigneur.

XXXVIII. Confrairies des croisés à Toulouse *an.* 1211. *Guill. de Pod. Laur. c.* 15. 16. 17. *Catel. hist. Langd.* 1. 2.

L'Evêque de Toulouse dont nous venons de parler, avoit établi, avec le secours du Légat, deux confrairies; l'une, composée des premiers bourgeois de la ville; l'autre, de ceux du bourg. L'évêque Foulques leur donna à tous la croix, & les obligea par serment à poursuivre les usuriers & les hérétiques. La confrairie de la cité s'ap-

pelloit la blanche ; celle du bourg, la noire, & ſouvent il y avoit entre eux des combats d'exercices en armes & à cheval, avec les bannieres. La confrairie blanche, malgré l'oppoſition du Comte de Toulouſe, alla au ſecours des croiſés devant Lavaur. Après la priſe de la ville ils retournerent à Toulouſe, & quelque tems après le comte Raimond trouva moyen de les attirer à ſon parti. Il réunit les deux confrairies, & les porta à fortifier la ville, & à la défendre contre Simon de Montfort : c'eſt pourquoi le Légat les excommunia tous.

Le Comte de Montfort ayant reçu un grand renfort de troupes Allemandes, qui arriverent avec le comte de Bar, réſolut d'aſſiéger Touloufe, qu'il regardoit comme le boulevard des hérétiques, à cauſe du comte Raimond, qui les protégeoit hautement. Il attaqua la ville du côté du fauxbourg ; car il n'avoit pas aſſez de troupes pour l'aſſiéger de tous côtés : mais comme ſon armée étoit peu nombreuſe pour une telle entrepriſe, & que les vivres lui manquerent bientôt, il fut obligé de lever le ſiége. *Au mois de juillet 1211.*

De là il alla à Cahors, où il étoit invité par l'Evêque & par la nobleſſe du pays. Il y fut reçu avec honneur, & prit poſſeſſion de la ville, au lieu du Comte de Toulouſe, qui juſqu'alors en avoit été le ſeigneur ; mais pendant ſon abſence pluſieurs places qu'il avoit conquiſes, ſe retirerent de ſon obéiſſance, & pluſieurs troupes de croiſés ſe retirerent auſſi, après avoir accompli leur quarantaine ; car la plûpart ne ſe croiſoient que pour ſix ſemaines ; ce qui cauſa beaucoup de dérangement dans l'affaire de la croiſade, & l'évêque Foulques chaſſé de la ville de Toulouſe, ſe retira en France, & paſſa juſqu'à Liege, où il ſe joignit à Jacques de Vitri curé d'Argenteuil, & à Guillaume archidiacre de Paris, pour prêcher la croiſade contre les Albigeois.

XXXIX. Foulq. évêque de Toulouſe à Liége. an. 1211. *Vit. Mar. Oign. 23. jun.*

Foulques étant arrivé à Liege, admiroit la piété des hommes & des femmes de ce pays, ſi différens de ceux & de celles du Languedoc, qui n'avoient que du mépris pour les égliſes, pour les ſacremens & pour les exercices de piété. Il s'imaginoit être ſorti de l'Egypte pour entrer dans la terre de promiſſion. Il voyoit dans divers lieux des troupes de vierges, qui vivoient dans la pauvreté & l'humilité, ſubſiſtant du travail de leurs mains, quoique leurs parens euſſent de grandes richeſſes. Il voyoit des femmes conſacrées à Dieu, qui s'appliquoient avec zéle à inſtruire ces filles, & à les affermir dans leur ſainte réſolution. Il voyoit des veuves plus occupées à plaire à Dieu, qu'elles ne l'avoient été à plaire à leurs maris, vivant dans les jeûnes, les veilles, les prieres, le travail & les œuvres de charité ; enfin des femmes mariées, qui élevoient leurs enfans dans la crainte de Dieu, qui de tems en tems gardoient la continence,

pour mieux vaquer à la priere, & plusieurs même qui la gardoient toujours, du consentement de leurs maris : d'autres ne se nourrissoient que de la sainte eucharistie : d'autres demeuroient récluses pendant des trente années.

Ces saintes femmes souffroient patiemment les railleries & les calomnies des hommes malins & corrompus, qui, ne pouvant leur nuire autrement, s'en moquoient, & leur donnoient des noms injurieux : mais elles donnerent une preuve illustre de leur vertu au pillage de Liége, fait par ordre du Duc de Brabant en 1212. car celles qui ne se purent sauver dans les églises, se jetterent dans la riviere ou dans des cloaques pour sauver leur honneur ; mais Dieu ne permit pas qu'aucune y pérît, quoiqu'elles fussent en grand nombre. Outre ces vertus on admiroit en ces saintes femmes des dons surnaturels. Quelques-unes connoissoient les péchés les plus secrets, & excitoient les pécheurs à s'en confesser: d'autres étoient languissantes par l'excès de l'amour divin. Jacques de Vitri rapporte des exemples de toutes ces merveilles, & en prend à témoin l'Evêque de Toulouse.

XL. Vie de la B. Marie d'Oignies, morte en 1213. *Vit. apud Boll.* 23. *jun.*

Ce fut à la priere de ce Prélat que Jacques de Vitri écrivit la vie de la bienheureuse Marie d'Oignies. Elle étoit née vers l'an 1177. à Nivelle, alors du diocese de Liége, à présent de Namur. Elle fut mariée en 1191. âgée seulement de quatorze ans. Elle étoit dès lors fort appliquée à la priere, & pratiquoit des austérités plus admirables qu'imitables. Son mari, tout jeune qu'il étoit, se laissa persuader de travailler comme elle à la perfection, & à vivre avec elle en continence. Ils s'appliquerent pendant quelque tems ensemble au service des lépreux à Villembroc près de Nivelle. Cette maniere de vie les rendit méprisables à leurs parens. Marie passoit quelquefois les nuits en prieres, & faisoit onze cens génuflexions en un jour & une nuit, & continuoit cet exercice pendant quarante jours de suite. Premierement, elle faisoit six cens génuflexions, priant avec ferveur ; ensuite elle récitoit debout tout le pseautier, & après chaque pseaume elle disoit à genoux la salutation angélique ; en troisieme lieu, elle se donnoit trois cens coups de discipline à genoux, exposée au plus grand vent; enfin elle achevoit ce pénible exercice par cinquante génuflexions. Elle observoit un jeûne presque continuel, & passa une fois, sans manger, les dix jours de l'Ascension à la Pentecôte. Une autre fois elle passa tout le carême, ne mangeant que deux ou trois fois par semaine. Elle ne laissoit pas, malgré toutes ses austérités, de travailler pour gagner sa vie, & pour faire l'aumône, sachant qu'il est écrit : Que celui qui ne veut pas travailler, ne mange point.

2. Thessalon. 3. 10.

Après avoir demeuré long-tems à Villembroc, voulant éviter le

concours de ceux qui venoient de Nivelle la visiter, elle passa à Oignies sur la Sambre, où étoit un monastere de chanoines réguliers fondé vers l'an 1192. & encore peu connu. C'est là que Jacques de Vitri la vint trouver, attiré par la grande réputation de ses vertus. Elle l'engagea par ses prieres à demeurer avec les chanoines réguliers d'Oignies, & à s'appliquer à la prédication; en quoi il réussit si bien en peu de tems, qu'il n'y avoit pas son pareil pour l'explication de l'écriture sainte & pour la correction des mœurs. Il se sentoit flatté des applaudissemens qu'il recevoit, quoiqu'il connût bien qu'il ne les méritoit pas. Marie pénétra ses sentimens, & le guérit de ces deux défauts, du chagrin de ne pas prêcher à son gré, & de la complaisance aux vaines louanges. *Supplément. Vit. p. 667.*

Jacques de Vitri revint à Paris, à l'instance de Marie & des religieux d'Oignies, pour y recevoir l'Ordre de prêtrise, & à son retour elle lui prédit qu'il seroit Evêque dans la Terre sainte. Quelque tems après arriva Foulques évêque de Toulouse, & se joignit à Jacques de Vitri pour prêcher la croisade. Quant à la bienheureuse Marie d'Oignies, elle mourut saintement le 23 de juin 1213. âgée d'environ 36 ans. On raconte plusieurs miracles & plusieurs actions d'une vertu extraordinaire, qu'elle opéra pendant sa vie. Elle fit aussi plusieurs miracles après sa mort. Jacques de Vitri portoit toujours de ses reliques sur soi, & avoit grande confiance en son intercession.

XLI. L'Empereur Othon excommunié. La ville de Liége pillée. *an. 1211. Innoc. III. l. 14. ep. 78. 79. Ægid. de aurea valle. c. 100. 101. 102. 103.*

L'empereur Othon continuoit ses conquêtes en Calabre & en Pouille, & se flattoit de dépouiller le jeune roi Frideric du royaume de Sicile. Le pape Innocent III. après avoir employé les voies de négociations, résolut, non seulement de confirmer l'excommunication lancée contre Othon, mais même de le déposer de l'Empire. Sigefroi archevêque de Mayence & légat du Pape en Allemagne tint une grande assemblée à Bamberg en 1211. voulant persuader aux Princes & aux Seigneurs d'abandonner l'empereur Othon, & de choisir le jeune Frideric roi de Sicile, suivant l'intention du Pape; mais la plûpart des Seigneurs n'y voulurent pas consentir, & l'on se sépara sans prendre sur cela aucune résolution; seulement le même Sigefroi archevêque de Mayence excommunia l'empereur Othon, & envoya des lettres à tous les prélats, leur enjoignant d'en faire de même.

En vengeance de ces censures Henri comte palatin, frere de l'empereur Othon, le Duc de Brabant & les autres seigneurs de Lorraine ravagerent les terres de l'archevêché de Mayence. Le Duc de Brabant, irrité par d'autres raisons contre l'Evêque de Liége, s'avança avec ses troupes contre cette ville, fit sommer le clergé & le peuple de prêter serment de fidélité à Othon, sinon qu'il abandonneroit la ville au pillage. L'Evêque de Liége, qui étoit alors

à Huy, revint promptement dans ſa ville ; mais il ne put empêcher que les Brabançons n'y entraſſent le 3 de mai 1212. & ne pillaſſent la ville. Nous avons vu les grands exemples de vertu que pluſieurs femmes & filles de Liége donnerent dans le pillage. Les ennemis y commirent les derniers déſordres, briſerent le tréſor de la cathédrale, prirent les vaſes ſacrés, répandirent les hoſties & les ſaintes huiles, dépouillerent les prêtres, les femmes & les enfans refugiés dans l'égliſe, qui demeura interdite plus d'un an. Le Duc de Brabant vouloit brûler la ville ; mais il l'épargna, dès que les chanoines & les bourgeois firent ferment de fidélité à l'empereur Othon.

Après la retraite du Duc on mit à terre les reliques des Saints, & on interdit l'egliſe. L'Evêque de Liége tint un ſynode à Huy, où il excommunia le Duc de Brabant ; mais cinq abbés ſujets de ce Prince dirent à l'Evêque qu'il falloit employer d'autres armes que des cierges allumés, qu'on éteignoit dans la cérémonie de l'excommunication, pour réduire le Duc. En effet l'Evêque ramaſſa des troupes, & le dimanche, 13 d'octobre 1213. il attaqua le Duc de Brabant, le défit, & le contraignit de venir à Liége ſe jetter à ſes pieds pour en obtenir l'abſolution, & relever de ſes propres mains les reliques qui avoient été miſes à terre pendant l'interdit de l'égliſe cathédrale.

XLII. Concile de Paris. an. 1212. tom. XI. Concil. p. 37.

Le pape Innocent III. rempli de grands deſſeins, avoit formé à la fois la réſolution de dépoſer l'empereur Othon, qu'il avoit autrefois ſoutenu avec tant de vivacité, de former une nouvelle croiſade pour le recouvrement de la Terre ſainte, & d'aſſembler à Rome un concile général. Nous avons vu ſes premieres tentatives pour la dépoſition d'Othon, qui apprit bientôt que les Allemands avoient élu en ſa place le jeune Frideric. Nous allons voir ce qu'il fit pour animer le Roi de France à la croiſade, & nous verrons bientôt les meſures qu'il prit pour la tenue du concile, qu'il tint en effet à Latran en 1215.

Pour exécuter le deſſein de la croiſade, il envoya des lettres par toute l'Europe, & en particulier en France pour les évêques & les Eccléſiaſtiques du Royaume, pour le roi Philippe Auguſte & le prince Louis ſon fils aîné, & Blanche épouſe de ce Prince. Ces lettres furent rendues par Robert Gorçon cardinal du titre de S. Etienne au mont Cœlius, qui fut envoyé en France avec la qualité de Légat. Il tint à Paris en 1212. un concile, où il publia pluſieurs réglemens pour la réformation de la diſcipline. Ces réglemens ſont diviſés en quatre parties, & regardent, 1°. le clergé ſéculier ; 2°. le clergé régulier ; 3°. les religieuſes, & 4°. les prélats. On défend aux chanoines de s'abſenter de l'office, en ſorte qu'ils aſſiſtent au commencement &

& à la fin, sous peine d'être privés de leurs rétributions. On condamne ceux qui nourrissent des chiens & des oiseaux pour la chasse, & qui ont des équipages trop superbes pour leurs chevaux. On veut que les clercs ne se confessent qu'à leurs supérieurs, ou à ceux à qui ils leur auront permis de se confesser.

Défense aux clercs qui ont des bénéfices, & qui exercent la fonction d'avocats, de faire des pactions avec leurs parties, de se charger de mauvaises causes, de les faire tirer en longueur, d'en arrêter le cours par malice, d'user d'invectives contre sa partie. On défend la même chose, sous peine d'excommunication, aux doyens & aux autres qui sont constitués en dignités. On défend aux ecclésiastiques qui n'ont point de bénéfices, d'exiger des salaires excessifs de leurs parties; le tout sous peine d'excommunication ou de privation de bénéfices pour ceux qui sont bénéficiers, s'ils ne se corrigent après avoir été avertis par leur supérieur. On voit par là que les clercs exerçoient communément la profession d'avocats.

Défense aux ecclésiastiques de faire serment de ne prêter jamais ni livre ni autre chose, de n'emprunter ni de se rendre garants pour d'autres, & de ne se pas engager à de pareilles choses, sous peine d'excommunication. On déclare nuls ces sermens, & on défend de les observer. Défense d'admettre des quêteurs, soit qu'ils portent des reliques ou non, sans lettres de leurs Evêques, ni de leur permettre de prêcher ni d'affermer la prédication d'une province. Défense d'admettre à la célébration des saints mysteres des prêtres inconnus, sans lettres testimoniales, ou sans le témoignage de gens de bien qui les connoissent. Défense d'admettre à la communion pascale un paroissien étranger. Défense aux prêtres de se faire donner par testament des annuels de messes, ou même des messes pour trois ou sept ans, en sorte qu'étant trop chargés de messes, ils soient obligés de les faire dire par d'autres, ou d'avoir des prêtres à gage pour y satisfaire, ou enfin de dire des messes seches pour les défunts. Ces messes seches sont celles où le prêtre ne consacre ni ne communie. Elles se toléroient dans les voyages sur mer, & lorsqu'on enterroit quelqu'un après midi, où l'on ne pouvoit pas dire de messes ordinaires, ou enfin on les disoit dans les chambres des malades pour leur consolation; mais on les condamne ici, lorsque les prêtres les disoient pour se décharger de messes dont ils avoient reçu la rétribution. On défend aussi aux curés de donner leurs églises à ferme, ou d'en prendre d'autres sous le même titre, ou d'être chapelains dans d'autres églises, ou de confesser les paroissiens d'un autre curé, sinon en cas de nécessité. Défense de partager les prébendes ou les bénéfices ecclésiastiques, & de donner les doyennés ruraux pour de l'argent & pour un certain tems. On ordonne aux

chapitres de choisir hors de leurs corps des sujets capables, s'ils n'en trouvent point dans les leurs; que nul ne possede plus d'un bénéfice à charge d'ames, & ne les rende héréditaires sous quelque prétexte que ce soit.

XLIII. Réglement pour les religieux.

Pour les religieux & religieuses, on défend les réceptions simoniaques & le vice de propriété, & de recevoir des novices avant l'âge de dix-huit ans. On ordonne aux évêques de faire fermer les portes secrettes, suspectes & dérobées, tant dans les abbayes que dans les prieurés; que nul ne soit exclus de l'entrée en religion, sous le seul prétexte qu'il est d'une telle nation. Défense aux religieux de donner la sépulture ou les sacremens aux usuriers, aux interdits ou aux excommuniés, sous peine d'être condamnés à indemniser les églises d'où ces sortes de gens dépendoient, & de restituer ce que les usuriers avoient exigé par usures; que nul religieux ne passe de son monastere dans un autre, dans la vûe d'y avoir quelque prieuré ou quelque administration pour lui ou pour les siens. Défense aux religieux d'user de gants de peau blancs, dont usent les séculiers, de porter des chaussures prétieuses, trop pointues, ou trop étroites, ou des chaperons ou bonnets de coton, ou des couvertures de fourrures ou de peaux prétieuses & d'étoffes riches; que leurs étoffes ne soient d'autre couleur que noire ou blanche; que les selles des chevaux ne soient point peintes ou de diverses couleurs.

Que les supérieurs donnent aux religieux qui vont en voyage, de quoi le faire sans être obligés de mendier, à la honte de leur ordre: que les abbés ne donnent point à ferme les prieurés ou prévôtés; car si le moine qui les tient, a du revenant-bon, il le gardera, & s'en servira pour vivre licentieusement; ou si le prix du bail est trop fort, il cherchera à le remplir par toutes sortes de voies. Aucun religieux n'aura deux prieurés ou deux obédiences. Un religieux ne pourra plaider que pour des réguliers, & non pour des séculiers. On n'exposera point un religieux seul parmi les séculiers dans une paroisse, ni dans une métairie, ou dans un bourg. On défend aux religieux de sortir de leurs cloîtres pour exercer ou étudier la jurisprudence ou la médecine. Nul ne sera envoyé aux écoles au dehors; mais ils étudieront dans leurs cloîtres, & ceux qui sont aux écoles, seront rappellés dans deux mois. Les moines & les chanoines réguliers coucheront seuls & avec l'habit de leur ordre. On ne diminuera pas le nombre des religieux dans les lieux dont le revenu n'est pas diminué. Ils ne feront point serment de ne pas prêter leur livres. Ils ne pourront tenir des prieurés à vie. Les abbés & les prieurs ne seront ni avocats, ni juges, ni assesseurs.

XLIV. Réglement pour les religieuses.

On fait à proportion les mêmes défenses aux religieuses pour les choses qui les regardent; comme, les habits, la maniere de cou-

cher, la clôture. Comme en ce tems-là la clôture n'étoit pas si stricte qu'elle l'est à présent, elles peuvent aller, avec la permission de leurs supérieures, voir leurs parens, mais seulement avec des compagnes de bon témoignage, & pour peu de tems. Elles ne danseront ni dans leurs cloîtres ni ailleurs; ce qui n'est pas permis, même aux séculiers: car, comme dit saint Gregoire, il vaut mieux labourer ou bêcher la terre le dimanche, que de danser. On condamne l'abus de donner à chacune sa petite pension en argent, & si modique, qu'elles soient obligées de chercher à y suppléer, & quelquefois par un trafic honteux; & si le nombre des religieuses est plus grand que le monastere ne le peut porter, l'Evêque réduira le nombre des religieuses suivant les facultés du monastere. Les abbesses & les chapelains des religieuses leur défendoient de se confesser à d'autres qu'à eux, de peur que leurs péchés venant à la connoissance des prêtres vertueux, ils ne les fissent châtier. L'Evêque aura soin de leur donner des confesseurs bien choisis. Comme les hôpitaux étoient encore entre les mains des religieux, on ordonne que ceux qui les gouvernent, portent l'habit religieux, qu'ils fassent les trois vœux, de pauvreté, continence & obéissance. On défend aux séculiers de se retirer dans ces hôpitaux, sous prétexte de piété, mais en effet afin de se soustraire à la jurisdiction séculiere.

XLV. Réglement pour les Prélats.

Quant aux prélats, on leur recommande la modestie & la gravité dans leurs habits & dans tout leur extérieur. On veut qu'ils portent la couronne raisonnablement large; que leurs cheveux soient coupés en rond, de telle maniere qu'ils ne passent pas indécemment les bords de leurs mitres; qu'ils ne prononcent pas des juremens honteux & horribles, & ne permettent pas qu'on en profere en leur présence; car cela diminue beaucoup leur autorité: qu'ils n'entendent pas matines dans leurs lits, étant en santé, & ne parlent pas d'affaires séculieres pendant qu'on récite l'office divin en leur présence; qu'ils célebrent & qu'ils prêchent ou fassent prêcher aux grandes solemnités; qu'ils évitent les jeux de hasard, la chasse, les fourrures prétieuses; qu'on lise à leur table la sainte écriture, au moins au commencement & à la fin du repas; qu'ils exercent l'hospitalité & l'aumône, & qu'aux heures convenables ils rendent la justice, & donnent audience aux pauvres; qu'ils entendent par eux-mêmes souvent les confessions, & enjoignent aux pénitens de salutaires satisfactions. Leur domestique doit être modeste, & point trop nombreux, pour n'être pas à charge à ceux qui les doivent défrayer. Leur chambellan, leur bouteillier, leur cuisinier, leur maréchal ou écuyer, leur portier, leur sénéchal ou ceux qui les servent, ne demanderont & n'exigeront rien de personne, sous pré-

texte de coutume ; & les évêques n'auront auprès d'eux ni fous ni bouffons pour les faire rire. Leurs portiers seront discrets & desintéressés, pour n'admettre à l'audience, ou ne rejetter par fantaisie ceux qu'il leur plaira, sur-tout qu'ils n'exigent rien des ordinans. Ils ne prendront rien pour le sceau ni pour le rachat de la visite, s'ils ne la font point, ni pour permettre d'enterrer les excommuniés, ni pour souffrir aux prêtres leurs concubines, ni pour la dispense des bans de mariage, ni pour dispenser les bénéficiers de recevoir les ordres. Ils ne souffriront point qu'on exerce la justice séculiere dans les cimetieres, ni qu'on y fasse les duels ou les combats ordonnés ou permis par les coutumes. Ils ne prendront aucune part aux fêtes des fous ou des innocens, où l'on donne la crosse épiscopale. On ordonne aux évêques de réprimer & de châtier les faux monnoyeurs.

XLVI. Sainte Claire disciple de saint François d'Assise. *an.* 1212. *Vit. apud. Sur.* 13. *augusti Vading ad an.* 1212.

Saint François, après son établissement de la Portioncule, avoit fondé plusieurs couvens, dont les plus considérables furent ceux de Cortone, de Pise & de Bologne. Il s'étoit acquis une si grande réputation de sainteté, que quand il entroit dans les villes, on sonnoit les cloches, le clergé & le peuple venoient le recevoir avec des cantiques de joie & des rameaux. On s'estimoit heureux de lui baiser les mains & les pieds. Quelques-uns baisoient la terre où il avoit passé ; d'autres touchoient ses habits par dévotion. Il ne s'attribuoit rien de tous ces honneurs, & les renvoyoit à Dieu, comme l'honneur qu'on rend à une image, réjaillit sur son original. Il prêcha à Assise pendant un carême, & fit plusieurs conversions, dont la plus considérable est celle de sainte Claire.

Elle étoit de la ville même, d'une famille noble & militaire, tant du côté paternel que maternel. Sa mere, nommée Hortulane, étoit fort pieuse. Elle fit par dévotion le pélerinage de la Terre sainte. Etant grosse de sainte Claire, elle entendit une voix, qui lui dit : Ne crains point ; tu mettras au monde une lumiere qui l'éclairera ; c'est pourquoi elle donna à sa fille le nom de Claire. Celle-ci témoigna dès l'enfance beaucoup de religion & de piété, & n'ayant point d'autre chose pour compter les *Pater* qu'elle disoit, elle se servoit d'un monceau de petites pierres. Ayant ouï parler de S. François, elle souhaita de l'entretenir. S. François la vit souvent, & lui persuada de se consacrer entierement à Dieu. Elle exécuta son dessein le dimanche des Rameaux, 18 de mars 1212. Les autres dames s'empressant à recevoir des rameaux, Claire demeura à sa place par modestie. L'Evêque descendant de l'autel, alla lui présenter une palme. La nuit suivante elle sortit de la ville, accompagnée, comme la bienséance le demandoit, & arriva à la Portioncule, où les freres, qui chantoient matines, la reçurent avec le luminaire. On

Le rosaire ou chapelet n'étoit pas encore commun, quoiqu'il fut déja connu en quelques endroits. *V. Mabill. praefat. in saecul.* v. *Bened. & Bolland.* 4. *augusti p.* 422.

lui ôta ses habits ; on lui coupa les cheveux, & on lui donna l'habit de la pénitence ; & aussi-tôt François la conduisit au monastere des bénédictines de saint Paul, qui n'étoit pas loin de là, en attendant qu'il lui trouvât une autre demeure. Claire étoit dans sa dix-huitieme année.

Ses parens ayant appris sa retraite, accoururent à S. Paul, & employerent les prieres & les menaces pour l'en retirer ; mais Claire prenant la nappe de l'autel, découvrit sa tête rasée, & protesta que rien ne seroit capable de l'arracher du service de Jésus-Christ. Sa fermeté obligea ses parens de la laisser en repos. De S. Paul elle passa à S. Ange de Panse, autre monastere de l'ordre de S. Benoit, & n'y étant pas encore en repos, elle se fixa à S. Damien, par le conseil de S. François. Claire avoit une sœur, nommée Agnès, qui la suivit au bout de seize jours. Leurs parens plus irrités qu'auparavant, vinrent au monastere, & enleverent Agnès de force ; mais Claire ayant fait sa priere, Agnès se trouva si pesante, qu'ils furent obligés de la laisser ; & Claire étant venue au secours, la ramena au monastere, où saint François lui coupa les cheveux de sa main. Elles passerent ensuite à S. Damien, où Claire demeura enfermée quarante-deux ans, & y assembla plusieurs imitatrices de sa pénitence. Tels furent les commencemens de l'ordre de sainte Claire.

XLVII. Mort de Thomas Morosini patriarche de Constantinople. Troubles sur le choix d'un successeur. *an.* 1211. *Innoc. III. l.* 14. *ep.* 97. & 196.

Thomas Morosini patriarche de Constantinople décéda à Thessalonique dans le mois de juin 1211. Il avoit eu un grand différend avec l'empereur Henri touchant la séance dans l'église de sainte Sophie à Constantinople. Morosini en écrivit au Pape, & se plaignit que l'Empereur y vouloit avoir la droite au dessus de lui. Le Pape écrivit sur cela à l'Empereur, & après avoir établi les prérogatives du sacerdoce au dessus de la dignité royale, il lui dit que s'il avoit fait attention à cela, il n'auroit jamais permis que le Patriarche de Constantinople eût pris séance au pied de son trône & à sa gauche. C'est qu'anciennement les Empereurs de Constantinople n'avoient leurs trônes à sainte Sophie qu'au dehors de l'enceinte de l'autel, & près des balustrades qui séparoient le sanctuaire de la nef ; au lieu que le trône du Patriarche étoit dans le sanctuaire, ou dans l'enceinte où étoit l'autel : apparemment que depuis la prise de Constantinople les Empereurs placerent leurs trônes plus près de l'autel ; ce qui donna occasion aux plaintes de Morosini.

Solitæ benignit. de majorit. & obed. Vide Cang. hist. de Constantinopol. l. 2. *art.* 16. *an.* 1210.

Après la mort de ce Prélat, quand on voulut procéder à l'élection d'un successeur, les Vénitiens, qui prétendoient perpétuer cette dignité dans leur nation, vinrent en grand nombre & armés dans l'église de sainte Sophie, & se mirent sans respect dans les stalles des chanoines & autour de l'autel, jettant de grands cris, & me-

naçant de mort ou de mutilation de membres ceux qui oseroient s'opposer à l'élection d'un Vénitien. Ainsi le chapitre, composé de Vénitiens, élut son doyen; mais les supérieurs des communautés de Constantinople, qui étoient d'autres nations, choisirent trois autres sujets; savoir, Siccard évêque de Crémone, qui étoit en Syrie, Pierre cardinal de S. Marcel, & le docteur Robert de Courçon chanoine de Paris, & depuis cardinal, & prierent le Pape de nommer l'un des trois pour patriarche de Constantinople. Les procureurs des deux partis étant venus à Rome, le Pape, en connoissance de cause, rejetta l'élection du chapitre & les postulations faites par les autres, & leur ordonna de se réunir tous pour choisir canoniquement une personne capable, autrement qu'il y pourvoiroit lui-même.

La lettre est du 5. août 1211.

En exécution de cet ordre les chanoines de sainte Sophie & les autres qui prétendoient avoir droit à l'élection du Patriarche, s'assemblerent pour y procéder; mais ils se partagerent encore, & les uns élurent l'Archevêque d'Héraclée, & les autres le Curé de saint Paul de Venise, tous deux Vénitiens. L'Archevêque d'Héraclée étoit protégé par Henri empereur de Constantinople, & avoit été ami du défunt Patriarche, qui l'avoit fait exécuteur de son testament : mais on disoit qu'il étoit ignorant, qu'étant moine il avoit eu un fils, & qu'il étoit venu à Constantinople briguer son élection. Le Curé de saint Paul de Venise étoit soutenu par Pierre Zani duc de Venise : mais on lui reprochoit qu'il n'étoit que soudiacre, & encore s'étoit-il fait ordonner exprès pour être éligible, & qu'il demeuroit, non seulement hors du patriarchat de Constantinople, mais même hors de l'Empire. Il y avoit aussi de grandes disputes sur le nombre & la qualité des électeurs.

Il fallut donc de nouveau recourir à Rome, & les procureurs des parties ayant proposé devant le Pape leurs raisons & leurs prétentions respectives, il ne trouva pas qu'elles fussent suffisamment prouvées, & commit la décision de l'affaire à Maxime son secrétaire, qu'il envoya exprès à Constantinople. Il lui ordonna de passer par Venise en allant, & de s'informer du mérite des deux prétendans, qui y étoient nés, & y avoient fait un long séjour. Mais cette division dura encore trois ans, & le Pape, dans le quatrieme concile de Latran, tenu au mois de novembre 1215. après avoir murement examiné l'affaire avec les cardinaux, cassa l'élection de l'Archevêque d'Héraclée & celle du Curé de saint Paul de Venise, & nomma de plein droit archevêque de Constantinople, Gervais ou Everard Toscan de nation, qui assista en cette qualité au concile dont nous parlons.

Lettre du 18. août 1212. Ep. 154.

XLVIII. Croisades des

Tout le monde parloit de croisades : on ne s'entretenoit dans les

familles que de ces voyages & de ces entreprises héroïques, ausquels tous les potentats de l'Europe prenoient part. Croisades pour la terre sainte; croisades pour la conquête de Constantinople; croisades contre les Maures en Espagne; croisades contre les Hérétiques Albigeois; croisades contre les Infideles de Livonie: les croisades étoient comme la maladie, ou, si l'on veut, la dévotion à la mode. Les rois, les empereurs, les seigneurs, les guerriers, les prélats, les abbés, les clercs, les moines, les femmes mêmes en vouloient être: enfin les enfans voulurent aussi être de la partie. On vit en 1212. dans les villes, les bourgs & les villages de France & d'Allemagne, des essains d'enfans se croiser avec grand empressement pour aller au secours de la Terre sainte, & tout cela sans chefs, sans conduite, sans mission, sans raison; & quand on leur demandoit où ils alloient, ils répondoient qu'ils alloient à Jérusalem par ordre de Dieu. Plusieurs furent enfermés par leurs parens, & trouverent moyen de s'évader & de continuer leur chemin. On croit qu'un moine apostat de l'ordre de Citeaux, qui contrefaisoit le prophête, fut le principal auteur de cette dévotion des enfans qui prirent la croix. Nous le verrons encore en 1251. à la tête des pastoureaux.

enfans. an. 1212. Albert. an. 1212. Godefrid. cronic. eod. an.

A leur exemple, quantité de jeunes gens & de femmes se croiserent pour aller avec eux. Il y eut aussi quelques scélérats qui, abusant de la simplicité de cette troupe sans expérience, se mêlerent parmi eux, & leur enleverent ce que les gens de bien leur donnoient, puis se retiroient secrettement. On en prit un, qui fut pendu à Cologne. On s'étonne que les puissances séculieres & ecclésiastiques ne se soient pas employées pour arrêter ces pauvres enfans, qui ne pouvoient que périr misérablement dans une entreprise aussi mal concertée. Plusieurs d'entre eux s'égarerent dans les forêts & dans les deserts, où ils périrent de chaud, de froid, de faim & de soif. Quelques-uns passerent les Alpes, & arriverent jusqu'en Italie; mais ils furent bientôt dépouillés & chassés par les Lombards. Le pape Innocent III. touché du zèle de ces enfans, disoit: Ils nous font des reproches de notre indolence, par le zèle qu'ils témoignent pour le secours de la Terre sainte.

XLIX. Convocation d'un Concile général an. 1213. tom. XI. concil. p. 123. Innoc. III. l. 16. ep. 30.

C'étoit la chose du monde que ce grand Pape avoit le plus à cœur, que le recouvrement de la Terre sainte, & il étoit persuadé que le moyen le plus efficace pour y parvenir, étoit la tenue d'un concile général. Il publia pour cet effet une bulle, datée du 19 avril 1213. où il dit qu'ayant pris la résolution de tenir un concile général pour la reformation des mœurs, l'extinction des hérésies, l'affermissement de la foi, la réunion & la concorde des princes chrétiens, & le recouvrement de la Terre sainte, il exhorte les évêques

à rechercher dans chaque province les abus qui sont à corriger, & leur ordonne de se trouver au concile dans deux ans & demi, à compter de l'année 1213. en laissant toute-fois dans chaque province ecclésiastique deux ou trois évêques, pour la gouverner au spirituel pendant l'absence des autres évêques. Il les exhorte de modérer la dépense dans leurs personnes & leurs équipages, & veut que tous les chapitres, tant des cathédrales que les autres, y envoient des députés. La bulle est adressée aux archevêques de chaque province ecclésiastique, même au Catholique ou Métropolitain d'Arménie, & à l'Archevêque des Maronites, à Henri empereur de Constantinople, au Roi de France, au Roi des Espagnes & à tous les rois chrétiens, afin qu'ils envoyassent des ambassadeurs au concile. Elle fut aussi adressée aux templiers, aux hospitaliers, à l'Abbé & à l'ordre de Citeaux & à celui de Prémontré, & en général aux abbés & prieurs qui demeurent dans les provinces ecclésiastiques de Lunden, de Sens, de Rouen, de Bourges, de Reims, de Tours, de Bourdeaux, &c.

L. Lettre du Pape au Patriarche Melchite d'Alexandrie. *an. 1213. tom. XI. concil. p. 128. & l. xvj. ep. 34. & lib. xiv. ep. 166.*

Il écrivit en particulier au Patriarche d'Alexandrie, non au Patriarche Jacobite, qu'il regardoit comme hérétique, & avec lequel il ne pouvoit point avoir de communication dans les choses de religion, mais au Patriarche Melchite & catholique de la même ville, qui lui avoit quelquefois écrit, & lui avoit témoigné de la dévotion pour l'Eglise Romaine & de l'attachement pour sa personne. On ignore le nom de ce Patriarche; mais on sait qu'il avoit écrit dès l'an 1211. au Pape, pour le prier de s'employer à procurer la liberté aux chrétiens qui étoient captifs à Alexandrie & au Caire, & d'écrire pour cet effet aux chevaliers du temple & de l'hôpital & aux Princes d'Orient. Le Pape fit réponse à ce bon Patriarche, louant sa charité envers les captifs chrétiens; mais il l'avertit que quelques-uns d'entre eux étoient indignes de toutes miséricordes, par les crimes honteux qu'ils commettoient, & qui étoient capables, non seulement de détourner la miséricorde de Dieu, mais de rendre odieuse & méprisable la religion chrétienne parmi les Infideles. Il ne laissa pas d'écrire en leur faveur à Albert patriarche de Jérusalem, son légat, lui enjoignant d'agir puissamment auprès des chevaliers du temple & de l'hôpital, & auprès des princes & seigneurs d'Orient, pour contribuer à cette bonne œuvre. Il paroît par ces lettres que ces captifs demandoient alors comme une grande grace, d'être traités comme les autres captifs Infideles, sans rien diminuer de leurs services.

LI. Jean patriarche Jacobite d'Alexandrie.

Le patriarche Jacobite d'Alexandrie étoit alors Jean fils d'Abugaleb, qui avoit succédé en 1189. à Marc fils de Zaraa, & qui tint le siége d'Alexandrie jusqu'en 1216. Il fut élu peu de tems après la mort

mort de son prédécesseur. Avant son ordination il s'appelloit Abulmeged. Le siege n'avoit vaqué qu'un mois cinq jours. Il n'étoit pas moine, comme la plûpart de ses prédécesseurs. Il avoit gardé une continence parfaite; car on n'auroit pas choisi pour patriarche un prêtre marié. Il étoit savant, éloquent, doux, affable, bien fait. Il étoit fils d'un riche marchand, & exerçoit lui-même la marchandise au Caire, ayant une grande maison, des manufactures pour le sucre, des moulins, de grands fonds, & de grandes richesses, qu'il distribuoit libéralement aux pauvres.

depuis 1189. jusqu'en 1216. Renaudot. l.ist. patri. Alex. p. 554.

Sous son patriarchat le Roi d'Ethiopie lui envoya demander un métropolitain pour ses sujets. Le patriarche Jean fit chercher par tous les monasteres du pays, pour y trouver un sujet convenable. Après trois mois de séjour les députés d'Ethiopie présenterent au Sultan d'Egypte des lettres & des présens de leur maître, le priant d'interposer son autorité pour leur faire donner un métropolitain. Le Patriarche n'en ayant point d'autre, leur ordonna Kile évêque de Phuo, & l'envoya avec eux en Ethiopie. On remarque comme une espece de faute contre les rits ecclésiastiques, d'ordonner métropolitain un homme qui est déja évêque; mais telle est la coutume, tant des catholiques que des Jacobites, dans les églises de Syrie.

Kile arriva en Ethiopie, & le Roi avec les évêques, les prêtres & une grande armée, vint au devant de lui trois jours de chemin. Il fut reçu dans le Royaume en grande pompe. On lui porta sur sa tête un parasol enrichi d'or, & la premiere fois qu'il célébra la liturgie, le Roi & les grands offrirent de l'or à l'offrande, & brûlerent de l'ambre & des parfums. Quand on le conduisit à la maison archiépiscopale, on lui donna dix prêtres pour le servir, & d'autres pour avoir soin de ses affaires domestiques, & pour garder les livres & les vases de l'église. Le Roi lui fit aussi présent de chameaux & de mulets pour sa monture, & de bon nombre d'esclaves de l'un & de l'autre sexe pour le servir. Le Roi lui rendoit souvent visite, &, à son exemple, tout le peuple lui rendoit de grands honneurs. Quatre ans se passerent ainsi; mais la cinquieme année Jean patriarche d'Alexandrie apprit avec douleur que Kile revenoit en Egypte, & peu de tems après il sut qu'il étoit arrivé au Caire. Il lui demanda la cause de son retour. Kile lui répondit que s'étant imprudemment laissé aller aux pressantes sollicitations de la Reine, il avoit ordonné évêque Hétron ou Gedron son frere, lequel aussi-tôt après son ordination s'étoit attribué tous les honneurs de métropolitain, s'étoit attiré les prêtres du pays & toutes les affaires, de maniere que se voyant méprisé dans ce pays, & exposé à la mort, il avoit résolu d'en sortir.

Le Patriarche d'Alexandrie envoya en Ethiopie un de ses prêtres, nommé Moyse, pour savoir la vraie cause du retour du Métropolitain. Au bout d'un an le prêtre revint, & apporta des lettres du Roi d'Ethiopie, qui marquoit au Patriarche que la vraie cause de la sortie de Kile étoit qu'il avoit fait frapper en sa présence jusqu'à la mort un prêtre, qui étoit chargé du trésor de l'église, parce qu'il le soupçonnoit d'en avoir enlevé une verge d'or; que ceux qui avoient attaqué la maison archiépiscopale, & en avoient chassé Kile, étoient des parens de ce prêtre qu'il avoit si mal traité; qu'il étoit faux que cet évêque parent de la Reine, qu'il avoit ordonné, eût rien entrepris contre lui; que cet évêque étoit mort deux mois après le départ de Kile; que depuis ce tems il n'étoit point tombé de pluie dans le pays; ce qui les obligeoit d'envoyer de nouveau au Patriarche d'Alexandrie, pour lui demander un autre métropolitain. Les députés étoient chargés de présens prétieux, tant pour le Patriarche que pour le Sultan. Le Patriarche déposa donc solemnellement l'archevêque Kile, & ordonna en sa place Isaac moine de la Laure de saint Antoine. Tout ceci se passa en 1209. & 1210. Jean patriarche Jacobite d'Alexandrie mourut en 1216. & après lui le siege de cette église vaqua pendant vingt ans.

LII. Le Pape Innocent III. exhorte à la Croisade. *an.* 1213. *Innoc. III. l. xvj. ep.* 28.

Le pape Innocent III. étoit plus occupé que jamais du desir de retirer les saints lieux & la Palestine des mains des Infideles. Il savoit que le royaume de Jérusalem n'étoit presque plus qu'un titre sans réalité. La ville & les dépendances de Jérusalem étant au pouvoir des Sarrazins, le Roi & le Patriarche ayant leur demeure à Acre, étoient environnés des ennemis. Les Infideles venoient de bâtir un fort sur le mont de Thabor, d'où ils menaçoient de se rendre bientôt maîtres de la ville d'Acre. La division régnoit entre les princes chrétiens de delà la mer. Isabelle reine de Jérusalem, veuve en secondes nòces de Conrard marquis de Montferrat, étant morte en 1205. avoit laissé le droit au Royaume à Marie sa fille, & fille du marquis Conrard. Alors les barons du royaume de Jérusalem envoyerent au roi de France Philippe Auguste, pour lui demander un seigneur, qui pût épouser cette Princesse & soutenir le Royaume.

Guil. Nangi. an. 1209.

Sanut. p. 205. *Cronic. antisfid. an.* 1209.

Philippe leur donna Jean comte de Brienne, qui s'embarqua avec une grande suite, & aborda à Acre la veille de l'exaltation de sainte croix 1209. Dès le lendemain il épousa la princesse Marie, & fut solemnellement couronné à Tyr, le dimanche après la S. Michel.

Son premier mari fut Aufroy du Toron, le second fut Conrard Marquis de Mont-

Amauri de Lusignan quatrieme mari de la reine Isabelle étoit mort en 1205. à Ptolémaïde; il étoit roi de Chipre de son chef, & roi de Jérusalem par sa femme Isabelle. En mourant il laissa un enfant le jeune Amauri, qui ne lui survêquit que peu de jours;

& la reine Isabelle les suivit de près au tombeau. Alors les seigneurs du pays n'ayant pu s'accorder sur le choix d'un époux à la princesse Marie, ils députerent, comme nous l'avons dit, au roi de France, qui leur envoya Jean de Brienne que l'on nomma roi d'Acre, parce qu'en effet il régnoit à Acre, & son Royaume ne s'étendoit que sur les dépendances de cette Ville. Tel étoit l'état des affaires des chrétiens dans la terre sainte en 1213. lorsque le pape Innocent III. entreprit de lui procurer du secours par une nouvelle croisade.

ferrat, le troisieme Gui de Lusignan & le quatrieme Amauri de Lusignan. *Sanut. l. iij part. 6. 23.*

La Palestine étoit alors assez tranquile ; les nôtres n'étant pas en état d'attaquer les Sarrasins, & les Sarrasins craignant d'irriter les chrétiens & d'attirer de nouveau la guerre dans leur pays. Le Pape rempli de grandes espérances, publia une bulle en 1213. dans laquelle il dit, que la nécessité de secourir la terre sainte, & l'espérance d'y réussir étant plus grande que jamais, il exhorte les princes chrétiens à quitter leurs dissensions, & à se réunir contre l'ennemi commun. Il promet de grandes indulgences à ceux qui s'engageront dans cette sainte milice ; il permet pour cet effet aux clercs d'engager pour trois ans les revenus de leurs bénéfices, & revoque les indulgences accordées jusqu'alors pour la guerre contre les Maures en Espagne & les Albigeois en France ; il ordonne des processions tous les mois & des prieres tous les jours, à l'intention de la croisade. Cette bulle fut envoyée à tous les princes & prélats de chrétienté, & en particulier à Albert patriarche Latin de Jérusalem, l'exhortant à travailler à la correction des mœurs des chrétiens de la Palestine, dont la vie détestable étoit capable d'attirer les effets de la colere de Dieu sur ce pays. Il l'avertit qu'il va aussi écrire au sultan de Damas & de Babylone maître de Jérusalem, pour le prier d'accorder aux chrétiens ce qu'ils sont en disposition & en état de se faire rendre par la force.

Sa lettre au Sultan est du 26. Avril 1213. Il le nomme Sephadin, mais son vrai nom étoit Melic-Adel-Aboubecre frere de Saladin qui étoit maître de l'Egypte & de la Syrie, & résidoit au Caire ou Babylone d'Egypte. Le nom *Sephadin* ou *Seifeldin* est une épithete commune à quelques autres princes ; & elle signifie l'épée de la religion. Le Pape prie Sephadin de restituer aux chrétiens Jérusalem & ses dépendances, pour éviter une plus grande effusion de sang de part & d'autre ; que l'on fasse un échange de captifs, & que réciproquement l'on mette fin aux actes d'hostilité. Cette lettre, comme l'on peut croire, ne produisit pas grand effet ; & l'affaire de la croisade n'alla pas si vîte, & n'eut pas le succès que le Pape s'en promettoit.

LIII. Eglise de Livonie. *an. 1215.*

La religion continuoit de s'étendre en Livonie & dans les pays voisins. Le Pape établit son légat dans ce pays l'Archevêque de

Innoc. III. l. xv. ep. 14. 10.

Lunden en Dannemarc, en considération du zèle qu'il avoit témoigné dans la conversion de ces Infideles. Ce Prélat donna avis au Pape qu'il avoit fait mettre aux fers un faussaire, qui, se disant légat du saint siege, avoit exercé plusieurs fonctions épiscopales. Le Pape lui fit réponse en 1213. qu'il devoit déclarer nul tout ce que ce prétendu légat avoit fait, & le faire enfermer dans une prison perpétuelle, où on ne lui donneroit pour nourriture que du pain & de l'eau. Quelque tems après & la même année, il permit d'ériger un nouvel évêché dans la Livonie, ce qu'il avoit refusé deux ans auparavant. En même tems il donna aux chevaliers de Christ des conservateurs apostoliques de leurs privileges contre les vexations continuelles de l'Evêque de Riga, afin qu'ils ne fussent pas obligés de recourir à Rome de si loin. Il ordonna à ces mêmes chevaliers de secourir de tout leur pouvoir le nouvel évêque qu'il venoit de faire établir en Estonie, les blâmant beaucoup de songer plus à leurs intérêts temporels, qu'à favoriser la propagation de la foi, & les menaçant de leur ôter leurs privileges s'ils continuoient à apporter des obstacles à la mission du nouveau prélat, auquel il défendit de reconnoître aucun métropolitain sans ordre particulier du S. siege.

11. Octob. 1213. Innoc. III. l. xv. ep. 122.

Idem. ep. 128.

LIV. Plaintes du Comte de Toulouse, au Roi d'Arragon son beau-frere. *an. 1213. Innoc. III. l. xv. ep 212.*

Le Comte de Toulouse dépouillé d'une partie de ses terres par le Comte de Monfort & les croisés, s'en plaignit amérement à Pierre roi d'Arragon son beau-frere, disant qu'on l'avoit poussé à bout, & que le Pape ou ses Légats ne vouloient point recevoir sa satisfaction, quoiqu'il se soumît à faire tout ce que le Pape ordonneroit. Il déclara donc au Roi d'Arragon qu'il lui abandonnoit ses terres, son fils Raimond âgé de quinze ans, sa femme Eléonor sœur du Roi d'Arragon, afin qu'il prît leur défense, s'il vouloit, ou qu'il les laissât opprimer. Sur ces plaintes le roi Pierre dépêcha au Pape des députés avec des lettres, où il disoit : Quand les croisés, selon les ordres de votre sainteté, sont entrés sur les terres du Vicomte de Beziers mon vassal, je ne lui ai point donné le secours qu'il me demandoit, pour ne pas m'opposer aux intentions de l'Eglise. Ainsi ce Seigneur a perdu sa terre, & a été lui-même tué misérablement ; ensuite le légat Arnaud & le Comte de Monfort ont fait entrer les croisés sur les terres du Comte de Toulouse, & se sont emparés non-seulement des places occupées par les hérétiques, mais aussi de celles dont les habitans n'étoient pas suspects. Ils ont poussé si loin leur usurpation, qu'il ne reste au comte Raimond que Montauban & Toulouse. Ils ont pris les terres des comtes de Foix & de Comminges, & du Vicomte de Bearn, tous trois mes vassaux, & veulent s'en faire rendre les hommages, & cela pendant que j'étois à la guerre contre les Maures, où je donnois mon sang & celui de mes sujets pour la défense de la foi. Le Roi

d'Arragon concluoit à ce qu'on conservât le comté de Toulouse au fils du comte Raimond, qui n'avoit alors que quinze ans, ajoutant que le comte Raimond étoit prêt de faire telle pénitence qu'il plairoit au Pape.

Le Pape touché de ces plaintes du Roi d'Arragon, ordonna qu'on tînt un concile des évêques, des seigneurs & des magistrats, pour y délibérer sur les propositions du Roi d'Arragon, & lui en mander le résultat. Il écrivit aussi au Comte de Montfort de rendre au Roi d'Arragon les devoirs que lui rendoit le Vicomte de Beziers, & de restituer au même Roi les terres qu'il prétendoit lui avoir été enlevées.

Cependant le Roi d'Arragon étant venu à Toulouse vers la fête des Rois 1213. y fit des chevaliers, sans craindre de communiquer avec les hérétiques; & demanda une conférence avec l'Archevêque de Narbonne légat du saint siege & le Comte de Monfort, pour tenter un accommodement. On s'assembla entre Toulouse & Lavaur, & le Roi pria qu'on rendît aux comtes de Toulouse, de Foix & de Comminges les terres qu'on leur avoit ôtées. L'Archevêque pria le Roi de donner ses demandes par écrit, & de les envoyer aux évêques assemblés à Lavaur. On convint d'une tréve pour huit jours, mais elle fut mal observée de la part des Albigeois : les demandes & les offres du Roi étoient les mêmes qu'il avoit faites au Pape; & pour les comtes de Comminges & de Foix, il soutenoit qu'ils n'étoient point hérétiques, & demandoit qu'on leur rendît leurs terres. Il n'excusoit point Carton vicomte de Bearn sur l'hérésie; mais disoit qu'il étoit prêt de satisfaire à l'Eglise.

LV. Concile de Lavaur. *an.* 1213. *Innoc. III. l. xvj. ep.* 47. 43. 39. 46. 41. 48. *tom. xj. Concil. p.* 81. 91. *histor. albig. c.* 66. 67.

Le concile de Lavaur répondit le 18. janvier 1213. que la cause du Comte de Toulouse ne les regardoit point, ayant été tirée de leur jurisdiction par la commission que lui-même a fait donner par le Pape à l'Evêque de Riez & au docteur Theodise; qu'au reste ce Comte ayant de nouveau, malgré ses sermens, combattu l'Eglise & troublé la paix avec les hérétiques & les routiers, s'est rendu indigne de toute grace; que le Comte de Comminges a aussi mérité l'excommunication, ayant même poussé le Comte de Toulouse à faire la guerre à l'Eglise. Que néanmoins s'il se met en état de recevoir l'absolution, quand on la lui aura donnée, l'Eglise ne lui refusera pas la justice qu'il demande. Le concile fait les mêmes offres au Comte de Foix & au Vicomte de Bearn; on accusoit ce dernier d'avoir fait entrer, l'année précédente, des routiers dans l'église cathédrale d'Oleron, qui, ayant coupé la corde où pendoit la boîte contenant le corps de notre Seigneur, elle tomba par terre.

Le Roi d'Arragon ayant reçu cette réponse, envoya prier les prélats de persuader au Comte de Montfort de faire tréve avec le Comte

de Toulouse & son parti, jusqu'à la Pentecôte de 1213. ou jusqu'à Pâques de 1214. mais les évêques rejetterent cette proposition, craignant que le bruit de cette tréve se répandant en France, ne rallentît l'ardeur des croisés. Le Roi voyant qu'il n'avançoit rien, prit sous sa protection les excommuniés & leurs terres, & appella au Pape. Mais les prélats ne déférerent point à cet appel, & l'Archevêque de Narbonne, comme légat du saint siege, lui défendit sous peine d'excommunication de protéger Toulouse, Montauban & les autres places interdites. Le Roi n'eut aucun égard à cette lettre, & les prélats résolurent de se retirer de Lavaur.

Avant leur départ, l'Evêque de Riez & le docteur Theodise commissaire du Pape pour l'affaire du Comte de Toulouse, leur demanderent conseil sur l'absolution de ce Prince. Ils furent d'avis qu'il ne falloit point admettre le Comte de Toulouse à la purgation qu'il demandoit, attendu qu'il avoit si souvent violé ses sermens, & que depuis son retour de Rome il avoit fait pire que devant; de sorte qu'il ne devoit plus être absous de l'excommunication, sans un mandement spécial du Pape. Les commissaires suivirent ce conseil, informerent le Comte de Toulouse de leur résolution, & en rendirent compte au Pape. Les évêques assemblés à Lavaur lui écrivirent dans le même esprit; & que si l'on rendoit au Comte de Toulouse & aux autres, les terres qui avoient coûté tant de sang chrétien, le Clergé & l'Eglise seroient menacés d'une perte inestimable. Le Pape mieux informé par ces lettres & par les députés des prélats, ordonna au Roi d'Arragon d'abandonner les Toulousains & les autres hérétiques, les renvoyant pour recevoir l'absolution, s'ils la desirent, aux évêques de Toulouse & de Narbonne. Le Roi d'Arragon eut si peu d'égard aux ordres du Pape, qu'il envoya défier le Comte de Monfort, qui le défia de son côté; & la guerre continua pendant tout l'été de 1215.

LVI. Croisade contre les Albigeois. an. 1213. *Pe.ri Val. com. hist. Albig. c. 61. 69. 70.*

Dès le mois de février 1213. le prince Louis fils du roi Philippe Auguste avoit pris la croix contre les Albigeois, & avec lui grand nombre de gentils-hommes. Le Roi son pere n'en étoit pas content, & toute-fois il régla le voyage de son fils & fixa son départ à l'octave de Pâques. Mais la guerre qui lui survint contre le Roi d'Angleterre & ses alliés, l'obligea de retenir son fils & ceux qui s'étoient croisés avec lui. De sorte que le Comte de Montfort se voyant presque abandonné & sans secours, n'osoit rien entreprendre contre les hérétiques; mais les deux freres Manassés évêques d'Orléans, & Guillaume évêque d'Auxerre étant venus à son secours avec leurs vasseaux & leurs troupes, lui releverent le courage & le mirent en état de faire de fréquentes courses aux environs de Toulouse, d'y faire le dégat & de s'emparer des forts qui étoient

à la campagne. Les deux Evêques dont on a parlé, ne le quittoient point & s'exposoient à toutes sortes de dangers, encourageant les troupes par leurs exemples & leurs libéralités. Quelque tems après le Comte de Montfort voulut faire armer chevalier Amauri son fils aîné ; ce qui se fit à la fête de saint Jean-Baptiste 1210. avec une solemnité extraordinaire. Ce furent l'Evêque d'Orléans & celui d'Auxerre, qui, à l'instante priere du Comte de Montfort, lui ceignirent l'épée de chevalier. Le Comte & la Comtesse le présenterent aux Prélats pendant la messe solemnelle, & la cérémonie se fit avec beaucoup de dévotion. Peu de tems après les deux Evêques ayant achevé leurs vœux, s'en retournerent dans leurs dioceses, & le Comte de Montfort mena son fils Amauri en Gascogne pour le mettre en possession d'une partie de ce pays.

Mais pendant son absence ceux de Toulouse vinrent assiéger le fort d'Arri, où s'étoient enfermés quelques seigneurs croisés avec leurs gens. Ils furent obligés de se rendre à composition avant qu'on pût venir à leur secours, & les Toulousains qui leur avoient promis la vie sauve & les membres, ne laisserent pas, par une insigne mauvaise foi, de les faire traîner aux queues de leurs chevaux par les rues de la ville, puis de les faire pendre.

Le Comte de Montfort trouva les choses en cet état à son retour de Gascogne ; & comme il avoit très-peu de troupes, & que personne ne venoit à son secours du côté de la France, tant à cause que le Roi étoit entré en guerre contre le Roi d'Angleterre, que parce que le Pape faisoit prêcher partout la croisade pour la terre sainte. Il étoit dans un embarras d'autant plus grand, que l'on disoit partout que le Roi d'Arragon venoit contre lui avec une grosse armée. En effet il entra en Gascogne, & prit sur sa route plusieurs châteaux ; & s'étant joint aux Comtes de Toulouse, de Comminges & de Foix, il vint assiéger le château de Muret sur la Garonne à deux lieues de Toulouse.

Le Comte de Montfort avoit rappellé son fils de Gascogne, & avoit rassemblé tout ce qu'il avoit de troupes pour combattre le Roi d'Arragon & les comtes qui étoient avec lui. Il n'y avoit dans Muret que trente chevaliers & peu de fantassins ; & la place n'avoit ni bonnes murailles ni bons fossés. Le Comte de Montfort voyoit toute la grandeur du danger, & étant venu de Fangeau à Saverden accompagné de sept évêques & de trois abbés l'onzieme de septembre 1213. il se confessa, fit son testament ; puis les évêques étant venus de grand matin à l'Eglise, l'un deux célebra la messe solemnelle, pendant laquelle ils excommunierent tous ensemble le Comte de Toulouse & son fils, le Comte de Foix & son fils, le Comte de Comminges & tous leurs fauteurs. Le jeudi douzieme de

septembre, comme les croisés se préparoient à la bataille, l'Evêque de Toulouse vint la mitre en tête & tenant la croix entre ses mains, la leur donna à baiser les uns après les autres, les chevaliers descendans de cheval pour faire cette cérémonie. Mais comme elle duroit trop, l'Evêque de Cominges prit la croix, & montant sur un lieu élevé, leur donna à tous la bénédiction. Allez, leur disoit-il, au nom de Jesus-Christ je vous répons & serai votre caution au jour du jugement, que quiconque mourra en cette bataille, recevra la récompense éternelle & la gloire du martyre sans passer en purgatoire, pourvu qu'il soit confessé & contrit, ou du moins qu'il ait une ferme résolution de se présenter au prêtre aussitôt après la bataille, pour les péchés dont il ne s'est pas encore confessé.

LVII. Victoire contre Pierre roi d'Arragon & les Albigeois. *an.* 1213. *hist. Albig. c. 71. 72.*

L'Evêque de Comminges répéta plusieurs fois cette même promesse à la priere des croisés, les autres évêques la confirmerent; puis les troupes s'étant partagées en trois corps, marcherent contre les ennemis. Cependant les évêques entrerent dans les églises voisines, & commencerent à prier à haute voix & avec de grands gémissemens. Les croisés fondirent sur les ennemis avec tant d'impétuosité qu'ils les rompirent, les enfoncerent & les mirent en déroute. Le Roi d'Arragon fut tué & la victoire fut complette. Les Evêques qui écrivirent à tous les fideles le succès de ce combat, disent que le nombre des morts du côté des ennemis est si grand qu'il est impossible de le savoir au juste; mais du côté des croisés il n'y eut qu'un cavalier de tué & très-peu de gens de pied. Le Comte de Montfort fut blessé à la tête. En action de graces de cette victoire il donna ses armes & son cheval aux pauvres. Pierre des Vaux de Cernay fait monter la perte des ennemis à vingt mille hommes. Le fruit de cette défaite fut la levée du siege de Muret; mais on ne put persuader aux Toulousains de se réconcilier à l'Eglise; & le Comte de Montfort étant entré dans les terres du Comte de Foix, y fit de grands dégats. C'est à peu près ce qui se passa pendant la campagne de 1213.

Tom. xj. Concil. p. 99.

LVIII. Réconciliation du roi Philippe avec Ingelburge. *an.* 1213. *Rigord. Nangi.*

Nous avons parlé assez au long de la guerre que le roi Philippe Auguste entreprit à la priere du Pape contre Jean roi d'Angleterre, ensuite de l'excommunication que Jean avoit encourue. Ce fut dans ce même tems que Philippe reprit la reine Ingelburge, dont il étoit séparé depuis seize ans. Il la fit revenir du château d'Etampes, & se réconcilia publiquement avec elle, ce qui causa une joie universelle dans tout le royaume. Le Roi d'Angleterre fit son accommodement avec le Pape, & le roi Philippe fut obligé de tourner ses armes contre Ferrand comte de Flandres son vassal, qui avoit fait alliance avec le Roi d'Angleterre.

Celui

Celui-ci ayant rappellé Etienne de Langton archevêque de Cantorbery, & les évêques de Londres, de Lincoln & d'Herford, ces prélats le vinrent trouver à Vinchester le 20. de juillet. Le Roi alla au devant d'eux, se jetta à leurs pieds fondant en larmes, les priant d'avoir pitié de lui & du royaume d'Angleterre. Les prélats le releverent de terre, & le menerent au milieu d'eux à la porte de l'église cathédrale où ils réciterent le *Miserere* ; puis le conduisirent dans le chapitre où ils lui donnerent l'absolution. Le Roi promit avec serment de protéger l'Eglise & le Clergé, de ramener la pratique des bonnes loix de ses prédécesseurs, & d'achever avant Pâque la restitution des biens des églises qu'il avoit promise. Ensuite l'Archevêque de Cantorberi le mena à l'Eglise, célébra la messe, qui fut suivie du festin où les prélats & seigneurs mangerent avec le Roi. Cependant l'interdit duroit encore, & l'Archevêque de Cantorberi empêcha les seigneurs de suivre le Roi en Poitou, avant qu'il eut levé l'interdit. Le pape Innocent III. congratula le roi Jean sur son retour dans la communion de l'Eglise, & sur la soumission qu'il avoit faite de sa personne & de son royaume à l'église Romaine ; ce qui ne pouvoit lui avoir été inspiré que par l'Esprit de Dieu, puisque par ce moyen son royaume est devenu un royaume sacerdotal. Il lui envoya un légat *à latere* Nicolas évêque de Tusculum, pour lever l'interdit, & régler les autres affaires de l'Eglise d'Angleterre. Ce Légat arriva dans ce Royaume sur la fin de septembre 1213. & nonobstant l'interdit, fut reçu partout en procession avec le chant & les ornemens.

LIX. Reconciliation du roi Jean avec les Evêques exilés de ses Etats. *an. Matth. Paris.*

Innocent III. xvj. ep. 79. 80. 81. 82.

I. Petri II. 9.

Matth. Paris. an. 1213. *p.* 207.

On tint à Londres dans l'église cathédrale une assemblée, où le roi Jean se trouva avec le Légat & les évêques. On y traita pendant trois jours du dédommagement que le Roi devoit aux prélats, & il offrit de leur payer comptant cent mille marcs d'argent, & le reste à Pâques de l'an 1214. s'il se trouvoit que le dommage montât plus haut. Le Légat agréa la proposition : mais les évêques vouloient qu'on informât exactement des dommages pour recevoir tout ensemble. Le Roi consentit, pour gagner du tems, qu'on informât. Le second jour, après qu'on eut long-tems parlé de la levée de l'interdit, le Roi renouvella devant le grand autel, l'acte de la soumission qu'il avoit faite au Pape, de l'Angleterre & de l'Irlande; & au lieu de la charte qu'il en avoit d'abord donnée, scellée en cire, il en donna une au Légat scellée en or & datée du 3. d'octobre 1213. Et en vertu de la cession dont on a parlé, le légat Nicolas commença par ordre du Pape à pourvoir aux évêchés & aux abbayes qui vaquoient alors, sans consulter les évêques & sans se mettre en peine de leurs plaintes ni même de leur appel au Pape.

Vers le même tems Jean roi d'Angleterre envoya très-secrette-

LX. Jean, Roi

d'Angleterre promet de se faire Mahometan. *an.* 1213. *Matth. Paris. an.* 1213. *p.* 204. 206.

Bibl. Orient. p. 585.

Ou plutôt l'Emir Almoumenin; c'est-à dire, le Commandant des Infideles.

ment & en grande diligence au Miramolin, c'est-à-dire, au Roi de Maroc Abdallah Mahomet, quatrieme des Almohades, autrement nommé Mohavedin, qui est le nom d'une dynastie qui a régné en Afrique, dont le fondateur se nommoit Mohamed Abdul-Mumen qui détrôna les Marabouths ou Almoravides en Afrique. Les envoyés du Roi d'Angleterre étoient deux chevaliers Thomas Herdinton & Raoul fils de Nicolas, & un clerc nommé Robert de Londres. Etant admis à l'audience du Miramolin, ils lui exposerent leur commission, & lui présenterent la lettre du roi Jean, qui lui témoignoit que s'il vouloit lui donner du secours, il lui soumettroit volontiers son royaume d'Angleterre, pour le tenir de lui moyennant un certain tribut, & même renonceroit à la religion chrétienne qu'il croyoit fausse, & embrasseroit celle de Mahomet. Le Miramolin s'étant fait expliquer la lettre du Roi, ferma un livre qu'il avoit sur un pupitre, & ayant un peu rêvé, il dit : Je lisois un livre grec d'un sage chrétien nommé Paul, dont les actions & les paroles me font grand plaisir : mais une chose me déplaît en lui, c'est qu'il quitta la religion dans laquelle il étoit né. J'en dis autant du Roi votre maître, qui veut quitter la religion chrétienne si sainte & si pure. Dieu sait, lui qui n'ignore de rien, que si j'étois sans religion, je la choisirois préférablement à toute autre.

Ensuite il s'informa de l'état du Roi d'Angleterre & de son royaume. Thomas répondit. Le Roi est très-noble & descendu de plusieurs rois. Son pays est riche & fertile, manquant seulement de vignes & d'oliviers ; mais on y supplée par le commerce. Le peuple est bien fait, industrieux & instruit de tous les arts. On y parle trois langues, le latin, le françois & l'anglois. On appelle l'Angleterre la reine des Isles : elle est libre de tout tems sous le gouvernement d'un roi, qui ne reconnoît que Dieu pour supérieur. Notre religion y est aussi florissante qu'en aucun pays du monde. Alors le Miramolin dit avec un grand soupir : Je n'ai jamais lu ni oui dire, qu'un prince qui possede un royaume si heureux & si soumis, le voulût rendre tributaire à un étranger. Votre maître est un misérable & un lâche. Et ayant appris qu'il avoit cinquante ans, il ajouta : Il commence à s'affoiblir ; il ne doit plus chercher que la paix & le repos. Et après un peu de silence, ramassant toutes les réponses des envoyés, il dit : Ce Roi est moins que rien, je n'en fais aucun cas, il est indigne de mon alliance ; & regardant de travers Thomas & Raoul, il leur défendit de se présenter plus en sa présence.

Comme ils se retiroient avec confusion, le Miramolin regardoit Robert de Londres le troisieme des envoyés, lequel s'étoit tenu à quartier ; & voyant un petit homme noir, de très-mauvaise mine,

il jugea qu'il devoit être habile, puisqu'on l'avoit envoyé pour une affaire de cette importance. Il le retint donc, & lui fit plusieurs questions, auxquelles Robert répondit en avouant franchement que Jean roi d'Angleterre étoit un tyran, fier & hautain envers ses sujets, foible avec les étrangers, qui par sa faute avoit perdu le duché de Normandie & plusieurs autres terres, & faisoit tout ce qu'il falloit pour renverser son royaume, odieux par ses vexations, ses usurpations, ses adulteres, ses débauches. Le Miramolin l'ayant ouï, ajouta au mépris qu'il avoit pour le roi Jean, l'exécration & la malédiction, & blâma la patience excessive des Anglois. Il eut plusieurs entretiens avec Robert, & le renvoya chargé de présens d'or & d'argent, de pierreries & d'étoffes de soie. Robert étant de retour en Angleterre, raconta à ses amis les particularités de cette ambassade; & Mathieu Paris historien du tems, dit lui en avoir ouï parler lui-même. Il ajoute que le roi Jean ne pensoit pas comme il faut sur la résurrection des morts, & sur d'autres articles de notre créance, & disoit des extravagances qu'on n'ose rapporter. Un jour entr'autres voyant un cerf fort gras qu'on avoit pris à la chasse, il dit en riant: Voyez comme il se portoit bien; & pourtant il ne fut jamais à la messe.

LXI. Affaires de Constantinople. Légat en Romanie. an. 1213. *Innoc. III. l. xvj. ep. 104. 105. 106. Georg. Acropolit. n. 17.*

L'Eglise de Constantinople étoit composée de Grecs & de Latins, qui suivoient chacuns leurs rits. Le pape Innocent III. ayant envoyé en ce pays en qualité de légat Pelage cardinal évêque d'Ostie, ce Légat exerça sa légation avec beaucoup de hauteur, voulant soumettre tous les Grecs aux ordres de Rome, jusqu'à faire emprisonner des moines & des prêtres, & fermer toutes leurs églises. Il falloit sous peine de mort, reconnoître le Pape pour le premier évêque, & faire mention de lui au saint sacrifice. Ce procédé jetta la consternation dans Constantinople. On voyoit avec surprise le Légat marcher avec pompe; & afin de montrer qu'il représentoit le pape, il étoit vêtu de rouge jusqu'à la chaussure, la housse & la bride de son cheval. Les Grecs, qui distinguoient l'Empereur principalement par sa chaussure rouge ou ses brodequins de couleur vermeille, regardoient le Légat avec peine. Les principaux d'entre eux vinrent trouver l'empereur Henry, & lui dirent: Etant d'une autre nation, & ayant un autre pontife, nous nous sommes soumis à votre puissance quant au corps, mais non quant à l'ame & aux choses spirituelles. Nous sommes obligés de combattre pour vous à la guerre: mais nous ne pouvons nous résoudre à abandonner notre religion. Délivrez-nous donc des maux qui nous menacent, ou permettez-nous d'aller en liberté joindre nos compatriotes. L'Empereur ne voulant pas se priver du service de tant de braves gens, malgré le Légat fit ouvrir les églises des Grecs

de Conſtantinople, & mettre hors des priſons leurs prêtres & leurs moines. Ainſi il rendit la tranquillité à la ville : mais pluſieurs moines en ſortirent & allerent trouver l'empereur Theodore Laſcaris, qui, comme on l'a vu, avoit établi le ſiege de ſon nouvel empire à Nicée de Bythinie, qui leur donna des monaſteres à habiter; & les prêtres allerent trouver le patriarche Michel Autorien qui avoit auſſi ſa réſidence à Nicée, & qui les reçut dans ſon clergé. On leur donna d'autres égliſes.

LXII. Croiſade contre les Albigeois. *an.* 1214. *Innoc. III. l. xvj. ep.* 167. *Petr. de Vall. Cern. Hiſt. Albig. c.* 75. 77. 68.

La célebre victoire que le Comte de Montfort avoit remportée ſur le Roi d'Arragon & ſur les Albigeois, n'avoit point abbatu la fierté de ces hérétiques. Les villes de Narbonne & de Montpellier ſe révolterent contre le Comte de Montfort; & ceux de Narbonne reçurent dans leur ville des Routiers, des Arragonois & des Catalans, qui brûloient d'envie de venger la mort du Roi d'Arragon leur ſeigneur. Le Comte de Montfort s'étant approché de cette ville avec ſes gens, courut riſque de ſa vie, ayant été renverſé de cheval par les ennemis, qui firent une ſortie ſur lui : mais il fut ſecouru à propos, & les Albigeois furent repouſſés dans la Ville.

17. *Janvier* 1214.

Vers le même tems, & au commencement de l'an 1214. le Pape envoya pour légat en Provence, Pierre de Bénévent cardinal diacre du titre de ſainte Marie en Aquire, & écrivit au Comte de Montfort de remettre entre les mains du Légat le fils du Roi d'Arragon, qu'il tenoit priſonnier depuis la bataille de Muret. Le Légat avoit les pouvoirs néceſſaires pour abſoudre le Comte de Comminges, le Vicomte de Bearn & les Toulouſains, en prenant d'eux les ſuretés néceſſaires. Il arriva en Albigeois vers la mi-avril; & en même tems y arriva de France une troupe de croiſés conduits par l'Evêque de Carcaſſone, qui avoit été toute l'année précédente à prêcher la croiſade contre les hérétiques; le cardinal légat Robert de Courçon, & Guillaume archidiacre de Paris, amenerent auſſi des croiſés. D'ailleurs le comte de Bourgogne Eudes III. excité par l'Archevêque de Narbonne, amena auſſi des troupes au ſecours du Comte de Montfort. Leur rendez-vous général étoit à Beziers pour la quinzaine de Pâques, c'eſt-à-dire, le 15 d'avril 1214. Ils étoient environ cent mille hommes de guerre.

LXIII. Priſe & mort de Baudouin, frere du Comte de Toulouſe. *an.* 1214. *Petr. Vall. Cernai. Hiſt. Albig. cap.* 75.

Baudouin frere du Comte de Toulouſe & parent du Roi de France, étoit un ſeigneur dans des principes fort différens de ſon frere; il favoriſoit la religion catholique contre les Albigeois, & combattoit l'héréſie de toutes ſes forces avec le Comte de Montfort, les hérétiques le regardoient comme un de leurs plus grands adverſaires. Pendant le carême de cette année 1214. il fut pris par des ſoldats du Comte de Toulouſe, étant trahi par ſes propres gens, comme il dormoit la nuit dans le château d'Olmie en Querci; & fut mené dans un autre château tenu par ſes propres gens, qui

en ouvrirent les portes aux Routiers qui menoient le Comte prisonnier ; mais la tour, ou le donjon du château, étoit gardée par quelques François qui lui étoient demeurés fideles. Baudouin leur défendit de rendre la tour, quand même ils le verroient attaché au gibet, & leur dit d'attendre que le Comte de Montfort vînt à leur secours. Les Routiers qui le tenoient, le laisserent deux jours sans manger, au bout desquels il fit venir son chapelain à qui il fit sa confession, puis demanda la communion. Comme le Prêtre apportoit le saint Sacrement, il survint un Routier jurant & protestant que le comte Baudouin ne boiroit ni ne mangeroit, qu'il n'eut rendu un autre Routier son camarade, qu'il tenoit dans les liens : Cruel, dit le Comte, je ne demande pas la nourriture corporelle, mais seulement le divin mystere pour la nourriture de mon ame. Et comme on continua de le lui refuser, il dit : Qu'on me le montre au moins ; & il l'adora dévotement.

Les soldats qui gardoient la tour voyant tout cela, la rendirent aux Routiers, à condition qu'on leur conserveroit la vie, & qu'on les laisseroit aller sans leur faire tort : mais aussi-tôt qu'ils furent sortis de la tour, on les pendit, au mépris du serment & de la promesse qu'on leur avoit faits. Après quoi on mena le comte Baudouin à Montauban, & le Comte de Toulouse son frere y étant venu, on en tira le comte Baudouin par son ordre. Il demanda encore la confession & le Viatique, on lui refusa l'un & l'autre. Il prit Dieu à témoin qu'il mouroit pour la défense de la religion catholique ; aussi-tôt le Comte de Foix, son fils & un chevalier Arragonnois l'enleverent de terre, & avec la corde qu'ils lui avoient mise au cou, ils le pendirent à un noyer. Ainsi mourut le comte Baudouin frere du Comte de Toulouse.

LXIV. Reconciliation des Comtes de Comminges & de Foix à l'Eglise. *an.* 1214. *Petr. de Cernai. c.* 77.

Le légat Pierre de Bénévent étant venu à Narbonne, le Comte de Comminges, le Comte de Foix, & plusieurs autres seigneurs qui avoient été dépouillés de leurs terres à cause de l'hérésie, vinrent prier le Légat de les leur faire rendre. Le Légat les reconcilia tous ; mais il prit d'eux les suretés, non seulement par le serment qu'ils firent d'obéir à l'Eglise, mais en se faisant livrer des forteresses que ces seigneurs tenoient encore. Pendant le reste de l'été, le Comte de Montfort prit plusieurs châteaux en Querci, & fit lever le siege de Moissac, que le Comte de Toulouse assiégeoit. Celui de Montfort prit le fort de Mauriac, où il trouva sept hérétiques Vaudois ; on les amena au légat Robert de Courçon, ils confesserent pleinement leurs erreurs, & on les brûla avec grande joie. Enfin le Comte de Montfort s'étant rétabli en Périgord, en Limousin & en Rouergue, & y ayant réprimé les hérétiques & les petits tyrans qui les soutenoient, le légat Pierre de Bénévent

assembla un concile à Montpellier vers Noël de la même année 1214.

LXV. Concile de Montpellier. *an.* 1215. *tom.* xj. *Concil. p.* 103. *hist. Albig. c.* 81.

A ce concile assisterent cinq archevêques & vingt-huit évêques. Les archevêques furent ceux de Narbonne, d'Auch, d'Embrun, d'Arles & d'Aix. Le Comte de Montfort ne s'y trouva point, parce qu'il étoit trop odieux aux bourgeois de Montpellier, aussi bien que tous les François : mais il se tint dans un château au voisinage, & tous les jours il se rendoit à une maison de Templiers qui étoit hors de la ville, où on alloit le visiter. Après que le Légat eut fait l'ouverture du concile dans la grande église de Montpellier, il appella dans son logis les archevêques, les evêques, les abbés & les autres, auxquels il demanda conseil sur le sujet qu'il devoit mettre dans la ville de Toulouse & dans les autres lieux conquis par les croisés ; car le Pape prétendoit que toutes les conquêtes faites par eux, lui appartenoient. Les prélats délibererent long-tems, chacun en particulier, avec les abbés de leurs dioceses, & les clercs de leur confiance. Enfin ils convinrent tous de choisir le Comte de Montfort, & prierent le Légat de lui donner toutes les terres dont il s'agissoit. Mais ayant examiné la commission du Pape, on trouva qu'il ne pouvoit le faire sans le consulter. C'est pourquoi d'un commun consentement on envoya à Rome Bernard archevêque d'Embrun, pour prier le Pape de leur donner pour seigneur Simon de Montfort.

Petr. de Vall. Cern. c. 82.

Dans ce concile de Montpellier on fit quarante-six canons. On dit d'abord que les prélats & les autres ecclésiastiques, gardent si peu la bienséance & la modestie dans leurs habits, que les laïcs en sont scandalisés & leur refusent l'honneur & l'obéissance, les voyant ainsi vêtus. Ils ordonnent donc que les archevêques & les évêques portent des habits longs & un rochet par-dessus, lorsqu'ils vont à pied, ou qu'ils donnent audience publique dans leurs maisons, & qu'ils aient un manteau long qui se ferme pardevant avec des lacets qui n'excedent pas la longueur d'une paume. Que les ecclésiastiques n'usent point d'éperons dorés, ni de brides dorées ; qu'ils n'usent ni d'habits ni de chaussures de couleur rouge ou verte, ni de manches cousues, ni de chapeaux ferrés, ni d'anneaux, ni de capes, ou manteaux avec des manches. Les dignitaires des églises cathédrales ou conventuelles, de même que les curés, porteront des habits longs, soit qu'ils soient de laine ou de lin. Que les clercs porteront des couronnes également rondes & non coupées par degrés. Défense aux évêques & aux clercs des églises cathédrales & conventuelles, de porter sur le poing des oiseaux pour la chasse. Si quelquefois ils vont à la chasse, ce qu'ils ne doivent faire que rarement, ils ne porteront pas eux-

mêmes leurs oiseaux. On ne conferera aucune prébende de chanoines à des laïcs ; c'est-à-dire, on ne leur accordera point les distributions journalieres de pain, de vin & d'autres choses.

On ne donnera point de cures à de jeunes gens, ni à ceux qui ne sont que dans les moindres ordres. Que les abbés, les prieurs & tous les religieux évitent la chasse & n'exercent le négoce ; qu'ils ne se servent ni de bride, ni de poitrail, ni d'éperons dorés, ni de selles peintes. Que leurs robes ne soient ni courtes ni ouvertes parderriere ou pardevant ; mais fermées & longues. Qu'ils n'usent ni d'étoffes de prix ni de fourrures précieuses. Qu'on donne aux pauvres tout ce qui revient du réfectoire. Que les moines portent des couronnes si longues, que le cercle de leurs cheveux soit de deux ou trois doigts. Leurs souliers ne seront ni ouverts, ni avec des courroies ; mais hauts & fermés. Nul chanoine régulier ni nul moine ne pourront être reçus en différentes églises ; mais ils demeureront dans la premiere où ils auront fait profession. Les chanoines réguliers porteront toujours le rochet, & quand ils vont à cheval ils porteront une cape noire & fermée. On mettra trois religieux dans les prieurés qui en peuvent nourir autant ; & si le prieuré n'en peut pas entretenir le nombre, l'Evêque ou l'Abbé y uniront quelques églises pour les joindre au prieuré. Les derniers canons de ce Concile regardent la paix publique que l'on faisoit jurer à tout le monde. Défense d'établir de nouveaux péages. Que ceux qui profitent du péage, aient soin de la sureté des chemins.

Quelques tems après les députés étant de retour de Rome, apporterent une lettre du Pape au Comte de Toulouse, par laquelle il lui donnoit la garde de toutes les conquêtes faites par les croisés, jusqu'à ce qu'il en fut plus amplement ordonné par le Concile général, qui se devoit tenir à Latran cette même année. Le Légat en mit le Comte en possession. Ils entrerent ensemble à Toulouse, dont ils firent abattre les murailles ; après quoi le Légat s'en retourna à Rome. *Innoc. III. L. XI. concil. p. 105.*

LXVI. Levée de l'interdit de l'Angleterre. an. 1214. *Math. Paris. p. 208. 209.*

L'interdit jetté sur l'Angleterre dès l'an 1208. n'étoit pas encore levé en 1214. Dès la Chandeleur de cette année le roi Jean avoit envoyé à Rome pour demander au Pape qu'il le fît lever. Les députés trouverent que le Roi d'Angleterre étoit en deçà de la mer, & apporterent une lettre du Pape, par laquelle il ordonnoit à son légat Nicolas évêque de Tusculum, de lever l'interdit, à condition que le Roi donneroit des suretés à l'Archevêque de Cantorberi & aux Evêques d'Eli, de Londres, & aux autres, pour la réparation des dommages qu'ils avoient soufferts. Sur cette commission du Pape le Légat assembla un grand Concile à Londres, dans l'église

cathédrale de S. Paul, où se trouverent les prélats & les seigneurs du Royaume. On y examina les sommes que le Roi avoit déja payées pour l'indemnité des prélats, & on trouva qu'il étoit encore redevable de treize mille marcs d'argent, dont les Evêques de Vinchester & de Nortvic demeurerent cautions. Ensuite le jour de S. Pierre, 29 de juin 1214. dans la même église de S. Paul, le Légat leva solemnellement l'interdit. On chanta le *Te Deum*; on sonna les cloches, & la joie fut universelle dans le Royaume. L'interdit avoit duré six ans, trois mois & quatorze jours. Une si longue cessation des offices divins, de la fréquentation des sacremens, des instructions publiques, causa un dommage infini, au peuple & au clergé, tant au spirituel qu'au temporel. Ceux qui avoient souffert dans leurs biens à l'occasion de l'interdit, s'étant adressés au Légat pour avoir quelque dédommagement, furent renvoyés au Pape, le Légat disant qu'il n'avoit aucune commission à cet égard.

LXVII. Le Roi d'Angleterre accorde les libertés aux Seigneurs. *an.* 1214. 1215. *Matth. Paris. an.* 1215.

Sur la fin de la même année 1214. c'est-à-dire, immédiatement après Noel, les seigneurs assemblés à Londres demanderent au roi Jean la confirmation de leurs libertés, accordées par le roi Edouard, & depuis par le roi Henri I. disant que le roi Jean avoit juré de les observer, quand il reçut l'absolution à Vinchester. Le Roi, qui craignoit que les seigneurs ne lui fissent la guerre pour ce sujet, leur demanda terme jusqu'à Pâques closes, pour délibérer sur une affaire de si grande conséquence, & où il s'agissoit des droits & de la dignité de sa couronne. Les seigneurs l'accorderent, & se retirerent dans l'entretems, & le jour de la Chandeleur le roi Jean prit la croix de pélerin, comme pour aller à la croisade en terre sainte; tout cela afin de se mettre à couvert des poursuites des seigneurs, à cause des privileges accordés aux croisés; mais les barons d'Angleterre, sans se mettre en peine de cette cérémonie frauduleuse, se mirent en armes dans la semaine de Pâques, au nombre de deux mille, avec des troupes à proportion, résolus de se faire rendre justice par les armes, si l'on ne le faisoit pas de bonne grace. Ils étoient appuyés par Etienne de Langton archevêque de Cantorberi, qui étoit toute-fois alors auprès du Roi.

Le lundi après l'octave de Pâques le Roi leur envoya l'Archevêque, pour demander en quoi consistoient les libertés qu'ils prétendoient. Ils en envoyerent le mémoire, & le Roi en ayant ouï la lecture, dit en colere: Que ne demandent-ils aussi le Royaume? & jura qu'il ne leur accorderoit jamais de telles libertés, qui le rendroient leur esclave. Sur ce refus les seigneurs élurent pour chef Robert fils de Gauthier, qu'ils nommerent maréchal de l'armée de Dieu & de la sainte Eglise, & commencerent leurs hostilités contre le Roi, attaquant & prenant quelques-uns de ses châteaux; ils entrerent

entrerent même dans Londres, & s'en rendirent maîtres le dimanche après l'Ascension, 25 de mai 1215. Le Roi se trouva alors tellement abandonné, qu'à peine lui restoit-il sept chevaliers; de sorte que dissimulant son dépit contre les seigneurs, il leur envoya dire que pour le bien de la paix il étoit prêt de leur accorder les libertés qu'ils demandoient, & le jour pour la conférence fut marqué au 15 de juin suivant.

L'on s'assembla donc ce jour-là, & le roi Jean, dans la charte qu'il fit expédier, déclare que par le conseil de l'Archevêque de Cantorberi, de sept évêques & de Pandolphe nonce du Pape, il accorde à l'Eglise & aux seigneurs certaines libertés, qu'il exprime. Le premier article qui concerne l'Eglise, & dont il donna une charte séparée, porte que quelque coutume qui jusqu'alors ait été observée en Angleterre, les élections désormais seront libres, tant dans les églises cathédrales que dans les conventuelles, sauf au Roi la garde des églises & des monasteres pendant la vacance. Il est dit qu'on lui demandera la permission d'élire, qu'il l'accordera, & qu'au cas qu'il la refuseroit, on ne laissera pas de procéder à l'élection. Les autres articles regardent les droits du Roi, des seigneurs, des bourgeois, des féudataires, des marchands, ceux des enfans mineurs, des veuves, des débiteurs, des garans, les droits & franchises des villes & des cinq ports d'Angleterre, que le Roi confirme, les droits des seigneurs & les assises, les jugemens & les peines. On ordonne que par toute l'Angleterre il n'y aura qu'une seule mesure de vin, de bierre & de blé, & une mesure pour les toiles & les étoffes; que tous les marchands puissent entrer en Angleterre, & en sortir librement, aller, venir & trafiquer, à moins qu'il n'y en ait une défense particuliere. Chacun aura la liberté de sortir d'Angleterre ou d'y venir, sinon en tems de guerre. Nul ne vendra sa terre, de telle sorte qu'il n'ait plus de quoi satisfaire au maître du fond. Nul ne donnera sa terre à une maison religieuse pour la reprendre d'elle, & nul ne reprendra une terre d'une maison religieuse pour la rendre à celui dont il l'a reçue. Les autres réglemens regardent principalement les forêts, la chasse, &c. où l'on ne voit rien d'injuste ni d'excessif.

LXVIII. Le Pape casse la concession faite par le roi d'Angleterre à ses Barons. *an.* 1215. *Matth. Paris. an.* 1215. *p.* 264. *& seq.*

Toute-fois le roi Jean se repentit bientôt de ce qu'il venoit de faire. Certaines gens qui l'environnoient, lui disoient qu'il n'étoit plus Roi que de nom, & qu'il s'étoit réduit à l'esclavage. Ces discours l'irriterent à un point, qu'il n'étoit plus maître de lui-même. Il maudissoit le jour de sa naissance, grinçoit les dents, rongeoit des bâtons, puis les cassoit; enfin il donna des ordres secrets pour continuer la guerre contre les barons, & se retira de nuit à l'isle de Vigt, où il demeura quelque tems caché. De là il dépêcha à Rome

le ſoudiacre Pandolphe avec quelques autres, pour demander au Pape la caſſation des chartes qu'il venoit de faire. Ils expoſerent au Pape que les barons d'Angleterre s'étant ſoulevés, & ayant pris les armes contre le Roi, ils l'avoient contraint de leur accorder des libertés injuſtes & préjudiciables à l'autorité royale, quoique dans les conférences qui ont précédé ces conceſſions, le Roi eût proteſté publiquement que le royaume d'Angleterre relevant ſpécialement de l'Egliſe Romaine, il ne pouvoit, ſans la permiſſion du Pape, rien ſtatuer de nouveau, ni rien changer dans l'état & le gouvernement du Royaume, au préjudice de la cour de Rome : C'eſt pourquoi, ajouterent-ils, le Roi a appellé, & s'eſt mis ſous la protection du ſaint ſiege ; ce qui n'a pas empêché les ſeigneurs Anglois de s'emparer par trahiſon de la ville de Londres, & de contraindre, les armes à la main, le Roi de leur accorder la confirmation de leurs libertés. En même tems les envoyés préſenterent au Pape certains articles extraits de la charte, qu'ils croyoient les plus favorables à la cauſe du Roi, & les plus propres à frapper le Pape.

Innocent III. ayant entendu les députés, fronça les ſourcils, & dit avec indignation : Les barons d'Angleterre veulent-ils donc détrôner un Roi croiſé, & qui s'eſt mis ſous la protection du ſaint ſiege, & faire paſſer à un autre le bien de l'Egliſe Romaine ? Par S. Pierre nous ne laiſſerons pas cet attentat impuni ; enſuite ayant pris l'avis des cardinaux, il prononça ſa ſentence, en diſant que la conceſſion des libertés ayant été extorquée par force, au préjudice des offres que le Roi faiſoit de rendre juſtice à ſes barons, & s'en rapporter au jugement du ſaint ſiege, il caſſe cette conceſſion, défendant, ſous peine d'excommunication, au Roi de l'obſerver, & aux barons de s'en ſervir. Enſuite le Pape écrivit aux ſeigneurs du royaume d'Angleterre, pour leur enjoindre de renoncer à cette conceſſion, de ſe réconcilier avec le Roi, & d'envoyer leurs procureurs au concile général qu'on devoit tenir cette année, où il promet de leur donner ſatisfaction.

LXIX. Suſpenſe portée contre Etienne de Langton archevêque de Cantorberi. *an.* 1215. *Matth. Pariſ. an.* 1215. *p.* 273. *&c.*

Les barons n'ayant point eu d'égard à ces lettres continuerent la guerre, & le Pape les excommunia avec leurs fauteurs & complices, & mit leurs terres en interdit. Il donna commiſſion de faire exécuter ſa ſentence à l'Evêque de Vincheſter, à l'Abbé de Redingues & au ſoudiacre Pandolphe, qui allerent en perſonnes ſignifier les ordres du Pape à l'Archevêque de Cantorberi, & lui ordonner d'exécuter ſa ſentence ; mais l'Archevêque étoit déja embarqué pour aller à Rome au concile, & demanda délai juſqu'à ce qu'il pût avoir audience du Pape, prétendant que la ſentence obtenue contre les barons avoit été obtenue en ſupprimant la vérité, & qu'il ne pouvoit la publier, ſans ſavoir auparavant l'intention du Pape de ſa

propre bouche ; mais les commiſſaires, ſans avoir égard à ſes raiſons, ſuſpendirent l'Archevêque de ſes fonctions ſpirituelles, & lui interdirent l'entrée de l'égliſe. Il ſe ſoumit humblement, & alla à Rome dans cet état de ſuſpenſe. Les mêmes commiſſaires dénoncerent les barons excommuniés ; mais la bulle du Pape n'en nommant aucun en particulier, ils n'y eurent aucun égard, & n'obſerverent point l'excommunication.

Après cela le Roi envoya à Rome des procureurs pour accuſer Etienne de Langton archevêque de Cantorberi, comme fauteur de la rebellion des ſeigneurs Anglois. Ces procureurs, qui étoient l'Abbé de Beaulieu & deux gentilshommes, accuſoient l'Archevêque de conſpirer avec les barons pour détrôner le Roi d'Angleterre, & de n'avoir tenu compte des ordres du Pape, qui lui enjoignoit d'empêcher par cenſures les ſeigneurs de continuer la perſécution qu'ils faiſoient au Roi ; qu'ayant été déclaré ſuſpens pour cette raiſon par l'Evêque de Vincheſter, il n'avoit pas laiſſé de venir au concile en cet état. L'Archevêque ne put répondre autre choſe, ſinon qu'il demandoit l'abſolution de ſa cenſure ; mais le Pape ne voulut pas la lui accorder : au contraire, en ayant délibéré avec les cardinaux, il confirma la ſuſpenſe prononcée contre l'Archevêque, & la dénonça à ſes ſuffragans, leur défendant de lui rendre obéiſſance tant qu'elle dureroit. Nous verrons la ſuite de cette affaire ci-après.

LXX. Réglement pour les écoles de Paris. *an.* 1215. *hiſt. Univerſ. Pariſ. iij. p.* 81.

En France, dans un concile provincial, tenu à Paris en 1215. le cardinal Robert de Courçon fit un réglement pour les écoles & les leçons, qui ſe devoit obſerver dans l'univerſité. Perſonne n'enſeignera les arts à Paris, qu'il n'ait atteint l'âge de vingt-un ans, & qu'il ne les ait étudié au moins pendant ſix ans ; & quand il voudra enſeigner, il ſubira l'examen, ſelon la forme contenue dans l'écrit du ſeigneur Pierre évêque de Paris, touchant la paix entre le chancelier & les écoliers. On expliquera ordinairement dans les écoles les livres d'Ariſtote, de la dialectique, tant vieille que nouvelle ; on y lira auſſi les deux Priſciens, ou au moins l'un des deux. Les jours de fêtes on n'expliquera que des philoſophes, des rhétoriciens, les mathématiques & la grammaire, &, ſi l'on veut, la morale & le quatrieme des topiques : les écoles ne vaquoient donc pas les jours de fêtes. On ne lira point les livres d'Ariſtote, de métaphyſique ou de phyſique, ni leur abrégé, ni rien de la doctrine de David de Dinant, de l'hérétique Amauri & de l'Eſpagnol Maurice. Et enſuite : Quant aux théologiens, perſonne n'enſeignera qu'à l'âge de trente-cinq ans, & après avoir étudié au moins huit ans. Perſonne ne ſera reçu à Paris pour faire des leçons publiques, ou pour prêcher, qu'il ne ſoit éprouvé pour les mœurs & pour la ſcience. Au-

cun ne sera tenu pour écolier, & ne jouira de ses privileges, qu'il n'ait un maître certain. Au mois d'août 1215.

LXXI.
IV. Concile général de Latran. *an.* 1215. *tom. xj. Concil. p.* 118, *& seq. Abb. Ursperg. & Matth. Paris. an.* 1215.

Cependant les prélats arrivoient à Rome de toutes parts pour le concile de Latran, indiqué deux ans auparavant pour cette année 1215. Il s'y trouva quatre cens douze évêques, en comptant deux patriarches, soixante-onze primats ou métropolitains. Il y avoit plus de huit cens, tant abbés que prieurs, un grand nombre de procureurs pour les absens, sans compter les prélats qui s'étoient excusés, ou qui n'avoient pu s'y rendre pour cause de maladie, ou autrement. Il y avoit aussi des ambassadeurs de plusieurs princes; comme, de Frideric roi de Sicile, élu Empereur, de Henri empereur de Constantinople, des Rois de France, d'Angleterre, de Hongrie, de Jérusalem, de Chypre, d'Arragon, d'autres princes & de plusieurs villes, les deux patriarches Latins, Gervais de Constantinople & Raoul de Jérusalem. Albert patriarche de Jérusalem avoit été tué d'un coup de couteau l'année précédente 1214. comme il marchoit en procession dans l'église de sainte Croix d'Acre, le jour même de l'exaltation de sainte Croix, par un scélérat que le saint Prélat avoit repris de ses désordres. Il eut pour successeur Raoul, dont on a parlé, & qui ne fut qu'un an patriarche de Jérusalem. Il mourut au concile à Rome, & le Pape lui donna pour successeur Lothaire, auparavant archevêque de Pise. Le Patriarche Latin d'Antioche étant grièvement malade, envoya en sa place au concile l'Evêque d'Antarade, autrement Tortose. Le Patriarche Melchite d'Alexandrie n'y put venir, étant sous la domination des Infideles: il y envoya un diacre, nommé Germain. Le Patriarche des Maronites y vint en personne, & s'y instruisit pleinement de la foi & des cérémonies de l'Eglise catholique, & les fit observer, quant à l'essentiel, par sa nation.

LXXII.
Primatie de l'archevêque de Tolède disputée à Rome. *an.* 1215. *t. xj. Concil. p.* 235.

Les prélats Espagnols qui s'étoient rendus à Rome quelque tems avant le concile, demanderent au Pape qu'il terminât leur différend sur la primatie prétendue par Rodrigue Ximenez archevêque de Tolede, sur les quatre Archevêques, de Brague, de Compostelle, de Tarragone & de Narbonne; tout cela apparemment pour prévenir les difficultés qui pourroient naître entre eux pour la préséance dans le concile. Ces Prélats s'assemblerent donc le 8 d'octobre, un mois avant l'ouverture du concile, & chacun y expliqua ses raisons & ses prétentions. Rodrigue archevêque de Tolede parla le premier, & exposa ses preuves & les autorités sur lesquelles il se fondoit, devant les prélats assemblés au palais de Latran, ausquels il parla chacun en leur langue vulgaire, italien, allemand, anglois, françois, espagnol, navarrois ou basque; ce qui parut une espece de prodige, inouï depuis le tems des Apôtres, qu'un homme possédât tant de différentes langues.

L'Archevêque de Brague, qui étoit présent, répondit que n'ayant pas été cité pour cette affaire, il ne pouvoit pas répondre; qu'au reste il n'avoit aucune connoissance d'une sentence qu'on citoit d'Hyacinthe légat d'Alexandre III. rendue en faveur de l'Archevêque de Tolede, contre celui de Brague. Rodrigue répliqua, & pour rendre odieuse l'église de Brague, il dit que l'antipape Bourdin en étoit sorti; & pour preuve de cela, il dit aux assistans qu'ils pouvoient voir cette histoire peinte sur les murs de la salle où ils étoient.

Le même jour l'Archevêque de Compostelle parla en faveur de son église, qu'il prétendoit avoir été fondée par S. Jacques l'apôtre des Espagnes, & dont le corps repose dans la même église. Rodrigue archevêque de Tolede soutint au contraire que l'église de Compostelle n'avoit été érigée en métropole que par le pape Calixte III. qui y transféra en 1024. le droit de métropole de l'ancienne & fameuse cité de Mérida, pour augmenter la dévotion des pélerins qui vont à Compostelle, où l'on croit que le corps de saint Jacques est enterré. L'église de Tolede est donc beaucoup plus ancienne, ayant été fondée dès le tems de saint Eugene disciple de l'apôtre saint Paul; & plus riche & plus illustre, ayant été honorée de la présence de la sainte Vierge, qui apparut à saint Hildéfonse son archevêque, offrant le saint sacrifice. Rodrigue ajoute qu'à la vérité saint Jacques avoit reçu la mission pour prêcher en Espagne, mais qu'Hérode lui fit couper la tête à Jérusalem. Comment donc a-t-il prêché dans un pays où il n'étoit pas entré? J'accorde volontiers que le corps de saint Jacques est à Compostelle; mais à Dieu ne plaise que, pour l'honneur de ma primatie, je soutienne que le corps de la sainte Vierge, que nous croyons fermement être dans le Ciel, soit enterré à Tolede.

L'Evêque de Vic répondit, tant pour l'Archevêque de Tarragone son métropolitain, qui n'étoit pas présent, que pour lui-même & ses comprovinciaux, que l'Archevêque de Tolede n'étoit point leur primat, n'avoit jamais été reconnu pour tel, & qu'ils ne lui devoient point d'obéissance.

L'Archevêque de Narbonne, qui étoit absent, répondit le lendemain en plein consistoire qu'il n'avoit pas été cité sur ce sujet. Tout ceci se passa les 8 & 9 d'octobre 1215. Le Pape laissa la contestation indécise, & ordonna que dans la Toussaint de l'année suivante les deux Archevêques, de Tolede & de Brague, envervoient à Rome leurs procureurs avec des instructions suffisantes; & en attendant, voulant favoriser l'Archevêque de Tolede, & lui accorder une qualité qui lui donnât rang sur les autres archevêques d'Espagne, il le créa son légat en Espagne pour dix ans, avec la

faculté de donner des dispenses à trois cens bâtards, pour promouvoir les uns aux ordres sacrés, les autres à des bénéfices, même à charge d'ames, les autres à diverses dignités. De plus il lui permit de donner dispense à quelques excommuniés sacrileges, irréguliers & concubinaires. Tout cela prouve, ou une extrême disette de sujets pour servir l'Eglise en Espagne, ou une grande corruption dans le clergé.

LXXIII. Ouverture du Concile de Latran, le jour de saint Martin. an. 1215. tom. xj. Concil. p. 131.

L'ouverture du quatrieme concile général de Latran se fit le jour de S. Martin, 11 de novembre 1215. & dura jusqu'au jour de saint André, dernier du même mois. Le pape Innocent en fit l'ouverture par un sermon, dans lequel il dit qu'il est prêt, si le concile le juge à propos, d'aller en personne pour animer les princes & les peuples à venger l'injure du Crucifié, qui pour nos péchés est chassé de sa terre & de sa demeure: il veut parler de la terre sainte & de la croisade. Il parla ensuite de la réformation des mœurs, pour laquelle le concile étoit principalement assemblé. L'on y fit soixante & dix canons, qui furent traduits en grec, en faveur des Grecs réunis à l'Eglise Romaine. Le premier canon ou chapitre est l'exposition de la foi catholique, principalement par rapport aux hérésies du tems; savoir, des Albigeois & des Vaudois. On y détruit le dogme hérétique des deux principes, en disant que Dieu a créé de rien les créatures corporelles & spirituelles, & les démons mêmes; qu'il les avoit créés bons, mais qu'ils se sont faits mauvais. Et pour autoriser l'ancien testament:

Il est dit que c'est ce même Dieu créateur qui a donné aux hommes, par Moyse & les Prophêtes, une doctrine sainte & salutaire; qu'il n'y a qu'une Eglise universelle, hors de laquelle personne n'est sauvé; que dans l'eucharistie Jésus-Christ est contenu, & que le pain est transsubstancié au corps, & le vin au sang de Jésus-Christ. Le terme de *transsubstancier*, consacré par le concile, a toujours depuis été employé par les théologiens pour signifier le changement que Dieu opere au sacrement de l'eucharistie. Le sacrement de baptême, conféré dans la forme consacrée par l'Eglise, par qui que ce soit qu'il soit conféré, est utile pour le salut, tant aux enfans qu'aux adultes. Si après le baptême quelqu'un tombe dans le péché, il peut toujours se relever par une vraie pénitence. Non seulement les vierges & les continens, mais encore les personnes mariées, se rendant agréables à Dieu par la foi & les bonnes œuvres, méritent d'arriver à la béatitude éternelle. Tous ces articles sont contre les Albigeois & les autres sortes de Manichéens répandus dans l'Europe.

LXXIV. Erreur de l'abbé Joachim condamnée.

Le concile continue: Nous condamnons le traité de l'abbé Joachim contre maître Pierre Lombard sur la Trinité, où il l'appelle hérétique & insensé, pour avoir dit dans ses sentences,

qu'une chose souveraine est le Pere, le Fils & le saint Esprit ; & qu'elle n'engendre, n'est engendrée, ni ne procede. Joachim soutient que c'est admettre en Dieu une quaternité plutôt qu'une trinité, savoir, les trois personnes, & cette essence commune ; & que l'union des personnes n'est pas propre & réelle, mais seulement similitudinaire. Pour nous, dit le Pape avec l'approbation du concile, nous croyons & confessons qu'il y a une chose souveraine, qui est Pere, Fils & saint Esprit, sans qu'il y ait de quaternité en Dieu. Ensuite nous ne voulons toutefois par ce decret faire aucun tort au monastere de Flore, que Joachim a institué, parce que l'observance en est réguliere, d'autant plus que Joachim a ordonné de nous remettre tous ses écrits, pour être approuvés ou corrigés par le jugement du saint siege, & que par une lettre souscrite de sa main, il déclare qu'il tient la foi de l'Eglise Romaine. Nous condamnons aussi la doctrine d'Amauri, qui doit plutôt être traitée d'insensée que d'hérétique. C'est ce même Amauri qui fut condamné à Paris en 1210.

Pet. Lomb. l. 1. dist. 5. 3.

Cette lettre est dattée de l'an 1200.

LXXV. Condamnation des heretiques.

Le troisieme canon du concile prononce anathême contre tous les hérétiques, quelque nom qu'ils portent, qui ont des sentimens contraires à l'exposition de foi qui se lit à la tête du concile. Il ordonne qu'après avoir été juridiquement condamnés, ils seront livrés au bras séculier, les clercs ayant été auparavant dégradés ; que les biens des clercs seront confisqués au profit des églises dont ils recevoient leurs rétributions, & ceux des laïcs confisqués au profit des princes. Les seigneurs temporels feront serment de chasser de leurs terres tous les hérétiques notés par l'Eglise : s'ils négligent de le faire, ils seront excommuniés par le métropolitain. Les catholiques qui se croiseront pour exterminer les hérétiques, jouiront de la même indulgence que ceux qui vont en terre sainte. On excommunie aussi les croyans des hérétiques, leurs recéleurs & leurs fauteurs ; & celui qui n'évitera pas ces excommuniés, sera lui-même frappé d'excommunication. On ne leur donnera ni les sacremens ni la sépulture ecclésiastique, & l'on ne recevra ni leurs aumônes ni leurs offrandes à l'Eglise. On excommunie les prédicateurs qui le feront, soit en public ou en particulier, sans avoir reçu la mission du saint siege ou d'un évêque catholique.

Chaque évêque visitera chaque année, ou par lui-même ou par une personne capable, la partie de son diocese où l'on dira qu'il y a des hérétiques. Ils feront venir en leur présence ceux qui seront suspects ou accusés d'hérésie ; & s'ils refusent opiniâtrément de prêter serment, ils seront dès-lors réputés hérétiques.

LXXVI. Decret tou-

Quant aux Grecs réunis à l'Eglise, le Pape déclare qu'il veut les favoriser, & supporter, autant qu'il peut selon Dieu, leurs mœurs

chant les Grecs & les autres Catholiques d'Orient.

& leurs rits ; mais il blâme ceux d'entre eux qui pouſſoient leur averſion contre les Latins, juſqu'à laver les autels où les prêtres Latins avoient célébré, & rebaptiſer ceux qu'ils avoient baptiſés. Il défend de commettre à l'avenir de tels excès, ſous peine d'excommunication & de dépoſition.

Et comme dans preſque toutes les villes nouvellement conquiſes, tant en Syrie qu'en Grece & en Aſie, des peuples de diverſes langues & de divers rits, & quelquefois de diverſe créance, ſe trouvoient mêlés enſemble, il veut que les évêques de chaque dioceſe établiſſent dans chaque ville des hommes capables pour célébrer à chaque nation, & administrer les ſacremens ſelon ſon rit & ſa langue ; mais défend bien expreſſément de mettre ſous ce prétexte deux évêques dans un ſeul dioceſe. Il ſouhaite que l'évêque donne à ceux de l'autre rit un vicaire apoſtolique, qui dépende de lui, & lui ſoit entiérement ſoumis.

LXXVII. Ordonnance touchant le rang & la juriſdiction des quatre Patriarches.

Le concile voulant régler les rangs & les prérogatives des quatre Patriarches, met celui de Conſtantinople le premier, puis celui d'Alexandrie, Antioche & Jéruſalem. Le concile ajoute : Après que les Patriarches auront reçu du Pape le pallium, & qu'ils lui auront prêté ſerment de fidélité, ils pourront donner le pallium à leurs ſuffragans ou aux métropolitains dépendans de leurs patriarchats, en recevant d'eux la profeſſion d'obéiſſance pour eux & pour l'Egliſe Romaine. Ils feront porter la croix devant eux partout, excepté à Rome, & dans les lieux où ſera le Pape & ſon légat. Dans toutes les provinces de leurs juriſdictions les appellations ſeront portées devant eux, ſauf l'appel au Pape. Juſqu'ici les Patriarches d'Orient ne recevoient point le pallium du Pape.

LXXVIII. Maniere de procéder juridiquement contre les coupables. *cap.* 8. & 38.

Le canon huitieme regle la maniere de procéder juridiquement pour la punition des crimes, non ſeulement contre les particuliers, mais auſſi contre les ſupérieurs. Il y a trois manieres de procéder en matiere criminelle ; l'accuſation, qui doit être précédée d'une inſcription légitime ; la dénonciation, précédée d'une admonition charitable ; l'inquiſition, précédée d'une diffamation publique ; mais cette procédure ne doit pas être obſervée ſi exactement à l'égard des réguliers. Le canon trente-huitieme entre dans un plus grand détail des procédures qui étoient alors en uſage. Le concile ordonne que le juge faſſe écrire par une perſonne publique tous les actes du procès ; ſavoir, les citations, les délais, les recuſations, les exceptions, les demandes & les réponſes, les interrogations & les confeſſions, les dépoſitions des témoins, les productions de pieces, les interlocutoires, les appellations, les renonciations, les concluſions & le reſte. Le tout doit être écrit par ordre, en marquant les lieux, les tems & les perſonnes. On en délivrera autant aux parties, & les originaux

originaux demeureront par devers les écrivains. Il est défendu d'appeller avant la sentence. La cause d'appel doit être proposée devant le même juge, & être telle, qu'étant prouvée elle fût réputée légitime. Si le juge supérieur ne trouve pas l'appel raisonnable, il doit renvoyer l'appellant au juge inférieur, & le condamner aux dépens.

Il est défendu aux clercs de prononcer un jugement de sang, ni d'en faire l'exécution, ni d'y assister, ni d'écrire des lettres pour aucune exécution sanglante. Défense aux prêtres, aux diacres & aux soudiacres, de faire les opérations de chirurgie, qui engagent à appliquer le fer ou le feu; ce qui fait voir que la médecine n'étoit alors exercée que par des clercs. Défense aussi de faire aucune bénédiction sur l'eau ou sur le fer chaud pour les épreuves de l'un ou de l'autre. Défense aux ecclésiastiques d'étendre leur jurisdiction au préjudice de la justice séculiere. Défense de prononcer l'excommunication contre personne, sinon après la monition convenable, faite en présence de témoins, sous peine d'être privé de l'entrée de l'église pendant un mois : s'il y a plainte au supérieur, & que l'excommunié prouve qu'il a été injustement excommunié, celui qui aura prononcé l'excommunication, sera condamné aux dommages & intérêts, & à d'autre peine, selon la qualité de la faute. Il est défendu d'excommunier ou d'absoudre par intérêt, principalement dans les pays où l'excommunié, en recevant l'absolution, est chargé d'amendes pécuniaires.

Le concile ordonne que quand les évêques ne peuvent administrer à leurs peuples la parole de Dieu, soit pour leurs différentes occupations, ou pour cause de guerre, ou par défaut de talens ou de science, ils établissent quelques hommes capables pour visiter en leurs places les paroisses de leurs dioceses, ausquels ils fourniront de quoi subsister quand ils seront dans le besoin. Ces établissemens se feront dans les chapitres, tant des cathédrales que des collégiales, afin que l'on y trouve des gens capables, non seulement pour la prédication, mais aussi pour entendre les confessions, & faire les autres fonctions qui regardent l'administration du sacrement de pénitence. Le concile veut de plus que dans les cathédrales & les collégiales, qui auront des revenus suffisans, on établisse un maître pour enseigner *gratis* la grammaire & les autres sciences, selon sa portée & sa capacité; mais les églises métropolitaines auront un théologien pour enseigner aux prêtres l'écriture sainte, & sur-tout ce qui concerne la conduite des ames. On assignera à chacun de ces prêtres le revenu d'une prébende, pour en jouir tant qu'il enseignera, sans qu'il devienne chanoine, ni qu'il soit attenu aux fonctions des chanoines. LXXIX. Institution du Théologal & du Pénitencier. c. 10. 18.

Le concile regle ainsi ce qui regarde les élections : On ne laissera LXXX. Réglement

pour les Elections & Ordinations. c. 23. 24. 25. 26.

pas vaquer plus de trois semaines un évêché ou une abbaye, sous peine, pour ceux qui ont droit d'élire, d'en être privés pour cette fois, & leur droit sera dévolu au supérieur immédiat, lequel sera tenu de remplir le siege dans trois mois, &, s'il se peut, d'un sujet tiré de la même église, prenant pour cet effet le conseil du chapitre. La forme de l'élection est de deux sortes; par scrutin, ou par compromis. En la premiere, la compagnie doit choisir trois personnes de son corps pour recueillir secrettement les suffrages de chacun en particulier, les rédiger par écrit, & les publier aussi-tôt en commun, afin que celui-là soit élu, en qui s'accorde la plus grande ou la plus saine partie des voix du chapitre. L'élection par compromis se fait en remettant tout le pouvoir à quelques personnes capables, qui élisent au nom de tous. Toute autre forme d'élection est déclarée nulle, si ce n'est que tous s'accordassent à nommer un même sujet, comme par inspiration. Personne ne peut donner son suffrage par procureur, à moins qu'il ne soit absent pour empêchement légitime. Si-tôt que l'élection est faite, il faut la publier solemnellement. L'élection faite par l'abus de la puissance séculiere sera nulle de plein droit. L'élu qui y aura consenti, n'en tirera aucun avantage, & deviendra incapable d'être élu. Les électeurs seront suspens pendant trois ans de tout office & bénéfice, & privés pour cette fois de pouvoir élire.

Celui à qui il appartient de confirmer l'élection, en examinera soigneusement la forme & la personne de l'élu, afin, si tout est dans les regles, de lui en donner la confirmation. S'il confirme un sujet indigne, il perdra son droit de confirmer le premier successeur, & sera privé de la jouissance de son bénéfice; & si c'est par malice, il sera griévement puni. Les prélats soumis immédiatement au saint siege, se présenteront au Pape en personnes pour faire confirmer leur élection, ou, s'ils ne le peuvent commodément, ils enverront des personnes capables de donner au Pape les informations nécessaires. Ceux qui demeurent hors de l'Italie, pourront avoir, en attendant & par dispense, l'administration de leurs églises au spirituel & au temporel; mais ils recevront la consécration ou la bénédiction comme de coutume.

Les évêques auront soin de ne promouvoir aux dignités ecclésiastiques & aux ordres sacrés, que des personnes capables d'en remplir dignement les fonctions: & comme le gouvernement des ames est le plus grand de tous les arts, ils instruiront soit par eux-mêmes, soit par d'autres, ceux qu'ils veulent ordonner prêtres, tant sur les divins offices que sur l'administration des sacremens, puisqu'il vaut mieux que l'Eglise ait peu de bons ministres, principalement des prêtres, que plusieurs mauvais. Les évêques ne conféreront les bé-

néfices qu'à des perſonnes dignes. Le prélat qui, après avoir été repris deux fois ſur cela, retombera encore dans cette faute, ſera ſuſpendu par le concile de la collation des bénéfices, & la ſuſpenſe ne pourra être levée que par le Pape ou par le Patriarche. Les enfans des chanoines, particuliérement s'ils ſont bâtards, ne pourront être chanoines dans la même égliſe.

On confirme le décret du précédent concile de Latran contre la pluralité des bénéfices. Celui qui, en ayant un à charge d'ames, en recevra un autre de même nature, ſera de plein droit privé du premier; & s'il s'efforce de le retenir, il ſera privé de l'un & de l'autre. Le collateur conférera librement le premier bénéfice; & s'il differe trois mois, la collation ſera dévolue au ſupérieur. Le ſaint ſiege pourra toute-fois diſpenſer de cette regle les perſonnes diſtinguées par leurs rangs ou par leur ſcience, nonobſtant toute coutume contraire. Les patrons aſſigneront aux curés une portion ſuffiſante. Le curé deſſervira ſa paroiſſe par lui-même, & non par un vicaire, à moins que ſa cure ne ſoit annexée à une prébende, ou à une dignité qui l'oblige à ſervir dans une plus grande égliſe; auquel cas il doit avoir un vicaire perpétuel, qui reçoive une portion congrue ſur le revenu de la cure.

LXXXI. Réglement pour les dimes. *c. 33. 55. 55.*

Innoc. III. l. xij. ep. 41. ailleurs Geſt. 11. 101. il conſeille au Patriarche de Conſtantinople Thomas Moroſini, il dit que s'il peut avec le tems perſuader aux Grecs de payer la dime, les Latins ne doivent pas s'y oppoſer.

La dîme n'a jamais été établie comme d'obligation ni comme exigible dans la Grece ni dans tout l'Orient. Le pape Innocent III. avoit permis au Patriarche Latin de Conſtantinople de contraindre par cenſure les Grecs à la payer. Toute-fois ni les Grecs ni les Orientaux ne voulurent jamais s'y ſoumettre; mais les Latins établis en Orient la payoient comme en Occident. Cependant il y avoit pluſieurs Latins qui, pour ſe diſpenſer de payer la dîme, donnoient leurs terres à cultiver à des Grecs ou à des Syriens; le concile condamne cette fraude; il ordonne auſſi que la dîme ſoit levée avant tous cens & toutes redevances, comme étant une marque du domaine ſouverain & univerſel de Dieu. Les moines de Citeaux ſont confirmés dans le privilége de ne point payer la dîme de leurs anciens fonds qu'ils cultivent par eux-mêmes; mais le concile ordonne que, nonobſtant tout privilege, ils payeront la dîme de tous ce qu'ils acquéreront de nouveau, ſi ces terres y étoient auparavant ſujettes.

LXXXII. Régles pour les ſacremens de Pénitence & d'Euchariſtie. *c. 21.*

Chaque fidele, de l'un & de l'autre ſexe, étant arrivé à l'âge de diſcrétion, confeſſera ſeul fidélement à ſon propre prêtre ou à ſon curé, au moins une fois l'an, tous ſes péchés, & accomplira la pénitence qui lui ſera impoſée. Que chacun reçoive, au moins à pâques, le ſacrement de l'euchariſtie; à moins que, par le conſeil de ſon propre prêtre, il ne juge à propos de s'en abſtenir pour un tems; autrement il ſera chaſſé de l'égliſe & privé de la ſépulture ec-

cléſiaſtique. Que ſi quelqu'un veut ſe confeſſer à un prêtre étranger, qu'il en obtienne auparavant la permiſſion de ſon propre prêtre ; puiſqu'autrement l'autre ne peut ni le lier, ni l'abſoudre. Ce canon & le précédent ſont contre les erreurs des Vaudois & autres nouveaux hérétiques ; ils nioient qu'on dût payer la dîme, & la néceſſité de la confeſſion, diſant qu'on pouvoit recevoir la rémiſſion des péchés, ſans confeſſion ni ſatisfaction, par la cérémonie qu'ils appelloient conſolement : c'étoit une impoſition des mains, faite par un de ceux qu'ils appelloient prévôts, évêques, ou diacres, ou ordonnés ; lequel, après avoir lavé ſes mains, leur mettoit ſur la tête le livre des évangiles, diſoit ſept fois le *Pater*, puis le commencement de l'évangile de S. Jean. Ils croioient ce conſolement néceſſaire au ſalut, & ſuffiſant pour effacer tous les péchés ; mais il étoit nul, ſi celui qui le donnoit, étoit lui-même en péché. Les Vaudois diſoient auſſi qu'il valloit mieux ſe confeſſer à un bon laïc qu'à un mauvais prêtre ; qu'un tel prêtre n'avoit pas le pouvoir d'abſoudre, & que le bon laïc l'avoit. Ils prétendoient encore remettre les péchés & donner le S. Eſprit par l'impoſition des mains.

Ermengard. c. 14.

Le concile ajoute que le prêtre qui confeſſe, doit uſer d'une grande diſcrétion dans le ſacrement de pénitence, & s'informer des circonſtances du péché & des qualités du pécheur, pour proportionner ſes avis & ſes remedes à ſes beſoins. Qu'il prenne bien garde de ne découvrir le pénitent par aucun ſigne, ni par aucune parole, ni par quelque maniere que ce ſoit. S'il eſt obligé de demander conſeil à un autre ſur la nature du péché, ou ſur autre choſe, qu'il le demande avec beaucoup de circonſpection, & ſans nommer la perſonne ; car celui qui aura révélé la confeſſion ſacramentelle, ſera non ſeulement dépoſé, mais enfermé étroitement dans un monaſtere pour faire pénitence. Le plus ſpécieux prétexte des hérétiques pour décrier la pénitence, eſt l'inconvénient que le confeſſeur ne garde pas le ſecret. Quant à la communion, elle étoit autrefois commandée trois fois l'année, à Pâques, à la Pentecôte & à Noël ; mais dès le tems du concile de Latran, dont nous parlons, elle n'étoit plus d'obligation qu'une fois l'année. Le tems de la confeſſion n'eſt pas fixé par le concile : en quelque endroit elle ſe faiſoit au commencement du carême, à préſent elle eſt fixée, comme la communion, au tems de Pâques.

Concil. Turon. an. 813. Gratian. de conſecr. diſt. 2. etſi 16. Petri Lombard. 4. Sent. diſt. 12. Fabiani PP. decret. c. 5.

On renouvelle l'ordonnance qu'on a déja vû dans d'autres conciles, de garder le ſaint chrême & l'euchariſtie ſous la clef, de peur qu'on n'en abuſe pour des maléfices. On ordonne auſſi aux médecins, ſous peine d'être exclus de l'entrée de l'égliſe, d'exhorter les malades à appeller un confeſſeur avant que de leur donner aucun remede,

c. 20. 22.

Anciennement on comptoit les dégrés de parenté jusqu'au septieme, pour empêchement de mariage. Le concile de Latran les réduit au quatrieme. On comptoit trois genres d'alliance ou d'affinité, qui se contractoient de même dans sept dégrés. Le premier étoit entre le mari & les parens de sa femme, & réciproquement entre la femme & les parens du mari. Le second entre le mari & les parens du premier mari de sa femme, si elle avoit été veuve. Le troisieme entre le second mari & les alliés du premier. Le concile retranche le second & le troisieme dégré ou genre d'affinité, & ne conserve que le premier pour être un empêchement au mariage. LXXXIII. Regles pour le Sacrement de mariage. c. 50. 51.

Les mariages clandestins sont absolument condamnés, & pour y obvier le concile ordonne que les mariages, avant que d'être contractés, seront dénoncés publiquement par les curés dans les églises dans certain terme limité, pendant lequel on puisse proposer les empêchemens ou faire les oppositions légitimes. Cet usage étoit déja établi en quelques pays, comme en France. Ceux qui auront contracté un mariage clandestin, même en dégré permis, seront mis en pénitence; & le prêtre qui y aura assisté, sera suspens pour trois ans. Le concile n'admet que des témoins oculaires, pour témoins en matiere de dégrés d'affinité ou de parenté.

Le concile ordonne la réforme des monasteres & la tenue des chapitres généraux. Il est bon de remarquer sur cela qu'il y avoit alors, dans la plûpart des anciens monasteres, de fort grands relachemens. Le pape Innocent III. dès la premiere année de son pontificat, écrivit à l'Abbé du Mont-Cassin, qui étoit cardinal, lui témoignant sa douleur de ce que cette maison, d'où la régle de S. Benoît s'étoit répandue par-tout le monde, étoit tombée dans un tel désordre, qu'elle causoit un scandale horrible. Il exhorte l'Abbé à réformer sérieusement son monastere, en commençant par lui-même. Le monastere de Sublac, qui étoit comme le berceau de l'ordre de S. Benoît, étoit de même entiérement déchu de sa premiere observance. Le Pape y étant allé en 1212. se crut obligé de le réformer, & d'y faire un grand réglement qui porte défense aux religieux de porter du linge & de manger de la viande hors de l'infirmerie. Il veut que l'on garde toujours le silence à l'église, au réfectoir & au dortoir. Que les obédiences ou prieurés ne soient pas donnés à vie, mais qu'ils soient amovibles. Il défend sur-tout aux moines la propriété, & déclare que la pauvreté est tellement attachée à leur régle, qu'il n'est pas au pouvoir non seulement de l'Abbé, mais du Pape même d'en dispenser. En 1213. le même Pape écrivit au chapitre général de Cluny, pour exhorter les abbés à travailler à la réforme de leurs monasteres, qui, par l'avarice, l'ambition & la vie licentieuse des chefs & des particuliers, donnoient autant de scandale à l'église qu'ils lui avoient autrefois donné d'édification.

LXXXIV. Réforme des Monasteres. c. 12.

Innocent III. l. c. ep. 386.

Idem. l. v. ep. 82. cum ad Monast. c. 6. de stat. monac.

Pour remédier à ces désordres, le concile de Latran ordonne que, dans chaque royaume ou chaque province, les abbés ou les prieurs, qui n'ont point accoutumé de tenir des chapitres généraux, en tiendront tous les trois ans. Ils y appelleront dans les commencemens deux abbés de Citeaux, pour leur enseigner la bonne maniere de les tenir, comme accoutumés à cela depuis longtems. Ces deux abbés, avec deux autres que l'on choisira dans l'assemblée, présideront au chapitre général, avec une autorité que nul autre ne pourra s'arroger. On y traitera de la réforme & de l'observance réguliere; ce qui y sera statué, sera gardé inviolablement & sans appel, & on y prescrira le lieu du chapitre suivant: le tout sans préjudice du droit des évêques. C'est apparemment en exécution de ce réglement que l'on commença à tenir des chapitres généraux à Cluny en 1220.

Le concile ajoute que, dans le chapitre général, on députera des personnes capables pour visiter, au nom du Pape, tous les monasteres de la province, même ceux des religieuses, & y corriger ou réformer ce qu'il conviendra. Que s'ils jugent à propos de déposer le Supérieur, ils en informeront l'Evêque, qui le déposera; s'il y manque, ils en informeront le saint siege. Or les évêques s'employeront si sérieusement à réformer les monasteres de leur dépendance, que les visiteurs ne trouvent rien à y réformer. Les chanoines réguliers tiendront aussi des chapitres généraux & exécuteront le reste de ce décret, suivant leur observance, à proportion comme les moines.

LXXXV. Défense d'introduire de nouveaux ordres de religieux. c. 13.

L'on s'appercevoit dès-lors que la trop grande multiplicité & diversité d'ordres religieux causoit de la confusion dans l'Eglise. Le concile ordonne donc qu'on n'en établira pas de nouveaux, & que ceux qui voudront ci-après entrer en religion, embrasseront une de celles qui étoient alors établies & approuvées. Il défendit aussi qu'un Abbé ne gouvernât plusieurs monasteres, & qu'un Moine ait des places en plusieurs monasteres; ce que nous avons déja vû défendu au concile de Montpellier. Les places monacales étoient alors devenues comme des bénéfices, & on en accordoit quelquefois des prébendes même à des laïcs, qu'on apprébandoit sous le nom de freres.

c. 25. 28.

Quant au canon qui défend la multiplicité des ordres religieux, il a été si mal observé, qu'on ne vît jamais, pendant les douze siecles précédens, autant de compagnies religieuses qu'on en a vu depuis; & le pape Innocent III. lui-même approuva & confirma les ordres de S. François & de S. Dominique, qui se sont partagés en tant de branches. Il est vrai que la plûpart des nouveaux ordres ont adopté une des anciennes regles de S. Benoît ou de S. Augustin; mais si ce n'est pas contrevenir aux termes du canon que nous venons de rapporter, il semble que c'est aller contre son esprit.

LXXXVI. S. Dominique au concile de Latran. *Vit. 4. Aug. apud Bolland. p. 437.*

S. Dominique avoit déja environ six disciples. Un peu avant l'ouverture du concile de Latran, deux Toulousains, l'un nommé Pierre Cellan & l'autre Thomas, se joignirent à lui. Pierre donna à S. Dominique quelques maisons qu'il avoit dans Toulouse, & qui servirent de demeure à S. Dominique & à ses compagnons. Foulques évêque de Toulouse venant au concile de Latran, y amena S. Dominique, avec lequel il étoit lié par la conformité de son zèle ardent pour le salut des ames. Ce Prélat lui donna, du consentement de son chapitre, la sixieme partie des dîmes de son diocèse, tant pour avoir des livres que pour subsister. Le Pape ayant entendu Dominique, & le bon témoignage qu'en rendoit l'Evêque de Toulouse, lui conseilla de s'en retourner vers ses freres, & de choisir avec eux une regle approuvée, & après cela, de revenir au concile & d'obtenir du Pape la confirmation de son ordre. Dominique suivit le conseil du Pape, & étant revenu à Toulouse il choisit, avec le conseil de ses freres, la regle de S. Augustin, avec quelques constitutions tirées des peres Prémontrés, de ceux de Citeaux, des chanoines réguliers & même des Chartreux. Après quoi il revint à Rome; mais le pape Innocent ne confirma pas toute-fois son ordre, ce fut Honoré III. son successeur qui le fit, par sa bulle du 22 décembre 1216. & dans la suite plusieurs autres Papes lui ont donné de grands priviléges.

Plusieurs auteurs enseignent que d'abord le Pape rebutta Dominique, mais que la nuit suivante ayant vû ce Saint qui soutenoit avec ses épaules l'église de Latran, lui accorda ce qu'il demandoit. V. Boll. 4. Aug. p. 438. &c.

LXXXVII. Réglement pour les Reliques & les Quêteurs. c. 62.

La vénération qu'on avoit pour les reliques des Saints avoit tourné en abus. On les montroit publiquement aux pélerins pour de l'argent; on en faisoit même trafic, on les vendoit & on les achetoit: ce qui tournoit au mépris de la religion. Le concile défend de tirer de leurs chasses les anciennes reliques, ni de les montrer au peuple, ni de les exposer en vente. Et pour celles que l'on trouve de nouveau, il défend de leur rendre aucune vénération publique, qu'elles n'aient été approuvées par l'autorité du Pape. Les prélats ne permettront plus que l'on emploie de vaines fictions ou de fausses histoires pour tromper ceux qui viennent à leurs églises pour vénérer les reliques; comme il se pratique en plusieurs endroits, pour un gain sordide.

On défend aussi de recevoir les quêteurs, qui se vantent d'être ce qu'ils ne sont pas, & avancent des erreurs dans leurs sermons. Ils ne seront point reçus, à moins qu'ils ne donnent des preuves de leur mission de la part du Pape ou de l'Evêque diocésain; auquel cas on ne leur permettra de proposer au peuple que ce qui est contenu dans leurs lettres; par exemple, qu'ils sont envoyés quêter pour un tel hôpital & pour une telle église, ou un tel monastere; & afin qu'on ne s'y méprenne point, le concile met une formule de ces lettres, qu'on lira au peuple, afin qu'il sache pourquoi on lui demande l'aumône.

Les quêteurs seront modestes & discrets, ne logeront point dans les cabarets, ne feront point de dépenses superflues & ne prendront point un habit de religieux pour tromper les simples. Les indulgences superflues que quelques prélats accordent sans choix, font mépriser les clefs de l'église & énervent la satisfaction de la pénitence : C'est pourquoi nous ordonnons, dit le concile, qu'à la dédicace d'une église, l'indulgence ne passe pas une année, soit que la cérémonie se fasse par un seul Evêque ou par plusieurs : quant à l'anniversaire de la dédicace, & aux autres circonstances où l'on a coutume d'accorder des indulgences, qu'elle ne soient que de quarante jours, puisque le Pape, même dans ces occasions, n'en donne pas davantage.

LXXXIII. Regles sur la simonie. c. 63.

Presque tous les conciles ont condamné la simonie. Celui de Latran, tenu en 1179. l'avoit séverement défendue. Celui-ci la condamne de même, & défend aux Evêques de rien exiger pour le sacre des évêques, la bénédiction des abbés & les ordinations des clercs, quelque longue que soit la coutume qui semble les y autoriser. Il condamne de même les prélats qui, à la mort des curés, mettoient les églises en interdit, & ne permettoient point qu'on y mit un successeur qu'on ne leur ait donné une certaine somme. Enfin il condamne les curés qui exigeroient de l'argent pour les sépultures, les mariages & les autres fonctions ; mais en même tems il blâme ceux qui s'efforcent malicieusement d'abolir les pieuses coutumes, & empêchent de rien donner aux églises ou au clergé : ce qui regarde principalement les Vaudois.

La simonie est défendue sur-tout à l'égard des religieuses, qui, sous prétexte de pauvreté, ne recevoient presque point de filles sans argent. Le concile condamne celles qui tombent dans cette faute, à être renfermées dans d'autres monasteres d'une observance plus étroite, pour y faire une pénitence perpétuelle. La même regle s'étend aux monasteres d'hommes.

LXXXIX. Réglemens pour les Juifs. c. 68.

Il est ordonné que les Juifs & les Juives porteront quelque marque à leurs habits pour les distinguer des chrétiens, ainsi qu'il se pratiquoit déja en quelques provinces ; pour éviter, dit le concile, que les chrétiens n'ayent commerce charnel avec des femmes Juives ou Sarrazines, ou que des Juifs & des Sarrazins n'abusent des femmes chrétiennes. Défense aux Juifs de paroître en public les jours des lamentations & de la passion du Sauveur ; & on exhorte les princes séculiers de les réprimer, s'ils ont la hardiesse de se montrer ces jours-là, comme pour insulter à la dévotion des fideles. Défense de donner aux Juifs aucune charge ou office public, & défense aux chrétiens d'avoir avec eux aucun commerce, qu'ils n'aient restitué tout ce qu'ils auroient pu gagner par cet emploi ou

cette

cette charge. Enfin défense aux Juifs d'exercer l'usure envers les chrétiens, & défense aux chrétiens d'avoir aucun commerce avec ces usuriers, jusqu'à ce qu'ils aient restitué ce qu'ils ont si mal acquis. On ordonne que les Juifs payeront aux églises les offrandes & les décimes des fonds ou des maisons qu'ils ont acquises, & auxquelles ces maisons & ces fonds étoient soumises avant qu'elles fussent aux Juifs. Enfin on condamne sévérement les Juifs relaps, qui, après avoir volontairement reçu le baptême, retournent à leurs anciennes pratiques.

Comme les canons de ce concile, auquel le Pape présidoit en personne, sont fâmeux parmi les canonistes, & qu'ils ont servi de base à la discipline qui s'est observée depuis, on les a rapporté ici assez au long.

XC. Décret touchant la Croisade. *tom. xj. concil. p.* 224.

La croisade étoit un des principaux motifs du quatrieme concile de Latran, comme on a pu le remarquer auparavant. A la fin de ce concile, le Pape publia sur ce sujet un décret, portant que le rendez-vous général, de ceux qui doivent s'embarquer pour cette grande entreprise, sera fixé au premier juin qui suivra le prochain. *Le* 1 *juin* 1217. Ils s'assembleront les uns à Brindes, les autres à Messine, & le Pape promet de s'y trouver en personne. Ceux qui doivent prendre leur route par terre, partiront le même jour, & le Pape leur enverra un Légat. On donne aux croisés, tant laïcs qu'ecclésiastiques, des regles pleines de sagesse & de piété; on permet aux clercs absens de retirer les revenus de leurs bénéfices pendant trois ans, de même que s'ils étoient présens; on leur accorde les indulgences ordinaires; on défend les tournois pour trois ans, & on ordonne la paix générale par toute la chrétienneté pour quatre ans. Le Pape promet, pour cette bonne œuvre, trente mille marcs d'argent, & un vaisseau qu'il fournira aux croisés de Rome & des environs, outre trois mille marcs qu'il a reçu des aumônes de quelques fideles; & il ordonne que tous les ecclésiastiques donnent la vingtieme partie de tous leurs revenus pendant trois ans, pour la même œuvre; tandis que le Pape & les Cardinaux en donneront la dixieme.

XCI. Affaires du Comte de Toulouse. *t. xj. concil. p.* 233. *Petri Vall. de Cern. hist. Albig. p.* 833.

On traita aussi dans ce concile de l'affaire des Albigeois. Raimond comte de Toulouse y vint avec son fils & avec le Comte de Foix, demandant la restitution de leurs terres, dont ils avoient été dépouillés par les croisés. Le Comte de Montfort, chef de la croisade contre les Albigeois, y envoya aussi Guy son frere, avec d'autres députés fideles & capables. Quelques prélats du concile favorisoient le comte Raimond, & s'employoient à lui faire rendre ses terres. Mais le Pape, avec l'approbation de la plus grande & de la plus saine partie du concile, donna sa sentence, par laquelle il ordonne

que le comte Raimond, sous lequel la paix & la foi n'ont jamais pu être gardées dans le pays, en soit exclus pour toujours, & demeure en quelqu'autre lieu convenable, pour y faire pénitence, avec une pension de quatre cens marcs d'argent. La Comtesse sa femme, sœur du Roi d'Arragon, étant vertueuse & catholique de l'aveu de tout le monde, jouira paisiblement des terres de sa dot. Mais tout le pays que les croisés ont conquis sur les hérétiques, sera laissé, sauf le droit des églises & des personnes catholiques, au Comte de Montfort, qui a plus travaillé que personne dans cette affaire, pour le tenir de ceux de qui il releve de droit. Le reste du pays, qui n'a pas encore été conquis par les croisés, sera gardé aux ordres de l'église, par des personnes capables de maintenir la paix & la foi, pour être rendu, en tout ou en partie, au fils unique du comte Raimond, s'il s'en rend digne, quand il sera venu en âge.

En vertu de cette sentence, le Comte de Monfort vint trouver le roi Philippe-Auguste à Melun, & lui fit hommage pour le duché de Narbonne, le comté de Toulouse & les vicomtés de Beziers & de Carcassonne. Pendant ce tems, le jeune Raimond s'empara de toutes les forteresses de Provence qui avoient appartenu au comte Raimond son pere, & depuis il prit encore le château de Beaucaire à la vûe du Comte de Monfort, qui étoit venu au secours.

XCII. Reliques de S. Denis. *an.* 1216. *V. Bolland.* 8. *Apr. t. ix. p.* 744. *Felib. hist. de S. Denis. p.* 219.

Henri abbé de S. Denis en France, n'ayant pu aller au concile de Latran, à cause de son grand âge, y envoya le prieur Emeric avec quelques autres de ses religieux. Le concile étant fini, le Pape leur donna le corps d'un S. Denis, apporté depuis peu de Constantinople à Rome par le cardinal Pierre de Capoue; il joignit à ce présent une bulle, dans laquelle il dit que l'on est fort partagé d'opinions sur la personne de S. Denis, qui repose au monastere de ce nom, savoir si l'on doit croire que ce soit l'Aréopagite converti par S. Paul à Athenes; car quelques-uns tiennent que S. Denis l'Aréopagite mourut & fut enterré en Grece, & que ce fut un autre S. Denis qui annonça la foi de Jesus-Christ aux peuples qui habitoient alors la France. D'autres au contraire assurent que S. Denis l'Aréopagite vint à Rome après la mort de S. Paul, & que S. Clement pape l'envoya en Gaule. Pour nous, ajoute le Pape, qui désirons honorer votre monastere, soumis immédiatement à l'Eglise Romaine, sans donner atteinte à l'une ni à l'autre de ces deux opinions, nous vous envoyons le sacré corps de S. Denis, que le cardinal Pierre de Capoue rapporta de Grece à Rome; afin qu'ayant les reliques des deux Ss. Denis, on ne puisse plus douter que celles de l'Aréopagite ne soient dans votre abbaye. Nous espérons, qu'en reconnoissance de ce présent, après notre mort vous ferez

tous les ans notre anniversaire dans votre église ; & nous accordons quarante jours d'indulgences à ceux qui iront visiter ces saintes reliques. Donné à Latran le 4 janvier 1216.

Le Corps saint étant arrivé à S. Denis le 22 février suivant, fut d'abord déposé en l'église de Lestrée, d'où l'Abbé & les Religieux l'apporterent en grande cérémonie dans l'église de l'Abbaye. Il étoit alors dans une boîte d'yvoire, & fut mis dans la même abside où reposoient les corps des saints Martyrs patrons de l'abbaye.

XCIII. S. François reçoit du Pape l'approbation de sa regle, & s'applique à la prédication. *Vit. per S. Bonav. c. 12. & Vading. an. 1212.*

On croit que S. François se rendit, aussi bien que S. Dominique, au concile de Latran, & que le Pape y déclara de vive voix & publiquement qu'il approuvoit sa regle ; mais il n'en donna point de bulle. Ce fut peut-être alors que, délibérant s'il s'appliqueroit à la prédication ou uniquement à l'oraison, il consulta Dieu, & le fit consulter par un de ses disciples, nommé Sylvestre, homme fort intérieur, par sainte Claire & par les plus simples & les plus pures de ses religieuses ; tous s'accorderent à dire que la volonté de Dieu étoit qu'il s'appliqua à la prédication. Il obéit aussi-tôt, & parut avoir reçu une nouvelle grace pour ce ministere. Il y employa aussi ses freres, & leur ordonnoit, en allant prêcher, d'aller deux à deux, simplement, modestement & en silence, priant Dieu dans leurs cœurs ; qu'il ne soit pas même mention parmi eux de paroles oiseuses & inutiles ; qu'en chemin ils soient aussi modestes & aussi honnêtes que s'ils vivoient dans une cellule ou un hermitage, afin que quiconque vous verra, ou vous entendra, loue le Pere céleste.

Antonin. 3. parte tit. 24. c. 7. Vading. an. 1216. n. 1. 2. 3. &c.

Il envoya en Espagne frere Bernard de Quintevalle, avec plusieurs autres ; en Italie frere Jean Bonelle Florentin ; en Allemagne Jean Penna avec soixante freres ; en Lombardie Jean de Strachia, qu'il rappella depuis, voyant qu'il se conduisoit trop suivant la prudence du siécle ; dans la Marche d'Ancone frere Benoît d'Arezzo ; en Toscane frere Elie de Cortone, depuis général de tout l'ordre. Il avoit résolu de passer lui-même en France, & de se fixer à Paris, à cause, disoit-il, du respect qu'on y porte au saint sacrement. Mais étant venu voir à Florence le cardinal Hugolin, ce Prélat le retint quelques jours, lui offrit ses bons offices, & lui conseilla de demeurer en Italie, pour y soutenir son ordre naissant, qui avoit encore des ennemis en cour de Rome, qui étoient contraires à son institut. S. François se soumit, demeura en Italie, & envoya en France, à sa place, le frere Pacifique, qui étoit auparavant un fameux faiseur de chansons, & qu'on surnommoit le roi des vers ; l'Empereur même l'avoit couronné. Ayant oüi parler de S. François, il le vint trouver, & se mit sous sa discipline. Frere Ange & frere Albert furent envoyées en Angleterre ; mais la mission

d'Allemagne ne réussit pas, parce que les Freres ne savoient pas la langue, & qu'on les soupçonnoit d'être du nombre des hérétiques qu'on chassoit alors de l'Italie.

XCIV. Le Cardinal Hugolin protecteur de l'ordre de S. François. *Vading. an.* 1216. *n.* 2.

La maniere de vie & l'institut de S. François parurent si singuliers à plusieurs prélats, qu'ils témoignerent non seulement du mépris, mais même de l'aversion pour le nouvel ordre : ils maltraiterent les Freres que François avoit envoyés dans les divers pays, & il y en avoit dans la cour de Rome qui parloient contre cette nouvelle institution. C'est ce qui porta François à demander au Pape un protecteur. Il se rendit à Rome, où il trouva le cardinal Hugolin qui y étoit revenu de Toscane, où François l'avoit vû, & avoit gagné son amitié. Hugolin lui proposa de prêcher devant le Pape, François s'en excusa beaucoup; mais le Cardinal le pressa tant, qu'il composa un sermon, & l'apprit par cœur. Quand il fut en présence du Pape, il oublia tellement son sermon qu'il ne put en dire un mot; mais après avoir humblement invoqué le S. Esprit, les paroles lui vinrent en abondance, & il parla avec tant de force, que le Pape & les Cardinaux en furent vivement touchés. Ensuite étant admis à l'audience du Pape, il lui demanda pour protecteur de son ordre, & pour n'être pas obligé de l'importuner si souvent, le cardinal Hugolin, qui étoit présent. Ce que le Pape lui accorda.

XCV. Excommunication des Barons d'Angleterre par Innocent III. méprisée en Angleterre. *Guil. Armor. Matth. Paris. an.* 1215. 1216.

Le pape Innocent III. étant encore au concile de Latran, prononça l'excommunication contre les Barons d'Angleterre, qui faisoient la guerre au roi Jean, quoiqu'il fut croisé, & que depuis peu il se fut rendu vassal de l'Eglise Romaine. Cette excommunication comprenoit tous les fauteurs des Barons, & ceux qui empêcheroient d'aller au secours du Roi. Plusieurs n'étoient pas d'avis que le Pape portât cette sentence, & elle portoit non seulement excommunication sur plusieurs seigneurs nommément marqués, mais aussi interdit sur leurs terres, & en particulier sur la ville de Londres. Mais cette Ville méprisa cet interdit, & soutint que les Barons ne devoient pas l'observer, ni les Prélats la publier, comme ayant été surprise sur de faux exposés, & le Pape n'ayant pas droit de régler les affaires temporelles. On murmuroit hautement contre la cour de Rome, & par toute la ville de Londres on sonnoit les cloches, & on célébroit l'office divin à haute voix, au mépris de l'interdit.

Le roi Jean, de son côté, ravageoit les provinces septentrionales de l'Angleterre, &, accompagné de soldats étrangers, de Brabançons & de Routiers, mettoit tout à feu & à sang, brûlant, ruinant, pillant les châteaux des seigneurs, les églises, les ecclésiastiques & les peuples. Les Barons, au désespoir, maudissoient le Roi

& n'épargnoient pas le Pape, qui ne le soutenoit, disoient-ils, que parce qu'il s'étoit soumis à lui-même par écrit. Dans l'excès de leur douleur ils résolurent d'élire un autre Roi, capable de les rétablir dans leurs biens, & jetterent les yeux sur Louis fils du roi de France Philippe-Auguste.

XCVI. Les Seigneurs Anglois demandent pour leur Roi le prince Louis fils du roi Philippe Auguste. *an.1216. Matth. Paris. an. 1216.*

Ils leur envoyerent des ambassadeurs & vingt-quatre ôtages; & le prince Louis, pour s'assurer davantage de leur fidélité, leur envoya dix seigneurs François, qui furent reçus à Londres avec grande joie le 28 février 1216. Mais, environ cinq semaines après, ils furent excommuniés par les Commissaires du Pape, qui renouvellerent contre eux, aux approches de Pâques, les censures qu'ils avoient publiées l'année précédente.

Vers le même tems, Galon prêtre, cardinal & légat du Pape, vint en France, pour empêcher le prince Louis de passer en Angleterre, & pour prier le roi Philippe son pere de le détourner de cette entreprise. Le roi Philippe répondit : Le royaume d'Angleterre n'a jamais été & ne sera jamais le patrimoine de S. Pierre. Il y a longtems que le roi Jean, ayant voulu détrôner le roi Richard son frere, fut accusé & convaincu devant lui de trahison, & condamné en sa cour; en sorte que n'ayant jamais été vrai Roi, il n'a pu donner le royaume. Et quand il l'auroit été, il a depuis perdu le royaume par forfaiture, en tuant son neveu Artus; à cause de quoi il a été condamné en notre cour. D'ailleurs aucun roi ne peut donner son royaume sans le consentement de ses Barons, qui sont obligés à la défense de l'état; & si le Pape veut soutenir cette erreur, c'est un très-pernicieux exemple qu'il donne à tous les rois. Alors tous les seigneurs François s'écrierent tous d'une voix, qu'ils soutiendroient cette vérité jusqu'à la mort, qu'aucun prince ne peut, par sa seule volonté, donner son royaume, ou le rendre tributaire & asservir sa noblesse. Ceci se passa à Lyon le quinzieme jour d'après Pâques; c'est-à-dire, le 24 avril 1216.

XCVII. Passage du prince Louis en Angleterre. *an.1216. Matth. Paris. an. 1216.*

Le lendemain, le roi Philippe fit venir à la conférence le prince Louis son fils, qui s'assit auprès de lui, regardant le Légat de travers. Le Légat renouvella ses prieres, pour empêcher le Prince de passer en Angleterre. Le roi Philippe lui répondit : J'ai toujours été fidele & dévoué au Pape & à l'Eglise Romaine, je l'ai servie jusqu'à présent efficacement en toutes ses affaires, & maintenant encore je ne donnerai ni conseil ni aide à mon fils pour rien entreprendre contre elle; s'il prétend quelque droit sur le royaume d'Angleterre, il faut l'ouïr & lui rendre justice. Alors un Chevalier, que le Prince avoit chargé de parler pour lui, se leva, & dit, adressant la parole au Roi : Sire; tout le monde sait que Jean, prétendu roi d'Angleterre, a été condamné à mort dans votre

cour, par le jugement de ses Pairs, pour avoir tué en trahison, & de ses propres mains, son neveu Artus; qu'ensuite les Barons d'Angleterre l'ont rejetté pour plusieurs autres crimes, ne voulant plus le reconnoître pour Roi; enfin il a donné son royaume au Pape, sans leur consentement; & quoiqu'il n'ait pu le donner, il a pu l'abdiquer. Ainsi le royaume est demeuré vacant, & les Barons, à qui il appartenoit, ont élu le prince Louis à cause de son épouse, dont la mere, c'est-à-dire, la Reine de Castille, est la seule vivante de tous les freres & sœurs du Roi d'Angleterre.

Le Légat répliqua que le roi Jean étant croisé, il devoit, suivant l'ordonnance du concile général, avoir la paix pour quatre ans, & que tous ses biens devoient être en sûreté sous la protection du saint siege. Le Chevalier répondit: que le roi Jean, avant que d'être croisé, avoit fait la guerre au prince Louis, & exercé plusieurs actes d'hostilité sur ses terres, & les continuoit depuis qu'il étoit croisé; c'est pourquoi le Prince pouvoit légitimement lui faire la guerre. Le Légat, peu touché de ces raisons, défendit au prince Louis, sous peine d'excommunication, d'entrer en Angleterre, & au Roi son pere de le permettre. Le Prince représenta au Roi qu'il n'étoit point son sujet pour le royaume d'Angleterre, & le pria de ne le point empêcher de poursuivre son droit; après quoi il se retira. Le Légat voulant passer en Angleterre, demanda au Roi un sauf-conduit jusqu'à la mer. Le Roi le lui promit sur ces terres, mais non sur celles de son fils; & le Légat se retira mécontent.

Le prince Louis pria instamment le Roi son pere de ne pas s'opposer à son passage, & le Roi, prévoyant les conséquences, ne voulut pas donner un consentement déclaré à cette entreprise; il se contenta de la permettre, & congédia son fils en lui donnant sa bénédiction. Louis se pressa de partir avant le Légat & aborda en Angleterre le 21 mai 1216. Il fut reçu à Londres avec l'applaudissement des seigneurs, & choisit pour son chancelier le docteur Simon de Langton, frere de l'Archevêque de Cantorberi, qui, par ses prédications, persuada aux bourgeois de Londres & aux Barons de faire célébrer l'office divin, nonobstant les censures, & y fit consentir le prince Louis.

XCVIII. Le Pape excommunie le prince Louis. *Idem ibid.*

Le Pape écrivit à l'Archevêque de Sens & à ses suffragans que le roi Philippe étoit excommunié. Mais les Grands du royaume, assemblés à Melun, protesterent qu'ils ne tiendroient point le Roi pour excommunié à ce sujet, à moins qu'ils ne fussent plus exactement assurés de la volonté du Pape.

Le légat Galon arriva à Glocestre, auprès du roi Jean, quelque tems après l'arrivée du prince Louis; il y excommunia Louis, avec

tous ses complices & ses fauteurs, avec ordre aux évêques de faire publier cette excommunication tous les dimanches par toute l'Angleterre. Mais Simon de Langton & Gervais de Hobruge chantre de S. Paul de Londres, & quelques autres, dirent qu'ils avoient appellé pour la conservation des droits du Prince, & tinrent pour nulle la sentence du Légat.

D'un autre côté, les Députés que le prince Louis avoit envoyés à Rome, pour y soutenir son droit devant le Pape, y étant arrivés le dimanche de Pâques, ou plutôt le dimanche des Rameaux 3 avril, lui présenterent les lettres de Louis & le saluerent de sa part. A quoi il répondit : Votre Maître n'est pas digne de notre salut. Comme ils se retiroient, le Pape leur dit qu'il les entendroit autant de fois qu'ils voudroient. Le mardi suivant il leur donna audience, & entendit leurs raisons. Puis il les reprit, & y répondit ensuite, frappant sa poitrine & jettant un grand soupir, il dit : Hélas ! l'Eglise ne peut éviter de recevoir de la confusion dans cette affaire ; si le Roi d'Angleterre est vaincu, sa honte retombe sur Nous, puisque c'est notre vassal : si le seigneur Louis est vaincu, sa perte est encore la nôtre ; car nous avons toujours compté sur lui, comme sur une ressource assurée pour l'Eglise Romaine dans ses besoins.

Ce que ces Envoyés proposerent au Pape contre le roi Jean, se réduisoit au meurtre d'Artus, pour lequel il avoit été condamné à mort dans la cour du Roi de France, & que, par cette condamnation, ses enfans étoient exclus de la couronne ; que la guerre, entre le prince Louis & le roi Jean, étoit ouverte avant que Jean eût fait cession au Pape du royaume d'Angleterre, & avant qu'il se fut croisé. Le Pape répondoit que de son chef n'ayant fait aucune injure au prince Louis, il ne méritoit pas d'être dépouillé du royaume d'Angleterre. Que Louis devoit s'adresser à lui, pour avoir justice contre le roi Jean son vassal. Que le concile de Latran venoit d'ordonner une trêve générale pour quatre ans. Que le roi Jean étant croisé, étoit sous la protection du saint siege. Que l'excommunication portée contre les Barons d'Angleterre, sembloit envelopper le prince Louis. A quoi les Envoyés répondoient, que le prince Louis ne faisoit que poursuivre son droit, & qu'il n'étoit pas croyable que ni le Pape ni le concile eût voulu excommunier personne injustement.

XCIX. Mort du pape Innocent III. *an. 1216. Guill. Armoric. &c.*

Cependant le Pape apprit le passage du prince Louis en Angleterre, il en parut inconsolable ; & dans un sermon qu'il fit sur ce sujet, il excommunia solemnellement Louis & les siens. Puis il dicta des sentences très-séveres contre le roi Philippe & son royaume ; agité de ces pensées, il fut attaqué d'une fievre tierce, dont

il guérit promptement ; mais étant retombé dans une fievre aiguë, il en fut tourmenté pendant plusieurs jours, ce qui ne l'empêcha pas de manger beaucoup à son ordinaire ; enfin il tomba en paralysie, puis en létargie, & mourut le 16 juillet 1216. après avoir tenu le saint siege dix-huit ans six mois neuf jours. Il fut enterré dans l'église cathédrale de Perouse, étant venu en cette ville au mois de juin précédent, dans le dessein de faire la paix entre les Pisans, les Genois & les Lombards, afin que leur division ne causât point de retard à la croisade. Innocent III. étoit grand jurisconsulte & savant pour son siecle ; on a vû par tout ce que nous avons dit jusqu'ici, avec quelle hauteur & quelle autorité il traitoit les Princes, les excommuniant, mettant leurs royaumes en interdit, absolvant leurs sujets du serment de fidélité, faisant élire d'autres rois & d'autres empereurs à la place de ceux qui lui résistoient, & les dépouillant de leurs états. Il avoit acquis dans tout le monde chrétien une telle autorité, que tant les prélats que les potentats redoutoient ses menaces & ses ordonnances. Il est peu de Papes qui aient porté plus loin les droits du saint siege. Etant de ce caractere, il étoit impossible qu'il ne fût désaprouvé de bien des gens, & que l'on en portât des jugemens fort diverses, en bien & en mal.

Matth. Paris. ad an. 1213. p. 245. Vit. Innoc. III. apud Guill. Armoric.

Guillelm. Carn. p. 602.

Outre ses lettres recueillies en dernier lieu par M. Baluse, en deux volumes *in-folio*, qui renferment une infinité de décisions & de particularités concernant l'histoire de son siecle, on a de lui plusieurs écrits, tant imprimés que manuscrits. Les canons du quatrieme concile général de Latran sont en son nom, & il y parle comme en étant l'auteur ; mais en quelques-uns il ajoute la clause avec l'approbation du saint concile. Ses sermons sont ce qu'il y a de moins estimable dans ses ouvrages, à cause du mauvais goût qui régnoit alors.

C. Honorius III. succéde à Innocent III. *an.* 1216.

Le saint siege ne vaqua qu'un jour après la mort du pape Innocent III. & dès le 18 juillet 1216. les Cardinaux s'étant assemblés, élurent, pour lui succéder, Cencio Savelli, romain de naissance, fils d'Aimeri, qui avoit été élevé de fort bonne heure dans le monastere des chanoines réguliers de Latran, & y avoit fait profession. Le pape Celestin III. dont il avoit été économe pendant qu'il n'étoit que cardinal, le fit camerier & l'éleva au cardinalat. Il fut d'abord cardinal-diacre du titre de sainte Luce, & ensuite cardinal-prêtre du titre de S. Jean & S. Paul. Il fut fait camerier de l'Eglise Romaine dès le tems de Clement III. & en cette qualité il fit un régistre plus ample & plus exact qu'on n'avoit fait jusqu'alors des revenus de l'Eglise Romaine ; ce qu'il exécuta en 1192. sous le pontificat de Celestin III. & donna pour titre à cet ouvrage:

vrage : Le livre des cens de l'Eglise Romaine. Il composa aussi un ordre romain, ou cérémonial, qui est imprimé, & où l'on voit plusieurs particularités sur les cérémonies usitées dans l'élection du Pape & dans ce qui la suivoit. Il fut sacré sous le nom d'Honorius III. le 24 juillet, & tint le saint siege huit ans dix mois. Avant que de sortir de Perouse, où son élection s'étoit faite, il écrivit au légat Galon qui étoit en Angleterre, de soutenir, comme il avoit fait jusqu'alors, le roi Jean; & en même tems il écrivit à l'Archevêque de Cantorberi, à ses Suffragans & aux Barons d'Angleterre, les exhortant à la paix.

CI. Guerres en Angleterre contre le roi Jean. *an.* 1216. *Matth. Paris. an.* 1216.

Cependant le prince Louis marcha contre les provinces orientales de l'Angleterre, & se rendit maître des villes d'Essex, Suffolc & de Norfolc, & mit garnison dans le château de Norvic. Il prit aussi la ville de Leds, & revint avec son armée chargée de butin à Londres, où ils reçut les soumissions de plusieurs seigneurs, qui lui rendirent ensuite de grands services & lui assujettirent la ville & la province de Lincoln. Dans le même tems le Roi d'Ecosse lui soumit toute la province de Northombre, excepté quelques châteaux qui tenoient encore pour le roi Jean. Vers la S. Jean-Baptiste le roi Philippe ayant fait dire au prince Louis son fils, que ce n'étoit pas savoir la guerre que de laisser la forteresse de Douvre derriere soi; Louis vint l'assiéger avec de grandes forces, & pria le Roi son pere de lui envoyer une machine nommée malvoisine, propre à l'aider dans ce siege. Quand elle fut venue, on commença à battre la place pour en ébranler les murs; mais les assiegés firent une telle résistance, que les François furent obligés de s'éloigner, & de former un camp comme une espece de marché, à quelque distance de la forteresse, dans l'espérance de la réduire par famine.

D'un autre côté les Barons Anglois étant sortis de Londres avec de la cavalerie, firent le dégat dans toute la province de Cambrige, prirent la ville, & assujettirent les provinces de Norfolc & Suffolc; & après avoir commis de grandes hostilités dans tout le pays, revinrent à Londres, qui étoit comme leur place d'armes.

Les mêmes Barons vinrent mettre le siege devand Vindsor; mais ils y trouverent beaucoup de résistance de la part d'Ingelrade d'Achie. Et le roi Jean s'étant mis en campagne à la tête de son armée, commença à faire de grands ravages sur les terres des Seigneurs qui étoient attachés au prince Louis, brûlant, s'accageant, renversant tout ce qu'il trouvoit, sans épargner ni châteaux, ni parcs, ni jardins, ni champs. Les Seigneurs qui étoient devant Vindsor, ayant appris ces désordres, abandonnerent pendant la nuit leur camp & leurs tentes, & marcherent vers Cambrige, ré-

ſolus de livrer bataille au roi Jean, & de l'enfermer de maniere qu'il ne pût leur échapper. Mais le Roi, qui étoit fort bien ſervi en eſpions, quitta Cambrige & ſe retira à Stamford & Lincoln, qui étoit aſſiégée par Gilbert de Gand & quelqu'autres ſeigneurs. Les Barons qui étoient venu de Vindſor, ayant manqué leur coup, ſe mirent à piller par-tout, & revinrent à Londres, d'où ils ſe rendirent au camp du prince Louis devant Douvre. Alexandre roi d'Ecoſſe y vint auſſi, & fit hommage au prince Louis de tout le droit que le Roi d'Angleterre prétendoit ſur ſon royaume; après quoi il ſe retira dans ſon royaume.

CII. Mort du roi Jean d'Angleterre. an. 1216. M. a th. Pariſ. p. 287.

En ce tems le Vicomte de Melun, qui étoit venu en Angleterre, avec le prince Louis, & étoit alors à Londres avec quelques ſeigneurs Anglois, étant tombé dangereuſement malade, déclara aux Barons que le prince Louis & ſeize ſeigneurs François de ſon armée avoient fait ſerment que, ſi jamais il pouvoit être paiſible poſſeſſeur du royaume d'Angleterre, il banniroit pour toujours, comme des traitres, les Barons qui avoient abandonné leur roi Jean, & qu'il extermineroit toute leur race du royaume; & pour vous donner des aſſurances de ce que je vous dis, c'eſt que moi-même, qui dois mourir dans un moment, je ſuis du nombre des ſeize qui avons fait ce ſerment. Ayant dit cela, il expira, & laiſſa les ſeigneurs dans une étrange perplexité, ſe voyant dans la diſgrace de leur Roi, leurs terres ravagées, leurs châteaux occupés par les François, & par deſſus tout ſe voyant excommuniés partout le royaume. Ils commencerent donc à ſe repentir de tout ce qu'ils avoient fait, & de ſe retirer inſenſiblement du prince Louis, & de chercher les moyens de ſe réconcilier au roi Jean.

Ce Prince continuoit ſes ravages ſur les terres des Barons révoltés, & étant arrivé avec ſes troupes ſur la riviere de Velleſtie, il perdit, par un cas imprévu, tout ſon bagage, ſes chevaux, ſes richeſſes, ſes vaſes prétieux, & tout ce qu'il avoit de plus cher & de plus eſtimable. Tout cela fut englouti dans les eaux de ce fleuve, la terre s'étant ouverte & ayant formé un gouffre, où tout fut abîmé de telle ſorte, qu'il ne reſta pas un ſeul homme pour en rapporter la nouvelle au Roi, qui heureuſement échappa avec ſon armée, & vint paſſer la nuit ſuivante en l'abbaye de Suenved; il y tomba malade tant par le chagrin de cette perte, que pour avoir mangé avec excès des peſches & bû du cidre nouveau, qui augmenta ſa fievre. Il ne laiſſa pas le lendemain matin de partir de cette abbaye & d'aller au château de Ford, où il paſſa la nuit, & le lendemain arriva à grand peine au château ou au bourg de Neuvarck. Il y reçut les derniers Sacremens des mains de l'Abbé de Croëſtun, puis déclara ſon ſucceſſeur Henri ſon fils aîné, qui

reçut le ferment de fidélité des feigneurs qui étoient à la fuite du Roi, qui écrivit à tous les vicomtes & feigneurs de lui rendre obéiffance. Après quoi il choifit fa fépulture à S. Wlftan de Vorchefter; il mourut la nuit qui fuivit la fête de S. Luc 18 d'octobre 1216. & fut conduit en cérémonie, revêtu des ornemens royaux, à Vorchefter, où il fut enterré dans l'églife cathédrale. Il avoit régné dix-huit ans cinq mois quatre jours. Un moment avant fa mort on lui apporta des lettres de quarante feigneurs, qui lui demandoient la paix & d'être reçus dans fes bonnes graces; mais il n'eut ni le loifir ni la fatisfaction de voir ces lettres & d'y répondre.

CIII. Henri III. roi d'Angleterre. *an. 1216. Matth. Parif.*

Le 27 du même mois d'octobre s'affemblerent à Glocestre, en préfence du légat Galon, Pierre évêque de Vincheftre, Jocelin de Bathe, & Sylveftre de Vorchefter, avec trois comtes, plufieurs abbés, plufieurs prieurs, & une grande multitude de peuple, pour déclarer roi d'Angleterre Henri III. fils aîné du roi Jean, âgé feulement de neuf ans. Le lendemain il fut conduit folemnellement à l'églife conventuelle, où, en préfence du Légat, des mêmes évêques & des mêmes feigneurs, il fit les fermens accoutumés au facre des rois; & de plus, hommage au Pape des royaumes d'Angleterre & d'Irlande, avec promeffe de payer les mille marcs d'argent au Pape, par forme de tributs, favoir: fept cens livres fterlings pour l'Angleterre & trois cens pour l'Irlande, fuivant les anciennes conventions; après quoi il fut facré & couronné le 28 d'octobre 1216. Le lendemain il reçut les hommages & les fermens de fidélité des évêques, des comtes & des barons de fon parti. Le jeune Roi demeura fous la conduite de Guillaume comte de Pembroc & grand Maréchal, qui écrivit auffi-tôt à tous les feigneurs pour les ramener à Henri. Il y en avoit déja un bon nombre qui penchoient de ce côté-là, & les autres les fuivirent bientôt.

Le prince Louis ne tarda pas à lever le fiege de Douvre, & il s'attacha à d'autres places moins importantes & moins fortes. Il prit Hereford & Berchamfude, & fit le ravage dans le pays.

CIV. Retour du prince Louis en France. *an. 1217.*

Le pape Honorius III. ayant appris la mort du roi Jean & l'élevation du jeune roi Henri, comprit aifément que ce pourroit être un acheminement à la paix & au retour des Barons d'Angleterre à leur Roi légitime. Il écrivit à fon légat le cardinal Galon, de déclarer nuls les fermens que les feigneurs avoient faits au prince Louis; & fit favoir à ceux qui étoient encore attachés à ce Prince, que, par la mort du roi Jean, tout prétexte leur étoit ôté de fe fouftraire à l'obéiffance du fils; que la loi de Dieu ne vouloit pas que le fils portât l'iniquité du pere; que le jeune Henri n'étoit coupable d'aucun des crimes qu'ils reprochoient au roi Jean fon pere;

qu'il étoit de leur honneur de se réconcilier avec le jeune roi Henri, dont l'innocence leur étoit connue. Il y eut plusieurs seigneurs Anglois qui revinrent à leur devoir, & même quelques seigneurs François se retirerent du service du prince Louis, & le Comte de Rouci demanda au Pape l'absolution de son excommunication, & l'obtint.

Honorius III. ep. apud Rainald.

Et comme le Pape craignoit de s'attirer l'indignation du roi Philippe, en protégeant le jeune roi Henri III. contre le prince Louis, il ordonna à l'Abbé de Citeaux & à celui de Clairvaux d'aller de sa part trouver le roi Philippe-Auguste, de se prosterner à ses pieds, & de le conjurer par le sang de Jesus-Christ de pardonner aux jeunes Princes, fils du roi Jean, l'offense qu'il pouvoit avoir reçue de leur pere, & de travailler à faire revenir en France le prince Louis son fils. Il ordonna aux mêmes Abbés de passer aussi en Angleterre, de conjurer le prince Louis au nom de celui qui est le Maître absolu des monarques & des monarchies, de cesser la persécution qu'il faisoit aux enfans du feu Roi d'Angleterre, & de sacrifier à Dieu & au saint siege la honte qu'il pourroit craindre en se désistant de son entreprise. Que s'il méprise les prieres du Pape, il s'attirera la vengeance de Dieu & les foudres du saint siege. Cette lettre aux deux Abbés est du 6 décembre 1216.

CV.
Le jeune roi Henri prend la croix.

Le Pape ayant appris que le jeune Roi d'Angleterre avoit prit la croix, pour accomplir le vœu que le roi Jean son pere avoit fait de passer en terre sainte, lui écrivit, pour le féliciter sur cette pieuse résolution, & lui promit toute sorte de protection. Et en effet il envoya des lettres au Roi d'Ecosse, qui s'étoit joint au prince Louis, & lui avoit soumis le Northumberland, il l'exhorte à revenir à son devoir, & à renoncer aux fermens illicites qu'il a faits au prince Louis. Le Pape écrivit de même à plusieurs seigneurs Anglois & à son nonce Galon, lui donnant pouvoir d'ôter les dignités aux prélats qui suivoient le parti des rebelles, & d'en donner à ceux qui seroient fideles au roi Henri; de priver de leurs bénéfices ceux qui, au mépris des censures, avoient eu la présomption de célébrer les divins offices.

Honorii III. l. j. ep. 164.

Vers le même tems, les agens que le prince Louis avoit à Rome lui manderent que, s'il ne sortoit de l'Angleterre, le Pape confirmeroit le jeudi-saint suivant 23 de mars 1217. l'excommunication que le légat Galon avoit prononcée contre lui; c'est ce qui détermina ce Prince à faire une trêve d'un mois avec le jeune roi Henri, & à passer en France pendant le carême de cette année, disant qu'il alloit rassembler de plus grandes forces. Mais à peine fut-il parti, que plusieurs seigneurs Anglois se soumirent à l'obéis-

ſance du Roi ; & quand Louis fut arrivé en France, le roi Philippe ſon pere ne voulut pas communiquer avec lui, même de parole, tant il reſpectoit les cenſures de l'Egliſe.

CVI. Victoire du jeune roi Henri contre le prince Louis. an. 1217. Matth. Pariſ.

Louis ne laiſſa pas de retourner en Angleterre après Pâques, & ayant appris que les troupes du roi Henri aſſiegeoit Lincoln, il vint au ſecours avec ſes gens, tant François qu'Anglois. Le Légat étoit avec les aſſiégeans, & les encourageoit à combattre contre les François excommuniés, & qui vouloient dépouiller un jeune Prince innocent. La veille de la bataille le Légat parut à la tête de l'armée, avec tout le clergé revêtu d'aubes, & excommunia nommément Louis & tous ſes complices, promettant au contraire indulgence à tous ceux qui prendroient les armes pour Henri en cette occaſion ; puis leur donna ſa bénédiction. Ils marcherent contre l'armée françoiſe avec tant de réſolution, qu'ils la battirent & la mirent en fuite le ſamedi d'après la Pentecôte 21 de mai 1217.

Ceux qui étoient dans la ville de Lincoln, & qui tenoient le parti du prince Louis, furent trahis par quelques bourgeois qui ouvrirent aux aſſiégeans une poterne, par laquelle ils firent entrer quelques troupes, qui tuerent beaucoup de monde dans les rues ; les autres ſe ſauverent avec peine, la porte par où ils devoient paſſer ſe refermant d'elle-même à tous momens, par le moyen d'une machine qui la repouſſoit par derriere. Le nombre des morts fut très-conſidérable ; & il auroit été encore bien plus grand, ſi la conſidération de la parenté & de la patrie ne les eut fait épargner. On fit pluſieurs priſonniers de conſidération, & quatre cens gentilshommes, ſans compter une infinité de ſoldats. La ville de Lincoln fut abandonnée au pillage, & l'on y trouva de très-grandes richeſſes des ſeigneurs François & des Anglois. On n'épargna pas même les égliſes. On traita les bourgeois comme excommuniés. Les ſoldats François, qui échaperent de la bataille & qui purent éviter les embuches des gens du pays, ſe retirerent à Londres, où ils furent aſſez mal reçus du prince Louis, qui n'avoit pas été à la bataille.

CVII. Paix entre le roi Henri & le prince Louis. an. 1217. Matth. Pariſ. ad h. an. p. 298.

Le roi Philippe ayant appris ce qui s'étoit paſſé à Lincoln, quoique juſqu'alors il n'eût point voulu fournir de ſecours à ſon fils, de peur d'encourir l'excommunication, ne laiſſa pas dans cette extrémité de lui envoyer quelques troupes & des vaiſſeaux. Mais les Anglois, qui tenoient tous les ports, & étoient aux aguets, ayant apperçu cette flotte qui faiſoit voile en Angleterre, l'attaquerent, s'en rendirent maîtres, & la menerent à Douvre. Le prince Louis en étant informé, ſongea ſérieuſement à faire la paix avec le jeune roi Henri. Il étoit aſſiégé dans Londres par le Maréchal Comte

de Pembroc, accompagné du Légat, il leur envoya dire qu'il étoit disposé à faire ce qu'ils voudroient, sauf son honneur & celui des siens. Le Maréchal & le Légat lui envoyerent les conditions de paix toutes dressées, & il les agréa. En voici la substance : Que Louis, les siens & tous ceux de son parti jureroient sur les évangiles de se soumettre au jugement de l'Eglise, & d'être à l'avenir fideles au Pape & à l'Eglise Romaine. Qu'il se retireroit au plutôt d'Angleterre, n'y reviendroit de sa vie à mauvais dessein, & restitueroit tout ce qu'il y avoit conquis. Qu'il engageroit de tout son pouvoir le Roi son pere à rendre au jeune roi Henri tous ses droits en deça de la mer, & que lui-même Louis, quand il seroit parvenu au royaume, il laisseroit Henri en paix. Le Roi d'Angleterre de son côté promit avec serment, de même que le Légat & le Maréchal de la Couronne, de rendre aux Barons d'Angleterre leurs droits & leurs héritages, & leurs anciennes libertés & franchises. De ne se faire aucun reproche de part ni d'autre de ce qui s'étoit passé dans le cours de cette guerre. De remettre en liberté, sans rançon, tous les prisonniers qui avoient été faits de part & d'autre, soit à Lincoln ou à Douvre. Après cela le prince Louis sortit de Londres, & de-là s'en retourna en France; avant que de s'embarquer, il reçut, lui & les siens, du Légat, l'absolution de l'excommunication. Ce Prince, pour plus grande assurance, s'adressa encore au Pape, pour ratifier ce qui avoit été fait & demander une nouvelle absolution & pénitence; & le Cardinal de S. Martin leur imposa, au Prince de payer pendant deux ans la dîme de son revenu, & aux laïcs de son armée le vingtieme; le tout pour le secours de la terre sainte. La paix conclue entre Henri & Louis fût confirmée par le Pape le 13 janvier 1218.

Du Tillet p. 164. 168.

Vide Rainald. an. 1218. n. 59.

Dans l'absolution que le légat Galon accorda aux partisans du prince Louis, ne furent pas compris les prélats & les ecclésiastiques qui avoient donné conseil ou aide au prince Louis, ou aux Barons révoltés, & qui avoient célébré, ou fait célébrer la messe en présence de ce prince ou des Barons excommuniés. On les suspendit & dépouilla de leurs bénéfices; & ceux qui y voulurent rentrer, payerent de grosses sommes au Pape & au Légat. Ceux qui furent envoyés à Rome pour recevoir l'absolution, furent condamnés de confesser publiquement pendant un an, aux fêtes de Noel, de la Chandeleur, de Pâques, de la Pentecôte, de l'Assomption & Nativité de la Vierge & de la Toussaints, en l'église cathédrale, entre tierce & la messe, chacun nuds pieds & en chemise, leurs fautes; & de passer depuis le grand autel par le milieu du chœur, tenant des verges pour en être fustigé par le Chantre.

Honor. III. l. iij. ep. 306. apud Rainald.

S. Dominique ayant choisi, du conseil de ses freres, la regle de S. Augustin, & y ayant ajouté quelques constitutions, s'en retourna à Rome, &, encouragé par une vision qu'on dit qu'il eut pendant la nuit, il se présenta au Pape & aux Cardinaux, & en obtint tout ce qu'il demandoit, qui étoit une bulle de confirmation de son ordre, de ses biens & de ses droits. Il se proposa de n'avoir point de fonds de terre, pour éviter les distractions & les inquiétudes, & se contenta de certains revenus. Il y a deux bulles, l'une plus courtes & ostensives que les freres portoient en voyage, comme une lettre testimoniale de leur approbation par le saint siege; l'autre plus longue, qui contient leur maniere de vie en quatorze articles. Le Pape y prend sous sa protection l'église de S. Romain à Toulouse, qui étoit le premier établissement de S. Dominique, & dont il est qualifié prieur, & lui assure la possession de tous les biens qui appartiennent à cette église, les exemptant de la dîme des novales qu'ils cultivent de leurs mains, ou à leurs dépens, & des bestiaux qu'ils nourrissent. Que le prieur soit élu par le suffrage libre des freres; qu'ils observent l'ordre canonique selon la regle de S. Augustin, & qu'ils s'adressent à l'Evêque diocésain pour la consécration des autels & des églises, pour l'ordination des clercs & pour les saintes huiles. Que les freres qui auront fait profession dans l'ordre n'en puissent sortir, sinon pour entrer dans une observance plus étroite. Qu'il leur soit permis, dans l'interdit général du pays, de célébrer à voix basse & sans le son des cloches le divin service à huis clos, & hors la présence des excommuniés. Qu'ils puissent donner dans leurs églises la sépulture ecclésiastique à ceux qui sont dans la communion de l'église, sauf le droit des églises paroissiales; & que nul ne soit reconnu pour prieur de ce monastere, après la mort de Dominique, que celui qui sera élu canoniquement par la plus grande ou la plus saine partie de la communauté.

CVIII.
Le pape Honorius III. approuve la regle des Freres prêcheurs. an. 1216. Vide Boll. 4. Aug. p. 443. & Bullarium Honor. III.

Lorsque S. Dominique fut de retour à Toulouse, il résolut d'envoyer ses disciples, deux-à-deux, prêcher par-tout le monde. Cette résolution n'étoit pas du goût du Comte de Montfort, ni de l'Evêque de Toulouse, & de quelques autres prélats, qui n'approuvoient pas qu'il éloignât si-tôt ses freres, qui n'étoient qu'environ au nombre de seize. Il ne laissa pas de l'exécuter, animé par une vision qu'il disoit avoir eûe. Et comme il brûloit du desir du martyre, il fit élire en sa place un abbé à S. Romain, afin d'aller lui-même prêcher aux Sarrazins. L'abbé élu, fut Mathieu; mais il fut le seul qui en porta le nom. Depuis lui, les supérieurs généraux de l'ordre prirent le nom de *Maîtres*, & les supérieurs particuliers celui de *Prieurs*. Ils étoient encore considérés comme

chanoines réguliers de S. Augustin; ce ne fut que quelque tems après qu'ils embrasserent la mendicité.

S. Dominique, en exécution de son projet, envoya en Espagne quatre de ses freres: Gomés, Pierre, Michel & Dominique. Il en envoya aussi quatre à Paris: l'abbé Mathieu, Bertrand, Jean de Navarre & Laurent Anglois; ces deux derniers y étoient destinés pour étudier. Il y en envoya encore trois autres: Mannés son frere, Michel Espagnol & Othier Normand frere convers. Ces sept arriverent à Paris le 12 septembre 1217, & logerent quelque tems dans une maison qu'ils avoient louée entre l'évêché & l'hôtel-dieu. L'année suivante ils obtinrent, du docteur Jean doyen de S. Quentin & de l'université de Paris, une maison dans la rue S. Jacques, d'où leur est venu le nom de *Jacobins* par toute la France. Ils y entrerent le 6 d'août 1218.

CIX. Désordres des Albigeois en Provence. *Petri de Vall. Cern. hist. Albig. c. 84. Honor. III. ep. 286.*

L'hérésie des Albigeois faisoit toujours de grands ravages en Provence. Le pape Honorius III. envoya en ce pays son légat Bertrand prêtre-cardinal du titre de S. Pierre & de S. Paul, avec ordre de tirer satisfaction des Marseillois, qui opprimoient les ecclésiastiques, & qui, dans une procession solemnelle, s'étoient jettés sur eux, avoient déchiré leurs ornemens, rompu les croix & foulé aux pieds le saint sacrement; ce qui les rendoit suspects d'hérésie. Le Légat avoit ordre, s'ils ne réparoient ces insolences, de publier contre eux l'excommunication & l'interdit. Arrivant en Provence il trouva le pays révolté contre le Comte de Montfort; car le jeune Raimond fils du Comte de Toulouse s'y étoit fait reconnoître, sous prétexte que le dernier concile de Latran lui avoit réservé une partie des terres de son pere, qui vivoient encore. De plus les villes d'Avignon, de Marseille, de S. Gille, de Beaucaire & de Tarascon étoient révoltés contre le Comte de Montfort, de sorte que le légat Bertrand n'osa passer le Rhône; mais demeura à Orange, où il étoit comme assiégé. Comme il vouloit absolument conférer avec le Comte de Montfort sur les affaires de la religion, il vint près de Viviers, en un lieu sur le Rhône nommé le *Port de S. Saturnin*, où le Comte étoit déja. Comme le Légat y étoit assis, à la vûe du fleuve, avec plusieurs clercs & laïcs, les Albigeois tirerent contre lui jusqu'à dix-sept coups d'arbalêtre sans l'atteindre, mais ils blesserent un archer du Pape. Le Légat conseilla au Comte de passer le Rhône pour faire la guerre aux rebelles de Provence, à quoi le Comte obéit, suivant en tout les ordres du Légat, qui passa avec lui.

CX. Martyre de Renaud de Senlis Evêque de

Renaud de Senlis, succéda dans l'évêché de Toul à Maherus, ou Mathieu de Lorraine, déposé en 1205. & fut élu par le chapitre de Toul en 1210. La chaire épiscopale ayant vaqué pendant quelques

quelques années, dans l'espérance que Maherus changeroit de conduite. En 1212. Renaud de Senlis suivi de plusieurs pélerins qui s'étoient croisés comme lui pour aller faire la guerre aux Albigeois, arriva devant le château de Moissac, qui étoit assiégé par le Comte de Montfort. Les prieres des Evêques & des gens d'église, jointes à la valeur de la petite armée des croisés, mériterent la victoire au Comte de Montfort, comme nous l'avons dit ailleurs. Notre Evêque gouverna son diocèse avec beaucoup de zèle & de sagesse, malgré les désordres qui régnoient alors en Lorraine par la licence des avanturiers & des guerres particulieres que les seigneurs se faisoient les uns aux autres.

Toul. *an.* 1216. *ou* 1217. *Richer. Senon. l. iij. c.* 4. *& Alberic ad an.* 1217.

Ce Prélat, visitant son diocèse en 1217. passa les fêtes de Pâques dans l'abbaye de S. Sauveur en Vosges, aujourd'hui transférée à Domêvre. De-là il vint à l'abbaye de Senones, où l'évêque Mathieu envoya deux espions pour s'informer de la route qu'il devoit prendre. Il y coucha & dîna le lendemain, le même jour il alla à l'abbaye de Moyenmoutier, où il ne demeura que peu de tems; car il se rendit encore le même jour au monastere d'Etival, d'où il devoit aller coucher à celui d'Autrey; car toutes ces abbayes sont fort près les unes des autres. Etant sorti d'Etival, & étant arrivé au de-là du village de la Bourgonce, il se trouva dans un défilé fort étroit, ayant d'un côté la montagne & de l'autre des fondrieres impraticables, & des abbatis de bois des deux côtés. Là il se vit attaqué par les gens de l'évêque Mathieu, qui renverserent d'abord de cheval Etienne abbé de S. Mansuy, le dépouillerent & le blesserent. Ils en userent de même envers les autres personnes de la suite de l'évêque Renaud de Senlis; enfin ils l'attaquerent lui-même, lui arracherent ses habits, & le traiterent avec indignité. Un jeune homme, nommé Jean, lui donna trois coups de couteau & le renversa mort dans le chemin. Les assassins dépouillerent le Prélat, le jetterent dans le marais voisin. Mathieu arrivant quelque tems après, & l'ayant considéré quelques momens, tourna bride avec ses gens, & se retira avec les siens dans les montagnes. Il emporta avec lui, au château de Bilistein en Alsace, les ornemens pontificaux, l'huile sainte, le saint chrême & les sandales de Renaud.

Le jour de la Pentecôte suivante, le duc Thiébaut I. neveu de Mathieu, vint à S. Diey pour y passer la fête. Mathieu y vint aussi en cachette; mais il n'osa paroître devant le Duc, qui n'auroit pas manqué de venger sur lui la mort de l'évêque Renaud. Thiébaut partit de S. Diey le mardi de la Pentecôte, & ayant rencontré Mathieu au village de Nompatelise, il dit à Jean de Joinville, qui l'accompagnoit, de percer Mathieu de sa lance. Jean

s'en étant excusé, le Duc le perça lui-même & le renversa mort sur la place. On reporta son corps à S. Diey; mais, comme personne ne voulut lui donner la sépulture, il fut porté à l'hermitage de la Madelaine, & demeura assez longtems suspendu en l'air dans un cercueil hors de la chapelle, jusqu'à ce qu'enfin on le jetta dans une fosse à prendre des loups, que l'on remplit de pierres & de terre.

CXI. Mort de Henri empereur de Constantinople. *an.* 1216. Pierre de Courtenay lui succéde. *Guil. de Nangis. Chron. Antissiod. Rainald. an.* 1217. *n.* 17. *&c.*

Henri empereur de Constantinople étant mort l'onzieme de juin 1216. à Thessalonique, après dix ans dix mois de regne; les seigneurs Latins, qui étoient à Constantinople, élurent pour lui succéder, car il ne laissoit point d'enfans, Pierre de Courtenay comte d'Auxerre, son beau-frere, qui avoit épousé Yolande sa sœur, & dont il avoit une fille nommée aussi Yolande, mariée à André roi de Hongrie, auquel on offrit aussi la couronne impériale, qu'il ne voulut pas accepter. Pierre de Courtenay se disposa donc à partir avec son épouse, & il se rendit à Rome au mois d'avril 1217. pour s'y faire couronner empereur. Le Pape le reçut avec grand honneur; mais il faisoit difficulté de le couronner, de peur que les Empereurs de Constantinople ne tirassent à conséquence cette cérémonie, pour prétendre quelques droits sur Rome, & que le Patriarche de Constantinople ne se plaignit que le Pape eût empiété sur ses droits. Toute-fois il se rendit aux instantes prieres de Pierre de Courtenay, qui lui représenta le tort que ce refus lui causeroit & à son nouvel empire. Ainsi il reçut solemnellement la couronne impériale le second dimanche après Pâques 9 avril 1217. & le Pape écrivit à Gervais patriarche de Constantinople, que, par cette cérémonie, il n'avoit prétendu porter aucun préjudice aux droits de son église.

Ep. 525. *apud. Rainald. n.* 6.

CXII. Pierre de Courtenay & le Légat du Pape sont pris par Théodore Comnene. *an.* 1217.

Le Pape envoya avec le nouvel Empereur, en qualité de son Légat, Jean Colonne prêtre-cardinal du titre de Ste. Praxede, avec pouvoir de contraindre par censures à reconnoître Pierre de Courtenay & de lui obéir. L'Empereur & le Légat s'embarquerent sur des vaisseaux fournis par les Vénitiens, avec lesquels le nouvel Empereur étoit convenu d'assiéger Duras en Epire, que Théodore Comnene leur avoit enlevé, & où il avoit établi une nouvelle monarchie, d'où il incommodoit beaucoup les Latins sujets de l'Empereur de Constantinople. Pierre de Courtenay partit donc avec le Légat & les Vénitiens pour cette conquête; mais l'impératrice Yolande & ses quatre filles allerent par mer en droiture à Constantinople.

Après avoir été longtems devant Duras, l'Empereur fut contraint de lever le siege; & s'étant engagé dans des montagnes & des défilés, où son armée manquoit de vivres & étoit en danger

de périr, il résolut de donner bataille à Théodore Comnene, qui le suivoit avec ses troupes. Théodore, par l'entremise du Légat, accorda la paix à l'Empereur, & lui promis le passage libre & la liberté d'acheter des vivres, à condition qu'il quitteroit les armes. Ces conditions furent acceptées & exécutées, la circonstance ne permettant pas de délibérer. Mais Théodore, contre la foi du traité, fit arrêter l'Empereur, le Légat, l'Archevêque de Salone, Guillaume de Sancerre & d'autres seigneurs, & fit passer l'armée dans des lieux déserts, où elle périt misérablement. Il vouloit aussi faire mourir l'Empereur & le Légat; mais son conseil l'en dêtourna, disant que, s'il le faisoit, il s'attireroit une guerre éternelle de la part du Pape & des Empereurs Latins de Constantinople; ainsi il se contenta de le garder en prison.

CXIII. Mort de Pierre de Courtenay. Délivrance du légat Jean Colonne. *an.* 1217. 1218. *Honor. III. l. j. ep.* 543. 544. *apud Rainald. n.* 13. *& n.* 22.

Le Pape ayant apprit ces tristes nouvelles, envoya à Théodore Comnene le soudiacre André son chapelain, pour l'obliger à relâcher Jean Colonne son légat, le menaçant, en cas de refus, de faire marcher contre lui l'armée des croisés, qui étoit prête d'entrer en action. En effet le Pape en écrivit au Roi de Hongrie gendre de l'Empereur captif, & aux autres croisés. Théodore Comnene voyant le danger dont il étoit menacé, sur-tout de la part des Hongrois & des Vénitiens, qui brûloient d'envie de récupérer Duras, écouta les propositions de paix que le Pape lui fit faire par Jean évêque de Crotone & un hermite nommé Ephrem; il promit avec serment de se soumettre à l'obéissance de l'Eglise Romaine & de délivrer le Légat. Le Pape le reçut avec joie, le mit sous la protection du saint siege, & défendit aux croisés, qui étoient assemblés à Venise & à Ancone, d'attaquer les terres de Théodore, sous peine d'excommunication. Le Légat fut délivré au mois de mars 1218. & partit pour Constantinople. L'empereur Pierre de Courtenay étant mort dans sa prison, son épouse Yolande gouverna l'empire pendant trois ans après sa mort.

CXIV. Croisés en Chypre. *an.* 1217. *Chronic. Godefridi. Honor. III. l. ij ep.* 536. 537. *item. l. ij. ep.* 739 *apud Rainald. n.* 27.

Cependant André roi de Hongrie & Leopold duc d'Autriche s'embarquerent avec plusieurs évêques, plusieurs comtes & une grande multitude d'autres croisés, pour se rendre en l'isle de Chypre, où, non seulement toute l'armée des croisés, mais aussi le Patriarche & le Roi de Jérusalem, les Maîtres des templiers & des hospitaliers se devoient rendre, pour délibérer ensemble de quel côté ils attaqueroient l'ennemi. Ils résolurent de débarquer à Acre & ensuite de prendre le parti que les circonstances demanderoient. Le Maître des templiers en écrivit au Pape, en ces termes: Il est arrivé à Acre une multitude innombrable de croisés, tant chevaliers que sergens, venus de l'empire d'Allemagne, & d'autres pays. Sephedin le grand sultan de Babylone (d'Egypte

ou du Grand-Caire) eſt allarmé de l'arrivée du Roi de Hongrie, & des Ducs d'Autriche & de Moravie. Il craint auſſi la flotte des Friſons, qui doit arriver au premier jour. Coradin fils de Sephedin marche vers notre frontiere. Depuis pluſieurs années nous ne nous ſouvenons point que les Infideles aient été plus foibles qu'ils ſont à préſent. Les vivres ſont très-chers, la moiſſon a été très-petite cette année, & le bled qu'on attendoit d'outre-mer eſt venu en très-petite quantité. On ne trouve point de chevaux à acheter; c'eſt pourquoi vous devez conſeiller aux croiſés d'amener le plus qu'ils pourront de vivres & de chevaux. Avant l'arrivée du Roi de Hongrie, nous avions réſolu de marcher vers Naples de Syrie, pour combattre Coradin, s'il nous attendoit; mais depuis la venue de ces ſeigneurs, nous ſommes tous convenus d'attaquer par mer & par terre le pays de Babylone (ou l'Egypte) & d'aſſiéger Damiete pour aſſurer notre marche vers Jeruſalem.

Autrement Naplouſe, autre fois Samarie.

Le pape Honorius ayant reçu cette lettre, aſſembla le clergé & le peuple de Rome dans l'égliſe patriarchale de Latran, d'où ils allerent en proceſſion à Ste. Marie majeure, nuds pieds, & faiſant porter les chefs de S. Pierre & de S. Paul; le Pape écrivit à tous les évêques d'en faire autant, chacun dans ſon diocèſe, & d'exhorter les croiſés à ſe tenir prêts à aller au ſecours de la terre ſainte au premier paſſage.

24 novembre 1217.

CXV.

Les croiſés en Paleſtine. an. 1217. Jacob. de Vitri. l. iij. p. 1129. Godefrid. chronic. Sanut. p. 207. Matth. Pariſ. an. 1216.

Les croiſés étoient déja ſortis d'Acre dans le deſſein d'aller au-devant de Coradin & de le combattre, lorſque Raoul patriarche de Jéruſalem en ſortit auſſi pour aller au camp, portant avec lui ce qui reſtoit du bois de la vraie croix, après ce qui en avoit été perdu à la bataille de Tibériade; car Jacques de Vitri dit, ſur le rapport des anciens, qu'avant cette fameuſe bataille où Saladin fut vainqueur, les chrétiens partagerent la croix en deux, & n'en porterent qu'une partie au combat. Dès que le Roi de Hongrie & le Duc d'Autriche ſurent que le Patriarche approchoit avec cette prétieuſe relique, ils ſortirent du camp & vinrent nuds pieds au-devant du Patriarche, & ayant baiſé la croix, ils s'avancerent contre le Sultan d'Egypte, dont le fils Coradin s'étoit vanté de venir attaquer les chrétiens à Acre; mais il ſe retira, & les chrétiens ſe baignerent tranquillement dans le Jourdain la veille de S. Martin; puis ils revinrent à Acre avec quantité de butin & de captifs qu'ils avoient pris ſur les Infideles. En chemin ils monterent ſur le mont Thabor, que les Sarrazins avoient fortifié, le Roi de Jéruſalem tua le chef des Infideles qui étoit ſorti de ſa fortereſſe, & mis les autres en fuite; mais il ne put forcer cette fortereſſe, & fut attaqué à la deſcente de la montagne, où il perdit pluſieurs des ſiens. De ces captifs, Jacques de

Autrement Meledin; mais ſon vrai nom étoit Melic Camel, fils du Sultan d'Egypte nommé Adel; le vrai Coradin étoit Sultan de Damas & non d'Egypte, frere de Camel, & non ſon fils.

Vitri évêque d'Acre retira plusieurs enfans, les uns par prieres, les autres par argent; & les ayant baptisés, il les distribua à des femmes pieuses, destinant à l'étude ceux qui s'y trouveroient propres.

Après Noël, l'armée des croisés se partagea en quatre corps; le Roi de Hongrie & le roi de Chypre Hugue de Lusignan allerent à Tripoli, nonobstant les instantes prieres du Patriarche de Jérusalem & des autres croisés, qui conjuroient le Roi de Hongrie de demeurer. Ce Prince ne voulut point l'entendre, & ayant passé trois mois à la terre sainte & accompli son vœu, il se croyoit libre de retourner dans son royaume : ce qui n'empêcha pas le Patriarche de l'excommunier lui & sa suite. Quant au Roi de Chypre, il mourut à Tripoli en 1218. & laissa pour héritier son fils Henri, âgé de neuf mois. Le Roi de Jérusalem & le Duc d'Autriche, avec les Evêques de Munster & d'Utrecht, rétablirent le château de Césarée; & les templiers avec les chevaliers Teutoniques bâtirent, sur un promontoire voisin, une forteresse, qu'on nomma depuis le château des pélerins. Tel fut le succès de cette croisade, qui, comme la plûpart des précédentes, fut presque sans aucun effet considérable.

CXVI. Croisade en Espagne ou en Portugal. *an.* 1217. *Godefr. an.* 1217. *Honor. III. l. ij. ep.* 817. *apud Rainald. n.* 32.

D'autres croisés, savoir: Guillaume comte de Hollande, George comte de Ouïte, & plusieurs autres croisés d'Allemagne, s'embarquerent sur la Meuse le 29 de mai 1217. & ayant passé en Angleterre & en Bretagne, arriverent en Espagne à un port du royaume de Leon, où ayant laissé leurs vaisseaux, ils allerent en pélerinage à S. Jacques de Compostelle. S'étant rembarqués, ils arriverent à Lisbonne, où ils firent quelques séjours, attendant d'autres vaisseaux auxquels ils y avoient donné le rendez-vous. Alors Suero évêque de Lisbonne, l'Evêque d'Evora, Martin commandeur de l'ordre de S. Jacques de Pelmela, les templiers, les hospitaliers & d'autres nobles de Portugal, leur représenterent les inquiétudes & les allarmes continuelles où les tenoit la trop grande proximité des Sarrazins, & principalement le château d'Alcassar, d'où ils avoient chassé les chevaliers de S. Jacques, autrement nommés de l'épée, qui étoient obligés de fournir tous les ans cent esclaves chrétiens au Roi de Maroc; ils prierent les croisés de les délivrer de ce fâcheux voisinage.

Les Comtes délibérerent, & voyant que le tems étoit trop court pour achever leur navigation, & que, quand même ils pourroient arriver, leur présence à la terre sainte ne seroit pas d'une grande utilité, vû principalement que le Roi des Romains & plusieurs seigneurs Allemans ne passoient point encore; ils prirent donc la résolution d'attaquer les Infideles, plutôt que de demeurer

en repos, & se disposerent à assiéger le château d'Alcassar. Toutefois les Frisons ne furent pas de ce sentiment, & ils se rembarquerent avec environ quatre-vingt vaisseaux, aussi-tôt après la fête de S. Jacques. Les croisés commencerent donc le siege d'Alcassar le 30 de juillet; quatre jours après arriverent, avec une belle suite, les Evêques de Lisbonne & d'Evora, & d'autre noblesse de Portugal. Le lendemain de la Nativité de Notre-Dame; c'est-à-dire, le 9 de septembre, quatre rois Sarrazins vinrent au secours de la place, savoir: le Roi de Seville, le Roi de Cordouë, le Roi de Jaën & le Roi de Badajos; qui se flattoient, à cause de leur grand nombre, de défaire les chrétiens. Mais Dieu envoya aux croisés un puissant renfort la nuit qui précéda le combat. Il leur arriva une grosse troupe de templiers, d'hospitaliers, de seigneurs de Portugal & de Leon, qui releverent le courage des chrétiens.

25 de juillet Godefrid. chronic. ad an. 1218.

CXVII. Victoire remportée sur les Sarrazins d'Espagne. Prise d'Alcassar. *an. 1217. apud Honor. III. V. Raināld. an. 1217. n. 32.*

Le lendemain on livra la bataille, où les Infideles furent mis en déroute; on les poursuivit à la longueur de dix mille pas, & on tua deux de leurs Rois: celui de Jaën & de Cordouë. Les prisonniers mêmes ennemis disoient qu'ils avoient vû une troupe de cavaliers vêtus de blanc, qui les avoient remplis de terreur & mis en fuite. Le nombre des morts fut de quatorze mille, & celui des captifs fut innombrable. Le fort d'Alcassar ne se rendit toutefois que plus d'un mois après cette victoire; c'est-à-dire, vers la Ste. Ursule, qui est le 21 d'octobre 1217. Les Sarrazins qui s'y trouverent furent vendus pour esclaves, & les croisés rendirent le château aux chevaliers de l'épée; puis ils s'en retournerent à Lisbonne & y passerent l'hyver. On donna avis au Pape de cette victoire, par une lettre d'où nous avons tiré la plûpart de ces particularités. Les Evêques de Lisbonne, d'Evora, & les autres auteurs de la lettre, prioient le Pape d'ordonner aux croisés de demeurer un an en Espagne pour en chasser les Sarrazins; & qu'eux & les croisés Espagnols gagnent, en cette guerre, la même indulgence que s'ils marchoient contre les Infideles de la terre sainte. Ils demandoient de plus, que les croisés qui, pour cause de maladie ou de pauvreté, ne pouvoient passer en terre sainte, pussent retourner dans leurs pays, sans perdre l'indulgence. Le Comte de Hollande écrivit en particulier au Pape, & lui dit que le Maître d'Alcassar a reçu le baptême avec cent autres; qu'il y a lieu d'espérer qu'il convertira une partie de l'Espagne. Qu'à l'occasion des croisés venus d'Allemagne, les Rois de Leon, de Gallice & de Navarre, & plusieurs évêques & seigneurs d'Espagne se sont croisés, & ont rompu la paix qu'ils avoient avec les Sarrazins. Qu'ils les ont instamment prié de demeurer avec eux en

Eſpagne l'été prochain, pour ſervir Dieu avec eux contre les Infideles. Mais le Pape ne leur permit pas de demeurer en Eſpagne, ne voulant, ſur quelque prétexte que ce fut, retarder le ſecours de la terre ſainte. Il ne permit pas non plus à ceux à qui la maladie ou la pauvreté ne permettoient pas de paſſer en Syrie, de s'en retourner, mais ſeulement de demeurer en Eſpagne, & d'y gagner l'indulgence promiſe.

CXVIII. Croiſade contre les Albigeois. an. 1217. Petri de Vall. Cern. t. 84. 85. Guill. de Pod. Laurent. c. 30.

En Provence le Comte de Montfort & le légat Bertrand étoient toujours occupés à faire la guerre aux rebelles. Ceux de Toulouſe, toujours attachés au parti des Vaudois & du Comte de Toulouſe leur ancien maître, ayant fait quelque remuement en faveur du jeune comte Raimond, qui s'étoit emparé des fortereſſes de Provence, qui avoient appartenu à ſon pere; le Comte de Montfort entra dans leur ville, y mit le feu en divers endroits, & contraignit les bourgeois à lui payer trente mille marcs d'argent pour ſe racheter du pillage. La rigueur dont on uſa pour faire payer cette ſomme, aliéna beaucoup les eſprits & diſpoſa les bourgeois à la révolte. Un d'entr'eux, nommé Aimeric, que le Comte de Montfort n'avoit pas voulu laiſſer dans la ville, alla trouver le vieux comte Raimond en Eſpagne, où il s'étoit retiré auprès du Roi d'Arragon, & l'aſſura qu'il n'avoit qu'à ſe préſenter devant Toulouſe pour y être reçu. Ce Comte repaſſa donc ſecrettement les Pyrenées & rentra à Toulouſe au mois de ſeptembre 1217. par le moyen des intelligences qu'il y avoit, & s'en rendit bien-tôt le maître. Le Comte de Montfort y accourut auſſi-tôt, & ne pouvant aſſieger la place, qui étoit trop étendue, il ſe contenta de la tenir comme inveſtie, en attendant quelques ſecours. Le légat Bertrand fit en même tems prêcher la croiſade en France par Foulques évêque de Toulouſe & Jacques de Vitri; pluſieurs ſe croiſerent & vinrent au ſiege de Toulouſe au printems de l'année ſuivante. Le Pape écrivit de ſon côté au légat Bertrand de défendre au Roi d'Arragon de donner du ſecours au Comte de Toulouſe, ni d'attaquer les terres du Comte de Montfort, ni d'enfraindre la paix ordonnée par le concile général: & comme ces lettres ne touchoient point le Roi d'Arragon, le Pape lui écrivit à lui-même, lui reprochant ſon ingratitude envers le ſaint ſiege, qui, après la mort de ſon pere, l'avoit retiré des mains de ſes ennemis; ſans compter, ajoute-t-il, que votre royaume appartient à l'Egliſe Romaine. Le Pape lui défend donc de donner aucun ſecours aux Toulouſains, autrement qu'il pourroit bien employer contre lui les nations étrangeres. De plus, le Pape écrivit au jeune Raimond comte de Toulouſe, lui reprochant d'avoir abuſé de l'indulgence dont le ſaint ſiege avoit uſé envers lui, en lui rendant

Honor. III. l. 3. 692.

C'étoit la prétention du Pape Grégoire VII. que toute l'Eſpagne relevoit du ſaint ſiege.

Honor. III. ep. 825.

une partie des terres de son pere, & l'exhortant à ne pas suivre son exemple. Enfin il écrivit au roi Philippe-Auguste, pour le prier d'envoyer du secours au Comte de Montfort son vassal.

CXIX. Mort du Comte de Montfort an. 1218. Petri hist. Albig. c. 80. Guill. de Pod. Laur. c. 30.

Mais le secours qui lui vint de France, au printems de l'année 1218. fut plus efficace; il le mit en état de pousser plus vivement le siege de Toulouse. Toutefois il y avançoit peu, & après neuf mois de siege la ville se défendoit encore avec beaucoup de vigueur. Le Comte, au contraire, épuisé de fatigues & de dépenses, commençoit à se rebutter du travail, sans compter les reproches piquans du légat Bertrand, qui l'accusoit d'ignorance & de nonchalance; c'est ce qui faisoit dire au Comte qu'il demandoit à Dieu la mort, pour parvenir à la paix.

Le lendemain de la S. Jean-Baptiste 25 de juin 1218. comme il étoit à matines, on lui vint dire que les ennemis étoient armés & cachés dans les fossés de la forteresse. Il demanda ses armes, & s'en étant revêtu, il alla promptement à l'église entendre la messe. Elle étoit déja commencée, & il prioit fort attentivement quand on l'avertit que les Toulousains attaquoient vivement ceux qui étoient à la garde des machines. Laissez-moi, dit-il, entendre la messe & voir le sacrement de notre rédemption. Un autre courier vint dans le moment lui dire: hâtez-vous, nos gens sont pressés & ne peuvent plus tenir. Je ne sortirai point, répondit-il, que je n'aie vû mon Sauveur. Quand le Prêtre leva l'hostie, selon la coutume, le Comte, les genoux en terre, & les mains élevées vers le ciel, dit, *Nunc dimittis*, & ajouta: allons & mourons, s'il le faut, pour celui qui a bien voulu mourir pour nous.

Son arrivée releva le courage des siens, & les Toulousains furent repoussés jusqu'à leurs fossés: mais le Comte s'étant un peu retiré vers ses machines, pour éviter la grêle des traits & des pierres, il fut frappé à la tête par une pierre tirée d'un mangonneau. Alors se sentant blessé à mort, il se frappa la poitrine, se recommanda à Dieu & à la Ste. Vierge, & tomba mort, ayant encore été percé de cinq coups de fleche. Amauri son fils aîné fut reconnu pour son successeur, dans le commandement de l'armée catholique contre les Albigeois, & tous les chevaliers François, à qui le comte Simon avoit donné des terres, firent serment de fidélité à Amauri. Un mois après la mort de son pere, il fut obligé d'abandonner le siege de Toulouse. Il fit emporter le corps de son pere à Carcassonne, après l'avoir préparé selon l'usage de la France; apparemment en faisant bouillir le corps pour en séparer les chairs, & ne reserver que les os; comme on le fit quelque tems après à l'égard du corps de S. Louis.

L'église

CXX. Abus dans l'église de Constantinople. *c. ult. extrà. de transact. & Honorii III. l. ij. ep. 1002. an. 1218.*

L'église de Constantinople, composée de Grecs & de Latins, peu d'accord entr'eux, & de mœurs fort différentes, vivans dans des tems de troubles & de guerres, & où l'autorité souveraine étoit très-peu respectée, & où les loix, tant civiles qu'ecclésiastiques, étoient peu écoutées, ne pouvoit manquer d'être deshonorée par divers abus & d'être sujette à plusieurs affoiblissemens de la discipline ecclésiastique. Aussi le légat Jean Colonne étant sorti des mains de Théodore Comnene, & arrivé à Constantinople, y trouva bien des choses à réformer. Quelques Grecs recevoient les ordres des évêques dont ils n'étoient pas diocésains. Quelques-uns, étant excommuniés, célébroient dans des églises interdites, s'attachoient opiniâtrément au rit grec, & ne vouloient obéir en rien aux prélats Latins. Quelques évêques, tant Grecs que Latins, faisoient des consécrations dans les diocèses des autres, & les Latins y percevoient les dîmes au préjudice des évêques diocésains; quoique les Grecs ne fissent point de consécration d'église, mais seulement la bénédiction des fondemens & de la croix qu'on plantoit à l'endroit où devoit être l'autel. Les Grecs n'étoient point non plus soumis à payer la dîme. Les Grecs laïcs ne faisoient point de difficultés de quitter leurs femmes quand il leur plaisoit, & d'en prendre d'autres, & de vaquer à leurs travaux indifféremment les dimanches & fêtes, comme les autres jours. Quelques seigneurs, tant Grecs que Latins, retenoient injustement des abbayes & d'autres églises, avec leurs sujets, & ne payoient point les dîmes, empêchant même les autres de les payer, & méprisant les censures portées contr'eux.

Le Pape informé de tous ces désordres, fit savoir à son Légat qu'il devoit se conformer, dans le retranchement de ces abus, à ce que les loix canoniques & civiles en avoient ordonné; usant toute-fois de douceur & de modération, de peur d'aigrir le mal, au lieu de le guérir. Le Pape écrivit aussi à Gervais patriarche Latin de Constantinople, pour se plaindre à lui-même de ce qu'il envoyoit quelquefois, en qualité de ses légats, de simples clercs, & même portant des capes à manches; c'est-à-dire, un habit indécent & défendu aux ecclésiastiques par le concile de Latran; lesquels s'attribuoient une autorité excessive & abusive, connoissant des causes qui n'étoient portées ni devant le Patriarche ni devant eux. Qui excommunioient & absolvoient des censures sans la participation des évêques diocésains. Qui mettoient des évêques au-dessus de leur métropolitain, & ne déféroient point aux appellations interjettées au saint siege. Qui donnoient l'absolution à ceux qui avoient porté les mains avec violence sur la personne des évêques, quoique ce cas fut réservé au saint siege. Qui confé-

Concil. Later. IV. c. 16.

roient des bénéfices avant que le droit d'y pourvoir fût dévolu au Patriarche, ou à l'ordinaire, selon les décrets du dernier concile de Latran. Honorius exhorte le patriarche Gervais à corriger cet abus, & conclut : Quelque éclatante que soit votre dignité, vous devez savoir que vous nous êtes soumis.

CXXI. Arrivée des croisés à Damiette. *an.* 1218. *Raina'd. ad h. an. n.* 2. 4. 5. 6. 7. *&c.*

Les Allemands croisés, qui avoient passé l'hyver à Lisbonne en Portugal, arriverent devant Damiette le 29 de mai 1218. & leur descente fut des plus heureuses. Jean roi de Jérusalem, Léopold duc d'Autriche, le Patriarche de Jérusalem & l'Archevêque de Nicosie en Chypre, écrivirent au pape Honorius III. pour l'informer de leur arrivée, & des raisons qu'ils avoient eûes de porter la guerre en Egypte, pour parvenir plus aisément & plus surement à la conquête de la terre sainte. Les croisés, à leur arrivée, dissiperent la flotte du Sultan d'Egypte, & assiégerent la tour du Phare, sur laquelle on allumoit autrefois des feux pour la commodité de ceux qui navigeoient la nuit. Les Frisons & ceux de Cologne, ayant pour chef le Comte de Sarbruch, firent leur descente devant Damiette, sans y trouver la moindre résistance, quoiqu'il y eut, dans la ville & aux environs, beaucoup de troupes ennemies; ils formerent le siege de la place, pendant que d'autres croisés se rendirent maîtres de l'embouchure du Nil, qui étoit défendue par une chaîne qui tenoit depuis la tour du Phare jusqu'au bord. Le Sultan d'Egypte, nommé Sephedin ou Saphadin, ramassoit de grandes forces pour résister à l'armée des croisés, qui grossissoit tous les jours par l'arrivée des nouvelles troupes d'Italiens & de François. Ils conclurent, en priant le Pape, de leur envoyer nécessairement du secours, & sur-tout d'employer ses prieres & celles des gens de bien pour le succès de cette entreprise.

Le Pape fit partir pour Damiette le léga Pélage évêque d'Albane, qui avoit déja été légat à Constantinople sous l'empereur Henri. Il s'embarqua à Brindes avec Jacques comte d'Andrie, chef de l'armée Romaine, & partit au passage du mois de septembre. Vers le même tems arriva à Génes une grande multitude de croisés François, à la tête desquels étoient l'Archevêque de Bourdeaux, les Evêques de Paris & d'Angers, les Comtes de la Marche & de Nevers. Le Pape leur donna le cardinal Robert de Courçon, pour leur prêcher la parole de Dieu, car il passoit pour habile prédicateur. Ils partirent tous pour Damiette, & suivirent l'armée qui y étoit arrivée quelques mois auparavant.

Rich. de S. Gerv.

Honor. III. l. iij. ep. 39.

L'arrivée du légat Pélage produisit un effet tout contraire à celui qu'on en attendoit. Au lieu de réunir les esprits, elle les divisa. Le roi de Jérusalem Jean de Brienne avoit jusques-là com-

mandé l'armée; le Légat prétendit la commander, disant que c'étoit l'Eglise qui avoit réglé le passage des croisés, & qu'ils ne dépendoient point du royaume de Jérusalem. Le Roi dissimula; mais il ne laissoit pas d'agir en maître, & plusieurs lui obéissoient; d'autres recevoient les ordres du Légat. Ainsi l'armée étoit divisée : ce qui ne contribua pas peu à la longue durée du siege de Damiette; car il dura tout le reste de cette année 1218. jusqu'au mois de novembre 1219.

CXXII. Mort du Sultan d'Egypte. *an.* 1218. *Godefrid. ad h. an.*

Cependant le sultan d'Egypte Sephedin, ou plutôt Melic-el-Adel-Aboubecre fils de Job, ayant ramassé une puissante armée, marcha contre les croisés, résolut de défendre la tour du Phare dont on a parlé; mais cette tour fut emportée d'assaut & le Sultan obligé de se retirer. Il ne survêcut pas longtems à sa honte; il mourut au mois de septembre 1218. laissant quinze fils, dont l'aîné Melic-el-Camel fut sultan d'Egypte, & six autres partagerent la Syrie, Coradin son frere fut sultan de Damas. Adel avoit vêcu soixante-treize ans; & sa mort causa quelques divisions parmi les Sarrazins & releva les espérances des chrétiens.

Honor. III. l. ij. ep. 187.

Les Sarrazins, qui voyoient le danger de Damiette, & qui comprenoient de quelle conséquence leur étoit la conservation de cette place, tirerent les garnisons de plusieurs forts qu'ils avoient dans la Palestine, pour grossir leur armée, & détruisirent plusieurs de ces forts, de peur que les croisés ne s'en emparassent. Ils demolirent en particulier une forteresse qu'ils avoient sur le mont Thabor, qui étoit flanquée de soixante & dix tours, de devant laquelle le Roi de Jérusalem avoit été repoussé l'année précédente. Ce siege fut d'une grosse dépense aux croisés, & l'on accusoit même le Roi de Jérusalem, les templiers & les hospitaliers de détourner à leurs profits les grosses sommes qu'on leur envoyoit d'Europe. Ils s'en justifierent auprès du Pape, qui reconnut & publia leur innocence, & écrivit aux évêques de France, de Sicile & d'Angleterre, de dissiper cette calomnie, de peur qu'elle ne rallentit la dévotion de ceux qui fournissoient de leurs biens aux dépenses de la guerre sainte, ne pouvant y servir en personne.

CXXIII. Prise de Damiette. *an.* 1219. *Jacob. Vitri. hist. Ori. l. i. p. 1137 &c. Godefrid. Alber. ib. &c.*

Pendant qu'on étoit occupé au siege de Damiette, le nouveau sultan d'Egypte Camel s'approcha avec des troupes sur le bord du Nil; mais il n'y demeura pas longtems; il décampa précipitament pendant une nuit, & les croisés, avertis de sa retraite, passerent le fleuve, pillerent le camp des Infideles & resserrerent Damiette de plus près qu'ils n'avoient fait auparavant. Vers le même tems Moadham, nommé Coradin par nos auteurs, frere du sultan Camel & Sultan de Damas & d'Alep, étant entré à Jérusalem en renversa les murailles & les tours, & n'épargna que la

tour de David & le temple bâti en la place du temple de Salomon ; il vouloit aussi ruiner l'église du S. Sépulchre, mais il n'osa y porter les mains, par le grand respect qu'il avoit pour ce saint lieu. De-là Coradin marcha contre les croisés qui assiégeoient Damiette, & faillit de se rendre maître du port ; ce qui auroit jetté l'armée chrétienne dans un terrible embarras. Mais les templiers les repousserent avec perte, & les Pisans, les Génois & les Vénitiens étant débarqués, & croyant remporter seule la gloire de la prise de la ville, y donnerent l'assaut ; les Sarrazins ayant mis le feu à leurs échelles, les contraignirent d'abandonner leur entreprise. D'autres croisés étant imprudemment sortis de leurs retranchemens, voulurent aller attaquer les Sarrazins, se fiant trop sur leur propre valeur ; mais ils se jetterent dans des lieux déserts, où ils ne trouverent point d'eau douce, & où ils périrent les uns de soif, les autres par l'épée des ennemis. C'est, peut-être, cette défaite qui fut prédite par S. François, qui étoit venu au siege de Damiette, comme on le dira ci-après. Comme l'armée de Coradin demeura assez longtems près Damiette, elle se vit bien-tôt en danger de manquer de vivres ; les assiégés étoient encore plus pressés de la faim & accablés de miseres & de maladies ; ce qui obligea le Sultan d'Egypte de faire aux croisés des propositions de paix. Il offroit de rendre la vraie croix, la ville de Jérusalem avec tout le plat pays, tous les chrétiens captifs & l'argent nécessaire pout rebâtir les murs de Jérusalem, que Coradin son frere avoit fait abattre cette même année 1219. Le Sultan offroit encore le château de Touron près de Tyr, avec quelqu'autres forteresses ; mais il vouloit garder Carac & Montréal, moyennant un tribut annuel qu'il payeroit pendant tout le tems de la trêve. Plusieurs des croisés trouvoient ces offres raisonnables ; mais elles ne contentoient pas ceux qui connoissoient les artifices des Infideles, principalement les templiers, les hospitaliers & les chevaliers Teutoniques, le légat Pélage, le Patriarche de Jérusalem, les évêques & tout le clergé, qui croyoient, avec raison, que les Sarrazins ne cherchoient qu'à diviser l'armée chrétienne, après quoi il seroit aisé de reprendre Jérusalem & tout ce qu'ils avoient cédé. On disoit de plus qu'ils n'avoient plus la vraie croix, & qu'après que les croisés eurent pris la ville d'Acre, Saladin l'avoit fait chercher très-soigneusement, qu'il vouloit la donner pour la rançon des prisonniers, mais qu'on ne put la trouver.

Les offres du Sultan ne furent pas acceptées, & les croisés résolurent d'emporter Damiette, & de commencer par-là la conquête de toute la terre sainte, qui étoit leur premier objet.

C'eſt pourquoi le cinquieme de novembre, pendant la nuit, ils donnerent bruſquement l'aſſaut à la ville, qui fut priſe ſans déſordre & preſque ſans combat, la garniſon & les bourgeois étant accablés de famine & de maladie, & n'étant pas en état de leur réſiſter. Ce fut le Légat qui, avec quelques-uns de ſes confidens, forma cette réſolution, & l'exécuta heureuſement à l'inſçu d'une grande partie des chefs. Le ſiege avoit duré neuf mois. On y trouva de grandes richeſſes, mais une infection effroyable, les maiſons & les places publiques étant remplies de corps morts, auxquels on n'avoit pu donner la ſépulture à cauſe de leur grand nombre; car on comptoit qu'il étoit mort pendant ce ſiege plus de trente mille hommes.

Après qu'on eut fait nettoyer la ville par les Sarrazins, à qui l'on accorda la vie, le Légat y entra en proceſſion avec le Patriarche & tout le clergé d'Acre, le jour de la Chandeleur 2 de février 1220. & y célébra l'office dans une grande égliſe qu'il y avoit fait préparer, & où il érigea un ſiege archiépiſcopal; il établit dans la ville pluſieurs autres égliſes, & en bannit l'exercice de la religion mahometane. On vendit un grand nombre de captifs, & Jacques de Vitri évêque d'Acre en retira pluſieurs enfans pour les baptiſer. Il en mourut plus de cinq cens incontinent après avoir reçu le baptême; ceux qui reſterent furent donnés les uns à ſes amis pour les élever & les inſtruire dans les ſaintes lettres & la piété; il réſerva les autres pour lui & en prit ſoin. Le Légat, du conſentement des croiſés, donna la ſeigneurie de Damiette & de ſes dépendances au Roi de Jéruſalem en augmentation de ſon royaume.

S. Dominique étant revenu à Rome en 1217. y prêcha avec tant de force, que tout le monde s'empreſſoit à le venir entendre. De Rome, il envoya à Boulogne, au commencement de l'an 1218. quatre de ſes diſciples, qui y ſouffrirent une extrême diſette. La même année Renaud de S. Giles, qui avoit enſeigné le droit canon à Paris pendant cinq ans, étant venu à Rome avec Manaſſés de Seignelay évêque d'Orléans, témoigna à un Cardinal le deſſein qu'il avoit formé d'aller par le monde prêcher Jeſus-Chriſt, imitant ſa pauvreté; ce Cardinal lui indiqua S. Dominique, auquel il s'attacha, & fit profeſſion dans ſon nouvel ordre. Il ne laiſſa pas de faire le voyage d'outre-mer avec l'Evêque d'Orléans, & à ſon retour il prêcha à Boulogne avec un zèle ſi ardent, qu'il enflammoit les cœurs les plus durs. La converſion de Roland de Cremone médecin, qui avoit gouverné l'école de Boulogne avec grande réputation, fut un des principaux fruits de la prédication de Renaud. Roland ſe convertit, & demanda l'habit

CXXIV.
S. Dominique à Rome. an. 1217. 1218.
Vit. apud Boll. 4. Aug. p. 452. & ſeq.

de religion avec tant d'empressement, que Renaud, tirant son capuce, l'en revêtit; & ayant fait sonner la cloche, entonna le *Veni Creator*, & attira toute la ville à ce nouveau spectacle.

Après la mort du Comte de Montfort, arrivée le 25 juin 1218. S. Dominique revint à Toulouse pour consoler ses freres du monastere de S. Romain & ses sœurs de celui de Proüille; puis il passa en Espagne, & y fonda deux monasteres : l'un à Madrid & l'autre à Ségonie; de-là il revint à Toulouse, & prit le chemin de Paris. Au sortir de Roquemadour en Querey, ils rencontrerent deux pélerins Allemands, qui, les voyant par les chemins réciter des pseaumes, les inviterent à manger avec eux, & les défrayerent pendant quatre jours. Alors Dominique dit à son compagnon: Mon frere, la conscience me reproche de vivre ainsi aux dépens de ces pélerins, sans leur rendre aucun service; prions Dieu que nous puissions parler leur langue. Ils prierent, & les pélerins furent bien surpris de les entendre parler allemand. Etant prêt d'entrer à Paris, Dominique défendit à Bertrand son compagnon de parler de la grace que Dieu leur avoit faite de parler ainsi une langue étrangere, & Bertrand n'en parla qu'après la mort de Dominique.

Ce Saint étant arrivé à Paris en 1219. y trouva ses freres, au nombre de trente, logés au couvent de S. Jacques. Après avoir demeuré un peu de tems avec eux, il retourna en Italie, où il trouva à Boulogne une grande communauté, sous la conduite de frere Renaud. Dominique refusa un fond estimé cinq cens livres de rente monnoie du pays, & fit une forte réprimande au procureur de la maison, qui avoit commencé des cellules plus grandes & plus hautes que celles qui avoient d'abord été construites, disant : Vous voulez déja renoncer à la pauvreté & bâtir de grands palais? Car il vouloit que ses freres fussent pauvrement vêtus & pauvrement logés, & à l'étroit.

CXXV. Entrevue de S. François & de S. Dominique. an. 1219. Boll. 4. Aug. art. xxxiv. xxxv. p. 484. 487.

Après que S. Dominique eût demeuré quelque tems à Boulogne, il revint à Rome, d'où il se rendit à Perouse auprès de S. François & du cardinal Hugolin leur ami commun. Comme ils s'entretenoient tous trois ensemble, le Cardinal leur demanda s'ils ne seroient pas bien aises que quelques-uns de leurs disciples fussent élevés aux dignités ecclésiastiques. Les deux Saints eurent d'abord entr'eux une pieuse contestation, savoir lequel des deux répondroit le premier. Mais l'humilité de S. François l'emporta, & S. Dominique répondit : C'est assez d'honneur à mes freres d'être appellés à instruire les autres & à défendre la foi contre les hérétiques. S. François, à son tour, dit : Que les siens ne seroient plus freres mineurs s'ils devenoient grands, & que, si l'on vouloit qu'ils fissent du fruit, il falloit les laisser dans leur état. On dit que

S. Dominique proposa à S. François d'unir leurs deux congrégations & de n'en faire qu'une, & que S. François répondit : Mon frere, c'est la volonté de Dieu qu'elles demeurent séparées, afin de s'accommoder à l'infirmité humaine, & que celui à qui la rigueur de l'une ne conviendroit pas, embrasseroit la douceur de l'autre. Enfin on dit que S. Dominique assista au chapitre général des freres mineurs, qui se tint cette année 1219. le 26 de mai, & où se trouverent plus de cinq mille freres mineurs. Mais il y a sur tous ces chefs des diversités de sentiment entre les historiens des deux ordres, qu'on peut voir dans les Bollandistes au quatrieme d'août.

Les deux Saints s'étant donc trouvés à cette fameuse assemblée, qui fut surnommée l'assemblée des nattes ou des couches de paille, parce que les cinq mille religieux qui s'y trouverent, n'avoient pour lit qu'un peu de paille, & pour couvert que des huttes faites à la hâte. S. Dominique admirant cette multitude toute occupée de Dieu, de la priere, des exercices de piété, s'écria : Voici un camp de Dieu, faisant allusion à ce que dit Jacob étant à Mahanaïm. Les cardinaux, les évêques & les seigneurs venoient de toute part pour voir ce spectacle si nouveau, & tout le monde étoit édifié de la dévotion, de la modestie, du silence, de la pauvreté de cette multitude. Ils n'avoient aucune provision, & toute-fois ils ne manquerent de rien, par la charité des villes voisines, Assise, Perouse, Foligni, Spolette & d'autres lieux plus éloignés y accouroient avec toutes sortes de provision, & s'empressoient à les servir de leurs propres mains. Voilà, disoient-ils, la voie étroite de l'évangile : voilà pourquoi il est si difficile aux riches d'entrer dans le royaume des Cieux.

CXXVI. Premier chapitre général des Freres mineurs. *an.*1219. *Vit. S. Franc. per S. Bonav. Vading. &c. Vid. Boll. 4. Aug. p.* 484. & *seq.*

Le cardinal Hugolin, ami commun des deux Saints, se trouva aussi à ce chapitre, & un jour faisant un discours aux freres, il conclut en leur donnant de grandes louanges. François, craignant qu'ils n'en tirassent vanité, monta en chaire à son tour, & leur représenta les persécutions & les tentations qu'ils devoient attendre, le relâchement de leurs successeurs & la décadence future de leur ordre : il leur reprocha, à eux-mêmes, leur tiédeur & leur peu de fidélité à répondre aux graces qu'ils avoient reçues de Dieu. Le Cardinal fut un peu mortifié de ce procédé, & s'en plaignit en particulier à François, qui lui dit, qu'il l'avoit fait pour réprimer la vanité de ses freres, & soutenir ceux en qui l'humilité n'avoit pas encore jetté d'assez profondes racines.

Un autre jour, François prêchant à ses freres l'amour des biens éternels & le mépris des choses de la terre ; leur recommandant la charité & la concorde, la patience dans les adversités, la pu-

reté du cœur & du corps, l'obéissance envers la sainte Eglise, enfin il conclut ; & pour mieux observer ces choses : j'ordonne à toute cette assemblée, par le mérite de la salutaire obéissance, que nul ne se mette en peine des choses nécessaires à la nourriture, ni aux besoins du corps ; mais de vous occuper uniquement à l'oraison & aux louanges de Dieu, mettant en lui toute votre confiance, persuadé qu'il aura soin de vous & de votre subsistance. S. Dominique, qui étoit présent, fut surpris d'un tel discours, & crut qu'il y avoit de l'indiscrétion & de l'inconvénient à exhorter une si grande multitude à ne prendre aucun soin des besoins du corps. Mais le Saint ayant vu avec combien de zèle, d'empressement & d'abondance on apportoit de tous côtés des vivres à ces serviteurs de Dieu, changea de sentiment, avoua sa faute devant S. François, & dès ce moment résolut d'observer la pauvreté évangélique & d'y engager ses freres, donnant sa malédiction à quiconque d'entr'eux voudroit posséder quelque chose en propre.

CXXVII. Remontrances faites à S. François sur le gouvernement de son ordre. *an.* 1219. *Vading.*

Dans ce même chapitre général frere Elie ministre de Toscane, frere Jean ministre de Boulogne & plusieurs autres, vinrent trouver le cardinal Hugolin, le priant de dire à S. François, comme de son chef, qu'il devroit écouter les conseils de ses freres, qui étoient savans & instruits des regles d'un bon gouvernement ; au lieu qu'il étoit homme simple & sans lettre ; que d'ailleurs la foiblesse de sa santé ne lui permettoit pas de faire toutes les affaires de l'ordre ; qu'on devoit respecter les anciennes regles des fondateurs de religion, & ne s'en pas éloigner par une route nouvelle & inconnue aux anciens. Le Cardinal prit son tems & en parla au Saint, qui reconnut bien-tôt l'artifice ; & prenant le Cardinal par la main, il le mena à l'assemblée des freres en chapitre, & leur dit : Mes freres, mes freres, Dieu m'a appellé par la voie de la simplicité & de l'humilité, pour suivre la folie de sa croix ; & m'a dit : François, je veux que tu sois dans le monde un nouveau petit insensé, qui prêches par tes actions & par tes paroles la folie de la croix. Ne me parlez donc point d'une autre regle, hors celle que le Seigneur a voulu me montrer. Ceux qui s'en éloignent & en détournent les autres, je crains qu'ils n'éprouvent la vengeance divine. Je ne m'attribue rien de ce que je fais & de ce que je dis ; je concerte tout avec le Pere céleste, qui, après de longues prieres, m'a fait connoître sa volonté par des signes manifestes. Ayant ainsi parlé, il se retira ; & ceux qui avoient été auteurs des remontrances qu'on lui avoit faites, se rendirent à ses raisons.

CXXVIII. S. François soumet ses dis.

Plusieurs freres, venus d'outre-mer, vinrent prier S. François de leur donner des lettres testimoniales, pour montrer à ceux qui doutoient

doutoient que leur institut fût approuvé du saint siege, & d'obtenir du pape un privilege pour pouvoir prêcher par-tout, même sans permission des évêques. François leur répondit : Que la volonté de Dieu étoit qu'ils gagnassent les supérieurs ecclésiastiques premiérement, par l'humilité & le respect, & les peuples par la parole & le bon exemple. Quand les évêques verront que vous vivez saintement, & que vous ne voulez point entreprendre sur leur autorité; ils vous prieront, de leur propre mouvement, de travailler avec eux au salut des ames dont ils sont chargés. ciples aux Evêques. *Vading. an.* 1219. *n.* 26.

Votre privilege doit donc consister à n'avoir point de privilege, qui ne serviroit qu'à vous causer de l'enflure & de la présomption, & à causer des contestations. Vous êtes envoyés pour le secours des prêtres, & pour suppléer à leur défaut : s'ils s'opposent au salut des peuples; Dieu saura les punir : s'ils vous refusent les secours nécessaires & la permission de prêcher; couvrez leurs fautes, soyez enfans de paix & vous gagnerez le clergé & le peuple.

Quant aux lettres testimoniales, il les jugea nécessaires, & obtint une bulle du pape Honorius III. adressée à tous les évêques & les autres supérieurs ecclésiastiques, par laquelle il leur recommande les freres mineurs comme des hommes apostoliques, & les exhorte à les recevoir favorablement. La bulle est du 11 de juin 1219.

CXXIX. S. François envoye des Missionnaires en divers pays. *an.* 1219. *t. j. Opuscul. ep.* 13. 14. 15. 48. *Vading. an.* 1219. *n.* 43.

Après le chapitre général d'Assise, dont on vient de parler, S. François envoya ses disciples en divers pays, & les chargea de trois lettres : la premiere adressée aux évêques & au clergé de chaque lieu; la seconde aux gouverneurs, aux consuls & aux magistrats; la troisieme aux custodes de son ordre, à qui il ordonnoit de faire plusieurs copies de ces lettres & de les distribuer. Dans toutes ces lettres il exhorte à la crainte de Dieu, à la pénitence, & à recevoir humblement & purement le corps & le sang de Jesus-Christ.

Pour lui, il étoit résolu de passer en Syrie & en Egypte, pour y annoncer l'évangile & mériter la couronne du martyre. Comme il se préparoit à ce voyage, le cardinal Hugolin lui dit de songer au bon gouvernement du monastere de S. Damien & des autres maisons de filles de son institut, qui commençoient à se multiplier. Il répondit : excepté celui de S. Damien, où j'ai enfermé Claire, je n'en ai fondé, ni procuré la fondation d'aucun autre. Rien ne me déplaît tant que l'empressement que les freres témoignent d'établir des maisons de filles & de les gouverner. François pria le Cardinal d'éloigner ses freres de faire de pareilles fondations, & le Cardinal en parla au Pape. S. François disoit souvent sur ce sujet, avec émotion : Je crains qu'en même tems que Dieu nous a ôté des femmes, le diable ne nous ait procuré des sœurs,

CXXX. Mission des Freres mineurs en Maroc. *an.* 1219. *Vading. hoc an. n.* 48.

Les missionnaires que François envoya à Maroc, furent Vital, Berard de Corbe, Pierre de S. Geminien, Ajut, Accurse & Otton. Berard savoit un peu l'arabe, Vital fut établi leur supérieur; mais il demeura malade en Arragon. Il envoya les cinq autres à Conimbre, où ils furent fort bien reçus par Urraque reine de Portugal. Là ayant pris des habits séculiers par-dessus les leurs, ils entrerent sur les terres des Mores, & arriverent à Séville, où ils demeurerent six jours cachés dans la maison d'un chrétien. Enfin transportés de zèle, ils vinrent à la grande mosquée, & vouloient y entrer; mais ils furent repoussés avec de grands cris & chargés de coups. Ils allerent ensuite à la porte du palais, & s'annoncerent sous le nom d'ambassadeurs de Jesus-Christ roi des rois. Ils parlerent au Prince & lui expliquerent la doctrine chrétienne, ajoutant plusieurs reproches honteux contre Mahomet. Le roi en colere commanda qu'on leur coupât la tête. Toute-fois, à la priere de son fils, il se contenta de les enfermer dans une tour, d'où ensuite il les envoya à Maroc avec quelqu'autres chrétiens.

Ils passerent donc en Afrique, où ils furent reçus dans la maison de dom Petro frere du roi Alfonse. Un jour comme frere Berard, monté sur un chariot, prêchoit le peuple, le Roi passant par-là crut qu'il étoit fou, & ordonna qu'on chassat de la ville les cinq Freres, & qu'on les mena au pays des chrétiens. Mais ils se déroberent en chemin de ceux qui les conduisoient, & revinrent à Maroc, où ils commencerent à prêcher dans la place publique. Le roi les fit mettre en prison, où ils demeurerent vingt jours sans boire ni manger. Les chrétiens de la ville prierent dom Petro de les retenir dans sa maison, de peur qu'ils n'attirassent la persécution sur eux tous. Mais les cinq Freres se déroberent un vendredi & se présenterent au Roi, qui alloit visiter les tombeaux de ses prédécesseurs; Berard commença même à prêcher en sa présence. Le Roi se les fit amener, &, après avoir essayé de les ébranler par les promesses & les menaces, il leur coupa la tête de sa propre main le 16 de janvier 1220. Leurs corps furent mis en pieces par les Sarrazins; mais les chrétiens recueillirent leurs membres & les envoyerent en Portugal, où ils firent plusieurs miracles.

CXXXI. S. François va au siege de Damiette. *an.* 1219. *Vit. S. Franc. ap. S. Bonav. c.* 8. 9. 11. *Jacob. Vitri. hist. Occid. c.* 32.

S. François brûlant du desir du martyre avoit déja tenté deux fois de passer en terre sainte, la premiere en 1212. il s'étoit embarqué à ce dessein; mais les vents contraires l'obligerent de relâcher en Esclavonie, d'où il revint à Ancone. L'année suivante il passa en Espagne dans l'intention d'aller à Maroc. Il étoit si dévoré de son zèle que, malgré sa foiblesse, il marchoit plus vîte que son compagnon; mais une maladie le retint en Espagne, & jugeant qu'il étoit encore nécessaire à ses freres, il revint en Italie.

Enfin la treizieme année de sa conversion, c'est-à-dire, en 1219. il s'embarqua à Ancone avec onze compagnons de son ordre, sur des bâtimens qui portoient du secours au siege de Damiette. Peu de jours après les croisés se disposant à donner la bataille aux Infideles, S. François déclara aux chefs que, si l'on donnoit la bataille, l'armée chrétienne seroit battue; on ne l'écouta point & on le regarda comme un fou & un visionnaire : mais l'événement fit voir qu'il avoit eu raison. Les croisés y perdirent quatre mille hommes.

Quelque tems après François s'avança vers le camp du Sultan d'Egypte, qui étoit fort près de celui des chrétiens. On l'arrêta, on le chargea de coups & on le mena au Calife, auquel il dit, qu'il étoit envoyé du Dieu très-haut, pour lui montrer & aux siens la voie du salut. Le Sultan, admirant son courage, l'écouta pendant quelques jours & l'invita à demeurer auprès de lui. François répondit qu'il y demeureroit volontiers, s'il vouloit se convertir avec son peuple. Mais si vous persistez dans votre fausse religion, faites allumer un grand feu, & je m'offre d'y entrer avec vos imans ou prêtres; & alors on verra quelle foi il faut suivre. Si j'y suis brûlé, on l'imputera à mes péchés; mais si Dieu me conserve, vous reconnoîtrez Jesus pour vrai Dieu & Sauveur de tous les hommes. Aucun des imans ne répondit à cette proposition, & un des plus anciens d'entr'eux se retira, lorsqu'il eût ouï parler François. Le Roi dit qu'il accepteroit cette condition s'il ne craignoit une sédition. Il offrit à François de riches présens, qu'il méprisa comme de la boue; & le Sultan, en le renvoyant, lui dit : Priez pour moi, afin que Dieu me fasse connoître quelle est la vraie religion. Ainsi le S. Homme revint en Italie, sans avoir pu obtenir la grace du martyre qu'il désiroit si ardemment.

CXXXII.
S. Dominique à Rome rassemble des Religieuses à S. Sixte. *Theod. c. 8. apud Boll. Honor. III. l. iv. ep. 654. apud Rainald. n. 50.*

Le pape Honorius accorda à S. Dominique & à ses freres l'église de S. Sixte, où ils demeuroient déja depuis quelque tems, & leur en fit expédier une lettre du 17 décembre 1219. Mais ces bons religieux céderent bientôt cette maison à des religieuses qui y furent transférées peu de tems après. Le Pape ayant choisi S. Dominique pour rassembler en une seule communauté toutes les religieuses dispersées en différens quartiers de Rome, où elles vivoient comme indépendantes, le Saint lui demanda quelques personnes d'autorité pour l'aider dans cette entreprise, qu'il croyoit fort difficile. Le Pape lui donna trois cardinaux, Hugolin évêque d'Ostie, Etienne de Fosse-neuve & Nicolas évêque de Tusculum. ils s'appliquerent donc à rassembler ces religieuses, & à leur persuader de quitter leurs demeures pour se retirer à S. Sixte. Plusieurs y formerent de grandes difficultés, mais enfin on en vint à bout;

& Dominique gagna celles qui demeuroient à Ste. Marie au de-là du Tibre, & elles promirent toutes, hormis une seule, d'obéir au Pape, pourvu qu'on leur permit d'emporter avec elles l'image de la Vierge, qu'on croyoit avoir été peinte par S. Luc, & à laquelle toute la ville avoit une dévotion particuliere; mais il leur fit aussi promettre de ne plus sortir pour voir leurs parens ni pour faire d'autres visites.

Quand leurs parens & leurs amis eurent appris qu'elles y avoient consenti, ils entrerent en fureur & vinrent leur faire de rudes reproches, de s'être ainsi laissées persuader par un inconnu, de quitter un lieu si célébre & si respectable; ils s'emporterent aussi violemment contre le Saint, le traitant de charlatan & dimposteur; enfin ils intimiderent tellement ces pauvres filles, que plusieurs se repentirent de leur premiere résolution. Mais Dominique leur remit l'esprit, & fit travailler à mettre le monastere de S. Sixte en état pour les y toutes loger; cependant ses propres religieux passerent au monastere de Ste. Sabine, où ils demeurent encore aujourd'hui. Les religieuses entrerent à S. Sixte le premier dimanche de carême 16 février 1220. au nombre de quarante, & reçurent toutes, en entrant, le nouvel habit de S. Dominique. La nuit suivante Dominique, accompagné de deux cardinaux, Nicolas évêque de Tusculum & Etienne de Fosse-neuve, & quantité de lumieres, emporta sur ses épaules à S. Sixte l'image miraculeuse de la Vierge, malgré la répugnance des Romains, qui ne vouloient pas qu'on l'ôtât de son ancienne église.

CXXXIII. Commencement de S. Hyacinthe. *an.* 1220. *Vit. S. Domin. & Bll. art. 29. p. 465.*

Pendant qu'on travailloit à la translation des religieuses, S. Dominique résuscita un jeune seigneur nommé Napoleon, qui s'étoit tué en poussant son cheval indiscrettement. Ce jeune homme étoit neveu du cardinal Etienne évêque de Fosse-neuve, qui étoit présent quand on en apporta la nouvelle au Saint; il fit porter son corps dans une chambre, & il y demeura mort depuis le matin jusqu'à l'heure de none, c'est-à-dire, deux ou trois heures après midi, que Dominique le ramena sain & sauf devant tout le monde. Ives chancelier de Pologne, élu évêque de Cracovie, ayant vû ce miracle, rechercha l'amitié de S. Dominique & le pria d'envoyer en Pologne quelques-uns de ses disciples pour y établir son institut. Dominique répondit qu'il le feroit volontiers s'il avoit un plus grand nombre de disciples, & demanda au prélat quelques-uns de sa suite pour les instruire de ses pratiques, & ensuite les envoyer en Pologne; Ives lui donna ses deux neveux, tous deux chanoines, Hyacinthe de Cracovie & Ceslas de Sandomir, avec deux autres nobles, Henri de Moravie & Herman Allemand.

Vit. S. Hyacinthi. 16. Aug.

La même année 1220. S. Dominique tint son premier chapitre général à Boulogne aux fêtes de la Pentecôte, qui étoit cette année le 17 mai. Il y fit venir de Paris quatre de ses freres, & on y ordonna qu'à l'avenir on célébreroit tous les ans le chapitre général, à l'alternative, une année à Paris & une autre à Boulogne : ce qui subsista jusqu'en 1245. qu'on le tint à Cologne ; & en 1287. il fut ordonné qu'on ne le tiendroit que de deux ans en deux ans. Dans ce chapitre il fut résolu que les freres prêcheurs embrasseroient la pauvreté parfaite, & la mettroient pour fondement de leur institut, renonçant pour toujours aux fonds de terres & aux revenus mêmes qu'ils avoient dès le commencement à Toulouse. Dominique vouloit se démettre de la supériorité, comme indigne ; mais ses freres ne le voulurent pas souffrir, & voulurent même qu'il gouvernât désormais son ordre comme Ministre général, au lieu que jusqu'alors il ne l'avoit gouverné que sous l'autorité du Pape.

CXXXIV. Premier chapitre général tenu par S. Dominique. *an.* 1220. *Boll. in S. Dominic. art.* 26. 27. *p.* 489. 493. *Vide & Marten. t. iv. Thes. Anecd. p.* 1682.

S. François, à son retour de Damiette, convoqua un chapitre général à Assise pour la S. Michel de cette année 1220. Y étant arrivé, il reçut la confirmation des plaintes qu'on lui avoit faites pendant son absence contre frere Elie, qu'il avoit laissé son Vicaire général. Elie se présenta devant lui avec un habit plus propre & d'une meilleure étoffe que ses freres, avec un capuce plus long, des manches plus larges, & une démarche peu modeste. François, sans dire autre chose, le pria devant tous les assistans de lui prêter son habit pour un moment. Elie n'osa le refuser, & s'étant retiré un peu à l'écart, il ôta son habit, & lui apporta. François s'en revêtit par-dessus le sien, le plissa de bonne grace dessous la ceinture, releva le capuce sur sa tête d'un air fier, puis marchant à grands pas, la tête haute & la poitrine élevée, il salua la compagnie, en disant d'une voix forte : Dieu vous garde, mes bonnes gens ; fit ainsi trois ou quatre tours au milieu d'eux, puis ôtant cet habit avec indignation, il le jetta loin de lui avec mépris, & se tournant vers frere Elie : Voilà, dit-il, comme marcheront les freres bâtards de notre religion ; puis reprenant son air modeste avec son habit pauvre & déchiré, il ajoûta : Voilà la démarche des vrais freres mineurs. Enfin il révoqua tout ce qu'Elie avoit introduit de nouveau dans l'ordre, excepté la défense de manger de la viande, qu'il toléra pour un tems ; mais ensuite il en permit l'usage comme auparavant. Il déchargea frere Elie du vicariat, & mis en sa place Pierre de Catane son second disciple, qu'il chargea du gouvernement de l'ordre, & se prosternant à ses pieds, il lui promit respect & obéissance comme à son Général. Mais ses freres ne purent consentir à voir quitter au Saint le généralat, ni que, pendant sa vie, aucun autre que lui portat le nom de ministre.

CXXXV. Chapitre général des Franciscains. Frere Elie déposé. *an.* 1220. *Wad. ng. an.* 1220. *n.* 29.

CXXXVI. Maximes séveres de S. François sur la pauvreté.

Pierre de Catane vicaire général se trouvant accablé par le grand nombre de freres qui venoient à la Portioncule, & ne sachant comment subvenir aux besoins de tant de personnes, demanda à S. François s'il ne pourroit pas recevoir quelque chose des novices qui y venoient. Le S. Homme répondit : Dépouillez, s'il est nécessaire, l'autel de la Vierge de tous ses ornemens, Dieu nous enverra de quoi rendre à sa Mere ce que nous employerons pour exercer la piété. La Vierge aimera mieux voir dépouiller son autel, que de contrevenir à l'Evangile de son Fils ; & il en prit occasion de recommander fortement la sainte pauvreté.

Il se trouva là un Ministre de l'ordre qui avoit amassé plusieurs livres & vouloit les garder, il en demanda la permission à S. François, qui lui dit qu'un frere mineur ne doit avoir qu'une tunique, une corde & un caleçon ; & en cas de nécessité il peut porter des souliers. Que ferai-je donc de mes livres, répondit le Ministre. François reprit : Mon frere, je ne veux pas, à cause de vos livres, corrompre le livre de l'évangile, suivant lequel nous avons promis de n'avoir rien en ce monde ; faites de vos livres ce qu'il vous plaira.

On lui demanda s'il trouveroit bon que des hommes de lettres, déja reçus dans l'ordre, étudiassent l'écriture. Il répondit : Je le trouve bon, pourvu qu'ils ne manquent pas de s'appliquer à la priere à l'exemple de Jesus-Christ, qui a plus prié qu'il n'a lu. Je ne souhaite pas que mes freres soient curieux de science & de livres ; mais qu'ils soient fondés sur la sainte humilité, la simplicité, l'oraison & la pauvreté notre maîtresse.



LIVRE CXX.

HISTOIRE CIVILE.

BAudouin comte de Flandre ayant été élu & facré empereur de Conftantinople en 1204. comme nous l'avons vû, inveftit Boniface marquis de Montferrat des terres d'outre le canal vers la Natolie & de l'ifle de Candie, fuivant le réfultat qui avoit été fait par les Barons avant l'élection ; & comme le Marquis témoignoit plus d'inclination pour le royaume de Theffalonique, comme plus voifin des terres du Roi de Hongrie fon beau-frere, Baudouin le lui accorda en échange des terres de Natolie, & à l'inftant le Marquis lui en fit hommage, & prit le titre de Seigneur du royaume de Theffalonique & de l'Ifle de Candie ; mais il changea bientôt après cette ifle contre d'autres terres que les Vénitiens lui donnerent dans la partie occidentale de la Macédoine. Cet échange fe fit à Andrinople le 12 d'août 1204. ce qui porta le Marquis à faire cet échange, fut qu'il manquoit de vaiffeaux pour faire la conquête de Candie, & qu'il aimoit mieux renfermer toutes fes prétentions dans la Theffalie, que d'avoir fes états divifés. Moyennant la ceffion de Candie, les Vénitiens lui donnerent comptant mille marcs d'argent, & lui céderent dix mille perpres de terre dans la Macedoine. La perpre étoit une monnoie des Empereurs Grecs, & les dix mille perpres de terre, font des terres portant le revenu de dix mille perpres ; le tout fous l'hommage de l'Empereur.

I. Baudouin empereur de Conftantinople. Boniface marquis de Montferrat roi de Theffalonique. *an.* 1204. *Villehard. Nicet. du Cange. hift. de Conftantinople. l. I.*

Le nouvel Empereur donna avis de fon élection au Pape Innocent III. au roi de France Philippe-Augufte, dont relevoit le comté de Flandre, & à Pierre de Capouë légat du Pape, qui étoit alors en Paleftine, pour l'inviter de venir à Conftantinople prendre la direction des affaires eccléfiaftiques. Enfuite on procéda à l'élection d'un Patriarche Latin, qui fut Thomas Morofini, comme on l'a dit ailleurs. Nous avons auffi parlé de ce qui arriva à Morfoufle & de fa fin malheureufe.

Baudouin étoit forti de Conftantinople pour réduire ce Prince & pour recevoir les hommages des villes de Thrace ou de Romanie, pendant que fon frere Henri travailloit auffi à raffurer les Grecs & à les faire entrer par la douceur, plutôt que par la force des armes, fous l'obéiffance des Latins. Ils réuffirent l'un & l'autre dans

II. Baudouin vifite les provinces de fon nouvel empire. *an.* 1204. *Nicetas.*

leurs entreprises, sans effusion de sang, & ils se rejoignirent à Andrinople, ayant trouvé & laissé tout le pays tranquille. Ils mirent garnison à Andrinople, à la priere des habitans, qui craignoient Jean ou Joannice roi de Bulgarie & de Valachie, qui avoit fait de grandes levées de troupes, pour se vanger des François qui avoient fait des courses sur ses terres, & peut-être pour profiter du débris de l'empire de Constantinople, qui sembloit être exposé au pillage.

Gunther. c. 20. Nicet. Acropol. c. 8.

Alexis l'Ange, ci-devant empereur de Constantinople, s'étoit retiré dans la ville de Mosynople en Thrace, qui lui avoit été cédée par les François. L'empereur Baudouin ayant appris qu'il ne pouvoit demeurer en repos, & qu'il formoit des conspirations contre l'empire, marcha contre lui. Alexis se sauva avec sa femme Euphrosyne dans la Thessalie. Le Marquis de Montferrat s'étoit aussi mis en campagne avec Baudouin pour poursuivre Alexis.

III. Mesintelligence entre Baudouin & le Marquis de Montferrat. *an.* 1204. *Nicet. Villehardouin.*

L'Empereur s'étant assuré des villes de Didymotique, aujourd'hui Dimotuc, de Philipopolie & de Xanthie, arriva à Mosynople, où il fut reçu sans résistance. Le Marquis de Montferrat l'y joignit, & voyant que Baudouin vouloit prendre sa marche vers Thessalonique qui lui avoit été cédée, en conçut de la jalousie, & en témoigna son mécontentement; ce qui n'empêcha pas que Baudouin ne continua sa route vers Thessalonique, qui lui ouvrit ses portes, de même que les autres places de Thessalie. Le Marquis, offensé de ce procédé de l'Empereur, se retira du côté de Constantinople, & commit plusieurs hostilités contre les villes où l'Empereur avoit des garnisons; il s'empara même de Didymotique & voulut assiéger Andrinople.

Pour rendre sa rupture plus éclatante & attirer les Grecs dans son parti, il en assembla plusieurs des plus considérables dans la Romanie, &, après leur avoir protesté avec les plus grands sermens qu'il renonçoit pour toujours aux intérêts de sa nation, il fit proclamer empereur Manuel fils aîné de sa femme & de l'empereur Isaac: ce qui lui attira un grand nombre de sujets affectionnés aux anciens Empereurs de Constantinople. Les seigneurs François qui étoient à Constantinople, prévoyant les suites de cette mesintelligence, & qu'il n'en faudroit pas davantage pour ruiner toutes les conquêtes des François, députerent vers le Marquis quelques seigneurs, entr'autres Geoffroy de Villehardouin, qui ménagerent d'abord une trêve, & ensuite une parfaite réconciliation entre l'Empereur & Boniface, à qui l'on rendit Thessalonique & ses autres terres.

IV. Le Marquis de Monferrat re-

Le Marquis y étant revenu, fit bientôt éclater son ressentiment contre ses sujets qui avoient si légérement reçu l'Empereur, & lui avoient

avoient fait ferment de fidélité ; il les chargea de subsides extraordinaires, & enleva les héritages aux principaux d'entr'eux pour les donner à ses chevaliers : ce qui lui aliéna beaucoup l'esprit des Grecs ; mais on n'en vit proprement l'effet qu'après sa mort. Il se mit en campagne dans le dessein de s'assurer de la Thessalie, & ensuite d'entrer dans la Gréce & dans la Morée. Il prit les villes de Senes, de Berée, de Tempé & même Larisse. Il avoit dans son armée quelques seigneurs Latins & plusieurs Grecs, qui s'étoient attachés à lui pendant qu'il étoit brouillé avec Baudouin, lesquels se flattoient de voir rétablir l'empire en la puissance des Grecs, en la personne du jeune Manuel qui paroissoit dans son armée avec les ornemens impériaux. Entre ces Grecs étoit Michel-Ange Comnene cousin germain des empereurs Isaac & Alexis, & proche parent du jeune Manuel légitime successeur de l'empire. Mais Michel & plusieurs autres, voyant le Marquis rentré dans les bonnes graces de l'Empereur, perdirent l'espérance de voir remonter les Grecs sur le trône de l'empire, & s'étant dérobés de l'armée de Boniface, ils vinrent à Duras, où ils furent reçus par le Gouverneur, qui étoit un Seigneur Grec, dont Michel épousa la fille ; il fut depuis un de ceux qui, avec Leon Sgure seigneur de Napoli, de Romanie & de Corinthe, apporta de plus grands obstacles à ses desseins. Michel Comnene porta pendant quelque tems le titre de Duc de Duras, & étant sorti de la citadelle de Corinthe, où il s'étoit enfermé avec Sgure son gendre, il tomba entre les mains du marquis Boniface qui l'envoya au Montferrat.

vient à Thessalonique. an. 1204. Nicet.

V. *Partage des terres & gouvernemens de l'Empire. an. 1204. Nicet. Villehardouin.*

Vers le mois de septembre 1204. l'empereur Baudouin commença à faire le département des terres de l'Empire, douze personnes de la part des François & autant de la part des Vénitiens ayant été choisies pour procéder à ce partage ; le duché de Nicée, capitale de la Bithynie fut donné à Louis comte de Blois. Reinier de Tric gentilhomme du comté de Hainaut, eut pour partage Philippopoli en Thrace. Ce dernier, accompagné de six vingt chevaliers, fut reçu à Philippopoli avec plaisir, les habitans craignant d'être attaqués par les Bulgares. Le Comte de Blois envoya vers le mois de novembre quelques troupes, sous la conduite de Pierre de Plancheux & de Payen d'Orléans, pour faire la conquête de Nicée, & commencerent à faire la guerre aux Grecs. Nous verrons ci-après le peu de succès qu'eurent ces deux Seigneurs dans leurs gouvernemens.

VI. *Arrivée des Légats du Pape à Constantinople, &c. an. 1204 Gesta. Innoc. III.*

Sur ces entrefaites arriverent de Palestine le cardinal Pierre de Capoue & Soffrede cardinal du titre de Ste. Praxede, tous deux Légats du Pape, & avec eux une multitude de croisés, qui, après la trêve conclue pour trois ans avec les Sarrazins, étoient venus

à Conſtantinople comme dans une terre de promiſſion, pour y jouir des fruits de cette grande conquête. Baudouin reçut ces étrangers comme un ſecours venus du ciel, & combla de biens ceux qui étoient les plus capables de le ſervir. La Comteſſe de Flandre ſon épouſe qui s'étoit croiſée avec lui, ſe trouvant groſſe, n'avoit pu partir en même tems; après ſes couches elle s'embarqua à Marſeille, & ſe rendit à Acre en Paleſtine, où elle croyoit trouver ſon époux. Elle fut fort agréablement ſurpriſe lorſqu'elle apprit qu'il avoit été élu Empereur de Conſtantinople. Etant à Acre elle reçut, en qualité d'Impératrice, l'hommage de Boëmond IV. du nom, ſurnommé le Borgne, Prince d'Antioche; mais peu de tems après, c'eſt-à-dire, le 29 d'août 1204. elle mourut au même lieu, & ſon corps fut, dit-on, apporté à Conſtantinople.

Cependant Théodore Laſcaris, qui, ſous l'empire des Grecs, étoit deſpote de Romanie & gendre de l'empereur Alexis, s'empara des villes de Nicée & de Pruſe, avec le ſecours du Sultan de Cogni ou d'Iconium, ſous prétexte de les conſerver à Alexis ſon beau-pere. Il s'oppoſa vigoureuſement aux deux Seigneurs que le Comte de Blois avoit envoyé en ce pays, pour réduire en ſa puiſſance le duché de Nicée, dont l'empereur Baudouin l'avoit inveſtit. Ces deux Seigneurs, ſavoir, Pierre de Plancheux & Payen d'Orléans, s'étoient fortifiés dans Palorme ville maritime ſur la Propontide, & avoient battu Laſcaris en diverſes rencontres; ils prirent ſur lui pluſieurs villes, comme Pemanin, Lopadion, Polychne, Aulonie, Baris, Lentiane & quelques autres.

VII. Théodore Laſcaris ſe rend maître de Nicée & de quelqu'autres villes d'Aſie. an. 1204. *Nicet. in Balduin. vide Alberic. ad an. 1205. Acropol.*

Le prince Henri frere de l'empereur Baudouin paſſa auſſi le détroit & vint à Adramyte, aujourd'hui Landremite, & s'en empara. Laſcaris en ayant eu avis fit marcher contre lui Conſtantin ſon frere, à deſſein de l'aſſiéger dans cette place. Henri ſortit de la ville, livra la bataille à Conſtantin, le défit entiérement & ſe rendit maître de pluſieurs places qui lui ouvrirent les portes. Cette bataille ſe donna vers la mi-carême 1205. Henri alla enſuite aſſiéger Pruſe, autrefois capitale de la Bithynie; mais il y trouva tant de réſiſtance, qu'il fut obligé d'en lever le ſiege & de donner quelque relâche à Laſcaris.

Le Marquis de Montferrat ne demeuroit pas en repos. Ayant appris que l'empereur Alexis s'étoit joint à Leon Sgure, à qui il avoit donné ſa fille Eudoxie en mariage, il réſolut de les pourſuivre par-tout où il les trouveroit. Il paſſa les Thermopyles malgré Sgure qui vouloit lui en diſputer le paſſage, entra dans la Béotie & dans l'Attique, où il ſe rendit maître d'Athenes, qui lui fut livrée par l'archevêque Michel Choniate frere de l'hiſtorien Nicetas, après l'avoir peu de tems auparavant défendue vail-

lamment contre Sgure qui l'avoit assiégée. Le marquis Boniface mit une bonne garnison dans la citadelle, & en même tems reçut la soumission de l'isle d'Eubée ou Negrepont, où il envoya Ravain Carcerio & Jacques d'Avenes pour en prendre possession. Le premier en demeura possesseur sous l'hommage du Marquis, qui s'avança vers la Morée, & contraignit Sgure de s'enfermer dans la citadelle de Corinthe, où le marquis Boniface laissa Jacques d'Avenes pour l'y assiéger, pendant, qu'avec le reste de son armée, il marcha contre Napoli de Romanie, qui obéissoit au même Sgure. Napoli étoit une place extraordinairement forte. Boniface ne laissa pas de l'assiéger, mais le siege fut long & infructueux.

VIII. Le Marquis de Montferrat en Morée, assiége Napoli, &c. an. 1205. *Villehardouin, Nicet. &c.*

Pendant qu'il étoit devant cette ville, Geoffroy de Villehardouin fils de Jean & neveu de Geoffroy maréchal de Champagne & de Romanie, qui étoit parti de Palestine avec les Légats, & qui avoit été jetté par la tempête au port de Modon, arriva à son camp. Il lui raconta qu'ayant trouvé à Modon un Seigneur Grec, nommé Michel, fort honnête homme, il avoit commencé avec lui à faire quelques conquêtes dans le pays. Mais qu'après la mort de Michel, son fils, moins sincere que lui, avoit fait révolter les places qu'ils avoient conquises, & l'avoit obligé de se retirer, & à venir au camp de Napoli. Boniface voulut le retenir à son service; mais Geoffroy le pria de trouver bon qu'il allât, avec un autre Seigneur de ses amis, nommé Guillaume de Champlite, continuer ses conquêtes, avec promesse de lui en faire hommage. Ils partirent de devant Napoli, entrerent dans Modon, qu'ils rétablirent, car elle avoit été démantelée, battirent Michel Comnene duc de Duras, qui les étoit venu attaquer avec de grandes forces, prirent Coron, que Guillaume donna à Geoffroy de Villehardouin qui lui en fit hommage, ensuite ils prirent Calamatas & Patras, & enfin conquirent toute la Morée & l'Acaïe, dont Champlite se qualifia Prince, à la réserve de la Laconie qui demeura quelque tems sous la domination de Leon Chamaru seigneur Grec.

IX. Commencement de la revolte des Grecs. an. 1205. *Nicet. in Balduino. Gesta Innoc. III.*

Jusqu'alors tout avoit été favorable aux François, toute la Gréce, l'Asie, la Thrace leur étoient soumises, leurs ennemis ou vaincus ou réduits à demeurer en repos. Mais dès la seconde année de leur conquête de Constantinople les choses changerent de face. Les Grecs, ou indignés de ce que dans la distribution des dignités & des gouvernemens on n'avoit point égard à eux, ou irrités de ce que les Latins ne leur donnoient pas du secours assez puissant contre leurs ennemis, & qu'ils laissoient impunément ravager leurs pays, ou qu'ils le ravageoient eux-mêmes, résolurent de chercher ailleurs une plus puissante protection. Ils s'adresserent à Jean ou Joannice roi

de Bulgarie, puissant & belliqueux, & lui offrirent de le reconnoître pour Empereur s'il vouloit les défendre & leur conserver leurs privileges. Jean ou Joannice avoit embrassé le christianisme, & avoit même voulu recevoir la couronne royale des mains d'un Légat d'Innocent III. comme nous l'avons vû ailleurs. Au commencement, lorsque les François eurent conquis Constantinople, il leur demanda la paix; mais on lui répondit qu'il ne devoit point attendre de paix, qu'il n'eut restitué ce que ses prédécesseurs & lui avoient usurpé sur l'Empire Romain. Cette réponse irrita Joannice, & il fut ravi de trouver les Grecs disposés à le favoriser dans la guerre qu'il vouloit faire aux Romains.

X. L'empereur Baudouin assiége Andrinople. *an.* 1205. *Villehard. Nicet.*

La révolte des Grecs commença à éclatter incontinent après la mort de Hugues comte de S. Paul, arrivée à Constantinople en 1205. Les habitans de la ville de Didymotique, qui lui étoit échue en partage, s'étant mutinés, mirent à mort une partie de la garnison. Ceux d'Andrinople en userent de même à l'égard des Vénitiens qui en étoient les maîtres; ceux d'Arcadiople se retirerent & abandonnerent la place; plusieurs autres villes se déclarerent même contre les François. L'empereur Baudouin, informé de ce désordre, manda le prince Henri son frere, qui étoit à Adramyte ou Landremyte, & les Chevaliers François qui étoient répandus dans les autres endroits de l'Asie, pour venir réprimer ces mécontens; & en attendant envoya le Maréchal de Romanie, avec ce qu'il avoit de troupes, vers Tzurule, d'où il passa jusqu'à Arcadiople & de-là jusqu'à Bulgarofuge, que les Grecs abandonnerent à son approche; enfin il arriva à Néquire, ville forte, distante d'Andrinople de neuf lieues françoises, il y attendit l'Empereur, qui se mit en campagne avec le Comte de Blois & ce qu'il put ramasser de troupes, sans se donner le tems d'attendre ceux qui étoient encore au de-là du détroit. Il alla joindre le Maréchal de Romanie à Néquire, & arriverent le mardi devant le dimanche des Rameaux aux environs d'Andrinople, qui étoit gardée par une bonne garnison de Bulgares. Le duc de Venise Henri Dandole y arriva presqu'en même tems avec ses troupes. Ayant formé le siege d'Andrinople, ils battirent la place pendant toute la semaine sainte.

Il partit de Constantinople le 25 mars 1205.

XI. Défaite & prise de l'empereur Baudouin. *an.* 1205. *idem.*

Le Roi de Bulgarie de son côté s'approcha avec son armée, vint camper le mercredi d'après Paques à cinq lieues du camp de l'Empereur, & envoya les Comains, peuple Scythe, qui étoient dans son armée, faire des courses jusqu'au camp des François. Ceux-ci les poursuivirent avec beaucoup de vigueur; mais comme les chevaux des Comains vont beaucoup plus vîtes que ceux des François, & que ces Comains ne combattent que de loin à coups de fleches, les nôtres ne les purent atteindre; & au retour les Comains étant

venus à la charge, tuerent beaucoup d'hommes & de chevaux : ce qui obligea l'Empereur & les Barons à faire défense de sortir ainsi du camp sans ordre précis. Mais ce commandement fut mal observé, & dès le lendemain 15 d'avril, les Comains s'étant avancé jusqu'aux barrieres du camp, le Comte de Blois sortit sur eux avec les siens, & manda à l'Empereur de le venir soutenir ; ce qu'il fit. On les poursuivit l'espace de deux lieues, & quand les chevaux des François furent hors d'haleine, les Comains tournerent bride, fondirent sur les François, les mirent en désordre & les défirent entiérement ; le Comte de Blois y fut tué, de même que plusieurs seigneurs de marque, & l'Empereur fut fait prisonnier, n'ayant pas voulu se sauver ni abandonner l'armée. La nouvelle de cette défaite étant portée au maréchal Geoffroy de Villehardouin, qui étoit demeuré au camp avec Manassé de l'Isle, il vint au-devant des fuyards & les rallia. La nuit suivante on décampa sans bruit, ayant allumé dans le camp beaucoup de feux, pour dérober aux assiégés la connoissance de cette retraite. Henri de Villehardouin faisoit l'arriere-garde, & le Duc de Venise conduisoit l'avant-garde ; emmenant tous leurs gens, même les blessés & les malades, & marchant au petit pas pour ne laisser personne derriere. Quelques Seigneurs de l'armée prirent un chemin plus court, & firent une telle diligence, qu'ils arriverent à Constantinople le samedi, la défaite étant arrivée le jeudi au soir, quoiqu'il y eut cinq grandes journées de chemin : la nouvelle qu'ils portoient, jetta la ville dans la consternation qu'on peut s'imaginer.

Cette défaite arriva le 14 avril 1205.

XII. *L'armée des Latins arrive à Redeste. an. 1205. Nicet. Gregor. Innoc. III. l. viij. ep. 129.*

Cependant l'armée qui venoit d'Andrinople ayant marché toute la nuit, arriva au point du jour à la ville de Pamphile, où quelques seigneurs & quelques troupes, qui venoient au siege d'Andrinople, avoient passé la nuit. Le lendemain de leur départ, Jean roi de Bulgarie arriva devant Andrinople, &, ayant trouvé le camp vuide, se mit à poursuivre l'armée chrétienne. Alors le Maréchal laissa l'arriere-garde à ces Chevaliers nouveaux venus, qu'il avoit trouvés à Pamphile, & passa à l'avant-garde. Après bien des fatigues & des dangers ils arriverent à Redeste, ville forte & maritime à trois journées d'Andrinople ; les Grecs qui y étoient, en sortirent à l'approche de notre armée, qui s'y logea & y trouva des vivres en abondance. Le prince Henri frere de l'empereur Baudouin y étoit arrivé presque en même tems, avec un renfort de bonnes troupes qu'il menoit au siege d'Andrinople. Aussi-tôt on dépêcha des couriers à Constantinople pour rassurer les esprits, & leur annoncer que la plus grande partie de l'armée étoient en lieu de fureté. En même tems tous les Seigneurs qui étoient à Redeste, après plusieurs délibérations, conclurent à déférer au prince Henri le gouvernement de

l'empire, en qualité de bail ou de régent, pendant la détention de l'empereur Baudouin son frere.

Cette défaite réduisit les affaires des Latins dans l'état le plus triste, ne leur restant de toutes leurs conquêtes que Constantinople, Redeste & Selivrée dans la Thrace, & Piga en Asie; le surplus étant entré sous l'obéissance du Roi de Bulgarie, de Théodore Lascaris, & de quelqu'autres princes, comme Manuel Maurozome, qui exerçoit la domination sur les places du Meandre; David Comnene à Héraclée dans le Pont, & dans la Paphlagonie; Alexis son frere, fils de Manuel Comnene, à Enée, à Sinope & à Trébizonde; Aldobrandin Italien de naissance commandoit à Attalie; l'isle de Rhodes avoit encore son seigneur particulier. Alors les François prirent la résolution d'envoyer promptement en Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre, pour demander un prompt secours. Nevelon évêque de Soissons, Nicolas de Mailly & Jean de Bliam furent choisis pour cette ambassade & furent chargés des lettres du Régent, où il exposoit aux Princes chrétiens la triste situation des affaires de l'empire d'Orient.

XIII. Mort de Henri Dandole duc de Venise. an. 1205. Nicet. &c.

En ce même tems mourut à Constantinople Henri Dandole duc de Venise, qui, malgré son grand âge & la perte de sa vûe, prit la croix & vint à Constantinople, où il fut d'un grand secours à l'armée des croisés, par sa grande expérience & par la solidité de son jugement. Les Vénitiens élurent en sa place, pour leur chef à Constantinople, Marinzeno, & lui donnerent, à l'exemple des François, le nom de Bail ou de Régent, jusqu'à ce qu'on eut élu un nouveau Duc de Venise, & ce nom de Bail est demeuré depuis à celui qui a eu l'intendance des affaires des Vénitiens à Constantinople.

Malgré ces disgraces le prince Henri partit de Constantinople pour repousser les Bulgares, & reconquérir une partie de ce qu'ils avoient pris dans la Thrace. Les Comains, qui avoient fait tant de maux à l'armée des Francs, s'étoient séparés du Roi de Bulgarie à cause des grandes chaleurs, qui sont insupportables à cette nation accoutumée aux froids du Nord, & Joannice faisoit marcher son armée de Bulgares & de Valaques vers Thessalonique, dans le dessein de s'en rendre maître. Le prince Henri reprit donc sans peine

Nicetas in Bald. Villehard.

Chiourli, Arcadiople, Bizic, Apre & quelqu'autres places. Il mit même le siege devant Andrinople, & combla les deux fossés qui l'environnent; mais les assiégés ayant brûlé ses tours roulantes & ses machines, & le secours qui lui venoit de Constantinople ayant été battu par les Bulgares & les Valaques, il fut obligé de lever le siege & de se retirer à Pamphile; il n'y demeura pas oisif, mais il fit de-là divers courses sur les Grecs, & donna cependant com-

miſſion à Conon de Bethune de faire des machines pour aſſiéger Didymotique.

XIV. Jean roi de Bulgarie eſt obligé de ſe retirer de la Theſſalie. an. 1205. Nicet.

Cependant Joannice roi de Bulgarie continuoit ſa marche pour aller attaquer les terres du Marquis de Montferrat. Celui-ci, informé de ſa marche, quitta le ſiege de Napoli de Romanie, & vint en diligence pour ſecourir ſon pays ; mais il apprit en chemin que ſes gens avoient chaſſé de Theſſalonique Eziſmen grand ſeigneur de Bulgarie, qui s'en étoit emparé, & qui tenoit l'Impératrice ſa femme étroitement aſſiégée dans le château. Le Marquis, délivré d'inquiétude pour ſon propre pays, réſolut de tirer vengeance du Roi de Bulgarie, & de porter la guerre juſques dans ſon pays. Il prit donc ſa route vers Scopie ; mais il apprit en chemin la défaite de l'armée françoiſe devant Andrinople, & la priſe de l'empereur Baudouin : ce qui l'obligea à retourner promptement à Theſſalonique, le Roi de Bulgarie ayant ravagé tout le pays des environs.

Le prince Henri régent de l'Empire demeura à Pamphile juſqu'à l'entrée de l'hyver, fortifia Rhuſium, où il laiſſa Thierri de Los ſénéchal, & Thierri de Tenremonde connétable de Romanie, avec de bonnes troupes. De-là il vint à Bizie, où il établit pour gouverneur Anſeau de Cahieu, puis ſe rendit à Conſtantinople. Les Vénitiens de leur côté mirent garniſon dans Arcadiople, & le régent Henri rendit la ville d'Apre à Théodore Branas grand ſeigneur Grec, qui étoit ſeul demeuré attaché aux François après la priſe de Conſtantinople, & avoit épouſé Agnés ſœur de Philippe-Auguſte roi de France & niéce de l'empereur Andronique Comnene.

XV. Le Roi des Bulgares ravage la Thrace. an. 1204. Nicet. in Balduino.

Mais le Roi des Bulgares reprit bientôt tout ce que Henri avoit récupéré. Thierri de Tenremonde connétable de Romanie, étant ſorti de Rhuſium fut attaqué & défait par le Roi des Bulgares, & tué dans le combat avec quelqu'autres ſeigneurs de diſtinction. Ce malheur arriva la veille de Noel 1204. Les Vénitiens furent enſuite obligés d'abandonner Arcadiople & Redeſte. Apre fut priſe d'aſſaut, & Begue de Franſure qui y commandoit fut mis à mort. Panium, Heraclée, Daonium, Chiourli, Athyre, Philippople & pluſieurs autres places ſe rendirent au Roi des Valaques, qui en fit raſer non ſeulement les murailles, mais auſſi les édifices, fit mourir la plus grande partie des habitans, & envoya le reſte en captivité dans ſon pays. Il porta par-tout le fer & le feu, & commit dans toute la Thrace des cruautés & des ravages indignes d'un Prince. Il ne reſta aux François que Bizie & Selivrée, où il y avoit garniſon. Tout ceci arriva pendant le carême & les fêtes de Pâques de l'an 1206.

XVI. Les Grecs se réconcilient aux Romains. *an.* 1206. *Nicet.*

Alors les Grecs ouvrirent les yeux sur la faute qu'ils avoient faite, en appellant ce barbare à leur secours contre les François ; & comparant la conduite que ceux-ci avoient tenue envers eux après la conquête de Constantinople, avec celle que Joannice tenoit, sous prétexte de les garantir de la domination des Latins ; ils députerent secrettement vers Branas, pour le prier de s'employer auprès du Régent, afin de leur obtenir le pardon du passé, & de lui proposer que si l'on vouloit abandonner à Branas Andrinople & Didymotique, ils rentreroient dans le devoir, & se rangeroient tous sous son obéissance. Ces propositions furent aggréées sans difficulté, à condition que Branas & l'Impératrice sa femme en feroient hommage à l'Empereur.

Le Roi de Bulgarie, informé de ce nouveau traité, marcha incontinent contre Didymotique, dont les Grecs lui fermerent les portes ; il en forma le siege. Les Grecs qui étoient dans son armée s'en retirerent par pelottons, & se réunirent à ceux de leur nation, qui avoient fait leur paix avec les Latins. Les assiégés envoyerent aussi-tôt à Constantinople, pour demander du secours au prince Henri, qui se mit à la tête du peu de troupes qu'il put ramasser, & marcha contre le Bulgare. Ce Prince étoit sans comparaison plus fort, ayant plus de quarante mille chevaux sans compter l'infanterie. Toute-fois, à la nouvelle de l'approche de Henri, il leva le siege & se retira dans son pays. Le Régent fut reçu dans Didymotique, & ensuite dans Andrinople, comme le sauveur du pays : on lui fit tous les honneurs possibles, & on vint au-devant de lui en procession.

XVII. Délivrance de Reinier de Tric seigneur de Philippopolie. *Nicet. in Bald.* 1204. 1205. 1206.

Nous avons vu ci-devant que Reinier de Tric avoit reçu de l'empereur Baudouin la ville de Philippopoli en Thrace. Cette ville est à neuf journées de Constantinople, & il étoit très-difficile de tirer du secours de cette capitale. Reinier fut d'abord reçu avec beaucoup d'agrément à Philippopoli, les habitans espérant qu'il les défendroit contre leurs ennemis. Mais quelque tems après, on ne sait par quel motif, son propre fils Guillaume de Tric, son frere Giles, son neveu Jacques de Bondine, & son gendre Jacques de Vereli, l'abandonnerent & se retirerent à Constantinople avec trente chevaliers ; mais ils furent défaits & prits par les Grecs, & livrés au Roi des Bulgares qui les fit décapiter. Une autre troupe de chevaliers qui l'avoient aussi quitté, arriverent à travers mille dangers à Constantinople ; ensorte que Reinier demeura à Philippopoli, n'ayant plus avec lui que vingt-cinq chevaliers, avec lesquels il se soutint quelque tems dans sa ville. Mais ensuite ayant appris que les Manichéens de Philippopoli le vouloient livrer au Roi de Bulgarie, il se retira au château de Stenimaque, où il soutint

un

un siege de treize mois. Le régent Henri ayant formé la résolution de le délivrer, lui envoya Conon de Bethune & le Maréchal de Romanie, avec quelques troupes, qui le dégagerent.

Ce fut-là qu'ils apprirent des nouvelles certaines de la mort de l'empereur Baudouin, qui, ayant été conduit à Ternove, y mourut en prison, selon quelques-uns, ou, selon d'autres, le Roi de Bulgarie lui fit couper les bras & les jambes, & exposa son corps aux chiens dans une vallée. George Acropolite ajoute qu'il lui fit trancher la tête, & se servit de son crane en guise de gobelet, l'ayant fait nettoyer & orner d'un cercle d'or autour de son bord. D'autres écrivent qu'il fut précipité à bas d'un rocher. D'autres avancent que la femme du Roi de Bulgarie ayant fait proposer à l'empereur Baudouin de l'épouser & de l'emmener à Constantinople, avec promesse de le mettre aussi-tôt en liberté, Baudouin rejetta ces offres avec mépris; & que cette Princesse, pour s'en venger, dit à son mari que Baudouin l'avoit voulu tenter, en lui promettant de l'épouser, si elle vouloit le remettre en liberté. Que le Bulgare, rempli de vin, fit venir Baudouin en sa présence, lui fit trancher la tête & jetter son cadavre aux chiens.

XVIII. Mort de l'empereur Baudouin. an. 1205. ou 1206. *Villehard. du Cange. notes n.* 230.

Ce Prince étoit né à Valenciennes en 1171. & mourut âgé de trente-cinq ans en 1206. Alberic dit qu'il se fit des miracles à son tombeau, & tous les historiens louent sa valeur, sa chasteté & sa justice; il étoit religieux envers Dieu, miséricordieux envers les pauvres, modéré dans ses actions, patient dans les contradictions; enfin on en parle comme d'un Prince très-accompli.

Après que les Barons eurent tiré Reinier de Tric du château de Stenimac, ils revinrent avec lui vers le prince Henri régent de l'Empire, qui étoit campé près du château de Moniac sur la riviere d'Arte. On lui certifia la mort de l'empereur Baudouin son frere, & on résolut de retourner à Constantinople pour y élire un nouvel Empereur; on laissa seulement en cet endroit Théodore Branas & quelques seigneurs François, pour tenir tête aux Bulgares, s'ils paroissoient en campagne. Les seigneurs étant arrivés à Constantinople, élurent tout d'une voix le prince Henri pour succéder à son frere l'empereur Baudouin. On ne parla point des deux filles que laissoit Baudouin, parce qu'elles étoient trop jeunes. Henri fut couronné, avec les solemnités ordinaires, à Ste. Sophie, par Thomas Morosini Vénitien patriarche de Constantinople, le dimanche d'après la mi-août, qui étoit cette année 1206. le 20 août.

XIX. Henri frere de l'empereur Baudouin lui succede dans l'Empire an. 1206. *Nicetas, &c.*

Le Roi de Bulgarie ayant appris que Branas étoit maître de Didymotique & d'Andrinople, marcha aussi-tôt contre Didymotique, où il entra sans résistance, la place n'étant pas encore réparée ni en défense; il acheva de la raser, & fit des courses dans tout le pays

des environs. Sur l'avis de cette irruption, le nouvel Empereur partit incontinent de Constantinople, & s'avança vers Andrinople. Le Roi de Bulgarie ne l'attendit pas & se retira vers ses terres. Henri le suivit, vint à Beroë, de-là à Blisme, qu'il trouva abandonnée. Ayant appris qu'une troupe de Bulgares étoit à trois lieues de-là conduisant des prisonniers, l'Empereur envoya contr'eux Eustache son frere & Macaire de Ste. Menehould, qui dissiperent les Bulgares & ramenerent les prisonniers. De-là Henri partit en poste pour aller reconnoître l'état de Didymotique; il la trouva en si mauvais état qu'il ne jugea pas qu'il fut possible de la rétablir. Il continua donc sa route vers la Bulgarie, & prit les villes de Terme & d'Aquile qu'il ruina; y ayant fait un grand butin il revint à Andrinople, & de-là à Constantinople, où il arriva vers le mois de novembre; il y épousa, au commencement de l'année suivante 1207. Agnés fille de Boniface marquis de Montferrat, que son pere avoit fait venir pour cet effet à Thessalonique, vers le mois de novembre de l'année précédente.

XX. Guerre contre Théodore Lascharis. an. 1207. Nicet. in Bald.

Théodore Lascaris, profitant des troubles de l'empire de Constantinople, se fit proclamer Empereur de Nicée en Bithynie. Il dominoit sur les Lydiens, les Philomolpiens, les villes de Pruse, de Nicée, de Smyrne, d'Ephese & quelqu'autres, & sur plusieurs isles qu'il avoit subjuguées. Pour affermir cette nouvelle domination, il fit une trêve avec les François, pendant laquelle il fit la guerre à David Comnene, qui se qualifioit aussi Empereur de Trébisonde, & à Manuel Maurozome qui s'étoit emparé, avec l'aide du Sultan de Cogni son beau-pere, de la ville de Cones ou Colonses, de Laodicée & de tout le pays qui est aux environs du Meandre. Lascaris ayant réduit ces deux Princes à demeurer en repos dans leur pays, rompit la trêve qu'il avoit avec les François, & commença les hostilités contr'eux. L'empereur Henri n'en eut pas plutôt reçu la nouvelle, qu'il fit passer le détroit à Pierre de Plancheux, Payen d'Orléans, Anseau & Eustache de Cahieu freres, & à quelqu'autres chevaliers, qui étant arrivés à Piga, place forte appartenante aux François, fortifierent Squise, puis commencerent à faire la guerre à Lascaris.

Ce Prince se voyant attaqué d'un côté par les armes des François, & de l'autre par David Comnene prince de Paphlagonie & d'Héraclée, qui avoit fait alliance avec Thierri de Los commandant dans Nicomédie, sollicita le Roi de Bulgarie de rentrer dans la Thrace pour faire diversion, pendant qu'il occuperoit les François dans l'Asie. Le Bulgare, qui ne cherchoit que l'occasion de recommencer la guerre, se mit en campagne & vint assiéger Andrinople. L'empereur Henri mande aussi-tôt une partie de ses gens qu'il avoit

renvoyés en Natolie contre Lascaris, pour venir avec lui au secours d'Andrinople. A peine ces Seigneurs étoient partis, que Lascaris mit le siege devant Squise & devant Cibotos ville maritime, & les fit attaquer par mer & par terre. L'empereur Henri en reçut la nouvelle comme il étoit à table; au même moment il se leve, monte sur le premier gallion qu'il trouve, chacun le suit comme il peut, & avec dix-sept navires, qui furent suivies par quelques-autres, il donne la chasse à l'armée navale de Lascaris, & l'oblige de mettre le feu à ses vaisseaux, de peur qu'ils ne tombassent entre les mains des François; puis étant revenu à Cibotos, & voyant que la place n'étoit pas en état de défense, il en retira ses gens qui y étoient, & se disposa à marcher en diligence au secours d'Andrinople.

XXI. L'empire de Constantinople attaqué par divers endroits. *an.* 1207. *Nicet.*

Cette importante place étoit prête à se rendre, lorsque les Comains, qui composoient la principale force de l'armée de Joannice, mais qui, comme on l'a déja remarqué, ne pouvoient supporter les grandes chaleurs, se retirerent dans leur pays, & par leur retraite obligerent le Bulgare à décamper & à abandonner le siege. L'Empereur étoit sur son départ pour marcher à son secours, lorsqu'on lui vint dire que Lascaris assiégeoit le château de Squise par mer & par terre. Henri fit aussi-tôt partir les principaux seigneurs qui étoient autour de lui, qui eurent bien-tôt dissipé les armées de Lascaris. A peine étoient-ils de retour à Constantinople, qu'on vint lui annoncer que Nicomédie étoit pressée par les gens de Lascaris. L'Empereur marcha au secours en personne, rassura ceux qui y étoient avec Thierri de Los, & revint en diligence à Constantinople, toujours occupé de son expédition d'Andrinople; les habitans de cette ville craignant toujours que le Roi de Bulgarie ne vint une seconde fois les assiéger.

Il ne fut pas plutôt arrivé à Constantinople, qu'il reçut nouvelle de la défaite & de la prise de Thierri de Los sénéchal de Romanie, qui étoit tombé dans une ambuscade des ennemis, & que, s'il ne venoit incontinent au secours de Nicomédie, la ville seroit obligée de se rendre à Lascaris. Il repasse donc incontinent le bras de S. George, & fait le dégat sur les terres de Lascaris pendant cinq ou six jours. Il auroit entiérement ruiné le pays, si Lascaris ne lui avoit proposé une trêve de deux ans, & de lui rendre les prisonniers, à condition que l'Empereur feroit démolir Squise & la forteresse de Ste. Sophie de Nicomédie. L'Empereur, qui vouloit à quelque prix que ce fût, aller à Andrinople pour rassurer les habitans, accepta ces conditions, & marcha vers Andrinople. Il n'y séjourna qu'un jour, & en partit pour aller faire le dégat sur les terres des Bulgares.

XXII. Mort de Boniface marquis de Montferrat. *an.* 1207. *Nicet.*

Etant de retour à Constantinople il reçut des envoyés du marquis Boniface, qui le prioit de se rendre sur la riviere de Cypselet, afin qu'ils pussent s'y voir & s'y entretenir de leurs intérêts communs. Henri s'y rendit, & Boniface lui fit hommage des terres qu'il tenoit de lui, comme il l'avoit fait autrefois à l'empereur Baudouin. Le Marquis donna alors à Geoffroy de Villehardouin maréchal de Romanie la ville de Messynople, ou celle de Serres, à son choix, à la charge de lui en faire hommage-lige, sauf celui qu'il devoit à l'Empereur.

Quelques jours après Boniface marcha contre les Bulgares vers les montagnes de Rhodope, & y fit de grands dégats. Comme il s'en retournoit, les Bulgares sachant qu'il avoit peu de monde, vinrent fondre sur lui. Il se défendit avec sa vigueur & son courage ordinaires; mais les poursuivant avec trop peu de circonspection, il s'engagea trop avant & fut blessé à mort. Les Bulgares prirent sa tête & l'envoyerent à leur Roi, qui la reçut comme un riche présent; car le Marquis étoit consideré, avec raison, comme un des plus braves seigneurs de son siecle. Le pape Innocent III. qui avoit quelque ascendant sur l'esprit du Roi de Bulgarie, lui écrivit pour le porter à faire la paix, ou une trêve avec les François; Joannice n'écouta que sa passion, & vint mettre le siege devant Thessalonique.

XXIII. Mort de Joannice roi de Bulgarie. *an.* 1207. *Anna comen. l. ij. & v. Nicet. in Isaac. &c.*

Mais il y fut frappé à mort par quelque meurtrier pendant la nuit, comme il dormoit dans sa tente; ou il reçut, comme on dit, le coup de la mort de la main de S. Demetre, qu'on honoroit religieusement à Thessalonique. Les historiens Grecs sont assez d'accord sur ce dernier fait, & croient que ce fût S. Demetre qui le frappa. Pour Joannice, il eut un songe, où il crut voir un cavalier monté sur un cheval blanc, la lance en main, qui l'avoit frappé à mort. S'étant éveillé, tout baigné dans son sang, il s'écria que Manastras, un des principaux chefs de son armée, l'avoit percé & blessé à mort. Manastras, qui avoit sa tente près de celle du Roi, se leve, & s'efforce de le détromper; mais Joannice persiste à dire que c'est lui qui l'a percé. Manastras fait aussi-tôt enlever le Roi, tout couvert de sang, leve le siege & se retire en toute diligence. Mais Joannice, épuisé par le sang qui couloit de sa plaie, mourut bientôt après. Ce fut le plus grand & le plus dangereux ennemi que l'empire des Latins eut eu dans ses commencemens.

XXIV. Conquêtes des Vénitiens dans l'Archipel. *Rhamnus. l. vj. Sabellic. decadis. l. viij. &c. du Cange. hist. de Constantinop. l. ij. art. 6.*

Pendant que l'empereur Henri étoit occupé à réduire à l'obéissance les provinces & les places de terre ferme, les Vénitiens, dont la principale force consistoit dans la navigation, donnerent la liberté à tous ceux de leur république, qui étoient assez puissans pour équiper des vaisseaux, de se mettre en mer, & de faire la conquête des isles de l'Archipel, & des places maritimes qui étoient tenues par les

Grecs, indépendamment de l'Empereur de Constantinople, à condition d'en faire hommage à ceux à qui elles étoient échues en partage dans la distribution qui en avoit été faite au commencement. Ensuite de cette permission Marc Dandulo & Jacques Viaro s'emparerent de la ville de Gallipoli sur le détroit des Dardanelles. Marc Sanudo se rendit maître des isles de Naxos ou Nixia, Paros, Milo, Herinea ou Herina, & en composa un petit état, que ses successeurs posséderent longtems sous le titre de ducs de Nixia, sous la protection de la république de Venise. Marc Dandulo prit aussi l'isle d'Andros. André & Jérôme Ghisi, celles de Theonon, Micone & Sciro. Pierre Zustignan & Dominique Michel, celle de Cea. Philocole Navagier, celle de Lemnos ou Stalimene, dont il prit le nom de grand duc. Pierre Zane duc de Venise fit équiper trente-un vaisseaux, dont il donna la conduite à Reinier Dandulo & Roger Premarin, qui firent la conquête de l'isle de Corfou, & ensuite des villes de Modon & Coron dans la Morée, & enfin de l'isle de Candie, d'où ils chasserent les Genois. Les isles de Zanthe & de Cephalonie tomberent en la puissance d'un Seigneur François, qui en fit hommage à Geoffroy de Villehardouin prince d'Achaïe & de Morée. Ainsi étoit démembré l'empire de Constantinople, entre les François, les Vénitiens, les Italiens, les Grecs, les Genois & les Bulgares.

XXV. Vorylas roi de Bulgarie fait la guerre aux François. *an.* 1208. *Acropolit. c.* 13. *Innoc. III. l. xj. epist.*

Après la mort de Joannice roi de Bulgarie, son neveu Borylas ou Vorylas fils de sa sœur, s'empara de son royaume, & fut reconnu Roi par toute la nation des Bulgares & des Valaques. Rempli du même esprit que son oncle, & brûlant comme lui d'envie contre les François, il vint avec une puissante armée mettre le siege devant Philippopoli en Thrace. L'empereur Henri marcha contre lui, lui livra la bataille & le défit entiérement, le 13 de juillet 1208. & poursuivant sa victoire, entra dans la Bulgarie, &, en l'espace d'un mois, y conquit plus de quinze journées de pays, n'y ayant aucune place de résistance.

A son retour il fut obligé de porter ses armes vers la Thessalie, contre le comte Blandras, qui avoit commis une action de perfidie contre le fils de Boniface marquis de Monferrat. Il faut reprendre ceci de plus haut. Le marquis Boniface avoit laissé par son testament son royaume de Thessalonique à Demetrius son fils, qu'il avoit eu de l'impératrice Marguerite de Hongrie sa seconde femme : comme ce jeune Prince, à la mort de son pere, ne pouvoit avoir qu'environ deux ans, le comte Blandras fut créé régent du royaume en sa place. Blandras voulant favoriser Guillaume fils aîné du marquis Boniface, qu'il avoit eu de sa premiere femme, résolut de le mettre en possession de la ville de Thessalonique, à l'exclusion du jeune Demetrius.

XXVI. Guerre de l'empereur Henri contre le comte Blandras. an. 1208. Innoc. III. l. xiij. ep. 34. 35. 144. 154. du Cange hist. de Constantinople. l. ij. art. 7.

L'empereur Henri informé de ce dessein marcha contre Blandras, & après avoir passé les fêtes de Noel à Vigner près de la ville de Napoli, dont le Gouverneur lui avoit fermé les portes, il s'avança vers Philippopoli, & manda au comte Blandras de l'y venir trouver; il en fit refus, & commença à se fortifier dans Thessalonique. L'Empereur marcha contre lui, & se campa devant cette ville au monastere de Churiat. Henri envoya à Blandras trois Seigneurs, pour lui faire reproche du peu de respect qu'il portoit aux ordres de l'Empereur. Il répondit d'abord arrogamment, qu'il ne le reconnoissoit point en cette qualité, & que le royaume de Thessalonique étoit absolument indépendant. Toute-fois ces Seigneurs lui persuaderent de permettre que l'Empereur entrât dans la ville, suivi seulement de quarante chevaliers. L'Empereur, pour céder au tems, accepta ce parti, & se présenta aux portes pour y entrer avec ses quarante chevaliers; mais ses troupes, qui le suivirent jusques-là, forcerent les gardes & entrerent avec lui. Henri fit arrêter Blandras, & lui fit rendre les villes de Serres & de Christopole, dont il s'étoit emparé; après quoi il fit chevalier le jeune prince Demetrius le jour de l'Epiphanie, & lui donna l'investiture du royaume de Thessalonique, & l'en fit couronner Roi avec les cérémonies accoutumées.

Ceci ne mit pas fin à la guerre. Le comte Blandras envoya des ordres secrets aux Gouverneurs de Serres & de Christopole, de ne pas recevoir les gens de l'Empereur dans leurs villes. Il se fit de part & d'autre beaucoup d'hostilités; & Blandras, ayant fait dans tout cela le personnage d'un homme sans honneur & sans parole, fut renvoyé en Italie, & l'impératrice Marguerite, veuve du marquis Boniface, fut établie Régente du royaume de Thessalonique pendant la minorité de son fils, sous la protection de l'empereur Henri & celle de l'Eglise Romaine, par bulles du pape Innocent III. du mois d'avril 1210. Après cette guerre l'Empereur épousa la fille de Vorylas roi de Bulgarie, ou plutôt la fille de Jean roi de Bulgarie, qui lui fut donnée par Vorylas; ce qui fait voir que l'impératrice Agnés étoit morte en cette année 1210. Ce mariage rendit la paix à l'empire du côté des Bulgares.

Innoc. III. l. xiij. ep. 34.

Voyez du Cange hist. de Constantinople. l. ij. art. 11.

XXVII. Fin d'Alexis l'Ange, ci-devant Empereur de Constantinople. an. 1210. *Acropol. c. 8. 9. 10. 11.*

Nous avons vu qu'Alexis l'Ange, ci-devant empereur de Constantinople, avoit été prit par le Marquis de Montferrat, & envoyé en prison au Montferrat. Il y demeura jusqu'en 1210. qu'il en sortit moyennant une grosse rançon, & se retira auprès de Michel Comnene prince d'Epire, qui lui donna un vaisseau pour aller en Cappadoce. Il y débarqua au port d'Attalie, qui appartenoit au Sultan Jathatine, qui le reçut fort bien, ayant lui-même autrefois été fort bien reçu dans sa disgrace à Constantinople par Alexis, quand il en étoit Empereur. Le Sultan lui promit son secours pour le faire ren-

trer dans ses terres, qui étoient occupées par Théodore Lascaris son gendre, & envoya prier Lascaris de faire justice à Alexis. Lascaris ne tint compte de ses prieres, & le Sultan lui déclara la guerre & vint assiéger la ville d'Antioche située sur le Meandre. Lascaris marcha contre lui; ils se donnerent bataille. Le Sultan y eut d'abord l'avantage; mais comme il poursuivoit Lascaris, il fut tué par les Grecs, qui se saisirent de la personne d'Alexis. Ce Prince fut conduit à Nicée, & renfermé dans un Monastere où il finit ses jours. Après cette victoire, Lascaris tourna ses armes contre David Comnene empereur de Trébizonde, & lui enleva les villes d'Heraclée dans le Pont, d'Amastris & quelqu'autres places.

XXVIII. Guerre de l'empereur Henri contre Lascaris. *an.* 1211. *Acropol. c.* 15. 16. *du Cange. hist. de Constantinop. l. ij. art.* 19.

Quoiqu'en apparence Lascaris eut remporté la victoire contre le sultan Jathatine & contre Alexis l'Ange, il est vrai néanmoins qu'ayant perdu les troupes Francoises qui étoient à son service, il pouvoit être considéré plutôt comme vaincu que comme vainqueur. C'est pourquoi l'empereur Henri entra bientôt après en Asie, & pressa si vivement Lascaris, qu'il lui enleva les villes de Poëmanin, Lentiane & grand nombre d'autres; & ayant poussé ses conquêtes jusqu'à Nymphée, sans avoir trouvé presqu'aucune résistance, il revint triomphant à Constantinople. Lascaris, ennuié de la guerre, lui fit faire des propositions de paix, qui furent acceptées. On convient que les contrées qui étoient depuis le mont Camine, voisin d'Achiras, demeureroient à l'Empereur, & le reste à Lascaris; savoir: Neocastre, Celbian, Chliare, Pergame, & les lieux des environs, & en outre les provinces qui enfermoient les villes de Pruse & de Nicée, à prendre depuis Lopadion.

XXIX. Mort de Henri empereur de Constantinople. *an.* 1216. *Doutreman. l. j. c.* 2. 3. *Philip. Mousk. chronic. Aquinicet.*

L'empereur Henri s'étoit mis en campagne pour arrêter les entreprises de Théodore prince d'Epire, qui avoit succédé à son frere Prince du même pays, lorsqu'il mourut à Thessalonique le 11 de juin 1216. âgé d'environ quarante ans; car il étoit né à Valenciennes en 1174. il avoit régné depuis son sacre dix ans neuf mois vingt-deux jours. On croit qu'il mourut de poison. Les uns accusent sa femme, & les autres, les Grecs de l'avoir empoisonné. L'opinion la plus probable est celle qui charge sa femme de ce crime; car Henri avoit toujours cherché à gagner les Grecs par ses manieres pleines de douceur & d'humanité, les admettant dans les emplois de sa cour & de ses armées, leur témoignant beaucoup de bonté & de confiance, menageant les peuples de telle sorte qu'il mérita leur affection par sa douceur, son affabilité & son application à leur rendre la justice. Il avoit de grandes qualités de cœur & d'esprit, beaucoup de valeur, de sagesse & de conduite; si Dieu lui avoit donné une plus longue vie, on a lieu de croire qu'il auroit rétabli les affaires de l'empire de Constantinople. Il ne laissa point d'enfans; quoiqu'on sache

qu'Agnés sa femme, fille de Boniface marquis de Montferrat étoit enceinte lors de la conférence qu'il eut avec ce Marquis. Il avoit eu une fille naturelle qu'il fit épouser à Attlauve, parent de Jean Azen roi de Bulgarie, Prince de Melenique, fort château dans la Bulgarie.

XXX. Pierre de Courtenay élu Empereur de Constantinople. *an.* 1216.

Apparemment Conon de Bethune.

Dès que la nouvelle de la mort de l'empereur Henri fut portée à Constantinople, les Barons établirent d'abord un régent pour gouverner l'empire durant l'interregne; puis s'étant assemblés pour choisir un Empereur, les esprits se trouverent partagés entre André roi de Hongrie & Pierre de Courtenay comte d'Auxerre, beau-frere de l'empereur Henri dernier mort. Ceux qui étoient pour le Roi de Hongrie, représentoient qu'il étoit Prince puissant, beau-frere de l'empereur Henri dernier mort, & gendre de Pierre de Courtenay; que ses états confinoient à l'empire de Constantinople; qu'en réunissant ces deux monarchies, il lui seroit plus aisé de les maintenir & de les augmenter. Mais auparavant ils crurent qu'il convenoit de pressentir ce Prince, pour savoir s'il accepteroit cette dignité. On lui en fit la proposition, & il remercia, soit qu'il préféra les intérêts de son beau-père, ou qu'il suivit en cela le conseil du Pape, qui lui avoit écrit d'exécuter plutôt le vœu qu'il avoit fait d'aller à la terre sainte. Les vœux se réunirent donc dans le choix du Comte d'Auxerre, & les Seigneurs envoyerent en France pour le prier d'acquiescer à leurs desirs.

Ce Prince étoit fils de Pierre de France & d'Isabelle dame de Courtenay & de Montargis, & petit fils de Louis le gros roi de France; ainsi il étoit proche parent du roi Philippe-Auguste. Il avoit épousé en premieres nôces Agnés fille & héritiere de Gui comte de Nevers, en avoit une fille unique nommée Mahaut, qu'il donna en mariage à Hervé de Dozay seigneur de Cosne & de Giem. En secondes nôces Pierre épousa Yolande de Flandre, sœur de Baudouin comte de Flandre, & depuis premier Empereur de Constantinople. Pierre reçut les députés de Constantinople avec honneur & avec beaucoup de reconnoissance, leva des troupes pour l'accompagner dans son voyage, partit de France avec sa femme & ses quatre filles, & laissa ses deux fils Philippe & Robert au château de Namur. Il arriva en Italie au commencement de l'année 1217. il étoit accompagné d'un grand nombre de gentilshommes François, entr'autres de Guillaume de Sancerre son beau-frere, & de cent soixante chevaliers, sans compter la cavalerie & l'infanterie, qui montoit à cinq mille cinq cens hommes d'élite.

XXXI. Pierre de Courtenay est couronné Empe-

Il arriva à Rome au mois d'avril, & fit de grandes instances au Pape à ce qu'il lui donnat la couronne impériale; ce que le Pape lui accorda enfin, sans préjudice des droits du Patriarche de Constantinople,

tantinople, à qui l'honneur de faire cette cérémonie appartenoit de droit. Après cela Pierre de Courtenay investit Guillaume marquis de Montferrat, tant en son nom que comme ayant la tutelle du prince Demetrius son frere, du royaume de Thessalonique & des autres terres qui avoient appartenues au marquis Boniface & qui relevoient de l'empire de Constantinople.

reur par le pape Honorius III. an. 1217. Chron. Foss. nov. chron. Rich. de S. Germ. chronic. Antissiod.

L'Empereur partit de Rome le neuvieme jour après son couronnement, c'est-à-dire, le 17 ou 18 d'avril 1217. ayant en sa compagnie Jean Colonne cardinal du titre de Ste. Praxede, que le Pape envoyoit en Orient en qualité de Légat. Il s'embarqua à Brindes sur des vaisseaux Vénitiens, étant convenu avec cette république qu'il débarqueroit en Epire & attaqueroit Théodore Comnene, le plus grand ennemi des François & des Vénitiens, & assiégeroit en leur faveur Duras, dont les Vénitiens prétendoient la propriété. L'Empereur envoya devant sa femme & ses filles, qui arriverent heureusement à Constantinople. Il prit terre à Duras & en forma le siege; mais sans aucun succès, ayant été obligé, par la résistance des assiégés, de lever le siege après plusieurs jours de travail, & après avoir perdu beaucoup de braves gens. Il partit dans le dessein de continuer son voyage par terre jusqu'à Constantinople.

XXXII. Pierre de Courtenay arrêté par Théodore Comnene. an. 1217. Acropol. chronic. Antissiod. chronic. Jordani.

Mais Théodore Comnene le voyant engagé dans les montagnes d'Albanie, fondit sur lui de tous côtés & lui coupa les vivres; de sorte que l'Empereur ne voyant aucun autre moyen de se tirer de ce danger, résolut de lui livrer bataille. Cependant Théodore lui fit parler d'accommodement par l'entremise du Légat. Il fut arrêté que l'Empereur passeroit par les terres de Théodore sans faire aucun acte d'hostilité, & qu'on y fourniroit en payant des vivres à toute l'armée. La chronique de S. Marien d'Auxerre ajoute qu'il fut stipulé que les François quitteroient leurs armes & les mettroient entre les mains des Grecs; ce qui ayant été exécuté, Théodore fit arrêter l'Empereur, le Légat, le Comte de Sancerre, l'Archevêque de Salone en Dalmatie & les principaux seigneurs de l'armée. D'autres disent que Pierre fut tué dans le combat; d'autres que Théodore les fit arrêter dans un dîner auquel il les avoit invités : ce qui est certain, c'est que l'Empereur mourut dans sa prison, entre les mains du perfide Théodore Comnene, & que son armée périt de miseres, de faim, de chaud ou de froid, dans les montagnes & dans des pays inhabités, ou par l'épée des Grecs. Le Pape Honorius III. se donna de grands mouvemens pour la délivrance de son Nonce, qui, en effet, fut mis en liberté, & arriva à Constantinople en 1218. Le Pape, gagné par les protestations que lui fit Théodore de vouloir reconnoître sa supériorité, & se réunir à l'Eglise Romaine, le prit, lui & ses états, sous la protection du saint siege, & défendit de l'at-

Acropolita. c. 14.

Honor. l. ij. ep. 543. & 544. 545.

taquer ſous peine d'excommunication. Ce qui fut cauſe que les Vénitiens & les autres Princes ne purent tirer vengeance de cet attentat commis ſur la perſonne de l'Empereur, & les Vénitiens firent même une trêve de cinq ans avec Théodore.

L'impératrice Yolande étant arrivée à Conſtantinople, y accoucha quelque tems après d'un fils, qui fut nommé Baudouin, qui parvint depuis à l'empire. L'empereur Pierre de Courtenay laiſſa de ſon épouſe pluſieurs enfans, ſavoir : quatre fils, Philippe comte de Namur décédé ſans enfans l'an 1226. Robert qui ſuccéda à ſon pere dans l'empire; Henri qui fut comte de Namur après ſon frere Philippe, & Baudouin qui fut empereur après Robert. Les filles furent Yolande épouſe d'André roi de Hongrie; Agnés femme de Geoffroy II. prince d'Achaie; Marie qui épouſa Théodore Laſcaris; Marguerite épouſe de Henri comte de Vianden; Iſabelle mariée en premieres nôces à Gaucher fils de Milon II. comte de Bar-ſur-Seine, & en ſecondes nôces à Eudes de Montagu; Sibylle religieuſe, & une autre qui épouſa Raoul ſeigneur d'Iſſondun.

XXXIII. Robert élu Empereur de Conſtantinople. *an.* 1219. *Chronic. Beſuens. Philip. Mousk. Honor. III. l. vj. ep. 285. du Cange hiſt. de Conſtantinop. l. iij. art. 1. 2. Chronic. Antiſſidor.*

L'impératrice Yolande eut la régence de l'empire depuis ſon arrivée à Conſtantinople en 1218. juſqu'à ſa mort arrivée en 1219. Alors les Barons choiſirent pour bail ou pour régent de l'empire Conon de Bethune, comme le plus capable de gouverner, puis députerent en France pour offrir la couronne impériale à Philippe comte de Namur, fils aîné de l'empereur Pierre de Courtenay. Philippe remercia & remit ſon droit à Robert ſon jeune frere, qui ſuivit les députés à Conſtantinople. Il partit de France ſur la fin de l'an 1220. & prit ſon chemin par l'Allemagne & par la Hongrie, où il fut très-bien reçu par le roi André ſon beau-frere, qui avoit épouſé Yolande ſa ſœur. Il y ſéjourna tout l'hyver, tant à cauſe de l'incommodité de la ſaiſon, que parce que les chemins n'étoient ni libres ni ſûrs. Le Roi de Hongrie maria en ce tems-là ſa fille Anne à Jean Azen roi de Bulgarie, qui, ayant chaſſé Vorylas uſurpateur du royaume de Bulgarie & lui ayant fait crever les yeux, s'étoit fait reconnoître Roi des Bulgares. Ce nouveau Roi conduiſit Robert à travers ſes états, avec Bela & Alexandre fils du Roi de Hongrie, juſques ſur les terres des Romains ou de l'empire de Conſtantinople. Ainſi Robert arriva heureuſement en cette ville, & y fut couronné ſolemnellement dans l'égliſe de Ste. Sophie le 25 de mars 1221.

XXXIV. Paix entre l'empereur Robert & Théodore Laſcaris. *an.* 1221. *Philippe Mouskes.*

Robert, après ſon couronnement, aſſembla les Barons François & le Bail des Vénitiens, & ayant pris connoiſſance des affaires de l'empire, régla avec eux tout ce qui regardoit le gouvernement. Il trouva que l'empire étoit alors en guerre avec Théodore Laſcaris, lequel avoit épouſé Marie ſœur de Robert, & avec Théodore Comnene prince d'Epire, qui avoit traité ſi indignement l'empereur

Pierre de Courtenay son pere. Robert comprit qu'il lui seroit presqu'impossible de faire tête à la fois à deux ennemis si puissans ; il résolut de traiter avec Lascaris, afin de se mettre en état de tirer vengeance des perfidies de Comnene. Après quelques négociations, on convint que l'empereur Robert épouseroit une des filles de Théodore Lascaris, qu'il avoit eu de son premier mariage avec Anne Comnene fille de l'empereur Alexis. Que le même Robert remettroit en liberté le frere de Théodore Lascaris qu'il tenoit prisonnier, & que Lascaris de son côté relâcheroit & renverroit tous les prisonniers François qu'il avoit pris dans diverses rencontres.

Mais le Patriarche de Constantinople apporta de grandes oppositions à ce mariage, comme étant contraire aux loix de l'église, étant inoui, dans l'église grecque, qu'une même personne fut beau-pere & beau-frere. Théodore Lascaris s'embarrassoit assez peu de ces oppositions, sachant que parmi les Latins on n'étoit pas si scrupuleux sur ces sortes d'affinités. Mais comme il se disposoit à faire partir la Princesse sa fille, pour aller épouser l'empereur Robert à Constantinople, la mort le surprit à Nicée en 1222. & la Princesse Marie de Courtenay son épouse, sœur de l'empereur Robert, le suivit de près ; de maniere que ce mariage fut absolument rompu, & Vatace gendre & successeur de Lascaris, commença bientôt à faire la guerre à Robert.

XXXV. Vatace devient empereur de Nicée & succede à Théodore Lascaris. an. 1222. *Acrop. Niceph. Greg. du Cange hist. de Constantinop. l. iij. art. 4. &c.*

Vatace, autrement Vatatzes, ou Ducas, ou Jean, ou Calojean ; car on lui donne tous ces noms, étoit originaire de la ville de Dymotique. Il est plus connu sous le nom de Vatace ou Vatache ; il s'empara de l'empire de Nicée en Asie aussi-tôt après la mort de son beau-pere Théodore Lascaris, qui lui avoit donné pour femme Irene sa fille aînée, qu'il avoit eue d'Anne Comnene fille d'Alexis, surnommé Andronique. Vatace fut traversé dans ce nouvel empire par Isaac & Alexis Lascaris, oncles de sa femme & freres de Théodore Lascaris fondateur de cette monarchie, prétendant qu'elle leur appartenoit à plus juste titre qu'à Vatace. Mécontens de ce dernier, qu'ils regardoient comme un usurpateur, ils se retirerent à Constantinople auprès de l'empereur Robert, & lui persuaderent de faire la guerre à Vatace. Mais cette guerre ne commença qu'en 1224. car l'empereur Robert eut auparavant des affaires à démêler avec Théodore Comnene prince d'Epire, dont on a souvent parlé ; lequel, profitant de l'absence du jeune roi Demetrius fils du Marquis de Montferrat, qui étoit alors en Italie, avoit pris le royaume de Thessalie, & s'étoit même emparé de Thessalonique qui en étoit la capitale. Ensuite de quoi il avoit pris le titre d'Empereur, & s'étoit fait couronner par Demetrius évêque d'Achride ou de Bulgarie, au refus de Constantin métropolitain de Thessalonique.

XXXVI. Guerre contre Vatace & contre Théodore Comnene. *Honor. III. l. vij. ep. 147. 149. l. ix. ep. 83. &c. an. 1224. Acropolit.*

Ainsi l'empire d'Orient se trouva alors partagé en quatre monarchies, formées du démembrement de l'empire de Constantinople, dont les possesseurs prenoient tous le nom d'Empereur. Robert à Constantinople, Vatace à Nicée, les Comnenes à Trébisonde, & Théodore Comnene à Thessalonique; ce dernier fut celui qui subsista moins longtems. L'empereur Robert fit ce qu'il put pour s'opposer à lui, tant avant qu'après son usurpation du royaume de Thessalonique; Guillaume marquis de Montferrat, Demetrius son frere, roi de Thessalonique, qui s'étoit retiré auprès de lui en Italie, & le pape Honorius III. firent de même tous leurs efforts pour procurer du secours au Prince dépouillé. Cependant l'empereur Robert, pressé par les deux freres Alexis & Isaac Lascaris, déclara encore la guerre à Vatace, partageant ainsi ses troupes assez mal-à-propos. Les deux Lascaris passerent en Asie, débarquerent à Lampsaque & s'avancerent jusqu'à Pemanin, où Vatace étoit campé. Les deux armées en vinrent aux mains. La victoire fut longtems disputée; d'abord les François eurent l'avantage; ensuite Vatace, ranimant les Grecs, poussa les François & demeura maître du champ de bataille. Isaac & Alexis furent faits prisonniers, & Vatace leur fit crever les yeux; plusieurs seigneurs François y perdirent la vie. Vatace, profitant de sa victoire & de la bonne volonté de ses troupes, reprit la plûpart des places que les François possédoient encore en Asie; Pemanin, Eskise, la Troade, Carioros, Verveniaque se rendirent à lui; il prit même l'isle de Lesbos ou Metelin, & faisant voile au de-là de l'Hellespont, pilla & ravagea les environs de Gallipoli & de Madyre, & les côtes de Thrace.

XXXVII. Vatace s'empare d'Andrinople, &c. *an. 1224. Acropol. c. 24.*

Par la perte de cette bataille, l'Empereur se vit dénué de ses meilleures troupes & réduit à la seule armée qu'il avoit dans la Thessalie; & encore cette armée ayant apprit la défaite de celle d'Asie, quitta le siege de Serres qu'elle faisoit, & se retira précipitamment dans la Thrace. D'un autre côté les habitans d'Andrinople, dégoûtés du gouvernement des François, députerent vers Vatace, pour le prier de les recevoir sous son obéissance & de chasser la garnison Françoise de leur ville. Vatace y envoya aussi-tôt des troupes, qui, ayant passé le détroit de l'Hellespont, marcherent vers Andrinople, y furent reçues avec joie, & en chasserent les François & le Gouverneur. Après la réduction d'Andrinople, Vatace se flattoit de se rendre bientôt maître de toute la Thrace.

Mais Théodore Comnene, qui venoit de conquérir le royaume de Thessalonique & qui avoit prit sur les François les villes de Mosynople, Xanthie, Macre & Didymotique, poussa jusqu'à Andrinople, & contraignit les Généraux qui commandoient les troupes de Vatace à lui remettre la place & de repasser en Asie. Après la prise

d'Andrinople, rien n'empêcha plus Théodore à faire des courses jusqu'aux portes de Constantinople, & de faire le dégat dans tout le pays. Dans cette triste situation l'empereur Robert implora le secours du Pape Honorius III. qui écrivit de tous côtés, sur-tout en France, pour exhorter les prélats & les princes chrétiens à secourir l'empire de Constantinople, cette nouvelle France, comme il l'appelle, conquise par la valeur des François.

Honor. III. l. viij. ep. 442. & 288. &c. 83. 84. 85.

XXXVIII. Perte du royaume de Thessalonique. Paix entre l'empereur Robert & Vatace empereur de Nicée. *an.* 1225. *Honor. l. ix. ep. 153. 218. 295. 306. Rich. de S. Germ.*

Dans le même tems Guillaume marquis de Montferrat armoit en faveur de son frere Demetrius roi de Thessalonique, & se disposoit à passer en Gréce pour le rétablir sur le trône. Une maladie imprévue retarda d'abord son départ, & la plus grande partie de ses soldats se dissiperent. Quand il fut rétabli, il fit de nouvelles levées, & s'avança jusqu'à Brindes pour s'embarquer; mais la proximité de l'hyver lui fit différer son départ jusqu'au mois de mars 1225. Arrivé en Thessalie il mourut de sa mort naturelle, & Demetrius son frere fut obligé d'abandonner le dessein de recouvrer son royaume, qui demeura depuis ce tems-là aux Comnenes.

Le mauvais succès de cette entreprise porta l'empereur Robert à rechercher de paix avec Vatace empereur de Nicée. On fit un traité, par lequel Robert cédoit à Vatace le château de Piga, & les autres places d'Asie qu'il avoit prises sur lui, & celles qui lui restoient du côté du midi; se réservant seulement celles qui étoient tenues par les François du côté du septentrion, & aux environs du Golfe de Nicomédie. Vatace de sa part promit d'envoyer à Robert la princesse Eudocie, qui lui avoit été promise par Théodore Lascaris son pere. Mais il n'exécuta point cette condition, craignant peut-être que, sous prétexte de cette alliance, les François ne prétendissent un jour à l'empire de Nicée.

Acrop. c. 23. Phil. Mousk.

XXXIX. Faux Baudouin empereur de Constantinople vers l'an 1225. *Philippe Mousk. Alberic. Godefrid. Mon. Matt. Paris. Lud. VIII. chronic. Fland. alii.*

Vers ce même tems parut en Flandre un imposteur qui se vantoit d'être l'empereur Baudouin, que nous avons dit avoir été mis à mort par Joannice roi de Bulgarie. Le bruit se répandit en Hainaut que cet Empereur étoit vivant, & demeuroit caché sous un habit d'hermite dans la forêt de Glançon. Sur ce bruit plusieurs seigneurs & gentilshommes, & grand nombre de peuple se rendirent auprès de lui, pour s'assurer de la vérité. Cet Hermite avoit apparemment quelque ressemblance avec le vrai Baudouin; il nia d'abord qu'il le fut, & déclara qu'il étoit un pauvre homme de basse extraction, qui s'étoit retiré en ce lieu pour y faire pénitence. Les uns le crurent, les autres s'imaginerent qu'il vouloit déguiser la vérité; d'autres ennuiés du gouvernement de Jeanne comtesse de Flandre, femme de Baudouin, persuaderent à l'Hermite de se livrer à sa bonne fortune, & d'avouer qu'il étoit Baudouin. On lui fit sa leçon, & le peuple de Valenciennes vint l'enlever de son hermitage. On le lava,

on lui coupe les cheveux, on le revêt d'habits précieux, on lui fait hommage, on le traite comme empereur & comme comte de Flandre. L'Hermite conte ses aventures & forge le roman de sa vie & de sa prétendue délivrance, disant qu'étant sorti des prisons du Roi de Bulgarie, par le moyen d'une fille qu'il avoit promis d'épouser, il tomba entre les mains d'autres barbares, qui le tinrent en esclavage jusqu'à ce qu'il fut acheté par des marchands Allemands, & se rendit en Hainaut.

La fable, bien ou mal concertée, fut reçue avec joie par les villes de Tournay, Lille, Valenciennes, Gand, Bruges & autres; le Duc de Brabant & plusieurs autres seigneurs se laisserent persuader. L'imposteur marchoit en habit d'Empereur, vêtu à la Grecque, faisant porter la croix devant lui. Un jour de Pentecôte il fit dix chevaliers, donna des fiefs & scella des patentes. La Comtesse de Flandre, fort embarrassée de voir la désertion de ses sujets, s'adressa au roi de France Louis VIII. qui envoya l'Evêque de Senlis, Mathieu de Montmorency, Michel de Harnes & Thomas de Lamprenesse vers ce nouvel Empereur, pour lui persuader de se rendre à Peronne, où le Roi se devoit trouver. L'imposteur y vint, accompagné du Duc de Brabant, de Valeran de Luxembourg, & de plus de cent chevaliers, sous le sauf-conduit du Roi. Il y eut d'abord quelques entretiens indifférens; ensuite Louis l'ayant pressé de répondre sur le jour & le lieu de son mariage, celui de sa chevalerie, le jour, le lieu & la maniere dont il fit hommage au Roi de France pour son comté de Flandre; l'imposteur demeura sans réponse, & ayant apporté des excuses frivoles, il s'enfuit la nuit & se retira à Valenciennes, où ne se trouvant pas encore assez en sûreté, il s'enfuit à Nivelle & de-là à Cologne, & enfin il prit le chemin de Rome, & fut arrêté à Rougemont en Bourgogne par Erard du Chatenay chevalier Bourguignon, & avoua que son vrai nom étoit Bertrand de Rais ou de Rens, qui est le lieu où il avoit pris naissance en Bourgogne, & que son premier métier étoit celui de menétrier. Il fut envoyé à la Comtesse de Flandre, qui, après lui avoir fait souffrir les insultes que méritoit son effronterie & son imposture, le fit pendre à Lille. Il se trouva encore des gens qui veulurent qu'il fut le vrai Baudouin, & cette persuasion étoit alors si enracinée, que la Comtesse fut obligé d'envoyer exprès en Bulgarie pour en savoir la vérité.

Meür Doutreman. Matth. Paris.

XL. Mariage de l'empereur Robert avec une Demoiselle. *an.* 1227. *Sanut. l. ij. part. 4. c. 18.*

Vatace différant de jour en jour d'envoyer à l'empereur Robert la princesse Eudocie, qui lui avoit été promise en mariage, Robert se laissa aller à l'amour d'une jeune demoiselle Françoise, fille de Baudouin de Neuville chevalier, issu d'une noble famille d'Artois. Quoique cette fille fut alors promise à un jeune seigneur

Bourguignon, Robert l'épousa ; & Vatace lui ayant envoyé la princesse Eudocie, il la fit épouser à Anseau de Cahieu gentilhomme Picard des plus qualifiés de sa cour ; ce qui ne déplût ni à la Princesse ni à Vatace, qui aimoit mieux la voir mariée à un simple gentilhomme qu'à l'Empereur, pour les raisons que nous avons touchées.

du Cange hist. de Constantinop. l. iij. art. 11 Acropolit. c. 24. 47. Alberic. an. 1221.

Le Gentilhomme Bourguignon, à qui cette fille avoit été promise, résolut de tirer vengeance de l'insulte qu'on lui avoit faite ; il conspira avec plusieurs de ses parens & de ses amis, & étant entrés tous ensemble sur la nuit dans le palais, prirent la mere & la firent jetter dans la mer, couperent le nez & les levres à la fille, puis se retirerent. L'Empereur s'apperçut aisément que la plûpart des seigneurs François de Constantinople avoient trempé en cette conspiration, & qu'il leur étoit devenu odieux & méprisable, tant à cause de cette action, qu'à cause de son indolence & de sa fainéantise ; c'est pourquoi il sortit de Constantinople & alla à Rome, où il fut assez bien reçu par le pape Grégoire IX. qui avoit succédé à Honorius III. en 1227. Ce Pape lui persuada de retourner à Constantinople, & contribua même aux frais de son voyage ; mais Robert mourut en chemin, étant arrivé en Epire accablé de douleur & de dépit, l'an 1228. On a pu remarquer par toute son histoire qu'il avoit peu de courage & de talens pour le gouvernement.

XLI. Le jeune Baudouin proposé pour Empereur de Constantinople. an 1228. Sanut. l. ij. part. 4. c. 18.

L'empereur Robert ne laissoit point d'enfans, & le jeune prince Baudouin son frere, n'étant alors âgé que de neuf à dix ans, n'étoit pas en état de gouverner un état aussi ébranlé que l'étoit l'empire de Constantinople. Les Barons proposerent de rechercher l'alliance de Jean Azen roi de Bulgarie, prince puissant & belliqueux, en lui demandant sa fille en mariage pour le jeune prince Baudouin. La proposition fut acceptée avec plaisir par le Roi Bulgare, qui trouvoit dans cette alliance son avantage & sa gloire. Le traité fut donc arrêté & signé, & Azen s'engagea à recouvrer à ses dépens toutes les terres de l'empire Romain, que les prédécesseurs de Baudouin avoient perdues dans la Thrace & les provinces occidentales de l'empire.

Mais les seigneurs François qui avoient eu part à la conspiration contre l'empereur Robert, craignant qu'un jour le jeune Baudouin ne voulut tirer vengeance de l'insulte faite à son frere, persuaderent adroitement aux autres barons de renoncer au traité fait avec le Roi de Bulgarie ; que l'on ne pouvoit prendre aucune confiance en un Prince barbare & accoutumé à manquer à sa parole ; qu'il y avoit danger que, sous prétexte de recouvrer les pays appartenans à son gendre, il ne s'en emparât pour lui-même ; qu'il valoit beaucoup mieux recourir à quelque puissant seigneur de leur nation, qui leur

auroit obligation de l'avoir élevé à l'empire, & s'emploieroit de toutes ses forces à le maintenir & à conquérir ce qui en avoit été démembré. Ils jetterent donc les yeux sur Jean de Brienne, qui avoit été Roi de Jérusalem, & qui ayant été dépouillé quelque tems auparavant de ce royaume, par l'empereur Frideric son gendre, étoit réduit à commander les troupes du pape Grégoire, contre le même Frideric dans le royaume de Naples.

XLII. Jean de Brienne empereur de Constantinople. *an.* 1229. *Rich. de S. Germ. Greg. IX. l. iij. ep.* 57. 46.

On envoya des ambassadeurs au Pape pour avoir son consentement. Il l'accorda sans peine. Jean de Brienne se rendit auprès de lui à Rietti, & on dressa un traité, dans lequel, pour conserver le droit que le jeune prince Baudouin avoit à l'empire, il fut arrêté que ce jeune Prince épouseroit la fille de Jean de Brienne, que ce mariage seroit effectué & consommé quand l'un & l'autre auroient atteints l'âge convenable. Que cependant Jean de Brienne jouiroit de l'empire pendant toute sa vie, & qu'après sa mort il retourneroit à Baudouin. Que le même Jean de Brienne entretiendroit Baudouin, selon sa qualité, jusqu'à l'âge de vingt ans; & qu'alors il seroit investi du royaume de Nicée & des terres que les François tenoient au de-là du détroit, avec le duché de Neucastre; & que le duché de Nicomédie seroit réservé à l'Empereur. Que Jean de Brienne pourroit laisser à ses héritiers tout le pays qui est au de-là du bras de S. George, comme les Latins & les Grecs le possédoient; ou toutes les terres que les Comnenes possédoient, jusqu'aux dépendances d'Andrinople & de Didymotique, avec tout le duché de Philippopole, comme aussi toute la terre de Sclavonie, qui avoit autrefois fait partie de la Thrace, à la réserve de ce qui appartient au Roi de Bulgarie & du royaume de Thessalonique. Le tout à condition d'en faire hommage à Baudouin & à ses successeurs, quand il seroit parvenu à l'empire après le décès de Jean de Brienne, & de faire les services convenables à l'Empereur dans ses expéditions. Ce traité fut confirmé par le Pape, étant à Perouse le 19 avril 1229. & dès-lors Jean de Brienne prit le titre d'Empereur, en qualité de tuteur ou bail du jeune empereur Baudouin, qui se contenta du titre d'héritier de l'empire de Constantinople.

Voyez du Cange hist. de Constantinop. l. iij. art. 15.

XLIII. Guerre entre Théodore Comnene & Jean Azen roi de Bulgarie. *an.* 1230. *Acropol. c.* 25. *chronic. Rich. de S. Germ.*

Cependant Théodore Comnene, accoutumé de mettre tout à profit pour satisfaire son ambition, aux dépens même de l'honneur & de la bonne foi, résolut de porter ses conquêtes jusques dans le royaume de Bulgarie, quoiqu'il eut peu auparavant contracté alliance avec le roi Jean Azen, dont il avoit fait épouser la bâtarde Marie à son frere Manuel. Les deux armées se rencontrerent près de la riviere de l'Hebre, vers le lieu nommé Clocotinice. Azen étoit inférieur en nombre de troupes; mais il se confioit dans la justice de sa cause, & avoit fait attacher au haut d'une pique, en guise d'étendart

d'étendart, le traité de paix qui avoit été fait peu de tems auparavant entre lui & Théodore. Les Bulgares remporterent tout l'avantage. Théodore Comnene & tous ses officiers furent faits prisonniers. Cette bataille se donna au mois d'avril 1230. & Azen continuant ses exploits, se rendit maître d'Andrinople, de Didymotique, de Serres, de Voleres & de Prilepe, & fit des courses jusques dans la grande Valachie, qui fait partie de la Thessalie, & dans l'Epire; & après avoir laissé de bonnes garnisons dans les places conquises, il s'en retourna triomphant dans son pays.

Manuel, frere de Théodore Comnene, s'étant échappé du combat, revint à Thessalonique, où, sous le titre de Despote, qui lui avoit été donné auparavant par son frere, il gouverna ses états en paix. Quant à Théodore Comnene, il fut traité avec beaucoup d'humanité par le roi Azen son vainqueur. Mais ayant appris que Théodore machinoit quelque chose contre lui, il lui fit crever les yeux.

XLIV. Jean de Brienne part pour Constantinople. *an.* 1231. *Greg. IX. l. v. ep.* 75. *Rich. de S. Germ. Acropol. c.* 27. 30. 37. 38.

Jean de Brienne faisoit cependant ses préparatifs pour passer à Constantinople, & levoit des troupes pour y soutenir sa nouvelle dignité. Il renouvella l'alliance avec les Vénitiens, qui lui fournirent des vaisseaux pour le transport. Il en partit vers le mois de septembre 1231. & arriva heureusement à Constantinople, où il fut reçu avec applaudissement tant des Grecs que des Latins, qui l'attendoient comme leur libérateur. Acropolite, qui l'avoit vû, dit qu'il avoit l'air d'un homme de quatrevingt ans, & étoit d'une taille fort avantageuse, surpassant de beaucoup ceux qui étoient autour de lui. Ce Prince, dont on avoit conçu de si grandes espérances, laissa passer deux ans sans faire aucune entreprise, laissant les troupes qu'il avoit amenées sans emploi, ou même les congédiant sans raison; ce que les uns attribuent à son avarice, les autres à la crainte qu'il avoit de Vatace, & d'autres à l'amour du repos propre à un vieillard de cet âge.

Il se réveilla enfin en 1233. & passa en Asie. Il débarqua à Lampsaque, & au lieu de pousser son ennemi, qui étoit fort affoibli par la guerre qu'il avoit eue précédemment contre Leon-Galas César, & par un gros corps de troupes qu'il avoit envoyé à Rhodes pour réprimer une sédition, il demeura dans l'inaction, n'ayant pris qu'un seul château nommé Céramide, situé aux environs de Cizyque. Quelques soldats François, de leur propre mouvement, ayant escaladé la ville de Piga pendant la nuit, s'en rendirent maîtres, & y firent un grand butin. Tel fut le succès de cette campagne.

XLV. Guerre du Roi de Bulgarie & de l'Empereur de Nicée contre Constanti-

Vatace, plus animé que jamais contre les François, fit entrer Jean Azen roi de Bulgarie dans son ressentiment, & moyennant le mariage qu'il lui proposa de Théodore son fils, âgé de douze ans, avec Helene fille d'Azen, âgée de neuf ans; ils firent ensemble une

nople. an. 1235. étroite alliance, se disposerent à attaquer, chacun de son côté, la ville de Constantinople. Jean de Brienne, qui voyoit cet orage prêt à fondre sur sa tête, écrivit de toute part aux princes chrétiens pour demander du secours. Les Vénitiens équiperent une puissante flotte. Il pria le pape Grégoire IX. d'employer son autorité pour lui procurer l'assistance dont il avoit besoin. Grégoire invita les princes de l'europe, & en particulier Thiébaut roi de Navarre & comte de Champagne, à secourir l'empire de Constantinople dans ce pressant besoin. On avertit Geoffroy de Ville-Hardouin prince d'Achaie & les autres vassaux de l'empire de se tenir prêts.

Acropol. c. 33. Greg. IX. l. ep. 313. Philip. Mousk.

Dès le commencement du printems de l'an 1235. Vatace & Azen se mirent en mouvement, chacun de leur côté, & après avoir solemnellement célébré le mariage entre le prince Théodore & la princesse Helene, & renouvellé leur traité d'alliance, ils partagerent leurs troupes; Vatace choisit le côté de la Propontide, comme plus voisin de ses états, pris Madyre & toute la Chersonnese, le château de Cyssos; il se rendit aussi maître du mont Ganos, où il bâtit une forteresse. Quant à Azen, il poussa plus avant en terre ferme vers le septentrion, & après y avoir fait mille ravages & exercé toutes sortes de cruautés contre les François, ils revinrent chargés de butin, & rejoignirent leurs troupes près de la ville de Constantinople pour en former le siege.

Philip. Mousk.

Jean de Brienne étoit dans la ville, n'ayant en tout que cent soixante chevaliers, quelques sergens à cheval & peu d'infanterie; au lieu que les ennemis étoient plus de cent mille hommes. Ils partagerent leurs troupes en huit corps, dans le dessein d'attaquer la place de vive force & de l'emporter d'assaut. Jean de Brienne, qu'une l'ongue expérience & une prudence consommée avoient rendu supérieur aux dangers & aux cas les plus imprévus, ne se déconcerta point dans cette extrémité. Il laissa dans la place toute son infanterie pour la garder, & sortit avec sa cavalerie, dont il forma trois escadrons, & attendit les ennemis de pied ferme. Ils ne manquerent pas de venir fondre sur la petite armée de l'Empereur, espérant de l'opprimer par leur multitude. Mais l'Empereur les reçut avec tant de fierté & de courage, & les repoussa avec tant de vigueur, qu'ils furent entiérement mis en déroute; & que de quarante-huit escadrons qu'ils étoient, à peine Vatace & Azen en purent-ils sauver trois. Jean de Brienne y donna des preuves d'une valeur & d'une prudence extraordinaire. Il seroit mal-aisé de trouver dans l'antiquité un exemple d'une pareille victoire, remportée avec des forces si disproportionnées.

L'infanterie qui étoit demeurée dans la ville, ne put se contenir dans cette occasion. Elle fit de son propre mouvement une sortie

contre la flotte des ennemis, composée de plus de trois cens voiles, tua une partie de ceux qui la montoient, pilla les vaisseaux, en saisit vingt-quatre qu'elle amena au port de Constantinople. Ainsi les François remporterent une victoire complette sur mer & sur terre, quoiqu'ils n'eussent aucuns vaisseaux de guerre. *Greg. IX. l. ix. & ep. 313. Philip. Mousk.*

XLVI. Second siege de Constantinople par Vatace & Jean Azen. *an.* 1236.

Cette défaite ne fit qu'augmenter l'animosité & la haine des deux princes Vatace & Azen; ils revinrent l'année suivante 1236. avec deux puissantes armées, l'une de terre, & l'autre de mer montée sur trois cens vaisseaux. L'empereur Jean de Brienne n'avoit reçu aucun secours, quoiqu'on lui en fit espérer de toute part. Geoffroy de Ville-Hardouin prince d'Achaie, les Vénitiens, les Pisans & les Génois furent les seuls qui vinrent à son secours. Ville-Hardouin, avec six vaisseaux de guerre, chargés de cent chevaliers, de trois cens arbalêtriers & de cinq cens archers, attaqua l'armée navale des ennemis, se fit jour à travers leurs vaisseaux, coula à bas, ou rendit inutiles quinze de leurs bâtimens, & entra à leur vûe à Constantinople. Les Vénitiens, commandés par leur bail Jean Michel, mirent en mer seize vaisseaux; les Pisans & les Génois vinrent de même avec leurs forces attaquer l'armée navale des ennemis, la dissiperent, lui donnerent la chasse, & obligerent les deux princes Vatace & Azen à prendre la fuite.

XLVII. Le jeune empereur Baudouin à Rome & en France. *an.* 1236. 1237. *Acropolit. c.* 37. *Philip. Mousk. Greg. IX. l. x. ep.* 282. 293. 294. *&c.*

Ces avantages, presque miraculeux, remportés sur les ennemis de l'empire de Constantinople, ne contribuoient nullement à le fortifier ni à l'affermir. Ils ne faisoient au contraire que diminuer ses forces & faire voir à ses ennemis qu'il ne tenoit presque plus à rien. Jean de Brienne le sentoit mieux que personne; il écrivoit lettres sur lettres au Pape, pour obtenir un prompt & puissant secours. Le Pape n'avoit que la voix des prieres & des sollicitations, il l'employoit avec zèle & avec empressement; mais sans beaucoup de fruit: l'ardeur pour les croisades, dont on voyoit le peu de succès, se rallentissoit par-tout. Jean de Brienne, pour faire une derniere tentative, fit partir le jeune empereur Baudouin, afin qu'il fit connoître au Pape & au roi de France l'extrémité où étoit réduit l'empire de Constantinople. Baudouin fut reçu à Rome avec l'honneur qui étoit dû à sa naissance & à sa dignité. Le Pape renouvella ses instances envers les princes & les prélats de France, d'Angleterre & de Hongrie, pour les engager à donner du secours à l'empire d'Orient. Il écrivit en particulier aux évêques de Cambray, d'Arras & de Tournay, pour les prier d'exhorter les quatre cens chevaliers François, qui, outre les barons & les parens & cousins de Jean de Brienne & de Baudouin, s'étoient croisés pour la terre sainte, de changer leurs vœux & d'aller à Constantinople. Enfin le S. Pere fit prêcher une croisade particuliere pour cette expédition.

Baudouin arriva en France en 1237. & vint trouver le roi S. Louis qui étoit son proche parent, tant du côté paternel que maternel; la reine Blanche mere de S. Louis étoit grande tante de Marie de Brienne épouse de Baudouin. Ce Prince fut reçu en France avec beaucoup d'honneur, & on lui promit toute assistance. Le Roi le remit en jouissance de Courtenay & des autres seigneuries qu'il avoit en France & en Champagne. Baudouin passa au mois d'avril en Flandre, vers la comtesse Jeanne sa cousine germaine, qui lui fit rendre pareillement ce qui lui appartenoit en ce pays-là & dans le Hainaut. Il n'y eut que sa sœur Marguerite comtesse de Vianden qui lui contesta le marquisat de Namur, ne voulant pas le reconnoître pour son frere. Mais à la fin on s'en rapporta à la Comtesse de Flandre, qui ajugea le marquisat de Namur à Baudouin, à charge de donner à Marguerite une somme de sept mille livres.

XLVIII. Mort de Jean de Brienne empereur, *le 23 de mars 1237. Rainal. Annal. Vading. Matth. Paris. an. 1237. &c.*

Pendant que le jeune empereur Baudouin faisoit ses préparatifs pour retourner à Constantinople, & que la noblesse Françoise se croisoit à l'envi pour l'y accompagner, & que déja Pierre de Dreux comte de Bretagne, Hugues IV. duc de Bourgogne, Henri II. comte de Bar, le duc Raoul de Nêle comte de Soissons, & plusieurs autres seigneurs avoient pris la croix, & se préparoient à partir vers la S. Jean de cette année 1237. arriverent des ambassadeurs venus de Constantinople, apportant la nouvelle de la mort de l'empereur Jean de Brienne, & que la ville étoit serrée de si près par les ennemis, & tellement dénuée de vivres & de provisions, que tous les jours des gentilshommes François étoient contraints de sortir secrettement de la ville pour s'en retourner en leur pays, n'ayant pas de quoi subsister dans Constantinople. Que si les ennemis venoient de nouveaux en former le siege, on ne trouveroit pas assez de soldats pour garnir les remparts.

Vide Luc Acher. in not. ad Guibert p. 634. x. kall. maii commemorat. Joan. imperatoris hujus ecclesiæ fratris ad succurrendum. Vide Cang. Glossar. Monachi ad succurrendum & Mabill. præfat. in 3. tom. act. Bened.

Alberic. ad an. 1237.

Quant à Jean de Brienne, les Franciscains racontent qu'il voulut mourir, & mourut en effet, dans l'habit de S. François, mais le nécrologe de S. Martin de Laon, ordre de prémontrés, dit qu'il mourut frere pour le secours de ce monastere; c'est-à-dire, qu'il en prit l'habit, ou qu'il avoit avec eux une société de prieres. Berengere de Castille sa femme mourut la même année.

XLIX. Divers états de Jean de Brienne. *du Cange. hist. de Constantinop. l. iij. art. dernier.*

Jean de Brienne étoit fils d'Erard comte de Brienne, qui le destina d'abord à l'état ecclésiastique. Ce jeune homme, qui n'avoit aucune inclination pour cet état, se sauva dans l'abbaye de Clairvaux, où il fut reçu & élevé par un sien oncle, qui est apparemment Jean de Brienne, qui fut depuis abbé de Beaulieu. Le jeune homme demeura à Clairvaux, jusqu'à ce que Simon de Broyes seigneur de Château-vilain, son proche parent, l'ayant trouvé de-

vant la porte du monaftere, & l'ayant reconnu, l'emmena avec lui & le forma aux exercices de la guerre, propres à un gentilhomme, & enfin le fit chevalier. Quoique fon pere ne lui eût donné aucun fecours, il ne laiffa pas, avec l'affiftance de fes amis, de paroître dans les affemblées, dans les tournois & à la guerre, d'une maniere qui le fit diftinguer. Il prit la croix avec Gautier de Brienne fon frere, & fe trouva à la conquête de Conftantinople; mais fon frere ayant été appellé en ce même tems à la couronne de Sicile, Jean l'accompagna en fon voyage de Naples, & après fa mort, il prit foin de fes enfans. La réputation de conduite & de valeur qu'il s'étoit acquife, porterent les Barons de Jérufalem à lui offrir ce royaume après la mort du roi Amauri.

Jean de Brienne paffa en Paleftine, & époufa Marie fille de Conrade de Montferrat, & d'Ifabelle reine de Jérufalem. Il eut de fon mariage avec Marie une fille, qu'il donna en mariage à l'empereur Frideric II. enfuite étant venu en France, après le décès de la reine Marie fa femme, pour chercher du fecours à la terre fainte, & delà étant paffé en Efpagne pour le même fujet, il y époufa en fecondes nôces en 1222. Berengere fille d'Alphonfe roi de Caftille, de laquelle il eut trois fils, Alphonfe, Jean & Louis, & une fille nommée Marie, que quelques-uns ont nommée Marthe, & qui fut donnée en mariage au jeune Baudouin empereur de Conftantinople.

Nous avons vû de quelle maniere il fut appellé à l'empire de Conftantinople, & comment il s'y comporta. On admira jufqu'à la fin de fa vie la valeur & l'intrépidité qui l'avoient toujours accompagné; mais on lui reproche l'avarice, qui ternit une partie de fa gloire, & attira de grands maux à l'empire de Conftantinople. On le blâma auffi d'avoir rompu trop légérement avec l'empereur Frideric fon gendre; ce qui porta Frideric à s'allier aux ennemis de l'empire de Conftantinople, & à traverfer les deffeins de l'empereur Baudouin gendre de Jean de Brienne. C'eft ce que nous verrons ailleurs. Venons à ce qui regarde l'empire d'Allemagne.

L. Affaires de l'empire d'Allemagne. Frideric II. empereur. *an.* 1212.

L'empire d'Allemagne, après avoir été agité pendant plufieurs années par les factions de Philippe de Suabe & d'Othon de Saxe, qui fe le difputoient, fut enfin pacifié après la mort de Philippe, tué en 1208. & l'excommunication encourue par Othon de Saxe en 1211. Alors les princes & les prélats d'Allemagne élurent empereur en 1212. le jeune Frideric II. du nom, fils de l'empereur Henri VI. & de l'impératrice Conftance fille de Roger II. roi de Sicile, laquelle avoit apporté à Henri fon mari le royaume de Sicile, le duché de Pouille & la principauté de Capouë. Frideric nâquit le 26 décembre 1193. d'autres mettent fa naiffance en 1194. ou 1195. ou 1196. & d'autres en 1197. On eft encore partagé fur le lieu de fa

Vide Struv. in Friderico II. n. 1.

naiſſance ; les uns le faiſant naître à Palerme, d'autres à Naples, d'autres à Aſſiſe. Quelques-uns ont douté de ſa légitimité ; d'autres aſſurent qu'il y eut pluſieurs ſeigneurs, évêques & cardinaux qui aſſiſterent à ſa naiſſance, pour prévenir les ſoupçons de ſuppoſition ; car Conſtance ſa mere paſſoit, dit-on, ſoixante ans. Mais on démontre qu'elle n'avoit pas plus de trente ou trente-un ans, lorſqu'elle épouſa Henri ; car elle étoit fille poſthume de Roger II. roi de Sicile, qui mourut en 1154. Or Conſtance épouſa Henri en 1185. âgée de trente-un ans, & enfanta Frideric II. en 1193. âgée ſeulement de trente-huit ou trente-neuf ans, ce qui n'a rien de fort extraordinaire.

Vide Cund. in Henrico VI. n. 59.

LI. Belles qualités de l'empereur Frideric. *Petr. de Venei. l. j. c. 44. l. iij. c. 11. & 67. Geſta Friderici apud Eccard. p. 1026. &c.*

Ce Prince fut très-bien élevé, & avoit de grandes & belles qualités naturelles, étant magnifigue, libéral, vaillant, ſachant pluſieurs langues, le latin, le grec, l'arabe, le françois & l'allemand. Il aimoit la lecture & y employoit tout le tems de ſon loiſir. Il fit traduire en latin pluſieurs livres grecs & arabes, & en particulier ceux d'Ariſtote, & pluſieurs livres de médecins. On dit même qu'il compoſa quelques ouvrages, entr'autres celui de la nature & du ſoin des oiſeaux, qui a été imprimé. Il fonda à Naples une académie d'études, & lui donna de beaux réglemens & de grands privileges. On loue ſa religion & ſa piété, ſa grandeur d'ame, ſa modeſtie. Il étoit d'une taille bien proportionnée ; mais médiocre, beau de viſage, d'un air gai, d'un poil tirant ſur le roux, plein de vigueur & de ſanté. Il aimoit la chaſſe, ſur-tout celle de l'oiſeau ; on lui reproche d'avoir été trop adonné aux femmes, & d'en avoir toujours eu pluſieurs à ſa ſuite. On verra ci-après ſi ceux qui ont loué ſa piété & ſa religion ſont dignes de créance.

Il n'avoit encore que trois ans, qu'il fut élu roi des Romains en 1196. du vivant de ſon pere. Mais l'empereur Henri VI. étant mort en 1197. & les princes d'Allemagne n'ayant pas jugé à propos, à cauſe de ſon bas âge, de le reconnoître pour Empereur, l'impératriſe Conſtance ſa mere le fit reconnoître & couronner Roi de Sicile, & parce qu'il avoit été élevé en Pouille, on lui donna le nom d'Infant de Pouille. Le jeune Prince ayant reçu la couronne de Sicile, l'Impératrice ſa mere envoya auſſi-tôt vers le pape Innocent III. pour le prier de donner à ſon fils l'inveſtiture de ce royaume, du duché de Pouille & de la principauté de Capoue. Mais le Pape, faiſant réflexion que les trois articles accordés par les papes Adrien & Clement, touchant les élections des prélats, les légations du ſaint ſiege, les appels & les conciles, étoient contraires non ſeulement à la dignité du ſaint ſiege, mais auſſi à la liberté eccléſiaſtique, fit ſavoir à l'impératrice Conſtance qu'il ne conſentiroit jamais à ces trois articles, & qu'il falloit que Frideric y renonçat, s'il

Chronic. Richer. Senon. l. iij. c. 19. 20. tom. 3. Spicil. Geſta Innoc. III. n. 23.

vouloit obtenir l'investiture qu'il demandoit. L'Impératrice tâcha de fléchir Innocent par des présens; mais n'y ayant pas réussi, elle lui envoya Anselme archevêque de Naples, Aimeri de Syracuse, Thomas grand justicier & Nicolas juge, pour l'assurer que son fils recevroit le royaume de lui à foi & hommage à l'ordinaire, sans faire mention de ces trois articles, auxquels il renonceroit. L'Impératrice mourut quelque tems après, le 27 de novembre 1198. laissant la tutelle de son fils au pape Innocent III. Elle n'avoit qu'environ quarante-cinq ans.

LII. Frideric II. est couronné Empereur à Aix-la-Chapelle. an. 1215. & ensuite à Rome en 1220. *Godefrid. Alberic. Albert. Stad. chronic. Richer. Senon. l. iv. c. 2. &c.*

Après l'excommunication d'Othon de Saxe, encourue en 1211. Frideric fut de nouveau élu empereur en 1212. & en 1215. il fut couronné empereur à Aix-la-Chapelle le 24 de juillet, veille de S. Jacques, par Sigefroi archevêque de Mayence, légat du saint siege. Ensuite il reçut la croix de la main de Pierre de Saintes, qui prêchoit la croisade dans ces quartiers-là. D'Aix-la-Chapelle il vint à Cologne, où il fut reçu en grand honneur; enfin après la mort de l'empereur Othon, arrivée en 1218. il fut de nouveau reconnu empereur, & Henri comte Palatin du Rhin & duc de Saxe lui remit les ornemens impériaux, que l'empereur Henri VI. son frere lui avoit laissés. Puis étant allé à Rome, il reçut la couronne impériale des mains du pape Honorius III. ou, selon d'autres, du cardinal Hugolin. La cérémonie s'en fit le 22 de novembre 1220. il y fit de grandes largesses à l'Eglise Romaine, & entr'autres lui rendit les terres de la comtesse Mathilde, & y reçut de nouveau la croix pour marcher au secours de la terre sainte. De Rome il passa en Sicile, dont il étoit Roi; il chassa les Sarrazins qui s'y étoient maintenus dans les montagnes, & les transporta à Nucerie, où il les obligea de demeurer ensemble. Il fit rentrer dans le devoir la province de Pouille, dont les deux comtes Richard & Thomas, freres du pape Innocent III. s'étoient emparés.

Apud Baluzium Miscellan. l. j. p. 448.

LIII. Henri VII. fils de l'empereur Frideric II. est couronné Roi à Aix-la-Chapelle. an. 1222. *Godefrid. ad h. an. Conrad. Ursperg. &c.*

L'empereur Frideric avoit épousé en 1212. Constance fille d'Alfonse roi de Castille, laquelle avoit été mariée en premieres nôces à Emeri roi de Hongrie. Frideric eut, de cette Princesse, Henri, dont il confia l'éducation à Engelbert archevêque de Cologne, & qu'il fit couronner Roi des Romains à Aix-la-Chapelle en 1222. Ce jeune Prince demeura en Allemagne pendant que l'Empereur son pere étoit en Italie. Henri épousa en 1227. Marguerite, autrement nommée Agnés, fille du Duc d'Autriche, qui fut aussi couronnée Reine dans la cérémonie de son mariage. Engelbert archevêque de Cologne, qui avoit eu le gouvernement du jeune roi Henri, & la régence de l'empire d'Allemagne pendant l'absence de l'empereur Frideric, ayant été mis à mort en 1225. comme nous le dirons dans l'histoire ecclésiastique, l'Empereur donna le gou-

vernement de l'empire à Louis duc de Bavierre, qui s'étant rendu indigne de la confiance de l'Empereur, par les sentimens de révolte qu'il inspira au jeune roi Henri, ou dans lesquels il l'entretint, fut mis à mort au milieu des siens, par un assassin inconnu, qu'on disoit avoir été envoyé exprès par le viel de la Montagne prince des assassins. Nous verrons plus au long, dans l'histoire ecclésiastique, les démêlés qu'eût l'empereur Frideric avec les papes Honorius III. & Grégoire IX.

Godefrid. ad an. 1231. Albert. Stad. chr. Augusti. &c.

LIV. Frideric passe en Palestine. *an. 1227. Conrad. Ursperg. Godefrid. Alberic. ad an. 1228.*

L'empereur Frideric ayant pris la croix dès le commencement de son regne, différentes affaires qu'il eut, tant en Allemagne qu'en Italie, l'avoient toujours empêché d'accomplir son vœu. L'on imputoit même à sa négligence les retards des autres croisés, qui remettoient de jour en jour leur passage, sous prétexte d'attendre l'Empereur. On croit que la politique avoit beaucoup de part à ses délais, parce qu'il craignoit, dit-on, que le Pape ne s'emparât, pendant son absence, du royaume de Sicile & de ses états d'Italie. D'ailleurs le Pape prenoit ombrage de la grande puissance de Frideric, qu'il voyoit Roi de Sicile, Duc de Pouille, Prince de Capoue, maître de la Sardaigne, de la plus grande partie d'Italie, & ayant de grandes prétentions sur le royaume de Jérusalem, par son mariage avec Yolande fille de Jean de Brienne roi de Jérusalem. De plus Frideric gouvernoit l'empire d'Allemagne par son fils Henri, & faisoit sa résidence ordinaire en Italie, contre la coutume des autres Empereurs d'Allemagne, qui ne venoient que par fois en Italie; tout cela donnoit de l'inquiétude à Grégoire IX. qui en vint jusqu'à excommunier Frideric.

Ce Prince partit enfin pour la Palestine en 1228. & fit en 1229. une trêve de dix ans avec le Soudan d'Egypte, ou, comme parlent nos auteurs, le Soudan de Babylone, pendant laquelle il étoit permis aux chrétiens d'aller en dévotion à Jérusalem. Le Sultan rendit aux chrétiens la ville de Jérusalem, mais non pas le temple des Mahométans ni son parvis. Il rendit de plus les villes de Joppé, de Nazareth, de Lydda & de Remla, avec les pays des environs, & s'engagea de ne bâtir ni ville, ni nouveau fort dans le pays. Frideric entra avec son armée dans Jérusalem, y célébra la fête de Pâques; & y ayant fait mettre une couronne d'or sur l'autel, se la mit lui-même sur la tête, se fit proclamer Roi de Jérusalem, fondé sur le droit de sa femme Yolande, fille de Jean de Brienne, & parut ainsi solemnellement, la couronne sur la tête, au grand contentement des croisés & du peuple du pays.

Vide epist. Friderici apud Matth. Paris. Conrad. Ursperg. &c.

Mais ni ce voyage de Frideric, qui étoit excommunié, ni la trêve qu'il fit avec le Sultan, ne furent agréables ni au Pape, ni à Giraud patriarche de Jérusalem, ni aux templiers & aux hospitaliers, qui

qui connoissoient mieux que lui les artifices des Sarrazins, lesquels ne cherchoient qu'à désarmer les chrétiens & à faire tomber la dévotion des croisades par une paix feinte, qu'ils romproient quand ils en trouveroient l'occasion.

LV. Frideric retourne en Italie. an. 1229. Godefrid. ad an. 1228. Matth. Paris. ad an. 1229. Alb. Stad. &c.

Le Pape ne sachant aucun gré à l'Empereur de son voyage en Palestine, non seulement ne lui donna pas l'absolution de l'excommunication qu'il avoit lancée contre lui, mais il l'aggrava & la fit publier par-tout, & fit attaquer ses provinces d'Italie par Jean de Brienne, ci-devant roi de Jérusalem & beau-pere de l'Empereur, & empêcha de tout son pouvoir que les autres princes croisés ne suivissent Frideric dans son expédition. L'Empereur soutenoit même dans ses lettres, que le Pape avoit écrit au Sultan de ne lui pas rendre Jérusalem, & disoit qu'il avoit les lettres en main qu'il avoit interceptées, & qu'il les produiroit un jour aux yeux du public. Ce Prince revint donc en diligence en Italie, & par sa présence prévint la révolte de ses sujets, les rassura & reconquit aisément les terres & pays qu'on lui avoit déja enlevé.

La fille du roi Jean de Brienne étoit morte l'année précédente 1228.

Quelque fermeté que témoigna l'Empereur, il ne laissoit pas d'avoir de l'inquiétude au sujet de l'excommunication & de ses suites; peut-être moins par principe de religion que par intérêt, craignant que l'on n'en prit occasion de soulever ses sujets & de les soustraire à son obéissance. Il travailla donc sérieusement à se réconcilier avec l'Eglise & avec le Pape. Il manda en Italie plusieurs princes & plusieurs prélats d'Allemagne, comme le Patriarche d'Aquilée, l'Archeque de Salzbourg, l'Evêque de Ratisbonne, Leopold duc d'Autriche & le Duc de Dalmatie & d'Istrie. On tint une grande assemblée à Capoue, où se trouverent plusieurs prélats & plusieurs seigneurs, & on y traita de la paix entre le sacerdoce & l'empire. On ne put rien arrêter dans cette diette. Mais l'année suivante 1231. par la médiation de l'Archiduc d'Autriche & d'Herman de Saltz grand maître de l'ordre Teutonique, on fit la paix, moyennant cent vingt mille marcs d'or que l'Empereur donna à l'Eglise pour l'indemniser de ses pertes. Frideric reçut l'absolution, & mangea avec le Pape en signe de réconciliation.

Conrad. Ursperg. Alberic. ad an. 1230. &c.

LVI. Diverses révoltes contre l'empereur Frideric. an. 1232. 1233. 1234. Godefrid. ad an. 1232. & 1233. Item Alberic. Conrad. de fabaria de Casib. S. Galli. &c.

Les années suivantes, furent des années de troubles pour Frideric. Les Milanois d'un côté, ceux de Messine de l'autre, & plusieurs princes d'Allemagne, dans l'assemblée de Boppart, leverent l'étendart de la rébellion contre lui. Les Milanois furent les premiers, & commencerent leur révolte dès l'an 1232. On crut que c'étoit à l'instigation du roi des Romains Henri fils de l'Empereur, auquel le Pape avoit inspiré le dessein de s'emparer du trône de son pere, en haine de sa désobéissance à l'Eglise. Frideric ne put attaquer les Milanois ni les réduire, parce qu'ils étoient appuyés par les Alle-

mands, qui étoient maîtres des chemins. Mais il assiégea & prit Messine & y mit le feu. Ensuite il passa en Allemagne en 1234. pour ramener le roi Henri son fils à l'obéissance. Frideric lui envoya Herman maître des chevaliers Teutoniques, qui lui persuada de venir trouver l'Empereur son pere; il y vint, accompagné de quelques seigneurs, disposé à lui demander pardon. Mais Frideric, se laissant aller à son ressentiment, le fit arrêter & mettre en prison le 2 de juillet 1235. sans se laisser fléchir par les prieres des seigneurs qui s'emploioient pour Henri; voulant, disoit-il, donner, en la personne de son fils, un exemple du respect & de la soumission que les enfans doivent à leur pere. On l'enferma donc d'abord dans une maison forte à Vorms, où étoit l'Empereur, & ensuite à Heidelberg, sous la garde d'Othon prince Palatin; puis à Alzen, & enfin l'Empereur le fit mener en Sicile, ou plutôt en Pouille, où il mourut dans sa prison. Quelques-uns ont écrit que Frideric l'avoit laissé mourir de faim en 1240. Conrade second fils de l'Empereur fut établi Roi d'Allemagne en la place de Henri, l'an 1237.

Trithem. chron. Hirsaug.

LVII. Diette de Mayence. Premiere constitution de l'Empire en langue allemande. *an.* 1235. *Trithem. chron. Hirsaug. Godefrid. Goldast. part.* II. *p.* 17.

Frideric ayant réduit à la raison le roi Henri & les autres rebelles qui s'étoient attachés à lui, célébra à Mayence une fameuse diette, qui est une des plus nombreuses dont on ait connoissance. Il s'y trouva jusqu'à soixante & quinze princes d'Allemagne, outre une infinité de prélats & de seigneurs, jusqu'au nombre de douze mille. On y dressa une constitution de l'empire en langue allemande, qui est, dit-on, la premiere qui ait été rédigée en cette langue. L'Empereur y créa un nouveau Prince, savoir Othon de Lunebourg neveu du duc Henri, & il regarda cette promotion comme une distinction particuliere de son régne, ayant par ce moyen augmenté l'empire du consentement de tous les princes. Othon remit entre les mains de l'Empereur sa forteresse de Lunebourg, avec tout son territoire, Frideric l'en investit, avec le territoire de Brunswic, & érigea Lunebourg en duché du consentement des princes. Othon étoit surnommé l'Enfant, parce qu'il n'avoit que dix ans lorsque son pere mourut en 1213. L'Empereur assista en grande cérémonie, avec presque tous les princes, à la messe solemnelle de l'octave de l'Assomption de la Vierge, dans la grande église de Mayence; &, après la messe, il invita tous les princes, les prélats & les seigneurs à dîner; & comme il n'y avoit point d'endroit assez vaste dans la ville pour contenir une telle multitude, on dîna en pleine campagne.

L'Empereur assista, le premier jour de mai, à une cérémonie religieuse & célébre par le concours presqu'incroiable de peuple qui s'y rendit; car on dit qu'il y avoit plus de douze cens mille personnes, pour la translation du corps de sainte Elisabeth, fille

d'André roi de Hongrie, & veuve de saint Louis landgrave de Thuringe. L'Empereur leva la premiere pierre du tombeau, & mit une couronne royale d'or sur le chef de sainte Elisabeth. La cérémonie de la translation se fit, selon l'ordre du Pape, par les Archevêques de Mayence, de Treves & d'Hildesheim, & le corps fut mis dans une riche chasse d'argent, & déposé dans l'église de sainte Elisabeth.

LVIII. L'empereur Frideric retourne en Italie. *an.* 1237. & réduit ses ennemis à l'obéissance. *Godefrid. Mon. Alb. Stad. Matth. Paris. ad an.* 1236.

Frideric revint en Italie en 1236. & quoiqu'il fut réconcilié avec le pape Grégoire IX. il restoit entr'eux quelque semence de division, parce que Grégoire & les Vénitiens favorisoient sous main les Lombards, que l'Empereur considéroit comme ses plus grands ennemis en Italie. Il résolut de leur faire la guerre, & les assiégea dans Milan; mais à peine le siege étoit-il commencé, qu'il reçut des nouvelles d'Allemagne, que le Duc d'Autriche s'étoit soulevé contre lui. Aussi-tôt il retourna en Allemagne, &, pour châtier ce Prince de sa témérité, il le proscrivit, le priva de sa dignité, confisca ses terres, s'empara de la plus grande partie de l'Autriche, & fit de Vienne une ville impériale. Ensuite il convoqua une grande assemblée de tous les princes de l'europe à Vaucouleurs. Le Roi de France s'y rendit avec une nombreuse armée; car on disoit que Frideric avoit dessein de se saisir de Louis IX. Le Roi d'Angleterre s'excusa d'y aller; mais y envoya des premiers de son royaume. On ne sait pas ce qui se fit dans cette Assemblée, où l'Empereur ne vint point.

Il partit après cela pour l'Italie, & y arriva vers la fin de l'année 1237. Les Milanois se mirent aussi-tot en campagne avec une armée d'environ soixante mille hommes. Ils menoient avec eux ce qu'on nommoit alors *carrucium*, qui étoit un grand char qui portoit le principal étendart de l'armée, & qui étoit gardé par tout ce qu'il y avoit de plus vaillans hommes; on faisoit consister dans ce char la principale force de l'armée. L'Empereur avoit, disoit-on, plus de cent mille hommes, sans compter les Sarrazins qu'il avoit à sa solde. Il fit d'abord passer la riviere à une partie de son armée, & en particulier à ses Sarrazins, qui furent bientôt taillés en pieces par les Milanois. Ensuite l'Empereur étant survenu avec l'élite de ses troupes; les mit en fuite, en tua grand nombre, fit plusieurs prisonniers & enleva leur char. Il donna avis de sa victoire à plusieurs princes de l'europe; & la défaite des Milanois lui ramena plusieurs villes des environs. Le combat se donna le 27 de novembre 1237.

LXIX. Guerre de l'empereur Frideric contre ceux de Milan. *an.* 1239. *Matth. Paris. an.* 1239.

Il fallut toute-fois qu'il demeura deux ans en Lombardie, avant que de pouvoir rendre entiérement la paix au pays. Il assiégea en 1238. la ville de Bresse, mais il fut obligé d'en lever le siege. Le Pape, ayant de nouveaux sujets de plainte contre l'Empereur, qui

venoit de donner l'isle de Sardaigne à Henri son fils naturel, & qui avoit érigé cette isle en royaume feudataire de l'empire au préjudice du Pape, qui prétendoit que c'étoit un fief dépendant de l'Eglise, l'excommunia le jour du jeudi-saint 1239. comme nous le verrons dans l'histoire ecclésiastique. Les Milanois, après leur défaite, avoient demandé la paix à l'Empereur; mais il ne voulut la leur accorder que sous la condition de se soumettre à lui sans réserve pour la vie, les biens & la liberté. A quoi les Milanois ne pouvant se résoudre, se retirerent dans leur ville, déterminés à tout souffrir plutôt que de se rendre. Frideric marcha contr'eux, & comme ceux de Boulogne vouloient venir à leur secours, l'Empereur fit avancer une partie de ses troupes entre la ville de Boulogne & les bourgeois qui en étoient sortis en armes. Il les battit, les mit en déroute, plusieurs se noyerent dans la riviere de Rens, les autres furent obligés de se rendre à la discrétion de l'Empereur & à implorer sa clémence. Après cela il s'approcha de Milan, combla les fossés de la ville, fit avancer ses machines, & commença à battre la place; mais il fut obligé d'abandonner son entreprise par d'autres affaires qu'on lui suscita à l'autre extrémité de l'Italie. Il marcha donc du côté de Rome, & fut reçu avec honneur par presque toutes les villes qui se trouverent sur sa route, par ceux de Viterbe & par plusieurs Romains qui vinrent à sa rencontre. Le Pape allarmé, fit prêcher contre lui la croisade, & anima le peuple de Rome à aller à sa rencontre; mais Frideric les repoussa dans la ville, en prit plusieurs qu'il renvoya, comme inutiles, dans la ville; & comme le Pape continuoit à le traiter en ennemi, il mit tout à feu & à sang autour de Rome. De-là il partit pour réduire la Campanie; il prit, pilla & brûla Benevent; & sachant que plusieurs évêques & plusieurs ecclésiastiques du royaume de Sicile agissoit contre lui, de concert avec le Pape, il en fit mettre en prison perpétuelle & décapiter plusieurs.

Le Pape envoya ses légats de tous côtés, sur-tout en Allemagne, pour animer les peuples à faire la guerre à Frideric, leur promettant de grandes indulgences pour les y engager. L'Empereur n'en fut que plus irrité contre lui, fit marcher son armée contre les terres de l'Eglise Romaine, prit Ravenne & s'empara d'une grande partie du patrimoine de S. Pierre.

LX. L'empereur Frideric déposé. Henri landgrave de Thuringe élu Empereur en sa place. *an.* 1245.

Cependant le pape Grégoire IX. étant mort en 1241. on choisit en sa place Célestin IV. qui ne tint le saint siege que seize jours; il eut pour successeur Innocent IV. qui ayant envoyé des cardinaux à l'empereur Frideric, pour le porter à la paix, & à faire justice à l'Eglise Romaine des biens qu'il lui avoit ôtés; Frideric ne voulut entendre à aucun accommodement, & le Pape confirma l'excom-

munication que Grégoire IX. avoit lancée contre lui. Frideric voyant que plusieurs prélats & plusieurs seigneurs se séparoient de sa communion, & craignant de se voir entiérement abandonné, envoya des députés au Pape, lui promettant toutes sortes de satisfactions pour les torts qu'il avoit faits à l'Eglise; & afin de mieux couvrir ses artifices, il fit témoigner au Pape une grande envie de faire prendre une de ses niéces pour femme à son fils Conrade. Le Pape, qui connoissoit les ruses de Frideric, n'accepta, ni ne refusa ce parti : il ne laissa pas de sortir de Rome pour s'approcher de l'Empereur, afin d'être plus à portée de traiter de la paix. Mais Frideric lui dressa des embuches pour l'enlever lorsqu'il sortiroit de la ville; ayant manqué son coup, il envoya trois cens chevaliers pour le prendre de force à Sutri. Innocent en fut averti à tems, & se sauva déguisé d'abord à Civita Vecchia, ensuite à Génes & enfin en France. Il célébra à Lyon un concile fameux en 1245. où l'Empereur fut de nouveau solemnellement excommunié & déposé, ses sujets déclarés absous de leur serment de fidélité, & il fut permi aux princes, à qui il appartenoit de droit, d'élire un nouvel Empereur.

1246. *Matth. Paris. ad an. 1244. Vita Inn. IV. c.* 11.

LXI. Concile de Lyon où Frideric II. est déposé. an. 1245.

Cependant Frideric tint une grande assemblée à Veronne, où se trouverent plusieurs seigneurs de son parti. Frideric le Belliqueux duc d'Autriche, qui avoit été si maltraité par l'Empereur en 1237. vint l'y trouver, accompagné de deux cens chevaliers bien équipés; l'Empereur lui fit un fort bon accueil, le rétablit dans ses biens & honneurs, lui donna un privilege par lequel il confirme celui qu'il avoit reçu en 1166. de l'empereur Frideric Barberousse, lui permit de porter la croix sur sa couronne ducale, & l'éleva à la dignité royale, dont toute-fois ni lui ni ses successeurs ne se sont pas prévalus. Dans cette assemblée l'Empereur prit, ou fit semblant de prendre la résolution d'aller en personne, avec son fils Conrade, au concile de Lyon, & il s'avança jusqu'à Turin, où il apprit que le Pape l'avoit déclaré déchu de l'empire. Pour témoigner le peu de cas qu'il faisoit de cette sentence, il affecta de porter publiquement la couronne à Turin. Il écrivit aux princes de l'europe, pour se plaindre de la conduite du Pape. De-là il revint à Cremone, & envoya promptement son fils Conrade en Allemagne, pour arrêter, par sa présence, les effets de la sentence portée contre lui au concile de Lyon. Le Pape fit solliciter les princes d'Allemagne d'élire un nouvel Empereur; personne ne vouloit s'exposer aux troubles & aux risques d'une pareille élection, il n'y eut que Henri Raspon landgrave de Thuringe, qui vouloit bien consentir qu'on le choisit. Il fut élu à Virsbourg le jour de l'Ascension 1246. L'Archevêque de Mayence aussi-tôt prêcha la croisade contre Frideric, & l'on vit grand nombre de seigneurs s'enrôler dans cette milice.

chronic. Austral. ad an. 1237. 1238. Cuspinian. p. 32. Goldast. p. 302. Du Mont Corp. Diplom. tom. 1. part. 1. p. 190. Fugger. l. ij. c. 3. &c.

Albert. Stad. Matth. Paris. Monach. Paduan. l. j. p. 591. Richer. Senon. l. iv. c. 11. t. 3. Spicileg.

LXII. Victoire de Frideric contre ceux de Milan. *an.* 1246. *Matth. Parif.*

Les Milanois furent des plus ardens à se déclarer pour le nouvel empereur Henri ; ils lui promirent une fidélité inviolable. Frideric marcha contr'eux, & ayant mis en embuscade son fils Henri roi de Sicile, il s'avança vers la ville, ne doutant pas qu'ils ne dûssent sortir pour l'attaquer ; ils sortirent en effet, & le jeune roi Henri s'étant glissé entr'eux & la ville, ils se trouverent bientôt entre deux feux : ils furent battus ; mais ils vendirent cherement la victoire à Frideric.

Ce Prince cependant n'étoit pas sans inquiétude, il voyoit ses forces diminuer tous les jours, & celles de Henri son compétiteur s'augmenter ; il fit proposer au Pape des conditions de paix, dont la principale fut, qu'il abdiqueroit l'empire & passeroit en Palestine, pour y demeurer le reste de ses jours au service de la religion contre les Sarrazins, pourvu que le Pape voulut lui accorder l'absolution des censures, & faire reconnoître son fils Conrade pour son successeur à l'empire. Le Pape, qui se défioit toujours des promesses de Frideric, ne voulut lui rien accorder ; & Frideric, outré d'indignation, envoya en Allemagne son fils Conrade, pour empêcher la diette de Francfort, qui se devoit tenir le jour de S. Jacques 25 de juillet 1246. Conrade s'approcha de cette ville avec ses troupes, & ayant livré la bataille à Henri, il fut vaincu & mis en fuite, avec perte de plusieurs des siens.

Albert. Stad. & Matth. Parif. ad an. 1246.

Vers le même tems Bela roi de Hongrie, qui avoit été chassé de son royaume par les Tartares en 1244. & qui s'étoit réfugié auprès de l'empereur Frideric, fut rétablit dans son royaume en 1246. & pour reconnoître une si insigne faveur, il reprit son royaume de l'empire, sous l'obligation de lui fournir trois cens soldats, toutes les fois qu'il auroit guerre aux environs de la Hongrie.

Matth. Parif. ad an. 1244. *Petr. de Vineis. l.* j. *c.* 29. 30.

LXIII. Mort de l'empereur Henri landgrave de Thuringe. *an.* 1247. *Matth. Parif. ad an.* 1247. *Petr. de Vineis. l.* j. *c.* 20.

L'année suivante 1247. l'empereur Henri landgrave de Thuringe étant mort, le Pape envoya des cardinaux en divers royaumes, pour animer les princes contre Frideric & contre son fils Conrade, & les exhorter à s'emparer de ses états ; il fit aussi élire Guillaume comte de Hollande empereur, pour l'opposer à Frideric. Celui-ci obligea les Siciliens, les peuples de la Pouille & de la Calabre à reconnoître pour maître le prince Henri son fils, qu'il avoit eu d'Isabelle sœur du Roi d'Angleterre, à lui faire hommage, & ordonna à son fils naturel Henri, qu'il avoit fait Roi de Sardaigne, de faire tout le mal qu'il pourroit aux Génois, dont la plûpart étoient parens ou alliés du Pape. Henri n'y manqua pas, & l'Empereur de son côté en prit aussi quelques-uns qu'il fit pendre. Le Pape, pour s'en venger, excommunia Frideric & son fils.

Sur la fin de la campagne Frideric se disposa à marcher contre le Pape, qui étoit toujours à Lyon ; mais il fut obligé de revenir

sur ses pas par la révolte des Parmesans, qui se joignirent à ceux de Milan & aux autres ennemis de l'Empereur. Il forma donc le siege de Parme, & fit bâtir auprès de-là une nouvelle ville, qu'il nomma la Victoire, & qui lui servoit comme de camp. Il ne put réduire Parme, à cause de la mauvaise saison & du froid de l'hyver; il fut même battu par ceux de Parme, qui firent sur lui une grande sortie, mirent son armée en déroute, lui enleverent armes, bagage, trésor, ornemens royaux, vivres, tentes, chevaux, &c. & firent plusieurs prisonniers de guerre; la nouvelle ville de Victoire fut prise & brûlée, il y eut environ cent hommes de tués, & plus de trois mille prisonniers. Les Cremonois, qui étoient dans l'armée de l'Empereur, furent fort maltraités, & perdirent dans cette occasion plusieurs hommes & leur *carrucium*, ou leur grand chariot de guerre, dont on a donné la description ailleurs. Cette défaite arriva le 18 février 1248. l'Empereur se retira fort consterné à Cremone.

Monach. Paduan. an. 1248. & Nicol. de Curbio. Vita Innoc. IV. c. 26.

En Allemagne le jeune prince Conrade fut vaincu dans un rude combat, que lui livra l'armée de Guillaume comte de Hollande, & des croisés qui soutenoient son élection à l'empire. Conrade revint en Italie trouver l'empereur Frideric son pere; puis ils se rendirent tous deux dans la Pouille, où Frideric commença à persécuter les gens d'église, & à chasser les Franciscains & les Dominicains. Il s'étoit allié aux Sarrazins, & en avoit beaucoup dans son armée, & faisoit souvent de riches présens au Sultan de Syrie. Il lui envoyoit même, dit-on, des jeunes filles chrétiennes.

Matth. Parisf. ad an. 1248.

Vit. Innoc. IV. c. 27.

LXIV. Maladie de l'empereur Frideric II. *an.* 1249. *Matth. Parisf. an.* 1249.

On prétend que ce Prince fut empoisonné par ses ennemis, qui lui donnerent un poison lent, dont il languit pendant toute l'année 1249. On croit même que Pierre des Vignes son confident & son Chancelier, avoit été corrompu par présent & par promesse, & avoit contribué à lui faire donner du poison. Le médecin, dont Pierre des Vignes se servoit, ayant présenté une médecine à l'Empereur; ce Prince, informé d'ailleurs qu'on en vouloit à sa vie, ordonna à ce médecin de boire le premier de ce breuvage qu'il lui présentoit; le médecin étonné, se retira, faisant semblant de trébucher, se laissa tomber, & versa une partie du breuvage; le peu qui en resta, fût donné à des criminels condamnés à mort, qui en moururent aussi-tôt. On arrêta Pierre des Vignes & le médecin; celui-ci fut pendu, & Pierre des Vignes fut aveuglé, puis promené, comme pour servir de spectacle, par plusieurs villes d'Italie, & enfin livré aux Pisans, qui le haïssoit souverainement. Pierre, craignant de tomber entre leurs mains, se cassa la tête contre une colonne à laquelle il étoit attaché. Quelques-uns croient que Pierre fut accusé & condamné injustement. Nous avons de lui plusieurs

lettres écrites au nom & pour la défense de l'empereur Frideric, dont Pierre des Vignes a pris les intérêts avec chaleur dans toutes les occasions.

Petr. de Vineis. l. ij. c. 42.

Vers le même tems Henri roi de Sardaigne, fils naturel de l'empereur Frideric, ayant pris dans une embuscade deux cens hommes, que les Parmesans envoyoient à un de leur châteaux, voulut les faire pendre; mais les Parmesans lui firent dire qu'ils useroient de represailles contre les prisonniers qu'ils avoient pris sur l'Empereur; mais que s'ils vouloient les échanger, ils y consentiroient volontiers : ce qui fut exécuté de part & d'autre. Mais quelque tems après le même Henri fut battu & fait prisonnier par ceux de Boulogne, avec bon nombre de ses gens & de Cremonois, qui furent emprisonnés & traités cruellement par les Boulonnois. L'année suivante 1250. l'empereur Frideric, quoique déja malade & pénétré de douleur, prit par artifice la ville de Parme, & obligea celle de Boulogne à recourir à sa clémence; en même tems les villes d'Arles & d'Avignon lui promirent fidélité & obéissance. Plusieurs seigneurs d'Allemagne, indignés de la maniere outrée dont ils le voyoient traité & poursuivi, malgré ses soumissions & la paix qu'il demandoit au Pape, abandonnerent Guillaume de Hollande, & rentrerent sous l'obéissance de Frideric.

Matth. Paris. an. 1249. & 1250.

LXV.
Mort de l'empereur Frideric le 13 decembre 1250. *Matth. Paris. an. 1250. Gesta Frideric. apud Eccard. Vit. Innoc. IV. &c.*

Ce Prince tomba dangereusement malade au château Florentin, à trois lieues de Lucerie dans la Pouille; on croit qu'il avoit été empoisonné, d'autres veuillent qu'il ait été étouffé par Manfrede son fils naturel, qui lui mit un oreiller sur la bouche pour l'empêcher de respirer; mais ce fait n'est pas reconnu par les auteurs du tems, & n'est pas même croyable; l'Empereur ayant toujours eu du monde en grand nombre autour de lui, jusqu'à son décès. On n'est pas d'accord sur le genre de sa maladie, les uns disent qu'il mourut de dyssenterie, dans des douleurs d'entrailles très-aigues, qui lui faisoient pousser des cris terribles, grincer les dents & se déchirer avec les ongles; d'autres écrivent qu'il fut attaqué du feu sacré, ou d'une maladie nommée loup. Il mourut le 13 décembre, mais on cacha sa mort pendant quelque tems, & on ne la publia que le jour de S. Etienne 26 du même mois. Il y eut plusieurs personnes qui douterent de sa mort, & qui gageoient quarante ans après, qu'il étoit encore vivant, & qu'on le reverroit bientôt. Plusieurs croient qu'il mourut excommunié; d'autres soutiennent qu'il reçut l'absolution de l'Archevêque de Palerme, qui lui donna la sépulture dans l'église catédrale de Montreal, comme il l'avoit ordonné par son testament. On assure qu'il fit la confession de ses péchés avec beaucoup de componction & de larmes, & qu'il ordonna qu'on satisfit pour tous les maux qu'il avoit faits aux églises, qu'il

Lupus, loup. Ulcere chancreuse qui vient aux jambes ou aux cuisses. Chron. August. an. 1250.

Albert. Stad. Matth. Paris. Pandulph. Collenut. vide & Manfredi epist. apud Baluz. Miscell. t. 1. p. 475.

qu'il demanda de mourir dans l'habit d'un religieux de Citeaux, & défendit, par un esprit de pénitence, qu'on lui rendit, après sa mort, les honneurs qu'on avoit accoutumé de rendre aux Empereurs dans leurs funérailles.

L'empereur Frideric laissa à Conrade son fils aîné l'empire & le royaume de Sicile; à Henri son autre fils le royaume de Jérusalem, & au fils d'Henri le duché d'Autriche : il donna à Manfrede ou Mainfroy son fils naturel, la charge de bailli de l'empire & du royaume de Sicile, avec pouvoir de disposer des terres, châteaux, métairies, dignités, bénéfices, à l'exception des anciens fonds du royaume de Sicile, & à condition que l'empereur Conrade & le roi Henri ratifieroient & confirmeroient ce qu'il auroit fait.

Octav. Cajetan. Isagog. ad hist. Sicul. c. 34.

Du Mont Corp. Diplom. t. 1. p. 1. p. 198. &c.

Frideric avoit eu plusieurs femmes : la premiere fut Constance fille d'Alfonse roi de Castille, & veuve d'Emery roi de Hongrie; elle mourut en 1222. & fut mere de Henri, qui fut fait Roi des Romains, & qui s'étant révolté contre son pere, fut pris & mourut en prison. Frideric épousa ensuite en 1224. Yolande fille de Jean de Brienne roi de Jérusalem, laquelle mourut en 1228. & laissa, de son mariage, Conrade, qui fut le bien-aimé de son pere, & qui lui succéda à l'empire. Il épousa en troisieme nôces, en 1235. Isabelle fille de Jean Sans-Terre roi d'Angleterre, dont il eut Jourdain qui mourut jeune, & Henri roi de Sicile.

Ce Prince avoit d'abord fiancée la sœur du Roi d'Angleterre; mais comme ce mariage déplaisoit aux princes d'empire, il épousa Agnès ou Marguerite fille de Leopold VII. duc d'Autriche, qui lui donna deux jumeaux, Frideric & Henri.

Il eut aussi quelques filles d'Isabelle d'Angleterre, savoir : Constance qui épousa Louis landgrave de Hesse; Agnés qui épousa Conrade landgrave de Thuringe; Marguerite qui épousa Albert marquis de Misnie & landgrave de Thuringe.

Enfin il eut plusieurs fils & filles naturels. 1°. Henri ou Ensius, né de Blanche-Lancie fille de Boniface seigneur dans le Montferrat; cet Ensius fut roi de Sardaigne & bailli de l'Empereur, il fut fait prisonnier en 1249. par ceux de Boulogne, & mourut en captivité en 1272. à Boulogne. 2°. Manfrede ou Mainfroy, qui fut fait prince de Tarente. 3°. Frideric prince d'Autriche. 4°. Henri roi de Corse. 5°. Richard comte de Civita, & quelques autres moins connus. Entre ses filles naturelles, on compte 1°. Violante qui épousa Richard comte de Caserte. 2°. Stemina qui épousa Guillaume comte de Ventimille. 3°. Anne qui épousa Thomas d'Aquin comte d'Acerre.

LXVI. Imposteurs sous le nom de Frideric II. *Engelhus. chronic. Augustan. &c.*

Nous avons déja dit en passant que plusieurs ne pouvoient se persuader que Frideric fut mort; ils croyoient qu'il étoit caché dans la caverne de Kyshouse dans le comté de Schvarsbourg, d'où il devoit bientôt reparoître & reprendre les marques & le gouvernement de l'empire : ce qui donna occasion à plusieurs imposteurs à se donner pour l'empereur Frideric. Un des premiers fut

Jean de Cocleria, qui étoit un malheureux mendiant de porte en porte, qui, sur quelque ressemblance qu'on remarquoit entre lui & l'empereur Frideric, se fit passer pendant quelque tems pour ce Prince : il parut en Sicile au mont Ethna vers l'an 1262. mais il fut bientôt arrêté & pendu avec onze de ses compagnons. Un autre nomme Frideric Holtschu, qui disoit beaucoup de particularités de la vie de l'Empereur, & persuada plusieurs personnes, même les Landgraves de Thuringe ; il fut brûlé à Vetzlar, par l'ordre de l'empereur Rodolphe. Il parut aussi un savetier dans les ruines du château de Kyshouse dans le comté de Schvarsbourg, qui fut régardé par le petit peuple comme étant le vrai Frideric, parce qu'il disoit au hazard, & comme un homme troublé, plusieurs choses des empires & des royaumes, dont il prétendoit réformer l'état & le gouvernement ; mais le Seigneur de Schvarsbourg le fit arrêter & amener à Sonderhuse, où il fut reconnu pour ce qu'il étoit.

LXVII. Les Anglois offrent la couronne d'Angleterre au Prince Louis fils de Philippe-Auguste roi de France. an. 1215. Matth. Paris. in Johan.

Dans le royaume de France, après la victoire remportée par le roi Philippe-Auguste, contre le parti du roi d'Angleterre, à Bouvines en Flandre le 27 de juillet 1214. les peuples d'Angleterre, dégoutés de leur roi Jean Sans-Terre, offrirent la couronne d'Angleterre au prince Louis, fils du roi Philippe-Auguste. En voici l'ocasion. Le roi Jean étoit un prince que sa cruauté, son avarice, son impiété, sa lâcheté faisoient également haïr & mépriser de ses sujets. Le mauvais succès de ses armes contre la France, avoit infiniment augmenté ces dispositions, & à la premiere occasion ils firent éclater leur mécontentement, & le pousserent aux dernieres extrémités. Etienne de Langton cardinal, archevêque de Cantorberi, qui, comme on l'a vu ailleurs, étoit entré dans cette dignité malgré le Roi d'Angleterre, avoit obligé le roi Jean, lorsqu'il lui donna l'absolution de son excommunication en 1213. de promettre avec serment de faire observer dans tous ses états les loix du S. roi Edouard, & de casser toutes les autres qui seroient injustes. Le roi Jean voulut châtier quelques seigneurs ; l'Archevêque de Cantorberi lui dit, que, selon les loix qu'il avoit juré d'observer, il devoit les citer à la chambre des Pairs du royaume. Le Roi fut donc obligé de convoquer les états à Londres, pour y faire ses plaintes contre les seigneurs qui lui avoient manqués de fidélité.

LXVIII. La noblesse d'Angleterre demande au Roi la confirmation & l'exécution de ses anciens privi-

Alors le cardinal de Langton ayant recouvré une charte du roi Henri I. qui confirmoit les loix du roi S. Edouard, la communiqua à quelques seigneurs, & les exhorta à se mettre en possession de leurs anciens privileges. Ils firent serment de faire observer le contenu de la charte, & communiquerent leur résolution à la plûpart des seigneurs qui se joignirent à eux, & firent serment

sur le grand autel de S. Edouard, où ils s'étoient donné rendez-vous, que si le Roi refusoit de confirmer leurs privileges, ils lui déclareroient la guerre, & lui refuseroient de lui faire serment de fidélité, & convinrent d'aller lui présenter leur requête sur ce sujet après les fêtes de Noel. Ils se rendirent en effet à Londres au jour marqué, & le Roi, ayant lû leur requête, demanda du tems jusqu'à Pâques pour y réflechir. Ils avoient peine à consentir à ce délai; mais l'Archevêque de Cantorberi, l'Evêque d'Eli & Guillaume maréchal, comte de Pembrock s'étant rendus garans de la parole du Roi, ils se retirerent. leges. *Matth. Paris. in Joan. an.* 1215.

Le Roi, pour se précautionner contre les entreprises des seigneurs, fit renouveller à tous ses feudataires leurs hommages & leurs sermens de fidélité; &, pour mettre le Pape dans ses intérêts & avoir part aux privileges des croisés, il prit la croix comme pour passer en terre sainte. Cependant la noblesse se rendit à Statford aux fêtes de Pâques, & s'y assembla avec sa suite, comme en corps d'armée, où il y avoit bien deux mille gentilshommes. Le Roi, qui étoit à Oxford, envoya pour entendre leurs demandes: ils répondirent qu'ils ne demandoient rien de nouveau, sinon l'exécution des demandes qu'ils lui avoient faites à Noel; & que, s'il refusoit de confirmer les libertés de la nation, ils seroient délivrés de leurs sermens de fidélités, & alloient prendre les armes pour maintenir leurs privileges. Le Roi ayant demandé en quoi consistoient les articles dont il étoit question; l'Archevêque de Cantorberi lui en fit le récit: le Roi les ayant entendus, dit qu'il n'y manquoit qu'une chose, c'est, dit-il, qu'on a oublié d'y demander aussi ma couronne, & il protesta avec serment qu'il ne passeroit jamais à ces conditions; & l'Archevêque de Cantorberi avec le Comte de Pembrock ayant fait à la noblesse & aux seigneurs la réponse du Roi, ils mirent à leur tête un de leur corps, nommé Robert, qu'ils appellerent le maréchal de l'armée de Dieu & de la sainte Eglise, parce que le premier article de la charte du roi Henri I. portoit qu'il rendoit à la sainte Eglise une parfaite liberté, & s'engageoit à ne prendre rien de ce qui lui appartenoit, & ne pas saisir le domaine des prélats ou abbés qui mourroient, ni celui de leurs vassaux.

LXIX. Guerre des Seigneurs d'Angleterre contre le roi Jean. *an.* 1215. *Matth. Paris.*

Dès ce moment la guerre commença, & les seigneurs ligués attaquerent & sommerent de se rendre plusieurs forteresses. La ville de Londres étant entrée dans la confédération, l'armée des seigneurs y entra, & les chefs écrivirent de tous côtés à ceux qui s'étoient déclarés pour le Roi, d'entrer incessamment dans la cause commune, sous peine de voir leurs châteaux rasés, leurs terres ravagées, & leurs personnes déclarées ennemies de la liberté de la

patrie. Ils se rendirent presque tous à Londres, & signerent la confédération.

Le Roi se voyant presque abandonné, fit dire à la noblesse que, pour prévenir les maux d'une guerre civile, il consentoit à ce qu'on souhaitoit de lui, & qu'on prit jour & lieu pour en conférer en sureté avec eux : on prit le 15 de juin 1215. & on s'assembla dans une prairie entre Stantes & Vindsford, où le Roi se rendit, & confirma la charte de Henri I. & y ajouta même encore de nouveaux privileges. C'est l'acte arrêté dans cette assemblée, qu'on nomma la grande charte, & qui fut depuis la source de tant de brouilleries dans le royaume, & qu'on y considere comme le frein & la barriere opposée au pouvoir arbitraire des rois. Cet acte fut passé en présence de Pandulfe légat du Pape, & envoyé par tout le royaume & à Rome même, où le Pape le confirma.

On s'attendoit bien que le Roi n'exécuteroit jamais un traité aussi forcé ; la noblesse se tint sur ses gardes, & s'apperçût bientôt que le Roi faisoit sous main des préparatifs pour secouer le joug & les réduire par la force. Il s'échappa de Vindsford, & se jetta dans l'isle de Vigt, où il attendoit des troupes, qu'il faisoit venir des pays qui lui appartenoient en de-çà de la mer, & en même tems faisoit agir à Rome, auprès du Pape, le légat Pandulfe, qui y étoit retourné, & qui fit entendre à Innocent, qui tenoit alors le concile IV. de Latran, que la noblesse d'Angleterre avoit entreprit de dépouiller le Roi de la plus grande partie de son autorité, au préjudice des droits du saint siege, dont ce royaume relevoit.

Le Pape, informé de tout ce qui s'étoit passé, cassa & annulla la charte de Henri I. qui avoit donné lieu à ces troubles ; ordonna au cardinal de Langton & aux autres prélats d'Angleterre d'employer leur autorité pour faire finir la révolte, & obliger les seigneurs, par la voie des censures, à rentrer dans leur devoir. Le Pape écrivit aussi aux seigneurs d'Angleterre de se désister de leurs prétentions, & de lui remettre leurs intérêts entre les mains, promettant d'engager le Roi à les satisfaire sur leurs griefs, & à leur rendre justice. Les seigneurs ne furent pas beaucoup ébranlés, ni par les menaces des prélats, ni par les lettres du Pape ; & de peur que le Roi, fortifié par les secours qu'il attendoit de divers endroits, ne vint les assiéger dans Londres, ils se saisirent de Rochester, qui leur fut livré par l'Archevêque de Cantorberi.

Le Roi vint en effet bientôt assiéger Rochester, & Guillaume d'Albinet en soutint le siege avec beaucoup de valeur pendant trois mois ; mais, faute de secours, il fut enfin obligé de se rendre. Durant ce siege Hugues de Boves, qui avoit été envoyé par le Roi pour lui faire des troupes dans le Poitou & ailleurs, avoit ramassé près de

quarante mille hommes, de gens de toute ſorte, qui s'étoient enrôlés, attirés par la groſſe paye qu'on leur donnoit ; mais cette armée s'étant embarquée à Calais, fut preſque entiérement perdue par une horrible tempête qui s'éleva, & dans laquelle le Général périt lui-même. Cela n'empêcha pas que, par le moyen d'autres ſecours que le Roi tira d'ailleurs, il ne ſe ſoutint contre les rebelles & ne leur reprit quelques places ; le Pape l'appuya de toutes ſes forces, par les excommunications qu'il lança contre la nobleſſe d'Angleterre.

LXX. Les ſeigneurs Anglois appellent en Angleterre le prince Louis de France. *an.* 1215. *Matth. Pariſ.*

Les ſeigneurs prirent une réſolution qui jetta le royaume dans le dernier danger. Ils déclarerent le roi Jean déchu de la couronne, comme violateur de ſes ſermens, & ayant attenté ſur la liberté de ſes ſujets, & réſolurent d'envoyer offrir la couronne à Louis fils de Philippe-Auguſte roi de France. Le général Robert & le comte de Vincheſtre furent députés au nom de la nobleſſe pour lui en faire la propoſition, & l'inviter à venir prendre poſſeſſion du trône d'Angleterre, vacant par la dépoſition du roi Jean. Le roi Philippe-Auguſte répondit aux députés qu'il ne conſentiroit pas que ſon fils, & l'héritier préſomptif de ſa couronne, paſſât en Angleterre, à moins qu'on ne lui donnât des ôtages pour la ſureté de ſa perſonne. Ils conſentirent de lui en donner vingt-quatre. Pour tout le reſte Philippe affecta une très-grande indifférence pour cette affaire, diſant qu'il ne vouloit ni rompre la trêve qu'il avoit avec le Roi d'Angleterre, ni ſe brouiller avec le Pape, qui prenoit ſi hautement le parti du Roi d'Angleterre. Il déclara donc qu'il laiſſeroit faire ſon fils, mais qu'il ne lui donneroit point de ſecours, & ne ſe mêleroit point de cette affaire. Les députés entrerent aiſément dans les raiſons de Philippe, & pénétrerent les motifs de ſa conduite. Ils tirerent la parole du prince Louis, & étant de retour en Angleterre, ils firent partir les vingt-quatre ôtages, à qui l'on aſſigna la ville de Compiegne pour demeure ; & le prince Louis écrivit aux ſeigneurs d'Angleterre qu'il ſeroit pour la fête de Pâques 1216. à Calais, avec des troupes, prêt à s'embarquer au premier vent favorable. On peut voir la ſuite de cette affaire dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, ſous l'an 1216.

LXXI. Le prince Louis entre en poſſeſſion du royaume d'Angleterre. *an.* 1216. *Matth. Pariſ.*

Lorſque le prince Louis aborda en Angleterre, le roi Jean étoit alors campé auprès de Douvre avec une armée très-nombreuſe ; il n'oſa pas toute-fois attendre Louis, qui n'avoit qu'une poignée de monde ; il craignit que ſes troupes, pour la plûpart levées en France, ne l'abandonnaſſent dans l'action. Il ſe retira donc à Vincheſtre, & Louis s'empara de toutes les places des environs, excepté de Douvre, où Jean avoit laiſſé une bonne garniſon. Le prince Louis attaqua enſuite Rocheſter, qu'il prit ; & arriva enfin

à Londres, où il fut reçu aux acclamations du peuple & une joie extrême de toute la noblesse. Il y fut proclamé Roi, & reçut le serment de fidélité, & les hommages de tous les seigneurs & des bourgeois de Londres, & fit lui-même serment de leur conserver leurs libertés & leurs privileges. Il partit de Londres le 14 de juin pour s'avancer plus avant dans le royaume, où tout se soumit à lui. Le Roi d'Ecosse lui fit hommage ; la plûpart des seigneurs qui étoient dans l'armée du roi Jean, quitterent ce malheureux Prince, & vinrent se rendre auprès de Louis. Toutes les troupes Flamandes, qui étoient auprès du roi Jean, repasserent la mer ; une partie de celles de Poitou, passerent dans le parti de Louis. Ce jeune Prince choisit pour son chancelier Simon de Langton archevêque d'Yorck, & frere du cardinal Etienne de Langton, qui étoit allé à Rome pour se justifier auprès du Pape.

Les villes de Douvre & de Vindsord tenoient toujours pour le roi Jean, & Philippe-Auguste fit entendre à son fils qu'il n'étoit pas de la prudence de laisser derriere des places de cette importance, tandis qu'il parcouroit le reste du royaume, où il ne trouvoit point de résistance. Louis assiégea donc ces deux places ; mais sans succès, & cependant le roi Jean à son tour maître de la campagne, désola les terres, & rasa une infinité de châteaux de la noblesse.

D'un autre côté le pape Innocent III. foudroioit des excommunications contre le prince Louis & contre le roi Philippe son pere ; les évêques de France ne jugerent pas qu'il fallut obéir aux ordres du Pape, jusqu'à ce qu'il fut mieux informé, voyant sur-tout que Philippe en faisoit plus qu'on n'en auroit dû demander dans de semblables circonstances, jusqu'à confisquer toutes les terres de Louis & celles des seigneurs qui l'avoient suivi en Angleterre.

Sur ces entrefaites le pape Innocent III. mourut le 16 de juillet de cette année 1216. & trois mois après mourut aussi le roi Jean, surnommé Sans-Terre ; il laissoit un fils nommé Henri, âgé de neuf ans, qu'il déclara héritier de tous ses états, & avant sa mort il écrivit une lettre circulaire à tous les seigneurs d'Angleterre, par laquelle il les constituoit tuteurs de ce jeune Prince.

LXXII. Henri III. reconnu pour Roi d'Angleterre. *Matth. Paris. an. 1216.*

La mort du roi Jean, qui sembloit devoir être un coup décisif pour l'affermissement du prince Louis sur le trône, fut ce qui contribua le plus à l'en faire descendre. Les seigneurs Anglois commencerent insensiblement à s'éloigner de lui, ils prirent ombrage de ce qu'il avoit mis des commandans François dans plusieurs forteresses, dont il s'étoit saisi ; de ce qu'il avoit donné à quelques seigneurs François certaines terres qu'il avoit confisquées ; enfin on fit courir le bruit que le Vicomte de Melun, au lit de la mort,

avoit déclaré que Louis regardoit tous les seigneurs Anglois comme des traitres à leur Roi, & qu'il avoit fait serment, s'il étoit jamais paisible possesseur du royaume d'Angleterre, de faire périr les principaux d'entr'eux. Ces bruits, vrais ou faux, & les inquiétudes que causoit l'excommunication du Pape, engagerent les seigneurs à reconnoître le jeune prince Henri pour héritier du royaume; ils tinrent pour cela une grande assemblée à Glocestre, où, après avoir fait faire serment au jeune Prince de conserver les anciennes bonnes coutumes du royaume & d'abolir les mauvaises, ils le reconnurent pour Roi, & lui firent serment de fidélité. Le jeune Prince fit ensuite hommage au saint siege de son royaume, entre les mains du Légat. On confia la garde du jeune Prince & la régence du royaume au Comte de Pembrock, qui donna avis de tout ce qui s'étoit passé, par des lettres circulaires, à tous les seigneurs, avec ordre de reconnoître le jeune Roi.

Cependant le prince Louis, qui étoit occupé au siege de Douvre, fit savoir au Gouverneur la mort du roi Jean, & l'exhorta à lui rendre la place, lui faisant les plus belles promesses. Le Gouverneur lui répondit qu'il croyoit sur sa parole la mort du Roi; mais qu'il ne pouvoit rendre la place qu'il n'en eut conféré avec les officiers qui la défendoient avec lui: lesquels rejetterent la proposition de Louis; & ce Prince aussi-tôt leva le siege, & retourna à Londres au mois de janvier 1217.

Il y reçut des lettres de ses agens qu'il avoit à Rome, qui lui faisoient savoir que le pape Honorius III. étoit résolu de l'excommunier de nouveau le jeudi-saint, s'il ne renonçoit à ses prétentions sur l'Angleterre. Cette nouvelle fut le motif, ou le prétexte, qui le détermina à faire trêve avec le nouveau Roi jusqu'à Pâques de la même année, à conditions que toutes choses demeureroient au même état; mais la véritable raison étoit qu'il ne reçevoit plus aucun secours de France, ni d'hommes, ni d'argent. Ainsi il retourna à Paris pour en demander au Roi son pere, qui ne voulut pas même parler à Louis, de peur d'encourir l'excommunication. Cela n'empêcha pas Louis de ramasser quelqu'argent & de repasser en Angleterre.

Mais son absence y nuisit beaucoup à ses affaires. Le Comte de Pembrock régent du royaume & le légat Galon firent rentrer plusieurs seigneurs dans le parti du roi Henri. Le prince Louis étant arrivé en Angleterre après Pâques, fit lever le siege de Montorel, que le Comte de Pembrock assiégeoit; mais ayant entrepris de faire lever le siege de Lincolne, il fut défait & perdit la plus grande partie de son armée. Cette défaite le réduisit à l'extrémité. Il se retira dans Londres, où il attendoit à tout moment que le Comte

LXIII. Le prince Louis est obligé de repasser en France. *an* 1217. *Matth. Paris. Guill. Armoric.*

de Pembrock viendroit l'assiéger. Louis donna avis au Roi son pere, du péril où il se trouvoit. Le Roi en avertit Blanche épouse de Louis, & lui dit qu'il lui donnoit tout pouvoir d'agir, le Pape ne pouvant trouver mauvais qu'elle fit ses efforts pour sauver le Prince son mari. Blanche fit partir le plutôt qu'il lui fut possible trois cens gentilshommes avec leurs vassaux, commandés par Robert de Courtenay parent du Prince.

Les Anglois résolurent de couper le chemin à ce secours, & de l'empêcher de débarquer en Angleterrre. Ils y réussirent; le vaisseau que montoit Robert de Courtenay fut pris, ceux qui l'accompagnoient prirent la fuite, & celui qui commandoit la flotte, nommé Eustache le Moine, fut décapité avec quelques autres sur le tillac, à la vûe des François, qui se débanderent & regagnerent les ports de France. Bientôt Louis se trouva investi dans Londres, sans aucune espérance de secours. Il envoya au légat Galon & au grand Maréchal, leur offrant de rendre la place, pourvu qu'on lui accordât la sureté pour lui & les siens, à des conditions qu'il pût accepter sans dèshonneur. La chose fut proposée au conseil; le plus grand nombre vouloit qu'on poussât les choses à l'extrémité; mais l'on en revint à l'avis des plus modérés, qui fut que Louis sortiroit de Londres en sureté avec tous les siens, qu'il repasseroit au plutôt en France, & ne reviendroit jamais en Angleterre à mauvais dessein; qu'il feroit tous ses efforts auprès du Roi son pere, pour faire rétablir le Roi d'Angleterre dans tous ses droits au de-là de la mer, & que, pour lui, il remettroit incessamment, entre les mains du Roi, toutes les villes & forteresses dont il s'étoit emparé.

Le roi Henri d'Angleterre jura de son côté, aussi-bien que le Légat & le grand Maréchal, qu'il y auroit amnistie générale pour tous ceux qui avoient pris les armes de part & d'autre, à l'exception de l'Archevêque d'Yorck & de plusieurs autres ecclésiastiques, qui avoient méprisé la sentence d'excommunication. Que tous les prisonniers faits de part & d'autre seroient mis en liberté. Que le Légat donneroit au prince Louis, & à tous ceux de sa suite, l'absolution de leur excommunication. Enfin que la noblesse d'Angleterre seroit remise en possession de tous les biens, privileges & libertés, dont ils avoient demandé le rétablissement sous le roi Jean. Le prince Louis sortit de Londres, remit la place au Roi, emprunta cinq mille livres sterlings pour les frais de son retour, & repassa en France au mois de septembre 1217.

La trêve entre la France & l'Angleterre étant expirée en 1219. le roi Philippe-Auguste envoya le prince Henri son fils attaquer la Rochelle, qui se rendit; mais bientôt après elle fut remise aux Anglois,

Anglois, par un nouveau traité de trêve qui devoit durer cinq ans.

Pendant que Louis étoit encore en Angleterre, le fameux Comte de Montfort, le boulevard de la religion contre les Albigeois, mourut au siege de Toulouse, comme nous l'avons vû dans l'histoire ecclésiastique, sous l'an 1218. Son fils aîné Amauri fut reconnu pour son héritier, & continua la guerre contre les Albigeois; mais après la mort de son pere, la disette de vivres & d'argent, & la retraite d'un grand nombre de croisés l'obligerent de lever le siege de Toulouse, & même d'abandonner le château Narbonnois, qui étoit comme la citadelle de Toulouse.

LXXIV. Guerre contre les Albigeois. *an.* 1218. *Guill. de Pod. Laurent. c.* 32.

Le prince Louis fils du roi Philippe-Auguste fut envoyé au secours d'Amauri, quelque tems après la prise de la Rochelle. Louis prit Marmande sur le Comte de Toulouse, de-là il vint mettre le siege devant cette derniere place; mais comme il ne s'étoit engagé au Légat que pour l'espace de quarante jours, qui étoit le terme ordinaire de la croisade contre les Albigeois, il ne put se rendre maitre de la place, & s'en revint en France.

Amauri voyant la ferveur de la croisade se rallentir de jour en jour, proposa au Roi de France de lui céder toutes les conquêtes que le défunt Simon de Montfort son pere avoit faites, plutôt que de les abandonner aux Albigeois, contre lesquels il ne pouvoit tenir avec ses seules forces. Philippe consulta, sur cette proposition, les états assemblés à Melun, & après avoir murement considéré les suites de cette affaire, on résolut de remercier Amauri.

Quelques années après, c'est-à-dire, en 1222. le vieu comte Raimond de Toulouse mourut; & son fils, le jeune Raimond, fit revenir dans son parti la plus grande partie de la noblesse, & reprit sur Amauri presque tout son état.

Le roi Philippe-Auguste mourut à Mante, où il tenoit ses états, l'année suivante le 14 de juillet 1223. Il avoit régné quarante-trois ans huit mois quatorze jours, & étoit âgé de cinquante-huit ans, étant né à Paris le 22 août 1165. ou 1166. Ce fut un Prince plein de sagesse, de courage, d'attention pour la conservation & l'aggrandissement de son royaume. Sous son regne l'autorité royale se rétablit & s'augmenta considérablement. La conquête de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine & du Poitou, furent les fruits de sa valeur & de sa politique; l'acquisition des comtés d'Auvergne & d'Artois, de la Picardie & de quantité de terres & de places en Berri, augmenta sa puissance & le mit en état de mettre de plus grandes armées sur pied. Il fit paver Paris, l'embellit & l'augmenta considérablement; il commença le château du Louvre, & ferma de murailles plusieurs villes du royaume. Sa

LXXV. Mort du roi Philippe-Auguste le 14 juillet 1223. *Rigord. Guill. Brito.*

piété parut dans la guerre qu'il fit par-tout aux ennemis de la religion, aux Albigeois & aux Sarrazins dans la Palestine; il fut dans la disposition de prendre l'habit de religieux à Cluny. On a vû par toute son histoire les grands égards qu'il eut pour le saint siege, & le respect qu'il portoit à ses décisions & à ses censures.

Il épousa en premieres nôces en 1180. Isabelle de Hainault, dite de Flandre, dont il eut Louis VIII. qui lui succéda. Il épousa ensuite Ingelburge fille de Valdemarc I. du nom, roi de Dannemarc, dont il n'eut point d'enfans. Nous avons vû, dans cette histoire, les difficultés qu'il eut à l'occasion de son divorce avec cette Princesse, qu'il fut obligé de reprendre en 1213. Philippe avoit épousé en troisiemes nôces, dès le mois de juin 1196. Agnés de Meranie, dont il eut Philippe, dit Hurepel, ou le rude, comte de Beaumont en Beauvoisis, de Mortain, d'Aumale, de Boulogne & de Dommartin, né en 1200. & mort au tournois qui se fit à Corbie en 1233. Philippe eut aussi un fils naturel, nommé Pierre-Charles, qui fut évêque de Noyon, & mourut le 12 octobre 1249.

LXXVI. Louis VIII. roi de France. an. 1223. *Gest. Ludov. VIII.*

Louis VIII. qui succéda à son pere Philippe-Auguste en 1223. étoit né le 8 septembre 1187. on lui donna le surnom de Lion, à cause de son grand courage; il fut couronné à Reims environ trois semaines après la mort de son pere, le 8 d'août 1223. il étoit âgé de trente-six ans; & avec lui fut couronné la reine Blanche sa femme, fille d'Alfonse roi de Castille, qu'il avoit épousée le 23 de mai 1200. Jean de Brienne roi de Jérusalem se trouva à cette cérémonie, de même que plusieurs seigneurs vassaux de la couronne; mais le roi d'Angleterre Henri III. ne s'y trouva pas, ni en personne, ni par procureur.

Matth. Paris. in Henrico.

Quelque tems après ce même Prince envoya en France l'Archevêque de Cantorberi, demander au Roi la restitution de la Normandie & de toutes les places dont le roi Philippe-Auguste s'étoit emparé, prétendant que le nouveau Roi s'étoit engagé à les rendre avant sa sortie d'Angleterre. Louis répondit aux députés: Qu'il possédoit la Normandie & les autres domaines enlevés aux Anglois, à juste titre, & par le droit de la guerre, & par celui de Souverain sur ses vassaux rebelles; qu'il étoit prêt de le soutenir devant les Pairs du royaume, si le Roi d'Angleterre y vouloit comparoître. De plus: que le Roi d'Angleterre avoit lui-même contrevenu au traité de Londres, n'ayant pas rétabli les anciennes loix d'Angleterre, ni redressé les abus introduits par ses prédécesseurs, & ayant exigé de grosses rançons des prisonniers François. Ainsi immédiatement après les fêtes de Pâques 1224. où la derniere trêve expiroit, les hostilités recommencerent.

LXXVII. Guerre entre la

Dès la S. Jean 24 juin 1224. Louis entra en campagne, & alla

mettre le siege devant Niort en Poitou. Savari de Mauleon, qui s'étoit renfermé dans la place, la défendit avec vigueur; mais se voyant sans espérance de secours, il fut obligé de se rendre : la garnison fut conduite à la Rochelle, & promit de ne pas porter les armes contre la France jusqu'à la Toussaint prochaine. De-là le Roi marcha contre S. Jean d'Angeli, qui se rendit sans résistance, & vers la mi-juillet il alla assiéger la Rochelle, où Savari se défendit encore mieux qu'à Niort. Le Roi d'Angleterre y envoya par mer quelque secours; mais sans argent : ce qui causa la mésintelligence dans la place, entre les François & les Anglois; & Savari capitula malgré les Anglois, & rendit la place au Roi le 3 août. Savari retourna en Angleterre; mais averti qu'on vouloit l'arrêter, il s'échappa & vint se rendre au roi Louis, qui le remit en possession de toutes ses terres. La prise de la Rochelle fut suivie de la réduction de presque tout ce que les Anglois avoient dans la Guienne, & dans le pays d'autour de la Loire.

France & l'Angleterre. an. 1224. *Gesta. Ludovic. VIII.*

La campagne suivante les Anglois, avec une flotte de trois cens vaisseaux commandés par Richard frere cadet du Roi d'Angleterre & par le Comte de Salisberi, vinrent aborder au port de Bourdeaux, où ils furent fort bien reçus par l'Archevêque & les bourgeois. Quantité de noblesse du pays vint offrir ses services au prince Richard. Le Comte de Salisberi, profitant de cette bonne volonté, prit les villes de la Reole, Bergerac & S. Macaire; les François de leur côté prirent quelques châteaux : & ainsi se termina cette campagne, après laquelle on fit une trêve de trois ans. Le prince Richard demeura en Gascogne avec quelques troupes; mais la flotte Angloise s'en retourna.

LXXVIII. Guerre du roi Louis VIII. contre les Albigeois. an. 1225. 1226. *Guill. de Podio. Laur. Nangius, &c.*

Les affaires d'Amauri comte de Montfort contre les Albigeois alloient de mal en pis. Ce Seigneur fut obligé de céder aux hérétiques, ou à leurs fauteurs, Carcassone & les autres places qu'il tenoit encore, & de faire au roi Louis les mêmes offres qu'il avoit faites au roi Philippe-Auguste son pere, de lui abandonner ses droits sur le comté de Toulouse. Louis, à la persuasion du Cardinal de S. Ange, les accepta, & lui promit en récompense la charge de Connétable de France, quand elle seroit vacante; ce qui fut exécuté par S. Louis. Le Roi ne se croisa toute-fois qu'en 1226. & après s'être assuré que le roi Jacques d'Arragon ne soutiendroit en aucune maniere les Albigeois. Un grand nombre de seigneurs se croiserent avec le Roi, savoir : les Comtes de Boulogne & de Clermont, le Duc de Bretagne, les Comtes de Dreux, de Chartres, de S. Pol, de Rouci, de Vendôme & quantité d'autres. Thibaut comte de Champagne le vint joindre devant Avignon. Les habitans de cette ville envoyerent au Roi des députés

& des ôtages, pour assurance de leur obéissance; quelques châteaux & forteresses du Comte de Toulouse se soumirent avant l'arrivée du Roi.

L'armée forte de cinquante mille hommes, voulant entrer dans Avignon, les bourgeois craignant qu'on ne les pillât, fermerent leurs portes, & résolurent de soutenir le siege, à moins que le Roi ne se contentât de passer par la ville avec peu de suite, & que l'armée passeroit au-dessous de la roche à côté de la ville. Le Roi ordonna donc qu'on investit la place, & on commença bientôt après à la battre. Elle soutint le siege pendant trois jours, & se rendit enfin par capitulation. Le Roi en fit démolir les fortifications.

Pendant le siege, Pierre archevêque de Narbonne fut envoyé par le Roi & par le Légat en Languedoc, pour ménager l'accommodement des seigneurs & des peuples, avec l'Eglise & le Roi. Il y réussit si bien, que toute la partie orientale du Languedoc, entre Avignon & Toulouse, se soumit. La ville de Carcassone envoya ses clefs au Roi devant Avignon; Roger comte de Foix & Bernard comte de Cominges, autrefois si dévoués aux Comtes de Toulouse, vinrent au camp demander la paix.

LXXIX. Mort du roi Louis VIII *an.* 1226. S. Louis lui succéde.

Après cette expédition, le Roi, accompagné du Légat, entra en Languedoc, vint à Beziers, à Carcassone, à Pamiers, à Lavaur & à Albi, où il établit Imbert de Beaujeu commandant dans tout ce pays; puis il reprit la route de Paris par l'Auvergne. Etant arrivé à Montpensier, il se sentit vivement pressé d'un mal qu'il n'avoit point voulu découvrir, & que son amour pour la continence lui avoit causé. Les médecins, pendant qu'il dormoit, firent mettre auprès de lui une jeune demoiselle. A son reveil, il fit retirer la demoiselle, & dit cette belle parole: Qu'il valoit mieux mourir, que de conserver sa vie par un péché mortel. Peu de jours après il mourut le dimanche dans l'octave de la Toussaint 5 novembre, martyr de la chasteté, & les armes à la main pour la défense de la religion contre l'hérésie. Il avoit régné trois ans trois mois & vingt-quatre jours; il étoit dans la quarantieme année de son âge.

Dès l'an 1225. au mois de juin il avoit fait son testament, dans lequel il donne à Louis son fils aîné sa couronne & tout le royaume de France, comme l'a possédé le roi Philippe-Auguste. Il laisse à son second fils Robert le pays d'Artois; au troisieme Alfonse, les comtés d'Anjou & du Maine; au quatrieme Charles, le comté de Poitou & toute l'Auvergne. Il veut que le cinquieme Jean, & ceux qui pourroient naître après lui, entrent dans la cléricature: & que si son frere Philippe comte de Boulogne meurt sans enfans, son comté retourne à la couronne. Il fit plusieurs legs pieux, &

nomma pour ses exécuteurs testamentaires les Evêques de Chartres, de Paris, de Senlis & l'Abbé de S. Victor. Louis VIII. ne parle point dans ce testament de sa fille Elisabeth, qui vêcut dans le célibat & mourut saintement.

A la mort de Louis VIII. Louis IX. son fils aîné & son successeur n'avoit encore que douze ans commencés, & le Roi son pere avoit nommé la reine Blanche de Castille son épouse pour régente. Le jeune Roi, après avoir été fait Chevalier, selon la coutume, fut solemnellement couronné à Reims, le premier dimanche d'Avent, par Jacques de Basoches évêque de Soissons, l'archevêché de Reims étant alors vacant. Le nombre des seigneurs qui se trouverent au sacre du Roi, ne fut pas, à beaucoup près, aussi grand qu'il devoit être. Le comte de Bretagne Pierre de Dreux ne s'y trouva point, non plus que plusieurs autres seigneurs, prétendant qu'avant le couronnement il falloit délivrer de prison les vassaux de la couronne; ils vouloient principalement parler du Comte de Flandre & du vieu Comte de Boulogne, prisonniers depuis la bataille de Bovines. Thibaut comte de Champagne s'étoit mis en chemin pour assister à la cérémonie; mais on le pria de ne pas entrer dans Reims, à cause du bruit qui couroit qu'il avoit empoisonné le roi Louis VIII. La Comtesse sa femme & la Comtesse de Flandre, qui étoient de la fête, se disputerent l'une à l'autre le droit de porter l'épée devant le Roi, comme représentant leurs maris absens; mais elles consentirent que Philippe comte de Boulogne, oncle du Roi, eut cet honneur, sans préjudice du droit de leurs maris.

LXXX. Louis IX. roi de France. La reine Blanche sa mere régente du royaume. *Matth. Paris. in Henrico. Philip. Mousk.*

Le Comte de Champagne, outré de l'affront qu'on lui avoit fait en l'empêchant d'assister au sacre du Roi, se joignit aux autres seigneurs mécontens, & ils commencerent à fortifier le château de Beuvron en Normandie & celui de Bellesme dans le Perche. Ils avoient à leur tête Pierre de Dreux comte de Bretagne, Hugues de Lusignan comte de la Marche, & enfin le Comte de Champagne. Leur dessein étoit de profiter de la minorité du Roi & de la régence de la Reine, pour augmenter leurs domaines de quelques places.

La Régente assembla promptement une armée de ses sujets fidels, & secondée de Philippe de Boulogne oncle du Roi, de Robert comte de Dreux, frere du Comte de Bretagne, & de Hugues IV. duc de Bourgogne, elle marcha, avec le jeune Roi son fils, du côté de la Champagne, dont le Comte fit aussi-tôt sa paix, & fut reçu dans les bonnes graces du Roi. Quelques auteurs ont cru que l'amour du Comte pour la Reine régente, eut beaucoup de part à cette réconciliation inespérée. Quoiqu'il en soit, cet accommodement mit le Roi en état de conduire son armée au de-là de la

LXXXI. Révolte de quelques seigneurs contre Louis IX. *Nangi. in vit. Lud. IX. Matth. Paris.*

Loire contre les deux autres chefs des rebelles. Ils furent cités au parlement du Roi jusqu'à trois fois, &, à la troisieme citation, ils se rendirent à Vendôme, où ils eurent recours à la clémence du Roi, qui leur rendit ses bonnes graces sous ces conditions.

1°. Qu'Alfonse frere du Roi épouseroit Elisabeth sœur du Comte de la Marche, & que Hugues de la Marche fils aîné du Comte épouseroit Elisabeth de France sœur du Roi.

2°. Que le roi Louis ne pourroit faire de paix avec l'Angleterre, sans y comprendre le Comte, & que ce Seigneur auroit droit de choisir des tuteurs à ses enfans, tels qu'il voudroit, pourvu qu'ils ne fussent point ennemis du Roi. Le Comte de son côté céda au Roi ses prétentions sur le Bourdelois & sur la ville de Langest, que le roi Louis VIII. lui avoit cédée par le traité de 1224. Le Comte fit hommage au Roi, lui donna des ôtages & des cautions; & d'autre part Mathieu de Montmorency connétable de France fit serment pour l'observation du traité en l'ame du Roi, ou sur la vie & le salut du Roi.

3°. A l'égard du Comte de Bretagne, il fut convenu qu'Yolande sa fille épouseroit le second frere du roi, Jean de France, qui n'avoit alors que huit ans; & que, jusqu'à ce qu'il en auroit vingt-un, le Comte de Bretagne auroit la possession d'Angers, de Baugé, de Beaufort & de plus de la ville du Mans, après la mort de Berengere veuve de Richard roi d'Angleterre, laquelle en devoit avoir les revenus sa vie durant. Que le Comte donneroit à sa fille, en dot, Bray, Château-Ceaux, les châteaux de Beuvron, de la Perriere & de Bellesme, à condition qu'il jouiroit de ces trois derniers sa vie durant, & qu'il ne feroit nulle alliance avec Henri roi d'Angleterre, ni avec Richard frere de Henri.

LXXXII Nouvelle révolte contre Louis IX. & Blanche sa mere. *an.* 1228. *Nangi. vit. S. Ludov. Joinvill. l. ij. &c.*

Quelque tems après on inspira à Philippe comte de Boulogne, oncle du roi Louis IX. que c'étoit un affront pour lui, d'avoir donné la régence du royaume à un autre qu'à lui, & sur-tout de l'avoir confiée à une femme étrangere, comme étoit la reine Blanche, née en Espagne. Philippe concerta donc avec quelques seigneurs de se saisir de la personne du Roi, quand il retourneroit d'Orléans à Paris. Ce Prince ayant été averti de ce complot par le Comte de Champagne, se retira à Montlhery, & en donna avis aux bourgeois de Paris, qui se mirent en armes & se rangerent sur la route, pour le ramener en sureté à sa capitale. Les seigneurs conjurés, qui s'étoient rendus à Corbeil pour l'exécution de leurs desseins, se retirerent, traitant de terreur panique la précaution que le Roi avoit prise.

Quelque tems après les seigneurs mécontens formerent un autre projet, qui fut d'enlever le Roi lorsqu'il viendroit se mettre à leur

tête, afin de marcher contre le Duc de Bretagne, qui avoit promis de se révolter; mais le Comte de Champagne, quoiqu'il fut d'abord entré dans ce complot, se repentit & vint au secours du Roi avec trois cens chevaliers. Ainsi le Duc de Bretagne se vit obligé de venir se jetter aux pieds du Roi & d'implorer sa clémence. On dit que les seigneurs mécontens avoient dessein, après s'être saisi de la personne du Roi, de mettre sur le trône Enguerrand de Coucy, allié à la maison royale.

LXXXIII. Paix avec le Comte de Toulouse. *an.* 1228. *Guillelm. de Pod. Laur. c.* 38. 39. 40. *Catel. hist. de Toulouse.*

Vers le même tems, la guerre qui continuoit depuis si longtems & avec si peu de succès contre les Albigeois & les Toulousains, fut heureusement terminée. Imbert de Beaujeu fatigua tellement ceux de Toulouse par ses courses continuelles, qu'Elie Guerrin abbé de Grandeselre ayant été envoyé pour leur offrir la paix, ils entrerent en négociation. On fit d'abord une trêve, & on s'assembla premiérement à Basiege près de Toulouse, ensuite à Meaux & enfin à Paris, où la paix fut conclue à ces conditions: 1°. Que le Comte de Toulouse donneroit en mariage Jeanne sa fille, qui n'avoit alors que neuf ans, à Alfonse un des freres du Roi, qui avoit été auparavant accordé avec la fille du Comte de la Marche. 2°. Que le Comte de Toulouse ne jouiroit sa vie durant que des biens qui lui appartenoient dans le diocèse de Toulouse, & de quelques autres dans les évêchés de Cahors & d'Agen; & que toute sa succession viendroit après sa mort à sa fille, à Alfonse son mari, & à sa postérité, & non à aucun de ses autres héritiers. 3°. Que le Comte remettroit au Roi toutes les places & toutes les terres qu'il possédoit au de-là du Rhône, & en de-çà hors de l'évêché de Toulouse; qu'il lui livreroit le château Narbonnois & quelques autres places des environs de Toulouse, où le Roi tiendroit garnison pendant dix ans. 4°. Que le Comte iroit dans deux ans au plus tard combattre contre les Sarrazins, & y demeureroit pendant cinq ans à ses propres frais. 5°. Le Comte se constitua volontairement prisonnier dans la cour du Louvre, jusqu'à ce que sa fille eut été mise entre les mains des envoyés du Roi, & que les murailles de Toulouse & de quelques autres places eussent été rasées. Il fut de plus arrêté que les terres du côté du Rhône, qu'on appelle encore aujourd'hui le côté de l'empire, seroient livrées à l'Eglise Romaine, avec tous les droits que le Comte y avoit, & que le Comte feroit encore certaines restitutions à l'Eglise, & contribueroit à l'extirpation de l'hérésie de la maniere qui sera marquée dans l'histoire ecclésiastique.

LXXXIV. Mariage rompu entre la fille du Duc de Bre-

Les seigneurs mécontens crurent avoir trouvé un nouveau moyen de déconcerter la Reine régente, qui fut de lui débaucher le Comte de Champagne son principal appui. Ils proposerent à ce Prince

tagne & le Comte de Champagne. *an.* 1228. *Joinville seconde partie.*

d'épouser Yolande fille du Duc de Bretagne. Le mariage fut conclu, & le jour fut pris pour amener Yolande au monastere du Val-Secret, où le Comte de Champagne se devoit trouver avec grand nombre de noblesse, moins pour assister à ces nôces, que pour concerter entr'eux une révolte générale. Le roi Louis IX. ne fut informé de tout cela, que par les grands préparatifs qui se faisoient. Alors il dépêcha Godefroi seigneur de la Chapelle, grand pannetier de France, au Comte de Champagne, avec une lettre conçue en ces termes : « Sire Thibaut de Champagne, j'ai » entendu que vous avez convenance & promis prendre à femme » la fille du Comte Pierre de Bretagne : pourtant vous mande que » si cher que vous avez tout tant que amez au royaume de France, » qui ne li facez pas, la raison pourquoi vous savez bien. Je ja- » mais n'ai trouvé pis qui mal m'ait voulu faire que lui «.

Cette lettre, & d'autres choses importantes que le Seigneur de la Chapelle étoit chargé de dire de la part du Roi, firent changer de résolution au Comte, & rompirent le mariage. Ce changement mit les seigneurs au désespoir, & les fit résoudre à faire la guerre au Comte de Champagne ; ils prirent pour prétexte de cette guerre de faire valoir les droits d'Alix reine de Chypre & fille de Henri comte de Champagne, sur le comté de Champagne. Henri pere d'Alix étoit passé en Palestine avec Philippe-Auguste, & en partant avoit cédé à Thibaut son frere puis-né le comté de Champagne, au cas qu'il ne reviendroit pas de ce voyage. Henri n'en revint pas, & Thibaut son frere demeura maître du comté, & en fit hommage au roi Philippe-Auguste. Thibaut, dont nous parlons ici, étoit fils de ce Thibaut, frere de Henri. Alix étoit sa cousine germaine.

LXXXV. Guerre contre les seigneurs mécontens. *an.* 1229. *Nangi. Joinvill. hist. de S. Louis.*

Le Comte de Bretagne, Hugues duc de Bourgogne, le comte Robert de Dreux, le comte Robert de Brienne, Enguerrand de Coucy & Thomas son frere, Hugues comte de S. Pol, le Comte de Nevers & un très-grand nombre de seigneurs, formerent une puissante ligue, & ayant réuni leurs troupes auprès de Tonnerre, entrerent en Champagne quinze jours après la S. Jean 1228. & y mirent tout à feu & à sang, disant par-tout qu'ils vouloient faire périr celui qui avoit empoisonné le feu Roi ; car on en accusoit le Comte de Champagne : les seigneurs confédérés vinrent mettre le siege devant Troyes, pendant que le Comte de Champagne lui-même rasoit les murs des places les moins fortes, pour empêcher les ennemis de s'y loger. La ville de Troyes n'étoit pas en état de soutenir contre de si grandes forces ; mais Simon de Joinville, pere de Jean de Joinville, auteur de l'histoire de S. Louis, s'étant jetté dans la place avec beaucoup de noblesse, rassura les

les habitans; & les Seigneurs s'éloignerent un peu des murailles, & allerent camper dans une prairie voisine.

Le roi Louis IX. envoya ordre aux confédérés de sortir incessamment des terres de Champagne, & assembla promptement ses troupes, auxquelles se joignit Mathieu II. duc de Lorraine, & vint en personne au secours du comte Thibaut. Sa marche étonna les mécontens, & ils furent obligés de sortir incontinent du comté de Champagne & de se retirer à Langres, qui appartenoit au Comte de Nevers. Alors on commença à parler d'accommodement. Philippe oncle du Roi & comte de Boulogne, fut contraint de se détacher des autres Seigneurs, & de retourner en son pays attaqué par le Comte de Flandre. Quant à Alix reine de Chypre, elle renonça aux droits qu'elle avoit prétendus sur le comté de Champagne; à condition que Thibaut lui donneroit des terres de deux mille livres de rente, & une somme de quarante mille livres une fois payée. Le roi Louis IX. avança cette somme pour lui, & le Comte en récompense lui céda le comté de Blois, le comté de Chartres, le comté de Sancerre & le vicomté de Château-Dun. L'acte est de l'an 1234. au mois de septembre.

Du Cange notes sur Joinville. Hist. de S. Louis. p. 46.

LXXXVI. Guerre de Louis IX. contre le Comte de Bretagne. *Matth. Paris. Nangi. &c.*

Le Comte de Bretagne, le plus ardent des rebelles, mit tout en œuvre pour engager le Roi d'Angleterre à envoyer des troupes en France, lui promettant que la plûpart des seigneurs se joindroient à lui dès qu'il paroîtroit dans le royaume. Ce conseil ne fut point suivi en Angleterre, on se contenta d'envoyer quelques troupes au Comte de Bretagne, avec lesquelles il se mit en campagne pendant l'hyver de l'an 1229. Il fut cité, comme vassal, pour répondre à la cour des Pairs, &, sur son refus, on le déclara déchu des avantages que le Roi lui avoit faits, & en particulier, de ce qu'il lui avoit cédé en Anjou: le Roi étant parti de Paris avec la Régente, vint mettre le siege devant le château de Bellesme, qui fut bientôt obligé de se rendre. Alors les Anglois s'en retournerent en Angleterre; mais le Comte de Bretagne, sans se rebutter, agit encore une fois si puissamment auprès du Roi d'Angleterre, qu'il le détermina enfin à faire la guerre à la France, & à y passer en personne. Pour attacher le Roi d'Angleterre à ses intérêts, il lui fit hommage de son comté de Bretagne, & ajouta à son serment de fidélité, qu'il le faisoit au Roi d'Angleterre contre tous les seigneurs vassaux de la Bretagne, qui ne seroient pas dans les intérêts de l'Angleterre; & Henri, en récompense, le remit en possession du comté de Richemont & de quelqu'autres terres d'Angleterre, sur lesquelles il avoit quelques prétentions: il lui donna de plus cinq mille marcs d'argent, & lui promit que vers Pâques il l'iroit joindre avec une belle armée.

Le Comte de Bretagne à son tour publia un acte, par lequel il déclaroit qu'il ne reconnoissoit plus le Roi de France pour son Seigneur, & ne prétendoit plus être son vassal. Cette déclaration fut présenté au Roi sur la fin de janvier 1230. Mais le Roi, dès le mois de février suivant, vint assiéger Angers, & le prit après quarante jours de siege; après quoi les seigneurs demanderent leur congé, pour aller défendre leurs terres contre le Comte de Champagne qui les ravageoit.

Notes de M. du Cange sur Joinville. Hist. de S. Louis. p. 44. 45. Le dimanche dans l'octave de S. Hilaire. 1229. c'est-à-dire, 1230. avant Pâques.

LXXXVII. Guerre entre l'Angleterre & la France. *an.* 1230. *Matth. Paris.*

Le Roi d'Angleterre arriva au mois de mai 1230. avec sa flotte à S. Malo, où il fut reçu avec de grands honneurs par le Comte de Bretagne. Quelque tems après il s'approcha de Nantes, & se campa sous ses murailles. Le roi Louis IX. se mit aussi-tôt en campagne, & se campa près d'Angers; puis voyant que les Anglois ne faisoient aucun mouvement, il s'avança jusqu'à quatre lieues de Nantes, & assiégea Ancenis: la ville fut prise, sans que les Anglois fissent mine de la secourir. Le Roi s'approcha encore de plus près de Nantes, & prit les châteaux d'Oudon & de Château-Ceaux. Cependant il tint une assemblée de seigneurs & de prélats François, où le Comte de Bretagne fut déclaré déchu du comté de Bretagne, qu'il ne tenoit qu'en qualité de tuteur de son fils Jean & de sa fille Yolande, à qui la Bretagne appartenoit du chef de leur mere. Quelques seigneurs Bretons vinrent se rendre au Roi, & lui firent hommage; mais en même tems deux gentils-hommes Normans vinrent offrir leurs services au Roi d'Angleterre, avec promesse de faire rentrer la Normandie sous son obéissance, s'il vouloit y amener son armée, ou bien leur donner seulement deux cens chevaliers de l'armée d'Angleterre, avec lesquels ils se faisoient fort de chasser tous les François de la Normandie. Hubert du Bourg, favori du roi Henri, soutint que cette proposition étoit chymérique; ce qui augmenta le soupçon qu'on avoit qu'il étoit pensionnaire de la France.

Le Roi d'Angleterre décampa enfin sur l'arriere saison d'auprès de Nantes, & conduisit son armée par le Poitou jusqu'en Gascogne, où il reçut les hommages de ses sujets. Il revint par le Poitou & arriva près de Nantes, d'où il partit pour l'Angleterre, & arriva à Portsmouth au mois d'octobre 1230. Il laissa en Bretagne quelques troupes, qui, pendant l'hyver, coururent l'Anjou, prirent Chateau-Gontier, & brûlerent Pontorson en Normandie.

LXXXVIII. Paix entre le roi Louis IX. & les Seigneurs de France. *an.* 1230. *Matth. Paris. Alberic.*

Cependant la Reine régente ayant fait venir à Compiegne la plûpart des seigneurs qui prétendoient avoir des sujets de plaintes contre le gouvernement, trouva moyen de les ajuster. Les Comtes de Flandre & de Champagne se remirent bien avec le Comte de Boulogne, à qui l'on donna une grande somme d'argent pour le

dédommager des dégats qui avoient été faits sur ses terres par le Comte de Flandre. Jean comte de Châlons-sur-Saône reconnut le Duc de Bourgogne pour son Seigneur. Le Comte de Bar & le Duc de Lorraine s'accommoderent aussi; mais on ne sait pas les articles de leur accommodement. Le Roi accorda aux seigneurs la confirmation de leurs droits & privileges, & les seigneurs promirent au Roi de lui demeurer fideles.

L'année suivante au mois de juillet 1231. les Rois de France & d'Angleterre, à la sollicitation du Pape Grégoire IX. conclurent une trêve de trois ans; ce qui donna lieu à la Régente d'ajuster plusieurs différends entre les seigneurs, & à rétablir l'ordre & la paix dans le royaume.

Quelques années après le roi Louis IX. épousa Marguerite fille de Raimond Berenger comte de Provence. La cérémonie du mariage se fit à Sens en 1234. & l'Archevêque de cette ville y couronna la jeune Reine. Louis avoit alors dix-neuf ans.

La trêve entre la France & l'Angleterre alloit expirer à la S. Jean de l'an 1234. & Pierre comte de Bretagne y avoit déja donné atteinte en plus d'une occasion. Il cherchoit tous les moyens de faire entrer le Roi d'Angleterre dans sa querelle contre la France; mais le Roi d'Angleterre avoit assez d'embarras dans son royaume, par le mécontentement des seigneurs, qui ne cherchoient que l'occasion de se soulever. Le Roi de France résolut donc de pousser le Comte de Bretagne plus vivement qu'il n'avoit fait jusqu'alors. Il fit entrer dans ses états trois corps de troupes, dont le moindre paroissoit plus fort, que tout ce que le Comte auroit pu lui opposer. Alors le Comte de Bretagne le pria d'écouter quelques propositions qu'il vouloit lui faire. On entra en négociation, & le Comte promit au Roi de renoncer à la protection & à l'hommage qu'il avoit fait au Roi d'Angleterre, si, dans le mois de novembre prochain, il ne venoit à son secours en personne, avec une armée capable de résister à celle des François. Le Roi de France, qui savoit bien que le Roi d'Angleterre ne pourroit en si peu de tems lui amener un secours si considérable, acquiesça à cette condition, & y ajouta que le Comte de Bretagne lui remettroit sur le champ une de ses meilleures places; qu'il rétabliroit dans tous leurs biens tous les seigneurs Bretons partisans de la France, & qu'il remettroit au jugement du Roi & de la Régente les différends qu'il avoit avec le Comte de la Marche.

LXXXIX. Nouvelle guerre entre la France & l'Angleterre. *an.* 1234. *Matth. Paris.*

Le Comte de Bretagne passa quelque tems après en Angleterre, pour demander au roi Henri les secours dont il avoit besoin. Le Roi lui refusa. Ils se firent de part & d'autre de grands reproches, & se séparerent fort mécontens l'un de l'autre. Le Comte repassa

XC. Paix entre la France & le Comte de Bretagne. *an.* 1234. *Matth. Paris.*

la mer, & vint se jetter aux pieds du roi Louis, la corde au col, lui demandant miséricorde, confessant qu'il étoit un rebelle & un traitre, qu'il lui abandonnoit ses états & sa propre personne, pour en tirer telle vengeance qu'il jugeroit à propos. Le Roi lui répondit qu'encore qu'il méritât la mort, pour sa félonnie & les maux infinis qu'il avoit causés à l'état, il lui donnoit la vie & lui rendoit ses états, & consentoit même qu'ils passassent à son fils; mais à condition, qu'après la mort de cet héritier, la Bretagne seroit réunie à la couronne de France. Le Comte, touché de la générosité du Roi, lui remit ses principales forteresses, & s'engagea à servir pendant cinq ans à ses propres frais dans la Palestine. Après cela le Comte retourna en Bretagne, & envoya déclarer au Roi d'Angleterre qu'il ne se reconnoissoit plus pour son vassal.

XCI. La Reine régente remet le gouvernement au roi Louis IX. Guerre contre le Comte de Champagne. an. 1236. *Alberic. chronic. Nangi. chronic.*

Le roi Louis IX. ayant atteint l'âge de ving-un ans accomplis, ce qui arriva le 25 d'avril 1236. la Reine sa mere renonça à la régence, & lui remit le gouvernement du royaume; ce qui n'empêcha pas qu'elle ne continua à gouverner, & le Roi avoit pour elle, & eut toujours une parfaite déférence, persuadé de sa grande capacité dans le maniment des affaires, & de la droiture de ses intentions pour le bien de l'état & le bonheur des peuples.

Thibaut comte de Champagne, fils de Blanche de Navarre, sœur de Sanche roi de Navarre, avoit succédé dans ce royaume au roi Sanche mort sans enfans en 1234. Thibaut avoit trouvé dans les coffres de Sanche dix-sept cens mille livres, qui font environ quinze millions d'aujourd'hui. Ces richesses & cette nouvelle puissance lui éleverent le cœur; ils prétendit que la cession qu'il avoit faite au Roi, des comtés de Chartres, de Blois, de Sancerre & des autres fiefs, n'étoit qu'une engagere, & qu'il pourroit les retirer en rendant la somme que le Roi avoit donnée pour lui. Il engagea le Comte de Bretagne dans son parti, par le mariage qu'il fit de Blanche sa fille unique avec Jean fils de Pierre de Bretagne. Le roi Louis prévint les entreprises du Comte de Champagne Roi de Navarre, & mit son armée en campagne avant qu'il fut en état de s'opposer à lui. Thibaut s'adressa au Pape & prit promptement la croix, afin de jouir des privileges des croisés, qui étoient de ne pouvoir être attaqués pendant qu'ils étoient en cet état. Mais le roi Louis, s'en sans mettre beaucoup en peine, se disposa à entrer dans la Brie & dans la Champagne; Thibaut n'étant pas en état de résister, envoya lui faire ses soumissions.

Le Roi répondit qu'il étoit prêt de recevoir les soumissions de Thibaut, à ces conditions: 1°. Qu'il renonceroit à ses prétentions sur les comtés de Chartres, de Blois, de Sancerre, & sur les autres fiefs qu'il répétoit. 2°. Qu'il lui remettroit inceſſamment

quelques places de ses frontieres de Champagne. 3°. Qu'il partiroit au plutôt pour la terre sainte, & y demeureroit pendant sept ans. Thibaut se soumit à tout, & remit à Louis, Bray-sur-Seine & Montereau-Faut-Yone.

XCII. Le Pape offre l'empire à Robert frere du Roi de France. an. 1239. Matth. Paris. in Henrico III.

Quelques années après, c'est-à-dire, en 1239. le pape Grégoire IX. ayant excommunié & privé de l'empire l'empereur Frideric II. envoya offrir l'empire à Robert frere du roi Louis IX. La lettre du Pape fut lûe dans une grande assemblée des seigneurs, qui, après avoir délibéré sur sa proposition, lui répondirent qu'ils n'avoient garde de s'engager dans la guerre contre l'Empereur, à moins qu'ils ne sussent certainement ce qu'il pensoit sur la religion; qu'ils envertoient vers lui pour savoir quels étoient sur cela ses sentimens. Ils y envoyerent en effet, & Frideric les assura de la sincérité de sa foi, se plaignit beaucoup de l'animosité du Pape, & rendit de grandes actions de grace au Roi & aux seigneurs de la conduite qu'ils avoient tenue à son égard. Le Roi ne laissa pas de permettre aux évêques de son royaume de publier l'excommunication contre l'Empereur, & de faire des levées d'argent, pour le Pape, sur les bénéfices; mais il forma quelques difficultés pour laisser sortir cet argent du royaume.

Nous verrons, dans l'histoire ecclésiastique, les mouvemens que le Pape se donna pour assembler un concile général en 1241. pour essayer de terminer les différends qui séparoient l'empire & le sacerdoce, & de quelle maniere plusieurs prélats de France, qui s'étoient embarqués avec le consentement du Roi pour se rendre à Rome, furent arrêtés par Henri fils naturel de l'empereur Frideric.

XCIII. Guerre entre la France & l'Angleterre. an. 1241. Matth. Paris. Nangi. &c.

Le roi Louis IX. ayant mis en possession du comté d'Anjou Alfonse son troisieme frere, en exécution du testament du feu roi Louis VIII. son pere, obligea le Comte de la Marche de faire hommage à Alfonse pour son comté de la Marche & pour les autres domaines qu'il possédoit en Poitou, en Xaintonges & en Gastinois. Isabelle sa femme lui fit de grands reproches de la facilité qu'il avoit eue de faire cette démarche, & le Comte résolut de faire la guerre à Alfonse, & de réparer, d'une maniere éclatante, la foiblesse qu'il avoit fait paroître dans cette occasion. Alfonse l'ayant prié de se trouver à Poitiers aux fêtes de Noel pour lui renouveller son hommage; le Comte animé, par les reproches de sa femme, déclara à Alfonse qu'il ne lui feroit jamais hommage, lui reprocha son injustice & sa mauvaise foi, lui fit plusieurs menaces, & aussi-tôt monta à cheval & sortit de Poitiers, après avoir fait mettre le feu à la maison où il étoit logé.

Isabelle étoit veuve de Jean Sans-Terre roi d'Angleterre, & mere de Henri III. alors régnant.

Le roi Louis informé de tout ce qui s'étoit passé, vit bien qu'il

falloit se préparer à la guerre. Le Comte de la Marche de son côté ne pensa plus qu'à lever des troupes & à mettre ses places en état de défense; il invita le Roi d'Angleterre à passer en France, ainsi qu'il le lui avoit promis, & lui fit entendre que le Comte de Toulouse, le Roi d'Arragon, le Roi de Navarre, le Comte de Champagne, & toute la noblesse de Poitou & de Gascogne, n'attendoient que son arrivée pour se déclarer contre la France.

Le Roi d'Angleterre répondit qu'il alloit assembler son parlement, pour se mettre en état de passer la mer aux fêtes de Pâques 1242. En effet il l'assembla; mais les membres de cette assemblée s'opposant unanimement & à la levée des deniers que le Roi demandoit, & à la guerre qu'il vouloit entreprendre; le Roi en colere jura par tous les Saints que, malgré leur opposition, il entreprendroit la guerre & passeroit incessamment la mer. Il avoit pardevers lui de grosses sommes, & le parlement ne l'ignoroit pas.

Le Roi de France prévint l'arrivée du Roi d'Angleterre, & entra sur les terres du Comte de la Marche; il y assiégea & prit plusieurs villes & forteresses, savoir: Montreuil en Gastine, la Tour de Beruge, Moncontour, Fontenay-le-Comte & Vouvam. Le Comte de la Marche n'étoit pas assez fort pour arrêter l'impétuosité des François, il fit le dégat dans son propre pays, fit arracher les vignes, boucher les puits, empoisonner ceux qu'il laissoit ouverts: Isabelle sa femme aposta des scélérats pour aller mêler du poison dans la coupe du Roi, qui étoit alors occupé au siege de Fontenay. On découvrit ces malheureux qu'on trouva encore saisis du poison.

Sur ces entrefaites le Roi d'Angleterre arriva au port de Royan, accompagné de sept comtes & à la tête de trois cens chevaliers, apportant beaucoup d'argent, avec lequel il devoit lever & soudoyer des troupes en France. Il envoya d'abord des ambassadeurs au Roi de France, qui assiégeoit Fontenay aux frontieres de Xaintonges. Louis reçut ces ambassadeurs avec bonté, les fit manger à sa table, & ensuite leur donna audience. Ils se plaignirent, de la part de leur Maître, de la rupture de la trêve, qui devoit encore durer trois ans. Louis se plaignit à son tour, de ce que le Roi d'Angleterre venoit avec une flotte pour soutenir la rebellion des vassaux de la couronne de France; que ni le Comte de la Marche, ni celui de Toulouse n'étoient pas compris dans la trêve, & qu'ils s'étoient attirés la guerre par leur félonnie. Il leur fit toute-fois une proposition qui paroissoit bien avantageuse; ce fut de rendre le Poitou & une partie de la Normandie au Roi d'Angleterre.

Mais cette proposition fut rejettée, & le Roi d'Angleterre envoya sur le champ déclarer la guerre à Louis dans les formes. Louis

protesta, en présence de toute sa cour, que c'étoit malgré lui qu'il entroit en guerre avec le Roi d'Angleterre. On pressa plus vivement qu'on n'avoit fait jusqu'alors le siege de Fontenay, & au bout de quinze jours cette place, qu'on tenoit pour imprenable, se rendit à discrétion. Le fils du Comte de la Marche qui la défendoit, & que le Roi auroit pu faire pendre, fut envoyé avec le reste de la garnison dans les prisons de Paris. Louis s'avança ensuite vers Taillebourg sur la Charente, qui lui ouvrit ses portes; & le Roi d'Angleterre vint camper de l'autre côté de la riviere, dans le dessein d'empêcher Louis de la passer. Il y avoit près de Taillebourg un pont de pierres, mais fort étroit. Le soldat François ayant remarqué que le Roi d'Angleterre avoit fait un mouvement en arriere, attaqua brusquement ce pont sans attendre l'ordre du Roi. Ce Prince étant ensuite venu au secours de ses gens, emporta le pont & repoussa les Anglois. Il se donna un rude combat au de-là du pont; mais les Anglois furent battus & poursuivis jusqu'à Xaintes. Le Roi d'Angleterre demeura toute-fois avec peu de monde dans son camp; mais il décampa la nuit suivante: le comte Richard son frere ayant obtenu du Roi une suspension d'armes jusqu'au lendemain, pour lui donner moyen de se retirer.

Le 21 de juillet 1242. Nangi.

XCIV. Victoire remportée par le roi Louis IX. contre Henri roi d'Angleterre. *an. 1242. Matth. Paris. &c.*

Le Roi fit passer pendant la nuit toute son armée sur le pont de Taillebourg, & établit son camp au même endroit d'où étoit décampé le Roi d'Angleterre. Ce Prince étant entré dans Xaintes, fit de grands reproches au Comte de la Marche de ce qu'il l'avoit engagé dans la guerre contre le Roi de France, sous des espérances chymériques de secours, qui ne paroissoient point. Le Comte rejetta toute la faute sur sa femme, mere du Roi d'Angleterre. Ils se séparerent mécontens l'un de l'autre. Le lendemain le Comte de la Marche, sans parler au Roi d'Angleterre, fit une sortie sur les fourageurs de l'armée de France & les poussa vivement; le Roi d'Angleterre envoya à son secours; le Roi de France en fit de même pour soutenir les siens. En peu de tems les deux armées se joignirent, & l'action devint générale. La valeur des Anglois suppléa à leur petit nombre, & ils disputerent longtems la victoire. Enfin ils furent vaincus & obligés de se sauver sous les murailles de Xaintes.

Après cela, le Comte de la Marche songea tout de bon à faire sa paix. Pierre ancien comte de Bretagne & l'Evêque de Xaintes moyennerent son accommodement à l'insçu du Roi d'Angleterre: le Comte, sa femme & leurs enfans se soumirent au Roi avec leur terre, pour le haut & pour le bas, à la volonté dudit Seigneur Roi. Ils lui promirent de lui laisser, & au Comte de Poitiers, à perpétuité, toutes les places qui avoient été prises sur eux; de lui

Du Cange notes sur Joinville, p. 42.

quitter cinq mille livres tournois que le Roi leur payoit annuellement; de tenir pour nuls tous les traités faits auparavant entre lui & eux. Que le Roi pourroit faire trêve ou guerre, à sa volonté, avec le Roi d'Angleterre, sans qu'ils y fussent compris. Que le Comte de la Marche feroit hommage-lige au Roi de France pour le comté d'Angoulême, Castres, la chatellenie de Cognac, de Jarnac, & pour tout ce que le Roi vouloit bien lui laisser. Qu'il feroit pareillement hommage-lige au prince Alfonse comte de Poitiers, pour Lusignan, pour le comté de la Marche & toutes ses dépendances.

Le Roi d'Angleterre fut bientôt averti du traité passé entre le Comte de la Marche & le Roi de France, & que Louis, dont l'armée grossissoit tous les jours, se disposoit à l'assiéger dans Xaintes; que les habitans de cette ville étoient de concert avec le Roi, & qu'il n'avoit pas un moment à perdre, s'il vouloit se retirer. Sur cet avis, Henri monta précipitamment à cheval pour se rendre à Blaye, à vingt lieues de-là; son armée le suivit comme elle put. Henri y perdit sa chapelle & plusieurs meubles précieux, & tout son bagage.

CXV. *Trêve entre la France & l'Angleterre. an. 1242. Matth. Paris.*

Le Roi de France entra dès le lendemain à Xaintes, & en sortit le jour suivant pour suivre l'armée Angloise, dont on prit quelques soldats. Henri ne se croyant pas en sureté à Blaye, se retira à Bourdeaux, & sa retraite ruina tout son parti en Poitou & en Xaintonges : les places qui lui avoient appartenues dans ce pays, se rendirent à Louis, à l'exception de Montauban & de quelques châteaux des environs. Le Comte de la Marche étant venu luimême apporter le traité passé en son nom avec Louis, signé de sa main, & ayant promis au Roi une parfaite soumission, Louis lui ordonna de le suivre avec ses troupes dans la guerre qu'il alloit faire au Comte de Toulouse.

Cependant le Roi d'Angleterre craignant que Louis, poussant ses conquêtes, ne s'emparât encore de la Gascogne, résolut aussi de lui demander la paix. Louis, voyant son armée fort diminuée par les maladies, écouta les propositions de Henri; & au lieu d'une paix, on fit une trêve de cinq ans & demi. Et Henri, avant que de retourner en Angleterre, fit reconnoître par les peuples de Gascogne son fils Edouard pour seigneur du pays, quoique ce Prince n'eût encore que trois ans. Ainsi finit cette campagne de l'an 1242.

Il ne restoit, pour mettre le comble à la glorieuse campagne que le Roi Louis IX. venoit d'achever, que de réduire encore le Comte de Toulouse, qui avoit été un des plus ardens de la ligue. Il y avoit engagé Roger comte de Foix, Amauri vicomte de Narbonne, & quantité d'autres seigneurs du pays; mais le meurtre commis

commis dans la personne de Guillaume Arnaud & d'Etienne inquisiteurs de la foi contre les Albigeois, qui avoient été massacrés par les hérétiques dans le palais même du Comte de Toulouse à Avignon, fournit le prétexte au Comte de Foix & aux autres seigneurs de se séparer de lui, & de déclarer qu'ils ne porteroient jamais les armes en faveur d'un fauteur d'hérétiques. Le Comte de Foix fit plus, il secoua le joug du Comte de Toulouse, & rendit son comté fief, relevant immédiatement de la couronne.

XCVI. Paix du roi Louis avec le Comte de Toulouse. an. 1242. Guillelm. de Pod. Laurent. Matth. Paris. &c.

Le Comte de Toulouse se voyant ainsi abandonné, ne pensa plus qu'à faire sa paix; il fit agir l'Evêque de Toulouse auprès du roi Louis, & écrivit à la Reine mere, pour la prier de ménager son accommodement auprès du Roi son fils. Le Comte ne laissoit pas d'agir sous main avec le Roi d'Angleterre, pour l'engager à rester en de-çà de la mer, & à ne le point abandonner; le Roi d'Angleterre n'eut nul égard aux instances du Comte, & repassa bientôt la mer. Pour Louis, il envoya un corps d'armée vers Cahors, & fit partir des plénipotentiaires pour écouter les propositions du Comte: d'abord on conclut une trêve, en attendant qu'on pût traiter de la paix en présence du Roi; elle fut bientôt conclue. Le Comte promit de se conformer à l'ancien traité de Paris, livra au Roi quelques forteresses, promit de faire pendre ceux qui avoient assassiné les deux inquisiteurs, renonça à tout commerce avec les hérétiques.

Raimond comte de Toulouse, dont on vient de parler, n'ayant pu obtenir dispense pour consommer son mariage avec Sancie, troisieme fille du Comte de Provence; cette Princesse fut donnée à Richard frere du Roi d'Angleterre. Ensuite le Comte de Toulouse demanda en mariage Beatrix sœur de Sancie, que le Comte de Provence avoit nommée héritiere de son comté de Provence & de tous ses états, quoiqu'elle ne fut que la cadette de toutes ses filles. Le pape Grégoire IX. avoit fait espérer de lui accorder dispense pour ce mariage. Sur ces entrefaites mourut le Comte de Provence, & le roi Louis IX. qui avoit épousé la fille aînée de ce Comte, fit avancer des troupes de ce côté-là, pour se saisir de la Provence, comme d'un bien appartenant à la Reine sa femme. Le testament du Comte y mettoit obstacle, & les ministres du feu Comte firent proposer sous main le mariage de Beatrix avec Charles de France, cadet des freres du Roi.

XCVII. Mariage de Charles de France frere de S. Louis, avec l'héritiere de Provence. an.

La cour de France écouta volontiers cette proposition; & la Comtesse mere de Béatrix étoit d'intelligence avec la Reine mere pour cette affaire. On vouloit exclure le Comte de Toulouse de ce mariage; mais il falloit user d'industrie. On le fit venir en Provence, mais sans troupes, on l'y amusa pendant quelques mois

1245. 1246. Guillelm. de Pod. Laur. c. 47. Daniel. hist. de France. t. 2. p. 73.

sous divers prétextes; & enfin on lui déclara que Béatrix étoit promise au prince Charles. Le mariage s'en fit au commencement de l'année 1246. Par ce moyen le comté de Provence, après avoir été pendant plus de trois cens ans séparé de la maison de France, y rentra. Le roi Louis fit, la même année, chevalier son frere Charles comte de Provence, l'investit des comtés du Maine & d'Anjou, & lui assigna sur son épargne une pension considérable.

XCVIII. Le Roi d'Angleterre répéte le duché de Normandie. an. 1246. Matth. Paris.

Le roi S. Louis ayant pris la croix en 1246. voulut, avant son départ, faire satisfaction à tous ceux à qui lui, ou ses officiers, pourroient avoir fait quelques torts. Il envoya pour cet effet, partout son royaume, des religieux pour annoncer sa volonté, & donna ordre à son Bailli de faire d'exactes recherches sur cela. Peu de gens se présenterent pour faire leurs plaintes; mais le Roi d'Angleterre, qui prétendoit que le Poitou & la Normandie appartenoient à sa couronne, envoya en France Richard son frere, pour remontrer à Louis qu'il devoit, avant son départ, lui en faire la restitution. Richard parla au Roi avec tant de force, qu'il l'ébranla. La chose fut portée & examinée dans le conseil: les conseillers examinerent les raisons de Richard, & lui en opposerent d'autres capables de lever les scrupules du Roi. Toute-fois ils ne se rassura pas, il fit proposer le cas de conscience aux Evêques de Normandie pour en avoir la décision: elle fut conforme à celle du conseil; & Louis s'en tint là. Ainsi le comte Richard s'en retourna sans avoir rien obtenu.

A l'exemple du Roi, plusieurs seigneurs firent publier qu'ils étoient prêts de satisfaire à tous ceux qui auroient à se plaindre d'eux. Le Sire de Joinville en particulier, raconte qu'il fit plusieurs semblables restitutions; d'autres les firent à des monasteres; d'autres engagerent leurs terres & leurs biens à des églises, pour trouver les sommes nécessaires pour leurs voyages.

XCIX. Départ du roi S. Louis pour la croisade. an. 1248. Joinville. Nangi.

Louis ne put partir de France pour la croisade qu'au mois de juin 1248. après trois ans de préparatif pour ce grand voyage. Avant son départ, il manda à Paris ses barons, leur fit faire serment de fidélité & hommage; obligea ceux qui demeuroient en France, à jurer qu'ils n'entreprendroient rien contre son service pendant son absence, & garderoient fidélité & loyauté aux deux princes ses fils Louis & Philippe, qu'il laissoit tout jeunes. Il reçut à S. Denis le bourdon, l'étendart & la mallette de pélerin. Etant arrivé à Corbeil, il déclara régente la reine Blanche sa mere, & lui en fit expédier ses lettres patentes. Quoiqu'Alfonse comte de Poitiers son frere eut pris la croix avec les autres princes & seigneurs, le Roi jugea à propos qu'il différa d'un an son voyage, pour aider de ses conseils & de son assistance la Reine mere Régente, dans ces com-

mencemens. La Reine épouse du roi S. Louis voulut suivre le Roi son mari, & passa la mer. La Comtesse d'Anjou imita son exemple.

Le Roi étant arrivé à Lyon, eut différentes conférences avec le Pape, principalement pour l'accommodement de l'empereur Frideric II. avec le saint siege; mais elles ne furent pas plus efficaces que celles qu'il avoit eues avec le même Pontife à Cluny en 1245. Le Pape demeura infléxible au sujet de Frideric touchant son excommunication & sa déposition; mais il promit à Louis d'employer toute son autorité pontificale, pour empêcher que personne, & en particulier le Roi d'Angleterre, ne fit aucune entreprise contre la France, & qu'il l'obligeroit à observer fidélement la trêve.

Louis arriva à Aigues-Mortes, où sa flotte l'attendoit. Il s'y embarqua le 25 d'août 1248. & arriva heureusement en Chypre le 20 septembre, après trois semaines de navigation. Henri de Lusignan roi de l'isle, à la tête de sa noblesse, reçut le Roi dans le port de Limesson, dans le côté oriental de l'isle, & lui promit de le suivre dans son expédition, dès qu'on auroit résolu de quel côté on porteroit la guerre. La saison étoit avancée. Les vaisseaux qui portoient les machines dont on se servoit dans les sieges n'étoient point encore arrivés. Une bonne partie des seigneurs de Chypre, & qui avoient pris la croix, ayant été excommuniés par l'Archevêque de Nicosie, ne vouloient point partir sans avoir reçu l'absolution; on résolut donc de passer l'hyver en Chypre, & de porter la guerre en Egypte dès que la saison le permettroit.

Cependant la maladie causée par le changement d'air, enleva grand nombre de seigneurs & de soldats, & l'armée se trouva notablement diminuée. Les vivres & les autres provisions destinées pour le voyage, furent en partie consumées par les troupes pendant l'hyver; de sorte qu'il y avoit à craindre que tant de préparatifs ne devinssent inutiles. Mais l'empereur Frideric & les Vénitiens, à la priere du Roi, envoyerent des vivres en abondance, & il arriva d'Europe plusieurs vaisseaux chargés de croisés, qui n'avoient pu partir de France avec la grande flotte, entr'autres on remarque Guillaume de Salisberi, surnommé à la Longue-épée, qui amena en Chypre deux cens chevaliers Anglois.

C. S. Louis dans l'isle de Chypre. an. 1248. 1249. *Nangi. Joinville. Matth. Paris.*

Vers ce même tems le roi S. Louis reçut une ambassade d'un prince Tartare, nommé Ercaltay, qu'on disoit avoir embrassé le christianisme depuis trois ans; mais nous verrons les particularités de cette ambassade dans l'histoire ecclésiastique. Louis procura aussi la paix, pendant son séjour en Chypre, entre Ayton roi d'Armenie & Boémond V. prince d'Antioche; & il donna à Boémond

un secours de six cens arbalêtriers pour fortifier ses troupes contre les Sarrazins. Enfin il appaisa la guerre que les Génois & les Pisans se faisoient les uns aux autres dans la ville d'Acre.

CI. S Louis en Egypte. *an.* 1249. *Nangi. Joinville.*

Le tems de l'embarquement fut marqué au samedi d'avant l'Ascension 1249. ce jour-là le Roi s'embarqua au port de Limesson. Sa flotte étoit de dix-huit cens vaisseaux, tant grands que petits. Il y avoit dans l'armée deux mille huit cens chevaliers, tant François, qu'Anglois & Cypriots, avec leur suite. Le nombre des soldats étoit fort grand; mais l'histoire ne le marque pas. Jusqu'alors il ne s'étoit pas encore déclaré sur le dessein qu'il avoit pris d'aller droit en Egypte; il ne le déclara que quand il fut prêt à mettre à la voile. Il dit à ses officiers qu'il alloit à Damiette, & que tous les capitaines des vaisseaux eussent à se rendre de ce côté-là. Il ne partit que le mercredi d'après l'Ascension, & encore fut-il assailli d'une grosse tempête, qui dissipa sa flotte & l'obligea de relâcher à la pointe de Limesson le jour de la Pentecôte, avec une partie des vaisseaux. Les autres avoient été jettés partie à Acre, & partie à d'autres endroits. Il se remit en mer le jour de la Trinité.

Le Duc de Bourgogne & Guillaume de Ville-Hardouin prince de Morée, joignirent en chemin, avec leur escadre, la flotte du roi S. Louis. Ils s'avancerent vers Damiette, & en quatre jours de navigation ils arriverent à la vûe de cette ville, & jetterent l'ancre assez près du rivage, qui étoit couvert de Sarrazins qui les attendoient pour empêcher le débarquement. Une flotte de Sarrazins étoit rangée en l'une des embouchures du Nil, sur lequel Damiette étoit située.

Le Roi n'avoit pas encore rassemblé le tiers de son armée; cela ne l'empêcha pas de prendre la résolution de faire la descente dès le lendemain. Il craignit, avec raison, que, s'il survenoit une seconde tempête, il ne sût où retirer sa flotte. Les ennemis parurent sur le rivage comme la veille; mais le Sultan d'Egypte, dont la maladie étoit beaucoup augmentée, n'y parut pas: il s'étoit fait transporter à une lieue de là dans une maison de plaisance. L'armée chrétienne étoit partagée en trois corps; Jean d'Ybelin comte de Jaffe eut son poste à la gauche, en tirant vers le bras du Nil, sur lequel étoit la ville de Damiette. Le Roi, accompagné des Princes ses freres & du Cardinal Légat, qui portoit une croix fort haute, pour animer les soldats par cette vûe, étoit à la droite. Le comte Errard de Brienne, le Sire de Joinville, le seigneur Baudouin de Reims furent placés au milieu.

Le signal ayant été donné, l'armée s'avança vers le bord, d'où on leur tira une grêle de fleches; mais sans s'en effrayer, le corps qui étoit au milieu, étant arrivé à portée du bord, s'arrêta à terre vis-à-

vis un corps de six mille Sarrazins à cheval, qui vinrent sur eux au galop, comme pour leur passer sur le ventre; mais les croisés se couvrant de leurs boucliers & présentant leurs lances, arrêterent cette cavalerie, qui se contenta de caracoller autour d'eux, sans oser les attaquer. Cependant les autres troupes, à mesure qu'elles débarquoient, se formoient derriere la premiere ligne, & quand ils furent tous descendus, ils marcherent fiérement à l'ennemi, qui s'enfuit à toutes brides.

Le Comte de Jaffe ayant fait sa descente presqu'en même tems, vint former une même ligne avec le Sire de Joinville. Les batteaux de la droite, où étoit le Roi, arriverent les derniers. Le roi S. Louis ne put attendre que son vaisseau gagna le bord, il se jetta dans la mer, l'épée à la main, & les Chevaliers de sa troupe en firent de même. Il vouloit d'abord aller à l'ennemi; mais on l'obligea d'attendre que son bataillon fut formé. Alors il marcha contre l'ennemi, qui ne tint point en sa présence. Les Sarrazins prirent la fuite de toutes parts. La fausse nouvelle de la mort du Soudan s'étant répandue dans le même tems, l'armée navale des Sarrazins se retira & se dissipa, de même que celle de terre. Après cette victoire, le Roi établit son camp sur le rivage, & le lendemain samedi, il fit débarquer tous les chevaux & toutes les machines, sans que les Sarrazins osassent paroître. Les habitans de Damiette ayant cru comme les autres la mort du Soudan, abandonnerent la ville & y mirent le feu, afin que les croisés n'en profitassent point.

Le Roi, en ayant eu avis, y accourut; on trouva le pont du Nil, qui conduisoit à Damiette, en partie rompu. Il fut bientôt racommodé; on accourut & on éteignit l'encendie. Ainsi, contre toute espérance, le Roi se trouva maître d'une des plus fortes villes d'Orient, & qu'on considéroit comme la clef de l'Egypte. Il y entra le premier dimanche d'après la Trinité. Ce Prince y fit son entrée, non en triomphe, mais en Prince véritablement chrétien, qui reconnoissoit tenir de Dieu tous ces avantages; ce fut en procession & nuds pieds, avec la Reine, les Princes ses freres, le Roi de Chypre & tous les seigneurs de l'armée, précédé par le Légat, le Patriarche de Jérusalem, les évêques & tout le clergé du camp. On alla de cette maniere jusqu'à la principale mosquée, que le Légat purifia & consacra avec les cérémonies ordinaires de l'église. Il y célébra solemnellement la messe, & le Roi résolut d'y fonder un évêché & un chapitre, pour y perpétuer le culte du Seigneur.

CII. Prise de Damiette. an. 1249. *Nangi. Joinville, &c.*

Comme c'étoit le mois de juin, où commence l'innondation du Nil, le Roi fut obligé de demeurer assez longtems à Damiette,

n'osant s'exposer aux eaux, qui couvrent alors toute la surface de l'Egypte, à la réserve des chaussées qui communiquent d'une ville à l'autre, & dont on avoit rompu les ponts. Pendant ce long séjour, il eut l'agrément de voir arriver presque tous ses vaisseaux, que la tempête avoit dispersés; mais il eut le déplaisir de voir la discorde & la corruption des mœurs se glisser dans son armée, par l'oisiveté & l'inaction dans laquelle ses soldats furent obligés de demeurer; malgré son bon exemple & sa vigilance, tout son camp étoit plein de lieux de débauches.

Cependant on apprit certainement que le Soudan n'étoit pas mort, & il envoya même défier le Roi au combat. Louis répondit qu'il étoit prêt à le bien recevoir dès qu'il paroîtroit à la tête de son armée : c'étoit une pure bravade de la part du Soudan. Il envoya seulement un grand corps de troupes, faisant mine de vouloir attaquer le camp; mais les Sarrazins n'oserent hazarder l'assaut, & le Roi ne voulut pas permettre qu'on sortit sur eux. Le Soudan ayant promit un besant d'or à quiconque lui apporteroit la tête d'un chrétien; il y avoit tous les jours des Bedouins, qui, malgré la vigilance des gardes, entroient dans le camp & jusques dans les tentes, & tuoient les soldats qu'ils trouvoient seuls : ce qui obligea le Roi à mettre tout autour du camp des gardes à pied, si près l'une de l'autre, qu'il fut impossible que personne y entrât sans être apperçu.

Les eaux du Nil s'étant enfin retirées à l'ordinaire vers la fin de septembre, & le Comte de Poitiers frere du Roi avec la Comtesse sa femme, la Comtesse d'Artois qui étoit venue joindre le Comte d'Artois son mari, & l'arriere-ban de la noblesse de France, étant arrivés sur la fin d'octobre, on délibéra de quel côté on porteroit la guerre. Le Comte d'Artois fut d'avis d'assiéger le Grand-Caire, qu'on nommoit alors Babylone d'Egypte. Le Comte de Bretagne proposa d'assiéger Alexandrie, qui avoit un bon port, où l'on mettroit la flotte à couvert & en sûreté, & par le moyen duquel on pourroit aisément tirer des vivres de toute la Méditerranée & de la Syrie. Le premier avis l'emporta, & on se mit en campagne le 20 de novembre; la Reine, & les autres Princesses & Dames demeurerent à Damiette avec une forte garnison. L'armée chrétienne étoit de soixante mille hommes, savoir, vingt mille chevaux & quarante mille hommes de pied.

CIII. Prise de Massoure. Mort du Comte d'Artois. *an.* 1250. *Joinville.*

Le Soudan d'Egypte étoit campé près de Massoure ou Mezre, qui est l'ancien Caire, avec une armée beaucoup plus nombreuse; mais comme il étoit très-dangereusement malade, & que les premiers exploits des croisés avoient jettés la frayeur dans ses troupes, il fit proposer au Roi de le remettre en possession du royaume de

Jérusalem; de donner la liberté à tous les chrétiens qu'il tenoit captifs, & de lui abandonner Damiette; mais l'incertitude de ces promesses, & la difficulté de les exécuter, furent cause qu'on les refusa; & la mort du Soudan, arrivée vers le même tems, fit voir qu'il n'auroit de rien servi de les accepter. Ce Soudan s'appelloit Negemeddin Saleh; l'on tint sa mort cachée pendant quelque tems, pour donner à son fils Almoadam-Turanscha, qui étoit au château de Caïfa en Syrie, le tems de venir prendre possession de ses états. On assure que Negemeddin, avant sa mort, avoit chargé du gouvernement Facardin général de son armée, & lui avoit donné plusieurs blancs-signés, afin d'envoyer par-tout des ordres en son nom, jusqu'à l'arrivée de son fils.

Facardin avoit été fait chevalier par l'empereur Frideric II. dans le tems qu'il étoit en Palestine; & ce Général Sarrazin faisoit tant de cas de cet honneur, que, dans sa banniere, il portoit les armoiries de Frideric, avec celles du Soudan d'Alep & de celui d'Egypte. Facardin, n'osant en venir aux mains en bataille rangée, harceloit continuellement l'armée chrétienne, & lui enlevoit de tems en tems des convois, des chevaux & des soldats : ce qui obligea le Roi à resserrer son camp, & à tirer des lignes d'un bras du Nil à l'autre pour les arrêter. Il se chargea lui-même, avec son frere le Comte d'Anjou, de la garde des retranchemens opposés aux camp des ennemis; confia au Comte de Poitiers & à Joinville celle des lignes du côté de Damiette; & le Comte d'Artois, de celles où étoient les machines de guerre & l'artillerie telle qu'on l'avoit en ce tems-là.

On étoit encore bien éloigné du Caire, & il y avoit mille difficultés à essuyer avant que d'y arriver. La plus grande étoit de faire passer la flotte, du bras du Nil où elle étoit, dans l'autre bras, pour la conduire au Caire. Les Turcs, qui couvroient les bords du fleuve, avec une grande quantité de pierriers, menaçoient de mettre la flotte en pieces, & de faire périr ceux qui la montoient. On jugea donc à propos de construire une chaussée à travers la riviere : on y travailla sans relâche pendant trois mois; mais les Infideles rendirent tous les travaux inutiles, en brûlant, avec le feu grégeois, les machines qui couvroient les travailleurs. Dans cet embarras, un Bedouin vint offrir de montrer un gué dans la riviere, où l'on pourroit passer à cheval, pourvu qu'on lui donna cinq cens besans d'or. On lui promit cette somme : il montra le gué; & l'armée passa, quoiqu'avec quelques difficultés. Ceci se passa le jour du mardi gras 1250.

L'armée étant passée & rangée en bataille, le Roi marcha vers le camp des ennemis, sur le bras occidental du Nil; les croisés y

entrerent, l'épee à la main, & y firent main-basse sur tout ce qu'ils y trouverent. Plusieurs Emirs y périrent, & Facardin lui-même y fut tué d'un coup de lance au travers du corps. Le Comte d'Artois, voyant fuir les ennemis en désordre, se mit à les poursuivre à toutes jambes. Les chevaliers du Temple, regardant comme un affront qu'on vouloit ainsi leur ôter l'honneur de marcher à la tête de l'armée, se mirent aussi à courir à brides abattues, tâchant de dévancer la troupe du Comte d'Artois. Ils serrerent les Sarrazins de si près, qu'ils entrerent avec eux pêle-mêle dans Massoure. Le Comte d'Artois, sans considérer le danger auquel il s'exposoit, passa même au de-là de Massoure, & continua à poursuivre les fuyards; une partie de ses gens s'étoient arrêtés dans la ville pour buttiner. Le Comte se vit bientôt assailli par une troupe de Sarrazins, qui le contraignirent de retourner à Massoure; il y fut poursuivi par les Turcs, qui l'assiégerent dans la maison où il s'étoit jetté. Il s'y défendit pendant plusieurs heures; & enfin accablé par la multitude, & tout couvert de blessures, il mourut sur un tas de morts qu'il avoit tués. Avec lui périrent le Comte de Salisberi, Raoul de Coucy, Robert de Vert qui portoit la banniere d'Angleterre, qui s'enveloppa dans son drapeau en mourant. Le grand Maître du Temple, après avoir perdu un œil dans ce combat, se sauva de Massoure avec quelque peu de ses gens, ayant laissé morts dans la place deux cens quarante de ses chevaliers. Le Comte Pierre de Bretagne se sauva aussi fort blessé.

CIV. Bataille entre les Turcs & les François. *an.* 1250. *Joinville.*

Le Roi ayant appris le danger où étoit le Comte d'Artois, dont on ne savoit pas encore la mort, fit promptement avancer quelques troupes du côté de Massoure; mais les Sarrazins, qui s'étoient postés entre la ville & l'armée françoise, les empêcherent d'y pénétrer; & comme les ennemis se formoient en divers endroits par grosses troupes, le Roi fit avancer le Connétable pour se saisir de quelques postes avantageux & charger les ennemis. Le Sire de Joinville fut un des premiers qui donna sur une de ces troupes; il y courut grand risque de sa vie, son cheval s'étant abattu sous lui, il pensa être pris: il se défendit néanmoins, & voulant gagner une maison voisine pour s'y défendre quelque tems, en attendant qu'on lui envoya du secours, il fut chargé dans sa retraite, & un escadron entier lui passa sur le corps. Il se releva néanmoins, & gagna la maison avec quelqu'autres seigneurs. Ils y furent bientôt attaqués & réduits en grand danger, d'où le Comte d'Anjou les délivra; & Joinville alla joindre l'armée du Roi, qui étoit venu fondre d'une hauteur sur celle des Sarrazins, & qui se trouvoit en danger par la brave résistance des ennemis, & par la retraite de quelqu'uns de ses escadrons qui abandonnerent la mêlée,

pour

pour gagner le camp du Duc de Bourgogne, qui étoit au de-là du Nil.

Le Connétable de Beaujeu voyant le péril où étoit le Roi, résolut, avec le Sire de Joinville, de prendre un détour pour aller à son secours, & éviter la rencontre de douze cens Turcs qui étoient entr'eux & le Roi. En chemin ils trouverent un ruisseau sur lequel étoit un pont, qu'ils passerent, & qu'ils jugerent plus à propos de garder, que d'aller même au secours du Roi, quelque pressé qu'il fut. Cependant le Connétable voyant que le Roi étoit en péril d'être accablé par la multitude, détacha quelques troupes pour lui envoyer, & partit en même tems pour chercher d'autres troupes pour remplacer celles-là. Peu de tems après parut un corps d'infanterie Turque pour passer le ruisseau; mais le voyant bien gardé, ils n'oserent en venir aux mains, ils se contenterent de jetter une infinité de pierres, de fleches & même du feu grégeois. Joinville y reçut cinq blessures & son cheval vingt-cinq. Le Connétable étant venu sur ces entrefaites, les Turcs se retirerent, & Joinville alla joindre le Roi, qui, dans la chaleur du combat, avoit été une fois investi par six Turcs, dont un prit son cheval par la bride pour l'emmener prisonnier; mais il fit de si grands efforts qu'il s'en débarrassa.

La nuit, qui approchoit, sépara les combattans: la perte des hommes fut très-grande dans les deux armées; mais celle des chevaux, du côté des chrétiens, fut incomparable. On fit travailler pendant toute la nuit à un pont de communication avec le camp du Duc de Bourgogne, d'où l'on fit passer dès le lendemain une partie des troupes dans le camp du Roi. Dès le grand matin, le lendemain du jour des cendres, les Turcs vinrent avec de la cavalerie & de l'infanterie insulter le camp. On sonna aussi-tôt l'allarme; Joinville accourut avec les siens où étoient les machines, & le Roi envoya Gaucher de Chatillon, qui repoussa les ennemis jusqu'à leur gros, qui avoit passé la nuit sous les armes hors de leur camp, de peur de surprise; & dès le mercredi matin ils commencerent à travailler à un épaulement, pour se couvrir contre les albalêtriers François qui les incommodoient beaucoup; mais le jour même cet ouvrage fut ruiné par les François.

Dès le lendemain le Roi fit travailler à une palissade tout autour de son camp, contre les insultes de la cavalerie Turque; & Bondogdar, à qui l'on avoit déféré le commandement de l'armée ennemie, ayant fait courir le bruit que le Roi étoit mort, & que c'étoit lui-même qui avoit été tué à Massoure, résolut d'attaquer l'armée chrétienne le vendredi suivant. Le Roi en fut averti, & se prépara à le bien recevoir; le Comte d'Anjou frere du Roi

fut placé à la droite au bord du Nil ; à côté de lui étoient les troupes de Palestine & de Syrie, commandées par Guy & Baudouin d'Ybelin, & celles de Gaucher de Chatillon commandées par lui-même ; à côté de Chatillon étoit le grand Maître des templiers, avec le peu de chevaliers qui lui restoient après la défaite de Massoure ; à la gauche des templiers étoit Guy de Mauvoisin seigneur de Rhoni, & puis le Comte de Flandre jusqu'au bras occidental du Nil. Plus avant vers l'ennemi, étoit le Comte de Poitiers, qui n'avoit que de l'infanterie, lui seul étant à cheval ; le Duc de Bourgogne demeura dans l'ancien camp, tant pour faire le corps de réserve, que pour envoyer du secours en cas de besoin.

CV. Nouvelle bataille entre les Turcs & les croisés. *an.* 1250. *Joinville.*

Le nombre des François n'étoit pas à beaucoup près si grand que celui des ennemis ; plusieurs chevaliers ayant perdu leurs chevaux, étoient obligés de combattre à pied ; plusieurs étoient blessés, & presque hors d'état de résister à l'ennemi. Bondogdar, après avoir examiné la disposition de l'armée chrétienne, employa toute la matinée à ranger la sienne, & sur le midi il fit sonner la charge. Les François se mirent assez peu en peine des fleches & des javelots de l'infanterie Turque ; mais ils furent déconcertés par le feu grégeois, que les ennemis leur souffloient par des tuyaux d'airain, & qui, s'attachant à leurs habits & aux caparaçons des chevaux, les brûloient, avec des douleurs incroyables & des cris terribles de ceux qui en étoient atteints, & qui, ne pouvant s'en défaire, hurloient, se jettoient par terre, quittoient leurs rangs, & mettoient tout en désordre. Le Comte d'Anjou ayant eu son cheval tué sous lui, combattoit à pied avec ses chevaliers, & résistoit avec un courage héroïque aux ennemis, qui le chargeoient de tout côté.

Le Roi informé du danger du Comte d'Anjou, y accourut avec un gros escadron de ses meilleures troupes ; il perça, l'épée à la main, jusqu'à l'endroit où le Comte d'Anjou combattoit : il le délivra & repoussa les ennemis fort loin. Le Comte de Chatillon, celui de Flandre & le Seigneur Mauvoisin soutinrent les efforts des Sarrazins, sans que ces ennemis les pussent ni ébranler ni enfoncer. Les templiers avoient fait un retranchement de bois au-devant d'eux pour suppléer à leur petit nombre ; mais les Turcs y ayant mis le feu, le forcerent & taillerent en pieces presque tous ces chevaliers ; Guillaume de Sonnac leur grand maître, qui avoit perdu un œil à Massouvre, y fut tué sur la place. Le Comte de Poitiers, qui n'avoit que de l'infanterie, fut enfoncé & mis en déroute par la cavalerie Turque, il fut même fait prisonnier ; mais les vivandiers, les valets, les goujats, les femmes même de l'armée, prenant pour armes ce qui se présentoit sous leurs mains,

fondirent ſur les Turcs, les mirent en déſordres, & arracherent le Comte des mains des ennemis.

Les deux armées ſe ſéparerent, ſans qu'on put dire que ni l'une ni l'autre eut remporté la victoire; mais la perte des croiſés fut bien plus conſidérable que celle des Sarrazins, eu égard à leur petit nombre, & à la difficulté de réparer leurs pertes. Le Roi ayant aſſemblé ſon conſeil, il fut réſolu de demeurer dans le camp, afin de donner du repos à ſes troupes & du ſoulagement aux malades.

Dans l'intervalle on apprit l'arrivée du nouveau Sultan d'Egypte Almoadam; ce qui fit reprendre cœur à tout le pays, & inſpira un nouveau courage aux ennemis. Almoadam étoit un jeune Prince de vingt-cinq ans, plein de courage, mais fier & altier; qui, ayant pris l'avis de ſon conſeil, réſolut de prendre la voie de la négociation, au lieu de celle de la guerre. On convint d'un lieu, où les députés du Roi s'aſſemblerent, & ils conſentirent qu'on rendroit Damiette aux Infideles, & qu'on mettroit le roi S. Louis en poſſeſſion de tout le royaume de Jéruſalem. Que tous les malades & les bleſſés de l'armée ſeroient transférés à Damiette; qu'on y pourvoiroit à leur ſureté juſqu'à ce qu'ils fuſſent guéris & en état de partir. Que le Roi en retireroit toutes les machines de guerre qui lui appartenoient. Que les François emporteroient tous les magaſins de chair ſalée qu'ils y avoient faits.

CVI. Arrivée du ſultan Almoadam en Egypte. *an.* 1250. *Joinville.*

Quand le traité fut conclu, le Soudan demanda des ôtages pour aſſurance de la parole donnée. On lui offrit les deux freres du Roi, ſavoir, le Comte d'Anjou & le Comte de Poitiers. Les commiſſaires du Soudan demanderent la perſonne du Roi; on la leur refuſa. Le Roi inſiſtoit à ce qu'on acceptât cette condition; mais on ne voulut pas y conſentir, &, ſur le refus, les Turcs rompirent la négociation. Ils n'ignoroient pas l'extrémité où l'armée étoit réduite. Les maladies, le ſcorbut, les fievres malignes cauſées par l'extrême chaleur & par l'infection de l'air, rempli de l'odeur inſupportable de tant de corps morts tués dans les deux batailles, faiſoient d'extrêmes ravages parmi les croiſés. Ces corps morts, jettés dans la riviere au bout de neuf à dix jours, revenant ſur l'eau, s'amaſſerent auprès du pont de communication des deux camps, & répandirent au loin une infection inſupportable. Le Roi paya cent hommes pour faire porter ces cadavres au deſſous du pont, & ordonna qu'on ſéparât les corps des chrétiens de ceux des Turcs; afin de donner la ſépulture aux premiers, comme à autant de martyrs : ce qui infecta l'air encore davantage. Tous ceux qui furent employés à ce travail, en moururent. Le S. Roi, plein de religion & de conſtance, adoroit humblement les jugemens de Dieu, & rendoit aux malades & aux mourans tous les

ſervices qu'on auroit pu rendre à ſes plus chers enfans. Il fut enfin frappé lui-même de la maladie, & la famine ſe joignit à tant d'autres maux; car les Sarrazins profitant de la foibleſſe & de la déſolation où étoit réduite l'armée chrétienne, ſe poſterent entre l'armée du Roi & la ville de Damiette, & lui couperent les vivres.

CVII. Retraite de l'armée Françoiſe vers Damiette. *an.* 1250. *Joinville. epiſt. S. Ludov. de captione ſuâ.*

On penſa alors, mais trop tard, à regagner Damiette. Il y avoit entre le camp & cette ville près de vingt lieues de chemin, & il falloit faire ce chemin à travers une infinité d'ennemis & de paſſages difficiles. On étoit alors au 5 d'avril. L'armée qui étoit au camp de de-là le Nil, défila d'abord ſur le pont de communication, & on prépara quelques vaiſſeaux pour conduire par eau les malades à Damiette. On preſſa le Roi de s'embarquer lui-même; mais il ne put ſe réſoudre à abandonner tant de braves hommes qui l'avoient ſuivis. Il ſe mit donc en marche à l'arriere-garde, où commandoit Gaucher de Chatillon. L'armée n'eut pas fait beaucoup de chemin, qu'elle ſe vit harcelée par les Sarrazins, qui tomboient de toutes parts ſur l'armée des chrétiens : les ordres que le Roi avoit donnés, de rompre les ponts qui ſe trouvoient ſur la route, n'ayant pas été exécutés. Le Roi fut ainſi attaqué pluſieurs fois; mais toujours promptement ſecouru par Geoffroy de Sergines, dont il faiſoit depuis l'éloge en toutes rencontres, diſant qu'il n'avoit jamais vû de chevaliers faire tant & de ſi vaillans exploits, l'épée à la main, que ce Seigneur en avoit fait durant cette marche. Il arriva enfin à une petite ville, nommée Caſel ou Sarmoſac, où il tomba en ſi grande défaillance, qu'on crut qu'il alloit expirer.

CVIII. Priſe du roi S. Louis & de la plûpart des ſiens. *an.* 1250. *Joinville.*

Cependant Philippe de Montfort vint dire au Roi qu'il venoit de voir, au premier rang de l'armée ennemie, l'Emir, avec qui l'on avoit traité d'une trêve quelques jours auparavant. Le Roi lui dit qu'il pouvoit faire connoître à cet Emir, qu'il étoit prêt d'accepter telles conditions qu'il voudroit. Montfort alla trouver l'Emir, &, en l'abordant, tira l'anneau qu'il avoit au doigt, & lui ayant donné pour gage de ſa parole, lui dit que le Roi étoit prêt de traiter d'une trêve, aux conditions que le Soudan avoit demandées quelques jours auparavant. L'Emir conſentit de nouveau; mais un moment après un héraut du Roi, nommé Marcel, vint ſans ordre crier de toutes parts : Seigneurs chevaliers rendez-vous, le Roi vous le mande par moi, & ne le faites point tuer. Auſſi-tôt tous ſe rendirent priſonniers aux Turcs, & l'Emir l'ayant appris, dit à Montfort qu'il n'étoit plus queſtion de traité, puiſqu'ils s'étoient rendus; en même tems l'emir Gemaledin entra dans Caſel ſans réſiſtance, & fit le Roi priſonnier. Les Comtes

de Poitiers & d'Anjou eurent le même sort, de même que ceux qui s'étoient embarqués pour se rendre par eau à Damiette. Il n'y eut que le vaisseau du Légat & peu d'autres qui échapperent.

Le Sire de Joinville, qui étoit dans un vaisseau sur le Nil, fit jetter l'ancre au milieu du fleuve pour ne pas tomber entre les mains des Turcs, qui mettoient à mort tous ceux que le vent poussoit au bord, à moins qu'il ne leur parut qu'ils en pourroient tirer une bonne rançon; mais à peine étoit-il arrêté, qu'il vit venir à lui quatre grands vaisseaux Turcs, auxquels il se rendit, après avoir jetté dans la riviere un petit coffre, où il avoit ses pierreriers & quantité de reliques. Un de ses mariniers dit aux Turcs que Joinville étoit cousin du Roi; & sur cela un Sarrazin le saisit, & lui dit, qu'il étoit perdu, s'il ne le suivoit & n'entroit avec lui dans son vaisseau; il y consentit, & s'étant fait attacher à une corde, il sauta dans l'eau & le Sarrazin avec lui, & celui-ci le fit tirer dans son vaisseau. Y étant arrivé, on vouloit le tuer; mais celui qui l'avoit prit, le tenant embrassé, crioit de toute sa force: C'est le cousin du Roi, épargnez-le. On le traita avec assez d'humanité; & un Seigneur Sarrazin lui fit boire d'un breuvage, dont il fut guéri en deux jours d'une maladie qui l'avoit réduit à l'extrémité.

Il fut conduit de-là au Commandant de la flotte, qui lui demanda s'il étoit cousin du Roi. Il répondit que non, & que c'étoit son pilote qui avoit dit cela de lui-même. Il lui demanda ensuite s'il n'étoit pas allié de l'empereur Frideric. Il répondit qu'il étoit son parent par sa mere. Le Commandant lui promit d'avoir pour lui des considérations, à cause de ce Prince qu'il estimoit. Joinville fut témoin du massacre, qu'on fit à ses yeux, d'un grand nombre de malades chrétiens. Il fit dire à ceux qui présidoient à cette exécution, qu'ils agissoient en cela contre les maximes de Saladin, qui disoit qu'il n'étoit plus permis de tuer un homme, dès qu'on lui avoit donné à manger de son pain & de son sel; mais ils répondirent qu'ils en usoient ainsi par compassion pour la misere de ces malheureux. On amena aussi en sa présence ses mariniers, & on lui dit qu'ils avoient tous reniés Jesus-Christ. Joinville répondit qu'ils ne l'avoient fait que par crainte, & qu'aussi-tôt qu'ils seroient en liberté, ils renonceroient à Mahomet. Je vous crois, dit l'Amiral; car Saladin disoit que jamais on ne vit un chrétien bon Sarrazin, ni un Sarrazin bon chrétien.

Un peu après l'Amiral le fit monter à cheval, & marcha à côté de lui, & le mena, avec tous les captifs, au lieu où le Roi étoit prisonnier avec ses deux freres, quantité de seigneurs, & plus de dix mille autres de toutes conditions; mais séparés les uns des

autres : car les prisonniers de marque étoient dans un quartier à part, & le Roi dans une tente environnée d'une grosse garde. Les prisonniers d'un moindre rang étoient enfermés dans un parc fermé de murailles, d'où bientôt après on les fit sortir les uns après les autres, & on leur demandoit en sortant s'ils vouloient renoncer à Jesus-Christ : ils répondoient que non ; on leur coupoit la tête dans le moment ; ceux qui renonçoient, étoient mis à part. Nous reprendrons ci-après la suite de l'histoire du roi S. Louis. Nous allons passer aux affaires d'Angleterre.



LIVRE CXXI.

Continuation de l'Histoire Civile, depuis l'an 1216. jusques vers 1240.

NOUS avons vû assez au long dans l'histoire de Philippe-Auguste roi de France, les révolutions arrivées en Angleterre sur la fin du roi Jean Sans-Terre, & au commencement du roi Henri III. son fils. Leur histoire a tant de liaison avec celle de France, que nous n'avons pu nous dispenser de les mêler l'une avec l'autre. Nous allons ramasser succintement ce qui regarde le régne de Henri III. & qui n'a pas été touché dans les histoires précédentes. Henri III. n'avoit que neuf ans lorsque le roi Jean son pere mourut en 1216. Il trouva son royaume en combustion, les seigneurs révoltés, le prince Louis fils de Philippe-Auguste reconnu Roi, & en possession d'une grande partie du royaume; cela n'empêcha pas que Henri ne fut couronné à Glocestre, en présence du cardinal Galon légat du Pape, qui ne contribua pas peu, par les censures qu'il porta contre les partisans du prince Louis, à affermir Henri sur le trône, & à en faire descendre Louis. Le Comte de Pembrock régent du royaume d'Angleterre, fit de son côté tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Ministre plein de sagesse & de valeur; il sut habilement profiter de l'absence de Louis, qui s'en étoit retourné en France afin d'en tirer du secours, pour rappeller les seigneurs Anglois à la fidélité qu'ils devoient à leur Roi, dans lequel ils ne trouvoient aucun motif de rébellion. En moins de deux ans l'Angleterre fut pacifiée, & lorsqu'en 1219. le Comte de Pembrock décéda, tout étoit tranquille dans le royaume; & en 1220. les chefs du conseil du nouveau Roi jugerent à propos de le faire couronner de nouveau, afin que tous les états du royaume y concourussent & le reconnussent : ce qu'ils n'avoient pas fait à son premier couronnement.

I. Affaires d'Angleterre. Mort du roi Jean Sans Terre. an. 1216. Henri III. lui succéde. *Matth. Paris.*

Ce Prince avoit alors promis de conserver les privileges de la grande chartre, qui avoit servi de prétexte au premier soulevement. Dans l'assemblée générale, ou comme nous parlons aujourd'hui, dans le parlement qui se tint en 1223. les seigneurs lui présenterent leur adresse, pour en obtenir l'exécution. Le Cardinal de Langton Archevêque de Cantorberi, appuya la demande des seigneurs. Brivere, un des conseillers du Roi, voulut montrer

que le Roi n'étoit pas obligé à la parole qu'on l'avoit forcé de donner. Le Roi l'interrompit, en disant: Nous avons juré de garder ces privileges, il faut exécuter notre promesse. Il nomma en même tems douze chevaliers pour se transporter dans chaque province, & s'y informer de la nature & de l'observance de ces privileges, sous le regne de Henri II. son grand-pere.

Dès l'an 1219. & avant la mort du Roi Philippe-Auguste, les Anglois avoient fait répéter les provinces que ce Prince avoit pris sur l'Angleterre, & dont le prince Louis, dans son accommodement avant que de sortir d'Angleterre, avoit promis la restitution; mais les demandes des Anglois ne furent point écoutées. Ils les réitererent en 1223. sous le regne de Louis VIII. qui les avoit jurées; mais ils n'en eurent pas plus de satisfaction, comme nous l'avons vû dans son histoire. Ce refus fut suivi de la guerre, dont on a vû les particularités & les succès dans la même histoire.

II. Henri III. roi d'Angleterre déclaré majeur, révoque la grande chartre. *an.* 1227.

Le roi Henri III. ayant atteint sa vingtiéme année, se fit reconnoître majeur dans une assemblée solemnelle tenue à Oxfort en 1127. il révoqua la chartre concernant les forêts converties en terres, & se plaignit qu'on avoit abusé de sa minorité pour en obtenir le rétablissement. Il avoit déja quelque tems auparavant fort mécontenté ses sujets, en exigeant des bourgeois de Londres cinq mille marcs d'argent, pour les punir de ce qu'ils avoient payé une pareille somme au prince Louis, lorsqu'il sortit du royaume. Il leur fit de plus donner le quinzieme de la valeur de leurs meubles; enfin il se rendit encore plus odieux à ses peuples par d'autres exactions qu'il fit, également avide à tirer de l'argent & leger à le dissiper sans raison. Le grand justicier, nommé Hubert de Bourg, qui devoit inspirer d'autres sentimens au Roi, étoit celui qui l'y entretenoit le plus, & le Prince étoit tellement enchanté du mérite de ce Ministre, qu'il ne voyoit que par ses yeux, & ne prenoit aucune résolution que de son aveu. Aussi attribua-t-on au grand Justicier le mauvais succès du voyage que Henri fit en Aquitaine, & dont nous avons parlé sous Louis IX. roi de France en 1229. 1230. 1231.

Le retour de Pierre évêque de Vinchestre de la terre sainte en Angleterre, fut suivi de près de la disgrace du justicier Hubert de Bourg. Le Prélat fit connoître au Roi les malversations de ce Ministre infidele, & l'engagea à lui ôter son emploi: ce qu'il fit le 29 de juillet 1232. Aussi-tôt qu'il en fut destitué, tout le monde se déchaîna contre lui. On lui imputa tous les mauvais succès des affaires du royaume; on prétendit même qu'il avoit enlevé du trésor royal une pierre précieuse, qui rendoit invisible celui qui la portoit, & qu'il l'avoit donné à un rebelle fameux nommé

Leolin

Leolin prince de Galles. Le Justicier se sauva d'abord dans une église, où le Roi le fit enfermer jusqu'à ce que la faim l'en fit sortir. On l'amena au Roi, qui l'envoya à la tour de Londres, & le déroba à la fureur du peuple, qui vouloit lui ôter la vie. On lui demanda compte de son administration, & le Roi se saisit de ses biens qui étoient immenses. Il lui laissa toute-fois de quoi vivre honorablement.

III. Guerre civile en Angleterre. an. 1233. 1234.

L'évêque de Vinchestre Pierre de Roshir tomba bientôt dans le même malheur que le Justicier, dont il avoit pris la place dans la faveur du Roi. Il s'attira la haine de Richard le grand maréchal, & celle du comte Richard frere du Roi; disant que pour le bon gouvernement du royaume, il en devoit éloigner les étrangers; c'est-à-dire, les Poitevins, qui avoient grand crédit à la cour. Le Roi, piqué de leur demande, voulut faire arrêter le grand Maréchal sur le chemin, comme il venoit d'Oxfort à Londres; mais le Maréchal fut averti par sa sœur, qui avoit épousé le prince Richard. Il se retira auprès du Prince de Galles, révolté contre l'autorité royal; mais le Prince Richard revint à la cour & rentra dans le devoir, comme plusieurs autres seigneurs. En même tems arriverent au Roi quelques troupes de Flandre; lesquelles, jointes à celles de Poitou & aux Anglois demeurés fideles, formerent un corps d'armée capable de résister au Maréchal & aux autres mécontens. Avec ces troupes, le Roi assiégea un château qui appartenoit au Maréchal & qu'il ne put prendre. Sur ces entrefaites les prélats du royaume vinrent au camp, & proposerent au Roi de mettre fin à la guerre civile; on écouta leurs propositions, & on convint que le château qu'on assiégeoit, seroit remis au Roi; lequel promit, par un article secret, de le remettre quinze jours après entre les mains du Maréchal; de plus, que dans un parlement qu'on assembleroit, les Pairs du royaume feroient rétablir la liberté & les privileges de la nation.

Mais ces conditions furent mal observées, & bientôt on reprit les armes de part & d'autre. Le Roi marcha contre le grand Maréchal jusques dans le pays de Galles; son armée y souffrit beaucoup faute de provision, & le Maréchal lui enleva des équipages & du bagage. Le Roi revint en Angleterre, laissant la conduite de son armée à Jean de Montmouth & à Radulphe de Thoën.

Aussi-tôt après la retraite du Roi, le grand Maréchal vint pour assiéger Montmouth, qui étoit défendu par Baudouin de Guines, qui avoit amené au Roi un secours de Flandre, dont nous avons parlé. Il enveloppa, avec un corps de mille hommes, le Maréchal qui n'avoit que cent hommes avec lui. Il le joignit, lui abattit son casque, & se saisit de la bride de son cheval pour l'emmener pri-

ſonnier ; mais dans ce moment Baudouin fut bleſſé dangéreuſement, & obligé de quitter priſe. Quelque tems après le même Baudouin, guéri de ſes bleſſures, fut battu par le Maréchal, & obligé de lui abandonner le pays. Le Maréchal & le rebelle Leolin firent irruption dans le royaume d'Angleterre, & y mirent tout à feu & à ſang le long des côtes de la principauté de Galles.

IV. Fin de la guerre civile. *an.* 1235. Le Roi convoqua un parlement à Weſtminſter pour le commencement de février 1234. où les prélats du royaume lui remontrerent que les mécontentemens des ſeigneurs ne venoient que de la faveur qu'il accordoit aux étrangers, préférablement à ceux du pays. Le Roi leur donna ſatisfaction ; renvoya l'Evêque de Vincheſtre dans ſon diocèſe, & chaſſa les Poitevins & autres étrangers, des poſtes qu'ils occupoient à la cour. En même tems le Roi envoya l'Archevêque de Cantorberi pour traiter avec Leolin prince de Galles & le grand Maréchal ; mais ce dernier étant paſſé en Irlande pour y défendre l'héritage de ſes peres, attaqué par les ſeigneurs du pays, qui, ſollicités par l'Evêque de Vincheſtre, vouloient s'en emparer & les partager entr'eux, fut bleſſé en trahiſon dans un pourparler, & mourut de ſes bleſſures, qu'on diſoit avoir été empoiſonnéés par un chirurgien gagné par ſes ennemis. Sa mort arriva le 16 d'avril 1234.

Le Roi donna ſa charge à Gilbert le troiſième des freres du Maréchal, accorda amniſtie à tous ceux qui l'avoient ſuivi, ſe réconcilia avec les ſeigneurs mécontens ; le grand juſticier du Bourg rentra en graces, & le fameux rebelle Leolin prince de Galles fit ſa paix. Ainſi la paix fut entiérement rendue à l'Angleterre en 1235. & le Roi, cette même année, maria la princeſſe Iſabelle ſa ſœur à l'empereur Frideric II. L'année ſuivante le roi Henri III. épouſa Eleonore ſeconde fille de Berenger comte de Provence. Sa ſœur aînée Marguerite avoit épouſé le roi S. Louis IX.

V. Nouveaux mécontentemens en Angleterre. *an.* 1234. *Matth. Pariſ.* Henri, dont les profuſions épuiſoient le royaume, fatiguoit ſon parlement, en demandant des ſubſides extraordinaires. Dans un parlement tenu à Londres en 1237. il promit de rétablir la grande chartre & de révoquer tout ce qui avoit été fait au contraire, & ſur ces promeſſes on lui promit un ſubſide ; mais on n'exécuta pas ces promeſſes de bonne foi de part ni d'autre : le Roi reçut pluſieurs étrangers nouveaux dans le royaume, les combla de ſes libéralités, & l'on forma des difficultés ſur la levée du ſubſide. Le comte de Montfort, diſgracié en France, ſe retira en Angleterre ; le Roi lui rendit le comté de Leiceſtre, qui venoit de ſa mere, & lui fit épouſer la princeſſe Eleonore ſa ſœur, veuve de Guillaume le maréchal comte de Pembrock.

Le cardinal Othon légat du pape Grégoire IX. étant arrivé en

Angleterre cette même année 1237. le Roi le reçut avec une soumission & des respects qui attirerent le mépris de ses sujets. Et comme le Légat demandoit de grosses sommes au clergé, pendant que le Roi en exigeoit encore de plus grandes de la noblesse & de ses sujets, les plaintes redoublerent; & quelques prélats, comme S. Edmond archevêque de Cantorberi, après avoir essayé inutilement d'en arrêter le cours, se retirerent. Les écoliers d'Oxford investirent la maison du Légat, tuerent son cuisinier, l'obligerent lui-même à se sauver dans l'église de l'abbaye d'Osney, d'où le Roi le fit tirer par des troupes, qui le conduisirent à Vallingford; là, il excommunia les écoliers séditieux, & le Roi obligea les plus mutins à faire amende honorable devant la maison du Légat, & à lui demander pardon. Le clergé d'Angleterre, après avoir résisté longtems, accorda enfin au Légat une décime sur ses bénéfices.

VI. Croisade de Richard frere du Roi. *an.* 1240. *Matth. Paris.*

Richard comte de Cornouaille frere du Roi, & Guillaume à la Longue-épée comte de Salisberi, son oncle, s'embarquerent pour la terre sainte en 1240. Richard aborda heureusement en France, & y fut fort bien reçu par le Roi & la reine Blanche; le Roi le fit défrayer par tout son royaume, & le fit conduire par son Maréchal jusqu'au Rhône, qui étoit alors la limite de ses états. Il fut reçu de même en Provence par le comte Berenger, dont la fille avoit épousé le Roi d'Angleterre. Richard étant près de S. Giles, y alla en pélerinage, pour recommander au Saint son grand voyage. Là, le Légat du Pape & l'Archevêque d'Arles vinrent de la part du Pape, lui faire défense de passer la mer; Richard leur répondit qu'il étoit surpris de cette défense du Pape, après les exhortations qui lui avoient été faites de sa part, de prendre la croix & d'aller au secours de la terre sainte; que les choses étoient trop avancées pour reculer. Les Légats lui voulurent donc persuader de s'embarquer à Aigues-mortes; mais il ne crut pas devoir déférer à leur conseil, & il s'embarqua à Marseille, dans l'octave de la Nativité de Notre-Dame, après avoir envoyé des personnes de confiance à l'empereur Frideric, pour lui porter de ses nouvelles, & de l'empêchement que le Pape avoit voulu apporter à son passage.

An. 1240. *Matth. Paris.* p. 543.

Richard rencontra en chemin un messager, envoyé en Angleterre par Herman grand maître des templiers, qui étoit porteur d'une lettre qui disoit, que le Soudan de Damas avoit rendu aux chrétiens de la Palestine tout le pays qui est depuis le Jourdain, & avoit fait alliance offensive & défensive avec eux contre le Soudan d'Egypte : on disoit même que celui de Damas étoit résolu de recevoir le baptême. Richard aborda heureusement à Acre dix jours après la S. Michel; c'est-à-dire, le 8 d'octobre 1240. il y fut reçu avec une joie incroyable des chrétiens du pays; & trois

jours après son arrivée, il fit publier que nul chrétien ne s'en retournât en Europe faute d'argent, qu'il les défrayeroit tous pendant leur séjour, pourvu qu'ils voulussent combattre pour la religion. Quelque tems après le même Prince écrivit une grande lettre en Angleterre, dans laquelle il rend compte de l'état où il a trouvé les affaires de la terre sainte : il dit donc que le Roi de Navarre, qui étoit le chef de la croisade, & le Comte de Bretagne, quoique bien informés de sa prochaine arrivée en Palestine, en étoient partis quinze jours avant qu'il arrivât à Acre, & avoient emmenés avec eux un très-grand nombre de croisés. Que ces deux Princes, avant leur départ, avoient fait une trêve avec le Nazer, ou le Seigneur d'Erak, par laquelle ce Seigneur s'obligeoit de leur rendre tous les prisonniers qu'il avoit faits, & cela dans le terme de quarante jours, avant l'expiration desquels le Roi de Navarre & le Comte de Bretagne étoient sortis de la terre sainte.

Le comte Richard envoya donc au Nazer, pour savoir s'il vouloit tenir la trêve ; mais il répondit qu'il ne le pouvoit pas. Sur cette réponse Richard & les siens s'avancerent jusqu'à Joppé, où ils rencontrerent un des premiers officiers du Soudan d'Egypte, qui leur dit que son Maître étoit disposé de faire trêve avec eux, s'ils le vouloient. Ils y consentirent, par le conseil des principaux de l'armée ; & voici une partie des villes qui furent rendues aux chrétiens, en vertu de cette même trêve : Barut, Sete, apparemment Sidon, Benford, Coreny, Kaye, Scandale, Lebes, Beched, S. George, la ville de Torone, Tabari, Benaër, Amabel, Rama, Amoas, Alaw, Hibilis, Saphet, Thabor, Nazareth, & plusieurs autres, Jérusalem, Bethléem & les lieux des environs de Jérusalem. Qu'il seroit permis aux chrétiens de fortifier toutes ces places pendant le tems de la trêve, & qu'on rendroit de part & d'autre les prisonniers. Richard & les siens profiterent de cet intervalle pour fortifier Ascalon, qui étoit un poste très-important. Cependant ils envoyerent leurs députés vers le Soudan d'Egypte, qui les retint depuis la S. André dernier de novembre, jusqu'au jeudi d'après les chandelles ; c'est-à-dire, pendant plus de deux mois : ce qui leur donna moyen de construire deux bons murs avec des tours autour d'Ascalon ; ensorte que, lorsqu'il écrivoit, il n'y manquoit que les fossés, qu'on espéroit achever avant Pâques. Ils reçurent enfin tous leurs prisonniers le jour de S. George 23 d'avril 1241. & après avoir juré & confirmé la trêve, ils partirent de la Palestine, & arriverent à Trapes en Sicile dans l'octave de la S. Jean, d'où ils se rendirent à Rome.

Mathieu Paris remarque que le même prince Richard fit honorablement enterrer les os des soldats qui avoient été tués à Gaze ;

il fonda une messe à perpétuité pour leur repos; & qu'il rachetra trente-trois nobles & cinq cens soldats ou pélerins, sans compter plusieurs templiers & hospitaliers, à qui il fit rendre la liberté. Il aborda, comme nous l'avons dit, en Sicile, alla voir l'Empereur, qui le combla de caresses & d'honneur, & le pria d'aller à Rome, pour tâcher d'engager le Pape à faire la paix avec ce Prince; mais Richard trouva le Pape infléxible, & sortit de Rome fort mal satisfait de la maniere dont il y avoit été reçu par les Romains. Ayant rendu compte à l'Empereur de sa commission, il partit pour l'Angleterre, & y arriva heureusement, ayant été reçu & défrayé libéralement par toutes les terres qui appartenoient à l'Empereur.

VII. Mort de Leolin prince de Galles. an. 1241. Matth. Paris.

Cependant Leolin prince de Galles étant mort en 1241. laissa deux fils, nommés David & Griffin, qui devoient hériter de ses états; mais David s'étoit emparé de tout, & tenoit même son frere en prison. La femme de Griffin vint implorer la protection du Roi, & lui promit une somme de six cens marcs d'argent, & un tribut annuel de trois cens, s'il vouloit faire rendre la liberté à Griffin & le rétablir dans ses droits. Henri y consentit, & ordonna à David de relâcher son frere, & de le satisfaire sur ses prétentions; sinon qu'il lui feroit une dure guerre. David, qui connoissoit l'avidité du Roi pour l'argent, lui fit des offres plus avantageuses, qui furent acceptées; le Roi fit enfermer Griffin dans la tour de Londres, & confirma David dans son usurpation.

Peu de tems après s'alluma la guerre entre la France & l'Angleterre, dont nous avons parlé dans l'histoire du roi Louis IX. à l'occasion de l'hommage du Poitou, que le Comte de la Marche, époux d'Isabelle veuve du roi Jean Sans-Terre, & mere du roi Henri III. avoit refusé au prince Alfonse, frere du roi S. Louis & comte de Poitou, du moins de cette partie, qui appartenoit à la France depuis les conquêtes du roi Philippe-Auguste. Nous ne répétons pas ici ce que nous avons dit ailleurs de cette guerre, qui ne fut nullement glorieuse au Roi d'Angleterre. Il demeura à Bourdeaux jusqu'en 1243. qu'il revint en Angleterre, & y voulut être reçu comme en triomphe, comme s'il avoit remporté de grands avantages sur le Roi de France, avec lequel il avoit conclu une trêve de cinq ans, & s'étoit obligé de lui payer une somme de cinq mille livres d'argent par an.

VIII. Folles dépenses de Henri III. Roi d'Angleterre.

Depuis que le roi Henri avoit pris lui-même le gouvernement de ses états, il ne s'étoit presque point passé d'année, qu'il n'eut demandé de l'argent au parlement : il en dépensoit beaucoup plus qu'il n'en pouvoit tirer de ses épargnes & de ses revenus ordinaires; il en prenoit de toutes mains, il en extorquoit de tous côtés,

& le répandoit ſans choix & ſans regle, de maniere qu'il étoit toujours dans le beſoin. Le parlement, après avoir pendant quelques années conſenti à lui accorder des ſubſides, lui en refuſa réſolument en 1244. & ſe diſpoſoit même à lui ôter le gouvernement & à le donner à quatre d'entr'eux, qui devoient agir en ſon nom. Le Roi fit ce qu'il put pour déſunir le corps de la nobleſſe, du clergé; mais il n'y pu réuſſir. Il promit enfin avec ſerment l'obſervation des chartres touchant la liberté & les privileges du pays, & conſentit même que les évêques l'excommuniaſſent, s'il venoit à violer ſon ferment. Sur ces aſſurances, le parlement conſentit de lui donner vingt ſchellings ſur chaque fiefs; & il fut dit que cet argent ſeroit employé au mariage de ſa fille aînée.

IX. Affaires du pays de Galles & d'Ecoſſe. *an.* 1244. *Matth. Pariſ. p.* 617.

Griffin prince de Galles, qui étoit gardé dans la tour de Londres, s'étant voulu ſauver par la fenêtre de la priſon, tomba dans le foſſé, & ſe rompit le cou. David ſon frere, qui juſqu'alors avoit été retenu par la crainte de ce compétiteur, n'eut pas plutôt appris qu'il étoit mort, qu'il fit le ravage ſur les frontieres d'Angleterre, ſous prétexte de certaines infractions qu'il prétendoit avoir été faites contre le dernier traité. Les peuples qu'il moleſtoit, ſe défendirent comme ils purent; mais ils furent toujours battus. Le Roi demeuroit cependant tranquille, comme ſi la choſe ne l'eut pas regardé.

Alexandre II. roi d'Ecoſſe, connoiſſant l'indolence & le peu de courage de Henri, lui déclara la guerre, & lui fit ſavoir qu'il ne prétendoit pas lui faire hommage des terres qu'il tenoit de la couronne d'Angleterre. Henri, piqué de cette inſulte, aſſembla ſon armée à Neucaſtle, & ſomma tous les vaſſaux de la couronne de s'y rendre. Le Roi d'Ecoſſe, qui ne ſe ſentoit pas en état de ſoutenir la guerre contre un ennemi ſi puiſſant, envoya ſes ambaſſadeurs à Neucaſtle & demanda la paix, qu'il n'eut pas de peine à obtenir, en promettant le même hommage que ſes ancêtres avoient rendus, & en arrêtant le mariage d'Alexandre ſon fils aîné, avec Marguerite fille aînée de Henri.

X. Guerre du Prince de Galles contre l'Angleterre. *an.* 1243. 1244. 1245. *Matth. Pariſ. p.* 624. 638. 647. 651. 660.

Le Prince de Galles craignant que le Roi d'Angleterre ne vint fondre ſur lui, avec les forces qu'il avoit deſtinées contre le Roi d'Ecoſſe, s'adreſſa au pape Innocent IV. & lui ayant déclaré, que le traité qu'il avoit paſſé avec le Roi d'Angleterre, par lequel il ſe déclaroit ſon vaſſal, ayant été forcé & involontaire, il le prioit de le déclarer nul, offrant de ſe rendre vaſſal du ſaint ſiege, & de lui payer le même tribut de cinq mille marcs, qu'il payoit au Roi d'Angleterre. Innocent donna commiſſion à deux Abbés du pays de Galles, d'informer juridiquement ſur ce que diſoit le Prince

de Galles, que le traité avoit été involontaire. Ces deux Abbés citerent le Roi d'Angleterre à comparoître en leur présence, & le déclarerent contumace, parce qu'il méprisa leur citation. Cependant les Gallois ayant mis à leur tête David fils du prince Leolin, commencerent leurs hostilités sur les terres d'Angleterre, voisines de leurs pays. Les seigneurs d'Angleterre qui se trouvoient intéressés dans ces hostilités qu'on commettoit sur leurs terres, s'opposerent à leurs ravages, &, comme il est ordinaire, il y eut avantage & désavantage de part & d'autre. Cette guerre dura près de trois ans, & le roi Henri ne se mit en campagne qu'après le mois de juillet 1245. il ne trouva pas les Gallois en campagne; ils s'étoient retirés dans leurs bois & dans les montagnes. Il se contenta de construire un fort dans un lieu avantageux pour les tenir en respect, & s'en revint en Angleterre.

La coutume étoit, entre la France & l'Angleterre, que quand il y avoit guerre entre les deux nations, les gentilshommes François qui avoient des fiefs en Angleterre, & les gentilshommes Anglois qui en avoient en France, se déclaroient pour le Prince, dont ils tenoient le plus considérable de leurs fiefs, étant par-là censés ses sujets naturels tant que la guerre duroit. Le Prince contre qui ils servoient, saisissoit les autres fiefs de ces seigneurs qui se trouvoient dans son royaume, mettoit ses troupes dans les places & dans les forteresses qui en dépendoient, à condition de les restituer après la guerre finie. C'étoit un usage ordinaire non seulement entre la France & l'Angleterre; mais aussi entre les autres souverains, entre l'Empire & la France, & même dans les guerres particulieres entre les gentilshommes fieffés.

XI. Le Roi d'Angleterre confisque les terres des gentilshommes François qui sont dans ses états. *an. 1244. Matth. Paris, p. 614.*

Le roi Louis IX. ayant pris la résolution d'abolir cet usage au regard de l'Angleterre, assembla les seigneurs de ses états, & déclara qu'il laissoit la liberté à ceux qui avoient des fiefs des deux côtés, de choisir ou lui, ou le Roi d'Angleterre pour leur seul & unique Seigneur; mais qu'il entendoit qu'ils se déterminassent à l'un ou à l'autre, puisque personne ne peut servir à deux maîtres. Les seigneurs qui étoient présens, prirent sur le champ leur résolution, n'étant pas en état de résister au Roi. Quelques-uns d'entr'eux passerent au service du Roi d'Angleterre; la plûpart s'attacherent à celui du Roi de France, qui dédommagea ces derniers, en leur cédant les terres de ceux qui le quittoient.

Le Roi d'Angleterre ayant appris ce que le roi Louis avoit fait, ne garda pas ces mêmes ménagemens, & ne proposa pas l'option, comme avoit fait Louis; mais il fit saisir & confisquer toutes les terres que les seigneurs François, & principalement les Normands, avoient en Angleterre. De quoi ils furent si irrités,

qu'ils firent tous leurs efforts pour engager Louis à lui déclarer la guerre, prétendant que, par cette confiscation, il avoit rompu la trêve; mais Louis les appaisa, & ne voulut pas recommencer une guerre si funeste aux deux nations.

XII. Arrivée du légat Martin en Angleterre. Plaintes de l'empereur Frideric. *an.* 1244. *Matth. Paris. p.* 613. *& suiv.*

Vers le même tems, arriva en Angleterre un nouveau légat nommé Martin, qui fit tous ses efforts pour engager les prélats d'Angleterre à accorder au Pape des secours en argent, pour pousser la guerre contre l'empereur Frideric. Les prélats refuserent avec fermeté, & se plaignirent beaucoup des exactions continuelles de la cour de Rome. L'empereur Frideric quelque tems après envoya des ambassadeurs en Angleterre, pour se plaindre des contributions que les prélats Anglois accordoient au Pape pour lui faire la guerre; promettant, si le Roi d'Angleterre vouloit se joindre à lui, de le délivrer bientôt du joug que les Papes lui avoient imposé, & du tribut qu'ils lui faisoient payer, & menaçant de traiter à l'avenir tous les Anglois qui tomberoient entre ses mains comme ennemis. L'effet que ces plaintes produisirent, fut que le clergé & les seigneurs témoignerent plus de vigueur à résister au légat Martin, qui abusoit de son pouvoir, pour exiger du clergé, des chevaux, des présens & de l'argent, & remplissoit de plein droit les bénéfices qui venoient à vacquer. Les seigneurs en vinrent jusqu'à une résolution extrême de secouer le joug de leur propre autorité, puisque le Roi ne les soutenoit point, & ils envoyerent ordre aux gouverneurs des ports, d'arrêter tous ceux qui apporteroient des bulles ou mandats de la cour de Rome.

En conséquence de ces ordres, on arrêta un courier qui venoit de Rome, chargé de plusieurs bulles, qui donnoient pouvoir au Nonce d'exiger de l'argent du clergé sous divers prétextes. Le Nonce s'en plaignit au Roi, qui lui fit rendre tout ce qui avoit été enlevé. Les seigneurs firent sur cela leurs remontrances au Roi, & lui représenterent un état des revenus ecclésiastiques dont jouissoient les Italiens en Angleterre, & qui montoient tous les ans à la somme de plus de soixante mille marcs d'argent: somme alors très-considérable, & qui excédoient les revenus ordinaires de la couronne. Le Roi en fut surpris; mais n'osant prendre sur lui la hardiesse de remédier à ces abus, de peur de s'exposer au ressentiment du Pape, il se contenta de permettre aux barons d'écrire au concile de Lyon, qui étoit alors assemblé, pour lui représenter les véxations que l'Angleterre souffroit de la part de la cour de Rome. Leurs lettres furent envoyées par des ambassadeurs exprès.

XIII. Les barons Anglois portent

Mais comme ils n'avoient pas beaucoup de confiance que le Pape auroit égard à leurs remontrances, ils résolurent de s'assembler,

bler, ſous prétexte d'un tournois, afin de prendre enſemble les meſures convenables à leur deſſein. Le Roi s'en doutant, leur défendit de ſe trouver à ce tournois; mais ſans avoir égard à ſa défenſe, ils envoyerent au nonce Martin un Chevalier, qui lui commanda de leur part de ſortir inceſſamment du royaume. L'Envoyé lui parla d'un ton fort haut, & lui dit qu'il étoit envoyé de la part de toute la nation, & que ſi dans trois jours il n'étoit ſorti d'Angleterre, il ſeroit aſſurément mis en pieces. Le Légat s'en plaignit au Roi, qui lui dit qu'il n'étoit pas en état de le défendre. Ainſi il fallut partir; le Pape en fut tellement irrité, qu'il dit: Je vois bien qu'il faudra faire la paix avec l'empereur Frideric, pour enſuite humilier tous ces petits princes; car quand le grand dragon ſera appaiſé, il ſera aiſé d'écraſer tous ces petits princes.

leurs plaintes au concile de Lyon contre les exactions de la cour de Rome. *an.* 1245. *Matth. Pariſ. p.* 666. 681.

Les ambaſſadeurs Anglois envoyés au concile de Lyon, y lurent la lettre dont ils étoient porteurs; & le Pape, qui étoit préſent, ne jugea pas à propos d'y répondre: & les ambaſſadeurs continuerent à propoſer de vive voix les griefs de la nation Angloiſe. Ils attendirent aſſez longtems qu'il plut au Pape de leur faire donner ſatisfaction; mais enfin, impatiens d'attendre, ils ſe retirerent, criant hautement qu'ils ne permettroient jamais qu'on continuât à les traiter comme on avoit fait juſqu'alors. Ils ſoutinrent que le roi Jean n'avoit pu de ſon chef, & ſans le conſentement de la nation, rendre ſon royaume tributaire au Pape, & que le Pape n'avoit pas le pouvoir de diſpoſer, comme il faiſoit, des bénéfices du royaume; inſérant dans ſes bulles cette clauſe: Nonobſtant tout droit de patronage, ou autre privilege contraire. Ce qui anéantiſſoit tous les droits & privileges de l'égliſe Anglicane.

Les ambaſſadeurs étant partis, le Pape, comme pour les ſatisfaire ſur leurs plaintes, fit deux bulles qu'il envoya en Angleterre. Par la premiere il permettoit aux patrons Anglois de préſenter aux bénéfices, dont ils étoient collateurs, les ſujets qu'ils jugeroient à propos. La ſeconde portoit que quand un bénéficier Italien mourroit, ou quitteroit ſon bénéfice, on ne ſeroit pas obligé d'y nommer un autre Italien. Quant au tribut, dont le roi Jean avoit chargé ſon royaume envers le Pape; Innocent IV. loin de ſe relâcher ſur cet article, écrivit aux prélats Anglois une lettre foudroyante, par laquelle il leur enjoignoit de confirmer cette donation & de s'y conformer en tout point.

XIV. Aſſemblées des prelats & des ſeigneurs. *an.* 1246. Difficultés touchant

Les évêques qui craignoient d'encourir les cenſures, n'oſerent contredire à ces ordres; mais les ſeigneurs laïcs, qui n'avoient pas tant de meſures à garder, réſolurent, dans un parlement qui ſe tint en carême, de mettre par écrit les griefs de la nation, &

les impositions sur le clergé. * Matth. Paris. d'en demander satisfaction au Pape, par une lettre signée du Roi, des évêques & de tous les barons. Voici les principaux de ces griefs.

1°. Que le Pape, outre le denier de S. Pierre qu'il reçoit annuellement, exige du clergé de grandes contributions, sans le consentement du Roi, & contre les droits, coutumes, libertés & priviléges de l'église Anglicane & du royaume d'Angleterre.

2°. Qu'au préjudice des patrons des églises, le Pape nommoit aux bénéfices, des Italiens qui ignoroient la langue du pays, & emportoient hors du royaume les revenus de leurs bénéfices.

3°. Que le Pape surchargeoit les bénéficiers de pensions exhorbitantes.

4°. Qu'à la mort d'un bénéficier Italien, on en mettoit incontinent un autre, comme de droit. Que les Italiens étoient pourvus de leurs bénéfices sans frais, au lieu que les Anglois naturels étoient obligés de poursuivre leurs droits à Rome : ce qui étoit contraire aux indults accordés autrefois par les papes à la nation Angloise.

5°. Que dans les églises possédées par les Italiens, il n'y avoit ni aumône, ni hospitalité, ni sermon, ni soin des ames.

6°. Que la clause, nonobstant, qui étoit devenue de style dans toutes les bulles, étoit absolument contraire aux loix, aux coutumes, aux statuts & aux priviléges de l'église & du royaume d'Angleterre.

Cette lettre aigrit le mal au lieu de le guérir. Le Pape en sut mauvais gré au clergé d'Angleterre, & le surchargea de nouvelles charges & inconnues auparavant. Il contraignit les principaux prélats de souscrire à l'excommunication portée contre l'Empereur, & de lui fournir un certain nombre de cavaliers montés & armés pour servir contre ce Prince, comme si c'eut été une guerre de religion. De plus il s'appropria tous les biens des bénéficiers Anglois, qui mouroient sans faire de testament. Enfin il imposa sur tous les ecclésiastiques résidans dans leurs bénéfices, une taxe de la troisieme partie de leurs biens mobiliaires, & la moitié sur ceux qui ne résidoient pas. L'Evêque de Londres fut chargé de l'exécution de ce nouvel ordre. Les seigneurs & les barons se séparerent & rompirent l'assemblée.

An. 1247. L'année suivante 1247. les prélats & les abbés ne laisserent pas de donner mille marcs d'argent à un nouveau Légat, envoyé par le Pape, & l'Irlande donna cinq cens marcs à un Nonce envoyé dans le même pays. Mais le Pape, comme pour donner satisfaction au Roi, lui envoya une bulle, portant qu'à l'avenir aucun Italien, quand même il seroit neveu d'un cardinal, ou du

Pape même, ne pourroit posséder aucun bénéfice en Angleterre, sans le consentement du Roi.

XV. Nouveau subside demandé par le Roi d'Angleterre. Résistance des seigneurs. an. 1248. Matth. Paris. p. 743. & suiv. 749.

Au commencement de l'année 1248. c'est-à-dire, dans l'octave de la Purification, le roi Henri III. convoqua un parlement à Londres, dans lequel il demanda de nouveaux subsides d'argent, & aux seigneurs & aux ecclésiastiques; mais ils lui répondirent fortement qu'il devroit rougir de honte de demander chaque année de l'argent à sa noblesse & au clergé, pour satisfaire à ses profusions indiscretes, & à ses dépenses sans raison envers ses parens & les autres étrangers qu'il attiroit dans le pays, ou qui y venoient d'eux-mêmes pour l'épuiser & enlever l'argent du royaume. On se plaignit qu'il ruinoit le commerce, en prenant par force & à crédit les vins & les autres choses; ce qui obligeoit les marchands à se retirer ou à se cacher. Que ses officiers les accabloient d'impôts & leur ravissoient une partie de leurs marchandises, pour satisfaire à ses folles dépenses: ce qui rendoit la nation méprisable, & attiroit la colere de Dieu sur le royaume. On lui reprocha de plus, quil retenoit entre ses mains les bénéfices vacans, pour profiter de leurs revenus, & remplissoit les premieres charges de l'état, comme celles de chancelier, de trésorier & de justicier, de personnes incapables de les exercer, sans daigner consulter son parlement.

Le Roi intimidé, prorogea le parlement, qui ne se rassembla que dans la quinzaine de la S. Jean. On s'attendoit que le Roi donneroit quelque satisfaction aux barons & aux prélats; mais on fut fort surpris de lui entendre dire que les barons vouloient lui imposer des loix, auxquelles ils seroient fort fâchés qu'on voulût les assujettir. Que chacun d'eux étoit maître dans sa maison: que lui seul étoit traité en esclave par ses propres sujets. Qu'il prétendoit être maître dans son royaume, & que c'étoit à eux à lui obéir: qu'il attendoit d'eux un prompt secours d'argent pour recouvrer les provinces que le Roi de France détenoit. Les barons répondirent que, puisqu'il ne vouloit pas leur donner satisfaction & corriger les abus qu'on lui avoit représentés, ils n'étoient pas d'humeur à se dépouiller, sous prétexte d'une guerre imaginaire.

Le Roi comprit, par ces réponses, qu'il ne gagneroit rien sur les seigneurs; c'est pourquoi il renvoya le parlement, & prit le parti de vendre son argenterie & ses joyaux. On ne manqua pas d'acheteurs, & le Roi se sentit fort choqué de voir qu'on trouvoit de l'argent quand il étoit question d'acheter ce qu'il avoit de plus précieux, pendant qu'on crioit à la pauvreté quand il falloit contribuer à ses dépenses. Pour s'en venger, il établit une nouvelle foire à Westminster, pendant laquelle il défendit toute sorte

de commerce à Londres ; & pour mortifier encore les marchands de Londres, il alla passer dans leur ville les fêtes de Noel, & les contraignit de lui donner des étrennes très-considérables. Peu de tems après il leur demanda encore un subside d'argent, & ils furent contraints de lui faire un présent de deux mille livres sterlings. C'étoit bien peu pour satisfaire son avidité. Il s'avisa ensuite de demander à emprunter de l'argent des grands seigneurs, des évêques, des abbés & des plus riches bourgeois du royaume, & il le fit d'une maniere si basse & si rampante, qu'on auroit dit qu'il demandoit l'aumône. Il ne put tirer de la plûpart que des refus, fondés sur leur pauvreté.

Le prétexte de tous ces emprunts, étoit la prétendue guerre qu'il vouloit faire à la France ; mais outre qu'on savoit qu'il n'avoit ni le cœur ni les forces pour l'entreprendre, S. Louis étant alors en croisade, il n'étoit pas permis d'attaquer ses états ; & personne n'ignoroit que ce qui épuisoit l'état, étoient les profusions que le Roi faisoit à ses parens & aux parens de la Reine sa femme, qui, connoissant son foible & sa prodigalité, venoient coup sur coup en Angleterre pour avoir part à ses bienfaits, & ne sortoient pas du royaume qu'ils ne fussent chargés de biens & de richesses. Cette même année 1248. Beatrix comtesse de Provence, veuve du Comte de Provence, & Thomas de Savoie ci-devant comte de Flandre, arriverent en Angleterre pour rendre visite au Roi & à leurs parens. L'année précédente trois freres uterins du Roi, savoir : Gui, Guillaume & Athelmar, fils du Comte de la Marche & d'Isabelle veuve du roi Jean, & mere du roi Henri, y étoient aussi arrivés, dénués de tous biens, & n'attendant, que de la libéralité de Henri, tout leur bonheur & leur fortune ; aussi les combla-t-il de biens, de présens, de charges & de bénéfices, ayant fait Athelmar évêque de Vinchestre en 1250.

XVI. Le roi Henri III. prend la croix. an. 1250. *Matth. Paris. p. 724. 745.*

Pour colorer ces exactions d'argent, le roi Henri III. prit la croix en 1250. de la main de Boniface archevêque de Cantorberi, & avec lui se croiserent grand nombre de seigneurs Anglois, & même quelques abbés & quelques ecclésiastiques. L'exemple du roi Louis IX. eut beaucoup de part à cette entreprise, & plusieurs personnes crurent que Henri n'avoit nulle envie d'exécuter son vœu, ni de passer la mer ; mais qu'il vouloit, à l'exemple de S. Louis, tirer de grosses sommes de son royaume pour en disposer à sa volonté. Ceux qui s'étoient croisés avec lui, se disposerent à partir, & même s'assemblerent à Londres, disant qu'ils partiroient sans le Roi, s'il ne vouloit pas faire au plutôt le voyage. Le Roi ne voulant pas s'exposer à cet affront, ni souffrir que les seigneurs Anglois allassent sans lui au secours de S. Louis, demanda au

Pape qu'il fit défenſe à ſes ſujets de partir ſans lui ; ce qui lui fut accordé ſans peine. Innocent IV. défendit, ſous peine d'excommunication, aux croiſés d'Angleterre de s'embarquer ſans leur Roi, & il fut obéi, non ſans murmure de leur part & de la part des François, qui comptoient ſur ce ſecours pour aſſiſter le roi S. Louis dans le recouvrement des ſaints lieux.

Cependant le roi Henri mettoit tout en uſage pour avoir de l'argent : il en tira ſur-tout beaucoup des Juifs ſous divers prétextes. On dit qu'il tirât à divers fois d'un nommé Aaron juif d'Yorck juſqu'à trente mille marcs d'argent, ſans compter deux cens marcs d'or que le même Juif donna à la Reine. En cette année 1250. ce Juif ayant été, diſoit-on, convaincu d'avoir falſifié une chartre, fut condamné à payer quatorze mille marcs au Roi, & à la Reine dix mille marcs d'or. Dans le même tems le roi Henri envoya un juge qui lui étoit dévoué faire des perquiſitions dans toutes les provinces du royaume, contre ceux qui avoient commis quelques fautes dans les forêts du Roi, ſoit en coupant des bois, ou à la chaſſe. Pour la moindre malverſation, il condamnoit à des amandes exceſſives, ou même à la confiſcation des biens : ce qui produiſit au Roi des ſommes infinies ; mais auſſi lui attira-t-il la haine & les malédictions du peuple.

XVII. Recherches ſur les forêts du Roi. *an.* 1250. *&c. Matth. Pariſ. p.* 785. 786.

En 1252. Henri ayant témoigné qu'il vouloit tout de bon paſſer en Paleſtine, en prit occaſion d'extorquer de nouveau des Juifs beaucoup d'argent, après quoi les chrétiens ne furent pas épargnés ; mais avec tout cela, il étoit bien éloigné d'avoir tout ce qu'il auroit fallu pour entreprendre un tel voyage, d'une maniere proportionnée à ſa dignité, & à la réputation du roi Richard ſon oncle, qui s'étoit croiſé avec le roi Philippe-Auguſte.

Il fallut donc revenir au clergé du royaume ; & pour l'obliger à fournir à ces frais, Henri employa l'autorité du pape Innocent IV. qui ordonna à tous les eccléſiaſtiques de lui payer, pendant trois ans, la dixieme partie de leurs revenus. Le clergé s'aſſembla, &, à la pluralité des voix, il fut réſolu qu'on feroit des remontrances au Roi, & qu'il ſeroit exhorté pour le ſalut de ſon ame, à ſe déſiſter de ſa demande. Le Roi en colere leur dit qu'ils y fiſſent attention, & qu'ils conſidéraſſent qu'ils déſobéiſſoient non ſeulement à leur prince temporel ; mais auſſi au chef de l'Egliſe, & à Jeſus-Chriſt dont il tenoit la place. Le clergé ſentant la foibleſſe du Roi, lui parla en termes fort durs, & lui reprocha d'une maniere offenſante, qu'il accabloit ſon clergé, ſa nobleſſe & ſon peuple par ſes extorſions, ſa tyrannie & le violement de ſes promeſſes & de ſes ſermens ; après quoi les prélats ſe retirerent ſans attendre la réponſe du Roi, ſous prétexte que les Archevêques

An. 1250. *Matth. Pariſ. p.* 849.

de Cantorberi & d'Yorck, qui sont les premiers du royaume, n'étoient pas présens au parlement, & que sans eux ils ne pouvoient lui donner une réponse précise. Le Roi toujours plus aigri, essaya de gagner par caresse quelques prélats; mais l'Evêque d'Ely, à qui il voulut persuader de condescendre à ses volontés, lui parla d'un ton de hauteur, qui lui fit comprendre qu'il ne gagneroit rien sur son esprit : il lui dit que c'étoit une folie que de vouloir s'engager au voyage d'outre-mer, pendant qu'il voyoit le Roi de France qui languissoit entre les mains des infideles.

XVIII. Plaites des Gascons contre le Comte de Leicestre. *an.* 1252. *Matth. Paris.*

Cependant Simon comte de Montfort, qui avoit épousé Isabelle veuve du roi Jean Sans-Terre, & à qui le roi Henri avoit donné le comté de Leicestre & le gouvernement de Gascogne, fut accusé par les Gascons de les avoir injustement vexés & opprimés. Simon alla trouver le Roi, & nia tout ce qui avoit été avancé contre lui, & se plaignit de la facilité du Roi à écouter les plaintes d'un peuple rebelle, contre un homme qui l'avoit toujours servi fidélement, & qui avoit dépensé tout son bien dans un emploi, où tous les autres ont accoutumés de s'enrichir; le Roi lui dit qu'il faisoit si peu de fond sur ces accusations, qu'il alloit envoyer sur les lieux des commissaires pour être exactement informé de la vérité & de la conduite des Gascons, & pour lui donner encore de plus fortes preuves de sa confiance, il lui fit toucher quelque argent, & lui dit de se disposer de retourner en Guienne.

Les commissaires rapporterent qu'à la vérité le Comte de Leicestre avoit traité un peu rudement quelques seigneurs de ce pays; mais qu'ils l'avoient bien mérité. D'un autre côté l'Archevêque de Bourdeaux, envoyé par les Gascons pour appuyer leur cause, soutenoit au Roi que s'il renvoyoit le Comte en Gascogne, il couroit risque de perdre absolument cette province. Le Roi résolut donc de faire porter devant les Pairs l'accusation contre le Comte, se promettant de le faire condamner; mais le Comte de Leicestre trouva moyen de mettre dans ses intérêts le comte Richard frere du Roi, le Comte de Glocestre & d'autres seigneurs, qui lui promirent de le soutenir. Il comparut donc devant les Pairs, & se défendit si bien, qu'il réduisit au silence l'Archevêque de Bourdeaux. Il n'en demeura pas là, & parla au Roi d'une maniere offensante, lui vantant ses services, & demandant avec hauteur les récompenses qu'il lui avoit promises. Henri répliqua qu'il ne se croyoit pas obligé de tenir sa parole à un traitre. Simon répondit qu'il avoit menti, & que, s'il n'étoit pas Roi, il le feroit bientôt repentir de ce qu'il venoit de dire. Il ajouta qu'il étoit difficile de croire qu'il se fut jamais confessé. Le Roi irrité de plus en plus, lui dit : Je suis chrétien, & je me suis souvent confessé.

A quoi sert la confession, dit le Comte, sans la repentance? Le Roi reprit: Je ne me suis jamais tant repenti d'aucune faute, que d'avoir prodigué mes bienfaits à un homme comme vous, qui en a si peu de reconnoissance & tant de brutalité.

Après ce discours Henri voulut le faire arrêter; mais il n'osa exécuter sa résolution, & permit même qu'on parlât en sa faveur; &, après avoir exigé de lui une légere satisfaction, il se réconcilia extérieurement avec lui, & eut même la foiblesse de le renvoyer commander en Guienne, moins dans la vûe de le favoriser, que de l'éloigner d'Angleterre, où il avoit un trop grand crédit, & où il craignoit qu'il ne s'opposât au dessein qu'il avoit formé de donner la Guienne au prince Edouard son fils aîné, auquel il donna effectivement cette province, au grand contentement des Gascons, qui ne pouvoient plus souffrir le comte de Leicestre.

XIX. Le Roi de Castille veut s'emparer de la Guienne. an. 1253.

Quelque tems après le Roi, toujours animé contre le Comte de Leicestre, & ne pouvant digérer l'affront qu'il en avoit reçu, assembla les Pairs pour accuser de nouveau le Comte de Leicestre & le faire condamner; mais il eut le déplaisir d'entendre les Pairs qui lui dirent nettement, qu'il avoit commis une grande injustice envers ce Comte, en donnant la Guienne au prince Edouard, avant l'expiration du gouvernement du Comte de Leicestre, sans lui en donner aucun dédommagement. Leicestre ne laissa pas de rendre ses patentes, & de remettre la province au prince Edouard.

Mais à peine en fut-il sorti, que l'on découvrit en Guienne un complot pour livrer cette province au Roi de Castille. Il prétendoit avoir des chartres en bonne forme des rois d'Angleterre, Henri II. Richard & Jean, qui lui faisoient cession de ce duché; il eut l'adresse d'en persuader plusieurs seigneurs de Guienne, & ceux-ci formerent dans le pays une puissant parti, dont Gaston de Moncade vicomte de Bearn étoit le chef. Les mécontens, fortifiés du secours du Roi de Castille, pousserent si loin leurs progrès, que le roi Henri fut obligé d'aller lui même dans ce pays pour le conserver.

Il étoit question d'avoir de l'argent pour cette expédition. Henri assembla un parlement, & demanda un puissant secours d'argent pour accomplir enfin son vœu, & aller en Palestine secourir les chrétiens d'Orient. Les barons rebattus de ses demandes, & bien persuadés qu'il ne s'agissoit rien moins que de ce voyage, ne voulurent pas toute-fois lui refuser ce qu'il demandoit sous un prétexte si plausible. Ils lui promirent le subside, à condition qu'il laisseroit aux églises les élections libres; qu'il feroit observer de bonne foi les chartres du Roi son pere. Le Roi qui s'attendoit à cette réponse, dit qu'il étoit résolu d'observer inviolablement les chartres du Roi

ſon pere ; qu'à la vérité il avoit en quelques occaſions porté un peu trop loin l'autorité royale ; mais qu'il auroit ſoin de réformer les abus dont on ſe plaignoit. Puis s'adreſſant aux députés du clergé, il leur demanda ſi eux-mêmes, dans le tems de leurs élections, n'avoient pas été bien aiſes d'être appuyés de l'autorité royale ; que s'ils avoient tant de zèle pour la réformation des abus, ils devoient commencer par en donner eux-mêmes l'exemple ; que s'ils vouloient eux-mêmes quitter les évêchés & les abbayes, dans leſquelles ils étoient entrés par des voies peu canoniques, il s'engageoit de ne les remplir que de ſujets d'une capacité reconnue & d'une vie ſans reproche.

Le clergé, un peu mortifié de ces reproches, n'oſa refuſer le ſubſide demandé ; il promit la dîme de ſes revenus pendant trois années, & les ſeigneurs promirent trois marcs d'argent pour chaque fief relevant immédiatement de la couronne. Après cela, Henri convoqua dans la grande ſalle de Weſtminſter une grande aſſemblée de prélats & de ſeignenrs, ayant chacun un cierge à la main ; l'Archevêque de Cantorberi Primat du royaume s'étant levé, prononça en leur préſence un terrible anathême contre ceux qui, à l'avenir, s'oppoſeroient directement ou indirectement à l'exécution des deux chartres, & contre ceux qui violeroient, diminueroient ou altéreroient les loix & les conſtitutions du royaume. Après quoi on lut les deux chartres ; le Roi les confirma, tenant ſa main ſur ſa poitrine, & les ſeigneurs jettant leurs cierges à terre, diſant : Ainſi périſſent dans les flammes de l'enfer ceux qui violeront ces chartres.

Quelque autentique que fut cette promulgation, & quelque ſincere que parut la réſolution du Roi, il chercha bientôt à éluder l'une & l'autre. Les favoris lui repréſenterent que, tandis que ces chartres ſeroient en vigueur, il ne ſeroit Roi qu'en peinture ; qu'à l'égard de ſon ſerment, il pourroit, moyennant deux ou trois cens marcs, en obtenir la caſſation du Pape. Ainſi dès ce moment il chercha à rompre ſes engagemens ; mais il ne ſe déclara pas ſitôt. Il commença par ramaſſer l'argent qui lui avoit été promis, & ſe diſpoſa à porter la guerre en Guienne. Il s'embarqua à Portſmouth, laiſſant le gouvernement à la Reine & au prince Richard ſon frere.

XX. Paix entre les Rois de Caſtille & d'Angleterre. an. 1254. *Matth. Pariſ.*

Arrivé à Bourdeaux, il alla faire le ſiege de la Reole, qui étoit occupée par les mécontens. Le Roi l'emporta ſans beaucoup de peine, ainſi que les autres places du pays, qu'on n'avoit pas eu ſoin de bien fortifier. D'ailleurs le Roi de Caſtille ne fit aucun mouvement pour ſoutenir ceux qui s'étoient déclarés pour lui. Ce n'étoit pas aſſez pour le roi Henri d'avoir pacifié la Guienne, il craignoit

craignoit d'y séjourner plus longtems qu'il n'auroit voulu, & d'être obligé d'y entretenir une armée pendant trop longtems. Il fit donc faire des propositions de paix au Roi de Castille, & lui demanda Eleonore sa fille aînée pour femme au prince Edouard son fils duc de Guienne. Ce mariage fut bientôt conclu; mais on garda un grand secret, pour donner lieu au Roi d'Angleterre de demander à ses sujets de nouveaux subsides pour cette guerre, qu'on feignoit devoir encore durer quelque tems; mais les seigneurs répondirent qu'ils ne manqueroient pas de servir le Roi de leurs biens & de leurs personnes, à la premiere nouvelle de l'invasion des Castillans. Peu de tems après la nouvelle du mariage du prince Edouard avec la Princesse de Castille étant venue en Angleterre, on n'osa plus presser le payement des subsides.

Mais le roi Henri écrivit à son frere Richard de tirer de l'argent des Juifs à quelque prix que ce fut. Richard s'acquitta de cette commission avec tant de rigueur, que ce misérable peuple fut contraint de demander permission de quitter l'Angleterre : ce qui leur fut refusé, & néanmoins contraint de payer une taxe plus forte qu'ils n'eussent encore fait. Sur l'avis que la Reine reçut du mariage de son fils, elle se rendit promptement à Bourdeaux; le prince Edouard fut envoyé avec un superbe train à Burgos, où il épousa l'infante Eleonore, puis revint avec elle à Bourdeaux, où le Roi & la Reine les attendoient. Le Roi y confirma la donation qu'il avoit faite de la Guienne au Prince son fils, & y ajouta l'Irlande & la souveraineté sur le pays de Galles. Henri reprit le chemin d'Angleterre par la France, où le roi S. Louis le reçut à Chartres & le conduisit à Paris, où il le régala pendant huit jours.

XXI. Le Pape offre le royaume de Sicile à Richard frere du Roi d'Angleterre. *an.* 1253. 1254. *Matth. Paris.*

Pendant que le pape Innocent IV. faisoit la guerre à l'empereur Conrade, pour le royaume de Sicile, que le Pape vouloit revendiquer sur Conrade, les armes spirituelles & les foudres de l'Eglise ne suffisant pas pour réduire ce Prince, qui les méprisoit; le Pape résolut d'offrir la couronne de Sicile à un Prince qui, par sa valeur & ses grands biens, fut en état de l'arracher au fils de l'empereur Frideric II. Il choisit pour cela le prince Richard comte de Cornouaille, frere de Henri III. roi d'Angleterre. Il lui en fit faire la proposition par Albert son nonce, envoyé exprès en Angleterre. Richard ne se détermina à accepter l'offre du Pape, que sous ces conditions : 1°. Que la conquête de la Sicile se feroit à frais commun entre le Pape & lui. 2°. Qu'Innocent lui livreroit certaines places dans le royaume de Naples, tant pour sa propre sureté, que pour y faire des magasins. 3°. Qu'il lui donneroit des ôtages pour sureté de sa parole. Ces demandes ne furent pas du goût du Pape, qui comptoit que Richard seroit trop heu-

reux d'acheter un royaume au prix de tout ſon bien & de ſes travaux, & s'exposeroit volontiers pour cela à toutes ſortes de périls. Innocent rappella donc ſon Nonce, & continua la guerre à ſes dépens.

L'année ſuivante 1254. l'empereur Conrade s'étant rendu maître de Naples & de la Sicile, par la priſe de Naples, & par la mort de Henri ſon frere, qu'il fit, dit-on, aſſaſſiner à Melphi; le Pape envoya en Angleterre le même nonce Albert, pour offrir la couronne des deux Siciles au roi Henri III. Ce Prince la refuſa, diſant qu'il ne vouloit pas l'ôter à Conrade ſon neveu. Le Pape ayant appris la mort de Henri roi de Sicile, renouvella l'excommunication portée contre l'empereur Conrade, que l'on ſoupçonnoit d'avoir fait mourir Henri ſon frere. Conrade ſe défendit beaucoup & cria à la calomnie; mais étant mort lui-même cinq mois après le 2 mai 1254. le Pape entra en poſſeſſion du royaume des deux Siciles.

XXII. Affaires d'Eſpagne. Mort d'Alfonſe roi d'Arragon. *an.* 1213. *Mariana. l. xij. c. 2.*

En Eſpagne, Pierre roi d'Arragon, dont le Comte de Toulouſe avoit épouſé la ſœur, étant allé au ſecours de ce Comte, fut tué à la bataille de Muret, gagnée par le Comte de Monfort au mois de ſeptembre 1213. Pierre ne laiſſa qu'un fils nommé Jacques, qui avoit ſeulement quatre ans lorſque ſon pere fut tué, & qui demeura comme priſonnier entre les mains du Comte de Montfort. Son bas âge reveilla l'ambition de ſes deux oncles, Sanche comte de Rouſſillon & Ferdinand qui avoit embraſſé la vie monaſtique. Ils prétendirent tous deux à la couronne, & briguerent pour cela les ſuffrages des grands & l'affection du peuple. Mais les prélats d'Arragon s'oppoſerent à leurs deſſeins, & envoyerent au pape Innocent III. pour le prier d'interpoſer ſon autorité, pour remettre en liberté le jeune Prince d'Arragon : ce qui ſe fit ſans beaucoup de difficulté; le Comte de Montfort ayant pour le Pape une déférence entiere. Ainſi Jacques fut renvoyé en Arragon environ deux ans après, âgé de ſix ans quatre mois.

Cependant les Rois de Leon & de Caſtille, chacun de ſon côté, attaquerent les Maures, réſolus d'exterminer cette nation & de la chaſſer de l'Eſpagne, où elle étoit depuis longtems. Alfonſe roi de Caſtille étant parti de Tolede avec une grande armée, pénétra dans la Bétique, y fit le dégat, prit, pilla & brûla quelques places, & vint mettre le ſiege devant Baëza; mais il fut obligé de l'abandonner & de faire une trêve avec les Maures : ceux-ci en prirent occaſion de ſe partager entre eux. Ferdinand roi de Leon fut plus heureux; après avoir ravagé le pays ennemi, qui étoit limitrophe de ſon royaume, il attaqua & prit la ville d'Alcantara, qui fut donnée aux chevaliers de l'ordre de Calatrave, afin qu'ils

la gardassent, & que de-là ils fissent la guerre aux Maures du voisinage.

Nous avons dit que la trêve accordée aux Maures leur donna lieu de se diviser. En effet, pendant que Mahomet au Bonnet-verd étoit allé en Afrique pour y ramasser de nouvelles troupes, & réparer la perte qu'il avoit faite en 1212. ses parens se partagerent ses états & s'en emparerent. Zeit-Aben-Zeit son frere se saisit de Valence, de Sagunte, & de quelques villes des environs. Mahomet Zeit son oncle paternel en fit de même de Baëza & de Cordoue. Albutal, qui étoit fort riche & fort puissant, s'empara de même, sans aucune autre raison, que celle du plus fort, de Seville, de Carmone, d'Astigi & de Xerés de la Frontera; ainsi la puissance Mahométane étant partagée dans l'Espagne, donnoit beau moyen aux princes chrétiens d'achever de la réduire & de la chasser du pays.

XXIII. Division parmi les Maures. *Mariana. l. xij. c. 3. an. 1213. 1214.*

Vers le même tems Alfonse II. nommé le Gros étoit roi de Lusitanie ou de Portugal, & employoit ses forces à s'emparer des villes que le Roi son pere avoit laissées à ses sœurs. Cette guerre fut terminée par l'autorité du Pape; mais Alfonse roi de Castille, qui étoit beau-pere du Roi de Portugal, ayant invité son gendre à venir à Placentia, où il se devoit rendre lui-même pour conférer avec lui sur des affaires de la derniere conséquence, le Roi de Portugal lui fit dire qu'il ne vouloit pas s'avancer jusqu'à Placentia, mais seulement jusqu'aux frontieres de son royaume, où le Roi de Castille pourroit venir, s'il le jugeoit à propos. Cette réponse chagrina le Roi de Castille, & contribua à sa mort; car étant arrivé à Garsimunote, & y étant tombé malade, la vieillesse, la fatigue, la douleur de cette nouvelle, augmenterent sa maladie, qui l'emporta le 23 septembre 1214. Il avoit vêcu cinquante-sept ou cinquante-huit ans, & en avoit régné cinquante-trois ou cinquante-quatre & vingt-deux jours. La reine Eleonore son épouse le suivit de près, étant morte le dernier d'octobre de la même année.

V. acta Ferdin. apud Bolland. die 30 maii. p. 308.

Alfonse roi de Castille eut pour successeur son fils Henri, qui n'avoit qu'onze ans. Il n'avoit ni beaucoup de forces de corps, ni beaucoup de vigueur d'esprit. La Reine sa mere étant morte, comme on l'a dit, peu de tems après le roi Alfonse, Berengere reine de Leon sœur du jeune roi Henri, prit la régence du royaume, selon la disposition du testament de la feue Reine. Berengere étoit une princesse pleine d'esprit & de courage, qui n'oublia rien pour procurer au jeune Roi son frere une éducation proportionnée à son état & à sa naissance; mais elle fut inquiettée par la famille du comte de Lara, dont les trois fils, Alvarez, Ferdinand & Gonsalve prétendoient à la régence du royaume. Ils gagnerent, par

XXIV. Henri succéde à Alfonse roi de Castille. *an. 1214. Mariana. l. xij. c. 14. an. 1214. Boll. 30 maii. p. 311.*

de grandes promesses, un nommé Garzias Laurent, qui avoit gagné la confiance de la reine Berengere, & l'engagerent à persuader à cette Princesse de renoncer au gouvernement de Castille, qui lui étoit, disoient-ils, à charge, sans aucune utilité pour le royaume.
1215. Que ce renoncement lui feroit honneur, & qu'elle feroit plaisir à la famille des Lara, qui seuls étoient capables de soutenir le jeune Prince, & de maintenir le royaume en tranquillité. La Reine, qui commençoit à s'ennuyer de l'embarras des affaires, acquiesça aux conseils de Garzias, se démit de la régence, & consentit qu'Alvarez fils du comte de Lara s'en chargeât.

XXV. Nouveaux Régens en Castille. *an.* 1215. *Mariana. l. xij. c.* 5.

Dans l'entretems, Rodrigue archevêque de Tolede, qui avoit une très-grande autorité dans le royaume, étoit de retour de Rome, où il avoit assisté au concile générale de Latran, & étoit revêtu de la qualité de Légat du Pape. Il reçut à Burgos le serment de fidélité des nouveaux Régens. Ils promirent qu'ils n'ôteroient à personne, sans le consentement de la Reine, les gouvernemens qu'elle leur avoit confiés; n'entreprendroient point de nouvelles guerres, & n'établiroient point de nouveaux impôts. Qu'ils auroient pour la reine Berengere les égards qui étoient dûs à une Princesse, sœur, fille & épouse de Roi. Mais les nouveaux Régens oublierent bientôt leurs sermens. Alvarez l'aîné commença, avant même que de sortir de Burgos, à éloigner, sous divers prétextes, quelques-uns des principaux seigneurs; à piller les biens des églises; à ravir ceux des particuliers; à ôter aux patrons ecclésiastiques la liberté de nommer aux bénéfices; enfin il poussa si loin ses entreprises contre le bien public, que Rodrigue archevêque de Tolede & légat du Pape fut obligé de l'excommunier.

On tint une grande assemblée à Valladolid, où l'on confirma l'autorité des freres Lara; mais quelques prélats & quelques seigneurs allerent trouver la reine Berengere, lui remontrerent les troubles du royaume, & les suites fâcheuses de son abdication: elle les reconnut; mais le mal étant sans remede, elle se contenta de les avertir des plaintes qu'on faisoit contr'eux, & de leur peu de fidélité à observer leurs sermens; mais ils ne tinrent compte de ses avertissemens, & lui ordonnerent de sortir du royaume. Elle se retira avec sa sœur Eleonore dans la forteresse d'Osella, pas loin de Placentia.

XXVI. Jacques roi d'Arragon. *an.* 1214. 1215. *Mariana. l. xij. c.* 4.

Quant à Jacques roi d'Arragon, il fut ramené de Carcassonne dans son royaume en 1214. par le Légat du Pape & par le jeune Raimond comte de Toulouse. Comme ses deux oncles Sanche & Ferdinand avoient encore leur partie dans le royaume d'Arragon, le légat Bernard assembla un concile à Lerida, où Sanche & Ferdinand furent invités; mais ils refuserent d'y venir. On fit prêter

serment de fidélité au jeune Roi par tous les seigneurs & les prélats du royaume, chose qui ne s'étoit jamais pratiquée auparavant; mais qui depuis passa en coutume. On confia l'éducation du jeune Roi à Guillaume de Monredon maître des templiers de ce pays là, & on le mit dans la forteresse de Montron pour plus grande sureté de sa personne, en attendant que les troubles du pays fussent appaisés. Pendant ce tems là Sanche roi de Gascogne & de Navarre se tenoit à Tudelle, évitant le commerce des hommes, & vivant dans l'inaction & l'oisiveté.

Les Régens de Castille, dans la vûe de perpétuer leur autorité & d'affoiblir celle du jeune Roi par l'attrait du plaisir & de la volupté, lui firent épouser Malfade sœur d'Alfonse roi de Portugal; mais la reine Berengere sœur du jeune Roi, ayant porté ses plaintes au pape Innocent III. contre le mariage contracté contre les loix ecclésiastiques, le Pape l'annulla & ordonna, sous peine d'excommunication, aux conjoints de se séparer; Malfade se retira dans un monastere qu'elle avoit fondé, & y passa le reste de ses jours dans les exercices de la piété.

XXVII. Jacques roi d'Arragon rentre dans son royaume. *an.* 1217. *Marian. l. xij. c. 5.*

Marie reine d'Arragon mourut à Rome, où elle étoit allée par dévotion, & fut enterrée près du tombeau de sainte Petronille. Cette Princesse avoit, par son testament, recommandé au pape Innocent III. les intérêts du jeune Roi son fils, & l'avoit institué comme son protecteur. Le Pape se chargea de cette commission, & lui servit comme de pere pendant tout le tems qu'il vêcut; mais après sa mort, arrivée en 1216. le jeune Roi ayant atteint l'âge de neuf ans, & le jeune Comte de Toulouse, qui étoit demeuré jusqu'alors avec lui dans la forteresse de Montron, s'étant retiré dans son pays, Monredon, à qui la garde du Roi avoit été confiée, songea aussi à faire sortir le Roi de cette forteresse, & à le faire rentrer dans son royaume. Il communiqua son dessein à quelques seigneurs & à quelques prélats, &, avec leur secours, il ramena le jeune Roi jusqu'à Sarragosse.

XXVIII. Mort de Henri roi de Castille. *an.* 1218. *Mari. l. xij. c. 6.*

Dans le royaume de Castille, sous la minorité du jeune roi Henri, tout étoit dans la confusion. Le jeune Prince étoit alors à Maquede, & la reine Berengere sa sœur, inquiette de la santé de son frere, lui envoya secrettement un homme affidé pour le voir & lui en dire des nouvelles certaines. Alvarez de Lara en fut informé, & publia que la reine Berengere avoit envoyé un homme avec des lettres scellées de son anneau, par lesquelles elle ordonnoit à ceux qui approchoient le Roi de plus près, de le faire mourir par le poison; & pour donner plus de poids à cette accusation, il fit étrangler le messager. Le peuple, ayant à la fin découvert la fourberie, prit les armes, & obligea Alvarez de sortir de la ville,

& de se sauver avec le jeune Roi, qu'il mena avec lui, dans la ville de Guëte. Ceci fut suivi d'une guerre civile, où il y eut plusieurs hostilités dans le royaume.

Cependant on parla du mariage du roi Henri avec Sanctia fille du roi Alfonse de Leon, on dit que les articles du mariage furent arrêtés; mais le jeune Prince étant chez l'Evêque de Placentia, comme il jouoit avec des jeunes gens de son âge dans la maison de l'Evêque, une tuile tombée du toit, lui fendit la tête : il vêcut encore onze jours, après lesquels il mourut le 6 de juin 1217. On a dit qu'il avoit reçu le coup d'un jeune homme de la maison de Mendoze, qui lui jetta une tuile d'une maison voisine. Son corps demeura quelque tems à Tariege, d'où il fut ensuite ramené à Olga, où il fut enterré honorablement, après deux ans neuf mois de regne.

La même année les Espagnols, animés par les exhortations de Mathieu évêque de Lisbonne en Portugal, aidés par les freres templiers & hospitaliers, & sur-tout par une flotte de croisés, arrivée d'Angleterre, de Flandre & de France, livrerent la bataille aux Maures le 25 de septembre 1217. & leur tuerent jusqu'à soixante mille hommes.

XXIX. Mort de Henri roi de Castille. Berengere & Ferdinand son fils sont reconnus Rois. *an.* 1217. *Mariana. l. xij. c. 7. Gesta Ferdinand. Boll. die 30 mai. p.* 315.

Le jeune roi Henri de Castille laissa en mourant deux sœurs, l'une nommée Blanche, qui avoit épousé Louis VIII. fils du roi Philippe-Auguste; l'autre nommée Berengere, dont on a souvent parlé, & qui étoit mere de quatre enfans qu'elle avoit eu d'Alfonse roi de Leon; savoir, Ferdinand & Alfonse, & deux filles, Constance & Berengere. Blanche, comme l'aînée, avoit des prétentions bien fondées sur le royaume; mais son éloignement, & la crainte qu'on avoit d'allumer la guerre civile, si la Castille étoit donnée à un Prince François, firent préférer Berengere. Elle fit reconnoître roi de Castille son fils Ferdinand, & la cérémonie s'en fit à Nagere sous un grand orme. La reine Berengere & son fils le roi Ferdinand allerent de suite à Placentia pour s'y faire reconnoître.

D'un autre côté Alvarez de Lara publioit par-tout que le roi Henri étoit vivant, & faisoit tous ses efforts pour se faire reconnoître Roi de Castille, ou du moins pour s'en faire donner la régence sous le regne de Ferdinand, qui avoit alors, selon les uns, dix-huit ans, selon les autres, seize; mais on ne put convenir de rien, & l'on fut obligé d'en venir à la guerre. La reine Berengere & son fils Ferdinand furent de nouveau reconnus à Valladolid.

Alfonse roi de Leon, se flattant de faire la conquête du royaume de Castille, envoya devant, Sanche son frere, avec quelques trou-

pes, & lui-même suivi avec le gros de son armée. Il se campa dans les campagnes, nommées les champs des Goths, & commença à exercer ses hostilités dans le pays. La reine Berengere, prévoyant les suites de cette guerre, envoya deux évêques vers Alfonse pour le détourner de ses mauvais desseins. Leurs remontrances ne firent que l'animer de plus en plus : & dans l'espérance de se rendre maître de la Castille, il marcha en diligence vers Burgos, croyant la prendre sans y trouver la moindre résistance ; mais Loup-Haro & les autres seigneurs étant sortis sur lui avec leurs troupes & les bourgeois, le repousserent & l'obligerent de retourner en son pays plus vîte qu'il n'en étoit venu. Les habitans de Segovie & d'Avila, qui s'étoient déclarés pour Alfonse, rentrerent dans le devoir, & envoyerent demander pardon à la reine Berengere. Ensuite cette Princesse fit faire le siege de Murmonium, qui avoit embrassé le parti du Roi de Leon : le jeune Roi de Castille la réduisit à l'obéissance, de même que les villes de Perma & de Lara, & de plusieurs autres qui étoient en la puissance de ses ennemis. Le bonheur suivoit partout ce jeune Prince, & les peuples étoient charmés de sa valeur, de son esprit & de sa bonne mine.

Les Comtes de Lara, à la tête desquels étoit Alvarez, étoient encore puissans, & avoient un gros parti dans le royaume ; ils prirent les armes & vinrent attendre le roi Ferdinand sur le chemin qui conduisoit à Placentia ; mais par une bravade mal entendue, Alvarez partagea ses troupes, & en ayant mis une partie dans une métairie voisine, il se vit opiniâtrément attaqué & renversé par les troupes du Roi, qui le firent prisonnier. Il fut présenté au Roi, & lui remit les places qu'il tenoit encore ; le Roi le traita avec douceur, le mit en liberté & lui rendit ses bonnes graces. Ferdinand frere d'Alvarez tenoit encore quelques places, & faisoit difficulté de les rendre ; mais comme il vit qu'on se préparoit à lui faire la guerre, il offrit de les reprendre du Roi, & de lui en faire hommage : ce qui fut accepté.

XXX. Guerre entre les Rois de Leon & de Castille. *an.* 1218. *Marian. l. xii. c.* 7.

Les deux freres Alvarez & Ferdinand de Lara ne demeurerent pas longtems en repos ; environ six mois après l'accord dont on a parlé, ils reprirent les armes & recommencerent leurs hostilités ; mais le Roi s'étant mis en campagne, & ayant paru à Medina-de-Riosacco, les deux freres se retirerent des terres de Castille, & allerent dans le royaume de Leon, où ils firent entendre au Roi, qu'on les avoit injustement chassé de leur patrie, & l'animerent de telle sorte, qu'il leva des troupes pour faire la guerre au Roi de Castille. Les Castillans le prévinrent & entrerent dans ses terres. Le Roi de Leon, accompagné d'Alvarez de Lara, vint

à leur rencontre ; mais dans ces entrefaites Alvarez tomba dangereusement malade ; sa maladie donna lieu à une trêve entre les deux Rois. Alvarez en conçut tant de dépit, que, sa maladie augmentant, il mourut bientôt après à Toro, où il s'étoit fait transporter pour se faire traiter. Il voulut, en mourant, recevoir l'habit de chevalier de S. Jacques. Son frere mourut vers le même tems en Afrique près de Maroc, & prit aussi, avant sa mort, l'habit de chevalier de S. Jean. La mort de ces deux hommes ambitieux rendit la tranquillité à la Castille.

XXXI. Mariages des Rois de Castille & d'Arragon. *an.* 1220. 1221. *Marian. l. xij. c.* 9. *Gesta Ferdinand. Boll.* 30. *maii. pag.* 316. 317.

Ferdinand roi de Castille, âgé de vingt-cinq ans, épousa le jour de S. André 1223. Beatrix fille de Philippe de Souabe, ci-devant empereur d'Allemagne. De ce mariage sortirent sept princes & deux princesses, savoir, Alfonse, Frideric, Ferdinand, Henri, Philippe, Sanche, Emmanuel ; & deux princesses, Eleonore morte dans l'enfance, & Berengere qui se fit religieuse à Olga. Vers le même tems, Jacques roi d'Arragon épousa Eleonore sœur de la reine Berengere. Le mariage se célébra à Agreda le 6 février 1221. mais le Roi n'étant pas en âge de consommer son mariage, il ne le fit que dix-huit mois après. Alfonse le Gros roi de Portugal mourut en 1223. & laissa pour héritier de ses états Sanctius son fils aîné. Il laissa encore deux autres fils, savoir, Alfonse qui épousa Mathilde fille du Comte de Boulogne en Picardie, & Ferdinand prince de Serpa, qui épousa Sanctia fille de Ferdinand de Lara.

XXXII. Guerre du Roi de Castille contre les Maures. *an.* 1223. 1224. *Marian. l. xij. c.* 11.

Ferdinand roi de Castille ayant rétabli la paix dans son royaume, & ayant même étouffé les divisions domestiques qui partageoient les familles particulieres ; se disposa à faire la guerre aux Maures : il amassa dans ce dessein une puissante armée ; mais les habitans des villes d'Huesca, de Guëte, de Moïa & d'Alarçon prévinrent les opérations & l'ouverture de la campagne, & de leur bonne volonté firent irruption sur les terres des Maures au royaume de Valence, y firent de grands ravages & revinrent dans leurs pays chargés des dépouilles des Infideles. Le Roi presque en même tems entra dans la Bétique, suivi de Rodrigue archevêque de Tolede, des maîtres des ordres militaires, & des seigneurs de son royaume ; à peine avoit-il passé la forêt Castulane, aujourd'hui Puerto-Muradal, que Mahomet roi de Baëza vint se rendre au Roi, & lui offrit de le recevoir dans sa ville. De-là on marcha contre la ville de Quesada : elle ferma ses portes ; on en forma le siege : elle fut prise ; on mit à mort les hommes qui étoient en âge de porter les armes ; les autres, au nombre de sept mille, furent faits prisonniers. Cet exemple de sévérité obligea les autres villes à se rendre à discrétion ; plusieurs furent démolies, on mit des garnisons

ſons dans d'autres, les autres ſe trouverent abandonnées par leurs propres habitans. L'armée revint ſaine & entiere à Tolede au mois de novembre 1224.

Zeith roi de Valence, craignant un ſort pareil à celui de ſes voiſins, ſe rendit dans la ville de Cuença, où il trouva le roi Ferdinand, & lui promit obéiſſance & fidélité. Le Roi d'Arragon s'en offenſa, diſant que le Roi de Caſtille n'avoit pas droit ſur le royaume de Valence, qui étoit comme une dépendance de celui d'Arragon. Il s'en plaignit au Roi de Caſtille par ſes ambaſſadeurs, & fit même quelques actes d'hoſtillité dans les campagnes de Numance; mais les troubles domeſtiques qui lui ſurvinrent dans ſon propre royaume, l'empêcherent de pourſuivre la guerre. Guillaume de Moncade, Pierre d'Ahonez & Ferdinand oncle du roi Jacques, conſpirerent de ſe ſaiſir de la perſonne de ce Prince, ſous prétexte qu'il ſe laiſſoit aller aux conſeils de mauvais conſeillers, & abandonnoit le ſoin des affaires de l'état; quelques autres ſeigneurs entrerent dans leur conjuration. Ils inviterent le Roi à venir à Sarragoſſe, pour y conférer avec eux ſur des affaires de la derniere conſéquence. Le Roi promit de s'y rendre; il s'y rendit en effet, & ſe logea dans l'ancien palais des rois. Il y fut auſſitôt comme inveſti, avec défenſe, à qui que ce fut, de lui parler ou de lui écrire. Le Roi demeura dans cette eſpece de priſon pendant plus de vingt jours, & n'en ſortit qu'en promettant de rendre à Moncade toutes les villes & châteaux qu'il lui avoit pris.

XXXIII. Le Roi d'Arragon arrêté par ſes ſujets. *an.* 1224. *idem. c.* 11.

Ferdinand oncle du Roi, quoique religieux de profeſſion & abbé de Montaragon, ne put ſe réſoudre à quitter le gouvernement dont il s'étoit emparé pendant la priſon du Roi; & ce Prince diſſimulant ſon inſolence, attendoit que la providence lui procurât quelque moyen de ſe délivrer de cette violence.

Cependant le Roi de Caſtille, voulant profiter de la conſternation où étoient les Maures, ſe mit de bonne heure en campagne l'an 1225. & Rodrigue archevêque de Tolede, qui eut part à toutes les grandes affaires de ce royaume, ſe trouva dans l'armée. Zeith roi de Valence tint la promeſſe qu'il avoit faite l'année précédente, avec plus de fidélité qu'on n'en auroit eſpéré d'un Sarrazin : il fournit des vivres à l'armée & lui ouvrit toutes ſes villes. Le Roi prit dans cette campagne Illiturgis ou Anduxar, & Tucei ou Martos. Cette derniere place fut donnée aux chevaliers de Calatrave, pour la garder contre les Maures. Les années ſuivantes furent marquées par des événemens & des conquêtes à peu près pareilles, toute l'Eſpagne conſpirant à l'envi à chaſſer les Maures de l'Eſpagne.

XXXIV. Nouvelle guerre du Roi de Caſtille contre les Maures. *an.* 1225. *Marian. l.* xij. *c.* 11.

XXXV. Affaires du royaume d'Arragon. *an.* 1225. *Marian. l. xij. c.* 11.

Les affaires d'Arragon, vers le même tems, commencerent à changer de face. Le roi Jacques partit de Sarragosse & se rendit à Tortose; il fut suivis par les seigneurs conjurés, comme pour lui faire honneur; mais ne pouvant prendre en eux aucune confiance, il se retira secrettement à la ville d'Horta, qui appartenoit aux templiers, & de-là envoya ordre aux grands du royaume de se trouver en armes à Turulis, pour le suivre dans la guerre qu'il avoit résolu de porter dans le royaume de Valence. Les seigneurs conjurés regarderent ces projets comme des jeux d'enfans, & négligerent d'obéir à ces ordres. Il n'y eut que peu d'Arragonnois & un peu plus de Catalans, qui se trouverent au rendez-vous. Avec cette petite armée, le Roi d'Arragon marcha contre Peniscola, ville très-forte, nommée Peniscola ou Peninsule, à cause de sa situation sur la mer, en un lieu escarpé, vis-à-vis l'isle de Majorque; il en forma le siege, quoique la place parut imprenable. A son approche, Zeith roi de Valence lui envoya demander la paix, & promit de lui donner la cinquieme partie de tous les tributs qu'il tiroit de Valence & de Murcie. A ces conditions le Roi d'Arragon leva le siege de Peniscola, & reprit le chemin de Sarragosse.

En chemin il rencontra Pierre d'Ahonez, un des conjurés, qui venoit avec des troupes pour faire irruption sur les terres de Valence; le Roi d'Arragon fit ce qu'il put pour le détourner de cette résolution, disant qu'il seroit contre la bonne foi d'attaquer un Prince avec lequel il venoit de faire alliance. Ahonez faisoit difficulté de s'en retourner, à cause des frais qu'il avoit faits pour cette expédition. Le Roi voulut l'arrêter; mais il lui échappa des mains: le Roi le poursuivit, & ses gens l'atteignirent & le tuerent. Cette action lui aliéna les esprits des Arragonnois, &, à la persuasion de son oncle Ferdinand, ils se révolterent contre lui: la seule ville de Calataiud lui demeura fidelle. Le Roi fut donc obligé de tourner ses armes contre ses propres sujets, & il employa à les réduire toute l'année 1226.

An. 1226.

XXXVI. Continuation de la guerre du Roi de Castille contre les Maures. *an.* 1226. *Marian. loc. cit. c.* 12.

Les affaires des Maures en Espagne étoient sur leur déclin, & Ferdinand roi de Castille, profitant de l'occasion & de la bonne volonté de ses troupes, porta encore la guerre dans leur pays cette année 1226. On prit sur eux quelques petites places, & on assiégea la ville de Gien, qui étoit très-forte & très-bien munie; mais on fut obligé d'en lever le siege, par la trahison d'Alvarez de Castrie, qui s'étant retiré de l'armée pour se jetter dans le parti des ennemis, les encouragea, & leur persuada de tenir ferme contre l'armée de Castille; on leva donc le siege de Gien, & on s'attacha à celui de Priege, où les ennemis avoient ramassés tout

ce qu'ils avoient de plus précieux. La ville fut prise & pillée, & on fit passer au fil de l'épée tous ceux qui ne purent se sauver dans la citadelle : ces derniers furent reçus à composition. La ville de Loxa, ou Loïa, eut le même sort ; mais ceux qui s'étoient jettés dans la citadelle, ayant refusé de se rendre, furent pris de force & mis à mort. La ville d'Alhama n'attendit pas l'arrivée de l'armée de Castille, les habitans l'abandonnerent, & se retirerent à Grenade.

L'armée les suivit, & commença à ravager les campagnes de Grenade ; ceux de la ville, craignant les suites de cette guerre, firent demander la paix : le Roi la leur accorda, moyennant treize cens captifs, à qui le Roi de Grenade accorda la liberté. On prit encore & on rasa Montigia : & ainsi finit la campagne de l'an 1226. Le Roi s'en retourna à Tolede, où il fit de nouveaux préparatifs pour la campagne suivante.

Les troupes qui étoient demeurées pour la garde de la Bétique, firent le dégat dans les campagnes de Séville. Abutal roi de cette ville ramassa promptement une nombreuse armée, & marcha contre les Espagnols ; on se battit, & les Maures furent mis en fuite. On leur tua, tant dans la mêlée que dans la déroute, près de vingt mille hommes ; ce qui n'empêcha pas que les Maures ne prissent la forteresse de Garcesie, qu'ils assiégeoient dans ce même tems.

XXXVII. Guerre du Roi de Castille contre les Maures. *an. 1227. Mari. L. xij. c. 12. 13.*

Au commencement de l'an 1227. Ferdinand roi de Castille entra de bonne heure en campagne. Le roi Maure de Baëza vint au-devant de lui à la tête de trois mille hommes des siens, offrant à Ferdinand de l'accompagner dans cette expédition. On lui rendit grace de son fidel attachement, & on le pria de trouver bon que l'on mit garnison dans Salvaterra, Capella & Burgulhimar, qui étoient les plus exposées aux insultes de l'ennemi ; & pour assurance de sa bonne volonté, il remit au Maître des chevaliers de Calatrave la citadelle de Baëza. Tout cela fut ponctuellement exécuté, à la réserve de Capella, qui ne voulut pas se résoudre à recevoir garnison Espagnole ; ainsi la citadelle de Baëza demeura entre les mains du roi Ferdinand. Comme ce Prince n'avoit pas assez de troupes pour faire de nouvelles entreprises, il prit le parti de s'en retourner.

Mais peu de tems après il apprit que ses troupes avoient pris la Capella, que les Maures avoient tué le Roi de Baëza en haine de son attachement aux Espagnols, & qu'ils assiégeoient la citadelle de Baëza. Le roi Ferdinand, quoiqu'invité par sa tante la reine Blanche de lui envoyer du secours, pour réprimer les seigneurs François qui troubloient le royaume pendant la minorité

du roi Louis IX. préféra le salut des siens aux besoins des étrangers. Il marcha promptement au secours de la citadelle de Baëza; les Maures qui l'assiégeoient, ayant appris l'approche du Roi, leverent promptement le siege, & se retirerent dans le fond de la Bétique. Après cette expédition, le Roi s'en retourna à Tolede, laissant le gouvernement de la ville à Loup-Haro, & celui de Martos à Alvarez Castrius & Tellius Menesius. Après le départ du Roi, le gouverneur Tellius commença à faire des courses sur les terres de Séville. Le Roi de Séville, pour se garantir de ces incursions, racheta la paix par un tribut de trois cens mille écus par an.

XXXVIII. Révolte d'Abenhut roi de Murcie. *an.* 1228. *Marian. l. xij. c.* 13. 14.

Vers ce tems-là, on créa roi de Murcie Abenhut, qui étoit de l'ancienne race des rois de Sarragosse. Il publioit par-tout que tous les maux qui étoient depuis quelque tems arrivés aux Maures, ne venoient que des changemens qu'Almohad avoit introduit dans la religion Mahométane. La multitude, avide de nouveautés, se joignit à lui : la forteresse de Ricota fut la premiere qui leva l'étendart de la rébellion. Les commencemens de cette révolte n'inquietterent pas seulement les rois Maures, mais aussi les princes chrétiens, qui craignoient que le mal ne devint général.
1229. Les Rois de Castille & d'Arragon prirent les armes pour s'y opposer. Ferdinand roi de Castille s'avança avec ses troupes jusqu'à Grenade & Almerie; mais il ne fit aucun exploit considérable, parce que les ennemis ne voulurent pas paroître en campagne.

Le Roi d'Arragon, qui venoit de rendre la paix à son royaume, n'attendoit que le moment favorable pour porter la guerre sur les terres des Maures. Un jour qu'il mangeoit à Tarragone chez un riche bourgeois de la ville, nommé Pierre Martelle, & qu'ils s'entretenoient d'une terrasse qui donnoit sur la mer; Martelle parla au Roi des isles Majorque & Minorque, de la bonté du pays & de la facilité qu'il y auroit d'en faire la conquête. Dans le même tems on apprit, par le rapport de quelques députés qu'on avoit envoyés dans ces isles, pour répéter quelques vaisseaux Catalans pris en mer par ces Insulaires, que le Roi Maure qui y commandoit, ayant entendu qu'on les répétoit au nom du Roi d'Arragon, demanda : Et qui est ce Roi d'Arragon? On lui répondit : C'est celui qui a taillé vos gens en pieces à la forêt de Castulone. Cette réponse irrita le Roi Maure à un point, que peu s'en fallut qu'il ne fit mourir les envoyés, & il les fit incontinent sortir de son isle.

XXXIX. Conquête de l'Isle de Majorque par le Roi

Le Roi d'Arragon, informé de tout cela, résolut de porter la guerre dans l'isle de Majorque, & donna ses ordres que toutes ses troupes se rendissent pour la mi-mai au port de Salone. Les peu-

ples du pays entrerent dans ce projet avec tant d'ardeur, qu'ils consentirent de payer une seconde fois les droits pour chaque piece de bétail, qui ne se payoit qu'une fois à chaque regne. On fut tout l'été à faire les préparatifs de cette guerre, & l'armée ne mit à la voile qu'au mois de septembre de cette année 1229. La flotte étoit de cent cinquante-cinq vaisseaux de toute sorte; elle portoit quinze mille hommes de pieds & quinze cens chevaux. Ils étoient arrivés presque à la vûe de l'isle Majorque, quand une tempête s'éleva & les écarta; enfin le vent étant changé, ils aborderent au port de Palumbaria; mais ils trouverent le rivage couvert d'une si grande quantité de Maures, qu'ils ne purent prendre terre: ils allerent donc mouiller au port de Poncie, où ils prirent terre. La grande difficulté étoit de se rendre maître de la ville de Majorque. Le Roi de l'isle plaça son armée sur une éminence voisine de cette ville.

d'Arragon. an. 1229. Mari. l. xij. c. 14.

Les Arragonnois marchant vers Majorque, se virent tout à coup attaqués par les Maures, qui leur tuerent plusieurs braves officiers; mais le Roi étant survenu, mit les barbares en fuite, prit leur camp & le pilla; après quoi il mit le siege devant la ville, & usa d'une extrême diligence pour faire les machines nécessaires pour battre les murailles. On en abattit quelques pans; ce qui obligea les barbares à demander à capituler. Ils prioient qu'on leur accordât la vie sauve & la liberté de se retirer en Afrique avec leur Roi. La plûpart étoit d'avis de leur accorder ces conditions; mais le plus grand nombre opina à faire périr le Roi & les sujets. Cette résolution inspira aux assiégés l'envie de se défendre en désespérés. Ils firent les derniers efforts pour repousser les assiégeans, & souvent ils les firent repentir de leur excessive rigueur. A la fin on fit breche en plus d'un endroit; la garnison ne pouvant plus résister, songeoit à s'enfuir pendant la nuit. Le Roi mit des gardes sur les breches; on donna l'assaut général: les assiégés firent encore quelque résistance; mais ils furent accablés par les victorieux. Le Roi Maure s'étoit caché dans un lieu obscur. Jacques Roi d'Arragon le saisit par la barbe, & lui promit la vie. La citadelle ne fit point de résistance. On y trouva le fils du Roi de Majorque âgé de treize ans, qui reçut le baptême & fut nommé Jacques. La ville de Majorque fut prise le dernier jour de l'an 1229. les jours suivans les autres villes de l'isle se rendirent, après quoi le Roi revint heureusement en Arragon.

A la Toussaint de l'an 1230. le roi Jacques proposa son dessein d'établir un évêché dans l'isle de Majorque; mais l'Evêque & le chapitre de Barcelone s'y opposerent, soutenant qu'il étoit de leur diocèse. Ils présenterent une donation faite par Ali fils de Mu-

Marc. Hispanic. n. 240.

geid seigneur de Denia, & des isles de Majorque & Minorque, par laquelle il accordoit à la catédrale de Barcelone, toutes les églises de son royaume de Valence & de ses autres états, pour être censées de ce diocèse à perpétuité, avec défense aux prêtres & aux autres clercs de ces églises, de s'adresser à d'autres évêques pour la consécration du saint crême. Cette donation avoit été confirmée par plusieurs évêques & par le saint siege.

Toute-fois l'Evêque & le chapitre de Barcelone, considérant que la ville & le royaume de Majorque demandoient un Evêque, & que le roi Jacques vouloit dotter libéralement le nouvel évêché, convinrent qu'on érigeroit à Majorque une catédrale, dont l'Evêque seroit nommé la premiere fois par le Roi, & ensuite par l'Evêque & le chapitre de Barcelonne; le même sera observé, si l'on érige une église catédrale à Minorque ou à Yvice.

Grégoire IX. l. xj. Ep. 159. apud Rainald. an. 1237. n. 17.

Le Pape Grégoire IX. accorda l'érection de la catédrale de Majorque en 1237. & ordonna qu'on donnât un Evêque à cette église, qui appartient, dit-il, au saint siege sans moyen. Le premier évêque fut Bernard abbé de S. Felix de Guixace. Aujourd'hui l'église de Majorque est soumise à la métropole de Valence.

XL. Réunion du royaume de Leon à celui de Castille. *an.* 1229. 1230. *Mariana. l. xij. c. 15.*

Pendant que le Roi d'Arragon étendoit ses conquêtes dans les isles de la Méditerranée, Alfonse roi de Leon & ses fils faisoient avec succès la guerre aux Maures aux environs de son royaume, il assiégea Caceres & l'emporta : c'étoit alors comme le boulevard des Maures de ce côté-là. Il marcha ensuite contre Merida & en forma le siege. Abenhut roi des Maures accourut au secours de cette place. Alfonse, déja sur âge & d'une grande expérience, voyoit toute la grandeur du péril, fondé sur l'inégalité de ses troupes, beaucoup moins nombreuses que celles des ennemis; il se résolut toute-fois de leur livrer la bataille : il la gagna, & fit un carnage effroyable des Maures. La terreur de son nom obligea les habitans de plusieurs places des environs, de se sauver & d'abandonner leurs demeures. Merida se voyant sans espérance de secours; se rendit aussi-tôt; Badajox en fit de même. Après une si glorieuse campagne, le Roi de Leon se mit en chemin pour retourner dans son royaume; mais il mourut en route à Sarria en Galice, comme il se disposoit à aller rendre graces de ses victoires à S. Jacques de Compostelle. Il laissa plusieurs enfans, savoir, Sanctia & Dulée, nées de la reine Therasie; Ferdinand & Alfonse nés de la reine Berengere. Ferdinand étoit déja roi de Castille, Alfonse étoit prince de Medina. Alfonse IX. du nom avoit régné quarante deux ans, il mourut le 25 septembre 1230.

Par son testament il avoit institué ses héritieres ses deux filles Sanctia & Dulée; mais Ferdinand roi de Castille son fils, informé

de sa mort & de l'injuste disposition de son testament, invité d'ailleurs par les grands de Castille & par la reine Berengere sa mere, se hâta de venir au royaume de Leon, pour s'en mettre en possession, avant que ses ennemis pussent former & fortifier leur parti contre lui : il y fut reçu avec beaucoup de satisfaction par les peuples, qui lui ouvrirent à l'envi les portes à son arrivée. Il prit la couronne & les ornemens royaux à Toro; parce que cette ville étoit la premiere qui l'avoit reconnu. Les principaux seigneurs du pays favorisoient les sœurs de Ferdinand; ils avoient des troupes & des villes, & se prévaloient du testament du feu Roi : mais les évêques prévinrent les suites de cette division; ils engagerent les deux reines Therasie & Berengere à une entrevue, dans laquelle elles convinrent que, moyennant trente mille écus d'or, que Ferdinand donneroit aux Princesses ses sœurs de pension annuelle, elles renonceroient à toutes leurs prétentions sur le royaume. Par cet accommodement, le royaume de Leon après avoir été environ soixante-dix ans séparé de celui de Castille, y fut enfin réuni en 1230.

Dans le même tems, Sanche le Fort, ou le Renfermé, roi de Gascogne, ou de Navarre, qui, comme on l'a dit, se tenoit dans l'inaction dans son château de Tudele, se voyant méprisé & attaqué de toutes parts; ses voisins, chacun de son côté, lui enlevant quelques-unes de ses places; & Thibaut II. comte de Champagne son neveu & héritier présomptif de sa couronne, comme étant fils de Blanche de Navarre sœur du roi Sanche, dont nous parlons, laquelle avoit épousé Thibaut I. du nom comte de Champagne pere de Thibaut II. Ce dernier donc impatient de régner, prenoit secrettement des mesures avec les seigneurs de Gascogne, pour s'emparer du royaume de son oncle. Sanche se réveilla enfin, & fit demander à Jacques d'Arragon une entrevue, pour lui communiquer des affaires très-importantes. Jacques se rendit à Tudele sans se défier de rien, & sans prendre aucune précaution pour la sureté de sa personne. Le roi Sanche accablé de maladies, se plaignit amérement au Roi d'Arragon, des entreprises du Comte de Champagne, qui ne pouvoit attendre sa mort pour s'emparer de ses états; & du Roi de Castille, qui, non content de ses vastes états, cherchoit encore à s'aggrandir à ses dépens : il conclut en déclarant au roi Jacques qu'il l'établissoit héritier de tous les états, & l'adoptoit pour son fils, persuadé qu'il n'oublieroit jamais une faveur si signalée. On écrivit le traité d'adoption, & il fut publié le 4 d'avril 1231. du consentement des seigneurs de l'un & l'autre royaume. Sanche donna en même tems au roi Jacques son fils adoptif cent mille écus par forme de prêt, pour soutenir

XLI. Conférences entre les Rois de Navarre & d'Arragon. *an.* 1231. *Mariana. l. xij. c.* 16.

les frais de la guerre, & lui remit quelques villes pour gage de sa parole.

XLII. Conquête de l'isle de Minorque. *an.* 1233. *idem. l. xij. c.* 16.

Le bruit s'étant répandu que le Roi de Tunis devoit attaquer les isles de Majorque & Minorque avec une grande flotte; Jacques d'Arragon partit promptement de Tudele, se rendit à Saragosse, & s'embarqua au port de Salone pour aller au secours de sa nouvelle conquête; mais ayant appris que le Roi de Tunis demeuroit en repos, il revint aussi-tôt dans son royaume, & commença à faire ses préparatifs pour la conquête de l'isle de Minorque. Il l'attaqua & la prit au commencement de l'an 1233. il prit aussi Yvice, anciennement Ebusus, isle voisine de Majorque, en 1234.

La même année mourut Sanche roi de Navarre le 7 avril; les seigneurs Gascons, sans se mettre en peine de l'adoption faite en faveur de Jacques d'Arragon, appellerent à la couronne Thibaut comte de Champagne, qui fut couronné au mois de mai de cette année à Pampelune. On dit que le Roi d'Arragon non seulement ne s'y opposa pas, mais même qu'il favorisa son couronnement.

En Castille le roi Ferdinand employa l'année 1231. à visiter son nouveau royaume de Leon, & confia le soin de la guerre contre les Maures, à Rodrique archevêque de Tolede, donnant à ce Prélat la ville de Quesada & plusieurs autres places de moindre importance, qui sont demeurées à l'Archevêque de Tolede.

XLIII. Guerre des Rois d'Arragon & de Castille contre les Maures. *an.* 1234. 1235. *idem. l. xij. c.* 17.

Les deux Rois de Castille & d'Arragon, encouragés par tant d'heureux succès qu'ils avoient eu contre les Maures, leur firent encore la guerre en 1235. les divisions qui régnoient parmi les Infideles, étoient encore un motif pour les y exciter. Le Roi d'Arragon attaqua le royaume de Valence; un seigneur Arragonnois, nommé Blascus, attaqua & prit la ville de Morella : ce qui causa un peu de jalousie au Roi. Il voulut avoir cette ville; mais il donna en échange à Blascus la ville de Saslage. On prit ensuite Burriana après deux mois de siege : on accorda aux habitans la vie & la liberté de se retirer. Ils se retirerent au nombre de sept mille. On prit aussi quelques autres villes qui étoient aux environs, & en particulier Paniscole, Almasore & Alcalatene.

Ferdinand roi de Castille, après avoir mis ordre aux affaires du royaume de Leon, vint aussi dans la Bétique, & y assiégea Ubeda. Les Maures l'avoient très-bien fortifiée, & mise en état de faire une longue résistance; mais elle fut obligée de se rendre à composition. On prit de suite Metelin, Alfange & la ville de Ste. Croix; mais la mort de la Reine, arrivée sur ces entrefaites, obligea le Roi à retourner à Tolede après la prise d'Ubeda. Les troupes laissées

laissées pour la garde de ces nouvelles conquêtes, firent le dégat dans les campagnes de Cordoue, & firent prisonniers quelques Almogares, ou anciens soldats Maures, qui promirent aux Espagnols, s'ils vouloient leur accorder la liberté, de leur livrer la ville de Cordoue : ce qu'ils firent le 23 décembre 1234. Les ayant introduits pendant la nuit dans la ville, comme les Espagnols étoient en petit nombre, ils n'oserent s'y montrer ; ils se contenterent de se saisir d'une porte, & envoyerent en diligence demander du secours à leurs gens. Alvarez de Castre fut le premier qui y accourut ; le Roi y vint aussi en grande diligence, quoiqu'alors il fut dans le royaume de Leon. Tout cela étoit peu de chose, & les ennemis étoient encore de beaucoup supérieurs en nombre.

XLIV. Prise de Cordoue par le Roi de Castille. an. 1236. Mariana. l. xij. c. 18.

Un seigneur Espagnol, nommé Laurent Suarius, qui étoit dans l'armée du roi Abenhut, sauva dans cette occasion les Espagnols : ayant été envoyé dans le camp du Roi de Castille, il se reconcilia avec ce Prince, lui promit fidélité, & étant retourné vers le Roi Maure, il lui exagera les forces du roi Ferdinand de telle sorte, qu'il n'osa se hazarder de venir au secours de Cordoue ; d'ailleurs il avoit alors sur les bras la guerre de Valence, dans laquelle il fut peu de jours après assassiné par les siens. La nouvelle de cette mort, & celle de la défection de Laurent Suarius, jetterent la consternation dans les esprits de ceux qui défendoient Cordoue. Ils demanderent à capituler : on fut longtems avant que de convenir des conditions ; enfin après plusieurs pourparlers, ils convinrent de remettre Cordoue au roi Ferdinand, à condition qu'il leur accorderoit la vie & la liberté de se retirer où ils voudroient : ce qui fut exécuté le jour de S. Pierre & S. Paul 29 de juin 1236. Le Roi invita les peuples chrétiens du voisinage, en leur promettant de grands privileges, à venir habiter cette ville, qui, par la retraite des Sarrazins, étoit devenue un grand désert. On y rétablit l'exercice de la religion catholique.

Le Roi de Castille fit d'abord arborer la croix au dessus d'une tour, ou minaret, d'où l'on appelloit les Musulmans à la priere. Cinq évêques qui l'accompagnoient, entrerent dans la plus grande & la plus ornée des mosquées, l'Evêque d'Osma l'ayant fait purifier, y dressa un autel en l'honneur de la Ste. Vierge, y célébra solemnellement le jour de la fête des saints apôtres S. Pierre & S. Paul, & y prêcha avec grande édification des assistans. Le roi Almansor avoit autrefois enlevé de Compostelle les cloches de l'église de S. Jacques, & les avoit apportées à Cordoue dans la grande mosquée, où elles étoient suspendues à la renverse, & servoient de lampes. Le roi Ferdinand les fit reporter à Compos-

telle sur les épaules des Maures. On y rétablit le siege épiscopal sous la métropole de Tolede.

Gregoire IX. l. x. ep. 214. apud Rainald. n. 58. & ep. 215. n. 60.

Le pape Gregoire IX. ayant appris cette glorieuse conquête, écrivit le 4 de septembre 1236. aux évêques d'Espagne, d'exhorter le roi Ferdinand à poursuivre ses conquêtes sur les Infideles, & de porter leurs diocésains à l'aider dans cette guerre, leur promettant les mêmes indulgences que pour la croisade de la terre sainte. En même tems, à la priere du Roi, il ordonna à l'Archevêque de Tolede & aux Evêques de Burgos & d'Osma de lui faire payer, pendant trois ans, un subside annuel de mille pieces d'or monnoie du pays, sur les revenus des églises & des monasteres, pour subvenir aux frais de cette guerre.

XLV. *Prise de Valence an. 1237. idem. l. xij. c. 19.*

Jacques roi d'Arragon de son côté faisoit vivement la guerre aux Maures du royaume de Valence. Zeith-Aben-Zeith, ci-devant roi de cette ville, avoit quitté le mahométisme & s'étoit fait baptiser : il s'étoit fait nommer Vincent au baptême, & tenoit sa conversion secrette, espérant de remonter un jour sur le trône de Valence. Le Roi d'Arragon tint au mois d'octobre dans la ville de Montion une grande assemblée, pour délibérer de la maniere de faire le siege de Valence. Toute l'assemblée s'y détermina avec plaisir, & on accorda au Roi un subside d'une piece de monnoie, nommée Jacques, par an, pour chaque maison, pendant l'espace de sept ans. L'armée du Roi n'étoit pas comparable en nombre à celle des ennemis. Zaëne roi de Valence avoit six cens chevaux & quarante mille hommes de pied, avec lesquels il attaqua le château nommé le Pui, ou la hauteur de Notre-Dame, qui étoit défendu par Bernard Guillaume oncle du Roi d'Arragon. Les Arragonnois livrerent bataille à Zaëne, le battirent & le mirent en fuite au mois d'août 1237. Le roi Jacques ne se trouva pas à ce combat; il arriva quelque tems après avec cent trente hommes de cheval. Bernard Guillaume étant mort sur ces entrefaites, on délibéra si l'on conserveroit le Pui Notre-Dame, qui étoit un poste difficile à garder, à cause de la proximité de Valence; mais le Roi ayant assemblé la garnison dans l'église de la forteresse, jura & fit jurer les soldats, qu'ils ne s'en retourneroient point que Valence ne fut prise. Cette résolution porta le Roi de Valence à faire au Roi d'Arragon des propositions qui paroissoient très-avantageuses; mais qu'il rejetta dans l'espérance de remporter bientôt la place.

Il n'avoit toute-fois que mille hommes de pied & trois cens soixante chevaux; avec si peu de troupes, il sembloit téméraire de penser seulement à former le siege d'une ville si grande & si peuplée; il ne laissa pas de le faire & de se camper devant la place.

Elle étoit de figure ronde, & avoit environ mille pas de circuit. Le roi Zaëne sortit de la ville, & rangea son armée en bataille; mais le Roi d'Arragon ne jugea pas à propos d'exposer au risque d'un combat le peu de monde qu'il avoit; il attendoit de nouveaux renforts, qui en effet lui venoient de jour en jour, non seulement d'Arragon, mais de France même & d'Angleterre. On commença à approcher les machines des murailles & à travailler à la sappe. Les assiégés n'oublierent rien pour se bien défendre. Le Roi de Tunis envoya à leur secours une flotte de dix-huit vaisseaux; mais elle ne put faire entrer le secours qu'elle amenoit, & fut obligée de se retirer sans rien faire. Cependant les assiégés, pressés par la faim, & désespérant de recevoir aucun secours ni d'Espagne ni d'Afrique, demanderent à capituler. On fut assez longtems avant que de convenir des articles de la capitulation: il fut enfin arrêté que l'on rendroit au Roi d'Arragon, Valence & toutes les places qui sont en de-çà du Xucar, & que le peuple de Valence pourroit se retirer en sureté à Callera & à Denia; qu'il pourroit emporter ce qu'il auroit de plus précieux, & qu'il y auroit une trêve de huit ans entre les deux Rois. Il sortit de la ville cinquante mille personnes de tout âge & de tout sexe. Le roi Jacques & son armée y entrerent la veille de S. Michel 28 septembre 1238. On repeupla la ville de nouveaux habitans, tirés pour la plûpart de Catalogne, de Girone, de Tarragone & de Tortose: on y rétablit l'exercice public de la religion chrétienne. La conquête d'un royaume aussi florissant que celui de Valence, coûta très-peu au Roi d'Arragon; il ne perdit presque aucun seigneur de marque de son armée.

Après avoir distribué les maisons & les terres d'alentour aux nouveaux habitans, le Roi d'Arragon s'appliqua à donner des loix à ce nouveau royaume, par le conseil des prélats & des seigneurs qui l'avoient suivi en cette guerre. Il défendit aux Maures & aux Juifs d'avoir des esclaves, ou d'autres serviteurs chrétiens, ni des nourrices chrétiennes pour leurs enfans; de tenir leurs boutiques ouvertes, ni de travailler les dimanches & les fêtes. Il permit toute-fois aux Maures de travailler à leurs terres tous les jours indifféremment, excepté les quatre grandes fêtes de l'année. Il accorda le droit d'azyle à la grande église de Valence, à celle du martyr S. Vincent, & à toutes les principales églises du royaume; & de peur de scandaliser les Infideles, il défendit de tailler en public les images de Jesus-Christ & des Saints, afin qu'elles ne parussent point aux yeux du peuple en ébauches & difformes, ni de les vendre dans les rues, non plus que les images en peintures. On mit dans la nouvelle cathédrale de Valence, pour

Escolano l. iij. c. 6. n. 12. 14.

premier évêque, Ferrier de S. Martin prévôt de l'église de Tarragone; & pour dotter cette église, le roi Jacques lui abandonna toutes les dîmes du diocèse, qui lui appartenoient, en vertu de la donation faite, par Gregoire VII. & Urbain II. aux Rois d'Arragon ses prédécesseurs, des dîmes de toutes les terres qu'ils conquerreroient sur les Maures. L'église de Valence fut érigée en cathédrale suffragante de Tarragone par bulle de l'an 1239.

XLVI. Alhamar roi de Grenade. an. 1239. Mariana. l. xij. c. ult. l. xiij. c. 1.

La conquête des deux royaumes de Grenade & de Valence, donna une grande réputation aux armes des Rois d'Arragon & de Castille, & porta un terrible coup à la monarchie des Maures en Espagne. Ebranlée de tout côté, elle menaçoit une ruine prochaine. Ferdinand roi de Castille épousa en 1238. Jeanne fille de Simon comte de Poitiers, dont il eut Ferdinand, surnommé de Poitiers, Eleonore & Louis. Malgré la trêve qu'on avoit faite avec le Roi de Cordoue, on ne cessoit point les hostilités de part & d'autre dans d'autres contrées de l'Espagne. Dans la Bétique les ennemis pilloient les campagnes, sans oser en venir à un combat. Les troupes du Roi de Castille prirent grand nombre de places, dont une partie fut donnée aux chevaliers de Calatrave, & une autre aux évêques qui suivoient l'armée, & l'autre aux seigneurs qui y étoient avec leurs troupes. Alhamar roi Maure s'empara la même année du royaume de Grenade, & le roi Ferdinand fit avec lui une trêve d'un an.

XLVII. Le Roi de Murcie se soumet au Roi de Castille. an. 1240. Idem l. xiij. c. 1. 2.

Cette trêve n'étoit pas encore expirée, lorsque Ferdinand roi de Castille fit partir le prince Alfonse son fils; car pour lui il étoit alors retenu par une longue & fâcheuse maladie. Alfonse se mit donc en campagne, & en chemin il reçut des ambassadeurs de Hudiel roi de Murcie, qui lui offroit son royaume, à condition que le roi de Castille le recevroit comme son vassal, & le défendroit envers & contre tous ses ennemis, & en particulier contre Alhamar roi de Grenade; qu'il ne demandoit pour lui que la moitié du revenu du royaume de Murcie, que le reste demeureroit au Roi de Castille. Alfonse accepta ces conditions, & sans délibérer, marcha vers Murcie, car il n'y avoit point de tems à perdre, & se rendit maître de la ville & de la citadelle. Les autres places du même royaume se soumirent; mais ni Lorca, ni Carthage-la-Neuve, ou Carthagene, ni Mula ne voulurent pas subir le joug des Espagnols. Le prince Alfonse ne crut pas devoir entreprendre la guerre contre ces trois villes, sans avoir pris l'avis du Roi son pere; il retourna donc à Tolede, & rendit compte de son expédition au Roi, qui se portoit mieux & qui étoit venu à Tolede. Ferdinand voulu faire la visite de son nouveau royaume; de là il revint à Burgos.

Il n'y demeura pas longtems en repos. Il apprit que Rodrigue

Alfonse, surnommé de Leon, son frere naturel, avoit été défait par les Maures dans les terres du royaume de Grenade, & que le Roi des Maures, enflé de sa victoire, ravageoit les terres des chrétiens. Le roi Ferdinand envoya aussi-tôt son fils Alfonse au secours de ce royaume nouvellement conquis, & marcha en personne dans la Bétique. Etant arrivé à Anduxar, il ravagea les campagnes d'Arionne & de Gienne ; il prit même Arionne & quelques autres places des environs, & envoya Alfonse son frere naturel contre la ville de Grenade, comme pour l'assiéger, persuadé que les Maures des environs ne manqueroient pas d'accourir au secours, & lui fourniroient occasion de les combattre. En effet Alfonse s'étant avancé vers Grenade, & le Roi son frere le suivant à quelque distance, les Maures vinrent fondre sur lui : ils furent battus & mis en déroute ; mais le roi Ferdinand n'osa entreprendre le siege d'une ville si fortifiée & si peuplée. Il ordonna à Alfonse son frere de marcher au secours de Martos, qui étoit assiégée par les Maures ; ces Infideles n'oserent l'attendre, ils leverent le siege & se retirerent. Le Roi de Castille crut en avoir assez fait pour soutenir la réputation de ses armes, & se retira à Cordoue sur la fin de la campagne de l'an 1242.

Le prince Alfonse son fils ne fit pas la guerre avec moins de succès dans le royaume de Murcie. Il prit de force la ville de Mula, & ravagea de telle sorte les campagnes de Lorca & de Carthagene, que ces deux villes furent sur le point de se rendre. Telles furent les opérations de l'année 1243.

XLVIII. Conquête du royaume de Grenade. *an.* 1243. *Mariana* *l. xiij. c.* 3.

L'année suivante le Roi de Castille porta au loin la désolation dans les campagnes des Maures, prit quelques places, & s'avança jusqu'à la vûe de Grenade. Pelage Correa grand maître des chevaliers de S. Jacques, l'engagea à faire le siege de Jaën ou Giene ; l'entreprise étoit hazardeuse & difficile, tant par la situation de la place, qui étoit presque inaccessible, que par les fortifications qu'on y avoit ajoutées, & par la nombreuse garnison qui la défendoit. On ne laissa pas d'en former le siege, & on y employa assez inutilement plusieurs jours & de grands travaux. Heureusement pour les Espagnols, le Roi de Grenade, dont Giene ou Jaën en Andalousie dépendoit, se trouva alors attaqué par la faction des Maures, nommés Oysemeles, & ne trouvant aucune ressource dans les siens, vint se jetter entre les bras du Roi de Castille, lui promettant fidélité, s'il vouloit le secourir efficacement contre les factieux. On convint aisément des conditions. Le Roi de Grenade promit de faire incontinent rendre Giene ou Jaën, de partager par moitié avec le Roi de Castille les revenus du royaume de Grenade, qui montoient à cent soixante-dix mille pieces d'or ;

de venir aux assemblées de la nation Espagnole comme vassal, lorsqu'il y seroit appellé; ils firent alliance offensive & défensive envers & contre tous. Giene fut rendue après huit mois de siege, vers le milieu d'avril 1246.

Ferdinand y entra avec tout le clergé en procession, & marcha à la grande mosquée, qu'il fit purifier & consacrer en église, sous l'invocation de la Ste. Vierge; il y établit & fonda un nouvel évêché, dont le premier évêque, nommé Pierre, n'en prit possession qu'en 1249. après que l'érection en fut autorisée par le pape Innocent IV.

En 1246. Jacques roi d'Arragon ayant partagé son royaume entre ses deux fils, avoit destiné à Alfonse l'aîné le royaume d'Arragon, & à Pierre, qu'il avoit eu d'Yolande sa nouvelle épouse, la Catalogne. Il y eut entre eux quelques différends sur les limites des deux états : on choisit des juges arbitraires pour les fixer; mais on n'en fut pas satisfait, & les esprits demeurerent partagés & aliénés.

XLIX. Sanche roi de Portugal privé du gouvernement de son royaume. an. 1243. *Mariana l. xiij. c. 4. Innoc. IV. l. ij. de supplenda neglig. Prælatorum decretal. l. vj.*

En Portugal le roi Sanche II. du nom gouvernoit avec tant de foiblesse & d'indolence, que Mencia sa femme disposoit de tout avec une autorité presqu'absolue, ne suivant de conseils que ceux de gens qui ne méritoient nullement sa confiance. Les grands du royaume irrités de voir l'administration des affaires, les emplois & les dignités entre les mains de gens indignes, essayerent d'abord de porter le Roi à répudier la Reine. On en parla au Pape, & on voulut persuader au Roi qu'il y alloit de son salut; mais la Reine, par ses artifices, renversa tout ce qu'on avoit dit.

Les seigneurs n'ayant pu réussir de ce côté là, résolurent de mettre sur le trône Alfonse frere du Roi, qui étoit un Prince très-capable de bien gouverner. Ils s'adresserent au pape Innocent IV. qui tenoit alors un concile à Lyon, & lui proposerent, attendu l'incapacité du roi Sanche, de le dépouiller du royaume. Le Pape n'y put consentir; mais il permit qu'Alfonse prit l'administration des affaires pendant la vie de Sanche. Alfonse entra en possession du gouvernement sans trouver aucune résistance. Le roi Sanche fit quelques tentatives auprès des autres rois des Espagnes, pour être rétabli dans l'exercice de la royauté : il n'y put réussir, & passa le reste de sa vie à Tolede, où Alfonse son frere lui fournissoit de quoi vivre selon sa dignité; il mourut, dit-on, vers l'an 1256. la ville de Coimbre lui demeura fidélement attachée jusqu'à sa mort. Flectius, qui commandoit dans la ville, y souffrit constamment toutes les incommodités d'un très-long siege. Enfin le bruit s'étant répandu que le roi Sanche étoit mort, il demanda au roi Alfonse la permission d'aller à Tolede pour s'en assurer; il s'y rendit,

& remit sur le tombeau de Sanche les clefs de la ville, disant : Seigneur, tandis que je vous ai cru vivant, j'ai défendu la place que vous m'avez confiée avec toute la fidélité & la constance que je devois ; à présent que je ne puis douter que vous ne soyiez mort, je vous remets les clefs que vous m'avez confiées ; je me crois absou de mon serment de fidélité : j'annoncerai votre mort à vos fideles sujets, & je les porterai à se soumettre au roi Alfonse votre frere. Telle fut la constante fidélité du gouverneur Flectius.

Après la conquête de Grenade, Ferdinand roi de Castille conçut de grandes espérances de s'emparer aussi de Séville. Il entra donc en campagne en 1244. il envoya d'abord cinq cens hommes armés à la legere sous la conduite du Roi de Grenade, puis on envoya un gros détachement pour ravager & mettre le feu aux moissons & aux villages des environs de Séville. Un autre détachement fut envoyé faire la même chose dans les campagnes de Césarienne, ou Xerés de la Frontera. Ce n'étoit là que le prélude de la guerre de Séville, que le Roi de Castille avoit résolue. Il assiégea en 1246. la ville de Carmone ; mais il ne la prit point ; il se contenta d'en tirer de grosse somme pour le présent, & de l'assujettir à lui payer un tribut pour l'avenir, & d'en tirer parole, qu'elle se rendroit dans six mois, si elle ne recevoit point de secours. Mais il prit les villes de Constantine, de Reyna, de Lora, de Cantillona & de Guillena. En ce même tems, pour prévenir les obstacles qui auroient pu lui venir de la part du Roi d'Arragon, il maria son fils Alfonse avec Violente ou Yolande fille de Jacques roi d'Arragon : la cérémonie s'en fit au mois de novembre 1246.

L. Guerre contre la ville de Séville. *an.* 1244. 1245. *Mariana. l. xiij. c. 5. 6.*

Le siege projetté de Séville occupoit tellement le Roi de Castille, qu'il ne put assister aux nôces de son fils. Les Maures de Tingis & de Ceuta étant venus au secours de cette ville avec une flotte de vingt vaisseaux, furent battus & dissipés par une autre flotte de dix-huit vaisseaux Espagnols, venus de Cantabrie ou de Biscaye : ce n'étoit pas un petit avantage pour le Roi de Castille d'avoir défait ces Africains. Le roi de Séville, nommé Axataf, avoit eu le loisir d'amasser du secours de toute part, & des provisions dans Séville, qui étoit alors considérée comme la capitale de l'empire des Maures en Espagne. Le Roi de Castille en forma le siege le 20 d'août 1247. il étoit maître de la mer, d'où il pouvoit tirer de grands secours par la riviere de Guadalquivir. Les assiégés, privés de cet avantage, firent tous leurs efforts pour mettre le feu à la flotte du Roi de Castille, qui étoit au port ; ils employerent pour cela le feu grégeois, qui étoit alors fort à la

mode; mais ils n'y purent réussir. Les assiégés firent diverses sorties, avec très-peu de succès. La ville de Carmone, distante de Séville de vingt-quatre milles ou de dix lieues, se rendit, comme elle s'y étoit engagée l'année précédente. Alhamar roi de Grenade vint avec ses troupes au camp du Roi de Castille : tout cela ne put empêcher que la maladie ne se mit dans l'armée Espagnole, & que le siege ne tirât en longueur; car on avoit déja passé l'hyver devant la ville, sans que les assiégés parlassent de se rendre.

Ils n'y songerent sérieusement que lorsqu'ils virent le pont du Guadalquivir rompu, par l'impétuosité de deux gros vaisseaux qu'on poussa contre le pont, & qui briserent les chaînes qui le tenoient par les deux extrémités; alors se voyant destitués du secours des vivres qu'ils tiroient du dehors par le moyen de ce pont, ils demanderent à capituler. Ils offrirent d'abord de payer au Roi de Castille les mêmes tributs qu'ils payoient au Miramolin d'Afrique. On refusa cette condition. Ils ajouterent qu'ils donneroient le tiers de leur ville. On ne les écouta point. Ils en offrirent la moitié, qu'on sépareroit de l'autre moitié par une muraille. Le Roi demeura infléxible à ne leur accorder que la vie sauve, & la liberté de se retirer avec leurs effets où ils voudroient. Il fallut en passer par-là. La ville de Séville, & toutes les places qui en dépendoient, furent cédées au Roi de Castille, à l'exception des villes de S. Lugar, de Barramede, d'Aznalfarache & de Niebla, qu'on laissa au Roi de Séville. La citadelle de cette ville fut mise incontinent entre les mains des Espagnols, & on donna au Roi & aux bourgeois de Séville un mois pour déloger. Ils sortirent de la ville le 27 de novembre 1248. au nombre de cent mille personnes de toute condition, de tout âge & de tout sexe; une partie passa en Afrique, les autres se disperserent dans les villes d'Espagne, qui appartenoient encore aux Maures. Le siege avoit duré seize mois. Le Roi de Castille fit son entrée dans la ville le 22 de décembre. Elle fut bientôt repeuplée par un très-grand nombre de familles Espagnoles qui s'y établirent.

LI. Mort de Ferdinand roi de Castille, &c. Alfonse X. son fils lui succéde. *an.* 1252. *Mariana. l. xiij. c. 8.*

Ferdinand roi de Castille ne borna pas ses conquêtes à Séville, il se rendit maître de Césarienne ou Xerés de la Frontera, de Medina-Assidonia, de Bethelie, d'Albequime, d'Aznalfarache. Il ne restoit presque plus rien aux Maures dans ces cantons là; & Ferdinand songeoit même à passer en Afrique, & faisoit équiper à ce dessein une flotte dans la Cantabrie ou la Biscaye; mais la mort le surprit, occupé de ses grands projets, à Séville le 30 mai 1252. Il avoit régné en Castille trente-quatre ans onze mois vingt-trois jours, & dans le royaume de Leon, environ vingt-deux ans. Ce fut un Prince des plus accomplis, en qui la valeur, la prudence,

la

la probité, la piété, la justice se trouverent admirablement réunies, & lui mériterent le surnom de Saint. Il eut pour successeur dans ses royaumes de Castille, de Leon, de Cordoue & de Séville, Alfonse son fils.

En Arragon le roi Jacques, tout dévoué aux desirs de la reine Yolande ou Violande, partagea de son vivant ses états à ses enfans. Il avoit quatre fils & quatre filles, savoir, Pierre, Jacques, Ferdinand & Sanche; & les Princesses, Yolande, Constance, Sanctia & Marie. Il divisa son royaume en quatre provinces, & les distribua à ses quatre fils. L'aîné, nommé Alfonse, le trouva très-mauvais, & s'en plaignit beaucoup. Les Grands du royaume entrerent dans son sentiment, & prirent son parti contre le Roi son pere. On tint une grande assemblée dans le mois de février 1250. pour arrêter les suites de cette division. On contint le jeune Prince dans le devoir; mais on ne put porter le Roi son pere à changer de résolution. Il donna même de son vivant la Catalogne à son fils le prince Pierre; mais dans la suite Alfonse ratifia cette disposition.

LII. Mort d'André roi de Hongrie. Bela IV. lui succéde. an. 1231. Bonfin. l. viij. p. 286.

En Hongrie le roi André étant mort en 1231. son fils aîné Bela IV. du nom fut reconnu par tous les états du royaume de Hongrie, & se fit couronner dans l'assemblée générale de la nation, le 13 d'octobre de la même année 1231. dans la ville d'Albe-Royale. Dans cette assemblée son frere Coloman fut déclaré duc, & porta l'épée royale devant le Roi son frere, & Daniel prince de Russie conduisit le cheval du Roi, & fit l'office de grand Ecuyer. A peine avoit-il régné cinq ans, que les Tartares, surnommés Mangales, firent irruption dans la Hongrie. En voici l'occasion: les Cumanes ou Comanes, peuples de Scythie, après avoir résisté quelque tems aux Tartares, avoient enfin été obligés de céder, & de leur abandonner leur propre pays. Cuthene leur roi envoya des ambassadeurs au roi Bela, le priant de recevoir dans ses terres la nation des Comanes, & de les traiter comme ses propres sujets, promettant que ces peuples, chassés de leur pays, ne lui seroient point à charge; mais qu'ils embrasseroient même la religion chrétienne. Bela accorda volontiers ce que le Roi des Comanes lui demandoit, alla même au devant d'eux, & les fit conduire jusques dans le milieu de la Hongrie. Ces peuples étoient au nombre de quarante mille. Bela les défraya dès qu'ils furent entrés dans son royaume, & les traita avec toutes sortes d'humanité & d'honneurs. Mais ces étrangers, qui menoient avec eux une très-grande quantité de bétail, faisoient sur toute leur route de grands dégats dans les terres & dans les prairies; & quand on les recevoit dans les villages ou dans les bourgs, ils s'y comportoient avec insolence,

1237.

faisant outrage aux filles de basse condition, & même aux autres, quand ils en trouvoient l'occasion. Plusieurs Hongrois en porterent leurs plaintes au Roi, qui n'y fit aucune attention, donnant toujours le tort aux Hongrois contre l'étranger. Cette conduite aliéna étrangement les esprits des Hongrois, & il les aigrit encore davantage, lorsqu'après son couronnement, il traita avec cruauté ceux qui lui avoient été contraires du vivant de son pere; envoyant les uns en exil; mettant les autres en prison; faisant même crever les yeux au palatin Denys. Il irrita encore les seigneurs par une loi qu'il publia contre eux, portant défense de s'asseoir en sa présence, & ne donnant cette liberté qu'aux princes, aux archevêques & aux évêques. Il ne permettoit pas qu'on lui parlât, sinon par requête, ou par placet; ensorte que les maîtres aux requêtes disposoient de tout à leur volonté, & qu'on disoit publiquement qu'au lieu d'un Roi, la Hongrie en avoit autant que le Roi avoit d'officiers. Il traitoit les Comanes tout autrement, toujours prêt à les écouter, à les favoriser & les combler de biens.

LIII. Irruption des Tartares en Hongrie. an. 1240. *Bonfin. l. viij. p. 292. Vid. & Petr. de Reua.*

Quelques années après & vers l'an 1240. on apprit que les Tartares, après avoir ravagé la Russie, s'approchoient de la Hongrie, & menaçoient de la traiter comme ils avoient fait les provinces voisines. Leur armée étoit, disoit-on, de cinq cens mille hommes. Ils s'étoient partagés en trois corps, dont l'un, conduit par Peta, s'étoit jetté dans la Pologne, d'où il étoit passé dans la Silésie; un autre corps, sous le commandement de Cadanus, entra dans la Bulgarie, la Bosnie & la Servie; & le troisieme, conduit par Battus, entra en Hongrie.

Le roi Bela ayant appris qu'ils étoient entrés dans ses états, & qu'ils avoient battus ceux qui en gardoient les avenues, ordonna aux seigneurs & aux prélats de se tenir prêts avec leurs troupes, pour résister à l'ennemi commun: & de peur que les Comanes, dont la fidélité étoit suspecte aux Hongrois, ne se joignissent aux Tartares, on donna des gardes au roi Cuthene & aux principaux de cette nation; & on ordonna à tout le peuple des Comanes, de venir joindre l'armée du Roi, qui étoit assemblée à Pest sur le Danube, vis-à-vis la ville de Bude. Le corps des Tartares, conduit par Peta, après avoir tout mis à feu & à sang dans la Pologne & dans les autres provinces où il avoit passé, vint en Hongrie, où Battus étoit déja entré; ils y commirent les dernieres cruautés, & Battus marcha droit au roi Bela, qui étoit campé à Pest. La maniere de se battre des Tartares, n'est pas de combattre de pied ferme & de demeurer unis & serrés en corps de bataille, comme les anciens Grecs & les Romains, & comme les peuples de l'Europe encore aujourd'hui. Les Tartares voltigent & caracollent,

viennent fondre avec impétuofité fur l'ennemi lorfqu'il y penfe le moins, puis fe retirent avec la même promptitude, tirant des fleches & des traits fans en venir aux mains; ils ont des chevaux extraordinairement vîtes & difparoiffent en un moment, puis reviennent à la charge. Quelquefois ils fe retirent affez loin pour attirer l'ennemi dans quelque embufcade. En combattant, ils ufent de rufe & d'adreffe, plutôt que de force & de méthode.

LIV. Défaite de l'Archevêque de Colocza. Mort du Roi des Comanes. *an. 1240. Bonfin. l. viij. p. 294.*

Le roi Bela, qui connoiffoit leur maniere de combattre, retenoit les fiens, & leur défendoit févérement de fe commettre avec eux. Hugolin archevêque de Colocza, impatient d'en venir aux mains, fortit du camp avec les fiens, & pourfuivit les Tartares jufques dans un marais, d'où les ennemis fe retirerent aifément par la legéreté de leurs chevaux. Mais la cavalerie de l'Archevêque, péfamment armée, enfonça dans la boue, & ne put fe défendre des traits des Tartares; il n'en revint que trois ou quatre avec l'archevêque Hugolin: les Tartares s'étant approchés de Vaccia ou Vatzen, qui n'étoit qu'à vingt milles de Peft, il fe retira, & laiffa prendre & faccager cette place.

Battus roi des Tartares, après avoir pillé le tréfor de l'églife, fit brûler en un tas tous ceux & celles qu'il prit dans la grande églife de ce lieu, où ils s'étoient réfugiés. Les Hongrois, qui voyoient que Bela évitoit d'en venir aux mains avec les Tartares, l'accufoient de timidité & de foibleffe, & demandoient hautement qu'on leur livrât Cuthene roi des Comanes, difant que c'étoit lui qui avoit fait venir les Tartares en Hongrie, & que les Tartares n'étoient que des Comanes. Le Roi eut beau faire pour excufer ce Prince, le foldat Hongrois en fureur, força fon logement, le maffacra avec tous les Comanes qui étoient avec lui, & jetta fa tête au peuple par la fenêtre. Le roi Bela, forcé par les reproches & les clameurs des fiens, marcha enfin contre les Tartares en ordre de bataille. Il ordonna aux Comanes de le fuivre; mais ayant appris la mort de leur Roi, ils fe mutinerent & firent main-baffe fur tous les Hongrois qu'ils rencontrerent; puis ayant fait alliance avec les Tartares, ils pafferent le Danube, & mirent tout à feu & à fang dans le pays de Jawer. Ils mirent le feu dans un grand nombre de villes & de bourgs, & firent périr une infinité de perfonnes, & enfin fe retirerent dans la Bulgarie.

Benoît évêque de Varadin, venant avec fes troupes au fecours du roi Bela, apprit fur fa route que les Tartares avoient brûlé Agria; il s'avança de ce côté là pour recueillir les Hongrois, qui s'en étoient fauvés. Les Tartares ayant appris fa marche, feignirent de prendre la fuite, & fe retirerent en effet affez loin, jufqu'en un lieu qui leur parut avantageux. Mais comme ils avoient peu de monde, ils employerent un ftratagême qui leur eft affez

ordinaire. Ils firent des hommes de paille, qu'ils revêtirent, & les mirent sur des chevaux, afin que, de loin, on les prit pour des cavaliers : puis, ayant tourné bride, ils vinrent fondre sur les troupes de l'Evêque de Varadin. A peine le combat étoit commencé, que l'on vit paroître de loin ces prétendus cavaliers, qui venoient comme pour secourir les Tartares. Ceux-ci, à leur ordinaire, après le premier choc, retournerent, à toute bride, vers le corps des leurs qui venoient au petit pas. Alors ils fondirent de nouveau sur les Hongrois, qui, trompés par la fausse apparence de cette cavalerie de paille, prirent la fuite, & furent entiérement défaits & percés par les fleches des Tartares. A peine l'évêque Benoît, avec peu des siens, put s'échaper par la fuite.

LV. Fuite du roi Coloman & de Bela. *Idem.*

Le roi Bela voyoit avec douleur son pays ravagé par les Tartares, sans pouvoir y apporter de reméde. Il décampa de Pest, & vint camper sur la Save, pas loin d'Agria; & les Tartares, après avoir passé le fleuve, se camperent derriere un marais, où ils se croyoient fort en sûreté. Le roi Bela faisoit faire bonne garde, & au pont de la Save, & autour de son camp, de peur de surprise. Il auroit volontiers livré bataille aux Tartares; mais il ne trouvoit ni bonne volonté, ni résolution dans ses troupes. Les Tartares passerent enfin la riviere à un gué qu'ils découvrirent, & parurent, avant l'aurore, tout autour du camp des Hongrois. Ceux-ci étourdis du danger, n'écoutoient personne, & n'étoient ni en état de se défendre, ni de repousser, ni d'attaquer l'ennemi. Tout étoit en confusion dans le camp. Les Tartares les accabloient d'une grêle de fleches. Il en périssoit un grand nombre; ni les ménaces, ni les promesses ne les touchoient point. Ils demeurerent dans cette consternation jusqu'à midi, sans vouloir sortir du camp, ni se ranger en bataille. Vers midi, Coloman roi d'Halitz, ou de la Russie Rouge, qui étoit venu au secours du roi Bela son frere, sortit du camp, avec quelques-uns des siens, espérant qu'il seroit soutenu par les Hongrois qui étoient dans le camp. Il donna vigoureusement sur les Tartares, & en tua plusieurs; mais, voyant que les Hongrois ne songeoient point à le suivre, il se retira, sans que les Tartares s'opposassent à sa retraite; il se rendit à Pest : puis, ayant passé le Danube, il se campa dans le comté de Zegzard.

Bela avoit permis à plusieurs Hongrois de sortir du camp, croyant qu'ils alloient au combat, pour soutenir le roi Coloman; mais, voyant qu'ils se déroboient, & se sauvoient où ils pouvoient, il craignit de se voir enfin abandonné des siens, il sortit secrettement du camp, & se cacha dans la forêt voisine, d'où il prit le chemin de la Pologne. Barthelémi évêque des cinq-églises, rassembla le reste de l'armée, & formant un grand bataillon quarré d'infanterie,

& un gros corps de cavalerie, se fit jour à travers les ennemis, & se retira. Il fut poursuivi par les Tartares; mais, ayant rencontré sur sa route un corps de cavalerie, que Ladislas, un des premiers seigneurs de Hongrie, amenoit au camp, ne sachant pas encore la retraite du Roi, il le joignit, &, avec ce renfort, il se retira en lieu de sûreté. Les Hongrois, qui étoient restés au camp, & ceux qui, de leur chef, s'étoient mis en chemin pour aller à Pest, furent tous mis à mort. On ne voyoit que corps morts, à la longueur de deux journées de chemin: les campagnes étoient couvertes de cadavres & de chevaux abandonnés. La Hongrie ne souffrit jamais une plus terrible plaie. Une infinité de seigneurs & de prélats périrent dans cette malheureuse guerre. Les Tartares ayant trouvé, sur le Chancelier du roi Bela, le sceau de ce Prince, s'en servirent pour sceler, en son nom, plusieurs fausses lettres, par lesquelles ils faisoient défense, au nom du roi Bela, aux habitans qui restoient en Hongrie, d'abandonner leurs maisons, & de quitter le pays, promettant de venir incessamment à leur secours. Par cette ruse, ils retinrent le même peuple dans leurs maisons, où ils devinrent de nouvelles victimes de leur cruauté.

LVI. Bela, roi de Hongrie, se retire en Autriche. *an.* 1241. *ibid. p.* 297.

Le roi Bela prit la route de Pologne, & vouloit passer par l'Autriche, pour y voir la Reine son épouse, qu'il y avoit envoyée avant la guerre. Etant arrivé sur les frontieres d'Autriche, & s'étant désarmé pour prendre un peu de repos, Frideric duc d'Autriche vint le trouver, lui fit offre de service, l'exhorta à passer le Danube, pour être plus en sûreté, & le pria de se retirer dans quelques-unes de ses places, pour s'y reposer. Bela, ne se doutant point de la mauvaise volonté de ce Prince, qu'il considéroit comme son ami, & qui étoit même venu d'abord à son secours contre les Tartares, mais qui depuis avoit conçu des desseins funestes contre sa personne, accepta les offres que lui fit Frideric. Ils vont ensemble dans quelques châteaux du Duc, & y vivent, en apparence, dans la meilleure intelligence du monde. Tout-à-coup Frideric répéte à Bela certaines sommes qu'il avoit autrefois exigées de lui. Bela lui donna ce qu'il avoit d'argent monnoyé, & lui mit en mains les vases d'or & d'argent qui lui restoient: il y ajouta trois comtés qu'il démembra de la Hongrie, pour les unir à perpétuité à l'Autriche. Après cela Bela alla joindre la Reine qui n'étoit pas loin de là. Il écrivit au Pape & à l'Empereur, pour leur demander un prompt secours, les conjurant de ne pas laisser la Hongrie en proie aux Tartares, qui ne manqueroient pas d'y ruiner bientôt la religion chrétienne. Cependant il se retira à Segedin, avec quelque cavalerie, où il attendit que le tems apportât quelque changement à ses affaires.

Le Duc d'Autriche, voulant profiter de la disgrace du Roi & du royaume de Hongrie, envoya une armée dans ce pays, avec ordre de ruiner tout ce qui est à l'orient du Danube, comme les Tartares avoient désolés tout ce qui est à l'occident. Il fut obéi; & les Autrichiens porterent le feu & le glaive par tout ce misérable pays. Ils se saisirent de Belgrade, & mirent garnison dans la citadelle. Les Hongrois en fureur y mirent le feu, & y brûlerent les soldats Autrichiens. Le Duc d'Autriche s'en vengea sur les Hongrois qui s'étoient refugiés dans ses états, en les accablant de subsides & d'impôts.

LVII. Cruautés exercées par les Tartares contre les Hongrois an. 1241. 1242.

D'une autre part, les Tartares, ayant appris qu'il y avoit un très-grand nombre de Hongrois qui s'étoient fortifiés dans Varadin & aux environs, marcherent, à travers les forêts, vers cette ville; l'assiégerent, la forcerent, firent main-basse sur tout ce qu'ils y trouverent, sans faire distinction d'âge, ni de sexe; mais, n'ayant pu prendre la citadelle, ils se retirerent à la distance de huit ou dix lieues, pour faire croire qu'ils étoient retournés vers les leurs, & surprendre plus aisément ceux qui étoient demeurés dans la citadelle. En effet, ceux-ci, croyant n'avoir plus rien à craindre, se mirent à travailler, nuit & jour, à réparer la ville de Varadin. Comme ils y étoient occupés, sans se défier de rien, les Tartares vinrent tout-à-coup fondre sur eux, & les massacrerent sans miséricorde. Ceux qui purent gagner la citadelle, y furent incontinent assiégés, & contraints de se rendre le second jour. On égorgea, ou on précipita du haut en bas des murs ceux qui s'y trouverent: ceux qui s'étoient réfugiés dans l'église, y furent brûlés, avec l'édifice même du temple, qui pouvoit passer pour une forteresse. On pilla, on prophana, on détruisit tout ce qui put exciter l'avidité ou la brutalité du soldat. Ceux des Hongrois qui s'étoient sauvés dans les bois, revinrent quelques jours après, pressés par la faim, pour chercher dans les ruines de la ville, quelque reste de nourriture. Les Tarrares, qui s'en étoient douté, revinrent quelques jours après, & acheverent de massacrer ces malheureux. Ils en tirerent bon nombre d'autres hors des bois où ils s'étoient cachés, en leur envoyant dire par leurs compatriotes, qu'ils pouvoient, en toute sûreté, retourner dans leurs maisons, & cultiver leurs champs; & quand ils y furent retournés, ils les mirent inhumainement à mort. On peut voir plus au long les détails de ces cruautés dans Bonfinius, qui a écrit l'histoire de Hongrie, & qui les a tirés de Rogerius, témoin oculaire.

Après avoir ainsi désolé la Hongrie, ils passerent plus avant, laissant derriere eux Ville-neuve, autrement Pergé, & une abbaye de Cîteaux, située sur une hauteur, & fortifiée comme une citadelle;

persuadés que tous les peuples des environs s'y retireroient, & qu'ils les trouveroient tous ramassés, avec tout ce qu'ils avoient de plus précieux. En effet, après avoir ruiné & ravagé tous les environs, ils revinrent sur leurs pas, & attaquerent ces deux postes; &, afin d'épargner leurs troupes, ils exposerent d'abord les Hongrois, les Russiens & les Comanes, qui, après sept jours d'attaque, se rendirent maîtres de Ville-neuve. Ils en firent sortir tous ceux qui y étoient, les partagerent en deux lots: d'un côté, les hommes de condition; de l'autre, les laboureurs: après les avoir dépouillés de tout ce qu'ils avoient, ils les firent tous mourir, à l'exception de deux jeunes filles qu'ils réserverent pour un supplice plus dur que la mort: ils prirent ensuite le monastere d'Egrés, & traiterent de même tous ceux qu'ils y trouverent, excepté quelques moines, quelques femmes & des filles des plus belles, moins par pitié, que par lubricité.

LVIII. Prise de la ville de Strigonie par les Tartares. *Ibidem.*

La ville de Strigonie & le pays des environs n'avoient pas encore éprouvés la cruauté ni l'avidité des Tartares. Le Danube étoit une barriere qui empêchoit ces barbares de passer de ce côté-là; mais, l'hyver étant venu, ils résolurent d'y passer sur la glace. Ceux de Strigonie, pour les empêcher, avoient soin de rompre la glace chaque jour; mais l'hyver fut si rude, qu'ils furent obligés de discontinuer. Toute-fois les Tartares n'osoient encore se hazarder de passer en gros corps de cavalerie, comme ils étoient: ils userent d'artifice; car ils sont très-industrieux pour faire le mal: ils s'éloignerent du bord pendant quelques jours, & laisserent dans la campagne, à la vûe de Strigonie, des troupeaux de bêtes sans gardiens. Ceux de Strigonie passerent le Danube sur la glace, & enleverent les troupeaux. Alors les Tartares, assurés que la glace étoit assez forte pour les porter, passerent hardiment, & couvrirent tout le pays de leur multitude. Un de leurs Rois, nommé Cadan, se détacha du gros de l'armée, & se mit à suivre le roi Bela. Ce malheureux Prince s'étoit jetté en Dalmatie, & ne s'y croyant pas encore en sûreté, passa dans les isles du Golphe de Vénise. Ainsi Cadan, frustré de son espérance, se rabattit sur la Rascie & la Bosnie, & y mit tout à feu & à sang. Il en usa de même dans la Bulgarie.

Les autres Tartares commencerent le siege de Strigonie. La ville étoit très-bien munie & très-bien fortifiée; & le nombre des habitans de toutes nations qui s'y étoient enfermés, faisoit espérer qu'on la garentiroit de la fureur des barbares; mais, le troisieme jour après leur arrivée, ils ordonnerent à tous leurs captifs d'apporter des fascines pour combler le fossé, & former une platte-forme, afin de placer leurs machines pour battre la ville. Tout cela fut exécuté avec promptitude: ils renverserent & tours & murailles, & rédui-

firent les habitans à un tel désespoir, qu'ils résolurent de mettre le feu à leurs fauxbourgs, brûlerent leurs chevaux, leurs habits, & ce qu'ils avoient de plus précieux; enfoüirent leur or & leur argent, & se retirerent dans la ville, qui étoit environnée de bonnes murailles de pierres: elles ne tinrent pas long-tems contre les barbares; la ville fut prise en peu d'heures, & ils y firent une telle boucherie, qu'il n'y eut que quinze personnes d'épargnées. La citadelle résista; & les Tartares n'oserent en tenter le siege. Ils s'avancerent vers Albe-Royale, où ils croyoient trouver abondance d'or & d'argent, parce qu'ils savoient que les tombeaux des Rois de Hongrie y étoient; mais, la ville étant située au milieu des eaux & des marais, ils n'en purent même former le siege. Ils n'oserent non plus attaquer le monastere de S. Martin: il n'y eut que ces trois lieux qui échapperent à leur fureur.

LIX. Retour des Tartares dans leur pays. Bela revient en Hongrie. *an.* 1244. *Bonfin. l.* 8. *p.* 301.

Après avoir ainsi ravagé la Hongrie pendant trois ans, les Tartares se retirerent en leur pays, par la Comanie & la Russie. Le roi Bela, ayant appris leur retour, revint dans ses états, avec un corps considérable de troupes, que les chevaliers du Temple, & quelques princes de Dalmatie lui avoient donné. Son premier soin fut de recueillir les débris de son royaume dissipé & ravagé. La peste & la famine avoient moissonnés presque tout ce que l'épée des Tartares avoit épargné. Il porta ensuite les armes contre Frideric duc d'Autriche, qui l'avoit si indignement traité dans sa disgrace, & alla assiéger la ville de Neustad, pour attirer ce Prince au secours de la place, & l'obliger d'en venir à une bataille: elle se donna au pied des murailles de la place; & les Hongrois s'y battirent avec tant de courage, qu'ils mirent en déroute l'armée Autrichienne. Le duc Frideric fut attaqué par un Hongrois, qui lui donna un coup dans le visage, & le tua sur la place. Après cette victoire, Bela ravagea l'Autriche, & retourna, chargé de dépouilles, dans son royaume.

Rainald. an. 1258. *n.* 33.

Vers l'an 1258. les Tartares firent des propositions d'accomodement au roi Bela IV. Et la crainte, qu'eut ce Prince, que ces peuples infideles ne revinssent de nouveau ravager son royaume, le porta à les écouter. Il ne voulut toute-fois rien faire, sans consulter le pape Alexandre IV. Il lui écrivit en ces termes: » Quand la Hongrie fut attaquée par les Tartares, j'envoyai l'Evêque de Vacia » au pape Grégoire IX. pour lui demander du secours, sans qu'il » daigna seulement m'envoyer un mot de consolation. Après la » mort de Grégoire, & pendant la vacance du saint siege, les Cardinaux m'écrivirent que, quand il y auroit un nouveau Pape, il » prendroit soin d'éloigner de mon royaume ces fâcheux ennemis. » Après l'élection du nouveau Pape, je me trouve encore méprisé » & abandonné. Si donc le secours du saint siege me manque encore

» à

» à présent, je serai contraint, à mon grand regret, d'accepter la
» paix qu'ils m'ont offerte plusieurs fois. Ils me donnent le choix
» du mariage ou de mon fils avec la fille de leur Roi, ou de ma
» fille avec le fils de leur Roi; mais à condition que mon fils, avec
» la quatrieme partie de mes troupes, marchera, à la tête des Tar-
» tares, contre les chrétiens, & qu'il aura la cinquieme partie du
» butin & des conquêtes. De plus, je serai exempt de leur payer
» tribut. Ils n'entreront point sur mes terres, &, s'ils m'envoyent
» des ambassadeurs, leur suite n'excédera point cent personnes ».

Le pape Alexandre IV. répondit par une lettre du 14 octobre 1259. où il excuse ses prédécesseurs de ne lui avoir point envoyé de secours, à cause des embarras où étoit l'église en ce tems-là. A l'égard des propositions que lui faisoient les Tartares; il lui dit que quand il n'auroit aucun secours à esperer, ni du ciel ni de la terre, & quand il s'agiroit de la perte de tous les royaumes, & de sa vie même, elles devroient lui faire horreur. Qu'il y a des remédes si honteux, qu'un homme de cœur doit plutôt choisir la mort; qu'aucun intérêt temporel ne doit le porter à s'allier avec les Infideles. Il l'exhorte fortement à recourir à Dieu, & à reconnoître que les incursions des barbares sont des punitions des crimes des chrétiens. Il lui accorde pour subside le cinquieme des revenus ecclésiastiques de Hongrie, dont il retirera plus d'avantage, que des mille arbalêtriers qu'il demandoit au Pape. Nous ne trouvons aucune suite de ces propositions des Tartares.

Mort du roi Bela IV. Etienne IV. lui succéde. an. 1275. Bonfin. l. viij. p. 302.

Le roi Bela eut le bonheur de rétablir la tranquillité, le bon ordre, la justice, la religion & l'abondance dans son royaume. Les chevaux, qui avoient été abandonnés pendant les dernieres guerres, devinrent sauvages; & l'on en voit encore beaucoup de cette sorte dans les montagnes de Hongrie, qui portent leurs crins pendans jusqu'à terre, peu chargés de graisse, mais extrêmement vites. Bela avoit épousé Marie, qu'on dit avoir été fille de l'Empereur de Constantinople, & en avoit eu deux fils, Bela & Etienne. Bela mourut avant son pere. Etienne succéda au Roi son pere, décédé en 1275. Il fut enterré à Strigonie, dans la magnifique église qu'il avoit fait bâtir.

LX. Affaires de Dannemarck Eric IV. succéde au roi Valdemare. an. 1234. Meurs. Rer. Danic. l. ij. p. 25. 26.

En Dannemarck, le roi Valdemare étant mort le 28 mars 1234. eut pour successeur Eric IV. son fils aîné, âgé de vingt-cinq ans. Son premier soin fut de retirer la Nordalbinge ou l'Holsace, & la Wagrie des mains de ceux qui l'avoient démembrée du royaume de Dannemarck. Eric invita son frere Abel à se joindre à lui, pour l'aider à recouvrer ces provinces. Mais Abel, qui avoit épousé Mathilde fille d'Adolphe duc d'Holsace, lui refusa son secours; il prit même les armes pour repousser Eric & pour soutenir les deux

fils du Duc d'Holſace ſon beau-pere. Ces deux jeunes Princes étoient alors à Paris, où ils faiſoient leurs études. Quelques ſeigneurs Allemands, craignant les ſuites de cette guerre entre Eric & Abel, s'entremirent pour les accommoder, & réſolurent qu'on feroit revenir de France les deux fils du Duc d'Holſace, & qu'on leur confieroit le gouvernement du pays de leur pere : ce qui fut exécuté;
An. 1242. mais la paix ne dura guères entre Eric & Abel. Eric prétendoit que ſon frere Abel lui devoit faire hommage pour ſon duché de Sleſvick. Abel au contraire ſoutenoit qu'il avoit reçu ce duché du Roi ſon pere en héritage, & ſans aucune dépendance. Sur ces difficultés, ils recommencerent la guerre & firent le dégat ſur les terres l'un de l'autre. Cette guerre fut encore aſſoupie peu de tems après en 1244. par la médiation des princes leurs voiſins.

LXI. Guerre entre les deux freres Eric IV. & Abel. an. 1245.

On croit que le pape Innocent IV. avoit invité le roi Eric au concile de Lyon, où l'empereur Frideric II. fut excommunié & déposé, dans le deſſein d'offrir l'empire à Eric; mais ce Prince ne pût s'y trouver, ni même y envoyer ſes évêques, étant alors en guerre avec ſon frere Abel. Cette premiere guerre fut terminée en 1244. mais elle recommença plus fort que jamais l'année ſuivante; les deux freres commirent pluſieurs hoſtilités dans les pays les uns des autres. Eric s'empara d'une partie de l'Holſace, & les deux jeunes Princes, privés de ce pays, ſe retirerent auprès de leur beau-frere Abel. Celui-ci prit Ripa, où il trouva les deux filles de ſon frere, Sophie & Ingelburge, & les emmena en Holſace;
1247. la guerre dura juſqu'au 21 de décembre 1247. que la paix ſe fit : on ſe rendit de part & d'autre les captifs ou priſonniers de guerre.

La guerre recommença au printems ſuivant avec plus d'animoſité qu'auparavant. Les deux freres prirent des places l'un ſur l'autre, leurs troupes & celles de leurs alliés firent de grands ravages ſur les terres les uns des autres. Divers ſeigneurs s'employerent pour les accorder; ſur-tout les Ducs de Brandebourg & de Saxe; même Sophie ſœur des deux freres & épouſe du Duc de Brandebourg, toute enceinte & prête d'accoucher qu'elle étoit, ſe mit en chemin pour tâcher de les réconcilier : elle mourut en couche, & n'eut pas la conſolation de remettre ſes freres en bonne intelligence. Mais les ſeigneurs dont on a parlé, les engagerent enfin à faire la paix. Abel conſentit à faire hommage au Roi ſon frere du duché de Sleſvick; & Canut ſon autre frere du duché de Bleking en Suede. On ſe rendit les villes & châteaux pris les uns aux autres; & tous ceux qui avoient pris les armes pour l'un ou l'autre parti, furent compris dans cette paix. Les deux freres Eric & Abel firent ſerment d'obſerver ces conditions, & ſe donnerent
1259. l'un à l'autre vingt ôtages pour gage de leur parole.

Il y avoit près de trente ans que le roi Valdemare avoit fait la conquête de l'Estonie, ou Estlande dans la Livonie, province de Suede. Depuis ce tems le Roi de Dannemarck n'y avoit pas paru. Le roi Eric avoit résolu en 1259. d'en faire le voyage, & d'y affermir, par sa présence, la religion chrétienne; &, ayant assemblé les états à Roschilde, leur exposa son dessein, & leur demanda un subside extraordinaire, d'un écu par charrue. Les seigneurs y consentirent aisément, & les évêques n'oserent s'y opposer; mais ils animerent sous-main le peuple à refuser ce tribut; appellant même Eric, par une espece de dérision, le Roi du tribut de la charrue. Les commissaires envoyés en Scandie pour lever cet argent, furent mal reçus & contraints de se sauver. Le Roi, croyant les arrêter par sa présence, s'embarqua & passa à Lunden; il fut de même obligé de se retirer à Elsimbourg, où le peuple l'assiégea. Il en sortit pendant la nuit & aborda en Zélande. Il revint quelque tems après avec des troupes. Les mutins lui livrerent bataille, & furent mis en déroute. Le Roi entra dans Lunden, se fit payer la taxe ordonnée, & de plus, quinze mille demi-marcs pour les punir de leur désobéissance.

LXII. Le roi Eric veut passer en Estonie. Révolte de ses sujets. *an.* 1249. *Meur. l. ij. p.* 29.

Eric passa donc en Estonie avec une bonne flotte & des troupes, y fit de sages réglemens, & se fit faire serment de fidélité par la noblesse; puis il ordonna aux chevaliers de l'ordre Teutonique de lui remettre le gouvernement de l'Estonie, & de ce qui lui appartenoit en Livonie. Ils répondirent qu'ils reconnoissoient n'avoir aucun droit sur l'Estonie, qu'ils étoient prêts de lui remettre aussi ce qui lui appartenoit en Livonie; mais qu'ils l'avertissoient de la bien défendre contre les barbares, & de prendre garde que la religion chrétienne n'en souffrit aucun préjudice. Après cela il revint en Dannemarck, parce que les Holsaciens prétendoient qu'on leur rendroit Rendsbourg, en vertu du dernier traité de paix; Eric, soutenant au contraire que ce traité ne regardoit que les places prises dans la derniere guerre, & que Rendsbourg étoit une conquête ancienne faite par le roi Canut son oncle. On reprit donc les armes, & la guerre recommença en 1250. Les Evêques de Paderborne, de Brême & de Lubeck prirent le parti du Duc d'Holsace contre Eric; le prince Abel feignit de demeurer neutre.

LXIII. Le Roi de Dannemarck passe en Estonie. *an.* 1249. *l. ij. p.* 29.

Eric étant prêt de livrer la bataille vers Dannevirc, résolut d'aller passer la nuit avec son frere Abel. Celui-ci le reçut fort bien, &, pendant le repas, Eric lui témoigna la répugnance qu'il avoit à faire la guerre, sur-tout contre des proches & des chrétiens; qu'il le prioit de s'employer pour procurer la paix, & arrêter les tristes suites de la guerre. Abel lui promit ses bons offices; après le souper on joua aux échecs, & Abel commença à chercher que-

LXIV. Mort du roi Eric IV. Abel son frere lui succede. *an.* 1250.

relle à son frere, & à lui rappeller des choses qui s'étoient passées dans la derniere guerre. Eric lui répondit avec modération; mais Abel en colere le fit arrêter & conduire dans un cabinet, d'où il fut tiré presque aussi-tôt, pour être transporté dans une nacelle, avec laquelle il fut conduit à l'embouchure du fleuve Sley. A peine y fut-il arrivé, qu'un nommé Langon, son mortel ennemi, y arriva aussi, & lui dit de se préparer à la mort. Eric s'y prépara par la confession qu'il fit à un prêtre, & dit à Langon: Je savois bien que mon frere me feroit mourir, mais je ne croyois pas que ce seroit sitôt. En effet, l'année précédente S. Venceslas duc de Bohême, qui avoit été tué par son frere, lui avoit prédit qu'il mourroit comme lui d'une mort violente causée par son propre frere. Langon lui coupa donc la tête & le jetta dans la riviere de Sley, chargé de fer comme il étoit, & amassa sur lui grande quantité de pierres. Ceci arriva la nuit du 9 au 10e. jour d'août 1250. Abel publia que le Roi, ayant voulu passer à son armée pendant une nuit fort obscure, étoit tombé dans l'eau & s'étoit noyé.

Mais, après environ deux mois, le corps du Roi étant venu sur l'eau, on vit sa tête qui tenoit encore par un endroit à la peau: il fut reconnu & le crime de son frere manifesté. On dit que, comme on voulut lui trancher la tête, quelqu'un lui ayant demandé où étoit son trésor, il dit qu'il étoit dans un coffre de fer chez les freres mineurs, qu'il avoit fondé à Roschilde. Abel y fit chercher; on vit le coffre, & on n'y trouva qu'un habit religieux, dans lequel il ordonnoit qu'on l'ensevelît après sa mort. Le billet qui portoit cela, avoit été écrit le 5 de juin 1241. en présence & du consentement de la Reine son épouse. Le corps d'Eric fut d'abord enterré dans une chapelle du monastere voisin, de-là il fut ramené, par les ordres du roi Abel son successeur, à Slesvick, & mis dans l'église de S. Pierre. Après la mort d'Abel, le roi Christophe son successeur le fit transporter à Ringstad en Zélande.

LXV. Abel roi de Dannemarck. *an.* 1250. *Meur. l. ij. p.* 31.

Le roi Eric mourut sans laisser d'enfans mâles; car Christophe & Canut, qu'il avoit eu, étoient morts jeunes. Il laissa quatre filles: Agnés, qui finit sa vie dans un monastere qu'elle fonda en l'honneur de Ste. Agnés sa patronne; Sophie, qui épousa Valdemare roi de Suede; Ingelburge, qui épousa Magnus roi de Norvege; & Judithe, qui se laissa corrompre par Valdemare son beau-frere, dont elle eut une fille nommée aussi Sophie.

Abel fut reconnu le 1 novembre 1250. pour roi de Dannemarck par les grands du royaume, plus par nécessité que par inclination; car quoique put dire Abel, pour faire croire qu'il n'avoit point
1251. de part à la mort d'Eric, personne ne l'en crut innocent. Il fit serment devant vingt des principaux du royaume, que c'étoit

malgré lui, & à son insçu, qu'Eric avoit été mis à mort ; & aux fêtes de Noël, dans une assemblée tenue à Roschilde, il reçut le serment de fidélité des seigneurs, & confirma leurs privileges : puis l'Archevêque lui donna la couronne royale & les autres marques de la royauté. En 1252. il fit revenir de Paris son fils Valdemare qui y étudioit, afin de lui donner le duché de Slesvick, que son frere Christophe demandoit avec empressement ; mais ce jeune Prince étant arrivé à Cologne, l'Archevêque de cette ville l'arrêta, & le tint comme prisonnier pendant quatre ans, & ne le renvoya qu'après la mort du Roi son pere. Il donna à Christophe son propre frere la province de Lalande & la Falstrie, que le roi Valdemare son pere lui avoit destinée, & rendit la Fimbrie aux Comtes d'Holsace. Il engagea son frere Christophe à renoncer au droit qu'il avoit à la royauté, en faveur de Valdemare son fils aîné, sujet très-méritant, qui étoit, comme on l'a dit, entre les mains de l'Archevêque de Cologne. Il demanda quelques subsides aux sujets de son royaume, & en particulier aux Frisons, qui le refuserent, disant que leur pays en avoit toujours été exempt ; parce qu'étant fort exposé aux innondations, ils étoient obligés de faire & d'entretenir à grands frais des levées, pour arrêter l'impétuosité des flots de la mer, & les innondations qui s'ensuivroient, si l'on n'y opposoit de grands ouvrages de bois & de terre. 1252.

Pour réprimer leur insolence, le roi Abel leur déclara la guerre. Les Frisons n'étoient pas assez forts pour lui tenir tête. Ils menerent avec eux le Saint tutélaire de leur pays (car ils étoient chrétiens) & firent vœu de couvrir de lames d'or sa statue, qui n'étoit que de bois, s'il leur obtenoit la victoire. Le roi Abel étant arrivé dans leur province, trouva tout le pays nouvellement dégagé d'une tempête, qui y avoit répandu beaucoup d'eau, & rendoit la terre si glissante, que ses soldats ne pouvoient y asseoir leurs pieds. Il fut donc obligé de se retirer, & les Frisons victorieux, s'acquitterent de leur vœu envers le saint Patron de leur pays.

LXVI. Mort d'Abel roi de Dannemarck. Christophe son frere lui succéde. an. 1252. *Meurs. l. ij. p. 33. 34.*

Il revint l'année suivante, & campa sur l'Eyder : les Frisons firent un grand fossé pour l'empêcher de pénétrer dans leur pays ; d'autres peuples du voisinage, refusant comme eux de payer le subside, se joignirent à eux, & après avoir attendu six jours, voyant que le Roi enlevoit tous les vivres qui venoient à leur camp, se partagerent en sept corps, & marcherent pour attaquer son camp. Abel craignant d'en venir aux mains avec un peuple en fureur, se retira ; les Frisons le poursuivirent de place en place, & enfin le percerent de coups, & le tuerent au passage d'une riviere, le

21 juin 1252. Il n'avoit régné qu'un an huit mois. Son corps demeura pendant quelques jours exposé aux oiseaux & aux bêtes ; mais ceux de Slesvick l'ayant retiré, l'enterrerent dans la grande église de S. Pierre ; & comme on entendoit, ou l'on croyoit entendre dans cette église des bruits nocturnes qu'on lui attribuoit, ils l'enfoncerent dans le lac de Gottorp. Il laissa deux fils, Valdemare & Eric, & un fils posthume nommé comme lui Abel. Valdemare lui succéda quelque tems après au royaume ; Eric eut le duché de Slesvick, & Abel la ville de Schwinbourg & quelques autres. Il laissa aussi une fille qui épousa le Comte de Bernbourg.

Au tems de la mort d'Abel, Valdemare son fils aîné étoit, comme on l'a dit, détenu à Cologne ; c'est pourquoi les grands du royaume déférerent la couronne à Christophe frere d'Abel. Mathilde ou Mectilde, veuve d'Abel & mere du prince Valdemare, voyant qu'au préjudice de son fils, on avoit déféré la couronne à Christophe, pour se venger de cette injustice, fit brûler tous les actes & documens qui concernoient la donation de l'Holsace au royaume de Dannemarck ; afin que dans la suite on ne pensât plus à faire la guerre à ce pays, pour faire valoir ces donations. Heureusement qu'il s'en conservât quelques copies dans les archives des évêchés, sans quoi ces monumens étoient perdus pour toujours.

LXVII. Affaires de Suede. Valdemare succéde à son oncle le roi Eric. *an.* 1240. *Joh. Mag. l. xij. c.* 16.

En Suede, le roi Eric ayant été tué en 1250. dans la guerre qu'il fit contre les ennemis de Jesus-Christ, en Tavastie, contrée de la Finlande en Suede, eut pour successeur son neveu Valdemare fils du duc Birger. Valdemare fut reconnu roi en 1251. Le duc Birger son pere, qui revenoit victorieux de la guerre qu'il avoit faite en Tavastie, ne put dissimuler son chagrin de voir son fils sur le trône, croyant avoir mérité cet honneur pour ses services. Il assembla les grands du royaume, & démanda pourquoi l'on avoit déféré la couronne à un enfant, qui n'étoit pas encore en âge de se conduire lui-même. Ivarus Blao, fort accrédité dans le pays, lui répondit : » C'est moi qui suis le premier auteur de l'é» lection de votre fils, & je ne l'ai fait que par considération » pour vous & pour vos grands services, n'ayant pas voulu vous » charger d'une dignité que vous méritez, mais que votre âge vous » rendroit trop pénible ; au reste si vous désaprouvez ce que nous » avons fait, nous saurons trouver un sujet capable de bien gou» verner le royaume. « Birger reprit : Et qui prendrez-vous pour Roi ? Ivare, prenant son habit, répondit : Nous le trouverons sous cette robe. Alors Birger témoigna sa reconnoissance à l'assemblée, disant que ce qu'il avoit fait, n'étoit que pour s'assurer si son fils avoit été choisi d'un consentement unanime.

LXVIII. Gouvernement de Birger pere de Valdemare *Joh. Mag. l. xix. c. 19.*

Birger, sans avoir le nom de Roi, en faisoit les fonctions, prenant soin des affaires publiques, rendant la justice, publiant des ordonnances, & maintenant la paix & la subordination dans tous les ordres du royaume. Il ne trouva de résistance que dans la famille des Folchanges, auxquels il fut obligé de faire la guerre. Ils choisirent pour chef un nommé Charle, & formerent une armée assez considérable. Birger, ne voulant pas en venir à une bataille avec eux, les attira dans son camp, par le moyen de l'Evêque de Lincolne, nommé Colon, qui, dans la bonne foi, leur promit avec serment qu'ils pouvoient venir en toute sureté dans le camp de Birger. Ils y vinrent; mais aussi-tôt ils furent arrêtés & mis à mort: ce qui causa un tel déplaisir à Colon, que, depuis ce tems, il s'abstint de dire la messe, & se condamna à un exil volontaire, ayant quitté son église & sa patrie, & étant allé finir sa vie dans la terre sainte. Charle, chef des Folchanges, se retira en Prusse, où il mourut les armes à la main contre les Lithuaniens infideles. Birger rentra dans lui-même, & fit une sérieuse pénitence du crime qu'il avoit commis contre les Folchanges. Il passa le reste de sa vie dans des exercices de piété, faisant plusieurs loix très-utiles, & fondant plusieurs églises & plusieurs monasteres. Ce qui lui a fait plus d'honneur, est la fondation de la ville de Stocolm, qu'il bâtit de fond en comble, dans un lieu si commode & si avantageusement situé, que l'on n'y peut rien ajouter; aussi cette ville est-elle devenue la capitale de Suede. Il fit défricher de grandes forêts, dont on fit de fort bonnes terres, & détourner des eaux & dessécher des marais: ce qui apporta de grands avantages au royaume. Ce grand homme mourut l'an 1266.

LXIX. Valdemare gouverne seul en Suede. *an.* 1266. *Mag. l. xij. c. 20.*

Après sa mort, le roi Valdemare son fils prit par lui-même le gouvernement du royaume. Ce Prince avoit épousé Sophie fille d'Eric IV. roi de Dannemarck. C'étoit une Princesse d'une hauteur insupportable. Elle traitoit avec un souverain mépris les freres du Roi son mari, les regardant comme des hommes de néant: ce qui les obligea à se séparer & partager entre eux leurs biens patrimoniaux. Benoît, qui étoit déja évêque de Lincoping, se contenta du duché de Finlande; Eric reçut une portion du royaume de Suede, & Magnus, le troisieme des freres, fut fait duc de Sundermanie. Ce Prince, qui avoit l'ame grande & l'esprit bien fait, se fit aimer & admirer de tout le monde, jusqu'à exciter la jalousie de son frere le roi Valdemare. La reine Sophie son épouse fomentoit cette mauvaise disposition du Roi, & l'un & l'autre se mocquoient, par de basses railleries, de son teint bazané & de ses cheveux bruns; mais bientôt l'un & l'autre tomberent dans le dernier mépris, le roi Valdemare ayant corrompu, comme je l'ai

déja remarqué, Juthe ou Judithe sa belle-sœur, sœur de la reine Sophie, dont il eut une fille. Cette action accabla de douleur la Reine, & chargea le Roi d'une honte éternelle.

LXX. Guerre entre Valdemare & Magnus. *an.* 1277. *Joh. Mag. l. xix. c. ult.*

La haine, entre les deux freres Valdemare & Magnus, croissoit tous les jours, & les moyens qu'on employa pour les réconcilier, ne servirent de rien. Magnus se vit dans l'obligation de prendre les armes, pour prévenir la mauvaise volonté de son frere. Il leva des troupes en Dannemarck; entra dans la Westrogothie, jurant qu'il y périroit, ou qu'il arracheroit des mains d'un Roi si ingrat, le royaume de Suede. Le roi Valdemare, de son côté, amassa une nombreuse armée, & fit marcher devant une multitude de soldats sans chefs & sans expérience, qui furent aisément défaits par Magnus. Le Roi suivoit lentement & nonchalament, avec l'élite de son armée. Magnus, après cette premiere victoire, s'avança en diligence, & faillit de surprendre le Roi au lit, & la Reine jouant aux échecs. Un Chevalier, échappé du combat, vint à toutes jambes leur annoncer la défaite de la premiere armée, l'approche de Magnus, & le danger où ils étoient d'être surpris, à moins qu'ils ne se retirassent au plutôt.

Le Roi, sans déliberer & sans s'inquiéter de ses troupes, prit lâchement la fuite, & ne s'arrêta pas qu'il ne fut arrivé aux déserts à la Wermelande. Magnus le fit suivre par ses meilleurs cavaliers, qui le surprirent, comme il soupoit, & l'amenerent à Magnus. Valdemare lui demanda la vie, disant qu'il renonçoit au royaume, pourvu qu'il lui assurât la moitié des biens patrimoniaux, que leur pere leur avoit laissés. Magnus en agit généreusement avec lui, & lui donna tout le royaume de Tathie, se contentant de celui de Suede; ainsi la tranquillité fut rétablie dans l'état, & la concorde parmi les freres. Tout ceci arriva en 1277.

LXXI. Haquin roi de Norvege. *Crantz. hist. Norveg. l. iij. c. 14. Matth. Paris. p. 643. Rainald. an. 1246. n. 32. 34.*

En Norvege, Magnus IV. du nom eut pour successeur dans le royaume, Haquin ou Aquin en 1232. Ce Prince persécuta les églises d'une maniere si cruelle, que le pape Grégoire IX. le ménaça de le retrancher de la communion des fideles. Il eut un fils qui mourut en odeur de sainteté, & un autre fils naturel, nommé Haquin, qui lui succéda. Ce dernier, sachant que la tache de sa naissance l'excluoit du trône, demanda au Pape, qu'il lui plût lui accorder dispense pour être élevé à la dignité royale, & la transmettre à ses enfans légitimes; ce que le Pape lui accorda en 1246. & lui envoya un légat, nommé Guillaume, cardinal évêque de Sabine, dont la légation s'étendoit aussi en Suede.

En vertu de la dispense du Pape, Haquin fut couronné en 1247. le 29 juillet, jour de S. Olaf roi de Norvege & martyr, par le légat Guillaume; &, en reconnoissance de ce bienfait, le nouveau Roi

Roi donna au Pape quinze mille marcs de sterlings; & le Légat, outre les grands présens qu'il reçut, leva cinq cens marcs sur les églises du royaume; le tout pour faire la guerre à l'empereur Frideric. C'est à ce même roi Haquin que Mathieu Paris fut envoyé par le roi S. Louis, en 1247. pour l'inviter à se joindre à lui, pour faire ensemble le voyage de la terre sainte, pour lequel, Haquin avoit pris la croix. Ce Roi de Norvege, dit Mathieu Paris, étoit un homme sage, modeste & bien lettré. Il mourut en 1263. après dix-sept ans de regne.

LXXII. Affaires de Pologne. an. 1228. Dlugoss. Mort de Leskon duc de Pologne. Conrade duc de Masovie, régent du duché.

En Pologne, après la mort de Leskon duc de Pologne, arrivée en 1227. par la trahison de Suantopelkon gouverneur de Pomeranie, l'on vit une nouvelle guerre s'allumer en Pologne, entre Conrade duc de Masovie frere de Leskon le blanc, d'une part, & Henri à la Barbe duc de Silésie & de Wladislaw, d'autre. Chacun d'eux prétendant au gouvernement de la Pologne, & à la tutelle des enfans du feu duc Leskon. La duchesse Grzimisla veuve de Leskon penchoit pour le Duc de Silésie, & le prioit de la prendre, elle & ses enfans, savoir Boleslas son fils, & Salomé sa fille, sous sa protection, & de les garentir de Conrade duc de Masovie, qui vouloit les opprimer, sous prétexte de tutelle. A cette occasion, ces deux Ducs entrerent en guerre, & se rendirent, avec leurs troupes, dans les terres de Cracovie. La duchesse Grzimisla étoit maîtresse de la ville & de la citadelle de Cracovie, & en défendoit l'entrée à Conrade. Henri duc de Silésie, avoit fortifié certains postes autour de la même ville, & y avoit mis de bonnes garnisons. Conrade résolut de se rendre maître de ces forts; & Henri lui livra bataille jusqu'à deux fois, dans lesquelles Conrade fut toujours battu, & obligé de se retirer en Masovie.

Henri, croyant n'avoir plus rien à craindre, renvoya son fils, avec la plus grande partie de ses troupes, en Silésie. Conrade en étant informé, entre inopinément dans le pays de Cracovie, & arrête le duc Henri, comme il entendoit la messe dans une église, & l'envoye en prison dans la Masovie. Henri fils du Duc de Silésie leve aussi-tôt des troupes, fait irruption dans la Masovie & la Cujavie, menaçant d'y mettre tout à feu & à sang, si l'on ne met promptement son pere en liberté. Sainte Hedvige épouse du duc Henri, prévoyant les maux d'une guerre civile, vint en personne trouver le duc Conrade, & lui persuada de quitter les armes, & de mettre en liberté le duc Henri; & celui-ci céda librement à Conrade le gouvernement de la Pologne, & la tutelle des enfans du duc Leskon. Ainsi ces deux seigneurs se séparerent bons amis & la paix fut rétablie dans le pays.

LXXIII. Nouvelle

A peine cette guerre étoit finie, qu'il s'en éleva une autre entre

Guerre en Pologne. *Dlugoss. l. vj. p. 642. 643. &c. an. 1229.* Vladislas fils de Laskonoge, & Vladislas son neveu fils d'Othon. Celui-ci fut vaincu & fait prisonnier par son oncle. Il sortit de prison quelque tems après, & ayant ramassé de nouvelles troupes, il vint attaquer son oncle, qui ne jugea pas à propos de l'attendre; mais se retira au château de Ratibor, où il fut fort bien reçu par Casimir Miefzkovic duc de Ratibor. S'ennuyant de cet état d'exil & de dépendance, il en sortit, & avec quelques troupes qu'il ramassa, il vint assiéger la ville de Gnesne, qui étoit de son domaine, espérant qu'elle se rendroit volontairement; mais il y trouva
An. 1230. tant de résistance, qu'ayant appris que Vladislas son neveu venoit pour la secourir, il leva le siege, & s'en retourna à Ratibor, d'où il étoit sorti peu de tems auparavant. Il mourut en 1231. le 18 août, dans la ville de Troda. Comme il ne laissoit point d'enfans, tout ce qu'il avoit demeura à Vladislas son neveu fils d'Othon.

1233. Quelque tems après, Henri duc de Silésie fit la guerre à Othon, dont nous venons de parler, & l'obligea de se retirer en Poméranie, auprès de Suantopelkon prince de ce pays. Par son absence, Henri à la Barbe duc de Silésie s'empara des principales villes de la grande Pologne.

Dans le même tems, Conrade duc de Masovie, sachant que son neveu le prince Boleslas duc de Pologne, & la duchesse Grzymisla sa mere, cherchoient à se retirer de sa dépendance & de sa tutelle, les invita à une entrevue, comme pour parler des affaires du gouvernement; mais il les fit arrêter, & les mit en prison; puis s'empara de leurs trésors, & ayant fait enfermer le Prince dans la forteresse de Czyrsko, il se mit en possession du duché de Pologne, & chercha les moyens de se défaire de Boleslas. Toute-fois touché des prieres du Palatin de Cracovie, il transfera la mere & le fils au monastere de Sicciechovie, où ils furent traités plus humainement, mais toujours étroitement gardés. Ils ne laisserent pas
1234. de s'échaper l'année suivante 1234. pendant que le duc Conrade étoit à la guerre contre les Prussiens infideles, & se retirerent auprès de Henri à la Barbe duc de Silésie, leur parent au troisieme dégré. Ce Prince les reçut fort bien, & leur promit son secours; mais à condition qu'on lui payeroit les frais de la guerre qu'il pourroit entreprendre à cette occasion.

LXXIV. Henri duc de Silésie, gouverneur de la Pologne, & tuteur du duc Boleslas. *Dlugoss. l. vj. p. 651. & suiv.* Boleslas fils du duc Conrade, pour se venger de l'évasion du jeune Boleslas duc de Pologne, entra dans les dépendances de Cracovie, & y fit de grands ravages. Le duc de Silésie Henri à la Barbe l'ayant appris, prit avec lui le jeune prince Boleslas de Pologne, le fit reconnoître par presque tous les Barons de Cracovie & de Sandomir, & prit le gouvernement de Cracovie, de Sandomir & de Lublin, & la tutelle du jeune Prince, avec le titre

de Duc de la haute Pologne; mais, dans le même tems, il rendit fidélement à Boleslas & à la Duchesse sa mere, les domaines & les dignités qui leur appartenoient. Le duc Conrade, étant revenu de la guerre de Prusse, se vengea, sur les terres de Cracovie & & de Sandomir, de l'insulte qu'on lui avoit faite. Mais il ne put empêcher que le duc Henri & le jeune Boleslas ne demeurassent maîtres du pays. La paix entre Henri duc de Silésie, Boleslas de Pologne & Conrade de Masovie, ne se fit qu'en 1235. Ils convinrent que le duc de Pologne Boleslas seroit incontinent mis hors de tutelle, comme ayant atteint l'âge de majorité. Mais, aussi-tôt que la paix fut jurée de part & d'autre, le jeune duc Boleslas déclara publiquement qu'il choisissoit pour régent & pour curateur le duc Henri de Silésie, & qu'il vouloit désormais se conduire par ses conseils. Aussi, depuis ce tems, Henri fut regardé comme le vrai duc de Pologne & de Sandomir, quoiqu'il n'en voulut pas prendre la qualité, par considération pour Boleslas. 1235. 1237.

Il gouverna avec tant de sagesse & d'équité, que les Polonois n'avoient jamais été plus heureux, ni plus tranquilles, que sous son gouvernement. Quant au duc Boleslas & à sa mere Grzymisla, ils furent obligés de demeurer cachés, pendant environ cinq ans, dans une forteresse du duché de Sandomir, pour éviter les embuches de Conrade duc de Masovie. Henri à la Barbe mourut le 19 mars 1238. à Krosno, après avoir vécu trente ans en continence avec la princesse Hedvige son épouse. Cette Princesse s'étoit retirée dans un monastere de Cîteaux; & Henri avoit laissé croître sa barbe, comme un frere convers de cet ordre, & alloit vêtu simplement, sans or, ni pourpre, ni autre ornement séculier. Il eut pour successeur, dans ses duchés de Cracovie & de Silésie, son fils Henri qui étoit le seul fils qui lui restât. Quant à Boleslas duc de Pologne, il épousa Cunegonde sœur de Bela roi de Hongrie; ce qui fut cause que Conrade duc de Masovie, son oncle, ne songea plus à le molester. 1238.

Vers le même tems, c'est-à-dire, en 1246. Daniel duc de Russie, de Kiovie & de Drohicsin ou Drogicin, qui étoit alors le plus puissant duc de Russie, s'adressa à Opison légat de Pologne, & lui demanda la couronne & la dignité royales, à condition qu'il renonceroit au schisme des Grecs, & embrasseroit la communion de l'Eglise Romaine. Opison lui accorda sa demande; & Daniel renonça au schisme, & prit même la croix pour la terre sainte : mais, quelques années après, il retourna à ses anciennes erreurs & au schisme des Grecs. Il laissa deux fils, Leon & Romain; mais je ne crois pas qu'ils aient pris la qualité de Rois. Leon son fils aîné, n'est qualifié que duc de Russie.

LXXV. Irruption des Tartares dans la Russie & dans la Pologne. *an.* 1240. *Dluglos. l. vij. p. 670. & seq.*

Nous avons décrit ci-devant l'irruption des Tartares dans la Hongrie : ces barbares avoient ravagés la Russie & la Pologne. Ils entrerent en Pologne en 1241. prirent & pillerent les villes de Lublin & de Zauvicost, & se trouvant trop chargés de butin & de captifs, ils s'en retournerent dans leur pays, pour s'en décharger ; après quoi ils revinrent en Pologne, ayant à leur tête leur roi Bathus. Ces peuples font la guerre en hyver, comme en été, & plus encore en hyver qu'en été ; & ayant trouvés les fleuves de Bug & de Vilha glacés, ils passerent à Sandomir, prirent & pillerent la ville, & exercerent leur fureur sur tout ce qu'ils y trouvoient d'hommes & de femmes, ne réservant que quelques jeunes hommes pour esclaves. Ils pillerent de même quelques autres provinces ; après quoi, ils reprirent le chemin de leur pays, pour y reporter les dépouilles dont ils étoient chargés ; mais en chemin ils furent attaqués par Vladimir palatin de Cracovie, qui leur tua bien du monde, & donna lieu à tous les captifs de se sauver dans les forêts voisines. Les Tartares retournerent dans leur pays ; mais ils en revinrent bientôt avec de nouvelles troupes ; & s'étant rendus à Sandomir, comme ils ne pouvoient subsister ensemble, à cause de leur grand nombre, ils se partagerent en deux corps, dont l'un, commandé par Cadan, prit le chemin de Lencici & de Cujavie, & l'autre, sous le commandement de Bathus, marcha vers Cracovie. Ils laisserent sur toute leur route des marques de leur fureur & de leur cruauté.

Le palatin Vladimir, qui les avoit déja battus l'année précédente, les attaqua encore celle-ci, le lundi 18 mars 1241. &, accompagné de quelques autres seigneurs & d'une petite armée de braves Polonois, comparée à la multitude des Tartares, il osa leur livrer bataille. Les Polonois firent des prodiges de valeur, & renverserent les Tartares ; mais, comme ils avoient un corps de réserve aussi nombreux que la premiere armée, ce corps de réserve étant venu prendre la place des premiers, les Polonois, accablés par la multitude, & la plûpart blessés, voyant leurs premiers chefs mis à mort, prirent la fuite, & se sauverent, comme ils purent, dans les bois. Après cette défaite, la terreur s'empara tellement des cœurs des Polonois, que la plûpart se retirerent en Hongrie ou en Allemagne ; les autres se jetterent, avec leurs femmes, leurs enfans & leur bétail, dans les forêts & les marais inaccessibles. Le prince Boleslas, avec sa femme Cunegonde, se retira en Hongrie, auprès du roi Bela son beau-frere ; &, quand les Tartares furent entrés en Hongrie, Boleslas revint, par la Moravie, en Pologne.

LXXVI. Bataille de

Les Tartares, après la bataille dont on a parlé, s'avancerent vers

Lencici, où les Polonois furent battus. an. 1241. *Dlugos. l. vij. p. 676. & seq.*

Cracovie, & ils y arriverent le jour des cendres : ils trouverent la ville abandonnée, & y mirent le feu le jour de Pâques. Le lendemain de Pâques, les deux armées de ces peuples se rejoignirent ; & le roi Bathus prit sa route vers Wladislaw, qui passoit pour la seconde ville de Pologne, en grandeur & en richesses. Un corps de ces peuples ayant passé l'Oder, fut attaqué par Meczlaus duc d'Oppelen, qui le défit entiérement ; mais, la grosse armée des Tartares s'approchant, il se retira auprès de Henri duc de Wladislaw, qui se disposoit aussi à résister à ces barbares. Il fut joint par grand nombre de seigneurs & de croisés, qui, regardant cette guerre comme une occasion du martyre, s'y portoient avec une ardeur extraordinaire. La duchesse Ste. Hedvige mere du duc Henri de Wladislaw, quoiqu'elle eut appris par révélation, que le Duc son fils seroit mis à mort dans le combat, & que la plûpart des autres y laisseroient la vie, elle ne laissa pas de les animer à bien combattre. Ils s'y préparerent par la confession & la communion, & en assistant dévotement au saint sacrifice de la messe.

Le Duc sortit de Lencici, & rangea son armée dans la campagne, où coule la riviere de Nissa. Il partagea ses troupes en quatre corps. Les Tartares en firent de même, à la différence que ceux des Tartares étoient bien plus grands & plus nombreux, & que l'un d'eux excédoit tous ceux des Polonois ensemble. Les deux armées se trouverent en présence le 9 avril 1241. & commencerent le combat avec beaucoup de vigueur de part & d'autre ; mais le premier corps des Polonois fut bientôt renversé par les fleches des Tartares, qui les tiroient à bout-portant, & les perçoient sans résistance, parce qu'ils étoient armés très-légérement. Le second corps des Polonois, qui leur succéda, poussa, à son tour, les Tartares, & les fit reculer & prendre la fuite. Cependant une troupe de Russiens, ou même de Tartares, crioient en Polonois, aux troupes Polonoises ; Fuyez, fuyez, comme si tout étoit perdu, & exhortoient au contraire les Tartares à combattre courageusement. Alors Meczlaus duc d'Opolie ou d'Oppelen, s'étant retiré avec la plus grande partie des siens, laissa l'armée Polonoise dans une grande peine ; ce qui n'empêcha pas le duc Henri de tomber sur les Tartares. Il se trouva aux mains avec l'élite des troupes du roi Bathus. Il les combattit avec un courage incroyable, & les renversa. Mais les Tartares ayant répandu sur les Polonois une odeur mortelle, sortie d'une tête noire & horrible, qu'ils portoient au haut d'une pique, les Polonois lâcherent le pied. On en fit une terrible boucherie. Le duc Henri, accompagné de quatre des siens, voulut se sauver ; mais, après avoir échappé deux fois aux Tartares, enfin

il fut tué combattant vaillamment. Pour savoir le nombre des morts, ces barbares, après les avoir dépouillés, leur couperent à chacun une oreille, & en remplirent neuf grands sacs.

LXXVII. Les Tartares en Moravie. *ibid. p. 682.*

Les Tartares entrerent ensuite en Moravie, & y firent des ravages infinis pendant plus d'un mois, sans que Venceslas roi de Boheme fit aucun mouvement pour les réprimer. Ils avoient leur camp près d'Olmutz, d'où ils portoient le feu & l'épée par tout le pays. On leur enleva un de leurs principaux chefs, qui s'étoit approché trop inconsidérément de la ville. Les Tartares offrirent beaucoup de captifs pour sa rançon; mais on les refusa. Ils livrerent à ceux d'Olmutz les gardes de ce Seigneur, comme pour en faire justice. Enfin ils décamperent, & arriverent en sept jours en Hongrie. Nous avons vu de quelle sorte le roi Bela fut défait par les Tartares. Dlugos historien Polonois raconte la chose assez différemment de Bonfinius historien Hongrois. Le Polonois dit que Bela, ayant ramassé une puissante armée, la retint fort resserrée, craignant une seconde attaque subite des ennemis. Le général des Tartares conclut que ce Prince ne savoit pas faire la guerre, de s'être ainsi resserré. Il le fit donc attaquer, & le défit aisément.

LXXVIII. Conrade duc de Masovie se rend maître de la Pologne. *an.* 1241. *Dlugos. p.* 676.

Cependant Conrade duc de Masovie, sachant que Boleslas duc de Pologne son neveu s'étoit retiré en Hongrie, & de-là en Moravie, pour éviter la fureur des Tartares, & que les principaux seigneurs de Cracovie, de Sandomir, de Wladislaw & d'Oppelen, avoient été mis à mort par les infideles; & qu'enfin Henri fils de Henri duc de Wladislaw s'étoit emparé de ce pays, prit la résolution de s'en rendre maître, & d'en chasser l'usurpateur. Il entra donc dans la Pologne, & n'eut pas de peine à s'y faire recevoir, parce que les peuples ne croyoient pas que leur duc Boleslas dût jamais revenir.

Conrade traita si mal les Polonois, & leur imposa de si dures charges, qu'il les contraignit de rechercher leur duc Boleslas, & de le rappeller dans son duché. Conrade en eut vent, & étant venu à Cracovie, fit arrêter & emprisonner plusieurs des principaux seigneurs du pays; mais, au bout de quelques mois, ces prisonniers se sauverent; & leur duc légitime Boleslas s'étant présenté avec sa femme & quelques troupes, il fut reçu avec joie par les Polonois, & reconnu pour leur vrai souverain. Conrade accourut avec une grosse armée pour tâcher de le chasser; mais Boleslas ne jugea pas à propos d'accepter le combat, & se contenta de garnir ses places, en attendant qu'il eut ramassé un corps de troupes suffisant pour lui faire tête. Alors il marcha contre lui, le combattit & le défit le 25 mai 1243. Ainsi il se trouva paisible souverain de la Po-

logne. Le duc Conrade revint encore en Pologne en 1244. & 1246. mais sa mort arrivée en 1247. mit fin à toutes ses poursuites; & le duc Boleslas commença à régner tranquillement.

LXXIX. Seconde irruption des Tartares en Pologne. an. 1259 Dlugos. l. vij. p. 757.

Les Tartares firent encore une nouvelle irruption en Pologne l'an 1259. immédiatement après la fête de l'apôtre S. André. Ils étoient accompagnés de troupes Russiennes & Lithuaniennes, qui ayant passé sur la glace la Vistule & les autres rivieres qui se trouverent sur leur route, vinrent à Sandomir, brûlerent la ville, & mirent tout à feu & à sang dans le pays. On leur offrit des présens & des tributs, pour les engager à épargner le menu peuple, les femmes & les enfans qui s'étoient jettés dans le château de Sandomir. Ils n'écouterent que leur fureur & leur cruauté, & firent main-basse, sans distinction, sur tout ce qu'ils y rencontrerent. Le duc Boleslas & la duchesse Cunegonde ou Kinga son épouse, se sauverent en Hongrie, en attendant que cette horrible tempête fut passée. Les Tartares ne se contenterent pas de Sandomir, ils marcherent contre Cracovie, qu'ils trouverent abandonnée, & qu'ils réduisirent en cendres. Après avoir brûlé, pillé, ravagé la Hongrie pendant trois mois, ils reprirent le chemin de leur pays, chargés de butins, & emmenant une infinité de captifs & de bestiaux.

LXXX. Défaite & conversion des Jaczvinges. an. 1264. Dlugos. l. vij. p. 770. 771.

En 1264. le duc Boleslas entreprit la guerre contre les Jaczvinges peuples voisins de la Masovie, de la Russie & de la Lithuanie. Ils parlent un langage approchant du Russien & du Lithuanien. Ils sont d'un courage & d'une valeur extraordinaire, & si avides de louange, qu'ils s'exposent aux plus grands dangers, dans l'espérance d'être loués dans les chansons qu'on compose dans leur pays, en mémoire des grands hommes. Le duc Boleslas étant entré dans leur pays, ils parurent bientôt en bataille, & le 22 juin 1264. on livra le combat. Les Jaczvinges, quoiqu'inférieurs en nombre, résisterent pendant trois heures avec un courage incroyable. A la fin, accablés par le grand nombre des Polonois, ils furent vaincus. Leur chef, nommé Comath, fut mis à mort. Les autres reçurent le baptême; & leur nation, depuis ce tems, n'est plus connue que de réputation: elle est confondue avec les peuples voisins.

LXXXI. Mort du duc Boleslas. an. 1279 Dlugos. p. 817.

Comme le duc Boleslas n'avoit point d'enfans, (car on assure qu'il garda toujours la continence avec la duchesse Cunegonde son épouse, princesse d'une vertu singuliere, d'où lui vint le surnom de chaste ou pudique,) il adopta, en 1265. pour son fils & son successeur Leskon, surnommé le Noir, fils de Casimir duc de Cujavie & de Lencici, & lui fit épouser Grifine fille de Roceislas duc des Russiens, voulant, par ce mariage, assurer la paix entre les deux nations. Mais la même année, il fit la guerre à Swarnon autre duc des Russiens, pour venger la mort de Semovic, son proche parent,

duc de Masovie, massacré indignement par Swarnon. Il envoya donc contre lui Pierre palatin de Cracovie, avec une bonne armée, qui mit en fuite celle des Russiens. On pilla leur camp, & on fit quantité de captifs. Cette victoire fut d'autant plus signalée, que les Russiens étoient quatre fois plus forts en hommes que les Polonois. Boleslas le Sage mourut l'an 1279. le 10 de décembre. Il avoit régné trente-sept ans, & avoit, comme nous l'avons dit, pendant tout son mariage, gardé la continence avec Cunegonde son épouse. Cette Princesse, après la mort de son époux, embrassa la vie religieuse dans le monastere de Ste. Claire. Boleslas eut pour successeur, dans le duché de Pologne, Leskon le Noir son neveu, fils de Casimir duc de Cujavie, son frere. Boleslas avoit adopté Leskon quelque tems auparavant.

LXXXII. Récapitulation des affaires de Jérusalem, depuis la mort de Saladin, arrivée en 1192.

En Orient, après la mort de Saladin, arrivée en 1192. les affaires de Jérusalem ne prirent pas un meilleur train qu'auparavant. La division des princes chrétiens, la corruption des mœurs des croisés, leur négligence à profiter des occasions que la discorde & les guerres intestines des enfans & successeurs de Saladin eurent entr'eux, leur fournissoient, firent que ce royaume, déja si borné & si foible, ne put ni se rétablir, ni se soutenir.

Sephidinon Saphadin, ou autrement Adel ou Malek-Al-Ader-Aboubeker, frere de Saladin, ayant fait la guerre à ses neveux, les ruina presque tous, conquit la plus grande partie de leurs états, & devint comme le chef des Sarrazins de Syrie. Henri comte de Champagne, à qui Richard roi d'Angleterre, avant son retour en Europe, avoit donné la couronne de Jérusalem, s'étant tué malheureusement, en tombant de la fenêtre de son palais, la croisée sur laquelle il s'appuyoit, s'étant rompue sous lui; les seigneurs croisés déférerent le royaume à Emery de Lusignan roi de Chypre, qui, ayant épousé Isabelle fille du roi Amauri, & héritiere du royaume de Jérusalem, dont il fut le quatrieme mari, réunit en sa personne ces deux royaumes de Chypre & de Jérusalem.

Sous son régne, se fit la fameuse croisade qui, par occasion, fit la conquête de l'empire de Constantinople, étant destinée seulement au secours de la Palestine. Nous avons raconté cette conquête & ce qui la suivit. Elle ne servit qu'à affoiblir de plus en plus le royaume de Jérusalem, par la désertion des sujets de ce royaume, qui vinrent en foule habiter dans les terres de Constantinople, & par la grande diversion des troupes croisées, qui, au lieu de passer en Palestine, se rendirent dans ce nouvel empire, où elles trouvoient de plus grands avantages & beaucoup plus de facilité.

Cependant Emery de Lusignan roi de Jérusalem, se voyant comme abandonné, fut obligé de faire une trêve désavantageuse avec

avec les Sarrazins : elle fut observée, parce que ces infideles, délivrés de la crainte des Européens, recommencerent à se battre les uns contre les autres.

LXXXIII. Mort d'Emery de Lusignan roi de Jérusalem. an. 1205.

Emery mourut en 1205. & ne laissa qu'un fils nommé Hugues en bas âge. Alors les seigneurs, qui étoient en Palestine, envoyerent prier Philippe-Auguste roi de France, de leur envoyer un Roi capable de gouverner le royaume de Jérusalem. Philippe choisit Jean de Brienne, prince plein de valeur, capable de soutenir cet état chancellant. Il lui fit épouser Marie fille du second lit d'Isabelle reine de Jérusalem, & veuve d'Emery.

1209.

Jean de Brienne, arrivant en Palestine en 1209. n'y trouva que peu de troupes, parce que la croisade publiée contre les Albigeois attiroit de ce côté-là la plûpart des princes & des soldats qui avoient la dévotion de se croiser. De sorte que Jean de Brienne, arrivant dans la terre sainte, presqu'au moment que la trêve avec les Sarrazins alloit expirer, se vit en danger de perdre son royaume, en même tems qu'il en prit possession. André roi de Hongrie, s'étant croisé, se rendit en Palestine ; mais il n'y demeura que peu de tems, & s'en retourna, sans y avoir rien fait de mémorable.

An. 1217. 1218.

LXXXIV. Damiette prise & rendue. *an.* 1218. 1219.

Quelque tems après, Guillaume comte de Hollande arriva en Syrie, avec une flotte nombreuse & beaucoup de bonnes troupes. Il résolut, de concert avec le roi Jean de Brienne, Léopold duc d'Autriche & les autres croisés, de porter la guerre en Egypte & d'assiéger Damiette. Elle fut prise en 1219. après dix-huit mois de siege. Durant ce siege, Saphadin mourut, & son fils aîné Meledin lui succéda au royaume d'Egypte, & Coradin son second fils au royaume de Damas & de Palestine. Ce Prince, pendant le siege de Damiette, fit raser les murailles de Jérusalem, pour empêcher que les croisés, après la prise de Damiette, ne s'en emparassent.

Son vrai nom est Melic-Camel

Après la prise de Damiette, l'armée chrétienne ayant été fortifiée par un grand renfort arrivé d'Europe, on résolut de faire le siege du Caire ; mais l'inondation du Nil étant survenue, l'armée chrétienne se trouva en danger de périr. On fut trop heureux de la tirer de ce péril, en rendant Damiette au Sultan d'Egypte.

an. 1223.

Jean de Brienne roi de Jérusalem étant venu en Italie en 1223. maria sa fille Yolande, héritiere de sa couronne, à l'empereur Frideric II. qui étoit alors en guerre avec le pape Honorius III. L'Empereur promit de passer en Palestine dans deux ans, pour rétablir les affaires de la religion en Orient ; mais les démêlés qu'il avoit alors avec le Pape, l'empêcherent d'exécuter sa résolution. Il ne vint en Palestine que six ans après, en 1229. il y fit une paix avantageuse avec les infideles, & repassa en Europe.

LXXXV. Richard frere

Quelques années après, Thibaut comte de Champagne & roi

du roi d'Angleterre délivre plusieurs captifs chrétiens. an. 1239. de Navarre prit la croix avec Pierre de Bretagne, Amauri de Montfort connétable de France & plusieurs autres seigneurs; mais au lieu de porter la guerre en Palestine, le Pape les engagea à donner du secours à l'empire de Constantinople, encore plus en danger que la terre sainte. Les seigneurs croisés se partagerent; les uns prirent le chemin de la Palestine, les autres celui de Constantinople, & ce partage fit qu'ils ne réussirent que très-imparfaitement, ni en Gréce ni en Syrie.

Le comte Richard frere du Roi d'Angleterre arriva sur ces entrefaites en Palestine, & trouvant les choses en très-mauvais état, & les seigneurs croisés déja partis, il se contenta d'obliger le Soudan à lui rendre les prisonniers chrétiens qu'il avoit faits quelque tems auparavant à un combat près de Gaza : puis il revint en Italie en 1241.

1241. Au bout de trois ans, la trêve, que le comte Richard avoit faite avec le Soudan d'Egypte, fut rompue par les chrétiens, qui se liguerent contre lui avec le Soudan de Damas, qui leur permit de s'établir dans la Palestine depuis le Jourdain jusqu'à la mer Méditerranée. Le Soudan d'Egypte, qui craignoit cette union des chrétiens avec les Sarrazins de Damas, fit venir à son secours les Corasmins qui avoient été chassés de leur pays par les Tartares, & leur permit, à son tour, de s'emparer de la Palestine. Les Corasmins étant venus dans ce pays, y mirent tout à feu & à sang, pillerent Jérusalem, profanerent l'église du S. Sépulcre, que tous les autres Sarrazins avoient jusqu'alors épargnée, & ils y firent main-basse sur tout ce qu'ils trouverent de chrétiens & de mahométans.

LXXXVI. Défaite des croisés près de Gaze. an. 1244. Conrade fils de l'empereur Frideric II. que ce Prince avoit fait roi de Jérusalem, n'étoit pas alors en Palestine. Il se contentoit d'y avoir un Lieutenant, tandis qu'Alix reine de Chypre lui disputoit cette couronne. Gautier comte de Brienne & de Jaffe, & neveu du défunt roi Jean de Brienne, qui étoit dans le pays, assembla tout ce qu'il put de troupes, se fit joindre par les chevaliers du Temple, par ceux de l'Hôpital, par les Teutoniques, par le Soudan de Damas & d'Emese, & livra la bataille aux Corasmins auprès de la ville de Gaze : elle dura deux jours; mais les chrétiens, qui étoient en bien
1244. moindre nombre, furent enfin vaincus, malgré leur brave résistance. Gautier de Brienne fut pris avec le grand Maître de l'Hôpital : les grands Maîtres du Temple & des Teutoniques furent mis à mort; & des trois ordres de chevaliers, il ne resta, après la bataille, que trente-trois templiers, vingt-six hospitaliers & trois teutoniques; tout le reste fut tué ou fait prisonnier.

Après cette victoire, les Corasmins marcherent vers Jaffe ou Joppé, dans l'espérance de l'emporter sans résistance; mais ils furent

contraints de se retirer, sans rien faire. Quelque tems après le Soudan d'Egypte les ayant contraints de sortir de ses états, ils furent attaqués & exterminés par les Sarrazins. Ces derniers s'étant divisés entr'eux, donnerent le tems à S. Louis de venir au secours de la terre sainte. Il arriva à Damiette en 1249. comme nous l'avons raconté dans l'histoire de ce S. Roi.

LXXXVII. Hommes illustres & écrivains célebres. Geoffroy, de Ville-Hardouin. *Du Cange. Eloge de Geoffroy de Ville-Hardouin*

Nous nous sommes beaucoup servi de Geoffroy de Ville-Hardouin maréchal de Champagne & de Romanie, dans l'histoire de la croisade des François & des Vénitiens, qui fut suivie de la prise de Constantinople. Il est juste de faire connoître cet auteur à qui nous avons tant d'obligation. Geoffroy de Ville-Hardouin tiroit son nom d'un village de Champagne, nommé Ville-Hardouin, situé au diocèse de Troyes, à une demi-lieue de la riviere d'Aube, entre Bar-sur-Aube & Arcis. On croit que Geoffroy de Ville-Hardouin eut pour pere Guillaume maréchal de Champagne : Geoffroy hérita de lui le nom de sa terre, & sa dignité de maréchal de Champagne. Il eut ensuite encore la dignité de maréchal de Romanie ; mais ce ne fut qu'après la prise de Constantinople. Ses grandes qualités le firent considérer des premiers princes & seigneurs de son tems : s'étant croisé en 1199. avec grand nombre de seigneurs, il fut député par eux en 1201. pour traiter avec les Vénitiens pour le transport des troupes en Palestine. Ils partirent en 1203. mais au lieu d'aller droit en Palestine, ils s'obligerent à Alexis prince de Constantinople, dont le pere Isaac Ange-Commene empereur avoit été chassé du trône impérial, & mis en prison par Alexis surnommé Andronic, son frere. Les croisés s'engagerent donc au jeune Alexis, de rétablir son pere Isaac l'Ange sur le trône; & ayant pris en chemin l'isle de Zara, ils marcherent vers Constantinople, & y arriverent en 1203. Nous avons raconté ailleurs la prise de cette ville.

Après cette conquête, Geoffroy de Ville-Hardouin fut pourvû par le nouvel empereur Baudouin, de la dignité de maréchal de Romanie, qu'il tint conjointement avec celle de maréchal de Champagne. Il obtint aussi de Boniface marquis de Montferrat, roi de Thessalonique, plusieurs places considérables dans la Thrace & dans la Macédoine, dont il jouit jusqu'à sa mort arrivée après l'an 1212. comme il paroît par une lettre du pape Innocent III. il demeuroit alors en Thessalie. On croit qu'il écrivit son histoire de la conquête de Constantinople en 1204. immédiatement après la prise de cette ville. Cet ouvrage, qui a été imprimé plusieurs fois, montre la bonne foi & l'exactitude de ce Seigneur. Son langage est si différent du françois d'aujourd'hui, que, pour la facilité des lecteurs, on l'a imprimé en deux colonnes, en ancien françois, comme l'a

Innocent III. l. 16. ep. 115.

V. Ville-Hardouin. Edit. de M. du Cange. p. 242.

écrit Geoffroy de Ville-Hardouin, & en françois nouveau. Il eut un neveu nommé comme lui, Geoffroy de Ville-Hardouin, qui fut prince d'Achaïe, & dont les descendans jusqu'à la quatrieme génération ont possédé la même principauté.

LXXXVIII. Jean Sire de Joinville, sénéchal de Champagne. *V. Du Cange. hist. de S. Louis, 2. part.*

Jean sire de Joinville, sénéchal de Champagne, de qui nous avons l'histoire de S. Louis, étoit fils aîné de Simon seigneur de Joinville, & de Beatrix de Bourgogne, sa seconde épouse. Il fut accordé en mariage, en 1231. avec Alix fille de Henri comte de Grand-Prei, & de Marie de Garlande; mais ce mariage ne s'accomplit qu'en 1239. ou 1240. Le sire Jean de Joinville, en 1243. n'avoit pas encore vêtu de haubert, ni reçu l'ordre de chevalier; en 1248. lorsqu'il se croisa avec S. Louis, il témoigne qu'il étoit encore jeune. Avant son départ, il fit publier que, si quelqu'un avoit quelque chose à lui répéter, il pouvoit hardiment produire ses répétitions, & qu'il lui feroit faire satisfaction. Il partit de son château de Joinville après Pâques de l'an 1248. ayant à sa solde dix chevaliers, entre lesquels il y avoit trois bannerets. Ils s'embarquerent avec d'autres seigneurs à Marseille, d'où ils arriverent en Chypre, & y trouverent le roi S. Louis, qui y étoit arrivé peu de tems auparavant.

Ce fut là où le Sire de Joinville se mit au service & aux gages de ce Prince, dont il gagna tellement les bonnes graces, que le Prince voulut toujours l'avoir auprés de sa personne, l'employant aux affaires les plus importantes. Il demeura presque toujours à sa suite pendant vingt-deux ans qu'il vêcut encore. On croit qu'il mourut vers l'an 1218. il étoit encore vivant en 1215. & par conséquent il a vêcu plus de cent ans. On voit dans l'histoire de S. Louis la maniere dont le Sire de Joinville se conduisit dans la guerre d'Egypte, & on peut lire dans le Sire de Joinville lui-même, l'amitié & la confiance dont ce S. Roi l'honoroit, & ce qu'il fit dans cette expédition d'Egypte & de Palestine. Au retour il quitta le Roi à Baucaire, & revint à Joinville. Quelque tems après, il vint à Soissons trouver le Roi, qui le reçut avec tant de démonstration de bienveillance, que les seigneurs de sa cour en furent surpris, & en conçurent quelque jalousie.

Le roi S. Louis avoit convoqué à Paris ses barons, au sujet d'une nouvelle croisade: il y manda le Sire de Joinville, qui s'y rendit, quoique travaillé d'une fiévre quarte. Le roi S. Louis & Thibaut comte de Champagne & roi de Navarre, le presserent de prendre la croix avec eux; mais il s'en excusa sur la pauvreté de ses sujets & de ses vassaux, qui avoient beaucoup souffert durant son premier voyage. On a une lettre originale du Sire de Joinville, qui est d'un style assez différent de celui de son histoire, & qui fait soupçonner

que ceux qui les premiers ont fait imprimer cette histoire, en ont corrigé le style en plusieurs endroits. Dans cette lettre qui est de l'an 1315. il s'excuse d'avoir inscrit sa lettre : A son bon seigneur Loys, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre ; parce qu'il n'avoit pas nommé autrement les rois ses prédécesseurs, que ses bons seigneurs. Le Sire de Joinville étoit d'une taille au-dessus de l'ordinaire, grand & robuste, ayant la tête d'une grosseur déméssurée & au double de celle des autres hommes, comme on la voit encore aujourd'hui à Joinville, avec un os de sa hanche. Il avoit l'estomac froid, comme il le dit lui-même ; ce qui obligea ses médecins à lui faire boire son vin pur.

Du Cange, généalogie du Sire de Joinville. p. 20.

Quant aux qualités de son cœur & de son esprit, on peut juger par tout ce qu'il dit de lui-même, qu'il étoit plein de religion, de piété, de droiture, de valeur & de bon conseil ; & la confiance dont le roi S. Louis l'honoroit, suffit pour nous en donner une idée avantageuse. M. du Cange croit qu'il écrivit son histoire de S. Louis vers l'an 1315. parce qu'elle est dédiée à Louis Hutin roi de France & de Navarre, & de Champagne ; & par conséquent après la mort de Philippe le Bel, puisque Louis ne prit le titre de Roi de France qu'après la mort de son pere, arrivée en 1314. Mais pourquoi le Sire de Joinville donne-t-il à Louis le nom de fils de S. Louis, puisqu'il n'étoit que son petit fils ? M. Schoflin professeur en histoire à Strasbourg m'a assuré qu'il a trouvé un ancien exemplaire imprimé de cette histoire dans la bibliothéque de M. le cardinal de Rohan, qui porte Philippe, au lieu de Louis ; & il n'y a que de lire cette épitre, pour voir qu'elle s'adresse à Philippe fils immédiat de Saint Louis & de la reine Marguerite de Provence, son épouse, & non à son petit fils. M. du Cange a fort bien vu cette difficulté ; mais, faute d'anciens manuscrits & d'anciennes éditions, il n'a pu la demêler.

Du Cange. ibid. p. 21.

LXXXIX. Jacques de Vitry cardinal évêque de Jérusalem. *V. Oud. de script. Eccl. t. III. p. 46. &c.*

Nous avons déja parlé, en passant, de Jacques de Vitry dans l'histoire ecclésiastique sous l'an 1211. à l'occasion de la B. Marie d'Oignies, dont il a écrit la vie. Jacques étoit natif de Vitry, dans le diocèse de Paris : ayant fait avec succès ses études de philosophie & de théologie, il reçut les ordres sacrés de son Evêque, qui le fit curé d'Argenteuil. La réputation de la B. Marie d'Oignies le porta à quitter & ses études & sa paroisse d'Argenteuil, pour passer en Brabant, où il se joignit d'abord aux chanoines réguliers de Villebroque, près de Nivelle, & ensuite à ceux du monastere d'Oignies sur la Sambre, où la B. Marie d'Oignies demeuroit. Cette sainte fille engagea Jacques de Vitry à se joindre à ces religieux, & à s'appliquer à la prédication, où il réussit assez au goût de ses auditeurs ; mais il n'étoit pas content de lui-même, sentant bien qu'il ne mé-

ritoit pas les éloges qu'on lui donnoit. Il s'appliqua ensuite à prêcher la croisade contre les Albigeois, avec Foulques évêque de Toulouse, qui étant chassé de sa ville épiscopale, s'étoit retiré au diocèse de Liege.

Boll. t. XXII. Tit. Jacobi de Vitry. p. 672.

Jacques de Vitry, étant passé en Palestine, fut fait évêque d'Acre ou de Ptolémaïde en 1218. & après avoir passé plusieurs années en ce pays, il vint à Rome où il fut très-bien reçu par le pape Honorius III. & par les cardinaux, entr'autres Hugues ou Hugolin cardinal évêque d'Ostie. Après être retourné de Rome en Palestine, il revint encore à Rome, & obtint du pape Honorius d'être déchargé de son épiscopat. Alors il revint à Oignies, & y vêcut avec les chanoines réguliers, comme auparavant, prêchant souvent dans le pays; mais quand il apprit que son ami le cardinal Hugolin avoit été élu pape sous le nom de Gregoire IX. il crut ne pouvoir se dispenser de l'aller voir, quoique le Prieur d'Oignies lui prédit que le Pape ne lui permettroit pas de revenir. Jacques de Vitry retourna donc à Rome en 1229. & fut fait la même année cardinal & évêque de Tusculum.

Après la mort de Gerolde patriarche Latin de Jérusalem, arrivée en 1239. le titre de cette église vaqua quelque tems; car alors le Patriarche ne résidoit plus à Jérusalem, mais à Acre. Le chapitre de Jérusalem élut, en 1240. Jacques de Vitry pour patriarche; mais le pape Gregoire IX. jugeant sa présence nécessaire en cour de Rome, n'admit pas la postulation; & Jacques de Vitry mourut quelque tems après, savoir, le dernier jour d'avril 1240. Son corps fut rapporté l'année suivante à son monastere d'Oignies, comme il l'avoit ordonné.

V. Præfat hujus hist. t. VI. var. lect. Canis.

Il nous reste de lui plusieurs écrits: les principaux sont les trois livres de son histoire: le premier livre est intitulé: L'histoire Orientale, ou l'histoire de Jérusalem; parce qu'il y traite de ce que Dieu, par sa puissance, a operé dans ce pays: il y décrit la situation des pays, les mœurs des peuples, la suite de l'histoire de Mahomet jusqu'en 1229. Le second livre est intitulé: L'histoire Occidentale; parce qu'il y raconte ce que Dieu a operé en Occident dans les derniers tems, sur-tout dans l'établissement des ordres religieux, tant monastiques que de chevaliers. Enfin le troisieme livre traite de ce qui est arrivé en Orient, depuis le concile général de Latran jusqu'à la prise de Damiette, dont Jacques de Vitry avoit été témoin oculaire. Quelques-uns ont douté qu'il soit auteur du second livre, parce qu'on l'a omis dans les éditions qui parlent des conquêtes des Francs en Orient; mais, outre la préface de ces trois livres, qui se lit dans le sixieme tome de Canisius, & dans des manuscrits, les anciennes éditions le mettent avec les deux

Voss. de hist. latin.

Tom. VIII. Spicileg. p. 377.

autres ; & il n'y a rien qui ne convienne à cet auteur. Nous avons encore de lui beaucoup de sermons tant imprimés que manuscrits ; deux lettres insignes, l'une au pape Honorius III. & l'autre à ses amis de Lorraine, touchant la prise de Damiette.

In gest. Dei per Franc. l. ij. p. 1146.

XC. Pierre moine des Vaux de-Cernay.

Pierre moine des Vaux de Cernay, diocèse de Paris, ordre de Cîteaux, accompagna son abbé Gui, qui fut depuis évêque de Carcassonne, dans le voyage qu'il fit en Languedoc, pour combattre les Albigeois, étant un des douze Abbés nommés par le pape Innocent III. pour ce sujet. Pierre écrivit, par ordre de ce Pape, l'histoire des Vaudois & des Albigeois : il la commença en 1210. & la finit en 1217. Il la dédia au pape Innocent III. qui l'avoit exhorté à l'écrire : il étoit sur les lieux, & n'écrivoit que ce qu'il voyoit, ou qu'il apprenoit par des témoignages irréprochables. Cet ouvrage fut d'abord imprimé à part à Troyes en Champagne en 1615. par les soins de M. Camusat chanoine de Troyes, & ensuite réimprimé dans le cinquieme tome des historiens François, de M. Duchesne, & dans la bibliothéque de Cîteaux, du P. Teissier.

XCI. Mathieu Paris. *Pitseus de scrip. angl. ætat. 13. scriptore 367. Il y prit l'habit religieux le 21. janv. 1217. comme il l'a écrit lui-même de sa main dans le Necrologe de S. Alban.*

Mathieu Paris moine benedictin de S. Alban, de l'ordre de Cluny, s'est rendu célebre par ses ouvrages historiques. On croit qu'il fut offert par ses parens, dès l'enfance, à ce monastere de S. Alban. Il avoit l'esprit beau & aisé, & se distingua par son zèle pour la discipline réguliere, par sa piété, par son érudition, par sa capacité dans les mathématiques, dans la philosophie, dans la peinture, dans la théologie. On remarque dans ses écrits un grand zèle pour les privileges & les droits de sa nation & de l'église Anglicane ; ce qui fait que dans plusieurs endroits de ses écrits, on trouve qu'il invective avec un peu trop de vivacité contre la cour de Rome, contre ceux qui, au nom du Pape, tiroient de trop fortes contributions sur le clergé d'Angleterre. Il ne dissimule pas non plus la trop grande complaisance du roi d'Angleterre Henri III. pour ses parens qu'il enrichissoit aux dépens de ses sujets, & l'abus de donner la plus grande partie des principaux bénéfices d'Angleterre à des Italiens ; mais si l'on compare ce qu'il a dit, avec les actes publics imprimés depuis quelques années, on sera obligé d'avouer qu'il n'a rien dit de trop. Le roi Henri III. avoit pour lui une considération particuliere ; & comme il savoit qu'il s'appliquoit à écrire l'histoire du pays, il le faisoit ordinairement venir à la cour aux grandes cérémonies, afin qu'il fut témoin de ce qui s'y faisoit, & qu'il en pût parler plus fidellement & plus surement.

Le plus grand & le plus considérable de ses ouvrages est son histoire qu'il commence depuis le commencement du monde, & qu'il continue jusqu'à l'entrée de Guillaume le Conquérant en Angleterre ; ensuite il la poursuit depuis ce tems, c'est-à-dire, depuis

l'an de Jesus-Christ 1066. jusqu'en 1250. où il avoit dessein de la finir; mais il se laissa persuader d'écrire encore jusqu'en 1259. qui est la derniere année de sa vie. Il réduisit en abrégé cette grande histoire; & cet abrégé contient plusieurs particularités qu'on ne trouve pas dans l'autre histoire. Le pape Innocent IV. le nomma pour aller réformer les monasteres de Norvege. Il raconte que le roi d'Angleterre Henri III. le fit revenir, à ses frais, pour continuer l'histoire de sa nation, & que ce Prince le vouloit toujours avoir auprès de lui, dans son palais, dans sa chambre & à sa table. Il étoit estimé même des princes étrangers, comme du roi S. Louis, qui le chargea de ses lettres pour Hacon ou Haquin roi de Norvege; & le roi Hacon lui donna aussi de grandes marques de sa confiance.

Mathieu Paris. Hist. ad an. 1248. p. 505.

Ad an. 1247.

An 1248.

On reproche à Mathieu Paris d'avoir copié toute son histoire, depuis la naissance de Jesus-Christ jusqu'en 1235. de Roger de Vandeuvre son confrere, moine du même monastere de S. Alban, sans le nommer & sans lui en faire le moindre honneur; il le rabaisse même autant qu'il peut, & le décrie dans la continuation de son ouvrage, c'est-à-dire, depuis l'an 1235. auquel Roger de Vandeuvre a fini, jusqu'en 1259. où Mathieu Paris a terminé son ouvrage. Cet auteur a aussi composé les vies des deux rois Offa & de vingt-trois abbés du monastere de S. Alban.

Oudin de script. eccl. t. III. p. 211

XCII. Roger de Vandeuvre.

Oudin. t. III. p. 96. Villelm. Watz in edit. oper. Matth. Par. an. 1244.

Quant à Roger de Vandeuvre, dont nous venons de parler, il tiroit son nom du bourg de Vandeuvre en Angleterre, dans le comté de Bukhingham. Il embrassa la profession monastique dans le monastere de S. Alban, auprès de Verulam, à trois lieues de la ville de Hartford: il s'appliqua de bonne heure à l'étude, & y fit de si grands progrès, qu'il fut nommé historien royal, & chargé d'écrire l'histoire de son pays & des rois d'Angleterre. Il s'acquitta de cette commission avec succès, ayant écrit l'histoire de son pays depuis la naissance de Jesus-Christ jusqu'en l'an 1235. Il obtint de son Abbé le prieuré de Beauvoir, dans le diocèse de Lincoln; mais il y eut quelques plaintes contre lui, qui obligerent l'Abbé de S. Alban de le retirer de ce prieuré, & de le donner à un autre; ce qui arriva vers l'an 1231. Roger de Vandeuvre mourut vers l'an 1237. Nous avons déja remarqué qu'on accuse Mathieu Paris d'être plagiaire, & d'avoir copié, sans le nommer, Roger de Vandeuvre dans son histoire depuis l'entrée de Guillaume le Conquerant en Angleterre en 1066. ou 1067. jusqu'en 1235. De sorte que Mathieu Paris ne seroit proprement auteur original que de ce qu'il a écrit depuis l'an 1235. jusqu'à 1259. Il faut toute-fois convenir que Mathieu Paris a omis & supprimé certaines choses, & en a ajouté d'autres; mais c'est peu en comparaison de ce qu'il a prit de son confrere, qu'il traite assez mal en quelque endroit.

Sylvestre

Sylvestre Giraud archevêque de Meneve ou de S. David, au pays de Galles, dans le comté de Pembrock, nâquit au pays de Galles vers l'an 1150. Il s'appliqua à l'étude avec beaucoup de succès, & étudia & enseigna assez longtems la théologie à Paris; il en revint en 1172. & fut envoyé par Richard archevêque de Cantorberi, en qualité de son Légat, dans la principauté de Galles; il fut bientôt après fait Archidiacre de Brecknock, & en 1176. il fut élu Archidiacre de Meneve ou de S. David, dont il devint Archevêque par l'élection du chapitre en 1199. le 29 de juin. Il avoit auparavant refusé les évêchés de Ferneln & de Lechelin. Il accompagna en 1188. Baudouin archevêque de Cantorberi au pays de Galles, pour y prêcher la croisade; l'année suivante on le nomma Coadjuteur de l'Evêque d'Eli, grand Justicier d'Angleterre; il refusa la même année l'évêché de Bangeren, & en 1191. il refusa celui de Landaff.

XCIII. Sylvestre Giraud archevêque de S. David dans le pays de Galles. *Guill. Cave h. ft. Litt. p. 699. Varthon. t. II. Anglic. Sacr. &c.*

An. 1185.

1190.

Ayant été choisi Archevêque de Meneve ou de S. David en 1199. il prétendit que cette église étoit métropolitaine, & renouvella les prétentions que les chanoines de cette église avoient déja soutenues au concile de Latran en 1179. Pour défendre cette affaire, il se rendit à Rome en 1199. en son nom, & au nom de sept évêques suffragans de Cantorberi, qui vouloient se soustraire de la jurisdiction de cette église, pour reconnoître le Métropolitain de Meneve. L'année suivante 1200. le pape Innocent III. lui ayant donné l'administration de l'église de S. David, tant au temporel qu'au spirituel, pendant la litispendance il revint en Angleterre; il retourna à Rome en 1201. pour la même affaire, & n'en revint qu'en 1203. Le Pape ayant rendu son jugement définitif le 15 d'avril de cette année, par lequel il soumettoit l'église de Meneve à celle de Cantorberi; Sylvestre Giraud fut obligé de renoncer à l'Archevêché de Meneve. On y élut en sa place, le 10 novembre 1203. Geoffroy, qui fut sacré par l'Archevêque de Cantorberi; & Giraud, peu de tems après, résigna son archidiaconat à son neveu nommé Willaume. On lui offrit de nouveau en 1215. l'archevêché de Meneve; mais il remercia. Il mourut après l'an 1220.

L'on peut voir dans le second tome d'*Anglia sacra*, la vie de ce Prélat; & la suite du procès qu'il eut à Rome à l'occasion de l'indépendance de l'église de Meneve, de celle de Cantorberi; il rapporte lui-même, fort au long, tout ce qu'il fit dans la poursuite de cette affaire. Il a laissé très-grand nombre d'écrits, dont la plûpart ne sont pas encore imprimés. Il écrivit, étant encore fort jeune, en vers héxametres & pentametres, une chronologie & une description du monde. Il composa de plus une description

topographique de l'Irlande, & un livre des Saints, comme de S. David évêque de Meneve, de S. Caradoc confesseur au même lieu, de S. Ethelbert martyr, de S. Remi premier évêque de Lincoln & de quelques-uns de ses successeurs; un livre des persécutions souffertes par Geoffroy évêque d'Yorck; deux livres de son voyage au pays de Galles, lorsqu'il y fut envoyé par l'archevêque Baudouin de Cantorberi, pour y prêcher la croisade; la description du pays de Galles & des mœurs des habitans; un livre de l'éducation du Prince, & un livre de sa vie & de ses actions: il a donné lui-même le catalogue de ses ouvrages dans une lettre au chapitre d'Erford. On peut consulter ceux qui ont donné les bibliothéques des écrivains ecclésiastiques.

Giraud étoit un homme d'une grande taille, bien fait, ayant beaucoup d'esprit, d'érudition & d'ambition. Il se plaint, dans ses ouvrages, de sa mauvaise fortune, & que les Rois d'Angleterre, au service desquels il étoit attaché, avoient mal récompensé ses travaux & ses assiduités; & cependant on a vû qu'il avoit refusé plusieurs évêchés. Il témoigne aussi que sa qualité de Gallois a beaucoup nui à sa fortune, par la prévention où l'on étoit qu'il ne pouvoit rien sortir du pays de Galles, & qu'un Gallois ne renonceroit jamais aux vices de sa nation, qui sont, la hauteur, l'indépendance, l'intrigue; & sa vie montre que ces préventions n'étoient pas mal fondées.

XCIV. Eustathe archevêque de Thessalonique.

Vide du Cange Glossar. med. & infim. græcit. p. 1295. t. II. Oudin. de Script. Eccl. t. III. p. 1539.

Eustathe archevêque de Thessalonique, célébre par son grand commentaire sur Homere, a fleuri vers l'an 1180. sous les empereurs Manuel Comnene, Alexis son fils & Andronique Comnene. Eustathe fut d'abord diacre de l'église de S. Flore, ensuite il eut la dignité de maître des rhétoriciens dans la grande église de Constantinople. Il fut élu Evêque de Myre en Lycie; mais avant qu'il fut ordonné pour cette église, l'Empereur le nomma à celle de Thessalonique, qu'il gouverna jusqu'à la fin de sa vie. Michel Psellus, qui vivoit de son tems, lui donna de grandes louanges; il loue son esprit, son éloquence, son érudition. Il a composé divers ouvrages qui l'ont rendu fameux. Son grand commentaire sur Homere est loué, comme contenant plusieurs dissertations historiques & philosophiques, avec des sentences très-subtiles, accompagnées d'une bonne critique. Il explique la force & l'énergie de chaque mot d'Homere, avec tant d'exactitude & de netteté, qu'il semble avoir épuisé la matiere; mais d'autres n'en jugent pas si favorablement. Ils prétendent qu'Eustathe n'est pas un fort grand critique, qu'il s'amuse à des minuties, court après de vaines explications, & ne remonte jamais à la vraie source des idées d'Homere. On avoue toute-fois qu'Eustathe étoit un homme de bon

M. Dacier. Préface sur Homere.

sens, qui dit souvent de fort bonnes choses, & que sur ce qui regarde les mœurs & les coutumes, on y trouve des connoissances qu'on chercheroit vainement ailleurs; qu'enfin on peut se servir très-utilement de ses commentaires, pourvu qu'on le fasse avec choix. Ses commentaires sur la description du monde, par Denis Periegete, sont de même nature. On lui a aussi attribué les six livres des amours d'Isménie & d'Isméne; mais c'est sans fondement : un manuscrit de Milan les attribue à un nommé Eumathius Acrembolité. Entre les ouvrages d'Eustathe, qui ne sont pas encore imprimés, on connoit une exposition assez étendue sur le canon, ou cantique, en vers iambiques, de S. Jean Damascene sur la Pentecôte, ou sur le S. Esprit. On lui donne aussi deux discours, l'un à ceux qui visitent le tombeau du martyr S. Demetre, & un autre adressé à Michel Stathmite, dans lequel il montre qu'on doit souvent chanter les louanges de ce S. Martyr, & quelqu'autres ouvrages de moindre importance.

XCV. Nicétas Acominate, surnommé Choniate, mort vers l'an 1207. *Oudin. t. II. de script. eccl. p. 1079.*

Nicétas Acominate, surnommé Choniate, à cause de sa patrie, qui étoit Chonia, ou Colaffer, ou Colasses en Phrygie. Il avoit un frere, nommé Michel, célebre par sa science, qui, après avoir été assez longtems à Constantinople, fut fait Archevêque d'Athenes. Nicétas son frere puîné, étant venu à l'âge de neuf ans à Constantinople auprès de son frere aîné, s'y fit connoître par son éloquence & fut successivement sécrétaire des empereurs Alexis Comnene & Isaac l'Ange. Il monta ensuite à de plus grands emplois, & parvint à la dignité de Sénateur, d'Inspecteur, de Juge & enfin de Chambellan.

La prise de Constantinople par les Latins, arrivée en 1204. apporta un grand changement aux affaires de Nicétas. Il fut dépouillé de tous ses emplois, & obligé de se retirer à Nicée en Bithynie, avec sa femme prête d'accoucher, & ses enfans; il y passa tranquillement le reste de sa vie, qui ne fut pas longue; car on croit qu'il mourut vers l'an 1207. Nous avons de lui une histoire des empereurs qui ont regné à Constantinople pendant quatre-vingt-six ans; c'est-à-dire, depuis l'an de Jesus-Christ 1118. jusqu'en 1206. son ouvrage est partagé en vingt-un livres; il commence où à fini Zonare. Nicétas étoit fort versé dans la lecture d'Homere, auquel il fait des allusions trop fréquentes, ayant même quelquefois trop guindé son style, pour imiter en prose celui d'Homere en vers. Au reste il paroit homme droit & sincere, & son récit marque son amour pour la vérité. Outre son grand ouvrage historique, dont nous venons de parler, il a composé un petit ouvrage, intitulé : Des statues que les Latins ont brisées à Constantinople pour en faire de la monnoie. Il y a aussi un grand ouvrage,

intitulé : Trésor de la foi orthodoxe, en vingt-sept livres, qu'on trouve manuscrit dans quelques bibliothéques. On a de lui quelques lettres aussi manuscrites, & une réfutation de la religion de Mahomet.

XCVI. Robert de Corcone cardinal, mort en 1218. *Du Boulay hist. univers. Paris. t. III. p. 798.*

Robert de Corcone, dont nous avons déja parlé dans l'histoire ecclésiastique, étoit un gentilhomme Anglois, qui avoit premiérement étudié à Oxford, puis à Paris, où il vint en l'an 1180. il y fut passé docteur en théologie; reçu chanoine & chancelier de la cathédrale & de l'université. Le pape Innocent III. qui avoit étudié avec lui à Paris, le fit venir à Rome vers l'an 1208. le combla d'honneur, & enfin en 1211. le fit Cardinal du titre de S. Etienne au mont Cælius. Il l'envoya en France en 1212. pour prêcher la croisade, avec pouvoir d'accorder une indulgence particuliere à ceux qui assisteroient à ses sermons. Il tint à Paris la même année un concile, dont nous avons donné le précis dans l'histoire ecclésiastique.

Chron. Antiss. Aod. ad an. 1215.

Ce Cardinal se rendit odieux au Roi & aux prélats François, par sa hauteur & par les exactions d'argent qu'il fit dans le royaume. Ils en porterent leurs plaintes au pape Innocent III. qui, ayant reçu les explications du Cardinal accusé, écrivit au Roi de France de ne pas empêcher, pour un intérêt temporel, l'exercice de la jurisdiction ecclésiastique, & l'extirpation des usures dans son royaume. C'est que le Cardinal Robert, en sa qualité de Légat, prenoit connoissance de tous les contrats, sous prétexte de châtier les usuriers, & confisquoit, au profit du saint siege, tous les profits qui lui paroissoient usuraires; de sorte qu'il ruinoit plusieurs bons bourgeois & plusieurs bons marchands, & s'attribuant la confiscation de leurs biens, il avoit ramassé des richesses immenses, qu'il transporta à Rome; où le Pape tint le concile général de Latran en 1215. Le clergé de France l'accusa vigoureusement devant le Pape, dans ce concile, auquel le Pape avoit renvoyé l'affaire; mais l'argent ne fut pas restitué, & le cardinal Robert fut choisi en 1218. pour aller en Palestine avec les croisés François, non en qualité de Légat, mais seulement pour leur prêcher la parole de Dieu; car il passoit pour excellent prédicateur. Quant à la légation, elle avoit été donnée à Pelage évêque d'Albane. Le cardinal Robert de Corcone mourut au fauxbourg de Damiette la même année 1218.

Innoc. III. l. ij. epit. 1.

Matth. Paris. ad h. an.

Pendant que le cardinal Robert étoit à Paris, en qualité de professeur de théologie, il composa une somme de théologie divisé en quarante-un ou quarante-deux titres, qui se trouve manuscrite en quelques bibliothéques.

XCVII. Giles de Paris

Giles de Paris, diacre de la même ville, fleurit vers l'an 1200.

& enseigna pendant assez longtems la grammaire & les arts libéraux. Il passoit pour un des meilleurs poétes de son tems. Il composa, vers l'an 1200. une instruction pour un enfant, dédiée au jeune prince Louis fils du roi Philippe-Auguste, dans laquelle il exhorte Louis à l'amour de la vertu, par l'exemple de l'empereur Charlemagne, d'où vient qu'il intitula son poéme, Carolin; cet ouvrage n'a pas encore été imprimé, mais on le trouve manuscrit dans quelques bibliothéques. Giles écrivit aussi le quatrieme livre de l'histoire de la premiere croisade commencée par Foulques, & ce livre est imprimé à la suite de Foulques, dans le quatrieme tome des historiens François de M. du Chesne. Enfin il retoucha & mit en meilleur ordre le livre de Pierre Riga, qui a pour titre : *Aurora*. On ne sait point les autres particularités de la vie de Giles de Paris. A la fin de son carolin, il fait une espece d'apologie des Parisiens, en donnant un catalogue des savans que cette ville avoit produit, & qui vivoient encore dans l'université de cette ville.

poéte célébre. *Hist. univ. Paris. sæcul. iv. p. 526. 527.*

XCVIII. Pierre de Riga chanoine régulier de S. Denis de Reims. *Guill. Cave ad. an. 1170. p. 682. Oudin. t. II. p. 1551.*

Pierre de Riga, dont nous venons de parler, fut d'abord chanoine & chantre de Notre-Dame de Reims, puis chanoine régulier de S. Augustin à S. Denis de la même ville. Il étoit natif de Vendôme, & s'étoit rendu célébre par ses poésies, sur-tout par son ouvrage intitulé : l'aurore, ou la bibliothéque; dans lequel il avoit mis en vers plusieurs livres de l'écriture. Ouvrage qui fut regardé comme excellent de son tems, & qu'on conserve manuscrit dans quelques bibliothéques. Il est étonnant que ce poéme, dont on a fait tant de cas autrefois, & qui se trouve si souvent dans les bibliothéques, n'ait pas encore vu le jour. Nous venons de voir que Giles de Paris le retoucha vers l'an 1220. Il le recommanda aux maîtres de Paris & d'Orléans, comme utile à leurs écoliers. On croit que Pierre de Riga mourut vers l'an 1209.

XCIX. Jean Cinname historien Grec, qui fleurissoit vers l'an 1180. *Oudin. t. II. p. 1601.*

Jean Cinname historien Grec, vivoit vers l'an 1180. Il a composé l'histoire abrégée du regne de l'empereur de Constantinople Jean Comnene; mais il a donné, d'une maniere plus étendue, l'histoire d'Emmanuel Comnene. Il étoit sorti de la famille des Cinnames, encore aujourd'hui considérable dans la Gréce. Il avoit suivi l'empereur Emmanuel Comnene dans plusieurs de ses expéditions, & par-là étoit plus en état, qu'un autre, de bien écrire son histoire. Il étoit bien instruit, non seulement des lettres humaines, mais aussi de la théologie, & il le fait assez paroître, lorsqu'il trouve occasion de traiter des matieres théologiques. Dans tout son ouvrage on remarque le génie des Grecs, qui ne louent & n'estiment que ceux de leur nation, & méprisent les Latins; il affecte de parler mal, ou du moins de ne point dire de bien des

papes, des princes Latins & Allemands. Cinname étoit homme de guerre, & toute-fois il avoit chez l'Empereur l'emploi de sécrétaire ou de notaire, qui est quelquefois nommé grammairien.
Leo Allatius. Diatrib. de Simeonib. Leo Allatius dit qu'il écrit très-purement & élégamment; que ses périodes sont courtes, claires & coulantes. Il a formé sa maniere d'écrire sur Procope, & on s'étonne que, dans un siecle où le bon goût paroissoit banni de la Gréce, Cinname se soit garenti de l'infection commune & presque générale de sa nation.

C. Jean Phocas historien Grec, fleurissoit vers l'an 1180.

Jean Phocas autre historien Grec, natif de l'isle de Crête, eut pour pere un nommé Mathieu, qui embrassa la vie monastique dans l'isle de Pathmos, & y mourut. Jean Phocas suivit la profession des armes, & accompagna l'empereur Emmanuel Comnene Porphyrogenite dans quelques-unes de ses expéditions. Il fut marié, & eut un fils de son mariage. Ensuite il prit l'habit monastique, fut fait prêtre, & visita les lieux saints en 1185. Il composa la rélation de son voyage, où il parle du Mont Carmel & du bon Prêtre de Calabre qui s'y étoit retiré, & avoit rebati un ancien monastere, qui y étoit, où il avoit rassemblé douze moines, avec lesquels il vivoit fort simplement, dans le tems auquel Phocas visita les saints lieux. Le manuscrit de ce voyage fut trouvé dans l'isle de Chio par Leo Allatius, dans un voyage qu'il fit en ce pays là; & c'est à lui que nous avons l'obligation de cet ouvrage, qu'il traduisit en latin, & qu'il fit imprimer en grec & en latin dans ses mêlanges.

CI. Honorius III. pape nommé auparavant Census ou Censio Sabelli. *V. t. II. Musæi Italici. Mabill. p. 167.*

Le pape Honorius III. nommé auparavant Censius Sabellius, fut élu pape après la mort d'Innocent III. à Perouse en 1216. le 18 de juillet. Il étoit alors Cardinal Prêtre du titre de S. Jean & S. Paul. Dès le tems du pape Clement III. il étoit Camérier de l'Eglise Romaine, &, en cette qualité, il fit en 1192. sous le pape Céleftin III. le livre des cens, ou des revenus de l'Eglise Romaine; il composa ensuite un cérémonial de la même Eglise. Le premier ouvrage n'est point imprimé; on le conserve dans la bibliothéque Vaticane, de même que le régistre de ses épitres, & de celles des autres papes, en cinq volumes *in-folio*; c'est de là que les historiens de l'histoire ecclésiastique ont tiré ce qu'ils nous en citent dans les continuations de Baronius. Quant au cérémonial, ou ordre Romain de Censius, il commence par ce que le Pape doit faire en Avent, aux fêtes de Noel, en Carême & aux fêtes de Pâques; les présens qu'il doit faire à ses officiers, aux cardinaux, évêques & archevêques présens en certains jours de l'année: ces présens y sont nommés, *presbyterium*. On trouve aussi qu'elles sont les fonctions des principaux officiers du Pape dans les différentes solemnités, & ce qu'on leur doit donner; puis Censius

revient à ce que le Pape doit faire aux grandes litanies le jour de S. Marc, à l'Ascension, à la S. Jean-Baptiste, à la fête de l'Apôtre S. Pierre, à la S. Laurent, à la fête de S. Paul, à l'Exaltation de la Ste. Croix, à la dédicace de l'église de S. Pierre & de S. Paul.

CII. Cérémonies anciennes usitées à l'élection & consécration du Pape, tirées de Censius.

Ensuite il décrit ce qui se pratique à l'élection du Pape. Trois jours après la mort du Pape, son enterrement & ses obseques finies, les cardinaux s'assemblent dans l'église, on chante la messe du S. Esprit, & on traite de l'élection du nouveau Pape. Celui qui est élu, est revêtu, par le premier des diacres, d'une chappe rouge; le même Diacre lui donne le nom; deux des premiers cardinaux se mettent à ses côtés & le conduisent au grand autel, au pied duquel il demeure prosterné pendant qu'on chante le *Te Deum*. Après quoi les cardinaux le menent à sa chaire derriere l'autel, où il s'assit, & admet les évêques, les cardinaux, & ceux qu'ils jugent à propos, à lui baiser les pieds, puis au baiser de paix.

De là on le conduit à la chaire, nommée *stercoraria*, qui est devant le portique de la Basilique du Sauveur du patriarchat de Latran. On l'y assie, afin qu'il puisse dire: Dieu a suscité le pauvre de la poussiere, & a élevé l'indigent du fumier, pour le faire asseoir avec les princes, & pour le mettre sur le trône de gloire. Puis s'étant levé, il prend, du sein du Camérier, trois poignées de monnoies, & les jette au peuple, en disant: Je n'ai ni or ni argent pour le plaisir; mais je vous donne ce que j'ai. De là le Prieur de l'église de Latran, avec quelques cardinaux, le conduit à la porte de la Basilique, & on publie, à haute voix, qu'un tel est élu Pape. Etant sous le portique de cette Basilique, on lui présente la férule, ou le bâton pastoral, & les clefs de l'église, qu'il rend bientôt après au Prieur de S. Sauveur, qui lui met une ceinture de soye rouge, avec une bourse de pourpre, dans laquelle sont douze pierres précieuses gravées en cachet, & du musc. Etant assis au même lieu sur une des deux chaires de porphyre, qu'on y voit, il reçoit au baiser des pieds, puis au baiser de bouche tous les officiers du palais; puis il reçoit quelque monnoie, qu'il jette par trois fois sur le peuple, en disant: Il a dispersé & donné aux pauvres; sa justice demeure jusqu'aux siecles des siecles. Enfin il va à l'église de S. Laurent, où, après une longue priere, il va à son palais, s'y repose & se met à table.

Elle est de marbre blanc, elle n'est pas percée comme le sont les deux chaires de Porphyre, dont il est parlé plus bas. Remarquez que Censius écrivoit cent ans avant la fable de la papesse Jeanne. Mabill. t. I. Musæum Ital. p. 57.

I. Reg. II. 8.

Act. III. 6.

Psalm. III. 9.

Le dimanche suivant le Pape va en cavalcade, accompagné de tous les ordres du sacré palais & des nobles Romains, à l'église de S. Pierre, où il est consacré par l'Evêque d'Ostie & les autres évêques qui se trouvent présens, à la messe on chante l'épître & l'évangile en grec & en latin; après la messe il retourne couronné & en cérémonie en son palais. Il fait des largesses en chemin, en

faisant jetter de l'argent cinq fois, pour écarter le peuple & débarrasser le chemin. Les Juifs lui viennent présenter le rouleau de leur loi & célébrer ses louanges; ils lui donnent en présent, trois livres de poivre & deux livres de Cinname; & le Pape leur fait distribuer vingt sols de provenesien. Il fait encore d'autres largesses pour ceux qui brûlent l'encens & font des arcs de triomphe sur sa marche, & enfin tous les officiers du Pape ont ce jour là certaines rétributions en argent ou autrement.

La cérémonie du couronnement de l'Empereur se fait de cette sorte : premiérement il promet, devant Dieu & devant S. Pierre, de protéger & défendre la Ste. Eglise Romaine. L'Evêque d'Albane récite sur lui la premiere oraison, devant la porte d'argent de l'église de S. Pierre; l'Evêque de Porto récite sur lui la seconde oraison, lorsqu'il est entré dans l'église. L'Empereur s'avance jusqu'à la confession, ou au tombeau de S. Pierre, devant lequel il se prosterne, & l'Archidiacre entonne les litanies; après quoi l'Evêque d'Ostie lui fait l'onction, avec l'huile sacrée, sur le bras droit, entre les deux épaules, & récite l'oraison convenable. Enfin le Pape lui met le Diadême, en disant : Recevez le signe de gloire, Au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit, &c.

CIII. Radulphe de Dicete historien Anglois. *Varthon. t. II. Anglic. Sacer. p. 27.*

Radulphe de Dicete doyen de S. Paul de Londres, fleurissoit vers l'an 1197. & a vêcu jusqu'après l'an 1200. Il assista au couronnement du roi Jean Sans-Terre, en 1189. Il a écrit un long corps d'histoire, intitulé : Images des histoires. Il y écrit l'histoire des Rois d'Angleterre, depuis le commencement de Guillaume le bâtard, jusqu'au commencement du roi Jean Sans-Terre. Tout ce qui est dans son histoire, depuis cet événement, a été écrit par quelqu'autre auteur. Radulphe a aussi composé une histoire des Archevêques de Cantorberi, & une autre abrégée des Rois Bretons, & quelques autres ouvrages moins importans.

CIV. Guillaume le Breton. *an.* 1226.

Guillaume le Breton, natif de la basse Bretagne, poéte célébre, écrivit en 1226. les douze livres de sa Philippide, qui contiennent, en vers héxametres, les actions du roi Philippe-Auguste; il dédia cet ouvrage au roi Louis VIII. son fils. On trouve aussi en manuscrit une chronique de Guillaume le Breton, continuée depuis le commencement du monde, jusqu'en l'an 1269. où l'on trouve plusieurs particularités des Rois de France, qui ont vêcu de son tems.

CV. Rigord historien François.

Rigord moine de S. Denis, médecin du roi Philippe-Auguste & son historien, a écrit la vie de ce Prince, qu'il a dédiée au roi Louis VIII. son fils & son successeur, par conséquent entre l'an 1224. qui est la premiere année de Louis VIII. jusqu'en 1226. qui est l'année de sa mort. Son ouvrage a été imprimé plus d'une fois.

L'empereur

CVI.
Frideric II. empereur, mort en 1254. Oudin. t. III. p. 65. Bern. de Montfauc. Palæog. Grec. l. vj. p. 418. item p. 318. &c.

L'empereur Frideric II. dont nous avons donné l'histoire assez au long, mérite d'avoir place parmi les savans. Il s'étoit appliqué de bonne heure à l'étude, & y avoit fait de grands progrès; savoit le grec, le latin, l'allemand, l'italien, le françois, le sarrazin. Il fit traduire, de grec & d'arabe en latin, plusieurs auteurs célébres: Aristote, Ptolemée, le livre de S. Grégoire de Nysse, intitulé: De la nature de l'homme; & plusieurs auteurs qui ont traité de la médecine. Il rétablit l'académie de Naples, il fonda celle de Vienne, & réforma celles de Salerne & de Boulogne. Il avoit toujours auprès de lui des hommes doctes, comme Pierre des Vignes, Geoffroy de Bénévent & Thadée de Suesse. On voit encore aujourd'hui les loix impériales, qu'il fit publier, pour les royaumes de Naples & de Sicile; qui passent sous son nom, quoiqu'apparemmenr elles soient plutôt l'ouvrage des plus doctes jurisconsultes d'Italie de son tems. On les trouve en manuscrit grec & latin; mais on ne les a imprimées qu'en latin: elles ont été illustrées par les plus habiles jurisconsultes de Naples & de Sicile: ce qui prouve le cas qu'ils en ont fait.

CVII.
Livre des trois Imposteurs. Oudin. t. III. p. 65. & seq.

Nous avons remarqué ailleurs que cet Empereur avoit composé un livre de l'art de chasser à l'oiseau, qui a été imprimé en 1572. à Copenhague; on a aussi plusieurs de ses lettres, partie imprimées, partie manuscrites, que l'on attribue communément à son chancelier Pierre des Vignes. On l'a accusé d'avoir dit publiquement que Moyse, Jesus-Christ & Mahomet étoient trois imposteurs, qui avoient séduit le genre humain; mais il s'est défendu de ces accusations par la plume de Pierre des Vignes, & par sa profession de foi toute catholique; enfin il est justifié par plusieurs auteurs chrétiens, tant anciens que nouveaux, qui, sans excuser sa conduite dans le reste, soutiennent qu'il n'a point erré dans la foi.

Alberic. chron. ad an. 1239. Chronic. August. an. 1245. Petrus de Vineis l. j. ep. 31.

Quant à ce blasphême des trois Imposteurs, on l'a attribué à divers auteurs: à Simon de Tournay célébre docteur de théologie à Paris, à Bernard Ochin, à Postel, à Antoine Muret, à Averroës, à Pogge-Florentin, à Pomponace, au mahométan Merula, à François Puccius, à Milton Anglois, à Pierre Aretin, à Arnou de Ville-neuve, à Etienne Dolet. Quelques-uns croient qu'on a imprimé un livre, sous le titre: Des trois Imposteurs; il y en a qui assurent l'avoir vû & lû: mais quand on examine, sans prévention, tout ce qu'on en dit, il s'y trouve si peu de conformité & de probabilité, qu'on s'apperçoit aisément que la chose est très-incertaine. On ne convient ni du lieu de l'impression, ni du nom de l'imprimeur, ni même de la langue dans laquelle il a été écrit. Ainsi il y a tout lieu de croire que c'est un ouvrage chimérique.

Vide Burcard. Gothelf Struv. Dissert. de 3. Impostoribus.

LIVRE CXXII.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Depuis l'an 1220. jusqu'en 1240.

I. Pénitences extraordinaires. *Arnold Lubec. l. vij. c ij. Trithem. chronic. Hirsaug. Innoc. III. l. v. ep. 155. apud Rainald. an. 1203. n. 45.* *An. 1203.*

QUOIQUE depuis les croisades la discipline fut assez affoiblie pour les pénitences canoniques, on ne laisse pas encore de trouver des exemples d'une très-grande sévérité, pour l'expiation de certains crimes éclatans & scandaleux. Conrade évêque de Virtzbourg & chancelier de la cour impériale, ayant été tué par deux chevaliers ses vassaux, avec qui il étoit en procès, & qui l'attaquerent en pleine rue le jour de S. Nicolas 6 décembre 1203. le massacrerent, lui couperent la main droite & la tête, lui arracherent la peau de la couronne cléricale, & mirent son corps en pieces. Il avoit un cilice, sous ses habits de soye. Les bourgeois de Virtzbourg, en haine de cet attentat, ruinerent le château de Ravensbourg, qui appartenoit à ces meurtriers, & les chasserent du pays. Le pape Innocent les excommunia, & prononça l'interdit sur leurs terres.

Innoc. III. l. 5. ep. 155. apud Rainald. an. 1203. n. 45. &c. l. vj. ep. 51.

Les coupables, touchés de repentir, allerent à Rome, & se présenterent au Pape, qui les renvoya à Hugues cardinal prêtre du titre de S. Martin, qui, ayant oui leur confession, les fit venir devant le Pape, nuds, en caleçon & la hart au cou, en présence d'un grand peuple, & pendant plusieurs jours. Puis, par ordre du Pape, il leur imposa pour pénitence de ne prendre les armes que contre les Sarrazins, ou pour la défense de leur propre vie; de ne porter ni verd ni petit gris, ni hermine, ni étoffe de couleur; de n'assister jamais aux spectacles publics; de ne se point remarier, s'ils devenoient veufs; d'aller en terre sainte, pour y servir pendant quatre ans contre les Sarrazins; de ne porter point de linge, & de marcher nuds pieds; de faire trois carêmes, avant Pâques, avant la Pentecôte & avant Noel; de jeûner au pain & à l'eau le mercredi, le vendredi, les quatre-tems & les vigiles; de réciter chaque jour cent fois le *Pater*, & de faire cent génuflexions; ils ne mangeront de la chair qu'aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte & de Noel. Quand ils seront outre-mer, ils jeûneront le mercredi, le vendredi & les autres jours ci-devant marqués, en viande de carême, & n'useront de viande que le dimanche &

le jeudi ; quand ils pourront entrer en fureté en quelques villes d'Allemagne, ils se rendront à la grande église, nuds, en caleçon, la hart au cou & les verges à la main, & les chanoines leur donneront la discipline. Etant de retour de leur voyage d'outre-mer, ils se présenteront au Pape pour recevoir ses ordres.

Le même pape Innocent III. imposa pour pénitence à un nommé Lamber, qui avoit coupé la langue à l'Evêque de Cathnes en Ecosse, de retourner incessamment en son pays, de s'y montrer pendant quinze jours, nuds pieds, en caleçon, avec un habit de laine, court & sans manche, la langue liée d'une petite corde, dont les bouts seroient attachés au cou ; ensorte que sa langue parut hors de sa bouche. Il devoit ainsi se présenter à la porte de l'église, tenant des verges à la main, s'y prosterner, y recevoir la discipline, y demeurer jusqu'au soir en silence & sans manger, ne manger le soir que du pain & ne boire que de l'eau. Il devoit ensuite aller en terre sainte, & y servir trois ans. Jeûner au pain & à l'eau tous les vendredis, pendant onze ans, & ne porter jamais les armes contre les chrétiens. *Innoc. III. l. 5. ep. 77. alias 79. apud Rainald. an. 1202.*

Pendant une grande famine arrivée en Orient, l'Emir des Sarrazins ordonna que les captifs, qui avoient des enfans, les missent à mort. Un nommé Robert esclave chrétien, pour obéir à cet ordre, tua sa fille & la mangea. Quelque tems après, sur une autre ordonnance de l'Emir, il tua aussi sa femme ; mais en ayant fait cuire la chair, il n'en put manger. Etant sorti de captivité, il se présenta au Pape, qui lui donna pour pénitence de ne manger de viande de sa vie ; de jeûner au pain & à l'eau tous les vendredis, mercredis & lundis des deux carêmes de Pâques & de Noel ; d'aller nuds pieds, avec une tunique de laine, un scapulaire très-court, un petit bâton à la main & demandant l'aumône, se contentant de ce qu'on lui donneroit pour se nourrir un jour, sans rien garder pour le lendemain ; faire pendant trois ans le métier de pélerin, sans coucher jamais deux nuits au même lieu ; de ne se point marier ; de n'assister jamais aux jeux publics ; de dire le *Pater* cent fois par jour, & de faire autant de génuflexions ; de n'entrer jamais dans l'église, qu'après avoir reçu la discipline ; au bout de trois ans, de venir de nouveau se présenter au Pape, pour lui demander miséricorde & recevoir ses ordres. *Innoc. III. l. 5. ep. 80. ali. 78.*

II. Mort de l'Evêque du Pui. *an.* 1219 Pénitences de ses meurtriers *an.* 1220.

Robert de Meun évêque du Pui, ayant été tué le 21 décembre 1229. par un gentilhomme nommé Bertrand de Cares, le peuple du pays s'éleva contre les parens du meurtrier, & ruina quelques-uns de leurs châteaux. Bertrand, touché des remords de sa conscience, se rendit à Rome avec ses complices. Le pape Honorius III. les laissa longtems devant la porte de son palais, nuds pieds *Chronic. Antiss. Innoc. III. l. iv. ep. 170. apud Rainald. an. 1220. n. 28.*

& en chemise, sans se laisser toucher ni de leurs cris ni de leurs larmes; enfin il leur donna l'absolution, & leur imposa la pénitence suivante : Tous ceux qui ont dressé l'embuscade à l'Evêque, sans savoir qu'on en voulut à sa vie, remettront incessamment à l'église du Pui tous les fiefs qu'ils en tiennent, sans espérance de les répéter; ils demeureront dans la ville du Pui, supposé qu'ils y puissent être en sureté, pendant quarante jours, mendiant de porte en porte, couverts de sacs ou de cilice, les cheveux coupés, & jeûnant au pain & à l'eau deux fois la semaine; s'ils ne peuvent demeurer en sureté dans la ville du Pui, ils feront leur quarantaine dans une des villes voisines; après quoi ils passeront en la terre sainte, pour y servir pendant deux ans. Tout le reste de leur vie, ils jeûneront les vendredis au pain & à l'eau.

Quant à Bertrand, auteur du crime, il remettra à l'église du Pui ce qu'il en tient en fief; il ne portera jamais les armes contre les chrétiens, & fera trois quarantaines au Pui ou ailleurs, s'il y peut être en sureté, revêtu d'un sac, les cheveux coupés, nuds pieds, mendiant de porte en porte & jeûnant au pain & à l'eau trois fois la semaine. Tous les dimanches de ces trois quarantaines, il se présentera au clergé & au peuple de la ville, nud & des verges à la main, pour recevoir la discipline; ensuite il passera la mer, pour faire, pendant sept ans, le service de la terre sainte; après quoi il viendra se présenter au Pape, avec des lettres du Patriarche de Jérusalem & des autres personnes d'autorité, qui rendront témoignage de sa bonne conduite pendant ces sept ans. Toute sa vie il fera deux quarantaines par an, jeûnant au pain & à l'eau les vendredis & les vigiles; il s'abstiendra, pendant sept ans, de la communion du corps & du sang de Jesus-Christ. S'il entre dans l'ordre des Chartreux ou de Cîteaux, il sera quitte de sa pénitence. Voilà des pénitences aussi rigoureuses, pour le moins, que les anciennes; mais je doute que les voyages de la terre sainte, & la milice dans ce pays-là, fussent des moyens fort propres à changer les cœurs & à convertir de grands pécheurs. L'éloignement des occasions, paroît un moyen plus efficace pour faire rentrer le pécheur en lui-même

III. Etat des affaires d'Orient. *an. 1220. Jacob. de Vitriaco. t. VIII. spicileg. p. 373.*

Les affaires de l'église d'Orient & du royaume de Jérusalem, étoient alors presque entiérement désespérées. Depuis la prise de Damiette, arrivée en 1219. les croisés s'étoient abandonnés à toute sorte de désordres, fraudes, excès de bouche, jeu, impudicité, sédition, jalousie, médisances, empêchant malicieusement le progrès de la croisade, méprisant l'excommunication, ne rendant aux prélats ni respect, ni obéissance. Le roi de Jérusalem Jean de Brienne, avoit quitté Damiette avec presque toutes ses

troupes, & étoit revenu à Acre, ne pouvant s'accorder avec le légat Pelage qui vouloit absolument gouverner toute l'armée, & s'attribuer l'honneur de tous les bons succès, ayant même voulu se rendre maître de la seigneurie de Damiette. Le Maître du temple s'étoit de même retiré avec la plus grande partie de ses freres; presque tous les chevaliers François en avoient fait de même; ceux de Chypre & presque tous les Orientaux les avoient suivis; ceux qui restoient, étoient en très-petit nombre, & si pauvres, qu'à peine s'y en trouvoit-il quatre ou cinq chevaliers qui pussent subsister du leur. On comptoit plus de trois mille captifs chrétiens dans les fers à Alexandrie, au Caire & à Damas. Il y avoit même des chrétiens qui, pour vivre plus licentieusement, apostasioient & alloient se rendre aux infideles qui les méprisoient souverainement, à cause de leur légéreté, & leur reprochoient qu'ils seroient aussi mauvais Sarrazins, qu'ils avoient été mauvais chrétiens. Toutefois ces disgraces avoient produits un bon effet, dit Jacques de Vitry. Les chrétiens croisés étoient enfin rentrés en eux-mêmes: ils avoient chassés du camp les femmes publiques, & on y avoit défendu la fréquentation des cabarets & les jeux de hazard.

Nangi. an. 1220. Vid. Honor. III. l. iv. ep. 662. l. v. ep. 10 & 26. apud Rainald.

En ce tems-là, les chrétiens qui étoient à Damiette & en terre sainte, se laisserent abuser par des livres apocryphes, dont l'un composé, dit-on, par un Sarrazin estimé prophête par ceux de cette nation, prédisoit combien la religion de Mahomet devoit durer, & qu'ayant commencé par le glaive, elle périroit de même par le glaive; que les chrétiens, après avoir pris Damiette, prendroient aussi Alexandrie, le Caire & toute l'Egypte, Damas, Alep & enfin Jérusalem. Enfin on prétendoit que ce livre avoit prédit tout ce que les chrétiens avoient fait jusqu'alors en Palestine & en Syrie. Presqu'en même tems, on produisit un autre livre intitulé: Les révélations de S. Pierre rédigées par S. Clement son disciple, qui annonçoit distinctement ce qui étoit arrivé depuis le commencement de l'église, & ce qui devoit arriver jusqu'au tems de l'Ante-Christ, & à la fin du monde, entr'autres la ruine de la religion des Sarrazins, qui devoit suivre de près la prise de Damiette. C'est ainsi que l'on abusoit de la crédulié des peuples, & qu'on les amusoit de vaines espérances, pendant que tout alloit en décadence, par le peu d'union qui étoit entre les chefs de la guerre sainte.

Jacob. de Vitriaco. Ibid.

An. 1219.

1220.

Nous apprenons encore mieux le véritable état de ce pays par une lettre de Pierre de Montaigu maître des templiers, à l'Evêque d'Eli en Angleterre, rapportée dans Mathieu Paris, où il marque que le Soudan d'Egypte est campé près de Damiette, avec une armée nombreuse, & a bâti des ponts sur les deux bras du Nil,

Mathieu Paris. An. 1221.

pour empêcher les chrétiens d'avancer plus avant dans l'Egypte; que l'armée chrétienne est tellement denuée d'argent, qu'elle a été quelque tems sans pouvoir garder ses galeres; que, d'un autre côté, Coradin soudan de Damas, à la tête de ses troupes, & sachant que les villes d'Acre & de Tyr sont destituées de soldats, leur fait une infinité de maux, tant ouvertement que secrétement; & que, si l'empereur Frideric II. ne vient promptement au secours de la terre sainte, les conquêtes de Syrie & d'Egypte sont en grand danger. Le cardinal Pelage évêque d'Albane, légat du Pape en ce pays, écrivit en 1220. la même chose au pape Honorius III. & ce Pape écrivit à Conrade écolastre de Mayence, son légat en Allemagne, que l'empereur Frideric a pris la croix, avec l'Evêque de Metz son chancelier, le Duc de Baviere & plusieurs autres seigneurs d'Allemagne & de Pouille, au nombre de plus de quatre cens, & quantité de chevaliers & de gens de pied.

Epist. Honor. III. l. v. ep. 234. Apud Renald. An. 1220. n. 53.

IV. Le Pape presse le secours pour la croisade. *An. 1220. 1221. Honor. III. l. v. ep. 356. 357. 460. 709. Apud Rainald. An. 1221.*

En effet ce Prince avoit d'abord reçu la croix après son couronnement à Aix-la-Chapelle en 1215. mais il la reçut de nouveau avec plus de solemnité, étant à Rome. Après avoir reçu la couronne impériale en 1220. il y renouvella publiquement le vœu qu'il avoit fait d'aller au secours de la terre sainte, promettant d'y envoyer un secours magnifique, au passage de mars 1221. & d'y aller en personne au passage d'août. Le Pape, de son côté, écrivoit, de toutes parts, pour exhorter les prélats & les princes à donner un prompt secours aux chrétiens d'outre-mer. Frideric ne témoignoit pas moins d'empressement pour ce voyage: toute-fois il différoit toujours son départ, & se contentoit d'y envoyer quelque secours; ce qui faisoit murmurer les chrétiens d'Orient & ceux d'Occident, & dont le Pape lui fit de grands reproches, l'exhortant, par tout ce qu'il y a de plus sacré, d'être fidele à exécuter ses promesses: il ne les exécuta que huit ans après, en 1228. comme on le verra ci-après.

V. Robert de Courtenay empereur de Constantinople. *an. 1221. Honorius III. l. vj. ep. 285. Apud Rainald. n. 24.*

A Constantinople, l'empereur Robert de Courtenay ratifia, au mois de juin 1221, le traité fait, deux ans auparavant, par Conon de Bethune bail de l'Empire, avec le clergé de Romanie. Ce traité portoit que le clergé & les religieux tant Latins que Grecs, avec leurs domestiques & ceux qui se réfugient dans les églises, seront exempts de la jurisdiction laïque; que toutes les églises cathédrales jouiront des immeubles dont elles étoient en possession dès le tems d'Alexis Comnene surnommé Bambacorax, à cause de la rudesse de sa voix; que les églises jouiront librement de ces biens exempts de toute jurisdiction laïque & de toute exaction, excepté la crustique ou le cens. Les Latins payeront la dîme entiere de tous leurs biens, & les Grecs seulement le trentieme pen-

Du Cange gloss. V. crustica.

dant dix ans, après lesquels ils payeront aussi la dîme entiere, à moins que le Pape ne les en dispense en partie; jusqu'alors les Grecs n'étoient pas soumis à payer la dîme. Les seigneurs qui tiennent des fiefs de l'Empereur, en feront le partage selon la valeur du revenu du fief, & en rendront à l'Empereur un onzieme, un hyperpere & demi par cent; l'hyperpere étoit une sorte de monnoie d'or des empereurs de Constantinople.

Dans un chapitre général que S. François tint à Assise, à la Pentecôte de l'an 1221. il donna pour successeur à Pierre de Catane mort ministre général à Catane au mois de mars de cette année, le frere Elie qu'il avoit déposé l'année précédente pour divers relâchemens & diverses innovations qu'il avoit introduites dans son ordre. Elie étant donc rétabli dans la charge de ministre général, proposa à l'assemblée, au nom du frere par excellence, c'est-à-dire, de S. François, qu'il y avoit un pays dont les habitans étoient chrétiens & dévots, c'est l'Allemagne dont il vouloit parler, qu'on voyoit passer par l'Italie avec de longs bâtons & de larges guêtres, souffrant l'ardeur du soleil, & trempés de sueur, chantant les louanges de Dieu & des Saints, en visitant les lieux de dévotion; S. François y avoit envoyé quelques-uns de ses freres, qui en étoient revenus sans y avoir fait aucun fruit, mais y avoient soufferts beaucoup de mauvais traitemens. Elie dit qu'il n'obligeoit personne à y aller; mais que, si quelqu'un, touché de la gloire de Dieu, & du salut des ames, veut entreprendre ce voyage, il leur promet le même mérite d'obéissance, & encore plus grand, que s'il alloit outre-mer.

VI. Franciscains en Allemagne. *an.* 1221. *Vading. an.* 1221. *n.* 3. 4.

Il s'en présenta environ quatre-vingt-dix pour cette mission, & on leur donna pour chef frere Césaire natif de Spire; il n'en prit de ce grand nombre que vingt-sept; douze clercs & quinze laïques, qu'il partagea en petites bandes de trois ou quatre. Ils arriverent à Ausbourg, où ils furent reçus, avec beaucoup d'affection, de l'Evêque, du clergé & du peuple. Césaire y tint une espece de chapitre général le 16 octobre 1221. avec environ trente freres, qu'il distribua en diverses provinces de ce pays.

Vers le même tems, frere Daniel ministre de la province de Calabre s'embarqua avec six de ses freres, Samuel, Domne ou Domnole, Ange, Leon, Nicolas & Hugolin, & arriva à Tarragone, d'où il se rendit à Ceüta en Afrique avec trois de ses compagnons, le patron du vaisseau n'en ayant pas voulu prendre davantage. Ils se logerent dans un village près de Ceuta; car aucun chrétien n'osoit entrer dans la ville sans une permission particuliere. Leurs compagnons y arriverent le 29 de septembre 1221. Le vendredi suivant ils conférerent ensemble sur leur entreprise. Le

VII. Martyre des freres mineurs à Ceüta. *Vading. an.* 1221. *n.* 36. *Sur.* 13. *octobr.*

lendemain ils se confesserent & communierent, & le soir ils se laverent les pieds les uns aux autres, suivant l'usage des monasteres. Le Dimanche de très-grand matin, ils entrerent dans la ville, avant qu'il y eut personne dans les rues, & commencerent à y prêcher, la tête couverte de cendres, disant qu'il n'y avoit point de salut qu'en Jesus-Christ.

Les Maures les saisirent, les chargerent de coups, & les menerent à leur Roi qui les voyant rasés, & ayant les cheveux coupés en forme de couronne, les prit pour des insensés, & les envoya en prison chargés de chaînes. Ils y demeurerent huit jours, & le Dimanche 10 d'octobre, le Roi se les ayant fait amener, leur promit de grandes richesses, s'ils vouloient se faire musulmans. Ils le refuserent avec mépris; & comme ils persistoient à parler contre Mahomet, il les condamna à perdre la tête. Les six freres se jetterent aux pieds de Daniel, lui demanderent sa bénédiction, le remerciant de leur avoir procuré le martyre. Ils eurent tous sept la tête tranchée. Les infideles leur briserent la tête, & mirent leurs corps en piéces; mais les chrétiens les ramasserent & les serrerent dans le magazin des Marseillois, en attendant qu'ils pussent les transporter dans leurs habitations hors de la ville.

VIII. S. Antoine de Pade. *Vita apud Bolland. 13 jun.*

Au même chapitre de la Pentecôte tenu en 1221. se trouva S. Antoine de Pade, nouvellement entré dans l'ordre de S. François. Il étoit né à Lisbonne en Portugal l'an 1195. & avoit reçu au baptême le nom de Ferdinand. A l'âge de quinze ans, il prit l'habit de chanoine régulier dans le couvent de S. Vincent près de Lisbonne, d'où il sortit deux ans après, pour éviter les trop fréquentes visites de ses amis, & se retira à Ste. Croix de Conimbre du même ordre des chanoines réguliers de S. Augustin, où il s'appliqua sérieusement à l'étude des saintes lettres. Quand l'infant D. Pedro fit rapporter en Portugal les reliques des freres mineurs martyrisés à Maroc, au commencement de l'an 1220. comme nous l'avons raconté sous cette année; Ferdinand ayant appris l'histoire de leur martyre, résolut d'embrasser leur genre de vie, & communiqua son dessein à quelques freres qui, quelque tems après, vinrent au couvent de Ste. Croix, demander l'aumône à leur ordinaire. Ces freres lui apporterent secrétement l'habit de leur ordre, l'en revêtirent dans le couvent même de Ste. Croix, & l'emmenerent à S. Antoine d'Alvarez, où ils demeuroient, lui changeant son nom de Ferdinand en celui d'Antoine, pour éviter l'importunité de ceux qui pourroient le venir chercher.

Le desir du martyre le fit passer en Afrique; mais il y fut attaqué d'une longue & dangereuse maladie qui l'obligea de se rembarquer pour retourner en Portugal. Les vents contraires le jetterent en Sicile,

Sicile, d'où il se rendit, tout malade qu'il étoit, au chapitre général qui se tenoit à Assise. Comme il n'étoit pas connu, personne ne le demanda pour sa communauté, & il fut obligé de prier Gratien ministre de la Romagne de le prendre & de lui donner pour demeure l'hermitage du Mont S. Paul près de Boulogne, où Antoine demeura assez longtems en solitude, jeûnant au pain & à l'eau, & s'appliquant à la méditation & à la priere, & ne venant qu'assez rarement au couvent qui n'étoit pas éloigné.

Un jour, plusieurs freres étant venus à Friuli pour y recevoir les ordres, & quelques freres prêcheurs s'y étant aussi rendus pour le même sujet, le ministre pria les étrangers de dire quelque chose aux freres pour leur édification. Comme tous s'en excusoient, disant qu'ils n'y étoient point préparés, le ministre obligea Antoine, dont il ne connoissoit pas encore la capacité, de faire un discours. Il s'en excusa tant qu'il put, & enfin il obéit, & parla avec tant de grace, d'abondance & d'onction, que tout le monde en fut surpris; ce qui étant venu à la connoissance du général, il le destina à la prédication; & Antoine s'en acquitta avec tant de succès, que le Pape, l'ayant entendu, le nomma l'arche du testament, à cause de la profondeur de sa doctrine & de la grande connoissance qu'il avoit des saintes écritures.

Il s'en servoit avec succès non seulement pour toucher les pécheurs, & les amener à la pénitence, mais aussi pour combattre les hérétiques. Il en convainquit plusieurs dans des disputes publiques à Rimini, à Toulouse, à Milan. Il avoit un talent particulier pour les découvrir & pour les réfuter. On accouroit de tous côtés à ses prédications, & on l'écoutoit avec une attention merveilleuse. On admiroit qu'un homme né en Portugal prononçât si parfaitement l'Italien. De son tems, plusieurs personnes touchées du repentir de leurs péchés commencerent à se donner publiquement la discipline, & formerent des especes de sociétés & de confrairies de flagellans, dont il reste encore quelques vestiges dans les congrégations des pénitens qui se voyent dans plusieurs villes de l'Europe. On verra ci-après la vigueur avec laquelle S. Antoine résista à frere Elie général de son ordre, qui y avoit introduit divers relâchemens, & y toleroit plusieurs abus. *Sous l'an 1230.*

IX.
Tiers-ordre de S. François.
an. 1221. Vading. n. 13. Eliot l. vij. hist. des ord. relig. c. 29. p. 214.

S. François ayant institué l'ordre des mineurs & celui des claristes, entra en doute s'il devoit continuer l'exercice de la prédication, ou se retirer en quelque solitude, pour y vaquer uniquement à l'oraison ou à la contemplation. Il fit consulter sur cela Ste. Claire & un S. solitaire nommé Sylvestre. Frere Macée qui avoit été chargé de cette commission étant de retour, lui dit que Dieu demandoit de lui qu'il travaillât au salut du prochain par la prédi-

cation de l'Evangile & par la sainteté de ses exemples. Aussi-tôt se sentant animé d'un nouveau zèle, il se mit en chemin avec quelques-uns de ses freres, sans se déterminer à aucun lieu en particulier. Ils arriverent au bourg de Carnerio, éloigné de deux lieues de la ville d'Assise, & le Saint y prêcha sur la nécessité de la pénitence avec tant de force, que les habitans de ce bourg & ceux des villages voisins quittoient tout pour le suivre, le priant de leur apprendre les moyens de mener plus facilement une vie vraiment chrétienne. Plusieurs maris vouloient quitter leurs femmes, & les femmes leurs maris, pour se retirer dans des cloîtres; mais François leur persuada de demeurer dans leurs maisons, & d'y vivre dans la crainte de Dieu, & dans la pratique des vertus chrétiennes, leur promettant que dans peu il leur prescriroit une forme de vie qu'ils pourroient garder, sans quitter l'état où Dieu les avoit appellés.

Telle fut l'origne du tiers-ordre de S. François, que plusieurs villes de Toscane embrasserent en fort peu de tems, & avec beaucoup de ferveur; entr'autres, à Florence où l'on fit bâtir deux maisons de ce nouvel ordre. La regle que S. François écrivit pour ce tiers-ordre, se trouve dans la bulle du pape Nicolas IV. de l'an 1289. avec quelques changemens & additions; en voici les principaux articles: Ceux qui seront reçus dans cet ordre, doivent être libres, exempts de notes d'infamie, sans dettes, & s'ils sont mariés, ils doivent avoir le consentement, le mari de la femme, & la femme du mari. Après un rude noviciat, ils pourront être admis à la profession, en promettant de garder, toute leur vie, les commandemens de Dieu, & satisfaire aux transgressions commises contre la regle, selon la volonté & réquisition du visiteur de l'ordre. Après la profession, ils ne peuvent plus sortir de l'ordre, sinon pour se faire religieux, ou religieuses, & trois mois après ils doivent faire leur testament.

Eliot. p. 217. & seq. 219.

Leur habit doit être de couleur brune, ni tout-à-fait noire, ni tout-à-fait blanche, sans aucun ornement. Ils ne porteront point d'armes offensives, sinon pour la défense de la foi ou de la patrie. Les festins, les balles, les danses, les comédies leur sont défendus. Ils s'abstiendront de manger de la viande les lundi, mercredi, vendredi & samedi de chaque semaine. Ils jeûneront depuis la S. Martin jusqu'à Noel, & depuis le dimanche de la Quinquagésime jusqu'à Pâques, comme aussi tous les mercredis depuis la Toussaint jusqu'à la Quinquagésime, & tous les vendredis de l'année. En santé, ils ne feront que deux repas le jour. Ceux qui sont obligés au bréviaire, le diront: tous les jours ils assisteront à la messe: ils communieront à Noel, à Pâques & à la Pentecôte: ils diront

douze *Pater* pour matines, ſept pour chacune des heures canoniales, avec un *Gloria Patri* à la fin de chacune. Après le décès d'un frere ou d'une ſœur, ils aſſiſteront à ſes obſeques; & chaque prêtre dira une meſſe pour l'ame du défunt, & les autres, cinquante pſeaumes ou cinquante *Pater*, avec le *Requiem* à la fin. Le Viſiteur, qui ſera un prêtre ou un religieux, fera la viſite au moins une fois l'an, & impoſera pénitence à ceux & à celles qui auront commis quelques fautes contre la regle.

X. Progrès de l'ordre de S. Dominique. *an.* 1221. *Vit. S. Dominici. Apud Bolland.*

S. Dominique tint auſſi le ſecond chapitre général de ſon ordre à la fête de Pentecôte 30 de mai 1221. Il y fit élire huit provinciaux pour gouverner ſes freres répandus en autant de provinces; ſavoir, l'Eſpagne, la France, la Lombardie, la Romagne, la Provence, l'Allemagne, la Hongrie & l'Angleterre. Cette même année, l'univerſité de Paris céda à Mathieu prieur des dominicains de Paris tout le droit qu'elle avoit en la maiſon de S. Jacques où ils étoient établis, & dont leur eſt venu le nom de Jacobins en France.

Vers ce même tems, Evrard archidiacre de Langres, ayant embraſſé l'inſtitut de S. Dominique, comme il aimoit tendrement frere Jourdain que le chapitre général venoit de faire prieur de Lombardie, il le ſuivit dans ce voyage, par le deſir de voir S. Dominique; mais Evrard tomba malade à Lauſane, dont il avoit refuſé l'évêché. Comme on n'oſoit lui dire que les medecins le condamnoient, il dit à Jourdain : C'eſt à ceux à qui le nom de la mort eſt amer, à qui il faut la cacher; pour moi, je ne crains point d'être dépouillé de ce corps de mort, dans l'eſpérance de la demeure céleſte. Il mourut bientôt après de la mort des juſtes.

XI. Mort de S. Dominique *an.* 1221. *Vit. apud Bolland.* 6. *aug.*

S. Dominique ayant demeuré quelque tems à Boulogne, après la tenue du chapitre, dit à ſes amis qu'il iroit à Dieu avant l'Aſſomption de Notre-Dame. Il partit enſuite pour la Lombardie, où il vit le cardinal Hugolin, & l'entretint des affaires de ſon ordre; puis il revint à Boulogne ſur la fin du mois de juillet, & après avoir parlé juſqu'à la nuit avec le prieur & le procureur de la maiſon de Boulogne, au lieu d'aller prendre le repos dont il avoit extrêmement beſoin, il alla à l'égliſe, & après y avoir paſſé la nuit en prieres à ſon ordinaire, il aſſiſta encore à matines. Quand elles furent finies, il dit au prieur qu'il avoit mal à la tête; & la fiévre qui le prit avec la dyſſenterie, le réduiſirent bientôt à l'extrémité. Il ne voulut pas toute-fois coucher dans un lit; mais ſur un ſac ſelon ſa coutume. Se ſentant près de ſa fin, il fit venir les novices, & leur recommanda l'amour de Dieu, & l'exacte obſervance de la regle; puis ayant appellé le prieur & pluſieurs prêtres de ſa communauté, il leur fit une confeſſion en général de tous ſes péchés, & leur dit : Juſqu'à préſent Dieu m'a conſervé dans la virginité. Je

vous exhorte à éviter tout commerce dangereux avec les femmes, si vous voulez vous maintenir dans cette vertu. Par ce moyen & avec la sainte pauvreté, vous serez agréables à Dieu, & utiles au prochain, par la bonne odeur de votre réputation. Servez Dieu avec ferveur, & travaillez à la propagation de cet ordre. Il finit, en leur recommandant principalement la pauvreté, & défendant, sous peine de la malédiction de Dieu & de la sienne, d'introduire dans son ordre la possession des fonds de terre & des biens immeubles.

Il mourut étendu sur la cendre le vendredi 6 août 1221. On trouva sur son corps une chaîne de fer en ceinture. Il fut enterré à Boulogne, auprès de ses confreres, par les mains du cardinal Hugolin son ami; il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Ce saint homme étoit d'une taille médiocre, mais fine & bien prise, ayant le visage beau, le teint incarnat, les cheveux & la barbe d'un blond ardent, les yeux brillans, qui lui attiroient l'amour & le respect de tout le monde : il paroissoit toujours gai. Sa voix étoit douce & belle, mais sonore comme une trompette. Il mourut dans sa cinquante-unieme année.

XII. Perte de Damiette. an. 1221 Nangi. an. 1221. Math. Paris. an. 1222.

La même année 1221. les chrétiens perdirent la ville de Damiette, & faillirent de perdre toute leur armée. Voici comme la chose arriva. Jean de Brienne roi de Jérusalem s'étant retiré de Damiette, ainsi qu'on l'a dit, le légat Pelage lui écrivit des lettres pressantes pour le prier de revenir, pour ne pas laisser inutiles grand nombre de troupes croisées qui n'attendoient que sa présence pour agir offensivement contre les Sarrazins. Jean de Brienne revint donc à Damiette, & par une commune délibération, le Roi & le Légat, & une grande partie de l'armée sortirent de Damiette le 15 de juin 1221. & arriverent à une lieue du Caire le lendemain de la S. Pierre, c'est-à-dire, le 30 de juin. Le sultan d'Egypte nommé Camel avoit assemblé une grande armée pour retirer Damiette des mains des chrétiens; mais voyant leur grand nombre, & redoutant leur valeur, il ne jugea pas à propos de leur disputer le passage, ni de leur livrer le combat; il se contenta de leur couper la communication avec Damiette, & de s'emparer des passages, afin que, ne leur venant aucun secours ni de vivres, ni d'hommes de cette ville, il les fit périr, sans exposer ses gens. L'armée chrétienne fut bientôt réduite à une extrême nécessité : elle fit inutilement ce qu'elle pût pour attirer le Sultan au combat. Camel attendoit que l'inondation du Nil, qui commence au mois d'août, & tient toute l'Egypte sous ses eaux pendant environ six semaines, le délivrât de ses ennemis, sans qu'il s'en mêlât. En effet, ce fleuve s'étant enflé à son ordinaire, remplit le camp des chrétiens, &

corrompit en peu de tems les vivres & les fourages qui s'y trouvoient ; les hommes & les chevaux se trouvant dans l'eau & la boue jusqu'aux genoux, & réduits à la derniere disette, on fut obligé d'en passer à tout ce que le Sultan voulut. On promit de rendre Damiette, & d'abandonner l'Egypte. Le Sultan rendit la portion de la vraie croix, que Saladin avoit emportée de Jérusalem, accorda la liberté à tous les captifs qu'il tenoit, & leur donna un sauf-conduit jusqu'à Acre ; l'on fit une trêve de huit ans entre le Sultan d'Egypte & le Rói de Jérusalem & les siens. Ainsi Damiette rentra au pouvoir des Sarrazins le 8 de septembre 1221. après avoir été aux chrétiens un an dix mois, ayant été prise le 5 de novembre 1219. après neuf mois de siege.

XIII. Le pape Honorius III. presse le secours de la terre sainte. *an.* 1222. 1223. *Rainald. an.* 1222. *Ric. S. Germ. Albert. Stad. &c.*

La nouvelle en étant venu à Rome, le pape Honorius III. en fut sensiblement touché, & invita l'empereur Frideric II. qui étoit alors en Sicile, de venir à Veroli, pour conférer avec lui des moyens de secourir efficacement la terre sainte. Honorius & Frideric furent en conférence pendant quinze jours du mois d'avril 1222. & résolurent de se voir de nouveau à la S. Martin de la même année à Vérone, & d'inviter à la conférence les princes chrétiens, & en particulier Jean de Brienne & Pelage légat en Orient ; mais cette conférence ne se tint que l'année suivante 1223. à Ferentino en Campanie. Le Pape, l'empereur Frideric, le Roi de Jérusalem, le Patriarche de la même ville, l'Evêque de Bethléem, le Commandeur du Temple, le Maître des chevaliers Teutoniques, & plusieurs autres personnes s'y rendirent. L'Empereur promit avec serment de passer en terre sainte, de la S. Jean prochaine en deux ans, c'est-à-dire, en 1225. & s'engagea aussi d'épouser Yolande fille du Roi de Jérusalem ; car l'impératrice Constance sa femme étoit morte l'année précédente. Le Pape écrivit à Philippe roi de France, au Roi de Hongrie, & à celui d'Angleterre, ce qui s'étoit passé à cette entrevue, & les exhorta à donner du secours à la terre sainte. Jean de Brienne roi de Jérusalem passa lui-même en Angleterre pour le même sujet, puis revint en France, où il assista aux funérailles du roi Philippe-Auguste, mort le 14 de juillet 1223.

XIV. Affaires de l'empire Grec. *an.* 1222. *Nicephor. Gregor. l. ij. c.* 1. *Georg. Acropol. n.* 18.

L'empire de Constantinople n'étoit en guères meilleur état que celui de Jérusalem. On comptoit jusqu'à quatre princes qui prenoient le titre d'Empereur de Constantinople. Robert de Courtenay, qui étoit en possession de cette ville ; Jean Vatace gendre & successeur de Théodore Lascaris mort en 1222. qui régnoit à Nicée ; David-Comnene à Trébisonde, & Théodore-Ange-Comnene à Thessalonique, dont il s'étoit rendu maître en l'absence du roi Démétrius, qui étoit allé chercher du secours en Italie.

L'église Grecque étoit à peu près de même divisée entre les évêques Grecs & les Latins. Les évêques Grecs ne souffroient que très-impatiemment d'être soumis aux évêques Latins; & comme les peuples appuyoient les Grecs, ils prenoient l'ascendant sur les Latins, qui avoient été établis évêques dans les églises par les légats du saint siege. Le roi de Chypre Henri de Lusignan, ou plutôt son conseil, car ce n'étoit qu'un enfant, écrivit au Pape, pour le prier de permettre, pour le bien de la paix, que les évêques Grecs, quoique non soumis à l'Eglise Romaine, gouvernassent dans les diocèses les peuples de leur nation, ce que le Pape refusa absolument, disant que deux évêques dans une église, étoient un monstre, comme deux têtes sur un même corps, & manda au Patriarche de Jérusalem, & aux Archevêques de Tyr & de Césarée, de ne plus souffrir que les Grecs demeurassent dans leurs diocèses en qualité d'évêques; mais il y avoit dans chaque diocèse, où les Latins étoient mêlés avec les Grecs, un Evêque Latin & un Vicaire de l'Evêque Grec. Le patriarche de Constantinople Mathieu, étoit accusé de célébrer rarement la messe, de communiquer avec les excommuniés, d'absoudre ceux qui avoient été excommuniés par le Légat du saint siege, & de ne point déférer aux appellations interjettées devant le Pape. Honorius lui en écrivit & l'exhorta à se corriger, de peur qu'il ne fut contraint de le déposer, comme c'étoit lui qui l'avoit établi Patriarche.

Honorius III. l. vj. ep. 127.

Vide Concil. Later. 1215. c. 4.

XV. Etat des Albigeois en France. *an.* 1222.

Honorius III. l. vj. ep. 305. apud Rainald. an. 1222. n. 45. & an. 1223. n. 42.

Depuis la mort du comte Simon de Montfort, les Albigeois avoient pris le dessus, & s'étoient emparés des terres que le Comte tenoit dans le Languedoc. Le Pape écrivit au roi de France Philippe-Auguste, pour le prier de réprimer ces hérétiques par le glaive matériel, puisque le glaive spirituel ne pouvoit les retenir, & d'employer toutes ses forces pour purger son royaume de cette peste, de crainte que les catholiques ne perdissent les terres qu'ils possédoient encore en ce pays, & que l'hérésie ne gagnât celles qui sont plus voisines de ses états. Il lui enjoint, pour la rémission de ses péchés, de prendre en son domaine toutes les terres que le Comte de Montfort tenoit de lui en fief dans ces quartiers là: puisqu'Amauri fils & successeur du comte Simon, n'étoit pas en état de les défendre, & qu'il les lui avoit déja offertes autentiquement par l'Evêque de Nisme, & celui de Beziers. Honorius III. écrivit encore en 1223. au roi Louis VIII. successeur de Philippe-Auguste, pour le prier de prendre les terres du Comte de Toulouse, pour en jouir & les transmettre à ses successeurs. Le même Pape avoit envoyé en 1220. légat dans ce pays, contre les Albigeois, Conrade cardinal évêque de Porto, avec un très-grand pouvoir, défendant, aux chapitres des églises cathédrales, d'élire

Ital. Sacr. t. I.

des évêques sans la participation de Conrade. Ce Prélat étoit Allemand, fils d'Eginon d'Urach comte de Seinen, & neveu de Bertholde duc de Thuringe. Il fut d'abord Chanoine de S. Lambert de Liége, mais il quitta ce bénéfice, & les espérances de parvenir aux dignités ecclésiastiques, pour se rendre moine dans l'abbaye de Villiers, ordre de Cîteaux, au même diocèse de Liége; il en fut premiérement Prieur en 1209. puis Abbé de Clairvaux en 1214. & de Cîteaux en 1217. deux ans après le pape Honorius le fit Cardinal Evêque de Porto en 1219. & en enfin 1220. l'envoya Légat en France contre les Albigeois. Conrade refusa le souverain pontificat après la mort d'Honorius III. & fit élire Grégoire IX. qui l'envoya Légat en Palestine, où il mourut saintement en 1227. le dernier jour de septembre. Il est compté au nombre des Saints.

Honorius III. epit. apud Rainald. an. 1221. n. 41.

XVI. Mort de Raimond comte de Toulouse.

an. 1222. Du Chesne. t. V. p. 773. Guill. de Pod. Laur. c. 34. &c.

Raimond le vieux comte de Toulouse, ainsi nommé, par rapport à son fils de même nom, mourut en 1222. Il avoit été excommunié plus d'une fois, & l'étoit encore. Le concile de Latran l'avoit exclu du comté de Toulouse; mais il y étoit rentré, & en jouissoit tranquillement, lorsqu'un jour étant allé le matin faire sa priere à Notre-Dame de la Dorade, & se tenant à la porte en dehors, parce qu'il étoit excommunié, il revint chez lui déja incommodé; après dîner il y retourna, quoiqu'il fut si foible qu'il ne pouvoit se soutenir sans aide; puis étant entré dans une maison de la paroisse de S. Sernin, il mangea des figues, dont il se trouva mal, & envoya promptement chercher Jourdain abbé de S. Sernin, pour le réconcilier à l'église, & lui apporter le S. Viatique, témoignant une grande douleur de se voir excommunié. Mais quand l'Abbé arriva, le Comte avoit perdu la parole, seulement il lui tendit les bras, élevant les yeux au ciel, & tint jusqu'à la mort ses mains jointes entre celles de l'Abbé, témoignant une grande contrition.

Quatre ans auparavant il s'étoit associé aux hospitaliers de S. Jean de Jérusalem, qui avoient une maison de leur ordre à Toulouse; ces chevaliers, sachant l'extrémité où il étoit, vinrent le trouver, & l'un deux jetta sur lui un manteau de leur ordre; on voulut le retirer, mais le Comte le retint avec ses mains, & baisoit dévotement la croix qui y étoit cousue. Après qu'il fut expiré, l'Abbé de S. Sernin dit, d'un ton touchant, qu'on priât pour lui, & vouloit retenir son corps, parce qu'il étoit mort dans sa paroisse; mais les freres hospitaliers l'emporterent dans leur église de S. Jean, où il avoit élu sa sépulture; toute-fois ils n'oserent l'enterrer, parce qu'il étoit excommunié. Le comte Raimond son fils, en 1247. avoit obtenu du Pape une commission, pour faire informer des circonstances de la mort du Comte son pere; & le roi S. Louis

en 1248. intercéda auprès du Pape pour lui faire donner la sépulture ecclésiastique; mais le Pape demeura infléxible, & ses os resterent dans le cimetiere, dans un cercueil de bois, où on les voioit encore trois cens ans après.

Raimond VIII. dit le jeune, succéda à son pere au comté de Toulouse, étant âgé de vingt-cinq ans. On a vû ci-devant qu'au concile de Latran, tenu en 1215. on dépouilla le vieux Raimond comte de Toulouse de ses états, & qu'il y fut ordonné, que le reste du pays, qui n'avoit pas été conquis par les croisés, seroit gardé, pour être rendu au jeune comte Raimond, s'il s'en rendoit digne. En 1224. il fit sa paix avec le Pape, & fut déclaré catholique dans une grande assemblée tenue cette année à Paris par le cardinal Conrade; mais en 1226. il fut de nouveau excommunié & déclaré hérétique. Le jeune Raimond, après la mort de son pere, entra en possession du comté de Toulouse, & continua la guerre contre Amauri de Monfort, fils de Simon de Montfort, qui se disoit aussi Comte de Toulouse.

XVII. Vie du B. Jourdain général des freres prêcheurs. *an.* 1222. *Vit. S. Dominici per Theodor. apud Bolland. 6. aug. Vit. B. Jord. ibid. 13 febr.*

Après la mort de S. Dominique, arrivée le 6 d'août 1221. ses religieux tinrent un chapitre général à Paris aux fêtes de la Pentecôte 1222. où ils lui donnerent pour successeur dans le généralat, frere Jourdain, Saxon de nation, qui avoit été converti à Paris en 1218. par frere Renaud, que S. Dominique avoit envoyé de Boulogne dans cette ville, pour y gagner de nouveaux disciples. Jourdain y prit l'habit des freres prêcheurs le jour des cendres 11 février 1220. avec deux compagnons, Henri chanoine d'Utreck & Leon. Jourdain fut fait provincial de Lombardie en 1221. & élu général en 1222. c'est-à-dire, environ deux ans & demi depuis son entrée dans l'ordre: ce qui fait voir l'estime qu'on faisoit de sa vertu, & la haute idée qu'on avoit de sa capacité. Jourdain avoit un zèle ardent pour la propagation de son ordre, & dans le dessein d'y attirer des sujets, il faisoit sa résidence ordinaire dans les lieux où étoient les principales écoles, & passoit le carême, une année à Paris & une autre à Boulogne. Quand il arrivoit aux maisons de son ordre dans ces deux villes, il faisoit faire, par provision, plusieurs robes pour les postulans qu'il espéroit que Dieu lui enverroit, & souvent il en venoit tant, qu'elles ne suffisoient pas. Souvent il mit sa bible en gage pour payer les dettes des écoliers qui entroient dans l'ordre.

Ses discours avoient tant de force & de grace, qu'on ne se lassoit pas de l'entendre. Quand il étoit à Paris, c'étoit toujours lui qui prêchoit aux freres, & quand un autre prêchoit, si les écoliers savoit qu'il fut présent, ils avoient peine à se retirer, qu'il n'eut aussi dit quelque chose, pour l'édification, après les autres.

Ainsi

Ainsi il attira dans l'ordre plusieurs hommes distingués par leur noblesse & leur dignités, plusieurs riches bénéficiers, plusieurs docteurs & une infinité de jeunes étudians. Ces nouveaux religieux, remplis de ferveur, tendoient sérieusement à la perfection & à la pureté de cœur. Ils se confessoient souvent, & découvroient à leurs supérieurs jusqu'aux moindres replis de leur conscience. Quelques-uns se confessoient tous les jours, & même jusqu'à trois fois le jour, le matin, à midi & au soir; leur unique occupation étoit de s'unir à Dieu, d'assujettir le corps à l'esprit, d'étouffer jusqu'aux moindres mouvemens de la sensualité.

On avoit grand soin de l'instruction des novices, & de la conservation de leur santé; car leur zèle étoit tel, qu'il falloit le modérer. Plusieurs se déroboient & se cachoient, pour vaquer plus librement à la priere pendant la nuit, au lieu de prendre leur repos : ils prenoient la discipline après complies, & la plûpart passoient tout leur tems d'après la matinée à la méditation & à la priere. Il y en avoit qui s'abstenoient de boire pendant huit jours; d'autres jettoient de l'eau froide sur leurs portions; plusieurs portoient sous leurs habits des cilices, ou des ceintures de fer. Ils regardoient la prédication comme l'essentiel de leur institut : leurs prédications étoient simples, mais ferventes & pleines d'onction, & Dieu suppléoit à leur science, par la grace & les lumieres qu'il répandoit dans l'esprit & le cœur de leurs auditeurs; &, allant prêcher, ils ne portoient que l'évangile de S. Mathieu & les sept épitres canoniques, selon que S. Dominique l'avoit ordonné. Quand on proposoit d'envoyer quelques freres pour aller outre-mer, ou chez les barbares, il s'en trouvoit toujours un grand nombre pour ces missions, dans l'espérance d'obtenir la couronne du martyre.

XVIII. Vie de S Raimond de Pegnafort. *Vit. apud Bolland. 7. januar. p. 404.*

La même année 1221. S. Raimond de Pegnafort entra dans l'ordre de S. Dominique. Il étoit né à Barcelone d'une famille noble; dès l'âge de vingt ans il se trouva en état d'enseigner les arts libéraux dans cette ville : ce qu'il fit gratuitement & à un bon nombre d'écoliers. De-là il passa à Boulogne, où il étudia le droit canonique & le droit civil, avec tant de succès qu'il fut passé docteur, & professa d'abord le droit canonique sans appointement; ensuite le sénat de Boulogne lui en ayant assigné, il en payoit fidélement la dîme à son curé. Berenger évêque de Barcelone revenant de Rome, engagea Raimond à retourner avec lui à Barcelone sa patrie, où il lui donna un canonicat & un archidiaconé dans son église : il s'y fit aimer & estimer de tout le monde; mais ayant fait connoissance avec les freres prêcheurs, nouvellement établis dans cette ville, il résolut d'embrasser leur institut : ce qu'il fit le vendredi-saint premier jour d'avril 1222. âgé de quarante-cinq

ans. Son exemple y en attira plusieurs autres, distingués par leur naissance & par leur doctrine.

XIX. Ordre de la Mercy institué par S. Pierre Nolasque. *an.* 1223. *Vit. S. Petri Nolasci. Bolland. t. II. p.* 981. *& vita S. Raimundi.* 1. *januar. t. I.*

Nous avons vu sous l'an 1198. l'institution de l'ordre des Trinitaires, qui a pour principal objet la rédemption des captifs. Cet ordre fut institué par le B. Jean de Matha & par Felix de Valois. En 1223. S. Raimond de Pegnafort confesseur de S. Pierre Nolasque, contribua beaucoup à l'établissement de l'ordre de la Mercy, qui a de même pour objet la rédemption des captifs. Pierre Nolasque étoit un gentilhomme de Languedoc, né au Mas-Ste. Puelle près de Castelnaudary. Le roi Jacques d'Arragon étant retenu comme prisonnier à Carcassone, après la bataille de Muret, où son pere avoit été tué en 1213. Simon de Montfort mit Pierre Nolasque auprès de ce jeune Prince, qui n'avoit encore que six ans, & qui fut renvoyé l'année suivante 1214. en Arragon. Pierre Nolasque ayant conçu le dessein d'établir un ordre religieux pour la rédemption des captifs détenus chez les infideles, & exposés au péril de renoncer à la foi pour recouvrer leur liberté, alla trouver en 1217. Jacques roi d'Arragon à Barcelone, & le persuada de le favoriser dans cet établissement.

Raimond de Pegnafort, qui demeuroit alors à Barcelone, & que Pierre Nolasque y avoit choisi pour son confesseur, l'affermit dans sa bonne résolution, & enfin l'ordre fut solemnellement institué le 24 d'août fête de S. Barthelémi 1223. en l'église cathédrale, en présence du Roi & d'un grand peuple. L'évêque Berenger célébra la messe, & Raimond de Pegnafort fit un sermon, où il rendit raison de ce nouvel institut. Après l'offertoire Pierre Nolasque reçut l'habit des mains de l'Evêque, consistant en une tunique, un scapulaire & une chappe ou manteau, le tout blanc, & sur le scapulaire, l'écu des armes d'Arragon avec une croix d'argent en chef. Raimond leur dressa des constitutions, qui furent approuvées par le Pape Grégoire IX. en 1235. Les premiers disciples de Pierre, furent treize gentilshommes, six prêtres & sept chevaliers, ausquels il donna l'habit, dès qu'il l'eut reçu lui-même. Outre les trois vœux ordinaires, ils s'engagerent par un quatrieme, à donner leur propre personne pour la délivrance des captifs, & demeurer en leur place, s'il étoit nécessaire. Le roi d'Arragon leur donna pour demeure une partie de son palais, d'où ils sortirent quelque tems après, & bâtirent à Barcelone un couvent dédié à Ste. Eulalie, qui devint le chef de leur ordre.

S. Pierre Nolasque étant passé en Afrique pour y exercer l'office de rédempteur; car c'est ainsi qu'ils appelloient ceux qui étoient envoyés pour racheter les captifs, fut arrêté, mis en prison, chargé de chaînes, & accusé d'avoir fait évader quelques captifs. Il offrit

de demeurer en captivité en la place des fugitifs; mais le juge ayant retenu celui qui l'accompagnoit, renvoya Pierre Nolasque en Espagne, sous prétexte de leur rapporter leur rançon; mais en effet pour le faire périr, l'ayant fait embarquer dans une tartane, sans voile ni gouvernail, & qui faisoit eau de tous côtés : il ne laissa pas d'arriver heureusement à Valence. Etant venu à Barcelone, il se démit du généralat, & passa le reste de sa vie dans les exercices les plus bas de la communauté. Il mourut saintement la nuit de Noël 1256. âgé de soixante-sept ans. Il ne fut canonisé qu'en 1628. par le pape Urbain VIII.

XX. Suite de la vie de S. Raimond de Pegnafort. *Bolland. 7. jan. p. 410. &c.*

Pour revenir à S. Raimond de Pegnafort, il accompagna Jean d'Abbeville cardinal évêque de Sabine, que le pape Grégoire IX. envoya en Espagne en 1229. pour l'affaire de la croisade, & pour connoître des causes de divorce, entre Jacques roi d'Arragon & la reine Eléonore son épouse. Ce Légat étant de retour à Rome, parla si avantageusement au Pape de S. Raimond, qu'il lui commanda de se rendre auprès de lui. Il vint donc à Rome en 1230. & le Pape le fit pénitencier & son chapelain, qui étoit alors la même chose, qu'on a nommé depuis auditeur des causes du palais apostolique; il le choisit même pour son confesseur, & Raimond lui donnoit ordinairement pour pénitence d'écouter les prieres & les remontrances des pauvres, & de les expédier le plus promptement qu'il seroit possible : ce qui lui mérita, de la bouche du Souverain Pontife, le titre de pere des pauvres. Le même Grégoire IX. l'employa à compiler les décrétales de ses prédécesseurs, pour la commodité des étudians. Ces décrétales y sont distribuées en cinq livres, dont chacun contient plusieurs titres, où elles sont rangées par ordre des tems : ce qu'on n'avoit pas observé dans les collections précédentes. Celle de Raimond commence à Alexandre III. où finissoit le décret de Gratien. Le Pape adressa cette collection aux docteurs & aux écoliers de Boulogne, voulant qu'elle fut seule suivie dans les tribunaux de justice & dans les écoles, & défendant d'en faire aucune autre, sans l'autorité du saint siege.

Grégoire IX. persuadé de la grande capacité de Raimond, lui offrit l'archevêché de Tarragone, & le voulut presser de l'accepter: ce qui causa tant de douleur à Raimond, qu'il en tomba malade, & employa tout le crédit de ses amis pour faire donner cette dignité à un autre qu'il suggéra au Pape, & qu'il en croioit plus digne, qui fut Guillaume de Mongrin. On lui offrit & à Rome & en Arragon plusieurs autres éminentes dignités, qu'il refusa toujours constamment, disant qu'il valloit beaucoup mieux obéir que de commander, & que c'étoit une grande dignité que de persévérer louablement dans son ordre.

Il sortit de Rome par le conseil des médecins en 1235. & se rendit à Barcelone, où il continua, avec la permission du Pape, d'exercer l'office de pénitencier. Il y composa aussi sa somme des cas de conscience, qui est fort estimée, & d'un grand usage pour les confesseurs. Après la mort du B. Jourdain général de son ordre, arrivée en 1237. on assembla le chapitre général à Boulogne, & comme les religieux ne s'accordoient pas, on ordonna des prieres au tombeau de S. Dominique; alors les peres étant rassemblés, élurent tous d'une voix Raimond de Pegnafort, quoiqu'absent. Il eut d'abord grande répugnance à accepter cette charge; mais les principaux peres étant venus de Boulogne à Barcelone, lui firent comprendre que c'étoit la volonté de Dieu, & il s'y soumit. Il ne la garda toute-fois que deux ans; car en 1239. ayant fait faire un décret, par lequel il étoit permis au Général d'abdiquer; il s'en prévalut pour faire son abdication l'année suivante, dans le chapitre général tenu à Boulogne.

De retour à Barcelone, il persuada à Jacques d'Arragon d'établir dans ses états le tribunal de l'inquisition contre les Vaudois; & pour procurer la conversion des Sarrazins & des Juifs, il procura l'établissement d'un séminaire, avec des professeurs en hébreu & en arabe, qui fussent en état d'instruire & de réfuter les erreurs de ces nations, qui étoient alors très-nombreuses en Espagne. Il eut la consolation d'en voir un très-grand nombre embrasser la religion chrétienne: enfin il mourut dans les exercices des vertus chrétiennes & religieuses, âgé de près de cent ans, à Barcelone, le jour de l'Epiphanie 6 de janvier 1275. Il fut canonisé en 1601. par le pape Clement VIII.

XXI. Concile d'Oxford. *an.* 1222. *t. XI. Concil. p.* 270.

En Angleterre, Etienne de Langton archevêque de Cantorberi & légat du saint siege, tint, au monastere d'Osnei près d'Oxfort, vers la fête de S. Barnabé 11 de juin, un concile général de toute l'Angleterre, où l'on fit quarante-neuf canons conformes à ceux du concile général de Latran, tenu en 1215. On y excommunie ceux qui entreprennent sur les droits de l'église, les perturbateurs de la paix du royaume, les parjures, les calomniateurs & autres semblables. On exhorte les évêques à donner audience aux pauvres; à entendre eux-mêmes les confessions; à résider dans leurs villes épiscopales, & de paroître dans leurs cathédrales au moins les grandes fêtes & une partie du carême; à se faire lire deux fois l'an les promesses qu'ils ont faites à leur ordination. Défense à un prêtre de célébrer deux messes par jour, sinon à Noël, à Pâques & aux funérailles, en présence du corps; ils ne prenoient point l'ablution après la premiere messe. Dans le dénombrement des fêtes, on n'oblige pas à célébrer celle de la Conception de la

Vierge. On ordonne de fêter celle de S. Auguſtin diſciple de S. Grégoire & apôtre d'Angleterre, le 26 de mai. On jeûnoit toute la derniere ſemaine d'avant Noël. Les vicaires perpétuels auront au moins cinq marcs d'argent de revenu, ſi ce n'eſt au pays de Galles, où ils ſe contentent de moins. Dans les cathédrales les chanoines ſe confeſſeront à l'Evêque, au Doyen, ou à d'autres déſignés pour cela. A la campagne l'Evêque nommera des confeſſeurs pour les doyens ruraux, les curés & les prêtres : ils n'étoient donc pas libres de choiſir quels confeſſeurs ils vouloient.

Les ſupérieurs des monaſteres & les religieux réſidans dans des obédiences, rendront deux fois l'année leurs comptes devant la communauté ; ni les religieux ni les religieuſes ne porteront point de ceinture de ſoye, ni d'ornemens d'or & d'argent ; leurs habits ne ſeront ni trainans, ni d'étoffes précieuſes. On ne leur donnera point leurs veſtiaires en argent. Ils coucheront tous au dortoir commun, mangeront au réfectoire ſans ſingularité, & ne ſortiront point ſans la permiſſion de leur ſupérieur ; on ne recevra point de moines au-deſſous de l'âge de dix-huit ans.

XXII. Diſcipline de l'égliſe d'Angleterre, vers l'an 1223. *Conſtit. Richardi Poore, Sarum ep. t. XI. concil. p. 247. &c.*

Quelques années après, Richard Poore évêque de Sarum en Angleterre, publia ſes ſtatuts, par leſquels on peut juger de la diſcipline de l'égliſe en général, & de celle de l'égliſe d'Angleterre en particulier au treizieme ſiecle. Voici ce qui nous y a paru de plus remarquable. On condamne l'incontinence des eccléſiaſtiques & leurs concubines. On oblige celles-ci à la pénitence publique, ſi elles ne veulent pas ſe corriger : on les privera d'abord du baiſer de paix, puis du pain beni, enfin on les excommuniera ; & ſi elles continuent dans leurs déſordres, elles ſeront livrées à la juſtice ſéculiere. Les confeſſeurs qui péchent avec leurs pénitentes, feront pénitence pendant quinze ans, & ſeront enfermés dans un monaſtere. On défend aux eccléſiaſtiques les jeux de hazard. On recommande l'hoſpitalité, ſur-tout aux moines. On reconnoit ſept ſacremens de l'égliſe, & on ordonne de les adminiſtrer gratuitement. On défend de ſe charger d'un ſi grand nombre de meſſes, qu'il faille les faire dire par d'autres. Ordre de tenir bien fermés les fonds de baptême & les armoires des ſaintes huiles & du ſaint chrême, pour éviter les ſortileges. On ne gardera pas au de-là de ſept jours l'eau où un enfant aura été baptiſé ; & ſi un laïc baptiſe un enfant dans la maiſon, l'eau, dont il ſe ſera ſervi, ſera jettée au feu, ou apportée dans l'égliſe avec le vaſe dont on ſe ſera ſervi, qui ſera auſſi jetté au feu ou donné à l'égliſe. On ne donnera, pour le baptême d'un garçon, que deux parrains & une marraine ; & pour le baptême d'une fille, deux marraines & un parrain. Si on trouve un enfant expoſé avec du ſel, ou ſans ſel, on

le baptisera sous condition, en disant : Je n'ai point intention de te rebaptiser ; mais si tu n'es pas baptisé, je te baptise au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit. Si une mere meure en travail, on l'ouvrira après sa mort, en lui laissant la bouche ouverte, si l'on croit que son enfant vive encore.

On ordonne de faire donner la confirmation aux enfans avant l'âge de cinq ans ; si le pere, la mere, ou le curé négligent de le faire, ils seront privés de l'entrée de l'église. On contracte affinité spirituelle dans le sacrement de confirmation, comme dans celui de baptême, entre les parrains, les pere & mere de l'enfant, & la personne baptisée ou confirmée. La confession & la communion sont commandées pour trois fois l'année, à Pâques, à la Pentecôte, à Noël. Ceux qui ne se confesseront point à leur curé, & ne communiront pas au moins une fois l'année, seront privés de l'entrée de l'église & de la sépulture ecclésiastique. On distingue certains péchés, dont l'absolution est réservée au Pape, comme l'incendie des églises, & l'injection des mains sur un clerc ou un religieux. Les prêtres auront le canon de la messe corrigé selon l'usage de leurs églises, & le prononceront distinctement. Les laïcs se mettront à genoux à la consécration, sur-tout quand, après l'élévation de l'eucharistie, on pose la sainte hostie. Le prêtre ne baisera pas la sainte hostie, quand il voudra donner la paix. On recommande de ne porter le saint viatique aux malades qu'avec grand respect, avec la croix, la lumiere & une clochette, autant que faire se pourra. Défense de donner les églises & les dîmes à ferme aux laïcs. Les prédicateurs ne seront point reçus sans lettres de l'Evêque.

On ne permettra à personne de contracter mariage, qu'après les trois dénonciations ordinaires, lesquelles se feront gratuitement. On défend les mariages clandestins, & on ne les approuvera pas que du consentement de l'Evêque. Le prêtre qui n'empêchera pas ces mariages, ou qui les autorisera par sa présence, sera suspend de ses fonctions pendant trois ans ; les personnes qui auront contractés de tels mariages, seront mises en pénitence. Les personnes mariées ne pourront entrer en religion, sans leur consentement mutuel, ni sans celui de leur Evêque. Les curés avertiront leurs paroissiens, que tout le monde, riches & pauvres, jeunes & vieux, depuis l'âge de quatorze ans & au-dessus, peuvent demander & recevoir l'extrême-onction ; que ce sacrement peut se réitérer dans différentes maladies, & que ceux qui l'ont reçu, revenant en santé, peuvent user du mariage. Les curés donneront ce sacrement gratuitement aux pauvres comme aux riches. Défense aux moines de demeurer seuls dans un prieuré, ou dans une cellule. On recom-

mande l'exécution de plusieurs canons du quatrieme concile de Latran, tenu en 1215. & on publie l'excommunication contre un grand nombre de violateurs des canons & des loix ecclésiastiques.

XXIII. L'Evêque de Cathnes en Ecosse tué par ses diocésains. *an. 1222. Honor. III. l. vij. ep. 75 apud Rainald. an. 1223. n. 150.*

L'Evêque de Cathnes, ou Dornock en Ecosse, ayant eu un différent avec ses diocésains, au sujet des dîmes & de quelques-autres droits de son église, fit son accord avec eux, par la médiation de quelques ecclésiastiques, en la présence du Roi; mais le Prélat étant revenu chez lui, ses peuples irrités contre lui, le saisirent, le dépouillerent, lui jetterent des pierres & lui firent plusieurs blessures, & enfin le brûlerent dans sa propre cuisine. Le Roi d'Ecosse allant en Angleterre pour des affaires trés-importantes, apprit en chemin cette nouvelle, & revint en diligence pour tirer vengeance de cet attentat, à quoi le pape Honorius l'exhorta vivement par ses lettres, & ordonna aux évêques d'Ecosse de mettre en interdit les terres de tous ceux qui avoient eu part à ce meurtre.

XXIV. Etat de l'église d'Egypte. *V. Renaudot. hist. Patriarch. Alex. p. 567. & seq.*

Nous avons vû ailleurs, sous l'an 1213. & 1216. qu'après la mort de Jean fils d'Abngaleb, ou d'Abilhala, patriarche Jacobite d'Alexandrie, arrivée en 1216. le siege de cette église vaqua pendant vingt ans, jusqu'en 1235. que l'on élut David, ou Cyrille fils de Laklaki. Mais il est bon de reprendre cette histoire de plus haut. A la mort du patriarche Jean, on l'enterra dans l'église des Abissins, comme il l'avoit souhaité, & on fit ses obseques dans l'église de la Vierge de Muhallaca, au grand Caire, où il ne se trouva aucun évêque, que le Patriarche Melquite ou Catholique d'Alexandrie; ce qui est assez étonnant, puisque les Jacobites & les Melquites se traitoient réciproquement de schismatiques & d'excommuniés.

Après les obseques du patriarche Jean, les principaux des Jacobites s'assemblerent pour procéder à l'élection d'un successeur; mais ils ne purent s'accorder : le Vizir d'Egypte vouloit qu'on élut un nommé Senieddoulet, qui étoit son sécrétaire. Le sultan Adel étoit alors à Jérusalem, & Camel son fils ayant appris que le siege d'Alexandrie étoit vacant, demanda à Abdelkerime son médecin, comment se faisoit l'élection du Patriarche : il lui dit que l'on écrivoit sur trois billets le nom de trois personnages d'un mérite reconnu, & sur un quatrieme billet le nom de Jesus-Christ, qu'après trois jours de prieres on faisoit tirer ces noms par un jeune enfant, & que celui qu'il tiroit étoit censé élu; que s'il tiroit le nom de Jesus-Christ, on tenoit qu'il n'y en avoit aucun des trois qui lui fut agréable, & qu'on y remettoit les noms de trois autres. Plusieurs étoient donc d'avis que, dans le partage d'opinions où l'on étoit, on prit cette voie; mais ceux qui favorisoient David fils de Jean s'y opposerent, espérant le faire élire de force. Comme

il avoit beaucoup d'ennemis, ceux-ci l'accuserent de briguer le patriarchat, & dirent qu'il avoit été excommunié par l'Evêque de Fiume, qui l'avoit ordonné ; ce qui étoit confirmé par le témoignage par écrit de vingt-deux prêtres : enfin on lui objectoit qu'il n'étoit point de la basse Egypte, d'où l'on avoit jusqu'alors accoutumé de prendre les patriarches d'Alexandrie. Un mois s'étant passé dans ces contestations, le Gouverneur de la ville leur ordonna de sortir dès le lendemain ; aussi après avoir fait le trentieme jour les obseques du défunt patriarche Jean, ils se retirerent, & excommunierent David, qu'ils regardoient comme auteur de tous ces troubles.

Après leur départ on fit de nouvelles tentatives pour faire élire David ; mais le sultan Adel ne permit pas que l'élection se fit, ou du moins qu'elle se publiât. L'année suivante 1216. se passa encore dans de pareilles contestations, & le Sultan ordonna qu'on levât à son profit les quatre cens pieces d'or que le Patriarche tiroit de son revenu annuel. Les Francs ayant mis le siege devant Damiette en 1218. les chrétiens d'Egypte ne penserent plus à faire d'élection de Patriarche ; trop heureux de sauver leur vie, & de racheter leur liberté par de grosses sommes, qu'on les contraignit de trouver, sur-tout les Melquites, ou Catholiques, qu'on soupçonnoit de favoriser davantage les Francs, qui formoient le siege de cette ville. Les Juifs ne furent pas non plus épargnés dans cette occasion ; & une troupe d'environ dix mille Sarrazins étant sortie du Caire, pour aller au secours de Damiette, renversa, ou dépouilla toutes les églises des chrétiens qu'ils trouverent sur leur route. Quelque tems après les Mahométans ruinerent l'église de S. Marc, surnommée *Camscha*, située au fauxbourg d'Alexandrie, craignant que, comme elle étoit grande & exhausée, les Francs ne s'en servissent pour battre la ville d'Alexandrie.

En 1220. les gouverneurs du vieux & du nouveau Caire tirerent des chrétiens d'Egypte des sommes exhorbitantes pour subvenir aux frais de la guerre ; ce qui les réduisit à une telle extrémité, que plusieurs abandonnerent le pays, d'autres se donnerent la mort, & d'autres renoncerent à la foi. Ces maux durerent jusqu'à ce qu'on rendit Damiette aux Musulmans en 1221. & qu'on fit avec eux une trêve de huit ou dix ans. Alors l'on parla de nouveau d'élire un Patriarche Jacobite ; mais ceux de cette secte n'ayant pû trouver la somme de cinq cens écus d'or, que demandoit le Gouverneur pour en obtenir la permission, ils ne purent rien faire. On s'assembla encore inutilement en 1226. pour le même sujet, & le Patriarche Melquite se trouva à cette assemblée, qui n'aboutit à rien, à cause des partages des opinions des électeurs.

La même année le Sultan d'Egypte fit une action de justice & de

de générosité, qui mérite d'être rapporté : un moine apostat de la vallée d'Habib, accusa ses confreres d'entretenir dans leur monastere plusieurs personnes qui n'étoient moines que de nom, & qui ne laissoient pas en cette qualité d'être exemptes de tributs, & de frauder ainsi le fisc du Sultan ; l'Emir y fut envoyé, qui, sans autre forme de justice, fit battre & maltraiter les moines, jusqu'à ce qu'ils lui eussent donné comptant quatre cens pieces d'or, & qu'ils lui en eussent promis encore deux cens : les moines en porterent leurs plaintes au Sultan, qui leur fit rendre leur argent. Ceux-ci, pour lui en témoigner leur reconnoissance, mirent cet argent dans un plat, & le porterent en procession par toute la ville, avec les cierges allumés. Le Sultan donna encore des marques de son désintéressement en refusant de grosses sommes qu'on lui offrit pour consentir à l'élection de David, dont on a déja parlé, pour Patriarche. Dans une autre occasion ayant logé dans le même monastere de la vallée d'Habib, il fit de grands dons aux religieux, & leur accorda des lettres d'exemption de tribut ; &, comme ils se plaignoient que, faute de Patriarche, de quatre-vingt prêtres qu'ils étoient auparavant, ils se trouvoient réduits à quatre ; il leur dit de lui présenter un bon sujet pour la dignité de Patriarche ; ils le firent ; mais les divisions, qui jusques-là avoient empêché que l'élection ne se fit, empêcha encore le succès de celle-ci. Plusieurs s'accorderent en 1233. à élire Jean fils de Mutmen, qui étoit diacre dans l'église de Muhallaca, mais les autres s'étant opposé à cette élection, elle n'eut pas lieu. Enfin en 1236. le Sultan fatigué de tant de remises & de divisions, accorda donc à la priere des amis de David fils de Laklaki, ses patentes pour son élection & son ordination en 1236. Il changea son nom de David en celui de Cyrille, & reçu du Sultan le collier, la veste & les autres présens accoutumés. Ce sultan étoit Camel, qui régnoit en Egypte, & fut toujours assez favorable aux chrétiens ; en sorte que, sous son régne, ils pouvoient aller en mules & à cheval, & qu'ils étoient jugés par des juges de leurs religions. Les moines jouissoient de leurs privileges & de leurs exemptions, jusqu'à ce que le nombre de ceux qui prenoient d'eux-mêmes l'habit monastique, uniquement pour s'exempter de payer les tributs, s'étant excessivement augmenté, le Sultan les obligea tous à payer les impositions, & n'en exempta que ceux qui avoient pris l'habit religieux dans des monasteres.

XXV. Nicolas patriarche Melquite d'Alexandrie. an. 1222. Honor. III. l. viij. ep. 14. apud Rainald. n. 9.

Voilà ce qui regarde l'église des Jacobites ; mais celle des Melquites ou des Catholiques d'Alexandrie, avoit alors un Patriarche, puisqu'en 1222. Nicolas patriarche d'Alexandrie écrivit au pape Honorius, au nom du clergé & de tous les chrétiens d'Egypte, dont il décrit ainsi la misere. Nous n'osons avoir un cheval dans

nos maisons, ni porter nos morts par la ville avec une croix. Si une de nos églises tombe par quelque accident, nous n'osons plus la rebâtir. Cent quinze églises ont été détruites à l'occasion de la prise de Damiette. Chaque chrétien d'Egypte, depuis l'âge de quatorze ans & au-dessus, paye le tribut d'un besan d'or; s'il est pauvre, on le tient en prison jusqu'à ce qu'il ait entiérement payé: ce qui produit tous les ans cent mille besans d'or, tant le nombre des chrétiens en Egypte est grand. Ceux qui professent notre religion sont dans le mépris, & on les employe aux travaux les plus bas & les plus honteux, comme à nettoyer les rues de la ville. Ayez donc pitié de nous, nous attendons la venue de votre Empereur, comme les Saints attendoient la venue du Messie, & non seulement nous, mais plus de dix mille renegats dispersés dans les terres des Sarrazins, qui n'attendoient que l'occasion de retourner à l'église. Il ajoute que les Sarrazins même, qui commandoient en Egypte avant Saladin, prioient le Pape d'y envoyer au plutôt, pour les délivrer; parce que toute l'Egypte avoit les yeux sur lui.

Ce patriarche Nicolas est apparemment le même qui assista en 1226. à l'assemblée des Jacobites pour l'élection de leur Patriarche; mais ce qu'il dit de l'état des chrétiens en Egypte, regarde le regne du sultan Adel, car son successeur Camel, qui commença à régner en 1224. fut assez favorable aux chrétiens, comme nous l'avons vû.

XXVI. Concile à Paris *an. 1222. t. XI. concil. p. 288. Rigord. p. 67. 69. Matth. Paris. an. 1223.*

Conrade évêque de Porto, légat en France, ayant sû que les Albigeois avoient élu un Pape qui demeuroit aux confins de la Bulgarie, de la Croatie & de la Dalmatie; que les Albigeois s'adressoient à lui dans leurs affaires, & qu'un évêque de ces hérétiques, nommé Barthelémi, & vicaire de ce faux Pape, lui avoit cédé le lieu nommé Porto, étoit passé au territoire de Toulouse, & avoit envoyé par tout des lettres, avec ce titre: Barthelémi serviteur des serviteurs de la sainte foi, à un tel, salut; il créoit des évêques, & prétendoit régler les églises; Conrade, dis-je, bien assuré de tout cela, comme l'ayant vû, ordonna aux évêques de France, de la part du Pape, de se trouver à Sens, dans l'octave de la S. Pierre, pour y célébrer un concile; mais il est croyable que ce concile fut transferé à Paris en faveur du roi Philippe-Auguste, qui y vouloit assister: mais étant en chemin il mourut le 14 de juillet 1223. & fut enterré à S. Denys. A ses funérailles assisterent les prélats assemblés pour le concile, au nombre de vingt-trois; le légat Conrade, & l'Archevêque de Reims, célébrerent en même-tems la messe des obséques en deux autels, près l'un de l'autre, & les autres évêques, le clergé & les moines leur répondoient comme à un seul officiant. Ces deux

messes ainsi célébrées, & répondues par les mêmes personnes, sont remarquables. L'Antipape des Albigeois étant mort dans ce même tems, on ne tint point le concile, du moins on n'en a pas les actes, & on n'en sait rien de particulier.

XXVII. Affaires de la croisade. an. 1222. 1223. *Math. Paris. an.* 1224 *Rainald. an.* 1224. *n.* 7.

Les affaires de la croisade languissoient en Europe. L'empereur Frideric II. donnoit de belles paroles, & faisoit de grandes promesses; mais on n'en voioit aucun effet. Jean de Brienne roi de Jérusalem passa en Angleterre vers le commencement de juillet 1222. avec le Maître de l'hôpital; mais il n'y trouva presque personne qui voulût se croiser: les uns disant que, s'étant autrefois croisés, le Pape les avoit dispensés de leurs vœux; les autres, qu'ils n'avoient nulle envie de se croiser, qu'ils ne vissent entre la France & l'Angleterre une trêve durable & bien affermie. Le Roi de Jérusalem, voyant l'inutilité de ses sollicitations dans tous les pays qu'il avoit parcouru, étoit résolu de s'en retourner. Ceux qui prêchoient la croisade en Allemagne, étoient méprisés de tout le monde, tant parce que c'étoient des personnes de peu de considération, que parce qu'ils n'avoient que peu ou point de pouvoir de donner des indulgences; ce qui étoit cause qu'ils n'étoient point écoutés. L'empereur Frideric écrivit au Pape sur cet article avec beaucoup de force, & lui dit, que s'étant engagé par serment, suivant son conseil, à épouser Yolande fille de Jean de Brienne roi de Jérusalem, il a compté que pour sa dot, le Pape & les cardinaux lui fourniroient des secours convenables pour la croisade; qu'il compte d'avoir au premier jour cent galeres & cinquante bâtimens propres à transporter la cavalerie; qu'il prie le Pape d'envoyer en Allemagne, en Hongrie, en France & en Angleterre des personnes de telle autorité pour accorder l'indulgence, qu'elles se fassent écouter & respecter pour l'avancement de la croisade, & qu'il fasse partir un Légat pour négocier une trêve entre la France & l'Angleterre; qu'à son égard il alloit incessamment envoyer à Acre pour avoir le consentement de la Princesse Yolande fille du Roi de Jérusalem, pour accomplir son mariage projetté avec elle.

XXVIII. Tartares en Orient. an. 1202. 1204. *Bibl. Orient. Genghiz-Kan. Abulfarag. Petis. de la Croix. hist. du grand Genghiz-Kan.*

Nous avons vû, dans l'histoire des Rois de Hongrie, les ravages que les Tartares firent dans leur pays & dans les pays voisins. Ces Tartares n'étoient pas originaires de la Tartarie proprement dite, mais du Mogol, d'où sortoit Temugin, nommé depuis Genghiz-Kan, qui en vingt-ans subjuga toute la partie septentrionale de l'Asie, depuis la Chine jusqu'en Moscovie, & fonda une des plus puissantes monarchies qu'on connût.

Genghiz-Kan étoit de race royale, & nâquit l'an 1158. de Jesus-Christ, son pere Jesukaï ou Besukaï descendoit en ligne di-

recte de Thournenach-Kan roi des Mogols ; il perdit son pere à l'âge de treize ans, & fut contraint, par la révolte des Mogols, de se retirer auprès d'Ung-Kan, autrement Jean fils de David chrétien Nestorien, que l'on nommoit Malek-Joanna, ou le roi Jean, que nos historiens & voyageurs appellent le prêtre Jean. M. l'Abbé Renaudot prouve assez bien que quelques rois d'Ethiopie ont exercé les fonctions sacerdotales du christianisme, & qu'ils ont été désignés sous le nom de prêtre Jean ; mais il est certain que Temugin se retira, non dans l'Ethiopie, mais dans la haute Tartarie, & nous ne voyons pas même que ses descendans ayent pénétré en Ethiopie : il faut donc dire que Ung-Kan, ou le prêtre Jean, dont il est parlé ici, étoit un prince chrétien de la haute Tartarie, où il y avoit alors grand nombre de chrétiens Nestoriens, instruits par les caravanes des Syriens de Mosul & de Bassora. M. d'Herbelot, dans sa bibliothéque Orientale, soutient que le vrai prêtre Jean, connu dans Marc-Paul, étoit Ung-Kan, chez qui Temugin ou Genghiz-Kan se retira, & qu'il dépouilla ensuite de ses états ; & qu'on n'a dans la suite donné le nom de prêtre Jean au roi d'Ethiopie, que parce qu'il étoit chrétien ; de même que Ung-Kan, autrement Jean fils de David, chrétien Nestorien.

Renaudot hist. Patriarch. Alex. p. 223. & 239.

Biblioth. Orient. p. 256. Carit. & p. 760. Sarcutua & 959. Kerith.

Genghiz-Kan après avoir demeuré environ trente-ans auprès de Ung-Kan, dont il avoit épousé la fille nommée Oisungin, & à qui il avoit rendu de très-grands services, fut averti que ce Prince, prévenu par de faux rapports, vouloit le faire périr : ce qui l'obligea à se sauver & à lui faire la guerre. Il le battit & l'obligea de s'enfuir avec son fils auprès du roi des Tartares, qui fit tuer Ung-Kan ; son fils s'enfuit, & fut aussi mis à mort vers l'an 1206. Alors Genghiz-Kan porta la guerre dans le pays des Mogols & des Tartares, & poussa ses conquêtes jusqu'à la Chine, & dans la Transoxane, c'est-à-dire, dans le pays de-là le fleuve Oxus, qui se décharge dans la mer Caspienne ; ensuite il fit la conquête du Khorasan. Un jour un prétendu prophête des Mogols, après avoir erré seul quelque tems dans le désert, parût tout d'un coup dans l'assemblée des Tartares, que commandoit Temugin, & dit d'un ton prophétique, que Dieu lui avoit parlé & lui avoit dit : J'ai donné toute la terre à Temugin & à sa postérité, & je lui ai donné le nom de Genghiz-Kan, c'est-à-dire, Roi des Rois ; toute l'assemblée, composée de Mogols & de Tartares, lui déféra la royauté : il avoit alors quarante-neuf ans. Ainsi cela arriva vers l'an 1207.

Il n'étoit ni chrétien ni musulman, mais reconnoissoit un seul Dieu très-haut, auteur de tout bien & maître de la vie & de la mort. Il étoit cependant assez favorable aux chrétiens, mais il

traitoit mal les Mahométans, brûlant leur Alcoran, ruinant les mosquées, tuant leurs prêtres. Il faisoit, dit-on, porter la croix à la tête de son armée; & nous apprenons d'une lettre de la Reine de l'Avocasie voisine de la Georgie, de 1224. dans laquelle elle dit que les Tartares ont fait irruption dans son royaume, y ont fait de grands ravages, & y ont tué six mille hommes; les Avocasiens ne se défiant point de ces peuples, qu'ils croyoient être chrétiens, parce qu'ils faisoient porter la croix devant eux. Genghiz-Kan mourut en 1226. & laissa plusieurs enfans, dont les uns étoient chrétiens, les autres Juifs, les autres idolâtres & les autres sans religion.

Honor. III. l. viij. ep. 412. Apud Rainald. an. 1224. n 17.

Genghiz-Kan mourut en 1226. âgé de soixante-treize ans, & l'aîné de ses fils nommé Giougi, étoit mort six mois avant son pere, & avoit laissé plusieurs fils, dont l'aîné étoit Batou; le second des fils de Genghiz-Kan fut Octai, nommé Kan, qui eut pour partage tous les pays des Mogols, de Cathaines, ou Chinois, & autres peuples tirant vers l'Orient.

Giagathai son frere eût pour sa part la Transoxane, nommée aujourd'hui le Zachatai, ou le pays des Uzbekz, & c'est proprement le Turkestan.

Tuli-Kan troisieme fils de Genghiz-Kan eut la Perse & les Indes.

Batou fils aîné de Giougi posséda les pays d'Alan, de Rouss & de Bulgars, ou les Alains, les Russiens ou Moscovites & les Bulgares. C'est lui qui, traversant la Russie, fondit sur la Hongrie & la Moravie, dans le dessein d'aller assiéger Constantinople; mais ses grands projets finirent avec sa vie vers l'an 1260.

En 1258. les Tartares prirent la ville de Bagdad, & supprimerent la dignité des califes. Voici le détail de ce grand événement. Houlacon frere de Mangons-Kan & petit fils de Genghiz-Kan, passa en Perse en 1253. avec une armée de Mogols ou de Tartares, comme nous les appellons; & après avoir exterminé les Molhedites, qui sont les assassins si connus dans l'histoire de ce tems-là, s'avança vers Bagdad, où régnoit alors le calife Mostazem, reconnu par tous les musulmans pour chef de leur religion. Mostazem étoit un prince voluptueux & avare, qui, ayant fait à Houlacon une réponse injurieuse, le menaçant de la colere de Dieu & de la sienne, pour avoit osé mettre le pied sur ses terres; Houlacon vint assiéger Bagdad, & la prit au bout de deux mois de siege, en 1258. Le calife Mostazem fut pris & empaqueté dans un feutre fort étroit, puis traîné par toutes les rues de la ville. Il expira dans ce supplice. La ville fut exposée au pillage pendant sept jours, & on y trouva des richesses immenses. Mostazem fut le dernier calife des musul-

Abulfarag. p. 337. Huyto. cap. 24. Bibl. Orient. p. 453.

mans. Cette dignité étoit demeurée pendant cinq cens neuf ans dans la famille des Abassides, & depuis l'an 1258. les musulmans n'ont point eu de chef légitime de leur religion; puisque c'est un des points fondamentaux de leur créance, que le Calife doit être de la famille de Mahomet.

XXIX. Concile de Montpellier. *an.* 1224. *Append. t. XI. Concil. p.* 1233.

En France, Arnauld archevêque de Narbonne tint un concile à Montpellier, par ordre du Pape, où Raimond comte de Toulouse réitera les offres qu'il avoit déja faites pour obtenir la paix de l'Eglise Romaine, tant pour lui que pour ses adhérans. Il promit de garder la foi catholique & romaine, & de la faire garder dans toutes ses terres; de les purger d'hérétiques au jugement de l'église, & d'y employer la confiscation des biens & les punitions corporelles; de faire garder la paix dans son pays, & d'en chasser les routiers; de restituer à l'église ses droits, ses privileges & libertés; &, pour réparation des dommages qu'elle avoit soufferts pendant les guerres des Albigeois, il promit de lui payer vingt mille marcs d'argent; le tout à condition que le Pape le fera décharger des prétentions d'Amauri comte de Montfort sur ses terres. Roger Bernard comte de Foix, & Trincavel vicomte de Beziers firent les mêmes promesses, & les confirmerent tous par serment le 26 août 1224.

Mais Amauri comte de Toulouse ayant appris ces offres faites sans lui & en son absence, écrivit à l'Archevêque de Narbonne & aux prélats assemblés pour le concile, avant qu'il fut commencé, qu'il conjuroit les évêques de ne faire avec Raimond aucun accord qui puisse préjudicier à ses droits, puisqu'il tourneroit à la honte & au scandale de toute l'église; qu'au reste on ne doit pas désesperer de soumettre les Albigeois; qu'il y a plus d'apparence que jamais de les voir réduits à l'obéissance, puisque le Roi de France s'en mêle. On ne sait rien davantage de ce concile, ni de ce qui y fut résolu.

XXX. Stigmates de S. François. *an.* 1224. *Vading. an.* 1224. *n.* 23.

S. François, tout occupé qu'il étoit du gouvernement de son ordre & des soins de ses freres, ne laissoit pas de passer une partie de l'année à la priere & à la contemplation, uniquement occupé de lui-même. Deux ans avant sa mort, c'est-à-dire, en 1224. il se retira sur le mont Alverne aux confins de la Toscane, entre l'Arne & le Tibre, & y passa le carême de S. Michel, c'est-à-dire, les quarante jours qu'il avoit accoutumé de jeûner depuis l'Assomption de Notre-Dame jusqu'à la fin de septembre: il n'avoit avec lui que le seul frere Leon. Dieu lui ayant fait entendre qu'à l'ouverture de l'Evangile il trouveroit ce qu'il demandoit de lui: il le fit ouvrir trois fois par le frere Leon, & toutes les trois fois il rencontra la passion de Notre-Seigneur; ce qui fit comprendre à François que Dieu demandoit de lui qu'il se conformât de plus en plus à la passion

du Sauveur. Un matin, vers l'Exaltation de la Ste. Croix, qui est le 14 de septembre, comme il prioit à côté de la montagne, il vit un Séraphin ayant six aîles ardentes & lumineuses, qui descendoit du haut du ciel d'un vol très-rapide, ayant entre ses aîles la figure de Jesus-Christ crucifié. Cette figure descendoit vers lui, & lorsqu'elle commença à disparoître, il vit paroître dans ses mains & dans ses pieds les marques des cloux, comme s'ils en eussent été percés; ensorte que la tête du clou paroissoit au-dessus des pieds & des mains, & la pointe comme repliée au-dessous. A son côté droit paroissoit une cicatrice rouge, comme d'un coup de lance, & souvent elle jettoit du sang. Après qu'il eut achevé sa quarantaine, il descendit de la montagne, & Dieu confirma l'impression miraculeuse des stigmates par divers autres prodiges. Quoique le Saint fit ce qu'il put pour cacher les stigmates, & qu'il marcha chaussé depuis ce tems, & qu'il tint ses mains cachées, il ne put empêcher que plusieurs personnes ne les vissent & n'en rendissent témoignage après sa mort.

XXXI. Mort de S. François. an. 1226. Vit. per S. Bonavent. c. 14.

Depuis cette impression des stigmates, le Saint sentoit sa santé diminuée, & les cloux de ses pieds croissans, il ne pouvoit plus marcher; mais il se faisoit porter par les villes & les villages, pour animer les autres, par son exemple, à porter la croix de Jesus-Christ. Son corps devint si extenué, qu'il ne lui restoit plus que la peau & les os, & ses douleurs étoient si grandes & si continuelles, qu'à peine y avoit-il une partie de son corps qui ne fut attaquée d'infirmité. Le jour de sa mort approchant, il se fit porter à Notre-Dame de la Portioncule, afin de rendre l'ame où il avoit reçu l'esprit de grace. Il y fit son testament où il exhorta ses freres à ne célébrer la sainte messe qu'avec une extrême pureté de cœur & d'intention, & que dans ses couvens on ne dise qu'un messe par jour, suivant l'usage de l'Eglise Romaine; & s'il y a plusieurs prêtres, ils se contenteront d'entendre la messe l'un de l'autre. Quand un prêtre, qui vit selon la forme de l'Eglise Romaine, me persécuteroit, je voudrois recourir à lui; & quand je trouverois des prêtres pauvres selon le monde, je ne voudrois pas prêcher contre leur volonté dans les églises où ils demeurent. Dans les commencemens, nous demeurions volontiers dans des églises pauvres & abandonnées, & nous étions simples & soumis à tout le monde; je travaillois de mes mains, je veux travailler, & je veux fermement que tous les autres freres s'appliquent à quelque travail honnête, & que ceux qui ne savent pas travailler l'apprennent, non par le desir de recevoir leur salaire, mais pour le bon exemple, & pour fuir l'oisiveté; & si l'on ne nous paye pas notre travail, ayons recours à la table de Jesus-Christ, & demandons l'aumône de porte en porte. Je défends

expreſſément à tous mes freres, clercs ou laïcs, de mettre des gloſes à la regle ou à ce teſtament ; qu'on les entende & les pratique dans la même ſimplicité que Dieu m'a fait la grace de les expliquer.

Sentant ſa derniere heure approcher, il ſe coucha nud ſur la terre nue, pour rendre plus ſenſible ſon parfait dépouillement. Ses freres qui étoient préſens fondoient en larmes. Un d'entr'eux qu'il nommoit ſon gardien, dévinant ſon intention, lui préſenta une tunique avec une corde & des femoraux, & lui dit : Je vous prête cet habit, comme à un pauvre, prenez-le par obéiſſance. Il le reçut, & levant les mains au ciel, il remercia Dieu de ce qu'il alloit à lui déchargé de tout. Il exhorta ſes freres à l'amour de Dieu, à la patience, à la pauvreté, & à conſerver la foi de l'Egliſe Romaine, puis étendant ſur eux ſes bras mis l'un ſur l'autre en forme de croix, il donna ſa bénédiction tant aux abſens qu'aux préſens. Il ſe fit lire l'évangile de S. Jean, à l'endroit qui commence par ces mots : Avant la fête de Pâques, Jeſus ſachant que ſon heure étoit venue pour paſſer de ce monde à ſon Pere, &c. puis il récita, comme il put, le pſeaume 51. J'ai crié au Seigneur, j'ai élévé ma voix à mon Dieu ; puis il rendit ſon ame à Dieu le dimanche 4 d'octobre 1226. Il étoit âgé de 45 ans ; c'étoit la vingtieme année de ſa converſion, & la dix-huitieme de l'inſtitution de ſon ordre. Il fut enterré à Aſſiſe dans l'égliſe de S. George ; & le pape Grégoire IX. le canoniſa en 1228.

Johan. XIII.

XXXII. Egliſe de Pruſſe & de Livonie. *an. 1218. 1219. &c. Honor. III. l. ij. ep. 1190. apud Rainald. n. 43. & n. 31. & lib. iij. ep. 589. & lib. iv. ep. 700. & 733. & lib. v. ep. 355. & 535. & lib. vj. ep. 181.*

On voit par diverſes lettres du pape Honorius III. que les égliſes de Pruſſe & de Livonie étoient expoſées à la perſécution des peuples de ce pays qui n'étoient pas encore convertis, & que les Livoniens idolâtres étoient d'une barbarie extraordinaire. Le Pape dit qu'on rapporte de ces peuples qu'ils tuent toutes les filles qui leur naiſſent, à l'exception d'une ſeule qu'ils réſervent de chaque mere ; qu'ils proſtituent leurs filles & leurs femmes, & qu'ils immolent à leurs Dieux les captifs qu'ils prennent à la guerre, trempant dans le ſang de ces victimes leurs épées & leurs lances, pour leur porter bonheur dans les combats. Ils accablent d'exaction, & perſécutent en mille manieres ceux d'entr'eux qui ſe ſont faits chrétiens, & s'efforcent par tout moyen de les ramener à l'idolâtrie. L'Evêque de Pruſſe & les autres qui y ont fondé des égliſes, ont réſolu d'acheter de ces petites filles, pour les ſauver de la mort, & les élever dans le chriſtianiſme. Ils veulent auſſi établir des écoles pour les jeunes garçons, afin de les mettre en état de travailler utilement à la converſion de leurs compatriotes. Sa lettre eſt de l'an 1218.

L'année ſuivante 1219. le même Pape écrivit aux abbés de Cîteaux d'envoyer en Livonie des moines & des freres convers de leur ordre, pour aider les évêques de ce pays à la converſion des Livoniens, qui paroiſſoient diſpoſés à recevoir l'évangile. En 1222. il exhortoit

exhortoit les Saxons à prendre les armes contre les payens de Livonie, leur promettant pour cette guerre l'indulgence de la terre sainte; mais en même tems il fait de grands reproches aux templiers qui maltraitoient les Livoniens convertis, & ordonne d'abolir absolument, à l'égard de ces nouveaux chrétiens, l'épreuve du fer chaud; il exhorte aussi les évêques à s'opposer à quelques Russiens qui s'efforçoient d'introduire le rit Grec dans cette province. Enfin, en 1224. Guillaume évêque de Modene, s'étant offert de lui-même à aller prêcher la foi en Prusse, en Livonie, en Curlande & dans les pays voisins, le pape Honorius III. l'y envoya en qualité de Légat, & le recommanda particuliérement aux évêques & au peuple du pays. Guillaume partit pour sa légation, & y fit de grands fruits; mais il ne renonça à son évêché de Modene qu'en 1234. & retourna en qualité de Légat en Livonie. Il fut fait Cardinal Evêque de Sabine en 1244. & mourut à Lyon le dernier de mars 1251.

Honor. III. l. x. c. 129. apud Rainald. n. 40. an. 1224. Ital. Sacr. t. II. p. 152.

Grég. IX. l. vij. ep. 558. apud Rainald. n. 43. an. 1234. Ital. Sacr. t. I. p. 198.

XXXIII.
Etat des Albigeois en France. an. 1225.

Honor. III. l. ix. ep. 175. apud. Rainald. n. 28. & ep. 169. n. 30.

La réconciliation du jeune Raimond comte de Toulouse, faite au concile de Narbonne en 1224. ne produisit pas l'effet qu'on en espéroit. Les Albigeois y continuoient leurs désordres; & le pape Honorius, persuadé qu'il n'y avoit que le Roi de France qui pût les réduire à l'obéissance, envoya Romain diacre cardinal du titre de S. Ange, légat en France, & étendit sa légation sur la Provence & les provinces de Tarentaise, de Besançon, d'Embrun, d'Aix, d'Arles & de Vienne; avec des lettres au roi Louis VIII. pour l'exhorter à faire ou proroger la trêve avec le Roi d'Angleterre, le ménaçant, en cas de refus, de prendre la défense de ce Prince, & d'empêcher qu'il ne continuât à lui faire la guerre. Le Cardinal étant arrivé en France, assista à un concile ou grande assemblée le 15 de mai 1225. où le Roi traita avec lui de plusieurs affaires, & particuliérement de la paix avec l'Angleterre, que le Roi accorda. Car l'année suivante 1226. le mercredi 28 de janvier, le roi Louis VIII. & le légat Romain tinrent à Paris un concile national, où le Légat, de l'autorité du Pape, excommunia Raimond comte de Toulouse & ses complices, & confirma au Roi & à ses hoirs à perpétuité le droit de souveraineté sur les terres de ce comté, comme d'un hérétique condamné. En même tems, Amauri comte de Montfort, & Gui son oncle céderent au Roi & à ses hoirs tout le droit qu'ils avoient sur le comté de Toulouse & les autres terres appartenantes à Raimond. Le vendredi suivant, le Roi reçut la croix des mains du Légat, avec presque tous les évêques & les barons de son royaume, pour exterminer les Albigeois. Le Légat de son côté envoya des prédicateurs dans toutes les provinces du royaume, pour exhorter à la croisade contre ces hérétiques, avec

Tom IX. concil. p. 300. Nangi. ann. 1225.

une indulgence pléniere & dispense de toute sorte de vœux, hors celui du voyage de Jérusalem. Il ajouta, en faveur de cette entreprise, une contribution de cent mille livres au profit du Roi pendant cinq ans, à prendre sur la décime qui se levoit sur le clergé. Enfin le vingt de mars de la même année, le roi convoqua à Paris un concile ou parlement, où après avoir traité de l'affaire des Albigeois, il fit expédier des lettres à tous ceux qui lui devoient service de guerre, de le venir trouver à Bourges bien armés le quatrieme dimanche d'après Pâques, c'est-à-dire, le 17 de mai 1226.

Gesta Ludovici VIII. apud du Chesne t. V. p. 287. Laur. de Pod. c. 35.

De Bourges le Roi alla à Lyon, à cause de la facilité de la route le long du Rhône. Les consuls des villes & des villages qui étoient au Comte de Toulouse, venoient au-devant rendre au Roi les forteresses, & lui donnoient des otages. Avignon comme les autres avoient fait la soumission, & une partie de l'armée du Roi avoit déja passé le pont, lorsque les citoyens qui, depuis sept ans, étoient demeurés excommuniés par le Pape, craignant d'être traités comme ennemis, fermerent les portes, offrant seulement de laisser passer le Roi avec peu de suite. Le Roi ne voulut pas s'exposer, & résolut de l'assiéger. Le siege commença le dixieme de juin, & dura plus de deux mois.

Cependant l'armement du Roi devint suspect au Roi d'Angleterre & à l'empereur Frideric, qui craignirent que Louis, sous prétexte de faire la guerre aux herétiques, ne s'emparât des terres qui relevoient de l'Empire dans la Provence, & de celles que le Comte de Toulouse tenoit en fief de la couronne d'Angleterre. Le Pape les rassura par ses lettres, leur témoignant qu'il avoit donné ses ordres à son Légat de veiller à ce que leurs intérêts ne souffrissent aucun dommage de cette guerre qui n'étoit entreprise que pour réduire les hérétiques.

Ceux d'Avignon voyant la persévérance du Roi qui avoit juré de ne se pas retirer qu'il n'eût réduit la ville, se rendirent à composition; & le Roi ordonna qu'on en rasât les murailles, qu'on comblât les fossés, & qu'on abbattît dans la ville trois cens maisons qui avoient des tours. De-là Louis s'avança dans le Languedoc où toutes les villes, forteresses & châteaux se rendirent à lui, jusqu'à quatre lieues de Toulouse. Il laissa pour gouverneur dans ce pays Imbert de Beaujeu, & partit pour revenir en France; mais il mourut en chemin à Montpensier en Auvergne le 8 novembre 1226.

XXXIV. Affaires de la Croisade. L'empereur Frideric obtint un délais. *an.* 1225. *Ric. S. Germ.*

L'empereur Frideric avoit fait vœu de passer en terre sainte dès l'an 1222. mais il cherchoit toujours des délais pour ne pas faire ce voyage. Le pape Honorius III. ayant été obligé de sortir de Rome, à cause de la sédition des Romains, se retira à Parenzo où il reçut Jean de Brienne roi de Jérusalem, & Giraud patriarche de la même

ville, qui venoient, de la part de l'Empereur, pour obtenir un délai touchant l'exécution de son vœu pour la croisade. Ils reçurent une réponse favorable, & revinrent trouver l'Empereur qui étoit en Pouille. Ce Prince se rendit ensuite avec eux à la ville de S. Germain au pied du mont Cassin, où arriverent deux cardinaux de la part du Pape. L'Empereur leur promit de passer en personne dans deux ans, finissant au mois d'août, en terre sainte, & y tiendroit, pendant deux ans, à son service mille chevaliers; qu'il y meneroit cent chalandres, sorte de vaisseaux, & cinquante galeres bien armées; qu'il donneroit passage par trois fois à deux mille chevaliers avec leurs domestiques, & trois chevaux par chevalier. Il promit ces choses avec serment le 25 de juillet 1225. se soumettant, s'il ne les accomplissoit, à être excommunié, & ses terres mises en interdit. Après quoi, les deux cardinaux le déclarerent absou du serment qu'il avoit fait à Veroli en 1222.

Rainald. ann. 1225. n. 4.

XXXV. Vie de S. Engelbert archevêque de Cologne. *Vit. per Cæs. Albert. Stad. & Godefrid. an. 1220. 1222. &c. Gallia Christi. t. III. p. 687.*

Dès l'an 1220. l'empereur Frideric II. avoit fait reconnoître roi des Romains Henri son fils aîné à la diette de Francfort, & passant en Italie, l'avoit laissé pour le représenter en Allemagne; mais comme ce n'étoit encore qu'un enfant, il le recommanda aux seigneurs, & lui donna pour tuteur & pour régent de l'empire en Allemagne Engelbert archevêque de Cologne, qui avoit été élu en 1216. Ce Prélat assembla les seigneurs de l'empire à Aix-la-Chapelle, & y sacra solemnellement le jeune roi Henri le 8 de mai 1222. Il l'aimoit comme son fils, l'honoroit comme son Roi, & n'usoit de l'autorité que l'Empereur lui avoit confiée, que pour faire régner la justice. Cette conduite lui attira d'un côté la haine des méchans qui étoient accoutumés à la licence & au brigandage; & de l'autre la bénédiction des gens de bien, principalement des gens de commerce, à qui il procuroit la liberté & la fureté des chemins. Comme il avoit dans le pays un très-grand pouvoir, il s'en servit pour retirer plusieurs biens & plusieurs fiefs soustraits depuis longtems à son église. Il en acquit plusieurs autres, & bâtit plusieurs châteaux & plusieurs bâtimens considérables. Il aimoit & honoroit les prêtres & les religieux, comme s'ils eussent été ses supérieurs. Quelques freres des nouveaux ordres des prêcheurs & des mineurs étant venus à Cologne, y furent assez mal reçus par quelques-uns des principaux du clergé, qui craignoient que ce ne fussent ceux dont Ste. Hildegarde a prophétisé, qu'ils abaisseroient le clergé, & mettroient la ville en péril. L'Archevêque répondit: Si cette prophétie est venue de Dieu, il est nécessaire qu'elle s'accomplisse, & il les arrêta tous par cette réponse.

Vide Johan. Volphium. t. I. Lectionum memorab. Centur. 12. p. 400. Rodolp. Hospinian. t. VI. de Origine Monach. c. 17.

XXXVI. Mort d'Engelbert archevê

Entre les ennemis que ce Prélat s'étoit fait par son zèle pour la justice & sa fermeté, fut Frideric comte d'Isemberg, son parent,

que de Cologne. *an.* 1225. *Cæsar. in vita Engelb. l. ij. c. 1. 2.* avoüé de l'abbaye d'Esende, qu'il désoloit par les impositions & les corvées dont il accabloit les sujets. L'Abbesse & les religieuses s'en plaignirent souvent à Engelbert qui en avertit sérieusement le Comte, le priant de traiter plus doucement ce monastere dont il devoit être le protecteur, & lui offrant même une pension de ses propres revenus, pourvu qu'il s'abstînt de molester ces servantes de Dieu. Frideric irrité de ces remontrances s'en plaignit à ses parens & à ses amis; & ceux-ci entrerent dans sa passion, & l'animerent encore davantage; de sorte qu'il résolut la mort de l'Archevêque, se flattant, comme l'insinue l'Abbé d'Ursperg, d'expier ce crime, & d'en obtenir l'absolution, en prenant la croix. *Vit. PP. ord. Prædic. p. 99.*

Après la fête de la Toussaint 1225. Engelbert étant allé à Soust en Westphalie, pour traiter de la paix avec le comte Frideric qui y vint aussi avec ses deux freres, Thierri évêque de Munster, & Engelbert élu évêque d'Osnabruck, & de plusieurs autres parens & amis. On fut en conférence pendant trois jours, sans pouvoir s'accorder; cependant l'Archevêque de Cologne reçut une lettre qui l'avertissoit du dessein formé contre sa vie par le comte Frideric; il la lut à l'Evêque de Minden, puis la jetta au feu, & ne songea plus qu'à se préparer au martyre. Il fit sa confession générale à l'Evêque de Minden, & se disposa ainsi à faire le lendemain la dédicace d'une église. En même tems le comte Frideric feignit d'accepter les conditions de paix proposées par l'Archevêque, & retournant vers ses gens, leur donna ses ordres pour l'embuscade & l'exécution de son mauvais dessein. Engelbert s'étant mis en chemin pour Suelme qui étoit le lieu dont il devoit dédier l'église, reçut encore sur la route quelques avis qui ne l'empêcherent pas de continuer. Sur le soir, il arriva au lieu de l'embuscade qui étoit un chemin creux au haut d'une montagne. Là il fut assailli par une troupe de gens armés, qui, encouragés par leur maître, lui donnerent jusqu'à quarante-sept coups de couteaux ou d'épées, (ceci arriva un vendredi d'après la Toussaint 1225.) Son corps fut porté à Suelme; mais le Curé ne permit pas de le mettre en l'Eglise, ensanglanté comme il étoit; on le mit en dépôt au monastere de Berg, où l'on enterra ses intestins, & de-là on le transporta à Cologne, où on le fit bouillir pour séparer la chair, & porter les os à la diette de Nuremberg, que l'on devoit tenir peu de tems après.

Il eut pour successeur dans le siege de Cologne Henri Prevôt de Bonne. Dès qu'il fut installé dans la chaire pontificale, les officiers d'Engelbert mirent sur ses genoux la chemise sanglante qu'ils avoient trouvée sur son corps, & lui firent des plaintes ameres du crime commis en la personne de leur maître. Henri jura de poursuivre la vengeance de cette mort. Il se rendit à Francfort où le jeune roi

Henri tenoit une diette; il y fit porter les os de son prédécesseur, avec sa chemise ensanglantée. Ceux qui marchoient devant le corps, avoient l'épée à la main, selon la coutume, & demandoient à haute voix vengeance contre le comte Frideric. Le jeune Roi renouvella le ban déja prononcé à Nuremberg contre Frideric; & on déclara ses fiefs & ses autres biens confisqués, & tous ses vassaux absous du serment de fidélité. On promit, au nom du nouvel Archevêque, mille marcs d'argent à quiconque lui livreroit Frideric.

Peu de tems après, c'est-à-dire, pendant l'Avent de la même année 1225. le cardinal Conrade évêque de Porto, tenant un concile à Mayence, Henri archevêque de Cologne s'y rendit, & y apporta le corps de son prédécesseur. Le Cardinal en fit l'éloge dans le sermon qu'il prononça, & le traita de martyr; puis excommunia le comte Frideric, & ordonna que l'excommunication seroit publiée tous les dimanches dans les cinq provinces de sa légation, Mayence, Cologne, Trêves, Brême & Magdebourg. Les deux freres du comte Frideric, savoir, Thierri évêque de Munster, & Engelbert élu évêque d'Osnabruch, se présenterent au concile, pour se justifier du soupçon d'avoir trempé dans le meurtre de l'Archevêque; & le Légat leur donna jour à Liege pour cela. Le Prélat fut enterré solemnellement par le même cardinal Conrade dans l'église de S. Pierre le 23 février 1226. On n'a commencé à faire sa fête qu'en 1618. sous l'épiscopat de Ferdinand de Baviere archevêque & électeur de Cologne. Cézaire d'Heisterbach auteur de sa vie remarque qu'il s'y fit plusieurs miracles à son tombeau, & qu'ils étoient nécessaires pour faire connoître sa sainteté, parce qu'il n'étoit pas dans l'usage de prêcher, ni dans la pratique des exercices spirituels.

Tom. IX. Concil. p. 294. 295.

Les deux freres de Frideric, Thierri & Engelbert, furent conduits sous escorte à Liege où le légat Conrade tint un concile pour examiner les preuves de la justification de ces deux prélats. Ils ne purent se purger canoniquement du soupçon d'être complices du meurtre du S. Evêque; & Conrade, du consentement des évêques présens au concile, les envoya à Rome pour y être examinés, les déclarant cependant suspens. Ils se rendirent à Rome, & le comte Frideric leur frere avec eux. Ils ne purent se justifier, & peu de tems après Henri evêque de Munster mourut de chagrin, avant que de retourner chez lui. Le comte Frideric n'ayant pu obtenir à Rome le pardon qu'il demandoit, vint à Liege déguisé; mais il y fut reconnu & arrêté. Henri archevêque de Cologne, qui avoit promis mille marcs d'argent à celui qui le lui livreroit, en donna plus de deux mille à ceux qui l'avoient arrêté. Frideric fut amené à Cologne & exécuté le 14 Novembre 1226. de cette sorte: On l'étendit

par terre où le bourreau lui cassa les bras & les jambes à coups de coignée. Il en reçut jusqu'à seize, sans se plaindre, tant il étoit repentant de son crime qu'il confessa plusieurs fois en particulier & en public : puis il fut exposé sur un pillier de pierre hors de la ville, près l'une des portes, où il vêçut jusqu'au matin, priant & se recommandant aux prieres des assistans.

XXXVII. Sceau de l'université de Paris. *an.* 1225. *t. XI. Concil. p.* 202.

Les écoliers de l'université se considérans comme un corps distingué de la ville & de l'église de Paris, s'étoient fait faire un sceau particulier, dont ils scelloient tous les actes concernans les affaires de l'université. Les chanoines de Notre-Dame de Paris s'en plaignirent à Romain cardinal de S. Ange, disant que cela s'étoit fait à leur préjudice, le sceau de leur chapitre ayant servi jusqu'alors à autoriser les actes de l'université. Les parties produisirent leurs raisons devant le Légat en 1225. & les écoliers ayant rendu le Légat arbitre de leur différend, lui remirent leur sceau. Le Légat sur le champ prit sa résolution, rompit leur sceau devant tout le monde, & prononça excommunication contre tous ceux qui à l'avenir feroient un sceau particulier pour l'université. Les écoliers se plaignirent hautement de ce procédé ; & le bruit s'en étant répandu par toute la ville, ils accoururent de tous côtés à la maison du Légat avec des armes ; ses domestiques prirent aussi les armes, & fermerent les portes.

Les écoliers bien plus forts en nombre rompirent les portes, donnerent l'assaut à la maison du Légat, jetterent quantité de pierres, & étoient sur le point de prendre la personne du Légat & ses gens, lorsque par bonheur le roi Louis VIII. arriva de Melun, & apprenant le danger où se trouvoit ce Prélat, y envoya des chevaliers & des sergens qui repousserent les écoliers, & dégagerent le Légat & ses domestiques; ce qui ne se fit pas sans effusion de sang. Il sortit de Paris avec escorte, excommuniant les écoliers qui lui avoient fait cette insulte, & ceux qui les avoient soutenus. Plusieurs docteurs & maîtres-ès-arts, qui avoient assistés à cette insulte, & qui avoient encourus l'excommunication, se présenterent en 1226. au concile de Bourges, & en obtinrent l'absolution du Légat.

XXXVIII. Constitution du pape Honorius III. pour la sureté des cardinaux. *ann.* 1225. *apud Raiuald. n.* 50.

On rapporte, avec beaucoup de vraisemblance à cette entreprise des écoliers de Paris, une constitution du pape Honorius III. publiée cette même année 1225. par laquelle il dit que si quelqu'un poursuit un Cardinal à main armée, le frappe, ou le prend, ou participe en quelque maniere à une telle violence, il sera infâme comme criminel de Leze-Majesté, défié & banni, c'est-à-dire, ennemi public, incapable de faire testament, ni de succéder à personne, même *ab intestat* ; ses maisons seront abbattues, ses biens

confisqués : il sera privé de tout fief, office, bénéfice, ou autre droit spirituel ou temporel : s'il a un fils clerc possesseur d'un bénéfice, il en sera privé, sans espérance d'en obtenir d'autre. Aucun de ses enfans ou descendans n'aura entrée à aucune dignité ecclésiastique ou séculiere, ou au gouvernement d'aucun lieu; il ne pourra ni postuler, ni être notaire, ni exercer aucun ministere public. Son affirmation ni son témoignage ne feront point foi en justice, & jamais il ne pourra obtenir dispense de ces peines. De plus l'insulte faite à un Cardinal emportera excommunication de plein droit, comme si l'on avoit porté la main sur lui avec violence. Cette excommunication sera denoncée par toutes les églises du lieu & du voisinage, tant que les coupables persisteront en leur contumace; & ils ne pourront obtenir leur absolution que du Pape, avec le consentement des cardinaux, particuliérement de l'offensé.

Quand ils devront être absous, premiérement, ils donneront caution d'accomplir leurs pénitences; puis, dans les principales églises du lieu ou du voisinage, ils marcheront devant le peuple, nuds, portant seulement des caleçons, en tenant des verges à la main, pour en être publiquement fustigés; ensuite ils passeront outre-mer, pour y faire au moins trois ans de pénitence, & n'en reviendront que par une permission spéciale du saint siege. Quand ils seront absous, ils pourront poursuivre la réparation de leurs injures, ou le payement de leurs dettes. Ceux qui auront insulté des clercs ou des religieux de la famille du Pape, ou de celle des cardinaux, seront punis à proportion. Si quelqu'un avoit tué un Cardinal, le juge lui imposera une pénitence si rigoureuse, que la vie lui soit plus dure que la mort. Au reste, ajoute-t-il, par ce que dessus, nous n'ôtons pas aux puissances séculieres la faculté d'exercer sur ces coupables les loix des princes catholiques contre les sacriléges. C'est pourquoi, si un Prince, un Seigneur, un Consul, un Podestat ou quelqu'autre Magistrat ne fait pas exécuter contre les coupables cette présente constitution, il sera excommunié, lui & ses officiers, un mois après qu'il aura connoissance du fait. Que si le peuple néglige d'y contraindre le Magistrat & ses officiers, le Pape, s'il se trouve dans ce lieu-là, en sortira avec les cardinaux, & n'y reviendra point qu'on n'ait pleinemeut satisfait; & si le peuple ne dépose le Magistrat, la ville sera mise en interdit. Cette constitution est du 20 de novembre 1225.

Cette même année, on tint un concile à Melun, en présence du cardinal Romain légat, dont on a parlé, & du Roi & des barons. Dans ce concile, les évêques de France demanderent au Roi la connoissance de toutes les causes mobiliaires, pour lesquelles les vassaux de l'église poursuivoient quelque personne que ce fut

XXXIX. Concile de Melun. 8 nov. an. 1225. c. XI. Concil. p. 290.

devant les évêques, ſoutenant que l'Egliſe Gallicane étoit en poſſeſſion de cette juriſdiction. Le Roi s'y oppoſa, & montra que cette prétention n'étoit pas raiſonnable, puiſque les cauſes mobiliaires ſont purement profanes, quand on ne demande des meubles ni en vertu d'un ſerment, ni de la foi & hommage, ni d'un teſtament, ni d'un mariage, & n'appartiennent point au tribunal eccléſiaſtique. Il ſoutenoit que leur poſſeſſion étoit nulle, & que jamais ils ne l'avoient eue de la connoiſſance du roi Philippe ſon pere, de la ſienne, vû principalement que perſonne ne peut rendre pire la condition de ſon Seigneur. Par la médiation du Légat, l'affaire fut laiſſée en ſuſpend de part & d'autre. On parla beaucoup dans le même concile de faire une trêve entre la France & l'Angleterre, & de pourſuivre les Albigeois; mais on n'y conclut ni ſur l'un, ni ſur l'autre. Ce concile fut tenu le 8 de novembre.

XL. Concile de Bourges. 30 *novembr.* 1225. *t. XI. Concil. p.* 291. *Matth. Paris. ann.* 1226. *v. Thomaſſin diſcip. t. II. part.* 4. *l. j. c.* 10. *n.* 11. *p.* 41.

Le dernier jour du même mois de l'an 1225. le Légat tint encore un concile à Bourges, où il invita le roi Louis VIII. les évêques, les abbés & les chapitres de toute la France, & Raimond comte de Toulouſe, dont l'affaire étoit le principal ſujet de ſa légation. A ce concile aſſiſterent ſix archevêques, de Lyon, de Reims, de Rouen, de Tours, de Bourges & d'Auch, & cent évêques, leurs ſuffragans, avec les abbés, les prieurs & les députés des chapitres. Il y eut quelques difficultés entre les archevêques pour la préſéance; l'Archevêque de Lyon prétendant la préſéance ſur ceux de Sens & de Rouen, & l'Archevêque de Rouen ſur ceux de Bourges, d'Auch & de Narbonne, (le ſiege de Narbonne étoit alors vacant). Pour prévenir la diviſion que cette diſpute pourroit produire, on convint de s'aſſeoir, non comme en concile, mais comme en conſeil, c'eſt-à-dire, ſans garder de rang, & comme on ſe trouvoit.

Alors Raimond le jeune, comte de Toulouſe, & Amauri comte de Montfort ſe préſenterent devant le Légat. Raimond demandoit d'être abſou de l'excommunication, offrant de ſatisfaire entiérement à l'égliſe, de faire juſtice des hérétiques, & en purger entiérement ſes terres, d'y établir l'obéiſſance à l'Egliſe Romaine, la paix & la ſureté publiques, & de réparer les dommages que le clergé y avoit ſoufferts.

Au contraire, Amauri de Montfort demandoit que le comté de Toulouſe & les autres terres du comte Raimond le Vieux lui fuſſent rendus, comme ayant été donnés à Simon de Montfort ſon pere, & à lui par le pape Innocent III. & le roi Philippe-Auguſte, dont il préſenta les lettres. Il ajoutoit que le comte Raimond avoit été dépouillé par le concile général de Latran, au moins de la plus grande partie des terres qu'il occupoit encore alors (en 1215.) & comme Raimond offrit de faire, envers le Roi & l'Egliſe Romaine, tout

tout ce qu'il devoit faire pour ses états, Amauri demanda qu'il subît le jugement des douze pairs de France. Raimond répondit : Que le Roi reçoive mon hommage, & je suis prêt à subir ce jugement ; autrement j'aurois à craindre qu'ils ne me tiendroient pas pour Pair. Après plusieurs contestations de part & d'autre, le Légat ordonna aux archevêques d'en déliberer chacun avec ses suffragans, & de lui donner ensuite leurs avis par écrit ; puis il prononça excommunication contre ceux qui découvriroient leurs avis, disant qu'il vouloit les envoyer au Pape & au Roi. Ainsi l'affaire du comté de Toulouse demeura indécise.

Après cela, le Légat permit aux procureurs des chapitres de se retirer, retenant seulement les évêques, les abbés & les simples prélats ; mais ces procureurs, craignant qu'il n'y eût de l'artifice & du dessein dans cette permission qu'on leur donnoit, & qu'après leur retraite, on ne statuât quelque chose au préjudice des prélats absens, ils résolurent, d'un commun accord, de renvoyer au Légat les procureurs des églises metropolitaines, qui lui dirent : » Seigneur, » nous avons appris que vous avez des lettres spéciales de la cour » de Rome, pour exiger des prébendes dans toutes les églises ca- » thédrales & conventuelles. Nous sommes fort surpris que vous » n'ayez pas fait cette proposition dans le concile en notre pré- » sence, puisque c'est nous qu'elle touche principalement ; nous » vous prions donc de ne pas introduire ce scandale dans l'Eglise » Gallicane ; car quand quelques particuliers y consentiroient, leur » consentement seroit nul dans une affaire générale, à laquelle le » Roi & tous ses sujets sont prêts de s'opposer, même au péril de » leur vie, pour prévenir le renversement de l'église & du » royaume.

Sur cette remontrance, le Légat leur montra pour la premiere fois l'original de la lettre du Pape, par laquelle il exigeoit de chaque église cathédrale deux prébendes, une du chapitre, & l'autre de l'évêque ; & de même dans les monasteres où les menses étoient séparées, une de l'abbé, & l'autre de la communauté, c'est-à-dire, deux places monachales. Le Légat prétendit montrer que cette réserve produiroit un grand bien, en ce que, par ce moyen, ceux qui auroient des affaires à Rome, ne seroient plus attenus de rien donner aux Romains, & les Romains n'auroient plus prétexte de rien demander, & qu'ainsi on ôteroit de l'Eglise Romaine le scandale de l'avarice. Les procureurs des chapitres lui firent diverses objections, & lui montrerent les inconvéniens qui suivroient de la demande du Pape. Le Légat en parut touché, & dit qu'il n'avoit reçu les lettres qu'ils avoient ouies, que depuis qu'il étoit arrivé en France, & qu'il en avoit été sensiblement affligé ; qu'il n'avoit proposé

la chose qu'à condition que l'Empire & les autres royaumes y donneroient leur consentement, qu'il n'espéroit pas.

Dans le même concile, le Légat déclara que le Pape avoit donné pouvoir à deux évêques de déposer tous les abbés de France qui se trouveroient dignes de déposition, suivant l'avis de quatre autres abbés qu'il avoit envoyés visiter les abbayes de tout le royaume, pour en corriger les désordres; mais les évêques, voyant que cette commission dérogeoit à leurs droits, & leur ôtoit la jurisdiction sur les abbayes, déclarerent qu'ils n'en souffriroient jamais l'exécution. Ainsi ces deux affaires, celle des deux prébendes, & celle de la déposition des abbés, demeurerent en suspens & sans effet.

XLI. Concile de Paris. Excommunication du Comte de Toulouse. 28. *janv. an.* 1226. *t. XI. Concil. p.* 300.

L'année suivante 1226. le légat Romain tint à Paris un concile national, où se trouva le roi Louis VIII. & y reçut de la main du Légat la croix pour faire la guerre aux Albigeois, comme nous l'avons déja vu. Raimond comte de Toulouse y fut excommunié avec tous ses complices; & le Légat confirma au Roi & à ses hoirs à perpétuité le droit sur toutes les terres de ce comté, comme d'un hérétique notoire & condamné; ainsi que nous l'avons déja remarqué ci-devant, en parlant des Albigeois.

Concile de West-Minster. an. 1226. *t. XI. Concil. p.* 303. *Matth. Paris.*

Au commencement de la même année 1226. Henri roi d'Angleterre convoqua un grande assemblée à West-Minster pour l'octave de l'Epiphanie, où se trouverent plusieurs évêques & autres prélats, avec les seigneurs. Là Othon nonce du Pape lut la bulle dont il étoit porteur, & qui contenoit les mêmes propositions pour le royaume d'Angleterre, que celle qui avoit été lue au concile de Bourges; savoir, la réserve de deux bénéfices dans les cathédrales & les abbayes du royaume de France. Le motif qu'on apportoit pour colorer ces réserves, étoit la pauvreté de la cour Romaine qui ne peut soutenir sa dignité, ni même avoir la subsistance nécessaire, sans le secours de ses enfans; que le Pape, par le conseil des cardinaux, avoit trouvé un moyen sûr de faire cesser les plaintes qu'on formoit contre la cour de Rome, décriée depuis longtems par son avarice, en y faisant rendre la justice gratuitement. Ce moyen étoit de donner deux prébendes de chaque église épiscopale & abbatiale, de la maniere que nous avons marqué plus haut. Le Légat apporta plusieurs raisons pour faire consentir les prélats à la demande du Pape.

Ils se retirerent pour en délibérer; puis Jean de Bedford archidiacre dit au Nonce de leur part : » Seigneur, la proposition que » vous nous avez faite, regarde en particulier le Roi d'Angleterre, » & en commun les patrons des églises du royaume, les archevêques, les suffragans & une infinité d'autres prélats. Le Roi » est malade, & plusieurs prélats sont absens; nous ne pouvons

» vous faire de réponse en leur absence, & sans leur participa-
» tion ». Alors Jean Marêchal & d'autres envoyés de la part du Roi arriverent, & défendirent aux prélats qui tenoient de lui des fiefs laïcs, de les engager à l'Eglise Romaine, de telle sorte que le Roi fut privé du service qu'ils lui devoient. Le nonce Othon l'ayant entendu, donna jour à ceux qui étoient présens à la mi-Carême pour se trouver au même lieu, & y terminer cette affaire en présence du Roi & des prélats absens; mais ceux qui étoient à l'assemblée refuserent de recevoir ce terme, sans le consentement du Roi & des absens. Ainsi ils s'en retournerent sans avoir rien conclu.

XLII. Différend entre le pape Honorius III. & l'empereur Frideric II an. 1226. *Abb. Ursperg. p. 324. Ric. S. Germ. an. 1226. V. Rainald. an. 1226. n. 6.*

Le pape Honorius III. & l'empereur Frideric II. avoient paru jusqu'ici assez d'accord. Ils eurent quelques différends en 1226. à l'occasion d'une diette générale que l'Empereur vouloit tenir à Crêmone après la Pentecôte. Il y manda les seigneurs feudataires du royaume de Sicile, & s'étant rendu dans le duché de Spolette, il ordonna à ceux de Spolette de le suivre en Lombardie. Ils s'en excuserent, disant qu'ils ne le pouvoient faire sans ordre du Pape, dont ils étoient vassaux. L'Empereur réitera son commandement par des lettres plus fortes. Les Spoletins envoyerent ces lettres au Pape qui en témoigna son mécontentement à l'Empereur par des lettres qu'il lui en écrivit. Frideric répliqua, écrivant au Pape comme d'égal à égal. On en vint aux reproches. Frideric se plaignoit que le Pape vouloit diminuer le droit des rois de Sicile dans l'élection des prélats, & qu'il avoit mis, sans sa participation, quelques personnes dans des églises vacantes, & avoit donné retraite à des gens suspects à l'Empereur.

Le Pape de son côté reprochoit à Frideric son peu de reconnoissance des services qu'il avoit reçus de l'Eglise Romaine à son avénément à l'empire, & encore depuis. Il soutient que l'Empereur n'a aucun droit d'assujettir à sa volonté le jugement du saint siege pour le choix des évêques; que le Pape n'a aucune envie d'en promouvoir qui lui soient suspects, pourvu que ses soupçons soient raisonnables. Il se plaint des mauvais traitemens que l'Empereur a fait à l'Archevêque de Tarente, & aux évêques de Catane & de Cefalu en Sicile. Il se justifia ensuite au sujet des rebelles auxquels il avoit donné retraite, en disant qu'il n'avoit pu la leur refuser. Il se plaint ensuite de ses usurpations des terres de l'Eglise Romaine, & de son ingratitude envers le Roi de Jérusalem son beau-pere.

Sanut. l. iij. part. 11. c. 10. Rainald. ann. 1226. n. 11. 15.

Or voici le fondement de ce reproche. Frideric, après avoir épousé la fille de Jean de Brienne roi de Jérusalem, lui demanda qu'il lui cédât ce royaume & tous les droits de la Princesse sa fille. Jean de Brienne fut extrêmement surpris de cette proposition;

car le Maître des chevaliers Teutoniques, qui avoit procuré ce mariage, lui avoit fait entendre qu'il garderoit le royaume toute sa vie. Toute-fois se sentant trop foible pour résister à l'Empereur, il fit ce qu'il voulut, & dissimula son ressentiment. Dès-lors l'Empereur ne lui témoigna plus d'affection, & au contraire il se fit rendre hommage, comme Roi de Jérusalem, par le Seigneur de Tyr & par les autres seigneurs de Syrie qui accompagnoient le roi Jean. En même tems, il envoya à Acre l'Evêque de Melfe avec deux comtes & trois cens chevaliers du royaume de Sicile, pour recevoir les hommages de tous les seigneurs vassaux du royaume de Jérusalem. On alléguoit pour cause de ce refroidissement le soupçon que l'Empereur avoit que le roi Jean de Brienne soutenoit la prétention de son neveu Gautier de Brienne sur le royaume de Sicile, à cause de sa mere fille du roi Tancrede. Le roi Jean se retira donc en France, & Gautier à Rome. L'empereur Frideric appaisa le différend qui étoit prêt à éclater entre le Pape & lui, en lui écrivant d'une maniere pleine de soumission; & le Pape, pour pourvoir à la subsistance du roi Jean de Brienne, lui donna en 1227. le gouvernement des terres de l'Eglise Romaine, depuis Viterbe jusqu'à Monte-Fiascone.

Honor. III. l. xj. ep. 497.

XLIII. Diette de Crêmone. *ann. 1226. Ric. S. Germ. Abb. Ursperg. Godefr. an. 1226. concil. t. XI. p. 301.*

La diette que l'Empereur avoit indiquée à Crêmone pour la Pentecôte de l'an 1226. se tint en effet; mais le prince Henri son fils, qu'il y avoit mandé d'Allemagne, ne put s'y trouver; car ce jeune Prince étant venu avec une grande armée jusqu'à Trente, les Veronois s'opposerent à son passage, & il fut contraint, après avoir été six semaines à Trente, de s'en retourner en Allemagne, sans avoir vu son pere qui ne laissa pas de tenir l'assemblée. On y traita de l'extirpation des hérétiques d'Italie & de l'affaire de la croisade, de la réunion des villes de Lombardie, dont la plûpart s'étoient liguées contre l'Empereur, & n'avoient voulu ni lui obéir, ni même le recevoir. Après avoir séjourné peu de jours à Crêmone, il se retira au bourg de S. Domnin, où Conrade évêque d'Hildesheim, chargé de prêcher la croisade, excommunia les Lombards rebelles à l'Empereur, qui avoit pris la croix; il le fit avec l'approbation de tous les prélats de Lombardie; mais le Pape ayant levé cette excommunication, les Milanois & les autres villes de Lombardie opposées à l'Empereur, se voyant soutenues, persisterent pendant longtems dans leur révolte; & l'Empereur les ayant déclarées ennemies par édit public, se retira en Pouille par la Toscane.

Vide Rainald. an. 1226. n. 20. 26. Honor. III. l. xj. ep. 440.

La guerre qui alloit s'allumer entre l'Empereur & les villes de Lombardie, affligea sensiblement le pape Honorius qui, craignant qu'elle ne fût un obstacle à la croisade, envoya des légats exhorter les parties à s'accommoder. L'Empereur y consentit, & remit à la

dispoſition du Pape & des cardinaux ce différend, promettant de s'en tenir à ce qu'ils auroient décidé. Le Pape, craignant que l'Empereur ne voulût pas s'en tenir à ſa déciſion, lui renvoya les députés qu'il lui avoit envoyés ; mais l'Empereur étant revenu à la charge, & ayant proteſté de la ſincérité de ſes intentions, les Lombards de leur côté ayant rendu le Pape arbitre de leur différend avec l'Empereur, la paix fut conclue de cette ſorte : L'Empereur remettra à toutes villes de la ſociété de Lombardie tous les reſſentimens des injures, & révoquera toutes les ſentences & conſtitutions faites contr'elles, & tout ce qui s'en eſt enſuivi, particuliérement l'ordonnance contre l'école de Boulogne. D'autre part, ceux de la ſociété de Lombardie fourniront à l'Empereur, pendant deux ans à leurs dépens, quatre cens chevaliers pour le ſecours de la terre ſainte ; feront la paix avec les villes, les lieux & les perſonnes attachées à l'Empereur, & révoqueront toutes ſentences & ordonnances contraires. Ils obſerveront inviolablement toutes les conſtitutions & les loix publiées par l'Egliſe Romaine ou par l'Empereur contre les hérétiques, & révoqueront tous ſtatuts faits contre la liberté eccléſiaſtique.

An. 1227.

L'empereur Frideric mécontent de la ville de Boulogne avoit transferé en 1224. l'école de cette ville en celle de Naples.

Petr. de vineis. l. iij. ep 10. 11. 12. 13.

XLIV.
Mort du pape Honorius III. Election de Grégoire IX, *an. 1227.*

Le pape Honorius III. après avoir tenu le ſaint ſiege dix ans & huit mois, mourut le 18 de mars 1227. & fut enterré le lendemain à Ste. Marie Majeure. Le même jour de ſon enterrement, qui étoit le vendredi de la huitieme ſemaine de Carême 19 de mars, les cardinaux élurent, tout d'une voix, pour lui ſuccéder, le cardinal Hugolin évêque d'Oſtie, qui prit le nom de Grégoire IX. & fut couronné le dimanche ſuivant 21 de mars. Il étoit de la ville d'Anagni en Campanie. Son pere, ſorti des comtes de Segni, étoit proche parent du pape Innocent III. Grégoire étoit bien fait de ſa perſonne, avoit beaucoup d'eſprit, ſavoit fort bien le droit civil & le droit canonique, & menoit une vie exemplaire. Il fut premiérement chapelain du pape Innocent III. puis cardinal du titre de S. Euſtache, & enſuite évêque d'Oſtie. Il fut ami particulier de S. François, & protecteur de ſon ordre. On remarque que le lundi de Pâques, après avoir dit la meſſe à S. Pierre, il revint portant deux couronnes, monté ſur un cheval richement caparaſſonné ; que les Grecs & les Juifs chantoient les louanges du Pape, chacun en leur langage, & que le peuple de Rome chantoit à haute voix : *Kyrie eleïſon* & des cantiques de joie ; que le Sénateur & le Préfet de Rome étoient à pied à ſes côtés, tenant les rênes de ſon cheval. Il donna auſſi-tôt avis de ſon élection à tous les prélats de la chrétienté, les exhortant de preſſer le départ des croiſés pour la terre ſainte, ménaçant de cenſures ceux qui différeroient l'exécution de leurs promeſſes.

XLV. Concile de Narbonne. an. 1227. t XI. concil. p. 304.

Pendant le Carême de la même année 1227. Pierre Amelin archevêque de Narbonne tint un concile dans son église métropolitaine, où l'on fit vingt canons. Le premier porte que le roi Louis VIII. ayant ordonné à Pamiers, par le conseil de Romain cardinal légat, de tous les prélats & de tous les barons de France, que quiconque se sera laissé excommunier après trois monitions, payera l'amende de neuf livres un denier; & que s'il demeure un an dans l'excommunication, tous ses biens seront confisqués. Le concile ordonne que cette constitution soit inviolablement observée dans toute la province ecclésiastique de Narbonne, sauf à modérer l'amende, s'il est besoin, suivant la pratique des prélats de France.

Les Juifs porteront sur la poitrine une figure de roue, pour les distinguer des chrétiens, & ils se conformeront extérieurement à la discipline de l'église, quant à l'observation du dimanche & des fêtes, & à l'abstinence de la viande: ils se tiendront enfermés pendant la semaine sainte, pour éviter les insultes des chrétiens, dont toute-fois les prélats auront soin de les garentir. Chaque famille de Juifs payera tous les ans à Pâques une offrande de six deniers à l'église paroissiale du lieu de son domicile. Tous les testamens se feront en présence de témoins catholiques & du curé, ou d'un autre ecclésiastique en sa place, pour rendre témoignage que le testateur est mort dans la foi de l'église, & pour faire exécuter les legs pieux; autrement le testateur sera privé de la sépulture ecclésiastique, & le notaire de l'entrée de l'église. On en exclura aussi ceux qui, après l'âge de quatorze ans, ne se seront pas confessés une fois l'an; & pour cet effet les prêtres écriront les noms de ceux qui se seront confessés à eux. Ils entendront les confessions en lieux publics, & non en cachette.

Les abbés, les prieurs & les autres qui possédent le revenu des églises, présenteront aux évêques, dans la Pentecôte prochaine, des personnes capables de les desservir, & leur assigneront une portion congrue pour leur subsistance. Les évêques établiront en chaque paroisse des témoins synodaux, pour s'enquérir de l'hérésie & des autres crimes notoires, & leur en faire le rapport. Les hérétiques notés ou justement suspects seront privés sans retour de tout office & emploi public. On dénoncera publiquement excommuniés le comte Raimond, le Comte de Foix, le Vicomte de Beziers, les Toulousains & tous les hérétiques & leurs fauteurs. Le concile provincial se tiendra tous les ans le quatrieme dimanche de Carême.

XLVI. Guerre contre les Albigéois. an. 1227.

Après ce concile, l'Archevêque de Narbonne & quelques autres prélats se rendirent à l'armée que commandoit Imbert de Beaujeu contre le comte Raimond & les Albigeois. Il y avoit déja plu-

sieurs autres prélats ; & à la S. Jean, l'armée marcha contre Toulouse, & s'arrêta à Pech-Almeri, d'où l'on envoyoit, tous les matins, sous bonne escorte, couper les vignes, faucher le bled, & renverser les forts des environs de Toulouse ; ces dégats firent rentrer les Toulousains en eux-mêmes. Ils écouterent les propositions de paix qu'on leur fit ; & on convint de s'assembler à Meaux l'année suivante, pour y conclure le traité. Meaux étoit consideré comme ville neutre, parce qu'elle appartenoit au Comte de Champagne.

Guill. de Pod. Laur. c. 37. 38. 39. Nangi.

XLVII. Paix avec le Comte de Toulouse. an. 1229. t. XI. concil. p. 4. 5.

Romain cardinal & légat du Pape, Pierre Amelin archevêque de Narbonne, & ses suffragans, plusieurs autres prélats s'y rendirent au commencement de l'année 1229. avec le comte Raimond & bon nombre de Toulousains. On délibera pendant plusieurs jours, & les conditions du traité étant reglées, l'assemblée se transporta à Paris, pour y mettre la derniere main en présence du roi S. Louis. Le traité porte que le comte Raimond s'étant soumis, est venu demander non pas justice, mais grace à l'église & au Roi, promettant de leur être désormais fidele. Il chassera de toutes ses terres les hérétiques, & en fera une exacte recherche : il chassera aussi les routiers. Il restituera aux églises tous leurs immeubles, & leur fera payer les dîmes, même de ses domaines. Il payera certaines sommes spécifiées pour réparer les dommages des guerres passées. Il fournira quatre mille marcs d'argent pour entretenir des maîtres à Toulouse, deux docteurs en théologie, deux docteurs en droit canon, deux maîtres aux arts libéraux, & deux de grammaire ; c'est ce qui a donné naissance à l'université de Toulouse.

Aussi-tôt après son absolution, le comte Raimond recevra la croix des mains du Légat, pour aller dans deux ans outre-mer contre les Sarrazins, & y demeurera cinq ans continuels, pour expier ses fautes. Il remettra Jeanne sa fille unique entre les mains du Roi, qui la fera épouser à un de ses freres, moyennant quoi le Roi lui laissera la jouissance de tout le diocèse de Toulouse, excepté la terre du Maréchal, c'est-à-dire, de Gui de Levi maréchal de la foi. Après la mort de Raimond, toutes ses terres appartiendront au frere du Roi qui aura épousé sa fille, & à leurs enfans ; & s'ils n'en laissent point, ces terres reviendront au Roi & à ses successeurs. Ce traité fut fait à Paris au mois d'avril 1229. & ainsi fut terminée la guerre contre les Albigeois le vendredi saint de cette année 13 avril 1229. Le comte de Toulouse fut conduit à l'autel de l'église de Paris, nuds pieds, en chemise & en caleçon par-dessous la chemise, pour recevoir du Cardinal légat

du Pape l'absolution des censures. Il la reçut en présence d'Othon évêque de Porto, légat en Angleterre, & de tout le peuple.

XLVIII. Plaintes du clergé de France pour l'imposition de la décime. *an.* 1227. *apud Rainald. an.* 1227. *n.* 55. & 59.

Pour soutenir les frais de la derniere guerre contre les Albigeois, le légat Romain vouloit obliger le clergé de France à continuer le payement d'une décime qui avoit été promise au roi Louis VIII. en sa pure considération pour cinq ans, parce qu'il devoit marcher en personne contre les Albigeois. Le Légat voulant donc obliger le clergé à la continuer, le clergé de France en porta ses plaintes au Pape, disant que les chapitres, voyant avec quelle ferveur le Roi se portoit à cette guerre, s'étoient volontairement engagés à payer la moitié d'une décime, non sous le nom d'une décime, mais de subside volontaire par pure libéralité, & sans y être obligés par aucune promesse.

Mais, depuis la mort de ce Prince, tout ce que le Légat a fait avec la Reine, ce qu'il a ordonné ou promis, a été sans demander le consentement des chapitres; c'est pourquoi ils n'ont point trouvé raisonnable de payer la décime de cinq ans, vû principalement que le Légat avoit promis à la Reine de les y obliger. Considérant donc que cette libéralité se tourneroit en obligation & en servitude, & craignant pour l'avenir, les chapitres des quatre provinces de Reims, de Sens, de Tours & de Rouen ont appellé au saint siege. L'acte est du 26 mai 1227. & la lettre est écrite au nom du chapitre de Paris, qui ajoute qu'après cet appel, le Légat les a frappé de censures ecclésiastiques, & a fait saisir leurs biens par les officiers du Roi, pour les contraindre au payement de cette décime.

Le pape Grégoire IX. dans sa réponse à ces plaintes, dit que l'Eglise Gallicane est après le saint siege, le miroir de toute la chrétienté, & l'appui inébranlable de la foi; puisque, dans le zèle pour la religion, & la dévotion au saint siege, elle ne suit pas les autres églises, mais elle les précéde. Il ajoute qu'il a été sensiblement affligé de l'ordonnance publiée à Sens par son Nonce, qu'il lui en a fait une forte réprimande, & lui a enjoint de la révoquer incessamment. Cependant ayant ensuite oui les remontrances du Nonce, il écrivit au roi Louis IX. qu'il avoit approuvé & ratifié l'ordonnance du Nonce, & vouloit que, conformément à la promesse du Légat, la décime lui soit entiérement payée. La lettre est du 13 novembre 1237.

XLIX. Excommunication de l'empereur Frideric II. *Greg. IX. l.j. ep.* 142.

L'empereur Frideric se disposoit à partir pour la terre sainte au mois d'août 1227. L'armée des croisés, qui devoit l'accompagner, étoit à Brindes où elle devoit s'embarquer; mais la maladie s'étant mise dans l'armée, en emporta une grande partie. L'Empereur lui-même

lui-même tomba malade à Otrante, & ne put cette année passer en Syrie, comme il se l'étoit proposé; mais le Pape, croyant que cette maladie étoit feinte, & indigné de tant de délais, l'excommunia solemnellement le 29 de novembre 1227. dans la grande église d'Anagni, en présence des évêques & des cardinaux. Il renouvella cette excommunication à l'octave de S. Martin, & écrivit un lettre circulaire à tous les évêques, pour justifier sa conduite.

apud Rainald. n.21. & ep.177. t. XI. concil. p. 312. & vit. Greg. IX. apud Rainald. n. 20.

L'Empereur ne demeura pas sans réplique. Il écrivit aux princes d'Allemagne une grande lettre, où il ramasse tous les sujets de plaintes qu'il prétendoit avoir contre les papes, & sur-tout de ce que le Pape lui imputoit d'avoir feint une maladie pour différer l'accomplissement de son vœu; que sa maladie avoit été très-réelle, dont il prenoit Dieu à témoin; & protestoit qu'aussi-tôt qu'il auroit recouvré sa santé, il accompliroit son vœu d'une maniere convenable à la dignité impériale. Dans sa lettre au Roi d'Angleterre, sur le même sujet, après avoir beaucoup invectivé contre l'avarice & l'ambition de la cour de Rome, il dit qu'outre sa maladie, il avoit plusieurs affaires indispensables, entr'autres l'insolence des Siciliens rebelles, qui l'avoient empêché de passer en Syrie.

L. Triste état de la terre sainte.

an. 1227. Honorius III. l. x. ep. 169. Rainald. n. 55. 56.

Les divisions qui avoient toujours été si funestes à l'affaire de la croisade, continuoient dans la Palestine. Dès l'an 1221. le légat Pelage avoit excommunié Boëmond comte de Tripoli, pour avoir pris de force sur les hospitaliers le château d'Antioche. Il fit même écorcher un de ces chevaliers, & tuer un autre. Le Comte méprisa ses censures, quoique confirmées par le Pape, & ne voulut ni satisfaire pour les injures, ni restituer ce qu'il avoit pris. Il envoya demander au Pape son absolution; mais il ne put l'obtenir qu'à certaines conditions que ses députés ne voulurent point accepter. Ceci se passa en 1226.

L'année suivante, le Pape apprit, par une lettre écrite au nom du Patriarche de Jérusalem, des Archevêques de Césarée, de Nazareth & de Narbonne, des Evêques de Vinchestre & d'Excestre, & des trois Maîtres de l'hôpital, du temple & de l'ordre Teutonique, que le retardement du départ de l'Empereur, qu'on attendoit au passage d'août de cette année, avoit jetté toute la Palestine dans une extrême désolation; que sur la nouvelle de ce nouveau délai, plus de quarante mille bons hommes qui étoient passés en terre sainte, s'en étoient retournés sur les mêmes vaisseaux qui les avoient amenés; toute-fois qu'après leur départ, il étoit demeuré environ huit cens chevaliers qui crioient tout d'une voix: Ou rompons la trêve, ou retournons tous ensemble. On auroit

eu grande peine à les retenir, sans le Duc de Limbourg qui devoit commander l'armée au nom de l'Empereur. On tint conseil sur ce sujet. Le Duc vouloit rompre la trêve avec les Sarrazins. On lui remontra qu'il n'étoit ni sûr, ni honnête de la rompre, ayant été confirmée par serment; mais on objecta que le Pape témoignoit assez que son intention n'étoit pas qu'on la gardât, puisqu'il excommunioit ceux qui n'iroient point en ce passage. Il fut donc résolu, après une longue délibération, de marcher contre Jérusalem; &, pour en approcher avec plus de facilité, il fut conclu qu'on fortifieroit Césarée & Joppé, & qu'on marcheroit à Césarée le lendemain de la Toussaint 1227.

Tom. XI. concil. p 413. Vid. Rainald. an. 1228. n. 1. L'année suivante, le Pape réitera l'excommunication contre l'Empereur Frideric le jeudi saint 23 de mars 1228. & ordonna que tous les lieux où se trouveroit l'Empereur, seroient soumis à l'interdit ecclésiastique; ensorte que, tandis qu'il y seroit présent, on n'y célébrât aucun office ecclésiastique, sous peine de privation de tous offices & bénéfices. Frideric eut si peu d'égard à cette bulle, qu'il célébra avec grande magnificence à Barlette la fête de Pâques. Il apprit la mort de Conradin sultan de Damas; c'est pourquoi il envoya au secours de la terre sainte Richard maréchal de la principauté, avec cinq cens chevaliers; & comme les Frangipanes & les principaux des Romains étoient venus auprès de lui, il acheta d'eux ce qu'ils avoient de biens immeubles à Rome, & leur rendit ensuite à titre de fief; par ce moyen, ils lui prêterent serment comme vassaux de l'empire; & ces seigneurs étant retournés à Rome, y exciterent une sédition contre le Pape, & vinrent l'insulter, comme il disoit la messe à S. Pierre, même pendant le canon; ce qui obligea le Pape à sortir de Rome, & de se retirer d'abord à Rieti, puis à Spolette & à Perouse.

LI. Passage de l'empereur Frideric en Palestine. *an.* 1228.

L'Empereur partit enfin pour la terre sainte, & s'embarqua à Brindes au mois de juin, & arriva heureusement à la terre sainte. Le Pape lui avoit fait dénoncer expressément de ne pas passer la mer, comme croisé, jusqu'à ce qu'il fût absous des censures qu'il avoit encourues; mais Frideric n'eut point d'égard à cette défense; seulement il écrivit au Pape qu'il avoit laissé plein pouvoir à Rainalde duc de Spolette, de traiter la paix avec l'église; mais le Pape répondit que, regardant Rainalde comme persécuteur de l'église, il ne pouvoit, ni devoit traiter avec lui; & Rainalde ne songea plus qu'à faire la guerre au Pape. Il avoit dans son armée des Sarrazins de Sicile, sujets de l'Empereur son maître, qui commirent mille désordres dans le patrimoine de S. Pierre, principalement contre les prêtres & les clercs; de-là ils entrerent dans la Marche d'Ancône où ils commirent de pareils excès. Le Pape

excommunia Rainalde & ses gens ; puis envoya contr'eux des troupes sous la conduite de Jean de Brienne roi de Jérusalem, qui étoit brouillé avec l'empereur Frideric son gendre. Au lieu de croix, ces soldats portoient sur leurs habits des clefs en sautoir, symbole de la puissance de l'église. Enfin, voyant que tout cela n'arrêtoit pas les progrès de Rainalde, il envoya une autre armée dans les terres du royaume de Sicile : elles y entrerent au mois de janvier 1229. *Matth.Paris. 1229.*

Thomas d'Aquin comte d'Acerre, que l'Empereur avoit laissé avec quelqu'autres pour gouverner, en son absence, le royaume de Sicile, lui écrivit en Syrie les dégats que le roi Jean de Brienne faisoit sur ses terres, & les projets qu'il formoit pour se faire reconnoître Empereur, ayant mis des gardes à tous les postes, pour surprendre l'Empereur, au cas qu'il revint en Italie sans précaution.

LII. L'empereur Frideric II. en Syrie. *an.* 1228. *Matth. Paris. hoc an. Sanut. p.* 203.

Cependant l'empereur Frideric étoit arrivé en Palestine au port d'Acre, la veille de la Nativité de Notre-Dame 1228. avec vingt galeres & cent chevaliers, qui étoit peu de chose en comparaison de ce qu'on attendoit de lui. Il trouva que les chrétiens, sous le commandement du Duc de Limbourg, avoient fortifié Césarée & quelques châteaux, & qu'il ne restoit qu'à réparer Joppé, pour aller à Jérusalem. Il se mit à leur tête, & ils se rendirent à Joppé le 15 de novembre. Le sultan d'Egypte Melic-Camel étoit campé près de Gaza, & le Sultan de Damas son neveu à Naplouse, tous deux à une journée & à égale distance de Joppé. L'empereur Frideric envoya deux seigneurs avec des présens à Melic-Camel, lui dire qu'il vouloit l'avoir pour frere & pour ami ; qu'il n'étoit point venu pour faire des conquêtes, ayant assez de pays pour contenter la plus grande ambition ; mais qu'il étoit venu recouvrer les saints lieux & le royaume de Jérusalem, qui appartenoit de droit à son fils ; car l'impératrice Yolande fille du roi Jean de Brienne étoit morte cette année, après avoir accouché d'un fils qui fut nommé Conrade. Les envoyés ajouterent que, si le Sultan vouloit rendre Jérusalem, il étoit inutile de faire la guerre, ni de répandre le sang humain.

Quoique Melic-Camel fut bien informé de la foiblesse de Frideric, & de la division qui régnoit entre les chrétiens de Syrie, il ne laissa pas de lui envoyer des présens, & lui fit dire de s'expliquer touchant l'amitié qu'il vouloit faire avec lui. Quant à Jérusalem, ajoûta-t-il, c'est un article important, non pour la valeur du pays ; mais pour le respect que les Mahométans portent à la ville, & particuliérement au temple, qu'ils regardent comme la maison de Dieu, & y viennent de toutes parts avec autant de dévotion que les chrétiens au sépulchre de Jesus-Christ ; ensorte

que si je l'abandonnois, le Calife pourroit m'accuser de trahir ma religion. Ce temple du Seigneur que les Mahométans regardent encore aujourd'hui comme celui de Salomon, & pour lequel ils ont encore actuellement tant de respect, n'est autre que la mosquée Alaxa bâtie par Omar, après qu'il eut pris Jérusalem en 636. au même lieu où étoit autrefois le temple de Salomon; cette mosquée fut changée en église après la conquête de Godefroy de Bouillon, & c'étoit l'église patriarchale de Jérusalem, qui fut rétablie en mosquée après la prise de cette ville par Saladin.

Après une négociation très-secrette, le traité entre l'Empereur & le Sultan fut conclu & rédigé en ces termes. 1°. Le Sultan livrera Jérusalem à l'Empereur & à ses lieutenans pour en disposer & la fortifier à sa volonté. 2°. L'Empereur ne touchera point à la gemlate, qui est le temple de Salomon, ni à tout ce qui est compris dans son enceinte, & ne souffrira qu'aucun Franc s'en empare; mais elle demeurera sans aucun changement entre les mains des Musulmans, pour y faire leurs prieres & l'exercice public & libre de leur religion; les clefs des portes de cette mosquée seront gardées par ceux qui y demeurent, pour avoir soin de la mosquée. 3°. On n'empêchera aucun Musulman d'aller en pélerinage à Bethléem. 4°. Si quelque Franc croit fermement la majesté & la dignité du temple, il pourra y entrer pour faire ses prieres, sinon il ne sera pas souffert même dans toute l'enceinte. 5°. Si à Jérusalem un Musulman fait tort à un autre Musulman, il sera appellé devant les juges de sa religion. 6°. L'Empereur ne donnera aucun secours à aucun Franc, ni Musulman, pour faire la guerre aux Musulmans pendant cette trêve, ni ne les y excitera ni y prendra aucune part. 7°. L'Empereur rappellera tous ceux qui entreprendront de porter quelque dommage aux terres de Melic-Camel, & il le défendra à ses troupes & à tous ses sujets de toute l'étendue de son pouvoir. 8°. Si quelques Francs entreprennent de contrevenir aux conventions comprises en cette trêve, l'Empereur sera tenu de prendre la défense du Sultan contre eux. 9°. Tripoli & son territoire Carose, Castel-Blanc, Tortose, Margat & Antioche, avec tout ce qui s'y trouve, demeurera au même état, tant pendant la trêve, que pendant la guerre, & l'Empereur défendra à tous les siens de donner aucun secours aux seigneurs de ces places; c'est-à-dire, qu'elles ne sont pas proprement comprises dans la trêve. 10°. On rendra aux chrétiens la ville de Bethléem, & le territoire entre cette ville & Jérusalem, Nazareth avec le chemin jusqu'à Acre, le territoire de Touron, Sidon ou Saïd avec ses dépendances.

Matth. Paris. an. 1229.

LIII. L'empereur

Cette trêve qui fit tant de plaisir à la plûpart des croisés, &

qui devoit durer pendant dix ans, fut jurée de part & d'autre le dimanche 18 de février 1229. mais ni Gérolde patriarche de Jérusalem, ni les templiers, ni les hospitaliers, n'y prirent aucune part, la regardant comme honteuse & désavantageuse à la chrétienté, & tenant l'Empereur pour excommunié ; car le Pape leur avoit écrit de le dénoncer excommunié & parjure, & leur avoit défendu de lui obéir, & d'avoir aucun égard pour lui. Le Patriarche même alla jusqu'à défendre de réconcilier les lieux saints de Jérusalem, & d'y célébrer l'office divin, & refusa à tous les pélerins la permission d'entrer dans cette ville, & de visiter le saint sépulchre. L'Empereur ne laissa pas d'entrer à Jérusalem le 17 mars 1229. & le lendemain dimanche, de venir en habits royaux dans l'église du saint sépulchre, accompagné des chevaliers Teutoniques & de quantité de noblesse & de peuple ; & comme il ne se trouva point d'évêque pour lui donner la couronne, il la prit lui-même sur l'autel. Alors le Maître de l'ordre Teutonique fit un grand discours premiérement en allemand, puis en françois, où il exhorta les nobles à contribuer aux fortifications de Jérusalem. Plusieurs offrirent de l'argent pour cet ouvrage ; mais l'Empereur partit dès le lendemain matin, sans avoir donné aucun ordre pour ces fortifications.

Frideric à Jérusalem. ann. 1229. epist. Frideric. apud Matth. Paris.

Le Patriarche de Jérusalem mal satisfait de tout ce que l'Empereur avoit fait avec le Sultan, écrivit au Pape & à tous les fidéles pour leur faire connoître les inconvéniens de la trêve, & du peu d'avantage que la terre sainte a tiré du voyage de Frideric. Il se plaint de ce que ce Prince a reçu du Sultan, des femmes qui chantoient & dansoient pendant ses repas ; du secret qu'il avoit affecté en traitant avec le Sultan ; de n'avoir fait aucune mention dans ce traité, ni de l'église, ni des pélerins ; de n'avoir pas fait accéder au traité le Sultan de Damas, qui étoit en possession de Jérusalem ; de laisser aux Sarrazins le temple de Dieu, sans même permettre aux chrétiens d'entrer dans son enceinte, tandis qu'on permet aux Sarrazins d'entrer librement dans Bethléem ; d'accorder aux Sarrazins l'exercice de leur justice, comme aux chrétiens, dans Jérusalem ; de ne promettre de donner aucun secours aux seigneurs d'Antioche & de Tripoli, contre ce qui s'est toujours pratiqué jusqu'aujourd'hui ; de s'engager à n'exercer aucun acte d'hostilité directement ni indirectement contre les Sarrazins.

Quoiqu'il se fut obligé autrefois par serment à entretenir pendant deux ans dans la terre sainte mille chevaliers & cinquante galeres, il y ose venir, amenant avec lui à peine quarante chevaliers & sans argent. Enfin étant revenu à Acre, & voyant que nonobstant la trêve qu'il avoit faite, les chevaliers du temple vouloient rete-

nir les troupes croisés, & les payer sur les fonds de l'aumône du roi Philippe-Auguste. Frideric le trouva fort mauvais, disant qu'étant Roi de Jérusalem, on ne devoit pas, sans sa permission, tenir des troupes en armes dans son royaume, & défendit à tous les chevaliers étrangers d'y demeurer, ordonnant au comte Thomas, qu'il laissoit pour son lieutenant, d'user de punition corporelle contre le premier qu'il y trouveroit après son départ.

Le Patriarche & les autres prélats qui étoient à Acre, voyant cela, excommunierent tous ceux, qui donneroient aide ou conseil à l'Empereur, contre l'église, contre les templiers ou autres religieux, & contre les pélerins. L'Empereur irrité, fit garder toutes les entrées par des gens armés, pour insulter les templiers & les pélerins; il fit même fustiger par la ville des freres prêcheurs & des mineurs. Enfin il fit une espece de paix avec le Patriarche & les templiers; mais comme il n'en exécutoit pas les conditions, ils mirent la ville en interdit: ce qui obligea Frideric à s'en retourner en Italie; il fit charger secrettement sur ses vaisseaux les armes qu'on gardoit à Acre depuis longtems, & s'embarqua en cachette le 17 mai, & partit sans dire adieu à personne. C'est ce que raconte le patriarche Gérolde dans sa lettre adressée à tous les fidéles.

Matth. Paris. an. 1229. p. 302. On croit que ce qui irrita l'Empereur contre les templiers, & qui fit hâter son départ, fut que les templiers & les hospitaliers écrivirent au Sultan d'Egypte, que Frideric avoit résolu d'aller au Jourdain par dévotion, marchant à pied avec peu de compagnie, & qu'il seroit aisé de le prendre & de le tuer. Que le Sultan détestant la perfidie des chrétiens, renvoya la lettre à l'Empereur, qui étoit déja averti de la trahison: ce qui l'aliéna entiérement de ces chevaliers, & le détermina à quitter la Palestine.

LIV. Juif-errant. *Matth. Paris. an. 1228.*

Vers ce tems-là, c'est-à-dire, en 1228. vint en Angleterre un Archevêque de la grande Armenie, pour y visiter les lieux de dévotion comme il avoit fait dans les autres royaumes. Il avoit des lettres de recommandation du Pape, & étant arrivé au monastere de S. Alban, où demeuroit alors l'historien Mathieu Paris, il s'informoit des mœurs & de la religion du pays, & racontoit de son côté plusieurs merveilles des pays d'Orient. On lui demanda si l'on célébroit en son pays la Conception de la Vierge; il répondit qu'on la célébroit, parce qu'un Ange l'avoit annoncée à Joachim affligé, & demeurant alors dans le désert. Par la même raison, ajouta-t-il, nous faisons aussi celle de S. Jean-Baptiste; car pour celle de Notre-Seigneur on la fait par-tout.

Il couroit alors un bruit qu'on voyoit en Orient un certain Joseph, qui avoit assisté à la passion de Jesus-Christ, & qu'on di-

ſoit être encore en vie, pour preuve de la religion chrétienne. Un chevalier d'Antioche, qui ſervoit d'interprête à l'Archevêque, répondit que ce Prélat l'avoit vû, & l'avoit même reçu à ſa table, quelque tems avant ſon départ. Lorſque Jeſus-Chriſt fut pris par les Juifs & mené devant Pilate, cet homme, nommé alors Cartophile, étoit portier de Pilate; & comme les Juifs tiroient Jeſus du prétoire, après l'avoir fait condamner, Cartophile le pouſſa rudement du poing dans le dos, & lui dit, avec inſulte: Va vîte, Jeſus, va, que tarde-tu? Jeſus le regarda d'un viſage ſévere, & lui dit: Je m'en vais, & tu m'attendras juſqu'à ce que je vienne. Après la réſurrection de Notre-Seigneur, Cartophile reçu le batême d'Ananias qui baptiſa S. Paul, & prit le nom de Joſeph. Il avoit environ trente ans, & quand il en eut cent, il tomba dans une maladie qui paroiſſoit incurable. Alors il fut ravi comme en extaſe, & étant guéri, il ſe trouva au même âge où il étoit à la paſſion de Jeſus-Chriſt: ce qui lui arrive tous les cent ans. Il demeure ſouvent en Armenie & dans les autres pays d'Orient, vivant avec les prélats. Au reſte c'eſt un homme de ſainte vie, qui parle peu, & ſeulement pour répondre aux queſtions qu'on lui fait. Il refuſe les préſens qu'on lui fait, & ſe contente du néceſſaire pour la nourriture & le vêtement, attendant avec crainte le dernier jugement de Jeſus-Chriſt; c'eſt ainſi que ces voyageurs abuſoient de la crédulité de ceux qui les recevoient. Mathieu Paris ne doute nullement de la vérité de ce récit, & dit qu'il eſt confirmé par le témoignage d'un ſeigneur Anglois nommé Richard d'Argenton, qui a beaucoup voyagé en Orient, & qui eſt mort évêque en Angleterre.

LV. Troubles dans l'univerſité de Paris. *an.* 1229. *Matth. Paris. an.* 1229.

Quelques écoliers de l'univerſité étant allé le lundi & le mardi gras ſe divertir au fauxbourg S. Marcel ou S. Marceau, entrerent dans un cabaret, où, après avoir bû, ils prirent querelle avec l'hôte ſur le prix, & commencerent à ſe prendre aux cheveux & à ſe donner des ſoufflets: les gens du fauxbourg accoururent, & tirerent le cabaretier des mains des écoliers, les battirent & les mirent en fuite; le lendemain ils amenerent leurs camarades en plus grand nombre, armés d'épées & de bâtons, & étant entrés par force dans un cabaret, ils briſerent les portes, & verſerent le vin par terre; puis ſe jettant ſur tous ceux qu'ils trouverent dans les rues, ils en bleſſerent pluſieurs. Le Légat Romain & l'Evêque de Paris porterent leurs plaintes de ce déſordre à la reine Blanche, qui gouvernoit ſous la minorité du roi S. Louis; elle envoya auſſitôt le Prévôt de Paris pour châtier les auteurs de cette violence. Le Prévôt & ſes gens trouverent hors de la ville pluſieurs écoliers qui jouoient; mais qui n'avoient pas eu de part à ce déſordre. Ils

se jetterent sur eux, en blesserent, en dépouillerent, & en tuerent même quelques-uns, les autres s'enfuyerent. On trouva entre les morts deux clercs considérables par leurs richesses & leur condition, l'un Flamand & l'autre Normand. Alors les professeurs de l'université suspendirent leurs leçons & leurs disputes, & vinrent en corps trouver la Reine & le Légat demander justice, n'étant pas juste de faire porter à toute l'université la faute de quelques particuliers méprisables. L'université n'ayant pas eu satisfaction de la Reine, du Légat, ni de l'Evêque de Paris; tous les maîtres & les écoliers se disperserent, de sorte qu'il ne resta pas à Paris un seul docteur de réputation : la plus grande partie se retira à Angers, d'autres allerent à Orléans, & l'on croit que c'est l'origine de ces deux universités. D'autres allerent à Reims, d'autres à Toulouse, quelques-uns en Espagne, en Italie & en d'autres pays étrangers. Le roi d'Angleterre Henri III. les invita tous à venir dans son royaume, leur offrant telle ville qu'ils voudroient choisir, & toute liberté & sureté. L'université de Toulouse fut confirmée en 1233. sur le pied à peu près de celle de Paris, par le pape Grégoire IX.

Greg. IX. ep. 28. t. XI. concil. p. 364. du Boulay. Hist. univers. Paris. t. III. p. 149.

LVI.
Décime levée par le Pape, pour faire la guerre à l'empereur Frideric II. *an.* 1229.
Matth. Paris. an. 1229. p. 299. 306.

La guerre que le Pape avoit commencée en Italie contre l'empereur Frideric II. pendant le voyage de ce Prince en Palestine, demandoit de grands frais, & ses revenus ordinaires ne suffisant point, il fut obligé de recourir aux seigneurs & aux prélats pour en obtenir des subsides d'argent. Le Roi d'Angleterre ayant résolu de faire casser l'élection de Gautier de Hemesham, élu archevêque de Cantorberi en 1228. en la place d'Etienne de Langton, & ayant entrepris de mettre en sa place Richard chancelier de l'église de Lincoln, les députés que le roi Henri III. avoit envoyés à Rome pour cette affaire, ne trouverent point de meilleur expédient pour la faire réussir, que de promettre, de la part du Roi, la dîme de tous les meubles d'Angleterre & de l'Irlande; moyennant cette promesse, l'élection de Gautier fut cassée, & Richard nommé archevêque de Cantorberi, & sacré le 10 de juin 1229.

Pour recueillir la décime promise, le Pape envoya en Angleterre Etienne son chapelain. Le Roi fit assembler à West-Minster les prélats & les seigneurs le 29 d'avril 1229. Le Nonce y lut la lettre du Pape, qui demandoit à tous les clercs & les laïcs la dîme de tous leurs meubles en Angleterre, en Irlande & en Galles, afin de soutenir la guerre qu'il avoit contre l'Empereur : tous s'attendoient que le Roi les soutiendroit; mais comme il avoit engagé sa parole, il demeura dans le silence; les seigneurs & les laïcs refuserent nettement de donner cette décime. Les évêques & tout le

le clergé prirent du tems pour délibérer ; & après trois ou quatre jours, ils se soumirent en murmurant & à regret, craignant l'excommunication ou l'interdit. Ils vouloient d'abord ne donner qu'une certaine somme ; mais le Nonce fit si bien qu'ils promirent de donner la décime entiere, dans laquelle on comprenoit même la récolte de l'année, qui étoit encore en herbe ; & comme le Pape avoit besoin d'un prompt secours, il fallut lui trouver incessamment de l'argent par emprunt, ou autrement : ce qui obligea plusieurs prélats à engager les reliquaires, les calices & les autres vases sacrés, ou à emprunter à des usuriers ou marchands, qui suivoient le Nonce, & qui prêtoient à intérêts excessifs. Depuis ce tems ces usuriers ultramontains s'établirent en Angleterre.

Les autres royaumes n'étoient pas exempts de ces taxes & de ces décimes, & le Pape en demandoit en Italie, en France, en Espagne, en Portugal, en Allemagne, en Dannemarck. Cependant la guerre se continuoit contre l'Empereur en Italie, avec tant de cruauté, que le Pape fut obligé de donner ses ordres pour la modérer. Jean de Brienne y avoit fait des conquêtes considérables, en Campanie, en Pouille, & dans les autres provinces qui dépendoient du royaume de Sicile. Mais la nouvelle étant venue que l'Empereur étoit revenu de la terre sainte, & arrivé à Brindes, en peu de tems tous ces pays rentrerent sous son obéissance, & Jean de Brienne lui-même quitta l'Italie, & s'en retourna en France, pour se préparer au voyage de Constantinople ; car l'empereur Robert de Courtenay étant mort en 1228. les seigneurs François, qui étoient à Constantinople, avoient choisi Jean de Brienne pour Empereur, ainsi qu'on l'a vû ailleurs. En même tems le Pape déclara les sujets de l'empereur Frideric absous du serment de fidélité, principalement ceux du royaume de Sicile, & cela, dit le Pape, parce que personne ne doit garder la fidélité à celui qui s'oppose à Dieu & à ses saints, & qui foule aux pieds ses commandemens.

Après la réconciliation de Raimond comte de Toulouse à l'église, dont nous avons parlé, la ville de Toulouse fut réconciliée au mois de juillet 1229. & le cardinal Romain étant venu en cette ville au mois de septembre, y tint un concile, où se trouverent trois archevêques, de Narbonne, de Bourdeaux & d'Auch, avec plusieurs évêques & autres prélats. Le Comte de Toulouse y assista aussi avec d'autres seigneurs, de même que le Sénéchal de Carcassonne & deux consuls de Toulouse, l'un de la cité & l'autre du bourg, qui jurerent au nom de toute la communauté d'observer la paix faite à Paris la même année. Dans ce concile on fit quarante-

LVII. Concile de Toulouse. *ann. 1229. t. XI. concil. p. 425. Guil. de Podio, Laur. c. 40.*

cinq canons, du conseil des évêques, des prélats, des barons & des chevaliers. Voici le précis de ces canons.

Les évêques choisiront dans chaque paroisse un prêtre & deux ou trois laïcs de bonne réputation, pour rechercher les hérétiques dans les maisons, les caves & autres lieux où ils pourroient se cacher, dont ils avertiront l'Evêque, le Seigneur du lieu, ou son Baillif. Si un Seigneur est convaincu d'avoir permis, pour de l'argent ou autrement, à un hérétique de demeurer dans sa terre, il la perdra & sera soumis à la correction de son supérieur. Si le Baillif est convaincu de négligence ou de connivence sur le même fait, il perdra ses biens, & ne pourra plus être baillif, ni là ni ailleurs. La maison où l'on aura trouvé un hérétique sera abattue, & la place confisquée. Nul ne sera puni comme hérétique, qu'il n'ait été jugé tel par le juge ecclésiastique. On pourra rechercher & prendre un hérétique même sur les terres d'autrui, & le Baillif du lieu sera obligé de donner main-forte.

Les hérétiques qui se seront convertis d'eux-mêmes ne demeureront point dans leur propre ville, si elle est suspecte; &, pour marque qu'ils détestent leur ancienne erreur, ils porteront au haut de leurs habits deux croix de différente couleur, l'une à droite & l'autre à gauche, & ils ne seront point admis aux charges publiques, s'ils n'ont été restitués en entier par le Pape ou par son Légat. Les hérétiques qui ne se sont convertis que par la crainte de la mort, seront enfermés par l'Evêque, ensorte qu'ils ne puissent corrompre personne. On fera prêter serment à tous les habitans des paroisses de renoncer à toute hérésie, & de poursuivre les hérétiques; & ceux qui ne voudront pas prêter ce serment, seront tenus pour suspects d'hérésie; de même que ceux qui refuseront de se confesser trois fois par an à leur propre curé, ou à un autre de son consentement, & ne communieront pas trois fois, à Pâques, à la Pentecôte & à Noël. On ne permettra point aux laïcs d'avoir les livres de l'ancien & du nouveau testament traduits en langue vulgaire. On leur permet seulement un pseautier, un bréviaire, ou les heures de la Vierge. L'abus que les hérétiques faisoient des traductions en langue vulgaire, obligeoit à prendre ces précautions.

Quiconque sera diffamé, ou suspect, ne pourra désormais exercer la médecine. Quand un malade aura reçu la communion d'un prêtre catholique, on gardera soigneusement ce malade jusqu'au jour de sa mort, ou de sa convalescence, de peur que quelque hérétique ne puisse approcher; car nous savons les inconvéniens qui en sont arrivés. Les testamens se feront en présence du curé ou

d'un autre eccléfiaftique, fous peine de nullité. On oblige tous les chefs de famille de venir à l'églife tous les dimanches ou fêtes chomées, pour y entendre l'office divin, la prédication & la meffe entiere, fous peine de douze deniers tournois, applicables moitié au Seigneur & moitié à l'églife. Les juges rendront la juftice *gratis*, fans rien exiger, même fous prétexte de coutume.

LVIII. Concile de Tarragone. *an.* 1229. *t. XI. concil. p.* 437.

La même année 1229. Jean évêque de Sabine légat du faint fiege, envoyé en Efpagne par le Pape Grégoire IX. pour juger la caufe du mariage de Jacques roi d'Arragon, avec Eléonore de Caftille, tint un concile à Tarragone, auquel affifterent les Archevêques de Tolede & de Tarragone, & neuf évêques des royaumes de Caftille & d'Arragon. Le mariage fut déclaré nul, comme ayant été contracté entre proches parens fans difpenfe : le roi Jacques n'y réfifta pas; mais il repréfenta au concile, qu'ayant époufé la Princeffe en face de l'églife, croyant le mariage légitime, & en ayant eu un fils nommé Alfonfe, à qui il deftinoit le royaume, & à qui il avoit fait prêter ferment par fes vaffaux, il déclara qu'il confirmoit fa deftination, &, s'il étoit befoin, il légitimoit fon fils de fon autorité royale. Sa déclaration fut inférée dans les actes du concile. Et quelques années après, comme on vouloit contefter l'état du prince Alfonfe, le pape Grégoire confirma la fentence de fon Légat, & déclara Alfonfe légitime, attendu la bonne foi des parens.

LIX. Dépofition de frere Elie général des freres mineurs. *an.* 1229. *Vading. hoc an. n.* 2.

Il y avoit quatre ans que S. François étoit mort, lorfque, dans le chapitre général des freres mineurs tenu à Affife, on fit la tranflation du corps de ce Saint, de l'ancienne églife de S. George où il avoit d'abord été inhumé, dans celle de S. François, nouvellement bâtie par frere Elie alors général de l'ordre. Il la fit grande & magnifique, ayant pour cela exigé de l'argent de toutes les provinces, & ayant mis un tronc de marbre à l'entrée de la même églife, pour recevoir les offrandes de ceux qui y entroient; ce qui fcandalifa beaucoup les zélateurs de la fainte pauvreté; furtout Elie ayant été convaincu d'avoir détourné, pour fa commodité particuliere, une partie de l'argent qui lui avoit été donné pour bâtir l'églife du Saint : il s'en étoit donné un bon cheval & des valets; il mangeoit en particulier dans fa chambre, & y faifoit bonne chere. Il foutenoit que la maniere de vie introduite par S. François, étoit impraticable à la lettre, à moins qu'on ne fut auffi étroitement uni à Dieu qu'il l'étoit. Elie avoit attiré à fon fentiment le plus grand nombre des freres, ayant obtenu du Pape plufieurs bulles contre la rigoureufe obfervance de la regle.

Il y en eut toute-fois deux qui lui réfifterent en face, favoir, S. Antoine de Pade & un Anglois nommé Adam du Marais : mais

ils ne le firent pas impunément ; ils furent chargés d'injures & frappés rudement, comme des schismatiques qui jettoient le trouble dans l'ordre. On rendit contr'eux quelques sentences, dont ils appellerent au saint siege ; ce qui ne les auroit pas garanti de la prison, sans le secours d'un Génois pénitencier apostolique & confesseur du Pape, auprès duquel il le conduisit. Elie, averti de leur retraite, envoya des couriers pour les arrêter en chemin ; mais ils arriverent par des chemins détournés. Le pape Grégoire IX. qui connoissoit leur mérite, les reçut avec bonté, & ayant oui leurs plaintes, gémit de voir cet institut ébranlé si-tôt après la mort de leur S. Instituteur. Il envoya donc un courier pour citer devant lui Elie & tous les capitulans. Quand ils furent arrivés devant le Pape, Antoine & Adam reprocherent à Elie son cheval, ses serviteurs, sa table particuliere, & sur-tout les privileges obtenus subrepticement au préjudice de leur observance.

Elie répondit : S. Pere, j'ai résisté à l'élection faite de ma personne après la mort de notre Instituteur. Ils me dirent que s'il étoit nécessaire, pour l'exercice de ma charge, je pourrois avoir un cheval & manger de l'or ; ayant donc accepté, j'ai eu absolument besoin d'un cheval, d'un homme pour le penser, d'un autre pour différentes commissions. Pour les nourrir, il faut de l'argent, & quoique la nécessité & le consentement des freres m'autorisât assez, pour plus grande sureté de ma conscience, j'ai prié votre Sainteté de m'en donner la permission. Quant au bâtiment de l'église, j'ai déclaré la volonté de S. François, qu'il m'avoit découverte en secret, & que votre Sainteté connoissoit en partie, outre qu'on ne pouvoit bâtir une église d'un si grand Saint, sans une grande somme d'argent. Ainsi parloit Elie d'une maniere si séduisante, que les assistans le croyoient innocent.

Mais Antoine de Pade répondit : Si par maniere de dire, on lui a permis de manger de l'or, on ne lui a pas permis d'en thésaurizer ; s'il a cru pouvoir se donner en particulier les choses nécessaires, il ne s'ensuit pas qu'il dût vivre en prince, & par son mauvais exemple introduire le relâchement dans l'ordre. Elie outré de colere ne put s'empêcher de lui donner un démenti, sans songer au respect qu'il devoit au Pape. Le Pape après y avoir bien pensé, déclara Elie déchargé du généralat, & permit de procéder en sa présence à une nouvelle élection. Les freres élurent donc, d'un commun consentement, Jean Parent alors ministre provincial d'Espagne, Florentin de naissance, & homme d'une grande vertu. Le Pape confirma volontiers l'élection.

LX. Paix entre le Pape & l'Em-

L'empereur Frideric II. depuis son retour de la terre sainte, avoit fait diverses démarches pour faire sa paix avec le pape Gré-

goire IX. cette négociation dura pendant les années 1229. & 1230. Dès le 3 de juillet 1230. l'Empereur jura en présence de deux légats, Jean évêque de Sabine & Thomas prêtre cardinal de Ste. Sabine, de se soumettre aux ordres de l'église simplement, & sans aucune restriction; & pour sureté de ses promesses, il mit en séquestre plusieurs places entre les mains de Herman maître de l'ordre Teutonique. Enfin le 28 août de cette année, l'Empereur reçut l'absolution de son excommunication par les deux légats Jean & Thomas, qui, de l'autorité du Pape, lui imposerent les conditions suivantes.

reur. ann. 1230. apud Rainald. & Ric. de S. Germ. p. 1001. 1004 &c.

Il n'empêchera, ni par lui ni par autre, que les élections, postulations & confirmations des églises ni des monasteres, dans le royaume de Sicile, ne se fassent librement à l'avenir, suivant les décrets du concile général de Latran. Il satisfera au Comte de Celane fils de Rainaud d'Averse, selon le traité dont l'église a promis la garantie. Il réparera les dommages qu'ont souffert les templiers, les hospitaliers & les autres personnes ecclésiastiques, dans le terme que l'église prescrira. Il donnera dans huit mois des cautions suffisantes à l'église de l'accomplissement de ce traité; le tout sans préjudice des suretés que l'Empereur a déja données pour l'affaire de la terre sainte. Le Pape sera remboursé des dépenses qu'il a été obligé de faire hors le royaume, pour conserver la liberté de l'église & le patrimoine de S. Pierre. Si l'Empereur n'accomplit pas de bonne foi ce qu'il a promis en ce traité, il encourrera par le seul fait l'excommunication. Le traité fut certifié par trois prélats étrangers qui s'y trouverent présens; savoir l'Archevêque d'Arles, l'Evêque de Vinchestre & l'Evêque de Beauvais, & par plusieurs prélats Allemands & Italiens.

Le dimanche 1 de septembre, l'Empereur invité par le Pape, vint le trouver à Anagni. Il entra dans la ville accompagné magnifiquement par les cardinaux & les plus nobles du lieu, qui étoient venus au devant de lui par honneur. Lorsqu'il fut en la présence du Pape, il ôta son manteau, se mit à ses pieds & reçut le baiser de paix. Ils mangerent ensemble à une même table, & plusieurs seigneurs dans le même lieu. Après le repas, ils eurent ensemble une longue conversation dans la chambre du Pape, en présence seulement du maître de l'ordre Teutonique. Le lendemain lundi l'Empereur s'en retourna à son camp près d'Anagni, & peu de tems après à son royaume de Sicile. Il y demeura huit mois sans exécuter les articles du traité, dont nous venons de parler, & le Pape s'en plaignit à lui-même, le priant de le faire jurer par plusieurs seigneurs d'Allemagne & d'Italie, & par plusieurs villes d'Italie, qui en devoient être garantes; le priant aussi de recevoir en

Gesta Greg. IX. apud Rainald. n. 15.

ses bonnes graces les templiers & les hospitaliers, & de leur rendre leurs biens dont il les avoit dépouillés.

LXI. Eglise de Prusse. *ann.* 1230. *Chronic. Prusse. p. 2. c. 1. 2. 3. &c. Eliot. ordr. relig. t. III. p. 145. & suiv.*

Les Prussiens étoient encore idolâtres pour la plûpart; il y avoit toute-fois parmi eux des chrétiens convertis par les missionnaires qu'on y avoit envoyé en différens tems. Et en cette année 1230. Christien, auparavant moine de Cîteaux, étoit évêque de Prusse, & travailloit à la conversion de ces peuples, avec le secours de quelques freres prêcheurs. Après que les Prussiens idolâtres eurent été quelques tems en paix avec les nouveaux convertis, ils leur firent une cruelle guerre dans la province de Masovie, ou commandoit le duc Conrade. Comme il ne s'opposa pas à leurs premieres violences, ils passerent plus avant, & firent de grands ravages en Pologne y mettant tout à feu & à sang. Ils y détruisirent par le feu, deux cens cinquante paroisses, outre les chapelles & les monasteres. Ils massacroient les prêtres & les clercs jusqu'aux pieds des autels, fouloient aux pieds les saints mysteres, & employoient les vases sacrés à des usages profanes. Le duc Conrade ayant en vain essayé d'appaiser ces barbares, institua par le conseil de l'évêque Christien, un ordre militaire à l'exemple des chevaliers de Christ de Livonie, portant un manteau blanc, chargé d'une epée rouge & d'une étoile.

Les chevaliers de Christ furent institués vers l'an 1204. par Albert I. évêque de Livonie, & Innocent III. le confirma. Ils s'unirent à l'ordre Teutonique en 1234. V. Eliot. ordr. relig. t. III. p. 152.

L'évêque Christien revêtit de cet habit un seigneur de mérite nommé Brunon, avec treize autres, & le duc Conrade leur bâtit le château de Dobrin, dont on leur donna le nom. Le Duc étoit convenu de partager également avec ces chevaliers les conquêtes qu'ils feroient sur les infideles; qui l'ayant appris, vinrent en grand nombre assiéger le château de Dobrin, & les serrerent de si près, qu'à peine les nouveaux chevaliers osoient se montrer. Ainsi ce nouvel ordre de chevalerie étant devenu inutile, ne fit aucun progrès, & fut supprimé presque dans sa naissance. Le duc Conrade résolut donc d'appeller à son secours les chevaliers Teutoniques, qui étoient en grande réputation & en grand crédit, sous leur général Herman de Salse.

Il lui députa donc une ambassade solemnelle pour lui demander son secours, avec des offres très-avantageuses qu'il lui faisoit. Herman envoya en Masovie un de ses chevaliers nommé Conrade de Landisberg, avec lequel le duc Conrade fit un traité, par lequel il céde aux freres Teutoniques tout le territoire de Culm & de Lubonie, pour le posséder toujours en pleine propriété, avec toutes les terres qu'ils pourroient conquérir sur les infideles. Cette donation fut faite en 1226. & souscrite par trois évêques, Gonther de Masovie, Michel de Cujavie & Christien de Prusse. Le pape Grégoire IX. confirma cet établissement en 1230. & écrivit

à tous les fidéles de Magdebourg & de Brême, de Pologne & de Pomeranie, de Moravie, d'Holsace & de Gothie, les exhortant de prendre les armes contre les payens de Prusse, & d'agir contre eux selon les conseils des chevaliers Teutoniques. Le duc Conrade leur donna d'abord le château de Vogelsank, où ils demeurerent sur la défensive jusqu'en 1230. qu'ils commencerent à agir offensivement contre les Prussiens, & remporterent sur eux quelque avantage, sous le commandement de leur maître provincial nommé Herman Balke, que le grand Maître envoya pour les commander. Ils firent de grands progrès dans ce pays, & pousserent leurs conquêtes avec beaucoup de valeur, bâtissant des forts, des châteaux, &c. même des villes à mesure qu'ils s'avançoient dans le pays ennemis.

LXII. Union des chevaliers de Livonie avec ceux de l'ordre Teutonique. *Eliot. Hist. des ordr. relig. t. III. p. 152.*

Les chevaliers Teutoniques devinrent encore plus puissans par l'union des chevaliers de Livonie, qui se fit en 1234. ou selon d'autres en 1238. Volquin Schenk grand maître des chevaliers de Livonie, ne se sentant pas assez fort pour résister aux Danois, qui s'étoient joints aux Livoniens révoltés, envoya des députés à Herman de Salse grand maître de l'ordre Teutonique, pour le prier de l'aggréger avec ses chevaliers à son ordre. Cette affaire ayant été agitée pendant quelque tems, le grand maître Herman de Salse alla trouver le pape Grégoire IX. avec Jean de Magdebourg député par le grand maître de Livonie. Comme ils étoient à Rome à la suite de cette affaire, Gerlac Ruffus chevalier de Livonie y arriva, & donna avis de la mort du grand maître Volquin, qui avoit été tué dans un combat. Sur cette nouvelle le Pape ordonna l'union des deux ordres, & reçut dans l'ordre Teutonique les deux chevaliers Livoniens, Jean de Magdebourg & Gerlac Ruffus, les revêtant du manteau blanc & de la croix noire; ordonnant que les autres chevaliers de Livonie prendroient le même habit. Herman Balke maître provincial de Prusse fut envoyé en Livonie avec quarante chevaliers. Ainsi ces deux ordres étant réunis, devinrent fort puissans, & se rendirent maître de presque toute la Livonie & de la Prusse, où ils fonderent jusqu'à neuf évêchés, savoir, quatre en Prusse & cinq en Livonie.

LXIII. Rétablissement de l'université de Paris. ann. 1230. *Du Boulay. Hist. univ. Paris. t. III. p. 138.*

Les écoles de Paris étoient toujours désertes; les maîtres & les écoliers dispersés en divers lieux, avoient même fait serment de ne point revenir, qu'on ne leur eut donné une pleine satisfaction. Cette désertion des écoles de Paris donna occasion aux freres prêcheurs d'établir chez eux une école de théologie; ce qu'ils firent du consentement de Guillaume évêque de Paris & du Chancelier de la même église. En même tems le Pape écrivit aux Evêques du Mans & de Senlis, & à l'Archidiacre de Châlons d'interposer

leurs bons offices auprès du Roi, pour l'engager à donner satisfaction à l'université, & à la faire jouir de la liberté que lui avoit
An. 1229. accordé le roi Philippe-Auguste, afin qu'elle pût avec honneur revenir à Paris, & y continuer ses exercices. Il écrivit de même au roi Louis IX. & à la reine Blanche sa mere, pour les exhorter de donner audience favorable aux trois Commissaires, dont on a parlé, & d'exécuter leurs conseils. Enfin le Pape se plaignit vivement à Guillaume d'Auvergne évêque de Paris, de ce qu'au lieu de protéger l'université, comme il le devoit, il l'avoit abandonnée, & s'opposoit à son retour.

Comme ces lettres ne produisoient pas un effet assez prompt, le Pape écrivit l'année suivante 1230. aux docteurs de Paris, de lui envoyer quelques-uns des leurs, pour, de concert avec eux, travailler utilement & efficacement à leur retour. L'université lui députa Geoffroy de Poitiers & Guillaume d'Auxerre, qui lui demanderent un réglement pour leur servir de loi après leur rétablissement, & de préservatif à l'avenir contre de pareils inconvéniens. Le Pape leur accorda ce qu'ils demandoient par une bulle datée du 13 d'avril 1231. qui portoit que le Chancelier de l'église de Paris, qui étoit aussi celui de l'université, jurera devant l'Evêque, en présence de deux docteurs, pour l'université; qu'il n'accordera licence d'enseigner la théologie, ou le décret, qu'à des sujets dignes, sans acception de personne, ni de nation. Il jurera de même d'examiner exactement les physiciens & les artistes. Les docteurs feront des réglemens touchant la maniere & l'heure des leçons des bacheliers, la taxe des logemens, la correction des rebelles; que si on leur fait quelque insulte notable, & que dans quinze jours on ne leur donne pas satisfaction, il leur sera permis de suspendre leurs leçons, jusqu'à ce qu'ils l'ayent reçu.

Greg. IX. l. IV. ep. 19. apud Rainald. ann. 1229. n. 55. &c.

L'Evêque de Paris, en réprimant les désordres, aura égard à l'honneur des écoliers, sans permettre qu'on punisse les innocens pour les coupables. Les écoliers ne seront point mis en prison pour dettes, & l'Evêque n'exigera point d'amendes pour lever les censures. Le Chancelier n'exigera rien non plus pour accorder la licence. Les vacances d'été ne seront pas de plus d'un mois, & pendant ces vacances les bacheliers pourront continuer leurs leçons. On défend aux écoliers de marcher armés par la ville, & à l'université de soutenir ceux qui troublent la paix & les études. Ceux qui feignent d'être écoliers sans fréquenter les écoles, ni être attachés à aucun maître, ne jouiront pas de la franchise des écoliers. Les maîtres-ès-arts feront des leçons de Priscien (pour la Grammaire); mais on ne se servira pas des livres de physique d'Aristote (condamné au concile provincial de l'an 1215. par le légat Robert

Robert de Courçon ou Corcone) jusqu'à ce qu'ils soient examinés & purgés de toute erreur. Les maîtres & les écoliers de théologie, ne se piqueront point d'être philosophes, & ne traiteront dans leurs écoles que des questions qui peuvent être décidés par les livres théologiques, & par les traités des peres. Le Pape regle aussi la disposition des biens des écoliers décédés à Paris, sans avoir fait de testament, & dispense les docteurs & leurs écoliers du serment qu'ils avoient fait de ne pas retourner à Paris. Ils y revinrent enfin après deux ans d'absence & y continuerent leurs exercices.

LXIV. Concile de Château-Gonthier. *an.* 1230. *t. XI. concil. p.* 584.

La même année 1231. Juhel de Maïenne archevêque de Tours tint un concile provincial avec ses suffragans à Château-Gonthier en Anjou. On y fit trente-sept canons. On y déclare nuls les mariages clandestins, & on ne célébrera point de mariage qu'après avoir publié les bans dans l'église, selon la coutume. Les archiprêtres ni les doyens ruraux n'e s'attribueront point jurisdiction pour les causes de mariage. Les laïcs ne céderont point leurs actions à des clercs, pour les faire passer à la jurisdiction ecclésiastique. Le patron qui aura présenté un ignorant perdra son droit pour cette fois. On ne donnera une cure qu'à celui qui entend la langue du pays. Les clercs bouffons ou Goliards, seront entiérement rasés, ensorte qu'il n'y paroisse plus de couronne. Les croisés convaincus d'homicide, ou d'autres crimes énormes, seront dépouillés de la croix & privés de leurs priviléges. Défense aux moines de demeurer seuls dans des prieurés ou maisons champêtres.

LXV. Concile de Rouen. *an.* 1231. *Martene. t. IV. Thes. anecd. p.* 175.

La même année, Maurice archevêque de Rouen avec ses suffragans, tint un concile dans sa ville archiepiscopale, où l'on fit cinquante-deux canons de discipline. On y fait défense à un prieur conventuel d'emprunter au-delà de soixante sols sans la permission de son abbé, ou si l'abbé est absent, sans la permission de l'évêque, sous peine de déposition. On prononce la même peine contre celui qui emprunte des Juifs quelque somme que ce soit. L'abbé qui aura emprunté d'un Juif, sera suspend de ses fonctions, & ne pourra être rétabli que par le concile provincial. Les abbés & les prieurs rendront leurs comptes quatre fois l'année. Défense aux religieuses bénédictines de recevoir des dépôts, & de garder des jeunes garçons & des jeunes filles pour les élever. On détruira les chambres particulieres des religieuses : elles ne sortiront pas seules & sans permission. On murera toutes les portes des monasteres qui ne sont pas nécessaires, & qui sont suspectes. On évitera de porter des excommunications générales. On fera raser les clercs ribauds, qu'on nomme de la famille de Goliat, de telle sorte, qu'on ne voye plus sur leur tête la couronne cléricale. On rasera les concubines des prêtres un jour de dimanche, ou on leur imposera une

autre pénitence. Un prêtre ne dira pas deux messes, ou une messe sous deux introïtes, sans une grande nécessité, comme quand il y a un corps mort présent, ou un jour de dimanche, de Noël, ou de Pâques.

On ne fera ni danses, ni veilles dans les cimetieres, dans les églises, sinon à la fête du Saint de cette église. On ne bâtira point d'église dans le cimetiere, & l'on n'y fera aucune immondice. Les clercs bénéficiers ou dans les ordres, ne feront point la profession d'avocat, pour de l'argent, dans une cour laïque. Les prêtres ne prendront point d'églises à ferme. Les freres donnés des monasteres porteront un habit qui les distingue des séculiers. Les prêtres & les clercs ne porteront ni épée, ni lance, ni poignard, sinon en cas de grand péril. Les croisés ne seront sous la protection de l'église que pendant un an, à moins qu'ils n'ayent de justes causes de ne pas exécuter leurs vœux, ou d'en différer l'exécution. Défense aux prêtres, aux clercs & aux religieux d'exercer aucun commerce. Les abbés ne prononceront point d'excommunication générale contre les religieux. On ne recevra point de moine avant l'âge de dix-huit ans. Les Juifs seront distingués des chrétiens par quelque marque extérieure qu'ils porteront sur la poitrine, & n'auront ni serviteurs ni servantes chrétiens.

LXVI. Prédications de S. Antoine de Pade. *Vit. apud Bolland. 13. jun.*

Le Pape Grégoire IX. ayant connu le mérite de S. Antoine de Pade, par la résistance qu'il apporta au relâchement introduit dans l'ordre de S. François par frere Elie; le Pape, dis-je, ordonna à Antoine de se donner tout entier à l'étude & à la prédication, & afin qu'il le fit avec plus de facilité, il l'exempta de tous les emplois de son ordre, & le pria de demeurer auprès de lui; mais Antoine, craignant les honneurs & le tumulte de la cour de Rome, se retira au mont Alverne, où il demeura quelque tems avec la permission du Pape; après quoi il vint à Padoue, où il passa l'hyver, & y prêcha le Carême de l'an 1231. Il prêchoit tous les jours & ne laissoit pas de confesser. Le concours étoit tel à ses sermons, que les églises des villes étant trop petites, il fut obligé de prêcher en pleine campagne. Toute la ville de Padoue s'y trouvoit tous les jours avec le clergé, les religieux & l'Evêque même. On y venoit des villes & des villages voisins, marchant la nuit aux flambeaux pour avoir place. Il s'y trouvoit jusqu'à trente mille personnes. Quand le sermon étoit fini, chacun s'empressoit par dévotion à toucher le S. Homme, ou à couper quelque peu de son habit; ensorte que pour n'être pas écrasé, il étoit gardé en allant & en venant par une troupe de jeunes gens vigoureux. L'effet de ses sermons étoit la réconciliation des plus mortels ennemis, la remise des dettes, la restitution des usures, la conversion des pé-

chereſſes publiques, l'eſprit de componction, & la fréquentation du ſacrement de pénitence, de telle ſorte, que les prêtres pouvoient à peine ſuffire à entendre les confeſſions.

LXVII. Mort de S. Antoine de Pade *an.* 1231. *ſes écrits.*

Voyant approcher le tems de la moiſſon, il interrompit ſes prédications pendant que le peuple étoit occupé à la campagne; & ſe trouvant fatigué des fréquentes viſites des ſéculiers, il quitta Padoue, & ſe retira dans un lieu ſolitaire nommé Campietro, dont le ſeigneur nommé Tiſon ſe rendit ſon diſciple, & embraſſa la régle du tiers-ordre de S. François. Comme Antoine y étoit occupé tout entier à la priere & à la méditation; tout d'un coup il ſe ſentit frappé d'une violente maladie, dont il vit bien qu'il ne releveroit pas. Il ſe fit reporter à Padoue, & comme on lui apporta l'extrême-onction; il dit: J'ai déja cette onction intérieurement; mais ne laiſſez pas de me la donner extérieurement, elle m'eſt utile. Il chanta avec les freres les pſeaumes de la pénitence, que l'on dit en cette cérémonie, & mourut une demie heure après le vendredi 13 de juin 1231. Il n'étoit âgé que de trente-ſix ans, dont il en avoit paſſé dix dans l'ordre des freres mineurs. Il fut canoniſé l'année ſuivante. Le nom de Pade lui eſt venu de ſa demeure dans la ville de Padoue.

Nous avons de lui quelques écrits recueillis & imprimés en un volume *in-folio*, avec les œuvres de S. François d'Aſſiſe. Ils conſiſtent en des explications morales & myſtiques, ſur la plûpart des livres de l'ancien & du nouveau teſtament; en des ſermons & en une eſpece de concordance propre à un prédicateur, pour trouver, ſous certains titres, les paſſages de l'écriture qu'il peut employer dans ſes ſermons. Les ſermons de S. Antoine de Pade, qui ſont imprimés, ſont en latin & d'un ſtile fort ſimple; les penſées & les tours n'ont rien de remarquables ni qui ſe reſſentent de cette éloquence & de cette force, que les auteurs de ſa vie lui attribuent; mais comme il prêchoit en italien, il eſt très-croyable que ſes diſcours latins ne ſont que le canevas ſur lequel il travailloit, & que ſon geſte, ſa voix, ſon action faiſoient beaucoup plus d'impreſſion que ſes paroles.

LXVIII. Entrepriſes des prelats contre les nouveaux ordres de religieux mendians. *ann.* 1230. 1231. *Nimis iniqua* 16. *de exceſ. prælat.* & 17. *nimis prava.*

Les grands progrès que faiſoient les nouveaux ordres de religieux mendians & leur maniere de vie, qui les tenoit preſque toujours au milieu du monde comme les ſéculiers, fit naître à pluſieurs évêques l'envie de ſe les aſſujettir, comme les autres clercs de leurs diocèſes, & même de partager avec eux ce qui leur venoit par la dévotion des peuples, ſans ſe mettre en peine des priviléges qu'ils avoient reçus du ſaint ſiege. Ces prélats vouloient les obliger de ſe confeſſer à eux, de recevoir d'eux les pénitences & l'euchariſtie, de ſe faire enterrer dans leurs égliſes, les empêchant de garder le

S. Sacrement dans leur oratoire; ils ne vouloient pas que ces religieux eussent ni cloches, ni cimetiere béni, ni office réglé, ni des religieux au de-là d'un certain nombre, ni des cierges, des lampes & des ornemens au de-là de la quantité marquée & ordonnée par les évêques; ensorte qu'ils leur rendissent les restes des cierges, quand ils en auroient de nouveaux. Qu'ils rendissent de même les offrandes de leurs messes quotidiennes & les autres présens qu'on leur faisoit, soit en ornemens d'église ou en livres. Ils vouloient de plus que ces religieux assistassent à leurs synodes, & se soumissent à leurs ordonnances, que leurs ministres & leurs gardiens leur jurassent fidélité, les obligeant de venir au-devant d'eux en procession tant dedans que dehors les villes. Ils ne vouloient pas qu'ils s'établissent dans des villes, ni dans des lieux considérables. Ils prétendoient tirer la dîme des fruits de leurs jardins, & une taxe sur leurs maisons, comme sur celles des Juifs, disant que si elles étoient occupées par d'autres, il leur en reviendroit quelque profit; enfin ils vouloient leur donner des supérieurs & des gardiens à leur discrétion, & les ménaçoient d'excommunication & de les chasser de leurs demeures, s'ils n'obéissoient sur tous ces articles.

Vading. annal. min. ann. 1231. n. ult.

Le pape Grégoire IX. informé de ces véxations, donna deux bulles en faveur des religieux mendians, par lesquelles il réprime ces violentes entreprises de certains prélats, & confirma les religieux dans leurs libertés & priviléges.

LXIX. Vie de Ste. Elisabeth de Hongrie, morte en 1231. *Bonfin. rer. Hungar. decad. 2. lib. vij. p. 284. Hist. Landgrav. c. 41. 42.*

Dans le même tems mourut Ste. Elizabeth fille d'André roi de Hongrie, qui fut fiancée dès le berceau à Louis fils du Landgrave de Thuringe, auquel elle fut envoyée dès l'âge de quatre ans. Elle avoit un si grand attrait pour l'oraison, la présence de Dieu & la pauvreté, que n'ayant qu'environ cinq ans, elle feignoit quelquefois de se laisser tomber en jouant avec ses compagnes, pour adorer Dieu, qu'elle avoit toujours présent. Elle donnoit aux pauvres tout ce qu'elle pouvoit gagner aux petits jeux avec ses compagnes, & enlevoit adroitement quelques pieces d'argent à ses parens pour les distribuer aux misérables. On la voyoit suivre pieds nuds les processions & laver la tête aux malades dégoûtans, qui lui demandoient l'aumône. Aprés la consommation de son mariage, elle continua les exercices d'une haute piété du consentement du Landgrave son mari, qui étoit lui-même très-vertueux. Elle promit obéissance à un saint prêtre nommé Conrade, son confesseur, qui ne se servoit guères de son autorité, que pour modérer le zèle eccessif de cette Princesse. Elle eut trois enfans: Herman, qui fut depuis Landgrave de Thuringe; Sophie, qui épousa le Duc de Brabant, & une autre fille qui fut Abesse d'Aldembourg. Quand Elizabeth se relevoit après ses couches, elle portoit elle-même son

enfant à l'église pour l'offrir à Dieu. Elle s'occupoit elle-même à filer de la laine pour faire des étoffes, qu'elle distribuoit aux pauvres, principalement aux freres mineurs.

Dans une famine qui survint en Allemagne en 1223. elle fit distribuer aux pauvres tout le bled qu'on avoit recueilli dans ses terres, & cela en l'absence du Landgrave son mari, qui étoit en Pouille auprès de l'empereur Frideric, & qui, à son retour, approuva la conduite de la Princesse, sans écouter les plaintes de ses intendans. Elle nourrissoit neuf cens pauvres tous les jours; & pour les soulager & leur épargner la peine de monter sur la montagne, où son château étoit situé, elle fit bâtir en bas un hôpital, où elle alloit les servir de ses propres mains.

Après la mort du landgrave Louis son mari, arrivée en Pouille en 1227. Henri frere de Louis se mit en possession des états du défunt, au préjudice de Herman son fils, qui n'étoit qu'un enfant de quatre ans, & chassa Elizabeth du château de Varsberg sa résidence; ensorte qu'elle fut obligé de se retirer, dénuée de tout, à Lisenac, qui est la ville voisine; pour surcroit de malheur on lui renvoya ses trois enfans. Elle vêcut ainsi quelque tems dans la derniere pauvreté; mais dans une patience admirable, rendant grace à Dieu, & invitant les gens de bien de lui rendre grace avec elle de l'avoir réduite en cet état. L'Abesse de Kitzingen au diocèse de Virtzbourg, qui étoit sa tante, la retira chez elle, & en donna avis à l'Evêque de Bamberg, qui étoit aussi oncle d'Elizabeth. Ce Prélat la fit venir dans sa ville, où il l'entretint honorablement; il voulut même la remarier, la voyant si jeune: car elle étoit demeurée veuve à vingt ans; mais elle le refusa constamment. Le landgrave Henri son beau-frere, qui s'étoit emparé de la Thuringe, touché des reproches qu'on lui fit de son injustice envers son neveu Herman, & de son inhumanité envers Elizabeth sa belle-sœur, la rappella dans son château de Varsberg, où il la traita depuis avec beaucoup de distinction.

Elle n'y demeura que peu de tems. Ennuyée des honneurs qu'on lui rendoit dans ce château, elle demanda sa dot au Landgrave, & se retira à Marbourg, auprès de Conrade son confesseur. Ce S. Prêtre la traitoit avec une sévérité convenable à une ame aussi avancée dans la perfection, modéroit son amour pour les pauvres, qui la portoit à aller demander son pain de porte en porte. Il fut obligé de lui défendre absolument de donner de l'argent, ne lui permettant de donner que du pain. Comme elle vivoit dans ces saintes pratiques, le Roi de Hongrie son pere envoya l'inviter à revenir dans son royaume, pour y mener une vie plus proportionnée à sa naissance; mais elle ne tint compte de ces offres, & ayant

embrassé la régle du tiers-ordre de S. François, elle mourut saintement le 19 novembre 1231. âgée seulement de vingt-quatre ans, & fut canonisée en 1235.

LXX. Vie de Ste. Hedvige duchesse de Pologne. Sur. 15. octobr.

Dans le même tems vivoit en Pologne Ste. Hedvige tante de Ste. Elizabeth de Hongrie, dont on vient de parler. Hedvige étoit fille de Bertholde duc de Carinthie, marquis de Moravie & comte de Tirol, & d'Agnès fille du Comte de Rotlechs. Ils eurent huit enfans, quatre fils & quatre filles. Deux des fils furent évêques, savoir, Bertholde patriarche d'Aquilée, & Ekembert évêque de Bamberg: les deux autres Othon & Henri suivirent la profession des armes, & succéderent au pere dans ses états. Les filles furent Hedvige, qui épousa dès l'âge de douze ans Henri duc de Silésie & de Pologne, Agnès épouse de Philippe-Auguste roi de France, Gertrude reine de Hongrie mere de Ste. Elizabeth; la quatrieme fut Abbesse de Lutzingen en Franconie de l'ordre de S. Benoît.

Hedvige fut élevée dans ce monastere de Lutzingen, & y apprit les saintes lettres, qui furent toujours sa plus douce consolation. Dès sa premiere grossesse à l'âge de treize ans, elle convint avec le prince son mari de se séparer de lui jusqu'après ses couches; ce qu'elle observa toujours depuis, gardant autant qu'elle pouvoit la continence; ce qu'elle observoit aussi pendant l'Avent, le Carême & les autres jours de dévotion: comme les quatre-tems, les jeûnes des veilles, les vendredis, les jours de dimanches & de fêtes. Après qu'ils eurent eu huit enfans, elle fit consentir le Duc à garder la continence perpétuelle, & ils s'y engagerent par vœu, avec la bénédiction solemnelle de l'Evêque, & ils vécurent ainsi environ trente ans. La chose étant devenue publique, ils se séparerent entiérement d'habitation, & ne se voyoient plus que rarement & en présence de témoins, pour ne pas scandaliser les foibles. Le Duc vivoit en religieux, sans en avoir fait profession, & laissoit croître sa barbe, comme les freres convers des monasteres, d'où lui vient le nom de Henri le Barbu. Elle ne souffroit à son service que des personnes de bonnes mœurs, & avoit soin que les religieux qu'elle recevoit dans son palais, y fussent logé honnêtement & dans un appartement séparé & éloigné de tout soupçon.

An. 1203.

Elle persuada au Duc son mari de fonder à Trebnitz près de Breslau en Silésie, un monastere de filles de l'ordre de Cîteaux, dont la premiere Abbesse fut Petrisse, qu'Hedvige avoit eu pour gouvernante dans son enfance. Hedvige y assembla grand nombre de religieuses, & y offrit à Dieu sa fille Gertrude, qui en fut depuis abbesse. On y élevoit plusieurs jeunes filles, dont les unes embrassoient la vie monastique, les autres rentroient dans le monde; & Hedvige avoit soin de les établir. Elle-même s'y reti-

roit souvent du vivant du Duc son mari, & couchoit dans le dortoir pour l'édification : elle prit l'habit de religieuse, mais ne fit pas profession, & ne s'enferma pas dans le cloître, pour se conserver la liberté de faire du bien aux pauvres. Elle pratiquoit elle-même la pauvreté dans ses habits, dans ses meubles, dans sa nourriture. Son humilité étoit telle, qu'elle se croyoit fort au-dessous de tous les serviteurs & les servantes de Jesus-Christ, baisant dévotement en secret le lieu où quelque prêtre avoit prié, & celui où les religieuses de Trebnitz se tenoient au chœur : souvent elle lavoit à genoux les pieds des pauvres, les essuyoit & les baisoit, & leur donnoit l'aumône de ses mains. Le jour du jeudi saint elle les lavoit à quelques lépreux, & leur donnoit des habits. Ordinairement elle avoit des pauvres près d'elle, quand elle s'asséyoit à table, les servoit à genoux de ses mains, & ne bûvoit pas qu'un pauvre n'eût bû le premier dans sa coupe. Elle achetoit le pain que les pauvres recevoient à la porte du monastere de Luben, des restes qui venoient de la table des moines; baisoit dévotement ces restes, & les mangeoit comme choses sanctifiées.

Sa patience étoit si extraordinaire, que rien ne la troubloit. Elle apprit la prise & la blessure du duc Henri son mari, sans s'émouvoir; & étant allée trouver le duc Conrade de Masovie, qui le tenoit prisonnier, elle le toucha si vivement par sa seule présence, qu'il rendit aussi-tôt la liberté au duc Henri. Ce Prince étant mort en 1238. Hedvige consoloit ses parentes & les religieuses de son monastere, & leur parloit de la soumission aux ordres de la providence, dans des termes qui marquoient la grandeur de sa foi; leur disant qu'elles offensoient Dieu de témoigner si peu de soumission à sa volonté. Elle fit paroître la même constance à la nouvelle de la mort du duc Henri son fils, tué dans une bataille par les Tartares. Elle jeûnoit tous les jours, hors les dimanches & les bonnes fêtes, & ne mangeoit jamais ni chair, ni mets assaisonnés de graisse, & elle observa cette abstinence pendant environ quarante ans; pendant même qu'elle étoit avec son mari, elle usoit d'industrie pour manger moins les jours gras que les jours maigres. Les dimanche, mardi & jeudi, elle usoit de poissons & de laitage; le lundi & le samedi, elle ne mangeoit que des légumes seches avec le pain; le mercredi & le vendredi, elle jeûnoit au pain & à l'eau; elle en usoit de même pendant plusieurs jours de Carême, d'Avent & des veilles; elle alloit nuds pieds même pendant l'hyver, & se contentoit d'un simple habit fort usé pendant les plus grands froids, sans user, ni de fourures, ni de plusieurs habits; elle portoit toujours un cilice composé de crins de cheval sur la chair nue, & par-dessus une ceinture noueuse & serrée, qui lui entroit

dans la chair. On lui avoit dressé un lit convenable à sa dignité; mais elle ne s'en servoit point, couchant sur des ais ou sur un cuir étendu par terre. Elle prenoit souvent la discipline jusqu'au sang, & se la faisoit donner secrettement par des femmes pieuses. Elle entendoit souvent plusieurs messes avec grande dévotion, & auroit souhaité en entendre encore un plus grand nombre; elle y faisoit toujours son offrande, &, après la messe, elle demandoit au prêtre qu'il lui imposât les mains, & lui donnât de l'eau-bénite.

Etant tombée griévement malade, l'abbesse Gertrude sa fille lui demanda où elle vouloit être enterrée. Elle répondit, dans le cimetiere commun; mais comme l'Abbesse y témoignoit de la répugnance, elle choisit sa sépulture au chapitre des religieuses. L'Abbesse lui proposa de l'enterrer dans le tombeau du Duc son mari, ou du duc Henri son fils. Elle le refusa constamment, disant qu'elle ne vouloit être enterrée avec aucun homme. Enfin l'Abbesse lui dit : Nous vous mettrons devant l'autel de S. Pierre, afin que nous vous ayons toujours devant les yeux. Elle répondit: Si vous le faites, vous vous en repentirez bientôt par le bruit & le concours qui s'y fera; ce qui arriva en effet après sa mort, à cause des miracles que Dieu opéra à son tombeau. Elle mourut le 15 d'octobre 1247. & on l'ensevelit avec son cilice. Le pape Clement IV. la canonisa en 1267.

LXXI. Concile indiqué à Virsbourg. *ann.* 1231. *Alberic. ann.* 1231. 1232. *&c.*

En Allemagne, le légat Othon cardinal diacre du titre de S. Nicolas avoit indiqué un concile à Virsbourg; mais Albert duc de Saxe s'y opposa par une lettre qu'il écrivit, au nom de toute la noblesse du pays, à tous les prélats d'Allemagne, où il disoit : Nous avons appris que le Cardinal prétend donner des prébendes dans la Saxe & dans les autres parties de l'Empire, & y introduire d'autres servitudes pour opprimer nos églises; c'est pourquoi, si vous voulez conserver les loix de vos peres, & garantir le sanctuaire des mains des étrangers, vous devez imiter le zèle des Machabées, en défendant, comme eux, l'héritage du Seigneur.... Ne savez-vous pas que vous êtes distingués entre les autres évêques du pays, en ce que vous n'êtes pas seulement évêques, mais encore princes & seigneurs? Pourquoi donc vous laissez-vous traîner en des lieux si éloignés contre les constitutions approuvées jusqu'à présent?

Cette lettre produisit l'effet que souhaitoit le Duc de Saxe. Les évêques tinrent conseil avec le jeune roi Henri fils de l'empereur Frideric, & firent si bien que le concile ne se tint point. Quelque tems après, comme le Légat sortoit de la ville de Liége, il fut arrêté par des gens qui vouloient lui ôter la vie, par ordre du Roi,

Roi, à ce que l'on disoit; mais le Cardinal s'en prit à toute la la ville qui demeura interdite pendant près d'un an.

LXXII. Eglise de Livonie. an. 1232. *Alberic. Cronic. Rainald. ann.* 1232.

Le même légat Othon avoit envoyé en Livonie un missionnaire zèlé nommé Baudouin de Laune, qui y convertit beaucoup d'idolâtres. Il revint & alla à Rome rendre compte au Pape du succès de sa mission. Il trouva à Rome certains prétendus chevaliers de Dieu, qui prétendoient suivre la regle des templiers, & toute-fois ne connoissoient point leur Grand-Maître. Ils s'opposoient à Baudouin, & le décrioient; mais Baudouin fit voir que c'étoit de riches marchands qui, ayant été bannis de Saxe pour leurs crimes, s'étoient réunis & formoient, avec ceux qui s'étoient joints à eux, un corps assez considérable pour vivre indépendans, sans loi & sans Roi. Baudouin leur imposa silence, en les faisant connoître au Pape, qui le sacra évêque de Semigalle, petite province de Livonie, dont Mittau est la capitale, & lui accorda le pouvoir de Légat en Livonie, Gothlande, Finlande, Estonie, Semigalle, Curlande & les autres provinces de néophytes & de payens, & aux isles voisines.

LXXIII. Conversion des Curlandois. *an.* 1230. 1232. *Rainald. ann.* 1232. *n.* 6.

Les peuples de Curlande s'étant convertis en 1230. leur roi Lammechin & les néophytes firent un traité avec le Pénitencier du légat Othon, où il est dit : Les payens se sont offerts à recevoir la religion chrétienne, ont donné des ôtages, & ont promis d'obéir au Pape; & nous, par le conseil commun de l'église de Riga, de l'Abbé de Dunemonde, des marchands, des chevaliers de Christ, des pélerins & des bourgeois de Riga, nous sommes convenus, au nom du Pape, des conditions suivantes. Les Curlandois recevront les prêtres que nous leur enverrons incessament. Ils écouteront leurs instructions, leur fourniront les choses nécessaires, & les défendront contre leurs ennemis, comme leurs propres personnes. Tous, hommes, femmes & enfans recevront incessament le baptême, & observeront les cérémonies du christianisme. Ils recevront l'Evêque qui leur sera donné par le Pape, & lui obéiront comme à leur pere & à leur seigneur. Ils lui payeront tous les ans les droits dont sont tenus les peuples de Gothlande; car nous leur avons accordé une liberté perpétuelle dont ils jouiront tandis qu'ils n'apostasieront point. Ils se représenteront au Pape dans deux ans, & se soumettront en tout à ses ordres; & dans les expéditions qui se feront contre les payens, tant pour la défense des chrétiens, que pour la propagation de la foi, ils marcheront en armes. Ce traité est du 28 décembre 1230. & il fut confirmé par le Pape le 11 février 1232.

LXXIV. Soulevement

Les payens de Prusse, tant les anciens que les apostats, avoient

des Prussiens, payens & apostats. *an.* 1232. *Rainald. ann.* 1232.

pris les armes, & brûlé plus de dix mille villages habités par des chrétiens sur leurs frontieres : ils avoient mis à mort plus de vingt mille chrétiens, & en tenoient captifs plus de cinq mille. Ceux qui avoient pu échaper, se tenoient dans les bois où ils célébroient, comme ils pouvoient, les offices divins, les églises & les monasteres ayant été entiérement détruits. Les Evêques de Masovie & de Breslau donnerent avis au Pape de ces violences, & ajoutoient que les Prussiens font périr les jeunes hommes qu'ils prennent, par des travaux continuels & excessifs ; qu'ils sacrifient les filles au démon par le feu, après les avoir couronnées de fleurs par dérision. Ils font mourir les vieillards, & tuent aussi les enfans ; les uns, en les embrochant, & les autres, en les froissant contre des arbres. Or, quoique les chevaliers Teutoniques aient entrepris en Prusse l'affaire de la foi, néanmoins ils ne suffisent pas pour la soutenir seuls.

Le Pape, informé de ces désordres, ne trouva point de moyen plus sûr dans un cas si pressant, que d'y envoyer les croisés du royaume de Bohême, lesquels, pour cause de pauvreté ou d'infirmité, avoient été dispensés du voyage d'outre-mer. La proximité de la Prusse leur donnoit moyen de satisfaire à leur vœu, sans trop s'incommoder.

LXXV. Différends entre quelques évêques de France & le Roi. *an.* 1231. 1232. 1233. *Cronic. Rothom. t. I Bibli. Labb. p.* 375. *Alberic. an.* 1230. *t. XI. concil* 446. *vide & Martenne thesaur. novus anecdot. t. IV. p.* 182. *& seq.*

En France, il y eut en 1231. & 1232. de grands différends entre Thiebaut Damien archevêque de Rouen & le Roi, & entre l'Evêque de Beauvais & le même Prince, & le chapitre de Beauvais. L'Archevêque de Rouen ayant excommunié, pour un sujet assez léger, un bailli du Roi, sans lui en demander la permission, fut cité devant le Roi à Vernon. Il comparut & dit qu'il n'étoit pas obligé à répondre, ne tenant aucun fief du Roi. Le Roi fit saisir le temporel de l'Archevêque ; & l'Archevêque mit en interdit tous les domaines & les châteaux que le Roi avoit dans son archevêché, excepté les bonnes villes. L'Archevêque prit ensuite le chemin de Rome ; mais étant demeuré malade à Reims, le légat Romain cardinal de S. Ange lui fit restituer généralement tout ce qui avoit été saisi sur lui. Le Prélat mourut le 5 de septembre 1229. & eut pour successeur Maurice évêque du Mans qui fut transferé à Rouen.

Maurice, au commencement du Carême de l'an 1232. excommunia quelques moines de S. Vandrille. Le Roi prit leur défense, & cita l'Archevêque à comparoître devant lui. Maurice refusa de comparoître, disant qu'après Dieu il n'avoit autre juge que le Pape au spirituel & au temporel, suivant l'ancienne liberté & l'usage de son église. Le Roi fit saisir tous les domaines de l'église de Rouen ; & l'Archevêque mit en interdit d'abord toutes les chapelles du domaine du Roi dans le diocèse de Rouen ; de plus,

tous les baillis & sous-baillis du Roi, avec leurs familles & tous les cimetieres de son domaine. Enfin voyant qu'on ne lui donnoit pas satisfaction, il étendit l'interdit sur toutes les églises de son diocèse. Il ajouta que toutes les images de la Vierge patrone de l'église de Rouen seroient couchées dans la nef sur quelques sieges, & environnées d'épines. Le Pape écrivit au Roi pour l'exhorter à rendre à l'Archevêque ses biens saisis; mais cette affaire ne fut terminée que le 25. d'octobre 1233. & l'interdit sur le diocèse de Rouen dura treize mois.

Dans le même tems, il arriva une affaire pareille dans le diocèse de Beauvais. Pendant l'absence de Milon de Nanteuil évêque de cette église, il s'émeut une sédition dans Beauvais, à l'occasion de l'élection d'un Maire. Il y eut des meurtres commis; & le roi Louis IX. & la reine Blanche sa mere, régente du royaume, vinrent à Beauvais bien accompagnés, pour en faire justice. L'Evêque qui y étoit arrivé auparavant s'y opposa, prétendant avoir toute jurisdiction dans la ville. Les officiers du Roi ne laisserent pas de passer outre, prenant & bannissant des bourgeois, & faisant abattre jusqu'à quinze cens maisons, & demandant à l'Evêque, pour son droit de gîte pendant cinq jours, quatre-vingt livres parisis. L'Evêque en porta ses plaintes à un concile qui se tenoit à Noyon la premiere semaine de Carême 1233. Le concile nomma trois Evêques, de Soissons, de Laon & de Chaalons-sur-Marne, pour informer du droit de l'Evêque, & des torts qu'il croyoit avoir soufferts. Les trois Evêques firent leur rapport au concile qui se tenoit à Laon la semaine de devant la Passion; il y fut ordonné que l'on feroit encore au Roi deux monitions, outre une premiere faite avant l'information.

Cette monition fut faite par les Evêques de Laon, de Cambray, & d'Arras, qui firent au Roi sommation de rendre à l'Evêque de Beauvais les habitans qu'il avoit fait prendre, & lui donner main-levée de ses régales. Le Roi n'ayant point accordé la main-levée, Milon mit tout son diocèse en interdit; ce que les autres évêques étendirent sur toute la province. Les chapitres des cathédrales s'en plaignirent, disant que les évêques n'avoient pas droit d'ordonner l'interdit, sans leur participation; & le chapitre de Laon fut remercié par le Roi de n'avoir pas gardé l'interdit. Sur quoi on tint un troisieme concile à S. Quentin le troisieme dimanche de l'Avent de la même année 1233. & on y appella les chapitres des cathédrales, pour leur ôter tout prétexte d'en rejetter l'autorité. En ce concile, l'interdit fut révoqué; & on déclara en général que les évêques ne pouvoient rien ordonner, sans la participation de leurs chapitres. L'Evêque de Beauvais se plaignit de cette con-

clusion, & en appella à Rome. Le Pape voulut accommoder l'affaire en 1234. mais l'évêque Milon mourut la même année à Camerino en Italie; & quelques années après, Robert de Cressonsart son successeur leva l'interdit, & fit sa paix avec le Roi.

LXXVI. Plaintes en Angleterre contre les Romains. *an.* 1231. 1232. *&c. Matth. Paris. an.* 1231. 1232.

En Angleterre, le mécontentement contre les officiers de la cour de Rome étoit toujours très-grand. Dès l'an 1231. on fit courir en Angleterre des lettres, avec cette adresse: A tel Evêque ou tel chapitre; Tous ceux qui aiment mieux mourir que d'être opprimés par les Romains, Salut. Vous n'ignorez pas comment les Romains & leurs légats se sont comportés jusqu'à présent envers les ecclésiastiques d'Angleterre. Ils conferent à leurs gens, comme il leur plaît, les bénéfices du royaume, à votre très-grand préjudice, & prononcent des sentences de suspense contre vous & contre les autres collateurs, de peur que vous ne conferiez les bénéfices à des sujets du royaume, jusqu'à ce que cinq Romains aient été pourvûs, en chaque église, d'un bénéfice de cent livres de revenu: & ensuite, nous vous défendons étroitement de prendre aucune part aux affaires des Romains; autrement, sachez que vous serez traités comme eux, & que l'on brûlera ce qui vous appartient. Il y avoit une pareille lettre adressée aux fermiers des bénéfices des Romains: elle leur défendoit de leur en rien rendre; mais ordonnoit de tenir l'argent prêt pour le remettre, en un certain jour, entre les mains du procureur des conjurés, auteur de la lettre; le tout sous peine d'être brûlés & traités comme les Romains.

Cette conjuration commença à éclater aux fêtes de Noël de l'an 1231. Un petit nombre de gens armés, ayant la tête couverte pour n'être pas reconnus, vinrent piller les greniers de l'église de Vinham appartenante à un Romain très-riche. Le Vicomte ayant envoyé du monde pour arrêter le désordre, on trouva que les greniers étoient vuides pour la plus grande partie, & que les conjurés en avoient vendu le bled à bon marché, & en avoient même donné aux pauvres. Comme les gens du Vicomte leur demanderent, qui ils étoient, ils les tirerent à part, & leur montrerent des lettres du Roi qui défendoit de les empêcher d'agir. Ces lettres étoient fausses; mais on les crut vraies, & on se retira. Ainsi ces inconnus en quinze jours vendirent tout, & se retirerent avec beaucoup d'argent. L'Evêque de Londres avec dix autres évêques excommunierent, le 11 février 1232. les auteurs de cette violence, & tous les conjurés; ce qui n'empêcha pas que l'on ne recommença à Pâques à vendre le bled des Romains à bon marché, & à le distribuer largement aux pauvres. Les clercs Romains, craignant pour leur vie, se tenoient cachés dans les

abbayes, & n'osoient s'opposer à ces violences. Les conjurés étoient au nombre d'environ quatre-vingt hommes, ayant à leur tête un nommé Robert de Thinge de bonne famille, qui se faisoit nommer Ouïtham.

Le Pape ayant appris ces désordres, en écrivit au Roi, lui faisant de vifs reproches de ce qu'il souffroit que les ecclésiastiques fussent ainsi pillés dans son royaume, sans se souvenir des sermens qu'il avoit fait à son sacre. Il lui ordonnoit, sous peine d'excommunication & d'interdit, de faire informer de la violence, & d'en punir sévérement les auteurs. Dans une lettre à l'Archevêque d'Yorck & aux autres évêques, il se plaint qu'on a foulé aux pieds une médaille portant l'image de S. Pierre & de S. Paul; qu'on a déchiré ses bulles; qu'un de ses huissiers a été mis en pieces, & un autre laissé demi-mort. Dans la recherche qu'on fit de ces conjurés, on en découvrit plusieurs, même des évêques & des clercs du Roi, des archidiacres & des doyens, des chevaliers & un grand nombre de laïcs. Le grand-justicier du royaume Hubert du Bourg fut trouvé coupable d'avoir donné à ces voleurs des lettres, tant au nom du Roi, qu'au sien, afin qu'on n'empêchât pas les violences. Robert de Thinge leur chef déclara, en présence du Roi, que ce qu'il avoit fait, étoit en haine des Romains, qui vouloient le dépouiller du seul bénéfice qu'il avoit, & qu'il avoit préféré d'encourir l'excommunication injuste pour un tems. Les commissaires du Pape lui conseillerent d'aller à Rome, pour se faire absoudre; & le Roi lui donna des lettres de recommandation. Cette affaire ne paroît pas avoir eu d'autre suite.

LXXVII. Négociation pour la réunion des Grecs avec les Romains. *an. 1232. Vid. Allat. de consensu. p. 695. Matth. Paris. p. 388.*

Pendant que les Latins étoient maîtres de Constantinople, & qu'ils y avoient un Empereur & un Patriarche de leur nation, il y avoit aussi à Nicée en Bythinie un Empereur Grec & un Patriarche, qui se disoient Empereur & Patriarche de Constantinople. Cinq freres mineurs étant allés en Natolie, pour travailler au salut des ames, furent pris par les Turcs, & mis en prison; d'où étant sortis, ils vinrent à Nicée, où ils trouverent l'empereur Vatace & le patriarche Germain. Ce dernier les reçut humainement, étant édifié de leur pauvreté & de leur zèle. Dans la conversation, ils parlerent beaucoup du schisme qui séparoit les deux églises, la Grecque & la Latine, & promirent de travailler à la réunion, si l'Empereur & le Patriarche y consentoient. Vatace, qui craignoit avec raison que bientôt Jean de Brienne empereur Latin de Constantinople ne lui fit la guerre, consentit que le Patriarche écrivit au Pape pour la réunion, & il lui écrivit lui-même sur ce sujet.

Germain, dans sa lettre, reconnoît que le Pape a reçu la pri-

mauté du siege apostolique; il lui dit : Cherchons qui sont les auteurs de la division ; si c'est nous, montrez-nous le mal, & appliquez-y le remede; si c'est les Latins, nous ne croyons pas que par une obstination criminelle vous vouliez demeurer exclus de l'héritage du Seigneur. Or on convient que la cause de la division est la contrariété des dogmes, la destruction des canons & les changemens des cérémonies que nous avons reçues de nos Peres par tradition. Nous demandons donc qu'on examine la vérité à fond; que nous nous réunissions, & que de part & d'autre on ne se traite plus de schismatiques. Il se plaint ensuite des oppressions, des exactions, des redevances que le Pape exige de ceux qui lui sont soumis. Je sais, ajoute-t-il, que de part & d'autre nous croyons avoir raison & ne nous tromper en rien, rapportons-nous-en à l'écriture & aux écrits des Peres.

Germain écrivit de même aux cardinaux, pour les exhorter à procurer la paix, & il leur dit sans detour, que la division n'est venue que de l'oppression tyrannique que l'Eglise Romaine exerce envers ceux qui lui sont soumis, & des exactions qu'elle fait sur ses sujets, & enfin du scandale que cause leur avarice & leur attachement aux biens de la terre. Il fait le dénombrement des peuples qui sont unis de communion avec les Grecs; savoir, les Ethiopiens, les Syriens, les Iberiens, les Lazes, les Alains, les Goths, les Chazares, les Bulgares, le peuple innombrable de Russie.

Greg. IX. ep. l. v. ep. 5. t. XI. concil. p. 321.

Le Pape répondit au patriarche Germain le 26 de juillet 1232. qu'il lui enverroit incessament des religieux pour lui expliquer plus amplement ses intentions & celles des cardinaux; que l'Eglise Grecque s'étant séparée de la Romaine, est tombée aussi dans l'esclavage de la puissance séculiere; puis s'est écartée peu-à-peu de la pureté de la foi & de la discipline. L'année suivante, le Pape envoya en Natolie deux franciscains & deux freres prêcheurs en qualité de nonces, pour conférer avec le patriarche Germain sur les articles contestés entre les deux églises, & qui faisoient la matiere du schisme.

LXXVIII. Arrivée des nonces du Pape à Nicée. ann. 1234. *apud Rainald. an. 1233. n. 5. Voyez les actes de cette négociation entiers & plus correctes, à la fin du I. tome des écrivains de l'ordre des freres prêcheurs.*

Ils arriverent en Natolie au commencement de l'an 1234. & ils entrerent à Nicée le 15 de janvier sur le soir. L'Empereur & le Patriarche avoient envoyés au-devant d'eux plusieurs Grecs, pour les complimenter & leur faire honneur. Ils prierent qu'on les menât à la cathédrale pour faire leurs prieres; mais on les mena à l'église où avoit été célébré le premier concile général en 325. & on leur montra les peres qui y avoient assistés, peints sur la muraille. Ensuite, après leur avoir fait faire un long circuit dans la ville, accompagnés d'un nombreux clergé & d'une multitude de peuples, on les mena au logement que l'Empereur leur avoit

fait préparer, où ils trouverent tous les soulagemens nécessaires pour se remettre de leurs fatigues.

Le lendemain lundi, le Patriarche les fit appeller. Ils le trouverent avec son clergé assemblé, le saluerent de la part du Pape & de la leur, lui présenterent la bulle dont ils étoient chargés. Le Patriarche en baisa le sceau, & dit en grec, en regardant son clergé, *Petros*, *Paulos*, pour marquer que les têtes de ces deux apôtres y étoient représentées. On leur demanda s'ils étoient Légats. Ils répondirent qu'ils n'étoient que Nonces, &, pour éviter toute surprise, ils dirent qu'ils n'étoient envoyés qu'au Patriarche, & non à un concile. Après plusieurs discours de part & d'autre, le clergé de Nicée les reconduisit avec honneur à leur logis.

Le mardi suivant 17 de janvier, ils eurent audience de l'Empereur, en présence du Patriarche & d'une grande partie du clergé. Ils déclarerent à l'Empereur que les intentions du Pape étoient amplement expliquées dans la bulle qu'ils avoient remise au Patriarche, & que le Pape y avoit aussi marqué l'étendue de leur pouvoir, & qu'il ratifieroit tout ce qu'ils feroient de bien en cette affaire. Après quoi, on entra en matiere ; &, comme les Grecs ne cherchoient qu'à gagner du tems, & ne vouloient point commencer, les Nonces leur demanderent pourquoi l'Eglise Grecque s'étoit séparée de la Romaine. Les Grecs prierent les Nonces eux-mêmes de leur expliquer la cause de cette séparation. Les Nonces leur proposerent cet exemple : Voici un créancier & un débiteur ; celui-ci nie la dette, lequel des deux doit rendre raison à l'autre de ce que la dette n'est pas payée ? Les Grecs, après avoir un peu déliberé, au lieu de répondre à la question, dirent : Il y a deux causes de séparation ; l'une, la Procession du S. Esprit ; l'autre, le Sacrement de l'Autel. Les Latins répondirent qu'à légard de l'Eglise Romaine, ces deux raisons n'auroient pas dû les en séparer ; qu'au reste ils ne vouloient point entrer en conférence sur des points de cette conséquence, sans avoir invoqué le secours de Dieu, & demanderent au Pariarche un oratoire pour y faire le service. Germain leur en assigna un assez propre & voisin de leur logis.

Dès le lendemain mercredi, ils y firent leur service ; & plusieurs Latins, François, Anglois & d'autres nations le vinrent entendre. Après l'office, un Latin vint les trouver, disant que son Papas Grec l'avoit frappé de censures, pour avoir assisté à leur messe. Ils en firent leurs plaintes au Patriarche, qui leur envoya ce Papas avec ses confreres, lesquels le dépouillerent, en présence des Nonces, de ses habits sacerdotaux, & le ramenerent ainsi par la ville jusqu'à la maison du Patriarche. Alors les Nonces informés qu'il l'avoit fait par simplicité, & non par malice, intercéderent auprès du Patriarche pour lui faire obtenir le pardon.

LXXIX. Conférences des Latins avec les Grecs. ann. 1234. apud Rainald. an. 1234.

Le jeudi 19 de janvier, on s'assembla au palais de l'Empereur, pour la conférence. Les Latins vouloient commencer par l'Eucharistie ; mais les Grecs insisterent opiniâtrément à commencer par la Procession du S. Esprit. Le Cartophylax demanda à haute voix aux Nonces : Croyez-vous qu'il y a un Dieu en trois personnes ? Les Nonces répondirent : Nous le croyons. Croyez-vous le Pere non engendré, & le S. Esprit procédant du Pere ? Ils répondirent : Nous le croyons. Le Cartophylax en bénit Dieu ; & les Nonces ajouterent qu'ils n'étoient pas moins d'accord avec l'Eglise Grecque sur la matiere de l'Eucharistie, & qu'ainsi mal-à-propos ils s'étoient séparés de l'Eglise Romaine. L'Empereur demanda ensuite si les Latins n'avoient rien ajouté au symbole de Nicée. Les Nonces, après divers discours, montrerent que les Grecs eux-mêmes y avoient ajouté dans le concile de Constantinople ; & comme les Grecs disoient que ce qu'il y avoit de plus dans le symbole du concile de Constantinople, que dans celui de Nicée, n'étoit pas une addition, mais une explication, les Nonces montrerent que le *Filioque* ajouté au symbole n'étoit non plus qu'une explication, & ils prouverent par les Peres Grecs que le S. Esprit procéde du Fils comme du Pere. Ainsi se termina cette conférence du vendredi.

Le samedi suivant, on s'assembla après dîner, parce que les Grecs ne jeûnent pas ce jour-là ; & comme ils remarquerent que les Nonces leur avoient cité plusieurs passages des Peres Grecs, dont ils avoient apporté les livres de Constantinople, ils résolurent de les attaquer par des disputes de mots. Ils firent paroître dans l'assemblée deux de leurs philosophes, qui leur demanderent : Par qui, quand, où & pour quelle raison les Latins ont ajouté *Filioque* au *Credo* ? Les Nonces retorquerent l'argument, en leur disant : Puisque tout catholique, selon vous-mêmes, est obligé de confesser publiquement sa créance, dites-nous si vous croyez que le S. Esprit ne procéde pas du Fils ? Ils répondirent : Nous ne croyons pas qu'il procéde du Fils. Ce n'est pas là, dirent les Nonces, ce que nous demandons. Répondez si vous croyez & confessez qu'il ne procéde pas du Fils. Les Grecs ne voulurent pas l'avouer précisément, & presserent les Nonces de répondre à leur question. Comme la nuit s'approchoit, on alluma des flambeaux & des lampes ; & les Nonces leur dirent : Vous demandez qui a fait l'addition *Filioque*. Nous répondons donc que c'est Jesus-Christ même, quand il a dit dans l'évangile : Quand l'esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute verité ; c'est le S. Esprit qui a instruit son église sur cet article. Ils ajouterent : Nous prouvons la même chose par S. Paul, par les Peres Grecs & par les Latins.

Johan. XVI. 13.

A

A ces mots, les Grecs demeurerent dans le silence; & l'Empereur dit : *Kalos*, c'est-à-dire, fort bien. Après avoir longtems consulté avec les siens, il dit aux Nonces : Montrez-nous dans l'Evangile, que le S. Esprit procéde du Fils? Un d'eux lut ce passage de S. Jean : Lorsque l'esprit de vérité sera venu, il vous enseignera toute vérité; or la vérité est Jesus-Christ. Il y eut sur cela quelques difficultés; & à la fin les Grecs furent obligés d'avouer que le S. Esprit est l'esprit de Jesus-Christ. Après quoi, on se sépara, & il étoit près de minuit. Le dimanche fut occupé au service divin. *Johan. XVI.13.*

Le lundi, on se rassembla au palais; & l'Empereur ayant témoigné qu'il ne goûtoit pas ces disputes subtiles & philosophiques, les Nonces lui dirent qu'ils ne les avoient point cherchées, & qu'on les y avoit engagés malgré eux; puis, entrant en matiere, ils dirent : Le S. Esprit est nommé l'esprit du Fils de toute éternité, ou parce qu'il est de même substance que le Fils, ou parce que le Fils envoye son esprit dans les créatures, ou parce que le S. Esprit procéde de lui. On ne peut pas dire le premier; car le Pere étant de même consubstantiel au Fils, il devroit aussi être nommé l'esprit du Fils. On ne peut pas dire non plus que le S. Esprit est l'esprit du Fils, parce qu'il procéde du Fils. Les Grecs demanderent qu'on leur donnât cette raison par écrit, ce qui fut fait, & ils demanderent du tems pour y réfléchir. Ils prirent le lundi & le mardi; & enfin le mardi au soir, on manda les Nonces chez le Patriarche, où on leur lut un long écrit rempli de puérilités & de faussetés; & comme ils n'en témoignerent que du mépris, les Grecs les renvoyerent & se mirent à en composer un autre, où ils changerent la plus grande partie de ce qui étoit dans le premier, & l'envoyerent aux Nonces bien avant dans la nuit. Les Nonces commencerent à le traduire en latin, & avant qu'ils en eussent écrit la traduction, ils furent mandés chez le Patriarche qui étoit indisposé. L'Empereur s'y trouva; & on commença à lire l'écrit qui étoit plein de syllogismes & de termes philosophiques. Les Nonces y répondirent avec force; & l'Empereur voyant la peine que les siens avoient à y répondre, dit : Qu'on laisse cet écrit qui ne produit que des disputes; montrez-nous, par les peres, la vérité que vous soutenez. Ils lurent le neuvieme des anathêmes de S. Cyrille d'Alexandrie, qui condamne quiconque ose dire que Jesus-Christ a reçu du S. Esprit une puissance étrangere pour faire des miracles, au lieu de dire, qu'il les opéroit par l'esprit qui lui étoit propre; dans l'explication de cet anathême, S. Cyrille dit : Que le S. Esprit est du verbe & substantiellement en lui. Or, ajouterent les Nonces, le S. Esprit ne vient pas du Fils par génération; c'est donc par procession.

Le jeudi 26 janvier, les Nonces déclarerent qu'ils ne vouloient plus parler sur la procession du S. Esprit; mais que l'Empereur devant partir le lendemain, ils vouloient parler, en sa présence, de la seconde cause de la séparation, qui étoit l'Eucharistie. Après diverses questions sur l'azyme & le pain levé, le Patriarche demanda aux Nonces comment & avec quelle matiere l'Eglise Latine consacre; ils le firent, & on se retira.

L'après-dîner, on se rassembla; & le Patriarche dit: Nous avons nos freres, le Patriarche de Jérusalem, celui d'Alexandrie & celui d'Antioche; nous ne pouvons rien conclure avec vous sans leur conseil. Nous assemblerons pour la mi-mars un concile; nous vous prions d'y assister; nous y répondrons à ce que vous nous avez proposé. Les Nonces répondirent: Nous vous avons déja declaré que le Pape ne nous a envoyés ni à un concile, ni à aucun autre Patriarche qu'à vous; nous ne pouvons excéder ses ordres. Vous pouvez assembler un concile, & prendre avec vos freres une bonne résolution pour la réunion. Nous attendrons votre réponse à Constantinople, où nous comptons de demeurer jusqu'à la mi-mars, afin d'avoir quelque chose de positive à mander au Pape sur cette affaire. Ayant ainsi parlé, ils se retirerent.

Le vendredi 27 étant allés au palais, pour prendre congé de l'Empereur, ils y trouverent le Patriarche; & l'Empereur leur ayant demandé la maniere dont l'Eglise Grecque pourroit se réconcilier avec la Latine. Ils dirent: Ce seroit en croyant & enseignant ce qu'elle croit; mais nous estimons qu'elle n'insisteroit pas beaucoup à obliger les Grecs de le chanter. Il faudroit de plus que l'Eglise Grecque obéit à la Romaine comme avant le schisme. L'Empereur ajouta: Si le Patriarche se soumet à l'Eglise Romaine, le Pape lui rendra-t-il son droit, c'est-à-dire apparamment, l'église de Constantinople occupée alors par les Latins? Les Nonces répondirent: Si le Patriarche rend à sa mere l'obéissance qu'il lui doit, nous croyons qu'il trouvera plus grace qu'il ne croit devant le Pape & toute l'Eglise Romaine. Ensuite ayant pris congé, ils partirent de Nicée, & revinrent à Constantinople. Nous verrons ci-après la suite de cette négociation.

LXXX. Le pape Grégoire IX. travaille à la conversion des Mahométans. *an 1233. Vid. Rainald ann. 1231. n.6. Greg. IX. t. VII. ep. 310.*

Vers le même tems, c'est-à-dire, en 1233. le pape Grégoire IX. écrivit au Sultan de Damas, au Calife de Bagdad & au Miramolin d'Afrique, ou au Roi de Maroc, les exhortant d'embrasser le christianisme, dont il leur expose & prouve la créance par des passages de l'ancien & du nouveau testament; mais ces lettres, comme on peut s'imaginer, ne produisirent aucun effet. Le même Pape écrivit aussi à l'empereur Frideric de favoriser quelques missionnaires qu'il envoyoit aux Sarrazins établis à Nocéra, & de protéger ceux

d'entre les Sarrazins qui se convertiroient. Cette mission eut un heureux succès; & l'Empereur écrivit au Pape que plusieurs s'étoient convertis.

LXXXI. Jean de Vicence prêche à Boulogne. Sigon. l. xvij. de Reg. Ital. p. 43. 44. vid. Echard. de script. ord. S. Dominici t. I. p. 150.

Frere Jean de Vicence, de l'ordre des freres prêcheurs, prêchoit alors à Boulogne, avec tant de succès, qu'il s'étoit rendu comme maître de cette ville; les bourgeois, les paysans, les nobles le suivoient avec les croix & les bannieres, & se remettoient à lui seul de toute leur conduite. L'Evêque même & le corps de ville de Boulogne le choisirent pour arbitre touchant la jurisdiction criminelle, sur laquelle ils étoient en différend, & s'en tinrent à sa décision. La ville de Boulogne craignant qu'on ne le lui ravît, & qu'on ne l'envoyât en quelqu'autre lieu, écrivit à Jourdain général de son ordre, qui tenoit alors le chapitre général, le priant de ne pas permettre que le fruit des prédications de Jean de Vicence se perdît dans leur ville, si on le transferoit ailleurs; mais Jourdain leur répondit que le laboureur n'apporte pas son lit sur le champ qu'il a semé, pour attendre qu'il fructifie; il le recommande à Dieu, & va semer dans un autre champ; ainsi il est peut-être expédient que Jean aille aussi prêcher ailleurs.

Le Pape sachant le crédit qu'il s'étoit acquis, l'employa pour réunir les villes d'Italie, & sur-tout celles de Lombardie, craignant que l'Empereur ne se prévalût de leur division pour s'en emparer. Il le fit donc son Légat dans la Marche d'Ancône, & dans la Toscane, pour faire la paix entre Florence & Sienne. Il vint aussi à Padoue, & prêchant dans la prairie voisine, il ordonna, (car il usoit d'autorité,) que les nobles, les seigneurs & les communautés de la Lombardie se trouvassent près de Verone sur l'Adige dans la campagne; & que là il leur marqueroit ce qu'ils auroient à faire. On s'y assembla en si grand nombre, qu'on n'avoit jamais vû une si nombreuse assemblée dans la Lombardie. On y avoit dressé une espece de tour de bois d'environ soixante pieds de haut, sur laquelle Jean de Vicence monta & harangua l'assemblée, leur ordonnant de garder la paix, & donnant sa malédiction aux champs, aux vignes, aux arbres & aux bestiaux de ceux qui la violeroient. Après quoi, chacun se retira dans sa ville; mais les ordonnances qu'il avoit publiées, furent mal observées: il ne se passa pas un mois qu'on n'en tint aucun compte.

Le 28 août 1233.

Il entra ensuite à Vicence sa patrie, qui lui avoit déféré la pleine autorité pour y établir une forme de gouvernement propre à y maintenir la paix; mais il en sortit, après y avoir fait certains réglemens, & se retira à Verone, qui lui déféra de même le gouvernement & le pouvoir de lui donner des loix. Il y demeura assez longtems, la gouvernant avec une souveraine autorité, faisant

des ordonnances & des ſtatuts, & puniſſant les hérétiques par le feu. Il en ſortit quelque tems après, y laiſſant pour gouverneur un nommé Nicolas Toniſq Vénitien.

Ceux de Vicence, indignés de ce qu'il les eut ainſi abandonnés, ſans en changer le gouvernement, firent venir le Podeſtat de Padoue, par le conſeil du pere Jourdain moine de S. Juſtine de Padoue, qui étoit comme le maître & le chef de cette ville, & ils mirent une garniſon de Padouans dans Vicence. Frere Jean de Vicence étant ſorti de Verone, vint à Vicence, ſans prendre beaucoup de précaution, & n'ayant avec lui qu'un aſſez petit nombre de ſoldats. Quand il fut entré dans la ville, il ſe fit remettre des tours & des maiſons fortes; mais étant entré au palais épiſcopal, les ſoldats Padouans l'attaquerent, le firent priſonnier, & mirent en fuite ceux qui l'accompagnoient. Il fut bientôt relâché, & s'en revint à Verone, où il continua d'exercer une entiere autorité. Il n'y demeura pas longtems en paix; ceux de Padoue l'obligerent d'en ſortir; & il ſe retira à Boulogne. Il eut depuis ce tems beaucoup de part aux affaires publiques & aux guerres d'Italie. Il vivoit encore en 1266. & même, ſelon quelques-uns, en 1271. On croit qu'il reçut l'habit religieux des mains de S. Dominique vers l'an 1220. On ignore le tems précis de ſa mort. On lui attribue quelques écrits, comme des ſermons, un commentaire ſur les épitres de S. Paul, une ſomme pour les confeſſeurs.

LXXXII Stadingues hérétiques en Allemagne. *an.* 1232. 1233. *Continu. Schafnah. an.* 1232. *Alberic. ann.* 1234. *Godefroy. an.* 1234. *Greg. IX. l.* 7 *j. ep.* 177. *apud Rainald. an.* 1233.

En 1232. on découvrit en Allemagne un grand nombre d'hérétiques nommés Stadingues, du nom d'un peuple qui demeuroit aux confins de Friſe & de Saxe. Ces peuples ayant été excommuniés pendant pluſieurs années pour leurs crimes, entr'autres parce qu'ils refuſoient de payer la dîme, ſe révolterent & témoignerent ouvertement leur mépris pour l'égliſe. Le docteur Conrade de Marbourg, ci-devant confeſſeur de Ste. Elizabeth de Hongrie, les ayant examinés, comme commiſſaire du Pape, en fit brûler pluſieurs, entr'autres quatre en ſa préſence à Erford. Voici les abominations que le Pape Grégoire IX. leur reproche dans une lettre adreſſée à l'Archevêque de Mayence, à l'Evêque d'Hildesheim & au docteur Conrade. On dit que quand ils reçoivent un novice, & qu'il entre la premiere fois dans leur aſſemblée, il voit un crapaut d'une grandeur extraordinaire comme une oye, ou même comme un four, que les uns le baiſent à la bouche, recevant ſa langue dans leur bouche avec la ſalive, & les autres par derriere; puis le novice rencontre un homme pâle avec des yeux très-noirs, ſi maigre, qu'il n'a que la peau & les os; il le baiſe & le ſent froid comme une glace, & après ce baiſer, il oublie entiérement la foi catholique; enſuite ils font enſemble un feſtin, après lequel un chat noir deſ-

cend derriere une ſtatue, qui eſt dans le lieu de l'aſſemblée; le novice baiſe le premier ce chat par derriere, puis celui qui préſide à l'aſſemblée le baiſe de même, & les autres de ſuite, ſi toutefois ils ſont parfaits & s'ils en ſont dignes; les indignes & les imparfaits ne reçoivent que le baiſer du maître; puis chacun ayant pris ſa place, & s'inclinant vers le chat, le maître dit: Pardonnez-nous; & ordonne aux autres d'en dire de même, ils promettent d'obéir; après quoi on éteint les chandelles, & commettent entr'eux toutes ſortes d'impuretés. Après ces abominations on rallume les lumieres, & on voit paroître un homme brillant comme le ſoleil depuis les reins juſqu'en haut, & velu comme un chat par le bas. Le maître de l'aſſemblée arrache quelque choſe de l'habit du novice, & le préſente à cet homme, qui le lui rend, & lui dit de le garder; après quoi il diſparoît. Ils reçoivent tous les ans à Pâques le corps de Notre-Seigneur, & le portent dans leur bouche juſques dans leurs maiſons, & le jettent dans le privé. Ils enſeignent que le Maître du ciel a injuſtement & frauduleuſement précipité Lucifer dans les enfers. Ils croyent en Lucifer, & diſent qu'il a créé les choſes céleſtes, & qu'il rentrera dans ſa gloire, après avoir précipité ſon adverſaire.

LXXXIII. Mort du docteur Conrade. *an.* 1233. *Raïnald. an.* 1233. *n.* 44. 46. 47.

Il eſt aſſez vraiſemblable qu'on a imputé à ces hérétiques pluſieurs choſes odieuſes, dont ils n'étoient pas coupables; mais Albert abbé de Stade, qui vivoit en ce tems-là, rend témoignage qu'ils conſultoient les démons & les magiciens, & faiſoient des figures magiques avec de la cire. Ils uſoient d'une extrême cruauté envers les clercs & les religieux, & envers tous les catholiques qui tomboient entre leurs mains. Le pape Grégoire IX. écrivit pluſieurs lettres pour animer les princes & les prélats d'Allemagne à s'armer contre ces hérétiques; & à cet effet l'on tint cette année 1223. à Mayence une aſſemblée, où ſe trouverent Henri roi de Germanie fils de l'empereur Frideric, Conrade archevêque de Mayence, pluſieurs évêques & pluſieurs ſeigneurs, pour examiner des perſonnes diffamées comme hérétiques. Le docteur Conrade exhorta vivement ces ſeigneurs à ſe croiſer contr'eux, & donna la croix à ceux qui voulurent la recevoir; ce qui irrita tellement ces hérétiques, qu'ils lui dreſſerent une embuſcade ſur le chemin de Marbourg, & le tuerent avec un frere mineur de ſainte vie. Or on accuſoit le docteur Conrade de précipitation dans les jugemens de mort qu'il rendoit contre les hérétiques, les faiſant exécuter le même jour, ſans déférer à l'appel; il avoit fait brûler trop légérement, ſous prétexre d'héréſie, pluſieurs perſonnes de toute condition & de tout ſexe, des nobles, des clercs, des religieux, & des recluſes. Comme ces plaintes faiſoient du bruit, on aſſembla

Tom. XI. concil. app. 2346.

un concile pour les examiner. Plusieurs princes séculiers s'y trouverent, ceux qui étoient suspects d'hérésie y furent absous, & les meurtriers du docteur Conrade envoyés au Pape pour obtenir l'absolution. Le Pape trouva mauvais qu'on eût décidé, sans le consulter, une cause de foi, & renvoyés absous des gens poursuivis comme hérétiques, en vertu de son mandement. Il envoya ordre le dernier de juillet 1235. de procéder contre ces hérétiques, & donna pour pénitence aux meurtriers de Conrade d'aller au premier passage servir dans la terre sainte, & se faire donner la discipline dans les églises du pays, où le meurtre a été commis.

LXXXIV. Guerre contre les Stadinques & les Albigeois. an. 1234. Albert Stad. an. 1234. Rainald. an. 1233. n. 42.

Quant aux hérétiques Stadinques, ceux qui s'étoient croisés contre eux à l'assemblée de Mayence, & qui avoient à leur tête Gerard évêque de Brême, Henri duc de Brabant & Florent comte de Hollande, marcherent contre eux, leur livrerent bataille le 24 de juin 1234. & les défirent entiérement; ensorte qu'il en mourut sur le champ de bataille jusqu'à six mille, plusieurs se noyerent, en fuyant, dans le Veser, le reste fut dissipé. Du côté des croisés, il n'y en eût qu'environ dix de tués. Le reste de ces hérétiques, qui étoient dans le diocèse de Brême, se soumirent, demanderent l'absolution au Pape, qui la leur accorda.

Tom. XI. concil. p. 449.

L'on poursuivoit de même les Albigeois du Languedoc; Gautier évêque de Tournay, légat du Pape en ce pays-là, & Raimond évêque de Toulouse, s'y employoient de tout leur pouvoir. Raimond comte de Toulouse les aidoit quelquefois avec force, & d'autres fois plus foiblement. Dans une assemblée tenue à Melun, en présence du roi Louis IX. le Légat se plaignit du Comte, qui avoit manqué d'observer quelques articles de la paix de l'an 1229. & il fut ordonné que le Comte répareroit le tout: ce qui fut exécuté conformément à certains statuts que le comte Raimond dressa après son retour à Toulouse. Ils portent que tous ses officiers & vassaux feront toute diligence pour rechercher, prendre & punir les hérétiques. Qu'on punira sévérement les meurtriers de ceux qui recherchent les hérétiques. Les villes & villages où l'on aura trouvé des hérétiques, payeront un marc d'argent pour chacun, à ceux qui les auront pris. On rasera toutes les maisons, où l'on aura trouvé un hérétique, vif ou mort, & on confisquera les biens de ceux qui y demeurent. On bouchera les cavernes fortifiées & autres lieux suspects. Tous les biens de ceux qui seront tombés dans l'hérésie, seront confisqués, de même que ceux des fauteurs d'hérétiques. Quiconque sera suspect d'hérésie, fera profession de la foi catholique, sous peine d'être traité comme hérétique. Ceux qui auront abjuré l'hérésie, porteront des croix sur leurs habits sous peine de confiscation des biens. Celui qui aura demeuré un an excommunié, sera contraint à rentrer dans l'église par saisie de ses biens.

Vers le même tems le légat Gautier tint un concile à Beziers, où il publia de même plusieurs réglemens contre les hérétiques ; & comme jusqu'alors on avoit admis aux ordres sacrés plusieurs sujets indignes, il veut qu'on examine soigneusement la vie, les mœurs & la science des ordinans, & qu'ils ayent un titre patrimonial, au moins de cent sols tournois, qui reviennent à cinquante livres tournois. Pour la tonsure on se contente que celui qui se présente sache lire & chanter, qu'il soit de condition libre & né en légitime mariage. Le concile condamne comme Simoniaques les évêques qui exigeoient le serment de ceux qu'ils ordonnoient, qu'ils ne les inquiéteroient point pour leur fournir la subsistance après l'ordination. On ordonne de donner une portion congrue aux curés, ou aux vicaires perpétuels. Que ceux qui sont pourvûs des bénéfices à charge d'ame, se fassent ordonner prêtres dans le tems convenable, sous peine de privation de leurs revenus. On défend aux clercs qui veulent jouir du privilége clérical de porter des armes, sinon en tems de guerre, pour se défendre sans doute contre les ennemis.

LXXXV. Concile de Beziers. t. XI. concil. p 452.

En Hongrie régnoient plusieurs abus. Les Sarrazins y jouissoient d'une plus grande liberté que les chrétiens, & ceux-ci se voyant accablés d'exactions embrassoient leur religion, & s'allioient avec eux par le mariage. Les Sarrazins achetoient des esclaves chrétiens, & les faisoient apostasier. Les chrétiens, contraints par la pauvreté, vendoient leurs enfans aux infideles. Les mêmes Sarrazins achetoient des Cumains déja convertis, & les faisoient renoncer au christianisme, & empêchoient les autres de l'embrasser. L'on donnoit des charges publiques à des Juifs qui en abusoient, pour opprimer les chrétiens. Les ecclésiastiques étoient imposés aux tailles comme les laïcs, & les juges ecclésiastiques n'y connoissoient pas des causes matrimoniales, qui sont de leur ressort. Le pape Grégoire IX. ayant ordonné à l'évêque de Strigonie, de remédier à ces désordres ; le Prélat en porta inutilement ses plaintes au Roi, & fut contraint de jetter un interdit sur tout le royaume, permettant seulement d'y administrer le baptême aux enfans, le viatique, la pénitence & l'extrême-onction aux mourans, & de dire une messe basse chaque mois en chaque paroisse, afin d'avoir de quoi communier les malades.

LXXXVI. Désordres en Hongrie. 1231. 1232 Ordonnances d'André roi de Hongrie. an. 1233.

Grég. IX. ep. 124. apud Rainald. an. 1231. 1233.

An. 1232.

André roi de Hongrie, pour faire lever l'interdit, s'adressa au Pape, qui lui envoya Jacques élu évêque de Palestrine, en qualité de Légat, & par ses exhortations le Roi fit une chartre, par laquelle il s'obligea de ne plus donner ni aux Juifs, ni aux Sarrazins, l'intendance de sa chambre des monnoies, du sel, des tailles. Qu'il ne les associera plus aux intendans, ni ne leur donnera

aucune charge publique, & les obligera à porter certaines marques pour les distinguer des chrétiens, & ne leur permettra point d'avoir des esclaves chrétiens, & ne laissera point porter les causes de mariages devant les juges laïcs; & ne souffrira point que les clercs soient traduits devant d'autres juges que les juges ecclésiastiques, si ce n'est pour les causes des terres. Qu'il n'imposera aucune charge sur les clercs, & ne touchera point à leurs priviléges. Cette chartre fut jurée par André roi de Hongrie, par Bela son fils aîné & son héritier présomptif, par Coloman roi & duc d'Esclavonie, & par tous les seigneurs & les grands officiers de Hongrie; mais ces promesses furent mal observées, comme on le voit par les lettres que le Pape écrivit l'année suivante 1234. au roi de Hongrie.

LXXXVII. Richard, Raoul, Jean, Edmond successivement archevêques de Cantorberi. an. 1231. 1232. 1233. *Matth. Paris*

En Angleterre le siege de Cantorberi vâquoit depuis plus de deux ans. L'archevêque Richard étant venu en cour de Rome en 1231. & y ayant accusé sur plusieurs chefs Hubert du Bourg grand justicier d'Angleterre; & s'étant plein de plusieurs abus, qui se commettoient dans le royaume, mourut à trois journées en deça de Rome le 3 d'août 1231. Les moines qui composoient le chapitre de la cathédrale de Cantorberi, élurent en sa place Raoul de Neuville évêque de Chichestre; mais Simon de Langton l'ayant dépeint au Pape comme un courtisant ignorant, prompt à parler, entreprenant, & qui ne manqueroit pas au péril de sa vie de délivrer l'Angleterre du joug dont le roi Jean l'avoit chargé envers la cour de Rome, le pape Grégoire IX. cassa l'élection, & les moines élurent Jean prieur de leur monastere, qui, étant allé à Rome, & trouvé capable par les cardinaux qui furent nommés pour l'examiner, le Pape le crut trop vieux & trop simple pour soutenir une telle dignité, & lui persuada de renoncer à son élection. L'on choisit donc en troisieme lieu Jean le Blond théologien d'Oxford; mais cette élection fut encore cassée, parce qu'on publia à Rome qu'il avoit reçut de Pierre de Vinchestre un présent de mille marcs d'argent, outre mille autres marcs que le même évêque lui avoit prêté, pour lui aider dans sa promotion. Enfin l'Empereur avoit écrit en faveur de Jean le Blond; ce qui fit dire au Pape qu'il supplioit l'epée à la main. Le Pape voulant enfin faire cesser la longue vacance du siege de Cantorberi, permit aux moines qui étoient venus à Rome avec le Blond, de choisir le docteur Edmond chanoine & trésorier de Salisburi; mais ils n'en voulurent rien faire que du consentement de leur chapitre. Etant donc de retour en Angleterre ils le choisirent unanimement.

LXXXVIII. Vie de S. Edmond arche-

Edmond étoit né à Abinton près d'Oxford, de parens très-vertueux. Son pere se nommoit Edouard Rich, & sa mere Mabille.

bille. Edouard se retira, du consentement de sa femme, dans le monastere d'Evesham, & Mabille se chargea de l'éducation de leurs enfans, dont Edmond étoit l'aîné. Elle l'accoutuma dès l'enfance à jeûner au pain & à l'eau tous les vendredis, & l'envoyant étudier à Paris, elle lui donna deux cilices pour en user deux ou trois fois la semaine. Elle lui recommanda de plus de dire tout le pseautier tous les dimanches & fêtes, avant que de prendre sa nourriture. Par le conseil d'un bon prêtre, il fit vœu de virginité devant une image de la Ste. Vierge, au doigt de laquelle il mit une bague, sur laquelle étoit écrit l'*Ave Maria*; & il observa fidélement son vœu. Sa mere en mourant lui recommanda ses sœurs; Edmond résolu de les mettre dans un monastere; mais on lui demanda une somme d'argent pour les recevoir; craignant qu'il n'y eût en cela de la simonie, il recommanda la chose à Dieu; puis ayant appris qu'il y avoit un pauvre monastere, où la regle étoit sévérement observée, il alla trouver la prieure qui le prévint, & le nommant par son nom, lui dit: Si vos sœurs veulent venir ici, elles seront bien venues. Elles y prirent l'habit, & Edmond retourna continuer ses études à Paris, avec son frere nommé Robert.

vêque de Cantorberi. *ann.* 1233. & *seq. apud. Sur.* 16 *novembr.*

Etant passé maître-ès-arts, il entendoit tous les jours la messe, & récitoit l'office canonial, & persuada à ses disciples de l'entendre avec lui; pour le faire plus commodément, il bâtit une chapelle de la Vierge à laquelle il étoit très-dévot, dans la paroisse sur laquelle il demeuroit. Il y avoit six ans qu'il enseignoit la philosophie & les arts libéraux, & comme il enseignoit la géométrie, sa mere l'avertit en songe de s'appliquer à la théologie. Il y fit bientôt de si grands progrès, qu'il fut passé docteur, & commença à enseigner & à prêcher. Il fut ordonné prêtre, & sa ferveur croissant tous les jours, il augmenta ses austérités & ses prieres, ne mangeant qu'une fois le jour, & ajoutant à l'office canonial celui de la Vierge & celui des morts. On lui donna la trésorerie de l'église de Salisburi avec un canonicat; mais il obtint dispense du Pape, pour ne point assister au jugement des procès. Il ne touchoit point d'argent, & ne daignoit pas même le regarder, si ce n'étoit pour le donner aux pauvres. Il ne croyoit pas qu'il fût de la bienséance & de la dignité sacerdotale de prendre connoissance des comptes de sa recepte & de sa dépense. Il n'avoit rien à lui: il partageoit ses biens avec les pauvres.

Le Pape étant informé de sa vertu & de sa capacité, le chargea de prêcher la croisade, avec faculté de prendre sa subsistance des églises où il prêchoit; mais il n'en usa point, & prêcha à ses dépens. Le Pape fut si satisfait des grands services qu'il rendoit à l'église, qu'il le fit choisir, comme nous l'avons dit, pour l'ar-

chevêché de Cantorberi ; il ne pouvoit se résoudre à l'accepter ; & il ne l'auroit pas fait, si l'Evêque de Salisburi son supérieur ne lui eût déclaré qu'il étoit obligé d'obéir, sous peine de péché mortel. Il acquiesça donc, & fut sacré Archevêque le quatrieme dimanche de Carême 2 d'avril 1234. par les mains de Roger évêque de Londres, en présence du roi Henri, & de treize évêques. Le même jour il célébra la messe avec le *pallium*, que le Pape avoit eut la précaution de lui envoyer. Dans cette dignité il ne porta point d'habits précieux ; mais il se contentoit d'une tunique blanche ou grise, mais au dehors il portoit des habits honnêtes. Il fut toujours très-désintéressé, en quelque état qu'il se trouvât ; même à cheval & en campagne il recevoit les pénitens qui venoient à lui, & descendoit de cheval, quelque tems qu'il fit, pour les entendre en confession.

Matth. Paris. an. 1233.

Il gouverna tranquillement son diocèse pendant quelques années, & jusqu'en 1240. Alors commencerent les troubles en Angleterre, qui l'obligerent enfin d'en sortir, & de se retirer à Pontigny, à l'exemple de S. Thomas de Cantorberi son prédécesseur. Il y fut reçu avec grand respect ; & l'exemple de sa vie édifia beaucoup les religieux de ce monastere ; car il s'exerçoit continuellement aux jeûnes, à la priere, à la lecture : il écrivoit des livres de sa main, & quelquefois alloit prêcher dans les lieux voisins ; car il savoit le françois. Quelques tems après son arrivée à Pontigny, il tomba malade épuisé d'abstinence, & accablé d'affliction de voir l'église d'Angleterre dans l'oppression, & que ceux qui avoit été justement excommuniés, avoient été absous par le Légat du Pape : il se fit porter à Soissy, monastere de chanoines-réguliers près de Provins, pour y être en meilleur air. Pour consoler les moines de Pontigny, affligés de son départ, il leur promit de revenir chez eux à la fête de S. Edmond roi d'Angleterre & martyr, c'est-à-dire, le 20 novembre.

Sa maladie continuant à Soissy, il se fit apporter le corps de Notre-Seigneur, & étendant ses mains, il lui adressa ces paroles avec grande confiance : C'est vous, Seigneur, en qui j'ai cru, que j'ai prêché, que j'ai véritablement enseigné ; vous m'êtes témoin que je n'ai cherché que vous sur la terre. Les assistans croyoient que son esprit s'égaroit, car il parloit comme s'il eut devant lui Jesus-Christ crucifié. Après avoir reçu le viatique, il fut tout le jour dans une telle joie, qu'il ne sembloit pas être malade. Il parut de même, quand il eût reçu l'extrême-onction. Enfin il mourut le 16 novembre 1240. & son corps fut rapporté à Pontigny le jour de S. Edmond, selon sa promesse. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Il fut canonisé le 16 décembre 1247. S. Edmond écrivit quel-

ques ouvrages en latin & en françois; par exemple, un traité de piété, intitulé: le miroir de l'église, qu'il composa pour l'édification des moines de Pontigny, & qui est imprimé dans la bibliothéque des Peres; un autre traité de la contemplation de la divinité, qu'il composa en françois, & qui a été traduit en latin par Guillaume Benfu. Enfin il fit des constitutions synodales en dix-neuf articles.

Pitseus de script. Angl. p. 308.

LXXXIX. Concile des Grecs à Lescare. *Vading. an. 1233. t. XI. concil. p. 326. Rainald. an. 1233.*

Les Nonces envoyés par le pape Grégoire IX. à l'empereur Vatace, pour procurer la réunion avec les Grecs, étoient toujours à Constantinople, attendant la résolution du patriarche Germain, qui leur avoit promis de la leur envoyer vers la mi-mars; au lieu de cette réponse il leur écrivit pour les prier de se trouver à Lescare, maison de campagne de l'empereur Vatace, où il devoit tenir un concile, supposant faussement que les Nonces en étoient convenus, & qu'ils ne manqueroient pas de s'y trouver. Les Nonces furent fort surpris de voir cette lettre du Patriarche, & ils lui répondirent qu'il pouvoit tenir cette assemblée, & que pour eux ils ne pouvoient s'y trouver, & qu'ils attendoient sa résolution jusqu'à la fin de mars. Le Patriarche ayant reçu cette réponse, insista auprès d'eux, & persuada à l'Empereur de leur écrire aussi pour les inviter à cette assemblée. Ils s'y déterminerent par le conseil des évêques Latins & du clergé de Constantinople, & même par l'avis de l'empereur Jean de Brienne, qui, se voyant destitué de tout secours, souhaitoit de faire une trêve d'un an avec l'empereur Vatace.

Les Nonces se rendirent donc à Lescare le lundi de la troisieme semaine de Carême 27 mars 1234. & l'Empereur les ayant prié de venir à Nymphée, ils y vinrent, & le patriarche Germain y arriva le jeudi de la passion; mais sous différens prétextes, l'assemblée fut remise au lundi de Pâques. Ce jour-là après dîner on envoya quérir les Nonces, & les prélats Grecs étant assemblés, il y eut d'abord contestation, savoir si l'on traiteroit la matiere de l'eucharistie, ou celle de la procession du S. Esprit. Les Nonces prétendoient que cette derniere question avoit été suffisamment traitée dans les premieres conférences tenues à Nicée; & les Grecs, qui ne cherchoient qu'à gagner du tems, demanderent qu'on l'agitât de nouveau. Après quelques contestations, on se sépara, & on remit la conférence au mercredi suivant.

Le mercredi 26 avril dès le matin les Nonces se rendirent chez le patriarche Germain, où les évêques Grecs étoient assemblés; on y voulut de nouveau rappeller les Grecs à la question du pain azyme employé dans la consécration de l'eucharistie; mais ils l'éluderent tant qu'ils purent, & les Nonces leur reprocherent qu'ils

regardoient comme nul le ſacrement des Latins, conſacré en pain ſans levain : nous le ſavons, leur dirent-ils, par vos écrits, qui ſont pleins de reproches ſur cet article ; nous le ſavons par votre conduite ; vous lavez vos autels, quand les Latins y ont ſacrifié, & quand ils viennent pour recevoir vos ſacremens, vous les obligez d'abjurer ceux de l'Egliſe Romaine ; vous avez ôté le Pape de vos dyptiques, comme s'il étoit hérétique ou excommunié, & vous l'excommuniez une fois l'an, comme nous l'ont rapporté ceux qui l'ont oui.

Alors le Cartophylax ſe levant, dit qu'il étoit faux qu'ils excommuniaſſent le Pape ; que pour le reſte il ne falloit pas s'en étonner, puiſque les Latins, quand ils prirent Conſtantinople, profanerent les égliſes, renverſerent les autels, emporterent l'or & l'argent, jetterent les reliques dans la mer, foulerent aux pieds les images des Saints, changerent les égliſes en étables. Le patriarche Germain ajoûta : ſi vous vous étonnez que nous ayons ôté le Pape de nos dyptiques, je vous demande pourquoi il nous a ôté des ſiennes ? Les Nonces répondirent : Le Pape ne vous a jamais ôté de ſes dyptiques, parce que vous n'y avez jamais été. A l'égard de vos prédéceſſeurs, informez-vous ſi c'eſt le Pape qui vous en a ôté le premier. Quant aux violences commiſes par les Latins, l'Egliſe Romaine n'y a aucune part ; ce ſont des laïcs & des pécheurs excommuniés qui les ont commiſes. Ayant ainſi parlé, ils ſortirent du concile, & l'après-dîner ils allerent trouver l'Empereur, à qui ils raconterent ce qui s'étoit paſſé, & lui demanderent une eſcorte pour les conduire hors de ſes terres. L'Empereur leur témoigna que s'il avoit été à la conférence, on n'en ſeroit pas venu aux injures ; qu'il vouloit les entendre lui-même, & en effet il les fit venir au palais le vendredi ſuivant, & on y propoſa la queſtion des azymes. Vous demandez, dit l'évêque de Samaſtro, ſi l'on peut conſacrer le corps de Jeſus-Chriſt en pain azyme ; & nous répondons que non ; qu'on ne le peut abſolument, & qu'ils ſavoient certainement que Jeſus-Chriſt l'avoit fait en pain levé ; que les Apôtres l'ont ainſi pratiqué, & l'ont enſeigné de même aux quatre égliſes patriarchales ; que l'Egliſe Romaine la auſſi pratiqué de même dans les commencemens. Les Nonces demanderent à tous les prélats Grecs en particulier, s'ils croyoient ainſi ; ils répondirent les uns après les autres qu'ils le croyoient. Les Nonces demanderent, qu'ils le leur donnaſſent par écrit ; & les Grecs répliquerent : donnez-nous auſſi par écrit que le S. Eſprit procéde du Fils, & que quiconque ne le croit pas, eſt en voie de perdition. Les Nonces l'accorderent, & on donna juſqu'au lendemain pour dreſſer ces écrits.

Le lendemain les Grecs donnerent leur profeſſion de foi ſur la conſécration en pain ſans levain, & les Nonces donnerent la leur ſur la proceſſion du S. Eſprit, qu'ils prouvoient procéder du Fils comme du Pere : ils donnerent cet écrit aux Grecs en leur langue & le garderent pour eux-mêmes en grec & en latin. Alors les Nonces dirent aux Grecs : L'écrit que vous nous avez donné, contient une héréſie. Il s'agit de ſavoir ſi c'eſt par erreur ou par malice que vous l'avancez. On demanda le texte de l'écriture ſainte; & il ne s'en trouva pas un ſeul exemplaire parmi les aſſiſtans; ce qui ſurprit beaucoup les Nonces. Les Grecs, preſſés de rendre raiſon de leur ſentiment, ſoutinrent que le mot grec *Artos*, dont Jeſus-Chriſt s'eſt ſervi, en parlant de la matiere de l'euchariſtie, ſignifie du pain parfait, du pain levé; d'où ils inféroient qu'il s'étoit donc ſervi de pain levé; mais les Nonces montrerent que le mot *Artos* eſt générique; & ſe dit également du pain levé & du pain ſans levain, ſelon les circonſtances & les épithetes qu'on lui donne. Ils montrerent enſuite par l'évangile, que Jeſus-Chriſt inſtitua l'euchariſtie le premier jour des azymes, & par conſéquent qu'il l'inſtitua avec du pain ſans levain. Après cela, on ſe retira. Il n'y eut point de conférence juſqu'au jeudi qu'on ſe raſſembla chez l'Empereur. Il dit aux Nonces : Il y a deux queſtions qui nous ſéparent, celle de la proceſſion du S. Eſprit, & celle de l'euchariſtie. Relâchez-vous ſur la proceſſion du S. Eſprit, & retranchez de votre ſymbole l'addition *Filioque*; & nous révérerons votre S. Sacrement. Les Nonces répondirent qu'ils ne pouvoient rien relâcher ſur l'un, ni ſur l'autre des articles; & l'Empereur dit qu'il ne voyoit donc pas de moyen de faire la paix. Les évêques Grecs en furent encore plus indignés, & ne chercherent plus qu'à confondre les Nonces par quelques artifices.

Le jeudi de la troiſieme ſemaine d'après Pâques, les Nonces s'étant rendus chez le Patriarche, ils trouverent le concile aſſemblé dans une grande ſalle, avec une foule de peuples. Alors les Grecs, du conſentement des Nonces, lurent la profeſſion de foi des Latins, mais avec quelques altérations; puis ils ajouterent quelques paſſages des Peres, qu'ils prétendoient contraires à la proceſſion du S. Eſprit. Les Nonces y répondirent; & on ſe ſépara, ſe traitant réciproquement d'hérétiques. Les Nonces convinrent entr'eux de ne point manger ce jour-là, que l'Empereur ne leur eût accordé la permiſſion de s'en aller. Il la leur accorda avec répugnance; & ils partirent le matin du ſamedi 13 de mai. Etant arrivés à Calame, ils reçurent des envoyés de l'Empereur, qui leur témoignoit le déplaiſir qu'il avoit de les voir ainſi partir, ſans prendre la bénédiction du Patriarche & du concile. Les Nonces reprirent qu'ils ne ſe ſoucioient

nullement de cette bénédiction, que l'Empereur n'en ignoroit pas les raisons. En même tems, les envoyés rendirent aux Nonces l'écrit qu'ils avoient donné au concile, & les prierent de leur rendre celui que le Patriarche leur avoit donné; mais les Nonces refuserent l'un & l'autre, disant qu'on pouvoit le leur ôter de force; mais qu'ils ne le donneroient point de leur gré.

Comme ils se disposoient à partir, le Cartophylax leur fit sommation de rendre les papiers, & sur leur refus prononça excommunication contre les gens de leur escorte, lesquels aussi-tôt déchargerent les livres de dessus les chevaux, & ne voulurent plus les servir. Alors les Nonces prirent sur eux les livres les plus portatifs, & partirent seuls à pieds; ils avoient environ six journées de chemin à faire jusqu'à la mer de Constantinople par un pays désert. A peine avoient-ils fait environ deux lieues, que l'Officier de l'Empereur vint les prier de retourner au village d'où ils étoient partis, avec promesse de faire lever l'excommunication, & de leur rendre ce qu'on avoit arrêté. Ils renvoyerent quelques-uns de leurs freres au village; & le Cartophylax ayant fouillé tous leurs ballots, & ayant trouvé l'écrit des Grecs, il le prit, & laissa aller les Nonces, leur donnant une lettre adressée au Pape, de la part des deux Patriarches & du concile de Nymphée. Leur lettre est une ample exposition de leur créance; & comme les Nonces avoient gardé une copie de l'écrit des Grecs, traduite en latin, ils la rapporterent à Rome. Ainsi finit cette négociation, qui pour lors n'eut aucun succès.

C. Affaires des Albigeois. *ann.* 1234. *Greg. IX. l. xiij. ep.* 360. *apud Rainald.*

En France, l'hérésie des Albigeois, malgré tous les soins qu'on avoit pris pour l'étouffer, subsistoit encore en plusieurs lieux. Le roi Louis IX. y avoit envoyé des lieutenans qui, au lieu de guérir le mal, l'augmentoient par les véxations qu'ils commettoient même contre les catholiques. Le Pape s'en plaignit au Roi, & le pria d'y envoyer un commissaire pour connoître de ces excès, & pour y apporter le remede convenable, de concert avec Jean de Burnin légat du saint siege, qui avoit succédé dans cette légation à l'Evêque de Tournay.

Jean de Burnin étoit un prélat recommandable par sa science & sa vertu. Ayant reçu cette commission du Pape, il se rendit à Rome, tout malade qu'il étoit de la fiévre quarte; informa le Pape de l'état des Albigeois, & lui demanda ses ordres sur la maniere dont il devoit se gouverner à leur égard. Il fit des réglemens beaucoup plus modérés que ceux qu'on avoit suivis auparavant; & sous sa légation, le pouvoir des inquisiteurs fut limité, & le Pape suspendit leurs fonctions pour un assez longtems.

XCI. Concile d'Ar-

En ce même tems, Jean Baussan archevêque d'Arles tint un

concile provincial dans sa ville, où l'on fit vingt-quatre canons, la plûpart contre les hérétiques du pays. On y ordonne aux évêques de prêcher fréquemment ou de faire prêcher la foi catholique. On défend les confrairies, à moins qu'elles ne se fassent de l'autorité de l'évêque, parce que souvent, sous ce prétexte, on faisoit des conspirations contre la tranquillité publique. Les excommuniés qui négligeront de se faire absoudre & de satisfaire dans un mois, payeront, pour chaque mois de retardement, cinquante sols d'amende, avant que de recevoir l'absolution. Les évêques mettront des surveillans dans leurs diocèses, pour veiller à la correction des mœurs du clergé. Si les privilégiés refusent d'obéir aux sentences & aux censures des prélats, on refusera aussi de leur rendre justice. On réitera la défense que nous avons souvent vue dans ce tems-ci, de faire son testament, sinon en présence du curé, & cela pour prévenir l'abus de ceux qui, favorisant les hérétiques, faisoient des legs en leur faveur.

les. an. 1234. t. XI. concil. app. p. 2339.

XCII. Décretales de Grégoire IX. *an. 1234. Petri Pith. Synop. hist.*

Il y avoit déja dans l'église cinq collections des épitres décretales des papes, toutes faites depuis la compilation de Gratien; la premiere, par Bernard Balbo évêque de Pavie, qui recueillit les décretales & les canons de quelques conciles jusqu'à l'an 1190. La seconde fut commencée par Gilbert & Alain, & achevée par Galois de Volterre. La troisieme fut tirée des régistres d'Innocent III. par Bernard le grand archidiacre de Compostelle, & revue par Pierre de Bénévent notaire du pape Innocent III. vers l'an 1210. Cinq ans après, le même Pape fit faire la quatrieme collection composée des décrets du concile de Latran, où il avoit présidé la même année 1215. & de ses rescrits. La cinquieme collection fut composée des constitutions d'Honorius III. qui les fit recueillir par Tancrede archidiacre de Boulogne. De toutes ces collections, le pape Grégoire IX. fit composer la sienne par S. Raimond de Pegnafort, dont on a parlé, & qui étoit alors son chapelain & son pénitencier. Les décretales y sont distribuées en cinq livres, dont chacun contient plusieurs titres, où elles sont rangées par ordre des tems; ce qui n'avoit pas été observé dans les collections précédentes. Celle-ci commence à Alexandre III. où finit le décret de Gratien, & les décretales n'y sont que par extrait. Le Pape adressa cette collection aux docteurs & aux écoliers de Boulogne, & à ceux de Paris, voulant qu'on se serve de cette seule compilation dans les tribunaux de justice & dans les écoles, & défendant de faire aucune autre collection, sans l'autorité du saint siege; c'est cette collection qu'on nomme simplement les décretales.

XCIII. Entrevue du du Pape & de

Dès l'an 1232. les citoyens de Rome s'étoient révoltés contre le pape Grégoire IX. & le Pape ayant été obligé de sortir de la ville,

l'Empereur à Spolette. *ann.* 1234. *Rainald. an.* 1233. 1234. demeura successivement à Spolette, à Anagni & Rieti, d'où il écrivit à l'empereur Frideric, le priant de venir ponctuellement au secours de l'Eglise sa mere. L'Empereur lui promit son secours, & envoya même l'en assurer par l'Archevêque de Messine & Pierre juge de la cour impériale; mais on savoit que sous-main il favorisoit les mécontens, & leur fournissoit même de l'argent.

Deux ans après, c'est-à-dire, en 1234. le Pape étant venu à Spolette pour la croisade, l'Empereur s'y rendit, de même que les Patriarches Latins de Constantinople, d'Antioche & de Jérusalem, avec plusieurs archevêques, évêques & autres prélats. On y résolut de se préparer dès-lors à la guerre contre les infideles de Syrie, parce que la trêve faite avec eux par l'Empereur, devoit finir dans quatre ans. Dans la même assemblée, le Pape, de concert avec l'Empereur, envoya en Palestine un Légat pour travailler à la réunion des Latins de ce pays, qui étoient divisés entr'eux. Ce légat fut Thierri archevêque de Ravenne. En même tems, le Pape écrivit aux barons, aux chevaliers & aux bourgeois de la ville d'Acre, en faveur du Légat, le déclarant son envoyé, avec pouvoir de confirmer ce qu'avoit fait le Patriarche Latin d'Antioche, pour ramener la noblesse du royaume de Jérusalem & les citoyens d'Acre à son obéissance; car l'Empereur regardoit le royaume de Jérusalem comme appartenant à son seul fils Conrade du chef de sa mere. Le légat Thierri ayant trouvé de la résistance dans les bourgeois d'Acre, mit leur ville en interdit; mais le Pape, craignant que les habitans de cette ville, qui étoient de différens rits, ne se retirassent de l'obéissance de l'Eglise Romaine, leva l'interdit, ayant reçu caution du peuple d'Acre, qu'il obéiroit à ses ordres, & il se rendit leur médiateur envers l'Empereur.

Le Pape commença lui-même à prêcher la croisade à Spolette dans la grande place où tout le peuple étoit assemblé; & plusieurs reçurent la croix de ses mains. Il écrivit ensuite aux rois & aux princes de la chrétienté & à tous les fideles, pour les exhorter à se disposer à donner du secours à la terre sainte, & leur promet la même indulgence que le pape Innocent III. dans sa lettre circulaire de l'an 1213.

Bibl. Orient. p. 240. 807. *Grég. epist. apud Rainald. ann.* 1235. *n.* 37. 38. Quelques années après, Aladin sultan d'Icone, dont le vrai nom étoit Alaëddin-Caïcobab, qui faisoit alors la guerre au Sultan de Syrie & d'Egypte, & qui cherchoit à attirer sur eux les armes des Francs, envoya au Pape un chrétien nommé Jean Gabra, qui lui déclara, de la part du Sultan, qu'il désiroit de l'avoir pour ami, de même qu'il avoit déja l'empereur Frideric; qu'il étoit disposé à leur donner du secours pour le recouvrement de Jérusalem, le priant de lui envoyer un Nonce. Grégoire promit de lui en envoyer

voyer

voyer au plutôt ; mais Aladin mourut l'année suivante 1236. Ainsi ce projet n'eut point de suite.

XCIV. Paix du Pape avec les Romains. an 1235. Matth. Paris. an. 1234. Grég. IX. l. viij ep. 394. apud Rainald. Rich. de S. Germ.

Les Romains firent enfin leur paix avec le Pape au mois de mai de l'an 1235. Leur différend consistoit en ce que les Romains prétendoient avoir un ancien privilege de ne pouvoir être excommuniés par le Pape, ni leur ville mise en interdit ; c'est pourquoi ils méprisoient les censures. Ils avoient de plus quelques prétentions réciproques pour des intérêts temporels, qui furent terminés par la paix dont on vient de parler. Pour réduire les Romains à l'obéissance, le Pape avoit demandé des subsides aux princes & aux prélats, & en avoit tiré de très-grosses ; mais comme elles n'arriverent qu'après la paix faite, il les rendit entiérement. Or voici les conditions de cet accommodement : Il fut dit qu'on feroit justice au Pape sur le pillage du palais de Latran & des maisons de quelques cardinaux, & sur le statut qu'ils avoient fait, que le Pape ne rentreroit point dans Rome, & ne feroient point de paix avec lui, qu'il ne leur restituât certaines sommes. Ils promirent aussi que les domestiques du Pape & des cardinaux ne seroient point poursuivis devant les juges séculiers, non plus que les étrangers, clercs ou laïcs, qui viendroient visiter le saint siege ou les églises des apôtres ; mais qu'ils demeureroient sous la protection du Sénat.

XCV. Meurtre de Guiot évêque de Mantouë. an. 1235. Rainald. an. 1235. n. 16.

Guiot évêque de Mantouë, s'étant rendu odieux aux méchans & aux fauteurs des hérétiques par son zèle & son application à ses devoirs. Quelques-uns d'entr'eux nommés les Avocats l'attaquerent le lundi des Rogations 14 de mai 1235. dans le monastere de S. André à Mantouë. Il étoit dans le chapitre travaillant à la réforme de ce monastere, dont le siege étoit vacant, lorsque les meurtriers se jetterent sur lui, lui porterent d'abord des coups d'épée dans le visage, lui couperent les deux mains qu'il tenoit en croix, & le percerent de plus de quarante plaies. Au bruit de ce meurtre, toute la ville s'émeut ; mais le Podestat ne se donna pas grand mouvement ; ce qui le rendit suspect, & on crut qu'il avoit favorisé la fuite des meurtriers. Le peuple ne les trouvant plus dans la ville, abattit leurs maisons & leurs tours. Ils s'étoient sauvés à Verone près d'Ecelin tyran de Lombardie & hérétique, qui étoit le refuge de tous les méchans. Le Pape informé de ce meurtre, excommunia les auteurs & les complices du crime, déclara interdits les lieux où ils se retireroient, se reserva leur absolution, & ordonna qu'ils iroient outre-mer à pied, portant le bâton de pélerin, & y passeroient le reste de leur vie, en visitant les saints lieux.

XCVI. Affaire de la croisade. ann. 1235. Vid. Rain.

L'affaire de la croisade étoit ce qui occupoit le plus le Pape. Il envoyoit de toutes parts des lettres pressantes aux prélats, pour les animer à cette entreprise, disant que ceux qui ne s'employent

Rald. an. 1235. *n.* 37. 38. pas de toutes leurs forces à retirer l'héritage du Seigneur des mains des infideles, se rendent coupables de trahison envers lui ; qu'il a donné les ordres pour avoir des troupes qui soutiennent cette guerre au moins pendant dix ans, & que chaque fidele de l'un & de l'autre sexe, de quelque condition qu'il soit, mettra à part par semaine au moins un denier chacun pour être employé aux frais de cette guerre ; on ignore si tout cela s'exécuta par tout ; mais on dit que les agens du Pape ayant amassé en Angleterre de grosses sommes, à l'occasion de la croisade ; & les peuples n'en voyant point l'emploi, se réfroidirent beaucoup pour cette entreprise.

XCVII. Concile de Narbonne. *an.* 1235. *t. XI. concil. p.* 487.

Dans le même tems, on travailloit à éteindre l'hérésie des Albigeois. Les Archevêques de Narbonne, d'Arles & d'Aix, avec plusieurs autres prélats, s'assemblerent en concile à Narbonne en 1235. & donnerent des régles aux freres prêcheurs qui exerçoient l'inquisition dans ce pays. Les hérétiques qui reviendront d'eux-mêmes au tems marqué, se présenteront à l'église tous les dimanches, portant des croix sur leurs habits, & tenant des verges, dont ils recevront la discipline, & feront la même chose à toutes les processions ; tous les premiers dimanches du mois ils visiteront, les verges à la main, toutes les maisons de la ville, où ils auront autrefois vûs des hérétiques. Ils porteront les armes à leurs dépens contre les hérétiques & les Sarrazins, pendant le tems qui leur sera prescrit par le Pape ; mais on ne les enverra pas outre-mer, de peur qu'ils ne s'y rassemblent pour pervertir les catholiques.

Ceux qui ne sont pas venus se dénoncer dans le tems de grace, seront renfermés pour toujours ; mais comme le nombre en est si grand, qu'il est impossible de leur bâtir des maisons, on différera de les renfermer jusqu'à nouvel ordre du Pape : quant aux rebelles, aux relaps & à ceux qui refusent d'obéir, on les livrera au juge séculier sans les écouter d'avantage ; c'est assez qu'ils ayent une fois trompé l'église. On n'imposera point de peine pécuniaire pour conserver l'honneur des inquisiteurs, leur commission étant d'ailleurs assez à charge. On ne permettra point aux hérétiques d'entrer en religion, de peur qu'ils ne pervertissent les religieux simples. Personne ne sera condamné que sur des preuves claires ou sur sa propre confession ; car il vaut mieux laisser un crime impuni, que de condamner un innocent.

XCVIII. Troubles au diocèse de Reims. *ann.* 1235. 1236. *Marlot. hist. Rem. t. II. l. iij. c.* 31. *t. XI. concil. p.* 501.

Nous avons déja vu en quelques endroits les troubles que causa en plusieurs villes épiscopales l'établissement des communes, au préjudice des droits & de la jurisdiction temporelle des évêques. En 1235. les bourgeois de Reims, prenant occasion de la division qui étoit entre les Evêques de la province ecclésiastique de Reims & le roi Louis IX. résolurent de secouer le joug de leurs seigneurs

ecclésiastiques, chasserent de la ville Thomas de Beaumey prevôt de l'église métropolitaine. Ils prirent aussi querelle avec l'archevêque Henri de Braine, pour certains droits temporels. Le chapitre prenant le parti du Prélat, contesta aux bourgeois le droit de commune, & obtint du Pape une commission qui cassoit les sentences des échevins, & les citoit en cour de Rome. Les bourgeois, pour s'en venger, chasserent de la ville & l'Archevêque & les chanoines, abattirent quelques maisons des chanoines, & s'emparerent des revenus de l'Archevêque & du château qu'il avoit à la porte de Mars. L'Archevêque les excommunia; ce qui ne fit qu'augmenter leur fureur. L'Archevêque en porta ses plaintes au Pape qui ordonna qu'on publiât par tout l'excommunication portée par le Prélat, & qu'on arrêtât les biens, les revenus, les marchandises des bourgeois, à moins qu'ils ne se soumissent.

Voyez ci-devant. an. 1232. art. LXXIII.

Les Evêques de la province de Reims prirent le parti de leur Métropolitain, & tinrent, le 23 de juillet 1235. un concile à S. Quentin, où il fut résolu, attendu que par ce qui étoit arrivé à Reims, l'église étoit blessée en plusieurs points, les évêques qui composoient le concile, iroient en personnes trouver le Roi, avec les députés des chapitres, pour lui faire leurs remontrances au nom du concile; après quoi, ils se rassembleroient à Compiegne pour traiter de la même affaire, le dimanche d'après la S. Pierre-aux-liens.

Tom. XI concil. p. 501.

Suivant cette résolution, l'archevêque Henri de Braine & les Evêques de Soissons, Laon, Chaalons-sur-Marne, Senlis & Terrouenne vinrent à Melun trouver le Roi, & lui firent leurs remontrances. Le Roi répondit qu'il en prendroit conseil, & leur donna jour à la quinzaine après l'Assomption de la Vierge, au même lieu de Melun; & dès-lors les évêques firent au Roi une monition touchant l'affaire de l'église de Reims & le bannissement de Thomas de Beaumey.

Le concile se rassembla à Compiegne, comme on en étoit convenu, le dimanche cinquieme jour d'août, & donna commission à trois abbés de faire au Roi la troisieme monition le lundi d'après l'Exaltation de la Ste. Croix, c'est-à-dire, le 19 de septembre; & dans l'intervalle, les Evêques allerent eux-mêmes à S. Denis trouver le Roi, & lui firent la seconde monition. Alors plusieurs seigneurs de France, au nombre de plus de trente, dont les premiers sont Hugues duc de Bourgogne, Pierre comte de Bretagne, Hugues comte de la Marche, & Amauri comte de Montfort connêtable de France, écrivirent au Pape pour se plaindre des entreprises des prélats qui refusent les devoirs qu'ils ont rendu depuis longtems au Roi & à ses prédécesseurs, & veulent introduire de nou-

veaux droits & de nouvelles coutumes. Ils concluent en priant le Pape de conſerver les droits & les coutumes du royaume, comme d'ancienneté ; la lettre eſt du mois de ſeptembre 1235.

Le roi S. Louis, dans la même aſſemblée de S. Denis, comme l'on croit, fit une ordonnance portant que ſes vaſſaux & ceux des ſeigneurs ne ſeroient point tenus de répondre au tribunal eccléſiaſtique, (en matiere profane,) & que, ſi le juge eccléſiaſtique les excommunioit, il ſeroit contraint, par ſaiſie de ſon temporel, de lever l'excommunication ; qu'au contraire les prélats, les autres eccléſiaſtiques & leurs vaſſaux ſeroient tenus, en toutes cauſes civiles, de ſubir le jugement du Roi & des ſeigneurs.

Les Prélats de la province de Reims ſe raſſemblerent à Senlis le 14 novembre de la même année ; & l'Archevêque de Reims, de l'avis de ſes ſuffragans, prononça ainſi : Puiſque le Roi n'a point obéi aux monitions qui lui ont été faites, nous interdiſons toute cette partie de ſon royaume, qui eſt ſituée dans la province de Reims, permettant toute-fois qu'on y donne le baptême & le viatique, & nous excommunions tous les évêques qui n'obſerveront pas ou ne feront pas obſerver cette cenſure dans leur diocèſe. Le Roi ayant pris connoiſſance de cette affaire, rendit un jugement, par lequel il donna gain de cauſe à l'Archevêque de Reims, & ordonna que les fortereſſes élevées par les bourgeois ſeroient raſées, & que les bourgeois lui feroient ſatisfaction ; ce qui fut exécuté le 8 de février 1236.

XCIX. Affaires de Lombardie. *an.* 1236. *Grég IX. ep. l. x. ep. apud Rainald. ad an.* 1235. *Mat. h. Paris. eod. ann. Petr. de vineis. apud Sigon. l. xviij.*

Les villes de Lombardie, principalement celle de Milan, perſiſtoient dans leur rebellion contre l'empereur Frideric qui étoit réſolu de la réduire par la force. Le Pape qui craignoit que cette guerre ne préjudiciât à la croiſade qu'il avoit ſi fort à cœur, & à laquelle il avoit engagé l'Empereur, lui écrivit pour lui diſſuader la guerre de Lombardie, le priant d'envoyer inceſſamment Herman maître de l'ordre Teutonique, avec un plein pouvoir de compromettre purement & ſimplement entre les mains du Pape de tous ſes différends avec les Lombards, qui d'un autre côté s'en étoient remis à lui ; mais l'Empereur qui étoit alors en Allemagne témoigna au Pape qu'il ne pouvoit plus ſupporter l'inſolence des Lombards, & le pria ou de lui procurer une paix honorable avec eux, ou de lui donner du ſecours pour les ſoumettre. Il ſe plaignoit ſur-tout de la ville de Milan qui étoit le refuge des hérétiques & des rebelles ; que ce ſeroit agir contre les regles de la prudence, d'abandonner l'Italie qui eſt ſon héritage, pour aller faire des conquêtes ſur les Sarrazins ; que l'Italie étant pleine d'hérétiques, principalement à Milan, que les laiſſer impunis, ce ſeroit laiſſer le fer dans la plaie ; qu'enfin, après avoir ſoumis l'Italie,

il seroit plus en état, par les richesses qui lui en reviendroient, de faire avec succès le voyage d'outre-mer, & de s'acquitter de son vœu de croisé.

L'Empereur écrivit aussi aux princes d'Allemagne que le royaume de Jérusalem, appartenant à son fils Conrade par la succession de l'Impératrice sa mere, étant en paix, de même que le royaume de Sicile & l'empire d'Allemagne, il étoit résolu de réduire l'Italie à son devoir & à l'unité de l'empire; que pour cet effet il marque une assemblée à Parme pour le jour de S. Jacques 25 de juillet, & invite les princes d'Allemagne de s'y rendre avec leurs troupes. Pour lui, il donna rendez-vous aux siennes à Ausbourg pour la S. Jean. En même tems, le Pape, à la priere de l'Empereur, envoya en Lombardie Jacques de Pecoraria qui avoit été fait cardinal évêque de Palestrine au mois de septembre 1231. & depuis employé dans des affaires très-importantes. Il arriva donc en Lombardie pour y moyenner la paix avec l'Empereur & les villes de ce pays. Mais sa légation fut sans fruit, & il ne put empêcher l'Empereur de faire la guerre aux Lombards. Ce Prince entra en Italie avec mille chevaliers, assembla ses troupes sous Verone, & fit le dégat autour de Mantouë. Les remontrances du Légat ne furent point écoutées; parce que l'Empereur étoit persuadé que le Pape n'agissoit pas sincérement, & qu'il avoit promis son secours aux Milanois & aux autres Lombards rebelles. Le Légat lui-même étoit suspect à l'Empereur, pour avoir réuni entr'eux les citoyens de Plaisance sa patrie; il le chargea d'injures & de reproches, & porta ses plaintes au Pape de sa conduite. Le Pape répondit à l'Empereur pour la justification de son Légat.

Cependant l'Empereur attaqua Verone, prit Vicence au mois de novembre 1236. & la brûla en partie; mais ayant appris la révolte du Duc d'Autriche, il fut obligé de retourner en Allemagne, & de prier le Pape d'envoyer de nouveaux légats pour travailler à la paix de la Lombardie. Le Pape y envoya Rainald évêque d'Ostie, & Thomas prêtre cardinal du titre de Ste. Sabine. L'Empereur retourna en Allemagne, défit le Duc d'Autriche, le dépouilla de ses états, & passa l'hyver à Vienne. Il revint en Italie au mois de novembre 1237. fut reçu à Mantouë avec son armée, prit quelques places, & fit le dégat dans le Bressan. Enflé de ses succès, il ne daigna pas donner audience aux deux Légats que le Pape, à sa priere, avoit envoyés en Lombardie, pour y ménager la paix & les intérêts de l'Empereur. Il remporta une grande victoire sur les Milanois le 27 de novembre 1237. & il en donna part au Pape, comme d'une joie commune aux princes & à toute l'église. Au mois de décembre, Lodi se rendit; & l'Empereur y célébra les fêtes de Noël.

Godefrid. Mon. an. 1236. Rainald. an. 1236. n. 13. Matth. Paris. p. 366.

Monac. Pad. chronic. 1237. Rich. S. Germ. vit. Greg. IX. apud Rainald. an. 1237.

C. Vie de la bienheureuse Agnès de Boheme. an. 1233. & seq.

Bolland. 6. mart.

En ce tems-ci vivoit la bienheureuse Agnès de Boheme fille de Primislas Ottocar roi de Boheme, & de Constance fille de Bela III. roi de Hongrie. Agnès nâquit à Prague l'an 1205. & dès l'âge de trois ans elle fut promise en mariage à Boleslas fils de Henri duc de Silésie; mais trois ans après Henri étant mort, elle fut ramenée en Boheme, & mise dans le monastere de Doxane, où elle demeura jusqu'à l'âge de neuf ans. Alors l'empereur Frideric II. la demanda pour Henri son fils aîné; & les fiançailles ayant été célébrées par procureur, la Princesse fut envoyée en Autriche, pour y apprendre la langue & les mœurs allemandes; car les Bohémiens étoient Sclaves d'origine. Ce mariage ne s'exécuta pas; & le prince Henri épousa la fille de Léopold duc d'Autriche.

Ensuite l'empereur Frideric II. se trouvant veuf pour la seconde fois, par le décès de l'Impératrice Yolande fille du roi Jean de Brienne, demanda en mariage Agnès de Boheme, qui fut en même tems demandée par Henri III. roi d'Angleterre. L'Empereur fut préféré, & le mariage conclu, contre l'inclination de la Princesse, par le roi Primislas son pere; mais il mourut vers l'an 1230. & Vratislas IV. son fils lui succéda. Cependant Agnès, qui avoit pris la résolution de garder la virginité, à l'insçu de ses parens, & d'embrasser la vie religieuse, mettoit toute sa confiance en Dieu & en la Ste. Vierge, sous la protection de laquelle elle s'étoit mise, & nonobstant son mariage arrêté, elle se préparoit à la vie qu'elle prétendoit embrasser, portant un cilice & une ceinture de fer sous ses habits précieux, & couchoit sur des cailloux pointus, dont son lit magnifique étoit semé par-dessous les couvertures. Ses jeûnes étoient fréquens & rigoureux. Elle passoit une partie de la matinée à entendre des messes en différentes églises, y allant souvent en habit de bourgeoise, pour n'être pas connue.

Elle avoit vingt-huit ans en 1233. quand l'empereur Frideric envoya à Prague des ambassadeurs pour l'amener & célébrer son mariage; & le roi Vratislas son frere y consentit avec joie. Mais pendant qu'on faisoit les préparatifs pour la conduire avec plus de magnificence, Agnès s'adressa au Pape, pour le prier d'interposer son autorité contre ce mariage, auquel on vouloit l'engager malgré elle. Le Pape, touché de ses raisons, envoya un Nonce extraordinaire en Boheme, avec charge d'empêcher ce mariage, ménageant, autant qu'il seroit possible, le ressentiment que l'Empereur en pourroit concevoir. La Princesse montra sa bulle au Roi son frere, qui en avertit les ambassadeurs. Ceux-ci le firent savoir à leur maître, qui, après les premiers mouvemens, donna sa décharge des promesses qu'Agnès lui avoit faites, disant qu'il ne pouvoit trouver mauvais qu'elle lui préférât l'époux céleste.

La Princesse ne différa plus d'embrasser la maniere de vivre de Ste. Claire & de ses filles. Elle bâtit un monastere à Prague, où elle s'enferma, & où Ste. Claire lui envoya cinq de ses filles, l'exhortant à la persévérance, sur-tout à l'amour de la sainte pauvreté, & l'avertissant que l'usage de son ordre étoit de jeûner l'année en viandes de Carême, excepté les dimanches & les principales fêtes. La bienheureuse Agnès fut si fidelle à son vœu de pauvreté, qu'elle ne voulût jamais que son monastere eût des biens immeubles, ni des revenus assurés, quelqu'instance que lui en fit le Roi son frere. Elle vêcut dans ce monastere pendant quarante-six ans dans l'exercice des vertus les plus héroïques. Son humilité lui fit refuser, autant qu'elle put, la charge d'Abbesse. Toute-fois le pape Grégoire IX. lui écrivant en 1234. lui donne cette qualité. Ses austérités étoient extrêmes & presque continuelles. Dieu lui accorda le don de prophétie & celui des miracles. Elle mourut au milieu de ces saints exercices le vendredi d'avant le Dimanche *Lætare* de l'an 1282.

Depuis l'an 1236. jusqu'en 1282. Bolland. 6. Mart. p. 527.

CI. Persécution contre les Juifs. *an. 1236. Matth. Paris. an. 1236. Grég. IX. l. x. ep. 212. apud Rainald. &c.*

Les croisés qui se disposoient à passer en Palestine, crurent devoir signaler leur zèle, en faisant la guerre aux Juifs de l'Europe. Ils les maltraiterent beaucoup en Espagne, & en firent un grand carnage. En France, les croisés de Guyenne, de Poitou, d'Anjou & de Bretagne en massacrerent un grand nombre, sans épargner ni les enfans, ni les femmes enceintes : ils en blesserent plusieurs mortellement, & en écraserent d'autres sous les pieds de leurs chevaux, laissant les corps morts exposés aux bêtes : ils brûlerent leurs livres, & pillerent leurs biens ; & tout cela sous prétexte qu'ils refusoient de recevoir le baptême ; mais le pillage qu'ils firent de leurs biens, montre assez que c'étoit plutôt l'envie de s'enrichir, que le zèle de la religion, qui leur inspiroit ces cruautés.

Les Juifs en porterent leurs plaintes au pape Grégoire IX. qui écrivit aux Evêques de Xaintes, d'Angoulême & de Poitiers, pour réprimer ces violences si contraires à l'esprit du christianisme. Il écrivit aussi au roi S. Louis sur le même sujet. En Angleterre, les Juifs, intimidés par ces exemples, donnerent de l'argent au roi Henri III. qui fit publier une défense de leur faire aucun mauvais traitement.

CII. Concile de Tours. *an. 1236. t. XI. concil. p. 504.*

Le concile de Tours, tenu au mois de juin 1236. défendit étroitement aux croisés & aux autres chrétiens de faire aucun tort aux Juifs, de les battre, de les tuer, de leur ôter leurs biens, puisque l'église les souffre, ne voulant pas la mort du pécheur, mais sa conversion.

Le même concile veut que les croisés arrêtés pour crime par le juge séculier, soient revendiqués par le juge ecclésiastique, qui

n'aura aucun égard à leurs privilèges, & leur ôtera même la croix s'il les trouve coupables d'homicide, ou d'autres crimes énormes; que les évêques auront soin de la subsistance des nouveaux convertis, de peur qu'ils ne retournent à leurs erreurs, sous prétexte de pauvreté. Les avocats auront étudiés trois ans, & les officiaux cinq. Les testamens seront représentés à l'Evêque, ou à celui qui exerce sa jurisdiction, dans dix jours après la mort du testateur. Les faux témoins seront condamnés au foüet ou à une amende. Ceux qui auront deux femmes en même tems seront publiquement dénoncés infâmes, puis fustigés, s'ils ne s'en rachetent par une amende. On punira de même ceux qui seront convaincus de sortilege.

CIII. Mort du bienheureux Jourdain Saxon, second général des freres prêcheurs. *ann.* 1237. *Bolland.* 13. *Febr.* & *Echard. script. ord. S. Dominici. t. I. p.* 93.

Le bienheureux Jourdain second général de l'ordre de S. Dominique, s'étant embarqué pour la Palestine, afin de visiter les saints lieux & les couvents de son ordre en cette Province, fut accueilli d'une tempête sur les côtes de Galilée, & fit naufrage avec deux de ses freres & plusieurs autres personnes. Ils furent d'abord enterrés sur le lieu où l'on vit, dit-on, des lumieres célestes toutes les nuits; ce qui obligea les freres prêcheurs d'Acre de les transférer & de les enterrer dans leur église. Il mourut le 13 de février 1236. ou 1237. avant Pâques. Il se fit plusieurs miracles par son intercession.

Jourdain étoit né d'une famille noble de Saxe dans le diocèse de Mayence : il fit ses études de théologie à Paris, & fut reçu dans l'ordre de S. Dominique par frere Reginalde ci-devant doyen de S. Anian d'Orléans. Jourdain & deux compagnons qu'il avoit gagné à Dieu, Henri & Leon, étant entrés, le jour des Cendres de l'an 1220. dans l'église des freres prêcheurs de la rue de S. Jacques à Paris, au moment que les freres chantoient *Immutemur habitu*, changeons d'habits; ils prierent qu'on leur donnât l'habit de la religion; & sur le champ on leur accorda leur demande.

Jourdain fut envoyé la même année au chapitre général que S. Dominique célébroit à Boulogne, & l'année suivante il fut fait Prieur de Lombardie. L'année 1222. il fut choisi Général de son ordre dans le chapitre général tenu à Paris, & il tint cette dignité pendant seize ans ou environ, jusqu'à sa mort arrivée, comme nous l'avons dit, en 1237. Il prit grand soin d'étendre son ordre; & on dit que, pendant son généralat, il donna l'habit de sa propre main à plus de mille novices.

Il introduisit dans son ordre la pieuse coutume de chanter le *Salve Regina* à complies, comme on le chantoit depuis longtems dans l'ordre de Cîteaux; & cette dévotion passa de Boulogne, où elle avoit commencée, dans toute la Lombardie. Il établit aussi qu'on feroit à Paris un sermon sur le soir en faveur des étudians; & ce sermon

sermon s'appelloit collation, à l'exemple des conférences ou collations des Peres, que S. Benoît veut qu'on lise avant complies dans ses monasteres.

On raconte plusieurs paroles remarquables du frere Jourdain. Il vint un jour trouver l'empereur Frideric, & lui dit : Seigneur, je parcours diverses provinces par le devoir de ma charge, & j'entends bien des choses ; je suis surpris que vous ne me demandiez pas ce qu'on dit de vous. L'Empereur répondit : J'ai mes envoyés dans toutes les cours & toutes les provinces, & je suis informé de tout ce qui se passe dans le monde. Jourdain reprit : Jesus-Christ savoit tout comme Dieu, & cependant il demandoit à ses disciples ce qu'on disoit de lui. Vous n'êtes qu'un homme, & il seroit à souhaiter que vous sussiez ce qu'on dit de vous. On dit que vous opprimez les églises ; que vous méprisez les censures ecclésiastiques ; que vous croyez aux augures ; que vous favorisez trop les Juifs & les Sarrazins, & que vous n'honorez pas assez le Vicaire de Jesus-Christ : assurément tout cela n'est pas digne de vous. *Vitæ PP. Prædicator. & vita B. Jordani. c. 8. Boll. p. 732. &c.*

Un jour, Jourdain étant dans une abbaye de Cîteaux, les religieux lui dirent : Maître, comment votre ordre pourra-t-il subsister, ne vivant que d'aumônes ? A présent le monde a beaucoup de dévotion pour vous ; mais quand la charité se refroidira, qu'arrivera-t-il ? Il répondit : Vous êtes plus en danger de périr que nous ; car quand la charité se refroidira, il s'élevera de rudes persécutions ; & alors, comme vous n'êtes pas accoutumés d'aller d'un lieu en un autre demander l'aumône, vous périrez plutôt que les nôtres, qui se disperseront deux à deux, cherchant leur vie. Je vous dis plus : Ceux qui vous pilleront, leur donneront volontiers, comme nous l'avons souvent expérimenté. Les voleurs & les pillards nous donneroient volontiers de leur butin, si nous voulions le recevoir.

On lui demandoit d'où vient que les évêques tirés des deux ordres, des prêcheurs & des mineurs, ne réussissoient pas dans l'épiscopat ? Il répondit : Il faut vous en prendre à vous-mêmes ; car ce relâchement ne leur arrive que quand ils sont passés dans l'ordre épiscopal. De plus, ajouta-t-il, on ne nous demande presque jamais de bons sujets pour l'épiscopat ; mais seulement un parent, un ami, un homme qu'on ne recherche que par des vues peu relevées & peu spirituelles. Il dit une autrefois : Je ne suis pas surpris que nos freres ne réussissent pas si bien dans l'épiscopat que d'autres religieux ; c'est qu'ils y sont plus éloignés de leur profession qui leur défend de rien posséder même en commun. On parloit un jour en sa présence d'un grand personnage de l'ordre, & on disoit qu'il devroit être évêque ; & moi, répondit-il, j'aimerois mieux le voir porter au tombeau, que monter sur une chaire épiscopale.

Echard. script. ord prædicat. t. II. p. 98.

Nous avons, du bienheureux Jourdain, une vie de S. Dominique, autrement, description des commencemens de l'ordre des freres prêcheurs. Il avoit aussi composé, avant son entrée dans cet ordre, deux ouvrages de mathématique, l'un des poids, & l'autre des lignes, & un commentaire sur Priscien, & des gloses sur l'apocalypse: depuis qu'il eut embrassé l'état religieux, il composa, dit-on, des gloses sur S. Luc, des sermons, des lettres & quelques prieres.

CIV. Othon cardinal légat en Angleterre. *Grég. IX. l. x. ep. 202. apud Rainald. an. 1236. n. 49. Matth. Paris. an 1237.*

Le roi d'Angleterre Henri III. étoit extrémement devoué au Pape, & ne faisoit rien de considérable dans le royaume sans son agrément; ce qui faisoit beaucoup murmurer les grands du royaume. Il les irrita encore davantage, en demandant à Grégoire IX. un Légat *à latere*, à leur insçu; & ils disoient hautement que le Roi renversoit tout, & vouloit changer toute la face du royaume, par l'autorité que le Pape ne manqueroit pas d'y exercer. S. Edmond archevêque de Cantorberi en avoit aussi fait des reproches au Roi; mais tout cela n'empêcha pas que le Pape n'envoyât en Angleterre le légat Othon cardinal diacre du titre de S. Nicolas, au commencement de l'année 1237. & étendit sa légation sur le pays de Galles, sur l'Irlande & sur le royaume d'Ecosse. Le Légat arriva en Angleterre sur la fin de juin. Les évêques & les plus apparens du clergé allerent au-devant de lui jusqu'à la mer; quelques-uns s'avancerent même avec des barques, & lui offrirent des présens d'un très-grand prix. Plusieurs évêques lui envoyerent des députés jusqu'à Paris, avec de riches présens. Othon ne reçut pas ce qu'on lui offrit; & cette marque de désintéressement modéra l'indignation conçue contre lui; mais il distribua largement à ceux de sa légation les revenus des bénéfices vacans. Le Roi vint le recevoir au bord de la mer, s'inclina jusqu'à ses genoux, & le conduisit avec honneur au-dedans du royaume. Il fut reçu par les prélats avec leur clergé, au son des cloches & en procession.

Othon écrivit à tous les prélats d'Angleterre de se trouver à Londres au jour de l'octave de S. Martin 18 de novembre 1237. pour connoître les pouvoirs qu'il avoit reçu du Pape, & y tenir un concile touchant la réformation de l'Eglise Anglicane. En attendant, le Légat se trouva à une assemblée de seigneurs convoquée par le Roi à Yorck pour la mi-septembre. Le Roi d'Ecosse s'y rendit aussi; & le Légat accommoda le différend qu'ils avoient entr'eux, & témoigna au Roi d'Ecosse l'envie qu'il avoit d'entrer dans son royaume. Le Roi lui dit qu'il ne se souvenoit pas d'avoir vu aucun Légat dans l'Ecosse, & que sa présence n'y étoit nullement nécessaire, tout y étant en bon état. Il ajouta qu'il ne lui conseilloit pas d'y venir, à cause de la férocité des habitans, qui étoient gens indomptés & altérés de sang humain, qui avoient même depuis

peu voulu chasser le Roi de son royaume. Ce discours fit rallentir le desir du Légat. Il se contenta de laisser auprès du Roi d'Ecosse un de ses gens, que ce Prince fit chevalier, & lui donna une terre pour témoigner en quelque sorte sa déférence pour le Pape.

CV. Concile de Londres. ann. 1237. t. XI. concil. p. 528.

Le concile indiqué par le Légat se tint à Londres au tems marqué; c'est-à-dire, le 19 novembre. Le premier jour, le Nonce fut prié de ne pas venir à l'assemblée, mais de laisser aux prélats la liberté d'examiner les décrets qu'il avoit proposé de faire, & d'en délibérer entr'eux, de peur qu'il ne statuât quelque chose à leur préjudice. Le lendemain, le Légat vint de grand matin à l'église de S. Paul, où le Roi, à sa priere, avoit fait cacher jusqu'à deux cens hommes armés, pour prêter main-forte au Légat; car il craignoit pour sa personne, d'autant qu'on disoit qu'il vouloit user d'une extrême rigueur envers ceux qui avoient plusieurs bénéfices, principalement contre les bâtards. Après avoir pris son surplis & sa chape fourrée de vair, & la mitre en tête, il marcha à son siege, précédé de deux Archevêques, de Cantorberi & d'Yorck. Il monta à son siege qui étoit fort élevé, & les deux Archevêques s'assirent à ses côtés. On dit les prieres accoutumées; & le Légat adjugea la droite à l'Archevêque de Cantorberi, contre la protestation de l'Archevêque d'Yorck. Alors il se leva, fit un discours, & à la fin il fit lire à haute voix les décrets du concile qu'il avoit apportés tout dressés. Quand on vint à celui qui condamnoit ceux qui possédent plusieurs bénéfices, Gautier de Chantelou évêque de Vorchestre se leva, ôta sa mitre, & dit au Légat: Saint Pere, il y a plusieurs nobles nos parens qui possédent plusieurs bénéfices, sans avoir encore obtenu de dispense; quelques-uns sont avancés en âge, & ont jusqu'à présent vêcu honorablement, exerçant l'hospitalité, selon leur pouvoir, & distribuant de grandes aumônes: il seroit bien dur de les dépouiller de leurs bénéfices, & les réduire à une pauvreté honteuse. Il y a aussi de jeunes hommes fiers & courageux, qui s'exposeroient aux plus grands périls, plutôt que de se voir réduits à un seul bénéfice; moi-même, avant que d'être élevé à la dignité épiscopale, je me serois exposé à tout, si l'on m'eût voulu ôter un seul bénéfice, sous prétexte de ce décret; il est à craindre que plusieurs ne soient dans la même disposition. Nous vous supplions donc, à cause de la multitude de ceux qui sont dans le même cas, de consulter le Pape sur ce décret, & de lui en faire voir l'inconvénient. Le Légat répondit: Si tous les prélats qui sont ici présens, écrivent au Pape sur ce sujet, j'y consentirai volontiers. Ils écrivirent; & le Pape répondit, ordonnant au Légat de surseoir à l'exécution; mais sa réponse n'arriva qu'après le concile, & le décret ne laissa pas de passer, & il se trouve dans

le concile de Londres; mais il fut très-mal observé. Plusieurs même croyoient que ces décrets n'auroient lieu que pendant la légation d'Othon; mais il fit lire une décretale, portant expressément qu'après son départ, ses ordonnances seroient perpétuellement gardées.

Matth. Paris. an. 1237. p. 394.

Le second jour du concile, qui étoit le 21 de novembre, le Roi envoya Jean comte de Lincolne, Jean fils de Geoffroy, & Guillaume de Rele chanoine de S. Paul de Londres, pour défendre au Légat, de la part du Roi & du royaume, de rien statuer contre la dignité de la couronne. Les deux premiers se retirerent; mais le chanoine Guillaume resta, pour observer ce qui se passeroit. Simon archidiacre de Cantorberi demanda publiquement au Légat qu'on lût la lettre de sa légation; ce qui fut fait. On lut aussi les bulles de la canonisation de S. Dominique & de S. François, & celle pour faire la fête de S. Edouard.

CVI. Décret du concile de Londres. *ann. 1237. t. XI. concil.*

Le Légat publia dans ce concile trente-un décrets, avec le suffrage & le consentement du concile. Voici les principaux de ces décrets : Ordre de consacrer, dans le terme de deux ans, les églises qui sont achevées de bâtir, sous peine d'interdiction; c'est apparamment que, pour éviter la dépense, on se contentoit de les faire bénir. On condamne l'erreur de ceux qui croyoient qu'il y avoit du péril pour les enfans qu'on baptisoit le samedi de Pâques & celui de la Pentecôte. Le décret ajoute que le Pape en personne fait cette fonction ces deux jours-là, & que l'église l'observe dans les autres parties du monde. On condamne les prêtres qui refusoient d'entendre les confessions, à moins que les pénitens ne leur donnassent quelques retributions. L'Evêque établira dans chaque doyenné des confesseurs pour les curés & les autres clercs qui auront répugnance de se confesser à leurs doyens. On défend de donner à ferme les doyennés, les archidiaconés & les autres dignités semblables, ou les revenus de la jurisdiction spirituelle, & ceux qui proviennent de l'administration des sacremens. Défense d'affermer jamais les églises à des laïcs, ni à des ecclésiastiques pour plus de cinq ans, & les baux se feront en présence des évêques ou des archidiacres. On n'admettra aux vicairies que des prêtres ou des personnes qui soient en état de l'être, aux premiers quatre-tems, & qui promettent avec serment de résider dans leurs cures. Le collateur ne conférera aucun bénéfice, qu'il ne lui conste de la mort du titulaire, sous peine, pour ce dernier, de suspense de tout office & bénéfice. Pareille peine contre un autre qui s'empare, de son autorité propre, du bénéfice dont un autre est en possession, ou qui se défend à main armée dans la possession dont il a été juridiquement débouté.

On ordonne l'exécution des anciens canons sur la résidence, &

contre la pluralité des bénéfices à charge d'ames. On condamne ceux qui, après avoir contracté des mariages clandestins, ne laissoient pas d'obtenir des bénéfices, & recevoir les ordres sacrés. Les biens qu'ils auront acquis depuis ces mariages, appartiendront aux églises qu'ils ont possédées; & les enfans qui en seront nés, seront incapables d'être promûs aux ordres, ou pourvûs de bénéfices. Défense aux enfans des clercs concubinaires de succéder aux bénéfices de leurs peres. On confirme l'ordonnance faite par les abbés de l'ordre de S. Benoît, de faire observer l'abstinence selon la regle. Les novices feront aussi profession après l'année de probation finie. Aucun ne sera fait abbé, ni prieur, qu'il n'ait fait profession. Défense aux archidiacres de rien prendre pour exempter de la visite ou de la correction. Ils prendront soin que les prêtres entendent les paroles du canon & celles du baptême. Ce concile ne dura que trois jours, & finit le 22 de novembre 1237.

CVII. Plaintes contre les chevaliers de l'ordre Teutonique. *an.* 1250. *Rainald. Grég. XI. l. xj. ep.* 69. *an.* 1237.

Nous avons vu ci-devant la réunion des chevaliers de Christ, ou freres de l'épée, à l'ordre des chevaliers Teutoniques. Cette union s'exécuta seulement cette année 1237. après la défaite des chevaliers de Christ, qui furent maltraités par les Livoniens. Mais peu d'années après, ces chevaliers donnerent sujet à l'Evêque de Prusse de faire de grandes plaintes contr'eux; qu'ils détournoient les Livoniens de se convertir au christianisme, afin d'exercer sur eux une domination plus dure; quils traitoient si cruellement les nouveaux chrétiens, que plusieurs retournoient à leur ancienne superstition; qu'ils s'élevoient contre l'Evêque même, disputoient ses droits, & usurpoient ses revenus, quoiqu'il les eut comblé de bienfaits; qu'ils avoient mis à mort un noble Prussien qui leur avoit été donné en ôtage; & cela parce qu'il ne vouloit pas leur payer une certaine somme d'argent. Le Pape averti de ces désordres écrivit à l'Evêque de Minden d'ordonner à ces chevaliers de donner satisfaction à l'Evêque de Prusse.

CVIII. Stigmates de S. François. *an.* 1237. *Vading. an.* 1237. *n.* 1. 2. 3.

De tout tems, les stigmates de S. François ont été un sujet de dispute; un fait si extraordinaire, ayant paru incroyable à bien des personnes. Frideric évêque d'Olmutz en 1236. publia une patente, portant que ni S. François, ni aucun autre Saint ne devoit être peint dans l'église avec des stigmates, qu'il y avoit péché de soutenir le contraire, & que c'étoit être ennemi de la foi, que d'enseigner un fait si apocryphe. Un prédicateur de l'ordre de S. Dominique passa plus avant; car étant venu à Oppan, ville alors de Moravie, maintenant de Silésie, il prêcha publiquement que S. François n'avoit point porté les stigmates sur son corps; que les freres mineurs qui l'enseignoient, étoient des imposteurs & de faux prédicateurs, qui ne le disoient que pour faire valoir la quête, & qu'il pouvoit les excommunier de l'autorité du Pape.

Au mois d'avril 1237.

Grégoire IX. l'ayant appris, écrivit aux supérieurs de l'ordre des freres prêcheurs de suspendre le religieux de la prédication, de le lui envoyer pour être puni selon ses mérites; en même tems, il écrivit à l'Evêque d'Olmutz en particulier, & en général à tous les fideles d'Allemagne, pour certifier la vérité des stigmates de S. François, comme ayant été le principal motif de sa canonisation. Ainsi cette contradiction & ces doutes ne servirent qu'à affermir la créance de ce fait si miraculeux.

CIX. Hermites de S. Augustin.

Vading. Apologet. 52. n. 6. & 5. 4. n. 3. & Annal. an. 1237. n. 11. V. Eliot. hist. des ordr. relig. t. III. p. 8. & seq. rapportez ceci à l'an 1241. 13. de Greg. IX.

On voyoit alors en Italie certains disciples de Jean le Bon, lesquels se disoient hermites de S. Augustin, & vivoient d'aumônes, recevoient de l'argent & tout ce qu'on leur donnoit, portoient des tuniques ceintes de courroyes, tantôt tenans des bâtons à la main, & tantôt sans bâtons; leur habit étoit gris comme celui des franciscains; ce qui les faisoient souvent prendre pour des freres mineurs, & diminuoient les charités qu'on avoit accoutumé de donner à ceux-ci. Les freres mineurs en porterent leurs plaintes aux deux Légats, que le pape Grégoire IX. avoit envoyés en Lombardie, Rainalde évêque d'Ostie, protecteur de l'ordre des freres mineurs, & Thomas cardinal du titre de Ste. Sabine. Les Légats en écrivirent au Pape, qui ordonna que, pour distinguer ces deux sortes de religieux, ceux de S. Augustin porteroient à l'avenir un habit noir ou blanc, avec des manches larges & longues en forme de coules, ceint d'une ceinture de cuir par-dessus, assez longue pour être vue; qu'ils porteroient toujours à la main des bâtons de cinq palmes, faits en forme de béquilles; que leur robe seroit de telle longueur, qu'on pourroit voir leurs souliers, qui les distinguoient des freres mineurs qui étoient déchaux, & qu'enfin ils diroient de quel ordre ils étoient, quand ils recevroient l'aumône.

Il y eut plusieurs de ces hermites de S. Augustin qui se soumirent à cette bulle; mais il y en eut d'autres de la Marche d'Ancône qui en appellerent au Pape mieux informé, lequel ordonna, par une seconde bulle, que les Augustins, nonobstant leur appel, prendroient l'habillement qu'il leur avoit prescrit par sa premiere bulle. Ils ne se rendirent pas encore : André prieur général de la plus grande partie des hermites de la Marche d'Ancône vint trouver le Pape, qui étoit alors à Grotta-Ferrata, pour obtenir la permission de poursuivre leur appel; ce qui leur ayant été refusé, il demanda au Pape qu'il leur accorda au moins de conserver leur habit gris, sans les contraindre à prendre le noir; mais seulement de leur permettre de porter des coules sans ceintures, par quoi ils seroient assez distingués des freres mineurs qui portoient une ceinture de corde sur leurs habits. La bulle est du 18 août 1241. ou de

1237. comme la précédente ; & cette congrégation prit le nom de Brittine, du lieu de sa demeure dans la Marche d'Ancône.

Les premiers hermites disciples du bienheureux Jean le Bon, dont on a parlé, se nommoient Bonites, du nom de leur instituteur. Ceux de la Marche d'Ancône s'appelloient Brittiniens, à cause du lieu de leur demeure à Brittini dans la Marche d'Ancône. Leur vie étoit très-austere, ne mangeant jamais de viande, jeûnant depuis l'Exaltation de la Ste. Croix jusqu'à Pâques, tous les mercredis, vendredis & samedis de l'année. Ils ne mangeoient du fromage & des œufs que trois fois la semaine, & s'en abstenoient pendant l'Avent, qu'ils commençoient à la S. Martin & pendant le Carême, pendant lequel il ne leur étoit pas même permis d'en user dans les lieux où la coutume étoit d'en manger.

D'autres hermites de Toscane s'étant mis en commun, demanderent une regle au saint siege ; & le pape Innocent IV. élu en 1243. leur permit de prendre la regle de S. Augustin. Il y eut de plus d'autres hermites nommés sacchetz ou hermites du sac ou de la pénitence ; & encore les hermites disciples de S. Guillaume de Malaval, nommés de son nom Guillemites, & ceux du Montfabal : ces deux dernieres congrégations suivoient la regle de S. Benoît. Le pape Alexandre IV. élu en 1254. réunit ces congrégations d'hermites en un corps de congrégation en 1256. & ordonna qu'à l'avenir ils ne feroient plus qu'un seul ordre, dont le premier général fut Lanfranc Septala Milanois, qui étoit déja auparavant général des hermites Jean-Bonites.

Telle fut l'origine des religieux Augustins mendians ; mais les Guillemites ne demeurerent pas longtems dans cette union. Ils souffroient avec peine de se voir tirer de l'institut de S. Guillaume & de la regle de S. Benoît, que les papes Grégoire IX. & Innocent IV. leur avoient accordés. Ils solliciterent si bien Alexandre IV. qu'il leur permit de demeurer comme auparavant sous leur général particulier, comme on le voit par sa bulle donnée à Anagni en 1256.

CX. Réunion prétendue des Jacobites & des Nestoriens à la communion catholique. *an. 1237. Matth. Paris. an. 1237. Rainald. &c.*

Les freres prêcheurs qui étoient en la terre sainte, écrivirent au pape Grégoire IX. quelque tems après la mort de leur général le bienheureux Jourdain, arrivée en 1237. une nouvelle qui fit infiniment de plaisirs à tous les catholiques, & qui auroit eu de très-grandes suites pour l'abolition du schisme, si elle se fut trouvée aussi solide qu'elle étoit flatteuse. Cette lettre portoit : Le Patriarche des Jacobites Orientaux, homme vénérable par son âge, sa science & sa vertu, est venu cette année faire sa dévotion à Jérusalem, avec une nombreuse suite d'évêques & de moines de sa nation. Nous lui avons expliqué la foi catholique, &, avec la

grace de Dieu, nous l'avons amené à ce point ; que le dimanche des Rameaux à la procession solemnelle qui se fait du Mont des Oliviers à Jérusalem, il a promis obéissance à l'Eglise Romaine, abjurant toutes sortes d'hérésie, & nous a donné sa confession de foi écrite en caldéen & en arabe : il a même pris notre habit en partant. Sous son obéissance sont les Caldéens, les Medes, les Perses & les Arméniens, dont le pays est déja ravagé par les Tartares pour une bonne partie. Son obédience s'étend sur soixante & dix provinces habitées par une multitude innombrable de chrétiens, sujets toute-fois & tributaires des Sarrazins, excepté les moines qui ne payent point de tribut. Deux Archevêques ont fait la même soumission, l'un Jacobite d'Egygte, l'autre Nestorien d'Orient, qui sont reconnus pour supérieurs en Syrie & en Phenicie. Nous avons déja envoyé quatre de nos freres en Arménie, pour apprendre la langue, voulant satisfaire aux instantes prieres du Roi & des seigneurs.

Nous avons reçu plusieurs lettres du Patriarche des Nestoriens, dont l'obédience s'étend dans la grande Inde, le royaume du Prêtre-Jean & les états les plus proches de l'Orient ; & a promis à frere Guillaume de Montferrat, qui a demeuré quelque tems auprès de lui, de se réunir à l'église. Nous avons encore envoyé de nos freres en Egypte vers le Patriarche des Jacobites du pays, dont les erreurs sont plus grandes que celles des Orientaux ; & ils y ajoutent la circoncision, comme les Sarrazins. Ce Patriarche nous a aussi témoigné vouloir se réunir à l'unité de l'église. Il a déja retranché plusieurs erreurs, & défendu de circoncir ceux de son obédience : elle s'étend dans la petite Inde, l'Ethiopie & la Lybie, outre l'Egypte ; mais les Ethiopiens & les Lybiens ne sont point sujets des Sarrazins. Quant aux Maronites du mont Lyban, il sont revenus depuis longtems à l'obédience de l'église, & ils y perséverent. Toutes ces nations acquiescent à la doctrine de la Trinité & à nos prédications. Les Grecs sont les seuls qui perséverent dans leur malice, & qui s'opposent par-tout à l'Eglise Romaine, en secret & à découvert. Ils blasphêment tous nos sacremens, & traitent de mauvaise & d'hérétique toute secte différente de la leur. Voyant donc une si grande porte ouverte à l'évangile, nous nous sommes mis à apprendre les langues, nous en avons établis une école dans chacun de nos couvens, & nous avons déja des freres qui prêchent ces diverses langues, principalement en arabe, qui est la plus commune dans le pays.

Greg. IX. l. xj. ep. 1. 72. apud Rainald. Matth. Paris. ad ann. 1237. p. 372.

Le Pape témoigna une extrême joie de cette nouvelle dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet au Patriarche des Jacobites ; mais le Patriarche n'avoit fait cette démarche que par la crainte des Tartares.

tares. Il s'étoit d'abord adressé aux Musulmans & aux autres dont il pouvoit espérer quelque secours; & n'en ayant point reçu, il s'adressa aux chrétiens, qui le secoururent promptement. Ensuite, la tempête étant passée, les plus puissans de sa communion le firent renoncer à celle l'Eglise Romaine.

CXI. Affaires de la croisade. *ann. 1237. Matth. Paris. p. 369. Lobineau. hist. de Bret. l. vj.*

La croisade pour la terre sainte & celle pour la conservation de l'empire de Constantinople étoit toujours le grand objet des sollicitudes du Pape. Il appella auprès de lui Pierre de Dreux prince de la maison de France, qui, après avoir étudié longtems à Paris, comme étant destiné à l'état ecclésiastique, le quitta pour embrasser l'état militaire, d'où lui vient le surnom de Mau-Clerc. Ayant épousé l'héritiere de Bretagne, il en devint duc en 1214. & la gouverna vingt-trois ans: en 1237. Jean son fils aîné ayant atteint l'âge de majorité, il lui céda le duché de Bretagne, & ne prit plus que la qualité de Pierre de Braine chevalier. On fut fort surpris que le pape Grégoire IX. l'eut choisi pour lui confier la conduite de l'armée chrétienne contre les infideles, & la dispensation des sommes d'argent destinées à l'entretien des croisés; car tout le monde savoit qu'il avoit été excommunié plusieurs fois, & avoit été convaincu de s'être révolté contre le Roi de France son souverain, & d'avoir violé les alliances qu'il avoit avec le Roi d'Angleterre. Pierre de Dreux se croisa en 1237. avec deux mille chevaliers & dix mille hommes de pied, pour le secours de l'empire de Constantinople; mais le Pape lui écrivit le 13 janvier 1238. d'y mener seulement quinze cens chevaliers & six mille hommes de pied, parce qu'il y avoit déja beaucoup de troupes soudoyées à Constantinople; mais & les affaires de Constantinople, & celles de la terre sainte étoient extrêmement brouillées, il étoit très-mal-aisé d'y apporter le secours nécessaire pour conserver l'une & l'autre.

Greg. IX. l. xj. ep. 351. apud Rainald. ann. 1238. n. 2.

A Constantinople, l'empereur Jean de Brienne étant mort le 23 de mars 1237. le jeune Baudouin de Courtenay héritier de l'empire étoit occupé à faire de l'argent, & à ramasser des troupes pour passer à Constantinople, & soutenir cet empire chancelant. Plusieurs seigneurs s'étoient croisés pour ce dessein, suivant les pressantes exhortations du Pape, qui écrivit aux Rois de France & d'Angleterre en 1238. de faire consentir les prélats de leur royaume à une levée sur le clergé du trentieme de leurs revenus pendant trois ans, pour le secours de Constantinople, & en même tems il obligea les ecclésiastiques des provinces de Patras, de Corinthe, de Thebes & d'Athenes, de donner la troisieme partie de leurs revenus & de leurs meubles pour cette guerre qui les regardoit de si près.

Greg. IX. l. xij. ep. 311. 1238.

Lib. xj. ep. 319.

Comme le danger croissoit tous les jours, & que les François, qui étoient à Constantinople, se trouvoient réduits à l'extémité, 1239.

le Pape crut devoir tourner de ce côté-là toutes les forces des croisés, tant de ceux qui avoient pris la croix pour y aller avec le nouvel empereur Baudouin, que de ceux qui s'étoient croisés pour la terre sainte, à la tête desquels étoit Thiebaut IV. comte de Champagne, devenu roi de Navarre par le décès de Sanche le fort son oncle maternel; Pierre de Dreux ci-devant duc de Bretagne, dont on a parlé, Hugues IV. duc de Bourgogne, Henri comte de Bar, Amauri comte de Montfort, le Comte de Vendôme & plusieurs autres seigneurs François devoient être de ce voyage; mais comme ils se disposoient à partir, ils s'apperçurent que le Pape ne vouloit plus fournir les sommes qui étoient destinées pour la terre sainte, & qu'il avoit d'abord ordonné qu'on leur remit : ils s'en plaignirent à lui-même; & le Pape leur répondit le 9 de mars 1239. qu'encore qu'il ait extrêmement à cœur l'affaire de la terre sainte, toute-fois voyant le danger dont est menacé l'empire de Romanie, & que le soutien de la terre sainte en dépend entiérement, il a résolu, par le conseil des cardinaux, d'y envoyer le secours destiné à la terre sainte : c'est pourquoi il les exhorte à se tenir prêts pour le passage de la S. Jean prochaine.

Grég. IX. l. xij. ep. 399. apud Rainald. n. 79.

Sur cet avis, les seigneurs s'assemblerent à Lyon pour régler leur voyage; mais comme ils tenoient leur conférence, il vint un Nonce en grande hâte pour leur défendre, de la part du Pape, de passer outre, & leur ordonner de retourner promptement chez eux. Ils répondirent avec chaleur : D'où vient cette variation dans la cour de Rome? N'est-ce pas ici le terme & le lieu qui nous ont été prescrits depuis longtems par les légats & les prédicateurs du Pape? Nous avons préparé nos vivres, nos armes & tout ce qui nous est nécessaire : nous avons engagé ou vendu nos terres, nos maisons & nos meubles : nous avons dit adieu à nos amis : nous avons envoyé devant notre argent à la terre sainte, & annoncé notre arrivée : nous sommes prêts du port, & maintenant nos pasteurs changent de langage, & veulent empêcher le service de Jesus-Christ.

Matth. Paris. an. 1239. p. 461.

Incontinent après vinrent des envoyés de l'Empereur qui représenterent fortement aux croisés qu'ils ne devoient point se hâter de partir, sans l'avoir à leur tête. Ces oppositions du Pape & de l'Empereur réduisirent les croisés dans un très-grand embarras, ne sachant quel parti prendre, & chacun ne songeant plus qu'à ce qui le regardoit en particulier. Plusieurs retournerent chez eux, murmurant contre les prélats qui les avoient engagés à cette entreprise. D'autres s'embarquerent à Marseille avec le Roi de Navarre, qui passa au mois d'août à la terre sainte, & plusieurs de ceux-là s'arrêterent en Sicile, attendant les seigneurs qui devoient venir au printems; d'autres se rendirent à Brindes, par la permission de

l'empereur Frideric. L'empereur Baudouin de Courtenay étoit toujours en France, assemblant tout ce qu'il pouvoit de croisés pour les mener avec lui à Constantinople, & cherchant de l'argent pour subvenir aux frais de son voyage & de sa guerre contre les infideles. Nous avons parlé ailleurs de son voyage à Constantinople.

Asan roi de Bulgarie, ayant renoncé à l'alliance des Romains, pour s'attacher aux Grecs, le Pape écrivit à Bela IV. roi de Hongrie pour l'exhorter à lui déclarer la guerre, promettant à ceux qui prendroient les armes dans cette guerre la même indulgence que pour la terre sainte, attendu principalement que la Bulgarie est comme le berceau de l'hérésie des Manichéens, qui sont encore fort communs dans ce royaume : c'est pourquoi le Pape l'expose à être conquis par Bela ou par tout autre Prince catholique, suivant l'ordonnance du quatrieme concile de Latran, chap. 3. Bela répondit qu'il avoit fort exhorté l'empereur Vatace à se soumettre au saint siege, & qu'il se flattoit d'y réussir, lorsqu'il a reçu ses lettres par lesquelles il le presse d'attaquer Asan; que ce Prince avoit épousé sa sœur, dont il avoit un fils qui devoit être son héritier; que Vatace avoit aussi fait épouser la niéce du Roi de Hongrie à son fils; que Vatace lui-même étoit frere de la Reine de Hongrie, & fort uni à Bela; que, malgré toutes ces liaisons, il vouloit bien entreprendre la guerre contre Asan, à ces conditions : 1°. Que la Bulgarie lui sera soumise pour le temporel, & au Pape pour le spirituel. 2°. Que la légation de Bulgarie ne sera donnée qu'au Roi de Hongrie; ensorte qu'il aura le pouvoir d'y borner les diocèses & les paroisses; car, ajoute-t-il, si nous entrons en Bulgarie avec un Légat, les habitans croiront que c'est à l'Eglise Romaine, & non à nous, que nous la voulons soumettre même pour le temporel; ce que les Bulgares ne souffriront jamais. 3°. Il y a vers la Bulgarie un pays nommé Zemram, qui n'est encore attribué à aucun diocèse; nous demandons le pouvoir de l'assigner à tel évêché qu'il nous plaira. 4°. Qu'il nous soit permis de faire porter la croix devant nous en cette guerre, & qu'on publie excommunication contre ceux qui voudroient nous attaquer pendant cette expédition. 5°. Enfin, que le Pape révoque toutes les constitutions de l'Evêque de Palestrine son légat, quant à la peine d'excommunication qui s'étend si loin, que presque toute la Hongrie, petits & grands, & les prélats même l'ont encourue, ou l'encourent encore tous les jours inévitablement. Il ne paroît pas que Bela ait fait la guerre au Roi des Bulgares : ces deux Princes firent leur appointement peu après. Le Pape accorda néanmoins au roi Bela de choisir pour Légat celui qu'il voudroit des évêques de son royaume, & il ordonna aux freres prêcheurs & aux mineurs de ce pays de prêcher la croisade contre les Bulgares.

CXII. Bela roi de Hongrie est exhorté par le Pape de faire la guerre aux Bulgares. *an.* 1238. *Grég. IX. l. xj. ep.* 373. *Vide Rainald. n.* 7. 12.

7. juin. 1238.

Peut-être Syreim qui est l'ancienne Sirmium.

Grég. IX. l. xij. ep. 211. 212. *apud Rainald. an.* 1238.

CXIII. Etat de l'église d'Orient. an. 1238. *Vide Rainald. hoc anno. & Grég. IX. l. xj. ep. 449.*

Nous voyons par quelques épîtres du pape Grégoire IX. que l'église d'Orient étoit alors dans un état peu conforme à la sainteté qui y devoit régner. Les chevaliers de l'Hôpital de S. Jean de Jérusalem avoient reçu des terres & des revenus de l'empereur Vatace, pour le servir contre les Latins. On les accusoit d'entretenir dans leurs terres des femmes perdues, avec lesquelles ils vivoient dans le désordre; qu'ils possédent des biens en propre; qu'ils retirent chez eux des voleurs, des meurtriers, des pélerins & des hérétiques; qu'ils diminuent leurs aumônes ordinaires; qu'ils changent les testamens de ceux qui meurent dans leur hôpital; que plusieurs d'entr'eux étoient suspects d'hérésie; c'est ce que le Pape leur reproche dans sa lettre du 13 mars 1238. Vers le même tems, le Pape écrivit au Patriarche de Jérusalem d'empêcher que les homicides volontaires ne jouissent de l'immunité ecclésiastique, en se réfugiant dans les lieux appartenans aux religieux, & que les chanoines du S. Sépulchre n'abusassent le peuple, en disant que le feu descendoit du ciel la veille de Pâques, & ne montrassent pour de l'argent un lieu où ils prétendoient que Jesus-Christ avoit été emprisonné. Il écrivit aussi au Patriarche de Jérusalem & à celui d'Antioche, que l'on n'empêchât pas les Sarrazins captifs d'ouir le sermon, & d'embrasser le christianisme. Le Patriarche Latin d'Antioche se plaignit au Pape que le prince d'Antioche Boémond V. refusoit de recevoir de lui l'investiture de sa principauté par l'étendart & le serment, comme avoient fait ses prédécesseurs; que les abbés & les moines des Grecs, des Arméniens & des Georgiens refusoient de le reconnoître, sur-tout le Catholique des Arméniens. Le Patriarche Grec de la même ville avoit même osé excommunier cette même année le Pape & toute l'Eglise Romaine, prétendant que son église étoit au-dessus de celle de Rome, par l'antiquité & la dignité. Tel étoit l'état de l'église d'Orient en 1238.

Grég. IX. l. xij. ep. 203. apud Rainald. an. 1238.

CXIV. Concile de Cognac. ann. 1238. *t. XI. concil p. 556.*

On voit quel étoit celui de l'église de France dans les réglemens du concile de Cognac, tenu le douzieme jour d'avril 1238. par Geraud de Malemon archevêque de Bourdeaux. La chicane y étoit au suprême dégré parmi le clergé. Les prêtres faisoient la fonction d'avocats & de procureurs. On leur défend de le faire, sinon gratuitement & pour les églises ou pour les personnes misérables. On le défend de même aux moines & aux chanoines-réguliers; mais on ne parle point des clercs, parce qu'alors il n'y avoit guères qu'eux capables de ces fonctions. On défend de donner une somme d'argent aux moines pour leurs vestiaires. On ordonne aux procureurs & aux administrateurs des monasteres de rendre leurs comptes tous les mois, & les abbés tous les ans dans leur chapitre général; que l'on tienne les cloîtres bien fermés aux heures convenables,

& que les religieux ne sortent jamais sans permission, ne mangent & ne demeurent cachés dans les villes ou les villages; qu'ils n'y usent point de manteaux; qu'ils ne possédent rien en propre, sous peine d'être privés de la sépulture ecclésiastique; qu'ils ne portent point d'habits précieux, ni d'habits de dessus qui ne soit fermé & sans manche, ni d'annaux, ni de brasselets, & qu'ils portent la tonsure conforme à leur état; qu'ils ne se rendent point cautions, & n'empruntent point; qu'ils ne mangent point de viandes chez les séculiers, sous peine d'excommunication; qu'ils ne se chargent point du soin des ames, ni des paroisses, sans nécessité & sans la permission de leur Abbé, & l'agrément de l'Evêque diocèsain; que les moines & les chanoines-réguliers ne demeurent pas seuls dans les prieurés, les celles ou les granges. Défense de faire des confrairies de laïcs, sans la permission de l'Evêque. Ordre aux patrons des églises de donner aux prêtres desservans une portion congrue suffisante pour leur nourriture & entretien honnêtes. Défense de permettre aux prêtres étrangers de célébrer, qu'ils ne montrent leurs lettres d'ordre.

CXV. Réforme des moines en Angleterre. ann. 1238. *Matth. Paris. p. 401.*

Les mêmes abus à-peu-près régnoient en Angleterre; & quoique le légat Othon eut loué au concile de Londres les abbés bénédictins, qui avoient rétabli l'abstinence de la chair dans leurs monasteres, il ne laissa pas de les assembler à Londres dans l'église de S. Martin, pour leur notifier les décrets que le Pape avoit fait pour la réforme de l'ordre de S. Benoît. Voici ce qu'il y a de plus singulier; car pour le reste, ils répriment les mêmes abus qu'on a vu au concile de Cognac. On n'admettra désormais aucun novice à la profession avant l'âge de vingt-un ans accomplis, ni au noviciat avant dix-neuf ans. Dès que l'année de probation sera finie, le novice fera profession, ou sera renvoyé; s'il demeure, il sera censé profet. On ne prendra rien pour entrer en religion, & on ne fera aucune paction pour ce sujet. Les officiers du monastere rendront compte de leur administration au moins trois fois l'année, & remettront de bonne foi à l'Abbé ce qu'ils auront de reste. On gardera toujours le silence aux lieux & aux tems marqués par la regle. On observera le statut touchant l'abstinence de la chair, dont on a parlé ci-devant. Les habits & les lits des moines seront suivant la regle. Les religieux ne porteront point de linges, & coucheront dans un même dortoir. Ils assisteront à tout l'office, particuliérement à la collation ou lecture, qui se fait avant complies & à complies. Ils pratiqueront l'hospitalité avec charité & bonne volonté. Ils feront écrire avec la regle les constitutions des papes qui les regardent, & qui sont dans la compilation de Grégoire IX. Les abbés assemblés par le Légat reçurent ces constitutions comme venues

du ciel, les firent publier dans leur chapitre & obſerver rigoureuſement par leurs communautés.

CXVI. Le légat Othon eſt inſulté à Oxford. ann. 1238. Matth. Paris. an. 396.

Le même légat Othon étant venu à Oxford, y fut reçu avec honneur, & logé près de la ville, à Oſnei abbaye de chanoines-réguliers de S. Auguſtin. Les écoliers lui envoyerent avant dîner un préſent honnête pour ſa table, & vinrent après le dîner pour le ſaluer; mais le portier qui étoit un Italien, entrouvrant la porte, leur refuſa l'entrée. Les écoliers forcerent la porte, & entrerent avec impétuoſité. Les Romains domeſtiques du Légat voulant les repouſſer, on commença à ſe battre à coups de poings & de bâtons. Le Maître-d'hôtel qui étoit le frere du Légat, & à qui ce Prélat avoit donné cet emploi, de peur qu'on ne l'empoiſonnât; ce Maître-d'hôtel (nommé par dériſion par les écoliers Nabuzardan, du nom du Maître-d'hôtel de Nabuchodonoſor,) étant dans la cuiſine pour donner ſes ordres, il vit un pauvre prêtre Hibernois, qui étoit à la porte, attendant quelques reſtes de ce qu'on deſſervoit, le Maître-d'hôtel lui jetta de l'eau bouillante d'une chaudiere. Un clerc qui étoit préſent, banda un arc qu'il tenoit, en tira une fléche, dont il perça le frere du Légat, qui tomba mort. On fit un grand cri, & le Légat ſe ſauva dans la cour de l'égliſe, revêtu d'une chape de chanoine, & ferma la porte ſur lui.

La nuit ſuivante, il monta à cheval, & vint en diligence trouver le Roi ſon protecteur: cependant les écoliers en furie le cherchoient, en criant: Où eſt-il cet uſurier, ce ſimoniaque inſatiable d'argent, qui ſéduit le Roi, qui enrichit les étrangers de nos dépouilles. La plûpart de ſes gens demeurerent cachés dans l'abbaye. Le Roi envoya promptement à Oxford le Comte de Varenne avec main-forte, pour délivrer les Romains qui s'étoient cachés, & arrêter les écoliers, dont trente furent mis en priſon dans un château voiſin. Le Légat ayant aſſemblé quelques évêques, mit en interdit la ville d'Oxford, ſuſpendit tous les exercices de l'univerſité, & excommunia tous ceux qui avoient eu part à cette violence. Il vouloit pouſſer les choſes plus loin; mais, ſur les remontrances des évêques qui regardoient l'univerſité d'Oxford comme une ſeconde égliſe d'Angleterre, il ſe contenta d'une ſatisfaction que les écoliers lui firent, venant à pied depuis l'égliſe de S. Paul juſqu'au logis du Légat, près d'un mille de diſtance, & ſe préſentant à lui ſans manteaux, ſans ceintures, & déchauſſés, ils lui demanderent pardon: il le leur accorda, leva l'interdit, rétablit l'univerſité d'Oxford, & leur donna des lettres pour empêcher que cet accident ne leur attirât aucun reproche d'infâmie.

CXVII. Queſtion ſur la pluralité des

Nous avons vu ci-devant que le légat Othon, dans le concile de Londres en 1237. ayant propoſé le décret contre la pluralité des

bénéfices, il y eut opposition de la part de quelques évêques qui en écrivirent au Pape, lequel manda au Légat de surseoir à l'exécution, puisqu'on ne pouvoit exécuter le décret, sans troubler le royaume, & donner occasion de répandre le sang. L'anné suivante, Guillaume de Paris ayant assemblé les docteurs dans le chapitre des freres prêcheurs, fit décider, par leurs suffrages, la question de la pluralité des bénéfices. L'on y déclara que l'on ne pouvoit en tenir deux, pourvu que l'un des deux valut quinze livres parisis, c'est-à-dire, deux cens livres de notre monnoye. Le même Guillaume évêque de Paris nous a laissé sur cela un traité écrit apparemment avant la décision dont nous venons de parler.

bénéfices. *Matth. Paris.* 394. *Thom. Cantiprat. de apib. l. 1. c. 19. Guill. Paris. de collat. benef. c. 6.*

Il avoue que les opinions sont partagées, & que plusieurs personnages de considération soutiennent l'affirmative ; mais il montre que ce doute même prouve qu'il n'est pas permis d'avoir plusieurs bénéfices ; car il n'est pas permis de s'exposer au péril & au doute de commettre un péché mortel ; de plus, personne ne soutient l'affirmative en cette matiere, s'il n'a plusieurs bénéfices, ou ne desire de les avoir, & de-là il se rend juge en sa propre cause ; au lieu que celui qui soutient la négative, s'engage tacitement à n'avoir qu'un seul bénéfice. Il ajoute : Le revenu ecclésiastique n'est donné que pour la subsistance de celui qui sert l'église : or il ne peut servir qu'une église. Un chanoine qui a plusieurs prébendes en diverses églises, frustre l'intention des fondateurs, & fait qu'elle est plus mal servie, en diminuant le nombre des officiers. Il est évident que celui qui cherche plusieurs bénéfices, n'y regarde que le temporel, & nullement le spirituel. Guillaume de Paris ne parle pas des bénéfices à charge d'ames ; car dans ces cas, la pluralité des bénéfices étoit trop odieuse, il n'en étoit pas même question. On remarque que S. Louis ne conféroit jamais de bénéfices à celui qui en étoit déja pourvû, à moins qu'il ne résignât le premier purement & simplement.

CXVIII. Vie de Guillaume d'Auvergne évêque de Paris. *Du Boulay. Univ. Paris. t. III. saeculum V.*

Guillaume de Paris, dont on vient de parler, est souvent nommé Guillaume d'Auvergne, parce qu'il étoit né dans ce pays. Il étudia & professa longtems la théologie à Paris, & enfin fut choisi évêque de cette église en 1228. après la mort de l'évêque Barthelémi mort la même année. Guillaume est célébre non seulement par sa doctrine & ses écrits, qui sont imprimés en deux volumes *in-folio* ; mais aussi par la pureté & l'innocence de sa vie, par son zèle pour la pureté de la discipline ecclésiastique, & pour la conversion des ames, ayant, par ses prédications, converti plusieurs filles débauchées, & ayant commencé la fondation d'une maison pour les retirer.

Nous avons vu qu'il fit décider par les docteurs de l'université de Paris, que la pluralité des bénéfices n'étoit pas permise, & qu'il

avoit écrit deux traités sur le même sujet, & cette décision a toujours été d'un grand poids dans l'église. On raconte de lui un trait qui marque son parfait désintéressement & l'idée qu'il avoit de l'usage que les ecclésiastiques doivent faire de leurs revenus. Un chanoine de sa cathédrale étant mort, sans faire de testament, & ayant laissé une succession de trois mille marcs d'argent, qui, selon l'usage d'alors, appartenoient à l'Evêque, il n'en voulut rien toucher, disant que cet ecclésiastique étoit bien à plaindre d'avoir laissé une telle somme; que son argent soit avec lui en perdition, & qu'on le distribue aux pauvres.

Hist. univers. Paris. Bellarm. Labb. Cave de script. eccl. Oudin. t. III. p. 101.

Guillaume mourut le 30 mars 1248. ou 1249. avant Pâques, & fut enterré à S. Victor, où l'on voit son épitaphe. Ses écrits sont en grand nombre, recueillis en deux volumes *in-folio*, imprimés à Paris en 1674. ce sont pour la plûpart des traités de théologie, comme de la foi, des loix, des vertus, des mœurs, des vices & des péchés, des tentations, des mérites, de la récompense des Saints, de l'immortalité de l'ame, des sacremens en particulier, de la pénitence, deux traités de la pluralité des bénéfices. Outre ces ouvrages imprimés, on trouve encore, sous son nom, un gros recueil sur l'ecclésiaste, un commentaire sur S. Mathieu. On a aussi imprimé, sous son nom, un dialogue sur les sept sacremens; mais, comme l'auteur y cite des écrivains plus nouveaux que Guillaume évêque de Paris, il est évident qu'ils ne sont pas de lui.

CXIX.
L'empereur Frideric II. excommunié par le pape Grégoire IX. an. 1239.
Petrus de Vineis. l. j. ep. 6. Rainald. Albert Stad.

L'empereur Frideric II. ayant fait épouser à Henri, autrement nommé Hentz son fils naturel, Adelasie veuve d'Ubalde & dame de la moitié septentrionale de l'isle de Sardaigne, envoya ce Prince dans cette isle, & l'en déclara Roi, au préjudice des droits du Pape qui prétendoit qu'elle lui appartenoit, comme toutes les autres isles de la mer. Le Pape qui avoit déja d'autres sujets de mécontentement contre l'Empereur, lui fit plusieurs monitions dans les formes, qui firent comprendre à Frideric qu'il le vouloit pousser à bout. Ce Prince écrivit aux cardinaux, pour les prier de retenir les mouvemens du Pape, & de prévenir les malheurs & les scandales qui en seroient les suites. Le Pape ne laissa pas de passer outre, & de publier solemnellement l'excommunication contre l'Empereur le jeudi saint 24 de mars 1236. Elle en marquoit les motifs, qui sont d'avoir excité sédition à Rome, à dessein d'en chasser le Pape & les cardinaux; d'avoir empêché par les siens l'Evêque de Palestrine légat du saint siege, d'agir contre les Albigeois; de ne permettre pas qu'on remplisse les sieges de quelques églises du royaume de Sicile; de permettre que dans le même royaume les clercs soient pris, emprisonnés & proscrits mal-à-propos, de retenir le neveu du Roi de Tunis qui venoit à l'Eglise Romaine pour recevoir le baptême; de

de retenir en prison Pierre Sarrazin noble citoyen Romain, qui venoit à Rome de la part du Roi d'Angleterre; d'avoir envahi la Sardaigne & d'autres terres de l'Eglise Romaine; d'avoir dépouillé de leurs biens quelques cathédrales & quelques monasteres; d'avoir empêché le secours de la terre sainte & le rétablissement de l'empire de Constantinople. Le Pape le déclare donc excommunié, & déclare ses sujets absous de leur serment de fidélité, leur défend même de l'observer, tant qu'il demeurera excommunié, & se réservant de procéder contre lui sur d'autres chefs, principalement sur la diffamation où il est de n'avoir pas de bons sentimens sur la foi catholique.

Frideric apprit cette nouvelle, étant à Padoue, d'où il écrivit aux Romains, leur faisant de grands reproches, de n'avoir point empêché le Pape de procéder contre lui, & les menaçant de leur ôter ses bonnes graces, comme à des ingrats. Le Pape de son côté écrivit à tous les prélats de la chrétienté, aux rois, aux princes & aux seigneurs, pour leur faire connoître les motifs qui l'avoient porté à prononcer l'excommunication contre lui. Frideric en usa de même, & écrivit à tous les prélats & les potentats, répondant en particulier à tous les sujets de plaintes que le Pape prétendoit avoir contre lui, & proposant ceux qu'il prétendoit avoir contre le Pape.

Petrus de Vineis. l. j. ep. 7.
Rainald. an. 1239. n. 13. 15.
Petrus de Vineis. l. j. ep. 21.

Ces lettres de l'Empereur ne demeurerent pas sans réponse. Grégoire IX. écrivit de son côté à tous les princes & à tous les prélats, où il réfute tout ce que l'Empereur avoit avancé contre lui. Il l'accuse d'ingratitude envers le saint siege, & des oppressions des églises du royaume de Sicile, & lui reproche le traité honteux qu'il avoit fait avec le Sultan d'Egypte: il dit que Frideric a avancé que le Pape ne l'a pu excommunier à cause de l'indignité de sa personne, & enfin d'avoir de dangereux sentimens sur la foi, & de dire que le monde entier a été trompé par trois imposteurs, Jesus-Christ, Moyse & Mahomet; qu'il n'y a que des insensés qui puissent croire que Dieu créateur de tout, ait pu naître d'une Vierge; qu'on ne doit croire que ce qu'on peut montrer par la raison naturelle. L'auteur de la vie de Grégoire IX. qui est contemporain, dit que Frideric avoit pris ses erreurs sur l'incarnation & l'eucharistie, par le commerce avec les Grecs & les Arabes qui lui promettoient la monarchie universelle par la connoissance des astres, & l'avoient tellement infatué, qu'il se croyoit un Dieu, sous l'apparence d'un homme, & disoit qu'il étoit venu trois imposteurs pour séduire le genre humain; que pour lui il étoit destiné à détruire un quatrieme imposteur, qui est l'autorité du Pape.

Rainald. an. 1239. n. 22. Matth. Paris. & t. XI. concil.

Mais Frideric, dans son épître apologétique aux cardinaux, se

Petrus de Vineis. l. j. ep. 31.

juſtifie ſur l'accuſation des trois impoſteurs, parle de Moyſe & de Mahomet d'une maniere très-orthodoxe, & fait ſur tout le reſte ſa profeſſion de foi correcte & catholique. Il ſoutient que le Pape a perdu ſa puiſſance en perdant la vertu, & le traite de grand Dragon ſéducteur de l'univers, d'Ante-Chriſt, de Balaam, de Prince des ténebres, & proteſte de tirer vengeance de ſes cenſures qu'il tient pour nulles; mais qu'il regarde comme des injures dont il veut ſe venger. Matthieu Paris qui vivoit dans le même tems, rapporte l'accuſation des trois impoſteurs, comme une calomnie inventée par ſes ennemis, de même que les autres imputations d'erreur ſur l'incarnation & l'euchariſtie. Nous verrons dans un autre livre les ſuites de cette affaire.

Matth. Paris. p. 408.



LIVRE CXXIII.

HISTOIRE CIVILE.

Depuis l'an 1238. jusqu'en 1290.

LE jeune Baudouin empereur de Constantinople étoit en France où il mettoit tout en usage pour amasser des troupes & de l'argent, afin de procurer un prompt & puissant secours à Constantinople, qui en avoit un besoin extrême; dans l'intervalle mourut Jean de Brienne empereur, ou plutôt vice-gérent de l'empire pendant la jeunesse de Baudouin; & les seigneurs François qui étoient à Constantinople élurent en sa place pour bail, ou régent de l'empire d'Orient, Anseau de Cahieu gentilhomme Picard, qui s'étoit trouvé à la premiere expédition de Constantinople, & avoit donné dans diverses occasions plusieurs preuves de sa conduite & de son courage.

I. Baudouin empereur de Constantinople se dispose à passer en ce pays. *an. 1238. Du Cange. hist. de Constantinop.*

Le 13 mars 1237.

Dans le même tems, Asan ou Azen roi de Bulgarie, qui jusqu'alors avoit été attaché au partie de Vatace empereur de Nicée, s'en détacha & rechercha l'alliance des François, promettant même de renoncer au schisme des Grecs pour embrasser la communion de l'Eglise Latine; il écrivit à ce sujet au pape Grégoire IX. qui lui envoya l'Evêque de Perugia, en qualité de Nonce, & le pria instamment de donner du secours à Jean de Brienne, dont il ne savoit pas encore le décès, promettant de son côté de faire passer dans peu en Romanie bon nombre de croisés pour la défense de l'empire de Constantinople.

An. 1237. Acropol. c. 34. 36.

Grég. IX. l. xj. ep. 96.

Bientôt après Asan, à la tête d'une puissante armée, entra dans la Thrace, & fut joint par diverses troupes Françoises & d'autres pays, qui vinrent à la rencontre de l'empereur Vatace, qui étoit alors à Chiorli. Ils l'obligerent à se retirer, & formerent le siege de cette place, qui étoit défendue par Nicephore Tarchaniote premier maître-d'hôtel de Vatace. Le siege fut d'abord poussé avec beaucoup de vigueur, & l'on se promettoit de la réduire dans peu de tems, lorsqu'Asan roi de Bulgarie reçut la nouvelle de la mort de sa femme Anne de Hongrie, & d'un fils qu'il avoit eu d'elle. Alors il se retira dans ses états, dans la crainte, disoit-il, qu'il ne s'y fit quelque mouvement; & les François, par sa retraite, ne

ſe trouvant plus en état de pouſſer le ſiege, furent de même obligés de l'abandonner.

II. Aſan roi de Bulgarie ſe réunit aux Latins, puis s'en ſépare. an. 1237. *Acropol.*

Aſan, qui ne s'étoit déterminé à ſe réunir aux Latins que par les preſſantes ſollicitations de la reine Anne ſon épouſe, ſongea alors à ſe réunir à l'empereur Vatace, & à cet effet lui renvoya ſa fille Helene, qui étoit promiſe en mariage à Théodore Laſcaris fils & héritier de Vatace, & qui, à cauſe de ſon bas âge, étoit nourrie auprès de cet Empereur. Aſan renonça en même-tems à la communion des Latins, & épouſa incontinent après Jeanne fille de Théodore Comnene empereur de Theſſalonique. Nous avons vû dans l'hiſtoire eccléſiaſtique ce que fit le pape Grégoire IX. pour engager Bela IV. roi de Hongrie à déclarer la guerre à Aſan, & ce que lui répondit Bela.

Le jeune empereur Baudouin après avoir aſſez heureuſement négocié en France, pour en tirer les ſecours dont il avoit beſoin, paſſa auſſi en Angleterre; mais étant arrivé à Douvres, il y trouva des députés du roi Henri III. qui lui défendirent de paſſer outre, parce qu'il étoit entré dans le royaume ſans avoir pris ſa permiſſion; ce que le Roi attribuoit à préſomption & à mépris. Baudouin s'excuſa le mieux qu'il pût, & jugeant qu'il y avoit d'autres raiſons qui obligeoient le Roi à en uſer ainſi, il ſe diſpoſa à ſortir auſſitôt d'Angleterre, & à retourner en France; mais Henri, touché de ſes excuſes, lui manda de continuer ſon voyage, & de venir à Londres, où il ſeroit reçu avec honneur. Il y arriva le 22 de mai, & après quelque ſéjour il s'en retourna, reportant avec lui environ ſept cens marcs d'argent, que le Roi & le prince Richard comte de Cornoüaille ſon frere lui donnerent.

Grég. IX. l. xj. ep. 264 l. xij. ep. 10. & 311.

Le Pape, qui conſidéroit la conſervation de l'empire de Conſtantinople comme un moyen certain du recouvrement du royaume de Jéruſalem, écrivoit de tous côtés pour procurer au jeune empereur Baudouin les ſecours néceſſaires pour ſon entrepriſe. Il ordonna que tous les deniers des croiſés des diocèſes de Lyon, Mâcon & Châlons-ſur-Marne qui avoient racheté leurs vœux, pour empêchement légitime, fuſſent remis entre les mains du comte de Mâcon pour être employés à la ſolde des gens de guerre. Il fit publier la croiſade contre les Grecs ſchiſmatiques dans les diocèſes de Vienne, de Lyon, de Beſançon, de Bourges, de Cambray, de Toul, Metz, Liege & Verdun. Il pria S. Louis d'employer l'argent qui avoit été levé ſur les Juifs de ſon royaume à la guerre pour le ſecours de Conſtantinople. Il écrivit de même au Roi d'Angleterre & au Comte de Cornoüaille ſon frere, de contribuer à une ſi bonne œuvre.

III. Jean de Be-

Baudouin bien informé du mauvais état des affaires de Conſtan-

tinople, & ne pouvant partir aussi-tôt qu'il l'auroit voulu, envoya devant, avec les troupes qui étoient prêtes, Jean de Bethune, que Jean de Brienne son beau-pere lui avoit donné pour gouverneur, & pour lui servir de conseil dans les affaires qu'il avoit à traiter en Flandre & en France. Ce Prince partit de France vers le mois de mars 1238. & prit le chemin d'Italie, à dessein de s'embarquer à Venise; mais à peine eut-il passé les Alpes, que l'empereur Frideric, qui étoit en Lombardie, lui fit défense d'entrer dans ses terres; Jean de Bethune surpris de ce procédé, alla trouver l'Empereur & lui persuada de consentir au passage des troupes qu'il conduisoit, à condition qu'il demeureroit comme en ôtage auprès de sa personne jusqu'à leur arrivée à Venise. Jean de Bethune obtint enfin la permission d'aller joindre ses troupes; mais il mourut à Venise peu à près son arrivée. Alors la plûpart des croisés se retirerent, les soldats revinrent dans leurs pays, quelques-uns se perdirent dans la Morée, d'autres arriverent à Constantinople après avoir essuyé une infinité de périls.

thune conduisant des troupes à Constantinople, est arrêté par l'empereur Frideric. *an.1238. Philip. Mousk.*

La raison qui porta Frideric à en user ainsi, étoit premiérement la haine qu'il portoit à Jean de Brienne beau-pere de Baudouin; secondement celle qu'il portoit au Pape, qui l'avoit menacé d'excommunication; & en troisieme lieu, l'espérance que lui donnoient l'empereur Vatace & le roi Asan de Bulgarie, que s'il pouvoit faire ensorte que les François fussent chassés de Constantinople, ils reprendroient de lui l'empire de Constantinople & lui en feroient hommage, & se réuniroient à l'Eglise Latine. Frideric, flatté de ces espérances, fit dire à l'empereur Baudouin que, s'il ne lui faisoit hommage des terres qu'il tenoit en Orient, il lui déclareroit la guerre; sur son refus, il fit fermer tous les ports d'Italie qui lui obéissoient, & défendit de laisser embarquer aucunes troupes pour aller en Gréce. Le Pape écrivit en vain à Frideric, pour le prier de lever ces défenses, & de contribuer de sa part à une entreprise si utile & si glorieuse; l'Empereur s'excusa sur de vains prétextes, & Baudouin fut conseillé d'aller en personne trouver le Pape, pour le porter à inspirer à l'Empereur d'autres sentimens à son égard.

Grég. IX. l. xj. ep. 413. 447. Matth. Paris.

IV. Engagement de la Ste. Couronne de N. S. *Galter. Carnut. hist. de suscep. S. Coronæ. Recueil des chartres. p. 2.*

Cependant les Barons François qui étoient à Constantinople, se trouvant absolument épuisés d'argent, furent obligés de vendre les meubles les plus précieux de l'empire, & d'engager les plus saintes reliques, qui, par leur valeur, sont au-dessus de tout prix. Ils engagerent la sainte couronne à plusieurs particuliers pour la somme de treize mille cent trente-quatre perpres monnoye de l'empire, savoir, à Albertin Morosini podestat de la république de Venise à Constantinople, à qui elle fut donnée en dépôt pour qua-

tre mille cent soixante-quinze ; à l'Abbesse de Notre-Dame Periulepte, pour quatre mille trois cens ; à Nicolas Cornaro & Pierre Zanne nobles Vénitiens, pour deux mille deux cens, & aux Génois pour deux mille quatre cens cinquante-neuf, avec faculté de la racheter en rendant les sommes dans un certain tems marqué. Mais comme ces Barons avoient peine à voir cette sainte relique engagée à tant de personnes, ils emprunterent à Nicolas Quirini noble Vénitien la somme dont on a parlé, avec promesse de la rendre dans le mois d'octobre suivant ; après quoi la relique seroit portée à Venise, où elle demeureroit pendant quatre autres mois, pendant lesquels il seroit permis à l'empereur Baudouin, ou à Anseau de Cahieu régent de l'empire, de la racheter, lequel tems passé, Quirini pourroit la garder, vendre ou aliéner, comme il le jugeroit à propos. Ce traité fut arrêté le 4 de septembre 1238.

Incontinent les Barons donnerent avis de cet engagement à l'empereur Baudouin qui étoit en France, & le prierent de faire ensorte de dégager cette sainte relique. Baudouin en parla au roi S. Louis son cousin, & le pria de recevoir la sainte couronne en pur don, craignant que le S. Roi ne se fit conscience d'acheter une chose si sacrée

An. 1238. à prix d'argent. Le Roi accepta la proposition avec beaucoup d'actions de graces, & envoya aussi-tôt deux religieux pour la recevoir, en payant à Nicolas Quirini, la somme dont on étoit convenu avec lui. Nous verrons la suite de cette translation dans l'histoire ecclésiastique.

Alberic. an. 1239 *Philip. Mousk.*

Baudouin, vers le même tems, engagea au roi S. Louis son comté de Namur pour la somme de cinquante mille livres parisis ; après quoi ayant réglé ses affaires domestiques, il donna rendez-vous à ses troupes, dans le dessein de les faire passer par l'Allemagne ; l'empereur Frideric lui ayant enfin accordé, à la priere de S. Louis, le passage sur ses terres, de même que Bela roi de Hongrie, & Coloman son frere duc de Sclavonie & même le Roi de Bulgarie, qui avoit fait son appointement avec le Roi de Hongrie. Il n'y avoit que l'empereur Vatace, qui auroit pû lui faire difficulté dans les terres qu'il possédoit en Thrace ; mais Baudouin se croyoit en état, avec les renforts qu'il espéroit de trouver en Hongrie, de lui faire tête, & de passer malgré lui.

V. Départ de l'empereur Baudouin. *ann.* 1239. *Alberic. an.* 1239. 1225. 1229. *Mousk.*

Il partit de France après la S. Jean de cette année 1238. accompagné de Thomas de Marle frere d'Enguerrand seigneur de Couci, Imbert sire de Beaujeu, & de plusieurs autres seigneurs, sans compter les écuyers & arbalêtriers à cheval, qui étoient plus de trente mille, & les gens de pied qui étoient en si grand nombre, qu'Acropolyte les fait monter à soixante mille, lorsqu'il arriva en Gréce. Il prit son voyage par l'Allemagne, après avoir

donné & reçu les ôtages réciproquement entre lui & l'empereur Frideric. Il traversa la Hongrie & la Bulgarie sans trouver nul obstacle; Vatace même rechercha d'amitié le Roi de Hongrie, & témoigna vouloir renoncer au schisme, pour se réunir à l'Eglise Romaine.

Baudouin arriva à Constantinople avec ses troupes sur la fin de l'année 1239. & fut couronné Empereur à Ste. Sophie dans le mois de décembre. Au printems suivant il se mit en campagne, & son armée fut fort augmentée par la jonction d'un grand nombre de Comains qui firent alliance avec lui. On raconte que les François, dans cette occasion, furent obligés pour se conformer aux mœurs de ces peuples, de boire de leur sang, pour confirmer leur alliance, comme les Comains bûrent mutuellement du sang des François. On fit aussi passer un chien entre les armées des deux nations, on le coupa en pieces, pour marquer qu'ainsi seroient traités ceux qui contreviendroient à leurs promesses. Avec le secours des Comains, les François allerent assiéger Chiorli, place alors importante située dans la Thrace. Elle se rendit, & la garnison avec le gouverneur Jean Patraliphe fut mené prisonnier de guerre à Constantinople.

Joinville. Vie de S. Louis. Baldui. ep. de I. urb. Constant. expugnat.

Acropolyta. c. 37.

L'empereur Vatace n'étant pas assez fort pour marcher au secours de Chiorli, assiéga & prit quelques places que les François possédoient dans la Natolie; mais la flotte qu'il avoit mise en mer, forte de trente vaisseaux, ayant attaqué celle des François, forte seulement de treize vaisseaux, fut entiérement défaite, chaque vaisseau François en ayant amené un des Grecs.

Ces avantages ne mirent pas l'abondance dans Constantinople ni dans l'armée des croisés, & l'empereur Baudouin se trouva obligé de faire transport de sa terre de Courtenay au Prince d'Achaïe, pour se dégager envers lui des sommes qu'il lui devoit: mais le Prince d'Achaïe n'en put obtenir l'investiture du roi S. Louis, & Baudouin, pour tirer de nouveaux secours de ce S. Roi, lui envoya une grande portion de la sainte croix, avec les plus précieuses reliques de la sainte chapelle de Constantinople.

Du Cange hist. de Constantinopl. l. iv. c. 23.

an. 1241.

VI. Mort d'Asan roi de Bulgarie, & de Jonas roi des Comains. *ann. 1241. Alberic. ann. 1241. Acropol. &c.*

Vers le même tems mourut Asan, ou Azen roi de Bulgarie, qui s'étoit réconcilié avec l'empereur Vatace. Ce dernier voyant qu'Asan n'avoit laissé pour héritier qu'un fils nommé Coloman âgé d'environ douze ans, forma le dessein de travailler à s'emparer de ses états; mais pour n'y pas trouver d'obstacle de la part des François, il fit avec eux une trêve pour deux ans, & y fit entrer le prince Coloman lui-même. Jonas roi des Comains mourut la même année 1241. Il étoit beau-pere de Nariot de Toney, qui mourut aussi cette année. Jonas avoit promis de recevoir le

baptême ; mais étant décédé ſans l'avoir reçu, il fut inhumé hors de la ville, & on lui dreſſa un tombeau fort élevé, aux deux côtés duquel on pendit huit de ſes écuyers, qui s'étoient volontairement offert de mourir en cette occaſion, & on y pendit auſſi vingt-ſix chevaux vifs.

Vatace, indigné de voir que Jean Comnene prenoit le titre d'Empereur de Theſſalonique, prétendánt que cette qualité n'appartenoit qu'à lui ſeul, employa la ruſe ou plutôt la perfidie pour le ſurprendre. Il invita Théodore pere de Jean Comnene à le venir voir, puis l'arrêta & le traita en ennemi. Il marcha enſuite contre Jean, & le ſerra de fort près dans Theſſalonique ; mais, comme il n'avoit point de machines, il ne l'aſſiégea pas dans les formes : il ſe contenta de ravager le pays, & de faire des propoſitions de paix à Jean Comnene, qui fut obligé de quitter le titre d'empereur & les marques de cette dignité, ſavoir, les brodequins d'écarlate & le chapeau pyramidal ſurmonté d'un gros rubis, & de ſe contenter du titre de deſpote, & de faire hommage à Vatace de toutes ſes ſeigneuries.

VII. Alliance de l'empereur Baudouin avec le Sultan de Cogni. *ann.* 1243. *Pachym. l. xiij.*

Après la mort de Jonas, les Comains ſe retirerent de l'alliance de l'empereur Baudouin, & prirent le parti de Vatace. Baudouin, dans cet embarras, rechercha l'amitié de Jathatin ſultan de Cogni, & lui envoya pour cela un ambaſſadeur, qui fut très-bien reçu ; & Jathatin de ſon côté envoya un de ſes émirs à Baudouin avec de grands préſens, & lui fit propoſer de faire entr'eux une ligue offenſive & défenſive envers & contre tous, qui dureroit autant que leur vie, ſans que l'un ni l'autre pût faire alliance avec leurs ennemis communs, ſans leur conſentement mutuel : & pour lier plus étroitement cette alliance, le ſultan demandoit à Baudouin une Princeſſe de ſes parentes en mariage, laquelle auroit, elle & ſes chapelains, une entiere liberté de religion : il promettoit de plus de faire bâtir une égliſe pour l'exercice de la religion chrétienne, dans chacune des villes de ſes états, & de fournir aux prêtres qui les deſſerviroient, des revenus ſuffiſans, & d'obliger tous les archevêques & évêques, tant Grecs qu'Arméniens qui étoient dans ſes états, de ſe ſoumettre au Patriarche de Conſtantinople, & d'embraſſer la communion de l'Egliſe Romaine, faiſant eſpérer, ſi la dame qu'il demandoit pour épouſe, trouvoit graces à ſes yeux, il pourroit lui-même embraſſer le chriſtianiſme.

Epiſt. Balduini imp. t. V. hiſt. Franc. & in probat. hiſt. Eng. Ducheſne. [illegible] g. 1243.

Baudouin ſur cela écrivit à la reine Blanche mere de S. Louis, pour la prier de faire enſorte qu'Eliſabeth ſa ſœur, & Eudes ſeigneur de Montagu ſon mari lui envoyent une de leurs filles, pour la donner en mariage au Sultan d'Icone, & par ce moyen affermir l'alliance dont on vient de parler, qui devoit être très-avantageuſe

tageuſe à la religion chrétienne & au bien de l'empire. Nous ne voyons pas que cette négociation ait eu aucune ſuite ; & il paroît que Vatace en empêcha l'exécution, par un traité qu'il fit avec Jathatin à Tripoli ſur le Méandre, dans le deſſein d'empêcher les Tartares d'entrer dans leurs états. En effet les Tartares ſe retirerent dans leurs pays en 1243. *Acropolyt. c. 41.*

VIII. Baudouin travaille à réconcilier l'empereur Frideric avec le pape Innocent IV. *an. 1244. Vide Rainald' ann. 1244. Richard. an. 1243. &c. Matth. Paris. An. 1244.*

Baudouin paſſa en Italie ſur la fin de cette même année, & s'employa à réconcilier l'empereur Frideric II. avec le pape Innocent IV. Cette réconciliation ſe fit le jour du vendredi ſaint de l'an 1244. mais ce traité fut rompu incontinent après, & le Pape étant ſorti de Rome, vint à Gênes, & de-là en France à Lyon, où il avoit convoqué un concile. L'empereur Frideric, en reconnoiſſance des bons offices de Baudouin, fit tant envers Vatace, qu'il le portât à prolonger la trêve pour un an ; & l'année ſuivante, Frideric donna à Vatace en mariage Anne ſa fille naturelle & ſœur de Mainfroy.

Baudouin aſſiſta avec le Pape au concile de Lyon, qui étoit convoqué principalement pour chercher les moyens de conſerver la conquête de l'empire de Conſtantinople, & celle de la terre ſainte, & d'arrêter les progrès des Tartares, & de pacifier les différends que le Pape avoit avec l'empereur Frideric. Baudouin s'aſſit à la droite du Pape, quelques autres princes à la gauche, & les trois Patriarches de Conſtantinople, d'Antioche & d'Aquilée prirent leurs ſéances à l'oppoſite du Pape. Dans ce concile, Frideric fut de nouveau excommunié, & le Pape donna tous ſes ſoins à procurer à l'empereur Baudouin tous les ſecours d'argent dont il avoit beſoin pour ſoutenir ſa dignité. Ce Prince paſſa le reſte de cette année 1245. & la ſuivante en la cour du roi S. Louis. *Vide Matth. Paris. an. 1245.*

Cependant l'empereur Vatace déclara la guerre à Démétrius deſpote de Theſſalonique, qui avoit ſuccédé à ſon frere le deſpote Jean décédé quelque tems auparavant ; mais Coloman roi de Bulgarie étant mort ſur ces entrefaites, Vatace s'empara par adreſſe de pluſieurs places que les Bulgares poſſédoient dans la Thrace & dans la Theſſalie. Les Bulgares craignant qu'il ne pouſſât plus loin ſes conquêtes, lui firent des propoſitions de paix, & lui abandonnerent les villes de Serres, Melenique, Stenimaque, Tzepents, Scopies, Valeſe, Neuſtaples, Proſaques & quelques autres. Comme Vatace s'en retournoit vers la mi-novembre, quelques ſeigneurs de la cour de Démétrius conſpirerent contre ce Prince, & le livrerent à Vatace, qui établit, pour gouverneur dans Theſſalonique, Andronic Paléologue pere de Michel Paléologue, qui fut depuis empereur. Pour Démétrius, il fut mis en priſon au château de Lantiane dans l'Aſie. *Acropolyt. c. 42. 43. 44. an. 1246.*

IX. Vatace atta-

Pendant que l'empereur Baudouin étoit en France, Vatace pouſ-

que les François. *an* 1247. *Acropolyt. Nieeph. Gregor. l. ij. c. 5.*

sant ses conquêtes dans la Thrace, vint mettre le siege devant Chiorli. Anseau de Cahieu qui étoit dans la place, ne voyant aucun moyen d'en soutenir le siege, en sortit, y laissant Eudocie sa femme, sœur d'Irene premiere femme de Vatace, croyant que ce Prince auroit du respect pour cette Princesse qui étoit sa belle-sœur; mais, sans avoir aucune considération pour Eudocie, il assiégea la place, la prit & renvoya Eudocie à cheval à Constantinople. Pendant que son armée de terre faisoit ces progrès en Thrace, sa flotte s'emparoit des isles de Metelin, Lesbos, Chio, Samos, Icaire & Côs, & fit plusieurs conquêtes dans l'isle de Candie sur les Vénitiens.

Du Cange. hist. de Constantinopl. l. iv. sur la fin.

On ignore le tems auquel l'empereur Baudouin retourna à Constantinople; mais on sait qu'il y étoit de retour au mois d'octobre 1248. vers lequel tems il envoya l'impératrice Marie sa femme en France, pour continuer ses poursuites vers le roi S. Louis, pour la défense de l'empire, & lui donna pouvoir d'engager toutes ses terres de France pour le payement de vingt-quatre mille perpres d'or qu'il avoit été obligé d'emprunter à divers marchands. Baudouin fut obligé de repasser en France en 1250. ou 1251. puisqu'en cette derniere année Philippe de Toucy prenoit le titre de bail ou régent de Constantinople.

Nous parlerons dans l'histoire ecclésiastique des projets de réunion entre l'Eglise Grecque & Latine, proposés par l'empereur Vatace. Ce Prince mourut en 1255. le 30 d'octobre, âgé de soixante ou soixante-deux ans. Il eut pour successeur Théodore son fils surnommé Lascaris; il étoit âgé de trente-trois ans, lorsqu'il parvint à l'empire. Michel roi de Bulgarie, étant entré en armes en 1258. dans la Thrace avec une puissante armée, Théodore Lascaris y accourut, repoussa les Bulgares dans leurs pays, & reprit sans peine les places que les Bulgares avoient enlevées. La nouvelle de l'irruption des Tartares l'obligea de repasser en Asie; mais les Tartares s'étant retirés, Théodore revint de nouveau en Thrace, & repoussa les Bulgares & les Comains qui y étoient entrés une seconde fois. La guerre fut terminée par un traité passé entre l'empereur Théodore & Michel roi de Bulgarie, par la médiation d'Urus roi de Russie. Par ce traité, Michel fut obligé de céder à Théodore la ville de Duras & le château de Servie. Peu de tems après, Théodore décéda au mois d'août 1258. & eut pour successeur Jean Lascaris son fils unique qu'il avoit eu de l'Impératrice fille d'Irene fille d'Asan roi de Bulgarie; & comme Jean n'avoit qu'environ six ans, Théodore, avant sa mort, le laissa sous le gouvernement de George Musalon grand-maître de sa garde-robe.

X. Mort de Théo-

L'empereur Baudouin & les François respirerent un peu sous

l'empire de Théodore Lascaris qui les laissa en paix, & porta ses armes contre les Bulgares ; mais après sa mort & celle de Musalon que quelques seigneurs Grecs assassinerent, en haine de ce qu'il leur avoit été préféré dans la régence de l'empire & dans le gouvernement du jeune Prince : ces mêmes seigneurs élurent Michel Paléologue, auquel ils donnerent le gouvernement du jeune Prince & de l'état : ils lui firent prendre d'abord le titre de Despote, puis celui d'Empereur, & l'ayant élevé, selon la coutume, sur un bouclier, ils le firent couronner Empereur à Nicée. L'empereur Michel étoit fils d'Andronic Paléologue, qui fut grand domestique de l'empereur Paléologue, & de la fille unique d'Alexis Paléologue époux d'Irene fille aînée de l'empereur Alexis l'Ange.

dore Lascaris. Michel Paléologue lui succéde. *an.* 1258. 1259. *Acropol. c.* 72. 73. 75. 76. *&c.*

On raconte que l'empereur Baudouin ayant su l'élévation de Michel Paléologue, lui fit proposer de faire alliance avec lui, & lui demanda la restitution de Thessalonique & des autres places que les Grecs d'Asie possédoient dans la Thrace ; mais Michel rebuta ces propositions, & envoya dès le printems de l'an 1259. une armée dans la Thessalie, sous la conduite de Jean Comnene son frere grand domestique, pour faire la guerre à Michel despote d'Epire & d'Etolie. Ce Prince présomptueux avoit rejetté toutes les propositions de paix qui lui avoient été faites de la part de Michel Paléologue & même de ses proches. Il attendit l'arrivée de Jean Comnene, qui prit en peu de tems les villes d'Acride, d'Avoli, Prespe, Pélagonie, Sospe, Moly & quelques autres. Le Despote de Thessalonique reçut de Mainfroy roi de Sicile son gendre des secours très-considérables ; il en reçut aussi de Guillaume de Ville-Hardouin son autre gendre ; ce qui n'empêcha pas qu'il ne levât précipitamment le siege du château de Bellegrade situé sur un rocher près de la riviere de Polina, & qu'il ne s'enfuit au bruit de l'approche des ennemis, & n'abandonnât lâchement le Prince d'Achaïe son gendre, & les troupes Françoises & Allemandes de son armée. Ces troupes ayant appris la retraite de Michel despote d'Epire & d'Etolie, se retirerent aussi chacun où ils purent. Jean son fils naturel se rendit à Jean Comnene, & fit hommage à l'empereur Michel Paléologue. Le Prince d'Achaïe fut trouvé à Castoria, caché sous un monceau de paille ; les autres seigneurs, comme Anseau de Toucy & Geoffroy de Caritaine, furent aussi pris & présentés à Paléologue. Cette défaite, qui arriva au mois d'août 1259. fut suivie de la reddition de la plûpart des places du pays.

Acropol. 78.

Quelque tems après Jean bâtard du Despote de Thessalonique, à qui l'on attribue la cause de cette disgrace, s'étant dérobé du camp des ennemis, alla rejoindre son pere qui rodoit vers les isles de Rhodes & de Céphalonie. Le despote Michel ayant rassemblé les

débris de son armée, reprit une bonne partie des places qui lui avoient été enlevées, & obligea l'empereur Michel Paléologue à conclure une trêve avec lui. Paléologue avoit ses vues : il entretenoit des gens dans la ville de Constantinople, & se flattoit de la prendre sans effusion de sang. Il savoit que l'empereur Baudouin étoit réduit à une telle indigence, que n'ayant ni troupes, ni argent, il fut obligé, pour payer le peu de troupes qu'il entretenoit, d'arracher le plomb des églises & des toitures des palais, pour en faire des perpres & de la monnoie, & de démolir de très-belles maisons, pour avoir du bois pour brûler. On ajoute qu'il fut contraint de mettre Philippe son propre fils unique en gage auprès de quelques nobles Vénitiens de la famille de Capello, pour certaines sommes qu'il leur avoit empruntées. Philippe ayant été mené à Venise, y demeura longtems, même après la prise de Constantinople.

Acropol. c. 83. Greg. l. iv. c. 1. append. ad Ville-Hard. Blond. de gest. Venet. Sanut. l. ij. c. 18.

L'empereur Michel Paléologue vint donc se présenter avec son armée devant Constantinople, comptant toujours sur les intelligences qu'il avoit dans la place. Il s'occupa, en attendant, à prendre les châteaux qui étoient autour de la ville, & fit mine d'assiéger celui de Galatha, pour avoir un prétexte de séjourner autour de Constantinople. On conjecture que c'étoit Anseau de Toucy seigneur François, dont on a parlé, qui avoit été fait prisonnier l'année précédente, & que l'empereur Michel avoit mis en liberté. Ce Seigneur avoit fait entendre à Michel qu'il avoit sa maison près des murs de la ville, & avoit la clef d'une porte, par laquelle il espéroit le faire entrer la nuit dans Constantinople ; mais, soit que ce Seigneur eût changé de sentiment, ou que l'empereur Baudouin eût découvert l'intelligence, il fit dire à l'empereur Michel qu'on lui avoit ôté les clefs, & qu'il n'étoit plus en état d'exécuter ses promesses ; ainsi Michel repassa le détroit, & s'en retourna en Natolie, après avoir accordé à l'empereur Baudouin une trêve d'un an.

An. 1260.

XI. Alliance entre l'empereur Michel Paléologue & les Génois contre les Vénitiens. an. 1261.

La jalousie qui avoit été de tout tems entre les deux républiques de Gênes & de Venise, donna occasion à l'empereur Michel de faire alliance avec les Génois contre les Vénitiens ; ce qui devint très-fatal à l'empire de Constantinople, dont les Vénitiens, par leurs forces maritimes, avoient jusqu'alors été le principal appui. Depuis ce tems, leurs forces ayant été partagées, ils ne purent plus secourir de même cet empire chancelant ; & l'empereur Michel ne tarda pas longtems à s'en rendre maître.

Pachimer. l. ij. c. 21. Acropolit. c. 84.

En effet, ce Prince ayant envoyé le césar Alexis Strategopule au-delà du détroit, avec ordre de prendre les garnisons qu'il avoit dans la Thrace, & de les mener contre le Despote de Thessalo-

nique, qui venoit de reprendre les places que Michel Paléologue lui avoit enlevées quelques années auparavant. Strategopule ayant donc rassemblé toutes ses troupes, vint camper à Rhegio, qui est un port distant de quelques milles de Constantinople; delà s'avançant vers la ville, il fit mettre ses troupes en bataille pour intimider les François, sans toute-fois faire aucun acte d'hostilité, parce que la trêve ne devoit expirer qu'au mois de septembre. Là il s'informa secrétement des principaux des soldats volontaires, qui étoient une sorte de troupes qui ne reconnoissoient ni les Grecs, ni les François, mais pilloient indifféremment ceux qui tomboient entre leurs mains. Ces gens lui dirent que l'occasion étoit la plus belle du monde de se rendre maître de la ville, qui se trouvoit presque sans troupes, les meilleurs soldats en étant sortis pour aller à Daphnusie, & le reste n'étant que gens sans défense & sans expérience; que s'il vouloit tenter cette entreprise, ils s'engageoient de l'assister de leurs personnes & des intelligences qu'ils avoient dans la ville. *13. mars. 1261.*

XII. Prise de la ville de Constantinople par le césar Jean Strategopule. *an. 1261. Greg. Pachymer. Acropolit. &c.*

Strategopule avoit peine à se déterminer à une entreprise de cette importance, sur-tout n'ayant point d'ordre particulier de l'empereur Michel pour cela, & son armée n'étant pas assez nombreuse pour attaquer une ville comme Constantinople. Ceux qui lui donnent plus de troupes, ne font monter son armée qu'à vingt-cinq mille hommes. Il s'y résolut néanmoins, & ayant pendant la nuit visité les endroits les plus propres pour l'escalader, il trouva que celui qui étoit du côté de la porte Dorée, étoit le plus foible & le plus mal gardé; il résolut de l'attaquer de ce côté-là.

Acropolit. Greg. Phranz. &c. V. du Cange, hist. de Const. l. v. c. 25. 26. &c.

Quelques historiens du tems écrivent qu'un volontaire promit d'introduire bon nombre de soldats par une entrée secrete & souterraine, qui conduisoit de sa maison hors de la ville; que ces soldats étant ainsi entrés, égorgerent les sentinelles, rompirent la porte de la ville, & introduisirent l'armée du césar Jean Strategopule; d'autres disent que ce Général ayant fait approcher sans bruit ses troupes pendant la nuit, jusqu'à un monastere qui étoit près des murailles, les volontaires planterent leurs échelles, monterent sur les murs, tuerent les sentinelles, descendirent dans la ville, briserent la porte Dorée qui étoit murée; alors au signal qui lui avoit été donné, c'est-à-dire, lorsqu'il ouit crier: Vivent les empereurs, Jean & Michel, il fit avancer ses troupes, & entra dans Constantinople par la porte Dorée sur le point du jour. Il rencontra d'abord quelques François qui lui firent tête avec tant de résolution, qu'il fut sur le point de se retirer; mais les volontaires lui dirent qu'ils étoient trop avancés pour reculer, & qu'il falloit à présent vaincre ou mourir. Ils repousserent les François, & mi-

rent le feu en plusieurs endroits de la ville, pour occuper les bourgeois & les soldats à l'éteindre, & cependant gagner toujours du terrein. Strategopule tenoit ses gens serrés, & ne s'avançoit dans les rues qu'avec grande précaution, pendant que les Comains & les Scythes, qui l'avoient accompagné, ne songeoient qu'à piller.

La flotte que l'empereur Baudouin avoit envoyée peu de tems auparavant à Daphnusie, pour en faire le siege, étant informée de ce qui étoit arrivé à Constantinople, revint promptement pour la secourir; mais il n'étoit plus tems; & les gens de Strategopule ayant mis le feu aux maisons qui étoient sur le port, les Latins y accoururent pour l'éteindre, sans songer à autre chose. Cependant l'empereur Baudouin se fit conduire sur la flotte qui étoit proche du grand palais : en même tems, tous ceux qui purent se sauver, se jetterent dans des barques & des vaisseaux; leur nombre fut si grand, que plusieurs moururent de faim, avant que d'arriver à l'isle de Negrepont où ils débarquerent. La prise de Constantinople arriva le 25 ou 26 de juillet 1261. après avoir été entre les mains des François cinquante-sept ans trois mois onze jours, ayant été prise par les Latins le 12 avril 1204.

XIII. Michel Paléologue empereur de Constantinople. *an.* 1261. *Acropol. c.* 86. 87. *L. ij. c.* 31. *Nicephor. Gregoras. L. iv. &c.*

L'empereur Michel Paléologue, qui étoit à Météorion en Natolie, fut bientôt informé de cet événement, qui lui parut d'abord incroyable; mais en ayant reçu la nouvelle par un courier de Strategopule lui-même, qui lui envoya le bâton ou le sceptre de pourpre de l'empereur Baudouin, son bonnet impérial, ses brodequins de pourpre, son épée dont le fourreau étoit couvert de velours cramoisi, il ne put plus douter de la chose, & prit sur le champ le chemin de Constantinople, où il arriva le quatorzieme jour d'août, & demeura au monastere de S. Cosme & de S. Damien jusqu'au lendemain; qu'ayant fait venir l'image de la Vierge qu'on tenoit peinte par S. Luc, il entra par la porte Dorée à pieds, sans ornemens impériaux, avec sa femme Théodora, qui ne portoit pas encore le titre d'Impératrice, mais seulement de grande Dame; Andronic leur fils les accompagnoit; on portoit devant eux l'image de la Ste. Vierge, dont on a parlé : elle fut déposée au monastere de Stude; delà l'Empereur monta à cheval, vint à l'église de Ste. Sophie, où il rendit graces à Dieu de cet heureux succès; puis alla prendre son logement au grand palais. Quelques jours après, Strategopule auquel il avoit l'obligation de ce qui étoit arrivé, fit, par son ordre, une entrée solemnelle à Constantinople, en forme de triomphe, ayant sur la tête la couronne de César, peu différente de celle des empereurs, & son nom fut joint dans la suite à ceux des deux Empereurs dans tous les actes publics pendant une année entiere.

Michel trouva la ville de Constantinople remplie de François & d'Italiens qui s'y étoient établis pour le commerce. Il leur laissa l'exercice libre de leur religion, & les exempta d'impositions. Il accorda aux Vénitiens d'avoir un Bail ou Podestat, comme ils l'avoient auparavant, & aux Pisans d'avoir un Consul pour les gouverner selon les loix de leur nation. Il donna à ceux de Gênes le palais ou monastere du Pantocrator ou Tout-puissant, que les Vénitiens habitoient auparavant. Mais la haine & la jalousie étoient telles entre les deux républiques, que les Génois se jetterent sur ce palais, & le démolirent entiérement. L'empereur Michel se défiant de ces Génois, à cause de leur grand nombre & de leur hardiesse, leur assigna leur demeure dans le bourg de Péra, laissant dans la ville les Vénitiens & les Pisans.

XIV. L'empereur Baudouin se retire au royaume de Naples. *an. 1261. app. ad Ville-Hardouin. Sabellic. decad. 1. l. x. Urban. IV. PP. l. 1. ep. 129.*

L'empereur Baudouin s'étant sauvé de Constantinople, fit voile vers l'isle de Negrepont ou d'Eubée, où il fut fort bien reçu par les seigneurs de cette isle & par le Duc d'Athenes, & les seigneurs de l'isle de Naxos & d'Andros. Delà il alla au royaume de Naples trouver le roi Mainfroy, qui le reçut avec honneur, & lui fit de grands présens. Le pape Urbain IV. compatissant à sa disgrace, fit prêcher la croisade contre Michel Paléologue, & fit exhorter les Génois à faire leur paix avec les Vénitiens, puisque leur division étoit une des principales causes de la perte de Constantinople, les ménaçant, s'ils y manquoient, de les excommunier & de priver leur ville de la dignité de métropole. Il ordonna aux prélats de lever une décime sur le clergé, & pria les princes de consentir à cette levée, & de secourir de tout leur pouvoir l'empereur Baudouin; mais les évêques & les princes témoignerent peu d'ardeur dans cette occasion; il n'y eut que S. Louis qui lui promit un secours considérable; & les Vénitiens qui équiperent une flotte pour s'opposer aux progrès des Grecs, & veiller à la conservation des isles qui leur appartenoient dans l'Archipel.

Matth. Vestimon an. 1263. Rainald. eod. an. Sabellic. decad. 1. l. x.

XV. L'empereur Michel Paléologue propose la réunion de l'Eglise Grecque avec la Latine *an. 1262. Pachimer. l. ij. c. 33. 34. Phranz. l. j. c. 6.*

L'empereur Michel Paléologue ne douta point que les princes & les prélats d'Occident ne dussent faire de grands efforts pour rétablir Baudouin, & qu'il se verroit la guerre sur les bras. Il proposa donc au Pape, qu'il regardoit avec raison comme le premier mobile de tout ce qui se passoit dans l'Eglise Latine, de réunir l'Eglise Grecque avec la Latine, & lui envoya, à ce sujet, des Ambassadeurs, lui témoignant que, sur ce différend qu'il prévoyoit entre les Latins & lui, il ne vouloit point d'autre juge que sa Sainteté. Le Pape envoya l'année suivante 1263. ses Nonces à Constantinople; & on verra dans l'histoire ecclésiastique la suite de cette négociation.

XVI. Guerre de

Pendant que Michel, en habile politique, travaille à ménager l'es-

l'empereur Michel contre divers princes de la Gréce. *ann.* 1263. 1264.

Sabellic Decad. 1. *c.* 10. *Urban IV. l. ij. ep.* 94. *l. iij. ep.* 180. 181. 182. *&c.*

Pachimer. l. ij. c. 25. *Gregor. l. iv. &c.*

prit du Pape & à rallentir son ardeur pour le secours de Baudouin, il fait divers progrès dans la Morée & dans la Thessalie, & n'oublie rien de tout ce qui peut contribuer à l'affermissement de sa nouvelle monarchie. Constantin Paléologue son frere, gouverneur des places de la Morée, que Guillaume de Ville-Hardouin lui avoit cédées pour obtenir sa liberté, fit de nouvelles conquêtes sur Guillaume, & le resserra de plus en plus dans les terres de sa principauté. Le césar Alexis Strategopule, qui avoit si heureusement conquis Constantinople, porta la guerre en Thessalie contre Michel despote d'Epire, qui le défit, le fit prisonnier, & l'envoya en Sicile au roi Mainfroy son gendre, qui désiroit d'en faire un échange avec l'impératrice Anne sa sœur, veuve de l'empereur Jean Vatace qui étoit encore en Gréce, & n'avoit pu encore obtenir la permission de s'en retourner en Italie. Cet échange s'étant fait, la paix fut conclue entre l'Empereur & le despote Michel, qui mourut bientôt après le traité. Jean duc de Patras bâtard de l'empereur Théodore Lascaris, après avoir fait alliance avec l'empereur Michel, ne laissa pas de lui faire la guerre. Michel envoya contre lui le despote Jean Paléologue son frere, qui le serra de si près, qu'il le contraignit de se renfermer dans Patras ou Néopatras, où il fut incontinent assiégé; mais étant sorti de la ville déguisé, il revint bientôt après avec trois cens chevaliers que le Duc de Thebes lui prêta, attaqua pendant la nuit le camp des ennemis, les força dans leurs retranchemens, les tailla en piéces, & obligea le Despote de se sauver vers Démétriade. Après cette défaite & la levée du siege de Patras, les François & les Vénitiens, qui avoient équipé quelques vaisseaux pour défendre les restes de la Gréce contre la flotte de l'empereur Michel, commandée par Philantropene Protostrator, la vinrent attaquer dans le port d'Anciro. Cette armée navale de l'Empereur étoit de soixante vaisseaux: toute-fois elle auroit été entiérement défaite, si le despote Jean Paléologue, qui s'étoit, comme on l'a dit, retiré à Démétriade, n'étoit accouru à son secours, & n'eut fait entrer dans les vaisseaux une partie de son infanterie.

XVII. L'empereur Michel éloigne les enfans de l'empereur Théodore Lascaris. *an.* 1264. *Accropol. c.* 73. 74. *Pachimer. l. v.*

L'empereur Théodore Lascaris prédécesseur de l'empereur Michel Paléologue avoit laissé plusieurs filles, dont il en avoit marié deux de son vivant; savoir, Irene à Constantin roi de Bulgarie, & Marie à Nicephore despote d'Etolie. Il en restoit encore trois à marier, Théodora, Eudocie & une troisieme dont l'histoire n'a pas conservé le nom. Michel, pour les éloigner & prévenir les troubles que leurs maris pourroient causer en Gréce, les maria à des seigneurs étrangers. Théodora épousa un seigneur François nommé Mathieu de Valincourt; Eudocie fut mariée au Comte de Vintemille

temille en Italie, & la troisieme à un seigneur de Bulgarie nommé Vinceslas. Il y avoit encore un fils de l'empereur Théodore Lascaris, à qui Michel fit crever les yeux, pour lui ôter l'espérance de parvenir jamais à l'empire. Il lui fit couler du vinaigre bouillant sur les yeux, pour lui ôter la vue; mais il ne se servit pas, comme on faisoit auparavant, de bassin de cuivre ou de lames de fer brûlantes pour cet effet. Arsene patriarche de Constantinople reprocha vivement à Michel l'énormité de ce crime commis contre la foi des sermens & contre la fidélité qu'il devoit à ce jeune Prince, dont il avoit été choisi tuteur & régent. Michel tâcha de l'appaiser par des excuses frivoles; ce qui n'empêcha pas Arsene de l'excommunier & de lui interdire l'entrée de l'église. Michel n'ayant pu le fléchir, ni obtenir son absolution, le chassa du trône patriarchal, & mit en sa place Germain métropolitain d'Andrinople.

Pachimer. l. iv. c. 10. Gregoras. l. iv. &c.

XVIII. L'empereur Baudouin à Rome, puis en France & en Italie. an. 1266. 1267. *Du Cange. hist. de Constant. l. v. c. 48. 49.*

Cependant l'empereur Baudouin étoit en Italie dans la cour du roi Mainfroy, où il demeura pendant quelque tems avec assez de tranquillité, jusqu'à ce que le pape Urbain IV. eut donné le royaume de Sicile à Charles comte d'Anjou frere de S. Louis, au préjudice de Mainfroy qu'il avoit excommunié. L'empereur Michel profita de cette occasion pour retirer le roi Mainfroy de l'alliance de Baudouin, en lui envoyant des ambassadeurs, & lui offrant de le secourir contre Charles qui avoit entrepris de le dépouiller de ses états. Mainfroy accepta ses offres, & Baudouin se retira en la cour du Pape, d'où il se rendit en France, pour y presser les affaires de la croisade qui y avoit été publiée en sa faveur. Entre les seigneurs qui s'enrôlerent dans cette milice, fut Hugues IV. du nom duc de Bourgogne, auquel l'empereur Baudouin, par ses lettres du mois de janvier 1255. promit de faire délivrer, dans la Pentecôte prochaine, la somme de trente mille livres tournois pour les frais de son voyage, & lui fit don, & à ses héritiers, du royaume de Thessalonique, des baronies d'Abnos, de Mandyte dans la Chersonese, de Margueric & de Laliot. Il envoya aussi des ambassadeurs aux autres princes chrétiens, pour les engager à entrer dans cette entreprise; mais il comprit bien qu'il lui seroit comme impossible de réussir dans son projet, sans le secours de Charles roi de Sicile. Il retourna donc en Italie, & vint trouver le Pape à Viterbe, où se trouva aussi Charles roi de Sicile, avec les grands de son royaume. Là les deux Princes, Baudouin & Charles, conclurent un traité par lequel le roi Charles, tant en son nom, qu'en celui de ses héritiers, s'obligeoit de mettre dans six ans sur pied deux mille hommes d'armes à cheval à ses dépens, y compris ceux qui seroient employés dans la principauté d'Achaïe;

L'homme d'armes combattoit

à cheval, armé de toute piéce, & avoit à sa suite quatre chevaux dont deux étoient pour deux cavaliers qui le servoient, & les deux autres pour le valet, & pour porter le bagage; ainsi mille hommes d'armes faisoient au moins dix mille chevaux, dont six mille étoient pour le service de la guerre.

lesquels deux mille hommes il seroit obligé d'entretenir dans les terres de l'empire de Constantinople, l'espace d'un an entier, sans comprendre l'aller & le retour. En considération de ce traité, Baudouin céda au roi Charles la seigneurie directe de la principauté d'Achaïe & de la Morée, qui appartenoit à Guillaume de Ville-Hardouin, la démembrant à cet effet de l'Empire, ensorte que ce Prince & ses successeurs à l'avenir ne reconnoîtroient d'autre seigneur que le Roi de Sicile.

Il céda de plus au roi Charles toutes les terres que Michel despote d'Epire avoit données à sa fille Helene en faveur de son mariage avec Mainfroy prince de Tarente & roi de Sicile; ensemble ce que Philippe Chinard amiral de Mainfroy avoit tenu & possédé, lorsqu'il vivoit; comme aussi toutes les isles dépendantes de l'Empire, au-delà du détroit de Gallipoli ou des Dardanelles, à l'exception seulement de ces quatre, Lesbos, Samo, Augo, peut-être Andro, & Chio, que Baudouin se réserva, & à ses successeurs; de plus, que toutes les conquêtes qu'ils feroient ensemble ou séparément, à la réserve de la ville de Constantinople & des quatre Isles ci-devant marquées, appartiendroient à Charles pour le tiers, & que, dans les deux autres parts, seroit compris tout ce que Baudouin avoit cédé ou transporté à d'autres princes, ou qu'il leur donneroit à l'avenir, sous prétexte de secours. De plus, il fut convenu qu'au cas que les deux Princes, savoir, le fils de Jean de Brienne & Hugues IV. du nom duc de Bourgogne, vinssent à manquer aux conditions de leur traité, il seroit libre au Roi de l'impuler sur le tiers à lui promis, pour en jouir en toute souveraineté; & à l'instant Baudouin investit Charles par l'anneau d'or, de la seigneurie directe de la principauté d'Achaïe & de la Morée.

Pachimer. l. ij. c. 32.

Par le même traité, il fut encore arrêté que Philippe fils & héritier présomptif de Baudouin épouseroit Béatrix fille du roi Charles, lorsqu'elle seroit en âge nubile. L'empereur Baudouin consentant de plus qu'au cas que lui & son fils Philippe, & leurs descendans en ligne directe, viendroient à décéder sans enfans, leurs droits à l'Empire fussent dévolus à Charles & à ses héritiers rois de Sicile. Baudouin promit de sa part de faire tout son possible, pour recouvrer, le plus qu'il lui seroit possible, de secours pour l'heureux succès de cette entreprise. Toutes ces conventions furent agréées de part & d'autre, & scellées en or, sans préjudice toute-fois du droit ancien que les Vénitiens avoient dans l'empire d'Orient. Ce traité fut conclu le 27 de mai 1262. en présence du Pape, de Pierre archidiacre de Sens camerier de sa Sainteté, de Beraud de Naples notaire apostolique, de Geoffroy de Beaumont chancelier de l'église de Bayeux, de Henry de Pully, de Barail seigneur de Baux grand justicier de Sicile, & de plusieurs autres.

Après la conclusion de ce traité, l'empereur Baudouin revint en France, pour solliciter le secours qu'il espéroit. Le roi S. Louis lui prêta une somme de quatre mille livres, qui fut employée pour les gages du Seigneur de Bierre, qui avoit à sa suite dix chevaliers, & de quelques autres chevaliers qui suivirent Baudouin en Italie. La même année 1268. Baudouin étant encore à Paris au mois de mars, traita avec Thiebaut roi de Navarre & comte de Champagne, qui s'obligea de l'assister en personne, moyennant la cession que l'Empereur lui fit de la quatrieme partie de l'empire de Romanie; le tout sans préjudice des conventions qu'il avoit faites auparavant avec Charles roi de Sicile, Hugues duc de Bourgogne, & du droit des Vénitiens; la ville de Constantinople & une journée de pays aux environs furent exceptées de cette quatrieme partie cédée au Roi de Navarre, à charge toute-fois d'en faire les hommages & services ordinaires, suivant l'usage de l'Empire; mais presque tous ces projets devinrent inutiles par le voyage que le roi S. Louis fit l'année suivante 1269. en la terre sainte, où il fut suivi par la plûpart des seigneurs qui avoient promis leurs secours à l'empereur Baudouin, entr'autres par le Roi de Navarre & le Roi de Sicile; Baudouin lui-même y envoya Milet de Galathas son principal conseiller, en qualité d'agent. Nous parlerons ailleurs du voyage du roi S. Louis, & des mouvemens que se donna l'empereur Michel Paléologue, pour se réunir à l'Eglise Latine, & pour engager S. Louis dans ses intérêts & à entrer dans cette affaire.

XIX. L'impératrice Marie femme de l'empereur Baudouin en Espagne. *ann.* 1269. 1270 *Du Cange. hist. de Constant. l. v. c.* 54.

Pendant que l'empereur Baudouin étoit encore en France, l'impératrice Marie son épouse alla en la cour de Jacques roi d'Arragon, d'où elle passa en celle d'Alfonse roi de Castille son cousin germain, pour le prier de lui accorder les sommes nécessaires pour retirer le prince Philippe son fils, qui étoit retenu à Venise pour assurance du payement des sommes que quelques nobles Vénitiens avoient prêtées à l'empereur Baudouin avant la prise de Constantinople. Quelques historiens Espagnols avancent que le Roi de Castille donna toute la somme demandée, qui étoit, selon les uns, de dix mille, ou, selon les autres, de vingt mille marcs d'argent; que le prince Philippe, après le recouvrement de sa liberté, passa en Espagne, pour remercier le roi Alfonse son bienfaiteur; mais auparavant il alla à la cour du roi Charles de Sicile, qui lui assigna, l'an 1269. le revenu de six cens onces d'or par an, pour son entretien, en attendant la consommation de son mariage avec la princesse Béatrix fille du même roi Charles.

Cependant l'empereur Michel Paléologue appréhendoit toujours l'armée du Roi de Sicile, qui faisoit de grands préparatifs, & qui avoit ramené d'Afrique une grande flotte, après la mort du roi S.

Louis son frere, arrivée en 1270. Michel mit donc Constantinople en état de défense, la garnit de toutes les choses nécessaires pour soutenir un siege, ordonna aux habitans de faire des provisions de vivres pour un an, achetta des armes, ferma la ville de doubles murs du côté de la mer, ceux du côté de la terre étant déja doubles, & y fit entrer une forte garnison. Il obligea les Génois qui tenoient Galatha, de lui faire serment de fidélité, & envoya des ambassadeurs aux Vénitiens, pour les détourner d'entrer dans l'alliance du Roi de Sicile. Le pape Grégoire nouvellement élevé au pontificat, leur écrivit sur le même sujet; & toute-fois l'empereur Michel lui avoit envoyé Isaac évêque d'Ephese, pour renouer les traités entamés avec ses prédécesseurs, touchant la réunion des deux églises, la Grecque & la Latine.

XX. Mort de l'empereur Baudouin Philippe son fils lui succéde. *ann.* 1273. *DuCange. hist. de Constan. l. v. ad finem.*

Tel étoit l'état des choses par rapport à l'empire de Constantinople, lorsque l'empereur Baudouin mourut en 1272. ou 1273. Il avoit vécu cinquante-cinq ans dans des peines & des inquiétudes continuelles. Il laissa de Marie de Brienne son épouse Philippe I. du nom, qui lui succéda dans le titre d'Empereur de Constantinople. Quelques-uns lui donnent aussi des filles; mais on n'en a pas une assez exacte connoissance pour l'assurer.

XXI. Affaires d'Allemagne. Conrade IV. empereur. *an.* 1250. *Matth. Paris. Struv. in Conrado IV. t. I. p.* 480.

En Allemagne, après la mort de l'empereur Frideric II. arrivée dans la Pouille le 13 décembre 1250. Conrade IV. du nom, son fils, qui étoit alors en Allemagne, fut reconnu empereur par plusieurs princes de l'Empire; mais il trouva de grandes difficultés de la part du Roi de Sicile. Le Pape craignoit que Conrade n'imitât l'Empereur son pere dans son ressentiment contre l'Eglise Romaine; & Mainfroy vouloit se maintenir, malgré son frere, dans le royaume de Sicile; c'est ce que nous allons voir plus en particulier.

Conrade étoit fils de Frideric & d'Yolande fille de Jean de Brienne roi de Jérusalem. Il nâquit vers l'an 1226. & fut élu Roi des Romains à Vienne en Autriche en 1237. Son élection fut confirmée à Spire la même année, & le jeune Prince y fut couronné solemnellement; il n'avoit encore qu'environ onze ans. Henri son frere aîné, qui s'étoit révolté contre leur pere, étoit mort l'année précédente 1236. Conrade fut envoyé par l'Empereur son pere en 1246. contre Henri landgrave de Thuringe, qui avoit été élu empereur, après l'excommunication encourue par l'empereur Frideric; mais Conrade fut défait à Francfort. Après la mort de son pere, comme il étoit à Ratisbone en l'abbaye de S. Emmeran, où il passa les fêtes de Noël de l'an 1250. quelques officiers de l'Evêque de Ratisbonne, duquel il avoit ravagé & brûlé les terres, entrerent, la nuit qui suivit la fête des Innocens, dans la cham-

bre où on leur avoit dit qu'il n'y avoit que quatre personnes couchées avec l'Empereur : ils en tuerent deux, croyant l'avoir tué, & en prirent trois ; mais Conrade leur échappa, comme par miracle, s'étant caché sous un banc ; & le sixieme qui, par hazard, étoit entré la nuit dans la chambre, ayant été mis à mort au lieu de lui. L'Evêque cependant étoit hors de la ville avec ses gens armés, attendant le succès de cette entreprise.

XXII. Conrade vient en Italie. an. 1251. *Monach. Paduan. Cronic. August. an. 1251*

Il passa en Italie en 1251. & fut reçu à Verone ; puis s'étant embarqué en automne, il aborda en Pouille, dont il se rendit maître, sans rencontrer de résistance : il entra dans Naples, & s'empara de la Sicile sur Mainfroy. Le pape Innocent IV. prétendant que, par la mort de Frideric, la Sicile étoit dévolue au saint siege, sortit de Lyon, & revint en Italie ; mais il ne put arrêter les progrès de Conrade, qui s'empara non seulement de la Pouille, de la Calabre & de la Sicile, mais aussi de la Sardaigne ; ce qui porta le Pape à l'excommunier. Conrade, pour le fléchir, lui députa Barthelémi marquis de Hohenbourg, l'Archevêque de Trani & Gauthier d'Ocre son chancelier ; mais ils n'obtinrent rien du Pape, qui ne voulut jamais consentir qu'il fût reconnu Empereur, ni qu'il possédât le royaume de Sicile, quoiqu'il eût pour lui presque tous les seigneurs de Pouille, de Sicile, de Rome & d'Allemagne, qui s'intéressoient à ce que le Pape lui accordât ce qu'il demandoit. Dans cet intervalle, Conrade fut en grand danger de sa vie, par du poison qu'on lui donna. Les ennemis du Pape ne manquerent pas de dire que ce Prince avoit été empoisonné par quelques officiers de la cour de Rome, & Conrade lui-même le disoit assez hautement ; ce qui lui attira encore des partisans, & aliéna les esprits de ceux qui auparavant tenoient le parti du Pape.

Matth. Paris. an. 1251.

Cette division continua pendant les années 1253. & 1254. Le Pape accusant Conrade de plusieurs crimes, comme d'avoir fait périr Frideric son neveu, fils d'un autre Frideric fils naturel de l'empereur Frideric II. d'avoir empoisonné son propre frere aîné Henri par les mains de Jean Morus son confident ; & comme il ne mouroit pas assez tôt à son gré, de l'avoir fait étouffer, en lui fermant la bouche, & empêchant la respiration avec une serviette : il soutenoit qu'il étoit hérétique, & méprisoit les clefs de l'église, ayant fait célébrer l'Office divin en sa présence, malgré l'excommunication & l'interdit. Conrade se défendit vigoureusement, & soutint que tout cela étoit pure calomnie. Il envoya des ambassadeurs à Rome, qui proposerent publiquement ses défenses. Le Pape lui donna un délai jusqu'à la mi-Carême de cette année 1254. à la priere de Jean comte de Montfort & de Thomas comte de Sa-

voye ; mais comme Conrade continuoit ses progrès dans la Pouille, le Pape ne laissa pas d'offrir le royaume de Sicile & la principauté de Pouille, premiérement à Richard comte de Cornouaille & frere d'Henri III. roi d'Angleterre, puis à Henri lui-même. Conrade, accablé de tant de disgraces, tomba griévement malade, & mourut âgé de vingt-six ans, de chagrin, & maudissant le jour de sa naissance, le 12 ou le 21 de mai 1254. On prétendit que le roi Mainfroy son frere lui avoit fait donner du poison, ou qu'un médecin de Salerne mêla de la poudre de diamant avec du diagrede, qu'il lui donna dans un lavement, & qui lui gâta les intestins, & lui causa la mort. D'autres disent qu'il mourut d'une blessure qu'il s'étoit faite à la chasse. Quoi qu'il en soit, Conrade étant mort, les seigneurs de la Pouille s'attacherent à Mainfroy fils naturel de l'empereur Frideric, & frere de l'empereur Conrade, quoique le Pape, aussi-tôt après la mort de ce dernier, se fut avancé pour s'emparer des places de la Pouille & des provinces voisines.

XXIII. Mort de l'empereur Conrade. Conradin son fils lui succéde. *an.* 1254. *Chronic. August. ad an.* 1246. *Matth. Paris. eod. an. alii.*

L'empereur Conrade avoit épousé en 1246. Elisabeth fille d'Othon duc de Bavierre, dont il eut un fils unique nommé Conradin. Elisabeth épousa en secondes nôces, l'an 1259. Mainard III. du nom comte de Tirol.

Le prince Conradin nâquit le 25 de mars 1252. en Allemagne, pendant que l'empereur Conrade son pere étoit en Italie, où il passa sur la fin de l'année 1251. Conradin étoit héritier du royaume de Jérusalem, de celui de Sicile, du duché de Pouille, des duchés de Franconie & de Suabe. Conrade son pere lui avoit donné pour bail ou gouverneur Berthold marquis d'Honbruch, parent d'Elisabeth sa mere. Après la mort de Conrade, le pape Alexandre III. envoya en Angleterre offrir le royaume de Sicile à Edmond fils du roi Henri III. & lui en fit donner l'investiture par l'anneau ; en même tems, d'un autre côté, le marquis Berthold, qui étoit chargé de la tutelle & du gouvernement du jeune Conradin, envoya des ambassadeurs au Pape, lui disant que le roi Conrade, avant sa mort, l'avoit chargé de mettre le jeune prince Conradin son fils sous la protection du saint siege. Le Pape promit de prendre la défense du pupille, à condition que le saint siege entreroit dès-lors en possession du royaume de Sicile, pour le garder jusqu'à ce que l'enfant fut en âge de le gouverner. Quelque tems après, Innocent vient à Anagni, pour veiller de plus près aux affaires du royaume ; il fit publier, le 15 d'août 1254. une monition au Marquis d'Honbruch & à Mainfroy de laisser à l'Eglise Romaine la libre possession du royaume de Sicile & de ses dépendances, leur donnant pour tout délai jusqu'à la Nativité de Notre-Dame 8 de septembre ; le tout sous peine d'excommunication & de privation de toutes dignités ;

& le terme étant échu, le Pape déclara qu'ils avoient encouru toutes ces peines ; le fit savoir à Guillaume de Hollande roi des Romains, & envoya pour Légat au royaume de Sicile Guillaume de Fiesque son neveu cardinal diacre du titre de S. Eustache.

Mainfroy étant devenu tuteur de Conradin son neveu, par la cession qu'avoit faite le marquis Berthold, & voyant beaucoup de disposition dans une grande partie de la Pouille & de la Sicile à se soumettre au Pape, il écrivit au Pape qu'il étoit prêt à l'y recevoir ; & le Pape lui donna une bulle par laquelle il le reçoit en ses bonnes graces, confirme la concession que l'empereur Frideric son pere lui a faite de la principauté de Tarente & des comtés de Gravine & de Tricarique, le déclarant même son vicaire dans une grande partie du royaume. Le Pape vint donc au royaume de Naples, & y fut reçu par Mainfroy.

Urban. IV. apud Rainald. an. 1262. n. 9.

27 septembre 1254.

Quelque tems après un Seigneur nommé Burel, qui avoit quitté le parti de Mainfroy pour s'attacher au Pape, ayant été tué cruellement presque à la vue du Pape, par les ordres, à ce qu'on croyoit, de Mainfroy, ce Prince se révolta ouvertement contre le Pape, & s'alla jetter dans Nocéra habitée par les Sarrazins, qui le reçurent à bras ouverts. Il y trouva de grands trésors, rassembla en peu de tems une armée nombreuse, & s'empara de Troja & de Foggia, que le Légat abandonna, & dans l'entre-tems Innocent IV. étant mort à Naples le 7 décembre, il s'empara du royaume de Sicile, sous prétexte de la tutelle de son neveu Conradin fils de Conrade, puis, ayant feint que cet enfant étoit mort, il s'attribua le royaume comme son héritage, & sans considérer le défaut de sa naissance, (car il étoit illégitime,) il prit le titre de Roi, à la honte de la dignité royale & de tous ceux qui portent couronne.

XXIV. Progrès de Mainfroy roi de Sicile. *an. 1258. 1259. 1260. Matth. Paris. an. 1256.*

Pour ces considérations & plusieurs autres rapportées dans la lettre du pape Urbain IV. à Jacques roi d'Arragon, qui avoit voulu s'entremettre pour faire la paix de Mainfroy avec le Pape, Urbain fit prêcher la croisade contre Mainfroy, mais avec peu de succès, cette dévotion commençant à se refroidir, parce qu'on voyoit la croisade employée pour des guerres contre les chrétiens, comme contre les infideles, & que le succès jusqu'ici n'en avoit pas été heureux. Le parti de Mainfroy se fortifioit tous les jours ; & plusieurs mêmes le regardoient non plus comme fils naturel, mais comme fils légitime de l'empereur Frideric, ce Prince ayant épousé la mere de Mainfroy, lorsqu'elle étoit au lit de la mort. Mainfroy donc se fit couronner Roi de Pouille & de Sicile à Palerme en 1258. & fut reconnu par les prélats & les seigneurs de ce royaume, sans se mettre en peine d'Edmond fils du Roi d'Angleterre, à qui le Pape avoit donné l'investiture du royaume de Sicile. En même tems, il fit pu-

blier une ordonnance portant défenſe de faire mention de Conradin dans aucun acte public, dans l'étendue du royaume de Sicile, répandant même exprès des lettres fauſſes comme à lui écrites par des ſeigneurs d'Allemagne, qui lui annonçoient la mort de Conradin ; c'eſt pourquoi le pape Alexandre IV. l'excommunia en 1259. comme uſurpateur du royaume de Sicile, & comme fauteur des Sarrazins.

Rainald. an. 1264. n. 65. & 67.

Tout cela n'empêchoit pas que Mainfroy ne ſe fortifiât de plus en plus. Il attira à ſon parti les Siénois, les Piſans & la plus grande partie de la Toſcane : il s'avança même dans la Marche d'Ancône & dans d'autres terres de l'état eccléſiaſtique. Le pape Urbain IV. qui avoit ſuccédé en 1261. à Alexandre IV. le cita le jeudi ſaint 29 mars 1263. en préſence de tous les fideles qui venoient de toutes les parties du monde au ſaint ſiege en ce jour ſolemnel ; & la citation fut affichée aux portes des égliſes d'Orviette, où le Pape faiſoit ſa réſidence. Elle portoit que Mainfroy paroîtroit le premier jour d'août en perſonne ou par procureur, pour donner ſatisfaction au ſaint ſiege ſur pluſieurs choſes, comme la deſtruction de la ville d'Ariano, ſur le meurtre de trois perſonnes de marque & de pluſieurs autres, ſur le mépris des cenſures eccléſiaſtiques, & enfin ſur la fréquentation des Sarrazins.

Quoique cette citation n'eut point été ſignifiée à Mainfroy, il envoya au Pape au tems preſcrit propoſer ſes excuſes. Le Pape les ayant ouies, lui donna délai juſqu'au 18 de novembre. Ce tems approchant, Mainfroy envoya d'autres députés qui demanderent ſûreté pour ſa perſonne, afin qu'il pût venir, avec une ſuite convenable à ſa dignité, dans les terres de l'état eccléſiaſtique. Le Pape lui preſcrivit de n'amener pas plus de huit cens perſonnes, dont il n'y auroit que cent armées, & ſoixante & dix chevaux, & qu'il ne demeureroit pas plus de huit jours dans l'état eccléſiaſtique ; le tout ſous peine d'excommunication ; mais cette négociation fut ſans effet, auſſi-bien que les ménaces que le Pape fit aux Siénois & aux Piſans, pour les détacher du parti de Mainfroy. Sur la fin de cette année 1263. le Pape mit en interdit le royaume de Sicile, mais, au commencement de l'année 1264. voyant qu'on mépriſoit les cenſures, il modéra les interdits, permettant de dire des meſſes baſſes, & d'adminiſtrer les ſacremens dans les égliſes à portes fermées.

XXV. Charles d'Anjou roi de Sicile. *an.* 1263. 1264. *Rainald. an.* 1264. *n.* 9. 13.

Cependant le pape Urbain IV. n'attendant plus rien du Roi d'Angleterre, à qui il avoit offert le royaume de Sicile pour ſon fils Edmond ; l'Angleterre étant alors trop agitée, pour penſer à conquérir la Sicile : Urbain envoya Barthelémi Pignatelli archevêque de Coſence au roi S. Louis, pour l'exhorter à aider Charles d'Anjou

d'Anjou son frere à la conquête du royaume de Sicile. Barthelémi étoit aussi chargé de porter le Roi d'Angleterre à se désister de ses prétentions sur ce royaume, à cause de son fils Edmond, qui en avoit reçu l'investiture. Le roi S. Louis & Charles d'Anjou ayant acceptés l'offre du Pape, Simon de Brie cardinal de Ste. Cécile fut envoyé en France, pour en arrêter les conditions; & après la mort d'Urbain IV. Clément IV. qui lui succéda au commencement de l'an 1265. révoqua & annulla la concession faite par Alexandre IV. du royaume de Sicile à Edmond fils du Roi d'Angleterre, & le donna à Charles d'Anjou comte de Provence, jusqu'à la septieme génération, aux conditions exprimées dans sa bulle du 26 février 1265.

Spicileg. t. IX. p. 207.

Après la fête de Pâques, qui cette année étoit le 5 d'avril, Charles partit de Paris, & se rendit à Marseille, où il s'embarqua avec mille chevaliers, & malgré les précautions que Mainfroy avoit prises pour lui fermer le passage par mer & par terre, il arriva heureusement à Ostie le mercredi avant la Pentecôte vingtieme de mai, d'où il se rendit à Rome la veille de la fête.

Rainald. an. 1264. 1265.

Dès l'année précédente, les Romains l'avoient élu leur Sénateur, pour les défendre contre Mainfroy; ce qui ne fut pas agréable au Pape, qui craignoit qu'un si grand Prince n'eût une trop grande autorité dans Rome. Pour le rassurer, on borna le sénatoriat de Charles à trois ans. Le Pape n'étoit pas alors à Rome, mais à Perouse, & Charles ayant logé une partie de ses gens au palais de Latran, il le trouva mauvais, & Charles les en fit sortir. Alors arriverent à Rome quatre Cardinaux, qui lui donnerent l'investiture du royaume de Sicile, par l'étendart le 29 de mai 1265. Charles ne fit pas grand exploit le reste de cette année, parce qu'il attendoit son armée qui venoit par terre. Les Guelphes reconnurent ce Prince; mais le parti des Gibelins étoit partie pour Conradin, & partie pour Mainfroy.

XXVI. Couronnement du roi Charles. Mort de Mainfroy roi de Sicile. *an. 1266. Rainald.*

Le 6 de Janvier 1266. le roi Charles fut solemnellement couronné à Rome avec la reine Béatrix sa femme; la cérémonie s'en fit dans l'église de S. Pierre, sans préjudice de celle de Palerme, où elle avoit accoutumé de se faire; & Charles, avant son couronnement, fit hommage-lige au Pape de son royaume de Sicile, promettant de payer, par forme de reconnoissance, à la chambre apostolique annuellement la somme de quarante-huit mille ducats, & de n'accepter jamais la dignité impériale, quand même elle lui seroit déférée par élection. Peu de tems après, Charles entra en campagne, se rendit maître de plusieurs places de son nouveau royaume, & ayant rencontré près de Bénévent son compétiteur, il lui livra la bataille le 26 février 1266. & remporta une victoire complette, Mainfroy ayant été tué sur la place. Cette victoire abattit le parti

Gibelin, & ramena la plus grande partie de l'Italie à l'obéissance du Pape. Charles entra dans Bénévent, & s'empara du trésor de Mainfroy qu'il y trouva; ses troupes commirent une infinité de désordres dans la ville. Le corps de Mainfroy demeura sans sépulture ecclésiastique; les François amasserent sur lui un grand monceau de pierres.

Mainfroy avoit épousé en premieres nôces Béatrix fille d'Amedée comte de Savoye; en secondes nôces il épousa Helene l'Ange fille de Michel l'Ange despote d'Etolie, dont il eut Constance qui épousa Pierre roi d'Arragon; & Béatrix qui, ayant été prise après la mort de son pere, fut remise au roi Charles, qui la retint en prison jusqu'en 1282. qu'elle fut délivrée, & épousa Mainfroy marquis de Saluces.

XXVII. Conradin est appellé en Italie. *an. 1268. Sallas Malaspina. l. iij. c. 15. & seq. Rainald. an. 1268. &c.*

Après la mort de Mainfroy, Conradin alors âgé de quinze ans, prétendit à l'empire, & prit en attendant le titre de Roi de Sicile, y étant excité par ses parens & les amis de sa famille, & étant appellé en Italie par quelques seigneurs Gibelins mécontens des François & du roi Charles, & par des députés de la plûpart des villes du royaume de Naples, qui l'invitoient à venir dans le pays, & lui promettoient de l'argent & toutes sortes de secours. Sur ces promesses, Conradin envoya ses depêches en Italie, sous le titre de Roi de Sicile, disant qu'il se rendroit au plutôt en ce pays; mais le pape Clément IV. fit publier solemnellement, le 18 novembre 1267. dans l'église de Viterbe, où il faisoit sa demeure, défense à Conradin de passer outre, & à qui que ce fut de le reconnoître pour Roi de Sicile, ni favoriser son entreprise; le tout sous peine d'excommunication pour les personnes, & d'interdit sur les villes. Conradin ne laissa pas d'établir ses vicaires en Toscane, & ses officiers dans le royaume de Sicile; ce qui porta le Pape à réitérer ses défenses, & à citer Conradin à se présenter en sa présence pour le jour de S. Pierre. Ce Prince, malgré la défense du Pape, ne laissa pas de venir à Verone, accompagné du Duc de Bavierre son oncle, du Comte de Tirol son beau-pere, & du Duc d'Autriche, & il y demeura trois mois.

Henry étoit fils de Ferdinand, & frere du roi Alfonse l'astrologue; s'étant brouillé avec son frere, il se retira à Tunis, où il demeura quatre ans, & y prit beaucoup des sentimens des Mahométans: il

Le Pape continua ses poursuites contre lui, lui défendant de se mêler des affaires de l'Empire ou du royaume de Sicile, sous peine de privation de tout droit au royaume de Jérusalem, & dispensant tous ses sujets du serment de fidélité; mais tout cela ne l'arrêta pas: de Verone, il vint à Pavie en 1268. & y demeura quelques mois. Le Pape le déclara excommunié le jeudi saint, déchu du royaume de Jérusalem, inhabile d'en tenir aucun autre, & privé de tous les fiefs qu'il pouvoit tenir de l'église: Galvari de la Lance partisan de Conradin ne laissa pas d'entrer dans Rome enseignes déployées;

il fut conduit avec pompe au palais de Latran, & admis avec grande honneur aux jeux publics. Conradin y envoya lui-même des députés qui y furent très-bien reçus, & auxquels on donna une audience solemnelle. Le Pape excommunia ceux qui avoient volontairement pris part à cette réception, entr'autres Henri de Castille sénateur de Rome, & Gui de Monfeltro son vicaire.

vint en Italie en 1266. accompagné de plusieurs braves Espagnols, & s'attacha à Charles d'Anjou roi de Sicile son proche parent.

XXVIII. Défaite & prise de Conradin. *an.* 1268. *Sallas Malaspina. l. iv. mon. Pad. Æneas Sylvius, &c.*

Henri fut d'abord attaché à Charles roi de Sicile, ensuite il prit le parti de Conradin, qu'il reçut dans Rome, comme il y auroit reçu l'Empereur. De Rome, Conradin, à la tête de ses troupes, marcha en Pouille. Le Roi de Sicile s'y rendit aussi, à la tête de son armée : s'étant rencontré près d'Aquila dans l'Abruzze ou auprès de Tagliacozzo; il y eut entr'eux une sanglante bataille, où Conradin fut défait le jeudi 28 d'août 1268. Le roi Charles en donna avis au Pape le même jour, ne sachant encore ce qu'étoient devenus Conradin & le sénateur Henry de Castille. D'abord l'armée de Conradin avoit eu tout l'avantage, & le bruit s'étoit même répandu que le roi Charles avoit été mis à mort; mais les soldats Allemands se croyant sûrs de la victoire, & s'étant mis à piller, les François, qui d'abord avoient pris la fuite, se rallierent & défirent les Allemands; Conradin se sauva premiérement à Rome, puis il prit le chemin de Pise avec Frideric duc d'Autriche, qui étoit à-peu-près de son âge. Ils s'étoient jettés dans un bois où ils demeurerent quelques jours cachés, & dans la derniere disette. Ils arriverent enfin au bord de la mer près d'Astura, où ils trouverent un pêcheur qui promit de les mener à Sienne ou à Pise, moyennant une certaine récompense; mais comme ils n'avoient point de quoi à manger, ils donnerent un anneau précieux au pêcheur, afin qu'il allât leur acheter du pain dans la ville d'Astura. Le pêcheur ne put s'empêcher de parler & de raconter cette aventure de deux jeunes hommes, qui paroissoient de grande condition, & qui lui avoient confié cet anneau pour acheter du pain.

Le bruit s'en répandit bientôt; & Jean Frangipane, qui étoit à Asture, se douta que l'un d'eux pourroit être Conradin : il envoya aussi-tôt à leur poursuite; on les atteignit, & on les lui ramena à Asture. Le roi Charles en fut bientôt informé, & vint en diligence avec son armée assiéger Asture, apparamment afin qu'il parût que Frangipane avoit été forcé de les lui livrer. Dès qu'il les eut entre ses mains, il les mit dans les liens, & les conduisit à Rome. Delà il envoya demander au Pape ce qu'il devoit faire de Conradin. Le Pape, dit-on, lui fit réponse : La vie de Conradin est la mort de Charles, & la mort de Conradin est la vie de Charles.

Albert Argent. alii plures apud Struv. t. I. p. 492.

XXIX. Mort de Con-

Toute-fois le roi Charles, pour ne pas s'attirer la haine de la mort

ra'lin. an. 1268. Sallas Malasp. l. iv. Pandulf. Collentius. l. iv. &c.

de ces deux prisonniers, & ne pas juger en sa propre cause, assembla à Naples les plus habiles jurisconsultes de la terre de Labour, qui condamnerent à mort Conradin, le Duc d'Autriche & le comte Gerard de Pise, comme criminels de lèze-majesté, & ennemis de l'église. Charles donna la vie à Henri de Castille, tant à cause de la parenté; car il étoit proche parent de la reine Blanche de Castille sa mere, étant fils de S. Ferdinand, & frere du roi Alfonse de Castille l'astrologue, qu'à cause que l'Abbé du Mont-Cassin qui l'avoit pris, & ne l'avoit livré qu'à cette condition, craignant d'être irrégulier, si on lui eût fait souffrir le dernier supplice. Mais Conradin, Frideric duc d'Autriche son cousin & quelques autres furent exécutés à mort dans la grande place de Naples le 26 d'octobre 1268. On les mena auparavant dans une chapelle : on leur permit de se confesser, & on leur fit entendre une messe des morts pour le salut de leurs ames. Ils furent décapités, & leurs corps furent enterrés au même lieu & couverts d'un tas de pierres. On raconte que Conradin se récria beaucoup contre les juges, prétendant que le roi Charles n'avoit sur lui aucune jurisdiction, étant souverain comme lui, & qu'étant sur l'échafaud, il tira un de ses gans, & le jetta sur la place, disant qu'il déclaroit pour son héritier Frideric de Castille, & que le gant ayant été donné à Pierre III. roi d'Arragon, qui avoit épousé Constance fille de Mainfroy, il prétendit, en vertu de cette déclaration, être légitime successeur des royaumes de Naples & de Sicile. Mais ces circonstances souffrent quelques difficultés que nous laissons à examiner à d'autres.

En Conradin finit la maison de Suabe, qui avoit produit tant d'empereurs, de rois, de ducs & de grands princes, & qui étoit alliée aux meilleures maisons d'Allemagne. La mort de ce jeune Prince fut fort désapprouvée même des papes & des cardinaux, & rendit très-odieux le roi Charles. Quelques tems après, les Allemands prirent un jeune homme nommé Stok fils d'un maréchal, & prétendirent que c'étoit Conradin, à la place duquel on en avoit substitué un autre sur l'échafaud à Naples; mais Stok ne jugea pas à propos de soutenir longtems un personnage si dangereux : il se déroba de ceux qui le suivoient, & retourna à son enclume.

Andr. Presbit. apud Pezium. t. IV. p. 531.

XXX. Henry landgrave de Thuringe élu empereur en 1246. Matth. Paris. Martin. Polon. Trithem. Cronic. Spanhem. hist. Landgrav. Thuring. &c.

Il faut à présent revenir aux affaires d'Allemagne, & parler des empereurs qui furent élus après l'excommunication de Frideric II. avant sa mort. Le premier fut Henry Raspon landgrave de Thuringe, qui fut élu à Virsbourg en 1246. & comme il étoit principalement suivi par les gens d'église, à cause du Pape qui l'avoit fait choisir, ses antagonistes le nommerent l'Empereur des clercs. Il battit Henry fils de Frideric à Francfort en 1247. & comme il

youloit affiéger la ville d'Ulme, il fut contraint par le grand froid de se retirer en Thuringe, où il mourut d'un flux de ventre, à Vartberg en 1247. n'ayant pas régné un an entier. En lui finit la race des anciens ducs de Thuringe.

XXXI. Guillaume comte de Hollande élu empereur en 1247. *Matth. Paris. an. 1350. Chron. Belgic.*

Après sa mort, le pape Innocent IV. offrit l'Empire à divers seigneurs, comme Henry duc de Brabant, Hacçon roi de Norvege, Henri duc de Gueldres, Richard frere du Roi d'Angleterre, lesquels remercierent & ne voulurent pas courir la fortune d'une guerre civile. Enfin on élut Guillaume comte de Hollande à Nuitz près de Cologne le 3 d'octobre 1247. Il étoit fils de Florent IV. comte de Hollande, & de Mathilde fille de Henry I. du nom duc de Brabant. Etant entré dans Cologne, il y reçut l'ordre de chevalerie, & l'année suivante il prit, après un long siege, la ville d'Aix-la-Chapelle défendue par les troupes de l'empereur Frideric. La ville se rendit le dernier d'octobre 1248. & le lendemain premier novembre fête de tous les Saints, il fut solemnellement couronné dans la grande église dédiée à la Ste. Vierge. Les Evêques de Munster & de Minden le revêtirent de ses ornemens dans la sacristie; & les Evêques de Liege & d'Utrech le présenterent, revêtu de dalmatique, comme un diacre, devant le trône impérial. Il y fut placé par l'Archevêque de Cologne chancelier d'Italie, en récitant une formule proportionnée à cette cérémonie. Puis l'Archevêque de Treves, comme chancelier des Gaules, lui imposa les mains, priant Dieu de répandre sur lui l'esprit de sagesse, d'intelligence, de piété, de force, de conseil & de crainte de Dieu. Ensuite le Marquis de Brandebourg, comme grand chambellan, lui présenta l'anneau impérial pour marque de son pouvoir absolu & monarchique. Le Duc de Saxe grand justicier lui offrit l'épée, en disant : Recevez le sceptre du royaume, pour réprimer les rebelles, & protéger les bons. Le Duc de Bavierre, comme grand sénéchal, lui donna le globe d'or, en signe de son empire sur toute la terre. Enfin le Roi de Bohéme grand échanson, du consentement de l'Archevêque de Cologne, lui mit la couronne d'argent sur la tête, en disant : Recevez ce diadême de gloire, pour briller sur la terre par vos bonnes œuvres, & pour mériter dans le ciel une couronne éternelle. Alors tous les seigneurs, s'approchant les uns après les autres de son trône, lui firent hommage, & lui jurerent fidélité.

Guillaume se rendit à Cologne en 1251. & y fut reconnu & confirmé Empereur par le pape Innocent IV. Comme ce Prince étoit encore jeune, on lui donna pour conseil Othon évêque d'Utrech son oncle paternel, & Henry duc de Brabant son oncle maternel. Depuis ce tems, Guillaume commença à agir comme Empereur; mais comme son élection ne s'étoit pas faite du consentement una-

nime des princes d'Allemagne, & qu'il n'avoit pas assez de richesses de son patrimoine pour soutenir la dignité impériale, sur-tout ayant donné son comté de Hollande à son frere, il fut contraint de se retirer dans son pays, où il fut attaqué en 1253. par la Comtesse de Flandres; il remporta la victoire, prit plusieurs prisonniers, & acquit de grandes richesses. L'année suivante, survint un grand différend entre lui & l'Archevêque de Cologne, sur ce que les bourgeois de Cologne avoient mis le feu au logis où Guillaume étoit logé avec le Légat du Pape, dans le dessein de les brûler tous deux.

Albert Stad. an. 1253.

Une autre affaire qui survint alors, eut des suites plus fâcheuses. Diether comte de Catzelinbog ayant en 1246. bâti le château de Rhinfeld sur le Rhin, imposa un péage sur les marchandises qui passoient sur ce fleuve. Les villes du Rhin l'assiégerent inutilement en 1255. & se voyant sans ressource de la part du roi Guillaume de Hollande, qui demeuroit sans force & sans action dans son pays, elles firent entr'elles une confédération, dans laquelle elles firent entrer les prélats & les seigneurs qui avoient intérêt à conserver la liberté publique & la franchise des passages. Cette confédération fut jurée en 1253. par les villes de Mayence, de Cologne, Vorms, Spire, Strasbourg, Basle, par les Evêques de ces mêmes villes, & par quelques autres prélats & seigneurs qui relâcherent les droits de péages qu'ils avoient établis sur leurs terres ou sur leurs rivieres. Ensuite on y fit entrer jusqu'à soixante villes & grand nombre de seigneurs, qui jurerent la paix, & la firent confirmer par le roi ou l'empereur Guillaume à Oppenheim en 1255. la veille de S. Martin dixieme de novembre. Après la mort de ce Prince, arrivée le 28 janvier 1256. la même alliance subsista; & dans une assemblée tenue à Mayence, il fut ordonné que, si les princes à qui l'élection d'un Empereur appartient, se partageoient & en choisissoient plus d'un, on n'en reconnoîtroit aucun des élus, & que nulle ville, ni nul prélat ou seigneur ne le recevroit ou lui donneroit conseil ou aide directement, ni indirectement; au contraire, s'ils n'en choisissoient qu'un seul, ils le reconnoîtroient & lui obéiroient tous sans contradiction; & on indiqua une diete à Francfort pour la S. Jean 1256. pour élire un successeur à l'empereur Guillaume.

XXXII. Mort de l'empereur Guillaume de Hollande. an 1256. 28. Janv. *Matth. Paris. Cronic. Belgic.*

Ce Prince étant entré en guerre avec les Frisons révoltés, marcha contr'eux, les vainquit, & bâtit sur leurs terres la forteresse de Thoremburg, pour les tenir en respect. Il entra de nouveau en campagne en 1256. au plus fort de l'hyver, toutes les eaux de la Frise étant glacées, espérant, par ce moyen, parcourir aisément tout le pays qui est tout coupé de canaux & de marais; mais les

Frisons s'étoient mis en embuscade; & le Roi ayant pris les devans à cheval & peu accompagné, pour trouver un passage commode à l'infanterie qui suivoit, afin d'aller brûler la ville de Troichtvonde; son cheval passant sur la glace, qui étoit gelée à un demi-pied d'épaisseur, enfonça & se trouva pris jusqu'à la selle. Le Roi embarrassé, pique son cheval, qui étant fort & vigoureux, fait effort pour sortir du bourbier; mais en même tems il renverse son maître dans la glace. Alors les Frisons, sortant de leur embuscade, fondirent sur le Roi & le tuerent à coups de traits, avant qu'il put être secouru par ses gens qui le suivoient d'assez loin. Ils emporterent son corps tout armé dans un village voisin, pour le dépouiller, sans savoir si c'étoit le Roi; mais la beauté & le prix de ses armes, joint au témoignage de quelques proscrits de Hollande, qui le reconnurent, le firent reconnoître. Les principanx de la nation, craignant qu'on ne les recherchât pour cette action, & qu'on ne les traitât comme coupables du crime de lèze-majesté, cacherent le corps & l'enterrerent secrétement dans la maison d'un particulier. Il avoit épousé en 1250. Elisabeth fille d'Othon duc de Brunswic; elle mourut en 1255. & lui laissa un fils nommé Florent, qui lui succéda dans le comté de Hollande.

XXXIII. Richard comte de Cornouaille & Alfonse roi de Castille élus rois des Romains. an. 1257. *Vid. Epist. Urbani. IV. apud Leibnitz. cod. Jur. Gent. &c.*

Après la mort de Guillaume de Hollande roi des Romains, les princes d'Allemagne s'assemblerent à Francfort le jour de l'Epiphanie 1257. pour élire un nouveau Roi ou un nouvel Empereur: ils se partagerent, l'Archevêque de Mayence & celui de Cologne, Louis comte Palatin du Rhin & son frere Henri assemblés à la campagne devant la ville de Francfort, élurent Richard frere du roi d'Angleterre Henri III. & firent savoir son élection aux autres seigneurs de l'Empire; mais l'Archevêque de Treves & le Duc de Saxe, qui s'étoient renfermés dans la ville de Francfort, & n'en avoient pas voulu sortir, ni y admettre les autres seigneurs qui étoient dehors, élurent Alfonse roi de Castille, autorisés par le Roi de Boheme, le Marquis de Brandebourg, & par plusieurs autres seigneurs; entr'autres, par Frideric duc de Lorraine, qui fut chargé d'en porter la nouvelle à Alfonse, & qui, en 1258, reçut de lui l'investiture par cinq bannieres, des cinq dignités qu'il tenoit de l'Empire; savoir, pour sa qualité de grand Sénéchal de l'Empire en deçà du Rhin; 2°. à cause du privilege qu'il a de connoître des duels des nobles entre le Rhin & la Meuse; 3°. à cause du fief & du comté de Remiremont, qui releve de l'Empire; 4°. à cause de sa dignité de grand Voyer de l'Empire par terre & par eau dans toute l'étendue du duché de Lorraine; 5°. à cause des régales impériales qu'il possédoit dans les abbayes de S. Pierre & de S. Martin de Metz, & de la garde des églises dans son duché.

Hist. de Lorraine t. II. Leibnitz. cod. Jur. Gent. Vignier.

Alfonſe conſentit à ſon élection, & promit que, dans deux ans, il ſe rendroit en Allemagne, ſous peine d'être déchu de ſon droit. Richard ſon compétiteur reçut la couronne impériale que Conrade archevêque de Cologne, accompagné de pluſieurs ſeigneurs, lui apporta en Angleterre, & lui rendit hommage, de même que tous les autres de ſa compagnie. Richard vint en Allemagne l'année ſuivante 1267, & y fut ſolemnellement couronné à Aix-la-Chapelle, avec Sanche ſon épouſe, le 27 de mai, par les mains de Conrade archevêque de Cologne. Le lendemain il ceignit l'épée de Chevalier à Henri ſon fils né d'Iſabelle ſa premiere femme; puis il dépêcha au pape Urbain IV. pour lui demander la confirmation de ſon élection, & la couronne impériale qu'il devoit recevoir à Rome.

XXXIV. Conteſtation entre Richard & Alfonſe élus rois des Romains. *Matth. Paris. an. 1257.*

Alfonſe étoit appuyé du crédit de la France & d'un grand nombre de ſeigneurs Allemands; & comme il avoit été choiſi avant Richard, il prétendoit que ſon élection prévaudroit. Il écrivit même à Henri III. roi d'Angleterre, pour lui demander ſecours contre ſon frere Richard, en vertu d'un traité fait entr'eux autrefois, par lequel ils ſe promettoient de s'entreſecourir mutuellement contre leurs ennemis. Alfonſe écrivit auſſi des lettres ménaçantes à Richard, dans leſquelles il ſe qualifioit Roi des Romains & d'Allemagne, ordonnoit à Richard de céder l'Empire, le ménaçant de venir fondre ſur lui avec toutes les forces de la France, de l'Arragon & de la Navarre; mais le roi Henri & l'empereur Richard mépriſerent ſes ménaces & ſes lettres. Alfonſe s'étant avancé avec ſon armée vers l'Italie, il fut contraint de s'en retourner en Eſpagne, par la nouvelle qu'il reçut en chemin, que les Sarrazins ménaçoient Cordoue. Ainſi les deux élus prirent le parti d'envoyer leurs députés à Rome, pour plaider leur cauſe devant le Pape. La choſe y fut débattue avec beaucoup de vivacité; mais Alexandre IV. quoiqu'il parut pencher pour le roi Richard, ne voulut pas toutefois prononcer ſur leurs différends; & Urbain IV. ſon ſucceſſeur cita les deux prétendans à comparoître à Rome en ſa préſence le ſecond jour de mai 1258. Ils n'y parurent ni l'un ni l'autre; & le pape Clément IV. ſucceſſeur d'Urbain s'excuſa d'accorder la couronne impériale à Alfonſe, ſur ce qu'il n'avoit pas encore reçu la couronne royale à Aix-la-Chapelle. Enfin Alfonſe parut ſe déſiſter de ſes pourſuites, demeurant en Eſpagne, & ſe contentant de prendre le titre de Roi des Romains.

Monach. Padu. l. ij. p. 601. Urban. IV. epiſt. apud Leibnitz. Vide Rainald. ann. 1266. n. 36. an. 1267. n. 23. an. 1268. n. 42.

XXXV. Retour du roi Richard en Angleterre. *ann. 1259. Matth.*

Richard lui-même ne demeura pas long-tems en Allemagne. Après avoir épuiſé les grandes ſommes qu'il y avoit apportées, à racheter les villes engagées à divers ſeigneurs, voyant que les ſeigneurs Allemands ſe retiroient inſenſiblement de lui, & que ſon

son crédit diminuoit avec ses richesses, il nomma Vernier archevêque de Mayence pour son vicaire dans l'Alsace, confia le gouvernement des principales villes de l'Empire à Philippe de Falkenstein frere du même Archevêque, & à Philippe de Hohenfeld les villes du Rhin. Il revint en Angleterre, fort déchu d'autorité, & en Allemagne & en Angleterre; il demeura dans ce royaume jusqu'en 1261. ou 1262. qu'il passa de nouveau en Allemagne, où il donna, étant à Aix-la-Chapelle, l'investiture du royaume de Boheme & des duchés d'Autriche & de Stirie à Ottocare roi de Boheme époux de Marguerite veuve de Henri fils aîné de l'empereur Frideric II. Il retourna enfin en Angleterre en 1263. & y demeura, assez peu considéré, jusqu'à sa mort arrivée le 4 d'avril 1271. dans son château de Merkamstad : il laissa un fils nommé Henri, dont on a parlé.

Paris. Trithem. an. 1257. 1261. Sa mort en 1271. idem.

Quelques historiens avancent qu'après la mort de Richard, le roi Alfonse céda tout son droit à l'Empire, pour le bien de la paix, en présence du pape Grégoire X. que Conrade archevêque de Cologne offrit la couronne à Ottocare roi de Boheme, & que ce Prince l'en remercia, & ne voulut pas l'accepter; mais ces faits ne sont nullement certains, n'étant pas appuyés sur le témoignage des auteurs contemporains.

Du Brave. hist. Bohem l. xvij. p. 455. Gerard. à Roo annal. austr. l. j. p. 24. Alii apud Struv. t. I. p. 507.

XXXVI. *Etat de l'Allemagne pendant l'interregne. Vid. Struv. t. j. p. 507. art. 7. & seq.*

Ce qui est bien plus certain, c'est que, pendant cette espece d'anarchie, qui dura en Allemagne pendant dix-neuf ans, depuis la mort de Conrade V. arrivée en 1254. jusqu'au regne de l'empereur Rodolphe d'Hasbourg élu en 1273. l'Empire souffrit de grands dommages, & fut très-notablement affoibli par les guerres particulieres mues entre les principaux seigneurs d'Allemagne, qui n'étoient plus retenus par l'autorité souveraine, ni en état d'empêcher les désordres qui se commettoient par les gens de guerre mal disciplinés, par les seigneurs particuliers & par les villes qui, dans ce tems de trouble, s'érigerent en républiques, & se mirent en liberté, au grand dommage de l'autorité impériale, & au grand préjudice des revenus de l'Empire. Les rois & les princes, qui auparavant se reconnoissoient feudataires de l'Empire, comme le Danemarck, la Pologne, les princes d'Italie secouerent le joug, & se rendirent indépendans. Plusieurs princes ecclésiastiques & grand nombre de prélats d'Allemagne en userent de même. Dans ces tems de discordes, les Empereurs contendans vendirent ou engagerent, ou donnerent même les villes, les châteaux, les domaines à des évêques ou à des seigneurs, pour les attirer ou pour les attacher à leur parti. La mort des chefs des principales maisons d'Allemagne, comme de Suabe, éteinte par la mort de Conradin; de celle d'Autriche, par la mort du jeune duc Frideric décapité en même

tems, & de quelques autres, donna encore occasion à diverses usurpations & démembremens qui, affoiblissant les familles & les grandes maisons, diminuoient d'autant les forces de l'Empire. Les membres de ce grand corps, ainsi partagés en une multitude de petits états, se trouverent incapables de se soutenir par eux-mêmes, & furent rarement assez d'accord entr'eux, pour réunir leurs forces contre un ennemi commun.

XXXVII. Rodolphe de Hasbourg élu empereur en 1273. *Albert. Argentin. alii plures. Struv. t. I. p. 513.*

Pour apporter remede à tous ces maux qui menaçoient l'Empire d'une ruine entiere, le pape Grégoire X. fit savoir aux principaux seigneurs d'Allemagne, qui depuis longtems avoient eu la premiere part dans l'élection des empereurs ; & qui dans la suite se la sont attribuée toute entiere, à l'exclusion des autres ; qu'ils eussent à s'assembler incessamment, vers la S. Michel, pour procéder à l'élection d'un Empereur d'Allemagne, sinon qu'il y pourvoiroit lui-même, de l'avis des cardinaux. Les princes d'Allemagne ayant reçu cet ordre du Pape, s'assemblerent à Francfort ; savoir, les Archevêques de Cologne, de Treves, de Mayence, le Duc de Saxe, le Prince Palatin du Rhin, le Duc de Baviere, le Duc d'Autriche, le Duc de Brandebourg, & quelques autres ; & comme ils délibéroient sur le choix d'un sujet capable de soutenir la dignité impériale, Mainard comte de Tirol en proposa trois, Bernard duc de Carinthie, Albert l'ancien comte de Goritz, & Rodolphe comte de Hasbourg. Vernier archevêque de Mayence, ami particulier de Rodolphe, en disoit beaucoup de bien. Les Electeurs, après avoir assez longtems déliberé, firent un compromis, & déférerent à Louis comte Palatin du Rhin le pouvoir de choisir, en leurs noms, un Empereur. Il s'en défendit beaucoup, & enfin le dernier de septembre 1273. il déclara empereur Rodolphe de Hasbourg landgrave d'Alsace, comme le plus capable de rétablir les affaires de l'Empire. D'abord le Duc de Bavierre, qui avoit fait injustement décapiter sa femme, sur un faux soupçon d'adultere, & qui craignoit d'être recherché sur cela par le nouvel Empereur, demanda à Frideric burgrave de Nuremberg, qui étoit proche parent de Rodolphe, si ce Prince avoit des filles qu'il pût demander en mariage. Le Burgrave lui répondit que Rodolphe avoit six filles nubiles, & lui engagea sa parole de lui en faire donner une en mariage. Alors le Duc donna son consentement à l'élection. Le Duc de Saxe & le Marquis de Brandebourg, qui n'étoient pas mariés, en firent autant, sous la promesse qu'on leur donna de leur faire aussi épouser une fille du nouvel Empereur.

Aussi-tôt Henri de Pappenheim maréchal de l'Empire en porta la nouvelle à Rodolphe, qui étoit encore dans son camp devant Basle. On ne crut fermement la chose que la nuit suivante, lorsque

le Burgrave de Nuremberg lui apporta le décret de son élection & le diplôme des Princes qui l'avoient agréée & ratifiée. Rodolphe étoit alors occupé au siege de la ville de Basle, ayant de grands démêlés avec l'Evêque de cette ville qui favorisoit une faction des Baslois, nommée les Perroquets, contre Rodolphe qui soutenoit l'autre nommée les Portes-Etoiles. A la nouvelle de son élection, on dit que l'Evêque s'écria : Grand Dieu, tenez-vous sur vos gardes; car si Rodolphe l'entreprend, il vous détrônera. Rodophe fit donc la paix avec l'Evêque, rétablit les Portes-Etoiles, & donna la ville de Neubourg à l'Empire. Il entra dans Basle avec son épouse, y fut reçu comme Empereur, reçut le serment de fidélité des bourgeois ; puis s'étant embarqué sur le Rhin, il arriva à Mayence, où il fut reçu par les Ducs de Baviere & de Saxe, & par les autres Seigneurs qui étoient venus au-devant de lui, à la tête de vingt mille hommes; de-là il se rendit à Aix-la-Chapelle, où il fut couronné solemnellement le jour de la Toussaint, ou selon d'autres, le 21 d'octobre 1273. On raconte que quelques princes faisant difficulté de lui rendre le serment & l'hommage, parce qu'il n'avoit point le sceptre impérial, il prit la croix sur l'autel, en disant : Voilà le signe de notre salut & le sceptre dont je veux me servir contre mes ennemis & contre ceux de l'Empire. Aussi-tôt tous les princes, tant ecclésiastiques que séculiers, se mirent à genoux, baiserent la croix, & lui rendirent hommage, & reprirent de lui les fiefs qu'ils tenoient de l'Empire dans la même ville. Il donna trois de ses filles en mariage, l'une nommée Mechtilde à Louis comte Palatin du Rhin, la seconde nommée Agnès à Albert duc de Saxe, & la troisieme nommée Hedvige à Othon duc de Brandebourg. Mainard comte de Tirol, dont la fille nommée Elisabeth avoit épousé Albert fils de Rodolphe, fut fait duc de Carinthie.

H. Stero. ad an. 1274.

XXXVIII. Commencement de l'Empereur Rodolphe. *Vid. Lud. Schonleben de dom. Austr. origine, &c. apud Strup. t. I. p. 513.*

Rodolphe, dont nous venons de voir l'élection à l'empire d'Allemagne, étoit sorti de l'ancienne maison de Hasbourg, sur l'origine de laquelle on a tant écrit, & sur laquelle on a été & l'on est encore assez partagé ; mais on convient qu'elle est des plus anciennes & des plus illustres. Rodolphe nâquit à Limbourg le premier de mai 1218. d'Albert le sage comte de Hasbourg en Suisse, & de Hedvige de Kibourg : il eut pour parain l'empereur Frideric II. Il possédoit non-seulement le comté de Hasbourg, mais aussi ceux de Kibourg, de Bade & de Lentzbourg, & le landgraviat d'Alsace du chef de sa femme. On dit qu'il étoit haut de sept pieds, grêlé, pâle, ayant la tête petite, peu de cheveux, le nez long ; tempérant dans l'usage du boire & du manger, vaillant, prudent, sage, clément & d'une piété insigne. Il fut envoyé de bonne heure à la cour de l'empereur Frideric, & s'y distingua toujours par sa conduite

& sa valeur. Ayant perdu son pere, qui mourut en Syrie en 1240. il revint chez lui, & y épousa Anne d'Hohenberg; trois ans après, étant retourné à la cour, l'empereur Frideric lui ceignit en cérémonie l'épée de Chevalier.

Pendant les troubles de l'Allemagne, & l'anarchie dont on a parlé, il entreprit la guerre contre quelques seigneurs, dont il avoit lieu de se plaindre. Après la mort de l'empereur Conrade IV. il s'attacha à Ottocare roi de Boheme, & fut grand maréchal de sa cour; il l'accompagna dans la guerre de Prusse, & se trouva au combat qu'il livra aux Hongrois, pour la possession de la Styrie. Les bourgeois de Strasbourg, étant en guerre avec leur évêque Vautier de Gerolzeg, prierent Rodolphe de prendre le commandement de leur armée. Il le fit avec tant de succès, qu'il vainquit & mit en fuite l'Evêque & son armée en 1263. Le Prélat mourut peu de jours après; & son successeur Henri fit sa paix avec ceux de Strasbourg, qui, en reconnoissance des services de Rodolphe, lui érigerent en 1266. une statue équestre de pierre. L'année suivante, il réduisit Ulric comte de Regensberg, qui molestoit ceux de Zurich, à se soumettre aux bourgeois de cette ville qu'il avoit auparavant méprisé, jusqu'à refuser de recevoir une pension pour les défendre de leurs ennemis. Enfin Rodolphe étoit actuellement en guerre contre l'Evêque de Basle, au sujet des deux factions des Portes-Etoiles & des Perroquets, lorsqu'il fut élevé à l'Empire en 1273. ainsi qu'on l'a déja vu. Nous donnerons ailleurs la suite de son histoire.

XXXIX. Affaires de France. *ann.* 1250 Prison du roi S. Louis. *Le Sire de Joinville.*

Le roi S. Louis ayant été fait prisonnier dans Casel en Egypte l'an 1250. ainsi qu'on l'a vu ci-devant, & les seigneurs de son armée s'étant aussi rendus sur l'ordre d'un héraut du Roi, nommé Marcel, qui, de son chef, leur vint dire que le Roi leur commandoit de se rendre, le Soudan d'Egypte envoya dire à ces seigneurs, que, s'ils vouloient traiter de leur délivrance, ils pouvoient choisir quelqu'un d'entr'eux pour convenir de leur rançon. Ils choisirent le comte Pierre de Bretagne, auquel on demanda d'abord qu'il mît entre les mains du Soudan quelques-unes des forteresses que les chrétiens tenoient encore en Palestine. Il répondit que ces places appartenoient à l'empereur Frideric, comme roi de Jérusalem, & qu'elles n'étoient pas en leur pouvoir. Il proposa ensuite qu'on lui rendît quelques-unes des places qui appartenoient aux chevaliers du temple ou à ceux de l'hôpital. Ils répondirent de même que cela leur étoit impossible. L'Officier Turc leur dit en colore: Je vois bien que vous ne voulez pas être délivrés; vous allez trouver des gens qui vous traiteront, comme vous en avez traité tant d'autres.

En effet, il vint aussi-tôt après un vieillard Turc avec une quan-

tité de jeunes soldats armés, qui leur demanda s'il étoit vrai qu'ils crussent en un seul Dieu, & qu'il fut né, crucifié & mort pour eux, & ensuite ressuscité. Ils répondirent qu'ils le croyoient ainsi. Il repartit : Si cela est, ne vous découragez point dans l'état où vous êtes. Vous souffrez ; mais vous n'êtes pas encore morts pour lui ; & s'il s'est ressuscité, il pourra bien aussi vous délivrer de votre captivité ; cette réponse les remplit d'espérance.

Quelques tems après, les Sarrazins firent au roi S. Louis les mêmes propositions qu'ils avoient faites aux seigneurs François ; mais il leur répondit qu'il ne pouvoit disposer des forteresses de la Palestine, qui n'étoient point à lui. Ils le menacerent de le mettre aux bernicles, qui est un supplice où un homme, serré entre deux bois, avoit les os tout brisés. Il se contenta de dire à ceux qui lui faisoient cette menace, qu'il étoit leur prisonnier, & qu'ils pouvoient faire de lui ce qu'ils vouloient ; & ayant appris que plusieurs seigneurs traitoient de leur rançon, il envoya leur dire qu'il défendoit ces traités particuliers, & qu'il vouloit payer pour tous. En effet, le Sultan lui ayant fait demander quelle rançon il vouloit donner, au delà de la restitution de Damiette, il répondit que, si le Sultan vouloit faire une rançon raisonnable, il manderoit à la Reine de la payer. Le Sultan demanda un million de besans d'or, qui valoient alors cinq cens mille livres, monnoye de France, & qui vaudroient aujourd'hui quatre millions à trente livres le marc d'argent. Le Roi répondit qu'il payeroit volontiers le million de besans d'or pour ses gens, & rendroit Damiette pour sa personne ; mais qu'il n'étoit point de condition à mettre sa délivrance à prix d'argent. Le Sultan reprit : Par la loi, le François est franc & libéral de n'avoir point marchandé sur une si grande somme ; allez lui dire que je lui donne sur sa rançon cent mille livres ; il n'en payera que quatre cens mille.

XL. Traité de S. Louis avec le Sultan d'Egypte an. 1250. *Joinville. p. 69. 70. &c.*

Cet article étant arrêté, on convint des autres qui furent une trêve de dix ans entre les deux nations ; que le Sultan mettroit en liberté le roi S. Louis, tous les chrétiens qui avoient été pris depuis son arrivée en Egypte, & même depuis la trêve faite par l'empereur Frideric avec le sultan Camel ayeul de celui-ci, qui se nommoit Elmelic-Moadam-Tourancha-Gaiateddin fils de Saleh ; que les chrétiens garderoient paisiblement toutes les terres qu'ils possédoient dans le royaume de Jérusalem, à l'arrivée de Louis. Louis, de son côté, promettoit de rendre Damiette au Sultan, & de lui payer huit cens mille besans, tant pour la rançon des prisonniers que pour son dédommagement, de remettre en liberté tous les Sarrazins pris en Egypte depuis son arrivée, & dans le royaume de Jérusalem depuis la trêve conclue avec l'empereur Frideric

vingt-un ans auparavant. Le Sultan devoit conserver au Roi & à tous les autres chrétiens les meubles qu'ils avoient laissés à Damiette, & donner sûreté & liberté aux malades & à ceux qui y resteroient pour leurs affaires ; qu'après cela ils pourroient se retirer où ils voudroient, par terre & par mer, & qu'on donneroit des saufs-conduits à ceux qui voudroient s'en aller par terre.

XLI. Mort du Sultan d'Egypte. *Abulfarage. Joinville. Fragmenta Duchesne, &c.*

Après cela, on fit embarquer le Roi avec les principaux seigneurs de son armée sur quatre vaisseaux, pour descendre vers Damiette qu'on devoit remettre au Sultan, & pour s'aboucher avec lui dans une maison de plaisance située sur le Nil, & nommée Phaxescour. Le Sultan dînoit dans une tour de bois, toute couverte en dehors de belles toiles peintes ; ce qui formoit à la vue un spectacle magnifique d'une tente d'une étendue extraordinaire, où il y avoit divers appartemens. Le Sultan s'étant levé de table, congédia plusieurs Emirs qui y étoient présens ; & comme il se retiroit dans une chambre voisine, celui qui portoit l'épée nue devant lui, selon la coutume, se tourna brusquement, lui déchargea un grand coup, & lui fendit la main jusques bien avant dans le bras. Le Soudan s'échappa & se sauva au haut de la tour, criant au secours ; mais les Emirs qui étoient du complot lui répondirent, qu'ils aimoient mieux le voir tuer, que ce qu'il les fit mourir comme il en avoit envie. On le laissa se barricader sur la tour ; mais bientôt on y mit le feu, qui le contraignit de descendre & de se faire jour au travers des conjurés. Il fut blessé dans le flanc d'un javelot qui y demeura, & avec lequel il se jetta dans le Nil : il y fut poursuivi par neuf de ces assassins, qui l'acheverent tout proche du vaisseau où étoit le Sire de Joinville. Un d'eux nommé Ortaï l'ayant tiré à terre, lui arracha le cœur, & le prenant dans sa main, sauta dans le vaisseau où étoit S. Louis, le lui montra, en disant : Que me donneras-tu pour t'avoir vengé d'un ennemi qui t'en auroit fait autant, s'il eût vécu ? Le Roi ne répondit rien ; & le barbare lui présentant l'épée, comme pour le frapper, ajouta : Fais-moi Chevalier, ou je te tue. Le Roi, sans se mouvoir, lui répondit que jamais il ne feroit chevalier un infidele. Enfin ce furieux & quelques Emirs, qui étoient aussi entrés dans le vaisseau, se retirerent, & croisant les mains pour le saluer en leur maniere, ils lui dirent : Ne craignez rien, Seigneur ; vous êtes en sûreté ; ne vous étonnez point de ce que nous avons fait ; il étoit nécessaire : faites promptement ce qui dépend de vous, suivant ce qui est convenu, & vous serez bientôt en liberté.

Fragm. Duchesne. p. 404. 469.

Lorsqu'il fut question de confirmer de nouveau le traité, les Emirs jurerent que, s'ils ne l'observoient, ils vouloient être déshonorés comme celui qui va tête nue au pélerinage de la Mecque,

qui reprend sa femme, après l'avoir répudiée, ou qui mange de la chair de porc. Le Roi se contenta de ces sermens, parce qu'un docteur nommé Nicolas d'Acre, bien informé de leurs mœurs, l'assura qu'ils n'en pouvoient faire de plus grand. Ensuite les Emirs, du conseil de quelques renégats, proposerent au Roi deux formules de serment; la premiere, qu'en cas qu'il ne tint pas sa parole, il seroit séparé de Dieu & de la compagnie des Saints; la seconde, qu'il seroit réputé parjure, comme celui qui renonce à Dieu & à son batême, & qui crache par mépris contre la croix, & la foule aux pieds. Louis se soumit au premier serment, mais refusa le second; de quoi les Emirs irrités, menacerent de le tuer; mais Louis répondit: Ils feront ce qu'ils voudront; j'aime mieux mourir bon chrétien, que d'encourir l'indignation de Dieu & de ses Saints. Les Emirs, croyant que c'étoit le Patriarche de Jérusalem qui empêchoit le Roi de jurer, prirent ce Prélat, qui étoit un vieillard âgé de quatre-vingt ans, le lierent, devant le Roi, à un poteau, les mains derriere le dos, si serrées, que le sang en sortoit en plusieurs endroits. Il crioit: Sire, jurez hardiment; j'en prends le péché sur moi, puisque vous êtes résolu d'accomplir votre promesse. Je ne sais, ajoute le Sire de Joinville, si le serment fut fait; mais les Emirs furent contens; & il fut arrêté que Damiette seroit rendue le 6 de mai 1250. & en même tems le Roi & tous les autres prisonniers furent délivrés.

XLII. Reddition de Damiette. Mauvaise foi des Turcs. Délivrance de S. Louis & des seigneurs François. an. 1250. *Joinville.*

La ville fut rendue au jour marqué, & les deux cens mille livres. Comme il manquoit à cette somme celle de trente mille livres, le Roi la demanda à emprunter au Maître du Temple, qui d'abord la refusa, disant qu'il ne lui étoit pas permis de disposer des deniers de l'ordre; mais le Sire de Joinville s'étant mis en devoir, par le commandement du Roi, de rompre, à coup de coignée, un coffre où étoit de l'argent, le Maître du Temple en tira la somme demandée; & le Roi étant informé que les Sarrazins s'étoient mécomptés de dix mille livres, il s'en fâcha sérieusement, & les leur fit rendre.

Avant l'arrivée du Roi à Damiette, la consternation y étoit telle, sur-tout dans la Reine & les princesses Comtesses d'Anjou & de Poitiers, que le Duc de Bourgogne & Olivier de Termes, qui commandoient la garnison, avoient toutes les peines du monde de les remettre. La Reine accoucha alors avant terme d'un fils qui fut nommé Jean, & surnommé Tristant, à cause des tristes circonstances de sa naissance. Trois jours avant ses couches, elle fit venir dans sa chambre un vieux Chevalier de plus de quatre-vingt ans, à qui elle fit promettre avec serment de lui couper la tête, si les Sarrazins venoient à prendre la ville. Le Chevalier lui ré-

pondit que très-volontiers il le feroit, & qu'il en avoit déja eu la pensée, si le cas échéoit.

Le Roi étant arrivé devant Damiette, demeura hors de la ville, & donna ses ordres pour la reddition de la place. La Reine, les princesses & les autres dames furent transportées sur les vaisseaux. On laissa les malades, les machines & les magasins, en attendant qu'on les en pût retirer. Les Emirs ayant pris possession de la ville, arborerent leurs étendarts sur les murailles, puis firent main-basse sur les malades, & mirent le feu aux machines du Roi: ils mirent même en délibération s'ils ne traiteroient pas de même le Roi & les autres prisonniers. Un des Emirs soutient qu'il ne falloit pas hésiter là-dessus, & que l'alcoran même ordonnoit de ne point faire de quartier aux ennemis de la loi. Un autre Emir s'opposa à cet avis, & représenta que cette action de mauvaise foi réjailliroit sur toute leur nation, & que venant de mettre à mort leur propre Sultan, s'ils trempoient encore leurs mains dans le sang du Roi de France & de tant de princes & de seigneurs, ils deviendroient odieux à tout le monde. Cet avis rallentit la fureur des autres Emirs; & ils ordonnerent de remonter les vaisseaux où étoient la Reine, les dames & les seigneurs prisonniers, vers le Caire, comme pour les y retenir prisonniers, ou les y faire mourir. Ils remonterent en effet environ à une heure de Damiette; mais dans l'intervalle, Dieu changea le cœur des barbares. Ils firent de nouveau descendre les vaisseaux vers Damiette, & permirent aux seigneurs prisonniers de sortir de leurs bords, & de venir trouver le Roi, qui jusqu'alors étoit demeuré dans une tente sur le rivage.

Le Roi vint à eux au milieu de vingt mille Turcs: il s'approcha du vaisseau Génois, qui lui avoit été préparé pour le mener à Acre. Il ne paroissoit sur le vaisseau qu'un seul homme qui folâtroit d'une maniere boufonne. Dès que le Roi fut proche, cet homme donna un coup de sifflet, & tout-à-coup parurent sur le vaisseau quatre-vingt arbalêtriers, qu'on y avoit caché pour la sûreté de la personne du Roi. Les Turcs s'enfuirent presque tous; & le Roi entra dans le vaisseau avec les Comtes d'Anjou & de Poitiers ses freres, Geoffroy de Sergines, Philippe de Nemours, Alberic Clément maréchal de France, le Sire de Joinville & Nicolas général de la Trinité. Le Comte de Poitiers frere du Roi étoit demeuré jusqu'à ce moment en ôtage pour assurance de la rançon promise.

XLIII. Regne des Mamelucs en Egypte. *ann.* 1250. *Bibl. Orient. p.* 545.

Le Sultan d'Egypte, dont nous avons vu la mort, eut pour successeur, dans la monarchie d'Egypte, la sultane Sujareldor ou Chajareldor veuve du défunt Sultan, qui étoit entrée dans la conspiration des meurtriers d'Elmelic-Moadam; les Emirs lui firent hommage

hommage & serment de fidélité. Elle gouverna pendant quelques tems avec beaucoup de bonheur & de sagesse; mais les Emirs, honteux d'obéir à une femme, l'obligerent d'épouser Azeddin-Ibeg le premier des Mamelucs; c'est ainsi qu'on nomma la dynastie d'Egypte, qui succéda à celle des Sultans Jubides. Peu de tems après, les mêmes Emirs, désirant d'avoir un Sultan de la race des Jubides, firent proclamer pour sultan Melik-Aschraf fils de Nacer-Juseph, à condition qu'Ibeg seroit son tuteur ou son gouverneur; mais la sultane Chajareldor, ayant appris qu'Ibeg son mari songeoit à la faire mourir & à prendre une autre femme, le prévint & le fit tuer dans le bain. Almansor son fils lui succéda, âgé de quinze ans, & de concert avec sa mere & les Emirs Mamelucs, fit périr la sultane Chajareldor. Almansor s'étant brouillé avec les Emirs, fut déposé la même année qu'il avoit été élu, savoir, en 1257. On lui donna pour successeur Cotuz, qui fut le troisieme Sultan Mameluc. Ces Mamelucs tiroient leur nom de ce qu'ils étoient des esclaves achetés; car c'est la signification du terme *mameluc* en arabe. Le sultan Negemeddin-Salé pere de Moadham, dont nous avons raconté la mort, avoit formé la milice des Mamelucs d'enfans achetés en Asie & en Europe, qui, ne connoissant ni patrie, ni pere, ni mere, étoient uniquement attachés au service du Sultan leur maître, qui les faisoit élever dans tous les exercices de la guerre, & réciproquement avoit en eux une entiere confiance, & tiroit de leur corps la plûpart des émirs & des officiers de ses armées. Après la mort du sultan Salé, Moadham son fils étant venu en Egypte, ne put souffrir l'insolence de cette soldatesque, ni dissimuler sa haine contr'eux. Il déposa la plûpart de ceux qui avoient des charges à la cour & dans l'armée, & donna leurs emplois à d'autres qu'il avoit amené avec lui de Syrie; cette conduite irrita les Emirs Mamelucs, & les porta à conspirer contre lui, & enfin à le tuer, comme nous avons vu; après quoi, ils s'emparerent de la souveraine puissance en Egypte, & s'y maintinrent jusqu'à ce que Selim II. empereur des Turcs les en dépouilla au commencement du seizieme siecle.

Renaudot. hist. Patriarc. Alex. p. 596.

XLIV.
S. Louis refuse la dignité de Sultan. *ann.* 1250. *Joinville. p.* 73.

On assure qu'après la mort du sultan Moadham, quelques Emirs Turcs, pénétrés d'estime & d'admiration pour S. Louis, à qui ils avoient vu faire des prodiges de valeur dans la guerre, & exercer des vertus héroïques de constance, de patience, de fermeté & de religion dans sa prison, proposerent de le choisir pour Sultan en la place de celui qu'ils venoient de massacrer; & ils l'eussent fait, dit le Sire de Joinville, s'ils n'eussent craint qu'il seroit trop leur maître; car, tout prisonnier qu'il étoit, il les traitoit comme ses esclaves; & les Emirs disoient qu'il étoit le plus fier chrétien

qu'ils euſſent jamais connu. Un jour le S. Roi, s'entretenant avec le Sire de Joinville de cette idée biſarre des Emirs, lui demanda s'il croyoit qu'au cas qu'ils lui euſſent offert la dignité de Sultan, il auroit dû l'accepter. Vous auriez été fou, dit-il naïvement, après que vous aviez vu de vos yeux mettre en piéce leur dernier Prince ; & moi, reprit le Roi, je n'aurois pas balancé un moment à me rendre à leur choix : tant il étoit rempli de zèle pour la converſion des infideles. Louis arriva à Acre avec les princes ſes freres, la Reine, les princeſſes, les ſeigneurs & les dames de leur ſuite le 8 de mai 1250.

XLV. Efforts qu'on fait en Europe pour la délivrance du roi S. Louis. *ann.* 1250. *Joinville.* &c.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient en Egypte & en Syrie, toute la France, & on peut dire toute l'Europe, étoit dans la douleur & la conſternation de la priſe du Roi & de la défaite de l'armée chrétienne. La reine Blanche mere du Roi obligea tous les François à faire les derniers efforts pour payer la rançon du Roi & des ſeigneurs François. Le pape Innocent IV. écrivit aux évêques de Paris, d'Evreux & de Senlis de preſſer tous les François qui avoient pris la croix, de paſſer au plutôt en Orient, pour le ſecours des princes priſonniers. Il écrivit ſur le même ſujet aux princes d'Allemagne, de Friſe & de Norvege. Alfonſe fils de Ferdinand roi de Caſtille ſe croiſa à cette occaſion, & envoya une ambaſſade au Roi d'Angleterre, pour le ſolliciter de ſe croiſer avec lui. L'empereur Frideric envoya auſſi des ambaſſadeurs au Sultan d'Egypte, dont il ne ſavoit pas la mort, pour procurer la délivrance du Roi. On douta de la ſincérité de ces démarches ; mais tout le monde fut témoin des empreſſemens qu'il témoigna dans cette occaſion.

Paſtoureaux en France. *ann.* 1251. *Matth. Paris.*

Pendant que tout étoit en mouvement pour cette importante affaire, un impoſteur nommé Jacob, Hongrois de nation, contrefaiſant le prophéte, & ſéduiſant les peuples de la campagne par des prétendus miracles, leur fit entendre que Dieu vouloit délivrer les ſaints lieux, non par les armes des rois & des grands du monde, mais par les mains des foibles, des pauvres, des humbles & des petits : il attira à lui une troupe de paſteurs & de gens de cette eſpece, qui s'augmenterent de telle ſorte, qu'on eut beaucoup de peine à les diſſiper. Nous en parlerons plus au long dans l'hiſtoire eccléſiaſtique.

XLVI. S. Louis ſe détermine à demeurer encore en Paleſtine. *an.* 1250. *Geſta S. Lud. de captione ſua. apud Ducheſne. Joinville.*

Le Roi étant arrivé à Acre, envoya des ambaſſadeurs & des vaiſſeaux en Egypte, pour ramener les priſonniers, les machines, les armes, les tentes, les chevaux & tout le reſte qu'il y avoit laiſſé. Les Emirs retinrent longtems ces ambaſſadeurs, leur donnant de belles paroles ; mais, de plus de douze mille priſonniers, ils ne leur en rendirent que quatre cens, & rien de tous les meubles. Ils choi-

firent entre tous les prisonniers les plus jeunes, les mieux faits, & leur mettant sur le col le tranchant de leurs épées, ils les contraignoient à se faire mahométans; de sorte que plusieurs, par la crainte de la mort, avoient apostasié; les autres avoient reçu la couronne du martyre. Ce barbare procédé fit comprendre au Roi qu'il ne devoit faire aucun fonds sur le traité fait avec les Sarrazins; & la Régente sa mere lui ayant écrit avec beaucoup de force pour l'exhorter à retourner en France, où sa présence étoit nécessaire; il étoit d'abord assez résolu de le faire, & il avoit fait préparer toutes choses pour son départ; mais la crainte d'abandonner la terre sainte à la merci des infideles, dont il voyoit la mauvaise foi, l'obligea à mettre en délibération s'il partiroit ou non.

D'un côté, le danger d'une guerre dont la France étoit menacée du côté de l'Angleterre, la trêve entre ces deux royaumes étant prête à finir; de l'autre, l'état où il laissoit la Palestine exposée à la merci des Sarrazins, causoient son irrésolution. Il assembla les seigneurs de sa cour & de son armée, & leur demanda sur cela leur avis. Gui de Mauvoisin parla d'abord, au nom de tous, & lui dit que, dans la situation présente de ses affaires, il ne pouvoit demeurer avec honneur en Palestine, n'y ayant ni place, ni hommes, ni argent; au lieu que son royaume avoit absolument besoin de sa présence. La plûpart des autres seigneurs approuverent le discours de Mauvoisin. Cependant le Roi voulant avoir l'avis de chacun en particulier, Jean d'Ybelin comte de Jaffe soutint qu'il étoit de la gloire du Roi de demeurer en Palestine, & qu'il lui seroit honteux de retourner en Europe avec les débris d'une armée vaincue, sans avoir fait quelque effort pour réparer ses disgraces. Le Sire de Joinville, qui ne put parler que le quatorzieme, appuya l'avis du Comte de Jaffe, & y ajouta de nouvelles raisons sur tout le danger que couroient les captifs chrétiens, qui étoient entre les mains des infideles, de perdre leur vie, leur foi ou au moins leur liberté. Guillaume de Beaumont, qui parla après Joinville, soutint le même sentiment. Tous les autres opinerent comme Gui de Mauvoisin.

Le Roi remit à huit jours delà à prendre sa résolution; mais le jour même après-dîner, il dit, en riant, au Sire de Joinville: » Venez ça, Sire de Joinville, comment avez-vous été si hardi de » me conseiller sur tout le conseil des grands personnages de France, » vous qui êtes jeune homme, que je dois demeurer en cette terre «? Il répondit qu'il croyoit l'avoir bien conseillé; mais qu'au reste il étoit maître de ne pas suivre son avis. Le Roi lui dit: Si je demeure, voudrez-vous demeurer avec moi? Oui, Sire, reprit-il, fût-ce à mes dépens. Le Roi lui témoigna qu'il lui savoit bon gré de l'avoir ainsi conseillé, & qu'il n'en dit rien à personne; ce dis-

cours du Roi encouragea le Sire de Joinville à se défendre contre ceux qui lui faisoient la guerre du discours qu'il avoit tenu dans l'assemblée.

Le dimanche suivant, le Roi assembla de nouveau son conseil, & leur dit, qu'après avoir balancé les raisons qu'ils lui avoient dites, il avoit pris le parti de demeurer en Palestine; que son royaume pouvoit se passer de sa présence; mais que l'état de la terre sainte en avoit absolument besoin; s'il se retiroit, le royaume de Jérusalem étoit perdu sans ressource; qu'il ne contraignoit personne à demeurer avec lui; mais que ceux qui demeureroient, ne manqueroient de rien. Cette déclaration tira les larmes de la plûpart des assistans. Plusieurs seigneurs ne purent se résoudre à abandonner le Roi; les autres partirent pour la France avec les Comtes d'Anjou & de Poitiers freres du Roi.

XLVII. Negociation entre S. Louis & les Mamelucs & le Sultan de Damas. *ann.* 1250. *Joinville.*

Aussi-tôt après leur départ, le Roi fit faire des levées de soldats, avec l'argent qu'il avoit encore à Acre; & en peu de tems il se trouva avec un assez bon corps de troupes. En même tems, le Sultan de Damas lui envoya des ambassadeurs pour le prier de se joindre à lui contre les Mamelucs qui avoit fait mourir le sultan Almohadam son cousin. Louis fit réponse au Sultan qu'il alloit envoyer sommer les Mamelucs de satisfaire à tous les points du traité conclu avec Almohadam, & ratifié par eux; qu'il se joindroit à lui pour venger la mort du Sultan d'Egypte. En effet, il envoya en Egypte Jean de Valence, qui parla aux Emirs avec tant de vigueur, qu'ils promirent de contenter le Roi; & sur le champ firent tirer des prisons deux cens chevaliers & un grand nombre d'autres prisonniers, qu'ils renvoyerent au Roi, & firent embarquer des ambassadeurs pour négocier avec Louis une ligue contre le Sultan de Damas. Le Roi leur demanda pour préliminaire qu'ils lui renvoyassent les têtes des chrétiens qu'ils avoient plantées sur les murs du Caire; qu'ils lui rendissent les enfans chrétiens, à qui ils avoient fait renoncer leur religion, & qu'ils lui quittassent les deux cens mille livres qu'il ne leur avoit pas encore payé; le même Seigneur de Valence fut encore chargé de cette négociation.

XLVIII. Deputation du Roi des Assassins vers S. Louis. *an.* 1251. *Joinville. p.* 85. 86. *V. Nang. an.* 1236. *Duchesne. l. v. p.* 332.

Cependant le Roi fit rétablir les murs de Césarée de Palestine, ajouta de nouvelles fortifications à celle d'Acre, & fit faire quelques forteresses aux environs, pour se mettre en état de tenir tête au Sultan de Damas, s'il venoit l'attaquer. Le Roi étoit encore à Acre, lorsqu'il lui vint des envoyés du Prince des Assassins, que les François nommoient le Viel de la Montagne. Dès l'an 1236. sur les faux bruits que le Roi de France s'étoit croisé, & que c'étoit le plus puissant & le plus dangereux ennemi des Musulmans, le Prince des Assassins envoya deux de ses plus déterminés en

France, pour le tuer; mais depuis ayant appris que cette nouvelle étoit fausse, & que les freres du Roi pourroient venger sa mort, il y envoya deux autres, pour avertir le Roi de se donner de garde des premiers. Le Roi profitant de cet avis, se donna des gardes armés de masses de cuivre. Les seconds envoyés chercherent si bien les premiers, qui n'étoient pas encore arrivés à la cour, qu'ils les trouverent & les amenerent au Roi. Louis les combla de présens & les renvoya à leur maître, avec de riches dons, en signe d'amitié & de paix; c'est ce qui se passa en 1236.

Mais en 1250. les assassins envoyés au Roi S. Louis arriverent à Acre, non en cachette, comme des assassins, mais publiquement, comme députés du Viel de la Montagne. Louis leur donna audience, & les fit asseoir pour dire leur charge. Le chef des envoyés demanda au Roi s'il connoissoit leur maître. Louis répondit qu'il en avoit oui parler. Si cela est, répliqua-t-il, je m'étonne que vous ne lui ayez pas envoyé des présens pour mériter son amitié, comme font, tous les ans, l'Empereur d'Allemagne, le Roi de Hongrie, le Sultan d'Egypte & plusieurs autres qui savent que leur vie est entre ses mains, & qu'il les fera mourir, quand il lui plaira. Il vous avertit donc de lui envoyer des présens, ou de le faire décharger du tribut qu'il paye aux maîtres du Temple & de l'Hôpital. Le Roi ordonna aux maîtres de ces deux ordres de leur dire : Votre Prince est bien hardi de faire au Roi de France de telles propositions. Si nous n'avions égard à votre qualité d'envoyés, nous vous ferions jetter dans la mer. Retournez vers votre maître, & revenez dans quinze jours avec des lettres par lesquelles le Roi soit content de lui & de vous.

Ils revinrent dans la quinzaine, parlerent au Roi d'une maniere très-soumise, & lui présenterent, de la part de leur Roi, une chemise pour marquer l'union qu'il vouloit avoir avec lui, comme la chemise est l'habit qui se met immédiatement sur la chair : il lui fit aussi présent de son anneau, où son propre nom étoit gravé, afin qu'il lui fut uni aussi parfaitement que les doigts de la main : enfin il lui envoya une cassette remplie de curiosités; on y voyoit entr'autres un éléphant de cristal, des hommes de même matiere, des échecs, le tout fait à fleurs d'ambres, liées sur le cristal à belles vignettes d'or; tout cela étoit parfumé & embaumé de telle sorte, qu'à l'ouverture de la cassette, toute la chambre fut remplie d'une très-agréable odeur.

Le Roi les renvoya chargés de présens pour leur maître, savoir, quantité de vestes d'écarlate, des coupes d'or & de la vaisselle d'argent. Il fit partir avec eux frere Yves le Breton dominiquain, qui entendoit l'arabe. Il rapporta au Roi que ces assassins étoient

mahométans de la secte d'Ali, & que ce qui les rendoit si déterminés, étoit qu'ils croyoient la destinée inévitable & la métampsicose, persuadés que celui qui se faisoit tuer pour l'amour de son maître, son ame passoit dans un autre corps, où elle étoit plus heureuse. Leur Prince disoit que l'ame d'Abel étoit passée dans le corps de Noé, puis dans celui d'Abraham, & enfin dans S. Pierre, & que cet Apôtre vivoit encore.

XLIX. Suite de la négociation de S. Louis avec les Emirs d'Egypte. *an.* 1250. *Joinville.*

Pour revenir à la négociation de S. Louis avec les Emirs d'Egypte, ils exécuterent tout ce que le Roi leur demandoit, & lui promirent de lui remettre le royaume de Jérusalem. Ils prirent jour avec le seigneur Jean de Valence, pour venir joindre le Roi auprès de Jaffe. Le Sultan de Damas, informé de la conclusion de ce traité, envoya vingt mille hommes sur le chemin d'Egygte en Palestine, pour empêcher les Emirs de venir joindre le Roi, qui se rendit à Jaffe, & y attendit inutilement les Emirs. Ils lui envoyerent faire des excuses, & le prierent de leur assigner un autre jour pour l'entrevue. Le Roi le leur marqua; mais les Emirs ayant perdu une bataille contre les troupes du Sultan de Damas, ils firent la paix avec lui, & unirent leurs forces aux siennes, pour faire la guerre à S. Louis.

On vit bientôt les effets de cette réunion. Louis faisoit ajouter quelques nouvelles fortifications au château de Jaffe, & demeuroit cependant campé devant la ville. Le Sultan de Damas vint avec trente mille hommes se présenter devant la place. Le Roi n'avoit que quatorze cens hommes; & toute-fois le Sultan n'osa pas l'attaquer. Outre Jaffe, Césarée & Acre, Louis résolut de relever les murs & les fortifications de Sidon. Les travaux étoient déja fort avancés, lorsqu'un jour les Sarrazins le surprirent, lui tuerent bien trois mille chrétiens; ce qui ne l'empêcha pas de faire continuer son entreprise, & il en vint heureusement à bout.

Joinville. p. 105. *Duchesne. t. v. p.* 458. & 464. 469. *Sanut. p.* 122. *an.* 1253.

Comme il alloit à Sidon le jour de S. Pierre 29 juin 1253. il délibera s'il prendroit Naplouse, qui est l'ancienne Samarie; c'étoit l'avis des templiers & des barons du pays: mais ils ne vouloient pas qu'il y fût en personne, disant que s'il étoit pris ou tué, c'étoit fait de la terre sainte. Le Roi ne put se résoudre d'y envoyer ses gens sans lui; & l'affaire manqua. Etant arrivé à Sidon, il apprit que les corps de deux ou trois mille chrétiens tués par les Sarrazins, depuis trois ou quatre jours, étoient demeurés à la campagne sans sépulture. Il alla, avant que de manger, sur le lieu, fit bénir un cimetiere, & les y fit enterrer comme des martyrs, travaillant lui-même à les ramasser & à les mettre dans des sacs, sans témoigner la moindre répugnance, ni se boucher le nez, comme beaucoup d'autres. Il continua ce travail pendant cinq jours, & fit faire pour les morts un service solemnel.

Le S. Roi avoit beaucoup d'envie d'aller à Jérusalem, pour visiter les saints lieux. Le Sultan de Damas lui envoya un jour offrir la permission d'entrer dans cette ville. Il ne souhaitoit rien d'avantage; mais les seigneurs du pays lui représenterent que, s'il se contentoit d'entrer dans Jérusalem, sans l'avoir conquise, les autres princes qui viendroient après lui au secours de la terre sainte, croiroient avoir accompli leur vœu, quand, à son exemple, ils auroient simplement visité les saints lieux, sans se mettre en peine de reconquérir cette capitale. Il se rendit à leur remontrance, & fit remercier le Sultan. Il se contenta donc de visiter Cana de Galilée, le mont Thabor & Nazareth. Si-tôt qu'il apperçut de loin cette bourgade, il descendit de cheval, se mit à genoux pour adorer celui qui s'étoit incarné à Nazareth, marcha à pied jusques-là, quoiqu'il eut jeûné ce jour-là au pain & à l'eau. Le lendemain, il y fit célébrer tout l'office divin, y communia de la main du Légat, puis revint à Acre, où il apprit que, depuis la mort de la reine Blanche sa mere régente du royaume, le royaume de France étoit en grand danger, étant menacé tant de la part de l'Angleterre, que de la part de l'Allemagne; ce qui le fit penser sérieusement à son retour.

L. Voyages de dévotion du roi S. Louis. 1253. 1254. *Gaufrid. de Bello-loco. Joinville.*

Il fit faire plusieurs processions pour demander à Dieu qu'il lui fit connoître sa volonté, & commença à faire les préparatifs pour son embarquement, qui devoit se faire à Pâques 12 d'avril 1254. Il recommanda au Légat qui avoit ordre du Pape de demeurer en Palestine, d'avoir grand soin de cette chrétienté si exposée à la cruauté des Turcs. Il lui laissa beaucoup d'argent & assez bon nombre de troupes. Le dessein de son départ étant devenu public, le Patriarche de Jérusalem & les barons du pays vinrent lui faire leurs actions de graces de tant de bienfaits dont il les avoit comblés, faisant fortifier Acre & Jaffe, & rebâtissant Cesarée & Sidon. Il donna, avant que de partir, le commandement dans Acre à Geoffroy de Sergines, avec cent chevaliers pour la garder.

Il s'embarqua enfin avec la Reine son épouse le vendredi 24 d'avril 1254. & obtint du Légat d'avoir dans son vaisseau un ciboire rempli d'hosties consacrées, tant pour sa propre dévotion, que pour le besoin des malades à qui on voudroit administer le viatique. Le saint sacrement fut placé dans l'endroit le plus décent du vaisseau, en une tente d'étoffe d'or & de soie, avec un autel, auprès duquel on célébroit tous les jours tout l'office divin, même la messe, à l'exception du canon, car on n'y consacroit point, à cause du danger de verser le précieux sang, dans l'agitation du navire. Il y avoit sermon trois fois la semaine, sans compter les catéchismes & les exhortations qu'il faisoit faire aux matelots, lorsque le tems

LI. Retour de S. Louis en France. an. 1254. *Gaufrid de Bello-loco t. V. Duchesne. Joinville. p. 111.*

permettoit de les assembler. Il les exhortoit aussi de se confesser, disant que lui-même, s'il étoit nécessaire, feroit la manœuvre de ceux qui seroient occupés à un si saint exercice.

La navigation fut assez heureuse jusqu'assez près de l'isle de Chypre. Un brouillard s'étant élevé sur le soir, empêcha de découvrir une haute montagne nommée la montagne de la Croix, qui servoit de signe aux mariniers. Le vaisseau du Roi donna dans un banc de sable, qui l'endommagea considérablement. Il ne laissa pas de continner son voyage, & d'arriver à l'isle de Chypre, sans toute-fois y prendre terre. Il se contenta d'y prendre des vivres & de l'eau; & après dix semaines de navigation, la flote arriva le 11 de juillet aux isles d'Hieres, où il débarqua, & s'y reposa pendant quelques jours; puis en étant parti, il arriva le 5 de septembre à Vincennes, & alla aussi-tôt rendre graces à Dieu à S. Denis, où il fit de magnifiques présens. Il avoit encore la croix sur son habit, lorsqu'il arriva à Paris, pour marquer qu'il n'avoit pas quitté le dessein de retourner au secours des chrétiens d'outremer. Depuis ce tems, il ne porta plus que des habits fort simples & fort modestes, ne prit plus de part aux divertissemens, & s'appliqua, plus que jamais, à la mortification & aux bonnes œuvres.

LII. Précis de ce qui arriva en France pendant l'absence de S. Louis, depuis l'an 1248. jusqu'en 1254.

Pendant l'absence du roi S. Louis, qui fut d'environ sept ans, depuis l'an 1248. jusqu'en 1254. la reine Blanche sa mere eut le gouvernement du royaume, & s'en acquitta avec prudence, maintenant la tranquillité au-dedans, & écartant tout ce qui pouvoit troubler la paix au-dehors de la France, de la part de ses ennemis. Le Roi d'Angleterre témoignoit assez hautement qu'il avoit dessein, pendant l'absence du roi S. Louis, de reprendre ce que les rois de France avoient enlevé à ses prédécesseurs. La reine Blanche avertit le Pape de ce qu'elle entendoit de ce Prince. Le Pape employa son autorité, & défendit au roi Henri de faire la moindre hostilité sur les terres de France. Mathieu Paris historien d'Angleterre croit que Henri n'avoit nulle envie de faire la guerre, & que tout ce qu'il disoit, n'étoit qu'un prétexte pour tirer de l'argent de ses sujets.

Le Pape avoit fait prêcher en France la croisade contre Conrade fils de l'empereur Frideric II. & plusieurs s'enrôloient pour passer en Italie sous les ordres du Pape. La reine Blanche assembla sur cela les grands du royaume, &, de leur avis, fit saisir les terres de tous les gentilshommes qui s'étoient croisés sans sa permission; & par-là elle obligea ceux qui s'étoient engagés dans cette entreprise à y renoncer. Cette Princesse mourut le premier jour de décembre 1252. & après sa mort, le gouvernement tomba entre les mains des Comtes de Poitiers & d'Anjou freres du Roi.

Quelque

LIII. Henri III. roi d'Angleterre passe par la France. ann. 1254. Matth. Paris.

Quelque tems après le retour de S. Louis dans son royaume, Henri III. roi d'Angleterre, qui étoit alors en Gascogne, où il avoit appaisé quelques révoltes, résolut de voir la France, & de s'épargner les périls de la navigation depuis la Gascogne jusqu'en Angleterre : il en demanda la permission à Louis, qui la lui accorda très-volontiers, & envoya des ordres de lui rendre par-tout les honneurs dus à son rang. Henri passa par Fontevrault, pour y voir quelques tombeaux de ses ancêtres : il passa aussi à Pontigny, pour prier au tombeau de S. Edmond archevêque de Cantorberi, qu'il avoit persécuté. Le roi Louis le reçut à Chartres, & lui donna beaucoup de marques d'amitié & de tendresse. La Reine de France & la Comtesse d'Anjou s'y trouverent aussi, & eurent le plaisir d'y embrasser Béatrix comtesse de Provence leur mere, & leurs deux sœurs, savoir, la Reine d'Angleterre & la Comtesse de Cornouaille. De Chartres on prit le chemin de Paris ; & tout le peuple sortit au-devant des deux Rois & des Reines, les uns sous les armes, les autres couronnés de fleurs, les autres tenant en leurs mains des rameaux. L'université, en corps avec tous les écoliers, y parut en habit de cérémonie. On ne se souvenoit pas d'avoir jamais vu une si belle fête ; il y eut des illuminations & des réjouissances pendant toute la nuit. Le roi Henri choisit pour son logement la maison du temple, & tout le quartier des environs jusqu'à la greve pour sa suite. Le lendemain matin, il fit dresser des tables en divers endroits de son quartier, où l'on servit, toute la journée, du pain, du vin, de la viande & du poisson pour tous les pauvres qui y voulurent manger.

Le roi S. Louis mena, pendant la matinée, le Roi d'Angleterre à la Ste. Chapelle, où il lui fit voir les saintes reliques qu'il y conservoit ; delà les deux Rois allerent dîner au temple ; ce fut celui d'Angleterre qui donna le repas. Louis le pressa de prendre place entre lui & le Roi de Navarre ; mais il n'en voulut rien faire, disant : Vous êtes mon Seigneur, & vous le serez toujours, prenez la place qui vous est due. Le service se fit en maigre, car c'étoit jour d'abstinence, & le soir le roi Louis traita à son tour le Roi d'Angleterre dans son palais, où il lui avoit fait préparer un magnifique appartement, & où il l'obligea de coucher. Les deux Rois eurent quelques entretiens secrets ; & l'historien d'Angleterre dit que S. Louis témoigna à Henri l'envie qu'il avoit de lui restituer la Normandie ; mais que ses douze Pairs & ses Barons n'y consentiroient jamais. Le Roi d'Angleterre demeura huit jours à Paris, pendant lesquels il s'acquit une grande réputation de libéralité. Le roi Louis l'accompagna la premiere journée de son voyage.

LIV. Réglement fait par le roi S. Louis. *Nangi. Gest. S. Lud.*

Le premier soin du S. Roi après son retour dans ses états fut d'y maintenir la paix, d'y faire fleurir la justice & la religion. Il fit faire un nouveau serment à tous ses baillifs, prevôts, vicomtes, forestiers & autres officiers de rendre la justice à tous ses sujets & aux étrangers, sans nulle distinction ni de qualité, ni de rang, ni de richesse, ni de puissance, & que ni eux, ni leurs femmes, ni leurs parens ne recevroient des plaideurs aucuns présens, & qu'eux-mêmes n'en feroient aucun ni aux gens du conseil du Roi, ni aux femmes, ni aux enfans, ni aux domestiques de ceux qui composoient ce conseil. Le Roi tenoit sévérement la main à l'exécution de ses ordonnances, & rendoit par lui-même la justice, ou par ses plus fideles serviteurs, & s'informoit exactement si les juges s'acquittoient de leurs devoirs; & lorsqu'il y avoit quelque cause qui demandoit qu'il s'en mêlât, & qu'on ne pût expédier sans lui, il envoyoit quérir les juges, & les faisoit terminer en sa présence. Quelquefois en été, après avoir entendu la messe, il alloit au bois de Vincennes, & s'asséoit au pied d'un chêne avec les seigneurs qui l'accompagnoient, se laissant approcher indifféremment par tous ceux qui avoient des affaires, & les expédioit ou les faisoit expédier sur le champ par ceux qui l'accompagnoient: il faisoit souvent la même chose dans son jardin à Paris, vêtu très-simplement: il faisoit étendre sur la terre un tapis pour asséoir auprès de lui ses barons, & rendoit ou faisoit rendre bonne & prompte justice à ceux qui se présentoient.

Joinville. p. 12.

Du Cange. Differt. 29. sur l'hist. de S. Louis. Daniel. hist. de France. t. II. p. 160. & suiv.

Les guerres particulieres que la noblesse se faisoit, & qu'elle croyoit avoir droit de se faire, regardant même ce droit comme la plus considérable de ses prérogatives, causoient une infinité de désordres dans l'état; car non-seulement les parens, mais aussi les vassaux du seigneur étoient obligés d'y entrer: il n'y avoit que les gentilshommes fieffés qui eussent ce droit; car il n'y avoit qu'eux qui eussent des vassaux dont ils pussent faire des troupes: entre ces vassaux, les uns tenoient de leurs seigneurs des fiefs rendables & jurables, ensorte qu'en cas de guerre ils étoient obligés de recevoir leurs seigneurs dans leurs châteaux, & de les leur remettre à leur premiere sommation. Le vassal ne pouvoit jamais faire la guerre à son seigneur. Ces sortes de guerres particulieres étoient alors communes par toute la France & presque par toute l'Europe, de même que les duels ou combats singuliers, qui s'ordonnoient dans certains cas par les juges, lorsqu'on manquoit de preuves suffisantes pour connoître le coupable.

Pour modérer ces violences, & arrêter les progrès de ces guerres, on inventa premiérement *les trêves de Dieu*, dont on a parlé plus d'une fois; ensuite S. Louis ordonna que les parens de ceux qui

avoient commencé ou déclaré la guerre, auroient quarante jours pour se procurer une trêve qu'on nommoit *assurement*, pendant laquelle ils ne pourroient être attaqués; ce délai s'appella *la quarantaine du Roi*. Ensuite en 1257. il fit une autre ordonnance, par laquelle il défendoit absolument toutes ces guerres; & la vénération qu'on avoit pour lui, fit qu'il fut obéi par la noblesse; mais, après sa mort, le désordre recommença, comme il paroît par plusieurs ordonnances de ses successeurs.

Nangi. Gest. S. Lud.

LV. Traité entre la France & l'Angleterre. *an.* 1258. *Du Tillet recueil des traités entre la France & l'Angleterre.*

Le roi S. Louis voulant établir une paix solide entre la France & l'Angleterre, & mettre sa conscience en repos sur la saisie que Philippe-Auguste avoit faite de tous les domaines du feu Jean Sans-Terre roi d'Angleterre, pour avoir refusé de comparoître comme vassal à la cour des Pairs, fit un traité avec le roi Henri III. au mois de juin 1258. portant 1°. que Louis cédoit à l'Angleterre le Limousin, le Querci & le Perigord, Agen & l'Agenois, se retenant l'hommage pour les terres que les princes ses freres tenoient dans ces provinces; que le Roi d'Angleterre tiendroit de la France non-seulement tous les pays qu'on lui rendoit, mais encore ce qu'il possédoit actuellement en-deçà de la mer, savoir, Bourdeaux, Bayonne, avec tout le reste de la Gascogne, & qu'il en feroit hommage-lige au Roi, comme Pair de France, avec la qualité de Duc de Guyenne; qu'à l'égard des hommages des Comtes de Bigorre, d'Armagnac & Fronsac, les choses seroient reglées par des arbitres; que le Roi d'Angleterre ne pourroit être inquiété sur tout le passé, pour avoir manqué à rendre hommage; que Louis donneroit au Roi d'Angleterre l'argent nécessaire pour entretenir cinq cens chevaliers pendant deux ans; que le Roi d'Angleterre & Edouard son fils aîné renonceroient à tous les droits qu'ils prétendoient avoir sur le duché de Normandie, sur les comtés d'Anjou, du Maine, de Touraine, de Poitou & de tout ce qu'ils pouvoient avoir possédé endeçà de la mer, excepté les choses spécifiées dans les autres articles. Après le traité juré de part & d'autre, & de la part des villes & communautés du duché de Guyenne, le Roi d'Angleterre vint à Paris, fit hommage au Roi de tout ce qu'il possédoit en France, & fut rétabli au nombre des Pairs, en qualité de Duc de Guyenne. Ce traité fut fort désapprouvé en France; & à ne consulter que les regles de la bonne politique, il n'étoit nullement avantageux au royaume.

LVI. Charles comte d'Anjou frere du roi S. Louis est fait Roi de Sicile. *ann.* 1264. 1265.

Nous avons vu ci-devant que les papes Innocent IV. Alexandre IV. & Urbain IV. dans le dessein d'éloigner Conradin & Mainfroy du royaume de Sicile, l'avoient offert à Charles d'Anjou frere du roi S. Louis, ensuite à Richard frere du Roi d'Angleterre, à Edmond second fils du même Roi, & enfin au roi S. Louis pour

Rainald. ann. 1262. 1263. 1264.

celui de ses enfans qu'il lui plairoit. Ces offres n'ayant point été agréées par S. Louis, Urbain IV. l'envoya de nouveau offrir à Charles d'Anjou frere de ce Prince, qui l'accepta, du consentement du Roi son frere; mais le pape Urbain IV. voyant que les Romains avoient élu Charles sénateur de Rome pour toute sa vie, & craignant que cette dignité de Sénateur de Rome, qui lui donnoit beaucoup d'autorité dans la ville, ne nuisît à la sienne & à celle de ses successeurs dans Rome, envoya en France Simon cardinal de Ste. Cécile, avec ordre de faire promettre à Charles qu'il ne garderoit le sénatoriat que trois ou quatre ans, ou au plus cinq, & qu'aussi-tôt qu'il auroit conquis le royaume de Sicile ou la plus grande partie, qu'il renonceroit à cette dignité; que, s'il ne pouvoit se dispenser de recevoir des Romains cette dignité pour toujours, il promettroit de s'en défaire toute & quantes fois qu'il plairoit au Pape, quand même l'entreprise de la Sicile ne réussiroit pas, & qu'en quittant le sénatoriat, il s'engageroit de faire ensorte que les Romains le remissent entre les mains du Pape, & que, tandis qu'il le posséderoit, il n'entreprendroit rien ni sur les terres, ni sur les domaines des papes, ni contre la liberté ecclésiastique.

Charles consentit à toutes ces conditions. Il fallut ensuite régler celles qui concernent le royaume de Sicile. On exigea de lui qu'il renonçât, pour lui & pour tous ses successeurs, à toutes prétentions sur la ville de Bénévent, sur Rome, sur la campagne de Rome, sur le duché de Spolette, sur la Marche d'Ancône, sur le patrimoine de S. Pierre dans la Toscane, & sur tous autres domaines ou fiefs de l'Eglise; qu'au défaut d'héritier légitime, le royaume de Sicile retourneroit au saint siege; mais que tous les héritiers légitimes du roi Charles, tant mâles que femelles, seroient habiles à succéder à sa couronne; que, si Charles venoit à mourir sans enfans, Alfonse comte de Poitiers son frere seroit admis à sa succession, & qu'à défaut d'Alfonse, ce seroit un des fils du Roi de France; que, si les branches de ces Princes venoient à manquer, la Sicile reviendroit à la disposition du Pape; que, pour marquer sa dépendance, tous les ans au jour de S. Pierre, il payeroit à l'Eglise Romaine cinquante mille marcs d'argent sterlings; que, trois ans après la conquête, il feroit présent au Pape d'une haquenée blanche, en reconnoissance du domaine qu'il auroit reçu du saint siege sur le royaume de Sicile; que, toutes fois & quantes qu'il en seroit requis, il seroit obligé d'envoyer au Pape trois cens chevaliers bien équipés en l'endroit qui lui seroit marqué; qu'il feroit hommage-lige & serment de fidélité au Pape; ce qui seroit renouvellé chaque fois qu'il y auroit changement de Pape ou de Roi de

Sterling, terme de monnoye qui vient de l'Anglois; la livre sterling valoit dix livres tournois, &c.

Sicile; que le royaume ne pourroit être partagé, & que le Roi de Sicile ne feroit jamais aucune démarche pour être élu Empereur, ni Roi des Romains, ou que, s'il étoit choisi pour quelqu'une de de ces dignités, il ne consentiroit point à leur élection, sous peine d'être déchu de tout droit sur le royaume de Sicile; de la même maniere s'il étoit élu Seigneur de Lombardie ou de Toscane, qu'il conserveroit les droits, privileges, immunités & la jurisdiction de l'Eglise; qu'il entreroit en Italie avec une armée où il y eut au moins mille chevaliers suivis pour le moins de quatre cavaliers; ce qui faisoit cinq mille hommes de cavalerie, & de plus trois cens arbalêtriers, & d'autres troupes suffisantes pour une telle entreprise.

LVII. Arrivée de Charles d'Anjou en Italie. *an. 1265. Descriptio victor. Caroli. t. V. Duchesne. p. 826. & seq.*

Toutes ces conditions, à très-peu de choses près, furent agréées; & le Comte d'Anjou se disposa à passer en Italie pour le mois de juin 1265. Le pape Urbain IV. avoit, en même tems, publié une croisade contre Mainfroy, & dispensé de leur vœu ceux qui avoient pris la croix pour la terre sainte, à condition de s'enrôler dans l'armée de Charles pour la guerre d'Italie; ce qui fut cause que plusieurs seigneurs suivirent le roi Charles d'Anjou, & son armée fut formée plutôt qu'il ne l'avoit espéré. Mainfroy, de son côté, envoya une armée sur les frontieres du Milanés, pour empêcher le passage des troupes Françoises, & en même tems avoit formé une flotte de soixante galeres, c'est-à-dire, le double de celle du Comte d'Anjou, avec ordre de livrer bataille au Comte, si elle pouvoit le rencontrer. Mainfroy avoit encore eu la précaution de faire enfoncer à l'embouchure du Tibre quantité de poutres & de grosses pierres, pour en fermer l'entrée à la flotte Françoise, au cas qu'elle évitât la rencontre de celle de Sicile.

Charles s'embarqua à Marseille le 15 de mai 1265. avec mille hommes choisis de cavalerie. Bientôt après son embarquement il eut à essuyer une violente tempête; mais ce qui sembloit devoir faire périr sa flotte, fut ce qui la sauva; car l'Amiral de l'armée navale de Mainfroy, craignant d'être jetté contre les côtes, prit le large, tandis que le Comte d'Anjou, allant toujours terre à terre, gagna l'embouchure du Tibre, sans rencontrer l'ennemi. Alors il s'embarqua sur un petit vaisseau fort léger, passa par-dessus la digue de Mainfroy, & arriva heureusement à Rome la veille de la Pentecôte 23 mai. Il y fut reçu avec une joie infinie & tous les honneurs imaginables. On trouve encore des monnoyes frappées à son occasion. Il fut mis solemnellement en possession de la dignité de Sénateur; & étant tombé malade quelque tems après, il donna un grand exemple de chasteté, pareil à celui qu'avoit donné le roi Louis VIII. son pere dans la maladie dont il mourut. Charles en réchappa; & la comtesse Béatrix sa femme, touchée du péril

Descriptio victoriæ Caroli.

qu'il avoit couru, vint par mer à Rome, où elle fut couronnée, avec son mari, Reine de Sicile le jour de l'Epiphanie 6 janvier 1266.

LVIII. Victoire de Charles d'Anjou contre Mainfroi roi de Sicile. *an.* 1266. *Descriptio victoriæ Caroli.*

Mainfroy n'étoit pas sans inquiétude. Il avoit ramassé environ quinze mille chevaux, avec lesquels il se tint autour d'Orviette, pendant que sa flotte devoit entrer dans le Tibre, & donner l'assaut à la ville de Rome en trois endroits, aidée de la faction des Gibelins, qui devoient s'y rendre de divers endroits; mais son dessein ayant été découvert, Charles donna ses ordres pour la garde de la place, & étant sorti de Rome, à la tête de trois mille hommes, en envoya mille du côté d'Orviette, pour attaquer les Gibelins qu'ils trouveroient en campagne, & se posta avec le reste à quelque distance de Rome. Mainfroy voyant son projet renversé, tenta de faire périr Charles & les siens par le poison; mais cette résolution ayant encore été découverte, Mainfroy fut obligé de se retirer; & au mois de novembre suivant, l'armée des croisés qui venoient de France, ayant passée les Alpes, & qui fut renforcée en chemin par quantité d'autres croisés d'Italie, arriva à Rome au commencement de l'année suivante 1266.

Comme Charles manquoit absolument d'argent, & ne pouvoit trouver à en emprunter à Rome, il se mit en campagne tout le plutôt qu'il lui fut possible. Il sortit de Rome quinze jours après son couronnement, c'est-à-dire, le 21 janvier, & marcha du côté de Capouë. Mainfroy envisageant de près le péril qui le menaçoit, fit faire des propositions de paix au pape Clément IV. qui ne voulut pas l'écouter. Il en fit aussi à Charles d'Anjou, qui lui fit réponse : dites au Sultan de Lucerie (c'étoit une ville tenue par les Sarrazins qui étoient au service de Mainfroy) que dans peu de jours il m'enverra en paradis, ou je l'enverrai en enfer. Mainfroy avoit fait garder tous les passages, pour empêcher Charles d'entrer dans son pays. Charles ne laissa pas de forcer le pont de Cépérans sur le Garillon, & s'avança vers la ville de S. Germain & le Mont Cassin que Mainfroy avoit fortifié, & près desquels il avoit un corps d'environ dix mille Sarrazins, sans compter deux mille hommes & mille chevaux qu'il avoit en garnison dans ces places. Charles faisoit scrupule d'attaquer les ennemis le mercredi des Cendres; mais le Général des Sarrazins avoit résolu de donner sur le camp des François la nuit du mardi gras. Il fut prévenu par le Comte de Vendôme, par Pierre de Beaumont & par Hugues de Beauchas, qui, sans attendre d'ordre, donnerent l'assaut au château de S. Germain. Ils le forcerent, & y tuerent quinze cens hommes : delà ils allerent attaquer la Rocca d'Assy, qui se rendit, sans attendre l'attaque : delà on alla au monastere de Mont

Cassin, dont on s'empara aussi après quelque résistance. Ces premiers avantages jetterent la consternation dans tout le pays ; plusieurs gentilshommes quitterent le parti de Mainfroy, & remirent leurs forteresses entre les mains de Charles.

Mainfroy étoit cependant campé près de Capouë, & comptoit que Charles viendroit par le grand chemin, pour forcer le pont du Vulturne ; mais il prit d'un autre côté, dans le dessein d'enfermer Mainfroy entre Capouë & son armée. Sur cet avis, Mainfroy se retira vers Bénévent, & Charles l'y suivit, & lui livra bataille le jour même qu'il se trouva en présence. Mainfroy, qui avoit la foiblesse de croire aux astrologues, dont il avoit toujours un bon nombre à sa suite, se détermina au combat sur les promesses qu'un d'entr'eux lui donna qu'il remporteroit la victoire ; il en arriva tout autrement. Ce Prince combattit avec toute la valeur imaginable, & son aîle gauche eut d'abord beaucoup d'avantage sur l'aîle droite de Charles ; les Allemands, avec leurs longues & lourdes épées, traiterent fort mal les François, dont les épées, plus courtes & moins fortes, ne faisoient presque nul effet sur les casques & sur les cuirasses des Allemands. Charles y accourut, & cria à ses gens de frapper de la pointe ; cela lui réussit. Le soldat François portant son coup au défaut de la cuirasse, au moment que l'Allemand levoit le bras pour frapper du tranchant, l'avoit plutôt percé que le coup n'étoit tombé.

La déroute de l'aîle gauche jetta la terreur & la consternation dans l'aîle droite. Mainfroy désespérant de rétablir le combat, se jetta à corps perdu au milieu des François, avec quelques seigneurs qui ne voulurent pas l'abandonner, & y furent mis en piéces. Dix chevaliers de Mainfroy, qui s'étoient comme dévoués pour tuer Charles d'Anjou dans la bataille, périrent à l'exception d'un seul. Le combat se donna un vendredi 26 février 1266. & dura depuis midi jusqu'au soir. On ne découvrit le corps de Mainfroy que trois jours après. Voici comme on raconte sa mort : Un Chevalier Picard, qui ne le connoissoit point, le voyant combattre avec une extrême valeur, poussa son cheval contre lui, & voulant le percer, donna de sa lance contre la tête du cheval de Mainfroy ; le cheval blessé se cabra & renversa son maître. Aussi-tôt quelques Ribauds, soldats armés à la légere, coururent sur lui, & le tuerent à coup de massue ; le Chevalier lui prit son écharpe & son cheval. Deux ou trois jours après quelques prisonniers, ayant reconnu & l'écharpe & le cheval, lui demanderent ce qu'étoit devenu celui à qui le cheval & l'écharpe appartenoient. Il leur raconta ce qu'on vient de dire. On alla sur la place, & on y trouva le corps de Mainfroy.

Sallas Malaspina. t. VI. Miscell. Balusii.

Cette victoire fut le coup décisif. Charles se vit tout-à-coup maître des royaumes de Naples & de Sicile. Les soldats victorieux entrerent dans Bénévent, & y commirent de grands désordres. Le Pape s'en plaignit, & Charles s'en excusa, disant qu'il n'avoit pas été maître de réprimer le soldat. Il envoya au Pape quelques piéces du trésor de Mainfroy qu'il y trouva, entr'autres, le fauteuil d'or enrichi de pierreries, où le feu empereur Frideric donnoit ses audiences de cérémonie. Les Sarrazins de Lucerie furent les premiers à faire leur soumission au Vainqueur : ils ne demanderent que la vie, & de n'être point forcés de quitter leur religion. Charles les obligea à renverser les murs de leur ville, à en combler les fossés, & à détruire les forteresses qu'ils avoient aux environs. Ils lui mirent aussi entre les mains un autre trésor que Mainfroy avoit dans leur ville. La femme & les enfans de ce Prince furent livrés à Charles, de même que sa flotte & toutes les places qu'il possédoit dans le continent d'Italie. Nous avons vu ailleurs que, bientôt après, Conradin se rendit en Italie, & voulut contester le royaume à Charles; mais il fut vaincu, fait prisonnier, & décapité.

LIX. Nouvelle croisade. *ann.* 1267. *Nangi. Gest. S. Lud.*

Nous avons vu ci-devant que le roi S. Louis n'avoit point quitté la croix depuis son retour de la Palestine, & quoiqu'il ne s'en fut pas expliqué, on ne doutoit pas qu'il ne fut encore dans le dessein de retourner en terre sainte à la premiere occasion. Après la conquête du royaume de Sicile par son frere le roi Charles d'Anjou, le zèle des chrétiens se réveilla à l'occasion des conquêtes que le général Bondocdar fit dans la Palestine. Il surprit Cesarée & quelques autres forteresses moins importantes : il menaça de faire le siege d'Acre, & emporta Saphet, une des meilleures places du pays. On craignit qu'il n'enlevât aux chrétiens le peu qui leur restoit en Syrie. Le pape Clément IV. témoigna sur cela ses inquiétudes à S. Louis, qui promit de prendre de nouveau la croix. Le Cardinal de Ste. Cécile vint en France; & dans une assemblée des principaux seigneurs & prélats du royaume, tenue le 25 mars 1267. Louis reçut la croix de la main du Légat, avec ses trois fils aînés, Philippe, Jean comte de Nevers & Pierre comte d'Alençon : il fut imité par quelques seigneurs, & ensuite par plusieurs autres. Le Sire de Joinville ne put se résoudre à se croiser, & prétendit même que ceux qui avoient inspiré ce dessein au Roi, avoient commis un grand péché, tant à cause de la grande foiblesse de ce Prince, qui ne pouvoit se tenir longtems à cheval, ni porter le poids de ses armes, que parce que son absence ne pouvoit que ruiner la paix & la justice dans ses états.

Le Pape écrivit aussi de tous côtés pour animer les princes chrétiens à la croisade, mais avec très-peu de succès; de sorte qu'il ne pût

pût compter que sur les rois de France & de Sicile. Le Roi de France amassa de grandes sommes par des taxes faites sur le clergé, & par la capitation imposée sur les bourgeois des villes & les gens de la campagne, traita avec les Génois, pour avoir des vaisseaux, régla les affaires de sa maison, fit son testament, maria ses deux filles; savoir, Blanche avec Ferdinand fils d'Alfonse de Castille, & Marguerite avec Henri duc de Brabant. Il laissa à Agnès la derniere de ses filles, qui n'étoit pas encore mariée, dix mille livres par son testament. Il avoit déja donné en 1265. l'appanage à Philippe son fils aîné : en cette année 1268. il donna à Jean son second fils, outre le comté de Nevers qu'il possédoit déja, le comté de Valois; Pierre le troisieme de ses fils eut le comté d'Alençon. Enfin le S. Roi, après avoir employé trois ans à faire ses préparatifs, laissa le gouvernement du royaume, en son absence, à Mathieu de Vendôme abbé de S. Denis, & à Simon de Clermont comte de Nesle, & en cas de mort, il leur substitua Philippe évêque d'Evreux, & Jean comte de Ponthieu. La Reine ne fut point du voyage.

Le Roi alla prendre l'oriflamme à S. Denis en 1270. & se rendit pour le mois de mai à Aigues-Mortes, où étoit le rendez-vous général de l'armée. Les vaisseaux que les Génois s'étoient engagés de fournir, n'y arriverent que quelques semaines après. Pendant qu'il les attendoit à S. Giles, il reçut une ambassade de Michel Paléologue empereur de Constantinople, qui témoignoit une grande envie de faire cesser le schisme d'Orient, & de réunir l'Eglise Grecque à la Latine, protestant, par ses ambassadeurs, qu'il vouloit faire le roi S. Louis l'unique arbitre d'une si importante affaire. Louis répondit qu'il contribueroit de tout son possible à la réunion des deux églises; mais que, comme il s'agissoit de plusieurs points de religion, dont il ne lui appartenoit pas de décider, il falloit s'addresser au chef de l'église; & comme le saint siege étoit alors vacant par la mort de Clément IV. aux cardinaux, qui lui répondirent & l'informerent de l'état de cette affaire commencée sous le pape Clément IV. le priant de ne se point laisser surprendre aux artifices des Grecs, qui ne cherchoient pas sincérement à se réunir, mais qui craignoient que les grands armemens des Rois de France & de Sicile ne fussent destinés contr'eux, pour faire de nouveau la conquête de Constantinople. Les Ambassadeurs de l'empereur Michel s'en retournerent, sans avoir fait autre chose que de reconnoître que la flotte du Roi n'en vouloit qu'aux infideles.

Apud Rainald. an. 1270.

LX.
S. Louis porte la guerre en

Le Roi s'embarqua enfin le premier de juillet; & après six jours d'une navigation très-périlleuse, on arriva à la vue de l'isle de

Afrique. *ann.* 1270. *Gaudfrid. de bello-loc. t. V. Duchesne.*

Sardaigne, où l'on devoit s'arrêter à Cagliari, pour delà se mettre en pleine route. Quand toute la flotte fut arrivée, on fut fort surpris dans le conseil du Roi, lorsqu'il proposa d'aller à Tunis sur les côtes d'Afrique. Ce qui le déterminoit à prendre ce parti, est que, depuis quelques années, le roi de Tunis Omar ou Muley Moztanza, avoit fait entendre à S. Louis que, s'il le pouvoit, avec quelque sorte de bienséance & d'honneur, & sans trop s'exposer, il renonceroit volontiers à sa religion, & embrasseroit celle des chrétiens. S. Louis étoit si persuadé de la sincérité du Roi de Tunis, que quelquefois il s'écrioit : Quelle consolation seroit-ce pour moi, si je pouvois être le parrain du Roi de Tunis aux fonts de batême ! Il crut donc qu'en faisant descente en Afrique, il procureroit à ce Prince Sarrazin une belle occasion d'exécuter son dessein ; ou que, si sa volonté n'étoit pas sincere, il pourroit aisément faire la conquête de Tunis, & par ce moyen rendre plus facile l'expédition d'Egypte ou de Palestine, en affoiblissant le Sultan d'Egypte, qui tiroit de grands secours de l'Afrique.

On partit donc de Sardaigne, & la flotte parut à la hauteur de Tunis & de Carthage le 18 de juillet 1270. Le Roi envoya Florent de Varennes amiral de France, pour reconnoître le port de Tunis : il y entra sans résistance, & y trouva des vaisseaux Sarrazins & quelques vaisseaux marchands. Il descendit à terre avec la même facilité, & envoya dire au Roi qu'il pouvoit lui envoyer du monde pour garder le poste dont il étoit maître ; mais le conseil du Roi, craignant quelque stratagême des infideles, fut d'avis qu'on abandonnât ce poste ; & la descente fut résolue pour le lendemain. Elle se fit heureusement, malgré une armée de Sarrazins, qui étoit sur les bords, mais qui n'osa faire aucune résistance. On demeura sur le bord pendant quelques jours, dans la disette d'eau ; mais les mariniers de l'armée ayant pris le château de Carthage, on trouva aux environs plusieurs puits, qui servirent aux besoins de l'armée. Alors deux Sarrazins vinrent se rendre au Roi, & lui apprirent que le Roi de Tunis songeoit si peu à se convertir, qu'il avoit fait arrêter tous les chrétiens, pour leur faire couper la tête, aussi-tôt que l'armée Françoise paroîtroit à la vue de la place. Dans l'entretems il y eut plusieurs escarmouches, & les Sarrazins mirent en œuvre toute leur industrie pour surprendre les François.

LXI. Maladie & mort du roi S. Louis. *ann.* 1270. *Gaudfrid. de Bello-loco. apud Duchesne. t. V. Joinville. &c.*

On attendoit l'arrivée du Roi de Sicile, pour assiéger Tunis ; mais, en attendant, les chaleurs excessives causerent des maladies dans le camp. Jean comte de Nevers fils du Roi fut un des premiers attaqués : on le transporta dans un vaisseau, où il mourut le jour de l'Invention de S. Etienne 3 d'août ; le Cardinal Légat le suivit de près ; le prince Philippe fils aîné du Roi fut attaqué

d'une fiévre quarte; le Roi lui-même tomba malade d'une dyssenterie, qui, pendant quelques jours, ne l'empêcha pas d'agir; mais enfin il succomba, & la maladie devint si violente, qu'il en mourut le 25 d'août 1270. âgé de cinquante ans & quatre mois.

Un moment après sa mort, on vit paroître la flotte du Roi de Sicile son frere. Ce Prince, se voyant proche du rivage d'Afrique, fit, en signe de joie, déployer tous ses étendarts, & sonner ses trompettes & ses instrumens de guerre; mais il fut fort surpris de voir qu'on ne lui répondoit point du camp, que tout y étoit dans un morne silence, & que ni princes, ni seigneurs ne venoient au-devant de lui. En mettant pied à terre, il apprit la mort du Roi: il alla droit à sa tente, & lui donna toutes les marques de douleur & de tendresse que méritoit une si grande perte. Philippe III. dit le hardi succéda à S. Louis. Peu de tems après, l'armée Françoise reprit le chemin de France. Charles d'Anjou roi de Sicile l'avoit rassuré par son arrivée. Il ne partit d'Afrique qu'après avoir obligé le Roi de Tunis à lui payer annuellement le tribut de quarante mille écus d'or; & c'étoit, dit-on, le refus de payement de ce tribut qui avoit porté S. Louis & le roi Charles son frere à porter la guerre en Afrique; du moins c'étoit une des principales causes. Nous parlerons, dans l'histoire de l'église, de ses vertus chrétiennes. Pour ses vertus royales, on ne peut lui refuser la gloire d'avoir parfaitement rempli l'idée d'un vrai héros chrétien, par sa valeur, sa conduite, sa sagesse, sa modération, son intrépidité dans les dangers, sa constance dans l'adversité, son amour pour la justice, sa tendresse pour ses peuples, sa fermeté à soutenir les droits de sa couronne, sa libéralité, sur-tout envers sa noblesse, sa charité pour les pauvres, ses manieres gracieuses, son affabilité, sa modestie, son mépris des divertissemens du jeu, de la chasse, des spectacles, partageant son tems entre le gouvernement de son royaume, & ses exercices de piété. Jamais Prince ne fut plus aimé, ni plus révéré, & ne mérita mieux de l'être. Il fut solemnellement canonisé, après les informations juridiques qui durerent plusieurs années, par le pape Boniface VIII. le 6 d'août 1297.

LXII. Affaires d'Angleterre. Henri III. roi d'Angleterre va en Guyenne pour pacifier cette province. *an.* 1252. *Matth. Paris.*

Les affaires d'Angleterre, sous le regne du roi Henri III. ont eu tant de liaisons avec celles de l'église, & avec celles du royaume de France, que nous n'avons pu les en séparer. Nous allons reprendre l'histoire de ce royaume au voyage que le roi Henri III. fit en Guyenne en 1252. à l'occasion de la révolte des Gascons. Il avoit donné le gouvernement de la Guyenne au Comte de Leicestre, qui fut accusé d'avoir abusé de son autorité, pour opprimer les peuples de cette province. Leicestre s'en justifia, en niant tout ce qu'on lui objectoit; & le Roi lui ordonna de s'en

retourner dans son gouvernement. Les Gascons, informés de la résolution du Roi, députerent l'Archevêque de Bourdeaux, pour renouveller leurs plaintes, & pour faire entendre au Roi que, si le Comte retournoit dans cette province, les peuples se retireroient de son obéissance, d'une maniere à n'y revenir jamais. Le Roi intimidé ordonna que les accusations seroient portées devant les Pairs, espérant d'y faire condamner Leicestre. L'Archevêque de Bourdeaux y exposa les griefs des Gascons, & Leicestre, soutenu des principaux seigneurs qu'il avoit mis dans ses intérêts, y répondit avec tant de vigueur, que le Roi en colere l'appella traître. Le Comte, encore plus ému, lui répartit qu'il en avoit menti, & que, s'il n'étoit pas Roi, il le feroit bien repentir de ce qu'il avoit dit : après quelques discours, il ajouta qu'il étoit difficile de croire qu'un Prince de son caractere se fut jamais confessé. Le Roi répliqua : Je suis chrétien, & je me suis souvent confessé ; mais je ne me suis jamais tant repenti d'aucune faute, que d'avoir comblé de bienfaits un homme qui en a si peu de reconnoissance, & tant de brutalité. Après ce discours, il le voulut faire arrêter ; mais, voyant que les amis du Comte se disposoient à s'y opposer, il n'osa exécuter sa résolution, & souffrit même qu'on lui parlât en sa faveur. Le Comte lui fit quelque satisfaction ; & le Roi lui rendit extérieurement ses bonnes graces, & le renvoya dans son gouvernement ; mais il conserva intérieurement un fond d'indignation pour lui, qui ne lui permettoit pas de le regarder sans frémir.

Peu de tems après que le Comte de Leicestre fut parti pour la Guyenne, le Roi donna cette province au prince Édouard son fils aîné ; ce qui fit un plaisir infini aux Gascons, qui se crurent, par ce moyen, autorisés à moins ménager le Comte, dont la révocation paroissoit prochaine. Il y eut de nouvelles plaintes contre ce Seigneur, & le Roi entreprit de le faire condamner par une assemblée des Pairs convoqués à cet effet ; mais les Barons, indisposés d'ailleurs contre le Roi, par des demandes d'argent qu'il venoit de faire au clergé & au peuple, dirent hautement qu'il avoit fait une très-grande injustice au Comte de Leicestre, avant que le tems de son gouvernement fut expiré. Cette déclaration obligea le Roi à rompre cette assemblée si peu disposée à favoriser ses desseins.

A peine le Comte de Leicestre étoit rappellé de son gouvernement de Gascogne, que l'on y découvrit un complot pour livrer cette province au Roi de Castille, qui prétendoit avoir des chartres en bonne forme des Rois Henri II. Richard & Jean, qui lui adjugeoient ce duché : il en avoit persuadé plusieurs seigneurs Gas-

cons, & avoit formé en Guyenne un puissant parti, dont Gaston de Moncade vicomte de Béarn étoit le chef. Les mécontens, fortifiés du secours du Roi de Castille, pousserent si loin leurs progrès, qu'ils obligerent le roi Henri III. d'aller en personne en ce pays, pour le conserver. Pour faire ce voyage, le Roi avoit besoin d'argent : il assembla son parlement, & au lieu de parler de son voyage de Guyenne, il feignit de vouloir enfin accomplir son vœu pour le voyage de Palestine. Les seigneurs, qui n'ignoroient pas ses vues, lui envoyerent porter leur réponse, disant en substance que, s'il vouloit laisser aux églises la liberté des élections, & faire observer de bonne foi les chartres du Roi son pere, ils feroient leurs efforts pour le satisfaire. Le Roi répondit qu'il étoit résolu de faire observer exactement les chartres du roi Jean ; & à l'égard du clergé, que la plûpart de ceux qui étoient en place, ayant été établis par l'autorité royale, s'ils vouloient quitter leurs évêchés & leurs abbayes, il leur donnoit sa parole que ces dignités ne seroient remplies que par de très-dignes sujets ; qu'au reste, s'ils vouloient qu'il réformât les abus du gouvernement, ils devoient lui donner l'exemple, en leurs personnes, d'une bonne réformation. Il conclut, en disant qu'il étoit disposé à prendre avec le parlement les mesures nécessaires pour réformer les abus. Sur ces assurances, le clergé lui accorda la dîme de son revenu pendant trois ans, & les seigneurs trois marcs par fief relevant immédiatement de la couronne.

LXIII. Le roi Henri III. confirme les deux chartres du roi Jean. *an.* 1253. *Matth. Paris. an.* 1253. *p.* 867. *& seq.*

En conséquence de ces promesses, le Roi convoqua une grande assemblée dans la salle de Vest-Munster, où se rendirent tous les seigneurs tant ecclésiastiques que temporels, tenant chacun un cierge allumé à la main : le Roi n'en prit point ; mais il tint sa main sur son cœur pendant toute la cérémonie, en signe d'acquiescement. Alors l'Archevêque de Cantorberi prononça anathême contre ceux qui à l'avenir s'opposeroient directement ou indirectement à l'exécution des deux chartres, & contre ceux qui violeroient, diminueroient ou altéreroient, en quelque sorte que ce fut, les loix & les constitutions du royaume. Après quoi, on fit lecture des deux chartres ; & le Roi les ayant confirmées, chacun jetta son cierge à terre, demandant à Dieu que ceux qui y contreviendroient, fussent ainsi précipités dans l'enfer.

Henri se repentit bientôt de ce qu'il avoit fait, &, par le conseil de ses favoris, demanda au Pape d'être absous du serment qu'il venoit de faire, & employa aux préparatifs de la guerre de Guyenne l'argent qui lui avoit été accordé pour la terre sainte : quand tout fut prêt, il s'embarqua à Portsmouth avec quantité de seigneurs, qui, pour raison de leurs fiefs, n'avoient pu se dispenser de ce voyage.

La Reine & le prince Richard frere du Roi furent chargés du gouvernement du royaume. Dès qu'il fut arrivé à Bourdeaux, il assiégea la Réole, qui étoit entre les mains des révoltés : il la prit sans beaucoup de peine, de même que les autres places qu'ils tenoient, sans que le Roi de Castille fit aucun mouvement pour les soutenir. Henri, voulant se tirer tout d'un coup d'inquiétude du côté de ce Prince, lui fit proposer le mariage d'Edouard son fils aîné avec Eléonore fille d'Alfonse. Celui-ci accepta la proposition, & en considération de ce mariage, renonça à toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir sur la Guyenne. En ce même tems, le Comte de Leicestre, qui, au sortir de la Gascogne, s'étoit retiré en France, y leva quelques troupes, qu'il vint offrir au roi Henri, pour être employées contre les Gascons rebelles. Cette générosité du Comte de Leicestre, & cette marque d'une parfaite réconciliation firent hâter la soumission des mécontens.

LXIV. Mariage du prince Edouard avec l'Infante de Castille. *ann.* 1254. *Matth. Paris. p.* 873. 850.

Le mariage conclu entre Edouard & Eléonore, que l'on affectoit de tenir très-secret, pour avoir lieu de demander de nouveaux subsides pour continuer la guerre en Gascogne, ne put demeurer inconnu aux Anglois; de maniere que la Reine régente ayant assemblé le parlement pour ce sujet, les Barons répondirent qu'ils se tiendroient prêts à servir le Roi, de leurs personnes & de leurs biens, à la premiere nouvelle de l'invasion des Castillans en Guyenne. Ce moyen n'ayant pas réussi, le Roi ordonna à Richard son frere de tirer de l'argent des Juifs, à quelque prix que ce fut. Richard s'acquitta de cette commission avec tant de vigueur, qu'il réduisit ce misérable peuple à demander permission de quitter le royaume; ce qui leur fut refusé, & ils furent contraints de trouver ce qu'on leur demandoit. Peu de tems après, la Reine, les princes Edouard & Edmond ses fils, & l'Archevêque de Cantorberi se rendirent à Bourdeaux, d'où le prince Edouard fut envoyé avec un superbe train à Burgos, où il épousa l'infante Eléonore; & Henri ajouta à la Guyenne, dont il avoit fait don à Edouard, l'isle d'Irlande & la souveraineté du pays de Galles; après quoi, n'ayant plus rien à faire en Gascogne, il reprit le chemin de l'Angleterre, en passant par la France, ainsi que nous l'avons vu dans l'histoire de S. Louis.

LXV. Le Pape offre le royaume des deux Siciles au Roi d'Angleterre, puis au prince Edmond. *an.* 1254. *p.* 892. 9. 11. *Acta publica. t. I.*

La même année 1254. le pape Innocent IV. voyant les grands progrès que le roi Conrade fils de l'empereur Frideric II. faisoit en Italie, envoya en Angleterre le nonce Albert pour offrir au roi Henri III. la couronne des royaumes de Naples & de Sicile, comme il les avoit déja offerts en 1253. au prince Richard comte de Cornouaille frere du Roi; mais de même que Richard n'avoit pas voulu accepter cet offre qu'à des conditions qui ne furent pas

du goût du souverain Pontife, qui avoit compté que Richard songeroit à faire cette conquête à ses propres frais, la négociation fut rompue; ainsi le roi Henri remercia le Pape, ne voulant pas préjudicier à Conrade son neveu, fils de l'empereur Frideric II. & d'Isabelle d'Angleterre sœur de Henri. Enfin, en 1254. après la mort de Conrade, Innocent IV. envoya un Nonce au Roi d'Angleterre, pour lui offrir la couronne des deux Siciles pour le prince Edmond son second fils. Henri, se laissant éblouir par ces offres qui lui paroissoient si avantageuses, accepta cette couronne, sans consulter ni le prince Richard son frere, ni le parlement, dont il devoit tirer les secours nécessaires pour faire réussir cette entreprise. Dès ce moment il fit prendre à Edmond le titre de Roi de Sicile; & quelque tems après, c'est-à-dire, vers la S. Luc de l'an 1255. le jeune Roi fut solemnellement investi du même royaume par un anneau d'or que lui apporta le Nonce du Pape.

An. 1253. Matth. Paris. p. 856.

Il étoit question, après cela, de faire la conquête de ce nouveau royaume. Pour y réussir, il envoya au Pape, pour soutenir l'armée qu'il avoit dans la Pouille, tout l'argent comptant qu'il avoit, tout ce que le Prince son frere lui en voulut prêter, & tout ce qu'il en put extorquer des Juifs ou de ses autres sujets; de plus, il s'engagea, sous peine d'être excommunié & privé de la dignité royale, à payer toutes les sommes que le Pape pourroit emprunter pour faire réussir l'entreprise. Innocent fit expédier plusieurs bulles, pour autoriser le Roi à tirer de l'argent de ses sujets, & sur-tout des ecclésiastiques, afin d'employer ces sommes à l'expédition de Sicile: il promit même de fournir au roi Edmond cent mille livres, dont moitié lui seroit payée, dès qu'il seroit arrivé à Lyon, au cas que le Pape n'eut pas besoin de ces deniers pour la défense du saint siege.

Cependant Mainfroy ayant défait, devant Nocéra, l'armée du pape Alexandre IV. qui avoit succédé à Innocent IV. se rendit maître des deux Siciles, & se fit couronner à Palerme, après avoir fait courir le bruit que le jeune Conradin étoit mort en Allemagne; ce qui n'empêcha pas que le Nonce du Pape ne donna l'investiture des deux royaumes au prince Edmond.

LXVI. Exactions sur le clergé & sur la noblesse d'Angleterre. *an. 1256.*

La difficulté étoit toujours d'avoir de l'argent. Le Roi en demanda à son parlement; & le Pape donna des bulles pour en exiger du clergé; tout cela assez inutilement, tant on étoit rebattu en Angleterre de ces sortes de demandes, dont on connoissoit le motif, & dont on savoit le mauvais emploi. Le Nonce avoit de plus le pouvoir de commuer le vœu que le roi Henri III. avoit fait d'aller en Palestine, en celui d'entreprendre la conquête du royaume de Sicile; à quoi en effet il s'engagea par un nouveau vœu. Enfin on

Acta publica. t. I. p. 547. 549. 551. 558.

publia une croisade contre Mainfroy, comme contre un excommunié & un ennemi du nom chrétien; & comme les papes Innocent IV. & Alexandre IV. avoient emprunté des sommes exhorbitantes, au nom du Roi d'Angleterre, on dit qu'elles montoient à cent trente cinq mille cinq cens quarante marcs d'argent de capital, sans y comprendre les intérêts, l'Evêque d'Hereford suggéra au pape Alexandre de faire un grand nombre de billets obligatoires, par lesquels chaque membre du clergé d'Angleterre reconnoissoit avoir reçu d'un tel marchand de Sienne, de Florence ou d'autres lieux la somme de tant, pour les besoins de son église, & s'obligeoit de la payer dans un certain tems.

La chose fut proposée à l'assemblée du clergé d'Angleterre; mais l'Evêque de Londres & celui de Vorchester y résisterent vigoureusement, disant qu'ils ne vouloient pas être esclaves du Pape. Le Nonce & le Roi s'emporterent contre ces Prélats, il y eut de grosses paroles dites de part & d'autre. On força quelques particuliers à se rendre par menaces & par des informations contre leur vie & mœurs, qui étoient suivies d'excommunication & de perte de leur temporel, si, dans quarante jours, il ne se soumettoient à la volonté du Pape. Ce petit nombre de consentemens forcés ne suffisoit pas au Nonce pour produire la somme qu'il demandoit. Il fallut faire une seconde assemblée du clergé; l'absence de l'Archevêque de Cantorberi, & la vacance du siege d'Yorck fournirent un prétexte pour demander un délai, & on ne put le refuser. Dans l'assemblée qui se tint après l'expiration du délai, les prélats & l'Agent du clergé se défendirent vivement contre le nonce Rustand, qui soutenoit que le Pape, étant maître des biens des églises, il pourroit faire de leurs revenus ce qu'il jugeroit à propos. On répondit qu'à la vérité le Pape avoit l'inspection & le droit de protection sur toutes les églises, mais non pas la propriété de leurs biens; que l'intention des fondateurs n'avoit jamais été que les papes en disposassent comme de leurs biens. Après bien des contestations, les prélats déclarerent qu'ils ne pouvoient, ni ne vouloient se soumettre à une telle exaction, qu'ils étoient prêts de souffrir plutôt la mort, à l'exemple de S. Thomas de Cantorberi. Le Nonce à la fin fut contraint de leur permettre d'aller à Rome exposer leurs raisons au Pape. Ils y allerent; & le Pape ordonna que chaque bénéficier payeroit à proporrion de ses revenus, en déduisant ce qu'il auroit payé sur les décimes, qui dans la suite pourroient être accordées au Roi.

Quelque tems après, le Légat demanda aux abbés de l'ordre de Cîteaux le revenu d'une année des laines de leurs troupeaux. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient accorder cette demande, sinon après

après en avoir délibéré dans leur chapitre général. Le Légat, offensé de cette réponse, les attaqua les uns après les autres, & sur la moindre accusation, les condamna à de grosses amandes. Ils se plaignirent à Rome; & le Nonce eut défense de les inquiéter davantage.

Le Roi n'exigeoit pas avec moins d'avidité de l'argent de sa noblesse; on auroit dit que cette entreprise de la Sicile étoit la chose du monde la plus intéressante pour le royaume. Ces empressemens de la part des deux puissances ne faisoient qu'aigrir & irriter les esprits. La noblesse refusa nettement ce subside, & présenta au Roi une adresse portant, 1°. la difficulté de la conquête du royaume de Sicile; 2°. l'extrême pauvreté du royaume, 3°. la crainte d'une guerre de la part des états voisins, si les forces du royaume étoient employées si loin; 4°. que ce projet avoit été formé, sans consulter le parlement; 5°. que les conditions attachées au don de la Sicile laissoient au Pape la liberté de se retracter, & non pas au Roi.

Cependant le Pape pressoit continuellement le Roi de lui envoyer de l'argent, le menaçant d'annuller le don de la Sicile, s'il ne se hâtoit d'exécuter ses promesses. Le Roi lui en remontroit l'impossibilité par la résistance de sa noblesse; il ne laissa pas de lui envoyer cinq mille marcs, & de faire ratifier par le prince Edouard son héritier présomptif les conditions qu'on avoit exigées de lui. Le Pape envoya en Angleterre un nouveau nonce nommé Jean de Dic, qui portoit diverses bulles pour contraindre le clergé de donner au Roi l'argent qu'il demandoit. Une des bulles ordonnoit au clergé de payer au Roi les décimes qui lui avoient été accordées, nonobstant lettres, indultes & privileges quelconques; par où il paroissoit déroger à la déduction promise auparavant. Une autre bulle accordoit au Roi, en considération de son voyage de la terre sainte, les revenus des bénéfices vacans; une quatrieme, les revenus des ecclésiastiques non résidens; une cinquieme, les meubles des bénéficiers morts sans faire de testament; une sixieme donnoit au Roi la décime de tous les revenus des bénéfices selon leur véritable estimation, & non suivant les taxes anciennes; une septieme bulle ordonnoit au Nonce de taxer les ecclésiastiques pour les subsides accordés au Roi, & enfin une huitieme excommunioit tous les prélats qui, dans un certain tems, n'auroient pas payé leurs décimes au Roi.

LXVII. Election du prince Richard pour Roi des Romains. an.

Pour comble de malheur, le prince Richard frere du roi Henri III. fut élu Roi des Romains par une partie des princes d'Allemagne; l'autre partie ayant élu Alfonse Roi de Castille. Richard, pour soutenir son droit, fit passer en Allemagne sept cens mille

1267. Matth. Paris, &c. livres sterlings argent comptant; ce qui augmenta très-considérablement la disette du royaume d'Angleterre. Le roi Henri, peu sensible à ces maux, assembla de nouveau sa noblesse, & amena dans l'assemblée son fils le jeune prince Edmond habillé à la Sicilienne. La présence de ce jeune Prince, jointe aux menaces du Nonce, les engagea à accorder un subside de quarante deux mille livres sterlings. A tous ces maux se joignit la guerre du prince Edouard contre les Gallois. Edouard, trop foible pour les réduire, fut obligé de se retirer avec perte. Le roi Henri crut que sa présence arrêteroit leurs progrès. En effet, dès qu'il parut, ils se retirerent dans leurs montagnes; mais, aussi-tôt qu'ils le virent éloigné & peu sur ces gardes, ils fondirent sur lui, & taillerent en piéces une partie de son armée. Ainsi il ne songea plus qu'à revenir aussi peu avancé qu'auparavant.

LXVIII. Le Roi d'Angleterre veut renoncer pour son fils au royaume de Sicile. an. 1257. Acta public. t. I. p. 624. 640.

Le nonce Rustand, qui étoit rétourné à Rome, pour y recevoir de nouvelles instructions, en revint bientôt muni du pouvoir d'excommunier le Roi, s'il ne se mettoit en devoir d'entreprendre au plutôt la conquête de la Sicile. Henri, surpris de cette menace, fit demander au Pape par le prince Edmond son fils qu'il lui plut d'adoucir les conditions sous lesquelles il avoit accepté le royaume de Sicile. Cette demande n'ayant pas été écoutée, le roi Henri envoya à Rome, pour renoncer, au nom de son fils, à cette couronne qui lui avoit tant coûté. Le Pape ne voulut pas admettre cette rénonciation, & envoya un nouveau nonce nommé Arlot, avec pouvoir de faire quelque changement aux conventions faites sur cette affaire, & d'obliger le clergé, sous peine d'excommunication, de payer les décimes accordées au Roi.

Alors les grands du royaume, ne pouvant plus tenir contre tant d'exactions, & de plus de voir les principales charges du royaume possédées par des étrangers, commencerent à tenir entr'eux des Matth. Paris. assemblées secrettes, afin de trouver des expédiens pour réformer le gouvernement. Le Roi ayant donc assemblé un parlement, où il demanda de nouveaux subsides pour l'affaire de Sicile, les seigneurs, au lieu de répondre à sa demande, lui firent des plaintes très-fortes contre les abus du gouvernement; & comme le Roi promettoit de les corriger, & d'y apporter le remede convenable, ils lui déclarerent nettement, qu'après tant de vaines promesses de sa part, ils étoient enfin résolus de travailler eux-mêmes à cette réforme. Henri, craignant qu'ils ne levassent des troupes, prorogea le parlement, & marqua la ville d'Oxford pour le lieu de la prochaine assemblée, s'engageant, par un écrit signé de sa main & 1258. du prince Edouard son fils aîné, de se soumettre à tout ce qui seroit réglé par vingt-quatre seigneurs, dont il en nommeroit douze.

Ces commissaires furent nommés dans l'assemblée d'Oxford, douze de la part du Roi, & douze de la part des Barons. Les articles qu'ils dresserent, contenoient en substance,

1°. Que le Roi confirmeroit la grande chartre qu'il avoit tant de fois jurée sans effet.

LXIX. Statuts d'Oxford. an. 1258. Matth. Paris. p. 970. 973.

2°. Que la charge de grand Justicier seroit donnée à un homme capable & integre, qui administreroit la justice à tout le monde sans distinction.

3°. Que le grand Chancelier, le grand Trésorier, les juges & autres ministres publics seroient choisis tous les ans par les vingt-quatre.

4°. Que la garde des châteaux & de toutes les places fortes seroit remise à la discrétion des vingt-quatre, qui en chargeroient des personnes de confiance & affectionnées à l'état.

5°. Que ce seroit un crime capital pour quelque personne que ce fut, & de quelque rang qu'elle put être, de s'opposer directement ou directement à ce qui seroit reglé & ordonné par les vingt-quatre.

6°. Que le parlement s'assembleroit au moins une fois tous les trois ans, afin de faire les statuts qui seroient jugés nécessaires pour le bien du royaume.

Le parlement ayant approuvé ces articles, le Roi n'y put refuser son consentement; le prince Edouard jura aussi solemnellement de les observer & de les faire observer de tout son pouvoir. Quelques seigneurs refuserent de les signer; & le prince Henri fils de Richard élu Roi des Romains soutenoit qu'ils étoient sans force, tandis que le Roi son pere, qui étoit alors en Allemagne, ne les auroit pas approuvé. Les freres uterins du Roi & les parens de la Reine protesterent qu'ils ne rendroient point leurs châteaux; mais le Comte de Leicestre, à la tête des Barons, dit nettement au prince Henri que, si le roi Richard son pere refusoit de se joindre aux Barons, il ne conserveroit pas la possession d'un seul arpent de terre en Angleterre, & que, si les seigneurs étrangers qui possedoient des dignités en Angleterre, refusoient de remettre leurs châteaux, il leur en coûteroit la tête. Ces derniers se retirerent de l'assemblée, & bientôt après repasserent en France.

Par ces statuts d'Oxford, l'autorité royale fut presque anéantie, & les vingt-quatre députés ne furent pas longtems sans abuser de leur pouvoir, en donnant toutes les charges à leurs parens & amis. Les seigneurs du royaume, qui avoient juré entr'eux une espece de confédération, dans laquelle ils firent entrer la ville de Londres, voulant donner une couleur à l'expulsion des étrangers qui étoient sortis du royaume, passerent un acte qui les en bannissoit à per-

Matth. Paris.

Acta publica. t. I. p. 660.

pétuité, & écrivirent au Pape, pour justifier leur conduite, principalement à l'égard d'Athelmar évêque de Vinchestre frere du Roi, qui étoit du nombre des bannis, & à qui ils attribuoient tous les désordres du royaume. Le Pape reçut mal leurs excuses, & continua à presser le Roi de payer les arrérages dus aux marchands Italiens. Henri, dépouillé de toute autorité, étoit contraint de signer tous les ordres qu'on lui présentoit pour l'exécution des statuts d'Oxford. Le Comte de Leicestre, quoique beau-frere du Roi, étoit son plus dangereux ennemi & le plus ferme appui de la confédération des seigneurs. Le Roi ne l'ignoroit point; mais il ne pouvoit seul résister à un si puissant parti.

LXX. Retour de Richard roi des Romains. *Matth. Paris. an. 1259. p. 982. 983.*

Le Roi des Romains, qui étoit passé en Allemagne, ayant écrit qu'il étoit résolu de retourner en Angleterre, pour aider à rendre la tranquillité au royaume, les Barons lui répondirent qu'ils ne souffriroient pas qu'il y rentrât, à moins qu'il ne jurât l'observation des statuts d'Oxford; & en même tems préparerent une flotte & une armée pour lui disputer la descente. Richard s'y soumit & fut reçu en Angleterre. Ce fut en ce tems-là que les Barons, pour s'appuyer de la protection du Roi de France dans le changement qu'ils venoient de faire dans le gouvernement du royaume d'Angleterre, députerent le Comte de Leicestre à Paris, pour offrir au roi S. Louis de lui céder pour toujours tous les droits que le Roi d'Angleterre avoit sur la Normandie & l'Anjou, à condition que la France, de son côté, céderoit au Roi d'Angleterre le Limousin, le Périgord & tout ce que la France possédoit au-delà de la Garonne. Les Anglois n'eurent pas de peine à obtenir ce qu'ils demandoient; & le Roi de France se réserva l'hommage pour les terres qu'il cédoit au Roi d'Angleterre, de telle sorte que celui-ci auroit séance parmi les Pairs de France, en qualité du Duc de Guyenne.

LXXI. Retour de Richard éluRoi desRomains en Allemagne. *an. 1260. Matth. Paris.*

La bonne intelligence ne pouvoit être de longue durée entre tant de personnes d'un rang distingué & de différens intérêts. Le Comte de Glocestre & celui de Leicestre se brouillerent sur ce que Leicestre s'attribuoit à lui seul presque toute l'autorité des vingt-quatre. On l'accusa aussi d'avoir inspiré au prince Edouard des sentimens de révolte contre le Roi son pere; mais Edouard s'en justifia si pleinement, qu'il ne restât aucun soupçon dans l'esprit du Roi. Le Comte de Glocestre, n'ayant pu réussir par ces voies indirectes, accusa le Comte de Leicestre de plusieurs malversations tant en Guyenne qu'en Angleterre. Leicestre, sans se mettre en peine de ces accusations, comparut hardiment au jour marqué. Glocestre demanda un délai; & dans l'entre-tems le Roi des Romains s'employa pour accorder ces différends dont on craignoit les suites.

Après cela, le roi Richard retourna en Allemagne, dans l'espérance de réunir les esprits en sa faveur; mais il trouva ce pays divisé en tant de factions & de partis différens, que, désespérant de les accorder, il revint en Angleterre.

LXXII. Brouilleries en Angleterre. Le roi Henri se fait absoudre de son serment. *an.* 1260. 1261. *Matth. Paris. an.* 1261. *p.* 990. 991. *Act. public. t. I. p.* 722. 742.

Cependant le roi Henri son frere, portant toujours très-impatiemment le joug que les seigneurs lui avoient imposé à Oxford, demanda au pape Alexandre IV. l'absolution de son serment. Le Pape ne fut pas difficile à lui accorder une chose à laquelle il étoit aussi intéressé que le Roi même; mais étant mort avant l'expédition de la bulle, il fallut attendre qu'Urbain IV. acheva cet ouvrage. Le Roi ayant reçu cette absolution, se rendit inopinément au parlement assemblé à Londres, & déclara que, les Barons n'ayant pas exécutés la parole qu'ils lui avoient donnée de payer ses dettes, il ne se croyoit pas non plus obligé de tenir sa parole sur les statuts d'Oxford, qu'il n'avoit signés que malgré lui. Après cette déclaration, il se retira dans la tour dont il avoit gagné le Gouverneur, & se saisit de tout l'argent qui y étoit; ensuite il cassa tous les officiers & magistrats établis par les vingt-quatre, & en nomma d'autres à leurs places.

Le prince Edouard son fils, qui étoit alors à Paris, étant informé de ce qui se passoit en Angleterre, y revint promptement, dans l'espérance d'arrêter les suites de cette affaire. Edouard étant arrivé, blâma hautement la conduite du Roi son pere, qui avoit ainsi violé son serment. Les Comtes de Leicestre & de Glocestre, qui craignoient le ressentiment du Roi, se réconcilierent sincérement, & jurerent une seconde fois les statuts d'Oxford. Le Roi, désapprouvé de son fils, & menacé par les Barons, prit le parti de leur faire des propositions d'accommodement. On étoit assez disposé à y entendre, lorsque le Roi eut l'imprudence de faire voir la bulle du Pape, qui le délioit de son serment. Alors les seigneurs ne garderent plus de mesures, & résolurent de se saisir de sa personne. Ils le devoient surprendre à Vinchestre, où il étoit allé; mais ayant su leur dessein, il se renferma de nouveau dans la tour de Londres, & envoya par toutes les provinces des ordres pour y changer les magistrats établis par les vingt-quatre, & en établir de nouveaux; ce qui causa dans le royaume le boulversement qu'on peut s'imaginer, les uns voulant obéir aux officiers nommés par le Roi, les autres refusant de les reconnoître.

LXXIII. Paix entre le Roi d'Angleterre & les seigneurs. *ann.* 1262. *Matth. Paris.*

Tout tendoit manifestement à une guerre civile, lorsque Richard roi des Romains s'entremit pour procurer la paix. Il fit résoudre le Roi son frere à confirmer les statuts d'Oxford, & les Barons à se déporter des articles qui faisoient le plus de peine au Roi. Le Comte de Leicestre refusa son approbation à cet accommodement,

& prit le parti de se retirer en France. Les autres seigneurs le signerent, dans la crainte de plus grands maux.

Cette paix ne fut pas de longue durée. Le Roi fut obligé, pour regler les affaires de Guyenne, de faire un voyage à Bourdeaux, où une maladie, dont il fut attaqué, le fit demeurer plus longtems qu'il n'avoit espéré.

Les seigneurs, dont un grand nombre n'avoient signé le dernier accommodement qu'à regret, prirent prétexte de ce que le Roi différoit de confirmer les statuts d'Oxford, pour renouveller leurs intrigues. Le Comte de Leicestre, informé de leur mécontentement, repasse aussi-tôt en Angleterre, & leur inspire un nouveau courage. Ils prennent des mesures pour n'avoir plus rien à craindre de l'inconstance de Henri. Ce Prince ne fut pas plutôt arrivé dans son royaume, que les Barons lui présenterent une adresse portant qu'il eût à confirmer les statuts d'Oxford, sinon qu'ils se pourvoiroient d'une maniere qui ne lui seroit pas agréable, Le Roi les traita de rebelles, & usa de menaces : il se tenoit assuré du Roi des Romains son frere, & du prince Edouard son fils, qui avoient tous deux une armée sur pied, & qui lui avoient promis leurs secours. Cependant le Comte de Leicestre & les Barons ne se laisserent pas endormir par des propositions d'accommodement : ils résolurent, dans leur assemblée, de maintenir les statuts d'Oxford par les armes, & élurent pour leur Général le Comte de Leicestre.

An. 1263.

LXXIV. Guerre intestine entre le Roi d'Angleterre & les Barons. *an.* 1263. *Matth. Paris.* p. 99. 992. &c.

Ainsi la guerre civile commença entre le Roi & ses Barons. Le Roi demeura enfermé dans la tour de Londres ; & les seigneurs déchargerent leur colere sur les étrangers qui étoient répandus dans le royaume, & sur les favoris du Roi. Le peuple & en particulier la ville de Londres se déclarerent pour les seigneurs. Le Roi espéroit que le prince Edouard son fils viendroit avec ses troupes pour le tirer de la tour de Londres. Les Barons se posterent en un lieu où ce Prince devoit passer ; & il n'osa risquer la bataille. Le Roi fit alors proposer un accommodement, & promit de confirmer les statuts en question. On convint aisément des articles ; 1°. que les places fortes du royaume seroient remises entre les mains des Barons ; 2°. que les statuts d'Oxford seroient inviolablement observés ; 3°. que tous les étrangers qui n'auroient pas l'approbation des Barons, seroient bannis du royaume ; 4°. que l'administration des affaires publiques seroit remise entre les mains des sujets naturels du Roi, & approuvés par les Barons.

Le Roi n'avoit nulle envie d'observer un traité que la crainte seule lui avoit fait signer. Il commença à munir les places dont il étoit encore maître ; & le prince Edouard son fils ayant demandé avec trop de hauteur à la ville de Bristol de lui fournir des vivres

pour son château de la même ville, les habitans se révolterent & l'obligerent à s'enfermer dans ce château, d'où il ne sortit que par le moyen de l'Evêque de Vorchester, qui fit entendre au peuple qu'Edouard souhaitoit de parler au Roi son pere, pour le porter à donner une entiere satisfaction à ses Barons; mais Edouard, étant sorti de Bristol en la compagnie du Prélat, se sépara de lui, & tout d'un coup se jetta dans Vindsor. Les Barons résolurent de l'y assiéger. La place n'étant pas en état de soutenir un siege, il en sortit & alla trouver le Comte de Leicestre, & eut avec lui une conférence pour l'amuser, & les Barons de son parti; mais comme il voulut s'en retourner, les Barons l'arrêterent, & il fut obligé de leur remettre le château de Vindsor; & toute la garnison, composée de troupes étrangeres, fut renvoyée hors du royaume. Le Comte de Leicestre résolut ensuite de se rendre maître de Londres, où il avoit pour lui le plus grand nombre des bourgeois, quoique le Roi fut toujours en possession de la tour. Leicestre s'approcha de la ville du côté de la province de Surrey. Le Roi en fut averti, sortit de la ville avec des troupes, & se posta au fauxbourg de Southwarch, résolu d'en disputer l'entrée aux ennemis. Le combat se donna dans le fauxbourg même; & quelques bourgeois du parti du Roi, craignant que les autres ne vinssent au secours du Comte, fermerent les portes, & jetterent les clefs dans la Tamise; mais les partisans de Leicestre, ayant rompu les portes, & étant accouru à son secours, le Roi fut obligé de rentrer dans la tour, & le Comte fut reçu dans la ville.

LXXV. Paix entre le Roi d'Angleterre & ses Barons par l'entremise de S. Louis. *an.* 1264. *Matth. Paris. an.* 1263. *p.* 993. *Act. publ. t.* I. *p.* 776.

Le Roi, craignant les suites de la guerre civile, fit de nouveau proposer un accommodement. Les Barons y consentirent, à condition que S. Louis roi de France en seroit le médiateur. Le Roi d'Angleterre, accompagné du prince Edouard son fils, alla trouver Louis à Amiens, qui accepta la médiation, & rendit une sentence qui portoit que les statuts d'Oxford seroient annullés; que le roi Henri rentreroit dans tous ses droits; qu'il choisiroit tous les grands officiers de la couronne; que les étrangers seroient capables de posséder les charges & les dignités, de même que les Anglois; que néanmoins il ne prétendoit pas par-là porter préjudice aux privileges accordés aux Anglois par leur Souverain, avant le parlement d'Oxford. Cette derniere clause fournit un prétexte aux seigneurs de rejetter la sentence, parce qu'ils prétendoient que les statuts d'Oxford n'étoient faits que pour assurer leurs anciens privileges. Ainsi la guerre recommença plus fort qu'auparavant. Le Roi y remporta divers avantages, & prit Oxford, Northampton & d'autres places sur les mécontens: il s'avança vers Londres, pour s'en rendre maître; mais le Comte de Leicestre ayant fait prendre les armes aux

bourgeois, ils ſortirent de la ville, réſolus de livrer bataille au Roi. Ce Prince n'oſa l'accepter ; il ſe retira à Lewes, où il fut ſuivi par l'armée des mécontens. Ceux-ci lui firent repréſenter qu'ils n'avoient pris les armes que pour remédier aux déſordres du gouvernement ; qu'ils étoient diſpoſés à les quitter, dès qu'il voudroit réformer ces déſordres. La réponſe du Roi fut dure & violente ; & les ſeigneurs lui firent dire qu'ils renonçoient à la fidélité qu'ils lui avoient jurée, & qu'ils ne le regardoient plus que comme un ennemi de l'état.

LXXVI. Bataille de Lewes gagnée par les Barons contre le Roi d'Angleterre. *an.* 1264. *Matth. Paris. an.* 1264. *p.* 994. *&c.*

L'armée du Comte de Leiceſtre s'avança, & on ſe diſpoſa de part & d'autre à livrer bataille. L'armée royale étoit partagée en trois corps. Le prince Edouard commandoit l'aîle droite ; Richard roi des Romains commandoit la gauche, & le roi Henri étoit au centre de l'armée. Celle des Barons étoit diviſée en quatre corps. Henri de Montfort fils du Comte de Leiceſtre étoit à la tête du premier ; le Comte de Gloceſtre à la tête du ſecond ; le troiſieme étoit commandé par le Comte de Leiceſtre, & le quatrieme, tout compoſé de bourgeois de Londres, étoit tout-à-fait à la gauche, commandé par Nicolas le grave. Le prince Edouard, outré d'indignation contre les bourgeois de Londres, qui, quelque tems auparavant, avoient inſulté la Reine ſa mere, paſſant en bâteau ſous le pont de leur ville, donna avec tant d'impétuoſité ſur cette milice de Londres, qu'il la renverſa du premier choc, & la pourſuivit à la longueur de quatre mille pas, ſans vouloir lui accorder aucun quartier ; mais en même tems les Comtes de Leiceſtre & de Gloceſtre fondirent, avec une animoſité mêlée de déſeſpoir, ſur le roi Henri & ſur Richard roi des Romains ſon frere, & les enfoncerent après une légere réſiſtance. Les deux Rois ſe rendirent priſonniers ; Henri au Comte de Leiceſtre, & Richard à celui de Gloceſtre. Ils furent menés au prieuré de Lewes, ſitué au pied du château du même nom. Les troupes, voyant que les deux Rois étoient priſonniers, mirent bas les armes, & ſe rendirent à diſcrétion.

Le prince Edouard, revenant au champ de bataille, fut bien ſurpris d'apprendre ce qui s'étoit paſſé. Il eut d'abord la penſée de faire un effort pour délivrer les deux Rois ; mais n'ayant pas trouvé de réſolution dans ſes troupes, il écouta les propoſitions de paix que lui fit le Comte de Leiceſtre pour l'amuſer, pendant qu'il envoyoit divers détachemens pour ſe ſaiſir des paſſages, & empêcher qu'il ne lui échapât. Edouard ne fut pas longtems ſans s'appercevoir qu'il étoit entre les mains de ſes ennemis, & qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que d'accepter les conditions qui lui furent offertes ; que les ſtatuts d'Oxford ſeroient obſervés, de telle ſorte néanmoins qu'ils pourroient être modérés par quatre Evêques ou Barons que le parlement nommeroit ; que ſi ces quatre commiſſaires ne peuvent

s'accorder,

s'accorder, on s'en rapportera à l'arbitrage du Comte d'Anjou frere du Roi de France, assisté de quatre seigneurs François; que le prince Edouard & Henri son cousin fils du Roi des Romains demeureront en ôtage, jusqu'à ce que toutes choses soient reglées par l'autorité du parlement. Ces articles qu'on nomma les mises ou les conventions de Lewes, furent signés par Edouard, & confirmés par le Roi.

Le Comte de Leicestre, se voyant ainsi maître de toute la maison royale, en tira tout l'avantage que sa politique lui inspira, faisant signer au Roi des ordres & des commissions, dont il pressoit l'exécution, comme émanées de l'autorité souveraine. Les Barons dresserent un nouveau plan de gouvernement, qui devoit être autorisé par le parlement qu'ils indiquerent au 22 de juin 1264. & comme ils ne vouloient pas que ceux du parti contraire y assistassent, & que néanmoins ils vouloient que cette assemblée eut toute l'autorité nécessaire, ils firent signer au Roi des commissions qui établissoient dans chaque province des conservateurs des privileges du peuple, à qui on donnoit pouvoir de faire ce qu'ils croiroient plus convenable pour conserver les droits & les libertés des sujets; ces conservateurs étant mis de la main des Barons, leur étoient entiérement dévoués. Après cela, on fit encore signer au Roi un ordre aux conservateurs de nommer quatre chevaliers de chaque comté, pour assister au prochain parlement, & y représenter leurs provinces; & voilà, selon plusieurs historiens, l'origine du droit des communes au parlement d'Angleterre.

Acta publica. t. I. p. 802.

LXXVII. Parlement tenu en 1264. approuvé par le roi Henri III. *Acta publica. t. I. p. 802.*

On tint donc le parlement au jour marqué, & on y approuva le plan qui avoit été projetté; savoir, que le parlement commettroit trois commissaires qui auroient pouvoir de choisir un conseil composé de neuf seigneurs auxquels l'administration des affaires publiques seroit confiée; que le Roi, du consentement des commissaires, pourroit changer, quand il voudroit, une partie des neufs conseillers, ou même tous à la fois; qu'en cas que les trois commissaires ne se trouvassent pas d'accord à l'égard du changement ou du choix des conseillers, on s'en tiendroit à la pluralité des voix; que les délibérations prises par les neuf conseillers seroient exécutées, pourvu qu'elles fussent approuvées de six d'entr'eux; que, si les deux tiers d'entr'eux ne pouvoient convenir, l'affaire seroit décidée par les trois grands Commissaires; que le Roi pourroit changer ou casser ces trois grands Commissaires, du consentement de la communauté des Barons; que la nomination de tous les officiers publics seroit à la disposition des neuf Conselliers; que ce réglement auroit lieu jusqu'à ce qu'il plairoit au parlement de le casser & d'y changer quelque chose.

Cependant la Reine d'Angleterre, qui étoit passée en France, y faisoit de grands préparatifs pour aller délivrer le Roi son mari, & les peuples du pays de Galles menaçoient d'une révolte. Le Comte de Leicestre, qui étoit alors à la tête du gouvernement, marcha en personne contre les Gallois, & les contraignit de quitter les armes. Les préparatifs de la Reine demeurerent sans effet, par les vents contraires & le mauvais tems qui empêcherent les troupes de passer en Angleterre. L'excessive autorité qu'exerçoit le Comte de Leicestre, & la rigueur dont il traitoit les deux Rois & le prince Edouard qui étoient entre ses mains, le firent soupçonner d'aspirer à la souveraine puissance. Pour détruire ces faux bruits, dont le Comte de Glocestre étoit le principal auteur, Leicestre fit assembler un parlement, dans lequel on donna la liberté au prince Edouard, à condition qu'il demeureroit auprès du Roi son pere, & lui obéiroit en toutes choses : ce qui anéantissoit la grace qu'on lui faisoit, puisque le mettre auprès de son pere, ce n'étoit que lui changer de prison; le Comte de Leicestre tenant toujours le Roi bien resserré, & le menant par-tout avec lui, prenant toutes les précautions imaginables pour empêcher qu'il ne s'échapât.

LXXVIII. Le prince Edouard s'échape & se joint au Comte de Glocestre. an. 1265 Matth. Paris. an. 1265. p. 997. &c.

Le Comte de Glocester, voyant cette conduite, se fortifia de plus en plus, dans la pensée que Leicestre aspiroit à la couronne. Il forma le dessein de délivrer le prince Edouard, & lui envoya, à ce dessein, un cheval fort vif, lui faisant savoir en même tems les mesures qu'il avoit prises pour le tirer des mains de Leicestre. Edouard joua si bien son jeu, que, malgré les précautions de Leicestre, il se déroba des gentilshommes qu'il avoit à ses côtés, & se sauva auprès du Comte de Glocester, qui lui donna le commandement des troupes qu'il avoit auprès de lui, après lui avoir fait promettre avec serment de remettre en vigueur les anciennes loix, & de chasser les étrangers d'auprès de la personne du Roi.

L'évasion du prince Edouard fut bientôt suivie de la perte du Comte de Leicestre. Ce Seigneur, après avoir, au nom du Roi & du prince Edmond, fait une rénonciation solemnelle à toutes leurs prétentions au royaume de Sicile, la fit notifier au Pape par une lettre que le Roi lui écrivit : en même tems il fit déclarer, au nom du Roi, le prince Edouard & le Comte de Glocestre, traitres & ennemis de l'état. Tout cela n'empêcha pas que plusieurs seigneurs ne se joignissent à Edouard, & que plusieurs places ne se rendissent à lui. Leicestre, voyant son parti s'affoiblir insensiblement, manda à son fils Simon, qui assiégeoit Pavensey, de le venir joindre; mais Simon & sa troupe furent taillés en piéces par l'armée d'Edouard, & Leicestre lui-même avec Henri son autre fils entiérement défait & tué sur la place par le même Edouard. On assure

que le Comte de Leiceſtre, qui ne perdoit pas de vue le roi Henri ſon priſonnier, l'avoit expoſé au danger de cette bataille, où il courut riſque de ſa vie ; mais Edouard l'ayant délivré & mis en lieu de ſûreté, retourna au combat, & remporta une victoire complette. Cette bataille ſe donna tout proche d'Evesham le 4 d'août 1265. quatorze mois après celle de Lewes, où le roi Henri avoit été pris. On raconte que Simon comte de Leiceſtre fut regardé de quelques-uns, après ſa mort, comme un martyr de la liberté eccléſiaſtique, & qu'on diſoit qu'il s'étoit fait des miracles à ſon tombeau. *Matth. Paris.*

LXXIX. Les Barons confédérés punis par le roi Henri III. *an.* 1265 *Matth. Paris. p.* 998.

La défaite du Comte de Leiceſtre fit changer la face des affaires en Angleterre. Le Roi confiſqua les biens des rebelles au profit de ceux qui lui avoient été attachés. La ville de Londres fut dépouillée de ſes privileges, on lui ôta ſes portes, ſes chaînes, ſes magiſtrats, & elle fut obligée de les racheter par une groſſe ſomme d'argent. Simon de Montfort fils du Comte de Leiceſtre, voulant ſe procurer un puiſſant protecteur, relâcha ſans rançon Richard roi des Romains, qu'il tenoit ſous ſa garde au château de Kenelworth. La dureté dont le roi Henri uſoit envers ceux qui lui avoient été contraires, porta le jeune Comte de Montfort de ſe fortifier dans l'iſle d'Axholin ſituée dans la province de Lincoln, & il y fut bientôt ſuivi par grand nombre de mécontens, qui cauſerent de l'inquiétude au Roi.

Sur ces entrefaites la Reine qui, pendant les troubles, s'étoit retirée en France avec le prince Edmond ſon fils, revint en Angleterre, & peu de tems après y arriva un Légat, qui prononça excommunication contre le feu Comte de Leiceſtre & ſes adhérans, tant morts que vivans, & notifia au roi Henri une bulle d'Urbain IV. qui révoquoit la ceſſion, faite au prince Edmond ſon fils, du royaume de Sicile, que le pape Clément IV. venoit de donner à Charles d'Anjou frere de S. Louis.

Cependant le prince Edouard marcha avec une armée contre l'iſle d'Axholin, où le Comte de Montfort s'étoit fortifié : il s'y défendit tant qu'il put ; mais n'ayant point de ſecours à eſpérer, il ſe rendit par compoſition. On promit de lui conſerver la vie & les membres ; mais pour les biens, il fut convenu qu'il ſe ſoumettroit au jugement du Roi des Romains & du prince Edouard. Montfort fut amené au Roi d'Angleterre, auprès duquel il trouva un puiſſant protecteur dans la perſonne du Roi des Romains, qui témoigna au Roi ſon frere que Simon de Montfort lui avoit ſauvé la vie, après la perte de la bataille d'Evesham, ceux qui le tenoient priſonnier le voulant mettre à mort, ſi Simon ne s'y étoit oppoſé au péril de ſa vie. Il fit auſſi valoir la généroſité de Montfort, qui l'avoit délivré ſans rançon. Le roi Henri étoit diſpoſé à lui accorder ſa

grace entiere, sans le Comte de Glocestre qui s'y opposa très-fortement. Ainsi il fut résolu dans le conseil, que Montfort auroit la liberté de sortir du royaume, avec une pension annuelle de cinq cens marcs, moyennant qu'il livrât le château de Kenelworth; mais il ne fut pas en son pouvoir d'exécuter cette condition, la garnison du château n'ayant pas voulu lui obéir. Montfort, ainsi banni du royaume d'Angleterre, se mit à la tête de quelques corsaires, avec lesquels il pilloit indifféremment tous les navires marchands qu'il rencontroit.

LXXX. Le Comte de Glocestre se révoke de nouveau contre le Roi d'Angleterre. an. 1267. 1268. Matth. Paris.

Le Comte de Glocestre comprit aisément, par la conduite que le Roi d'Angleterrre & son fils Edouard tenoient envers les mécontens, qu'ils n'avoient nulle envie de tenir leurs promesses, & qu'ils ne cherchoient qu'à étendre leur autorité, aux dépens de la liberté des seigneurs & du peuple. Il se retira donc de la cour, vint dans ses terres, fit alliance avec Léolin prince d'un canton du pays de Galles, & fit savoir aux mécontens qui tenoient l'isle d'Ely, qu'il alloit travailler à les secourir. En ce même tems le Roi tint un parlement, afin d'y prendre des mesures pour la réduction des rebelles. Le Comte de Glocestre ne voulut pas s'y trouver; mais, pour ôter toute défiance au Roi, il lui donna un écrit signé de sa main, où il promettoit de ne porter jamais les armes contre lui. Dans ce parlement le Roi obtint un subside pour pousser la guerre contre les mécontens, & aussi-tôt après il se mit en campagne contre les rebelles d'Ely. Etant arrivé à Cambrige, il les envoya sommer de se ranger à leur devoir; mais ils répondirent d'une maniere à faire voir qu'ils ne le craignoient pas beaucoup. Presque en même tems, le Comte de Glocestre s'avança vers Londres avec son armée, & fit tant de diligence, qu'il entra dans cette capitale, avant qu'on sut seulement s'il venoit au nom du Roi ou contre lui: il somma le Nonce, qui étoit dans la tour, de se rendre, & il fallut bientôt s'y résoudre.

Alors le Comte publia un manifeste dans lequel il déclaroit qu'il avoit pris les armes pour faire accorder aux mécontens des conditions raisonnables, & pour obliger le Roi & son fils Edouard à mieux observer leurs promesses. Le Roi d'Angleterre manda aussi-tôt à son fils de le venir joindre; & les deux armées réunies camperent à Statfort qui n'est qu'à une lieue de Londres. Alors Glocestre, se voyant abandonné de ceux sur le secours desquels il comptoit le plus, songea à faire sa paix. Richard roi des Romains lui procura des conditions plus avantageuses qu'il n'auroit osé espérer. Il en fut quitte pour poser les armes, & fit même comprendre dans son pardon la ville de Londres. Il fit ce qu'il put pour procurer le même avantage aux rebelles d'Ely; mais le Roi & le Prince ne voulu-

rent pas se relâcher, & ceux d'Ely furent contraints de se rendre, ayant à peine obtenus la vie & la conservation de leurs membres. Ainsi finirent les troubles qui avoient agité le royaume d'Angleterre pendant cinq ans. Peu de tems après, Léolin prince de Galles fit aussi sa paix, en payant au Roi vingt-cinq mille marcs d'argent, en lui faisant hommage de sa principauté, & lui remettant quelques châteaux.

L'Angleterre étant pacifiée, le Roi convoqua un parlement, où le légat Othon publia une croisade dont S. Louis roi de France devoit être le chef. Les princes Edouard & Henri fils du Roi des Romains reçurent la croix des mains du Légat; & leur exemple fut suivi par les Comtes de Varvic & de Pembrok, & par plus de six vingt chevaliers, outre une infinité de personnes d'un rang inférieur. Le prince Edouard se rendit à Paris, & fut charmé d'accompagner S. Louis dans ce voyage; mais comme il n'avoit pas encore les sommes nécessaires, Louis lui prêta trente mille marcs sous la garantie des revenus de Bourdeaux pendant sept ans. Le Roi d'Angleterre procura à son fils le vingtieme des biens mobiliaires, dont une partie devoit être employée à cette expédition.

LXXXI. Croisade en Angleterre. *an.* 1268. *Matth. Paris. an.* 1269. *p.* 1005.

Le roi S. Louis étoit déja débarqué en Afrique, lorsqu'Edouard partit de Portsmouth, pour aller prendre son épouse à Bourdeaux, d'où ils allerent ensemble s'embarquer à Aigues-Mortes, où leur flotte les attendoit: ils allerent droit à Tunis, où S. Lonis étoit alors; mais n'ayant pu le déterminer à faire voile en Palestine, Edouard alla passer l'hyver en Sicile, dans la résolution de continuer son voyage en Palestine au commencement du printems. La mort de S. Louis, arrivée dans ces circonstances, n'empêcha pas qu'Edouard ne continua son entreprise, & ne passa en Orient: il y arriva au commencement de l'an 1270. & quoiqu'il n'eut pas assez de monde pour y faire de grands progrès, les Sarrazins, redoutant sa valeur, résolurent de se défaire de lui par le moyen d'un de ces assassins dont nous avons parlé plus d'une fois. Le scélérat ayant trouvé le secret d'être admis en la présence du Prince, & de s'entretenir souvent avec lui, sous prétexte du Gouverneur de Jaffa, qui feignoit de voulo r embrasser le christianisme. L'Assassin étant un jour demeuré seul dans la chambre d'Edouard, il voulut lui porter un coup de poignard dans le sein; mais le Prince para le coup de son bras, où il fut dangereusement blessé. L'Assassin alloit redoubler, si Edouard ne lui eut donné un grand coup de pied dans l'estomac, qui le renversa; puis s'étant jetté sur lui, il le tua. Sa blessure se trouva plus dangereuse qu'on n'avoit cru, parce que le poignard étoit envénimé; la gangrene se mit dans la plaie; mais il fut tiré de danger par un chirurgien habile qui se trouva dans son armée.

LXXXII. Edouard retourne en Angleterre; il succede au roi Henri III. son pere. *an.* 1272. *Matth. Paris.*

Son armée diminuoit tous les jours, tant par les maladies, que par les divers combats qu'il livroit aux Sarrazins; c'est pourquoi, ne voyant aucune espérance de secours, il prit la résolution de conclure une trêve avec le Sultan d'Egypte : elle devoit durer dix ans, dix mois & dix jours, chacun gardant les places dont il étoit en possession. Après cela, Edouard mit à la voile pour s'en retourner en Angleterre.

Pendant son absence, il renvoya de Sicile Henri son cousin, fils de Richard roi des Romains son oncle, pour observer si les François, de retour de Tunis, n'entreprendroient rien contre l'Angleterre. Ce jeune Prince partit en diligence pour se rendre à Bourdeaux, & passa par Viterbe, où il voulut faire un séjour. Gui de Montfort fils du Comte de Leicestre, se trouvant alors dans la même ville, & ayant vu Henri entrer dans une église, l'y suivit & le massacra au pied de l'autel, pour venger la mort de son pere tué à la bataille d'Evesham. Henri étoit fort innocent de cette mort, puisque ni lui, ni son pere, qui étoient alors en prison, ne s'étoient point trouvés à ce combat. Richard roi des Romains fut si touché de cette mort funeste, qu'il en tomba malade, & en mourut quelque tems après. Il eut pour successeur au comté de Cornouaille Edmond son autre fils, qui en fut investi par le roi Henri son oncle.

LXXXIII. Mort de Henri III. roi d'Angleterre. *an.* 1272.

Henri mourut la même année 1272. étant allé à Norwich, pour châtier les habitans qui en avoient brûlé l'église, & enlevé les vases précieux. Au retour, étant arrivé à l'abbaye de S. Edmond, il y tomba malade, & ne laissa pas de continuer son voyage jusqu'à Londres : il y mourut peu de jours après son arrivée le 16 novembre, après avoir reçu tous les sacremens que l'on donne aux mourans. Il ordonna qu'on payât ses dettes : il pardonna à tous ceux qui l'avoient offensé; son corps fut enterré à Westmunster : il étoit âgé de soixante-six ans, dont il en avoit regné cinquante-six & vingt jours : il avoit épousé Eléonore de Provence, dont il eut neuf enfans; mais à sa mort, il n'en restoit que quatre; savoir, Edouard qui lui succéda, Henri qui fut nommé Roi de Sicile, mais qui ne jouit pas de ce royaume; Marguerite fille aînée du roi Henri III. épousa Henri III. roi d'Ecosse; Béatrix seconde fille du roi Henri fut mariée à Jean de Dreux duc de Bretagne.

On a vu, par le récit que nous avons fait de la vie de ce Prince, son caractere inconstant & trop foible dans la plûpart des occasions où il auroit fallu de la fermeté, son peu d'économie & d'ordre dans la disposition qu'il faisoit des sommes immenses qu'il tiroit de ses sujets, son peu d'exactitude à tenir ses promesses, & à accomplir ses sermens. Tout cela donne l'idée d'un Prince peu propre au

gouvernement, ſur-tout d'un état comme eſt celui de l'Angleterre; mais on ne peut lui refuſer la juſtice de louer ſa continence & ſon éloignement de la cruauté: on loue auſſi ſa piété. Il aſſiſtoit tous les jours à trois meſſes hautes, ſans compter les meſſes baſſes qu'il entendoit tant qu'il pouvoit. Quand le prêtre levoit la ſainte hoſtie, il lui tenoit & lui baiſoit la main. S. Louis lui diſant un jour qu'il auroit mieux valu entendre des ſermons, que d'aſſiſter à ce grand nombre de meſſes, Henri lui répondit: J'aime mieux voir ſouvent mon ami, que d'entendre ſouvent parler de lui.

LXXXIV. Affaires d'Eſpagne. Alfonſe roi de Caſtille. an. 1252. Mariana. l. xiij. c. 9.

En Eſpagne, après la mort de Ferdinand, Alfonſe X. du nom ſon fils lui ſuccéda dans les royaumes de Caſtille, de Léon, de Cordoue & de Séville. Alfonſe fut nommé le philoſophe ou le ſage, & ſe rendit fort recommandable par ſa ſcience, ſur-tout par la connoiſſance qu'il avoit de l'aſtronomie, dont il écrivit quelques volumes, qui lui acquirent une grande réputation. Nous verrons, dans ſon hiſtoire, des événemens des plus extraordinaires; un Prince ſage & ſavant, élu Roi des Romains, ſans pouvoir ou ſans vouloir faire valoir ſes droits ſur l'empire d'Allemagne. Le même Prince, paiſible poſſeſſeur de quatre royaumes, ne pouvoir s'y maintenir & en être dépouillé. Alfonſe renouvella, au commencement de ſon regne, l'alliance avec Alhamar roi de Grenade, & lui fit remiſe d'un ſixieme du tribut qu'il payoit auparavant; tout cela en conſidération des bons ſervices qu'il avoit rendus au roi Ferdinand ſon pere. Alhamar, de ſon côté, par reconnoiſſance, envoyoit, tous les ans à Séville cent flambeaux de cire blanche, pour honorer les obſéques de Ferdinand.

Le nouveau roi Alfonſe, ayant trouvé les finances de ſon royaume épuiſées par les guerres du regne précédent, crut y remédier, en donnant cours à la monnoye de Bourdeaux, & en égalant la valeur aux pépions d'Eſpagne, qui étoient d'un bien meilleur or. Cette invention, ſans ſoulager les peuples, ni enrichir le Roi, fit hauſſer le prix des marchandiſes & les retributions des magiſtrats, & cauſa un grand déſordre dans le pays. Ce déſordre fut encore augmenté par l'invention d'une nouvelle monnoye, qui fut nommée noire à cauſe de ſa couleur, y ayant beaucoup de cuivre mêlé avec l'argent. Ainſi ce moyen, que le Roi avoit cru fort propre à redreſſer ſes affaires, y nuiſit beaucoup, aliéna l'eſprit des peuples, & ne contribua pas peu aux diſgraces qui lui arriverent dans la ſuite, par la guerre civile qui s'alluma dans le centre de ſes états.

Mais auparavant il eut à ſoutenir une guerre au-dehors contre Jacques roi d'Arragon. La cauſe de cette nouvelle guerre fut le divorce qu'Alfonſe voulut faire avec Yolante ou Violente ſon épouſe,

fille du même Roi d'Arragon, pour cause de stérilité. Alfonse, dans ce dessein, demanda en mariage Christine fille du Roi de Danemarck. La Princesse fut accordée & amenée en Espagne. Le Roi d'Arragon, pour venger l'injure faite à sa fille, prit les armes, & fit de grands ravages sur les terres de Castille; mais dans le tems que la Princesse de Danemarck arriva en Espagne, on s'apperçut de la grossesse de la Reine; ce qui changea la face des affaires, le roi Alfonse s'étant parfaitement réconcilié avec la reine Violente son épouse, & ayant fait épouser la princesse Christine de Danemarck à son frere Philippe, quoiqu'il fut abbé de Valladolid & archevêque de Séville. Ce dernier mariage ne fut pas heureux; Christine mourut dans ses premieres couches, & la reine Violente eut plusieurs enfans du roi Alfonse son mari.

LXXXV. Mort de Thibaut roi de Gascogne ou de Navarre. *ann.* 1253. *Mariana. l. xiij. c. IX.*

Vers le même tems, c'est-à-dire, le 8 de juillet 1253. mourut Thiebaut I. du nom roi de Navarre, & V. du nom, comte de Champagne, prince illustre par sa valeur, & même, ce qui est assez rare, par sa science; car il faisoit des vers galans à la façon des poëtes Provençaux ou Troubadours, & les exposoit publiquement à la censure des connoisseurs: il aimoit la musique, & savoit jouer des instrumens. Il donna des preuves de sa valeur & de son zèle pour la religion dans les voyages d'outre-mer contre les Sarrazins. On l'accuse d'avoir maltraité les ecclésiastiques; ce qui lui attira des censures, & fut cause que son royaume demeura dans l'interdit pendant trois ans. Il avoit épousé successivement trois femmes; la premiere fut Gertrude de Dasbourg fille du Comte de Moha & de Metz, veuve de Thiebaut I. duc de Lorraine; mais ayant été séparée du Comte de Champagne, pour cause de parenté, par sentence ecclésiastique, elle se remaria à Frideric comte de Linange. La seconde femme du comte Thiebaut fut Agnès de Beaujeu, dont il eut une fille nommée Blanche, qui épousa Jean duc de Bretagne surnommé le roux; la troisieme femme du Comte de Champagne fut Marguerite de Bourbon fille aînée d'Archambaut VIII. dont il eut trois fils & trois filles. L'aîné des fils fut Thiebaut II. roi de Navarre, & VI. du nom, comte de Champagne, dit le jeune, qui épousa Isabelle fille de S. Louis, & mourut en Sicile en 1270. au retour d'un voyage d'outre-mer.

Thiebaut I. du nom roi de Navarre, dont nous parlons ici, en 1234. succéda à son oncle maternel Sanche le fort ou l'enfermé, au royaume de Naples. On parle de sa passion pour la reine Blanche mere de S. Louis, laquelle, quoique très-indifférente pour lui, fut adroitement le ménager pour les intérêts du Roi son fils: il fut surnommé le grand, le posthume & le faiseur de chansons.

Thiebaut II. du nom roi de Navarre étoit mineur à la mort de son

son pere, & n'avoit qu'environ quinze ans. Sa mere Marguerite de Bourbon, craignant qu'Alfonse roi de Castille ne lui fît la guerre, rechercha l'alliance de Jacques roi d'Arragon. La confédération fut conclue au commencement du mois d'août, & il fut arrêté que le jeune roi Thibaut épouseroit une fille du Roi d'Arragon, & qu'aucune des filles du Roi d'Arragon n'épouseroit aucun des freres du Roi de Castille, sans le consentement de la reine Marguerite de Navarre.

LXXXVI. Alfonse le sage roi de Castille est élu Roi des Romains. *an. 1257. Rainald. Marian.*

Alfonse le sage fonda vers l'an 1254. l'université de Salamanque, & lui donna de grands revenus & de grands privileges. Le pape Alexandre IV. confirma cette fondation en 1255. avec permission à tous, excepté les réguliers, d'y étudier le droit civil pendant trois ans, & avec faculté à ceux qui y auroient été passés docteurs, d'exercer leurs fonctions de professeur dans toutes les autres universités, hors celles de Boulogne & de Paris. Alfonse ayant été élu Roi des Romains en 1257. par une partie des princes d'Allemagne, pendant qu'une autre partie choisissoit Richard comte de Cornouaille frere de Henri III. roi d'Angleterre, il fut invité de se rendre en Allemagne par une ambassade solemnelle des Evêques de Constance & de Spire; mais craignant le peu d'affection de ses sujets, la jalousie des princes ses voisins, & considérant le bas âge de ses enfans, il n'osa s'exposer à sortir de ses états. D'ailleurs il étoit naturellement lent, & n'aimoit point les entreprises difficiles & hasardeuses. La difficulté, qui étoit entre Richard & lui, fut portée à Rome devant le pape Alexandre IV. & chacun des deux Prétendans y exposa ses raisons; mais Alfonse n'ayant osé se mettre en devoir de passer en Allemagne, de peur d'exposer ses états aux incursions des Sarrazins, le Pape reconnut Richard, & lui donna dans ses lettres le nom de Roi des Romains; ce qui n'empêcha pas qu'Alfonse ne retint le titre d'Empereur, n'en fit quelque fonction, & n'en porta les ornemens jusqu'en 1275. qu'il y renonça par l'ordre du Pape.

Matth. Paris. 832.

V. Rainald. an. 1275. n. 14. 15.

LXXXVII. Guerre d'Alfonse roi de Castille contre les Maures. *an. 1256.*

Ce Prince voyant son peuple aliéné, & sa noblesse peu affectionnée, résolut de faire la guerre aux Maures, espérant qu'au moins ces occupations feroient diversion aux mauvais discours qu'on tenoit de lui. Il marcha donc dans la Bétique, qui comprend l'Andalousie & la Grenade, & ayant partagé son armée, il donna le commandement d'une partie à Henri son frere; celui-ci prit Anobrige ou Laura, & Nebrisse ou Lebrixa. Pour lui, il força Césariene ou Xerès de la Frontera, & y mit pour gouverneur Nugno de Lara. Il étoit en beau chemin de chasser les Maures de tout ce qu'ils possédoient encore dans ces quartiers-là, lorsque Thibaut II. roi de Navarre lui déclara la guerre, soutenu du Roi d'Arragon, & sol-

licité par plusieurs seigneurs Castillans, qui n'aimoient point Alfonse, & qui s'étoient retiré de son royaume, après avoir renoncé solemnellement & par écrit à leur patrie, afin qu'on ne pût pas les rechercher comme traitres à leur Roi, & criminels de lèze-majesté; car tel étoit l'ancien usage en Espagne. Diego Haro étoit comme le chef de cette conspiration; & après sa mort arrivée peu de tems après à Bagneres, son fils Loup de Haro se retira, avec grand nombre de noblesse, à Estelle en Navarre, où étoit le Roi d'Arragon. Henri frere d'Alfonse roi de Castille se joignit aux mécontens, qui étoient en très-grand nombre, quoiqu'ils ne se fussent pas encore tous déclarés. La cause ou le prétexte de leur mécontentement étoit le changement que le Roi avoit fait aux monnoies, & la taxe qu'il venoit de faire des denrées: croyant en cela remédier à un mal, il en causa un bien plus grand, les riches n'ayant pas voulu vendre leurs provisions au prix marqué; ce qui produisit la disette & une cherté extraordinaire; delà les murmures & les plaintes des grands & du peuple.

Alfonse, qui vit la grandeur du péril qui le menaçoit, fit faire des propositions de paix au Roi d'Arragon, qui ne s'y rendit pas difficile dans une entrevue que les deux Rois eurent à Soria: ils firent la paix au mois de mars 1256. Vers le même tems, la reine Marguerite mere du roi Thibaut mourut à Provins le 3 d'avril, & fut enterrée à Clairvaux.

LXXXVIII. Mort de Sanche roi de Portugal. an. 1257. Marian. l. xiij. c. 11.

L'année suivante mourut à Tolede Sanche roi de Portugal surnommé Capelle, après treize ans de regne. Alfonse son frere lui succéda dans le royaume. Alfonse V. du nom roi de Portugal & des Algarves, étoit né à Sintra le 5 mai 1209. ou 1210. Il avoit épousé en premieres nôces Mathilde fille unique de Renaud comte de Dammartin & de Boulogne, veuve de Philippe de France comte de Mante: il la répudia, & épousa en 1235. Béatrix fille naturelle d'Alfonse X. dit le sage, roi de Castille, laquelle eut pour dot le royaume des Algarves. Mathilde n'eut pas plutôt appris la mort du roi Sanche, & qu'Alfonse étoit monté sur le trône de Portugal, qu'elle s'embarqua, & vint en toute diligence aborder à Cascale; mais le roi Alfonse ne la voulut pas voir. Elle lui écrivit pour lui reprocher son injustice & la dureté de son procédé; puis s'en revint en France, où elle demanda justice au Roi; mais le Roi de France ne pouvoit pas se faire craindre du roi Alfonse. Elle s'adressa au Pape, qui mit tout le royaume d'Alfonse en interdit, & l'excommunia lui-même; il ne s'en mit pas beaucoup en peine. L'interdit dura, dit-on, douze ans. Ce Prince soutint plusieurs guerres avec courage, & mourut en 1279. laissant Denis son successeur.

Cependant Henri frere du Roi de Castille étoit toujours à Ne-

briſſe, où il ſollicitoit à la révolte les ſujets du Roi ſon frere. Nugno de Lara gouverneur de Xerès de la Frontera s'oppoſa vigoureuſement à ſes deſſeins, l'alla chercher à Séville, dans le deſſein de le combattre. Henri ſe ſentant le plus foible, ſe ſauva par mer à Valence, où Jacques roi d'Arragon demeuroit. Le Roi qui venoit de faire la paix avec Alfonſe roi de Caſtille, ne voulut pas le recevoir. Ainſi il fut contraint de ſe retirer en Afrique, où après avoir été quatre ans auprès du Roi de Tunis, il paſſa en France, puis en Italie, menant une vie malheureuſe & vagabonde, mais toujours brûlant d'envie de faire la guerre à ſon frere.

La grande réputation qu'Alfonſe roi de Caſtille s'étoit acquiſe dans tout le monde par ſa profonde ſcience, porta le Sultan d'Egypte à lui envoyer des ambaſſadeurs avec de riches préſens, des tapis précieux, des animaux rares & inconnus en Eſpagne. Ceci arriva l'an 1260. & l'on remarque que ce Prince fut le premier qui introduiſit dans ſon royaume la coutume de rédiger les actes publics en langue eſpagnole; au lieu qu'auparavant ils ſe faiſoient en latin. LXXXIX. Le Sultan d'Egypte envoye des préſens au Roi de Caſtille. *an.* 1260. *Marian. l. xiij. c.* 12.

Mainfroy fils de l'empereur Frideric II. voulant s'appuyer par une puiſſante alliance, & s'aſſurer par-là la jouiſſance du royaume des deux Siciles, fit propoſer au roi Jacques d'Arragon de faire épouſer ſa fille Conſtance à Pierre d'Arragon fils aîné de Jacques, le priant de le réconcilier à l'Egliſe Romaine. Jacques agréa la propoſition, dans l'eſpérance de voir quelque jour le royaume des deux Siciles dans ſa maiſon: il ſe chargea d'être le médiateur de la paix entre le Pape & Mainfroy. Il envoya pour cet effet à Rome Raimond de Pegnafort, pour le prier de trouver bon qu'il s'employât à travailler lui-même à cette paix. Le Pape lui répondit par une lettre du 26 avril 1262. faiſant un dénombrement des crimes de Mainfroy, & du peu de bonne foi qu'il avoit témoigné juſqu'alors pour ſa réconciliation à l'égliſe, qu'il ne croyoit pas qu'il fût de la dignité du Roi d'Arragon d'entrer dans une telle négociation, encore moins de contracter une alliance ſi honteuſe. Le traité de mariage ne laiſſa pas de ſe faire avec grande ſolemnité à Montpellier la même année 1262.

Delà le Roi d'Arragon revint à Barcelonne, où, le 21 d'août, il partagea ſon royaume à ſes fils. Il donna à Pierre ſon aîné la Catalogne, l'Arragon & Valence: il donna à Jacques ſon ſecond fils le Rouſſillon, Cardignan, Elvire, Conflans & Valleſpire, à condition d'en faire hommage au Roi d'Arragon, & de vivre ſelon les loix de Catalogne, ſans aucun droit particulier de frapper monnoie. Le roi Jacques crut par ce moyen avoir établi la paix dans ſa famille, & prévenu les guerres entre les deux freres.

Cependant la famille ou la dynaſtie des Sarrazins Almohades, qui XC. Changement

de domination en Afrique. Les Maures d'Espagne se révoltent. an. 1263. Marian. l. xiij. c. 14. 15.

depuis long-tems dominoit en Afrique, fut défaite par Bucar de la famille des Merins, qui y établit une nouvelle domination. Les Sarrazins d'Espagne crurent que ce changement pourroit leur être avantageux, & qu'ils pourroient reprendre le dessus sur les Rois de Castille, qui les avoient réduits dans un coin de leur pays. Mahomet Alhamar roi de Grenade, & Hudiel roi de Murcie, qui étoient tributaires du Roi de Castille, & vivoient en paix avec les chrétiens d'Espagne, s'ennuyerent enfin de porter le joug, & voyant que Jacques roi de Maroc étoit en grande réputation de puissance & de valeur, prirent secrétement avec lui des mesures pour secouer le joug des Espagnols, & l'appellerent à leur secours. Alfonse roi de Castille, se doutant de leur dessein, fit de son côté de grands préparatifs pour faire la guerre aux Maures, invita le Roi d'Arragon son beau-pere à se joindre à lui; & le pape Alexandre IV. fit publier une croisade pour le même dessein. Le Roi d'Arragon n'accorda, ni ne refusa le secours qu'on lui demandoit, mais permit seulement au menu peuple & aux sujets de ses vassaux de prendre les armes. Cette réponse du Roi d'Arragon faillit à causer une rupture entre les deux Rois; & celui de Castille fut sur le point de déclarer la guerre à celui d'Arragon, à cause de certaines places qu'il ne lui avoit pas remises, quoiqu'il l'eut promis par le dernier traité passé à Soria.

Pendant ces contestations, les Maures s'emparerent de quelques châteaux qui étoient tenus par les Espagnols, & subornerent les Maures de Séville, pour les porter à entrer de force dans le palais, & d'y massacrer le Roi. Ayant manqué ce coup, ils commencerent hautement leurs hostilités, & prirent diverses places sur le Roi de Castille. Garsias Gomès gouverneur de la ville de Césariene ou de Xerès de la Frontera défendit cette place avec tant d'opiniâtreté, qu'après avoir perdu son monde, il y demeura presque seul, fort blessé, sans vouloir se rendre. Les Maures admirant sa constance, le tirerent avec un croc, l'arracherent malgré lui, & le firent traiter avec tant de soin, qu'ils le guérirent parfaitement. Le Roi de Castille accourut du côté où les Maures faisoient la guerre, les battit par-tout, & les contraignit en 1263. à recourir au Roi de Maroc, pour l'inviter de venir à leur secours, dans l'espérance de recouvrer la domination qu'il avoit autrefois dans les Espagnes. Le Roi de Castille ne cessoit de presser le roi Jacques d'Arragon de prendre les armes, & de se joindre à lui, pour résister à l'ennemi commun. Jacques étoit assez occupé dans son royaume contre sa noblesse qui n'étoit nullement soumise, & se plaignoit hautement du mauvais gouvernement du royaume. Les deux Rois de Castille & d'Arragon eurent recours au Pape, & comme il s'agissoit d'une guerre de reli-

Rainald. an. 1265. n. 31. 32. 36.

gion, ils le prierent de faire prêcher la croisade dans leurs royaumes, & de leur permettre de lever quelques sommes sur le clergé. Clément IV. permit la croisade dans le royaume d'Arragon; mais, comme le clergé de ce pays se plaignoit des véxations du roi Jacques, le Pape exhorta ce Prince à laisser jouir les églises de la liberté dont elles avoient joui sous ses prédécesseurs, & cependant lui acccorda les subsides qu'il demandoit. Le Pape ordonna de même de prêcher la croisade en Castille; mais il chargea l'Archevêque de Séville de faire des reproches au Roi de ce qu'il ne se contentoit pas du centieme des revenus ecclésiastiques, qui lui avoient été accordés, & qu'il prenoit encore le tiers destiné aux réparations des églises. On étoit prêt d'en venir aux armes; mais les Evêques d'Huesca & de Sarragosse s'étant entremis, on fit la paix, & le Roi promit de donner ordre à ce que les abus, dont les grands se plaignoient, fussent réformés. Ainsi, d'un commun consentement, on marcha contre les Maures en 1265.

XCI. Guerre contre les Rois de Grenade & de Murcie. *ann.* 1265. *Marian. l. xiij. c. 15.*

Alfonse roi de Castille attaqua le Roi de Grenade; & Jacques roi d'Arragon, celui de Murcie. Il ne fut pas mal-aisé de les vaincre & de les réduire à la raison, n'ayant reçu aucun secours d'Afrique. Les deux Rois Maures demanderent la paix; on s'assembla à Alcaraz. La reine Violente assista à la conférence; on n'y put rien conclure; & dès le mois de janvier 1266. le Roi d'Arragon s'avança vers Murcie, & après quelques petits chocs, où les Arragonois eurent toujours l'avantage, les Maures rendirent enfin la ville. D'un autre côté le Roi de Grenade fit la paix avec Alfonse roi de Castille, à ces conditions, 1°. qu'il renonceroit à l'alliance de Hudiel roi de Murcie; 2°. qu'il continueroit de payer tous les ans le tribut de deux cens cinquante mille piéces d'or; 3°. que le Roi de Castille abandonneroit les deux petits Rois de Guidixa & de Malaga, auxquels le Roi de Grenade devoit accorder une année de trêve; 4°. on accorda de plus, que, si le Roi de Murcie étoit pris, on lui donneroit la vie.

Après la prise de Murcie, Jacques roi d'Arragon s'étoit aussi-tôt retiré dans ses états. Alfonse roi de Castille, curieux de voir cette nouvelle conquête, s'avança de ce côté-là. En chemin il rencontra le roi Hudiel, qui, se jettant à ses pieds, & lui demandant pardon, fut reçu à composition, à charge de s'abstenir à l'avenir du titre de Roi, & de se contenter d'une certaine quantité de terre qu'on lui assigna pour sa subsistance. Alfonse donna le nom de Roi à Mahomet frere d'Abenhut; mais il ne lui accorda que le tiers du revenu du royaume de Murcie; le reste fut assigné au trésor royal de Castille.

XCII. Jacques roi

Jacques roi d'Arragon, tout vieux qu'il étoit, avoit pris la croix,

d'Arragon entreprend le voyage de Palestine *ann.* 1269. *idem. c.* 17. 18.

& étoit résolu de passer en Palestine ; les remontrances & les prieres des siens ne furent pas capables de l'arrêter. Le Cham des Tartares, ayant déclaré la guerre aux Sarrazins qui occupoient la Syrie & la Palestine, exhortoit par ses lettres les princes de l'Europe à se joindre à lui, pour ruiner l'ennemi commun. Le roi Jacques d'Arragon fut invité à cette guerre par une ambassade particuliere du Cham. Ces Ambassadeurs s'arrêterent à Barcelonne ; & Jacques leur donna audience à Valence. Ils étoient venus avec Alaric bourgeois de Perpignan, que le Roi d'Arragon avoit auparavant envoyé vers le Cham des Tartares. Ce qu'Alaric lui rapporta de ces peuples, fut un des plus puissans motifs qui le porterent à entreprendre cette expédition de Palestine. L'empereur Grec de Constantinople Michel Paléologue lui promit toutes sortes de provisions, s'il vouloit passer en Orient ; & Alfonse roi de Castille lui promit cent mille écus d'or pour les frais de cette guerre. Il mit à la voile le mercredi 4 septembre 1269. & partit de Barcelonne dans une saison peu commode pour une semblable entreprise & pour un si long voyage. Sa flotte, qui étoit composée de trente vaisseaux de transport & de quelques autres galeres à trois rangs de rames, arriva à la vue de l'isle de Minorque après trois jours de navigation ; mais, avant qu'elle pût prendre terre, elle fut battue d'une furieuse tempête, qui la dissipa d'un côté & d'autre. Le Roi d'Arragon fut jetté au port d'Agde en Languedoc. Quelques-uns de ses vaisseaux eurent le bonheur d'arriver à Acre. Jacques, après s'être un peu reposé à Montpellier, revint en Catalogne, & ne pensa plus à ce voyage, auquel il lui paroissoit que Dieu & les hommes s'opposoient.

XCIII. Conjuration contre Alfonse roi d'Arragon. *an.* 1270. 1271. 1272. *Marian. l. xiij. c.* 17. 20.

Cependant Alfonse roi de Castille n'étoit pas sans inquiétude. Il étoit fortement sollicité par les seigneurs Allemands de son parti de passer en Allemagne, pour se mettre en possession de l'empire, auquel il avoit été élu ; mais il craignoit le ressentiment des grands de son royaume, qui étoient en liaison avec le Roi de Grenade, & le sollicitoient à faire la guerre à Alfonse, lui promettant qu'ils se joindroient à lui. Nugno de Lara & Loup de Haro étoient les plus accrédités des mécontens. Alfonse roi de Portugal, ayant envoyé Denis son fils, âgé de huit ans, vers Alfonse de Castille son ayeul, pour lui demander l'exemption du tribut pour le royaume de Portugal ; le Roi de Castille tint, sur cette demande, un grand conseil, dans lequel Nugno de Lara s'opposa fortement à ce qu'on accordât ce que le Roi de Portugal demandoit. Le Roi de Castille ne laissa pas de passer outre, & de lui accorder l'immunité qu'il demandoit ; ce qui irrita étrangement Lara, & le porta à conspirer avec Philippe frere du roi Alfonse, & à former un parti contre lui, avec Philippe gouverneur du royaume de Navarre, en l'absence

du roi Thibaut, qui étoit alors occupé à la terre sainte; mais Henri n'osa se déclarer. Philippe s'adressa ensuite au Roi de Portugal, à celui de Grenade, & même à celui de Maroc, & les fit entrer dans sa conspiration.

Le roi Alfonse fut informé de ce qui se pratiquoit contre lui, par Ferdinand Perez, que les conjurés avoient tâché de gagner. Il comprit la grandeur du danger dont il étoit menacé, & chercha les moyens de le prévenir: il dépêcha de Murcie, où il étoit alors, Henri Arano vers les mécontens qui étoient à Palenze, pour essayer de les détourner de leur dessein. Alfonse & la reine Violente son épouse se rendirent auprès du Roi d'Arragon, pour prendre ses avis, & pour le prier d'empêcher que la noblesse Arragonoise ne prit parti avec la Castillane. Toutes ces démarches ne produisirent aucun effet réel. Le Roi de Grenade commença le premier à faire des hostilités sur les terres des chrétiens. Alfonse manda aussi-tôt à son fils le prince Ferdinand de marcher contre le Roi de Grenade; pour 1272.
lui, il se rendit à Burgos, où les mécontens tenoient leurs assemblées, pour tâcher de les adoucir; mais il n'y réussit pas. Les principaux chefs de la conspiration, Nugno, Haro & Philippe, accompagnés d'une infinité de noblesse d'un moindre rang, se retirerent à Geriate, après avoir publiquement renoncé à la foi qu'ils devoient au Roi. Alfonse revint en diligence à Tolede, & delà à Almagues, espérant toujours de ramener la noblesse, & de renouveller la paix avec le Roi de Grenade, ou enfin de leur faire la guerre de toutes ses forces.

XCIV. Alfonse roi de Castille délibere s'il passera en Allemagne.

an. 1273. *Marian. l. xiij. c.* 22.

Depuis la mort de Richard frere de Henri III. roi d'Angleterre, arrivée en 1272. Alfonse n'ayant plus de compétiteur à l'empire, résolut de passer en Allemagne, & d'y faire valoir son élection par la voie de la négociation, ou par celle des armes; mais les princes d'Allemagne, excités par le pape Grégoire X. fatigués de tant de lenteur & d'irrésolution d'Alfonse, choisirent pour empereur Rodolphe de Hasbourg, nonobstant les oppositions des ambassadeurs d'Alfonse. Celui-ci désespérant de réussir du côté de l'Allemagne, tourna ses soins à ramener les seigneurs mécontens. Heureusement pour lui, Alhamar roi de Grenade vint à mourir en 1273. c'étoit le plus puissant ennemi du Roi de Castille. Il y eut quelque difficulté pour lui donner un successeur; mais les seigneurs conjurés mirent sur le trône Mahomet Miralmute fils aîné du défunt Roi. Le Roi de Castille conçut quelque espérance de le mettre dans son parti, d'autant plus que quelques-uns des principaux chefs de la conspiration rentrerent en même tems dans leur devoir, & se rendirent auprès de lui à Avila, où il tenoit une assemblée solemnelle. Quelque tems après il tomba griévement malade, & chargea

la Reine son épouse & le primat Sanctius de faire tous leurs efforts
1274. pour faire la paix. Ils envoyerent au pape Grégoire X. pour lui représenter le tort qu'on faisoit à Alfonse, par une nouvelle élection d'un Roi des Romains. Le Pontife ne voulut rien changer; seulement il fit promettre à Alfonse une décime des revenus ecclésiastiques, pour lui aider à faire la guerre aux Maures.

XCV. Paix entre les Grands conjurés & le Roi de Castille. *an.* 1274. *Marian. l. xiij. c.* 22.

Dans l'intervalle la Reine de Castille ménagea la paix avec les seigneurs mécontens, en leur promettant tout ce qu'ils vouloient: elle termina aussi avec le Roi de Grenade, & elle lui imposa un tribut de trois cens mille écus d'or, avec une grosse amende, pour avoir troublé la tranquillité publique, & contrevenu aux anciens traités: enfin elle ménagea une trève de deux ans entre les petits Rois de Guidixa & de Malaga, & le Roi de Grenade, parce qu'ils étoient demeurés fideles au Roi de Castille. Le Roi de Grenade & les grands du royaume de Castille, qui étoient rentrés dans le devoir, furent ramenés auprès du roi Alfonse à Séville par le prince Ferdinand son fils.

Quelque tems après le roi Alfonse fit partir ce Prince, pour faire la guerre en Navarre. Jacques roi d'Arragon y envoya aussi son fils aîné Pierre; mais ces deux Princes n'y firent pas de grands exploits. Jeanne reine douairiere de Navarre, après la mort du roi Henri son époux, arrivée le 22 de juillet 1274. s'étoit retirée en France avec la princesse Jeanne sa fille, qui n'avoit encore qu'environ trois ans, & qui néanmoins avoit été désignée par le Roi son pere, & reconnue par les grands du royaume pour héritiere de Navarre. Or les grands de Navarre, qui favorisoient le prince Pierre d'Arragon, lui promirent la jeune Princesse en mariage, avec la succession au royaume, sous la peine de cent quarante mille marcs d'argent, si la chose ne s'exécutoit pas. Cela fut ainsi arrêté à Olite au mois de novembre 1274. mais le mariage n'eut point lieu, & la princesse Jeanne épousa Philippe le Bel roi de France, & par-là le royaume de Navarre fut uni à la couronne de France.

XCVI. Voyage d'Alfonse roi de Castille en France. *ann.* 1275. *Rainald. an.* 1275. *n.* 14. 15.

En même tems le Roi de Castille se disposoit à passer en France, pour y conférer avec le Pape sur ses prétentions à l'empire. Il laissa au prince Ferdinand son fils le gouvernement général de ses états; mais, pour gagner la confiance des grands de son royaume, il leur donna diverses commissions importantes. Il confia à Nugno Lara l'intendance des frontieres du côté des Maures, avec ordre de les repousser, s'ils faisoient quelque mouvement. Alfonse se mit en marche sur la fin de l'année, accompagné de la Reine, de ses fils puînés, d'Emmanuel son frere, & arriva à Barcelone vers Noël, où il fut reçu par le Roi d'Arragon, & y célébra la fête. En ce même tems S. Raimond de Pégnafort étant décédé, les deux

Rois

Rois de Castille & d'Arragon honorerent ses funérailles de leur présence. Jacques roi d'Arragon, prince d'une rare prudence, fit tout ce qu'il put pour détourner le Roi de Castille de sa résolution, lui fit voir le peu d'apparence du succès, & les inconvéniens de cette entreprise. Alfonse persista & s'avança jusqu'à Beaucaire, où il eut plusieurs conférences avec le Pape, qui étoit demeuré en France depuis la conclusion du concile de Lyon. Alfonse demeura avec lui à Beaucaire pendant quelques mois, & lui parla d'une maniere très-forte & très-touchante touchant ses prétentions à l'empire, & sur le tort qu'on lui avoit fait, d'élire de son vivant un autre Empereur. Le Pape lui fit voir qu'on n'avoit pu se dispenser d'en user ainsi; qu'il n'étoit pas même de l'intérêt d'Alfonse de rechercher l'empire, & d'exposer ses états, pour courir après une dignité qu'il lui seroit très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'acquérir & de conserver, principalement sur le pied où étoient actuellement les choses en Allemagne depuis l'élection unanime de Rodolphe. Alfonse voyant bien qu'il n'avoit rien à espérer de ce côté-là, se plaignit que Rodolphe se fut emparé de la Suabe, qu'Alfonse prétendoit lui appartenir du chef de sa mere: il se plaignit aussi de ce que le Roi de France se fut mis en possession du gouvernement du royaume de Navarre: enfin il demandoit que le Pape fit mettre en liberté le prince Henri frere d'Alfonse, que Charles de France tenoit prisonnier; mais on n'écouta ni ses plaintes, ni ses remontrances, & il fut obligé de revenir en Espagne sur la fin de l'été; il y reprit les ornemens impériaux, & ne les quitta que quand il y fut contraint par l'excommunication dont l'Archevêque de Séville le menaça de la part du Pape. Tout le fruit qu'il tira de ce long & pénible voyage, fut la décime qui lui fut attribuée sur les revenus ecclésiastiques d'Espagne, pour être employées dans la guerre contre les Maures. 1275.

XCVII. Guerre du Roi de Maroc contre Alfonse roi de Castille. an. 1275. Marian. l. xiv. c. 1.

L'absence du roi Alfonse donna occasion à Jacques fils de Juzeph de porter la guerre en Espagne. Le Roi de Grenade l'y invita puissamment. Le Roi de Maroc, pour cacher son dessein, fit prier Jacques roi d'Arragon de lui prêter de l'argent, sous prétexte de la révolte d'un roi Maure, qui s'étoit, disoit-il, révolté contre lui, & s'étoit emparé de la ville de Ceuta; mais le Roi d'Arragon, qui n'ignoroit pas les grands préparatifs qu'il faisoit, n'eut garde de donner dans le piége; & les seigneurs du royaume de Castille n'en furent pas moins vigilans à faire leurs préparatifs pour se défendre contre les Rois de Maroc & de Grenade. D'abord le Roi de Maroc se fit donner pour gage par celui de Grenade les villes d'Algezire & de Tariffe; puis il fit passer en Afrique une grosse armée composée de dix-sept mille chevaux & d'un nombre infini

d'infanterie. Ensuite il réconcilia les Rois de Guidixa & de Malaga avec le Roi de Grenade, & il fut résolu entr'eux de partager leurs forces. Le Roi de Maroc fit irruption du côté de Séville, & celui de Grenade du côté de Jaën. Nugno de Lara sortit de la ville où il étoit, & marcha contre le Roi de Maroc, lui livra la bataille & la perdit. Il fut tué, combattant vaillament, & avec lui environ deux cens cinquante chevaliers & quatre mille hommes de pieds. Cette bataille se donna au mois de mai 1275.

Cette défaite jetta la consternation dans le pays. Toute-fois les ennemis furent arrêtés à la ville d'Astygi ou Ecija; ce qui donna loisir à Sanche archevêque de Tolede de ramasser tout ce qu'il put de cavalerie à Tolede, à Madrid, à Caraca ou à Gadalaiara, & Albura ou Telavera de la Reina, & de marcher en diligence aux ennemis. Ce Prélat, au lieu d'attendre Loup de Haro, qui devoit le venir joindre dans peu de jours avec un bon corps de troupes, précipita la bataille & la perdit encore. Il fut tué dans la mêlée; sa tête & sa main gauche, où étoit son anneau, furent portées comme en triomphe. Loup de Haro, qui arriva quelque tems après, attaqua & réprima les Sarrazins; mais la nuit qui survint, l'empêcha de remporter une victoire complette. La mort du prince Ferdinand fils & héritier présomptif d'Alfonse roi de Castille, fut un fâcheux contre-tems dans la circonstance présente. Sanche son frere prétendit que le droit de succéder dans le royaume lui appartenoit, quoique Ferdinand eut laissé deux fils, Alfonse & Ferdinand, & en qualité d'héritier présomptif, il prit la conduite de la guerre contre les Maures. Il s'y gouverna avec beaucoup de sagesse, en mettant de bonnes garnisons dans les meilleures places, & en évitant un combat général, pour laisser rallentir l'ardeur des Africains.

XCVIII. Mort de Jacques roi d'Arragon; Pierre son fils lui succéde. *an.* 1276. *Marian. l. xiv. c.* 2.

Pendant que ces choses se passoient au royaume de Castille, celui d'Arragon n'étoit pas tranquille. Les Maures du royaume de Valence, méprisant la vieillesse du roi Jacques, & animés par les avantages remportés par les leurs dans la Bétique, commencerent à se mutiner & à prendre les armes; mais Pierre prince d'Arragon les contint dans le devoir, & fit le dégât dans le royaume de Murcie, aux environs de la ville d'Almerie. Vers ce même tems mourut Jacques roi d'Arragon à Valence le 27 de juillet 1276. âgé de 70 ans, après soixante-trois ans de regne. On loue sa valeur, qui lui a mérité le surnom de belliqueux ou de conquérant. Il combattit trente fois contre les Maures, & remporta autant de victoires. Il bâtit ou réconcilia jusqu'à mille églises, y compris sans doute les mosquées qu'il prit sur les Maures. Dans sa derniere maladie il prit l'habit de l'ordre de Cîteaux, résolu, si Dieu lui rendoit la santé, de passer le reste de sa vie dans le monastere de Poblet. Il laissa

son royaume d'Arragon à son fils aîné Pierre, & lui donna, au lit de la mort, des conseils très-salutaires, & à Jacques son second fils les isles de Majorque & de Minorque à titre de royaume. Il avoit épousé en premieres nôces Eléonore de Castille, dont il eut un fils nommé Alfonse, qui, ayant été reconnu pour héritier présomptif de la couronne, épousa en 1260. Constance fille du Vicomte de Béarn, dont il n'eut point d'enfans, & mourut peu de tems après. Jacques épousa en secondes nôces Yolande ou Violente, dont il eut Pierre & Jacques, & cinq filles; savoir, Isabelle qui fut reine de France, Violente reine de Castille, Constance épouse de Manuel, Marie & Eléonore qui moururent jeunes. Il épousa en troisiemes nôces Therese, dont il eut Jacques petit roi ou gouverneur d'Exerique, & Pierre gouverneur d'Aïerba; il eut aussi quelques fils naturels, qui devinrent chefs de quelques maisons illustres dans le pays.

Pierre III. roi d'Arragon son successeur ne prit que le titre d'héritier du royaume d'Arragon, jusqu'à ce qu'il se fut fait reconnoître & couronner à Sarragosse le 26 novembre 1276. La Reine sa femme y reçut aussi la couronne royale; & les grands du royaume jurerent fidélité au jeune prince Alfonse son fils, & promirent qu'ils n'en reconnoîtroient point d'autre que lui pour héritier du royaume. Jacques frere de Pierre eut pour son partage les isles de Majorque & de Minorque, avec le titre de Roi, ainsi que leur pere l'avoit ordonné. On y ajouta la principauté de Montpellier & le Roussillon; mais Jacques ne s'en contenta pas. Il prétendoit encore avoir Valence, que son pere lui avoit donné auparavant; ce qui occasionna une guerre entre ces deux Princes.

XCIX. La Reine de Castille se retire auprès du Roi d'Arragon avec ses petits fils. *an.* 1276. 1277. *Marian. l. xiv. c.* 3. 4. 5.

Alfonse roi de Castille avoit eu d'Yolande d'Arragon son épouse deux fils, Alfonse & Sanche. Alfonse mourut en 1275. laissant de Blanche de France fille de S. Louis trois fils en bas âge, savoir, Louis, Alfonse de la Cerda & Ferdinand. Ces Princes devoient succéder à la couronne, comme fils de l'aîné du Roi de Castille; & Philippe le hardi roi de France leur oncle en fit des poursuites très-pressantes, mais inutilement. Alfonse roi de Castille leur préféra son second fils Sanche, qui fut surnommé le brave, & fut reconnu par les états à Ségovie, au préjudice de ses neveux.

La reine Yolande ou Violente d'Arragon sœur du roi Jacques d'Arragon, craignant pour la vie de ses petits fils, fils de Blanche de France & de Ferdinand, se retira avec ses enfans auprès du roi Pierre d'Arragon son frere. Cette retraite fit grand bruit en France & en Espagne. Après diverses négociations, il fut convenu, entre les Rois de France & de Castille, que la reine Yolande ou Violente retourneroit en Castille auprès du roi Alfonse son mari, & que les deux

jeunes Princes demeureroient auprès de leur oncle le roi d'Arragon, & seroient gardés à Xativa. La reine Yolande ne fut pas satisfaite de cette décision. Elle se retira en France auprès du roi Philippe le hardi son frere, dans le dessein de le porter à déclarer la guerre au Roi de Castille, & de se joindre pour cela au Roi d'Arragon; mais Sanche fils du Roi de Castille, & Pierre roi d'Arragon eurent une entrevue le 14 septembre 1279. où ils terminerent leurs anciens différends, & firent ensemble une alliance défensive & offensive contre leurs ennemis communs.

C.
Mort d'Alfonse roi de Portugal. *ann.* 1279. *Rainald. an.* 1279. *n.* 29.

Alfonse roi de Portugal mourut la même année, avec de grands sentimens de douleur pour les torts qu'il avoit fait au clergé de son royaume, & qui lui avoient attiré des reproches véhémens de la part des papes Grégoire X. & Jean XXI. Se croyant à l'article de la mort, il promit avec serment, en présence de Durand évêque d'Evora, & entre les mains du Trésorier de la même église, de se soumettre aux ordres de l'Eglise Romaine, & de restituer tous les biens qu'il avoit usurpé sur les ecclésiastiques, & ordonna de réparer tous les torts qu'il leur avoit faits. Tout cela fut fait en présence & du consentement des deux fils & successeurs d'Alfonse. Il reçut ensuite l'absolution, & fit son testament, dont il demandoit la confirmation au Pape, qu'il nomma le seigneur de son ame & de son corps, & à qui il légue cent marcs d'argent. Il mourut ainsi le 16 février 1279.

Cependant Alfonse roi de Castille, tout occupé de ses études & de son astronomie, laissoit le gouvernement de l'état & le commandement des armées à son fils Sanche, qui pensoit dès-lors à détrôner son pere, & à lui déclarer la guerre. Sanche, au commencement de l'an 1280. marcha contre le royaume de Grenade, & fit le dégât jusqu'aux portes de la ville de ce nom : delà il revint trouver son pere à Cordoue, & l'accompagna jusqu'à Séville. Ces heureux succès lui enflerent le cœur, & augmenterent son autorité qui n'étoit déja que trop grande.

CI.
Efforts du roi Philippe le hardi, pour faire reconnoître ses neveux heritiers du royaume de Castille. *an.* 1280. *Marian. l. iv. c.* 4. *V. Rainald. ad an.* 1279. *n.* 21.

Philippe le hardi, touché des plaintes de sa sœur, & du danger de ses neveux, insistoit toujours à ce que ces jeunes Princes fussent reconnus pour héritiers du roi Alfonse leur ayeul. Il envoya pour cela des ambassades aux deux Rois de Castille & d'Arragon. Les trois Rois s'accorderent enfin à avoir une entrevue pour terminer ces différends à l'amiable. Le Roi de France s'avança jusqu'à Salvatierra, & le Roi de Castille jusqu'à Bayonne; mais le prince dom Sanche fit ensorte que les Rois ne se virent point. Ils se faisoient porter réciproquement des paroles par Charles prince de Tarente fils du Roi de Sicile; & Sanche, par ses artifices, éludoit tout ce qu'on proposoit de part & d'autre; de maniere que les deux Rois

s'en retournerent, sans avoir rien fait. Ensuite celui de France & d'Arragon eurent une conférence à Toulouse, avec aussi peu de fruit que la premiere.

Le prince Sanche s'applaudissoit d'avoir ainsi rendu inutiles les négociations du Roi de France; mais comme il se défioit de son pere, dont il connoissoit la foiblesse & l'irrésolution, & qu'il craignoit que la tendresse pour ses petits fils ne lui fit prendre quelque résolution contraire à ses intérêts, il crut devoir se précautionner par une alliance avec le Roi d'Arragon contre ses ennemis & même contre son propre pere. Sanche prince de Castille & Pierre roi d'Arragon eurent une entrevue entre Agreda & Tarrascon, en un lieu nommé Campillion, & y conclurent une alliance offensive & défensive envers & contre tous, le 27 mars 1281. sous peine de seize mille marcs d'argent contre celui qui manqueroit à sa parole. Sanche céda quelques places au Roi d'Arragon; & outre ces conditions générales, ils conclurent un traité secret, par lequel ils s'engagoient à faire la guerre, chacun de son côté, au royaume de Gascogne ou de Navarre, de s'en emparer, avec promesse de le céder tout entier au Roi d'Arragon, aussi-tôt après la mort du roi Alfonse son pere; au moyen de quoi Pierre roi d'Arragon s'obligea de tenir sous une sûre garde les trois jeunes Princes, fils de Ferdinand, enfermés dans Xativa.

CII. Guerre de dom Sanche de Castille contre le roi Alfonse son pere. *ann.* 1281. 1282. *Marian. l. xiv. c. 5.*

Ces mouvemens de dom Sanche ne purent être cachés au roi Alfonse son pere : il commença à entrer en défiance contre son fils, & son fils contre lui. Bientôt leur rupture éclatta, & ils en vinrent à une guerre ouverte. Alfonse, pour se concilier de l'autorité parmi les siens, se mit à la tête de ses troupes, tout cassé de vieillesse qu'il étoit, & fit irruption dans le royaume de Grenade; mais comme il manquoit d'argent, il fit frapper de nouvelles monnoies d'un aloi fort bas, sans toute-fois en diminuer la valeur; ce qui le rendit de plus en plus odieux. On l'accusoit aussi d'avoir injustement confisqué les biens de plusieurs personnes riches, pour s'enrichir de leurs dépouilles. Vers le même tems il envoya en France, vers le roi Philippe le hardi, Fredule évêque d'Oviedo, pour conférer avec ce Prince des moyens de mettre ses petits fils en liberté. Quelque précaution qu'il eût prise pour cacher son dessein, le prince Sanche le découvrit & songea à se fortifier contre son pere, par des alliances & des secours étrangers. Il mit dans ses intérêts le Roi de Grenade, en lui quittant une partie des tributs qu'il payoit au Roi de Castille. Il souleva contre le Roi son pere les grands de Castille & de Léon, qui ne l'aimoient point, à cause de son excessive sévérité : enfin il gagna Denis roi de Portugal, & fit alliance avec lui contre le Roi son pere; tout cela se passa au commencement de l'année 1282.

Le roi Alfonſe, que l'âge rendoit peſant & timide, croyant pouvoir diſſiper les deſſeins de ſon fils, & ramener les eſprits des ſeigneurs de ſon royaume par la voie de la négociation, convoqua une grande aſſemblée à Tolede; mais Sanche en tint une autre à Valladolid, qui fut beaucoup plus nombreuſe, & où il accorda aux ſeigneurs tout ce qu'ils voulurent, leur fit de grandes promeſſes, & régla toutes choſes par leurs conſeils & ſelon leurs déſirs. Par ce moyen il ſe concilia les eſprits non-ſeulement des grands, mais auſſi du peuple, qui lui voulut même donner le nom de Roi; mais il ne voulut pas l'accepter, tandis que ſon pere vivoit. Il y eut même des ſeigneurs, comme Emmanuel ſon oncle & quelques autres, qui oſerent prononcer la ſentence de dépoſition contre Alfonſe, pour le punir, diſoit-on, de l'inſolence avec laquelle il avoit blâmé les ouvrages de la providence, & la ſtructure du corps humain, diſant que, ſi Dieu l'avoit conſulté ſur la fabrique de l'univers, il auroit pu lui donner de bons avis. Alfonſe, dans cette extrémité, recourut au pape Martin IV. & lui fit repréſenter que cette diviſion qui régnoit dans ſon royaume, donnoit ouverture aux Maures, pour faire des progrès en Eſpagne, au préjudice de la religion: il le prioit d'envoyer un Légat en Caſtille, & d'ordonner à quelques perſonnes conſtituées en dignité ſur les lieux, de lui faire rendre les terres uſurpées, & de faire ceſſer la perſécution qu'on lui faiſoit; mais le Pape ne jugea pas à propos d'envoyer un Légat; néanmoins quelque tems après il écrivit aux prélats de ce royaume, & aux maîtres des ordres militaires, & même aux ſeigneurs laïcs, de laiſſer au roi Alfonſe la jouiſſance de toutes ſes villes & domaines, de lui prêter ſerment de fidélité, & de rompre toute alliance & confédération faite au contraire. En conſéquence de ces lettres, les Commiſſaires du Pape excommunierent tous ceux qui ſuivoient le parti de dom Sanche, & mirent en interdit tous les lieux qui lui obéiſſoient. Dom Sanche, loin de ſe ſoumettre à ces cenſures, menaçoit de mort les Commiſſaires du Pape, s'ils fuſſent tombés entre ſes mains. Toute-fois pluſieurs villes & pluſieurs ſeigneurs obéirent à l'interdit, & rentrerent dans l'obéiſſance d'Alfonſe; ce qui ne fit qu'allumer plus vivement la guerre civile; car le parti de dom Sanche étoit toujours le plus fort; de ſorte que le roi Alfonſe ſe vit contraint de demander du ſecours & de l'argent au Roi de Maroc ſon ennemi, & de lui donner ſa couronne à gage. On trouve les lettres que ce malheureux Prince écrivit à un ſeigneur mécontent, nommé Alfonſe Guſman, qui s'étoit retiré auprès du Roi de Maroc, par leſquelles le Roi de Caſtille le prie d'oublier le paſſé, & d'employer le crédit qu'il a auprès du Roi de Maroc, pour lui procurer quelque ſecours dans ſa diſgrace.

Le Roi de Maroc ſut habilement profiter de cette diviſion, pour pouſſer ſes conquêtes en Eſpagne. Il accorda à Alfonſe plus qu'il ne demandoit, s'avança juſqu'à Algezire, reçut Alfonſe dans la ville de Zahara au royaume de Grenade, lui donna un trône plus élevé que le ſien, tant par reſpect pour l'hoſpitalité, que parce qu'Alfonſe étoit fils de Roi, & élevé dans l'eſpérance de la royauté, en quoi il étoit ſupérieur au Roi de Maroc, comme il le reconnoiſſoit lui-même. Dans l'entretien qu'ils eurent enſemble, il fut réſolu qu'Alfonſe ſe rendroit à Séville, qui lui étoit demeurée fidelle, & que le Roi de Maroc feroit le ſiege de Cordoue, qui obéiſſoit à Sanche. Après un ſiege de vingt jours, le Roi de Maroc, du conſentement d'Alfonſe, paſſa la forêt de Caſtule, aujourd'hui Puerto-Muradal, fit le dégât dans tout le pays, & s'en retourna chargé d'un grand butin. Alfonſe ayant conçu quelques défiances du Roi de Maroc, qu'on diſoit avoir deſſein de l'arrêter, ſe retira ſecrétement à Séville. Le Roi de Maroc, indigné de ce procédé, repaſſa auſſi en Afrique, & lui rendit mille chevaliers Eſpagnols, qui étoient à ſa ſolde dans ſon armée. Le roi Alfonſe étant arrivé à Séville, y dévoua Sanche ſon fils à l'anathême, le chargea de ſa malédiction, & le priva du droit qu'il pouvoit avoir par ſa naiſſance à la couronne de Caſtille; ceci ſe paſſa le 8 de novembre 1282. Sanche, ſans ſe mettre en peine de ces menaces, renouvella alliance avec le Roi Sarrazin de Grenade, & continua la guerre contre ſon pere avec plus d'animoſité qu'auparavant.

CIII. Mort du roi Alfonſe de Caſtille. *an.* 1214. *Marian. l. xiv. c.* 7.

Cependant le roi Alfonſe, preſque entiérement abandonné de ſes ſujets, eut de nouveau recours au Roi de Maroc, qui paſſa une ſeconde fois en Eſpagne, comme pour faire la guerre au Roi de Grenade; mais cette expédition n'eut aucun ſuccès remarquable; & le Roi de Maroc repaſſa en Afrique. Après cela Alfonſe s'adreſſa au pape Martin IV. qui excommunia Sanche, & jetta l'interdit ſur tous les lieux qui lui obéiſſoient; ce qui fut cauſe que pluſieurs abandonnerent le parti de Sanche, & retournerent à Alfonſe. On avoit fait convenir les deux Princes de ſe trouver à un rendez-vous, pour ſe parler & ſe réconcilier; mais des partiſans de Sanche les en détournerent, leur inſpirant des ſoupçons mutuels l'un contre l'autre. Ainſi Alfonſe revint à Séville, & Sanche à Salamanque. Alfonſe mourut peu de tems après à Séville le 21 avril 1284. après avoir régné trente-deux ans. Il avoit fait ſon teſtament au mois de novembre 1283. dans lequel il inſtitua ſes héritiers ſes petits fils, Alfonſe & Ferdinand, l'un au défaut de l'autre, & s'ils mouroient ſans enfans, Philippe le hardi roi de France; mais Sanche ne laiſſa pas de conſerver le royaume qu'il avoit uſurpé du vivant de ſon pere.

Basnage, continuat. de l'hist. de Joseph.

Le roi Alfonse avoit acquis une grande connoissance de l'astronomie, des mathématiques, de la philosophie & même de la théologie, ayant, dit-on, lu quatorze fois toute la bible avec ses gloses. Il avoit tant de goût pour l'étude, qu'il disoit qu'il auroit mieux aimé vivre en simple particulier, que de manquer de science & d'érudition. Etant très-malade, les médecins lui ordonnant des remedes, il se mit à lire l'histoire d'Alexandre par Quint-Curce, & y trouva tant de plaisir, qu'il recouvra la santé, & dit : Adieu Avicenne, adieu Hipocrate, adieu les médecins; vive Quint-Curce mon sauveur & mon médecin. Nous avons de lui les tables astronomiques, qu'on nomme de son nom *Alfonsines*. Il employa, pour les composer, quelques habiles Juifs de Tolede, entr'autres Isaac Hazan & Bensud. Elles furent fixées au premier jour du mois de juin 1252. qui fut celui de son avénement à la couronne, après 1999. & 230. jours de Nabonassar; après 1575. ans & 230. jours depuis Alexandre; après 1562. ans & 8 mois de l'ére des Seleucides; après 1289. ans & 5 mois de l'ére d'Espagne; la 649. année & 123. jours de l'hégire des Mahométans, & finissent à l'an 5012. du monde, de Jesus-Christ 1252. On assure que ce Prince dépensa jusqu'à quatre cens mille ducats pour la composition de ces tables.

Alfonse fit traduire en espagnol les livres sacrés de l'ancien & du nouveau testament, & permit de passer en cette langue les contrats & les actes, qu'on ne passoit auparavant qu'en latin ; ce qui fut cause qu'on s'appliqua à étudier & orner la langue espagnole : mais aussi on négligea la langue latine; ce qui a produit l'ignorance profonde qui a regné si longtems en Espagne. Il fit aussi écrire en espagnol de ce tems-là un corps de loix suivant l'intention du roi Ferdinand son pere, & selon l'ordre qu'il en avoit reçu de lui : il est divisé en sept parties; ce sont plutôt des leçons que des loix. La premiere partie contient un abrégé des matieres de théologie & de droit canonique; les autres parties concernent le gouvernement civil & politique. Cet ouvrage fut commencé en l'an 1252. & ne fut achevé que sept ans après.

CIV. Affaires de Hongrie; Etienne IV. succéde à Bela IV. son pere. an. 1275. Bonfin. l. viij. p. 303.

En Hongrie, Etienne IV. fils du roi Bela IV. succéda au Roi son pere l'an 1275. Le regne de Bela fut traversé par une infinité de malheurs. Les Tartares firent dans son royaume des ravages incroyables. Etienne fut plus heureux : il remporta de très-grands avantages sur les Autrichiens & les Bohémiens, & vengea les maux qu'ils avoient faits à son pere. Il battit Othocare, qui avoit fait irruption dans la Hongrie, & y avoit introduit les Brandebourgeois, & remporta sur lui une grande victoire près de la riviere de Capza : ensuite il porta la guerre en Bulgarie, & contraignit le Roi des Bulgares à lui payer tribut : il prit sur lui la ville de Bode, qui étoit

étoit sa capitale, après un siege de trois mois. Il donna en mariage sa fille Marie à Charles le boiteux fils de Charles d'Anjou roi de Sicile. Enfin il mourut après trois ans de regne, & fut enterré dans l'église de Bude.

CV. Ladislas ou Chune roi de Hongrie. ann. 1276. Bonfin. ibidem.

Il eut pour successeur son fils Ladislas, qui fut surnommé Chune, & qui reçut la couronne royale en 1276. Peu de tems après il entreprit la guerre contre les Bohémiens qui s'étoient emparés d'une partie de la Moravie. Othocare roi de Boheme étoit alors en guerre avec l'empereur Rodolphe, à cause de l'Autriche qu'il vouloit envahir. Rodolphe invita les Hongrois à se joindre à lui contre leur ennemi commun. Le roi Ladislas, qui ne respiroit qu'après l'occasion de se venger d'Othocare roi de Boheme, qui avoit autrefois remporté de grands avantages contre Bela roi de Hongrie son ayeul, écouta volontiers ses propositions, & fit alliance avec Rodolphe. Nous parlerons ailleurs de cette guerre, où il ne paroît pas que le le Roi de Hongrie ait fait une grande figure. Bonfinius & les annales de Hongrie portent que ce fut Ladislas qui tua Othocare dans un combat singulier, dans la derniere guerre que le Roi de Boheme eut contre l'empereur Rodolphe; mais les autres historiens n'en conviennent pas.

CVI. Guerre des Comains contre la Hongrie. an. 1282. & 1285. Bonfin. l. viij. p. 304. & seq.

L'avantage que Ladislas tira de cette alliance avec l'Empereur, fut que son royaume jouit d'une profonde paix jusquen 1282. qu'Oldamir roi des Comains s'avança jusqu'aux frontieres de la Hongrie, dans la résolution de la ravager & de s'en rendre maître. Ladislas marcha contre lui, lui livra bataille, le battit, le mit en fuite & ramena son armée victorieuse & chargée de riches dépouilles. Ceux des Comains, qui s'étoient sauvés du combat, arriverent chez les Tartares, & les solliciterent à se joindre à eux, pour tirer vengeance des Hongrois. Les Tartares ne se firent pas beaucoup prier: ils se souvenoient de la facilité avec laquelle, quelques années auparavant, ils avoient ravagé la Hongrie: ils y rentrerent en 1285. & y commirent les mêmes désordres, mettant tout à feu & à sang jusqu'à Pest, sans trouver aucune résistance.

Le roi Ladislas sembloit avoir entiérement oublié & sa valeur ancienne & les intérêts de son royaume: il s'étoit rendu odieux & méprisable aux siens par ses débauches, qui étoient si publiques, qu'il entretenoit trois concubines de la nation des Comains, au mépris de la Reine son épouse, qui étoit fille de Charles d'Anjou roi de Sicile. Les grands du royaume lui donnerent par dérision le surnom de Chune, & le déférerent au Pape, comme suspect d'hérésie ou d'idolâtrie, à cause de ses habitudes criminelles avec ses concubines Comaines. Le Pape envoya en Hongrie un Légat, qui fut André Firman cardinal, qui usa d'abord de douceur

envers Ladiſlas, & l'avertit de ſon devoir & du ſcandale qu'il donnoit à ſes peuples par ſa mauvaiſe conduite & ſur-tout par ſon attachement aux mœurs des Comains, le menaça, s'il continuoit, de l'excommunier. Ladiſlas mépriſa ſes avis & ſes menaces, & continua de ſe plonger de plus en plus dans ſes amours impurs. Le Légat l'excommunia, défendit aux Hongrois de porter de longues barbes & de longs cheveux, & des bonnets à la maniere des Comains, & les obligea de renoncer aux mœurs & aux coutumes de ces barbares, que pluſieurs Hongrois, à l'imitation de leur Roi, avoient commencé de ſuivre; puis s'en retourna en Italie. L'hiſtoire de Pologne raconte que Ladiſlas avoit un frere nommé André, qui juſqu'alors avoit porté le nom de Duc de Hongrie, & qui, par ſa bonne conduite, s'étoit acquis l'eſtime & la faveur des ſeigneurs Hongrois. Ladiſlas en conçut de la jalouſie, & réſolut de s'en défaire. André en ayant eu avis, ſe retira ſecrétement en Pologne. D'abord il s'adreſſa à Cunegonde ducheſſe de Cracovie, ſa tante, qui vivoit retirée dans le monaſtere des religieuſes de Sandecz; & s'étant fait connoître à elle, à certains ſignes qu'il portoit ſur ſon corps, & lui ayant expoſé les cauſes de ſa fuite & les mauvais deſſeins de ſon frere, la Princeſſe l'envoya à Pzemiſlas duc de Cracovie, qui lui donna une terre nommée Chroberz, pour y vivre en ſûreté, & avec les commodités convenables à ſa condition. Le roi Ladiſlas ſon frere, étant informé du lieu de ſa retraite, lui envoya des aſſaſſins, qui, ſous prétexte de mécontentemens prétendus qu'ils avoient, diſoient-ils, reçus du Roi ſon frere, venoient chercher auprès de lui un aſyle contre ſa vengeance. André trop crédule, les reçut dans ſa maiſon; mais ces perfides ayant pris leur tems, le noyerent dans la riviere de Nide, qui coule autour du château de Chroberz. Son corps fut conduit le 18 de novembre 1290. au monaſtere de Sandecz, où la princeſſe Cunegonde le fit enterrer honorablement. Ladiſlas ne porta pas loin la peine de ſa cruauté & de ſon iniquité. Il fut tué par les mêmes Comains qu'il avoit tant favoriſés: ils le maſſacrerent, comme il dormoit dans ſa tente, le 9 de juillet.

Dlugoſ. Hiſt. Polon. l. vij. p. 856. an. 1290.

V. Dlugoſ. l. vij. p. 860. Hiſt. Polon.

On remarque que, ſous ſon regne, la Hongrie fut preſque toujours troublée par des guerres inteſtines entre les ſeigneurs, qui ruinerent tellement le pays, que les nobles ſe virent réduits à travailler à la campagne, comme les laboureurs; & au lieu de chariots à quatre roues traînés par les bœufs, ils ſe ſervirent, faute de bétail, de chariots à deux roues, que des hommes tiroient; & ces chariots furent nommés les chariots de Ladiſlas. Ce Prince étant mort ſans enfans, eut pour ſucceſſeur André fils d'Etienne, ſurnommé le Vénitien, dont on parlera dans la ſuite.

En Danemarck, après la mort du roi Abel, les grands du royaume élurent pour roi Christophe son frere, au préjudice de Valdemare fils aîné du feu Roi, qui étoit en prison à Cologne. Le roi Christophe ayant été solemnellement couronné à Lunden, songea à prendre la tutelle de ses neveux, Valdemare, Eric & Abel, & voulut obliger Henri de Meldorpe, qui tenoit des fiefs de ces pupiles, de leur en faire serment de fidélité; mais Henri prit les armes, & repoussa Christophe avec beaucoup de perte: le Roi ayant rassemblé une nouvelle armée, Meldorpe s'embarqua & se retira; & Christophe s'empara de ses places, & rasa les fortifications qu'il y avoit faites. Quelque tems après il tint une assemblée générale des grands du Danemarck, où l'on reconnut Eric son fils aîné, quoiqu'il n'eut encore que trois ans, pour héritier présomptif de sa couronne, & les autres fils qu'il pourroit avoir, pour lui succéder en leur rang, à l'exclusion des fils du feu roi Abel. Ensuite le roi Christophe fit voile vers le pays d'Alsie, & prit de force la ville de Sunderburg, dont il rasa les fortifications, qui étoient du côté de la terre. Tout cela se passa l'an 1253.

CVII. Affaires de Danemarck. Christophe I. du nom roi de Danemarck. *ann.* 1252. *Meurs. l. ij. p.* 34.

L'année suivante les Comtes d'Holsace & de Brandebourg, auxquels se joignirent Henri Meldorpe, ceux de Lubec & quelques autres villes de Vandalie ou de Poméranie, déclarerent la guerre au Roi de Danemarck. Leur premier effort fut contre la ville de Slesvick, qu'ils prirent le 24 de février 1254. & en emmenerent l'Evêque, le clergé & les principaux de la ville à Segeberg; puis ils réduisirent en leur puissance presque tout le comté d'Holsace. Ils donnerent à Othon comte de Brandebourg la ville de Rendsbourg. Ceux de Lubec & de Poméranie firent le dégât sur les côtes de Scandie, & y donnerent une bataille, où ils remporterent tout l'avantage. D'un autre côté Meldorpe fit descente en Zélande, & y prit quelques places importantes.

CVIII. Guerre contre le Roi de Dannemarck. *ann.* 1254. *Meurs. ibid.*

Le roi Christophe étant ainsi attaqué de toutes parts, couroit risque d'être dépouillé de son royaume, si quelques princes d'Allemagne n'avoient arrêté le cours de ces hostilités, en faisant des propositions de paix, qui furent agréées. Il fut convenu que Christophe rendroit à ses neveux, quand ils seroient parvenus à l'âge de puberté, le duché de Slesvick & les terres qui leur appartenoient en Danemarck, avec les indemnités convenables, & que ces jeunes Princes céderoient à Christophe leur oncle le droit qu'ils pouvoient avoir à la couronne de Danemarck; que Christophe, pendant leur bas âge, gouverneroit en leur nom le duché de Slesvick, & que le Duc de Poméranie & les princes de Vandalie seroient garans de cette paix.

Cependant la reine Mathilde veuve du roi Abel, & belle sœur

du roi Christophe, sortit de sa retraite, & quoiqu'elle eût promis, entre les mains de l'Evêque d'Othonée, de garder une viduité perpétuelle, ne laissa pas, à la sollicitation d'Erland archevêque de Lunden, d'épouser le Duc de Suede, & d'amener avec elle en ce pays les trois Princes ses enfans, & les y tint auprès d'elle jusqu'à la mort du roi Christophe. Vers le même tems le jeune prince Valdemare fils d'Abel, sortit du lieu où il étoit arrêté, & revint en Holsace; & par la médiation de Jean son oncle, il obtint la restitution du duché de Sleswick, à condition de le garder jusqu'à ce que son frere eut atteint l'âge convenable. Christophe demanda seulement que Valdemare lui fît hommage, & reprit de lui le duché de Sleswick par l'étendard, selon la coutume.

CIX. Troubles en Danemarck par l'Archevêque de Lunden. ann. 1255. Meurs. l. ij. p. 37. & seq. 1256.

Quelque tems après le roi Christophe envoya au pape Alexandre IV. pour lui demander qu'il lui plût confirmer la cession que l'empereur Frideric II. avoit faite de la Vandalie, au roi Valdemare. Le Pape lui accorda sa demande, & Christophe se flattoit de jouir d'une profonde paix, sur-tout de la part du duc Valdemare, qui étoit un Prince très-pacifique; mais Erland archevêque de Lunden, troubla la tranquillité publique par ses entreprises contre l'autorité royale, & suscita les peuples à prendre les armes, & à demander la diminution des impôts & charges publiques. Le Roi y ayant consenti, & ayant même donné ses lettres pour assurance de sa parole, l'Archevêque convoqua un concile de tous les évêques du royaume à Vedelle, & pria le Roi de différer l'assemblée qu'il avoit indiquée à Neubourg en Fionie, jusqu'à la conclusion de son concile, prétendant qu'il devoit cet honneur à l'église, de lui laisser achever son concile, avant que de commencer l'assemblée des seigneurs laïcs. Le Roi offensé de cette demande, n'y eut aucun égard, tint son assemblée au tems marqué. L'Archevêque tint son concile en même tems, & du consentement de tous les évêques, menaça d'interdit tout le royaume, si le Roi ou les seigneurs commettoient quelque violence contre un évêque, qu'on l'arrêtât prisonnier, ou qu'on lui fît quelqu'insulte, à moins que dans un mois on ne lui fît satisfaction. Le pape Alexandre IV. confirma ce canon.

Tardè venêre Subulci.

Après cela l'Archevêque de Lunden & les autres évêques se rendirent à l'assemblée de Neubourg, qui tenoit encore. Le Roi y reçut fort mal l'Archevêque & les évêques, & leur parla avec insulte; ce qui ne fit qu'augmenter leur animosité. Quelque tems après le roi Christophe indiqua une autre assemblée à Vartinbourg, où il proposa diverses accusations contre l'Archevêque de

Lunden ; qu'il avoit refusé de le couronner lui & son fils, quoiqu'il lui eut fait serment de fidélité ; qu'il s'étoit intrus dans la chaire archiépiscopale, malgré lui & à son insçu ; qu'il avoit refusé d'instituer des sujets qu'il lui avoit presentés comme Patron, pour remplir des bénéfices ; qu'il avoit défendu aux évêques de satisfaire à leur obligation, en suivant le Roi à la guerre ; qu'il avoit troublé le royaume, en assemblant hors de propos les évêques, pour un concile qu'il auroit pu différer sans inconvénient ; qu'il y avoit fait des canons contraires aux loix & aux anciens usages du royaume, & les avoit fait confirmer par le Pape, sans aucun égard au droit public ; qu'il avoit secrétement écrit à Haquin roi de Norvége ennemi du royaume de Danemarck ; qu'il avoit bâtit des forts & des lieux de commerce sur les terres de son église, & y avoit établi des impôts de sa propre autorité, & s'étoit arrogé la connoissance de certaines causes, dont le jugement étoit reservé au Roi ; qu'il avoit accusé le Roi devant le Pape, & l'avoit traité d'usurpateur ; qu'il avoit suscité les paysans contre ce Prince, & renversé les bans du Roi & de la Reine, qui étoient dans son église archiépiscopale.

Les Princes employerent les prieres & les remontrances pour appaiser le Roi ; mais il demeura inflexible, & étant venu l'année suivante 1257. à Lunden, il ordonna au chef de la justice, & à quelques écclésiastiques de procéder au jugement de l'Archevêque ; mais bien-tôt après il accorda l'affaire par l'entremise de la Reine & de quelques seigneurs. L'Archevêque ne put demeurer en repos : il refusa la communion à une dame de Lunden, & ne voulut avoir aucun égard aux instances du Roi qui l'en prioit. Le Roi revint donc à Lunden ; & étant assis sur son lit de justice, il permit, à qui voudroit, d'accuser l'Archevêque ; & comme il étoit prêt de prononcer son arrêt, l'archevêque Erland déclara qu'il ne le tenoit point pour son juge, & ne lui répondroit point. Le Roi indigné ordonna à toute l'assemblée de se trouver après midi à la grande église ; on y lut les réglemens qui avoient été faits autrefois entre les rois & les évêques, & on demanda s'il vouloit s'en tenir à ces loix. Erland répondit qu'il ne pouvoit en conscience approuver ce qui étoit contraire au droit canon & aux décrets des saints Peres ; que pour le reste il étoit prêt d'obéir. Les officiers du Roi repliquerent que, s'il refusoit de se soumettre aux loix du royaume, on lui refuseroit aussi la dîme, que l'on ne payoit que parce qu'on l'avoit bien voulu. Il répondit qu'elle étoit due de droit commun. Le Roi lui demanda qu'il donnât l'absolution à ceux de ses officiers qu'il avoit excommuniés dans l'isle de Veen & ailleurs. Je suis prêt à le faire, répondit-il, s'ils veulent obéir à l'église.

Le Roi en colere révoqua tous les priviléges que lui & ses prédécesseurs avoient accordés à l'Evêque de Lunden & au clergé, leur ordonna de lui rendre les services anciens & accoutumés, quand ils en seroient requis, & qu'ils eussent à lui venir faire serment de fidélité dans la quinzaine. L'Archevêque excommunia sur le champ celui qui publia ces choses de la part du Roi, comme violateur des priviléges de l'église. Le peuple de Lunden courut aux armes; le Roi les mit en fuite, & les réprima. L'Archevêque indiqua un nouveau concile à Hafnie ou Copenhague, & déclara excommuniés tous ceux qui s'opposoient aux réglemens faits au concile de Vedele, confirmés par le Pape. On excommunia de même tous ceux qui favorisoient le Roi dans ses entreprises contre les droits de l'église.

Vers ce tems-là Haquin duc de Norvege vint à Copenhague, pour traiter d'affaires importantes avec le Roi de Danemarck; celui-ci se rendit dans la même ville. Ils y terminerent leurs différends, & y conclurent une ligue offensive & défensive; pour l'affermir davantage, ils résolurent le mariage d'entre Magnus fils de Haquin, & Ingeburge niéce du roi Christophe, fille de son frere. Haquin auroit fort souhaité d'accommoder aussi l'affaire d'Erland évêque de Lunden avec le Roi; mais il n'y put réussir. Il fut plus heureux dans l'accommodement qu'il fit avec Birge roi de Suede dans la ville d'Atorpia. L'Archevêque de Lunden, comme primat de Danemarck & de Suede, s'y rencontra. Après le repas le roi Christophe s'adressant au Prélat, lui dit qu'il avoit changé les loix de Scanie, qui avoient été confirmées par tant de rois & tant d'évêques. Erland répondit qu'il n'avoit rien entrepris dans la Scanie, depuis l'accord fait par Sambire prince de Poméranie, & la reine Marguerite, qu'il étoit résolu d'y conserver tous les réglemens qui n'étoient pas contraires aux décrets de l'église; qu'il n'y pouvoit rien innover, sans blesser sa conscience, & sans consulter le saint siege. Le Roi vouloit qu'il y souscrivît sans aucune réserve. On nomma de part & d'autre des commissaires; & le Roi fit déclarer à Erland qu'il demandoit qu'il renonçât aux droits qu'il prétendoit sur les effets de ceux qui avoient fait naufrage, & de ceux qui mouroient sans héritiers, & aux causes qu'on nommoit de quarante-demi marcs, & qu'il confirmât le droit de patronage, que le Roi avoit sur les bénéfices de sa fondation; qu'il ne contraignît pas les matelots, qui étoient engagés à d'autres, à le servir, & n'affranchît pas ses serfs; qu'enfin il confirmât les droits de la Scanie ou de Schonen.

L'Archevêque répondit que ces droits appartenoient à son église, & qu'il n'y pouvoit renoncer, sans le consentement du Pape. Le

roi Christophe & l'Archevêque mirent l'un & l'autre plusieurs chefs d'accusations réciproques entre les mains de Birge roi de Suede. Ce Prince tenta en vain de les accommoder, Erland ne voulant pas recevoir la loi du Roi de Danemarck, ni répondre à ses accusations. Le roi Christophe lui défendit d'entrer à Lunden, qu'il n'y eut répondu. Erland donna une réponse à quelques-uns des chefs. Les évêques & les seigneurs prirent parti dans cette querelle. Les Evêques de Roschild, d'Odensée, de Ripe, avec les Comtes d'Holsace & le Prince de Rugen soutenoient l'Archevêque de Lunden. Les Evêques de Sleswick, de Viburge & de Burglan, & le plus grand nombre des seigneurs étoient pour le Roi.

CX. Mort de Valdemare prince de Sleswick. an. 1257 1258. Meurs. l. ij. p. 39. & seq.

Sur ces entrefaites arriva la mort du prince Valdemare, qui, peu d'années auparavant, avoit été mis en possession du duché de Sleswick. Eric frere de Valdemare prétendoit que ce duché lui devoit appartenir, comme héritier de son frere; mais le roi Christophe entra en armes dans ce duché, & obligea Eric à se retirer dans le fond de l'Holsace. Après cela Christophe convoqua une assemblée solemnelle à Othonie ou Odensée, afin d'y faire couronner Eric son fils aîné. L'Archevêque de Lunden refusa de s'y trouver, fit défense aux autres évêques de s'y rendre, & excommunia ceux qui donneroient la couronne royale au jeune prince Eric. En effet il ne parut dans cette assemblée que les évêques dévoués au roi Christophe, & nul n'osa lui imposer la couronne. Le Roi indiqua une seconde assemblée pour le mois de novembre à Hafnie, où les seigneurs donnerent la couronne au jeune Prince, sans qu'il y eût aucun évêque présent. Après quoi le Roi accusa devant l'assemblée l'Archevêque de Lunden d'avoir écrit au Pape que Christophe étoit un injuste usurpateur du royaume de Danemarck, dont il avoit exclu les enfans du roi Abel, qui en étoient les légitimes héritiers; qu'il étoit très-opposé au clergé & aux décrets des Papes; qu'il fouloit ses sujets; qu'il vouloit exclure du royaume les enfans d'Abel, pour leur substituer son propre fils; qu'enfin l'archevêque Erland avoit engagé la reine Mathilde veuve du roi Abel, à se remarier, contre la parole qu'elle avoit donnée de vouloir demeurer veuve. Sur ces accusations, l'assemblée prononça que ni la dignité royale, ni la personne du Roi n'étoient point en sûreté, à moins qu'incessamment on ne s'assurât de l'Archevêque de Lunden & des évêques de son parti, & qu'on ne les retînt en prison.

CXI. Prise d'Erland archevêque de Lunden. an. 1259. Meurs. l. ij. p. 40.

L'Archevêque informé de cette résolution, se tint si bien sur ses gardes, qu'on ne put l'arrêter qu'au mois de février 1259. Son propre frere Nicolas & Henri clerc de Meckelbourg le saisirent à Gisselberg pendant la nuit, & le menerent en prison dans la forteresse d'Hagerscore en Finlande. On arrêta aussi en même tems

dans l'église même les ecclésiastiques qui lui étoient les plus dévoués, & l'Evêque de Ripa; mais les Evêques d'Othonée & de Rochild échapperent & mirent en interdit tout le royaume. La plûpart des provinces y obéirent, d'autres mépriserent l'interdit. Le Roi en appella au Pape, & ordonna à tous les ecclésiastiques de Danemarck de célébrer à l'ordinaire les offices divins, sous peine de privation de leur temporel.

En même tems ayant appris que les Evêques d'Othonée & de Roschild, Eric duc de la Cimbrie méridionale, les Comtes d'Holsace, Gerard & Jean, & Jarimar prince de Rugen, se disposoient à lui faire la guerre; il appella aussi à son secours Haquin roi de Norvege, & Birges duc de Suede. Tout étoit disposé à la guerre, lorsque le roi Christophe mourut, soit de maladie, comme quelques-uns le veulent, ou de poison, qui lui fut donné dans l'euchariftie, comme d'autres le croyent, ou qu'enfin il fut assassiné par Arnefaste evêque d'Arhuse, étant à table. Quoi qu'il en soit, il mourut en 1259. & la reine Marguerite sa femme rétablit sagement la paix dans le royaume, en attendant que son fils Eric, qui n'avoit que dix ans, fut en âge de le gouverner. Christophe avoit eu de Marguerite de Poméranie son épouse quatre enfans; savoir, Nicolas & Valdemare, qui moururent dans l'enfance, Eric qui lui succéda au royaume, & Mathilde qui épousa Albert marquis de Brandebourg.

CXII. Eric VII. du nom succéde au roi Christophe. *an.* 1258. *Meurs. l. ij. p.* 41.

Le jeune roi Eric laissa à la reine Marguerite sa mere la régence de ses états : elle les gouverna avec beaucoup de prudence, & dès la premiere année de son gouvernement, elle fut obligée de faire la guerre à Jarimar prince de Rugen, qui, à la sollicitation du Pape, avoit pris les armes pour délivrer Erland archevêque de Lunden. Jarimar fit descente dans la Zélande. La Reine fit marcher ses troupes contre lui. Il se donna un grand combat à Nestwede, où les Danois perdirent dix mille hommes. Jarimar profita de sa victoire, prit & brûla plusieurs villages, s'empara d'Hafnie ou Copenhague, & en rasa la citadelle. L'Evêque de Roschild étant rentré en Danemarck, renouvella l'interdit, & empêcha qu'on ne donnât la sépulture ecclésiastique aux Danois qui étoient morts dans le combat contre le Prince de Rugen. Ce Prince, après avoir désolé la Zélande, passa dans l'isle de Bomholm, & y commit les mêmes ravages. Comme il s'en retournoit victorieux dans l'isle de Rugen, il fut honteusement mis à mort par la main d'une femme, qui lui enfonça un poignard dans l'aine.

La reine Margueritte délivrée de cet ennemi, fit couronner le roi Eric son fils au commencement de l'année 1259. dans une grande assemblée, où il fut résolu, pour la tranquilité du royaume, de remettre

mettre en liberté l'Archevêque de Lunden ; mais ce Prélat ne voulut point rentrer dans son diocèse, ni entendre à aucune condition de paix, que le pape Alexandre IV. n'eût pris connoissance de son affaire. Il se retira donc en Suede, d'où il écrivit au Pape des lettres d'accusations contre le jeune Roi. Ce Prince rendit de même la liberté aux deux autres Prélats, qui ne témoignerent pas moins d'animosité contre lui, que celui de Lunden. Après la mort d'Alexandre IV. arrivée en 1261. le Roi tâcha de gagner le pape Urbain IV. qui lui succéda. Il lui écrivit des lettres très-pressantes, 1261. le priant de rendre à son royaume la paix, qui étoit troublée par trois évêques, dont il lui faisoit la peinture comme de brouillons & infideles à leur Roi. Il demandoit au Pape d'éloigner l'Archevêque de son diocèse, lui promettant, en reconnoissance de ce bienfait, toute sorte de soumissions.

Urbain informé du vrai caractere d'Erland, lui écrivit sérieusement qu'il eût à abdiquer l'archevêché de Lunden ; qu'il savoit qu'il avoit ruiné son église par son avarice & son ambition, & en avoit réduit les revenus à très-peu de choses ; qu'il avoit manqué au serment de fidélité qu'il avoit fait à son Roi, & lui avoit suscité des ennemis au dedans & au dehors ; qu'il avoit refusé de le couronner, & avoit soumis à l'excommunication & à l'interdit tous ceux qui l'avoient couronné, & lui avoient donné conseil ou aide, & enfin qu'il avoit publiquement témoigné sa joie de la prise du roi Eric & de la Reine sa mere, qui avoient été pris dans un combat donné peu auparavant entre lui, Eric roi de Danemarck, & Eric son cousin, qui répétoit le duché de Slefwick, qu'il prétendoit lui devoir appartenir depuis la mort de Valdemare son frere.

CXIII. Un Légat envoyé en Danemarck augmente les troubles. *an.* 1265. *Meurs. l. ij p.* 44. 45.

Pendant ces négociations, le pape Urbain IV. étant mort en 1264. & Clément IV. lui ayant succédé, Erland archevêque de Lunden se rendit à Rome pour plaider sa cause en sa présence, & le mettre dans ses intérêts. Le pape Urbain avoit envoyé, peu de tems avant sa mort, un Légat en Danemarck, pour y rétablir la paix. Le Légat fut fort bien reçu par le roi Eric, & par la reine Marguerite sa mere, & s'étant fait instruire de la cause de la brouillerie, il promit au Roi de ne prendre aucun parti que celui de l'équité. Toute-fois il oublia bientôt sa promesse, & indiqua une assemblée à Slefwick, où il cita le Roi & la Reine. Le Roi indigné se plaignit qu'on voulût l'obliger à comparoître en un lieu qui lui étoit à bon droit suspect, où il avoit été arrêté par trahison avec la Reine sa mere, & où Eric son oncle avoit été mis à mort ; qu'il en appelloit au Pape, & protestoit de nullité contre tout ce qu'il feroit.

Le Légat aussi-tôt partit de Slefwick, alla à Lubeck, & en la compagnie des Evêques de Rofchild, de Ripe, de Slefwick, & de l'Archevêque de Lunden lui-même, qui ayant appris l'arrivée du Legat, avoit changé de résolution, excommunia le Roi & tous ceux qui avoient refusé de se trouver à l'assemblée de Slefwick ; mit en interdit tout le diocèse de Burglam, à cause du meurtre commis en la personne de l'évêque Olaüs, ordonna à l'Evêque de Lubeck, de dénoncer excommuniés dans tout son diocèse le roi Eric, la reine Marguerite sa mere, & tous les ecclésiastiques qui leur adhéroient, comme coupables du violement de l'interdit. Après cela le Légat reprit le chemin de Rome, & avec lui l'archevêque Erland, auteur de tous ces troubles.

Sa retraite rendit la paix au royaume. Elle ne fut troublée qu'en 1270. par une irruption des peuples de Novogrod, de Lithuanie, de Moscovie, de Semigalle dans l'Estonie. Le roi Eric envoya contr'eux le général Mathias avec une bonne armée ; il livra bataille aux ennemis, les défit, les mit en déroute ; mais comme il les poursuivoit avec trop peu de précaution, il fut tué, & sa mort modéra la joie de sa victoire.

CXIV. Guerre du Roi de Danemarck contre Eric duc de Slefwick. *ann.* 1271. *Meurs. l. ij. p.* 44. 45.

L'année suivante le Roi de Danemarck entra en guerre avec Eric son cousin duc de Slefwick. Il avoit contre lui plusieurs sujets de mécontentement. Il se plaignoit que le duc Eric traitoit trop durement ses sujets ; qu'il leur refusoit la justice ; qu'il n'avoit pas voulu obéir à la citation qui lui avoit été faite de comparoître en sa présence ; qu'il empiétoit au-delà des limites de ses états. Le roi Eric entra donc dans le duché de Slefwick, y prit plusieurs places, & se rendit maître de la plus grande partie de cette province, sans que personne s'opposât à ses progrès. Le duc Eric étant mort l'année suivante 1272. le Roi
1272. de Danemarck se chargea de la tutelle des trois fils qu'il avoit laissé ; savoir, Abel, Eric & Valdemare. Les comtes d'Holface, proches parens des pupilles, s'en offenserent, & firent la guerre au Roi de Danemarck, prétendant que cette tutelle les regardoit. Le roi Eric, pour les satisfaire, promit de remettre le gouvernement du duché de Slefwick au fils aîné du duc Eric ; cette promesse désarma les deux Comtes.

L'Archevêque de Lunden causoit toujours du trouble dans le
1274. royaume. Le pape Grégoire X. ayant convoqué un concile à Lyon en 1274. le Roi de Danemarck y envoya des députés pour prier le Pape de terminer ses différends avec l'archevêque Erland. Les députés lui rapporterent que l'intention du Pape étoit qu'il rendît ses bonnes graces à l'Archevêque, & qu'il lui donnât pour indemnité quinze mille marcs d'argent. Le Roi ne fut pas

dans la peine d'exécuter ce jugement, Erland mourut en France, étant en chemin pour retourner en Danemarck. Après cela on convoqua une assemblée générale des évêques, dans laquelle on leva l'interdit qui avoit duré pendant neuf ans sur tout le royaume, & on accorda une décime de six ans pour faire la guerre aux Sarrazins. 1275.

CXV. Guerre du Roi de Danemarck contre Valdemare duc de Slesvick. an. 1283. & suiv.

Nous parlerons bientôt de la guerre de Suede, où le Roi de Danemarck eut beaucoup de part en 1283. Ce Prince fut obligé de prendre les armes contre Valdemare son cousin duc de Slesvick, qui prétendoit qu'outre le duché de Slesvick qu'il possédoit, le Roi de Danemarck devoit lui restituer d'autres terres qui lui appartenoient par droit de succession paternelle. Jacques comte de Hallandie avoit de pareilles prétentions. Le roi Eric qui venoit de perdre la reine Marguerite sa mere, qui lui avoit aidé à gouverner son royaume pendant vingt-trois ans, crut devoir prévenir une guerre intestine, en donnant satisfaction à ces deux Princes. Il donna à Valdemare la Cimbrie méridionale, ou la partie méridionale du Danemarck, & à Jacques la Hallandie, l'une & l'autre, à charge d'hommage; mais Valdemare refusa de recevoir la Hallandie à titre de fief, & prétendit qu'elle étoit à lui par droit d'héritage. Le roi Eric sachant qu'il étoit prêt de se retirer en Norwege, & de prendre les armes, le prevint & l'enferma dans la forteresse de Seburge. Il y demeura en prison pendant quelques mois, & par l'intervention de quelques princes, il obtint enfin sa liberté, à ces conditions: qu'il rendroit au Roi l'Alsie & quelques autres places dont il s'étoit emparé dans le duché de Slesvick; qu'il n'entreroit dans aucun parti contraire aux intérêts du Roi; qu'au contraire, il le serviroit dans toutes ses guerres, & se trouveroit aux états, quand il y seroit appellé; que s'il arrivoit quelque différend entre le Roi & lui, il en remettroit la décision à l'assemblée des grands du royaume, qui en jugeroient selon les loix du pays. Il donna ces conditions par écrit, les scella de son sceau & des sceaux des princes qui lui avoient ménagé cette paix avec le Roi.

CXVI. Mort d'Eric VII. roi de Danemarck. Eric VIII. lui succéde. an. 1286. *Meurs. l. ij. p. 48.*

Eric avoit lieu de se promettre une paix solide, lorsque neuf des principaux seigneurs de Danemarck conspirerent contre lui. Ils attendirent qu'il vînt dans la Cimbrie septentrionale, ou dans la partie septentrionale du Danemarck, où il avoit accoutumé d'aller tous les ans en certaine saison rendre la justice. Ils allerent masqués pendant la nuit pour n'être pas reconnus, à Finderupe hors de la ville de Vibourg, où le Roi dormoit accablé de sommeil & de lassitude au retour de la chasse. Rannon son chambellan & son conseiller le trahit, & introduisit les conjurés. Ils lui don-

nerent cinquante six, ou même soixante & dix coups de poignard, comme d'autres le racontent : il fut ainsi massacré le 22 de novembre 1286. âgé de trente-sept ans, & après vingt-sept ans de régne. Les assassins se retirerent en Norwege auprès du roi Haquin qui les reçut dans la forteresse de Congel. Eric avoit épousé Agnès de Brandebourg, dont il eut cinq enfans; savoir, 1°. Eric surnommé Menvide & le pieux qui lui succéda; 2°. Valdemare qui mourut en bas âge dans la cour de son ayeul le Duc de Brandebourg; 3°. Christophe II. du nom, qui régna aussi en Danemarck; 4°. Marthe qui épousa Birgere roi de Suede; & 5°. Marguerite qui fut femme de Nicolas prince de la Werle.

CXVII. Affaires de Suede. Guerre contre Magnus roi de Suede, & son frere Valdemare. *ann.* 1277. *Murs. l. ij. p. 45. Joh Mag. l. xx. c. 1. 2.*

En Suede nous avons vu ci-devant la défaite du roi Valdemare par Magnus son frere, qui demeura seul roi de Suede en 1277. Eric roi de Danemarck avoit prit le partit de Magnus contre Valdemare, & avoit beaucoup contribué à l'heureux succès de ses armes, par les troupes qu'il lui avoit fournies, moyennant six mille marcs d'argent que Magnus lui avoit promis. Cette somme n'avoit pas été fidellement payée, & après la guerre les troupes de Danemarck mécontentes avoient pillé à leur retour quelques villages de Suede. On disoit de plus que Magnus, pour se dispenser de satisfaire à ses promesses, disoit que le Roi de Danemarck n'avoit pas fourni le nombre de troupes dont on étoit convenu, & qu'il devoit, avant que d'exiger le payement, rendre au Roi de Suede la Schoningue & la Hallandie qui faisoient partie du royaume de Suede. Il n'en fallut pas davantage pour allumer la guerre entre les deux Rois.

Magnus commença les hostilités, & entra le premier dans la Scanie, où il fit de grands dégâts, mais le général Uffon, qu'Eric y avoit envoyé, le repoussa, & l'obligea de sortir de ce pays. En même tems le Roi de Danemarck envoya proposer à Valdemare frere de Magnus de faire alliance avec lui; lui promettant de le rétablir sur le trône de Suede, s'il vouloit prendre son parti dans cette guerre. Valdemare ne délibéra pas sur une proposition si avantageuse, il déclara la guerre à son frere, & commença les hostilités sur ses terres, y mettant tout à feu & à sang. Magnus fit marcher contre lui Uffon général de son armée, qui le mit en fuite & le défit, de même que les Danois qui étoient venus à son secours. Les généraux de ces derniers furent faits prisonniers, & les Suédois leurs permirent, de même qu'aux autres prisonniers, sur leur parole, de retourner en Danemarck, sous la promesse de revenir l'année suivante comme prisonniers en la ville de Suderkoping. Après ce mauvais succès Valdemare passa en Danemarck, & se joignit au roi Eric, qui lui

donna de bonnes troupes, avec lesquelles il passa dans la Gothie occidentale, dont il s'empara, & qu'il ravagea sans que Magnus s'en mit en peine; disant que ce pays étoit à Valdemare, & qu'il étoit maître d'y faire tout le mal qu'il voudroit. Mais les grands du royaume persuaderent au roi Magnus d'arrêter le cours de ces désordres, en payant au Roi de Danemarck ce qu'il répétoit pour le payement de ses troupes, & en lui rendant les terres qu'il prétendoit lui appartenir; ce qui ayant été exécuté, la paix fut rétablie entre les deux Rois.

CXVIII. Le Roi de Suede reçoit à sa cour des seigneurs Danois. *an. 1279. 1280. Johan. Mag. l. xx. c. 3. 4. &c.*

Magnus songea alors à régler ses affaires du dedans de son royaume, & à former un corps de soldats toujours prêts à marcher contre ses ennemis. Il attira à son service par de grosses payes des soldats de toutes nations, Allemands, Danois & autres, qui, par leurs complaisances & leurs politesses, auxquelles les Suédois ne sont pas accoutumés, gagnerent bientôt la confiance & l'amitié du Roi; car la noblesse Suédoise est d'un caractere de franchise, de liberté & de gravité, qui l'éloigne de ces flatteries dont les princes sont bien aises qu'on use envers eux. Le roi Magnus donna sa confiance & honora de sa familiarité un seigneur Danois nommé Pierre Porte, à qui il confia le gouvernement d'une de ses principales forteresses; ayant demandé au Roi qu'il lui plût y venir passer quelques jours pour se délasser. Le Roi sans s'en défier, s'y rendit peu accompagné; mais comme il étoit à table dans la joie, Pierre l'arrêta, & l'obligea de lui promettre de payer les sommes promises auparavant aux soldats Danois, & de s'engager par serment à ne conserver aucun ressentiment de cette insulte. Magnus tint sa parole, & ne diminua rien de la confiance qu'il avoit jusqu'alors témoignée à ce Seigneur.

Il en usa de même envers un autre Danois, nommé Ingemare, à qui il fit épouser Hélene sa proche parente, & lui donna pour dot de si grandes sommes, qu'il causa de la jalousie à la noblesse du pays. La famille des Folcunges, une des premieres de Suede, s'en plaignit au Roi même, & lui représenta qu'il avoit dans son royaume une noblesse qu'il lui étoit toute dévouée, & qu'il sembloit négliger, pendant qu'il combloit de biens & d'honneurs les étrangers, plus accoutumés à flatter & à ramper que les Suédois. Le Roi se sentit offensé de ces discours, & les Folcunges attendirent l'occasion de se venger de son indifférence. Ils la trouverent bientôt. Ingemare étant venu avec la reine Helvige dans la ville de Scara en Ostrogothie, & ayant prit son logement dans la maison du comte Gerard, qui depuis peu étoit venu d'Holsace, les Folcunges forcerent la maison, arrêterent Ingemare, & le massacrerent sur la place; ils prirent le comte Gerard & le mirent en prison dans

la forteresse d'Impsebourg; la Reine se sauva dans un monastere de dominiquains qui étoit au voisinage; après cela les Folcunges prirent les armes, assiégerent le château de Jencoping, firent venir au milieu d'eux le prince Valdemare, ci-devant Roi de Suede.

Ces nouvelles jetterent le roi Magnus dans une grande consternation. Mais les Danois qu'il avoit auprès de lui, lui conseil-
1280. lerent de ramener les Folcunges par de belles paroles, les remerciant de l'avoir délivré de ses plus dangereux ennemis, & les invitant à le venir trouver à Scara. Ces Seigneurs donnerent aisément dans ce piége, & commencerent à congédier leurs troupes, & à mettre le comte Gerard en liberté; puis s'étant rendus à Scara, le Roi les fit aussi-tôt arrêter & mener à Holma ou Stockholm, où leurs trois principaux chefs furent décapités. Ainsi la famille de Folcunges, ci-devant si puissante, qu'elle faisoit ombrage aux Rois mêmes, fut presque anéantie.

CXIX. Réconciliation du Roi de Danemarck avec celui de Suede. *an.* 1280. *Meurs. l. ij. p.* 46. *Johan. Mag. l. xx. c.* 5.

Après cela le roi Magnus eut une entrevue avec le Roi de Danemarck sur les confins de Vestrogothie & de la Schoningue. Les deux Rois y parurent avec leur principale noblesse, qui s'y exerça, à la maniere de ce tems-là, à des tournois, & autres exercices militaires. Les deux Rois y terminerent leurs différends. La somme de six mille marcs qui étoit redue au Roi de Danemarck pour la solde de ses troupes, fut réduite à deux mille, & le roi Eric fit tant par ses prieres, qu'il réconcilia de nouveau le prince Valdemare avec le roi Magnus, à condition que Valdemare se contenteroit de son patrimoine, & viveroit en homme privé; mais cette réconciliation de Valdemare ne fut point agréée par les grands de Suede, qui firent sur cela leurs remontrances au roi Magnus, & le prierent de faire sûrement garder Valdemare jusqu'à la fin de sa vie, en lui donnant des gens pour le servir suivant sa naissance. Cette remontrance fut donnée en 1285. mais Magnus, qui étoit naturellement bon & clément, ne la mit en exécution que trois ans après; lorsqu'il vit que Valdemare son frere ne donnoit aucune marque de conversion ni de repentance, il l'enferma dans le château de Nicope.

CXX. Mort de Magnus roi de Suede & de Norwege. *ann.* 1290. *Joh. Mag. l. xx. c.* 9.

La paix étant ainsi rétablie dans ses états, Magnus s'appliqua aux œuvres de piété, & fonda divers couvens & diverses églises; & pour assurer le royaume à sa postérité, il fit reconnoître pour héritier de sa couronne son fils Birger, dans une assemblée solemnelle tenue à Schening l'an 1282. il lui fit aussi épouser la fille d'Eric dernier Roi de Danemarck, & donna sa fille Ingeburge à Eric roi de Danemarck. Par ces alliances il affermissoit sa domination, & procuroit une paix durable à la Suede. Il mourut dans l'isle de

Wisingue l'an 1290. & son corps fut porté au couvent des Franciscains à Stockholm. Il fut fort regretté de ses peuples & de sa noblesse, qui perdoit en lui un pere plutôt qu'un Roi. Il laissa le gouvernement de son royaume à un seigneur nommé Turgille, en attendant que son fils Birger fut en état de le gouverner par lui-même.

En Pologne, après la mort de Boleslas le chaste, Leskon surnommé le noir, fils adoptif de Boleslas, lui succéda en 1279. Les grands & les prélats du royaume avoient priés instamment la reine douairiere Kinga, dont ils connoissoient la piété & la sagesse, de prendre le gouvernement de l'état avec Leskon; mais elle ne put s'y résoudre, & se retira, accompagnée de sa sœur Johelet Duchesse de Calissie, au monastere de Sandecz, où elle passa le reste de ses jours dans les exercices de la plus haute perfection.

CXXI. Affaires de Pologne, de Boheme, &c. an. 1279. Dlugos. l. vij. p. 817. & seq.

Le duc Leskon ne demeura pas longtems paisible possesseur de ses duchés de Cracovie, de Sandomir & de Lublin, sans y être troublé par les princes de Russie, qui lui vinrent faire la guerre avec une grosse armée composée de Tartares, de Lithuaniens, de Russiens & de Jaczwingiens, qui, partagée en trois corps, vint fondre sur le duché de Lublin au fort de l'hiver, & y commit toute sorte d'hostilités. Delà ils entrerent dans le duché de Sandomir, passant la Vistule sur la glace, & vinrent assiéger la ville de Sandomir; comme ils y trouverent plus de résistance qu'ils ne croyoient, ils se mirent à piller & à brûler tous les environs. Alors un petit corps d'armée de Polonois, commandé par Warzi castellan de Cracovie, & par quelques autres Palatins, vint leur livrer bataille un vendredi troisieme février, & malgré l'inégalité du nombre de la part des Polonois, les Russiens furent renversés & mis en déroute : les Tartares firent quelque résistance, mais ils furent de même obligés de prendre la fuite. On tua huit mille hommes, on en prit deux mille, & on emporta sept drapeaux.

1280.

Le duc Leskon étoit d'un autre côté avec ses troupes, ayant appris le succès de cette premiere bataille, il marcha à la tête de trente mille cavaliers & de deux mille piétons, & pénétra dans les terres des Russiens jusqu'à la ville de Léopol, sans que personne osa lui résister; il fit un très-grand butin, tua cinq mille hommes, & emmena quatre mille captifs. Tel fut le succès de cette guerre.

Quelque tems après Henri duc de Wratislau, ayant arrêté, par une insigne trahison, quelques seigneurs, entr'autres Przemizlas duc de la grande Pologne, & frere du duc Leskon. Ce Prince prit les armes pour venger l'injure faite à son frere, & aidé des peuples

1281.

qui venoit de Hongrie, avec une assez bonne armée composée de Hongrois & de Comains. Le combat se donna le 2 d'août. Conrade y fut battu & mis en fuite : il se retira en Masovie, & abandonna les duchés de Sandomir & de Lublin. Leskon rentra victorieux à Cracovie, récompensa libéralement les Hongrois & les Comains ses bienfaiteurs, & usa modestement de sa victoire, pardonna aux seigneurs rebelles. Pour les soldats Allemands, dont il avoit éprouvé la fidélité dans cette périlleuse circonstance, il leur confia pour toujours la garde de Cracovie, au grand regret des seigneurs & des soldats Polonois, & voulut même dans la suite prendre leurs habits, porter la chevelure comme eux, & vivre à leur maniere.

CXXVI. Guerre du duc Leskon le noir contre le Duc de Masovie. *an.* 1287. *Dlugoss. l. vij. p.* 844.

Quelques années après, c'est-à-dire, en 1287. Leskon le noir, sous prétexte de venger l'insulte qui lui avoit été faite par les Lithuaniens, les Prussiens & les Samogitains, qui avoient brûlé & saccagé sa ville de Dobrzin, ramassa une grosse armée, & ordonna à tous ses vassaux de marcher ; & comme s'il eut été question d'une guerre générale contre les infideles, il prit la croix de la main du Légat, & la fit prendre à tous ses soldats ; puis, au lieu de marcher contre les infideles, il se jetta sur les terres du Duc de Masovie, & y fit des ravages horribles ; le Duc de Masovie, qui ne s'attendoit à rien moins, ne paroissant pas même en campagne. Il revint à Cracovie, chargé de riches dépouilles ; mais il perdit beaucoup de ses gens, qui se noyerent au passage des rivieres.

Il semble que Dieu punit sa mauvaise foi, en permettant que la même année les Tartares fissent irruption dans la Pologne. Ils y entrerent, malgré le grand froid & les neiges, le 11 de décembre 1287. & y commirent tous les désordres que la barbarie & la haine du nom chrétien leur purent inspirer : ils attaquerent sans succès la ville de Sandomir, & se présenterent la veille de Noël devant Cracovie : ils en firent le siege, & après quelques jours se retirerent avec de grands cris, & se répandirent dans les villages & les bourgades qu'ils ravagerent. Le duc Leskon, ne trouvant dans ses troupes ni résolution, ni fidélité, n'osa se hasarder à les combattre. Il se retira en Hongrie avec sa femme & quelques seigneurs qui lui étoient demeurés attachés. Ainsi les Tartares demeurerent maîtres du plat pays, & y firent tous les ravages qu'ils voulurent, sans craindre la moindre résistance : ils se rassemblerent à Wlodimire, où ils partagerent leur butin. On y compta jusqu'à vingt-un mille tant de jeunes filles que de jeunes garçons, d'où l'on peut juger du grand nombre des autres captifs.

L'année ſuivante Leskon le noir, toujours irrité contre ſon frere le Duc de Maſovie, envoya contre lui Mathieu palatin de Siradie, dont les terres avoient moins ſouffertes de l'irruption des Tartares. Ce Seigneur exécuta les ordres du Duc, & mit tout à feu & à ſang dans la Maſovie. Au retour, comme il marchoit en aſſez mauvais ordre, chargé de butins, Conrade duc de Maſovie fondit ſur lui le 25 de juin 1288. & mit ſa troupe en déroute. Le palatin Mathieu avec quelques-uns des ſiens s'étant mis en défenſe, fut tué, combattant vaillamment; & ainſi le duc Conrade non-ſeulement recouvra ce qu'on avoit enlevé de ſon pays, il profita encore des armes & des dépouilles des vaincus.

CXXVII. Mort du duc Leskon; Henri IV. duc de Wratiſlau lui ſuccéde. *an.* 1289. *Dlugoſ. l. vij. p.* 851.

Tant de mauvais ſuccès arrivés coup ſur coup au duc Leskon depuis trois ou quatre ans, le jetterent dans le chagrin, & lui cauſerent enfin la maladie dont il mourut le dernier jour de novembre 1289. & comme il ne laiſſoit point d'enfans de ſa femme Grifine, les barons & les prélats du pays s'aſſemblerent à Sandomir, & choiſirent, pour lui ſuccéder, Boleſlas duc de Maſovie, ſans faire mention de Conrade ſon frere, auſſi duc de Maſovie, qui avoit fait tant de maux à leur pays, & dont ils redoutoient la vengeance pour les ravages qu'eux-mêmes avoient faits en Maſovie. Ils firent donc venir Boleſlas de Maſovie, & le conduiſirent à Cracovie; mais les bourgeois de cette ville, craignant que Conrade duc de Maſovie ne leur fit la guerre par reſſentiment de ce qu'on ne l'avoit pas élu en la place de Leskon, appellerent Henri duc de Wratiſlau, &, par le moyen des bouchers, l'introduiſirent dans leur ville. Boleſlas fut obligé d'en ſortir avec indignation, diſant que, puiſqu'on l'avoit appellé à une guerre certaine, au lieu d'un duché qu'on lui avoit promis, il ſe retiroit dans ſon pays. Ainſi Henri fut reconnu d'un commun conſentement, pour Duc de Cracovie, de Sandomir & de Lublin.



LIVRE CXXIV.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Depuis l'an 1240. jusqu'en 1260.

I. Différend entre le pape Grégoire IX. & l'empereur Frideric II. *ann.* 1239. *Ric. de S. Germ. p.* 1031. *Pet. de Vineis. l. j. ep.* 19. *&c.*

Nous avons vu ci-devant l'excommunication portée par le pape Grégoire IX. contre l'empereur Frideric II. le jeudi saint 24 de mars 1239. & les réponses que l'empereur Frideric fit aux reproches du Pape. La guerre étant ainsi déclarée entre les deux puissances, la spirituelle & la temporelle, l'Empereur fit publier au mois de juin 1239. dans l'étendue de son royaume de Sicile, les articles suivans : Les freres prêcheurs & les mineurs originaires des lieux rebelles de Lombardie, seront chassés du royaume, & on veillera sur les autres, de peur qu'ils n'entreprennent quelque chose contre l'Empereur ; on en usera de même envers les autres réguliers ; on levera sur les églises cathédrales, sur les chapitres & sur les monasteres des subsides pour l'Empereur ; les moines & les ecclésiastiques, qui sont en cour de Rome, en reviendront, sous peine de la confiscation de leurs biens ; les biens & les bénéfices que les étrangers possédent dans le royaume de Sicile, seront aussi confisqués ; on ne permettra à personne d'aller en cour de Rome, ni d'en revenir, sans ordre de la cour impériale ; on empêchera que personne n'apporte des lettres du Pape contre l'Empereur ; quiconque en sera trouvé porteur, sera pendu. C'est que le Pape avoit envoyé des lettres par des religieux mendians & par d'autres religieux, pour faire observer en Sicile l'excommunication & l'interdit publié contre Frideric ; & l'Empereur ordonna au Gouverneur de ce royaume de condamner au feu toute personne quelle qu'elle soit, qui aura reçu ou présenté, ou exécuté de tels ordres. L'Empereur maltraita en particulier les moines du Mont-Cassin, comme trop attachés au Pape, fit mettre des gardes à l'abbaye, la chargea d'impositions, & n'y laissa que huit moines pour y célébrer l'office divin.

II. Translation de la sainte couronne à Paris. *an.* 1238. 1239.

Baudouin II. de Courtenay empereur de Constantinople étoit alors en France, où il assembloit tout ce qu'il pouvoit de croisés pour passer la mer, & rétablir les affaires de son empire. Il avoit engagé au roi S. Louis son comté de Namur, pour cinquante mille

livres parisis. Il pria aussi le S. Roi d'accepter en pur don la sainte couronne d'épines, craignant que, s'il lui parloit d'argent, il ne fit conscience d'acheter une telle relique. Louis rendit de grandes actions de graces à Baudouin, & accepta son présent. Aussi-tôt il fit partir pour Constantinople deux freres prêcheurs pour l'exécution de l'affaire; & l'empereur Baudouin envoya avec eux un député chargé de livrer la sainte couronne aux envoyés du Roi.

Du Cange. hist. de Constantinople. l. iv. n. 15. hist. suscept. coron. spin. Du Chesne. t. V. p. 409.

Mais les Barons de Constantinople, pressés d'une extrême nécessité, avoient engagé la relique aux Vénitiens pour une grande somme d'argent, à condition que, si, dans la S. Gervais, c'est-à-dire, le 19 de juin 1238. elle n'étoit retirée, elle demeureroit aux Vénitiens, l'engagement étant dès-lors converti en vente. Les Barons ayant lu les lettres de l'Empereur, convinrent avec les Vénitiens, que les envoyés du roi S. Louis porteroient la relique à Venise avec des ambassadeurs de l'empire & des premiers de la république de Venise. Ils s'embarquerent vers Noël, dans la saison la moins propre à la navigation, & néanmoins ils arriverent heureusement à Venise. La relique fut mise en dépôt au trésor de la chapelle de S. Marc, & un des freres prêcheurs y fut laissé pour la garder; l'autre de ces religieux revint promptement trouver le Roi & la Reine, pour leur raconter l'état de cette affaire.

Le Roi & l'empereur Baudouin envoyerent aussi-tôt à Venise, pour retirer la relique. Ils trouverent en cette ville des marchands François, qui, sur l'ordre du Roi, offrirent tout l'argent qu'on désiroit. La relique fut donc remise aux ambassadeurs, qui, après en avoir examiné la caisse & reconnu les sceaux, se mirent en chemin, & arriverent heureusement à Troyes en Champagne. Le Roi en étant averti, vint promptement, accompagné de la Reine sa mere, de ses freres, de Gautier archevêque de Sens, de Bernard évêque d'Auxerre, & de quelques autres seigneurs. Ils rencontrerent la relique à Ville-Neuve-l'Evêque près de Sens. On ouvrit la caisse de bois, & on vérifia les sceaux des seigneurs François & du Duc de Venise, apposés sur la chasse d'argent, dans laquelle on trouva un vase d'or contenant la sainte couronne. On la fit voir au Roi & à tous les assistans, qui fondoient en larmes de joie.

C'étoit le jour de S. Laurent 10 d'août 1239. Le lendemain la relique fut portée à Sens. A l'entrée de la ville le roi S. Louis & Robert d'Artois l'aîné de ses freres, la prirent sur leurs épaules, & la porterent, nuds pieds & en chemise, jusqu'à l'église métropolitaine, au milieu de tout le clergé de la ville, qui étoit venu au-devant en procession. Le lendemain le Roi partit pour Paris; la relique y fut reçue huit jours après dans l'abbaye de S. Antoine,

où plusieurs prélats revêtus pontificalemant la firent voir à tout le peuple ; puis le Roi & le Comte d'Artois, nuds pieds & en chemise la porterent sur leurs épaules jusqu'à l'église cathédrale de Notre-Dame, & delà au palais, où elle fut déposée dans la chapelle royale, qui portoit alors le nom de S. Nicolas ; mais quelques années après le Roi ayant encore reçu de Constantinople une partie considérable de la vraie croix, & plusieurs autres reliques, fit bâtir la Ste. Chapelle que nous voyons aujourd'hui, où il fonda un chapitre.

III. Concile de Tours. *an.* 1239. *t. XI. concil. p.* 565.

En cette année 1239. Juhel archevêque de Tours tint un concile provincial, où il publia treize articles de réformation. Dans chaque paroisse il y aura trois hommes, clercs ou laïcs, députés pour rendre compte à l'Evêque ou à l'Archidiacre, quand ils seront interrogés, des scandales contre la foi & les bonnes mœurs. Les sacremens seront administrés *gratis* ; mais sans préjudice des pieuses coutumes. Les curés n'excommunieront point leurs paroissiens de leur autorité ; autrement leur sentence sera nulle. Les archidiacres & autres juges ecclésiastiques exerceront leur jurisdiction en personne, & non par procureurs, sous peine de nullité. On ne prononcera point d'excommunication générale contre ceux qui communiquent avec les excommuniés, pour éviter le péril des ames. Les clercs n'auront point de femmes pour les servir dans leurs maisons, ni les moines dans leurs prieurés champêtres. Defense aux ecclésiastiques de rien laisser par testament à leurs bâtards ou à leurs concubines.

IV. Manichéens brûlés en Champagne. *ann.* 1239. *Alberic.*

Les Manichéens, malgré toutes les recherches qu'on faisoit contr'eux, se multiplioient dans presque toutes les provinces. On en fit brûler à Monthemé diocèse de Châlons-sur-Marne, le 13 de mai 1239. cent quatre-vingt-trois, en présence du Roi de Navarre & des barons du pays, de l'Archevêque de Reims & de dix-sept évêques, & d'un nombre presqu'infini de personnes. Alberic dit qu'il s'y trouva bien cent mille personnes. Il y avoit entre ces hérétiques une vieille de grande réputation, qu'ils nommoient l'abbesse, & dont l'exécution fut différée, parce qu'elle promit d'en découvrir encore une grande quantité. Frere Robert dominiquain, qui poursuivoit la condamnation de ces hérétiques, avoit été autrefois de leur secte, & les connoissoit parfaitement, même à leur langage & à leurs gestes. Il en découvrit un grand nombre en Flandres, & les faisoit brûler sans miséricorde ; mais comme il poussoit les choses à l'excès, & que sa vie étoit très-déréglée, le Pape lui ôta la commission d'inquisiteur, & il fut ensuite condamné à une prison perpétuelle.

Matth. Paris. an. 1238.

V. Suite de l'ex-

Malgré l'excommunication publiée contre l'empereur Frideric II.

ce Prince continuoit à assister à la messe & aux divins offices, & il trouvoit des ecclésiastiques qui les célébroient en sa présence. Le pape Grégoire IX. s'en plaignit amérement à S. Louis roi de France, & aux princes & aux prélats d'Allemagne, défendant à ces derniers & aux fideles d'Allemagne, de donner aucuns secours à Frideric, sous peine d'excommunication; mais les prélats d'Allemagne furent peu touchés de ses menaces, & le prierent de ne les point contraindre de publier ses censures contre l'Empereur, & de songer au contraire à faire la paix avec lui, pour appaiser le scandale excité dans l'église. Berthold archevêque d'Aquilée communiqua publiquement avec l'Empereur aux divins offices, au baiser, à la table; de quoi le Pape lui fit de grands reproches, lui promettant toute-fois l'absolution, s'il venoit en sa présence. Il lui accordoit, disoit-il, cette grace, en considération de Bela roi de Hongrie & de Coloman son frere, neveux de Berthold.

communication portée contre l'empereur Frideric II. *ann.* 1239. 1240. *t. XI. concil. p.* 366. *Grég. IX. l.* ix. *n.* 13. *Matth. Paris. p.* 463. *Albert Stad. an.* 1239. 1240.

Ughel. Ital. Sacr. t. V. p. 88.

Les chevaliers Teutoniques prirent aussi le parti de l'Empereur; & le Pape les menaça, s'ils y persistoient, de révoquer tous leurs priviléges. L'Empereur étoit cependant en Toscane, où il célébra à Pise la fête de Noël en grande solemnité, & assista aux divins offices dans la grande église, sans avoir égard à l'excommunication portée contre lui, & confirmée encore par le Pape cette année à Rome le 18 de novembre, & sans que les ecclésiastiques se missent en peine d'observer l'interdit prononcé contre les lieux où il se trouveroit.

Grég. IX. l. xiij. ep. 74.

VI.
Frere Elie est déposé du généralat des Franciscains.
an. 1239. *Vading. Ric. de S. Germ.*

On a déja remarqué que frere Elie général des freres mineurs avoit été accusé plus d'une fois d'introduire le relâchement dans son ordre, & avoit même été déposé du généralat. Il avoit été rétabli dans cette charge dès l'an 1236. & continuoit d'agir dans le même esprit, soutenant qu'il y avoit peu de personnes capables de soutenir à la lettre l'observance de S. François. Il avoit un grand parti tant dans son ordre, que parmi les puissances ecclésiastiques & séculieres; mais les zélateurs de l'observance réguliere, ayant à leur tête un nommé frere Cezaire de Spire, lui résistoient courageusement. Elie craignant une nouvelle déposition, alla à Rome, & prévint le pape Grégoire IX. à qui il dit: Nous avons quelques freres simples & ignorans, qui ne laissent pas d'être en grande estime, comme ayant été disciples de S. François, & étant fort attachés à leur propre sentiment, se répandent de côté & d'autre, & comme s'ils n'avoient point de supérieur, ils se donnent la liberté d'enseigner des pratiques singulieres, au préjudice de la religion. Le Pape donna à frere Elie un ample pouvoir de réprimer ces séditieux; & étant revenu à Assise, il commença à les persé-

cuter, à les exiler, à en mettre quelques-uns en prison, entr'autres frere Cezaire, à qui il mit les fers aux pieds & aux mains; ensuite on lui ôta les fers; mais il demeura enfermé pendant les années 1237. & 1238. Au commencement de l'an 1239. ayant trouvé sa prison ouverte, il sortit pour prendre un peu d'air pendant un très-grand froid. Le frere Lai qui le gardoit, croyant qu'il vouloit s'enfuir, courut sur lui avec un bâton, & lui frappa si rudement sur la tête, qu'il en mourut sur la place.

Matth. Paris. an. 1239. p. 465.

Le Pape ayant appris cet accident, & voyant qu'Elie l'avoit trompé, convoqua à Rome un chapitre général, qui se tint le lendemain de la Pentecôte 16 de mai 1239. & où il déposa Elie pour la seconde fois. On élut en sa place Albert de Pise provincial d'Angleterre; & le Pape confirma l'élection. Elie conçut un tel dépit de sa déposition, qu'il alla trouver l'empereur Frideric, & s'appliqua à décrier le Pape & la cour de Rome, qu'il accusoit de simonie, d'usure, d'ambition, d'avarice, disant que le Pape entreprenoit sur les droits de l'empire, & ne songeoit qu'à amasser de l'argent; qu'il détournoit à son profit l'argent destinée pour la croisade; qu'il scelloit des bulles secrétement dans sa chambre, sans consulter les cardinaux; qu'il donnoit à ses nonces des bulles scellées en blanc, pour les remplir à leur gré. Le Pape, informé de ces mauvais discours, excommunia frere Elie.

VII.
L'empereur Frideric II. fait la guerre au pape Grégoire IX. an. 1240.
Matth. Paris. an. 1239. 1240. Monach. Paduan. &c.

L'empereur Frideric, poussé à bout par le pape Grégoire IX. ne garda plus de mesure avec lui: il résolut de lui faire la guerre à outrance; il étoit sorti de la Ligurie après y avoir laissé des forces suffisantes pour la contenir dans le devoir; il étoit en Toscane, & y célébra les fêtes de Noël à Pise en 1239. comme nous l'avons vu; il envoya son fils Henri pour ramener la Marche d'Ancone à son obéissance, s'avançant vers Rome, il fut reçu à Foligni au mois de fevrier 1240. delà il vint à Viterbe. Le Pape de son côté envoya à Milan Grégoire de Montelongo, pour rassurer les Milanois, & les animer à combattre contre Frideric; il leur en montroit l'exemple, marchant en personne par-tout où il s'agissoit de s'opposer à l'Empereur. L'on prêcha la croisade contre Frideric, mais avec très-peu de succès. Le cardinal Jacques évêque de Palestrine, envoyé en France, y publia partout la sentence d'excommunication contre l'Empereur; mais Frideric ne s'en mit point en peine. Le Pape écrivit au roi S. Louis qu'il avoit excommunié & déposé l'Empereur de la dignité impériale, & en même tems lui offrit la couronne impériale pour le prince Robert comte d'Artois son frere.

S. Louis répondit: Comment le Pape a-t-il pu déposer un si grand Prince, qui n'a point son pareil entre les chrétiens, sans qu'il soit

ſoit convaincu des crimes qu'on lui reproche, ni qu'il les ait confeſſés ? & s'il avoit mérité d'être dépoſé, il ne le devroit être que par un concile général ; & quant à ſes crimes, on n'en doit pas croire ſes ennemis, dont on ſait que le Pape eſt le principal. Il eſt encore innocent à notre égard, ayant toujours été notre bon voiſin, & nous n'avons rien remarqué de mauvais en lui, ni quant à la fidélité dans les affaires temporelles, ni quant à la foi catholique ; nous ſavons de plus qu'il a fidellement fait le ſervice de Jeſus-Chriſt dans la terre ſainte, s'expoſant aux périls de la mer & de la guerre, & que le Pape, au lieu de le protéger, s'eſt efforcé de le dépouiller en ſon abſence. Au reſte nous ne voulons pas nous expoſer aux riſques d'une grande guerre, en voulant ôter la couronne à Frideric prince ſi puiſſant, & qui ſera ſoutenu par tant de royaumes & par la juſtice de ſa cauſe. Qu'importe aux Romains que nous prodiguions notre ſang, pourvu que nous contentions leur paſſion ? Si le Pape, par nous ou par d'autres, ſoumet l'empereur Frideric, il en deviendra infiniment fier, & foulera aux pieds tous les autres princes ; mais afin qu'il ne ſemble pas que nous ayons négligé les offres du Pape, nous enverrons à l'Empereur des ambaſſadeurs, qui s'informeront exactement de ſes ſentimens touchant la foi catholique, & nous en ferons le rapport. S'il eſt orthodoxe, pourquoi l'attaquerions-nous ? S'il eſt dans l'erreur, nous le pourſuivrons à outrance, comme nous en uſerions à l'égard de tout autre & du Pape même.

Le Roi envoya donc ſes ambaſſadeurs à Frideric. Ils lui dirent le contenu de la lettre du Pape ; & l'Empereur levant les mains au ciel, répandant des larmes, & pouſſant des ſoupirs, leur répondit : Je ſuis chrétien & catholique, & ma créance eſt ſaine ſur tous les articles de la foi. A Dieu ne plaiſe que je m'écarte de la foi de mes peres & de mes illuſtres prédéceſſeurs ! Mais je lui demande juſtice contre celui qui me diffame ainſi par tout le monde. Si l'on m'attaque, je me défendrai courageuſement. J'eſpere en Dieu protecteur des innocens : il ſait que le Pape ne s'éleve contre moi que pour favoriſer mes ſujets rebelles, principalement les Milanois hérétiques. Je vous rends graces de ce qu'avant que d'accepter ſes offres, vous avez voulu vous aſſurer de la vérité par ma réponſe. Les Ambaſſadeurs répondirent : Dieu nous garde d'attaquer aucun prince chrétien ſans cauſe légitime. Le prince Robert eſt aſſez content d'être frere du roi Louis, qui, venant à la couronne par ſa naiſſance, eſt au-deſſus de tout prince électif. Ainſi ils s'en retournerent avec les bonnes graces de l'Empereur.

Le Pape ne gagna pas plus auprès des princes d'Allemagne, auxquels il voulut perſuader d'élire un autre empereur. Quelques-uns *Albert Stad. an. 1240.*

lui répondirent qu'il n'avoit pas droit de faire un empereur, mais seulement de couronner celui que les princes avoient élu.

VIII. Le Pape tire de l'argent de l'Angleterre, pour faire la guerre à l'empereur Frideric II. an. 1240. *Matth. Paris. p. 470. 471. & seq.*

Le pape Grégoire IX. trouva plus de soumission en Angleterre: il en tira de très-grandes sommes pour faire la guerre à Frideric: il y fit publier par Othon cardinal de S. Nicolas son légat, qu'il accordoit à ceux qui s'étoient croisés, & qui n'étoient pas en état de faire le voyage de la terre sainte, la permission de se faire absoudre de leur vœu, à charge de lui donner la somme qu'ils auroient dépensée dans ce voyage. On commença donc à donner ces absolutions, moyennant de l'argent; ce qui causa un grand scandale parmi le peuple.

Quelque tems après le même Légat assembla les évêques & les principaux abbés d'Angleterre à Redingues, & leur dit que le Pape, pour se défendre contre les persécutions que lui faisoit l'empereur Frideric, leur demandoit la cinquieme partie de leurs revenus. Les évêques demanderent du tems pour en délibérer. Richard comte de Cornouaille frere du roi Henri III. étoit à l'assemblée, avec plusieurs autres seigneurs, qui étoient sur leur départ pour la Palestine. Edmond archevêque de Cantorberi conjuroit le Comte de demeurer pour les soutenir dans cette circonstance; mais Richard lui répondit: Quand je ne serois pas croisé, je m'en irois, pour ne pas voir la désolation du royaume, & les maux que je prévois, & que je ne saurois empêcher.

Le même Edmond archevêque de Cantorberi fut toute-fois le premier qui consentit à la levée du cinquieme des revenus ecclésiastiques. Il paya pour sa part aux collecteurs du Pape huit cens marcs d'argent, & les autres prélats d'Angleterre suivirent son exemple. Edmond se flattoit, par ce moyen, d'obtenir du Pape la liberté des élections pour l'Église Anglicane; car il s'étoit plaint quelque tems auparavant des empêchemens que le Roi apportoit aux élections canoniques, par les mauvaises chicanes de quelques-uns des électeurs qu'il soutenoit & qu'il avoit à ses gages. Grégoire IX. touché de ses plaintes, avoit promis d'apporter remede à cet abus; mais le Roi d'Angleterre, se plaignant de son côté que c'étoit attaquer la dignité de sa couronne, le Pape céda, & les remontrances du S. Prélat furent sans effet. Il avoit demandé que, quand une église auroit vaqué six mois, il y fût pourvu par les Métropolitains. Le Pape lui avoit écrit qu'il le soutiendroit en cela; mais quelque tems après il reçut un mandement du Pape adressé aussi aux Évêques de Lincoln & de Salisburi, portant qu'ils eussent à pourvoir trois cens Romains des premiers bénéfices vacans, sous peine d'être suspens de la collation de tout bénéfice, jusqu'à ce que le nombre fut rempli: ce qui fit beaucoup murmurer; car on

disoit que ces bénéfices étoient destinés pour les enfans ou pour les parens de ceux qui s'étoient déclarés contre l'Empereur.

Les abbés d'Angleterre, que l'on pressoit de payer le cinquieme de leurs revenus, en porterent leurs plaintes au Roi, lui demandant sa protection contre ces impositions nouvelles. Le Roi les regardant d'un œil menaçant, dit au Légat qui étoit présent : Voyez ces misérables qui publient les secrets du Pape, & qui murmurent contre vos ordres ; faites d'eux ce qu'il vous plaira. Je vous offre un de mes meilleurs châteaux, pour les y mettre en prison. Les abbés se retirerent confus, & se soumirent à payer.

Les évêques furent convoqués pour le premier de Juillet 1240. à Northampton, en présence du Légat ; ils lui firent leurs remontrances : qu'ils ne pouvoient se résoudre à donner les revenus de leurs églises pour faire la guerre à l'Empereur, qui étoit un prince chrétien & allié du Roi d'Angleterre ; que le Pape veut les y obliger par censures ecclésiastiques, ce qui emporte contrainte & blesse la liberté ecclésiastique ; que lors de la derniere décime accordée, le Pape avoit promis qu'on ne feroit plus de pareilles exactions ; que si l'on accordoit cette rétribution, la chose pourroit passer en coutume, & que l'Empereur pourroit arrêter les ecclésiastiques d'Angleterre qui passeroient sur ses terres pour aller solliciter leurs affaires à Rome ; que les patrons des églises étant intéressés dans ce nouveau subside, il falloit avoir leur consentement ; qu'enfin l'affaire regardant toute l'église, elle doit être remise au concile général. Le Légat n'eut rien à répondre à ces raisons. Il assembla ensuite les curés, & les trouva encore plus fermes ; mais s'étant adressé au Roi, ils trouverent moyen de les désunir, en leur promettant de plus grandes dignités ; ainsi le plus grand nombre se soumit.

IX.
Le comte Richard d'Angleterre arrivé en terre sainte.
an. 1240. *Matth. Paris. p. 479. & suiv.*

Cependant Richard comte de Cornouaille, frere du roi Henri III. d'Angleterre, s'étant embarqué à Douvre vers la fin de mai, traversa la France, & arriva à S. Giles en Provence. Alors le Légat du Pape & l'Archevêque d'Arles vinrent lui conseiller de ne point passer en la terre sainte, & même le lui défendre. Richard surpris d'une telle défense, répondit : J'ai cru de bonne foi ce qu'on me disoit de la part du Pape ; j'ai fait mes préparatifs, & maintenant je suis sur le point de partir. Le Pape que l'on dit n'avoir jamais manqué à sa parole, m'empêche de faire le service de Jesus-Christ. Il ne laissa pas de s'embarquer à Marseille la seconde semaine de septembre, après avoir dépêché des envoyés à l'Empereur, pour l'informer de la conduite du Pape à son égard. Il entra au port d'Acre le 8 d'octobre, & y fut reçu avec d'autant plus de joie, que les affaires des chrétiens étoient en très-mauvais

état dans ce pays, par la jalousie & la division qui avoient toujours fait échouer les plus belles entreprises des croisés.

Sanut. p. 215. Le comte Pierre de Bretagne, qui étoit arrivé en Palestine l'année précédente 1239. ayant fait une course du côté de Damas, fit un grand butin qu'il amena à l'armée. Les autres seigneurs croisés en voulurent faire de même; & huit jours après le Duc de Bourgogne, le Comte de Bar, le comte Amauri de Montfort & plusieurs autres firent une course du côté de Gaze, & y furent défaits. Le Comte de Bar y fut tué avec plusieurs seigneurs; Amauri de Montfort fut pris & mené prisonnier au Caire; le Duc de Bourgogne se sauva par la fuite; le Roi de Navarre & l'ancien Comte de Bretagne s'étoient rembarqués pour retourner en Europe quinze jours auparavant avec une grande multitude de croisés, après avoir fait une paix telle quelle avec Nazer seigneur de Carac. Leur retraite & la défaite des seigneurs, dont on a parlé, jetterent la consternation dans les esprits; mais l'arrivée du comte Richard les rassura. Trois jours après son débarquement, il fit publier dans Acre, qu'aucun chrétien pélerin croisé ne se retirât faute d'argent, promettant de les entretenir à ses dépens, pourvu qu'ils fissent bien le service.

Richard s'étant ensuite avancé jusqu'à Joppé, y reçut un envoyé de la part du Sultan d'Egypte, qui lui offroit la trêve. Richard l'accepta de l'avis du Duc de Bourgogne, du comte Gautier, du Maître de l'Hôpital, & du reste de la noblesse. La trêve fut donc arrêtée, à condition que le Sultan rendroit aux chrétiens plusieurs places, avec liberté de les fortifier pendant la trêve; qu'il remettroit en liberté les seigneurs pris à la défaite de Gaze. Ce traité fut conclu à la fin de novembre 1240. & le comte Richard passa l'hyver sur les lieux, attendant la réponse du Sultan d'Egypte, à qui le traité avoit été envoyé pour le jurer. Le Sultan retint les envoyés depuis la S. André dernier de novembre, jusqu'au jeudi d'après la Purification; après quoi il les renvoya avec la ratification du traité. Pendant l'intervalle Richard fit transporter à Ascalon les os des chrétiens qui avoient été tués à la bataille de Gaze, & les fit enterrer honorablement, comme autant de martyrs, au cimétiere d'Ascalon, fondant une messe à perpétuité, pour être dite tous les jours pour les défunts. Il fortifia la même ville d'Ascalon d'un double mur & d'un fossé, qui fut achevé un mois après Pâques. La ville étoit d'une grande importance pour la conservation de la terre sainte, étant comme une clef du pays pour arriver à Jérusalem. Les prisonniers furent rendus le jour de S. George 23 avril 1241. Ils étoient au nombre de trente trois nobles & de cinq cens soldats ou pélerins de moindre condition, sans compter les templiers & les hospitaliers.

Après avoir achevé son pélerinage, il se rembarqua à Acre le jour de l'Invention de Ste. Croix 3 de mai, & n'arriva en Sicile que le jour de l'octave de S. Jean-Baptiste 1 de juillet.

X. Concile de Rome convoqué par Grégoire IX. empêché par Frideric II. ann. 1240. 1241. Matth. Paris. p. 484. 485. Petr. de Vineis. l. 1. ep. 34. 36. &c. Rainald. an. 1240.

Cependant l'empereur Frideric continuoit la guerre contre le Pape, & faisoit de grands progrès en Italie. Les cardinaux, en craignant les suites, s'entremirent de procurer une trêve entre le Pape & lui, dans l'espérance de parvenir à une paix finale. Le Pape vouloit y faire comprendre les Lombards; l'Empereur n'en vouloit point entendre parler. Grégoire proposa de convoquer un concile pour Pâques de l'an 1241. & demanda une trêve au moins jusqu'a ce terme, où les Lombards mêmes fussent compris; mais Frideric persista dans son refus; ce qui n'empêcha pas que le Pape ne fit expédier ses lettres pour la convocation d'un concile. L'Empereur l'avoit demandé; mais il commença à craindre qu'on n'y procédât pas de bonne foi à la paix & à sa réconciliation avec le Pape, d'autant que dans les lettres de convocation, il n'en étoit pas fait mention, mais seulement de grandes affaires de l'Eglise Romaine. Il s'en expliqua dans une lettre à S. Louis, & lui marqua les raisons qu'il avoit de s'opposer à la tenue de ce concile, où le Pape affectoit, disoit-il, de n'appeller que ses ennemis; & d'ailleurs ne croyant pas qu'il fut convenable, ni à la dignité de sa personne, de l'empire, ni des princes chrétiens, de soumettre au jugement d'un concile une cause où il s'agit de sa puissance temporelle. En même tems il fit publier une lettre circulaire sans nom d'auteur, pour détourner les prélats étrangers de venir au concile, par la considération des dangers inévitables de la navigation, & par ceux des chemins dont Frideric est le maître, & où il ne laissera passer personne, s'il ne veut exposer sa personne, sa liberté & ses biens.

Apud Baluz. Miscell. t. I. p. 458.

Le Pape de son côté écrivit une autre lettre circulaire aux prélats, dans laquelle il leur ordonna, sans avoir égard à ces menaces, de se rendre à Rome au tems marqué, promettant de pourvoir à tout ce qui leur seroit nécessaire. Les évêques de France se mirent en chemin avec le légat Jacques cardinal évêque de Palestrine; mais étant arrivés à Vienne en Dauphiné, ils n'y trouverent ni galeres pour les transporter, ni escorte pour les accompagner & les garantir des gens de l'Emperaur, qui gardoient tous les passages par terre & par mer; c'est pourquoi plusieurs s'en revinrent; savoir, l'Archevêque de Tours, celui de Bourges, l'Evêque de Chartres & plusieurs députés des évêques; les autres plus hardis s'embarquerent & arriverent à Genes, où ils trouverent plusieurs prélats d'Angleterre & d'Espagne, lesquels tous ensemble avoient fait leur traité avec les Génois, qui, moyennant une certaine somme, les devoient rendre à Rome avec leur suite en toute sûreté; & le Pape leur avoit

Tom. XI. concil. p. 359.

promis de leur envoyer par mer de si grandes forces, qu'ils n'auroient rien à craindre de l'Empereur excommunié & abandonné de Dieu.

XI. Prise des prélats qui alloient au concile de Rome. *ann. 1241. Matth. Parif. p. 499. 500. &c. Rich. de S. Germ. Petr. de Vineis. ep. 8. 9.*

L'Empereur de son côté envoya des ambassadeurs aux prélats assemblés à Genes, les priant de ne point s'embarquer, mais de passer sur ses terres, leur promettant telles assurances pour leurs personnes qu'ils pourroient souhaiter. Je désire, leur disoit-il, de vous expliquer de vive voix mes raisons; & quand je vous aurai pleinement instruit de la justice de ma cause, je la soumettrai absolument au jugement du concile. Les prélats n'oserent se fier aux promesses de l'Empereur: ils s'embarquerent sur la flotte des Génois, qui témoignoient une grande confiance en leurs propres forces, & un grand mépris pour les ennemis.

L'Empereur avoit donné le commandement de sa flotte à son fils Hentz; & les Pisans, qui tenoient son parti, y avoient joint la leur. Cette flotte combinée rencontra celle des Génois le 3 de mai: il y eut entr'elles un combat où les Génois furent battus, & les évêques pris pour la plûpart. L'empereur Frideric donna part de cette victoire au Roi d'Angleterre son beau-frere, & à d'autres princes, & leur témoigna que son dessein étoit d'aller de suite à Rome, où sa bonne fortune l'appelloit. Les prisonniers furent menés d'abord à Pise; puis delà par mer à Naples.

Ceux qui s'étoient échappés, revinrent à Pise; d'où ils écrivirent au Pape, pour lui faire part de ce qui leur étoit arrivé. On voit que Jean archevêque d'Arles, Pierre de Tarragone, les Evêques d'Astorga, d'Orense, de Salamanque, de Porta & de Placentia en Espagne s'étoient sauvés, de même que l'Archevêque de Compostelle, qui étoit demeuré à Porto-Véneré, l'Archevêque de Prague, l'Evêque du Pui & quelque peu de députés. Les évêques prisonniers étoient les Archevêques de Rouen, de Bourdeaux, d'Auch, de Besançon, les Evêques de Carcassonne, d'Agde, de Nismes, de Tortone, d'Aste & de Pavie, & les légats du Pape, Jacques évêque de Palestrine, Othon cardinal diacre, qui venoit d'Angleterre, & Grégoire de Romagne, les Abbés de Cluni, de Cîteaux & de Clairvaux. Ces prélats prisonniers eurent beaucoup à souffrir, étant demeurés assez longtems sur mer, & entassés dans les galeres, souffrant la faim & la soif, la chaleur & les mouches, exposés aux insultes des soldats & des matelots. Le plus maltraité de tous fut l'Evêque de Palestrine, qui étoit le plus odieux à l'Empereur. Au mois de juillet ils furent transférés de Naples à Salerne, où le Pape leur écrivit pour les consoler.

Le roi S. Louis, ayant appris la prise des prélats, écrivit à l'empereur Frideric, pour le prier de les mettre en liberté. L'Empereur

répondit, en renouvellant ses plaintes contre le Pape, & toute-fois rendit la liberté aux prélats François, quoique malgré lui. Au reste il poussoit ses conquêtes en Italie, faisant le dégât dans les campagnes des villes qui ne le vouloient pas recevoir. De Faïance il vint à Fano, puis à Spolette, & enfin à Assise. Pour fournir aux frais de la guerre, il obligea les prélats de son royaume en Italie de lui donner à titre de prêt les trésors & argenteries de leurs églises; mais plusieurs églises racheterent leurs trésors pour de l'argent.

XII. Les Tartares en Orient & en Occident, &c. *Abulfarag. p. 310. Hait. c. 22. Matth. Paris. an. 1240. Roger Destruct. Hungar. c. 1. 2. 3. &c.*

Nous avons parlé, dans l'histoire de Bela roi de Hongrie, de l'irruption des Tartares dans ce royaume, & des maux infinis qu'ils y commirent. Il est bon de faire connoître les mœurs & la religion de ces peuples, qui inonderent l'Orient & l'Occident pendant le treizieme siecle, & dont nous avons fait mention par occasion en tant d'endroits. Les Tartares sont une de ces nations que les anciens ont connues sous le nom de Scythes, qui sont infiniment étendus, & qui sont tant de fois sortis de leur pays pour désoler l'Asie & l'Europe. Les histoires anciennes & modernes sont pleines de leurs exploits. Ce sont eux qui ont le plus contribué à la ruine de l'Empire Romain, tant en Orient qu'en Occident, & qui, sous les différens noms d'Alains, de Huns, de Hongrois, de Comains, de Tartares, de Scythes, de Gots & de Visigots, &c. ont ravagé les plus beaux pays de l'Asie & de l'Europe.

Mais ceux dont nous parlons ici, paroissent tirer leur origine des Mogols. Ils ne vouloient pas qu'on leur donnât le nom de Tartares; mais ils se glorifioient de celui de Mogols; & effectivement ils étoient sortis de ce pays, & non pas de celui qui nous est connu sous le nom de Tartarie, comme il paroît par les missions & les relations que nous rapporterons ci-après.

Ils sortirent donc au douzieme siecle de leur pays, & se répandirent premiérement, dans la Géorgie, puis dans la grande Arménie, la Perse, l'Asie, la Chine, dont ils se rendirent maîtres, sous la conduite d'Ogtaï oncle du fameux Ginguiscan, dont nous avons parlé. Bathou ou Baïdo petit fils de Ginguiscan s'avança vers l'Occident & le Septentrion, attaqua les Russes, les Bulgares & & les Sclaves, & enfin les Comains & les Hongrois, la Pologne & la Boheme. Les nouvelles de leurs conquêtes furent envoyées à l'Evêque de Paris, qui les communiqua à la reine Blanche mere de S. Louis, & celle-ci à son fils. Que faut-il faire, dit-elle au Roi son fils, dans cette occasion, où l'église & nous, tant que nous sommes, sommes menacés d'une ruine entiere? Louis répondit: Espérons au secours du ciel; si les Tartares viennent, nous les enverrons en enfer, ou ils nous enverront en Paradis. Cette parole

encouragea non-seulement la noblesse Françoise, mais aussi rassura les peuples voisins.

Voici la description qu'en fait Roger témoin oculaire, dans l'histoire de la désolation de la Hongrie : Les Tartares sont petits de stature, mais gros & ramassés, d'un regard féroce & d'un air sauvage, ayant le nez, le front & le visage larges, les yeux gros, mais qu'ils n'ouvrent presque point : ils n'ont que très-peu de barbe, qui leur croît comme un poil folet répandu par-ci par-là sur leur menton & sur la levre d'en-haut. Ils se coupent les cheveux en forme d'un fer-à-cheval, d'une oreille à l'autre, laissant seulement un toupet au-dessus de la tête, qu'ils font descendre sur l'oreille. Ils ne marchent presque jamais qu'à cheval; en voyage, ils montent aussi des bœufs. Ils n'ont point d'autres maisons que des chariots couverts de peaux. Ils sont fort mauvais piétons. Leurs femmes ne sont guère moins farouches que les hommes, & vont à cheval comme eux. Leurs chevaux sont fort vites : ils leur fendent les naseaux, & ne les ferrent jamais. Ils exercent leurs enfans à tirer de l'arc, & deviennent fort habiles dans cet exercice. Leur maniere de combattre n'est point d'attaquer ou d'attendre l'ennemi de pied ferme; ils viennent fondre sur lui à toutes brides, tirent leurs flêches, & se retirent, puis reviennent, en caracolant, lâcher leurs coups. Ils se nourrissent de lait, de millet, de sang de cheval, quelquefois de chair humaine.

Ils reconnoissent un seul Dieu, mais ne lui rendent que peu ou point de culte extérieur. Ils ont aux deux côtés de leurs demeures deux especes de figures humaines faites de chiffons, comme des poupées, avec de grandes mamelles, qu'ils regardent comme les gardiennes de leurs demeures & de leur bétail : ils ont aussi des figures faites de soye, qu'ils mettent au-devant de leurs chariots, comme des divinités tutélaires. Quand ces figures sont faites, ils leur offrent une brebis, dont ils brûlent les os, & mangent la chair. Quand leurs enfans sont malades, ils suspendent ces poupées superstitieuses au chevet de leur lit. Ils adorent le soleil, la lune & les quatre élémens, & leur offrent les prémices de ce qu'on sert sur leurs tables. Ils sont fort addonnés aux enchantemens, aux augures, aux divinations & à toute sorte de superstitions. Ils regardent leur Cham ou leur Roi comme le fils de Dieu, & le vénérent comme une divinité, lui offrent les prémices de leur boire & de leur manger, & reçoivent ses ordres comme des oracles émanés de Dieu même. Les usures & les gains les plus sordides & les plus injustes sont soufferts parmi eux. Ils exercent assez volontiers l'hospitalité. Ils ont plusieurs femmes, & les répudient dès qu'elles sont stériles. Une femme n'est reputée telle, que quand elle a donné quelqu'enfans

qu'enfans à son mari. Leur cruauté envers les ennemis est extrême. Ils font la guerre autant par ruse que par force, cherchant à attirer leurs ennemis dans leurs embuscades, ou à les surprendre, lorsqu'ils s'en défient le moins, mettant leur confiance en la vîtesse de leurs chevaux, & en leur habileté à tirer de l'arc, plus que dans la force de leur corps, ou dans leur science dans l'art militaire. Ils traitent leurs prisonniers de guerre avec la derniere cruauté, ne les épargnant pas plus que des bêtes de service : ils les font quelquefois enterrer avec eux, tout vivans. Leurs femmes combattent à cheval, comme les hommes. Quand un homme de quelque considération est mort, ils mettent près de son tombeau du lait de cheval dans un vase, & de la viande dans un plat, un cheval de bataille enharnaché, une bête de somme avec son petit, pour lui servir dans l'autre vie ; puis on tue le cheval, on remplit sa peau de paille, on l'éleve, le plus haut qu'on peut, sur un piquet : ils mangent la chair de cet animal, & en brûlent les os. Ils font le deuil d'un mort pendant trois ans.

XIII. Tartares en Hongrie. ann. 1241. Greg. IX. ep. 74. apud Rainald. ann. 1241. n. 18. 19. Petr. de Vineis. l. 1. ep. 29. 30. Matth. Paris. p. 469.

Cette féroce nation étant entrée en Russie en 1240. prirent Kiovie, qui en étoit alors la capitale, passerent au fil de l'épée tous les habitans, & la ruinerent. Ils ravagerent la Pologne, dont le duc Henri fut tué dans un combat : ils attaquerent la Boheme ; mais ils furent repoussés, & Peta un de leurs chefs fut tué : ils entrerent en Hongrie au Carême de l'an 1241. & nous avons vu les ravages qu'ils y commirent. Le roi Bela envoya alors au pape Grégoire IX. pour lui demander du secours. Le Pape écrivit aux évêques de Hongrie de prêcher la croisade contre les Tartares, avec l'indulgence de la terre sainte ; mais la défaite du roi Bela, & la mort de plusieurs prélats tués dans le combat près d'Agria, ne permirent pas d'employer ce remede. Bela, après sa disgrace, envoya l'Evêque de Vacia à l'Empereur & au Pape : il offroit de se soumettre à l'empire avec son royaume, si Frideric vouloit le défendre contre les Tartares. Le Pape avouoit que l'Empereur étoit le seul capable de réprimer ces barbares ; mais que la guerre qu'il faisoit à l'église de Rome, le mettoit hors d'état de l'entreprendre ; & Frideric accusoit le Pape d'être la cause de ce qu'il ne pouvoit secourir la Hongrie, fomentant la révolte des Lombards & des autres Italiens ses sujets, & refusant opiniâtrément de faire la paix avec lui ; sans être touché des maux que cette funeste division causoit & dans l'église & dans les provinces de la chrétienté.

XIV. Mort du pape Grégoire IX. Celestin IV. lui succéde. ann. 1241. Ric. S.

Cependant Frideric se hâtoit d'arriver à Rome, où il étoit appellé par le cardinal Jean de Colonne, qui tenoit son parti, & faisoit la guerre pour lui. L'Empereur étoit campé au mois d'août à la Grotte-Ferrée, d'où il ravageoit les environs de Rome, lorsqu'il

Germ. Matth. Parif. an. 1241. &c.
apprit la mort du pape Grégoire IX. arrivée à Rome le 20 d'août 1241. Il étoit âgé de près de cent ans, & avoit tenu le faint fiege quatorze ans cinq mois. Il y avoit alors à Rome dix Cardinaux, & l'Empereur en retenoit encore deux en prifon; favoir, Jacques évêque de Paleftrine, & Othon diacre du titre de S. Nicolas, qui avoient été pris fur la flotte de Genes. Les dix Cardinaux, qui étoient à Rome, prierent l'Empereur de laiffer aller à Rome ces deux Cardinaux, pour procéder à l'élection d'un Pape. Il y confentit, à condition qu'ils reviendroient en prifon, à moins qu'Othon ne fût élu Pape. Dans l'entre-tems ces dix Cardinaux s'étant partagés, fix d'un côté, & quatre de l'autre, cinq des premiers élurent le fixieme, favoir, Geoffroy Milanois; trois des autres élurent le quatrieme, favoir, Romain cardinal de S. Ange, évêque de Porto. L'empereur Frideric approuva l'élection de Geoffroy, & rejetta celle de Romain; mais les deux élections furent rejettées, parce qu'aucun d'eux n'avoit le tiers des voix néceffaires, fuivant la conftitution d'Alexandre III. Enfin après plufieurs difputes, ils convinrent du cardinal Geoffroy, qui fut élu fur la fin d'octobre, fous le nom de Céleftin IV. mais il ne vécut que feize jours, & mourut au mois de novembre fuivant 1241.

XV. Innocent IV. élu pape. an. 1243. Matth. Parif. Ric. S. Germ. Rainald. an. 1243.

Alors quelques cardinaux fe fauverent de Rome à Anagni; les autres demeurerent à Rome, & les deux Cardinaux prifonniers ne furent pas mis en liberté; le faint fiege vaqua un an huit mois. Les Cardinaux en imputoient la faute à l'Empereur, & lui demandoient inftamment la liberté des deux Cardinaux leurs confreres, & des autres prélats. L'Empereur rejettoit la faute de la vacance du faint fiege fur les cardinaux, dont l'ambition & la divifion fcandalifoient l'églife. Enfin en 1242. il délivra la plûpart des prélats, & s'avança vers Rome au mois d'avril 1243. fit le dégât aux environs, & affiégea même une partie de la ville; tout cela, dans la vue de faire avancer l'élection. Les Romains s'en plaignirent, & lui repréfenterent qu'ils n'étoient pas la caufe de la longue vacance du faint fiege. Frideric fe retira; mais les Sarrazins qu'il avoit à fa folde, & les mauvais chrétiens de fon armée pillerent la ville d'Albane, fans épargner les églifes, dont ils emporterent les ornemens & l'argenterie. Les Cardinaux fe raffemblerent donc; & l'Empereur ayant délivré le cardinal Jacques évêque de Paleftrine, ils élurent, le jour de S. Jean 24 de juin 1243: à Anagni, Sinibalde de Fiefque Génois, cardinal prêtre du titre de S. Laurent *in Lucina*, qui fut nommé Innocent IV. & facré le 29 de juin, fête de S. Pierre & S. Paul.

Sinibalde avoit été ami de l'Empereur; & on fut furpris de voir que ce Prince, apprenant la nouvelle de fon élection, en parut

affligé, disant que d'un Cardinal ami, il deviendroit un Pape ennemi. Il lui envoya au mois de juillet Berard archevêque de Palerme, & cinq ambassadeurs pour le féliciter sur son exaltation, & lui faire offre de toute sa puissance pour l'honneur & la liberté de l'église. Le Pape de son côté lui envoya trois nonces, pour négocier la paix. Ces Nonces étoient chargés de demander la liberté de tous les prélats & autres ecclésiastiques qui avoient été pris sur les galeres de Genes, & qui étoient encore en prison, le Pape offrant satisfaction à l'Empereur de la part de l'église, si elle lui avoit fait quelque tort; & les Nonces réciproquement devoient recevoir les offres de l'Empereur sur la satisfaction qu'il voudroit faire à l'église, à cause de son excommunication; & le Pape vouloit bien s'en rapporter sur tout cela au jugement des prélats & des princes tant séculiers qu'ecclésiastiques, en quelque lieu sûr; mais cette négociation fut sans effet, l'Empereur ayant fait des propositions auxquelles le Pape ne crut pas devoir déférer.

XXVI. Raimond comte de Toulouse se réconcilie à l'église, & travaille à la réconciliation de l'Empereur. *an. 1242. 1243. Guill. Pod. Laurent. c. 45. &c.*

Raimond le jeune comte de Toulouse étoit alors en Italie, & après avoir obtenu du Pape l'absolution de son excommunication, il travailla à faire la paix de l'Empereur avec le Pape. Raimond, dès l'an 1242. étoit entré dans la ligue du Comte de la Marche & du roi d'Angleterre Henri III. contre la France, pour recouvrer le Poitou; mais le roi S. Louis eut tout l'avantage dans cette guerre, & le Comte de Toulouse fut obligé de faire la paix avec Louis à Lorris en Gatinois en 1242. La même année, & avant cette paix, les hérétiques du Languedoc tuerent, dans la chambre même du Comte de Toulouse, par ordre de son Bailli, à Avignonet, quelques inquisiteurs & d'autres ecclésiastiques, au nombre d'onze ou douze. Ce meurtre toute-fois s'étoit commis en son absence & sans sa participation; & à son retour, après la paix de Lorris en 1243. il fit arrêter quelques hommes, qu'on disoit avoir été présens à ce massacre, & les condamna à être pendus.

Ric. de S. Germ. p. 1040. 1042.

Ensuite il alla en Italie trouver l'empereur Frideric, auprès duquel il demeura, allant de tems en tems à la cour de Rome, & s'entremêlant de la paix entre le Pape & l'Empereur. Il envoya aussi au Pape des ambassadeurs, pour obtenir son absolution: il la reçut de l'Evêque de Bari, comme député d'Innocent IV. Pendant que Raimond étoit en Italie, Pierre Amelin archevêque de Narbonne, Durand évêque d'Alby, & le sénéchal de Carcassonne assiégerent & prirent le château de Montségur au diocèse de Toulouse, qui passoit pour imprenable. On y trouva deux cens hérétiques Albigeois, tant hommes que femmes, bien avérés pour tels; entr'eux étoit un nommé Bertrand Martin, qu'ils reconnoissoient pour leur Evêque. Ces malheureux étant demeurés obsti-

nés dans leur héréſie, furent brûlés dans un parc environné de pieux, où on les enferma. La priſe de ce château fut le dernier exploit de guerre contre les Albigeois.

Matth. Paris. p. 554. 555.

Raimond étant donc réconcilié avec le ſaint ſiege, fut nommé par l'Empereur pour traiter de ſa paix avec le Pape : il lui joignit ces deux juges de la cour impériale, Pierre des Vignes & Thadé de Sueſſe. Le Pape nomma de ſa part l'Evêque d'Oſtie & trois autres cardinaux, Etienne, Gilles & Othon. Les principales conditions du traité furent que Frideric rendroit toutes les terres qui avoient appartenues à l'égliſe de Rome avant la rupture, ou qu'il avoit priſes ſur les alliés du Pape; que ce Prince écriroit par-tout que ce n'étoit pas par mépris, qu'il n'avoit pas obéi à la ſentence de Grégoire IX. mais parce qu'elle ne lui avoit pas été dénoncée; en quoi toute-fois il confeſſoit avoir manqué, & promettoit d'en faire pénitence. Il promettoit de reſtituer tout ce qui avoit été pris aux prélats faits priſonniers; de révoquer tous les décrets donnés contre ceux qui avoient pris le parti du Pape; & qu'à l'égard des torts qu'il prétendoit avoir ſoufferts avant la rupture, il s'en rapporteroit au jugement du Pape & des cardinaux; le tout ſans préjudice de la poſſeſſion de l'empire & de ſes royaumes. Ces articles furent jurés à Rome le jeudi ſaint 31 de mars 1244. par les trois Commiſſaires de l'Empereur, en préſence de Baudouin empereur de Conſtantinople, des cardinaux, de pluſieurs prélats, des ſénateurs & du peuple Romain.

XVII. Le pape Innocent IV. ſe retire en France. *ann.* 1244. *Matth. Paris. p.* 561.

Peu de jours après Frideric ſe repentit de s'être ſoumis au Pape, & ne jugea pas à propos d'exécuter ce que ſes agens avoient ſolemnellement promis. Le Pape en donna avis à Henri landgrave de Thuringe, qui fut élu Empereur en 1245. en la place de Frideric, & qui étoit fort dévoué au ſaint ſiege. Frideric tâchoit de ſurprendre le Pape, & de l'arrêter; mais Innocent ſe tenoit ſur ſes gardes; & pour ſe mieux fortifier, il créa dix Cardinaux le jour de la Trinité 29 mai 1244. & comme il déſiroit ſincérement conclure la paix avec l'Empereur, il partit de Rome huit jours avant la S. Jean, & vint à Citta di Caſtello, qui n'en eſt qu'à ſix lieues, & la veille de S. Pierre il vint à Sutri, s'approchant toujours de l'Empereur; mais ce Prince lui manda qu'il n'exécuteroit rien de ce dont on étoit convenu, ſi le Pape ne lui donnoit auparavant les lettres de ſon abſolution. Innocent répondit que cette propoſition n'étoit pas raiſonnable; & ainſi ils rompirent enſemble : & dès ce moment il réſolut de ſe retirer ſecrétement le jour même mardi 28 juin 1244. Il apprit que trois cens cavaliers Toſcans devoient venir la nuit ſuivante pour l'enlever.

Mais à l'heure du premier ſomme, il quitta les marques de ſa

dignité, &, armé légerement, il monta sur un excellent coursier, prit sur lui de l'argent, & partit, sans que personne le sut, sinon ses valets-de-chambre. Avant l'heure de primes, il avoit fait onze lieues, sans que personne le put suivre. Au milieu de la nuit on s'apperçut de sa retraite. Pierre de Capoue, avec un seul homme, l'avoit suivi d'assez loin, & l'atteignit le même jour à Civita-Vecchia. Là se trouverent vingt-trois galeres de Genes montées chacune de soixante hommes bien armés, & de cent quarante rameurs; ce qui fit juger que cette retraite étoit préméditée. Le Pape s'embarqua le soir avec sept Cardinaux & peu de suite. A peine étoient-ils en pleine mer, qu'ils furent accueillis d'une violente tempête; ce qui les obligea, le vendredi 1 de juillet, de prendre terre à une petite isle appartenante aux Pisans ennemis des Génois. Le lendemain ils s'embarquerent, dans le dessein d'aborder à une isle des Génois: ils arriverent, malgré le mauvais tems, à Porto-Véneré, où ils séjournerent le dimanche & le lundi: enfin le mardi 5 de juillet, ils arriverent à Genes ville de la naissance du Pape, où il fut reçu avec toute sorte de démonstrations de joie.

L'empereur Frideric fut extrêmement irrité de sa retraite, & fit garder étroitement les avenues de Genes, pour empêcher qu'on n'apportât de l'argent au Pape: en même tems il envoya des ambassadeurs au Roi d'Angleterre, avec des lettres qui furent lues en présence du Roi & du clergé assemblé, dans lesquelles l'Empereur se justifioit de n'avoir pas voulu acquiescer au traité de paix conclu avec le Pape, accusant celui-ci de n'avoir pas voulu accepter l'arbitrage des Rois de France & d'Angleterre, auxquels il offroit de s'en rapporter; priant au reste les prélats d'Angleterre de ne lui accorder aucuns subsides à son préjudice. L'empereur de Constantinople Baudouin & le Comte de Toulouse avoient joint leurs lettres à celles de l'Empereur, & lui rendoient bon témoignage au sujet de la paix.

Mais le Pape l'avoit prévenu, envoyant en Angleterre un de ses clercs de chambre, nommé Martin, chargé d'une bulle en date du 7 janvier 1244. adressée aux abbés du diocèse de Cantorbery, par laquelle il leur ordonnoit de donner à Martin telle somme d'argent qu'il leur déclarera, & au terme qu'il leur marquera. Ensuite le Pape étant à Genes, écrivit le 29 de juillet 1244. à tout le clergé d'Angleterre de donner à leur Roi de quoi fournir aux dépenses de l'état, à la conservation duquel l'église étoit intéressée; c'est que le Pape regardoit l'Angleterre comme partie du patrimoine de S. Pierre.

Le Pape étant à Genes, y fit tenir le chapitre général des freres mineurs, divisés en deux partis; l'un des mitigés, ayant à leur tête XVIII. Chapitre général des fre-

res mineurs à Genes. *an.* 1244. *Vading. ann.* 1244. *n.* 1. 2. 3. 4. 7.

le fameux frere Elie ; & l'autre des zélateurs, spirituels ou cézariens, à cause de Cézaire leur chef, qui demandoient qu'on rétablît l'observance dans sa primitive rigueur. Elie, soutenu de plusieurs personnes de son caractere, & remplies de son esprit, travailloit fortement à se faire rétablir au généralat, dont il prétendoit avoir été injustement déposé ; mais le Pape ayant découvert ses artifices, le dépouilla de tous priviléges & de toute grace, le déclara simple frere, avec défense à aucun de lui obéir, ni de le tenir pour supérieur ; & afin qu'il ne demeurât pas vagabond, il lui fut enjoint de se ranger sous l'obéissance du Général. Elie ne put s'y résoudre : il quitta l'ordre, & s'enfuït auprès de l'empereur Frideric ; c'est pourquoi le Pape l'excommunia comme apostat & rebelle à l'église, lui défendant de porter l'habit religieux, & le dépouillant de tout privilége clérical. Le chapitre général élut pour ministre général frere Crescentio de Jesi dans la Marche d'Ancône, dont il étoit alors provincial. Frere Elie mourut à Cortone sa patrie le mardi de Pâques 1253. dans de grands sentimens de pénitence, & reçut l'absolution des censures qu'il avoit encourues.

XIX. Chapitre général de Citeaux. *an.* 1244. *Matth. Paris an.* 1244.

Dans le même tems se tenoit le chapitre général de Cîteaux, ayant commencé à la S. Michel 29 de septembre 1244. Le Pape étant encore à Genes, apprit que le roi S. Louis y devoit assister : il écrivit au chapitre, priant instamment tous les abbés de conjurer le Roi, à genoux & à mains jointes, de prendre le Pape sous sa protection contre Frideric, qu'il nommoit fils de Satan, & de recevoir Innocent dans son royaume, comme Alexandre III. y avoit été reçu, contre la persécution de Frideric I. & S. Thomas de Cantorbery, contre celle de Henri II. roi d'Angleterre.

S. Louis vint en effet au chapitre de Cîteaux, avec la reine Blanche sa mere, à qui le Pape avoit accordé la permission d'entrer avec douze dames de sa suite dans les maisons de Cîteaux, pour faire ses prieres. Le Roi avoit à sa suite deux de ses freres, Robert comte d'Artois, & Alfonse comte de Poitiers, avec six autres comtes de France. Quand ils furent à un coup d'arbalêtre de l'église de Cîteaux, ils descendirent de cheval par respect & marcherent jusqu'à l'église en ordre, & priant Dieu. Tous les abbés & la communauté, qui faisoient en tout cinq cens moines, vinrent au-devant en procession. Le Roi s'assit, dans le chapitre, au milieu des abbés & des seigneurs, mettant par respect sa mere au-dessus de lui. Alors tous les abbés & les moines, à genoux & les mains jointes, avec larmes, lui firent la priere que le Pape leur avoit prescrite. Le Roi se mit aussi à genoux devant eux, & leur dit qu'autant que son honneur le permettroit, il défendroit l'église contre les insultes de l'empereur Frideric, & recevroit volontiers le Pape pendant son exil,

si les Barons le lui conseilloient, parce qu'un Roi de France ne pouvoit se dispenser de s'en rapporter à leur avis. Les abbés rendirent au Roi de grandes actions de graces, & lui accorderent une participation spéciale à leurs bonnes œuvres. L'empereur Frideric avoit aussi envoyé à ce chapitre ses ambassadeurs pour s'opposer à la demande du Pape.

XX. Le Pape demande de venir en France. an. 1244. *Matth. Vest-munst. p. 318. Alberic. h. an.*

Le Roi étant de retour à Paris, assembla les seigneurs de son royaume pour prendre leur avis; & comme ils étoient assemblés, le Pape envoya demander la permission de venir demeurer à Reims, dont le siege étoit alors vacant. Les Barons de France répondirent qu'ils ne souffriroient point que le Pape vînt s'établir dans le royaume, de peur que sa présence n'offusquât la dignité royale, & ne fût à charge à ses sujets. Le Roi lui fit donc réponse, conformément à l'avis des seigneurs, mais dans les termes les plus honnêtes.

Le Pape fit la même demande au Roi d'Arragon, dont il reçut la même réponse. Quant au Roi d'Angleterre, le Pape se contenta de lui faire écrire par quelques cardinaux, comme de leur propre mouvement, lui conseillant d'envoyer au Pape une ambassade pour le prier de vouloir bien honorer son royaume de sa présence; ce qui seroit pour ce royaume une gloire immortelle, le souverain Pontife n'ayant jamais été en Angleterre, que l'on sache. Le roi d'Angleterre Henri III. reçut agréablement cette proposition, & y auroit volontiers acquiescé, sans le conseil de quelques personnes qui lui en firent voir les inconvéniens.

Le Pape prit donc le parti de venir à Lyon, ville neutre, & qui appartenoit alors à son Archevêque. Il y arriva vers la mi-décembre, accompagné de Thomas frere du Comte de Savoye, lequel Thomas avoit épousé Béatrix de Fiesque niéce du Pape.

XXI. S. Louis prend la croix pour le voyage d'outre-mer. an. 1244. *Du Chêne. t. 5. p. 341. 487. Sanut. p. 217. &c.*

Peu de jours avant l'arrivée du Pape à Lyon, le roi S. Louis tomba si dangereusement malale, qu'on le crut mort jusqu'à Lyon, où le Pape en témoigna beaucoup de déplaisir; car, encore qu'il n'eut pas trente ans, on le regardoit déja comme le protecteur de la religion. La maladie étant crue à tel point que les médecins désespéroient de sa vie, il pria qu'on exposât les corps de S. Denis & de ses Compagnons. L'Abbé de S. Denis les tira donc de leur caveau; on les exposa dans l'église; on fit la procession dans l'église & dans les cloîtres, marchant nuds pieds & avec beaucoup de larmes; & dès ce jour-là le Roi commença à se porter beaucoup mieux. Cette procession se fit le vendredi avant Noël, 23 décembre 1244.

Le Roi étant revenu à lui, pria l'Evêque de Paris de lui mettre sur l'épaule la croix de pélerin pour le voyage d'outre-mer. Les

deux Reines, sa mere & sa femme, le prioient d'attendre qu'il fût entiérement guéri; mais il déclara qu'il ne prendroit aucune nourriture, qu'on ne lui eût donné la croix. Il remit à deux ans l'exécution de son vœu; mais, en attendant, il écrivit aux chrétiens d'outre-mer, pour leur annoncer qu'il avoit pris la croix; qu'ils s'armassent de force, & défendissent vigoureusement leurs villes & leurs forteresses, jusqu'à ce qu'il allât à leur secours.

XXII. Les Chorosmins dans la Palestine. ann. 1244. Matth. Paris. an. 1244. p. 556. Sanut. p. 217.

La terre sainte ne s'étoit point encore vue dans une plus grande extrémité. Les Chorosmins peuples barbares & auparavant inconnus, ayant été chassés de leurs pays par des Tartares, & ne sachant où se retirer, demanderent retraite à plusieurs princes Sarrazins, sans la pouvoir obtenir; mais s'étant adressé au Sultan de Babylone ou du Caire, il leur abandonna la terre sainte, les invitant à s'y établir, & leur promettant son secours. Ils entrerent dans la Palestine avec une grande armée de cavalerie, menant leurs femmes & leurs enfans, & s'emparerent de tout le pays depuis le Tourion des Chevaliers jusqu'à Gazare, en venant du côté de Saphet & de Tibériade. Alors les Maîtres du Temple, de l'Hôpital, les chevaliers Teutoniques & les chrétiens du pays appellerent à leur secours les Sultans de Damas & de la Chamelle leurs alliés, pour s'opposer à l'ennemi commun. Cependant les chrétiens qui étoient à Jérusalem, craignant d'être opprimés par les Chorosmins, leur ville étant alors sans fortifications, en sortirent au nombre d'environ six mille, pour se réfugier auprès des autres chrétiens qui étoient dans les villes fortifiées; mais les Sarrazins des montagnes, sans avoir égard à la trêve qu'ils avoient avec eux, en tuerent la plus grande partie, & prirent les autres captifs, & les vendirent à d'autres Sarrazins; ceux qui s'étoient échappés, tomberent entre les mains des Chorosmins, qui les massacrerent; de sorte que de toute cette multitude, à peine s'en est-il sauvé trois cens.

Ces barbares entrerent ensuite à Jérusalem, qu'ils trouverent presque déserte. Le peu de chrétiens qui y restoient, s'étant réfugiés dans l'église du S. Sépulcre, ils les y éventrerent devant le Sépulcre même, & couperent la tête aux prêtres qui célébroient le saint sacrifice sur les autels, disant avec insulte, répandons le sang des chretiens sur ces autels, où ils offrent du vin à leur Dieu, & dans ce lieu même, où ils croient qu'il a été pendu: ils défigurerent en plusieurs manieres le S. Sépulcre, arrachant le marbre dont il étoit revêtu en dehors, profanerent le calvaire, & souillerent l'église par toute sorte d'ordures, & envoyerent au sépulcre de Mahomet les colonnes qui étoient devant celui de notre Seigneur; ils rompirent les tombeaux des rois qui étoient dans la neuve église, & répandirent leurs os; ils profanerent le Mont

Mont de Sion, le temple, l'église de la Vallée de Josaphat, où l'on croyoit qu'étoit le sépulcre de la Ste. Vierge. Ils commirent dans l'église de Bethléem des abominations que l'on n'ose dire; en quoi ils ont surpassé les Sarrazins, qui ont toujours conservé du respect pour les lieux saints.

Les chrétiens du pays résolurent enfin de prendre les armes contr'eux, & ayant joint leurs forces à celles des Sultans de Damas & de la Chamelle, ou de Carac, ils marcherent contr'eux, suivant la côte de la mer & les places maritimes. Les Chorosmins aussi-tôt qu'ils eurent reçu le secours que leur envoya le Sultan d'Egypte, donnerent bataille le lundi dix-sept d'octobre 1244. Les Sarrazins de Damas & de Chamelle furent les premiers défaits; ensuite les chrétiens, malgré leur valeur, succomberent à la multitude de leurs ennemis. Il ne se sauva que trente-trois templiers, vingt-six hospitaliers, trois chevaliers Teutoniques, la plûpart des autres seigneurs & chevaliers furent tués, ou faits prisonniers.

Dans cette extrémité le peu de chrétiens qui restoient dans le pays, envoyerent prier le Roi de Chypre & le Prince d'Antioche d'envoyer des troupes pour la défense de la terre sainte. Cependant les Chorosmins étoient campés dans la plaine d'Acre, à deux milles de la ville, d'où ils courroient librement tout le pays, & en tiroient les contributions, comme fasoient auparavant les chrétiens; les habitans du pays s'étant revoltés en faveur de ces étrangers. Tel étoit l'état de la Palestine, lorsque S. Louis se croisa, comme nous l'apprenons par une lettre écrite par le Patriarche de Jérusalem & l'Evêque de Nazareth à tous les prélats de France & d'Angleterre; elle fut apportée à Venise par Galeran évêque de Beryte, & Arnau dominiquain, qui étant partis le 27 de novembre 1244. n'arriverent à Venise que la veille de l'Ascension 12 mai 1245. L'empereur Frideric en avoit déja reçu la nouvelle par le Patriarche d'Antioche, comme il paroît par deux lettres qu'il écrivit à ce sujet, dans lesquelles il se plaint que ses différends avec le Pape l'ont empêché de secourir la terre sainte. Il se plaint aussi que les chrétiens de la Palestine ont mal à propos rompu la tréve que le comte Richard de Cornouaille avoit faite avec le Sultan d'Egypte, & que le Patriarche de Jérusalem, par sa précipitation à donner la bataille le 17 d'octobre, voulant seul en avoir la gloire, au lieu d'attendre le secours, étoit la principale cause de cette défaite si funeste à la terre sainte

Petr. de Vineis l. j. ep. 28. Matth. Paris. an. 1244. p. 546.

XXIII. Convocation du concile de

Les choses étoient en cet état dans la Palestine, lorsque le Pape, arrivé à Lyon, y convoqua un concile général, par ses lettres

Lyon. an. 1245. tom. XI. concil. p. 636. Matth. Paris &c.

du mois de janvier 1245. il en fixa le terme à la S. Jean de cette année ; & en marque le sujet : rétablir l'éclat de l'église, pourvoir au péril de la terre sainte, relever l'empire de Constantinople, réprimer les Tartares & les autres infideles, & terminer les différends entre l'Eglise & le Prince, ou l'empereur Frideric. Il avertit les prélats, à qui il écrivit, qu'il a cité publiquement ce Prince à s'y trouver par lui ou par ses envoyés, & les exhorte à modérer le nombre des personnes & des chevaux de leur suite, pour n'être pas trop à charge à leurs églises ; il dit qu'il les invite pour recevoir d'eux un conseil utile : insinuant qu'ils n'ont pas droit de juger dans le concile.

Matth. Paris. p. 581.

Cependant comme le Pape se plaignoit à ses confidens qu'il manquoit d'argent, & que l'Eglise Romaine étoit accablée de dettes, ces discours s'étant répandus dans le public, plusieurs riches prélats lui offrirent de grands présens & de grosses sommes. Hugues abbé de Cluny signala sa libéralité par l'argent qu'il lui donna, & qui lui valut l'évêché de Langres que le Pape lui donna. Pierre Colmia archevêque de Rouen fit aussi de grands présens au Pape, & se chargea de grandes dettes lui & son église. Le Pape le fit Cardinal la même année 1244. Eudes Clément abbé de S. Denis fournit au Pape de grandes sommes, dont il fut récompensé par sa promotion au siege de Rouen. Le Pape donna l'archevêché de Lyon à Philippe de Savoie, déja élu évêque de Valence, & lui conserva les revenus de cet évêché avec ceux de l'archevêché de Lyon, de la prévôté de Bruges, & de plusieurs autres grands bénéfices qu'il avoit en Flandres & en Angleterre, en considération de ce qu'il commandoit les troupes du Pape, & qu'il fut chargé de la garde du concile de Lyon. Ce Prélat n'étoit pas dans les ordres sacrés ; mais étoit fort instruit dans l'art de la guerre. Le Pape ayant voulu donner quelques prébendes vacantes dans l'église de Lyon, les chanoines lui résisterent en face, & protesterent avec serment, que si ces étrangers se présentoient dans la ville, on les jetteroit dans le Rhône, sans que ni l'archevêque, ni eux-mêmes, pussent l'empêcher.

XXIV. Etat de l'église de Prusse. an. 1242. 1244. Rainald an. 1243. 1245. Dusbourg cronic.

Vers ce tems-là l'église de Prusse étoit opprimée par le Prince de Poméranie nommé Suantopole ; il étoit chrétien, & toutefois pour se venger des chevaliers Teutoniques, dont il étoit mécontent, il persuada aux payens de Prusse de chasser ces chevaliers & tous les autres chrétiens, & de se remettre dans leur ancienne liberté. Cette révolte arriva en 1242. Herman de Salse général de cet ordre, en informa le pape Innocent IV. en 1243. qui envoya en Prusse Guillaume évêque de Modene, qui y avoit prêché la foi vingt ans auparavant, & le créa Cardinal sur la

fin de l'an 1244. L'année suivante Innocent écrivit au duc Suantopole, lui reprochant avec véhémence d'employer ses armes contre les chevaliers Teutoniques & contre les croisés ; il lui dit, qu'il y a déja huit ans qu'il est excommunié pour ses impiétés, & le ménace, s'il ne rentre dans son devoir, de le traiter dans la derniere sévérité. Dès l'année 1243. le Pape avoit fait prêcher en Allemagne la croisade contre les payens de Prusse & des environs. Le légat Guillaume se joignit à eux, & prêcha la croisade en personne en 1245. il porta plusieurs seigneurs d'Allemagne à prendre la croix, & à marcher au secours des chevaliers Teutoniques. Suantopole fut battu dans plusieurs rencontres, & enfin contraint de demander la paix & l'absolution des censures, & de renoncer à l'alliance des payens, ce qu'il fit en 1246.

XXV. Concile de Lyon en 1245. *tom. XI. Concil. p. 658. 660. &c.*

Le concile de Lyon s'ouvrit à la S. Jean, comme il avoit été réglé : il s'y trouva cent quarante, tant archevêques, qu'évêques ; à la tête desquels étoient les Patriarches Latins de Constantinople, d'Antioche & d'Aquilée, ou de Venise ; il y avoit aussi plusieurs députés des prélats absens ; il ne vint personne du royaume de Hongrie, désolé par les Tartares, & peu de prélats d'Allemagne, à cause de la division entre le Pape & l'Empereur. L'Evêque de Beryte fut le seul des prélats de la Palestine ; il étoit chargé de procuration de tous les chrétiens de ce pays-là ; l'empereur Baudouin & Raimond comte de Toulouse s'y trouverent aussi ; Thadée de Suesse y parut au nom de l'empereur Frideric. L'assemblée se tint dans l'église métropolitaine de S. Jean. Le Pape étoit logé au monastere de S. Just, & le lundi 26 de juin, lendemain de la fête de S. Jean, le Pape tint une congrégation dans le réfectoire de ce Monastere, pour y préparer la matiere du concile.

Le Patriarche de Constantinople y exposa l'état de son église, réduite à trois suffragans, après en avoir eu autrefois plus de trente. Les ennemis des Latins étoient maîtres de tout le pays jusqu'aux portes de Constantinople, & y faisoient souvent des courses.

Ensuite on proposa la canonisation de S. Edme archevêque de Cantorbery ; mais le Pape remit cette affaire à un autre tems.

Thadée de Suesse, parlant au nom de l'empereur Frideric, offrit au Pape de ramener à l'obéissance de l'Eglise Romaine l'empire de Constantinople, de réprimer les Tartares, les Chorosmins, les Sarrazins, & autres ennemis de l'église ; d'aller en personnes en terre sainte, & de la délivrer de ses ennemis ; enfin de restituer à l'Eglise Romaine ce qu'il lui avoit ôté, & de

réparer les injures qu'il lui avoit faites, pourvu que le Pape lui rendît la paix & son amitié. Le Pape témoignant qu'il ne pouvoit se fier à ses promesses, & que l'Empereur ne les faisoit que pour éviter le danger dont il étoit menacé, pour se moquer ensuite du concile; qu'il ne lui demandoit que l'exécution de ce qu'il avoit solemnellement promis l'année précédente. Si j'acceptois ses offres, dit le Pape, & qu'il vint à s'en dédire, comme je m'y attends bien, qui sera sa caution, & le contraindra à tenir sa parole? Le Roi de France & celui d'Angletterre, répondit Thadée. Nous n'en voulons point, reprit le Pape; car si Frideric manque à sa parole, nous serons obligés à nous en prendre à ces Princes, & l'église se trouvera sur les bras les trois plus puissans Princes du monde chrétien. Ainsi Thadée se vit réduit au silence. Galeran évêque de Beryte fit lire la lettre des chétiens de Palestine, dont nous avons donné le précis, & cette lecture tira les larmes des yeux de tous les assistans; c'est ce qui se passa dans la congrégation préliminaire du concile.

XXVI. Premiere session du concile de Lyon. ann. 1245. 28. juin.

Deux jours après, c'est-à-dire, le mercredi 28 de juin, se tint la premiere session du concile. Le Pape en habits pontificaux, accompagné de tous les autres prélats, se rendit à l'église métropolitaine de S. Jean, y célébra la messe, puis s'assit en un lieu élevé, ayant à sa droite Baudouin empereur de Constantinople, & à sa gauche quelques princes séculiers. Vis-à-vis le Pape étoient les trois Patriarches Latins; celui de Constantinople à la droite, puis celui d'Antioche, & enfin celui d'Aquilée. Ce dernier étoit Berthold fils du Duc de Moravie, les deux autres Patriarches ne vouloient pas souffrir qu'il fut assis auprès d'eux, comme n'étant pas du nombre des quatre grands Patriarches, & ils firent rompre son banc; mais pour éviter le scandale, il fut rétabli dans la nef de l'église. A droite & à gauche s'assirent, à droite les cardinaux évêques, à gauche les cardinaux prêtres, & après eux les archevêques & les évêques, les députés des chapitres, les envoyés de l'empereur Frideric, & des rois & plusieurs autres.

Après que chacun eut pris sa place, le Pape entonna le *veni Creator*, dit l'oraison, & après les litanies & la collecte, il fit son sermon sur les cinq douleurs dont il étoit affligé, comparées aux cinq plaies de notre Sauveur. La premiere étoit le déréglement des prélats & de leurs peuples; la seconde, l'insolence des Sarrazins; la troisieme, le schisme des Grecs; la quatrieme, la cruauté des Tartares; la cinquieme, la persécution de l'empereur Frideric. Il accusa ce Prince de divers crimes, & d'avoir souvent manqué à ses promesses; pour le prouver, il fit lire plusieurs bulles, par lesquelles Frideric, tant comme roi, que comme empereur,

donnoit & confirmoit à l'Eglise Romaine la Marche d'Ancône, le duché de Spolette, la Pentapole, la Romagne & les terres de la comtesse Mathilde. Thadée de Suesse répondit avec intrépidité à toutes les accusations du Pape contre l'Empereur, & lût d'autres bulles, qui paroissoient servir de réponse aux réproches du Pape; mais ayant bien examiné les unes & les autres, on trouva qu'elles n'étoient point contradictoires, parce que celles du Pape étoient conditionnelles, & celles de l'Empereur absolues, & il parut clairement qu'il avoit manqué à ses promesses. Ensuite Thadée supplia le concile de lui accorder un petit délai pour écrire à l'Empereur, & le persuader de venir en personne au concile, ou de lui envoyer un pouvoir plus ample pour traiter & agir en son nom. A quoi le Pape répondit: à Dieu ne plaise, je ne veux pas m'exposer de nouveau à ses embuches; s'il venoit je me retirerois aussi-tôt; je ne suis préparé ni au martyre, ni à la prison. Ainsi se termina la premiere session du concile.

La seconde se tint huit jours après; savoir, le mercredi cinquieme de juillet, & on y observa les mêmes cérémonies qu'à la premiere. Oudrad évêque de Calvi en Pouille, s'éleva hautement contre l'Empereur, n'épargnant ni ses vices, ni ses infamies, & un Archevêque d'Espagne demanda que l'on procéda incessamment contre ce Prince, qui avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour déprimer l'église; ce Prélat promettoit au Pape, en son nom, & au nom des autres évêques Espagnols, d'assister le Pape de leurs personnes & de leurs biens; mais Thadée de Suesse les réfutat de même que plusieurs autres parens ou amis de ceux qui avoient été pris ou noyés quatre ans auparavant dans la bataille navale; il releva une action de l'Evêque de Palestrine, qui, étant prisonnier de l'Empereur, eut la hardiesse, avec quelques autres, de le menacer en face de l'excommunier. Thadée pria instamment le concile de proroger la tenue de la troisieme session, assurant qu'il avoit des nouvelles certaines que Frideric s'étoit mis en chemin pour venir au concile; les envoyés du Roi de France, & de celui d'Angleterre, insisterent beaucoup sur cet article, & le délai fut accordé de douze jours, jusqu'au dix-septieme de juillet, & il est vrai que l'Empereur vint jusqu'à Vérone avec son fils Conrade, & quelques seigneurs Allemands, & y tint une diette, où se trouverent les seigneurs Lombards qui lui étoient attachés; delà il s'avança jusqu'à Turin, comme pour venir à Lyon; mais ayant appris ce qui s'y étoit passé, il dit qu'il étoit évident que ce concile n'étoit assemblé que pour le déshonorer, & n'étoit composé que de ses ennemis; qu'il ne lui convenoit pas de se soumettre à une telle assemblée; ainsi il se retira, & plu-

XXVII. Seconde session. 5. de juillet 1245.

ſieurs de ceux qui juſqu'alors l'avoient favoriſé dans le concile, l'abandonnerent.

XXVIII. Troiſieme ſeſſion. 17 *juillet.*

La troiſieme ſeſſion ſe tint le 17 de juillet; le Pape y ordonna que déſormais on célébreroit avec octave la Nativité de la Vierge, qu'on célébroit dès auparavant, mais ſans octave. Après cela il fit lire dix-ſept articles de réglemens, dont la plûpart regardent la procédure judiciaire, & font voir l'eſprit de chicane qui régnoit alors; il ordonne que la moitié des revenus de tous les bénéfices, où les titulaires ne réſident point au moins pendant ſix mois, ſera appliquée durant trois ans au ſecours de l'empire de Conſtantinople. Les bénéficiers qui ne ſont pas obligés à réſidence, & ne réſident point, donneront le tiers du revenu de leurs bénéfices, s'il excéde cent marcs d'argent. Il accorde à ceux qui contribueront à ce ſecours l'indulgence, comme pour le voyage de la terre ſainte; les prélats exhorteront les peuples à laiſſer par leurs teſtamens quelques ſommes pour le ſecours de la terre ſainte & de l'empire de Conſtantinople; le Pape exhorte à fermer de murailles, ou par de bons foſſés, les avenues par où les Tartares pourroient pénétrer dans les pays chrétiens, promettant de contribuer lui-même à ces dépenſes, & d'y faire contribuer les provinces intéreſſées; enfin il ordonna à tous les croiſés de ſe tenir prêts à partir pour le tems & le lieu qui leur ſera marqué.

Alors le Pape dit qu'il avoit fait faire des copies de tous les priviléges accordés à l'Egliſe Romaine par les empereurs & par les rois, & y avoit fait mettre les ſceaux de tous les prélats préſens au concile, voulant que ces copies euſſent la même autorité que les originaux. Les envoyés du Roi d'Angleterre s'y oppoſerent, diſant qu'il y avoit des conceſſions faites par les rois d'Angleterre, auxquelles les ſeigneurs n'avoient pas conſenti; ils vouloient marquer apparamment la donation du roi Jean; ils ſe plaignirent auſſi des exactions de la cour de Rome, & lurent une grande lettre adreſſée au Pape au nom de tout le royaume, où ils diſent que les Italiens, qui ont des bénéfices en Angleterre, en tire tous les ans plus de ſoixante mille marcs d'argent, qui eſt plus qu'il n'en revient au Roi même. Ils ſe plaignirent encore du docteur Martin, qui étoit entré depuis peu en Angleterre, & avoit encore beaucoup enchéri ſur tout ce qu'avoient fait ceux qui y étoient venus avant lui. Le Pape ne répondit rien à tout cela, ſinon que la choſe demandoit une mûre délibération.

XXIX. Dépoſition de l'empereur Frideric. *tom.*

Thadée de Sueſſe voyant que le Pape alloit prononcer contre l'Empereur ſon maître, déclara que s'il vouloit procéder contre Frideric, il en appelloit au Pape futur, & au concile général.

Le Pape répondit que le concile qui se tenoit étant général, & tous les princes, tant séculiers qu'ecclésiastiques, y ayant été invités, il n'admettoit point son appel ; puis il raconta tout ce qu'il avoit fait pour ce Prince, parlant toujours de lui avec honneur : ce qui fit croire à plusieurs qu'il ne porteroit aucun jugement contre lui ; toute-fois il prononça de vive voix la sentence de déposition contre ce Prince, & la fit de plus lire dans le concile. Cette sentence contenoit les motifs qui avoient meus le Pape à le déposer de l'empire, qui sont les crimes réduits à quatre principaux, qu'il soutient être de notoriété publique ; savoir, le parjure, le sacrilege, l'hérésie & la félonnie. Il prouve le parjure par les contraventions faites à la paix jurée, & aux sermens violés ; le sacrilege par la prise des légats & autres prélats qui alloient au concile à Rome, sur les galeres de Genes ; l'hérésie par le mépris des censures, nonobstant lesquelles il a fait célébrer l'office divin, par sa liaison avec les Sarrazins, & son alliance avec l'empereur Vatace schismatique, à qui il a donné sa fille en mariage ; enfin la félonnie est prouvée par la vexation des sujets du royaume de Sicile, fief de l'Eglise Romaine, par la guerre qu'il faisoit actuellement au Pape, & par le refus du tribut pendant neuf ans. Il dénonce donc Frideric privé de tout honneur & dignité, absout ses sujets du serment de fidélité, défend de le reconnoître pour empereur, permet aux électeurs de lui choisir un successeur, & se réserve de pourvoir au royaume de Sicile quand il le jugera à propos. Pendant cette lecture tous les prélats tenoient des cierges allumés, & tous les assistans étoient saisis de crainte. Après avoir fait lire cette sentence, le Pape entonna le *Te Deum* ; & ainsi finit le concile de Lyon le 17 juillet 1245.

XI. concil. p. 640 665. Matth. Paris.

Le Pape écrivit ensuite aux princes & aux prélats auxquels appartenoit alors l'élection de l'empereur ; savoir, les Ducs d'Autriche, de Baviere, de Saxe & de Brabant : les Archevêques de Cologne, de Mayence & de Salsbourg. Ils devoient s'assembler dans une isle du Rhin, sans qu'il fut permis à personne d'en approcher, jusqu'à ce qu'ils fussent d'accord pour l'élection ; le Pape leur écrivit de s'assembler au plutôt pour procéder à cette élection, leur promettant son secours & celui de toute l'église, & une somme de quinze mille mars d'argent ; mais cette élection ne se fit pas si-tôt par l'opposition de Frideric.

Ce Prince ayant appris la nouvelle de sa déposition, se fit apporter sa cassette, & prenant une de ses couronnes, se la mit sur la tête, & dit : je n'ai pas encore perdu ma couronne, & ni le Pape, ni le concile, ne me l'ôteront pas sans qu'il y ait du sang ré-

pandu; dès-lors il ne ménagea plus rien avec le Pape, & fit tout le mal qu'il put à tous ceux qui lui appartenoient. Il étoit alors à Turin, & d'abord il retourna à Crémone où il régla les affaires de l'empire, puis il passa en diligence dans la Pouille, & envoya son fils Conrade en Allemagne.

Petr. de Vineis.l.1.ep.2.3. Matth. Paris. Rainald.

Ensuitte il écrivit aux rois & aux princes, leur disant qu'ils avoient tout à craindre de la part du Pape, qui n'épargnoit pas l'Empereur, qui passe pour le premier prince de la chrétienté. Il écrivit en particulier à S. Louis, s'efforçant de montrer les nullités de la sentence du Pape, par l'incompétance du juge, les vices de la procédure, les fonds de l'injustice de la sentence, l'animosité du juge; il poursuit en disant à S. Louis : considérez les suites de cette entreprise; on commence par nous, & on finira par vous: & on se vente par-tout qu'on n'a plus rien à craindre, après avoir renversé notre puissance; défendez votre droit avec le nôtre, & songez à pourvoir à l'intérêt de vos successeurs. La même lettre fut envoyée au Roi d'Angleterre, & à d'autres prince.

Le Pape de son côté écrivit au chapitre général de Cîteaux qui se devoit tenir, selon la coutume, à l'Exaltation de la Ste. Croix; il leur dit que l'église est dans un très-grand péril, qui demande qu'on redouble les prieres. Ne vous laissez point séduire par ceux qui disent que nous avons prononcé avec précipitation contre Frideric ci-devant empereur. Jamais cause n'a été examinée avec tant de soin, & pesée par des persônes si habiles & si vertueuses, & nous sommes prêts de soutenir notre jugement avec une fermeté inébranlable, & de mourir s'il est nécessaire en combattant pour la cause de Dieu & de l'église. Cette lettre fit grande impression sur les moines de Cîteaux, dont l'autorité étoit alors grande dans le monde. Ils regardoient Frideric avec horreur, & soutenoient hautement le parti du Pape, & sa procédure contre ce Prince.

XXX. Croisade en France pour la terre sainte. *an. 1245. Du Chesne. t. V. p. 344. Matth. Paris. p. 600.*

Pour exécuter la résolution prise au concile de Lyon de secourir la terre sainte contre les Chorosmins, le Pape envoya en France le légat Eudes de Château-Roux évêque de Tusculum, pour exhorter la noblesse Françoise à la croisade, pour le recouvrement de Jérusalem occupé par les Chorosmins. Lorsqu'il fut arrivé à Paris, le roi S. Lois tint un grand parlement vers la mi-octobre, où Juhel archevêque de Tours, Philippe archevêque de Bourges, Robert évêque de Beauvais, Garnier de Laon, Guillaume d'Orléans, Robert comte d'Artois frere du Roi, Hugues de Châtillon comte de S. Paul & de Blois, Gaucher son neveu, Jean comte de Bar, Pierre comte de Bretagne, Jean son fils, Hugues

Hugues comte de la Marche, Jean de Montfort, Raoul de Coucy, prirent la croix avec plusieurs autres, tant clercs que laïcs.

XXXI. **Premiere entrevue du Pape & du roi S. Louis à Cluny.** *ann.* 1245. *Chronic. Senon. Richer. t. III. Spicileg. p.* 367. *Bibliot. Cluny. p.* 1666. *Matth. p.* 548. *Voyez Du Cange sur Joinville. p.* 56.

Quelque démonstration de fermeté que témoignât l'empereur Frideric à l'égard de ce qui s'étoit passé contre lui au concile de Lyon, il ne laissoit pas de craindre que les rois & les princes chrétiens ne prissent le parti du Pape, & qu'il ne se trouvât bientôt abandonné des siens; il envoya de Crémone au roi S. Louis, Pierre des Vignes son secrétaire & Gautier d'Ocre, pour tâcher de justifier sa conduite, & rendre celle du Pape odieuse. Il témoignoit par ses lettres, être prêt de remettre entre les mains du roi S. Louis son différend avec le Pape, & de donner à l'église telle satisfaction qu'il jugeroit convenable par le conseil de sa noblesse.

Louis, qui n'approuvoit point la déposition de Frideric, entreprit de faire sa paix avec le Pape : il pria le Pontife de se rendre à Cluny pour conférer avec lui; Innocent y vint vers la mi-novembre, & le Roi quinze jours après. Le Pape célébra la messe le jour de S. André au grand autel de l'abbaye, accompagné de douze cardinaux, des deux Patriarches Latins d'Antioche & de Constantinople, de trois archevêques, de quinze évêques & de plusieurs abbés. S. Louis étoit accompagné de la reine Blanche sa mere, d'Isabelle sa sœur & de ses trois freres, Robert comte d'Artois, Alfonse de Poitiers & Charles d'Anjou; là se trouverent aussi Baudouin empereur de Constantinople, l'Infant d'Arragon & l'Infant de Castille, le Duc de Bourgogne, le Comte de Ponthieu & plusieurs autres seigneurs. Ils logerent presque tous dans l'enceinte du monastere, sans que les moines quittassent leurs lieux réguliers, tant ce monastere étoit vaste.

Les conférences entre le Pape & le Roi furent très-secrettes, & tout se passa entr'eux deux & la reine Blanche. Personne ne doutoit qu'ils ne traitassent de la paix entre le Pape & l'Empereur, & de celle entre la France & l'Angleterre; car S. Louis ayant pris la croix, ne pouvoit guère exécuter surement son dessein sans passer sur les terres de l'Empereur, ni partir pour l'Orient, laissant l'Europe dans une division si dangereuse. Ils se séparerent sans qu'on aît su le résultat de leur conférence; mais ils convinrent que le Roi reviendroit vers Pâques pour traiter de la même affaire. Le Pape s'en retourna à Lyon, après avoir été environ un mois à Cluny aux dépens de l'abbaye, où il fut traité magnifiquement avec toute sa suite; pour récompense il permit à l'Abbé de lever une décime sur tout son ordre pendant un an, à condition qu'il en reviendroit au Pape trois mille marcs d'argent.

Le roi S. Louis revint à Paris vers Noël. Or c'étoit la coutume que les princes donnoient à leurs officiers, aux grandes fêtes, des habits que l'on appelloit des robes neuves. Le Roi fit donc faire des manteaux en plus grand nombre qu'à l'ordinaire, d'un drap très-fin & fourré de vert; mais il fit coudre pendant la nuit, sur les épaules de ces manteaux, de petites croix en broderie d'or & de soye, & ordonna que les gentilshommes, revêtus de ces chappes, vinssent avec lui à la messe de Noël avant le jour. Quand il fit clair chacun fut agréablement surpris de voir la croix sur l'épaule de son voisin, puis sur la sienne, & ils ne crurent pas devoir se défendre de la croisade, où le Roi les avoit engagés par cet innocent artifice.

XXXII. Election de Henri landgrave de Thuringe pour empereur. *an.* 1246. *Rainald. ann.* 1246 *n.* 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7.

Le Pape avoit extrémement à cœur que l'on élût incessamment un autre empereur à la place de Frideric déposé au concile de Lyon. Quelques-uns des électeurs y consentirent; mais d'autres étoient d'un avis tout contraire, prétendant que la vacance étoit le seul moyen de rétablir la paix dans l'église & dans l'état. Le Pape recommandoit particuliérement Henri landgrave de Thuringe; mais ce Prince avoit peine à s'y déterminer, aimant mieux jouir en paix de son petit état, que de s'engager dans une guerre contre un prince aussi vaillant que Frideric. Toute-fois l'élection se fit près de Virzbourg le 17 mai jour de l'Ascension, par les Archevêques de Mayence & de Cologne, & quelques seigneurs laïcs; car le plus grand nombre des électeurs ne s'y trouva pas. Henri landgrave de Thuringe fut reconnu par les peuples, à la sollicitation des Prélats dont on vient de parler, du Nonce du Pape, & à la prédication des religieux mendians, à qui le Pape avoit écrit sur ce sujet. Les princes & les nobles, qui s'étoient trouvés à l'élection, se croiserent contre Frideric, & le Pape envoya à Henri de grandes sommes d'argent, fit publier de nouveau l'excommunication contre Frideric, & mit en interdit les terres de ceux qui lui obéiroient. Frideric avoit toujours son parti, qui nommoit Henri de Thuringe le roi des prêtres. Tel étoit l'état de l'Allemagne.

XXXIII. Conspiration & lettres du Pape contre Frideric. *an.* 1246. *Petr. de Vineis. p.* 2. *ep.* 10. *Matth. Paris. p.* 622. *Rainald. n.* 14.

En Sicile quelques seigneurs avoient conspiré contre la vie de l'empereur Frideric, qui prétendoit même que quelques évêques étoient entrés dans cette conspiration; l'ayant découverte, il en écrivit aux rois & aux princes, & témoigna hautement qu'il croyoit que le Pape en étoit le premier auteur, puisque les coupables sont accompagnés des freres mineurs qui les ont croisés, & montrent des lettres du Pape, disant qu'ils soutiennent les intérêts de l'Eglise Romaine: Frideric ajoûte que, pour lui il n'a jamais voulu consentir, même depuis le concile de Lyon, à pro-

curer la mort du Pape, ni d'aucun des cardinaux, quoique quelques-uns de ses zélés serviteurs l'en aient souvent priés.

Il est certain que l'année suivante 1247. un chevalier de Frideric nommé Raoul, mécontent de ce Prince, vint à Lyon, où il se trouva logé en même hôtellerie avec le docteur Gautier d'Acre conseiller de l'Empereur. Gautier exhorta Raoul de tuer le Pape, pour rentrer dans les bonnes graces de l'Empereur; ils engagerent dans leur conspiration leur hôte nommé Renaud, qui étant connu du Pape & de ses officiers, devoit procurer aux conjurés les moyens d'exécuter leur complot. Renaud étant tombé malade, & se voyant prêt de mourir, découvrit tout à son confesseur, qui en avertit le Pape aussi-tôt après la mort de Renaud. Le Pape fit arrêter le chevalier Raoul, qui étant mis à la question, avoua tout. Vers le même tems on prit à Lyon pour le même sujet deux chevaliers Italiens, qui assurerent qu'environ quarante autres braves avoient conjuré la mort du Pape, & que quand même Frideric ne seroit plus au monde, aucune crainte de la mort ne les empêcheroit d'exécuter leur résolution, croyant en cela faire une œuvre agréable à Dieu & aux hommes. Depuis ce tems le Pape demeura dans sa chambre, gardé par cinquante hommes armés, n'osant sortir de son palais, pas même pour aller à l'église dire la messe. On ne dit pas que cela se soit fait par ordre de Frideric; mais dans les cours des princes il se trouvent souvent de ces gens déterminés, capables de se porter d'eux-mêmes aux dernieres extrémités

Matth. Paris. an. 1247. p. 631. 632.

Pendant ces tems de troubles le Pape envoya en Sicile deux cardinaux en qualité de légats, & écrivit à tous les prélats, les nobles & le peuple de ce royaume, les déclarant absolument libres de la servitude de Frideric, qu'il nomme un nouveau Néron, déposé par l'approbation du concile, & les exhorte à rejetter l'obéissance de ce Prince, & de revenir sincérement à celle de l'Eglise Romaine. La lettre est du 26 avril 1246.

Enfin le Pape écrivit à Melic-Sale sultan d'Egypte, pour lui persuader de renoncer à l'alliance qu'il avoit avec l'empereur Frideric. Sur quoi le Sultan lui répondit : nous avons vu vos lettres, & entendu votre envoyé; il nous a parlé de Jesus-Christ que nous connoissons mieux que vous, que nous honorons plus que vous ne faites. Nous ne souhaitons pas moins la paix que vous la souhaitez; mais vous savez qu'entre nous & l'Empereur il y a une amitié & alliance réciproque dès le tems du Sultan notre pere, que Dieu mette en sa gloire : c'est pourquoi il ne nous est pas permis de faire aucun traité avec les chrétiens, sans le consentement de l'Empereur. Nous avons écrit à l'envoyé que

Rainald. an. 1246. ann. 52. Matth. Paris. p. 621. Albert. Stad.

nous avons en sa cour, lui envoyant les propositions que vous nous avez faites ; il ira vous trouver & conférera avec vous, & nous agirons conformément à la réponse que nous recevrons de lui, sans nous éloigner de ce qui sera de l'utilité publique, afin que nous en puissions avoir du mérite devant Dieu. La lettre est du mois arabe, *Moharram*, qui, cette année 1246. répondoit au mois d'août.

XXXIV. Frideric veut se justifier du crime d'hérésie. *an. 1246. apud. Rainald. n. 17.*

Le crime d'hérésie dont Frideric étoit accusé, étoit le motif le plus odieux de sa condamnation ; pour s'en purger, il se fit examiner par l'Archevêque de Palerme, l'Evêque de Pavie, les Abbés de Mont-Cassin, de Cave, de Case-neuve & deux freres prêcheurs, qui l'interrogerent sur les articles du symbole & les autres points de la foi catholique. Il déclara & jura qu'il les croyoit fermement, & constitua les examinateurs ses procureurs, pour faire en son nom le même serment & offrir en présence du Pape de se purger en lieu convenable du soupçon d'hérésie ; de quoi il donna ses lettres scellées en or. Il envoya les sept examinateurs à Lyon, pour présenter ces lettres au Pape. Mais Inocent IV. refusa de leur donnner audience, disant qu'ils étoient présumés excommuniés comme fauteurs de Frideric, & porteurs de lettres où il étoit faussement qualifié roi & empereur. Les envoyés déclarerent qu'ils ne prétendoient point soutenir ces qualités ; mais se dire simplement envoyés de Frideric, comme simple chrétien. Après cette déclaration, le Pape leur donna pour commissaires trois cardinaux. Les envoyés leur montrerent les pieces dont ils étoient chargés, & offrirent de vive voix de faire en son nom le serment pour sa justification du crime d'hérésie.

Mais le Pape dit, que cet examen fait par les envoyés de Frideric étoit une entreprise téméraire, puisque les examinateurs n'en avoient aucun pouvoir ; que l'acte de cet examen ne méritoit point de créance, l'officier qui l'avoit reçu ayant encouru l'excommunication en reconnoissant Frideric pour roi & empereur. Après donc avoir protesté qu'il ne prétendoit faire aucun préjudice à la sentence d'excommunication & de déposition portée contre Frideric, il déclara aux sept examinateurs, qu'il ne les reconnoissoit ni comme procureurs, ni comme envoyés ; qu'au contraire ils méritoient punition pour la hardiesse de cet attentat ; qu'il réputoit illusoire & frivole leur examen & la purgation de Frideric, comme n'étant faite, ni dans le lieu, ni devant les personnes, ni sur la matiere convenable ; vû que les examinateurs & leurs parens étoient de sa Cour & sujets à sa tyrannie. Qu'au reste il ne refuse point l'offre que lui fait Frideric, de venir se purger en sa présence, pourvu qu'il vienne en personne dans le tems légi-

time, sans armes, & avec peu de suite, & nous lui donnerons sûreté pour lui & pour les siens. La bulle qui contient ces particularités, est datée de Lyon le 23 de mai 1246.

XXXV. Seconde entrevue de S. Louis avec le pape Innocent IV. pour la réconcilation de l'empereur Frideric. an. 1246. *Matth. Paris. p.* 610.

Le roi S. Louis se rendit pour la seconde fois à Cluny à la quinzaine de Pâques, ainsi qu'il étoit convenu, pour traiter de nouveau avec le Pape, de la réconciliation de Frideric avec le Pape. Frideric donna pouvoir à Louis de traiter sa paix avec Innocent, comme médiateur, à ces conditions : Que Frideric iroit en terre sainte y passer le reste de ses jours, & faire tous ses efforts pour reconquérir entiérement le royaume de Jérusalem, à condition que le Pape lui donneroit une pleine absolution, & couronneroit Empereur son fils Conrade. Innocent répondit que Frideric avoit si souvent manqué à ses promesses, mêmes confirmées par serment, qu'il ne pouvoit se fier à sa parole. Sire, ajoûta-t-il, il ne s'agit pas ici de mon intérêt, mais de celui de toute la chrétienté. Combien de fois avons-nous appellé Frideric pour le réconcilier, faisant même attendre tout le concile, espérant qu'il viendroit, & il n'a jamais voulu venir, ni tenir ses paroles & ses sermens. Il ne mérite aucune créance.

Le Roi répliqua : Seigneur, ne faut-il pas, selon l'évangile, tendre toujours les bras à celui qui demande miséricorde. Regardez les circonstances du tems où nous nous trouvons; la terre sainte est en danger, & il n'y a nulle apparence de la délivrer sans la faveur de Frideric, qui est maître des ports & des isles, & de tant de pays maritimes. Recevez donc ce Prince qui s'humilie, & imitez la bonté de celui dont vous êtes le vicaire sur la terre. Le Pape persista dans son refus, & le Roi se retira peu satisfait de sa dureté.

XXXVI. Prise de Parme. Frideric est obligé de se retirer à Crémone. ann. 1246. 1247. *Monach. Paduan. Matth. Paris. Petr. de Vineis. l. ij. ep.* 5. 41.

L'année suivante au mois de mai 1247. Frideric vint de Pouille en Lombardie avec une grande armée, & s'avança jusqu'à Turin, dans le dessein d'aller à Lyon plaider sa cause devant le Pape, & faire connoitre, disoit-il, son innocence aux nations de deça les Alpes; & après cela, passer en Allemagne pour en appaiser les troubles. Cette nouvelle causa une terrible allarme au Pape & à toute sa cour, dans la crainte que ce Prince irrité ne vint pour leur faire violence. Innocent implora le secours de S. Louis, qui lui promit de venir avec ses trois freres & une bonne armée, si Frideric s'avançoit pour l'attaquer. Mais bien-tôt on apprit que les parens & les amis du Pape, profitant de l'absence de Frideric, s'emparerent de Parme, & en chasserent les partisans de ce Prince. Dès qu'il en eût reçu la nouvelle, il retourna sur ses pas, & vint assiéger la place. Pour montrer qu'il n'en vouloit point partir qu'il ne l'eût prise, il fit bâtir son camp en forme

de ville, & la nomma Victoire; il y passa l'hyver & refusa de recevoir Parme à composition. Mais le mardi dix-huitieme de fevrier 1247. les assiégés, par un coup de désespoir, firent une sortie sur la ville ou le camp de Victoire, obligerent Frideric à se retirer à Crémone, après avoir perdu son bagage & son trésor. Depuis ce tems le crédit de Frideric diminua beaucoup, & jusqu'à sa mort arrivée en 1250. il demeura presque toujours dans la Pouille.

XXXVII. Concile de Beziers. Réglement pour les inquisiteurs. *an 1246. tom. XI. Concil. p. 676. 688.*

Guillaume de la Broüe archevêque de Narbonne, tint le 19 d'avril 1246. un concile à Beziers, où se trouverent huit évêques ses suffragans, avec les abbés & les autres prélats de sa province. On y publia quarante-six articles de réglemens, dont les quinze premiers regardent les hérétiques, & sont répétés la plûpart des conciles précédens. Dans la même assemblée, les freres prêcheurs inquisiteurs dans les provinces d'Arles, d'Aix, d'Embrun & de Vienne, reçurent un réglement contenu en dix-sept articles, qui sont les fondemens de la procédure observée depuis dans les tribunaux de l'inquisition. Ces réglemens sont presque tous les mêmes que nous avons vu ci-devant au concile de Narbone, en 1235. en voici les principaux articles. Vous ordonnerez à tous ceux qui se sentent coupables d'hérésie, ou qui en connoissent d'autres, de vous déclarer la vérité dans un certain terme que vous appellez le tems de grace. Ceux qui satisferont à ce mandement, éviteront la peine de mort, de prison perpétuelle, d'exil & de confiscation de biens. Vous recevrez la confession, & ferez faire abjuration à ceux qui témoigneront vouloir revenir à l'église. Vous citerez nommément ceux qui, étant suspects d'hérésie, ne se seront pas présentés dans le tems de grace; si après les délais compétens, il ne confessent pas leurs fautes, ou que leurs défenses ne soient pas valables, vous les comdamnerez sans miséricorde.

Quant aux hérétiques parfaits, qu'on nomme hérétiques vêtus, ou convaincus, vous ferez votre possible pour les convertir par la douceur; car souvent on a tiré de grandes lumieres de ces sortes de gens; s'ils deviennent incorrigibles, vous les condamnerez & les livrerez à la justice séculiere. Les héritiques qui seront retombés dans leurs erreurs, seront condamnés à une prison perpétuelle, sans qu'ils pussent communiquer leurs erreurs à d'autres. Ceux qui ne mériteront point d'être ainsi enfermés, auront pour pénitence de défendre la foi, deça & au de-là la mer, en personne, ou par d'autres pendant un certain tems contre les Sarrasins, les hérétiques ou d'autres ennemis de l'église. De porter sur leurs habits deux croix jaunes, l'une devant & l'autre derriere; d'assister les dimanches & les fêtes à la messe, aux vêpres & au sermon,

& entre l'épitre & l'évangile se présenter au prêtre avec des verges à la main, pour en recevoir la discipline. Vous confisquerez les biens des hérétiques condamnés ou enfermés, & payerez ceux qui les ont pris ou dénoncés ; vous défenderez que les laïcs n'aient point de livres de théologie, même en latin, & que les écléfiastiques mêmes, n'en aient point en langue vulgaire.

XXXVIII. Concile de Lerida. Excommunication de Jacques roi d'Arragon. *an. 1246. Gomes. l. xiv. p. 511. Marian. l. xiij. c. 6.*

En Espagne Jacques roi d'Aragon ayant eu dans sa jeunesse un commerce criminel avec Therese Vidaure, se maria ensuite avec Violante ou Yolande fille d'André II. roi de Hongrie. Therese prétendant que Jacques lui avoit promis le mariage, le poursuivit en cour de Rome ; mais n'ayant pu prouver le fait, elle fut déboutée de sa demande : ensuite elle pria Berenger évêque de Gironne, qui étoit informé de la chose par la voie de la confession, d'en écrire secrétement au pape Innocent qui étoit encore à Lyon. Le Roi en ayant eu quelque vent, fit venir l'Evêque de Gironne, lui fit couper la langue, & le renvoya dans son diocèse. Le Pape en étant informé, excommunia le Roi, & mit le royaume en interdit. Le Roi écrivit au Pape que Berenger, après avoir été bien avant dans ses bonnes graces, avoit abusé de sa confiance en machinant contre lui, & même révélant sa confession. Le Pape répondit qu'il n'auroit pas dû croire légérement une chose aussi difficile à prouver, que celle d'avoir violé le secret de la confession ; qu'il ne devoit pas se faire justice à soi-même, mais la demander au Pape qui est juge de l'Evêque ; qu'au reste il lui enverroit Didier son pénitencier, pour lui représenter la grandeur de son crime, lui donner des conseils salutaires, & le disposer à en obtenir l'absolution.

Le 22 juin 1246. Rainald. an. 1246. n. 44.

Le Roi envoya ensuite au Pape à Lyon l'Evêque de Valence, avec des lettres où il témoignoit une entiere soumission ; & le Pape lui envoya l'Evêque de Camerino pour terminer cette affaire avec le pénitencier Didier. Ils assemblerent un concile à Lerida, où se trouverent l'Archevêque de Tarragone, & les Evêques de Sarragosse, d'Urgel, d'Huesca & d'Elne, avec des abbés & des seigneurs. Le Roi, en présence d'un grand peuple, y confessa son crime, en témoignant un grand repentir, & promit de satisfaire à la justice divine, en achevant le monastere Benifacien qu'il avoit commencé dans les montagnes de Tortose pour des moines de Cîteaux, d'achever aussi l'hôpital commencé près de Valence, & de fonder une chapelle dans l'église de Gironne, & de donner à tous ces lieux des revenus convenables. A ces conditions le Pape donna une bulle pour donner l'absolution au Roi. Ce qui fut exécuté solemnellement le 19 d'octobre 1246.

XXXIX. Affaires de

Le Portugal étoit gouverné par Sanche II. qui avoit épousé

Portugal. Le roi Sanche interdit par le pape Innocent IV. *Marian. l. xiij. c. 4. Innoc. IV. l. iij. ep. cor. 29. apud. Raินald. an. 1245. n. 68. an. 1246. n. 42. &c.*

Mencia, fille de Lopé de Haro seigneur de Biscaie. Mencia avoit pris un tel ascendant sur le Roi son mari, qu'elle disposoit des charges, des dignités, des châtimens & des graces, souvent à l'insçu du Roi. Les grands du royaume en porterent leurs plaintes au pape Grégoire IX. qui, après plusieurs admonitions & une longue attente, prononça excommunication contre le Roi & interdit contre le royaume. Ces censures furent observées longtems, & le Roi promit de réformer les abus dont on se plaignoit. Mais il n'exécuta rien; les prélats & les seigneurs en porterent de nouveau leurs plaintes au pape Innocent IV. disant que le roi Sanche accabloit les églises & les monasteres d'exactions insupportables; que l'on commet impunément les incendies, les meurtres, les pilleries; que l'on contracte hautement des mariages en dégrés défendus; qu'au mépris des censures on ne laisse pas d'assister à l'office divin & de recevoir les sacremens; qu'on enleve impunément des femmes, mêmes des religieuses; qu'on y dispute témérairement sur des matieres de religion, non sans soupçon d'hérésie; que le Roi souffre que les Sarrazins empiétent sur les terres des chrétiens. Le Pape informé de ces désordres; chargea les Evêques de Porto en Galice & de Conimbre, & le prieur des freres prêcheurs, de lui rendre compte de la conduite du Roi dans le concile de Lyon qui s'alloit tenir.

Le 20 mars 1245.

Le principal promoteur de ces plaintes étoit Alfonse frere de Sanche roi de Portugal, comte de Boulogne par sa femme Mathilde, & présomptif héritier de la couronne de Portugal, Sanche son frere n'ayant point d'enfans. Alfonse vint lui-même au concile de Lyon, & négocia si bien, que le Pape, après le concile, fit expédier une bulle le 24 juillet 1245. par laquelle il dit: que voulant relever le royaume de Portugal, tributaire de l'Eglise Romaine, il ordonne à tous les Portugais de recevoir le Comte de Boulogne dans toutes les villes & places du royaume où il se présentera, d'obéir en tout à ses ordres, & lui remettre les revenus du royaume, sous peine d'y être contraint par censures. En quoi, ajoute-t-il, nous ne prétendons point lui ôter, au roi Sanche, le royaume, ou à son fils légitime, s'il lui en vient; mais seulement pourvoir à sa conservation & à celle du royaume pendant sa vie.

Alfonse, partie par force, partie par douceur, se rendit maître du Portugal, & le roi Sanche fut obligé de se retirer à Tolede auprès de Ferdinand roi de Castille. Sanche y mourut dépouillé & exilé; & Alfonse régna en Portugal trente-trois ans.

LX. Plaintes des Anglois contre la cour de

En Angleterre le roi Henri III. tout dévoué qu'il avoit toujours paru au Pape & à la cour de Rome, se plaignit pourtant dans le Parlement qu'il tint à la mi-carême, ou au 18 mars 1246. que le Pape

Pape continuoit à opprimer l'église d'Angleterre : il proposa aux seigneurs & aux prélats ses griefs rédigés en sept articles ; savoir, que le Pape, non content du denier de S. Pierre qu'on lui paye tous les ans, impose au clergé d'Angleterre de grosses contributions, & fait lever des tailles sans le consentement du Roi ; qu'il ne permet point aux patrons de présenter aux églises vacantes, mais les confére à des Romains ; que dans ces bénéfices possédés par des Romains, l'office divin, l'hospitalité, l'aumône, la prédication, les réparations des bâtimens sont négligés ; un Italien succéde à un Italien dans ces bénéfices, & les Anglois sont tirés hors du royaume pour plaider ; le Pape exige des pensions & excéde le nombre des provisions auxquelles il s'étoit restraint ; il emploie trop souvent la clause, nonobstant, qui anéantit les sermens, les coutumes, les contrats, les statuts, les privileges & toute sorte de droits.

Rome. an. 1246. Matth. Paris. p. 609. & seq.

Il fut résolu qu'on porteroit ces plaintes au Pape, & on lui écrivit cinq lettres : la premiere, des évêques suffragans de la province de Cantorberi & d'Yorck ; c'est-à-dire, de toute l'Angleterre. La seconde, des abbés & des moines des mêmes provinces. La troisieme, des seigneurs, du clergé & du peuple. La quatrieme & cinquieme, du roi Henri ; l'une adressée au Pape & l'autre aux cardinaux. Ces lettres représentoient au Pape l'indignation des Anglois contre les abus dont on s'étoit plaint au parlement, la nécessité d'y apporter un prompt remede, & le danger d'une grande division entre le royaume & le sacerdoce, d'un grand scandale parmi le peuple & du soulévement des sujets contre le Roi, s'il ne les protégeoit contre l'Eglise Romaine.

Le Pape accorda une modération sur la provision des bénéfices en faveur des Italiens ; savoir, que si le Pape ou les cardinaux en vouloient avoir pour quelques-uns de leur neveux, ils prieroient le Roi de le trouver bon. De plus il donna une bulle, par laquelle il étoit ordonné aux prélats & aux seigneurs de rendre au Roi les terres, les châteaux & autres droits que ce Prince leur avoit donnés. Cette bulle avoit été expédiée le 26 mars 1246. & par conséquent avant que le Pape eut reçu les plaintes dont on a parlé, lesquelles ne produisirent aucun effet pour le soulagement du royaume ; au contraire, le Pape informé qu'il étoit mort en Angleterre quelques ecclésiastiques fort riches, sans avoir disposé de leurs biens, ordonna que les successions des clercs décédés sans faire de testament, céderoient désormais à son profit. Mais le Roi empêcha l'exécution du décret, comme préjudiciable à lui & à son royaume. Il défendit aussi qu'on leva, au profit du Pape, le taillage imposé sur le clergé d'Angleterre, jusqu'au retour des Ambassadeurs qu'il avoit envoyés en cour de Rome.

Le Pape ayant appris que le Roi d'Angleterre vouloit s'opposer aux levées de deniers qu'il faisoit dans son royaume, résolut de le mettre en interdit; mais le cardinal Jean de Tolede Anglois de nation, lui représenta que les tems étoient fâcheux; que la terre sainte étoit en péril; que l'Eglise Grecque étoit séparée de la Latine; que Frideric étoit son ennemi déclaré; que le Pape lui-même & sa cour étoit comme en éxil à Lyon; que la Hongrie étoit désolée par les Tartares; l'Allemagne agitée par les guerres civiles; l'Espagne irritée contre les évêques, jusqu'à leur couper la langue; la France appauvrie par la cour de Rome, & prête à se soulever contr'elle; l'Angleterre, fatiguée & épuisée, commence à se plaindre comme l'ânesse de Balaam accablée de coups. Ainsi, conclut-il, nous attirons tout le monde contre nous.

On verra sous l'an 1247. la conspiration de la noblesse de France formée contre le clergé dès l'an 1246.

Innocent n'écouta point ces raisons, mais persistoit à vouloir punir l'Angleterre. Alors les Ambassadeurs arriverent, & au lieu de proposer les griefs du Roi, & de présenter les lettres dont ils étoient chargés; ils dirent au Pape que ses amis avoient adouci le Roi, & qu'il en obtiendroit bientôt ce qu'il désiroit. Cette nouvelle réjouit Innocent, & il manda aux prélats d'Angleterre que tous les bénéficiers, résidans dans leurs bénéfices, lui payassent le tiers de leurs revenus, & les non-résidans la moitié. Cet ordre du Pape fut proposé aux prélats le dernier jour de décembre: mais toute l'assemblée s'opposa à cette contribution; disant que, si elle avoit lieu, il faudroit que les chanoines, les religieux & les prêtres quittassent leurs places, ou renonçassent aux charges attachées à leur condition; à l'aumône, l'hospitalité, l'entretien de leurs parens, & les autres charges auxquelles leurs bénéfices étoient attenus. Que la moitié des revenus des bénéfices ne doit être comptée que déduction faite des charges, pensions, réparations, ornemens d'église, frais de culture & de récolte. Que l'on a payé depuis peu au Pape six mille marcs d'argent pour le vingtieme, à proportion la moitié à soixante mille marcs; &, avec les déductions nécessaires, à quatre-vingt mille, à quoi tout le royaume d'Angleterre pourroit à peine suffire; & tout cet argent sortiroit du royaume, au lieu qu'il y demeure, étant dépensé par le clergé: c'est pourquoi l'église d'Angleterre s'opposoit à cette nouvelle exaction, appellant à Jesus-Christ & au concile qui se tiendroit un jour. Le Roi en même tems envoya à l'assemblée de Londres un chevalier & un docteur, qui défendirent de sa part de consentir à cette contribution.

XLI. Plaintes contre les religieux mendians. an.

Les grands privileges que les religieux mendians avoient obtenus des Papes, les rendoient souvent présomptueux & odieux aux prêtres séculiers & aux anciens moines. Ils accusoient ces derniers

d'ignorance & d'oisiveté, & entreprenoient sur les fonctions des autres. Ils exigeoient qu'on fit lire publiquement leurs privileges dans les églises, & quand ils trouvoient quelqu'uns, même des religieux, ils leur demandoient : Vous êtes-vous confessés ? Oui, répondoit le particulier. A qui ? A mon curé. C'est un ignorant qui n'a jamais étudié en théologie ni en décret. Venez à nous, qui savons distinguer la lepre de la lepre, & qui avons reçu les grands pouvoirs que vous voyez. Ainsi plusieurs laïcs, principalement les nobles & leurs femmes, méprisant les curés, se confessoient aux freres prêcheurs. Les paroissiens péchoient plus librement, n'étant plus retenus par la crainte de se confesser à leurs pasteurs ; & se disoient l'un à l'autre : divertissons-nous hardiment, nous nous confesserons sans peine à quelques-uns de ces freres prêcheurs ou mineurs qui passeront chez nous, qui ne nous connoissent pas, & que nous n'avons jamais vu & ne verrons jamais.

1246. *Matth. Paris. an.* 1246. *p.* 607. 608.

Les reproches que les religieux mendians & les docteurs séculiers faisoient aux moines cénobites & claustraux, qu'ils n'étudioient point & ne fréquentoient point les écoles, porterent Etienne de Lexinton abbé de Clairvaux à établir à Paris une école ou monastere, où les moines de Cîteaux allassent faire leurs études. Cet établissement se fit en 1246. avec l'agrément du pape Innocent IV. & tel est l'établissement du college des Bernardins, le plus ancien de l'université de Paris.

Du Boulay. hist. universal. Parif. tom. II. p. 436. *Matth. Paris. an.* 1246. *p.* 665.

Cet établissement ne fut pas approuvé des anciens moines de S. Benoît, comme étant peu conforme à l'esprit du S. Législateur, qui quitta les études pour se retirer au désert, comme le dit S. Grégoire le Grand. Et il est vrai que l'étude des sciences curieuses & profanes ne conviennent point à un solitaire ; mais celle de l'écriture, des Peres, des canons, de la théologie, celle même des belles lettres & de la philosophie, en tant qu'elles servent à l'intelligence des saintes lettres & de la théologie, ne leur ont jamais été défendues ; mais je ne sai si la maniere dont on étudioit alors dans les colleges, si la philosophie & la théologie contentieuses des écoles sont fort propres à former de vrais & solides savans, comme on les souhaiteroit dans les monasteres bien réglés, où régne le véritable esprit de S. Benoît, l'esprit de retraite, de recueillement, de priere, de mépris du monde & de ses œuvres.

XLII. Eglise d'Afrique. Evêque de Maroc. *an.* 1246. *Vading. an.* 1246. *n.* 9. 10.

Depuis plusieurs siecles l'Afrique étoit entre les mains des hérétiques ou des infideles, & l'église de ce vaste pays étoit réduite à un petit nombre de chrétiens, qui gémissoient sous la servitude de ses ennemis. Le pape Grégoire IX. en 1237. avoit donné aux fideles de la ville de Maroc un évêque nommé frere Agnel, homme

Greg. IX. l. xj. ep. 137. Rainald. ann. 1231. n. 28.

ſage & lettré, qui avoit embraſſé l'ordre des freres mineurs. Le Pape le ſacra de ſa main, & l'envoya en Afrique. Il gouverna cette égliſe juſqu'à ſa mort arrivée vers l'an 1246. puiſque cette année le pape Innocent IV. y envoya un autre évêque nommé frere Lopés-Fernandez-Daïn auſſi frere mineur, qu'il recommanda aux fideles de Maroc; il écrivit auſſi au Roi de cette ville, le louant de la protection qu'il donne aux chrétiens qui ſont dans ſes états, & fait des vœux pour ſa converſion à la foi chrétienne. Il écrivit de même aux Rois de Tunis, de Ceuta & de Bougie, & à tous les chrétiens qui étoient en Afrique.

16 mars 1252.

Mais quelques années après l'Evêque de Maroc étant venu à Lyon, ſe plaignit au Pape que le Roi de ce pays n'avoit pas donné aux chrétiens ſes ſujets des places de ſûreté comme le Pape l'en avoit prié, pour les mettre à couvert des inſultes de leurs ennemis, particuliérement ceux qui portoient les armes pour ſon ſervice. Sur quoi le Pape lui écrivit, lui réitérant la même priere; & au cas qu'il n'y aît point d'égard, il le menace de rappeller les chrétiens qui ſont dans ſes terres & de défendre à d'autres d'y paſſer.

XLIII. Vie de S. Richard de Chicheſtre. apud Boll. t. I. p. 288.

S. Richard évêque de Chicheſtre revint en Angleterre en 1247. après avoir été ſacré des mains du Pape à Lyon. Il eut beaucoup à ſouffrir de la part du roi Henri III. qui le haïſſoit, principalement parce qu'il avoit été élu contre ſon inclination, & qu'il avoit été diſciple de S. Edme ou Edmond archevêque de Cantorberi, qu'il n'avoit jamais aimé. Or voici le précis de l'hiſtoire de S. Richard de Chicheſtre. Il étoit né vers l'an 1197. au diocèſe de Vorcheſter, dans le village de Viche, ou Droit-Viche dont le nom lui demeura. Son frere aîné lui ayant laiſſé ce qu'ils avoient de patrimoine, on lui propoſa un mariage avantageux; mais voyant que ſon frere en avoit de la peine, il y renonça, lui céda tout le bien, & s'en alla étudier principalement à Oxford, puis à Paris; où vivant dans une grande pauvreté, il apprit la logique & la réthorique, de telle ſorte que tout le monde le jugea capable d'enſeigner. Il revint à Oxford, où il fut profeſſeur; puis il paſſa à Boulogne en Italie, & y étudia le droit canonique pendant ſept ans. Il y réuſſit de telle ſorte que ſon profeſſeur étant tombé malade, il lui fit faire les leçons à ſa place pendant dix-huit mois, & lui voulut donner ſa fille en mariage avec tout ſon bien.

Richard qui avoit des vues plus relevées, l'en remercia; & étant revenu en Anglettere, il fut fait chancelier de l'univerſité d'Oxford. S. Edme alors archevêque de Cantorberi connoiſſant ſa doctrine & ſa vertu, voulut l'avoir pour chancelier de ſon égliſe; & en même tems Robert Groſſe-tête évêque de Lincoln, le déſiroit pour la ſienne; ſans que ces deux prélats ſuſſent l'inten-

tion l'un de l'autre. S. Edme l'emporta, & Richard de Viche, devenu chancelier de Cantorberi, s'acquitta de cette importante charge avec une grande modestie, & un grand désintéressement. S. Edmond étant tombé dans la disgrace de Henri III. roi d'Angleterre, & voyant que les remontrances qu'il faisoit à ce prince sur le mauvais état des églises & sur l'oppression dans laquelle elles gémissoient ne produisoient aucun effet, ce S. Prélat, dis-je, se retira en France au monastere de Pontigni; Richard son chancelier l'y suivit, & ne l'abandonna point jusqu'à sa mort arrivée en 1241.

Alors Richard se trouvant libre reprit ses études, & alla à Orléans, où il s'appliqua à l'étude de l'Ecriture Ste. que l'on expliquoit dans cette ville chez les freres prêcheurs. Ce fut dans le séjour qu'il fit dans cette ville, que Guillaume de Bussy qui en étoit évêque lui conféra l'orde de prêtrise. Dès lors Richard s'habilla plus modestement & pratiqua des austérités qu'il fut même obligé de modérer par le conseil de ses amis. Il érigea à Orléans, en l'honneur de S. Edmond son ami, une chapelle où il disoit la messe & récitoit l'office divin. Il retourna en Angleterre, où il gouverna pendant quelque tems une paroisse qui étoit son seul bénéfice. Il y demeura jusqu'en 1244. qu'il fut choisi pour évêque de Chichestre, après la mort de l'évêque Raoul de Neuville.

Alors les Chanoines, pour faire plaisir au Roi, élurent en sa place Robert Passeleve archidiacre & grand courtisan, qui, par son adresse à inventer des taxes, & impositions nouvelles, avoit procuré au Roi de grandes sommes. Boniface de Savoie archevêque de Cantorberi & les évêques de la province furent indignés de ce choix, & s'étant assemblés pour examiner l'élu, lui firent proposer exprès des questions difficiles, auxquelles n'ayant pu répondre, ils le jugerent incapable, & casserent son élection. Puis, sans demander de nouveau le consentement du Roi, ils élurent évêque de Chichestre le docteur Richard de Viche, homme irréprochable pour la doctrine & pour les mœurs; mais odieux au Roi, comme ayant été attaché à S. Edmond archevêque de Cantorberi. Le Roi défendit de lui laisser prendre possession de la baronnie & des autres biens temporels de son église, & les fit saisir en son nom. Richard se croyant élu canoniquement voulut soutenir son droit, sans craindre de s'exposer aux effets de tout le ressentiment du Roi. Après avoir fait & fait faire par ses amis toutes les démarches pour appaiser la colére du Roi, il se transporta à Lyon auprès du pape Innocent IV. qui le reçut favorablement, confirma son élection, & le sacra de ses propres mains, puis lui donna des lettres pour le recommander au Roi d'Angleterre, afin

qu'il lui permît de prendre possession de sa chair épiscopale, & de ses biens temporels. Le Roi n'y eut aucun égard, & regarda l'élection de Richard comme nulle, ayant été faite sans son consentement. Le S. Evêque se retira donc de la cour, & demeura dans son évêché comme un pauvre & un exilé, ne subsistant que par les charités de ceux qui vouloient bien lui donner le couvert & la nourriture; il ne laissoit pas de faire ses visites, & d'administrer les sacremens selon les besoins. Le Doyen & les chanoines de son église lui témoignant leur douleur de le voir ainsi traité, il leur dit : *Ne savez-vous pas qu'il est écrit; les Apôtres se réjouissoient d'avoir mérité de souffrir quelqu'affront pour Jesus-Christ.* Act. 5. 41.

Il fit toute-fois savoir au Pape la maniere dont le Roi le traitoit; & le Pape envoya un ordre très-exprès à deux évêques d'Angleterre, d'admonêter le Roi, qu'il eût à rendre à Richard dans un certain terme les terres & les biens de l'église de Chichestre, sinon qu'ils dénonçassent par toute l'Angleterre les censures portées par leur commission. Le Roi obéit, & rendit à l'Evêque, deux ans après son ordination, ses terres; mais désertes, incultes & dénuées : ce qui ne l'empêcha pas de faire des aumônes très-abondantes. Son frere, sur qui il s'étoit déchargé du soin de son temporel, lui représentant que son revenu n'y pouvoit suffir, il répondit : *Est-il juste que nous mangions dans l'or & dans l'argent, pendant que Jesus-Christ souffre la faim dans les pauvres ? Je sai me contenter de vaisselle de terre comme mon pere; qu'on vende jusqu'à mon cheval s'il est nécessaire.* Il remplit tous les devoirs de l'épiscopat avec une ferveur & un zèle infatigable, redoublant ses bonnes œuvres & ses austérités; il prêchoit assidument, même hors de son diocèse, entendoit les confessions, consoloit & encourageoit les pénitens, & exerçoit toutes les œuvres de charité corporelles & spirituelles. Il ne donnoit point de bénéfices à ses parens, disant que Notre-Seigneur avoit préferé S. Pierre dans le gouvernement de l'église, à S. Jean qui étoit son parent.

Le Pape lui ayant donné commission en 1253. de prêcher la croisade pour la terre sainte, il commença par son diocèse; & continuant de prêcher par les lieux maritimes, il vint à Cantorberi, puis à Douvre, étant déja malade depuis dix jours. Il logea à l'Hôtel-Dieu de Douvre, & le maître de cet hôpital l'ayant prié de dédier une chapelle qu'il avoit bâtie au cimetiere, en l'honneur de S. Edme archevêque de Cantorberi, l'évêque Richard le fit avec joie, & prêchant à cette cérémonie, il dit : depuis que je suis évêque j'ai toujours désiré ardemment de dédier

au moins une église en l'honneur de mon S. Maître, avant que de mourir; je rends grace à Dieu, qui ne m'a pas frustré de mon desir; je sai que ma mort est proche, & je la recommande à vos prieres. Le lendemain il tomba en foiblesse entendant la messe, & déclara qu'il n'en reviendroit pas. Il mourut en effet le troisieme jour, qui étoit un lundi 3 avril 1253. âgé d'environ cinquante-six ans, & après neuf ans d'épiscopat; son corps fut reporté & enterré à Chichestre. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau, & le pape Urbain IV. le canonisa le 20 de février 1262.

XLIV. Plaintes des Juifs d'Allemagne. an. 1247. apud Rainald. an. 1247. n. 4.

En Allemagne quelques princes, tant écclésiastiques que séculiers & d'autres nobles, pour avoir occasion de persécuter les Juifs & de piller leurs biens, publioient contr'eux des calomnies, disant qu'à la fête de Pâques ils égorgeoient un enfant chrétien & mangeoient son cœur, qui leur servoit comme de communion; & quand on trouvoit le corps d'un homme mort on les accusoit de l'avoir tué. Après quoi, sans observer aucun ordre de justice, on les dépouilloit de leurs biens, on les mettoit en prison & on les y faisoit souffrir la faim & divers tourmens; souvent même on les condamnoit à la mort, de sorte qu'ils étoient réduits à abandonner leurs demeures, & de se condamner eux-mêmes à un misérable exil. Le Pape, sur ces plaintes, écrivit à tous les évêques d'Allemagne d'avoir des égards & des ménagemens pour les Juifs, de leur faire rendre justice, de faire réparer les torts qu'ils avoient soufferts de la part des prélats, des nobles & autres personnes puissantes, & de ne pas permettre qu'à l'avenir on les maltraite sans sujet. La lettre fut aussi adressée aux évêques de France: ce qui fait croire que les Juifs étoient aussi maltraités dans ce royaume. On a vu de pareilles plaintes des Juifs au pape Grégoire IX. en 1236.

5 juillet 1247.

XLV. Ligue des barons François contre le clergé. an. 1247. Matth. Paris. p. 628. preuv. libertés. ch. 7. n. 8.

Dès la fin de l'année 1246. les seigneurs François se liguerent contre le clergé, & firent dresser un acte, où ils disoient que le royaume de France avoit été converti à la foi par les armes sous Charlemagne & les autres Rois. Par ce début on peut juger de la capacité de l'auteur de la piece, qui met l'origine du christianisme en France sous Charlemagne au huitieme siécle. Ils ajoûtent que le clergé a d'abord séduit les nobles par une humilité artificieuse, & se sont emparés de la jurisdiction sur les hommes libres, eux qui, pour la plûpart, sont serfs de naissance; ils nous traitent plus indignement que les payens mêmes, de qui Dieu a dit: *rendez à César ce qui appartient à César*; c'est pourquoi, considérant que le royaume de France a été conquis, non par le droit écrit, ni par l'arrogance des clercs, mais par les travaux de la

guerre. Nous défendons que nul n'appelle un autre en jugement eccléſiaſtique, ſinon pour cauſe d'héréſie, de mariage, d'uſure, ſous peine de perte de tous ſes biens & de mutilation d'un m'embre; ſurquoi nous députerons des exécuteurs.

En effet ils nommérent pour exécuteurs le Duc de Bourgogne, le comte Pierre de Bretagne, le Comte d'Angoulême & le Comte de S. Paul, avec promeſſe de donner le centieme de leur revenu, qui ſera mis en dépôt au lieu déterminé par ces quatre Seigneurs, pour être employé par eux pour le ſoutien des barons. Cet accord devoit durer toujours, & il fut fait au mois de novembre 1246.

Les évêques & les autres prélats ſe plaignirent au Pape de cette entrepriſe des barons, & le Pape témoigna être fort touché de cette ligue formée par des catholiques, & qui peut avoir des ſuites dans les autres nations. Il leur oppoſe la loi de Théodoſe en faveur de la juriſdiction des évêques, confirmée par Charlemagne, & inſérée dans le décret de Gratien; il ajoûte que, ſelon la conſtitution d'Honorius III. ceux qui font des ſtatuts contre la liberté eccléſiaſtique, ſont excommuniés, & il recommande aux évêques de procéder contr'eux par cenſures, leur promettant de ſa part toute ſorte de ſecours. En même tems il ecrivit au cardinal Eudes de Château-Roux ſon légat en France, de ſe trouver au concile que les évêques de France devoient tenir ſur cette affaire, de déclarer excommuniés les auteurs de cette conſpiration, leurs complices, leurs fauteurs, & tout ceux qui troubleront la juriſdiction eccléſiaſtique. Mais comme ſes menaces n'étonnoient point les barons, le Pape en gagna la plûpart par des bienfaits, par des benéfices pour leurs parens, des diſpenſes pour en poſſéder pluſieurs, des indulgences; & la choſe pour lors ne fut pas pouſſée plus avant.

XLVI. S. Louis ſe diſpoſe à partir pour la terre ſainte. *an* 1247. *Rainald. ann.* 1247. *n.* 54. 56. *Matth. Paris. p.* 640.

Le tems du départ de S. Louis étant fixé à la S. Jean de l'an 1248. ce S. Roi pria le Pape d'empêcher qu'on ne commençât les vœux du voyage d'outre-mer, ni qu'on ne détournât les prédicateurs d'exhorter à ce voyage, ſous prétexte d'autres croiſades, ni enfin qu'on donnât protection aux croiſés qui commettoient des vols, des homicides, des rapts & d'autres crimes ſemblables. De plus il envoya par-tout ſon royaume des freres prêcheurs & des mineurs, pour faire reſtitution des dommages que ſes officiers pouvoient avoir faits aux particuliers; & ayant appris que Haquin roi de Norwege s'étoit auſſi croiſé, il lui écrivit, pour le prier qu'ils puſſent faire enſemble le voyage, & que Haquin, qui étoit puiſſant ſur mer, gouvernât toute la flotte. Le roi S. Louis chargea de cette commiſſion Mathieu Paris moine bénédictin de S. Alban en

en Angleterre, dont nous avons une histoire fort détaillée de ce tems-ci. Haquin ayant lu la lettre de S. Louis, dit à Mathieu, en qui il avoit confiance, je rends beaucoup de graces à ce pieux Roi; mais je connois un peu le naturel des François. Mes gens sont impétueux, indiscrets & ne peuvent rien souffrir. S'ils prennent querelle avec une nation hautaine, il nous en reviendra à l'un & à l'autre un dommage irréparable. Il vaut mieux que nous allions chacun à part. La seule chose que Haquin demanda, fut de prendre terre aux ports de France pour y acheter des vivres.

XLVII. Mort de Henri de Thuringe roi d'Allemagne. Election de Guillaume comte de Hollande. an. 1247. *Alb. Stad. Rainald. an. 1247. n. 5. 6. &c.*

Après la mort de Henri de Thuringe roi d'Allemagne, arrivée en cette année 1247. le Pape envoya des légats de tous côtés, pour animer les peuples contre l'empereur Frideric & Conrade son fils, & pour lever des deniers pour leur faire la guerre. Le légat d'Allemagne fut Pierre Capoche cardinal du titre de S. George au voile d'or. Ce légat assembla près de Cologne à la S. Michel 29 septembre 1247. un concile des évêques qu'il put ramasser, & le jeudi suivant 3 d'octobre Guillaume frere du Comte de Hollande fut élu roi des Romains par quelques évêques & quelques comtes. C'étoit un jeune homme d'environ vingt ans, bien fait de sa personne & soutenu de grandes alliances. Il avoit pour lui le Duc de Brabant son oncle, les Comtes de Gueldres & de Los, l'Archevêque & la ville de Cologne, l'Archevêque de Mayence & celui de Brême avec leurs suffragans, les Evêques de Virzbourg, Strasbourg, de Munster & de Spire. Mais plusieurs princes d'Allemagne reconnoissoient toujours Frideric pour empereur; savoir, le Duc de Saxe, celui de Baviere, le Marquis de Misnie, la noblesse d'Autriche & de Stirie, l'Archevêque de Magdebourg, les Evêques de Passau & de Frisingue; le Pape ordonna à son Légat d'Allemagne de citer les prélats pour venir à Lyon comparoître en sa présence, & d'employer les censures contre les seigneurs laïcs. Mais il ne paroît pas que ni cette citation, ni ces censures aient fait quitter à ces seigneurs le parti de Frideric.

XLVIII. Eglise de Russie. Daniel duc de Russie renonce au schisme. an. 1245. *Dlugoss. hist. Polon. l. vij. p. 705. Rainald. an. 1246. 1247. 1257.*

La Russie avoit embrassé le christianisme environ deux cens cinquante ans avant l'année 1245. que Daniel duc de Russie envoya en Pologne vers Opizon abbé de Messine & légat du Pape, pour lui demander le titre de Roi, promettant de se soumettre à l'Eglise Romaine avec tout son royaume, & de joindre ses forces à celles des autres princes catholiques, pour repousser les Tartares. On sait que dès-lors les Russiens suivoient le rit grec, comme ils font encore aujourd'hui. Les prélats Polonois, qui connoissoient le caractere de Daniel, sur-tout Premdothe archevêque de Cracovie, firent ce qu'ils purent pour détourner Opizon d'écouter le duc Daniel, lui remontrant que toutes ces promesses n'étoient qu'un

jeu, & ne tendoient qu'à obtenir le titre de roi, après quoi il se moqueroit de l'Eglise Romaine. Opizon ne laissa pas de passer outre, & de se rendre dans la ville de Drohiczin, qui étoit alors la capitale de Russie, où il donna à Daniel les ornemens royaux, après lui avoir fait promettre par serment de se soumettre, lui & les siens, à l'autorité du saint siege.

3 mai 1246. apud Rainald. n. 28.

Le pape Innocent IV. en ayant eu avis, envoya pour légat en Russie l'Archevêque de Prusse, apparemment celui de Gnesne, dont dépendoient la plûpart des évêques de Prusse, & ordonna à ce Prélat de donner pour évêques aux Russes des hommes choisis par leur science & par leur vertu, soit entre les prêtres séculiers, soit entre les freres prêcheurs ou les mineurs. Il accorda au nouveau roi Daniel d'avoir auprès de lui à sa cour un frere prêcheur nommé Alexis, avec son compagnon. Ce Prince ayant obtenu ce qu'il demandoit du légat Opizon, envoya des ambassadeurs au Pape, avec des lettres, où il demandoit d'être réuni à l'Eglise Romaine.

7. août 1247.

Le Pape lui accorda sans peine cette réunion, & permit aux prêtres Russiens de pouvoir consacrer en pain levé, & de garder le reste de leurs rits qui n'avoient rien de contraire à la foi catholique.

Dlugos. hist. Polon. l. vij. p. 779.

Mais Daniel ne demeura pas longtems sous l'obéissance du Pape; il retourna à ses anciennes pratiques avec tout son peuple, & rentra dans le schisme des Grecs, d'où il n'étoit sorti que par hypocrisie & par des vues d'intérêt. Le Pape Alexandre IV. dans sa bulle du 13 février 1257. lui fait de grands reproches de son infidélité, & ordonne aux Evêques d'Olmutz & de Breslaw d'employer contre lui les censures ecclésiastiques, & même le secours du bras séculier. Ce Prince mourut vers l'an 1266. & laissa deux fils, Leon & Romain. Il ne paroît pas qu'ils aient continué à prendre le titre de rois.

XLIX. Soin du pape Innocent IV. pour les églises des pays barbares. an. 1247. Rainald & Vading. ad hunc ann.

Le pape Innocent IV. quoiqu'accablé d'affaires domestiques & des sollicitudes de toutes les églises de l'Europe, portoit ses soins sur les pays étrangers, barbares & schismatiques. Il y envoyoit des freres prêcheurs & mineurs, qui secondoient son zèle; quelquefois sans beaucoup de succès. Il envoya frere Laurent mineur son pénitencier en Armenie, à Icone, en Turquie, en Grece, en Egypte, pour protéger les Grecs contre les vexations des Latins, qui les maltraitoient dans les lieux où ils étoient les maîtres. Laurent travailloit à la réunion du patriarche des Grecs & de ses suffragans avec l'Eglise Latine. Tout cela ne produisit rien de solide, que l'on sache. La prévention étoit trop grande & les esprits trop échauffés. On voit par une lettre écrite au Pape par le catholique des Arméniens, que les évêques de ces quartiers s'inté-

reſſoient à ce que le Pape accorda le pardon à l'empereur Frideric, à cauſe des vexations que cette diſcorde occaſionnoit dans l'Orient même, & des meurtres & profanations qui ſe commettoient dans les ſaints lieux, où Frideric étoit reſpecté par les Turcs.

Frere André religieux envoyé par le Pape vers Ignace patriarche des Jacobites, en rapporta une lettre, contenant leur profeſſion de foi entiérement catholique, non-ſeulement ſur la Trinité, mais encore ſur l'Incarnation ; & où il traite Eutychés d'excommunié. Voilà, continue la lettre, notre foi & celle des Egyptiens, des Arméniens, des Lybiens & des Ethiopiens, & nous confeſſons que la Ste. Egliſe Romaine eſt la mere & le chef de toutes les égliſes. Cette profeſſion eſt certainement très-ſuſpecte, & ce qui ſuit montre aſſez que ce Prélat ne parloit ainſi que par intérêt; car il ajoute : Pour affermir la paix, nous vous demandons, 1°. Qu'après la mort de notre Patriarche, les Prélats aſſemblés en établiſſent un autre, ſelon les canons. 2°. Que le Patriarche, les archevêques & évêques Latins, qui ſont en nos quartiers, n'aient point de juriſdiction ſur nos archevêques & nos évêques; mais que nous demeurions, comme eux, ſoumis immédiatement à vous. 3°. Que les évêques Latins ne prennent point de cens ſur les égliſes & les monaſteres que nous avons chez eux. 4°. Que ceux qui contractent des mariages avec les Latins, ne ſoient pas contraints de recevoir une ſeconde fois la confirmation qu'ils ont déja reçue au baptême. Ceci fait voir que chez les Grecs on donnoit la confirmation après le baptême, & que, dans l'Egliſe Latine, on ne recevoit pas la confirmation donnée par les hérétiques aux ſchiſmatiques ; on la tenoit pour nulle, & on la réitéroit.

Voyez le traité de la confirmation par Luc de Holſtein.

L.

Miſſion du frere Jean de Plan-Carpin vers le Roi des Tartares. *ann.* 1247. *Bergeron. voyage de Carpin. c.* 9. 10 &c. *Rainald. ann.* 1247. *n.* 18. 19.

L'année précédente, c'eſt-à-dire, 1246. frere Jean de Plan-Carpin de l'ordre des freres mineurs partit par le commandement du Pape, avec des lettres où il exhortoit les Tartares de ſe déſiſter de leurs ravages & de leurs cruautés, d'en faire pénitence, & de s'humilier devant Dieu. Frere Jean Carpin, avec ſes compagnons, étant donc partis avec une bonne eſcorte qui leur fut donnée par le Roi de Boheme, arriverent chez Conrade comte de Lencicie, qui les recommanda à Baſilico duc de Ruſſie, qui les retint chez lui pendant quelque tems : delà ils arriverent le 23 de février 1246. apparemment 1247. avant Pâques, à la premiere garde du pays des Tartares. Le lendemain ils rencontrerent ceux qui commandoient cette garde, à qui ils déclarerent le ſujet de leur voyage, qui étoit de faire la paix, de contracter amitié avec les Tartares & de les convertir au chriſtianiſme. Les

commandans les firent conduire à Corenza, qui eſt le chef de la garde avancée contre les peuples d'Orient, & qui garde le cours du Nieper du côté de l'Occident.

Corenza les fit loger loin de ſa cour, & leur fit demander quels préſens ils lui apportoient. Ils répondirent que le Pape n'avoit pas accoutumé de donner des préſens. On les mena à la tente de ce Commandant, & on leur dit de fléchir trois fois le genouil à ſa porte, & de ne pas marcher ſur le ſeuil. Ils expoſerent leur charge, étant à genoux devant Corenza; mais il ne ſe trouva perſonne capable de leur ſervir de truchement : delà on les conduiſit à Batou-Can, qui eſt le plus puiſſant d'entr'eux après l'Empereur, & campe ſur le Volga. Ils partirent le 26 de février, & quelque grande diligence qu'ils puſſent faire, ils n'arriverent près de Batou que le 4 d'avril mercredi de la ſemaine ſainte. On les fit paſſer entre deux feux, afin que, s'ils avoient quelque mauvais deſſein, ou s'ils portoient quelque poiſon, la flamme en empêcha l'effet. Ils eurent audience de Batou avec les mêmes cérémonies que chez Corenza, & on traduiſit leurs lettres en ruſſien, en arabe & en tartare, & Batou les lut attentivement; on retint quelques-uns de leurs compagnons, & on fit partir les autres le jour de Pâques, pour aller trouver l'Empereur des Tartares nommé Couïne ou Caïouc. Ils étoient d'une foibleſſe extrême, n'ayant pris pendant le carême que du millet avec de l'eau & du ſel; ils en uſoient de même les autres jours de jeûne, & ne bûvoient que de la neige fondue. On les fit monter à cheval, & ſouvent ils en changeoient quatre ou cinq fois en un jour; & néanmoins ils marcherent depuis le 15 d'avril 1246. juſqu'au 22 de juillet, qu'ils arriverent auprès de Caïouc-Can fils d'Octaï, & petit fils de Ginguis-Can empereur des Mogols ou Tartares; mais ce Prince ne leur donna pas pour-lors audience, parce qu'il n'étoit pas encore élu Empereur, il ne le fut que quelque tems après vers l'Aſſomption de Notre-Dame, & ne fut mis ſur le trône que le 24 août 1246. Alors tant les grands que le peuple vinrent fléchir le genouil devant lui.

Il paroiſſoit avoir quarante ou quarante-cinq ans, étoit de taille médiocre, prudent, ruſé, ſérieux : les chrétiens qui étoient de ſa maiſon diſoit qu'il aimoit les chrétiens, & même qu'il devoit embraſſer le chriſtianiſme; il avoit auprès de lui des eccléſiaſtiques qu'il entretenoit à ſes dépens, & qui faiſoient publiquement l'office à la maniere des Grecs devant ſa grande tente. Il ne laiſſa pas, dans cette même aſſemblée de ſon intronisation, de lever l'étendart contre l'empire Romain & tous les princes chrétiens, menaçant de leur faire la guerre s'ils ne ſe ſoumettoient à lui. Il envoya les

freres mineurs vers l'Impératrice sa mere, qui étoit favorable aux chrétiens, dans le tems qu'il éleva l'étendart contre les adorateurs de Jesus-Christ, comme voulant leur cacher cette déclaration de guerre. Ils y souffrirent beaucoup de la faim & de la soif; ce qu'on leur donnoit pour quatre jours suffisant à peine pour un. L'Empereur leur donna audience, écouta leurs propositions, & leur fit dicter la lettre qu'il écrivoit au Pape, & qu'ils rendirent en latin; on leur en donna aussi une traduction en arabe. Ils furent congédiés le 13 de novembre, & marcherent jusqu'à l'Ascension 9 de mai 1247. Ils arriverent près du commandant Batou-Can; delà ils allerent rejoindre à Mosy leurs compagnons qu'on y avoit arrêtés, & enfin ils se rendirent à Corenza, où on leur donna deux Comains pour les conduire en Russie. Ils y furent reçus de même qu'en Pologne & en Boheme, avec de grands témoignages de joie. Tel fut le succès de cette ambassade.

LI. Mission des freres prêcheurs vers les Tartares. *ann.* 1246. *ou* 1247. *Vincent Bellov. l. xxxj. c.* 40.

Vers le même tems le pape Innocent IV. envoya d'autres missionnaires vers les Tartares qui étoient en Perse. Ils étoient chargés de lettres pour Melich-Saleh sultan d'Egypte, que le Pape prioit de favoriser le voyage de ces religieux vers les Tartares. Le Sultan fit ce qu'il put pour les en détourner; mais ils ne laisserent pas de continuer leur voyage. Ils arriverent à l'armée des Tartares en Perse, commandée par Baïothnoï, qui, ayant su leur arrivée, envoya leur demander le sujet de leur voyage. Ils répondirent qu'ils venoient de la part du Pape, qui, parmi les chrétiens, est estimé le plus grand de tous les hommes en dignité, & révéré comme leur pere & leur seigneur. Ce discours offensa les Tartares, qui leur dirent: Ne savez-vous pas que le Can est le fils de Dieu, & que Baïothnoï & Bato sont des princes soumis à lui. Les freres prêcheurs ajouterent qu'ils étoient envoyés du Pape pour exhorter les Tartares à cesser de répandre le sang humain, d'en faire pénitence & de se convertir au christianisme. Les Tartares revinrent quelque tems après, & leur demanderent s'ils apportoient des présens. Ils répondirent que le Pape n'a pas coutume d'envoyer des présens à personne, beaucoup moins à des infideles & des inconnus; mais qu'au contraire les chrétiens lui en envoyoient, & quelquefois même les infideles. Les Tartares leur demanderent aussi, si les Francs passeroient encore en Syrie; car ils craignent les Francs sur toutes les nations du monde.

Ensuite on vint dire aux freres que s'ils vouloient voir Baïothnoï, ils devoient l'adorer par trois génuflexions, comme fils de Dieu régnant sur la terre. Cette demande les inquiéta, & ils résolurent de refuser cette génuflexion, de peur de scandaliser les chrétiens Orientaux, & de compromettre l'honneur de l'église

& du Pape. Pour montrer que ce n'étoit pas par orgueil qu'ils faisoient ce refus, ils offrirent de rendre à Baïothnoï tous les mêmes honneurs que les chrétiens rendoient à leurs rois, & que si Baïothnoï vouloit se faire chrétien, non-seulement ils fléchiroient le genouil devant lui, mais même lui baiseroient la plante des pieds. A ces mots les Tartares entrerent en fureur, & dirent aux freres : vous nous exhortez à nous faire chrétiens & à devenir des chiens comme vous : votre Pape n'est-il pas un chien, & tous vous autres des chiens ? Les réponses des freres étant rapportées à Baïothnoï, il les condamna à mort ; mais quelques-uns de son conseil étoient d'avis de n'en faire mourir que d'eux, & de renvoyer les deux autres au Pape. D'autres disoient : il en faut écorcher un & remplir sa peau de paille, & la renvoyer à leur maître par ses compagnons ; mais une des femmes de Baïothnoï lui dit : si vous les faites mourir, vous vous rendrez odieux à tout le monde, vous perdrez les présens que l'on vous envoie de toutes parts, & on fera mourir vos envoyés. Il se rendit à ses raisons, & leur fit dire d'aller trouver le Can, pour voir par leurs yeux la grandeur de sa puissance, & lui rendre les lettres du Pape.

Ascelin chef de l'ambassade répondit : qu'il n'étoit point envoyé au Can, mais à la premiere armée des Tartares qu'il rencontreroit ; & que si Baïothnoï ne vouloit point recevoir ses lettres, il s'en retourneroit. On traduisit donc leurs lettres en persan, & de persan en tartare, afin que Baïothnoï les put entendre. Les envoyés furent plus de deux mois à attendre la réponse, étant traités comme des malheureux, avec le dernier mépris ; enfin ils obtinrent leur congé le 25 de juillet 1247. & Baïothnoï dépêcha avec eux des envoyés, chargés de ses lettres au Pape. Elles portoient : voici la parole de Baïothnoï envoyé par l'autorité divine du Can : Sache, Pape, que nonces sont venus, & ont apporté tes lettres ; ils ont dit de grands mots : nous ne savons si c'est par ton ordre, ou deux-mêmes ; tu disois dans tes lettres : vous tuez & faites périr bien du monde. Voici l'ordre que nous avons reçu de Dieu & de celui qui commande à toute la terre : Quiconque obéira à notre commandement, peut demeurer dans son pays & dans ses biens. Il faut que toi, Pape, vienne à nous en personne, & au maître de toute la terre ; & avant que tu vienne, il faut que tu envoie des nonces pour nous faire savoir si tu viendras ou non ; & si tu veux traiter avec nous, ou être notre ennemi. Voilà à quoi se termina cette mission. Le frere Ascelin ne revint auprès du Pape qu'après une absence de trois ans & sept mois.

Le pape Innocent IV. fit assembler cette année 1247. le chapitre général des freres mineurs en sa présence à Avignon, on y déposa frere Crescentio sixieme général de l'ordre, qu'on accusoit de négligence & de relâchement, & on élut en sa place frere Jean de Parme, qui régentoit alors la théologie à Paris. Son élection causa une grande joie, sur-tout parmi les premiers disciples de S. François, qui disoient que l'esprit de ce Saint y étoit revenu dans la personne de ce nouveau Général; & Giles d'Assise, qui avoit encore vécu avec le Saint, dit à Jean de Parme, lorsqu'il le salua pour la premiere fois : *Vous êtes le bien venu, mon Pere; mais vous êtes venu bien tard*; voulant montrer qu'il seroit malaisé de remédier au relâchement déja introduit. Pendant les trois premieres années de son généralat il visita tout l'ordre, marchant à pied avec un seul compagnon, ou deux tout au plus; n'étant vêtu que d'une tunique, & avec un extérieur si humble, qu'en plusieurs couvents il demeuroit quelques jours sans être connu, considérant attentivement la conduite des freres, sans qu'ils se défiâssent de lui; car il ne vouloit point qu'on les avertit de sa venue. A la fin il se faisoit connoître, & faisoit les réglemens, les corrections & les changemens de supérieur qu'il jugeoit à propos. Quelque fatigué qu'il fut du chemin, il disoit son office debout & tête nue, à l'imitation de S. François. Pour sa nourriture il prenoit, avec action de graces, la premiere portion qui se rencontroit, sans souffrir aucune distinction. On verra ci-après qu'un si S. Homme ne fut pas du goût des franciscains, & qu'ils le déposerent en 1256.

LII. Jean de Parme élu général des freres mineurs. an. 1247. *Vad. n.* 1. 2.

Le tems du départ du roi S. Louis pour la terre sainte approchoit, & les seigneurs François, soutenus de la Reine mere & de Guillaume d'Auvergne évêque de Paris, lui faisoient de grandes instances pour qu'il voulût racheter ou commuer son vœu, comme faisoient quantité d'autres croisés. On lui représentoit qu'il avoit fait ce vœu sans consulter personne, étant malade, ayant le cerveau embarrassé; que dans cet état il n'étoit pas assez maître de son esprit pour faire un vœu de cette importance; que ce qu'il avoit fait ne l'obligeoit point, & qu'en tout cas il en obtiendroit aisément dispense du Pape. On lui représentoit les dangers du voyage, ceux du royaume exposé de tous côtés : la reine Blanche lui disoit qu'il devoit écouter les conseils de ses sages amis; que l'obéissance à une mere étoit chose très-agréable à Dieu; que la terre sainte n'y perdroit rien; que l'on y enverroit plus de troupes, s'il vouloit demeurer, qu'il ne pouvoit y en conduire.

LIII. S. Louis confirme son vœu de faire le voyage d'outre-mer. an. 1248. *Matth. Paris.*

Le Roi parut touché de ces discours, & leur dit : Vous prétendez que je n'ai pris la croix que dans l'aliénation de mon es-

prit; & bien je la quitte, comme vous le désirez; &, portant la main sur son épaule, il en arracha la croix, & dit à l'Evêque: tenez, je vous la remets librement. Tous les assistans étoient transportés de joie. Mais le Roi prenant un visage plus sérieux, leur dit: Assurément je ne suis point à présent privé de raison & de sentiment, je ne suis point malade; or je redemande ma croix, & Dieu m'est témoin que je ne prendrai aucune nourriture qu'on ne me l'ait rendue. Alors on reconnut que le doigt de Dieu agissoit, & personne n'osa plus s'opposer à la résolution du S. Roi.

En même tems le Pape nomma légat pour l'armée du Roi, Eudes évêque de Tusculum, à qui il donna la croix, & donna ordre à ce Légat de n'absoudre personne de son vœu, & ordonna aux Evêques d'Evreux & de Senlis de tenir la main à ce que tous les croisés se tinssent prêts à partir avec le Roi au mois de mars suivant. Il envoya les mêmes commandemens aux croisés de Frise, de Hollande & de Zélande; car on comptoit beaucoup plus sur ce voyage du roi S. Louis, que sur tout ce qui s'étoit fait jusqu'alors pour le secours de la terre sainte.

LIV. Nouvelles brouilleries entre le Pape & l'Empereur. *Petr. de Vineis. l. j. ep. 4. Rainald. an. 1248. n. 2. 3. 7. 8. 9. 10. 11. 12.*

La division continuoit avec éclat entre le Pape & l'empereur Frideric II. Ce Prince affectoit de témoigner son mépris contre les censures du souverain Pontife, & ne permettoit point qu'on observât l'interdit dans les lieux où il étoit ordonné. Il fit publier une ordonnance, portant que tout ecclésiastique ou religieux qui, sur le mandement du Pape ou de son Légat, auroit manqué de célébrer la messe, ou les autres offices divins, ou d'administrer les sacremens, seroit chassé de la ville ou du lieu de sa demeure, & dépouillé de ses biens patrimoniaux & ecclésiastiques, qui seroient adjugé; savoir, les biens ecclésiastiques aux clercs qui obéiroient à cette ordonnance, & les biens patrimoniaux aux parens qui succéderoient, *ab intestat*; & défense à aucuns religieux de passer d'une ville à l'autre, sans lettres testimoniales du Magistrat du lieu d'où il partiroit, à charge qu'ils seroient de bonnes mœurs, & connus des serviteurs de l'Empereur.

Cette ordonnance étant venue à la connoissance du Pape, il réitéra le jour du jeudi-saint 16 d'avril l'excommunication prononcée contre lui, & renouvellée tous les ans, avec menaces de procéder plus rigoureusement s'il persistoit dans sa contumace. Mais Frideric ne fit pas plus de cas de cette censure que des précédentes; & Innocent ordonna à quelqu'Evêque d'Allemagne de faire prêcher la croisade contre lui & contre le prince Conrade son fils, comme pervertissant la foi & ruinant la liberté de l'église. Cette croisade causa de grands troubles en Allemagne & dans la Boheme, où plusieurs seigneurs, mécontens du roi Venceslas le borgne

borgne, prirent le parti de l'empereur Frideric, & engagerent dans leur révolte Primislas fils aîné de Venceslas. A Ratisbonne le peuple se souleva contre l'Evêque, qui, voulant exécuter les ordres du Pape, les avoit frappé d'excommunication & avoit soumit leur ville à l'interdit; ils n'y eurent aucun égard, continuerent d'enterrer leurs morts dans le cimetiere, maltraiterent jusqu'à effusion de sang un prêtre qui s'étoit soumis aux ordres de l'Evêque, & défendirent à ceux qui s'étoient croisés contre l'Empereur de paroître avec la croix sur leurs habits, sous peine de la vie. Le Pape de son côté châtia ceux de Ratisbonne avec la derniere rigueur, les privant de fiefs & de bénéfices, & révoquant leurs privileges.

Le mépris des censures ecclésiastiques fut poussé en Allemagne jusqu'à l'hérésie déclarée. Il y eut des gens qui prêcherent publiquement à Halle en Suabe que le Pape étoit hérétique, les évêques simoniaques, & les prêtres sans autorité de lier & de délier, à cause de leurs péchés: qu'un prêtre en péché mortel ne pouvoit consacrer: qu'aucun homme vivant ne pouvoit interdire l'office divin: que ceux qui défendoient de célébrer, étoient des hérétiques & des séducteurs: que les freres prêcheurs & les freres mineurs pervertissoient l'église par leurs faux sermons. Ces hérétiques prétendoient être les seuls qui disent la vérité, & qui pratiquassent ce qu'ils enseignoient. Ils ne vouloient pas qu'on fit mention du Pape, dont la vie, disoient-ils, étoit trop corrompue, & de trop mauvais exemple. Mais ils vouloient qu'on priât pour Frideric & son fils Conrade, qui sont, disoient-ils, justes & parfaits. *Albert Stad. an. 1248.*

En Lombardie, l'empereur Frideric étant occupé au siege de Parme & demeurant dans sa ville de Victoire, fit pendre Marcellin évêque d'Arezze, lequel avoit été pris les armes à la main, commandant pour le Pape l'armée des Guelfes dans la Marche d'Ancone. Il fut environ trois semaines en prison, & l'Empereur envoya ordre à ses gens de le pendre au château de S. Plamien, où il étoit gardé. Les officiers de l'Empereur le pressoient d'excommunier le Pape, les cardinaux & les prélats de sa communion, & de jurer fidélité à Frideric, lui promettant pour récompense l'impunité. Mais il fit tout le contraire; & ayant reçu tous les sacremens, confessé ses fautes, demandé pardon, & pardonné à ses ennemis, il fut pendu le premier dimanche de carême 8 mars 1248. Cette exécution fit grand bruit, & les ennemis de Frideric s'en servirent pour le rendre odieux, & les partisans de Frideric exagérerent les abus de la cour du Pape, pour en détourner l'odieux sur Innocent. *Matth. Paris. an. 1248. p. 652. 660.*

LV. Réglemens pour les églises de Pologne & de Prusse.

Les églises de Pologne & de Prusse conservoient encore divers usages de leur premier état. Les Polonois venus des Bulgares, observoient des coutumes de l'église Grecque, à laquelle la Bulgarie avoit été soumise, & les Prusses se sentoient encore de la barbarie des Tartares, dont ils descendoient. Le pape Innocent IV. envoya dans ces pays Jacques Pantaleon, qui étoit de Troye en Champagne, & fils d'un savetier. Etant venu jeune étudier à Paris, il fut premiérement maître-ès-arts, puis docteur en droit canon, enfin s'étant appliqué à la théologie & à la prédication il fut fait archidiacre de Liege, & devint chapelain du pape Innocent IV. qui l'envoya en qualité de Légat en Pologne. Il tint en 1248. un concile à Breslaw en Silésie, où se trouva Foulques archevêque de Gnesne, avec sept évêques du pays. Jacques Pantaleon leur ayant exposé les besoins pressans du saint siege pour résister à Frideric, leur demanda le tiers des revenus ecclésiastiques pendant trois ans. Ils accorderent le cinquieme, & envoyerent au Pape la somme entiere d'avance, par Godefroy son pénitencier. De quoi le Pape leur sut fort bon gré.

En Pologne, depuis que le christianisme y étoit établi, on commençoit le carême, de même que parmi les Grecs encore aujourd'hui, dès la septuagésime : mais cela s'observoit avec assez peu d'uniformité ; le peuple voulant se conformer à l'usage des Latins, & le clergé employant les censures pour maintenir l'ancien usage. Le Légat, conjointement avec les évêques du pays, permit à tout le monde de manger de la viande jusqu'au jour des cendres, comme le pratique l'église d'Occident.

Pantaleon, après le concile de Breslaw, passa en Prusse, où il trouva parmi les nouveaux chrétiens plusieurs restes de leurs anciennes superstitions. On leur défend de brûler les morts & d'enterrer avec eux des hommes, ou des chevaux, ou des armes, des habits ou d'autres choses précieuses. Ils n'offriront plus de libations à leur idole nommée *Curche*, ni à d'autres faux dieux, comme ils avoient accoutumé de faire après la récolte. Ils n'auront plus de ces imposteurs nommés talissons ou ligastons, qui, dans les funérailles, louent les morts des larcins, des pilleries, des impuretés & d'autres crimes qu'ils ont commis pendant leurs vies ; & qui, regardant le ciel, crient qu'ils voient le mort volant en l'air à cheval, bien armé, & passant à l'autre monde avec une grande suite. Ils se contenteront d'une seule femme, qu'ils épouseront en présence de témoins, après les publications ordinaires de l'église. Ils ne vendront plus leurs filles à ceux qui les doivent épouser ; d'où il arrivoit que quelquefois le fils épousoit la veuve de son pere, comme faisant partie de la succession. Ils observeront dans leurs mariages

les dégrés de parenté, comme il se pratique dans l'église, & n'auront pour héritiers que leurs enfans légitimes.

Ils ne feront plus mourir leurs enfans, mais aussi-tôt qu'ils seront nés, ou dans huit jours au plus tard, ils les feront porter à l'église, pour y être batisés par une triple immersion. Ceux qui n'ont pas encore été baptisés, se feront baptiser dans un mois, sous peine de confiscation des biens des parens; & ceux qui refuseront de se faire baptiser, en étant requis, seront chassés du pays, nuds en chemise, hors des terres des chrétiens. Comme l'on manquoit d'églises & de prêtres, il est ordonné qu'on en bâtira treize en Poméranie, six en Varmie, trois en Natanie, dans le terme de la Pentecôte prochaine, & qu'on les fournira de livres, de calices & d'ornemens. Les chevaliers du pays promirent de dotter ces églises & de fournir à l'entretien des curés, en attendant qu'ils pussent recevoir les dîmes, que les néophytes promirent de leur apporter chez eux.

LVI. Condamnation du Thalmud. *an.* 1248. *Echard. summa D. Thomæ. vindicata &c. p.* 583.

Vers l'an 1236. un Juif de la Rochelle fort savant en hébreu se convertit, & au baptême fut nommé Nicolas. Quelques années après, c'est-à-dire, en 1238. il alla trouver le pape Grégoire IX. & lui déclara que les Juifs, outre la loi écrite par Moyse, en ont encore une autre qu'ils nomment *Thalmud*; c'est-à-dire, doctrine, que Dieu même, à ce qu'ils disent, a enseignée à Moyse de vive voix, & qui s'est conservée dans leur mémoire, jusqu'à ce que quelques-uns de leurs sages l'ont rédigée par écrit, de peur qu'elle ne tombât dans l'oubli; ce thalmud compose un volume beaucoup plus gros que la bible. Le Juif Nicolas ajoutoit: que ce livre contient tant d'erreurs & de blasphêmes, qu'on a honte de les rapporter, & qu'ils feroient horreur à qui les entendroit; c'est principalement le thalmud & les traditions qu'il renferme, qui retiennent les Juifs dans leur obstination.

Sur cet avis le pape Grégoire IX. écrivit le 9 juin 1239. aux évêques de France, que le premier samedi de carême de l'an 1240. lorsque les Juifs seront assemblés dans leurs sinagogues, vous fassiez prendre tous leurs livres par notre autorité, chacun dans votre province, & les fassiez garder fidellement chez les freres prêcheurs ou les freres mineurs, implorant, s'il est nécessaire, le secours du bras séculier. De plus vous ordonnerez à tous ceux qui auront des livres hébreux, tant clercs que laïcs, de vous les remettre, sous peine d'excommunication. La même lettre fut envoyée aux deux royaume d'Angleterre, de Castille & de Leon, & aux Rois de ces royaumes, de ceux de France, de Navarre & de Portugal.

Avec ces lettres, le Pape envoyoit trente-cinq articles extraits du thalmud, qui, avec plusieurs autres erreurs, furent vérifiées

ſur les livres en préſence de Gautier archevêque de Sens, de quelques-autres prélats & docteurs, & en particulier de quelques rabins, qui reconnurent que ces propoſitions étoient dans leurs livres. Ils avouerent que dans leurs écoles on eſtimoit plus l'étude du thalmud que de la bible, & qu'on n'appelleroit point docteur celui qui ſauroit la bible par cœur, s'il ne ſavoit le thalmud. Que Dieu ſe maudit trois fois toutes les nuits, pour avoir abandonné ſon temple & réduit les Juifs en ſervitude. Que nul Juif ne ſentira le feu d'enfer, ni aucune peine en l'autre monde plus de douze mois. Les corps & les ames de tous les méchans ſeront réduits en pouſſiere; mais ne ſouffriront point d'autre peine, à l'exception de ceux qui ſe ſont révoltés contre Dieu, & ont voulu être dieux; ceux-là ſouffriront éternellement la peine d'enfer. Dieu tient école tous les jours & ſe joue avec Léviathan. Sur le rapport des Docteurs on brûla tous les livres des Juifs que l'on put trouver alors dans toute la France, juſqu'à la quantité de vingt charrées.

C'eſt ce qui ſe paſſa ſous Grégoire IX. en 1240. mais quatre ans après, c'eſt-à-dire, en 1244. le pape Innocent IV. donna ordre à Eudes cardinal, ſon légat en France, de ſe faire repréſenter le thalmud & les autres livres des Juifs, de les faire examiner ſoigneuſement, & de les rendre aux Juifs après en avoir ôté ce qui eſt contraire à la religion chrétienne. Eudes répondit au Pape, que ce ſeroit un grand ſcandale pour la religion, ſi l'on rendoit aux Juifs des livres ſi ſolemnellement condamnés ſous le pape Grégoire IX. Que cette tolérance paroîtroit une approbation, n'y ayant point de ſi mauvais livre qui ne contienne quelque choſe de bon. Le Légat ajoute: j'ai demandé aux docteurs des Juifs de me repréſenter le thalmud; & ils m'ont ſeulement préſenté cinq méchans volumes, que je fais ſoigneuſement examiner ſelon vos ordres. Enfin Eudes donna ſa ſentence définitive contre ces volumes le 15 mai 1248. par laquelle il les condamne comme remplis d'erreurs, de blaſphêmes, d'abominations, & déclare qu'ils ne doivent être ni tolérés, ni rendus aux Juifs. Quant aux autres livres que les Juifs n'ont pas voulu donner, le Légat ſe réſerve à en connoître en tems & lieu, & a en ordonner ce que de raiſon.

LVII. Ambaſſade d'un roi Tartare à S. Louis. *Du Cheſne. t. V. p. 348. Matth. Paris. Additam. Joinville hiſt. p. 118.*

Depuis que le roi S. Louis eut pris la croix, il garda toujours dans ſes habits & dans ſes équipages une grande modeſtie. Il renonça aux couleurs brillantes, aux étoffes & aux fourrures précieuſes, comme le menu verd & le petit gris; il ne porta plus ni écarlatte, ni verd. Ses habits étoient du camelot noir ou bleu; il n'uſa plus de dorures à ſes éperons, ou aux brides de ſes chevaux, ni d'ornemens à ſes ſelles. Comme les pauvres profitoient des

restes de sa garde-robe, il fixa à ses aumôniers une somme pour les récompenser de cette diminution, ne voulant pas que sa modestie leur fit rien perdre.

Après son départ de Lyon, comme il passoit près d'Avignon, quelques François en insulterent les habitans, les appellant Albigeois, traitres & empoisonneurs. Ceux-ci pour s'en venger, prirent, tuerent & dépouillerent quelques François dans les défilés. Quelques seigneurs conseilloient au S. Roi d'assiéger la ville, & de venger la mort de son pere qu'on les soupçonnoit d'avoir empoisonné; mais il répondit qu'il n'alloit venger ni ses injures, ni celles de son pere; mais celle de Jesus-Christ; le tems du passage presse, disoit-il, ne nous laissons pas tromper par le démon, qui veut y mettre obstacle.

Etant arrivé en Chypre le 17 septembre 1248. il fut conseillé d'y passer l'hyver; & le 14 décembre arriverent à sa cour des ambassadeurs d'un roi Tartare nommé Ercalthaï, qui lui présenterent une lettre qui marquoit que Kiocaï, ou Caïouc-Can, qui se qualifie roi de la terre, vouloit que tous les chrétiens fussent libres & en sûreté dans leurs biens; que les églises ruinées fussent rebâties; qu'il n'y ait point de différence dans la loi de Dieu, entre le Latin, le Grec, l'Arménien, le Nestorien & le Jacobite, & tous ceux qui adorent la croix. Mais ce qu'on a vu ci-devant, & ce qu'on verra ci-après, feront connoître ce que l'on doit croire de ces sortes de lettres, de même que d'une autre lettre adressée par le Connétable d'Arménie au Roi de Chypre & au Comte de Joppé, qui la communiquerent à S. Louis.

Elle portoit que le Connétable d'Arménie étoit en marche depuis huit mois, & quoiqu'il marchât jour & nuit, on disoit qu'il n'étoit pas encore à mi-chemin du lieu où est le Can des Tartares. Il dit que les trois Rois vinrent à Bethléem du pays de Tangath, dont les habitans sont chrétiens, & qu'il a vu dans leurs églises Jesus-Christ dépeint & les trois Rois lui offrant leurs présens. Que c'est par le moyen de ces peuples de Tangath que les Tartares ont embrassé le christianisme. Que les Tartares exercent publiquement les pratiques de la religion chrétienne, & que le Can a devant sa tente des cloches & une église, où tous ceux qui le viennent voir, de quelque nation ou religion qu'ils soient, sont obligés d'aller adorer Jesus-Christ. Que les chrétiens qui sont dans ces quartiers-là en grand nombre, manquent de prédicateurs. Que dans l'Inde que S. Thomas a converti, il y a un Roi chrétien qui est très-puissant.

Le roi S. Louis se défia de ces rélations, & fit divers questions à ceux qui apportoient ces lettres. Comment votre Maître a-t-il appris mon arrivée? D'où sont venus les Tartares, & par quel

motif se sont-ils convertis ? Où sont-ils, quelles sont leurs armées ? D'où vient que Bachon, ou Baïothnoï a si mal reçu les envoyés du Pape ? Depuis quand les Tartares sont-ils devenus chrétiens ?

Ils répondirent qu'Ercalthaï étoit chrétien depuis longtems, & quoiqu'il ne fut pas de race royale, qu'il avoit une très-grande puissance dans l'Orient : que les Tartares avoient dessein d'assiéger l'été prochain la ville de Bagdad : qu'Ercaltaï ayant appris que Louis songeoit à attaquer l'Egypte, il avoit envoyé vers lui pour le confirmer dans cette résolution, afin que le Calife de Bagdad ne pût tirer d'Egypte aucun secours : que le Can des Tartares nommé Kiocaï, qui régne à présent, est fils d'une chrétienne, fille du prêtre Jean, laquelle a persuadé à Kiocaï de recevoir le baptême, ce qu'il a fait le jour de l'Epiphanie avec dix-huit fils de rois, & plusieurs capitaines. Pour Bachon, ou Baïothnoï, il est payens, & a pour conseillers des Sarrazins, c'est pourquoi il a si mal reçu les envoyés du Pape. Le Sultan de Mosul est fils d'une chrétienne, & aime cordialement les chrétiens ; il n'observe en rien la loi de Mahomet, & s'il en trouvoit l'occasion il se feroit baptiser. Telle fut la réponse des ambassadeurs, dans laquelle il y a certainement plusieurs faussetés. Mais enfin S. Louis les crut, ou voulut bien faire semblant de les croire, renvoyant les Ambassadeurs avec des présens & des lettres au Can des Tartares, & à Ercalthaï, dont il chargea quelques freres prêcheurs.

Ces religieux revinrent deux ans après, & rapporterent que depuis leur débarquement au port d'Antioche, jusqu'au lieu où étoit le Can des Tartares, ils mirent bien un an à faire tous les jours dix lieues ; que tous le pays qu'ils traverserent étoit soumis aux Tartares ; que dans les villes & les villages ils trouvoient souvent des monceaux d'hommes morts ; que Caïouc-Can étoit mort quand ils arriverent ; que Bathon, comme chef de la famille royale choisit pour Can, Moncaca, ou Mangou qui fut élu en 1251. qu'il les reçut avec honneur, & parut assez favorable aux chrétiens ; qu'à l'égard d'Ercalthaï, dont on avoit apporté une lettre à S. Louis, ils n'en avoient appris aucune nouvelle. Ce que disent ces bons missionnaires, que, du port d'Antioche au lieu où étoit le Can des Tartares il y avoit près d'un an de chemin à faire dix lieues par jour, est visiblement exagéré ; car depuis ce port, jusqu'au royaume du Mogol, il n'y a qu'environ six cens vingt-cinq à six cens trente lieues.

LVIII. Jean Vatace empereur de Nicée, disposé à se reunir à l'E-

Le projet de la réunion de l'Eglise Grecque avec la Latine se renouvella en 1248. & 1249. Laurent de l'ordre des freres mineurs étant en Orient depuis deux ans, fit savoir au pape Innocent IV. qu'il voyoit de grandes dispositions à la réunion des

Grecs, tant de la part de l'empereur Jean Vatace, que de celle du patriarche Manuel Caritopule. Le pape Innocent en étant informé, envoya en ce pays en 1249. Jean de Parme général de l'ordre en qualité de légat, qui étant arrivé à Nicée, s'attira tellement l'estime & la vénération des Grecs, qu'ils croyoient voir en lui un des anciens peres, & un vrai disciple de Jesus-Christ. Jean de Parme conduisit si bien sa négociation, que l'Empereur & le Patriarche envoyerent des apocrisiaires au Pape pour traiter de la réunion; mais ayant été pillés en chemin, ils furent obligés de s'en retourner; enfin la mort du Pape arrivé en 1254. & celle de l'empereur Jean Vatace en 1255. rompirent toutes ces mesures.

glise Romaine. an. 1249. Vading. an 1249.

L'empereur Jean Vatace avoit épousé vers l'an 1244. Anne fille naturelle de l'empereur Frideric II. & sœur de Mainfroy; elle étoit encore fort jeune, & entre les femmes qui vinrent à sa suite il y en avoit une, nommée Marcesine, qui lui tenoit lieu comme de gouvernante; celle-ci sut si bien gagner le cœur de Vatace, qu'il en devint éperdument amoureux, jusqu'à lui donner les souliers de pourpre & les autres marques de la dignité impériale, en sorte que la jeune Impératrice étoit très-peu considerée en comparaison. Un jour Marcesine étant allée par curiosité au monastere de l'abbé Nicéphore Blemmyde; elle y vint avec une grande suite, faisant parade des ornemens impériaux qu'elle portoit; mais Blemmyde fit fermer les portes de l'église, ne croyant pas qu'il dût permettre qu'une personne si indigne profanât ce S. lieu par sa présence, sur-tout pendant le S. Sacrifice qu'on célébroit alors.

Gregoras. p. 26. Matth. Paris. p. 562.

Marcesine, outrée de cet affront, revint vers l'Empereur, l'excitant à en tirer vengeance, & disant que l'insulte retomboit sur lui-même. Ses courtisans appuyoient les plaintes de Marcesine; mais l'Empereur, touché de repentir de son mauvais commerce avec cette femme, répondit, fondant en larmes, & jettant un profond soupir : pourquoi me poussez-vous à punir un homme juste, puisque, par mon indigne conduite, je me suis couvert d'infamie & ai déshonoré la dignité impériale; il est juste que j'en souffre la peine & la confusion. Nicéphore de son côté crut devoir justifier sa conduite, & écrivit une lettre circulaire, où il exagére l'insolence de Marcesine, & où il représente le respect qui est dû aux loix de Dieu & de l'église, & que ses ministres les doivent observer avec un courage invincible. Blemmyde fut proposé pour être patriarche de Constantinople en 1255. après la mort de l'empereur Vatace & celle de Manuel Caritopule; mais on craignit sa fermeté, & on lui préfera un moine nommé Arsene.

Apud Allat. de Cons. p. 717.

LIX. Exercice de S. Louis dans sa prison parmi les Sarrazins. *an. 1250. Guill. Carnot. Du Chesne t. V. p. 468.*

Nous avons raconté ailleurs la conquête de Damiette par S. Louis, & sa prison à Massoure en Egypte; il étoit alors fort incommodé, mais il fut promptement guéri par un breuvage que lui donnerent les Sarrazins. Il demeura un mois en prison, & pendant ce tems-là il ne cessa point de réciter tous les jours l'office divin, suivant l'usage de Paris, avec deux freres prêcheurs, dont l'un étoit prêtre & savoit l'arabe, l'autre nommé Guillaume de Chartres, étoit son clerc; ils disoient, tant l'office du jour, que celui de la Vierge, & la messe entiere, mais sans consacrer; le tout aux heures convenables, même en présence des Sarrazins qui gardoient le Roi; car après sa prise ils lui apporterent, comme par présent, son breviaire & son missel. Ils admiroient sa patience à souffrir les incommodités de la prison & leurs insultes, son égalité d'ame, & sa fermeté à leur refuser ce qu'il ne croyoit pas raisonnable, & ils disoient : nous te regardions comme notre prisonnier & notre esclave, & tu nous traite, étant aux fers, comme si nous étions tes prisonniers. Les Emirs disoient que c'étoit le plus fier chrétien qu'ils eussent jamais connu.

Quelque tems après la conclusion de la paix entre S. Louis & les Sarrazins, trente des Emirs qui venoient d'assassiner le sultan Almoadam, entrerent comme forcenés dans le vaisseau du Sire de Joinville, sans autre dessein que de leur faire peur & d'éprouver leur constance; ils entrerent l'épée à la main & criant tue, tue: chacun en ce moment se crut mort, & plusieurs se jetterent aux pieds d'un religieux de la Trinité de la suite du Comte de Flandres, pour lui demander l'absolution. Le seigneur Guy d'Ybelin connétable de Chypre se jetta à genouil devant Joinville & se confessa à lui; & je lui donnai, ajoûte ce Seigneur, » telle absolution comme Dieu m'en donnoit le pouvoir; mais de chose » qu'il m'eut dit quand je fus levé, onques ne m'en recordai de » mots. Mais endroit moi, alors ne me souvenois de mal ne de » péché qu'onques j'eusse fait, & je m'agenouillois aux pieds de » l'un d'eux (des Sarrazins) lui tendant le col, & disant ces mots » en faisant le signe de la croix, ainsi mourut Ste. Agnès. » Telle étoit la simplicité & la foi de ces bons chevaliers.

LX. Conduite du pape Innocent IV. après la mort de l'empereur Frideric II. *Rainald. an. 1251.*

L'empereur Frideric II. étant mort en Pouille le 13 décembre 1250. le pape Innocent IV. qui étoit toujours à Lyon en fut informé par Pierre Capoche son légat, auquel il écrivit en ces termes : Nous avons d'abord pensé de retourner à Rome, comme nous & nos freres les cardinaux le désirent depuis longtems; mais dans l'incertitude si le royaume de Sicile reviendra unimement au sein de l'église, nous avons différé d'exécuter cette résolution. En même tems il écrivit aux prélats, aux seigneurs & au peuple de

de Sicile, qu'il exhorte de revenir au sein de leur mere l'Eglise Romaine, leur promettant une paix & une fureté parfaite. Il écrivit en particulier à Berard archevêque de Palerme, qui avoit donné l'absolution à Frideric & avoit fait ses funérailles; il maltraite fort ce Prélat, le traitant de vieux pécheur endurci, & l'exhortant à réparer le scandale énorme qu'il a donné à toute l'église.

Innocent manda aussi à Jacques Pantaleon archidiacre de Liége d'aller trouver les princes & les seigneurs de l'empire, pour les ramener à l'obéissance de l'église, & les engager à reconnoître pour empereur Guillaume de Hollande; il chargea un frere prêcheur de publier la croisade contre Conrade fils & successeur de Frideric, avec l'indulgence de la terre sainte, & quarante jours d'indulgence pour ceux qui assisteroient à ses sermons. Enfin le Pape écrivit à Guillaume, élu roi des Romains, de soutenir vigoureusement ses prétentions, & pour le soutenir il lui procura en mariage la fille d'Othon duc de Brunswick; mais tout cela ne pût empêcher que Guillaume ne tomba dans une espece de mépris dans tout l'empire, n'ayant pas les facultés nécessaires pour soutenir cette éminente dignité qu'il avoit indiscrétement acceptée, & que d'autres avoient sagement refusée, comme le Comte de Gueldres, le Duc de Brabant, le Comte de Cornouaille & Haquin roi de Norwege.

LXI. Christien archevêque de Mayence, succéde à Sigefroy. an. 1251. Gall. Christ. t. V. p. 485.

Sigefroy archevêque de Mayence étant mort le 9 mars 1249. le clergé de cette église postula d'un consentement unanime Conrade archevêque de Cologne; mais le Pape ne voulut pas admettre la postulation. Le chapitre élut donc Christien doyen de la grande église de Mayence & prevôt de S. Victor de la même ville. Il fut élu le 28 juin, son élection fut confirmée le même jour par le Légat qui étoit présent, & il reçut l'investiture du roi Guillaume de Hollande. Le lendemain, fête de S. Pierre, il fut sacré archevêque, & la même année 1249. il reçut le pallium. C'étoit un prélat pacifique, abhorrant la guerre & les ravages qui en sont les suites; en cela fort différent de Sigefroy son prédécesseur, qui est loué comme étant grand guerrier & bon capitaine. Tout le monde applaudit à l'élection de Christien, ceux même qui n'étoit pas de son parti se réjouissoient dans l'espérance de jouir d'une profonde paix. Mais c'est ce qui lui nuisit le plus; car il fut accusé auprès du Pape, comme un homme inutile à l'église, incapable de la soutenir par les armes, & d'aller à regret aux expéditions militaires quand il y étoit appellé par le Roi. Christien ne s'en défendit pas; il disoit pour raison que dans la guerre on commet des incendies, on coupe les vignes, on gâte

les moiſſons; or ces ravages ne conviennent pas à un évêque. Comme on l'exhortoit à ſuivre les traces des évêques guerriers ſes prédéceſſeurs, il répondit, il eſt écrit : remet ton épée dans le fourreau. Cette conduite lui attira la haine du roi Guillaume de Hollande & de pluſieurs laïcs, & le Pape le dépoſa de l'épiſcopat en 1251. Hugues de S. Cher dominicain, cardinal & légat du Pape, & Henri de Suſe archevêque d'Embrun & cardinal, exécuterent la ſentence du Pape. Chriſtien céda ſans peine, & ils lui donnerent pour ſucceſſeur un jeune homme nommé Gerard, qui n'étoit encore que ſoudiacre, & on diſoit que l'Evêque d'Embrun, pour favoriſer cette promotion, avoit reçu deux cens marcs d'argent. L'archevêque Chriſtien entra dans l'ordre des Hoſpitaliers, & y mourut en 1253. On voit ici l'extrême différence des mœurs de ce ſiecle, & des premiers tems du chriſtianiſme. On dépôſe ici un Prélat qui n'aime ni la guerre, ni ſes ſuites; autrefois on l'auroit dépoſé, s'il eut eu l'inclination guerriere.

LXII. Innocent IV quite Lyon, & retourne en Italie. an. 1241. *Rainald. ann.* 1252. n. 19. 21 25. 30.

Le pape Innocent IV. partit de Lyon pour s'en retourner en Italie le mercredi de la ſemaine de Pâques 1251. Avant ſon départ il réitéra l'excommunication contre Frideric & contre Conrade ſon fils, & confirma l'élection de Guillaume comte de Hollande, pour roi des Romains; il avoit demeuré à Lyon l'eſpace de ſix ans quatre mois, & il en ſortit accompagné de pluſieurs cardinaux, de quantité de nobleſſe & de Philippe de Savoie élu archevêque de Lyon, à la tête d'une nombreuſe eſcorte de gens armés, pour le garantir des inſultes du parti de Frideric. Il arriva à Genes après avoir évité pluſieurs périls, & y ſéjourna juſqu'au 28 de juin, qu'il en ſortit pour aller à Milan; il y demeura quelque tems, & au ſortir de cette ville il traverſa promptement la Lombardie, évitant de s'enfermer dans les grandes villes, & s'arrêta à Pérouſe où il paſſa le reſte de l'année 1251. & ſe rendit à Rome en 1254. Il étoit à Anagni le jour de l'Aſſomption de Notre-Dame 15 août, & vint à Naples où il mourut le 7 décembre de la même année 1254.

LXIII. Paſtoureaux en France. an. 1251. *Matth. Par. s. p.* 720.

On a vu ci-devant ſous l'an 1212. la fameuſe croiſade des enfans; elle avoit pour principal promoteur un moine Hongrois apoſtat nommé Jacob, qui ſavoit pluſieurs langues, le latin, le françois, l'allemand. Cet homme ayant appris la priſe de S. Louis, commença à faire le prophête, diſant qu'il avoit vu des anges, & même la Ste. Vierge, qui lui avoient commandé de prêcher la croiſade; mais ſeulement aux bergers & aux gens du petit peuple : diſant que Dieu mépriſant l'orgueil & la préſomption de la nobleſſe, avoit réſervé aux petits & aux ſimples la délivrance du Roi & de la terre ſainte; il tenoit une de ſes

mains toujours fermée, disant qu'il y gardoit l'ordre par écrit qu'il avoit reçu de la Ste. Vierge pour prêcher la croisade. Il attira premiérement des bergers & des laboureurs, à qui il persuada de quitter leurs troupeaux & leurs charrues. Ils le suivoient en grandes troupes, sans se mettre en peine de leur subsistance; & en effet ils ne manquoient de rien jusques-là, que le petit peuple disoit que les alimens se multiplioient entre leurs mains. Jacob leur mit à tous une croix d'étoffe sur l'épaule, & on leur donna le nom de *Pastoureaux*.

A ces premiers se joignirent bientôt des vagabons, des voleurs, des bannis, des excommuniés, & tous ceux qu'en langage du tems on nommoit ribaux; en sorte que dans peu de tems ils composerent une armée de cent mille hommes: elle étoit partagée sous divers chefs avec cinq cens enseignes, où étoit représenté la croix & un agneau, avec les visions d'anges & de la Ste. Vierge que Jacob prétendoit avoir eues. Ces prétendus disciples de l'agneau portoient des épées, des poignards, des cognées, des massues & d'autre sorte d'armes, comme ils les pouvoient rencontrer. Jacob & les maîtres subalternes prêchoient de leur autorité, quoique laïcs, & disoient quantité d'extravagances même contre la foi; faisant des mariages, remettant les péchés, prêchant contre les ecclésiastiques & les religieux, sur-tout les mendians, qu'ils traîtoient de vagabons & d'hypocrites. Les évêques, la cour de Rome, tout le clergé étoient le sujet ordinaire de leurs invectives.

Ces Pastoureaux commencerent premiérement en Flandre & en Picardie, où les peuples sont plus simples; delà ils entrerent en France, où la reine Blanche les souffrit quelque tems, espérant qu'ils pourroient contribuer à la délivrance de son fils. Quand ils eurent passé Paris sans souffrir d'oppositions, ils commencerent à exercer plus librement leurs pilleries & leurs violences. Ils entrerent à Orléans du consentement du peuple; mais malgré l'Evêque & le clergé. Jacob ayant promis de prêcher, il y eut une infinité d'auditeurs; mais l'Evêque défendit à son clergé, sous peine d'excommunication, de l'aller entendre. Un écolier qui étoit dans la foule s'approchant, lui dit hardiment: tu as menti malheureux hérétique, ennemi de la vérité, tu trompe les simples. Aussi-tôt un des Pastoureaux lui fendit la tête d'un coup de cognée, & les autres coururent aux maisons des chanoines, en rompirent les portes & les fenêtres, insulterent les uns, dépouillerent les autres, jetterent les autres dans la Loire. On en compta jusqu'à vingt cinq de morts; les autres se sauverent la nuit. L'Evêque mit la ville en interdit pour punir les

bourgeois qui n'avoient pas empêché le désordre ; les Pastoureaux se retirerent.

Mais la reine Blanche informée de ces désordres, resolut de dissiper cette canaille ; on commença par les excommunier. Ils arriverent à Bourges avant que l'excommunication fut publiée ; ils entrerent dans la sinagogue des Juifs, brûlerent leurs livres & pillerent leurs maisons. Les Pastoureaux étant sortis de Bourges, les bourgeois les poursuivirent en armes ; & comme Jacob prêchoit à son ordinaire, un boucher lui donna un coup de cognée sur la tête, & le tua ; son corps demeura sans sépulture. Et le bruit s'étant répandu que les Pastoureaux & leurs fauteurs étoient excommuniés, ils se disperserent, & on commença par-tout à leur courre-sus & à les assommer comme des chiens enragés. Quelques-uns passerent en Angleterre, d'autres s'avancerent jusqu'à Bourdeaux ; mais ils furent aisément dissipés dès qu'on sut que leur chef étoit tué, & qu'ils étoient excommuniés. Plusieurs d'entr'eux, touchés d'un esprit de pénitence, se croiserent sérieusement, & passerent en terre sainte pour expier leur faute. Ainsi périt cette croisade des Pastoureaux.

LXIV. S. Pierre de Vérone inquisiteur à Crémone. *an.* 1251. *Vit. S. Petri Veron. Boll.* 29. *April.*

Après la mort de l'empereur Frideric II. le pape Innocent IV. s'appliqua à purger l'Italie des erreurs & des hérésies que les troubles de l'église y avoient introduites ou fomentées. Il donna commission à Pierre de Vérone & à Vivien de Bergame, tous deux dominiquains, de se transporter à Crémone, & après y avoir tenu un synode diocésain, d'y travailler efficacement à l'extirpation de l'hérésie, non seulement à Crémone, mais aussi à Milan & dans tout le territoire. Pierre s'acquitta de cette commission avec tant de zèle, qu'il mérita la couronne du martyre. Ce S. Homme étoit né à Vérone de parens hérétiques vers l'an 1206. A l'âge de sept ou huit ans, comme il revenoit de l'école, son oncle qui étoit hérétique, lui demanda ce qu'il y avoit appris ; il lui répondit qu'il y avoit appris le symbole, qui porte que Dieu est le créateur des choses visibles comme des invisibles. Son oncle, qui étoit manichéen, voulut lui faire dire que ce n'est pas Dieu qui est auteur des choses visibles ; mais l'enfant demeura ferme à dire ce qu'il avoit appris. L'oncle voulut persuader au pere de Pierre de le retirer de l'école ; mais le pere ne laissa pas de lui faire achever ses études de grammaire ; & quand il fut plus grand, il l'envoya étudier à Boulogne : là il se consacra à Dieu dans l'ordre de S. Dominique, âgé d'environ quinze ou seize ans.

Il devint bientôt célébre par ses prédications, & le pape

Grégoire IX. lui donna la charge d'inquisiteur à Milan : il y prêcha avec grand succès, de même que dans toute la Lombardie, & même à Florence ; où plusieurs nobles, à sa sollicitation, prirent les armes contre les hérétiques, & entreprirent de les chasser de la ville. Il se donna un grand combat à la place de Ste. Félicité, sur la riviere d'Arne, où les catholiques remporterent la victoire, & contraignirent les hérétiques de sortir de Florence. Ayant été nommé pour inquisiteur à Crémone par le pape Innocent IV. en 1251. il y exerça son zéle, comme il avoit déja fait dans le reste de la Lombardie. Etant à Milan il disoit souvent aux hérétiques, qu'il étoit prêt de se jetter dans le feu, pour preuve de la vérité qu'il prêchoit, s'ils vouloient y entrer avec lui. Tout son desir étoit de parvenir au martyre ; c'étoit-là sa priere ordinaire à l'élevation de l'hostie : il disoit aux hérétiques qu'il ne mourroit que de leurs mains, & qu'il seroit enterré à Milan.

Le dimanche des rameaux 24 de mars 1252. prêchant à Milan en présence de près de dix mille personnes, il dit à haute voix : je sais certainement que les hérétiques ont résolu ma mort, & qu'ils ont consigné de l'argent pour cet effet ; mais ils ont beau faire, je travaillerai plus contr'eux après ma mort que je n'ai fait pendant ma vie. Les conjurés étoient Etienne gonfalonnier d'Aliate, Mainfroy, Clitoro de Giussano & deux autres ; & le prix convenu pour payer les assassins étoit de quarante livres monnoie de Milan. Un jour que Pierre venoit de Côme à Milan, à pied & assez lentement, parce qu'il étoit affoibli par une fiévre quarte qu'il avoit eu longtems, un nommé Pierre Balsamo, surnommé Carin, l'atteignit près de Barlasine, dans un bois épais, où Aubertin son compagnon l'attendoit. Carin frappa le S. Homme sur la tête avec une serpe qui lui fendit le crâne, & lui fit une plaie large & profonde. Le Saint ne se plaignit point & ne fit aucun mouvement pour éviter le coup ; il se recommandoit à Dieu, & récitoit le symbole. Frere Dominique son compagnon jettoit de grands cris & appelloit au secours. Le meurtrier se jetta sur lui, & lui fit quatre blessures, dont il mourut quelques jours après ; puis voyant que Pierre de Vérone palpitoit encore, il prit un coutelas, lui perça le côté & l'acheva. Son corps fut d'abord porté en l'abbaye de S. Simplicien au fauxbourg de Milan, & le lendemain il fut enterré solemnellement à S. Eustorge en l'église de son ordre ; il fut canonisé par Innocent IV. le 24 de mai 1253. & sa fête fixée au 24 d'avril.

Le jeune roi Conrade fils de l'empereur Frideric II. entra LXV. Conrade fils

de l'empereur Frideric en Italie. Croisade contre lui. Plaintes des François. *ann.* 1251. *Matth. Paris. chron. Matth. Spin.*

en Italie dès le mois de mai 1251. & les Vénitiens lui ayant fourni une flotte, il s'avança pour prendre possession de son royaume de Sicile; il descendit à Pescaire le 26 d'août, & tous les barons du pays vinrent au devant de lui. Il marcha contre les Comtes d'Aquin & de Sare qui s'étoient déclarés pour le Pape, & les défit le jour de S. Martin 11 de novembre.

Cependant le Pape faisoit prêcher la croisade contre ce Prince en Brabant, en Flandre & en France, même avec une indulgence plus forte que celle de la terre sainte; car elle s'étendoit au pere & à la mere du croisé. La noblesse de France qui sentoit le roi S. Louis dans la Palestine, doù il écrivoit à la reine Blanche sa mere, à ses freres & à ses sujets de lui envoyer un prompt secours d'hommes & d'argent, voyoit avec peine que le Pape fît publier une nouvelle croisade contre le roi Conrade qui étoit un prince chrétien, tandis que leur roi étoit dans la terre sainte, souffrant beaucoup pour la religion. La reine Blanche touchée de ces plaintes, fit saisir les terres de tous ces nouveaux croisés; disant que le Pape entretienne ceux qui s'engagent à son service, & qu'ils partent s'ils veulent pour ne plus revenir. Les seigneurs François en userent de même envers les croisés de leurs dépendances; ce qui fit tomber cette croisade: ils firent aussi de grands reproches aux freres mineurs qui l'avoient prêchée; & ceux-ci s'excuserent sur l'obéissance qu'ils devoient au Pape.

Quelque tems après, & vers le commencement de l'an 1252. le Pape écrivit au roi d'Angleterre pour l'exhorter de passer en Palestine au secours du roi S. Louis. Le roi d'Angleterre fit serment de partir de la S. Jean en trois ans; & fit prêcher solemnellement la croisade à Westmunster; mais il s'y trouva peu d'auditeurs, & personne ne voulut se fier au Roi ni à ses promesses, qu'il avoit si souvent violées; on crut que tout ce qu'il en faisoit, n'étoit que pour en tirer encore de l'argent de ses sujets, comme il en tira des Juifs par une nouvelle taxe qu'il leur imposa.

LXVI. Défense aux religieux mendians d'accepter l'épiscopat sans le consentement de leurs supérieurs. *an.* 1252. *Vading. an.* 1252. *n.* 22. *Rainald. n.* 34.

Il arrivoit assez souvent que des religieux des ordres de S. François & de S. Dominique, au préjudice de leur vœu d'obéissance, consentoient à l'élection de leurs personnes pour des évêchés, sans en demander la permission des provinciaux; & que les archevêques ne faisoient point de difficulté de les sacrer sur ces élections irrégulieres: ce qui causoit du scandale dans ces deux ordres. Le Pape informé de ce désordre, défendit aux freres prêcheurs & aux freres mineurs, de consentir à leur élection pour l'épiscopat; & à aucun archevêque ou autre prélat, même au

légat du saint siege, de les déclarer évêques ou les sacrer sans la permission du Général de l'ordre ou du Provincial, ou un mandement spécial du saint siege : on trouve sur cela deux bulles; l'une du 22 avril 1252. pour les freres mineurs, & une autre du 15 juillet pour les freres prêcheurs. La même année le Pape déchargea ces derniers du gouvernement des religieuses de leur ordre, pour ne les pas détourner de l'étude & de la prédication.

LXVII. Mort de la reine Blanche mere de S. Louis. *ann.* 1252 *Joinville. p. 703. Sanut. p. 220.*

Pendant que S. Louis étoit encore à Joppé ou Jaffe, il apprit la mort de la reine Blanche sa chere mere, arrivée le 1 décembre 1252. Etant tombée malade à Melun, elle manda l'Abbesse de Maubuisson, ordre de Cîteaux, qu'elle avoit fondé près de Pontoise; la Reine voulut recevoir l'habit & faire profession entre ses mains. Après sa mort on la revêtit des habits royaux par dessus ceux de religieuse, & on lui mit la couronne en tête sur son voile; on la porta ainsi à Maubuisson, où elle avoit choisi sa sépulture. Elle avoit gouverné le royaume sous la minorité du Roi son fils & pendant son voyage en Palestine, avec une sagesse qui la fit regretter de toute la France.

La nouvelle en étant venu à Jaffe, le légat Eudes de Château-Roux qui la reçut le premier, prit avec lui Giles archevêque de Tyr, garde du sceau du Roi, & Geoffroy de Beaulieu confesseur de S. Louis de l'ordre des freres prêcheurs. Eudes pria le Roi qu'il lui pût parler en sa chambre en présence des deux autres. Le Roi comprit, à l'air sérieux du Légat, qu'il lui apportoit quelque triste nouvelle; il les fit passer de sa chambre dans sa chapelle, où il s'assit devant l'autel, & eux avec lui. Alors ce Légat annonça au Roi la mort de sa mere. Le Roi jettant un cri, & ne pouvant retenir ses larmes, se jetta à genouil, & joignant les mains, il fit cette priere : Je vous rends graces, Seigneur, de m'avoir prêté un si bonne mere, vous l'avez retirée quand il vous a plu; il est vrai que je l'aimois plus qu'aucune créature mortelle, comme elle le méritoit bien; mais puisque c'est votre bon plaisir, votre nom soit béni à jamais.

Louis ayant témoigné qu'il vouloit demeurer seul, il retint seulement son confesseur, qui lui remontra modestement qu'il avoit assez donné à la nature, & qu'il étoit tems d'écouter la raison éclairée par la grace. Il passa donc dans son oratoire, où il avoit accoutumé de dire ses heures; là il récita avec son confesseur tout l'office des morts, sans que la douleur, dont il étoit pénétré, lui fit faire la moindre faute. Il fit dire pour la Reine sa mere une infinité de messes & de prieres, & entendoit tous les jours une messe à son intention. Outre les services qu'il fit faire en Palestine, il envoya en France la charge d'un mulet de

pierreries pour distribuer aux églises, demandant des prieres pour elle & pour lui.

Cette Princesse étoit d'une sagesse consommée, & d'une piété exemplaire; elle gouverna le royaume pendant l'absence du Roi son fils d'une maniere qui lui attira la bénédiction des peuples & le respect des grands. On attribue à la bonne éducation qu'elle donna à son fils le roi S. Louis, les grands sentimens de religion qu'il fit paroître pendant toute sa vie. Un religieux ayant un jour rapporté, par maniere de reproche, à la reine Blanche que le bruit couroit que le Roi son fils avoit des concubines; elle l'assura que rien n'étoit plus faux: qu'encore qu'elle aimât son fils plus qu'aucune créature, toute-fois s'il étoit malade à mort & qu'on lui promît de le guérir en péchant une seule fois avec une femme, elle aimeroit mieux le laisser mourir. Le S. Roi observa depuis son mariage, & du consentement de la Reine son épouse, l'abstinence du commerce conjugal, suivant l'ancien usage de l'église; savoir, pendant l'avent, le carême, les vigiles, les jours de grandes fêtes & plusieurs jours devant & après la sainte communion. Aussi Dieu versa ses bénédictions sur un mariage si chrétien, il en sortit six fils & cinq filles.

Vit. S. Ludov. c. 4.

Idem. c. 11.

LXVIII. Mort de Ste. Claire. *an.* 1253. *vit.* 12. *Augusti.*

Ste. Claire disciple de S. François gouvernoit à Assise depuis quarante-deux ans le monastere de S. Damien, suivant les instructions qu'elle avoit reçues de S. François, sous un habit très-pauvre; elle portoit un cilice de crin de cheval, ou un cuir de porc; elle couchoit sur la terre nue, ou jonchée de sarmens, avec un billot de bois pour chevet; elle jeûnoit au pain & à l'eau le grand carême, & celui de S. Martin jusqu'à Noël. Pendant ces carêmes elle ne prenoit point de nourriture le lundi, le mercredi & le vendredi; elle modéra toute-fois ces austérités par l'ordre de S. François & de l'Evêque d'Assise; ses prieres étoient continuelles & ferventes. Un jour que les troupes de l'empereur Frideric II. vinrent assiéger la ville d'Assise, & que les Sarrazins, qui étoient en grand nombre dans cette armée, montoient déja sur les murailles du monastere de S. Damien, la Ste. Abbesse, toute malade qu'elle étoit, se fit conduire à la porte avec la sainte eucharistie que l'on portoit devant-elle dans une boîte d'argent, enfermée dans une autre boîte d'yvoire; alors se prosternant, elle dit, avec larmes: *Seigneur voulez-vous livrer aux infideles vos pauvres servantes, foibles & sans défense, que j'ai nourries dans votre amour.* Aussi-tôt elle entendit sortir du ciboire comme une voix enfantine qui disoit: *je vous garderai toujours.* Et comme elle recommandoit aussi la ville d'Assise, la même voix dit: *elle souffrira, mais je la protégerai.* Aussi-tôt les Sarrazins s'enfuirent.

Ses

Ses austérités lui causerent une langueur qui la tint au lit pendant vingt-huit ans ; ne pouvant faire d'autre ouvrage, elle s'occupoit à filer assise sur son séant du fil très-délié, dont elle faisoit des corporaux pour le service de l'autel, & les distribuoit aux églises du voisinage ; elle exhortoit ordinairement ses filles à l'amour de la pauvreté, de la retraite & du silence, à oublier leurs familles & leurs parens, & à travailler des mains dans l'intervalle de l'oraison. Sa maladie s'augmentant considérablement en 1252. le cardinal Rainald évêque d'Ostie, neveu du Pape, vint à Assise, lui donna la communion, & la Ste. Abbesse ne lui demanda, pour toute grace, que d'obtenir du Pape & des cardinaux la confirmation de leurs privileges touchant la parfaite pauvreté.

Le pape Innocent IV. étant venu lui-même à Assise en 1253. voulut la visiter : il entra dans le monastere avec quatre cardinaux, & lui présenta sa main à baiser, mais elle voulut aussi lui baiser les pieds, & le Pape lui accorda cette satisfaction : il lui donna ensuite l'absolution de ses péchés avec la bénédiction la plus ample. Elle reçut le même jour la communion des mains de son Provincial. Elle fit un testament à l'imitation de S. François ; elle y raconte sa conversion, & recommande sur-tout à ses sœurs l'amour de la pauvreté, suivant l'esprit de leur pere. Elle mourut le lendemain de la S. Laurent 11 août 1253. Les freres mineurs ayant commencé l'office des morts, le Pape vouloit qu'on chantât celui des vierges ; mais le Cardinal d'Ostie le pria de ne rien précipiter. On dit l'office & la messe des morts, & le corps de la Sainte fut porté dans la ville, & enterré à S. George, où S. François avoit d'abord été inhumé. Le convoi fut honoré de la présence du Pape & des cardinaux, du son des trompettes, & de toute les solemnités possibles.

La même année 1253. mourut en Angleterre Robert Grosse-tête, en anglois *Grou-thead*, dont nous avons réservé de parler en cet endroit. Il étoit né à Stodbroc au comté de Suffolc, de basse condition & de parens pauvres ; mais il se rendit recommandable & célébre par sa doctrine, sa vertu & son mérite. Il fit ses premieres études à Oxford, puis il alla étudier à Paris, où il fut fait docteur & acquit une grande réputation. Etant de retour en Angleterre, il fut archidiacre de Leicestre, puis en 1235. il succéda dans l'évêché de Lincoln à Hugues de Velles, décédé le 7 février de cette année ; Robert Grosse-tête fut sacré à Reding par S. Edmond archevêque de Cantorberi le 3 de juin de la même année.

LXIX. Vie & mort de Robert Grosse-tête évêque de Lincoln. *Matth. Paris. Cave de Script. eccl. monastic. Anglic. t. I. p. 241.*

Le roi d'Angleterre Henri III. ayant établi Ranulfe abbé de Ramesey son justicier pour tenir les plaids avec trois autres com-

Reinald. an. 1235. missaires dans les comtés de Bedfort & de Bouquincam, Robert Grosse-tête, dans le diocèse duquel étoit cet Abbé, écrivit sur ce sujet à S. Edmond, & le pria de conjurer le Roi de révoquer cette commission, puisque l'Abbé de Ramesey ne pouvoit s'en acquitter sans s'exposer à juger des causes de sang, & sans exercer une jurisdiction séculiere; ce qui est expressément défendu par les canons aux ecclésiastiques, & à plus forte raison aux religieux. Que si le Roi persiste dans sa résolution, & que l'Abbé veuille passer outre au préjudice de son ame, l'Evêque de Lincoln sera obligé de s'y opposer, & par conséquent il s'exposera à la risée des sages du monde, qui n'ont point encore vu de pareilles oppositions, & de plus les officiers du Roi saisiront & pilleront son temporel : toute-fois, ajoûte-t-il, comme aucun péril temporel ne peut entrer en comparaison avec le moindre péril éternel, je vous demande vos ordres pour m'opposer de tout mon pouvoir en cette rencontre pour la liberté de l'église & le salut des ames; car appuyé de votre autorité, je pourrai, avec l'aide de Dieu, me soutenir contre les efforts des méchans.

Matth. Paris. an. 1243. Robert Grosse-tête étoit homme savant, irréprochable dans ses mœurs, zélé pour la pureté de la discipline & pour les droits de l'épiscopat; mais d'un zèle amer, d'une rigueur immodérée, d'une dureté infléxible. En 1243. l'Archidiacre de Lincoln ayant entrepris de renverser certains privileges de l'abbaye de Bardenois, l'Abbé de ce monastere lui résista, & l'Archidiacre accusa l'Abbé de certains excès, vrais ou faux, devant son évêque. Robert cita l'Abbé à comparoître, & sur son refus, il l'excommunia. L'Abbé se soumit humblement à la sentence. Quelque tems après cet Evêque envoya au monastere de Bardenois des personnes séculieres, pour en faire la visite. Les moines ne voulurent pas admettre les visiteurs, parce qu'ils leur étoient suspects & que leur Abbé étant dans les censures, n'étoit pas en état de leur répondre : & comme ils avoient appris que le chapitre de Cantorberi avoit le privilege de revoir les appels, le siege étant vaquant, ils appellerent de la sentence de l'Evêque à ce chapitre. L'Evêque indigné, assembla quelques prélats, & déposa l'Abbé de Bardenois comme coutumace & désobéissant. Les moines de Cantorberi étonnés de cette conduite de l'Evêque de Lincoln, assemblerent cinquante prêtres de l'archevêché de Cantorberi, excommunierent solemnellement Robert de Lincoln, & lui envoyerent l'acte de son excommunication. L'Evêque prit les lettres, les foula aux pieds, fit arrêter & maltraiter l'exprès qui les avoit apportées, & continua à faire ses fonctions épiscopales, sans se mettre en peine de cette excommunication.

L'Evêque de Lincoln & le chapitre de Cantorberi envoyerent chacun de leur côté à Rome pour y soutenir leur cause. Le Pape ayant oui leurs raisons, écrivit aux moines de Cantorberi de lever cette sentence d'excommunication à cautele; s'ils font difficulté d'obéir, le Pape donne commission à l'Evêque d'Yorck & à un autre de la lever, sans préjudice du droit des parties.

Robert eut beaucoup d'autres démêlés avec l'Abbé de Westmunster, avec son chapitre, & avec quantité d'autres personnes, qui l'obligerent à aller à Rome, à y demeurer longtems, & à y faire de grandes & inutiles dépenses. Il en revint en 1250. & résolut de se retirer pour vaquer plus librement à l'oraison & à l'étude. Toute-fois craignant que le Roi ne s'emparât des biens de son église, il différa d'exécuter sa résolution. L'année suivante il fit la visite des monasteres & des églises de son diocèse, où il procéda avec sa vigueur ordinaire, avec beaucoup de sévérité contre les religieux & les ecclésiastiques qu'il trouva hors de leur devoir, punissant & déposant sans miséricorde les coupables. Il rejettoit avec horreur & mépris ceux qui lui présentoient des rescrits de Rome pour être pourvus de bénéfices, disant que s'il leur donnoit la conduite des ames, il feroit les œuvres de Satan.

Matth. Paris p. 802.

En 1253. & peu avant sa mort, le pape Innocent IV. lui ayant adressé un ordre qui ne lui paroissoit pas juste, il écrivit ainsi aux évêques qui le lui avoient envoyé : » J'obéis avec respect aux mandemens apostoliques, mais je m'oppose pour l'honneur du saint siege à ce qui leur est contraire ; car je suis obligé à l'un & à l'autre par le commandement de Dieu. Or les mandemens apostoliques ne peuvent être tels, s'ils ne sont conformes à la doctrine de Jesus-Christ & des apôtres. Or la lettre que j'ai reçue ne convient point à la dignité apostolique ; elle renferme la clause *nonobstant*, qui est une source d'inconstance, d'impudence, de mensonge, de tromperie, de défiance & de renversement de la société humaine. « Après des termes très-dures & très-injurieux au saint siege, il ajoûte : » Le saint siege qui a reçu sa pleine puissance de Jesus-Christ seulement pour l'édification, ne peut donc rien ordonner, ni rien faire qui tende à un péché si abominable, que de donner à l'église des pasteurs mercenaires, incapables & intéressés. Ce seroit abuser manifestement de sa puissance, s'éloigner du trône de Jesus-Christ, & s'asseoir dans la chaire de pestilence en enfer : & quiconque est fidele au saint siege, & n'en n'est pas séparé par le schisme, ne peut obéir à de pareils commandemens de quelque part qu'ils viennent, fut-ce du souverain ordre des anges ; mais il doit y résister de toutes ses forces. » Le reste de

la lettre eſt du même ſtile, qu'on ne peut certainement pas approuver.

Le Pape fut fort irrité de cette lettre, & il vouloit faire châtier l'Evêque de Lincoln par le Roi d'Angleterre; mais les cardinaux lui repréſenterent que ce Prélat étoit en grande réputation en France & en Angleterre, grand philoſophe, docteur en théologie, prédicateur, ſachant le grec & le latin, zèlé pour la juſtice & la pureté, ennemi des ſimoniaques. Ils conſeillerent donc au Pape de diſſimuler de peur d'exciter un plus grand tumulte.

Robert Groſſe-tête tomba malade ſur la fin de l'été, dans une de ſes terres, & fit venir auprès de lui un dominicain nommé Jean de S. Gile docteur en théologie & ſavant en médecine, pour recevoir de lui des ſecours corporels & ſpirituels. Uu jour il lui dit: Vous, freres mendians, prêcheurs & mineurs, qui avez embraſſé cette pauvreté pour reprendre les grands avec plus de liberté, vous vous rendez complices dans leurs crimes, quand vous ne vous y oppoſez pas. Il diſoit à ſes clercs: Jeſus-Chriſt eſt venu en ce monde pour gagner les ames, & ceux qui ne craignent point de les perdre, méritent le nom d'Antechriſts. Il vouloit marquer l'avarice de la cour de Rome, contre laquelle il étoit étrangement prévenu. Il déclamoit principalement contre le pape Innocent IV. qu'il accuſoit d'avoir ordonné aux religieux mendians de perſuader à ceux qu'ils aſſiſtoient à la mort de donner leurs biens par teſtament pour le ſecours de la terre ſainte, & prendre la croix, afin de fruſtrer leurs parens de leur ſucceſſion. Robert Groſſe-tête mourut la nuit du 9 octobre 1253. & on prétendit qu'il s'étoit fait quelques miracles à ſa mort.

Il a laiſſé quelques écrits, comme le teſtament des douze Patriarches, qu'il a traduit du grec en latin, & qui a été imprimé pluſieurs fois. C'eſt un ouvrage apocryphe compoſé dans les premiers ſiecles du chiſtianiſme par quelque chrétien zélé, mais qui n'avoient pas la vraie ſcience & la bonne foi que le chriſtianiſme doit nous inſpirer. On a encore de lui d'autres ouvrages imprimés à Veniſe & à Lyon: ce ſont différens opuſcules, des lettres, des ſermons, des commentaires ſur Ariſtote, ſur S. Denis l'aréopagite, ſur les vraies & les fauſſes prophéties, des traités de la pénitence, de la confeſſion, des dix préceptes, du ſoin paſtoral & pluſieurs autres qui n'ont jamais été imprimés.

Vide Cave. de ſcript. eccleſ. p. 629. Oudin de ſcript. eccleſ. t. III. p. 137.

LXX. Mindof ſe fait chrétien pour être déclaré roi de Lithuanie. *Rai-*

Mendog ou Mindof prince de Lithuanie s'étant fait chrétien, & ayant donné quelques terres aux chevaliers de Pruſſe, ils lui inſpirerent de prendre le titre de Roi & d'en demander la permiſſion au Pape, en remettant ſa perſonne & ſon royaume ſous

sa protection. Mindof écrivit donc au Pape, & lui demanda la couronne & la dignité royale. Innocent IV. lui repondit: Nous condescendons à vos desirs, & nous recevons au droit & à la propriété de S. Pierre, le royaume de Lithuanie, & toutes les terres que vous avez déja retirées des mains des infideles, & que vous pourrez retirer à l'avenir; & nous vous prenons sous la protection du saint siege avec votre femme, vos enfans & votre famille. La lettre est datée de Milan le 16 juillet 1251. Innocent écrivit en même tems à Henri évêque de Culm de couronner roi Mindof, & d'établir un évêque pour la Lithuanie, quand le Roi y auroit fondé & bien doté une église cathédrale : à condition que le nouvel Evêque ne seroit soumis qu'au Pape, & lui feroit serment d'obéissance & de fidélité aussi-tôt après son ordination. Mais l'Evêque de Livonie & de Prusse ordonna en 1253. évêque de Lithuanie, un prêtre de l'ordre Teutonique nommé Christien, & reçut de lui le serment de fidélité en son nom & au nom de son église. Le Pape l'ayant appris, le trouva fort mauvais, déclara nul ce serment & prétendit que la Lithuanie, appartenante en propriété à S. Pierre, son évêque ne devoit répondre qu'au saint siege. C'est ainsi qu'il s'en explique dans sa lettre du 3 de septembre 1254.

nald. an. 1251. n. 44. 45.

Enfin en 1254. le pape Alexandre IV. accorda au roi Mindof de faire couronner son fils par tel évêque latin qu'il lui plairoit, & lui cédoit les terres qu'il pourroit conquérir sur les Russiens. Mais ce prince en 1255. tourna ses armes contre les chrétiens, brûla la ville de Lublin en Pologne, en emmena plusieurs esclaves en Lithuanie; aussi on reconnut que sa conversion n'étoit rien moins que sincere, & ses successeurs demeurerent payens encore pendant cent trente ans.

Alex. IV. Ep. 294. Rainald. an. 1255. n. 63. & an. 1253. n. 37. 38.

LXXI. Différends entre les evêques de Chypre. Réglemens sur ce sujet. *Rainald. an. 1240. 1247. 1250. 1254.*

La conquête de l'isle de Chypre par les Latins occasionna de grands différends entre les nouveaux évêques Latins qu'on y établit, & les anciens évêques Grecs qui y étoient depuis longtems. Dès le tems du pape Grégoire IX. l'Archevêque Latin de Nicosie avoit reçu ordre de défendre à tous les évêques de sa dépendance, de ne permettre à aucun prêtre Grec de célébrer la messe, qu'il n'eut juré obéissance à l'Eglise Romaine & renoncé à toute hérésie. Les évêques Grecs demanderent copie de l'ordre du Pape & du tems pour délibérer, pendant lequel ils sortirent secrétement de l'isle, avec les abbés, les moines & les principaux prêtres Grecs, emportant tout ce qu'ils purent de leurs églises & des monasteres, & se retirerent en Arménie. Le Pape l'ayant su, ordonna le 13 avril 1240. à l'Archevêque Latin de Nicosie de chasser du pays les prêtres & les moines Grecs qui y étoient restés; & de donner à des prêtres Latins, les églises

& les monasteres de ceux qui s'étoient retirés; ce qui fut exécuté.

En 1247. le pape Innocent IV. envoya en Chypre frere Laurent de l'ordre des freres mineurs son pénitencier, en qualité de Légat, avec ordre de rappeller l'Archevêque Grec de Nicosie, & de le rétablir. Cet Archevêque revint en 1248. & S. Louis étant arrivé la même année en l'isle de Chypre avec l'Evêque de Tusculum Légat du saint siege, l'Archevêque promit entre les mains de ce Légat l'obéissance au saint siege. Ses suffragans en userent de même. Après quoi ils envoyerent au Pape une requête contenant plusieurs articles, sur lesquels ils lui demandoient justice.

1°. Que l'Archevêque Grec de Nicosie & ses successeurs eussent la liberté d'ordonner quatorze évêques dans l'isle de Chypre, attendu que de toute antiquité il y avoit eu dans l'isle autant de sieges épiscopaux. 2°. Qu'en demeurant sous l'obéissance de l'Eglise Romaine, ils ne fussent point soumis à la jurisdiction des prélats Latins résidans dans l'isle, mais qu'ils jouissent de la même liberté qu'eux. 3°. Qu'ils exerçassent sur leur clergé & leur peuple la même jurisdiction, quant au spirituel, comme avant leur séparation de l'Eglise Romaine, & pareille à celle qui y exercoient alors les prélats Latins; avec pleine liberté de donner les ordres & d'embrasser la profession monastique, comme avant que le pays fut soumis à la domination des Latins. 4°. Que les moines Grecs fussent exempts de payer aux evêques Latins, la dîme des terres qu'ils cultivoient de leurs mains ou à leurs dépens. 5°. Que les appellations des jugemens prononcés par les évêques Grecs, ne fussent pas portés devant les évêques Latins; mais devant le Pape, ou son Légat sur les lieux, qui seroit tenu de prendre leur protection. 6°. Qu'il plut au pape de revoquer tout ce que le légat Pélage, évêque d'Albane avoit ordonné contr'eux en punition de leur désobéissance.

Le Pape nomma en 1250. Eudes évêque de Tusculum pour prendre sur les lieux une connoissance exacte de toutes ces choses, & de régler avec le conseil des prélats ce qu'il jugeroit le plus convenable. Les évêques Latins de l'isle de Chypre firent de leur côté leurs plaintes & leurs remontrances, & le même Pape en 1254. le 5 mars envoya au même Légat un réglement contenant vingt-six articles, pour terminer les différends entre les prélats Grecs & Latins de cette isle; en voici la substance: Les Grecs suivront l'usage de l'Eglise Latine dans les onctions qui se font au baptême; & on tolérera leur coutume d'oindre les catéchuménes par-tout le corps, si on ne la peut ôter sans scandale. Il est indifférent de baptiser en eau froide ou en eau chaude. Les

évêques seuls donneront la confirmation par la chrismation; (par conséquent les prêtres ne la donneront plus, comme ils faisoient auparavant.) Chaque évêque peut faire le saint chrême le jeudi saint dans son église, avec le baume & l'huile d'olive: mais ils pourront suivre leur ancien usage que le patriarche fasse le chrême avec les archevêques, ou les archevêques avec leurs suffragans. Les confesseurs ne se contenteront point de donner pour pénitence une onction par-tout le corps. Les Grecs peuvent suivre leur usage en mêlant de l'eau chaude ou froide pour l'eucharistie, pourvu qu'ils croient que la consécration se fait également avec l'une ou l'autre. Ils ne garderont pas toute l'année l'eucharistie consacrée le jeudi saint pour la donner aux malades. Ils ne la garderont pas plus de quinze jours, de peur que les especes étant altérées, elle ne soit plus difficile à prendre; quoique la vérité & l'efficace du sacrement ne cesse par aucune langueur de tems: ce qui insinue qu'il croyot que l'altération des especes n'empêche pas la présence réelle.

Ils ne diront pas la messe après none, ni avant que d'avoir dit matines. Le calice sera d'or, d'argent, ou au moins d'étain. Les femmes ne serviront pas à l'autel. Ils pourront ne pas jeûner les samedis de carême. Les prêtres mariés pourront administrer le sacrement de pénitence; mais les evêques peuvent donner à d'autres qu'aux curés le pouvoir de confesser. On ne doit point douter que la simple fornication ne soit un péché mortel. A l'avenir les Grecs donneront les sept ordres suivant l'usage de l'Eglise Romaine. Ils ne blâmeront point les seconde & les troisieme nôces permises par l'Apôtre. Ils ne contracteront point de mariage au huitieme dégré selon eux, qui est le quatrieme selon nous. Ils nommeront comme nous, du nom de Purgatoire, le lieu où ils croient que les ames expient après la mort leurs péchés véniels, ou le tems qui manque à leur pénitence. Ordre à l'Evêque de Tusculum légat & à l'Archevêque Latin de Nicosie, & à ses suffragans de ne point inquiéter les Grecs qui suivront ces réglemens.

LXXII. Retour de S. Louis en France. an. 1254. Joinville. p. 116.

Le roi S. Louis ayant heureusement abordé aux isles d'Hyeres le samedi 11 juillet 1254. y entendit parler d'un cordelier nommé Hugues, qui prêchoit dans le pays avec tant de réputation que plusieurs le suivoient à pied pour profiter de ses instructions. S. Louis le fit prêcher devant lui, & son sermon fut contre les religieux qu'il voyoit en grand nombre à la suite du Roi; il disoit que ces religieux n'étoient pas en voie de salut, étant aussi impossible à un religieux de conserver son innocence hors du cloître, qu'à un poisson de vivre hors de l'eau. Ensuite s'adressant au Roi, il l'exhorta à aimer la justice s'il vouloit vivre

en paix & être aimé de son peuple. J'ai lû, disoit-il, la bible & les autres livres de l'écriture sainte, (apparemment les Peres) mais je n'ai point vu que les états aient jamais changés de maîtres, sinon faute de rendre la justice. Le Roi fit prier frere Hugues de demeurer avec lui, mais il ne pût s'y résoudre.

T. XI. Concil. p. 720.

D'Hyeres le Roi vint en Provence, où il visita la sainte Baume, où l'on croyoit avoir le corps de Ste. Madelaine, & où l'on disoit qu'elle avoit passé plusieurs années en solitude. Passant en Languedoc il ordonna la tenue d'un concile, qui fut assemblé en cette année 1254. à Alby, par Zoën éveque d'Avignon & légat du saint siege. On y fit un réglement contenant soixante & onze canons, partie pour l'extirpation de l'hérésie, partie pour la réformation du clergé; ils sont presque tous pris du concile de Toulouse tenu en 1229.

LXXIII. Réglemens d'Innocent IV. pour les études. *an.* 1254. *Matth. Paris. p.* 736.

Le pape Innocent ayant appris que tous les étudians quittoient l'étude de la philosophie & de la théologie, pour s'appliquer à l'étude des loix séculieres, parce que cette étude est plus lucrative & plus avantageuse; la plûpart des prélats ne prenant plus pour les bénéfices & les dignités ecclésiastiques que des professeurs de droits ou des avocats, qu'on devroit plutôt en éloigner, s'ils n'étoient recommandables d'ailleurs; ainsi ceux qui s'appliquent à l'étude de la philosophie demeurent dans la misere, manquent de subsistance, & sont si mal vêtus qu'ils n'osent se montrer; tandis que les avocats marchent avec pompe, sur des chevaux bien enharnachés, vêtus de soie, brillant d'or, d'argent & de pierreries, attirant l'indignation des laïcs, non-seulement contr'eux, mais aussi contre toute l'église.

Voulant donc réprimer leur insolence & relever l'étude de la théologie ou du moins de la philosophie, nous ordonnons, dit le Pape, qu'à l'avenir aucun professeur de loix ni aucun avocat, quelque distingué qu'il soit dans sa profession, ne soit promu aux dignités ou aux bénéfices ecclésiastiques, s'il n'est instruit des arts libéraux & recommandable par ses mœurs. Si quelque prélat entreprend de violer cette constitution, la provision sera nulle, & il sera privé pour cette fois du pouvoir de conférer; & en cas de récidive, il pourra craindre de perdre sa prélature. Et parce que dans les mêmes royaumes les causes des laïcs sont décidées par leurs coutumes, & non par les loix impériales, & que d'ailleurs les causes ecclésiastiques peuvent être jugées par les canons, sans le secours des loix, nous défendons qu'à l'avenir on enseigne dans ces royaumes les loix séculieres; pourvu toute-fois que les rois & les princes consentent à ce qu'on ne les y enseigne pas. Voilà la vraie raison qui a fait défendre d'enseigner les

les loix impériales & séculieres dans les royaumes qui se gouvernent par leurs propres coutumes; savoir, l'inutilité de cette étude dans ces lieux-là. Dès l'an 1219. le pape Honorius avoit défendu d'enseigner à Paris le droit civil par sa fameuse décrétale *super specula*.

LXXIV. Différend entre l'université de Paris & les jacobins. *ann.* 1254. *Rainald. n.* 52.

On a vû ailleurs la maniere dont les dominicains s'établirent à Paris à la rue S. Jacques, d'où leur vient le nom de Jacobins, sous lequel ils sont connus à Paris. En 1253. pendant le carême quatre écoliers & un serviteur laïc furent attaqués de nuit par le guet. Un des écoliers fut tué, les autres blessés, mis en prison & dépouillés; toute-fois à la réquisition de l'université, ils furent relâchés le lendemain, demi-morts. L'université ayant inutilement demandé justice de cette violence, cessa ses écoles pendant un mois, & s'obligea par serment à en poursuivre la réparation. Trois jacobins & un cordelier, membres de l'université, refuserent de prêter ce serment. L'université voulant pourvoir à sa sureté, fit un statut, portant qu'à l'avenir elle ne recevroit aucun maître ou docteur en quelque faculté que ce fut, qui n'eut juré d'observer les statuts de l'université. Les jacobins promirent de s'y conformer, si on vouloit leur accorder deux chaires de théologie à perpétuité dans l'université. Celle-ci ne voulut pas leur accorder cette grace, y ayant déja à Paris six colleges de religieux; savoir, de Clairvaux, de Prémontré, du Val-des-écoliers, des trinitaires, des freres prêcheurs & des freres mineurs; que la cathédrale y avoit encore trois professeurs de théologie, & qu'il ne restoit à l'université que deux ou trois chaires. Cependant la résistance des jacobins fut cause que la réparation de l'injure, dont on a parlé, fut différée de sept semaines, & les leçons interrompues autant de tems.

Pour prévenir une pareille révolte de la part des membres de l'université, elle fit un nouveau statut, portant qu'aucun ne seroit admis au doctorat, qu'il n'eut juré d'observer les statuts de l'université. Les freres prêcheurs refuserent encore d'y consentir, à moins qu'on ne leur accordât les deux nouvelles chaires de théologie qu'ils demandoient. L'université, en vertu d'une constitution du Pape qui lui en donnoit le pouvoir, les sépara de son corps & les excommunia. Les prêcheurs s'en plaignirent à la cour de France & à celle de Rome. Le Pape envoya commission à l'Evêque d'Evreux, pour exhorter l'université à recevoir les freres prêcheurs dans son corps, sauf les statuts susdits, jusqu'à ce que le Pape mieux informé en ordonnât autrement. Les jacobins ayant fait subdéléguer, par le même Evêque, Luc chanoine de Paris; celui-ci suspendit de leurs fonctions tous les docteurs en théologie,

en droit, en médecine & tous les écoliers, jusqu'à ce que l'université eut donné satisfaction aux jacobins.

Cependant l'université continuoit à faire publier son décret de séparation dans toutes les écoles, & ses bédaux étant venus faire la même chose dans l'école des jacobins, les religieux qui y étoient en grand nombre, se jetterent sur eux, leur arracherent le papier contenant les statuts, & en frapperent un jusqu'à effusion de sang. Le Recteur de l'université y vint lui-même avec trois maître-ès-arts; mais il n'y fut pas mieux reçu, & s'en retourna sans rien faire. Le chanoine Luc ayant donné une lettre contenant que quarante membres de l'université avoient consenti à admettre les jacobins dans leur corps, ceux qui y étoient nommés niérent le fait : ensorte que maître Luc, honteux de l'avoir donné, a rompu la premiere lettre & en a donné une autre, où il assure le contraire. On trouve tous ces détails plus au long dans une lettre de l'université, adressée à tous les prélats du royaume, datée du 4 février 1254. Cette dispute dura encore quelques années, & les jacobins ne furent reçus dans l'université de Paris qu'en 1260. comme nous le verrons ci-après.

LXXV. Bulle contre les religieux mendians. *Hist. univers. Paris. tom. III. p. 270. Guil. de S. Amour. p. 38. 39.*

Les prélats & les curés se plaignoient hautement des religieux mendians, qu'ils accusoient d'abuser de leurs privileges, de troubler la hiérarchie, d'introduire de nouvelles doctrines dans l'église : par exemple, le livre intitulé, *le nouvel évangile*, attribué à Jean de Parme général des freres mineurs. Le pape Innocent touché de ces plaintes, donna une bulle adressée à tous les religieux de quelque ordre qu'ils soient, dans laquelle il dit qu'il a reçu des plaintes de tous côtés, qu'ils reçoivent pour l'office divin les paroissiens des curés dans les églises de leur ordre, & leur donnent l'absolution, quoiqu'ils ne soient point sous leur jurisdiction, au préjudice des pasteurs ordinaires, qui sont chargés du soin de leurs ames, & qui en doivent rendre compte à Dieu. Considérant donc que ces entreprises produisent dans le peuple le mépris pour les pasteurs, & ôtent la honte, qui est une grande partie de la pénitence, quand on se confesse non à son curé qu'on a toujours présent, mais à un étranger qu'on ne voit qu'en passant, & auquel il est difficile & même impossible d'avoir recours dans le besoin; nous vous défendons expressément de recevoir indifféremment dans vos églises les paroissiens d'autrui les dimanches & les fêtes, & de les admettre à la pénitence, sans la permission de leurs curés. Et pour ne pas ôter la dévotion que les paroissiens doivent à leur église paroissiale, vous ne ferez point dans vos églises de sermons à l'heure de la messe, de peur que les fideles ne quittent leurs paroisses pour aller à vos sermons. Vous n'irez

point non plus prêcher dans les paroisses, sans y être invités par le curé, ou sans lui en avoir humblement démandé la permission. Et le jour que l'Evêque prêchera dans sa cathédrale, nul de vous ne prêchera dans la ville, de peur que la prédication trop fréquente ne devienne ennuyeuse & méprisable. Et si quelqu'un choisit sa sépulture dans votre église, vous donnerez à l'évêque ou au curé la moitié, le tiers ou le quart de ce que vous aurez reçu. La bulle est du 21 novembre 1254.

LXXVI. Mort du pape Innocent IV. Alexandre IV. lui succéde. an. 1254.

Le pape Innocent IV. mourut à Naples le 7 décembre 1254. après avoir tenu le saint siege onze ans cinq mois quatorze jours. Le saint siege ne vaqua que dix-sept jours; car les cardinaux s'étant assemblés, élurent, le jour de Noël suivant, Rainald évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Alexandre IV. & fut couronné le dimanche suivant jour de S. Jean l'évangéliste 27 décembre. Il étoit neveu du pape Grégoire IX. qui le fit premiérement cardinal diacre du titre de S. Eustache, puis évêque d'Ostie en 1231. Il étoit pieux, adonné à la priere & à l'abstinence; mais il étoit trop facile à écouter les flatteurs.

Innocent IV. est mis au rang des écrivains ecclésiastiques, &, par sa profonde connoissance du droit canonique, il a mérité le nom de pere du droit, la gloire des canonistes, & l'organe de la vérité. Nous avons de lui des commentaires sur les cinq livres des décrétales, imprimés plusieurs fois. Il a aussi écrit plusieurs lettres décrétales, dont quelques-unes sont imprimées dans les auteurs de l'histoire ecclésiastique, les autres sont encore manuscrites. On lui attribue aussi la régle des claristes, & la vie de S. Guillaume évêque de Brieux; cela veut dire qu'il a approuvé en 1247. la regle des claristes, & qu'il a donné la vie de S. Guillaume de Brieux dans la bulle de sa canonisation.

Nous avons parlé ci-devant de la bulle qu'il donna un peu avant sa mort, pour restraindre les privileges des mendians; Thomas de Chantipré dominicain attribue à cette bulle la cause de la mort du Pape, & on dit que les religieux mendians l'obtinrent par leurs ferventes prieres: mais Mathieu Paris, aussi auteur du tems, l'attribue à ce qu'Innocent IV. persécuta Robert Grosse-Tête évêque de Lincoln en Angleterre. Ainsi chacun raisonne des événemens suivant sa passion & ses préjugés.

Mainfroy fils de l'empereur Frideric II. venoit de remporter une grande victoire près de Nocéra, sur les troupes du pape Innocent IV. & cette victoire avoit jetté la frayeur dans l'esprit du légat Guillaume cardinal de S. Eustache, des autres cardinaux & des peuples de la Pouille & du royaume de Naples. Le nouveau Pape porta ses premiers soins à arrêter les progrès de Mainfroy.

Il nomma pour légat en Sicile Octavien Ubaldin cardinal diacre du titre de Ste. Marie, *in via lata*, qui fit son vicaire général un frere mineur nommé Rufin, homme en grande réputation pour son industrie. Comme Mainfroy n'envoyoit point complimenter le Pape sur son élévation, le Pape le fit citer à comparoître à sa cour à la Purification de Notre-Dame 2 février 1255. pour répondre sur le meurtre de Burel d'Anglone, dont il étoit fortement soupçonné, & sur l'injure qu'il avoit faite au saint siege, en chassant de la Pouille le légat Guillaume & l'armée de l'église. A cette citation, Mainfroy répondit par lettre qu'il n'avoit point fait d'injures à l'Église Romaine, en soutenant son droit & celui de son neveu Conradin sur le royaume de Naples & de Sicile. Toute-fois ensuite il se laissa persuader d'envoyer à la cour du Pape deux de ses secretaires, pour traiter de la paix, sans interrompre le progrès de ses conquêtes.

Anonym. apud. Ughell. t. IX. p. 803. 807.

Il fut tel, ce progrès, que le légat Octavien ne se trouvant pas en état de l'arrêter, ni de résister aux armes de Mainfroy, il fut obligé de traiter avec lui en 1255. & de lui abandonner, & à son neveu Conradin, le royaume de Sicile, excepté la terre de Labour, qui devoit demeurer à l'église. Mais Alexandre IV. ne voulut pas ratifier ce traité, & tenant la couronne de Sicile pour vacante, il l'offrit au roi d'Angleterre Henri III. pour son second fils Edmond, comme avoit déja fait Innocent IV. & le jeune Prince fut réellement investi de ce royaume dans une grande assemblée tenue au mois d'octobre 1255. Le Pape envoya en Angleterre un docteur nommé Rustand, avec pouvoir de lever une décime sur ce royaume, sur l'Irlande & sur l'Écosse, pour le Pape ou pour le Roi indifféremment; d'absoudre le Roi du voeu de la croisade pour Jérusalem, à la charge de marcher en Pouille contre Mainfroy; enfin de faire prêcher la croisade contre ce Prince.

LXXVII. Croisade en Prusse. an. 1254. 1255. *Du Brav. l. xvij. p. 137. chronic. Pruss.*

Sur la fin de l'an 1254. une grande armée de croisés vint au secours des chrétiens de Prusse, maltraités par leurs compatriotes, qui n'étoient point encore convertis. Cette armée étoit conduite par Ottocar nouveau roi de Boheme, & Otton marquis de Brandebourg, son neveu, qui fut son maréchal en cette entreprise. Le Duc d'Autriche, le Marquis de Moravie, Henri archevêque de Cologne, Anselme évêque d'Olmutz furent de ce voyage. Leur armée étoit de soixante mille combattans. Ils arriverent en Prusse pendant l'hyver, & firent le dégât sur les terres des infideles. On en vint aux mains, & la victoire demeura à Ottocar, qui donna la vie à tous ceux qui voulurent se faire baptiser, ou qui rentrerent dans le sein de l'église après avoir apostasié. Tous les autres furent passés au fil de l'épée. Les deux chefs des Prussiens

s'étoient enfermés dans une place, où manquant de provisions, & ne pouvant soutenir un siege, ils demanderent conseil aux habitans, qui leur dirent qu'ils étoient résolus d'embrasser le christianisme; & nous aussi, dirent les capitaines, aussi bien voyons-nous qu'on ne peut résister à Dieu, & qu'en vain nous combattons contre lui.

Ils se rendirent donc à discrétion, & reçurent le baptême. Ottocar donna son nom à l'un de ces chefs, & Otton de Brandebourg à l'autre. Le Roi les revêtit l'un & l'autre d'une robe de soye blanche, brochée d'or, & les appella ses amis. Après cela les Prussiens, qui étoient demeurés idolâtres, s'empresserent à recevoir le baptême. Ottocar ayant poussé ses conquêtes jusqu'à la mer Baltique, bâtit une ville qui fut nommée Konigsberg, ou Mont-Royal, & Brunon évêque d'Olmutz, par la permission du Roi, y bâtit celle de Brunsberg, ainsi appellée de son nom.

LXXXIII Alexandre IV. rétablit les mendians dans leurs privileges. Fin du différend de l'université de Paris. *Hist. univ. Paris. t. III. p. 273. 294.*

Le pape Alexandre IV. plus favorable aux religieux mendians que ne l'avoit été son prédécesseur, révoqua la bulle, dont nous avons parlé, qui restraignoit les privileges de ces religieux, & défendit de la mettre en exécution, par une bulle des derniers jours de décembre 1254.

L'année suivante le 14 avril 1255. il donna une autre bulle, qui commence par ces mots : *Quasi lignum vitæ*, pour terminer les différends qui étoient entre l'université de Paris & les freres prêcheurs. Il compare l'école de Paris à l'arbre de vie dans le paradis terrestre, & à la lampe allumée dans la maison du Seigneur. Puis ayant raconté l'origine du différend en question, il déclare que pour le bien de la paix il a jugé à propos de modérer les statuts de l'université, prescrit la maniere dont le chancelier de Paris doit donner les licences, & lui permet de les accorder à autant de docteurs qu'il jugera convenable. Il confirme le statut de cesser les leçons en cas d'insulte faite à l'université, rétablit les docteurs dominicains, que l'université avoit retranchés, ordonne de les recevoir, & révoque toutes les sentences portées contr'eux.

Les Evêques d'Orléans & d'Auxerre, que le Pape avoit nommés pour faire exécuter sa bulle, l'ayant signifiée aux docteurs de Paris; ceux-ci refuserent d'obéir, disant qu'ils ne pouvoient recevoir dans leur corps des religieux d'un genre de vie si différent du leur, & qu'on ne pouvoit les y forcer. Les deux Evêques, sans avoir égard à leurs remontrances, ni même à l'appel qu'ils interjetterent au Pape, prononcerent sentence d'excommunication contre toute l'université, laquelle persista dans son refus de recevoir les freres prêcheurs. C'étoit vers le tems des vacances, & plusieurs, tant

maîtres qu'écoliers, sortirent de Paris avant le tems & s'établirent ailleurs, présumant que les difficultés ne seroient pas si-tôt terminées. Après la S. Remi, où l'on recommence les leçons, les docteurs qui étoient restés à Paris envoyerent des députés au Pape, pour lui dire qu'il n'y avoit plus de corps d'université à Paris & qu'ils avoient renoncé à leurs privileges; qu'ils aimoient mieux y renoncer que de souffrir plus longtems la société des freres prêcheurs, que le Pape leur avoit ordonné de recevoir, & dont ils craignent que la société ne leur soit préjudiciable, & dangereuse à toute l'église. Qu'ils ne veulent pas empêcher ces religieux d'avoir autant d'écoles & d'écoliers qu'ils voudront, & qu'ils ne jouissent de tous les privileges dont jouissoit l'université. Qu'ils ne leur demandent autre chose, sinon qu'ils les laissent en repos, sans s'ingérer par force dans leurs maisons, ni dans leurs écoles, ni dans leurs assemblées.

Ils ajoutent que les freres prêcheurs ont calomnié auprès du Pape maître Guillaume de S. Amour, qui ne leur est odieux que parce qu'il a pris la défense de l'université contr'eux: qu'ils ont accusé ce Docteur d'avoir lu plusieurs fois, dans l'assemblée des maîtres de l'université, un libelle diffamatoire contre le Pape, voulant rendre tous les maîtres coupables de l'avoir écouté avec plaisir. Guillaume a offert de se justifier canoniquement devant quatre mille clercs, & l'Evêque de Paris a été obligé de le décharger de cette poursuite. Ils concluent en suppliant le Pape de déclarer nulle l'excommunication prononcée par les deux Evêques d'Orléans & d'Auxerre, & de leur rendre la liberté qu'ils avoient avant son pontificat, sinon qu'ils se retireront chacun chez eux, ou transporteront leur école en un autre royaume.

Le Pape n'eut aucun égard à ces remontrances, mais il écrivit au chancelier de Ste. Genevieve de n'accorder la licence de régenter à Paris, à aucun de ceux qui refuseroient d'observer la bulle *quasi lignum vitæ*. Il écrivit aux mêmes fins aux deux Evêques d'Orléans & d'Auxerre; mais ils remirent l'exécution de ce nouvel ordre jusqu'au concile qui se devoit tenir à Paris la même année 1255.

L'année précédente l'Evêque de Paris avoit envoyé au pape Alexandre IV. un petit livre intitulé: *Introduction à l'évangile éternel.*
23 octob. 1255. Le Pape nomma des commissaires pour l'examiner, & il fut trouvé si mauvais, que le Pape manda à l'Evêque de Paris de le supprimer, sous peine d'excommunication: mais dans une autre lettre il lui recommande de faire ensorte que les freres mineurs n'en reçoivent aucun reproche; car, comme nous l'avons dit plus haut, on attribuoit cet ouvrage à Jean de Parme leur général.

Dans le concile qui se tint à Paris au commencement de l'année 1255. on parla beaucoup de l'affaire de l'université avec les jacobins ; & on porta les parties à convenir d'arbitres, qui furent quatre archevêques, de Bourges, de Reims, de Sens & de Rouen. Après avoir entendu les raisons des uns & des autres, & après un mûr examen, ils prononcerent ce qui suit : Les freres n'auront que deux écoles ; ils seront pour toujours séparés du corps des maîtres & des écoliers séculiers de Paris, à moins que ceux-ci ne les y rappellent de leur plein gré : ils recevront toute-fois les écoliers les uns des autres ; les freres renonceront à toutes lettres obtenues ou à obtenir, soit par eux ou par d'autres contre ce que dessus, & ils procureront la révocation des sentences portées contre les séculiers qui ne les recevroient pas. Ils n'inquiéteront aucune personne particuliere, ni l'université, à l'occasion des disputes passées. Cette sentence est du 1 mars 1255. c'est-à-dire, 1256. avant Pâques. *T. XI. concil. p. 718.*

Cependant le Pape, qui n'avoit pas encore connoissance de cet accommodement, donna trois bulles contre l'université en faveur des freres prêcheurs : il traite les docteurs de Paris d'enfans de satan, de désobéissans, d'ennemis de la piété, & les menace de sa colere s'ils persistent à s'opposer aux freres prêcheurs. Mais, comme on l'a dit, ces bulles supposent que les difficultés subsistoient encore. *3 mai 1255. ou 1256. avant Paques. 4. avril. & 12 avril. 1256.*

Dès que le Pape eut appris l'accommodement dont on vient de parler, il écrivit à l'Evêque de Paris, que cette paix n'ayant été faite que par force de la part des freres prêcheurs, & sans le consentement du saint siege, & que les docteurs de Paris eux-mêmes ne l'avoient pas observée ; que les freres prêcheurs l'ont fait supplier de révoquer les sentences portées à leur occasion contre l'université, puisque leur accommodement est fait : mais, ajoute-t-il, nous n'avons pas voulu admettre leur priere, & nous avons absolument rejetté cette paix faite sans notre participation, & au fond injuste & contraire à notre constitution, que nous voulons être inviolablement observée.... Privons de toutes dignités & bénéfices, & de fonctions de docteurs, Guillaume de S. Amour, Eudes de Douay, Nicolas de Bar-sur-Aube & Chrétien chanoine de Beauvais, comme étant les principaux auteurs de la révolte de l'université contre le saint siege, & contre la bulle *quasi lignum vitæ*. Ensuite il écrivit au roi S. Louis de faire exécuter sa derniere bulle, de bannir les docteurs rebelles, & d'empêcher que l'université de Paris ne soit dissipée, ou transférée ailleurs. Nous verrons la fin de ces difficultés sous l'an 1257. *Vading. an. 1256. n. 26.* *17 juin 1256.*

Le roi S. Louis ayant appris dans son voyage d'outre-mer qu'un sultan Sarrazin faisoit chercher & transcrire, à ses frais, tous les *LXXIX. S. Louis fait transcrire les*

livres ecclésiastiques. *Gaufrid. de Bello loco. c. 31. 32.*

livres de philosophie qu'il croyoit utiles aux philosophes de sa nation & de sa religion, prit à son exemple la résolution de faire, quand il seroit de retour en France, transcrire, à ses dépens, tous les livres ecclésiastiques, authentiques & utiles qu'il pourroit trouver dans les bibliotheques des abbayes, afin que lui tout le premier, & les religieux qui avoient accès auprès de lui, y pussent étudier, tant pour leur utilité propre, que pour l'édification du prochain. Il exécuta fidélement cette résolution, & fit bâtir exprès un lieu commode & sûr au trésor de la sainte chapelle à Paris, où il amassa soigneusement plusieurs exemplaires de S. Augustin, de S. Ambroise, de S. Jérôme, de S. Grégoire & des autres docteurs catholiques, dans lesquels il étudioit volontiers quand il en avoit le loisir, & les donnoit de bon gré aux autres pour les lire. Or il aimoit mieux faire écrire les livres nouveaux que de les acheter tout écrits, disant que c'étoit le moyen d'en augmenter l'utilité avec le nombre. Quand il étudioit en présence de quelques-uns de ceux qui étoient familiers avec lui, & qui n'étoient pas lettrés, il leur expliquoit ce qu'il lisoit, le traduisant de latin en françois avec beaucoup de justesse. De ces livres qu'il avoit ainsi fait transcrire, il en laissa par son testament une partie aux freres mineurs, une autre aux freres prêcheurs, & le reste à son abbaye de Royaumont, qu'il avoit fondée au diocèse de Beauvais pour cent quatorze moines de l'ordre de Cîteaux.

LXXX. Miroir de Vincent de Beauvais. *Echard. Bibl. prædict. t. I. p. 212. & seq.*

C'est dans cette abbaye que Vincent de Beauvais conçut le dessein de son grand ouvrage, intitulé : *le grand miroir*. Vincent étoit né à Beauvais, & entra dans l'ordre de S. Dominique dès le tems de son institution. Le roi S. Louis le fit venir à Royaumont, où il se retiroit souvent, & Vincent faisoit auprès de lui l'office de lecteur. Il avoit même inspection sur les études des Princes ses enfans, peut-être aussi faisoit-il des leçons ou des conférences aux moines de Royaumont. Comme il y trouvoit des livres en abondance, il entreprit de faire un ample recueil d'extraits de tous les auteurs sacrés & profanes qu'il avoit lus, dont il composa son grand miroir, pour le distinguer d'un autre petit livre qu'il avoit composé auparavant, sous le nom de *petit miroir*. Il partagea son ouvrage en trois parties, dont il nomma la premiere, *le miroir naturel*, parce qu'elle contient l'histoire naturelle ; la seconde *le miroir doctrinal*, parce qu'elle traite de toutes les sciences ; & la troisieme *miroir historial*, parce qu'elle renferme en abrégé toute l'histoire, depuis la création du monde jusqu'à l'an 1253.

Mais comme on a imprimé plusieurs fois ce grand ouvrage en quatre tomes & divisé en quatre parties ; savoir, le miroir naturel

turel, le miroir doctrinal, le miroir moral, & le miroir historial, & que dans le *miroir moral*, on trouve une grande partie de la somme de S. Thomas; c'est-à-dire, la premiere seconde & la seconde seconde presque en mêmes termes que nous les lisons dans S. Thomas; cette conformité a fait naître une grande dispute, savoir si S. Thomas a pris son ouvrage de Vincent de Beauvais, ou Vincent de Beauvais de S. Thomas. Mais on a montré depuis peu, que Vincent n'a jamais pensé à composer *un miroir moral*; & que cet ouvrage n'a été inséré dans son grand miroir qu'au quatorzieme siecle, entre l'an 1310. & 1315. que celui qui l'a mis entre les œuvres de Vincent de Beauvais, l'a tiré de S. Thomas & de quelques autres auteurs avec assez peu de jugement, & qu'il a même corrompu la préface de Vincent, pour faire croire qu'il avoit véritablement composé ce miroir moral.

Vide Echard. op. summa S. Thomæ suo auctori vindicata.

Outre le grand ouvrage du miroir, on a encore de Vincent de Beauvais quelques écrits, dont les uns sont imprimés, les autres sont demeurés manuscrits; le livre de la grace, celui de S. Jean l'évangéliste, celui de l'éducation des princes chrétiens, & une lettre de consolation au roi S. Louis, sur la mort du prince Louis son fils aîné. On en connoît encore d'autres qui ne sont pas imprimés, comme un livre de la Ste. Trinité, l'explication du *Pater* & de la salutation angélique, un traité de l'éducation morale d'un prince, un autre de la pénitence, un recueil de lettres. Cet auteur étoit très-laborieux & rempli de piété; mais il y a peu de critique dans son ouvrage, ce qui est un défaut de son siecle plutôt que de sa personne. Vincent de Beauvais mourut en 1264.

LXXXI. Concile de Bourdeaux en 1255. *t. XI. concil. p. 739.*

Gerard de Malemort archevêque de Bourdeaux tint un concile provincial le 13 avril 1255. où il publia trente canons ou articles de discipline. Ceux qui sont pourvus d'églises, (ou de paroisses) se présenteront tous les quatre-tems pour recevoir les ordres, sous peine de privation de leurs bénéfices. On ne recevra point de quêteurs dans les églises, sans mandement du Pape ou de l'Evêque. On ne donnera pour la communion pascale aux enfans que du pain benit; on observera la même chose envers ceux qui sont empêchés de communier. Les curés écriront sur leurs missels tous les revenus de leurs églises, & il n'en sera rien aliéné sans la permission de l'Evêque. On ne prêtera point les reliques pour jurer dessus, sinon en certains tems; car on ne fera point serment sur les évangiles, ni sur les reliques, depuis la septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques, depuis les Avents jusqu'à l'octave de l'Epiphanie; aux jours de quatre-tems, des grandes litanies, les jours de dimanche & aux Rogations, si ce n'est pour l'union & la paix,

On ne tirera point les reliques de leurs chasses. On ne les exposera point en vente, & on n'en exposera point au culte public sans l'autorité du saint siege. Les clercs ne prononceront ni ne dicteront point de sentence de sang; ni n'en exerceront, ni n'assisteront où se fait une pareille exécution; ils n'écriront ni dicteront aucun acte qui y ait rapport.

Défense d'absoudre de l'excommunication, même à l'article de la mort, à moins que l'excommunié n'ait satisfait à la partie intéressée, sous peine au prêtre qui l'aura absou d'en être tenu en son nom. Les laïcs qui retiennent des dîmes ne seront admis ni à la communion de l'eucharistie, ni au sacrement de mariage, ni à la sépulture ecclésiastique, ni leurs femmes à la purification après leurs couches : ces peines s'étendront sur leurs enfans & à leurs fermiers. Défense aux laïcs de vendre ou d'acheter des dîmes sous peine d'excommunication. Les laïcs seront contraints par censures à payer les prémices sur le pied du trentieme, du quarantieme, ou du cinquantieme. Les novales appartiendront toujours aux paroisses où elles croissent. Celui qui demeurera excommunié pendant quarante jours, payera une amende de neuf livres, ou autre convenable. On confisquera au profit du seigneur, les biens des excommuniés qui entreront en l'église malgré le curé. Défense aux confreres des confrairies de faire aucuns statuts, sinon pour l'utilité de l'église, ou du public, & sans le consentement de leur curé.

LXXXII. Vie du B. Philippe Berruier archevêque de Bourges. *Gallia Christ. t. II. p. 822.*

Philippe Berruier neveu de S. Guillaume Berruier archevêque de Bourges, étoit fils de Geraud Berruier. Il nâquit à Tours, dont il fut archidiacre, & refusa d'en être archevêque. Il fut ensuite élu évêque d'Orléans, & n'accepta cet évêché qu'avec peine. Il le gouverna pendant quatorze ans avec beaucoup de zele & de sagesse, & fut transféré à l'archevêché de Bourges par le pape Grégoire IX. sur la fin de l'an 1235. ou au commencement de 1236. En 1240. l'Archevêque de Bourges jouissoit encore de cinquante droits de gîte ou d'hospice dans l'archevêché de Bourdeaux, qui reconnoissoit toujours l'Archevêque de Bourges pour son Primat, comme il paroît aussi par une lettre de Philippe Berruier à Gerard de Malemort du 28 octobre 1247. par laquelle Philippe avertit l'Archevêque de Bourdeaux de se préparer à le recevoir dans sa visite, & d'en avertir ses suffragans. A quoi Gérard de Malemort répond qu'il est prêt à le recevoir avec honneur & à exécuter ses ordres. En 1255. le cardinal Octavien, par commission du Pape, fit un réglement touchant la visite de l'Archevêque de Bourges dans la province de Bourdeaux, & le pape Alexandre IV. le confirma.

Philippe Berruier gouverna l'église de Bourges pendant vingt-quatre ans, depuis 1236. jusqu'en 1260. Il eut très-grand soin que sa famille fut bien réglée, & ne souffroit à son service aucun homme vicieux. Il priva de leurs bénéfices quelques prêtres scandaleux, leur donnant à ses dépens de quoi subsister, pour ne les pas voir réduits à mendier. Il attira auprès de lui plusieurs hommes doctes, pour l'aider dans l'administration de la pénitence & de la prédication. C'est dans cette vûe qu'il établit les freres prêcheurs à Bourges, & leur y bâtit un couvent en 1239. Il étoit lui-même un des grands prédicateurs de son tems, & tellement aimé du peuple, qu'à la fin de ses sermons, les uns lui présentoient leurs enfans afin qu'il les benit, les autres tiroient des fils de ses habits, les autres ramassoient la poussiere & grattoient la place où il avoit prêché. Il commençoit l'avent dès la mi-novembre, le passoit ne mangeant que des viandes de carême. Il jeûnoit au pain & à l'eau tous les vendredis & les veilles des fêtes de la Vierge. Il se confessoit tous les soirs, couchoit tout vêtu sur un cilice, se relevoit à minuit, se donnoit rudement la discipline & faisoit cent génuflexions, puis se prosternoit & offroit à Dieu ses prieres pour toute l'église.

Il vêcut de la sorte jusqu'à ce que le pape Innocent IV. ayant appris qu'il étoit incommodé d'une chûte de cheval, lui ordonna de coucher sur un lit ordinaire & de manger de la viande, pour ne pas tomber dans un état qui le rendit incapable d'exercer ses fonctions. Il faisoit une aumône générale tous les jours à Bourges dans son palais, & trois fois la semaine en trois de ses terres. Trente pauvres mangeoient toujours en sa présence pendant son repas. Il arrivoit souvent que, lorsqu'il rencontroit quelque pauvres transis de froid, il se dépouilloit pour les revêtir. Dans une année de famine il fit distribuer dans Bourges jusqu'à quatorze septiers de froment par jour. Il mourut le vendredi 9 janvier 1266. En quelques églises on lui donne le titre de Bienheureux.

LXXXIII. Chevaliers de l'ordre de S. Lazare. *Elioc. hist. des ordres relig. t. I. p. 257.*

L'ordre des chevaliers de S. Lazare fut établi en Palestine au tems des premieres croisades; mais on ignore & l'auteur & l'époque précise de cet établissement. Les chevaliers de l'hôpital des lépreux de S. Lazare commencerent d'abord par exercer leur charité envers les pauvres lépreux de la Palestine, où ils ont toujours été communs. Ils formerent ensuite un ordre de religieux hospitaliers, dans lequel ils recevoient des lépreux pour soigner d'autres lépreux; &, ce qui est remarquable, ils ne pouvoient élire pour Grand-Maître qu'un lépreux de l'hôpital de Jérusalem : ce qui a duré jusqu'au pontificat d'Innocent IV. qui leur permit vers l'an 1255. de choisir pour Général un chevalier non lépreux, attendu

que les infideles ayant fait mourir presque tous les lépreux de leur hôpital de Jérusalem, il ne leur étoit plus possible de suivre en cela l'ancienne & louable coutume, qui avoit subsisté jusqu'alors. Le Pape leur accorda leur demande, & les assujettit à la regle de S. Augustin par sa bulle donnée à Naples le 11 d'avril 1255. & le pape Pie IV. par sa bulle de l'an 1565. rappelle celle d'Innocent IV. & la circonstance de n'avoir pu choisir au commencement qu'un Général frappé de lépre, & tiré de l'hôpital de S. Lazare de Jérusalem.

Ces hospitaliers de S. Lazare, à l'exemple des autres hospitaliers de Jérusalem, prirent les armes & se nommerent chevaliers de S. Lazare, sans abandonner pour cela l'hospitalité, qu'ils continuerent d'exercer jusques dans le douzieme siecle. On ignore quel étoit leur habit dans les commencemens, & quelle regle ils suivoient. Alexandre IV. leur donna la regle de S. Augustin, qu'ils disoient avoir suivie jusqu'alors : mais en Savoie ils suivent celle de S. Benoît. A présent ils portent un habit noir avec la croix à huit pointes comme les chevaliers de Malthe; mais ils n'ont commencé à la porter qu'à la fin du quinzieme siecle, ou au commencement du seizieme, & leur croix a toujours été verte, à la différence de celle de S. Jean, qui a toujours été blanche. On trouve néanmoins quelques peintures plus anciennes, où ils sont représentés avec une simple croix, mais un peu pattées aux extrémités.

Ces chevaliers ayant été chassés de la terre sainte en 1253. ils suivirent le roi S. Louis, qui, en reconnoissance des services qu'ils lui avoient rendus en Orient, confirma les donations que les Rois ses prédécesseurs leur avoient faites, leur accorda plusieurs privileges, & les mit en possession de plusieurs hôpitaux & commanderies qu'il fonda. Pour-lors ils établirent le chef de leur ordre à Broigny près d'Orléans, qui leur avoit été cédé dès l'an 1154. par le roi Louis le jeune. La jurisdiction du Grand-Maître de l'ordre de S. Lazare s'étendoit non seulement sur les hôpitaux & commanderies de France, mais aussi sur celles des autres états de la chrétienté. Il paroît par une bulle de Clement IV. que les chevaliers de S. Lazare obligeoient les lépreux de se retirer chez eux avec tous leurs biens, meubles & immeubles; puisque ce Pape ordonne à tous les prélats de donner main-forte à ces chevaliers, lorsqu'ils voudront contraindre les lépreux à le faire.

Le nombre des lépreux étant beaucoup diminué, & la ferveur de ces chevaliers s'étant beaucoup rallentie, le pape Innocent VIII. par sa bulle de l'an 1490. supprima l'ordre de S. Lazare & en réunit les biens à l'ordre de S. Jean de Jérusalem. Mais cette bulle

ne fut point reçue ni exécutée en France, où il y a toujours eu des grands-maîtres de l'ordre de S. Lazare de Jérusalem, qui ont exercé leur autorité & ont été reconnus par les rois & les parlemens. Cet ordre fut même rétabli en Italie & en Sicile par le pape Leon X. & Pie IV. le remit dans tous ses droits & lui accorda de nouveaux privileges. Mais en 1572. Grégoire XIII. unit l'ordre de S. Lazare à celui de S. Maurice, & en accorda la grande maîtrise au Duc de Savoie. En France ce même ordre fut uni à celui de Notre-Dame du Mont-Carmel, institué par le roi Henri IV. en 1608. Les chevaliers de cet ordre faisoient autrefois des vœux solemnels. Il y avoit même des religieuses qui suivoient cet institut, & il en reste encore un monastere en Suisse. C'est ce que nous avions à dire sur ce sujet, pour n'y plus revenir.

V. Le P. Eliot. Préface du troisieme tome des ordres relig.

LXXXIV. Voyage de Guillaume de Rubruquis en Tartarie.

1252. 1254.

Fleuri hist. eccl. t. XVII. p. 531. Bergeron. p. 2.

S. Louis avoit envoyé en 1253. Guillaume de Rubruquis cordelier en Tartarie, vers Bathou un des premiers chefs des Tartares. Il en revint deux ans après en 1255. & voici quelques détails de son voyage. Il s'embarqua le 7 mai 1253. sur le Pont-Euxin, & aborda à Soldaïa dans la petite Tartarie le 21 du même mois. Ayant déclaré qu'il étoit porteur des lettres du Roi de France, & qu'il alloit vers Sartach, qu'on disoit être chrétien, il y fut reçu avec sa compagnie, qui étoit de quatre personnes, fort agréablement, & il en partit le premier de juin. Trois jours après ils se trouverent parmi les Tartares. Le 5 il eut audience de Scacatay parent de Bathou, qui leur offrit à boire du *cosmos*, certain breuvage fait du lait de jument. Rubruquis s'en excusa alors, parce que les chrétiens des pays circonvoisins font conscience d'en boire, & que leurs prêtres mettent en pénitence ceux qui le font, comme s'ils avoient apostasié. Scacatay lui demanda ce qu'il diroit à Sartach. Rubruquis répondit qu'il lui parleroit de la religion chrétienne. Il dit qu'il en entendroit volontiers parler. Rubruquis lui exposa comme il put le symbole par son truchement, qui n'avoit point d'esprit, & ne savoit s'exprimer. Aussi Scacatay, après l'avoir entendu, secoua la tête sans dire mot.

Quelques Alains, qui sont chrétiens du rit grec, mais ignorant tout ce qui regarde la religion, hors le nom de Jesus-Christ, vinrent à eux, leur offrant de la viande cuite, & les suppliant de prier Dieu pour un d'entr'eux qui étoit mort. Rubruquis répondit qu'il ne pouvoit manger de la viande ce jour-là, qui étoit jeûne & veille de la Pentecôte. Ils demanderent de plus, de même que d'autres chrétiens Russes & Hongrois, s'ils pouvoient faire leur salut étant obligés à boire du *cosmos*, & à manger des bêtes mortes d'elles-mêmes ou tuées par des infideles, & sans observer les jours de jeûne, dont ils n'avoient pas même connoissance.

Sur quoi Rubruquis les instruisit comme il put. Le lendemain un Sarrazin étant prêt de recevoir le baptême, le refusa ensuite obstinément, parce que sa femme & d'autres lui dirent que, s'il se faisoit chrétien, il ne pourroit plus boire du cosmos, dont ils ne peuvent se passer dans ces déserts.

Le dernier jour de juillet les envoyés arriverent à la cour de Sartach, & furent admis chez l'introducteur des ambassadeurs, qui fut fort scandalisé de ce qu'on n'avoit pas de présens à lui faire. Cet Officier demanda qui étoit le plus grand seigneur entre les Francs : ils répondirent que c'étoit l'Empereur ; non, dit-il, c'est le Roi de France. Il l'avoit ainsi appris de Baudouin de Haynaut & d'un chevalier du Temple qui s'étoit trouvé en Chypre. Deux jours après Rubruquis eut ordre de venir à la cour, d'y apporter les lettres du Roi, sa chapelle & ses livres, parce que Sartach les vouloit voir ; il les apporta, les développa, se revêtit de ses plus beaux ornemens, portant la bible & son pseautier sur un coussin précieux, son compagnon prit le missel & la croix, & le clerc revêtu d'un surplis prit l'encensoir ; il parut ainsi devant Sartach. Ce Prince étoit assis avec sa femme derriere un voile de feutre, suspendu devant la porte de son appartement. On leva le feutre, le clerc & l'interprête firent trois génuflexions, & on les avertit tous de ne pas toucher le seuil de la porte en entrant, ni en sortant, & de chanter quelque bénédiction pour le Prince. Ils entrerent en chantant le *Salve Regina*.

Sartach prit en main l'encensoir & le considéra attentivement, de même que la bible & le pseautier, que lui & la Princesse regarderent curieusement ; car le pseautier étoit fort embelli d'enluminures. Ils regarderent aussi la croix & le Christ, & demanderent si c'étoit l'image de Jesus-Christ ; car les Nestoriens & les Arméniens ne mettent point de figure sur leurs croix. Ensuite ils présenterent les lettres de S. Louis, avec la traduction en arabe & en syriaque. S'étant retirés, Sartach envoya demander le vase du saint chrême pour le voir, & on le lui envoya. On leur dit ensuite qu'il y avoit dans les lettres du Roi des choses de conséquence, sur lesquelles Sartach veut avoir le conseil de son pere, & qu'il falloit qu'ils l'allassent trouver ; mais, ajoûta Coïac, munissez-vous de patience & d'humilité, & n'allez pas dire que notre maître soit chrétien ; il est Mogol, car ils tiennent le nom de chrétien pour un nom de nation, & s'il y a parmi eux quelques chrétiens, ils prennent par dessus le nom de Mogol, & ne veulent pas être nommés Tartares.

Quant à Sartach, dit Rubruquis, je ne sais s'il croit en Jesus-Christ, ou non ; mais il ne veut pas être appellé chrétien, au

contraire il semble plutôt qu'il se moque des chrétiens, car il caresse tous les chrétiens qui vont à la cour de Bathou son pere, pourvu qu'ils lui donnent des présens; mais s'il vient des Sarrazins qui lui donnent davantage, ils sont plutôt expédiés. Il est vrai qu'il y a auprès de lui des prêtres Nestoriens, qui ont des planches au lieu de cloches, & qui font leur office dans sa cour; & c'est ce qui a fait dire aux Nestoriens que Sartach étoit chrétien; mais dans la vérité il ne l'est point non plus que le Can.

Les missionaires s'embarquerent donc sur le Volga, qui est, dit Rubruquis, le plus grand fleuve qu'il ait vu; ils arriverent à la cour de Bathou, qui est comme une grande ville, composée de maisons portatives, & de trois ou quatre lieues de long; ils furent conduits à la tente de Bathou, nuds pieds & têtes nues, ce qui étoit pour ces barbares un spectacle fort nouveau. Après un peu de silence, on les fit mettre à genouil, & on leur commanda de parler. Rubruquis fit une priere à Dieu de donner à Bathou les biens célestes, comme Jesus-Christ lui avoit donné les terrestres, & ajouta qu'il n'y avoit point de bonheur éternel à espérer, s'il n'étoit chrétien. Bathou sourit modestement, & les autres Mogols commencerent à battre des mains & à se moquer des envoyés. Rubruquis ajouta : que le Roi de France avoit écrit à Sartach, le croyant chrétien, & que Sartach l'avoit renvoyé à lui. Bathou fit écrire leurs noms, les fit asseoir, leur fit boire de son cosmos, ce qui est parmi eux un grand honneur. Il sortirent, & peu de tems après on leur vint dire que Bathou ne pouvoit rien faire sans la participation de Mangou-Can. Ils partirent avec Bathou, en suivant le cours du Volga, & après cinq semaines de marche, un riche Mogol vint leur dire vers la miseptembre : je dois vous mener à Mangou-Can, c'est un voyage de quatre mois, & par un pays où il fait un grand froid à fendre les pierres.

Ils marcherent à cheval depuis le 16 de septembre jusqu'à la Toussaint, tirant toujours au levant & ayant la mer Caspienne au midi. Au commencement leur conducteur les méprisoit beaucoup, ensuite les ayant mieux connus, ils les ménoient aux riches Mogols, & il leur falloit prier pour eux. Ils étoient fort surpris de ce que les missionnaires ne vouloient recevoir ni or ni argent, ni habits précieux. Ils demandoient sérieusement si le grand Pape étoit aussi vieux qu'on le disoit; car ils croyoient qu'il avoit cinq cens ans. Ils arriverent enfin à la cour du grand Can Mangou le jour de S. Jean l'évangeliste 27 décembre 1253. ils y trouverent un moine Arménien nommé Sergius, qui se disoit hermite de la terre sainte, & que Notre-Seigneur lui avoit apparu

par trois fois, & lui avoit ordonné d'aller trouver le Prince des Tartares ; qu'il étoit arrivé depuis un mois, & avoit dit à Mangou-Can que, s'il vouloit se faire chrétien, tout le monde se soumettroit à lui, même les Francs & le grand Pape. Il conseilla à Rubruquis de lui dire la même chose ; mais il lui répondit qu'il s'en garderoit bien, & que ce seroit parler contre sa conscience & contre sa commission.

Le 4 de janvier 1254. ils eurent audience de Mangou-Can, qui leur offrit quatre sortes de boissons ; Rubruquis goûta un peu de celle qu'on nomme *Cerasine*, faite de ris ; mais son truchement but du vin jusqu'à s'enyvrer. Après avoir expliqué le sujet de son voyage, Rubruquis pria le Can de lui permettre de s'arrêter quelque tems dans son pays, pour y enseigner aux hommes à vivre selon la loi de Dieu, & pour laisser passer la rigueur du froid ; il lui donna deux mois pour laisser revenir la belle saison, & lui permit d'aller en attendant demeurer à Caracarum, ville proche delà. Ils aimerent mieux demeurer à la cour avec le moine Arménien, qui dit que le jour de l'Epiphanie il devoit baptiser Mangou-Can ; mais ce jour étant venu, il ne fut nullement question du baptême du Prince : toute-fois quelques Nestoriens juroient qu'il avoit été baptisé ; ce qui étoit contre toute apparence.

Le jour de Pâques approchant, qui, cette année 1254. étoit le 12 d'avril, tous les chrétiens qui étoient à Caracarum, où il y avoit des Hongrois, des Alains des Russes, des Georgiens & des Arméniens, se confesserent par interprête à Guillaume de Rubruquis, & il dit la messe le jeudi saint dans le baptistaire des Nestoriens, sur un grand cuir carré & consacré qui leur servoit d'autel portatif. Il y dit aussi la messe le jour de Pâques, & leur donna la communion. La veille de Pâques il y eut plus de soixante personnes de baptisées ; ce qui causa une grande réjouissance parmi les chrétiens.

Le samedi 30 de mai 1254. veille de la Pentecôte, il y eut une grande conférence par l'odre de Mangou-Can, entre les chrétiens, les Sarrazins & les idolâtres ou Tuiniens ; ces derniers qui venoient de la Chine & étoient manichéens ou metun psychositas, vouloient qu'on commençât par la question, comment le monde a été fait, ou ce que deviennent les ames après la mort ; mais Rubruquis obtint qu'on commenceroit par parler de Dieu, & en montra l'unité contre les idolâtres qui en admettoient plusieurs, de même que sur la terre il y a plusieurs monarques.

Les Nestoriens voulurent parler à leur tour contre les Sarrazins ; mais ceux-ci leur dirent qu'ils tenoient pour véritable tout ce que l'Evangile contient, & qu'ils confessoient un seul Dieu, auquel ils

ils demandoient la grace de mourir comme les chrétiens. Les Nestoriens continuerent de parler sur la Trinité, & personne ne les contredit. La conférence finie, les Sarrazins & les Nestoriens entonnerent ensemble des cantiques; mais les Tuitiens ou idolâtres demeurerent dans le silence.

Le jour de la Pentecôte Rubruquis eut un entretien avec Mangou-Can, qui lui dit : Nous autres Mogols nous croyons qu'il n'y a qu'un Dieu, par lequel nous vivons & mourons, & vers lequel nos cœurs sont entiérement portés. Dieu vous a donné l'écriture à vous autres chrétiens; mais vous ne l'observez pas. Il nous a donné des devins, & nous faisons ce qu'ils nous commandent. Il demanda ensuite à Rubruquis jusqu'où il vouloit être conduit : il répondit jusqu'aux terres du Roi d'Arménie. Vers la fin de juin le Can lui donna une lettre pour le roi S. Louis, qui portoit en substance : Un nommé David vous a été trouver comme ambassadeur des Mogols; c'étoit un menteur & un imposteur. Vous avez envoyé avec lui vos ambassadeurs à Ken-Can; mais ils ne sont arrivés qu'après sa mort; & la veuve charmée vous a envoyé par eux une piece de soie & des lettres : mais pour les affaires de la paix, comment cette femme, plus misérable qu'une chienne, en eut-elle pu savoir quelque chose?

Rubruquis partit de la cour du Can vers le 8 de juillet 1255. & arriva à la cour de Bathou le 4 de septembre, le même jour qu'il en étoit parti un an auparavant. Il passa les fêtes de Noël à Naxivan en Arménie, & le dimanche de *Quasimodo* il arriva à Cézarée de Cappadoce; delà il vint en Chypre, & enfin il fut destiné par ses supérieurs à gouverner le couvent d'Acre, d'où il envoya sa relation & ses lettres à S. Louis. Il conclut en disant, que si le Pape, comme chef des chrétiens, vouloit envoyer aux Tartares un évêque ou une personne qualifiée, il seroit beaucoup mieux écouté que de simples religieux.

LXXXV. Déposition de Jean de Parme général des Franciscains. S. Bonaventure lui succéde. *an.* 1256. *t ad.ng. ad an.* 1256. *n.* 2. *&c.*

Le généralat du bienheureux Jean de Parme, dont on a parlé sous l'an 1247. ne fut pas tranquille. On lui savoit mauvais gré de s'en tenir à la lettre du testament de S. François, & de ne pas admettre les déclarations & modifications qu'on donnoit à sa régle. On l'accusoit d'avoir des sentimens dangereux sur la foi, & d'être trop attaché aux opinions de l'abbé Joachim; de plus qu'il avoit dit, comme par esprit de prophétie, que l'ordre de S. François se diviseroit en deux : que les uns observeroient fidellement la régle, & que les autres en solliciteroient des priviléges & des déclarations, & qu'enfin il viendroit une congrégation de pauvres qui observeroient la régle fidellement.

Le pape Alexandre IV. ayant assemblé le chapitre général des

franciscains à Rome le 2 février 1256. & voyant l'animosité des capitulans, conseilla à Jean de Parme de renoncer au généralat & de ne pas consentir à sa continuation, quand même on l'en prieroit avec instance. Il suivit ce conseil, & abdiqua entre les mains des freres assemblés. Plusieurs s'opposerent à sa renonciation, s'opiniâtrerent à le vouloir élire de nouveau, jusqu'à ce que le Pape leur ordonna d'en choisir un autre; ils le prierent de nommer lui-même celui qu'il croiroit le plus digne, & il nomma Bonaventure qui enseignoit alors à Paris, & il fut agréé tout d'une voix.

Commencement de S. Bonaventure.

Bonaventure étoit né à Bagnara en Toscane en 1221. il fut nommé Jean au baptême; mais à l'âge de quatre ans étant tombé dangereusement malade, sa mere le recommanda aux prieres de S. François, qui vivoit encore, lui promettant, s'il revenoit en santé, de le mettre sous sa conduite. Le Saint fit sa priere, & l'enfant ayant tout d'un coup recouvré la santé, François s'écria en italien, *ô buona ventura*, dont le nom demeura à l'enfant.

A l'âge de vingt-deux ans en 1243. il entra dans l'ordre de S. François & fut ensuite envoyé à Paris, où il étudia sous Alexandre de Halés, qui disoit quelque fois, admirant sa candeur & son innocence : *Il semble qu'Adam n'ait point péché en lui.* Il avoit trente-cinq ans, & professoit la théologie à Paris, lorsqu'en 1256. il fut nommé général de son ordre, qu'il gouverna avec beaucoup de douceur, de sagesse & de discrétion.

LXXXVI. Condamnation de Jean de Parme & de ses deux compagnons. *Vading. an. 1263. n. 14.*

Aussi-tôt que Bonaventure eut reçu la nouvelle de sa promotion au généralat, il se rendit à Rome, où les adversaires de Jean de Parme l'exciterent à informer contre lui & contre ses deux compagnons, comme ayant de mauvais sentimens sur la foi. On produisit divers extraits de leurs ouvrages; mais on n'y trouva rien de contraire à la foi. On leur demanda ce qu'ils pensoient de l'abbé Joachim & de sa doctrine; ils soutinrent qu'il n'avoit rien enseigné de mauvais touchant l'unité de l'essence divine, & la trinité des personnes. Les juges voyant leur obstination les condamnerent tous deux, Léonard & Gerard, à une prison perpétuelle. Ils se soumirent à cette sentence avec joie, se croyant persécutés pour la vérité.

Quant à la personne de Jean de Parme, on ne le trouva coupable que de trop d'attachement à la personne & à la doctrine de l'abbé Joachim. On ne laissa pas de le condamner à une longue prison. Mais le cardinal Ottobon neveu d'Innocent IV. & depuis Pape lui-même, ayant écrit au cardinal Cajetan commissaire & à S. Bonaventure, qu'il se déclaroit garand de la foi de Jean de Parme, & qu'il tiendroit pour fait à lui-même le traite-

ment qu'on lui feroit; Bonaventure donna le choix à Jean de Parme du lieu de sa retraite : il choisit le petit couvent de Gréechia près de Rieti, où il demeura trente-deux ans, & en étant sorti pour retourner en Gréce afin d'y travailler à la réunion des Gercs, à laquelle il avoit été autrefois employé, il mourut à Camerino en odeur de sainteté le 9 mars 1289.

LXXXVII. S. Bonaventure refuse l'archevêché d'Yorck. *Vading. an.* 1265. *n.* 14.

Quant à S. Bonaventure, son gouvernement fut tranquille, doux & modéré. En 1265. le pape Clément IV. ayant cassé l'élection de Guillaume de Langton pour l'archevêché d'Yorck, y nomma Bonaventure, ne connoissant personne plus propre que lui à réparer les désordres que la guerre civile avoit produits en Angleterre, tant dans l'église que dans l'état. Le Pape lui ordonna, en vertu de sainte obéissance, d'accepter cette dignité; mais le S. Homme étant allé trouver le Pape à Rome, fit si bien auprès de lui qu'il lui fit agréer ses excuses, & l'archevêché d'Yorck fut donné à Gautier Giffard évêque de Bath. Nous parlerons encore plus d'une fois de S. Bonaventure.

LXXXVIII. Concile de Paris. *an.* 1256. *Hist. univers. Paris.*

L'affaire de l'université de Paris avec les prêcheurs faisoit toujours beaucoup de bruit. Nous avons vu ci-devant avec quelle ardeur le pape Alexandre IV. soutint sa bulle *quasi lignum vitæ*, & annulla la sentence des quatre Archevêques qui avoient mis les parties d'accord. Henri archevêque de Sens, un des quatre commissaires, tint le dernier juillet de cette année 1256. un concile à Paris, où se trouverent douze évêques, six de la province de Reims & six de la province de Sens. En ce concile le maître des freres prêcheurs se plaignit que quelques séculiers docteurs en théologie avoient enseigné & prêché publiquement plusieurs faussetés & plusieurs erreurs contre les bonnes mœurs, dont quelques-unes tournoient au préjudice de leur ordre. Les prélats appellerent Guillaume de S. Amour & Laurent, tous deux docteurs régents de théologie à Paris, avec quelques étudians hommes de probité, & demanderent à Guillaume de S. Amour s'il avoit enseigné quelques erreurs, ou blâmé l'ordre des freres prêcheurs. Il le nia, & dit qu'il étoit prêt de soutenir ce qu'il avoit prêché, ou de le retracter s'il méritoit correction. Les prélats après avoir délibéré offrirent de tenir un concile, où ils appelleroient des théologiens des provinces voisines, & demanderent aux parties si elles observeroient ce qui seroit décidé par ce concile. S. Amour l'accepta avec joie, & le demanda à genouil, tant en son nom, qu'au nom des autres docteurs; mais le maître des freres prêcheurs le refusa, disant que ce concile n'auroit autorité que dans la province de Sens, au lieu que leur ordre étoit répandu dans tous les royaumes.

LXXXIX. Livre des périls des derniers tems condamné. 1256.

Guillaume de S. Amour, pour rendre les dominicains odieux, composa alors, à la priere des évêques, un écrit, intitulé : *Des périls des derniers tems*, dans lequel il montre quels sont les périls dont S. Paul 2. *Tim. III.* dit que l'église est ménacée ; qui sont ceux qui les causeront, & quels remédes on y peut apporter. Il proteste qu'il ne parle contre personne en particulier, & ne veut attaquer aucun ordre approuvé par l'église ; mais dans tout son ouvrage il ne désigne que trop clairement les religieux mendians, & en particulier les freres prêcheurs. Il prétend prouver que, pour pouvoir légitimement prêcher, il ne suffit pas d'avoir la mission du Pape, que celle de l'évêque & des curés est nécessaire. Que le moyen le plus court, pour arrêter les progrès des faux apôtres, est de leur retrancher leur subsistance & les aumônes. Il invective contre la mendicité & l'oisiveté. Il soutient qu'on ne peut prouver que Jesus-Christ, ni les apôtres aient jamais mendié, & montre que les loix humaines condamnent les mendians valides. Cet écrit de Guillaume de S. Amour ne fit qu'échauffer la querelle entre l'université & les prêcheurs.

Nangi. Chron. an.1256. Matth. Paris. p. 806.

Le roi S. Louis désirant appaiser ces troubles envoya en cour de Rome deux docteurs, nommés Jean & Pierre, portant avec eux le livre pour le faire examiner par le Pape. L'université de son côté envoya à Rome six de ses docteurs pour faire condamner l'*évangile éternel* de Jean de Parme, & les prêcheurs y envoyerent des députés pour soutenir leur cause contre ceux de l'université. Les discours des docteurs & des prêtres séculiers faisoient impression sur le peuple, qui se moquoit des religieux mendians, les méprisoit, leur refusoit l'aumône, & les traitoit d'hypocrites & de précurseurs de l'Ante-Christ.

Le Pape ayant reçu le livre *des périls des derniers tems*, le fit examiner par des commissaires, qui lui rapporterent que cet ouvrage étoit une grande matiere de scandale & de trouble, en détournant les fideles de leurs aumônes & de leurs dévotions ordinaires, & de l'entrée en religion ; qu'il contenoit des propositions contre l'autorité du Pape & des évêques, & contre les religieux mendians. Sur ce rapport le Pape donna sa sentence le 5 octobre 1256. par laquelle il condamna ce livre comme inique, criminel & exécrable, ordonne à quiconque l'aura, de le brûler dans huit jours, sous peine d'excommunication. Il fut brûlé à Anagni en présence du Pape.

Les députés de l'université n'arriverent qu'après la condamnation du livre. Deux d'entr'eux, savoir, Eudes de Douai & Chrétien chanoine de Beauvais, s'y soumirent, & promirent avec serment d'obéir à la bulle *quasi lignum vitæ*, & à plusieurs autres

articles qui y ont rapport, & aux différends des freres prêcheurs avec l'université.

XC. Condamnation de l'évangile éternel. an. 1256. Hist. univers. Paris. tom. III.

Les autres députés poursuivirent de leur côté la condamnation de l'*évangile éternel*, attribué à Jean de Parme, & ils en faisoient retomber la haine, non-seulement sur les freres mineurs, dont il avoit été général, mais aussi sur tous les religieux mendians. Le pape Alexandre ne pouvant se dispenser de condamner cet ouvrage, le condamna en effet & le fit brûler; mais en secret, pour épargner l'honneur de l'auteur & de ses confreres. Or voici les principaux articles que l'on censura dans ce livre : la doctrine de l'abbé Joachim est au dessus de celle de Jesus-Christ, & par conséquent de l'ancien & du nouveau testament; le nouveau testament doit être aboli de même que l'ancien, comme ne conduisant point à la perfection, & ne subsistera que jusqu'à l'an 1260. alors viendra le régne du S. Esprit. Ce sera un nouvel évangile, un nouveau sacerdoce. L'intelligence du sens spirituel du nouveau testament n'a pas été confiée au Pape, mais celle du sens littéral. Les Grecs ont bien fait de se séparer de l'Eglise Romaine; ils marchent plus selon l'esprit que les Latins. Les Juifs seront à la fin délivrés de toutes les attaques des autres hommes, quoiqu'ils demeurent attachés au judaïsme. Jesus-Christ & les apôtres n'ont pas été parfaits dans la vie contemplative; c'est depuis l'abbé Joachim qu'elle a commencée à fructifier. L'ordre clérical périra, & il s'élévera un autre ordre dont le Psalmiste a dit, *Ps. xv. 6. Les cordes de mon partage sont excellens.* Nul homme ne peut instruire les autres dans les matieres spirituelles, s'il ne va nuds pieds. Ces réveries de l'abbé Joachim ne subsisterent que trop longtems parmi les freres mineurs.

XCI. Fin des disputes entre l'université de Paris & les dominicains. ann. 1257. Ibid.

Tout cela se passa en 1256. Guillaume de S. Amour, ni ceux qui lui étoient attachés ne se rendirent pas, & la division continua entre l'université & les freres prêcheurs. Et quoique Guillaume de S. Amour se défendit, & défendit son livre des périls des derniers tems avec toute la vigueur possible, il ne put faire révoquer sa condamnation. Ses adversaires le veulent faire passer pour hérétique; mais ses défenseurs soutiennent qu'il ne fut condamné que comme téméraire, opiniâtre & capable de causer la division dans l'église.

Comme ce Docteur retournoit de Rome malade, le pape Alexandre IV. lui adressa une lettre, par laquelle il lui défendoit de rentrer en France, & lui interdisoit pour toujours d'enseigner & de prêcher. Il fut donc obligé de rentrer dans son village de S. Amour, au comté de Bourgogne, d'où il entretint toujours un grand commerce de lettres avec ses confreres docteurs

de la faculté de Paris, qui tinrent ferme, & ne voulurent pas encore recevoir les dominicains.

Voyez Oudin. t. III. p. 249. Dupin. Bibl. des auteurs ecclés. du 12 siecle.

Après la mort d'Alexandre IV. arrivée en 1261. Guillaume revint à Paris, & envoya au pape Clement IV. son livre des *collections de la sainte écriture.* Le Pape traita l'auteur avec beaucoup d'humanité. Guillaume mourut à S. Amour le 13 septembre 1272. Outre le livre des perils des derniers jours, il a composé divers autres ouvrages, dont la plûpart ont été imprimés en 1632.

XCII. Suite des disputes entre l'université de Paris & les jacobins. *an.* 1257. *Du Boulai. ibid.*

Nonobstant ce qui s'étoit passé en 1256. la division continuoit toujours entre l'université de Paris & les jacobins. Le pape Alexandre IV. résolut enfin de la terminer en faveur de ces derniers; mais sans pousser à bout les docteurs, de crainte qu'ils ne rompissent l'université & ne la transférassent ailleurs: ce qui auroit fait un très-grand tort à l'église. Il ne vouloit pas toute-fois donner atteinte à sa bulle *quasi lignum vitæ.* Il écrivit donc pour appaiser les docteurs, sur la fin de l'an 1256. une bulle, où il fait l'éloge de l'université de Paris, & exhorte les docteurs à ne pas écouter les ennemis des religieux mendians, & de ne point penser à quitter Paris, où jusqu'alors leur école a été si florissante.

Le 7 janvier 1257. il écrivit au chancelier de l'université, de n'accorder à personne la licence d'enseigner en aucune faculté, s'il ne promet d'observer la bulle *quasi lignum vitæ.* Il donna encore six autres bulles sur ce sujet pendant le cours de cette année, tant en faveur des mendians que contre Guillaume de S. Amour. Enfin par la derniere du 2 d'octobre 1257. il ordonne à l'Evêque de Paris de faire publier l'acte par lequel Eudes de Douai & Chrétien de Beauvais s'étoient engagés à observer la fameuse bulle *quasi lignum vitæ*, & les autres articles qui y ont rapport.

XCIII. Légation à l'empereur Théodore Lascaris pour la réunion des Grecs. *an.* 1256. *Rainald. ann.* 1256. *n.* 48.

La négociation commencée en 1234. entre l'empereur Jean Vatace, le patriarche Germain & quelques évêques Grecs, & les envoyés du pape Grégoire IX. étant demeurée sans effet, ainsi qu'on l'a vû ci-devant, le pape Alexandre IV. résolut de renouer cette négociation avec Théodore Lascaris fils de Vatace; & à cet effet nomma pour légat à ce nouvel Empereur, l'Evêque d'Orviete, auquel il donna commission de demander aux Grecs qu'ils reconnussent la primauté du Pape au dessus des autres patriarches, & son droit de préséance dans les conciles, la liberté aux ecclésiastiques d'appeller à l'Eglise Romaine lorsqu'ils seroient vexés par leurs supérieurs, & d'avoir recours à elle en matiere de foi; l'obéissance au Pape & à ses decrets, pourvu qu'ils ne soient contraires ni à l'évangile ni aux canons.

Les Grecs de leur côté demandoient la restitution de la ville de Constantinople pour l'empereur Théodore Lascaris, & le ré-

tabliſſement des patriarches Grecs dans leurs ſieges, excepté le Patriarche Latin d'Antioche qui y ſeroit toléré ſa vie durant. L'Evêque d'Orviete avoit ordre d'accepter ces propoſitions des Grecs, à moins qu'il n'en put obtenir de plus avantageuſes. Mais quand il fut arrivé avec ſa ſuite à Bérée en Macédoine, George Acropolite gouverneur de cette province pour l'empereur Théodore, les renvoya après quelque ſéjour, & il ne paroît pas que cette légation ait eu aucun ſuccès.

XCIV. Commencemens de S. Thomas d'Aquin. *Boll. t. VI. die 7. mart. Echard. Bibl. Præd. t. I. p. 271. 273.*

S. Thomas d'Aquin ſe trouva mêlé indirectement dans la querelle de ſon ordre avec l'univerſité de Paris. Voici quels furent ſes commencemens. Il nâquit vers l'an 1225. à Aquin, petite ville de Campanie au royaume de Naples. Le comte Pandulphe ſon pere, qui avoit pluſieurs autres enfans, mit Thomas à l'âge de cinq ans au Mont-Caſſin, pour y être inſtruit & élevé dans la diſcipline monaſtique, avec d'autres penſionnaires de la premiere nobleſſe qu'on y élevoit. L'Abbé ſon oncle ſongeoit à lui faire tomber ſon abbaye, s'il eut embraſſé la vie monaſtique dans ſon monaſtere. Mais voyant les excellentes diſpoſitions du jeune Thomas pour les études, il inſinua à Pandulphe ſon pere de l'envoyer faire ſes études à Naples. Il y étudia la grammaire, la logique & la phyſique dans la maiſon que l'Empereur y avoit fondée. Il commençoit à y faire paroître ſon talent pour les ſciences, quand il entra dans l'ordre des freres prêcheurs en 1243. Ses parens, qui dédaignoient la pauvreté de cet ordre, firent tout ce qu'ils purent pour l'en faire ſortir. Sa mere vint le chercher à Naples; mais les freres prêcheurs l'envoyerent ſecrétement à Rome. Delà, comme ils le conduiſoient à Paris, ſes freres, qui le faiſoient gueter, l'arrêterent, & laiſſant aller les quatre jacobins qui l'accompagnoient, le menerent au château de la Roche-Seche, appartenant à leur pere. Là il fut gardé & enfermé pendant environ un an; & ſes freres le tenterent en pluſieurs manieres de quitter l'ordre de S. Dominique. Ils lui firent déchirer ſon habit & lui en offrirent un autre; mais il ramaſſa les morceaux de ſon habit religieux, & s'en couvrit comme il put. Ils envoyerent dans ſa chambre une jeune fille parée, belle, enjouée, propre à lui inſpirer de l'amour. Il la chaſſa avec un tiſon allumé. Puis ayant fait une croix ſur la muraille avec le même tiſon, il ſe proſterna & demanda à Dieu, avec larmes, le don de la virginité. Dieu l'exauça, & la nuit s'étant endormi, il vit deux anges qui lui ceignirent autour des reins une eſpece de ceinture, pour aſſurance qu'à l'avenir il garderoit une exacte virginité. Ce qu'il fit en effet, au rapport de ſes confeſſeurs.

Pendant cette priſon il perſuada à une de ſes ſœurs de ſe con-

ſacrer à Dieu. Elle ſe fit religieuſe bénédictine, & fut depuis abbeſſe de Ste. Marie de Capouë. Dans la même priſon Thomas lut toute la bible & le texte du maître des ſentences; il y étudia auſſi le livre des ſophiſmes d'Ariſtote; car on le laiſſoit voir à frere Rainald ſon compagnon & ſon confident. Enfin ſa mere voyant qu'il perſiſtoit dans ſa réſolution, permit qu'on le deſ-
1244. cendit de nuit par une fenêtre avec une corde, feignant de n'en rien ſavoir; & ſes confreres, qui l'attendoient, le ramenerent à Naples, d'où il alla à Rome trouver Jean le Teutonique quatrieme général de ſon ordre, qui l'emmena à Paris avec lui, puis incontinent après à Cologne, où il commença l'étude de la théologie ſous Albert, qui fut depuis ſurnommé le Grand. Thomas n'étoit pas grand parleur, & ſa grande application à l'étude le rendit penſif, d'où vient que ſes compagnons attribuant ſon ſilence à ſtupidité, le nommoit le Bœuf muet; mais Albert, reconnoiſſant ſa grande capacité, leur répondit que ce Bœuf mugiroit un jour & ſe feroit entendre par tout le monde.

En 1245. Albert étant venu enſeigner à Paris, Thomas y vint avec lui; & Albert ayant fini ſon cours, & étant paſſé docteur en 1248. il retourna à Cologne, où Thomas le ſuivit encore. Enfin en 1253. Thomas revint à Paris, où il commença à expliquer le livre des ſentences comme bachelier, ſous frere Elie Brunet, qui enſeignoit comme docteur. Thomas devoit obtenir ſa licence en 1254. & continuer ſes leçons comme docteur; mais les différends qui ſurvinrent entre l'univerſité & les jacobins, retarderent ſon doctorat. Il étoit toute-fois licencié dès le mois de février 1256. mais l'univerſité l'empêcha de faire ſon principe, qui étoit un acte alors néceſſaire pour être reçu docteur, aujourd'hui ſimple formalité. Alors Thomas retourna en Italie, & ſe rendit à Anagni auprès du pape Alexandre, où Albert-le-Grand étoit déja depuis un an avec S. Bonaventure. Ces trois perſonnages y travaillerent à défendre leur ordre contre Guillaume de S. Amour, & à faire condamner ſon livre *des périls des derniers tems*.

En 1257. le différend entre l'univerſité & les jacobins ayant été en quelque ſorte terminé, ainſi que nous l'avons dit, par l'autorité du Pape, Thomas revint à Paris, & fut enfin reçu docteur le 23 d'octobre; enſuite il publia l'apologie pour les freres mendians, qu'il avoit prononcée en préſence du Pape un an auparavant. Il y répond en détail à toutes les raiſons & les autorités avancées par Guillaume de S. Amour; mais ſon ouvrage eſt beaucoup mieux ſuivi, plus ſolide & plus méthodique que celui de
Bonaventure. ſon adverſaire. S. Bonaventure écrivit pluſieurs traités ſur la même
opuſc. t. II. matiere. On voit dans ces deux Saints & dans Guillaume de S. Amour

Amour ce que l'on reprochoit alors aux religieux mendians ; quils s'ingéroient de prêcher & de confesser malgré les évêques & les curés, ce qui les rendoit odieux aux uns & aux autres ; qu'ils affectoient de prendre les dégrés de docteurs, pour se faire considérer dans le monde ; qu'ils s'ingéroient dans les affaires séculieres & temporelles, pour se rendre nécessaires dans les cours des princes & auprès des grands ; qu'ils demeuroient dans loisiveté & vivoient d'aumônes, au lieu de travailler de leurs mains à l'imitation des apôtres, pour n'être point à charge à personne ; qu'ils étoient continuellement en voyage, importuns & à charge à leurs hôtes ; qu'ils demandoient avec importunité aux passans, lesquels craignoient leur rencontre comme celle des voleurs. On leur reprochoit aussi leur avidité à s'attirer des sépultures dans leurs églises, ou des testamens en leur faveur ; on blâmoit leurs fréquens changemens de couvents, si contraires à la solitude, au repos & à la stabilité des anciens solitaires.

Quoique S. Thomas, en vertu des bulles du pape Alexandre IV. eut été reçu docteur en l'université de Paris au mois d'octobre 1257. toute-fois les docteurs de cette université ne pouvoient encore se résoudre à recevoir dans leur corps les freres prêcheurs, & le Pape fut obligé en 1259. de donner encore plusieurs bulles pour surmonter leur résistance. Il se plaint particuliérement de l'attachement des docteurs à Guillaume de S. Amour, dont ils demandoient le rappel avec empressement, & entretenoient grand commerce de lettres avec lui. Les prêcheurs au contraire s'opposoient de toutes leurs forces à son rappel. Le Pape écrivit à l'Evêque de Paris que ces religieux ne pouvant en conscience consentir au rétablissement d'un homme justement condamné & persistant dans sa désobéissance, il ait à défendre aux docteurs de l'université de faire de la peine à ces religieux & à leur enjoindre de rompre tout commerce avec Guillaume de S. Amour : & comme les facultés de droit & de médecine prétendoient que cette querelle ne regardoit que la faculté de théologie, & ne vouloient pas obéir aux bulles des Papes, qui ordonnent de recevoir les freres prêcheurs & les mineurs dans leur societé ; Alexandre leur ordonne de les y admettre dans quinze jours, sous peine d'excommunication.

Hist. univers. Paris. tom. III. p. 356.

Cette querelle ne fut terminée qu'en 1260. Alors on dressa un acte au nom du recteur, des docteurs & des écoliers de l'université, portant que les jacobins toutes les fois qu'ils seroient appellés aux actes publics de l'université ou admis, y tiendroient le dernier rang, & que dans les disputes ils n'argumenteroient qu'après les autres docteurs ; & que les bacheliers de leur ordre n'auroient rang qu'après ceux des autres ordres, des mineurs, des carmes,

des augustins, des cisterciens. L'acte porte qu'il a été aux mathurins dans l'assemblée générale convoquée exprès par trois fois ; savoir, le 20 janvier, le 19 & le 20 février 1260. Nous parlerons sous l'an 1274. de la mort de S. Thomas.

XCV. Fondation du college de Sorbone vers l'an 1250. *Hist. univers. t. III. p. 224.*

Robert de Sorbon, ainsi nommé du lieu de sa naissance en Champagne, au diocèse de Sens, fonda vers l'an 1250. le fameux college de sorbone. Robert fut premiérement chanoine de Cambrai, puis de Paris, & chapelain du roi S. Louis, qui, sur la grande réputation de sa vertu, l'appella près de sa personne & le faisoit quelquefois manger à sa table. Le Roi, ou plutôt la reine Blanche sa mere, régente en son absence, lui ayant donné une maison à Paris devant le palais des Thermes, ou le palais de l'empereur Julien, dont on voit encore les restes, il y jetta les fondemens de ce college ; ensuite le Roi donna à Robert de Sorbon toutes les maisons qu'il avoit au même lieu, en échange de quelques autres que Robert avoit en la rue de la Bretonnerie, & qu'à la priere du Roi il avoit donné aux religieux de sainte Croix, institué vers l'an 1234. par Thierri de Celles chanoine de Liége. La sorbone ne fut d'abord fondée que pour seize pauvres écoliers étudians en théologie & un proviseur. Ce college a produit un grand nombre de célébres docteurs. Le cardinal de Richelieu, pour immortaliser son nom, rebâtit ce college & l'église avec une magnificence digne de son grand crédit. Il y a en sorbone dix écoles intérieures & extérieures, où six docteurs enseignent la théologie: le nombre des docteurs qui y demeurent est de trente-six, qui sont de la maison & societé de sorbone ; il y en a encore d'autres qui sont de l'hospitalité, aggrégés à la maison, sans néanmoins être de la societé.

Robert de Sorbon mourut vers l'an 1271. il nous a laissé trois traités imprimés dans la bibliothéque des peres: le premier traite de la conscience, le second de la confession, le troisieme du chemin du paradis : on y voit beaucoup de pieté, de solidité ; mais peu d'érudition & d'élevation pour le style. C'étoit le défaut de presque tous les ouvrages de ce tems-là.

XCVI. Histoire d'Ecelin tyran de Lombardie. *an. 1262. 1257. Monach. Paduan. Rainald, &c.*

La Lombardie depuis l'an 1252. gémissoit sous la tyrannie d'un capitaine du parti de l'empereur Frideric, opposé au saint siege ; ce capitaine se nommoit Ecelin, étoit Romain de naissance, avoit un frere nommé Frideric attaché au parti du Pape. Ecelin étoit un homme sans religion, sans mœurs, sans humanité. Il commença à exercer ses cruautés vers la fin d'août 1252. en faisant mourir Carnorole chevalier Véronois, qu'il croyoit auteur d'une conspiration formée contre lui ; & il continua de faire un grand massacre à Vérone, à Padoue, à Vicence & dans le pays.

Les amis, les parens, les freres se livroient l'un l'autre ou s'entretuoient. Le tyran faisoit aveugler les enfans des nobles, puis les laissoient mourir de faim dans les prisons. On n'osoit ni se plaindre ni accuser la cruauté de cet homme : il falloit le louer & lui applaudir. Il prenoit les biens des églises & ne distinguoit pas le clergé du peuple dans ses mauvais traitemens. Le Pape, après l'avoir admonêté plusieurs fois & cité à comparoître en sa présence, l'excommunia le 9 d'avril 1254. & donna ses biens à Alberic frere d'Ecelin.

Comme ce malheureux méprisoit les censures, le Pape envoya contre lui en 1255. dans la Marche Trevisane, en qualité de légat, Philippe élu archevêque de Ravenne, qui fit prêcher contre lui la croisade, & attaqua en 1256. la ville de Padoue, dont il se rendit maître; & deux ans après à la fin d'avril 1258. Bresse se rendit aussi au Légat : mais Ecelin surprit l'armée du Légat le 30 août de la même année, la mit en fuite, prit beaucoup de prisonniers, entre lesquels fut le Légat lui-même & l'Evêque de Vérone. Mais Ecelin ayant voulu surprendre Milan, & l'ayant manqué, il fut attaqué par les Crémonois & les Mantouans qui le blesserent & le firent prisonnier le 27 septembre 1259. il fut méné à Succino, où il mourut peu de jours après, sans avoir voulu recevoir les sacremens ni donner aucune marque de religion. Il avoit fait périr en diverses manieres plus de 50000. hommes.

XCVII. Brancaleon sénateur de Rome. an. 1258. 1259. *Matth. Paris. p. 823. Rainald. ann. 1258. p. 5, 6.*

Vers le même tems on vit à Rome même & aux environs une autre espèce de tyran, nommé Brancaleon. Le peuple Romain maltraité par le Sénateur de Rome, qui étoit alors un citoyen de Bresse, qui ne cherchoit qu'à favoriser les nobles, & particuliérement la famille des Annibaldi, au préjudice des citoyens; le peuple Romain, dis-je, à la persuasion d'un boulanger Anglois établi à Rome, se révolta, alla en fureur briser les portes de la prison où étoit enfermé le Sénateur précédent, nommé Bracaleon, de la faction de Mainfroy roi de Sicile, le mit en liberté, le salua Sénateur & lui prêta serment de fidélité suivant l'ancienne coutume. Le Pape ne se croyant pas en sureté dans la ville se retira à Anagni.

Brancaleon chassa de Rome ses ennemis, & fit pendre deux Annibaldi parens d'un cardinal. Le Pape l'excommunia avec ses fauteurs; mais comme ils prétendoient avoir le privilege de ne pouvoir être excommuniés, ils se moquerent des censures; & Brancaleon ayant assemblé des troupes, sortit de Rome ménaçat le Pape de ruiner Anagni, & de le poursuivre à outrance lui & ses cardinaux : les bourgeois d'Anagni envoyerent au Pape de leurs citoyens ses parens pour le prier d'avoir pitié

d'eux, & de se retirer de peur d'attirer sur sa patrie, (car il étoit regardé comme étant d'Anagni, parce qu'il étoit né dans ce diocèse,) les derniers malheurs. Il se retira donc à Viterbe, se proposant d'aller jusqu'à Assise. Enfin le Pape fut réduit à prier Brancaleon de retirer ses troupes ; ce qu'il fit malgré l'animosité des Romains, soutenus par Mainfroy. La même année 1258. Brancaleon étant mort, le peuple Romain exposa sa tête dans un vase très-précieux sur une colonne de marbre, & lui rendit des honneurs impies : on établit sénateur en sa place son oncle, au mépris de l'autorité du Pape.

XCVIII. Conciles de Bourdeaux & de Montpellier. *an.* 1258. *t. XI. concil. p.* 773. & 778.

On tint en France en 1258. deux conciles, l'un à Bourdeaux & l'autre à Montpellier ; dans l'un & dans l'autre on voit que l'église étoit alors exposée au pillage & au ravissement de ses biens ; que la franchise & immunité des églises y étoient peu respectées, les censures peu redoutées & la jurisdiction ecclésiastique restrainte par les laïcs. Ces deux conciles tâcherent de remédier à ces désordres par de nouvelles excommunications. Dans celui de Montpellier on ordonne que celui qui prononce quelque censure en qualité de commissaire du Pape, ou de subdélégué, doit montrer sa commission ; que l'évêque ne donne la tonsure à personne, s'il n'est âgé de vingt ans & porté de dévotion à embrasser l'état ecclésiastique ; que les clercs qui trafiquent publiquement & exercent des arts mécaniques, ou ne portent point l'habit clérical, ne jouiront point de l'exemption des tailles ni des autres privileges de la cléricature. On n'adjugera point d'usure aux Juifs en justice. Permis au Sénéchal de Beaucaire de prendre & arrêter les clercs pris en flagrant délit, pour rapt, homicide, incendie & crimes semblables ; à charge de les remettre à la cour de l'évêque.

XCIX. Flagellans en Italie. *ann.* 1259. *Monach. Paduan. p.* 612.

En ce tems-là il se leva en Italie une sorte de dévotion nouvelle, dont jusqu'àlors on n'avoit point d'exemple dans le christianisme : c'est la secte des flagellans. D'abord on vit à Pérouse, puis à Rome & ensuite dans le reste du pays, des nobles, des roturiers, des viellards, des jeunes gens, même des enfans de cinq ans, qui, touchés de la crainte de Dieu & d'un esprit de componction pour les crimes dont l'Italie étoit innondée, alloient dans les villes par les rues, tout nuds, hors ce que la pudeur oblige de couvrir. Ils marchoient deux à deux en procession, tenant à la main chacun un fouet de courroie, dont ils se frappoient les épaules jusqu'à en tirer le sang, implorant le secours de Dieu & l'intercession de la Vierge ; ils marchoient même quelquefois la nuit, tenant des cierges allumés, & par un hyver très-rude. On en voyoit des troupes de cent, de mille & de dix mille, précédés par les prêtres avec les croix & les ban-

nieres; ils accouroient dans les églises & se prosternoient devant les autels; les bourgs, les villages, les villes, les montagnes & les campagnes retentissoient de leurs cris. Alors la plûpart des ennemis se réconcilioient; les usuriers & les voleurs s'empressoient de restituer, les autres pécheurs confessoient leurs crimes & en faisoient pénitence. On ouvroit les prisons, on délivroit les captifs, on rappelloit les exilés. Ces mouvemens n'étoient ni ordonnés par les papes, ni par les évêques, ni par les pasteurs, ni inspirés par les prédicateurs; on ne pouvoit guère l'attribuer qu'à l'esprit de Dieu & à la force de l'exemple.

Cette pénitence s'étendit en Allemagne: mais elle s'y altéra par des pratiques dangereuses & illicites; car ces pénitens prétendirent qu'on ne pouvoit être sauvé qu'on n'eut pratiqué pendant un mois les exercices de la flagellation, en l'honneur des trente ans qu'on disoit que Jesus-Christ avoit vécu sur la terre. Ils se confessoient les uns aux autres, quoique laïcs, & se donnoient l'absolution; ils croyoient que leur pénitence étoit utile aux morts, même à ceux qui étoient en enfer ou en paradis. Ces pénitens en Allemagne marchoient nuds de la ceinture en haut, ayant la tête & le visage couvert pour n'être pas reconnus.

Cette multitude de gens ainsi attroupés, parut suspecte à plusieurs évêques & à plusieurs princes, qui craignirent qu'ils ne fissent quelqu'entreprise contre la paix de l'état. Car de quoi n'est pas capable une populace remuée par l'esprit de religion, & par le mouvement d'une dévotion irréguliere & mal entendue? Mainfroy roi de Sicile, avant même qu'on les accusât d'aucune erreur, défendit sous peine de mort qu'on exerçât cette espece de pénitence dans toute l'étendue de son royaume, dans la Marche d'Ancône & dans la Toscane. A son imitation le marquis Pallavicin fit la même défense à Crémone, à Bresse, à Milan & par-tout où s'étendoit sa puissance. Henri de Baviere & quelques évêques d'Allemagne rejetterent ces flagellans avec mépris. Prandotha évêque de Cracovie les chassa de sa ville, les ménaçant de prison s'il ne se retiroient promptement. Janusse archevêque de Gnesne & les autres évêques de Pologne, ayant reconnu leurs erreurs, firent défendre par les seigneurs, sous de grosses peines, que personne suivit cette secte. Ainsi elle fut bientôt méprisée & abandonnée, comme elle s'étoit formée sans autorité. Elle se renouvella en Lorraine, en Flandre & en Allemagne vers l'an 1350. comme nous le verrons ci-après; mais elle fut réprimée par les puissances ecclésiastiques & séculieres.

L'évêché de Ratisbone étoit tombé dans un grand désordre pour le temporel & le spirituel, lorsque le pape Alexandre IV. C. Albert le grand évêque

de Ratisbonne. ann. 1260. Echard. script. ord. Præd. t. I. p. 162.

après la démission du dernier Evêque de cette église, en pourvut maître Albert, surnommé le Grand, de l'ordre des freres prêcheurs, dont nous avons déja parlé. Il étoit né à Lavingen sur le Danube, à une lieue de Dillingen vers 1194. de l'ancienne & noble famille des comtes de Bolstat; il fit ses premieres études à Passaw, puis à Paris & enfin à Padoue, toujours accompagné de son oncle Jourdain général des dominicains : étant venu à Padoue en 1222. ou 1223. Albert entra dans son ordre, & après avoir étudié pendant quelques années en théologie, il fut destiné à l'enseigner. Il professa la philosophie & la théologie à Hidesheim, à Fribourg en Brisgaw, à Ratisbone, à Strasbourg & à Cologne, où il eut pour disciple S. Thomas d'Aquin en 1244. L'année suivante il fut envoyé à Paris pour y prendre les dégrés; il y demeura trois ans, & retourna ensuite en 1249. à Cologne, toujours suivi de S. Thomas, qui lui étoit particuliérement attaché. Il fut appellé à Rome par le pape Alexandre IV. en 1256. pour défendre son ordre contre Guillaume de S. Amour & l'université de Paris. Il revint à Cologne en 1259. & y recommença ses leçons publiques.

Il ne songeoit qu'à s'acquitter de cet important ministere, lorsque le Pape jetta les yeux sur lui en 1260. pour remplir le siege de Ratisbone; & lui ordonna par sa bulle du 5 janvier de cette année d'accepter la dignité épiscopale, persuadé que, par sa doctrine, sa vertu & sa prudence, il pourroit apporter du reméde aux maux de cette église. Albert n'avoit que de la répugnance pour cet honneur, & Humbert de Raumans général de son ordre, fit ce qu'il put pour l'en détourner dans une lettre pleine de tendresse & de religion, dans laquelle il lui représente que ce seroit mettre une tache à sa gloire & à celle de son ordre, si à la fin de sa vie, après avoir vécu comme Jesus-Christ avoit fait, il consentoit à entrer dans les dignités ecclésiastiques, & qu'il en donnât l'exemple, non-seulement aux religieux de son ordre, mais aussi à ceux des religions qui font une profession particuliere de la pauvreté évangélique. Il ajoute, ne soyez pas touché, je vous en conjure, des conseils ou des prieres de nos seigneurs de la cour de Rome, ces sortes d'affaires se tournent bientôt en railleries & en dérisions. Ne soyez pas découragé par quelque désagrément de l'ordre, qui aime & honore en général tous les freres, & vous en particulier. Quand ces peines seroient plus grandes, un homme de votre courage devroit les porter gayement : ne soyez point touché des ordres du Pape, on ne voit point que l'on ait forcé ceux qui ont véritablement voulu résister; cette désobéissance sainte & passagere augmente la réputa-

tion loin de lui nuire. Considérez quels embarras & quelles difficultés se rencontrent dans le gouvernement des églises en Allemagne, & combien il est difficile de n'y pas offenser Dieu ou les hommes. Puissai-je apprendre que mon cher fils est dans le cercueil plutôt que sur la chair épiscopale. Je vous conjure donc à genouil par l'humilité de la Ste. Vierge & de son fils, de ne pas quitter votre état d'humilité.

Ainsi parloit ce pieux & zèlé Général des freres prêcheurs; & c'étoit-là le premier esprit des religieux. S. Thomas disciple d'Albert refusa plusieurs dignités ecclésiastiques, & de grands revenus; il refusa même l'archevêché de Naples, que le Pape lui avoit conféré avec les revenus de S. Pierre *ad aram*. S. Bonaventure général des freres mineurs étoit rempli du même esprit, lorsqu'il refusa l'archevêché d'Yorck. Quant à Albert il accepta enfin, mais ne tint que deux ou trois ans l'évêché de Ratisbone, ne pouvant accorder la tranquillité, à laquelle il étoit accoutumé, avec les embarras de l'épiscopat, qui demandoit qu'il se mit à la tête des troupes pour soutenir par l'épée les droits de son église. Il renonça donc à sa dignité en 1263. & retourna dans sa cellule à Cologne, où il continua à enseigner & à écrire : toute-fois l'archevêque de Cologne voulut qu'il continuât de faire les fonctions épiscopales dans toute l'étendue de son diocèse ; d'où vient qu'on trouve tant d'églises dédiées de sa main, & tant d'ordinations célébrées par lui en divers endroits. On dit que trois ans avant sa mort il oublia généralement tout ce qu'il savoit en fait de connoissances acquises, mais non pas ce qui regardoit sa profession & les exercices de sa régle. Alors il dit adieu à ses disciples, disant que la Ste. Vierge lui avoit fait connoître que ce manque de mémoire étoit un signe de sa mort prochaine; & que depuis ce tems il disoit tous les jours pour lui-même l'office des morts sur le lieu de sa sépulture. Albert-le-Grand mourut à Cologne le 15 novembre 1280. âgé de quatre-vingt-sept ans, son corps fut enterré à Cologne, & ses entrailles à Ratisbone.

Il a laissé très-grand nombre d'écrits, qui sont imprimés en vingt-un volumes *in-folio*. Il traite des matieres de logique, de physique, de métaphisique, de politique & de morale ; il a donné plusieurs commentaires sur l'écriture, des sermons & de longs commentaires sur le maître des sentences. On ne doit pas chercher dans ces anciens théologiens scholastiques la précision, l'exactitude & la critique que l'on trouve dans les nouveaux; & beaucoup moins dans les questions de physique, que l'on a poussées bien plus loin dans ces derniers siecles, que l'on n'avoit fait auparavant.

De plus on peut remarquer qu'auparavant on a attribué à Albert-le-Grand des ouvrages qui ne sont pas de lui, & qu'il y en a bon nombre de lui qui ne sont pas imprimés. On donnoit alors aux docteurs célébres des noms qu'on ne leur donneroit pas aujourd'hui.

CI. Concile de Cologne en 1260. t. XI. concil. p. 187.

Conrade archevêque de Cologne tint en 1260. le 12 mars un concile provincial dans sa ville épiscopale, où il fit publier quatorze canons de discipline pour le clergé, & dix-huit pour les moines. Il condamne à la prison canoniale les prêtres qu'il a nottés comme concubinaires dans sa visite épiscopale; les condamne à satisfaire à l'église pour avoir si mal employé leurs revenus, & leur défend de rien laisser par testament aux enfans qui sont le fruit de leur débauches, ni d'assister à leurs nôces. Défense aux clercs de trafiquer sous peine de prison & de restitution à l'église; ils sauront au moins lire & chanter. Ordre aux chanoines de coucher dans leurs dortoirs communs, & s'ils n'ont point de dortoirs, d'en bâtir à frais communs. Les prêtres allant célébrer la messe, porteront un rochet sous l'aube, afin que l'aube, qui est un vêtement sacré, ne touche pas immédiatement leurs habits ordinaires, ou leurs tuniques qui ne doivent pas être vus. Les sonneurs, ou marguilliers, ou sacristains, ne paroîtront point sans le rochet ou surplis. Les doyens des chapitres, qui sont élus avant que d'être dans les ordres sacrés, s'y feront promouvoir au plutôt, & donneront tous leurs soins à maintenir le bon ordre & la discipline, & à corriger les abus & les relâchemens; ils seront tenus à résider dans leurs églises, de même que les chantres, les écolâtres. Les chanoines ne paroîtront point dans les églises, ni au chœur, ni dans les solemnités sans l'habit canonial, ou l'habit de peau par dessous le surplis; ils auront un moulin & un four commun, d'où ils recevront leur pain, & non du bled pour le vendre, afin d'avoir du pain chez eux pour faire l'aumône, & exercer l'hospitalité: car il y en avoit fort peu qui mangeassent dans les maisons du cloître; ils vivoient apparemment en pension. Leurs cloîtres doivent être enfermés de murs avec de bonnes portes.

Quant aux réglemens pour les monasteres, il est ordonné que les bénédictins feront l'office divin conformément à la régle de S. Benoît, & auront soin de la propreté & de la décence de leurs églises. Les ministres de l'autel recevront le corps & le sang de Jesus-Christ les dimanches & fêtes, selon la coutume du monastere, après s'être confessé à l'abbé ou au prieur, selon la régle. On veut qu'ils soient vêtus modestement, & qu'ils ne portent ni souliers à nœuds, ni bas de couleurs, ni bougettes de soie.

soie. On leur ordonne de manger tous ensemble dans le réfectoire commun ; d'éviter le vice de propriété, la simonie, l'incontinence : on recommande l'hospitalité & l'aumône des choses qui reviennent du réfectoire. Défense de sortir après complie, ou avant prime ; de coucher dans des lits de plumes, de violer le jeûne ou l'abstinence prescrite par la régle ; d'assister aux nôces, ou aux obséques, sinon à celles de leurs proches ; d'aller à l'offrande à la messe : les abbés bénédictins de la province de Cologne viendront tous les ans au chapitre général à Cologne dans l'abbaye de S. Pantaleon, ou dans celle de S. Martin.

CII. Réglemens de Gui archevêque de Narbonne. an. 1260. t. XI. concil. p. 793.

La même année Gui archevêque de Narbonne fit quelques réglemens comme ceux-ci : Défense aux ecclésiastiques d'exercer ou d'acheter une charge de judicature ; de faire les fonctions presbytérales dans une paroisse dont ils ne sont pas chargés. Ordre aux curés d'avertir par trois dimanches consécutifs leurs paroissiens d'observer le repos des fêtes & des dimanches, sous peine d'interdit. Defense de tenir des foires ou marchés les dimanches : si les Juifs contreviennent à ces ordonnances, on les dénoncera au baillif, qui les punira selon l'exigence du cas.

CIII. Concile de Cognac. p. 799.

Pierre de Roncevaux archevêque de Bourdeaux, dans un concile provincial tenu à Cognac, publia dix-neuf articles ou constitutions. Défense de veiller dans les églises ou les cimetieres, à cause des actions honteuses ou violentes qui s'y commettent, & qui obligent quelquefois les Evêques à réconcilier ces saints lieux. Mais on ordonne d'y allumer les lampes que la pieuse coutume & la dévotion des fideles y a introduit. Défense de célébrer la fête des foux aux jours des Innocens ; de danser dans l'église & d'y commettre des bouffonneries ce jour-là, & d'y représenter des évêques en dérision de la dignité épiscopale ; le tout sous peine d'anathême. Défense de faire combattre des coqs dans les écoles, tant à cause de la perte du tems, que des autres inconvéniens qui en résultent. On ne permettra pas les mariages entre personnes de différentes paroisses, sans la permission expresse des supérieurs ecclésiastiques, qui peuvent mieux connoître s'ils sont excommuniés ou s'ils ont d'autres empêchemens. Les patrons donneront aux curés leur portion congrue, qui sera au moins de trois cens sols, c'étoit environ cent cinquante livres de notre monnoie. Les curés ne tiendront point d'autres cures à ferme ; (cet abus étoit autrefois très-commun.) On portera le corps mort à sa paroisse avant que de l'enterrer ailleurs, parce qu'on sait mieux dans sa paroisse s'il est excommunié ou non.

CIV. Réglemens

Sur certains différends survenus dans l'isle de Chypre, entre

pour les Grecs de Chypre. *an.* 1260. *Append. t. XI. conc. p.* 2352.

Germain archevêque Grec de cette isle, & l'archevêque Latin de Nicosie, qui se disputoient la primauté l'un à l'autre ; l'Archevêque Latin soutenant que l'élection de Germain étoit nulle, & qu'il ne devoit avoir aucune jurisdiction sur les autres évêques de l'isle. Le pape Alexandre IV. pour les mettre d'accord décida que dans l'isle de Chypre il n'y auroit à l'avenir que quatre sieges d'évêques Grecs : l'un à Solie dans le diocèse de Nicosie ; l'autre à Arsine diocèse de Paphos ; le troisieme à Carpase diocèse de Famagouste ; le quatrieme à Lescare diocèse de Limisse. Quand un de ces sieges Grecs vaquera, on fera une élection d'un évêque Grec, qui sera confirmée par l'évêque Latin du diocèse ; & l'évêque élu fera serment d'obéissance à l'évêque Latin, lequel ne donnera point d'évêque aux Grecs de son autorité, ni ne les déposera ou transférera ; mais les dépositions, cessions, ou translations des évêques Grecs seront réservées au Pape.

L'évêque Latin n'aura point de jurisdiction sur les diocésains de l'évêque Grec ; mais les causes d'entre les Grecs & les Latins seront portées même par appel devant l'évêque Latin, & de celui-ci à l'Archevêque de Nicosie. L'évêque Grec assistera au synode de l'évêque Latin, & souffrira sa visite. Les dîmes appartiendront à l'évêque Latin, & personne ne pourra se dispenser de les payer, comme étant de droit divin. Les évêques Grecs de Chypre n'auront point de métropolitain de leur nation ; toutefois on conservera à l'archevêque Grec, sa vie durant, la dignité d'archevêque, & il en exercera la jurisdiction sur les évêques de sa nation comme métropolitain ; toute-fois il prêtera serment d'obéissance à l'archevêque Latin de Nicosie, à cause du siege de Solie qu'on lui assigne pour sa demeure. Cette constitution est du 3 juillet 1260. & souscrite par les huit cardinaux qui étoient alors auprès du Pape.

CV.
Faux bruit de la conversion des Tartares. Leurs conquêtes sur les Sarrazins & les chrétiens. *Sanut. Hayto. Rainald.*

Sur un faux bruit qui s'étoit répandu dans l'Europe, que le Can des Tartares ou Mogols avoit embrassé le christianisme, & qu'il avoit envoyé son frere Houlacou pour conquérir Jérusalem & la rendre au chrétiens. Le Pape écrivit à Houlacou pour l'exhorter à embrasser la religion, lui représentant combien les chrétiens, joignant leurs armes aux siennes, pourroient lui servir à subjuguer les Sarrazins. Mais bientôt ces nouvelles furent détruites par d'autres, qui assuroient que les Tartares avoient vaincu les Sarrazins, soumis l'Arménie, Antioche, Tripoli, Damas, Alep & d'autres places, & que la ville d'Acre, & tout ce qui restoit aux Latins outre-mer, étoit en grand péril ; que les infideles s'avançoient même en Europe, & menaçoient la Pologne & la Hongrie. Le Pape donna avis de toutes ces choses au roi S. Louis,

qui assembla le dimanche de la passion les évêques & les seigneurs de son royaume, & fit ordonner que l'on multiplieroit les prieres; qu'on feroit des processions & des prieres publiques; qu'on réformeroit le luxe des habits & l'excès des tables; qu'on puniroit les blasphêmes; que les tournois seroient défendus pour deux ans, & tous les jeux, hors les exercices de l'arc & de l'arbalêtre. Le Pape de son côté indiqua un concile à Viterbe pour la S. Pierre de l'an 1261. & pour s'y disposer, il ordonna aux évêques de tenir des conciles, chacun dans leurs provinces; mais la mort du Pape, arrivée le 25 de mai 1261. fut cause que ce concile de Viterbe ne se tint pas. On assembla néanmoins des conciles particuliers en plusieurs endroits pour obéir aux ordres du Pape.

CVI. Retraite d'Arsene patriarche de Constantinople, résidant à Nicée. an. 1260. *Pachym. l. xj. c. 15. Gregoras. l. iv. c. 6.*

Nous avons vu que Théodore Lascaris empereur Grec de Constantinople résidant à Nicée en Bithynie, choisit en 1255. pour patriarche, en la place de Manuel, un moine nommé Arsene, qui n'avoit étudié qu'un peu de grammaire, & n'étoit point dans les ordres sacrés. L'ayant fait venir de son monastere, il le fit ordonner par un évêque avec tant de précipitation, qu'en une semaine on le fit diacre, prêtre & patriarche de Constantinople; l'Empereur l'ayant ainsi désiré, afin qu'il le pût couronner au plutôt.

Théodore ne régna pas quatre ans entiers; il mourut au mois d'août 1258. ayant commencé à régner au mois de novembre 1254. Etant tombé malade d'une maladie à laquelle les médecins ne trouvoient point de remedes, il se crut ensorcellé, &, sur le moindre soupçon, il faisoit arrêter ceux qui étoient dénoncés, & leur faisoit essuyer l'épreuve du fer chaud, qui subsistoit encore chez les Grecs. Se voyant à l'extrémité, il se fit revêtir de l'habit monastique, fit sa confession avec larmes, prosterné aux pieds de l'Evêque de Mitylene, distribua plusieurs aumônes de sa main, & mourut ainsi dans sa trente-sixieme année. *Pachym. l. iij. c. 12.*

Il laissa un fils nommé Jean Lascaris, qui n'avoit pas encore huit ans. Par son testament il laissa la régence de l'empire au protovestiaire George Muzalon; mais comme c'étoit un homme de fortune, les grands s'éleverent contre lui, & il fut massacré le neuvieme jour après la mort de l'empereur Théodore, dans l'église même où l'on faisoit ses obséques.

Alors les grands déférerent la régence à Michel Paléologue. L'archevêque Arsene, qui étoit nommé tuteur du jeune Prince avec Muzalon, consentit aussi à lui laisser le gouvernement pendant le jeune âge de Jean Lascaris; mais bientôt après les grands de l'empire éleverent Michel Paléologue sur un bouclier, & le proclamerent Empereur à Magnesie. Cette démarche pénétra de

douleur le patriarche Arſene, & craignant pour la vie du jeune Jean Laſcaris, il vouloit excommunier Michel & ceux qui l'avoient élu; mais il ſe contenta de les obliger par les plus terribles ſermens, à ne point attenter à la vie de cet enfant : il conſentit même de couronner Michel Paléologue le 1 de janvier 1259. mais ſeulement pour un tems, & en attendant que Jean Laſcaris fut en âge de gouverner.

Mais Michel Paléologue oubliant ſes promeſſes, commença à traiter avec mépris le jeune Laſcaris, & à gouverner avec une autorité abſolue. Alors le patriarche Arſene s'apperçut de la faute qu'il avoit faite, & réſolut de ſe retirer dans ſon monaſtere. Il n'en découvrit pas la principale cauſe à ſon clergé, il ſe contenta de lui dire, que ſe voyant mépriſé par l'empereur Michel, qui ne l'écoutoit point, il ne pouvoit déſormais faire aucun fruit dans ſa dignité. Il ſortit donc de Nicée ſeul, & marchant à pied. Il s'arrêta dans un monaſtere près des murs de la ville, puis continuant ſon chemin pendant la nuit, il arriva au monaſtere de Paſcaſe, où il avoit choiſi ſa retraite. Il y vécut pendant quelque tems, ſans ſe mêler des affaires de ſon égliſe.

Les évêques & ſon clergé l'envoyerent prier de revenir, & l'empereur Michel apprenant ſa retraite, en fut affligé, ſe doutant du vrai motif de ſa fuite, & ſe reprochant de n'avoir pas aſſez déféré à ce vénérable vieillard. Il lui envoya, de l'avis des évêques aſſemblés en concile, Nicetas évêque d'Heraclée, pour l'inviter à revenir, ou à donner ſa renonciation par écrit. Il demeura ferme & ne voulut pas s'expliquer ſur le ſujet de ſa retraite. Alors Nicetas, & ceux qui l'accompagnoient, lui déclarerent l'ordre ſecret qu'ils avoient de lui demander ſa démiſſion. Il l'offrit auſſi-tôt; &, comme on l'écrivoit, Nicetas propoſa d'y inſérer qu'il s'en croyoit indigne. Arſene s'en piqua, & dit en colere : ne vous ſuffit-il pas que je cede de parole & d'effet, pourquoi voulez-vous me charger encore d'une mauvaiſe raiſon? je me retire volontairement des affaires, ſans m'embarraſſer des ſuites. Ainſi il les renvoya bruſquement ſans achever l'acte.

Les députés étant revenus au concile, & ayant rendu compte de ce qu'ils avoient faits, ils ajouterent que le ſeul moyen qui reſtoit pour éprouver la fermeté de ſa réſolution, étoit de lui envoyer demander le bâton paſtoral & le chandelier, qui étoient les marques de l'épiſcopat. On le fit, & Arſene dit à ceux qui vinrent, qu'ils pouvoient les prendre, s'ils vouloient. Alors l'Empereur dit aux évêques qu'il leur laiſſoit la liberté de faire ce qu'ils jugeroient à propos. Après avoir délibéré longtems, ils ſe réunirent tous dans le choix de Nicéphore archevêque d'Epheſe.

C'étoit un vieillard recommandable par sa vertu, sa piété & son zèle pour le maintien des loix. Il avoit déja été élu patriarche de Constantinople du tems de l'empereur Jean Vatace. Mais ce Prince, qui connoissoit sa fermeté, s'opposa à l'élection, & lui fit donner l'archevêché d'Ephese. Ainsi il regarda son élection en la place d'Arsene, comme une espece de justice & de restitution, que la providence lui menageoit. Il fut donc reconnu pour Patriarche, & vint d'Ephese à Nicée, apportant beaucoup d'or. Il passa ensuite en Thrace auprès de l'Empereur, qui étoit passé en ce pays dans l'espérance de reprendre Constantinople. Il la reprit en effet l'année suivante 1261. Nous parlerons encore d'Arsene, qui ne mourut qu'en 1285.

CVII. Concile d'Arles 1260. Condamnation des joachimites. t. XI. concil. p. 2359.

Les erreurs de l'abbé Joachim avoient fait du progrès en France, & nous voyons dans un concile tenu à Arles en 1260. ou 1261. que les joachimites ou ternaires avoient encore ajouté aux idées de l'abbé Joachim. Celui-ci s'étoit contenté de dire que le Pere avoit opéré depuis le commencement du monde jusqu'à l'avénement du Fils : que l'opération du Fils avoit duré jusqu'à l'an 1260. à quoi les joachimites appliquoient les 1260. ans marqués dans l'apocalypse, & les mille ans après lesquels Satan seroit déchaîné. Après quoi le S. Esprit opérera jusqu'à la fin du monde. Les joachimites, qui furent condamnés au concile d'Arles, avoient enchéri sur ces réveries, & disoient qu'il y avoit trois états dans l'homme ; le premier des gens mariés, qui a régné du tems du Pere sous l'ancien testament : le second, celui des clercs, qui a régné par le Fils du tems de la grace : le troisieme, celui des moines, qui régnera du tems de la plus grande grace par le S. Esprit. Ils ajoutent le *ternaire de doctrine* ; savoir, l'ancien testament, le nouveau, & enfin l'évangile éternel, qu'ils attribuent au S. Esprit. Un troisieme ternaire de leur invention, étoit la maniere de vivre. Dans le premier tems les hommes vivoient selon la chair. Dans le second, ils ont vécu entre la chair & l'esprit. Dans celui qui va suivre, jusqu'à la fin du monde, ils vivront selon l'esprit. De leur doctrine il s'ensuivoit que les sacremens devoient finir ; que toutes les figures & les signes cesseroient, & que la vérité paroîtroit à découvert dans les derniers tems. Toutes ces erreurs étoient renfermées dans les concordances & les autres livres de l'abbé Joachim, qui jusqu'alors avoient été exempts de censure, parce qu'ils étoient demeurés cachés dans des coins & dans des cavernes de quelques solitaires.

Apocal. XI. 3. XII. 6. XX. 5. 7.

Mais le concile d'Arles les proscrivit, & défendit sous peine d'excommunication de les garder ou de les recevoir. Il ordonne de plus qu'on ne donne & qu'on ne reçoive le sacrement de con-

firmation qu'à jeun, excepté les enfans à la mamelle. Que les réguliers qui possédent des cures y résident, ou y mettent des vicaires perpétuels avec une portion congrue; & faute par les patrons d'en présenter de capables, l'Evêque y pourvoira dans le tems prescrit par le droit. On célébrera la fête de la sainte Trinité le dimanche de l'octave de la Pentecôte. Défense aux moines & aux chanoines qui enseignent, de recevoir aucun salaire. Défense aux religieux de recevoir le peuple dans leurs églises les fêtes & dimanches, & de prêcher aux heures où l'on dit la messe de paroisse, pour ne point détourner les paroissiens de l'instruction qu'ils doivent recevoir de leurs pasteurs. Défense aux pénitenciers envoyés par les évêques dans les villages pour absoudre les cas réservés, d'entendre les confessions des péchés non reservés, sinon par l'ordre de l'Evêque & la permission du curé; pour ne pas fournir prétexte aux paroissiens d'éluder le précepte de la confession annuelle à leurs curés.

CVIII. Concile de Lambeth en Angleterre. *an.* 1261. *t. XI. concil. p.* 803.

Pour répondre aux intentions du Pape, qui avoit ordonné qu'on tint des conciles provinciaux, pour se disposer au concile général qu'il devoit tenir à Viterbe, l'Archevêque de Cantorbery assembla son concile à Lambeth près de Londres. Le Nonce du Pape y assista, & on s'y prépara par des jeûnes, des prieres & des processions, pour détourner l'invasion des Tartares. Le concile se tint donc au mois de mai 1261. on y ordonna aux évêques & aux prélats inférieurs de ne pas répondre aux tribunaux séculiers, pour les causes purement personnelles, & pour celles qui regardent le tribunal ecclésiastique. Que si le Roi ou ses officiers veulent contraindre les évêques & le clergé de comparoître en leur présence pour ces sortes de causes, on mettra leurs terres en interdit. Défense à aucun clerc d'occuper de son autorité aucun bénéfice, ou de s'en faire mettre en possession par la puissance séculiere, sous peine d'excommunication. Défense aux officiers du Roi de délivrer les excommuniés arrêtés & mis en prison par l'ordre de l'Evêque, jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à l'église. Défense d'empêcher de fournir des vivres à ceux qui se réfugient dans l'asyle des églises.

CIX. Mort du pape Alexandre IV. Urbain IV. lui succéde. *an.* 1261. *t. XI. concil. p.* 797. & 816. 782. *Hist. des card. Franç. par du Chesne Vassebourg. hist. de Verdun.*

On tint aussi quelques conciles en France, en Allemagne & en Italie; & ensuite de ces assemblées les princes chrétiens & les prélats envoyerent au saint siege des ambassadeurs & des députés. Mais la plûpart n'arriverent qu'après la mort du pape Alexandre IV. qui mourut à Viterbe le 25 de mai 1261. après six ans & cinq mois de pontificat. Il fut enterré dans la cathédrale de Viterbe, & le saint siege vaqua trois mois & quatre jours. Il ne se trouvoit alors à Viterbe que huit cardinaux, qui, n'ayant pu

s'accorder pour choisir un de leur corps, convinrent enfin d'élire Jacques Pantaleon patriarche de Jérusalem, qui se trouvoit à Viterbe pour les affaires de son église. Il prit le nom d'Urbain IV.

Il étoit né à Troyes en Champagne d'un pere cordonnier, surnommé Pantaleon, d'où lui vint le nom de Jacques Pantaleon, ou Jacques de Troyes. Il nâquit dans une petite maison située dans l'étendue de la paroisse de l'abbaye de Notre-Dame, & fut baptisé dans cette paroisse. Il apprit à lire & à écrire dans l'école de l'église cathédrale de Troyes; puis alla à Paris, où il mérita le bonnet de docteur. Il revint dans sa patrie, & y gouverna pendant quelque tems une paroisse. Sa réputation l'ayant fait connoître, l'Évêque de Laon lui donna un canonicat & le fit archidiacre de son église. Il assista en 1243. au concile de Lion, & le pape Innocent IV. y conçut une si grande idée de son mérite, qu'il l'envoyat son Légat en Allemagne; & au retour de cette légation, il le transféra de l'archidiaconé de Laon à celui de Liége. Quelques années après; c'est-à-dire, en 1252. il lui donna l'évêché de Verdun, sans toute-fois lui permettre d'y venir résider, en ayant besoin auprès de lui pour les affaires de l'église. Il n'y vint qu'après la mort d'Innocent IV. en 1254. Il retira des mains des bourgeois la vicomté de Verdun.

Le pape Alexandre IV. connoissant la capacité & la grande expérience de Jacques Pantaleon, lui manda expressément de se rendre à Rome, pour lui aider dans les affaires de l'église. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il le nomma Patriarche de Jérusalem en 1256. Il passa aussi-tôt en Palestine, & y fut reçu comme un ange de Dieu; mais il y trouva les affaires des Latins en si mauvais état, qu'il fut obligé de repasser la mer pour demander au Pape quelque secours dans son extrême nécessité. Il arriva à Anagni en 1261. & le Pape se disposoit à lui donner de puissans secours, lorsqu'il mourut; & que Pantaleon lui-même lui succéda, comme on l'a dit.



LIVRE CXXV.

Continuation de l'Histoire Ecclésiastique, depuis 1260. jusques vers l'an 1280.

I. Arsene remonte sur le siege de Constantinople. an. 1261. *Pachym. l. ij. c. 26. &c. Gregor. l. iv. Acropol. n. 85. & seq.*

LA ville de Constantinople fut reprise sur les Latins le 25 de juillet 1261. quelque tems avant l'élection du pape Urbain IV. ce fut Alexis Strategopule qui s'en rendit maître, comme nous l'avons raconté ailleurs. L'empereur Michel Paléologue, qui étoit alors en Asie, ayant appris cette nouvelle, à laquelle il ne s'attendoit point du tout, vint promptement à Constantinople, & un de ses premiers soins fut de remplir le siege patriarchale de cette grande ville, vaquant par le décès de Nicéphore arrivé la même année, qui n'avoit occupé le siege de Constantinople que l'espace d'un an. L'Empereur ayant assemblé les évêques, leur demanda leur avis. Les uns dirent qu'il falloit rappeller Arsene; les autres vouloient que, puisqu'il avoit renoncé & refusé opiniâtrément de revenir, on en élut un autre. L'Empereur, après avoir délibéré quelque tems, rappella Arsene, qui balança aussi quelque tems, mais enfin céda au desir de rentrer dans son siege. Paléologue lui rendit de grands honneurs, lui fit excuse de ce qui s'étoit passé, le mena à Ste. Sophie, & le prenant par la main, lui dit : *Voilà votre siege, Seigneur, jouissez-en maintenant, après en avoir été privé si longtems.*

L'Empereur le remit en possession des biens de sa dignité patriarchale & fit rebâtir à ses frais l'église de Ste. Sophie en son premier état, pourvut à la subsistance des chantres & des ministres sacrés, & à tout ce qui pouvoit contribuer à la décence du service divin. Le Patriarche en fut si bon gré à l'Empereur, qu'il se rendit facile à le couronner une seconde fois : car Michel regardoit le recouvrement de Constantinople comme un renouvellement de son regne. En cette cérémonie il ne fut point fait mention du jeune empereur Jean Lascaris; au contraire Michel Paléologue exécuta peu après ce qu'il méditoit contre lui depuis longtems, de le mettre hors d'état de régner, malgré les sermens qu'il avoit fait quand il fut associé à l'empire. Il le fit aveugler le propre jour de Noël, en lui présentant un fer rouge devant les yeux; puis il le fit enfermer dans un château sur le bord de la mer, lui fournissant

nissant abondamment de quoi subsister. Ce jeune Prince n'avoit qu'environ dix-sept ans.

Le patriarche Arsene l'ayant appris, en fut pénétré d'une si vive douleur, que, ne se possédant plus, il montoit & descendoit par toute sa maison, jettant de grands cris, se frappant la poitrine & prenant à témoins le ciel & la terre. Ensuite ayant assemblé les prélats & ayant pris leurs conseils, il excommunia l'empereur Michel; mais de peur d'attirer de plus grands maux, il permit au clergé de chanter des prieres pour lui, & lui-même continua de le nommer dans la liturgie.

Paléologue se soumit à l'excommunication, & parut avec des habits modestes comme un pénitent, s'excusant comme il pouvoit, & disant qu'il se repentoit de ce qu'il avoit fait; mais qu'il ne pouvoit faire qu'il ne fut fait. Il envoya au Patriarche des médiateurs & des intercesseurs pour obtenir le pardon; mais Arsene leur dit : j'ai reçu dans mon sein une colombe qui s'est changée en serpent, & qui m'a fait une blessure mortelle. Paléologue lui parla lui-même avec aussi peu de succès; & voyant qu'il ne pouvoit le fléchir, il lui dit : voulez-vous donc m'obliger à quitter l'empire? & en même tems lui présenta son épée. Arsene étendit la main pour la prendre; mais l'Empereur la retint, lui disant: vous en voulez donc à ma vie? Toute-fois il se jetta à ses pieds, & la tête découverte, il lui demanda l'absolution avec beaucoup d'instance. Mais Arsene persista dans son refus, &, comme l'Empereur continuoit de le presser, il se retira dans sa chambre & lui ferma la porte au visage.

II. Urbain IV. crée des cardinaux. an. 1261. & 1262. Rainald. ad hos annos.

Le pape Urbain IV. n'osant aller à Rome à cause de la révolte des Romains, établit sa demeure à Orviete, & dès le commencement de son pontificat, il créa sept cardinaux aux quatre-tems de décembre 1261. & sept aux quatre-tems de la Pentecôte 1262. Ces quatorze cardinaux furent Raoul de Grosparmi évêque d'Evreux; Gui le Gros, ou Fulcodi, ou Foulqueis; Simon de Mont-Silicé chanoine de Padoue; Simon de Brie; Godefroi d'Alatri; Jacques Savelli & Humbert Lombard. Les sept créés en 1262. furent Henri de Suse archevêque d'Embrun, connu dans les écoles sous le nom de Cardinal d'Ostie, célébre par sa somme ou recueil de l'un & de l'autre droit; Anchier Pantaleon, neveu du pape Urbain IV. Gui abbé de Cîteaux; Guillaume de Bray-sur-Seine; Annibal Annibaldi noble Romain de l'ordre des freres prêcheurs; Jourdain Conti & Mathieu des Ursens. De ces quatorze cardinaux, deux parvinrent à la papauté, Gui le Gros & Simon de Brie.

III. Constance fille

Cependant Mainfroy roi de Sicile voulant s'appuyer par une

de Mainfroy épouse Pierre fils du Roi d'Arragon. *Rainald. an.* 1262. n. 9. *seq.*

puissante alliance, proposa de donner sa fille Constance en mariage à Pierre fils aîné de Jacques roi d'Arragon, & pria ce Prince de travailler à sa réconciliation avec l'Eglise Romaine. Le Roi d'Arragon aggréa la proposition, & envoya au Pape un religieux pour le prier de trouver bon qu'il fut le médiateur de cette réconciliation. Mais le Pape lui fit réponse par une lettre, où il fait le détail des crimes de Mainfroy, & de la mauvaise foi avec laquelle il a voulu tromper ses prédécesseurs, leur faisant des propositions illusoires d'une réconciliation feinte. Il le prie de ne pas entrer dans une telle négociation; & de ne pas contracter avec Mainfroy une alliance qui ne lui seroit nullement glorieuse.

Le roi S. Louis ayant appris que le Roi d'Arragon avoit dessein de marier son fils avec la fille de Mainfroy, déclara qu'il ne vouloit point avoir d'alliance avec qui que ce fût, qui eut des liaisons si étroites avec un Prince excommunié & ennemi déclaré de l'église. Il fut même sur le point de rompre le mariage qui avoit été arrêté dès l'an 1258. entre Philippe son fils aîné & Isabelle fille du même Roi d'Arragon. Mais les deux mariages ne laisserent pas de s'accomplir. S. Louis se contenta d'un acte authentique, par lequel le Roi d'Arragon déclara qu'en mariant son fils avec la fille de Mainfroy, il ne prétendoit s'engager à rien contre les intérêts de l'Eglise Romaine.

Le pape Urbain voyant que nonobstant ses remontrances & ses oppositions, Constance avoit épousé Pierre d'Arragon le 28 mai 1262. & que ce mariage assuroit en quelque sorte le royaume de Sicile à Pierre, Urbain, dis-je, offrit la Sicile à S. Louis pour un de ses enfans; mais le S. Roi craignant de faire tort au jeune prince Conradin fils du roi Conrade, qui sembloit en être le légitime héritier, ou à Edmond fils du Roi d'Angleterre, à qui les papes précédens avoient donné cette couronne, refusa cet offre. Pour le rassurer sur ce sujet, le Pape lui fit parler par Albert de Parme son nonce, & lui fit connoître le droit que le saint siege avoit sur le royaume de Sicile, avec ordre, si le Roi persistoit dans son refus, d'offrir la couronne à Charles comte d'Anjou & de Provence frere de S. Louis, à qui elle avoit déja été offerte neuf ans auparavant de la part d'Innocent IV.

IV. Efforts du Pape pour recouvrer Constantinople. *an.* 1262. *Rainald. Vading. hoc anno.*

La prise de Constantinople donna de grandes inquiétudes au Pape & aux princes chrétiens. S. Louis témoignoit un grand desir de secourir l'empereur Baudouin, arrivé depuis peu de cette capitale de son empire, qu'il avoit vu prendre sans la pouvoir défendre. Le Pape n'en témoignoit pas moins d'envie; il envoya à S. Louis André de Spolette son chapelain, pour concerter avec lui des moyens de recouvrer l'empire de Constantinople.

Les Vénitiens avoient une belle flotte prête à faire voile; ils offroient le passage gratuitement à tous ceux qui voudroient s'embarquer pour aller en Romanie. Les seigneurs Latins, qui étoient encore maîtres de la Morée, de l'Achaïe & des isles voisines, étoient tout prêts à joindre leurs forces contre l'ennemi commun. On donna ordre aux prédicateurs de prêcher la croisade contre Paléologue. Le Pape envoya deux Nonces en Angleterre pour presser les prélats de donner un subside pour le rétablissement de l'empereur Baudouin; mais ils répondirent nettement qu'ils ne vouloient rien contribuer pour ce sujet. Le clergé de France refusa de même le secours pécuniaire pour le même sujet. Les prélats de Castille & de Léon en firent de même.

Matth. Westmunst. p. 382.

Rainald. 1262. n. 19. 20. 21.

Les mouvemens du Pape & des princes intriguoient l'empereur Paléologue; il ne craignoit rien tant que de voir les Latins se réunir pour lui faire la guerre. Pour gagner le Pape, il lui envoya des ambassadeurs chargés de lettres flateuses & de riches présens, pour lui & pour les cardinaux qui avoient le plus de crédit auprès de lui, témoignant un grand desir de la paix & de la réunion de l'Eglise Grecque avec la Latine. Il se plaint de ce que le Pape ait excommunié les Génois pour avoir fait alliance avec lui, & le prie de lui envoyer des nonces avec qui il puisse traiter de la paix.

Le Pape lui envoya en 1263. quatre freres mineurs, avec des lettres où il lui témoigne une grande joie des avances qu'il lui fait pour la paix & l'union, & lui fait remarquer de quelle utilité est le saint siege aux princes qui sont dans sa communion, comment il les soutient & les protége dans les guerres qu'ils ont avec leurs voisins; il interpose son autorité & sa médiation pour les obliger à faire la paix; il sert comme de mere & de tuteur aux princes qui viennent à la couronne en bas âge; ils les soutient & les défend même à ses dépens contre les usurpateurs. Il conclut en l'exhortant à rentrer dans le sein de l'église catholique, lui promettant en ce cas, non-seulement le secours des Génois, mais aussi, s'il est nécessaire, de tous les rois & de tous les princes catholiques du monde.

Avant que Paléologue eut reçu cette réponse du Pape, il lui écrivit une autre lettre, où il remarquoit que la difficulté de trouver de bons & fideles interprêtes, avoit été cause que jusqu'à présent on n'avoit pu rien conclure pour la réunion; mais que la veille de Noël de l'an 1262. ayant eu une conférence avec Nicolas évêque de Cortone, Grec d'origine, & nourri dans le sein de l'Eglise Romaine, ce Prélat lui a expliqué la foi des Latins & des peres qui sont en estime dans l'Eglise Latine, & qu'il l'a

trouvée parfaitement conforme à celle des peres de l'Eglise Grecque. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous vous renvoyons cet Evêque, & vous prions de nous le renvoyer promptement avec des légats de votre part pour consommer ce grand ouvrage. La suite fera voir que rien n'étoit moins sincere que ces empressemens de l'Empereur de Constantinople.

V. Etat de la terre sainte. an. 1262. Sanut. p 21. Rainald. an. 1262.

Les affaires de la terre sainte dépérissoient de jour en jour. Les templiers & les hospitaliers de Jérusalem résidans à Acre, ayant refusé de rendre à Bondocdar sultan d'Egyte quelques prisonniers, quoique selon leur convention, le Sultan offrit de leur rendre ceux qu'il tenoit, Bondocdar vint le 14 d'avril 1265. devant la ville d'Acre avec trente mille cheveaux, brûla les jardins, & s'avença jusqu'aux portes de la place, qui fut en très-grand péril; le Sultan s'étoit rendu maître de tout le pays, avoit ruiné le monastere de Bethléem, rasé l'église de Nazareth, dans l'enceinte de laquelle la Ste. Vierge fut saluée par l'ange & conçut du S. Esprit; il renversa l'église du Mont Thabor, où Jesus-Christ s'est transfiguré & apparu à ses apôtres. Après avoir fait ces ravages, il se retira en Egypte, menaçant de revenir au printems.

Le Pape donna avis de tout cela au roi S. Louis, l'exhortant d'envoyer un prompt secours à la terre sainte. Pour cet effet il envoya en France l'Archevêque de Tyr en qualité de légat, & on tint une assemblée à Paris le 18 novembre 1263. dans laquelle les prélats promirent de se cotiser pour le secours de la terre sainte. Voici ce qu'ils y réglerent : Le Légat remettra au Roi les lettres dont il est porteur, & qu'il a fait lire touchant la levée du centieme des revenus ecclésiastiques pour le secours de la terre sainte, & il ne se servira plus de ses lettres contre ceux qui obéiront à l'ordonnance des prélats, qui est telle. Les prélats, ont accordé, tant pour eux que pour leur clergé, non en vertu de la lettre du Pape, ni par aucune contrainte, mais volontairement & de leur bon gré, pour le besoin de la terre sainte, un subside de vingt sols par cent livres, auquel personne ne sera contraint par la puissance séculiere; mais chaque prélat y contraindra le clergé de son diocèse par censures ecclésiastiques. Le curé, ou autre, dont le revenu n'excéde pas douze livres parisis, ne payera rien s'il ne veut. Cette subvention durera cinq ans. Les chanoines ne payeront rien de leur distribution quotidienne, pourvu que la bourse commune du chapitre paye la subvention.

Tom. XI. concil. p. 824. Notes sur Joinville. p. 568.

On peut rapporter à cette assemblée le refus que fit S. Louis de contraindre, par saisie de leurs biens, les excommuniés d'an & jour de se faire absoudre, à moins qu'ils n'eussent encouru cette excommunication pour avoir fait tort à l'église ou à leur

Joinville. p. 13.

prochain ; mais non pas ceux à qui les ecclésiastiques feroient tort sans être ouis.

VI. Institution de la fête du S. Sacrement. ann. 1263. Bolland. t. IX. p. 437. seq.

L'institution de la fête du S. Sacrement faite cette année 1263. par le pape Urbain IV. est un des plus mémorables événemens de son pontificat. Lorsqu'il étoit archidiacre de Liége, il connut particuliérement une sainte fille, nommée Julienne, religieuse hospitaliere à Mont-Cornillon près d'une des portes de Liége. Elle avoit en toute sa vie une grande dévotion au S. Sacrement, & dès l'âge de seize ans, c'est-à-dire, en 1208. toutes les fois qu'elles s'appliquoit à l'oraison, il lui sembloit voir la lune pleine, mais avec une petite breche ; elle crut que c'étoit une tentation, & demanda par d'instantes prieres d'en être délivrée. Enfin il lui fut dit intérieurement que cette lune pleine marquoit l'église, & la petite breche le défaut de la fête du S. Sacrement, dont Dieu voulut qu'elle procurât & poursuivît l'institution. Elle s'en défendit longtems ; enfin après plus de vingt ans elle découvrit la chose à Jean de Lausenne chanoine de S. Martin de Liége, qu'elle pria de consulter sur cela, sans la nommer, quelques savans théologiens. Jean de Lausenne en parla à Jacques Pantaleon alors archidiacre de Liége à Hugues de S. Cher alors provincial des freres prêcheurs & depuis cardinal, à Gui de Laon évêque de Cambray, au Chancelier de l'église de Paris, aux trois Professeurs qui enseignoient alors la théologie à Liége, & à plusieurs autres hommes savans & vertueux, qui furent tous d'avis qu'il seroit avantageux à l'église de célébrer la fête de l'institution du S. Sacrement plus solemnellement qu'on avoit fait jusqu'alors.

Le projet de cette fête étant divulgué, plusieurs ecclésiastiques la désaprouverent comme superflue, disant qu'on faisoit tous les jours à la messe mémoire de l'institution de l'eucharistie, & que les révélations de Julienne n'étoient que des réveries. Ce qui n'empêcha pas que Robert de Torotte évêque de Liége n'ordonnât à tout le clergé de son diocèse de célébrer cette fête tous les ans le jeudi après l'octave de la Trinité, avec jeûne la veille. Son ordonnance est du commencement de l'année 1246. mais sa mort, survenue au mois d'octobre de la même année, fut cause que cette ordonnance ne fut pas publiée dans son synode de l'année suivante 1247. Les chanoines de S. Martin de Liége célébrerent les premiers la fête du S. Sacrement, & Hugues de S. Cher, devenu cardinal & légat en Allemagne, célébra cette fête à Liége à S. Martin du Mont en 1252. & ordonna à tous les prélats & les fideles, dans l'étendue de sa légation, de la célébrer le jeudi après l'octave de la Pentecôte. Deux ans après le cardinal

Pierre Capoche auſſi légat à Liége fit une pareille ordonnance.

Après la mort de Robert de Torotte évêque de Liége, pluſieurs du clergé s'éleverent contre Julienne, contre ſes révélations & la nouvelle fête, contraignirent cette vertueuſe fille de ſortir de Liége; elle mourut en 1258. & eſt honorée dans le pays comme bienheureuſe. Mais Dieu ſuſcita une de ſes amis nommée Eve, recluſe à Liége, & connue du pape Urbain IV. qui ſollicita des chanoines & autres perſonnes zélées d'engager l'évêque de Liége Henri de Gueldres d'en écrire au Pape. Henri écrivit, & le Pape donna ſa bulle en 1264. dans laquelle il dit : Qu'encore que l'égliſe renouvelle tous les jours à la ſainte meſſe la mémoire de l'inſtitution de l'euchariſtie, & qu'elle la célébre plus ſolemnellement au jour du jeudi ſaint, toute-fois il ordonne qu'à l'avenir le premier jeudi après l'octave de la Pentecôte, les fideles s'aſſembleront dans les égliſes pour y chanter avec le clergé les louanges de Dieu, & ſe prépareront à cette fête par les aumônes, les prieres & les autres exercices de piété, afin de pouvoir ce jour-là communier dignement. Pour les y exciter, il accorde cent jours d'indulgence pour ceux qui aſſiſteront aux matines du jour, autant pour la meſſe, autant pour les premieres vêpres & autant pour les ſecondes. Pour prime, ſexte, none & complies quarante jours, & cent jours pour l'office entier de chaque jour de l'octave; le tout à déduire ſur les pénitences qui leur auront été enjointes.

L'office du S. Sacrement avoit d'abord été compoſé, à la priere de la B. Julienne, par un jeune religieux de ſon monaſtere, peu ſavant, mais d'une vie fort innocente. Le pape Urbain IV. en fit faire un nouveau par S. Thomas d'Aquin, & l'envoya à Eve la recluſe, lui permettant d'en laiſſer tirer des copies par tous ceux qui le deſireroient; c'eſt ce dernier office dont l'égliſe ſe ſert encore aujourd'hui. Le pape Urbain étant mort cette année 1264. la célébration de cette fête fut interrompue pendant plus de quarante ans.

VII. Concile de Nantes. *an.* 1264. *t. XI. concil. p.* 826.

Vincent archevêque de Tours tint ſon concile provincial à Nantes le 1 de juillet 1264. où il publia neuf canons de diſcipline : Défenſe aux patrons ou collateurs de s'engager par écrit à conférer à une certaine perſonne un bénéfice qui n'eſt pas encore vaquant; cette obligation eſt déclarée nulle, & celui qui s'eſt ainſi engagé ſera puni ſelon les canons. Défenſe de diminuer ſans une évidente néceſſité & reconnue par l'évêque, le nombre des moines réſidans dans les prieurés. Défenſe aux clercs & aux moines d'aller à la chaſſe; car on ne lit pas qu'aucun chaſſeur ait été ſaint. On ne préparera que deux mets pour les évêques dans le cours de

leur visite, à moins que les prélats ne le permettent autrement : ce qui excédera ce nombre de mets sera donné aux pauvres, & celui qui aura usé de fraude sur cet article, sera puni à la volonté du supérieur. On n'exigera des clercs aucun péage, sinon pour les marchandises dont ils feront trafic. On ordonne la résidance dans les bénéfices à charge d'ames, & on défend la pluralité des bénéfices ; on veut que celui qui a une chapelle qui demande résidance, ou un bénéfice à charge d'ames, & qui en reçoit un nouveau, que la réception du second fasse vaquer le premier. Si un laïc saisit ou arrête les biens d'un clerc, il sera contraint par l'ordinaire du lieu de lui en donner main-levée, en fournissant caution de répondre devant le juge ecclésiastique ou autres, & de représenter les biens saisis, si le cas le demande.

VIII. Concile de Paris. *an.* 1264. *t. XI. concil. p.* 828.

La même année 1264. le 26 d'août, le légat Simon de Brie assembla un concile à Paris, où il fit un discours très-fort contre les juremens & les blasphêmes, qui étoient alors très-communs en France. Le roi S. Louis qui assistoit à l'assemblée, parla aussi sur ce sujet ; & de l'avis du concile, il fit une ordonnance sévere contre ce désordre ; ensuite un bourgeois de Paris ayant blasphêmé avec des paroles infâmes, le roi lui fit marquer les levres d'un fer chaud, pour servir d'exemple. Comme quelques personnes en murmuroient, il dit : *Je voudrois être marqué de même & porter cette difformité toute ma vie, pourvu que ce vice fut entiérement banni de mon royaume.*

Joinville. p. 120.

Le même désordre & même encore de plus grands régnoient dans l'isle de Chypre comme on le voit par la lettre que le pape Urbain IV. écrivit à Hugues de Lusignan régent de ce royaume, pendant la minorité du jeune roi Hugues son cousin. On voit aussi par sa lettre que les Grecs & les Syriens de Chypre, sans avoir égard au réglement d'Alexandre IV. ne vouloient point obéir à l'Archevêque Latin de Nicosie, & tenoient leurs assemblées à part ; que le Régent de cette isle ne permettoit point à cet Archevêque de punir les coupables des crimes dont on a parlé, ni de leur imposer les peines canoniques ; prétendant que la punition de ces crimes lui appartenoit, & que l'Archevêque n'avoit droit de corriger que ses domestiques & ses clercs.

Raina'd. an. 1264. *n.* 66.

IX. Déposition d'Arsene patriarche de Constantinople. *an.* 1264. *Pachym. l. iv. c.* 1. *Gregor. l. iv.*

A Constantinople l'empereur Michel Paléologue, excommunié depuis deux ans par le patriarche Arsene, ne pouvoit plus se souffrir en cet état. Il assembla les prélats, leur fit des plaintes de l'excessive dureté d'Arsene, & leur dit : que s'ils n'avoient point de loix pour abréger la durée de la pénitence, d'autres églises en avoient ; & qu'il sauroit y avoir recours & y trouver le remede

qu'il souhaitoit. Il vouloit insinuer qu'il s'adresseroit au Pape: ce que les évêques Grecs craignoient sur toutes choses. Ils résolurent donc de secourir l'Empereur, & après avoir encore essaié de fléchir Arsene, en lui envoyant plusieurs intercesseurs, en particulier son pere spirituel ou son confesseur Joseph abbé de Galese; le trouvant toujours infléxible, ils firent présenter à l'Empereur le 5 août 1264. par le primicier des notaires de l'église de Constantinople, un libelle contenant plusieurs chefs d'accusation contre le Patriarche.

1°. Qu'il avoit retranché des matines le pseaume pour l'Empereur. 2°. Qu'il avoit des liaisons avec Azeddin sultan d'Icone & ses gens, jusqu'à leur permettre de se baigner dans les bains de l'église, quoiqu'il y eut des croix gravées sur les marbres de ce bain: c'est que ce Sultan s'étoit réfugié à Constantinople par la crainte des Tartares. 3°. Qu'il avoit fait donner l'eucharistie aux enfans de ce Sultan, sans savoir s'ils étoient baptisés. 4°. Que le Sultan lui-même, avec ses satrapes, avoit assisté le jour de Pâques aux matines, où le Patriarche officioit.

L'Empereur ayant reçu ces accusations, assembla les évêques qui étoient à Constantinople & leur demanda leur avis: Arsene ayant eu communication de la plainte, sans être encore accusé en forme, y répondit ainsi: c'étoit moi qui avoit ordonné de chanter ce pseaume dans l'église, selon l'usage des monasteres, & je l'ai supprimé, jugeant que les autres prieres suffisoient... De plus l'Empereur n'a pas sujet de s'en plaindre en l'état où il est. Je n'ai ni sut ni ordonné que les gens du Sultan d'Icone se servissent du bain de l'église; & on auroit la même raison de les exclure de tous les autres bains, puisqu'en tous on trouve des croix & des saintes images. J'ai traité le Sultan & ses enfans comme des chrétiens, sur la parole de l'Evêque de Pisidie; si l'on prouve qu'ils ne le soient pas, c'est lui seul qui est coupable de ce dont on m'accuse. Ces réponses ne satisfirent pas l'Empereur, & il résolut d'assembler un concile.

Ce concile se tint dans le palais; l'Empereur y tenoit la premiere place, accompagné de tout le Sénat & de ce qu'il y avoit de plus considérable à Constantinople. Outre les évêques on y voyoit les abbés de tous les monasteres & les principaux d'entre les moines. Le libelle d'accusation fut lu publiquement, & Arsene fut cité par trois évêques & trois clercs; mais il refusa de comparoître, disant qu'il ne récusoit pas le jugement, mais les personnes, la forme, & le lieu. Il donna sa réponse par écrit; elle fut lue devant l'assemblée, & la citation fut réitérée jusqu'à trois fois. Arsene fit toujours la même réponse. Toute-fois il vint

trouver

trouver l'Empereur qui le reçut avec politesse, & l'entretint assez longtems; il donna ordre qu'on commençât la liturgie aussi-tôt que le Patriarche paroîtroit à l'entrée de l'église. C'étoit un dimanche, & l'Empereur avoit dessein de surprendre une absolution tacite en assistant à la messe avec Arsene. Quand donc l'heure de l'office fut venue, l'Empereur accompagna le Patriarche jusqu'à l'église, tenant le pan de sa chape : lorsqu'ils furent arrivés à la porte, le diacre demanda la bénédiction suivant la coutume, & Arsene s'appercevant de l'artifice de l'Empereur, lui tira la chape d'entre les mains, lui reprochant de l'avoir voulu surprendre, & s'enfuit promptement à son logis.

L'Empereur de son côté se plaignit de l'affront que le Patriarche lui avoit fait, & exhorta les évêques à terminer cette affaire, offrant de s'absenter du concile, si son excommunication l'en devoit exclure. On fit une quatrieme sommation au Patriarche, après laquelle on crut le pouvoir condamner par contumace. Toute-fois pour le plus sûr, on examina l'affaire à fond, & on ouit des témoins qui déposerent que le Sultan avoit assisté aux prieres de l'église; & le Sultan désirant justifier le Patriarche, & prouver qu'il étoit chétien, fit dire à l'Empereur qu'il étoit prêt à honorer les images & même à manger du jambon; mais on répondit, que quand le Sultan seroit chrétien, les Turcs de sa suite ne l'étoient pas. Ainsi les évêques le condamnerent & le déposerent; ils lui députerent deux évêques pour lui signifier cette sentence, & lui de se préparer à partir, c'étoit le soir assez tard. Arsene répondit qu'il étoit prêt d'aller où ils voudroient; il dit adieu à ses clercs, leur demanda pardon de la peine qu'il pouvoit leur avoir faite, & leur dit : Allez reconnoître le trésor de l'église, les reliques, les vases sacrés, les ornemens & les livres, afin qu'on ne m'accuse pas de l'avoir pillé. Adieu mes enfans, je remporte du palais patriarchal ce que j'y ai apporté, mon habit, mes tablettes & trois pieces d'argent que j'ai gagnées à transcrire un pseautier selon la régle monastique.

Ayant ainsi parlé, il attendit tranquillement l'ordre de l'Empereur, qui le fit enlever la nuit même, & le fit transporter dans l'isle de Proconese près de la côte de Natolie. On l'enferma dans un petit monastere; on lui donna des gardes qui ne le laissoient pas voir à ceux qui le souhaitoient. La déposition d'Arsene causa une espece de schisme dans la ville; plusieurs le reconnoissant toujours pour patriarche. L'Empereur craignant les suites de ce schisme, parla au peuple assemblé devant son palais, sans se laisser voir, sinon à travers des jalousies qui fermoient la fenêtre d'où il haranguoit; il lui représenta les raisons de la dépo-

sition d'Arsene & les inconvéniens d'un schisme, puis il laissa aux évêques la liberté d'élire un digne patriarche.

Germain patriarche de Constantinople. 1266. Bolland. t. I. Aug.

Ils choisirent Germain métropolitain d'Andrinople, homme franc dans ses manieres, & instruit non-seulement des maximes de la vertu, mais aussi au maniement des affaires, que l'Empereur connoissoit de longue main, & qu'il avoit placé sur le siege d'Andrinople. Son élection lui fut très-agréable, & il fut transféré sur le siege de Constantinople le jour de la Pentecôte 8 de juin 1266.

X. Mort du pape Urbain IV. Clement IV. lui succéde. *Raynald. an. 1264. n. 31. 70.*

Le pape Urbain IV. étant sorti d'Orviette à cause de la révolte de ceux de cette ville, se fit porter en litiere à Pérouse, où il mourut le 2 d'octobre 1264. après trois ans un mois & quelques jours de pontificat. Après sa mort le saint siege vaqua quatre mois, après lesquels les cardinaux élurent Gui Fulcodi cardinal évêque de Sabine, qui étoit absent, ayant été envoyé légat en Angleterre. Mais n'ayant pu entrer dans ce royaume, il fut obligé de s'arrêter à Boulogne, où ayant assemblé quelques évêques Anglois, il excommunia ceux qui faisoient la guerre au roi Henri III. & prononça l'interdit sur la ville de Londres & sur les cinq ports d'Angleterre qu'on lui tenoit fermés; après quoi il reprit le chemin d'Italie. Dans sa route il apprit la nouvelle de son élévation au pontificat. Il se déguisa en frere mendiant de peur de tomber entre les mains de Mainfroy. Il arriva heureusement à Pérouse, & fit ce qu'il put pour faire révoquer son élection. Ce ne fut que le 6 février 1265. qu'il accepta le pontificat. Il fut couronné le 22 du même mois premier dimanche de carême, & prit le nom de Clement IV. parce qu'il étoit le jour de la fête de S. Clement, & qu'il avoit reçu de Dieu plusieurs graces singulieres le même jour.

Clement, autrement Gui-le-Gros, étoit fils de Fulcodi ou Foulqueis, homme de grande vertu, qui mourut chartreux. Gui nâquit à S. Giles en Languedoc, & fut premiérement avocat & jurisconsulte fameux. S. Louis l'ayant connu, l'admit dans son conseil le plus secret. Après la mort de sa femme, dont il avoit plusieurs enfans, il entra dans l'état ecclésiastique, & fut archidiacre du Puy-en-Velay, puis évêque de la même église en 1257. & archevêque de Narbonne en 1259. Le pape Urbain en 1261. le fit cardinal évêque de Sabine. Mais il eut toutes les peines du monde à quitter son église; & le roi S. Louis vouloit le retenir en France encore un an : il fallut que le Pape fît de grandes instances pour déterminer Gui à se rendre en cour de Rome. Nous avons vu le peu de fruit que produisit sa légation en Angleterre, par l'opposition des évêques & des barons révoltés contre leur Roi.

On admire la modestie & l'humilité de Clement IV. dans les réponses qu'il fit aux princes qui le félicitoient de sa nouvelle dignité. Elles paroissent encore d'une maniere plus sensible dans ce qu'il écrit à Pierre le Gros son neveu : Plusieurs se réjouissent de notre promotion, lui dit-il, mais nous n'y trouvons que sujet de crainte & de larmes, parce que nous sentons seuls le poids immense de notre charge. Afin donc que vous sachiez comme vous devez vous conduire dans cette occasion, apprenez que vous n'en devez être que plus humble. Nous ne voulons point que ni vous, ni votre frere, ni aucun des nôtres viennent vers nous sans notre ordre exprès ; autrement frustrés de leurs espérances, ils s'en retourneront confus. Ne cherchez pas à marier votre sœur plus avantageusement à cause de nous ; nous ne le trouverions pas bon, & vous n'y gagneriez rien. Toute-fois si vous vous proposez de la marier à un simple chevalier, nous voulons bien lui donner trois cens tournois d'argent, (environ cent cinquante livres de notre monnoie). Si vous aspirez plus haut, n'attendez pas un denier de nous ; encore voulons-nous que ceci soit très-secret, & qu'il n'y ait que vous & votre mere qui le sachent.

Nous ne voulons pas qu'aucun de nos parens s'enfle à cause de notre élévation ; mais que Mabile & Cécile prennent les maris qu'elles prendroient si nous étions dans la simple cléricature : voyez Gilie, & dites-lui qu'elle ne change point de place, mais qu'elle demeure à Suse, & qu'elle garde toute la modestie & la gravité possible dans ses habits. Qu'elle ne se charge point de recommandations pour personnes. Elles seroient inutiles pour celui en faveur de qui on les feroit, & nuisibles à elle-même. Si on lui offre des présens pour ce sujet, qu'elle les refuse, si elle veut conserver nos bonnes graces. Saluez de ma part votre mere & vos freres : nous ne vous écrivons point avec la bulle, ni à ceux de notre famille ; mais avec le sceau du pécheur, dont les papes se servent dans leurs affaires secrettes. Donné à Pérouse le 7 mars 1265.

XI. Charles d'Anjou frere de S. Louis est nommé roi de Sicile. an. 1265. *Spicileg. t. IX. p. 207. seq.*

La plus importante affaire qu'eut le pape Clement IV. au commencement de son pontificat, fut celle du royaume de Sicile, dont Mainfroy s'étoit emparé. Dès le 26 février 1265. ce Pape fit expédier deux bulles : par la premiere il révoque & annulle la concession faite de ce royaume à Edmond second fils du Roi d'Angleterre ; par la seconde il donne la Sicile à Charles d'Anjou frere du roi S. Louis, à ces conditions : que tous les biens qui ont été ôtés aux églises ou aux ecclésiastiques, leur seront restitués en chaque lieu, à mesure que le nouveau Roi en prendra

possession. Les élections seront entiérement libres, sans qu'il soit nécessaire d'en obtenir le consentement du Roi, ni devant ni après. La liberté ecclésiastique sera conservée en son entier, & le roi Charles révoquera toutes les loix données par Frideric, Conrade & Mainfroy au contraire. Aucun clerc ne sera poursuivi devant un juge séculier, ni chargé de taille ou imposition. Le Roi n'aura ni régale, ni autre droit sur les églises vacantes. Les nobles & autres habitans du royaume jouiront de la même liberté & des mêmes privileges, dont ils jouissoient du tems de Guillaume II. roi de Sicile. Ces bulles furent souscrites par seize cardinaux. Nous avons raconté ailleurs l'arrivée de Charles d'Anjou en Italie & les succès de ses entreprises.

XII. Etat de la terre sainte. *an.* 1264. 1265. *Sanut. Rainald.*

Les menaces que Bondocdar sultan d'Egypte avoit faites contre les chrétiens de la terre sainte, ne furent pas sans effet. Il prit & ruina en 1264. la ville de Cézarée en Palestine; & l'année suivante il prit le château d'Arsouf, où périrent quatre-vingt-dix hospitaliers, & où environ mille chrétiens furent faits prisonniers & conduits au Caire. Bondocdar se disposoit à faire le siege d'Acre par mer & par terre, & avoit une armée navale toute prête pour cette entreprise. Le Pape en ayant reçu la nouvelle, consola les chrétiens de ce pays, leur promettant un puissant secours de la part de la France; en même tems il écrivit au roi S. Louis, à Alphonse comte de Poitiers son frere, & à Thibaut roi de Navarre, pour les exhorter à secourir la terre sainte pendant qu'il faisoit prêcher la croisade pour le même sujet. On la prêchoit aussi en Hongrie contre les Tartares, & en Angleterre contre les barons révoltés contre leur Roi, qu'ils battirent & qu'ils firent prisonnier avec Richard roi des Romains son frere en 1264. Mais l'année suivante Simon comte de Montfort, chef des rebelles, ayant été tué dans la bataille d'Eversham le 3 d'août 1265. le légat Ottobon de Fiesque excommunia les barons & les évêques qui s'étoient soulevés contre le Roi, & la plûpart se soumirent.

Matth. Paris. an. 1264. p. 872.

XIII. Synode de Cologne. *ann.* 1266. *t. XI. concil. p.* 835.

En Allemagne le clergé étoit exposé à plusieurs violences & vexations de la part des seigneurs laïcs, qui n'étoient point retenus par l'autorité souveraine; car il n'y avoit point d'empereur reconnu & paisible depuis environ quinze ans. On voit quel étoit l'état de cette église, par un synode tenu à Cologne en 1266. par Engilbert archevêque de cette église. On y dénonce excommunié celui qui sera convaincu d'avoir frappé un clerc, & si c'est le Seigneur du lieu qui a commis cette violence, ce lieu sera mis en interdit. Si ceux qui sont excommuniés demeurent six mois dans cet état, leurs terres, s'ils en ont, seront soumises à l'interdit. Si les coupables demeurent six mois dans l'excommunication,

les seigneurs les contraindront à se faire absoudre par la saisie de leurs biens ; ou si les seigneurs négligent de le faire, ils seront eux-mêmes excommuniés, & un an après l'interdit jetté sur leurs terres.

On décerne les mêmes peines à proportion contre ceux qui brûlent ou ruinent les églises, les monasteres & leurs dépendances, qui en usurpent les biens, qui refusent de payer la dîme, qui traduisent les ecclésiastiques devant les juges séculiers, qui empêchent l'exercice de la justice ecclésiastique & la célébration des synodes diocésains. Ceux qui croupiront pendant un an dans l'excommunication, seront regardés comme hérétiques, & s'ils ne se soumettent pas au synode, on implorera contr'eux le bras séculier. Ceux qui prennent des clercs & les retiennent en prison, seront punis par les censures & par l'excommunication, & dans la personne de leurs enfans, de leurs freres, de leurs neveux, de leurs sœurs, de leurs niéces, par l'exclusion des ordres & de l'entrée en religion, & par la privation des fiefs qu'ils tiendront de l'église.

Les clercs mêmes usoient quelquefois de violences envers d'autres clercs ; le concile les déclare excommuniés, & s'ils persistent dans l'excommunication pendant un an, ils seront privés de tous leurs bénéfices. Il est ordonné aux chapelains des seigneurs excommuniés, de se retirer d'auprès d'eux dans le mois, s'ils ne peuvent le persuader de satisfaire à l'église. Défense d'imposer des péages ou tributs sur les biens des ecclésiastiques pour droits d'entrée ou de sortie ; défense de troubler les prélats dans l'exercice de leur jurisdiction. Il y a dans ce concile divers autres réglemens de cette nature, qui font voir les désordres qui régnoient alors dans le pays, & le peu de respect qu'on avoit pour le clergé. Mais les censures & les excommunications seules n'étoient guère propres à remédier à ces maux, ni à inspirer de la crainte aux laïcs endurcis & accoutumés aux violences & aux brigandages.

XIV. Jacques premier roi d'Arragon veut répudier la reine son epouse. an. 1266. 1267. *Rainald.*

Jacques I. roi d'Arragon avoit épousé en premieres nôces Eléonore de Castille, dont il eut un fils nommé Alphonse, qui fut reconnu par les Arragonnois héritier présomptif de la couronne, & néanmoins après avoir demeuré dix ans avec cette Princesse, il la répudia, pour épouser, avec dispense du Pape, Yolande ou Violente fille d'André roi de Hongrie, dont il eut plusieurs enfans, entr'autres Pierre III. son successeur dans le royaume d'Arragon. Enfin il épousa une demoiselle nommée Thérese de Bedaure, dont il eut deux fils, Jacques & Pierre. Vers l'an 1266. il demanda au pape Clement IV. la dissolution de son mariage avec la reine Thérese, pour épouser Berengere qu'il entretenoit

depuis longtems. Sur quoi le Pape lui répondit : Comment le Vicaire de Dieu féparera-t-il ceux que Dieu a conjoints ? Qu'il nous préferve de violer fes loix pour plaire aux hommes. Il ajoute : Quand vous ne feriez pas marié, nous ne vous permettrions pas d'époufer Berengere, cette concubine, que vous avouez être bâtarde. Si vous ne pouvez habiter avec la Reine, fans mettre votre perfonne en péril, (c'eft qu'il prétendoit qu'elle étoit infectée de la lépre) fouffrez cet accident que Dieu vous envoie, fans vous en prendre à celle qui en fouffre la premiere. Malgré ces bons avis du Pape, Jacques continua dans fon défordre avec Berengere, la menant même à fa fuite dans fes expéditions militaires ; ce qui obligea le Pape à le menacer des cenfures, par fes lettres de l'an 1267. mais Jacques ne s'en mis pas beaucoup en peine. Il fit fon teftament en 1272. où il rappelle tous fes enfans, tant légitimes que naturels.

Il ne quitta pas même fon mauvais commerce avec une femme qu'il avoit enlevée à fon mari. Le pape Grégoire X. lui en fit de grands reproches dans une lettre du 25 juillet 1275. Ne devez-vous pas, lui dit-il, au moins à votre âge, quitter cette paffion avant qu'elle vous quitte ? Eft-ce ainfi que vous vous préparez au voyage de la terre fainte, auquel vous vous êtes engagé fi folemnellement ? Ne favez-vous pas que pour rendre un fervice agréable à Dieu, il faut commencer par fe purifier de fes crimes ? A quels périls vous expofez-vous, en donnant un fi pernicieux exemple à vos fujets ?

Le Roi d'Arragon reçu mal cette réprimande, & fit au Pape une réponfe, où, fans nier le fait, il s'efforçoit d'en exténuer les circonftances, difant qu'il n'avoit pas enlevé cette femme de force, mais qu'elle s'étoit attachée à lui volontairement, que celui qu'elle avoit quitté, n'étoit pas fon mari légitime, & qu'elle ne pouvoit retourner avec lui fans mettre fa vie en péril.

Le Pape répliqua en réfutant fes mauvaifes raifons, & conclut en priant le Roi de quitter abfolument cette femme, & dans les huit jours après la réception de fa lettre, de la faire conduire en lieu fûr jufqu'à ce qu'elle put être remife à fon mari. Le tout fous peine d'excommunication contre la perfonne du Roi, & d'interdit fur les lieux où ce Prince, ou fa concubine fe trouveroit. Le Roi d'Arragon mourut l'année fuivante 1276. le 27 de juillet, agé de foixante-dix ans.

XV. Confpiration contre l'empereur Paléologue découver-

Cependant l'empereur Michel Paléologue ayant découvert une confpiration contre fa vie, à laquelle on difoit qu'Arfene patriarche dépofé avoit part, affembla les évêques en concile, & leur demanda juftice avec beaucoup de chaleur. Le concile députa vers

Arsene quatre commissaires, deux évêques & deux clercs, dont George Pachymere historien du tems étoit un. Ils partirent de Constantinople le 25 juillet 1266. étant arrivés à Proconese, ils déclarerent leur commission à Arsene. Dès les premiers mots il fut outré de douleur & de colere, & dit : Quel mal ai-je fait à l'Empereur ? je l'ai trouvé simple particulier, & je l'ai élevé à l'empire. Il m'a trouvé Patriarche, & m'a déshonoré pour de mauvaises raisons : aujourd'hui je me trouve exilé dans ce désert, réduit à attendre ma subsistance journaliere de la charité des fideles. Mais quand on ouvrit le papier qui contenoit les plaintes qu'on faisoit contre lui, & qu'il savoit déja d'ailleurs, il fit tous ses efforts pour empêcher qu'on ne les lut, & comme on en commençoit la lecture, il s'enfuit avec précipitation pour ne la pas entendre. Les commissaires l'ayant retenu, il se boucha les oreilles avec son bonnet, & s'écria, en prenant le ciel & la terre à temoins du traitement qu'on lui faisoit. Comme il vouloit encore se sauver, on le retint en le menaçant de la punition divine. Il fit plusieurs reproches à l'Empereur de sa dureté & de son ingratitude, & les accompagna d'imprécations contre ce Prince & contre le patriarche Germain.

te. an. 1266.
Pachym. l. iv. c. 15. 16.

Les commissaires retournerent à Constantinople le 16 d'août. Ils raconterent à Germain ce qui s'étoit passé, & le prierent instamment de tourner la chose de maniere que l'Empereur n'en fut point offensé. Il le fit, & l'Empereur reçu la justification d'Arsene. Il lui assigna même une pension annuelle de trois cens sols, assurant qu'il l'avoit ordonné dès auparavant, mais qu'Arsene ne l'avoit pas voulu recevoir : & de peur qu'il ne la refusât, à cause de l'excommunication de l'Empereur, il la lui envoya sous le nom de l'Impératrice.

Paléologue ne faisoit tout cela que pour obtenir des évêques l'absolution de l'excommunication ; mais il ne vouloit pas la recevoir du patriarche Germain, parce que le peuple le regardoit comme intrus, à cause de sa translation d'Andrinople à Constantinople contre les canons. L'Empereur entreprit donc de lui faire entendre qu'il falloit qu'il renonçât au patriarchat, pour faire cesser les bruits que sa translation avoit excités. Il lui fit parler par un abbé nommé Joseph, qui étoit abbé du monastere de Galesion, & qui s'étoit séparé de Germain à cause de sa translation, lui faisant entendre que cela avoit causé un grand schisme dans Constantinople, & lui nomment plusieurs personnes de marque qui s'étoient séparés de lui, ajoutant que l'Empereur lui-meme ne manqueroit pas de l'abandonner, dès qu'il seroit informé de la grandeur du schisme. Germain ne tint compte de ce conseil, mé-

prisant les discours qu'on tenoit de lui, & se tenant fort de la bienveillance de l'Empereur, qui affectoit de lui en donner de nouvelles marques jusques-là, que la veille des Rameaux il lui envoya quantité de monnoie d'argent & de cuivre pour jetter au peuple pendant la procession, suivant la coutume. Mais toutes ces démonstrations n'étoient que des artifices pour tromper Germain.

XVI. Germain quitte le siege de Constantinople. *Pachym. l. iv. c. 20. 21.*

L'Empereur engagea ensuite Chalazas métropolitain de Sardes à écrire à Germain, pour lui persuader d'abdiquer le patriarchat. Alors Germain commença à se défier de l'Empereur ; pour le sonder il lui envoya la lettre de Chalazas. L'Empereur lui fit réponse : Je suis trop accablé des affaires de l'empire, pour me mêler encore de celles de l'église ; Chalazas est entre vos mains, jugez-le avec les évêques ; je ne veux point m'en mêler. Germain ne douta plus après cela de la mauvaise volonté de l'Empereur, & résolut de quitter la dignité patriarchale. Après donc avoir officié solemnellement le jour de l'Exaltation de la Ste. Croix 14 de septembre 1266. il se retira le soir même au logement qu'il avoit à Constantinople près de l'arsenal.

Dès le lendemain matin l'Empereur, le sénat & les évêques vinrent le trouver. L'Empereur d'un air triste le pria de revenir, & le menaça de l'y contraindre. Germain bien persuadé que tout cela n'étoit qu'un jeu, dissimula de son côté, disant qu'il étoit cassé de vieillesse & d'infirmités, & qu'il étoit prêt de donner sa renonciation par écrit. Il la donna en effet, & l'Empereur l'ayant reçue, cessa de le presser : mais il continua de le combler d'honneurs, lui demanda son avis sur le choix d'un successeur, & lui donna le titre de son pere. Germain répondit modestement que Dieu pourvoiroit d'un digne successeur à son Eglise, & auroit soin de sa subsistance ; que d'ailleurs son église d'Andrinople, où son neveu étoit évêque, ne le laisseroit pas dans le besoin.

Germain vivoit d'une maniere très-simple, ce qui lui attiroit de grands éloges des uns & le mépris des autres. Son désintéressement étoit tel qu'il ne portoit pas même de bourse, & n'avoit point de lieu fermé pour mettre son argent ; il le plaçoit sur la natte qui lui servoit de lit, pour qu'il l'eût plus à la main pour le distribuer. Il se faisoit un plaisir de récompenser le mérite, & d'honorer les hommes distingués par leur vertu ou par leur doctrine, en leur donnant des dignités ou des présens. Mais quoi qu'il pût faire, il faisoit beaucoup de mécontens, qui se croyoient négligés dans la distribution des graces, sans compter ceux qui le regardoient comme intrus & usurpateur du siege de Constantinople, & comme ayant quitté la fille pour la mere, c'est-à-dire, l'église d'Andrinople pour celle de Constantinople.

Constantinople. Il procura à Manuel Holobole, jeune homme fort habile, mais qui avoit encouru la disgrace de l'Empereur, une école de rhéteur & des gages convenables, pour enseigner gratuitement. L'Empereur entroit volontiers dans les vûes du Patriarche, désirant rétablir la capitale de son empire dans son ancienne splendeur, y établissant des écoles de grammaire, y allant lui-même quelquefois pour exciter les maîtres & les écoliers, & reconnoître le progrès des études. Il établit de plus un clergé avec des revenus considérables dans les églises des Apôtres & des Blaquernes.

XVII. Absolution de l'empereur Paléologue. *Pachym. l. iv. c. 15.* *Joseph patriarche de Constantinople.*

Quand Germain se fut retiré, l'Empereur délibéra avec les évêques sur le choix d'un nouveau patriarche, comme s'il n'eût pas encore pris son parti. Ceux qui connoissoient son intention, lui proposerent Joseph abbé de Galesion, homme vénérable par ses cheveux blancs, vertueux, & qui avoit exercé longtems la vie monastique. Il étoit naturellement simple & facile. Il ignoroit les sciences prophanes, mais il ne manquoit pas de politesse, ayant été autrefois marié, & ayant servi de lecteur dans le clergé de la princesse Irene sœur du jeune empereur Jean Lascaris. Nonobstant l'austérité de la vie monastique, il avoit conservé de la gaieté dans la conversation; étoit libéral & donnoit volontiers à manger. Comme il étoit du goût de l'Empereur, il fut élû le 28 de décembre 1266. & sacré le 1 janvier suivant, par Grégoire métropolitain de Mitylene, au préjudice de l'Archevêque d'Héraclée, à qui cette fonction étoit réservée, selon l'ancien privilege de son église.

L'empereur Michel, résolu de se faire absoudre de l'excommunication à quelque prix que ce fût, donna au nouveau Patriarche le mois entier pour en délibérer avec les évêques; accordant de son côté au Patriarche tout ce qu'il lui demandoit, jusqu'à écrire par-tout l'empire qu'on exécutât les ordres du Patriarche. Il ouvrit aussi les prisons, donna grace à plusieurs criminels, rappella les exilés, & rendit ses bonnes graces à ceux qu'il avoit pris en aversion, le tout par l'intercession du Patriarche.

Le 2 de février 1267. fête de la Purification, ayant achevé l'office de la nuit avec la solemnité ordinaire, le Patriarche célébra la liturgie, après laquelle l'empereur Michel, accompagné de ses gardes, du sénat & des magistrats, se présenta aux portes du sanctuaire, au-dedans duquel étoient les évêques; là ayant ôté son bonnet impérial, il se prosterna tête nue aux pieds du Patriarche, confessa son crime, c'est-à-dire, d'avoir fait aveugler le jeune empereur Jean Lascaris. Alors le patriarche Joseph lut la formule d'absolution, où ce crime étoit exprimé; après le Patriarche, les autres évêques la lurent de même, donnant chacun leur absolution à l'Empereur. Les assistans fondoient en larmes, particuliérement

le sénat. Après cela l'Empereur reçut la sainte communion, fit son action de graces, salua l'assemblée & retourna au palais.

XVIII. Affaires de la Palestine. *Sanut. p. 222. Sifrid. an. 1266.*

En Palestine Bondocdar se présenta le 1 de juin 1266. devant Acre, & y demeura huit jours sans rien faire; puis il attaqua le château de Saphat, qu'il prit à composition le 24 du même mois. Le soir du même jour il fit proposer aux habitans d'embrasser le mahométisme sous peine de mort: mais deux freres mineurs les animerent à demeurer fermes dans la foi chrétienne. Le lendemain ils furent égorgés au nombre de plus de six cens contre la foi du traité. Il n'y en eut que huit qui apostasierent. Les deux freres mineurs & le prieur des templiers furent écorchés vifs, puis fustigés & enfin décollés au même lieu que les autres.

XIX. Seconde croisade de S. Louis. *an 1267. Du Chesne p. 383. 461. Joinville. p. 125.*

Le Pape ayant appris ces tristes nouvelles, écrivit aux chrétiens du pays pour les consoler, leur promettant un prompt secours, & faisant prêcher la croisade en plusieurs endroits. Il n'y eut toute-fois que S. Louis qui se croisa. Il avoit résolu depuis quelques années d'aller de nouveau au secours de la terre sainte; mais il tenoit son dessein secret, & consulta secrétement le pape Clement IV. par une personne affidée sur l'exécution de son entreprise. Mais le Pape ne l'approuva qu'après en avoir longtems délibéré. Alors S. Louis convoqua un parlement à Paris pour la mi-carême de l'an 1267. & y appella tous les prélats & les seigneurs du royaume, sans leur en dire le sujet. Le lendemain fête de l'Annonciation, le parlement étant assemblé, le Légat présent, le Roi fit une exhortation à la croisade avec beaucoup de force & de grace. Le Légat prêcha ensuite sur le même sujet, & après son sermon le Roi prit la croix avec grande dévotion, puis ses trois fils, Philippe, Jean-Tristan & Pierre. Le quatrieme nommé Robert, n'avoit guère que dix ans. Plusieurs seigneurs se croiserent aussi le même jour, tant ceux à qui le Roi en avoit déja parlé en secret, que d'autres à qui Dieu toucha le cœur en cette occasion. Mais il y eut un plus grand nombre de seigneurs & de prélats, qui se croiserent dans la suite.

Entre les prélats qui prirent la croix avec S. Louis, on remarque Eude Rigaud archevêque de Rouen, qui avant son départ tint un concile provincial à Pont-Audemer le 30 d'août 1267. où il fut ordonné aux clercs, même mariés, de s'abstenir de tout négoce & de porter la tonsure & l'habit clérical, sous peine d'être privés des privileges de la cléricature. Défense aux clercs & aux croisés d'abuser des lettres du Pape ou des légats accordées en leur faveur. Eude Rigaud gouverna l'église de Rouen depuis l'an 1247. jusqu'en 1275. qu'il mourut le second jour de juillet. Il fit le voyage de Tunis avec S. Louis; sa vie étoit si exemplaire qu'on le surnomma *la regle de vivre.*

Plusieurs blâmerent ceux qui avoient conseillé au roi S. Louis de se croiser, attendu la foiblesse de son corps, qui étoit telle qu'il ne pouvoit porter d'armures, ni être longtems à cheval : mais le pape Clement IV. s'en félicita, & donna commission à Simon de Brie cardinal de Ste. Cécile, de lever la décime qu'il avoit accordée au Roi pour trois ans en faveur de cette expédition, sur tous les revenus ecclésiastiques de France, excepté les hospitaliers, les templiers, les chevaliers teutoniques & les ecclésiastiques croisés pour le premier passage.

XX. Décime en France. Rainald. an. 1267. n. 49. 51.

Le clergé de France s'opposa fortement à cette décime, & écrivit au Pape, se plaignant que par ces exactions on réduisoit en servitude l'Eglise Gallicane. Ils attribuoient la perte de Jérusalem & le schisme des Grecs à la malédiction attachée à la levée des décimes. Les députés ajouterent de vive voix, que le clergé de France aimoit mieux souffrir l'excommunication que d'obéir à cet ordre du Pape, bien persuadé que les exactions ne cesseroient, que quand on ne voudroit plus s'y soumettre.

Le Pape répondit par sa lettre du 24 septembre 1267. qu'on ne peut sans témérité attribuer aux décimes le mauvais état des affaires de la Palestine, ni le schisme des Grecs, & qu'on ne doit point traiter de servitude & d'exaction les décimes ordonnées pour un tems, & pour le service de Jesus-Christ. Que ceux qui s'attirent les censures par leur désobéissance, ne doivent les imputer qu'à leur opiniâtreté ; qu'ils devroient être chargés de confusion de retarder par leur résistance le secours de la terre sainte, dans l'extrémité où elle étoit réduite, pendant que leur Roi & tant de seigneurs François s'y disposent avec tant de générosité. Le Pape conclut en leur ordonnant de payer la décime sans délai.

Rainald. n. 55.

S. Louis pour se disposer à son voyage, alla en pélerinage à Vezelai, où l'on croyoit depuis plusieurs siecles que reposoit le corps de Ste. Marie Madeleine. Il assista à la translation qui se fit de ses reliques dans une chasse d'argent le 20 d'avril 1267. Voici quels étoient depuis plusieurs années ses exercices de piété. Il entendoit tous les jours l'office canonial avec le chant, même les heures de la Vierge. En voyage il se contentoit de réciter l'office à cheval avec son chapelain. Il disoit aussi tous les jours l'office des morts à neuf leçons, & ne manquoit guère chaque jour d'entendre deux messes, souvent même il en entendoit trois ou quatre. Ayant appris que quelques seigneurs murmuroient de ce qu'il entendoit tant de messes & de sermons, il répondit : Si je passois deux fois autant de tems à jouer aux dés ou à la chasse, personne n'en parleroit.

XXI. Exercices de piété de S. Louis. Du Chesne. t. V. p. 456. 457.

Pendant quelque tems il observa de se lever à minuit, pour

aſſiſter aux matines qui ſe chantoient dans ſa chapelle, après quoi il prioit auprès de ſon lit avec beaucoup de recueillement. Enſuite il fut obligé, pour ne pas ruiner entiérement ſa ſanté, & ne pas affoiblir même ſa tête, de ſuivre le conſeil & les prieres des perſonnes ſages, & de remettre les matines & ſes autres prieres au matin. Tous les jours après ſon ſouper il faiſoit chanter complies dans ſa chapelle, & à la fin l'antienne particuliere de la Vierge; puis il rentroit dans ſa chambre, où un prêtre venoit faire l'aſperſion de l'eau benite, particuliérement ſur le lit. Toute l'année il jeûnoit le vendredi, & ne mangeoit point de viande le mercredi. Il s'en abſtenoit même pendant quelque tems le lundi : mais la foibleſſe de ſon corps l'obligea de quitter cette pratique. Les vendredis de carême & de l'avent il ne mangeoit ni fruit ni poiſſon, & jeûnoit au pain & à l'eau le vendredi-ſaint & les veilles des quatre principales fêtes de la Vierge.

Il ſe confeſſoit tous les vendredis dans un lieu très-ſecret, étant aſſis auprès de ſon confeſſeur à la maniere de ce tems-là. Après ſa confeſſion il recevoit toujours la diſcipline de la main de ſon confeſſeur, avec cinq chaînettes de fer attachées au fond d'une petite boîte d'yvoire, qu'il portoit dans une bourſe à ſa ceinture. Il donnoit quelquefois de ſemblables boîtes à ſes enfans & à ſes amis particuliers. Il portoit le cilice les vendredis en carême, en avent & aux veilles des fêtes de la Vierge. Le jour du vendredi-ſaint, outre ces pratiques, il aſſiſtoit à matines qu'on commençoit à minuit; de retour en ſa chambre il y récitoit tout le pſeautier, ou ſeul ou avec un chapelain. Vers le lever du ſoleil il ſortoit nuds pieds & humblement vêtu, & alloit ainſi par les rues viſiter les égliſes des lieux où il ſe trouvoit, ſuivi d'un aumônier qui donnoit largement à tous les pauvres. Etant de retour fort fatigué, il entendoit le ſermon de la paſſion, puis il aſſiſtoit à l'office ſolemnel & adoroit la croix tête & pieds nuds, venant de loin à genoux, ſuivi de ſes enfans avec des marques de dévotion & d'humilité, qui tiroient les larmes des yeux des aſſiſtans. Le jeudi-ſaint il lavoit les pieds aux pauvres; & tous les ſamedis de l'année il les lavoit à trois pauvres vieillards à qui il donnoit de l'argent, & leur ſervoit enſuite lui-même à manger. Tous les jours, quelque part qu'il fût, plus de ſix vingt pauvres étoient nourris chez lui; ſouvent il les ſervoit lui-même, & à quelques vigiles ſolemnelles, il en ſervoit ainſi deux cens avant que de manger.

Tous les jours à ſon dîner & à ſon ſouper il faiſoit manger près de lui trois pauvres vieillards, & leur envoyoit des mets de ſa table. Chaque année à l'entrée de l'hyver il envoyoit aux cordeliers & aux dominiquains de Paris une certaine ſomme, & diſoit : Ah! que

cette aumône eſt bien employée à tant de freres, qui viennent de tout leur cœur à ces couvents pour y étudier les ſaintes lettres, & qui répandent enſuite ce qu'ils ont appris par-tout le monde pour la gloire de Dieu & le ſalut des ames! Comme quelques-uns murmuroient de la profuſion de ſes aumônes, il leur diſoit: Puiſqu'il faut faire quelquefois des dépenſes ſuperflues & exceſſives, j'aime mieux les faire pour Dieu que pour le monde & la vanité. Il ne laiſſoit pas d'être libéral & magnifique, ſoit dans l'état ordinaire de ſa maiſon, ſoit dans les occaſions extraordinaires des cours royales ou des grandes aſſemblées de la nobleſſe, dans leſquelles il brilloit plus qu'aucun de ſes prédéceſſeurs. Telle étoit la vie privée de ce S. Roi, & tels étoient les exercices de dévotion par leſquels il ſe diſpoſoit à la croiſade. Il ne partit pour Tunis qu'au commencement de l'an 1270.

XXII. Etat de l'égliſe de Milan. *ann.* 1267. *Ughel. t. IV. p.* 282. *Sigon. rer. Italic. l. x. p.* 103.

Dès l'an 1261. le pape Urbain IV. avoit caſſé l'élection des deux prétendans à l'archevêché de Milan, ſavoir, Raimond de la Torre & François Settala, & avoit nommé en leur place Otton Viſconti prévôt du chapitre de Deſio, né d'une famille qui n'avoit pas moins de crédit à Milan que celle de la Torre. François Settala céda volontairement; Martin de la Torre frere de Raimond, fit ſaiſir les revenus non-ſeulement de l'archevêché, mais auſſi de tous ceux qui favoriſoient Otton Viſconti: ce qui fut cauſe que le Pape mit en interdit la ville de Milan. En 1263. Otton Viſconti s'avança vers Milan; mais ceux de la ville lui en ayant refuſé l'entrée, il demeura pendant quatorze ans ſans pouvoir entrer dans ſa ville épiſcopale.

Napo de la Torre, qui avoit en 1267. la principale autorité dans Milan, ne pouvant plus ſouffrir cet interdit, envoya des députés à Rome pour prier le Pape de lever cette cenſure. Mais Clement IV. non-ſeulement ne leur donna pas audience, il leur défendit même d'entrer dans la ville. Ce qui les obligea d'aller trouver Charles roi de Sicile, qui les renvoya à Rome accompagnés de ſes ambaſſadeurs. Le Pape leur accorda audience publique aux uns & aux autres, en préſence de l'archevêque Otton Viſconti. L'Ambaſſadeur de Charles parla le premier, & pria le Pape & les cardinaux d'écouter favorablement les Milanois, en conſidération des ſervices qu'ils lui avoient rendus à ſon entrée en Italie, pour le ſervice de l'égliſe.

Les députés de Milan parlerent enſuite, & après avoir expoſé ce qui s'étoit paſſé avant l'élection d'Otton Viſconti, ils demanderent inſtamment au Pape un autre archevêque, diſant qu'Otton étoit ſuſpect d'héréſie & banni de ſa patrie pour ſes crimes. Otton Viſconti parla à ſon tour, releva les avantages & le mérite de la

nobleſſe de Milan, & l'ingratitude du peuple de cette ville, qui l'avoit perſécuté juſqu'à le bannir de ſa patrie; il continua à expoſer leur déſobéiſſance envers le Pape, & l'indignité avec laquelle ils l'avoient repouſſé lui-même à main armée.

Le Pape fut ſi touché de ſon diſcours, qu'il commanda aux députés de Milan de ſortir ſur le champ du conſiſtoire; & l'affaire ayant été miſe en délibération, il fut réſolu que la ville de Milan demeureroit interdite juſqu'à ce qu'elle ſe ſoumît au Pape. Les députés étant rentrés, & craignant l'indignation du Pape & des cardinaux, promirent de ſe ſoumettre à tout ce qui avoit été réſolu. Mais l'archevêque Otton ne voulut pas ſe fier à leur parole, & fit commettre un cardinal pour le rétablir dans ſon ſiege. Le pape Clement IV. étant mort l'année ſuivante 1268. Grégoire X. qui lui ſuccéda, confirma l'interdit contre Milan. Otton Viſconti ne rentra dans ſon ſiege qu'au mois de janvier 1277. Voici comme la choſe ſe paſſa.

Il gagna la commune de Come, & raſſembla en corps d'armée tous les bannis de Milan, de Pavie & de Novare. Il ſe mit à leur tête, entra dans le Milanois & vint près du bourg de Deſio, près duquel les Turriens ou partiſans de la maiſon de la Torre étoient campés. La nuit du 20 janvier 1277. Otton entra dans Deſio où il avoit été chanoine, attira à ſon parti les principaux du Bourg; & au point du jour fit avancer ſon armée contre les Turriens, qui furent ſurpris, ayant à peine eu le loiſir de ſe reconnoître. Ils furent taillés en piéces ou faits priſonniers. La nouvelle en étant venue à Milan, toute la ville ſe déclara pour l'Archevêque & lui envoya des députés. Il y entra victorieux le jour de S. Vincent 22 janvier, & y fut reçu avec grande ſolemnité. Il gouverna cette égliſe dix-huit ans, & y jetta les fondemens de la domination temporelle de ſa famille.

XXIII. Schiſme des Grecs à l'occaſion d'Arſene. *an.* 1267. *Pachym. l. iv. c.* 28. 29. *l. v. c.* 2.

En Orient les dépoſitions faites coup ſur coup des patriarches Arſene & Germain, & l'intruſion de Joſeph abbé de Galeſion, jointes à l'abſolution donnée contre les regles à l'empereur Michel, cauſerent un grand ſchiſme dans l'égliſe de Conſtantinople. Chaque famille étoit diviſée entre elle-même, le pere étoit ſéparé du fils, la mere de la fille; les uns étoient pour le patriarche Arſene, les autres pour Germain, & les autres pour Joſeph. Chacun de ces partis condamnoit le parti oppoſé & ne communiquoit point avec lui. Pluſieurs moines renommés pour leur vertu, même du monaſtere de Galeſion, quittoient leur retraite & vivoient en particulier, ne voulant en aucune maniere communiquer avec le patriarche Joſeph, qu'ils accuſoient d'avoir ſupplanté Germain, & d'avoir encouru l'excommunication prononcée par Arſene contre quicon-

que recevroit l'Empereur à confeſſe, d'où ils concluoient qu'étant intrus & excommunié, il n'avoit eu aucun droit d'abſoudre l'Empereur.

Le patriarche Joſeph employa d'abord la douceur pour les ramener : mais n'ayant pu réuſſir, il ſe ſervit de l'autorité du Prince, qui ordonna à George Acropolite grand logothete de les réprimer. Il envoyoit par les maiſons prendre les moines ſéditieux, & les faiſoit ſuſpendre, fouetter & déchirer de coups. Il faiſoit traîner honteuſement par la place publique ceux qui s'attiroient plus de reſpect par leur vertu, & après les avoir maltraités ſous divers prétextes, il les envoyoit en exil. Cette conduite indiſpoſa extrémement les eſprits contre Joſeph. L'Empereur même reprit ſes ſentimens de bonté pour le patriarche Germain ; il le conſultoit, le nommoit ſon pere, lui donnoit pluſieurs audiences quelquefois par ſemaines, & l'employoit en des affaires importantes.

Le parti du patriarche Arſene ſe fortifioit auſſi tous les jours. Ceux même qui ne l'avoient jamais vû le plaignoient ; & le bruit qui s'étoit répandu que Joſeph avoit encouru l'excommunication en donnant l'abſolution à l'Empereur, troubloit pluſieurs conſciences. Enfin Joſeph ne pouvant ramener les eſprits, ni par la ſévérité, ni par la douceur, ni par les préſens, prit le parti de mépriſer ce qu'on diſoit de lui à Conſtantinople, & de paſſer, avec l'agrément de l'Empereur, en Natolie, pour eſſayer de gagner quelques grands perſonnages de ce pays-là, dont le plus conſidérable étoit Nicéphore Blemmide. Il leur fit entendre qu'il étoit lui-même attaché à Arſene, qu'il le reconnoiſſoit pour patriarche, & qu'il ne s'étoit rendu à la volonté de l'Empereur, que parce qu'il étoit néceſſaire que quelqu'un prît ſa place & que l'égliſe fut gouvernée ; qu'attendu la bonne volonté de l'Empereur pour lui, il avoit cru que nul autre ne pourroit plus utilement remplir cette place. A ces diſcours il joignoit des libéralités qui lui gagnerent quelques-uns de ces ſolitaires.

Mais Blemmide ne ſe laiſſa pas éblouir par ſes diſcours, ni encore moins par ſes préſens. C'étoit un homme entiérement dégagé du monde, dont il regardoit ſans paſſion tous les événemens. Perſuadé d'ailleurs qu'on avoit fait tort à Arſene, & que Joſeph étoit un uſurpateur ; il regardoit tout ce qui s'étoit paſſé juſqu'alors comme une ſuite de la viciſſitude des choſes humaines, & un effet de la paſſion de ceux qui s'étoient mêlé de cette affaire : il recevoit Joſeph ſans ſortir de ſa cellule, ſans même ſe lever quand il entroit. Ces démarches n'empêcherent pas que le ſchiſme des Arſenites ne ſubſiſtât encore longtems, & la haine qu'on portoit au patriarche Joſeph ne l'empêchat pas de jouir pendant

plusieurs années de sa dignité, il ne mourut qu'en 1283. Nous verrons dans la suite qu'il fut un de ceux qui s'opposerent le plus à la réunion des Grecs avec les Latins.

XXIV. Projet de réunion des Grecs avec les Latins. *an. 1267. Raినald. n. 72. Vading. an. 1267. n. 1.*

Cette réunion avoit été tentée dès l'an 1263. par le pape Urbain IV. qui députa à Michel Paléologue quelques freres mineurs, qui convinrent avec ce Prince de certains articles pour l'union des deux églises. Paléologue les envoya au pape Clement IV. avec une profession de foi, dont il ne fut pas content, y trouvant des erreurs & des omissions. Clement lui fit tenir en 1267. la profession de foi de l'Eglise Latine; elle commence par les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation. On y marque l'unité du baptême, le purgatoire, & que les ames qui meurent, purifiées du péché, sont aussi-tôt reçues dans le ciel, & qu'au contraire celles qui meurent dans le péché mortel, ou infectées du péché originel, descendent aussi-tôt en enfer. On rapporte ensuite les sept sacremens, & on exprime le dogme de la transubstantiation dans l'eucharistie, & la liberté de contracter des secondes & troisiemes nôces & même au delà. On ajoute la primauté du Pape avec la plénitude de puissance, & la liberté d'appeller au saint siege de toutes parts dans les causes ecclésiastiques. Le Pape dit qu'il n'entend pas soumettre cette foi à un nouvel examen, mais qu'il enverra des nonces avec lesquels l'Empereur pourra s'expliquer, & députer vers lui quelques-uns des plus savans d'entre les Grecs, promettant de convoquer un concile, si on le juge nécessaire, pour affermir l'union.

Paléologue agissoit en tout ceci bien plus par politique & par la crainte qu'il avoit des Latins, que par un desir sincere de la réunion. Il écrivit au Pape, & lui exposa le péril de la terre sainte & les pertes du Roi d'Arménie; mais il ne dissimule pas la crainte où il est, que les Latins marchant contre les infidéles n'attaquent ses états. Le Pape lui répondit qu'il lui étoit aisé de se délivrer de cette crainte; qu'il n'avoit qu'à se réunir à l'Eglise Romaine, & à y ramener les prélats de l'Eglise Grecque, sur lesquels on savoit qu'il ne prenoit que trop d'ascendant.

Du Cange hist. de Constantinople. L. v. n. 49.

La crainte de Paléologue n'étoit pas sans fondement, puisque dans ce même tems Baudouin, qui se disoit toujours empereur de Constantinople, vint à Viterbe, où étoit le Pape, & en sa présence fit un traité avec Charles roi de Sicile, qui lui promettoit de lui fournir à ses frais dans six ans deux mille chevaliers, pour lui aider à recouvrer l'empire de Constantinople, & de les entretenir pendant un an. En considération de ce traité, Baudouin lui cédoit la seigneurie directe de la principauté d'Achaïe & de la Morée, qui appartenoit alors à Guillaume de Ville-Hardouin; ensorte

ensorte qu'elle ne releveroit à l'avenir que du royaume de Sicile. Il lui céda de plus les terres, que Michel despote d'Epire avoit données à Hélene sa fille en faveur de son mariage avec Mainfroy, & le tiers de ce que les deux mille chevaliers pourroient conquérir. Il fut encore convenu que Philippe fils & héritier présomptif de Baudouin, épouseroit Béatrix fille de Charles; & que s'ils mourroient sans enfans, les droits sur l'empire de Constantinople passeroient à Charles & aux rois de Sicile ses successeurs. Le traité est du 27 mai 1267.

XXV. Concile de Vienne en Autriche. t. XI. concil. p. 855.

Dans les pays du Nord, Gui cardinal prêtre du titre de S. Laurent, auparavant abbé de Cîteaux, dont la légation s'étendoit sur le Dannemarck, la Suede, & une grande partie de l'Allemagne & de la Pologne, tint un concile à Vienne en Autriche le 10 mai, où assisterent six évêques, grand nombre d'abbés, de prévôts, d'archidiacres & de doyens. On y publia dix-sept articles assez semblables à ceux du synode tenu à Cologne l'année précédente. On y ordonne aux clercs qui entretiennent publiquement des concubines, de les quitter dans un mois, sous peine d'être privés dès-lors de leurs bénéfices. On ordonne le payement des dîmes comme étant de droit divin.

Les évêques qui composent le concile, visiteront, accompagnés de deux abbés de l'ordre de Cîteaux, les monasteres de l'ordre de S. Benoît pour les réformer; excepté toute-fois ceux qui sont immédiatement soumis au saint siege, que le Légat se charge de visiter ou de faire visiter par d'autres. Les Juifs porteront un bonnet à corne pour se distinguer des chrétiens; ils payeront au curé de leurs résidences les dîmes & autres droits que les chrétiens rendroient, s'ils logeoient dans les maisons que les Juifs occupent.

T. XI. concil. p. 858.

Le Légat passa ensuite en Pologne, & arriva le 28 de juin à Cracovie, où le roi Boleslas le chaste & l'évêque Paul allerent en procession au devant de lui. Arrivé à Breslaw, le Légat y célébra le 2 février 1268. un concile national, où se trouverent huit évêques; il y prêcha la croisade pour le secours de la terre sainte, & à cet effet on mit des troncs dans les principales églises.

XXVI. Erreurs de Thierri de Baviere sur l'eucharistie. Rainald. an. 1267. n. 39.

Les erreurs de Berenger sur l'eucharistie paroissoient entiérement éteintes en Allemagne, lorsqu'un docteur nommé Thierri de Baviere chanoine de Hambourg, commença à prêcher & à enseigner publiquement que le corps de Jesus-Christ n'étoit ni véritablement ni proprement dans l'eucharistie, mais seulement en figure & qu'on ne le reçoit pas corporellement, mais spirituellement; enfin que le ciel s'ouvre, que les anges descendent, &

que les especes sont enlevées au ciel, où se fait la transubstantiation ; abusant de ces paroles du canon de la messe : *Commandez que ceci soit transporté par les mains de votre S. Ange en présence de votre Majesté.* Thierri fut dénoncé en plein synode à Hildebolde archevêque de Brême, qui le somma de répondre à l'accusation ; mais le Docteur le refusa, disant qu'il étoit prêt d'aller se justifier à Rome. Hildebolde en écrivit au Pape, & en demeura là. Le pape Clement IV. dans sa réponse lui fait des reproches de sa négligence en une affaire si grave, & lui ordonna d'obliger ce Docteur, même par les censures, à retracter publiquement ses erreurs, à les abjurer & à enseigner les vérités contraires : s'il le refuse, ou s'il y retombe, vous le ferez arrêter, ajoute le Pape, & nous l'enverrez sous bonne garde, pour être traité selon ses mérites, & vous nous instruirez promptement par lettres de tout ce que vous aurez fait sur ce sujet.

Rainald. n. 35. hist. univers. Paris. t. III. p. 373.

Maurin archevêque de Narbonne, qui avoit succédé dans ce siege au pape Clement IV. étoit aussi accusé d'avoir des sentimens singuliers sur l'eucharistie. Le Pape lui en écrivit en secret cette même année 1267. & lui dit, qu'étant à Rome il avoit dit à une personne considérable, que le corps de Jesus-Christ n'est pas essentiellement dans l'eucharistie, mais seulement comme la chose signifiée est sous le signe ; & qu'il avoit ajoûté que cette opinion étoit célébre dans Paris. Le Pape l'exhorte à renoncer à cette erreur, à se conformer à la créance de l'église & à ne pas l'imputer à l'école de Paris. L'Archevêque de Narbonne répondit qu'il détestoit cette erreur, nia de l'avoir jamais soutenu, & prouva la doctrine catholique par l'autorité de l'écriture & des docteurs orthodoxes.

XXVII. Concile de Londres. *ann. 1268. tom. XI. conc. p. 866.*

En Angleterre Ottobon de Fiesque cardinal de S. Adrien légat du Pape, célébra un grand concile à S. Paul de Londres le 23 avril 1268. en présence de tous les prélats d'Angleterre, de Galles, d'Ecosse & d'Irlande. On y publia cinquante-quatre articles qui ne sont presque qu'une répétition ou explication de ceux qu'Otton cardinal du titre de S. Nicolas avoit faits au concile de Londres de l'an 1237. On défend aux géoliers de refuser aux prisonniers la liberté de se confesser, sous peine d'être privés de la sépulture ecclésiastique. Défense aux clercs de porter les armes sous quelque prétexte que ce soit ; leurs habits descendront au moins jusqu'à mi-jambe. Les religieux devenus évêques garderont leur habit régulier. On conservera l'immunité des lieux saints sous peine d'interdit. Défense aux prélats de s'attribuer les fruits des églises vacantes pour aucune espace de tems, s'ils ne sont fondés en privilege ou en coutume. Si les bénéficiers manquent

à faire les réparations de leurs bâtimens, l'évêque les fera faire à leurs dépens. Défense de tenir ensemble plusieurs bénéfices à charge d'ames, sans dispense du saint siege.

Après ce concile le cardinal Ottobon alla à Northampton, où il donna la croix de pélerins pour la terre sainte aux deux fils du Roi d'Angleterre, savoir, Edouard & Edmond, au Comte de Glocestre & à plusieurs autres seigneurs Anglois. Le roi S. Louis avoit invité le prince Edouard à venir en France, à l'accompagner dans son voyage d'outre-mer, & lui avoit prêté pour les frais trente mille marcs d'argent. *Matt. Westm. p. 400.*

D'Angleterre le légat Ottobon passa en Espagne, où le Pape lui manda d'exciter le Roi de Castille à donner du secours à la terre sainte. Jacques roi d'Arragon s'étoit déja croisé, de même que le Roi de Portugal, auquel le Pape accorda les décimes de son royaume pour les frais de son voyage. Alfonse roi de Castille ne jugea pas à propos de se croiser; il étoit assez occupé de la grande affaire de son élection à l'empire, qui lui étoit contesté par Richard d'Angleterre frere du roi Henri.

XXVIII. Mort de Clement IV. *ann. 1268. Rainald. n. 54.*

Le pape Clement IV. étant à Viterbe, y tomba malade & mourut la veille de S. André 29 novembre 1268. après avoir occupé le saint siege trois ans neuf mois & vingt-quatre jours. Nous avons vû sous l'an 1245. une partie de la vie de ce Pontife. Il exécuta fidellement ce qu'il avoit dit au commencement de son pontificat, qu'il n'éleveroit aucun de ses parens aux dignités ecclésiastiques. De trois prébandes qu'un de ses neveux possédoit, il l'obligea d'en quitter deux. Bien loin de marier ses filles aux grands seigneurs qui les demandoient, il leur donna si peu de dot qu'elles aimerent mieux se faire religieuses. Une de ses niéces ne put jamais obtenir de lui que trois cens livres pour se marier. On a de lui quelques écrits, comme des questions de droit, de la maniere de recevoir les causes, & un très-grand nombre de lettres qui se conservent manuscrites en plusieurs bibliothéques. On dit qu'il y en a dans les archives de la cour de Rome cinq volumes *in-folio*. Clement IV. prêchoit souvent à Viterbe, pour affermir le peuple dans la foi catholique; pendant longtems il il ne mangea point de viande, couchoit sur un lit très-dur & ne portoit point de linge; sa vie étoit très-pure & très-édifiante. Il fut enterré à Viterbe dans l'église des freres prêcheurs, où l'on voit encore son tombeau. Après sa mort le saint siege vaqua deux ans dix mois & vingt-sept jours. *Oudin. t. III. p. 462.*

XXIX. Pragmatique sanction publie par S.

Le roi S. Louis avant son départ pour son voyage d'outre-mer, fit une ordonnance fameuse, comme sous le nom de pragmatique sanction, & divisée en six articles, qui porte 1°. les églises, les

Louis.an.1268. t. XI. conc. p. 901.

prélats, les patrons & les collateurs ordinaires des bénéfices jouiront pleinement de leur droit, & on conservera à chacun sa jurisdiction. 2°. Les églises cathédrales & autres auront la liberté des élections qui seront entiérement effectuées. 3°. Nous voulons que la simonie, ce crime si pernicieux à l'église, soit entiérement bannie de notre royaume. 4°. Les promotions, collations, provisions & dispositions des prélatures, dignités & autres bénéfices, ou offices ecclésiastiques quels qu'ils soient, se fassent suivant la disposition du droit commun, des conciles & des institutions des anciens peres. 5°. Nous renouvellons & approuvons les libertés, franchises, prérogatives & privileges accordés par les rois nos prédécesseurs, & par nous aux églises, monasteres & autres lieux de piété, aussi bien qu'aux personnes ecclésiastiques. 6°. Nous défendons qu'on leve ou qu'on receuille les exactions pécuniaires & les charges très-pesantes que la cour de Rome a imposées, ou pourroit imposer à l'église de notre royaume, & par lesquelles elle est misérablement appauvrie; si ce n'est pour une cause raisonnable & très-urgente, ou pour une nécessité inévitable, & du consentement libre & exprès de nous & de l'église. Cette ordonnance est datée de Paris au mois de mars 1268. c'est-à-dire, 1269. avant Pâques. Quelques exemplaires ne lisent point ce sixieme & dernier article; mais on croit avec raison qu'il a été retranché de l'original.

XXX. Apologie des religieux mendians par S. Bonaventure. *Vading. ann.* 1269. *n.* 6. *S. Bonavent. opusc. t. II. p.* 394.

Les plaintes contre les religieux mendians se renouvelloient de tems en tems. Un docteur de Paris nommé Gerard d'Abbeville, prenant le parti de Guillaume de S. Amour, composa contr'eux un ouvrage, dont il ne nous reste que ce que S. Bonaventure en a conservé dans son opuscule, intitulé: *l'apologie des pauvres*, qui en est la réfutation.

Gerard d'Abbeville soutenoit que c'étoit une erreur pernicieuse de dire, que c'étoit par condescendance que Jesus-Christ avoit eu une bourse & quelqu'argent en réserve: que cette condescendance ne s'accordoit point avec la souveraine perfection de Jesus-Christ. Il disoit de plus, que c'étoit un blasphême de dire que Jesus-Christ ne devoit pas être imité en tout, principalement par ceux qui tendent à la perfection: il blâmoit l'abstinence & le jeûne, disant que ces pratiques ne convenoient qu'aux imparfaits, qui ne savoient pas se modérer dans l'usage des viandes: qu'il est d'une plus grande perfection de vivre des biens ecclésiastiques, que de ne rien posséder du tout: qu'il est ridicule de dire qu'on n'a la propriété de rien, quand on en a l'usage, principalement dans les choses comestibles, & qui se consument par l'usage.

S. Bonaventure répondit à ces objections, en montrant que S.

Paul n'avoit pas jugé à propos d'imiter Jesus-Christ en ce que le Sauveur avoit quelqu'argent, & permettoit que des femmes le suivissent & le servissent; d'où il concluoit qu'on n'étoit pas obligé d'imiter Jesus-Christ en tout, & principalement dans les choses qu'il n'a pratiquées que par condescendance. Il fait voir de plus que l'abstinence & le jeûne sont des pratiques de perfection usitées de tout tems dans l'église : que la pauvreté la plus parfaite consiste dans le renoncement à toute propriété des biens temporels, tant en particulier qu'en commun, comme le pratiquoient les religieux mendians, se contentant du simple usage des choses nécessaires à la vie. Il prouve que Jesus-Christ lui-même a mendié de porte en porte pendant les trois jours qu'il fut perdu à Jérusalem, comme on le lit dans un sermon attribué à S. Bernard; mais qui est d'Elred abbé de Riéval. S. Bonaventure dit encore que l'argent & les autres choses que l'on donne aux freres mineurs, appartient au Pape & à l'Eglise Romaine; qu'ils sont à l'égard du Pape, ce que sont les enfans de famille, qui ne peuvent rien recevoir dont la propriété ne passe aussi-tôt à leurs peres.

XXXI. Mort de S. Bonaventure. *an. 1274. Vading. hoc anno. n. 13. t. XI. concil. p. 960.*

S. Bonaventure fut invité par le pape Grégoire X. au concile de Lyon en 1274. L'auteur de sa vie, & les papes Sixte IV. & Sixte V. dans leurs bulles, disent même qu'il y présida; mais la chose n'est pas croyable, parce que le Pape y étoit en personne : on doit donc l'entendre qu'il eut la principale direction du concile, d'en prévoir & d'en proposer les matieres. Quoi qu'il en soit, ce Saint mourut pendant la tenue de cette fameuse assemblée, le matin du dimanche 15 de juillet 1274. Il étoit Cardinal Evêque d'Albane. Il fut regretté de tout le concile pour sa doctrine, son éloquence, ses vertus & ses manieres douces, insinuantes & aimables qui lui gagnoient tous les cœurs. Il fut enterré le même jour dans l'église des freres mineurs ses confreres : le Pape assista à ses funérailles avec tous les prélats du concile. S. Bonaventure ne fut canonisé que deux cens ans après en 1482. par Sixte IV. & mis au rang des docteurs de l'église par Sixte V. en 1587. L'église honore sa mémoire le 14 de juillet. Les Grecs, qui se trouverent au concile de Lyon, lui donnerent le nom d'*Eutychius*, qui, en grec, répond à celui de Bonaventure en latin.

Voyez Trithem. Cave. Oudin. t. III. p. 372.

Nous avons les ouvrages de ce Saint, imprimés en six volumes *in-folio*, dont les deux premiers contiennent ses commentaires sur quelques livres de l'ancien & du nouveau testament; le troisieme comprend ses sermons; le quatrieme & le cinquieme ses commentaires sur le Maître des sentences; le sixieme & le septieme tomes comprennent ses opuscules, au nombre de soixante-treize.

Les plus remarquables ſont ceux qui traitent de la vie de S. François ; de l'explication de ſa regle ; de la maniere d'élever les novices, & les apologies qu'il a compoſées pour la défenſe de ſon ordre & de ſes pratiques. On eſtime principalement ſes ouvrages de dévotion, qui ſont en grand nombre, & écrits avec beaucoup de ſolidité & d'onction. J'entends ceux qui ſont véritablement de lui ; car on convient qu'on lui en a attribué un grand nombre qui ſont indignes de porter ſon nom. On lui a même attribué quelques fautes qui ſe trouvent dans le commentaire ſur le livre des ſentences ; mais il n'eſt pas certain que cet ouvrage ſoit de lui. On peut conſulter ſur tout cela ceux qui ont écrit ſur les écrivains eccléſiaſtiques.

XXXII. Paléologue demande la réunion. *Pachym. l. v. c. 8. du Cange. hiſt. Conſtantin. l. v. n. 40.*

Après la défaite de Conradin, Charles d'Anjou roi de Sicile ne trouva plus d'ennemis à combattre en Italie ni en Sicile. Les Sarrazins même de Nocéra, après avoir ſoutenu un long ſiege, ſe rendirent à diſcrétion le 27 juillet 1269. & vinrent la corde au col ſe jetter aux pieds du Roi, lui demandant ſeulement la vie, qu'il leur accorda. Charles ſongeoit alors à faire la conquête de Conſtantinople, ou du moins à faire valoir les droits qu'il avoit acquis de l'empereur Baudouin en 1267.

L'empereur Paléologue informé de ſes deſſeins, & ſe ſentant inférieur aux forces que Charles avoit par mer & par terre, envoya ſouvent au Pape en ſecret, pour le prier d'empêcher Charles de faire la guerre aux Grecs qui étoient chrétiens, & reconnoiſſoient le Pape pour pere ſpirituel & le premier des évêques. Il promettoit de faire ceſſer le ſchiſme, & de faire enſorte que les Grecs & les Latins réunis ne fiſſent plus qu'une ſeule égliſe & un ſeul troupeau. Il ajoutoit que le grand obſtacle à la réunion étoit levé depuis la rentrée des Grecs dans Conſtantinople.

Rainald. ann. 1270. n. 2. 3. &c.

Il écrivit même au roi S. Louis, ſe plaignant de n'avoir pu encore recevoir de ſatisfaction du ſaint ſiege ſur cette affaire. Il le pria de vouloir bien en être l'arbitre, l'en conjura par le ſang de Jeſus-Chriſt & par le jugement dernier, promettant de s'en tenir à ſa déciſion. Mais le S. Roi répondit qu'il ne pouvoit ſe charger de cet arbitrage ; qu'il ſolliciteroit cependant la concluſion de cette affaire auprès du ſaint ſiege auquel il appartenoit d'en décider. Il envoya en effet deux freres mineurs à Rome avec des lettres pour les cardinaux qui gouvernoient l'Egliſe Romaine pendant la vacance du ſaint ſiege. Cette négociation n'eut point de ſuite pour-lors ; mais Michel Paléologue la reprit neuf ou dix ans après en 1278. & 1279. Cependant les cardinaux répondirent au roi S. Louis, qu'ils avoient renvoyé l'affaire de la réunion au Cardinal Evêque d'Albane légat en France, avertiſſant le Roi de ſe défier des artifices des Grecs, qui

avoient souvent fait de pareilles propositions, seulement pour gagner du tems.

XXXIII. Le Roi de Tunis fait semblant de vouloir se faire chrétien. ann. 1269. Du Chesne t. V. p. 461. 462.

Le zèle qu'avoit S. Louis pour la conversion des infideles, & la droiture de son cœur qui lui faisoit croire que tout le monde étoit aussi sincere que lui, l'engagerent à entrer en commerce avec le Roi de Tunis, qui feignoit d'avoir une grande inclination pour le christianisme, & qu'il l'embrasseroit volontiers s'il le pouvoit sans danger de la part de ses sujets, & sans s'exposer aux reproches de légéreté & d'inconstance. Le S. Roi recevoit souvent de ses envoyés, & lui en envoyoit de son côté. Il disoit quelquefois : O si je pouvois me voir parrain d'un tel filleul ! Il voulut même s'avancer jusqu'au Bas-Languedoc sous un autre prétexte, afin que si Dieu inspiroit au Roi de Tunis de recevoir le baptême, il se trouvât plus à portée pour favoriser cette bonne œuvre. Un jour qu'il faisoit baptiser un Juif fameux dans l'abbaye de S. Denys, il voulut que les ambassadeurs du Roi de Tunis, qui étoient auprès de lui, assistassent à cette cérémonie, & il leur dit dans l'ardeur de son zèle : Dites de ma part au Roi votre maître, que je voudrois, tant je desire le salut de son ame, passer le reste de mes jours en prison chez les Sarrazins, sans jamais voir la lumiere du soleil, pourvu que lui & son peuple se fissent chrétiens de bonne foi. On verra ci-après que l'espérance qu'il avoit conçue de la conversion de ce Prince, fut le principal motif qui le détermina à porter la guerre en Afrique.

XXXIV. Mort de la B. Isabelle de France, sœur de S. Louis. an. 1270. voyez sa vie par Agnès.

Isabelle de France sœur de S. Louis, mourut en 1270. quelque tems avant le départ du Roi son frere. Dès sa plus tendre jeunesse elle résolut de se consacrer à Dieu, & elle refusa le mariage avec Conrade fils de l'empereur Frideric II. qui lui fut proposé & conseillé par le Roi son frere, & même par le pape Innocent IV. Elle employoit la plus grande partie de son tems à la priere & à la lecture de l'écriture sainte, qu'elle lisoit en latin ; car elle l'entendoit si bien, que souvent elle corrigeoit les lettres que ses chapelains écrivoient en son nom, suivant l'usage du tems. Sa nourriture étoit si frugale, qu'on avoit peine à croire qu'elle pût vivre de si peu de chose.

Ses jeûnes étoient fréquens, ses aumônes étoient immenses. Elle se confessoit tous les jours, prenoit souvent de rudes disciplines & gardoit un grand silence. Elle nourrissoit quantité de pauvres, & les servoit de ses propres mains. Délibérant si elle fonderoit un hôpital ou une maison de Ste. Claire, elle consulta Henri de Vari chancelier de l'église de Paris, qui lui conseilla la maison religieuse. Elle fonda donc l'abbaye de Longchamp entre le bois de Boulogne & la riviere de Seine, où les reli-

gieuses entrerent en clôture le 23 juin 1261. Elle donna à cette maison le nom de l'humilité de Notre-Dame, & s'y renferma elle-même, mais sans faire profession ni prendre l'habit. Elle y mourut saintement le 22 février 1269. ou plutôt 1270. avant Pâques, âgée de quarante-cinq ans. Le roi S. Louis assista à ses funérailles, se tenant lui-même à la porte du monastere, pour empêcher qu'il n'y entrât que les personnes nécessaires à la cérémonie. Il fit un petit discours plein d'onction pour consoler la communauté de cette perte. La vie d'Isabelle fut écrite par Agnès de Harcourt, troisieme abbesse de ce monastere.

XXXV. S. Louis fait son testament an. 1270. *Du Chesne. p. 438. DuCange observat. sur Joinville. p. 401.*

Au même mois de février le roi S. Louis fit son testament. Il donne ses livres aux freres prêcheurs & aux freres mineurs de Paris, à l'abbaye de Royaumont & aux prêcheurs de Compiegne. Il legue des sommes d'argent à un très-grand nombre de monasteres & d'hôpitaux. Il donne de quoi acheter des calices & des ornemens aux pauvres églises de ses domaines. Il veut qu'on continue les pensions aux baptisés qu'il avoit fait venir d'outre-mer, c'est-à-dire, aux infideles convertis. Il nomme pour exécuteurs de son testament Etienne évêque de Paris, Philippe élu évêque d'Evreux, les abbés de S. Denys & de Royaumont & deux de ses clercs.

Au mois de mars suivant il donna pouvoir à l'Evêque de Paris de conférer tous les bénéfices de sa nomination, qui vaqueroient pendant son absence en régale ou autrement, & de prendre conseil du chancelier de l'église de Paris, du prieur des jacobins & du gardien des cordeliers: enfin il nomma pour régens du royaume Matthieu de Vendôme abbé de S. Denys, & Simon de Clermont seigneur de Néelle.

XXXVI. Départ de S. Louis. *Du Chesne p. 384. Spicileg. t. II. p. 548. 550.*

Le vendredi 14 de mars le Roi se rendit à S. Denys, où il reçut la gibeciere & le bourdon de pélerin de la main de Raoul évêque d'Albane. Il prit aussi de dessus l'autel l'oriflamme, ou la banniere dont les rois de France se servoient à la guerre; puis étant assis sur le dernier des six dégrés du siege abbatial, il se recommanda lui & ses enfans aux prieres de la communauté. Le lendemain samedi il alla nuds pieds de son palais à Notre-Dame, prendre congé de l'église de Paris. Il étoit accompagné de son fils Pierre comte d'Alençon aussi nuds pieds, de son aîné Philippe, de Robert comte d'Artois son neveu, & de plusieurs autres seigneurs. Etant parti de Paris, il se rendit à Cluny, où il passa la fête de Pâques, qui cette année 1270. étoit le 13 d'avril. Il passa par Lyon, Vienne & Beaucaire, d'où il se rendit au port d'Aigues-Mortes, où étoit le rendez-vous des croisés.

Il célébra la Pentecôte qui fut le 1 juin, à S. Gilles. Avant que de partir, il écrivit à l'abbé de S. Denys & au seigneur de Néelle, d'empêcher

d'empêcher par tous moyens les blasphêmes, les lieux de prostitution, & les autres péchés scandaleux. Enfin le 1 de juillet, après avoir ouï la messe, il s'embarqua dès le point du jour à Aigues-mortes. Le lendemain on mit à la voile, & la navigation fut d'abord assez heureuse; mais la nuit du dimanche au lundi, il s'éleva une furieuse tempête, ce qui l'obligea le jour suivant à faire chanter quatre messes sans consécration, l'une de la Vierge, l'autre des Anges, la troisieme du S. Esprit, & la quatrieme des morts.

Le mardi 8 juillet ils arriverent au port de Cagliari en Sardaigne, où ils se pourvurent d'eau douce. Là se rassembla la flotte des croisés, où étoient le Roi de Navarre gendre de S. Louis, le Comte de Poitou son frere, le Comte de Flandre, & Jean fils aîné du Comte de Bretagne. Ce fut là que le Roi déclara son dessein d'aller attaquer Tunis, espérant, comme on a dit ailleurs, procurer par ce moyen au Roi de Tunis, une occasion favorable d'exécuter le dessein qu'il avoit témoigné de se convertir.

L'armée arriva le jeudi 13 de juillet au port de Tunis, & y fit descente sans résistance. On reconnut bientôt que le Roi de Tunis ne songeoit à rien moins qu'à se faire chrétien. Le roi S. Louis y tomba dangereusement malade; la veille de sa mort il donna audience à Jean Veccus & Constantin Meliteniote ambassadeurs de Michel Paléologue, qui le prioit instamment d'adoucir Charles d'Anjou son frere, roi de Sicile, & le détourner de faire la guerre aux Grecs. Louis promit de s'y employer de tout son pouvoir; mais il mourut le lendemain, & le Roi de Sicile n'arriva qu'après sa mort.

XXXVII. Instruction de S. Louis à son fils. *Joinville. p. 126. du Chesne. p. 391.*

S. Louis se voyant à l'extrémité, donna à Philippe son fils aîné une instruction écrite de sa main en ces termes : Mon cher fils, la premiere chose que je te recommande, c'est d'aimer Dieu de tout ton cœur, sans quoi personne ne se peut sauver; garde-toi de rien faire qui lui déplaise, c'est-à-dire, de pécher mortellement. Si Dieu t'envoit quelque adversité, souffre-la avec patience & actions de graces, & pense que tu l'as bien mérité, & qu'elle tournera à ton avantage. S'il t'envoit de la prospérité, remercie-l'en hautement, ensorte que tu n'en sois pas pire par orgueil ou d'autre maniere; car on ne doit pas tourner les dons de Dieu contre lui. Confesse-toi souvent, & choisis des confesseurs vertueux & savans, qui sachent t'instruire de ce que tu dois faire ou éviter; & donne lieu à tes confesseurs & à tes amis de te reprendre & t'avertir librement. Entends dévotement le service de l'église, sans causer & regarder çà & là; mais priant Dieu de cœur & de bouche, particuliérement à la messe après la consécration.

Ayez le cœur doux & compatiſſant ; conſolez les pauvres ſelon votre pouvoir : ſi vous avez quelque peine, dites-là auſſi-tôt à votre confeſſeur, ou à quelqu'homme de bien, & vous la porterez plus facilement. Prenez garde de n'avoir en votre compagnie que des gens de biens, ſoit religieux ou ſéculiers, & leur parlez ſouvent. Ecoutez volontiers les ſermons en public & en particulier ; recherchez les prieres & les indulgences. Aimez tout bien, & haiſſez tout mal en qui que ce ſoit. Que perſonne ne ſoit aſſez hardi pour dire devant vous parole qui excite au péché, ou pour médire d'autrui. Ne ſouffrez point que l'on blaſphême en votre préſence contre Dieu ou ſes ſaints, ſans en faire auſſi-tôt juſtice. Rendez ſouvent grace à Dieu de tous les biens qu'il vous a faits, enſorte que vous ſoyez digne d'en recevoir encore plus. Soyez rigide pour la juſtice, & loyal envers les ſujets, ſans tourner à droit ni à gauche. Soutenez le parti du plus pauvre ; & ſi quelqu'un a un intérêt contraire au vôtre, ſoyez pour lui contre vous, juſqu'à ce que vous ſachiez la vérité ; car vos conſeillers en ſeront plus hardis à rendre juſtice. Si vous retenez quelque choſe du bien d'autrui, par vous ou par vos officiers, & que le fait ſoit certain, rendez-le ſans délai ; s'il eſt douteux, faites-le éclaircir promptement & ſoigneuſement.

Mettez toute votre application à faire vivre en paix & en juſtice vos ſujets, principalement les religieux & les gens d'égliſe. On raconte du roi Philipe mon ayeul, qu'un de ſes conſeillers lui dit un jour, que l'égliſe faiſoit pluſieurs entrepriſes ſur ſes droits, & diminuoit ſa juriſdiction : le Roi répondit qu'il le croyoit bien ; mais quand il regardoit les graces que Dieu lui avoit faites, il aimoit mieux négliger ſon droit, que d'avoir diſpute avec l'égliſe. Aimez donc, mon fils, les eccléſiaſtiques, & gardez la paix avec eux tant que vous pourrez.

Aimez les religieux, & leur faites du bien ſelon votre pouvoir, principalement à ceux par qui Dieu eſt le plus honoré, & la foi prêchée & exaltée. Vous devez à votre pere & à votre mere amour, reſpect & obéiſſance. Donnez les bénéfices à des perſonnes capables & dignes par le conſeil des gens de bien, & à ceux qui n'ont point de bénéfices. Gardez-vous d'entreprendre la guerre ſans grande délibération, ſur-tout contre des chrétiens ; s'il la faut faire, préſervez de tout dommage les eccléſiaſtiques & les innocens. Appaiſez les guerres & les conteſtations le plutôt que vous pourrez, comme faiſoit S. Martin ; ſoyez ſoigneux d'avoir de bons prévôts & de bons baillifs, & informez-vous ſouvent comment ils ſe conduiſent eux & les gens de votre maiſon. Travaillez à empêcher les péchés, ſur-tout les péchés hon-

teux & les vilains fermens, & à détruire les héréfies de tout votre pouvoir. Prenez garde que la dépenfe de votre maifon foit raifonnable & mefurée.

Je vous prie, mon cher fils, fi je meurs avant vous, que vous faffiez fecourir mon ame de meffes & de prieres par-tout le royaume de France, & que vous m'accordiez une part fpéciale dans tous les biens que vous ferez. Enfin je vous donne toutes les bénédictions qu'un pere peut donner à un fils. Dieu vous garde de tout mal & vous donne la grace de faire toujours fa volonté, afin que nous puiffions, après cette vie, le louer enfemble fans fin. *Amen.*

Le S. Roi donna une pareille inftruction à fa fille Ifabelle reine de Navarre. Il y répéte les mêmes préceptes, infiftant fur l'amour de Dieu, jufqu'à dire : Quand vous feriez certaine de n'être jamais récompenfée du bien, ni punie du mal que vous feriez ; vous deveriez vous garder de rien faire qui déplût à Notre-Seigneur, & vous étudier à faire les chofes qui lui plairoit purement pour l'amour de lui. Il lui recommande d'obéir à fon mari, de n'avoir point trop d'habits à la fois, ni de joyaux felon fon état, mais de faire des aumônes du fuperflu ; de n'employer pas trop de tems ni de foin à fe parer ; ne point donner dans l'excès des ornemens, mais plutôt d'en diminuer tous les jours.

XXXVIII. Mort de S. Louis. *an.* 1270. *Du Chefne. p.* 393. & 463. 474. *Joinville.*

Louis reçut les facremens avec grande dévotion, ayant encore une entiere liberté d'efprit ; jufques-là que quand on lui donna l'Extrême-Onction, il prononçoit les verfets des pfeaumes & les noms des faints aux litanies. Approchant de fa fin il n'étoit plus occupé que des chofes de Dieu & de la propagation de la foi. Enforte que ne pouvant plus parler que très-bas & avec peine, il difoit à ceux qui approchoient leur oreille de fa bouche ; pour Dieu cherchons comment on pourroit prêcher la foi à Tunis. O qui pourroit-on y envoyer ! & il nommoit un jacobin qui y avoit été autrefois, & étoit connu du Roi de Tunis. La nuit de devant fa mort il difoit : nous irons à Jérufalem. Quoique les forces lui manquaffent peu à peu, il ne ceffoit point de nommer autant qu'il pouvoit les faints auxquels il avoit le plus de dévotion, principalement S. Denis & Ste. Geneviéve ; quand il fe fentit près de fa fin, il fe fit mettre fur un petit lit couvert de cendres, où les bras croifés fur la poitrine, & les yeux élevés au ciel, il rendit l'efprit fur les trois heures après midi le lundi 25 d'août 1270. ayant vécu cinquante-cinq ans, & régné près de quarante-quatre.

Son corps fut démembré pour le faire bouillir dans l'eau & le vin, & pour féparer les chairs & conferver les os, fuivant l'u-

sage du tems. Cet usage de faire bouillir les chairs pour les séparer des os, & que nous avons déja vu pratiqué ailleurs, fut dans la suite regardé comme barbare, & condamné sous peine d'excommunication par le pape Boniface VIII. Revenons à S. Louis: ses os furent mis dans une caisse pour être rapportés en France; le cœur & les entrailles furent donnés au Roi de Sicile son frere, qui les fit ensuite enterrer dans l'abbaye de Montréal près de Palerme.

Spondan. an. 1299. n. 6.

On a dû remarquer par ce que nous avons vu de la vie de ce S. Roi, qu'il avoit une affection particuliere pour les freres prêcheurs & les mineurs. Il disoit que s'il eut pû faire deux parties de sa personne, il en auroit donné une à chacun de ces deux ordres. Il avoit même résolu, quand son fils aîné seroit en âge, de lui céder entiérement la couronne, & d'entrer dans une de ces deux religions; mais ayant découvert sa pensée à la Reine, elle n'y voulut pas consentir, & lui apporta des raisons solides pour l'en détourner. Il ordonna par son testament que les deux fils qui lui étoit nés en son voyage d'outre-mer, Jean-Tristan & Pierre, étant venus en âge de discrétion, seroient élevés à Paris, l'un chez les jacobins, & l'autre chez les cordeliers, dans l'espérance que Dieu leur inspireroit d'embrasser la vie religieuse. Il conseilla fortement à sa fille Isabelle d'entrer en religion, & offrit Blanche son autre fille pour être élevée dans l'abbaye de Maubuisson. Dieu toute-fois en disposa autrement; car ces deux Princesses furent mariées.

G. de Bello loco. c. 12. &c.

Le S. Roi fonda plusieurs monasteres, comme Royaumont de de l'ordre de Cîteaux, plusieurs maisons de jacobins & de cordeliers. Il augmenta les revenus de l'Hôtel-Dieu de Paris, & fonda ceux de Pontoise, de Compiegne & de Vernon; il retira aux Filles-Dieu plusieurs femmes perdues ou en danger de se perdre; Il fonda les Quinze-vingt de Paris où il assembla plus de trois cens cinquante aveugles: il ne paroît pas qu'il ait fondé cette maison en mémoire de trois cens gentilshommes François, à qui les mahométans d'Egypte avoient, dit-on, crévé les yeux, & les avoient ainsi renvoyés à leur Roi. Le motif de la fondation des Quinze-vingt ne se lit point dans l'histoire.

XXXIX. Retour de l'armée Françoise. *an. 1271.* *Du Chesne. p. 521. 527. Spicileg. t. II. p. 562. &c.*

Les François après avoir conclu une trêve de dix ans avec le Roi de Tunis, résolurent d'aller passer l'hyver en Sicile, & d'y attendre la saison favorable pour se rendre en Palestine. Edouard fils aîné du Roi d'Angleterre, qui étoit venu joindre les François avec quantité de noblesse croisée, fut obligé de les y suivre, témoignant honteusement son chagrin du traité conclu à Tunis. Une tempête qui survint le 21 novembre, qui brisa

plusieurs vaisseaux François, & qui fit périr environ quatre mille hommes, obligea Philippe nouveau roi de France de retourner en son royaume, où il étoit rappellé par les deux Régens. Il partit donc de Messine, passa en Italie, & vint à Rome faire ses prieres aux tombeaux des apôtres. Delà il vint à Viterbe, où étoient les cardinaux pendant la vacance du saint siege. Ils avoient tous été enfermés dans un palais pour les obliger à se réunir dans l'élection d'un Pape. Le roi Philippe accompagné de Charles roi de Sicile son oncle, & de plusieurs seigneurs, leur rendit visite avec beaucoup de respect, & les salua tous par le baiser de paix, les priant instamment de donner promptement un chef à l'église.

Etant arrivé à Paris il fit porter à Notre-Dame le cercueil qui contenoit les os du Roi son pere, & ceux qui renfermoient les os du Comte de Nevers son frere & de la reine Isabelle sa femme, qui étoient morts dans le voyage. On passa toute la nuit à chanter l'office pour eux à plusieurs chœurs, qui se succédoit l'un à l'autre. Le lendemain, qui étoit le vendredi d'avant la Pentecôte 22 de mai 1271. on porta les cercueils à S. Denys. Les processions de tous les religieux de Paris marchoient devant, puis le Roi, les prélats, les seigneurs & une grande foule de peuples, tous à pieds. Le Roi portoit sur ses épaules les os du Roi son pere. Les religieux de S. Denys vinrent au-devant jusqu'à mille pas de leur monastere en chantant, revêtus de chapes de soie, & chacun un cierge à la main; mais quand on vint à l'église on trouva les portes fermées, les religieux de S. Denys craignant que l'Archevêque de Sens & l'Evêque de Paris, entrant dans leur église en habits pontificaux, n'en tirassent quelque conséquence au préjudice de leur exemption, les prélats furent donc obligés d'aller hors des bornes de la jurisdiction de l'abbaye, & d'y quitter leurs ornemens. Ils revinrent, on ouvrit les portes, le convoi entra dans l'église, on célébra l'office des morts, puis la messe solemnelle. On mit les os de S. Louis près de Louis VIII. son pere, & de Philippe-Auguste son ayeul. Ils furent d'abord déposés dans un cercueil de pierre, qu'on couvrit ensuite d'une tombe richement ornée d'or & d'argent.

XL. Erreurs condamnées à Paris. an. 1270. *Hist. univ. Paris. t. III. p. 39.*

Vers le même tems quelques professeurs de philosophie dans l'université de Paris enseignoient plusieurs erreurs : que l'entendement est un & le même en tous les hommes : que la volonté de l'homme agit par nécessité : que tout ce qui se fait ici-bas est soumis nécessairement aux corps célestes : que le monde est éternel, & qu'il n'y a jamais eu de premier homme. L'ame étant la force de l'homme se corrompt avec le corps : l'ame sé-

cile. Le Pape résolut de lui envoyer des nonces avec des lettres pour l'inviter au concile qui devoit se tenir en 1274. Mais les cardinaux furent d'avis d'attendre la réponse de Michel aux dernieres lettres du pape Clement IV. afin que les nonces qu'il enverroit, fussent mieux instruits.

L'Empereur informé de l'élection de Grégoire, lui envoya un frere mineur nommé Jean Parastron Grec d'origine, qui avoit un zèle ardent pour l'union, & qui en avoit souvent conféré avec le patriarche Joseph & les évêques. Paléologue disoit au Pape qu'il avoit espéré de le voir à son retour de Syrie, qu'il l'auroit vû avec plaisir à Constantinople, & qu'il y auroit été reçu avec le respect & l'honneur qui lui sont dûs. Le Pape fort réjoui de cette lettre, envoya à Constantinople quatre autres freres mineurs, savoir, Jerome d'Ascoli, qui fut depuis pape sous le nom de Nicolas IV. Raimond Berenger, Bonnegrace de S. Jean depuis général de son ordre, & Bonaventure de Mugel. Il les chargea d'une lettre, où il dit, que suivant le projet d'union formé par les deux papes Urbain & Clement, il faut commencer par convenir touchant la foi, selon la formule qu'ils avoient envoyée en grec. Il prie ensuite l'Empereur de se trouver au concile avec les autres princes catholiques, ou d'y envoyer des apocrisiaires d'autorité, & enfin de lui renvoyer promptement ses quatre Nonces. L'instruction qu'il leur donna, contient la formule de la profession de foi qu'il exigeoit des Grecs, & la reconnoissance de la primauté du Pape. Il les autorisa pour donner sauf-conduit aux apocrisiaires de l'Empereur à l'effet de venir au concile.

XLIII. Veccus d'abord opposé à la réunion, puis favorable. *Pachymer. l. v. c. 13. 14. 15. 16. t. XI. conc. p. 550.*

Quelque tems après l'empereur Michel ayant assemblé le patriarche Joseph, les évêques & quelques-uns du clergé, il leur parla de l'union avec beaucoup de force, leur montrant qu'elle ne pouvoit que leur être avantageuse, qu'elle avoit déja été tentée par l'empereur Jean Vatace, que les évêques d'alors, sans accuser les Latins d'hérésie, les prioient seulement d'ôter du symbole l'addition *Filioque*, sans les contraindre de le retrancher de leurs écrits; qu'il n'y a nul inconvénient de nommer le Pape dans les prieres, de lui donner le nom de frere & le premier rang; & quand on accorderoit encore les appellations au saint siege, peu de personnes voudroient passer la mer pour aller se plaider si loin.

Le patriarche Joseph s'attendoit que le chartophylax Jean Veccus le réfuteroit aussi-tôt; mais voyant que la crainte le retenoit, il lui commanda sous peine d'excommunication de dire ce qu'il pensoit des Latins. Il répondit que quelques-uns ont le nom d'hérétiques sans l'être; que d'autres le sont sans en avoir le nom; & les Latins, ajouta-t-il, sont de ce genre. Ce discours rassura le

patriarche

patriarche Joseph, & irrita l'Empereur, qui rompit aussi-tôt l'assemblée. L'autorité de Veccus étoit grande, parce qu'il passoit pour le plus habile homme du clergé de Constantinople. Ainsi l'Empereur le voyant contraire à ses intentions, résolut de le perdre. Il le fit accuser d'avoir prévariqué dans une ambassade : Veccus soutint que l'accusation étoit surannée, & le Patriarche ne voulut pas permettre aux évêques de connoître de cette affaire. Veccus étant allé trouver l'Empereur, se justifia auprès de lui, offrant néanmoins de quitter sa dignité de Chartophylax, ses revenus & même d'aller en exil, plutôt que de perdre les bonnes graces de l'Empereur. Celui-ci le reçut humainement & le renvoya chez lui, sans lui rien dire. Veccus s'attendoit d'être envoyé en exil, & se réfugia dans la grande église. L'Empereur lui fit dire de le venir trouver, & ordonna qu'on le traitât avec honneur; mais quand il se fut mis en chemin, il le fit mettre en prison.

Ensuite l'Empereur ayant fait composer par les savans qui étoient près de lui un écrit, où il prouvoit que la doctrine des Latins étoit sans reproche, il l'envoya au patriarche Joseph pour y répondre, sans y employer autre chose que des faits certains & des passages de l'écriture. Il savoit que cette réfutation étoit au-dessus de la portée du Patriarche, & que n'ayant plus Veccus auprès de lui, il lui seroit impossible d'y satisfaire. Mais le Patriarche & son concile choisirent le moine Job Jasite, qui, avec le secours de quelques autres moines, & en particulier de George Pachymere, y firent une réponse. L'Empereur l'ayant lûe, feignit de la mépriser, & différa de la faire lire publiquement.

Il résolut alors de mettre Veccus dans ses intérêts : il lui envoya dans sa prison tous les passages de l'écriture & des peres, qui paroissoient favorables aux Latins. Veccus, qui étoit homme droit, cherchant en tout la vérité, ayant lû ces passages, commença à douter s'il ne s'étoit pas trompé jusqu'alors, & demanda à voir les livres entiers d'où ces passages étoient extraits. L'Empereur le tira de prison, & lui fit donner les livres qu'il demandoit. Les ayant lûs avec attention avec les passages que lui fournit Nicéphore Blemmide, il trouva que la réunion étoit facile, & qu'on ne pouvoit reprocher aux Latins que l'addition du *Filioque* au symbole : ainsi il se déclara pour la paix. L'Empereur en conçut une grande espérance, & pressa fortement les évêques d'y consentir. Mais avant que Veccus se fût ainsi déclaré, le patriarche Joseph, par le conseil du moine Job, fit une déclaration par écrit, protestant avec serment qu'il ne vouloit point la réunion avec les Latins. Les évêques assemblés ayant ouï la lecture de cette déclaration, s'y soumirent & y souscrivirent. Il y en eut toute-fois quelques-uns des plus

sages & des plus prévoyans qui refuserent de le faire. Cette démarche du Patriarche affligea autant l'Empereur, que la conversion de Veccus le consola.

Il renvoya au Pape deux de ses nonces, Raimond Berenger & Bonaventure de Mugel, retenant les deux autres pour les renvoyer avec ses ambassadeurs. Il les chargea de lettres, où il témoigne son grand desir pour la réunion, les prétendues bonnes dispositions des Grecs, & les avantages qui en résulteront pour la guerre contre les infideles. Le Pape dans sa réponse à ses lettres, témoigne beaucoup douter de la sincérité des Grecs & de la droiture de leur intention dans cette affaire. Nous en verrons la suite au concile de Lyon.

XLIV. Mort d'Henri III. roi d'Angleterre, Edouard lui succéde. *ann.* 1272. *Matt. Paris. p.* 860. *Matt. Westm. p.* 401.

En Angleterre les bourgeois de Norwic ayant pris querelle avec les moines qui desservoient la cathédrale de cette ville, mirent le feu à l'église, emporterent les livres, l'argenterie, & jusqu'au ciboire d'or suspendu devant le grand autel. Le roi Henri III. envoya Thomas Trivet son justicier pour informer du fait, & vint ensuite lui-même à Norwic, fit pendre les plus coupables, & condamna les bourgeois à rebâtir l'église. Comme il s'en retournoit à Londres, il tomba malade dans l'abbaye de S. Edmond, & y mourut le 16 de novembre 1272. Les écrivains du tems louent sa piété, & disent qu'il entendoit tous les jours trois messes hautes & plusieurs messes basses, & que S. Louis ayant dit à ce sujet qu'il valoit mieux entendre plus souvent des sermons, il répondit : *J'aime mieux voir souvent mon ami, que d'entendre parler de lui, quelque bien qu'on en dise.* On loue aussi la pureté de ses mœurs, sa patience, on lui attribue même des miracles après sa mort. Mais les fautes qu'il commit dans son gouvernement, & que l'on a remarqué dans son histoire, ne donnent pas une grande idée de sa sainteté.

Edouard son fils aîné étoit alors en terre sainte, & à son retour il apprit en Sicile la mort du Roi son pere. Il en partit accompagné du roi Charles & arriva avec lui à Orviete, où étoit le Pape avec sa cour. Edouard qui avoit contracté amitié avec le Pape pendant qu'ils étoient ensemble en Palestine, lui demanda justice contre Gui de Montfort, qui avoit tué en trahison, dans une église à Viterbe, Henri neveu du roi d'Angleterre & fils de Richard élu roi des Romains, sans avoir égard ni à l'immunité du saint lieu, ni au sacrifice de la messe, auquel Henri assistoit, ni à la croix de pélerin qu'il portoit, ni au saint tems du carême. Gui de Montfort commit ce meurtre pour venger la mort de son pere, qui avoit été tué pendant la guerre civile d'Angleterre, par le conseil, disoit-on, du prince Henri.

Le Pape avoit déja excommunié Gui de Montfort, & fait quel-

ques procédures contre son beau-pere Aldobrandin Rossa comte de Toscane, chez qui il s'étoit réfugié après ce meurtre : mais à la priere du roi Edouard, Grégoire porta contre lui une nouvelle sentence, le défiant, le bannissant & permettant à toutes personnes de l'arrêter ; mais non de le mutiler ou le faire mourir : ordonne à tous les gouverneurs des provinces ou des places de l'arrêter & de l'amener en cour de Rome. Il met en interdit tous les lieux où il arrivera, à moins qu'on ne l'y arrête ; défend de le recevoir, de l'admettre à aucune charge, lui prêter secours ni d'avoir aucun commerce avec lui ; il absout du serment de fidélité tous ses sujets & vassaux. La sentence est du 1 avril 1273.

XLV. Concile général de Lyon. an. 1273. Rainald. n. 28. 40. 41. &c.

Peu de jours après le Pape fit expédier une lettre circulaire à tous les archevêques, pour fixer le lieu du concile général. Il dit que pour la facilité des prélats & des princes qui s'y doivent rendre, il a choisi la ville de Lyon. Il invite à ce concile les rois & les princes chrétiens, entr'autres Alfonse roi de Castille & Philippe roi de France, le Roi d'Arménie & même les Tartares. Il prie le Roi d'Arménie de lui envoyer les actes entiers du concile de Nicée, qu'il prétendoit avoir en sa langue.

Grégoire partit quelque tems après d'Orviete, & vint à Florence pour se rendre delà à Lyon. Il trouva la situation de Florence si agréable, qu'il résolut d'y passer l'été ; mais voyant la ville déchirée par les deux partis des Guelfes & des Gibelins, il entreprit de réunir les esprits & les fit convenir d'une paix, qui fut conclue le 2 juillet 1273. sous peine de vingt mille marcs de sterlings contre ceux qui s'en dédiroient. Mais les syndics des Gibelins étant venus à Florence pour conclure le traité, on leur dit que le Maréchal de Charles roi de Sicile, à la poursuite des Guelfes, les feroit tuer, s'ils ne se retiroient ; cette nouvelle les épouvanta tellement qu'ils s'en allerent, & la paix fut rompue.

Le Pape en fut tellement irrité, qu'il partit de Florence au bout de quatre jours après l'avoir mise en interdit. Elle y demeura pendant tout son pontificat. Pendant que Grégoire étoit encore en cette ville, Gui de Montfort lui envoya sa femme & plusieurs personnes, demander instamment la permission de venir en sa présence, assurant qu'il étoit prêt d'obéir à ses ordres. Le Pape ne voulut pas l'écouter, pour éprouver la sincérité de son repentir. Au sortir de Florence, environ à deux milles, Gui se présenta à lui accompagné de quelques autres, tous nuds pieds, en chemise, la corde au cou, prosternés par terre & fondant en larmes. Gui de Montfort s'écria qu'il se soumettoit sans réserve aux ordres du Pape, demandant instamment d'être mis en prison en tel lieu qu'il lui plairoit, pourvu qu'il lui donnât l'absolution. Toute-fois le Pape ne lui fit

aucune réponse, & fit même une réprimande à ceux qui l'accompagnoient comme prenant mal leur tems. Mais ensuite de l'avis des cardinaux, il lui fit assigner en quelque forteresse de l'Eglise Romaine un lieu pour sa prison, & le faire garder pendant son absence par les ordres de Charles roi de Sicile.

De Florence le pape Grégoire vint en Lombardie, & le mardi 3 d'octobre il arriva à Plaisance accompagné d'Otton Visconti archevêque de Milan, dont on a parlé ailleurs, & qui espéroit de rentrer à Milan avec le Pape, dont il étoit parent. Mais apprenant les menaces des Milanois & craignant pour sa personne, il se retira à Pavie. Le vendredi 6 d'octobre, le Pape arriva à Lodi, & le dimanche 8 à Milan, où il fut reçu avec tout l'honneur possible. Mais comme il étoit mal satisfait des Turriens ennemis d'Otton Visconti, il entra dans la ville sans se montrer, assis dans un chariot couvert & donnant la bénédiction par une portiere. Il n'y séjourna que trois jours, n'y donna point d'indulgence & ne se laissa presque voir à personne. Il en partit à cheval la nuit du mercredi. En arrivant à Lyon il tomba malade de la fatigue du chemin, & ne put assister à la messe solemnelle le jour de la dédicace de S. Pierre de Rome.

XLVI. Vie de S. Thomas d'Herford. *Vit. apud Sur. 2. octob.*

Il se passa encore plusieurs choses avant l'ouverture du concile, qu'il faut rapporter ici. Après la mort d'Henri III. roi d'Angleterre, Thomas Chanteloup son chancelier quitta la cour & se retira à Oxfort. Il étoit né en Angleterre d'une famille noble, & dès son enfance il avoit donné des marques de grande piété. Il étudia premiérement à Oxfort, puis à Paris, où il apprit la logique & le reste de la philosophie, & reçut le dégré de maître-ès-arts. De retour à Oxfort, il fut docteur en droit canon & chancelier de cette université. Sa réputation étant venue jusqu'au Roi, il le fit son chancelier. Dans cette place il conserva la pureté des mœurs qu'il avoit toujours gardée, & rendit la justice avec beaucoup d'intégrité, sans se laisser ébranler ni par le crédit des riches, & sans mépriser la foiblesse des pauvres.

Le Roi étant mort, il retourna à Oxfort, étudia la théologie, & en reçut le bonnet de docteur. Cependant il avançoit toujours en vertu, vivant très-sobrement, ennemi de la médisance, & gardant une pureté parfaite de corps & d'esprit : l'église d'Herford ayant vaqué en 1275. il en fut élu évêque, & sacré le 8 septembre de la même année. Ses vertus éclaterent encore davantage dans l'épiscopat : étant allé à Rome pour défendre quelque droits de son église, & ayant obtenu du pape Martin IV. ce qu'il désiroit, il mourut à son retour près de Montefiascone ; il fut depuis canonisé, & l'église honore sa mémoire le 2 d'octobre.

Avant que de commencer le concile général, le Pape étant encore en Italie, il résolut de procurer la paix entre les villes de ce pays-là. Il donna à cet effet commission à l'Archevêque d'Aix de faire venir en un lieu convenable des députés de chaque parti, & de leur faire entendre que, pour la sureté du concile, il falloit aussi rendre la sureté aux grands chemins, ou par une paix solide, ou du moins par une tréve; que la guerre civile & les divisions domestiques ne sont propres qu'à affoiblir & à ruiner leurs villes; que les périls spirituels & temporels, auxquels ils se sont volontairement exposés, leur ont causé des pertes considérables. Enfin le pape ordonne à son Légat d'employer les peines spirituelles contre ceux qui s'opposeroient à la paix.

XLVII. Réconciliation des villes d'Italie. *Rainald. an.* 1272. *n.* 40.

La ville de Sienne étoit alors dans l'interdit; après avoir employé le crédit de plusieurs princes pour en obtenir la levée, ils eurent recours aux prieres & aux aumônes. Enfin ils envoyerent au Pape un religieux dominiquain nommé Ambroise leur compatriote, homme célébre par sa science & sa vertu. Il accepta la commission par obéissance, & les avertit qu'il faloit commencer par renoncer aux haines & aux inimitiés qui régnoient parmi eux. Pour les y engager il prêcha dans la place qui étoit devant l'église de son ordre; car l'église n'étoit pas assez vaste pour contenir tout le peuple qui s'empressoit de l'entendre. Ses sermons furent si efficaces, qu'il réconcilia entr'elles toutes les familles de la ville. Il partit ensuite pour se rendre à Viterbe, où le Pape, informé par la renommée de sa capacité & de sa vertu, lui donna incontinent audience. Il accorda sans peine la levée de l'interdit de la ville de Sienne en cette année 1273. Ambroise fut encore employé avec succès à pacifier plusieurs villes d'Italie, ayant auparavant rétabli la paix entre les princes & les peuples d'Allemagne, & les ayant réunis pour marcher au secours du Roi de Hongrie attaqué par les Tartares. Ambroise fuyoit les dignités & les supériorités de son ordre; il refusa plusieurs évêchés qui lui furent offerts par les Papes, même celui de Sienne sa patrie, auquel il avoit été canoniquement élu. Il mourut le 20 de mars 1287. & on lui donne le nom de bienheureux.

Vita S. Ambr. Senen. apud Bolland. 20. *mart.*

En exécution des ordres du Pape, qui avoit mandé aux évêques de lui envoyer des mémoires touchant les abus à réformer dans leurs provinces, Brumon évêque d'Olmutz écrivit au Pape pour faire connoître le triste état de l'église d'Allemagne. Il lui dit que chacun y cherche des protecteurs puissans, pour en être appuyé au cas qu'on veuille procéder contre lui suivant la rigueur du droit: qu'en Hongrie on souffre les Cumains ennemis mortels des étrangers & des Hongrois mêmes qui s'y réfugient: la

XLVIII. Avis de l'Evêque d'Olmutz pour la reforme de l'eglise. *Rainald. an.* 1273. *n.* 6. 11. 14. *&c.*

Reine de Hongrie est Cumaine, & ses plus proches parens sont payens : deux filles du Roi de Hongrie ont été fiancées à des Russes schismatiques & soumis aux Tartares. Les Lithuaniens & les Prussiens, encore infidels, ont déja ruiné plusieurs évêchés en Pologne. Les princes d'Allemagne sont tellement divisés, qu'on n'en doit espérer aucun secours pour la terre sainte. Le Roi de Boheme est le seul capable de soutenir la religion.

Quant au clergé, le nombre de ceux qui veulent jouir du privilege clérical est excessif, & les évêques ne pouvant les pourvoir de bénéfices, ils sont réduits à mendier à la honte du clergé, ou même ils s'abandonnent aux voles & aux sacriléges; quand ils sont livrés aux évêques, ils s'évadent de leur prison : comme ils persévérent dans leurs désordres, ils sont repris & suppliciés, ce qui cause un grand scandale. Trouvez donc bon, ajoute l'Evêque d'Olmutz, que l'évêque seul puisse les dégrader dans son synode; les évêques de ces contrées étant si éloignés les uns des autres, qu'ils ne peuvent que difficilement s'assembler pour procéder à la dégradation des clercs incorrigibles.

Quant aux églises paroissiales, le peuple ne les fréquente plus, n'écoute plus les prédications des curés, ne se confesse plus à eux, principalement dans les villes où les freres prêcheurs & les mineurs ont des couvens. Pendant toute la matinée ces religieux disent plusieurs messes basses, sans compter leur messe conventuelle qu'ils disent solemnellement; ils retiennent le peuple à ces messes par des sermons, ce qui l'empêche de visiter les autres églises; & comme ces messes sont plus courtes que celles des paroisses, tout le monde les recherche : ajoutez qu'ils accordent des indulgences de deux, de trois, de quatre années pour y attirer les paroissiens.

Pour les laïcs, l'évêque d'Olmutz se plaint que dans plusieurs diocèses on ne tient point de synode provincial, où l'on puisse accuser les laïcs des crimes commis contre Dieu & la religion, & leur imposer des peines canoniques. Il prie le Pape d'ordonner qu'on tiennent ces synodes par tous les diocèses. Il se plaint encore qu'il y a des personnes de l'un & l'autre sexe qui prennent l'habit & le nom de religieux, sans que leur institut soit approuvé par le saint siege; ne cherchant qu'à se soustraire à l'obéissance de leurs maîtres, de leurs maîtresses, ou de leurs pasteurs; les femmes à s'affranchir de leurs maris. Ces fausses dévotes excitent des séditions contre les prêtres, refusant de se confesser à eux, ou de recevoir d'eux les sacremens, faisant entendre qu'elles les croient souillés entre leurs mains. Tels étoient les avis de l'Evêque d'Olmutz

Vers le même tems, & avant l'ouverture du concile de Lyon, le pape Grégoire X. qui avoit été archidiacre de Liége, & qui s'intéressoit à l'honneur de cette église, écrivit à Henri de Gueldres qui en étoit évêque, une lettre où il lui fait de vifs reproches de sa vie scandaleuse. Nous avons appris, dit-il, avec douleur, que vous êtes adonné à la simonie & à l'incontinence; ensorte que vous avez eu plusieurs enfans devant & après votre promotion à l'épiscopat. Vous avez pris une abbesse de l'ordre de S. Benoît pour votre concubine publique, & dans un festin vous vous êtes vanté devant tous les assistans d'avoir eu en vingt-deux mois quatorze enfans; à quelques-uns desquels vous avez donné ou procuré des bénéfices, même à charge d'ames, quoiqu'ils n'eussent pas l'âge, & vous avez donné à d'autres de vos enfans des biens de votre évêché en les mariant avantageusement. Dans une de vos maisons nommée *le parc*, vous tenez depuis longtems une religieuse avec d'autres femmes; & quand vous allez à cette maison, vous y allez seul, laissant dehors votre compagnie. Un monastere de votre diocèse ayant perdu son abbesse, vous avez cassé l'élection canonique qui avoit été faite, & vous avez mis pour abbesse la fille d'un comte, au fils duquel vous aviez marié une de vos filles; & l'on dit que cette abbesse est accouchée d'un enfant qu'elle a eu de vous.

XLIX. Lettre de Grégoire X. à Henri évêque de Liége. *ann.* 1273. *t.* XI. *concil. p.* 929.

Après quelques autres faits aussi scandaleux, le Pape ajoute: ayant obtenu du saint siege le vingtieme des revenus de votre diocèse, pour en acquitter les dettes, vous recevez de plus les fruits d'une demi-prebende en chaque église, sous le faux prétexte de retirer quelques terres aliénées; mais vous avez avoué vous-même que cet argent étoit pour enrichir vos enfans. Vous ne souffrez pas qu'on exécute les lettres apostoliques pour la provision des bénéfices de votre collation; vous faites même emprisonner les impétrans au grand mépris du saint siege. Vous chargez d'exactions indues le clergé & les religieux. Vous faites tirer par force des églises ceux qui s'y réfugient pour mettre leur vie à couvert; vous laissez usurper les droits de l'église par la noblesse; vous laissez impunis les plus grands crimes, pourvu que les coupables vous donnent de l'argent. Vous ne dites point l'office ecclésiastique, & n'en comprenez pas le sens, étant sans lettres. Vous portez souvent des habits séculiers d'écarlate avec des ceintures d'argent, ensorte qu'on vous prendroit plutôt pour un chevalier que pour un évêque. Ce Prélat étoit frere d'Otton comte de Gueldres, & cousin germain de Guillaume comte de Hollande. Le pape Innocent IV. voulant faire élire empereur le comte Guillaume, fit aussi élire pour l'appuyer Henri

de Gueldres à l'évêché de Liége, alors vacant par le décès de Robert de Torote arrivé en 1246.

C'est ainsi que ce jeune Seigneur entra sans aucune vocation dans l'évêché de Liége en 1247. Il le gouverna par dispense & sans être prêtre, sous les papes Innocent IV. & Alexandre IV. Il fut ordonné prêtre & évêque en 1258. Enfin au concile de Lyon en 1274. les bourgeois de Liége, de Hui, de Dinant & de S. Tron ayant envoyé au Pape des députés pour se plaindre des désordres & de la vie scandaleuse de leur Evêque; le Pape, qui l'avoit fait venir au concile, lui demanda s'il vouloit céder volontairement, ou attendre sa sentence; l'Evêque, croyant obtenir grace, remit au Pape son anneau pastoral; mais le Pape le garda, & obligeat Henri à renoncer à sa dignité. On disoit que le Pape l'avoit fait un peu par vengeance, se souvenant encore d'un coup de pied que l'Evêque lui avoit donné dans la poitrine en plein chapitre, lorsqu'il n'étoit qu'archidiacre de Liége. Henri vécut encore douze ans après sa déposition.

L. Concordat du Roi de Norwege avec l'Archevêque de Drontheim. *Rainald. ann. 1273. n. 19.*

Jean archevêque de Nidrosie, autrement Drontheim, craignant que s'il portoit ses plaintes au concile entre Magnus roi de Norwege, sur les articles dont il croyoit avoir sujet de se plaindre, il n'en résultat une division dangereuse contre l'église & l'état, aima mieux proposer au Roi même ses sujets de plainte & le prier d'y remédier. Le Roi de son côté croyant avoir de bonnes raisons pour soutenir ce dont l'Evêque se plaignoit, ne laissa pas de consentir, sur l'avis des évêques & des barons, de faire un concordat avec l'Archevêque, à ces conditions: L'Archevêque au nom de son église renonce au droit de l'élection des rois, & à l'offrande qu'ils lui faisoient de leur couronne, tant qu'il resteroit un héritier légitime du royaume; mais au cas qu'il ne s'en trouvât plus, l'Archevêque & les évêques donneront les premiers leurs suffrages pour l'élection d'un roi. Le roi Magnus renonce à toute connoissance & jurisdiction des causes ecclésiastiques, savoir, toutes les causes des clercs entr'eux, ou contre les laïcs en défendant; les causes de mariages, d'état des personnes, de patronage, de dîmes, de vœux, de testament, principalement quant aux legs pieux; la défense des pélerins, qui vont à l'église de S. Olaf roi de Norwege & martyr, & les autres pélerins; comme aussi les causes des ecclésiastiques, les crimes de sacrilege, parjure, usure, simonie, hérésie, fornication, adultere, inceste & toutes les autres causes, qui de droit commun appartiennent au tribunal ecclésiastique. Le Roi promit de plus de laisser la liberté des élections des évêques & des abbés. Ce concordat fut fait à Bergue le 1 d'août 1273. & confirmé par le Pape environ un an après.

Comme

Comme le tems du concile approchoit, le Pape y invita nommément S. Thomas d'Aquin, en considération de sa doctrine. Thomas étoit alors à Naples, où il avoit été envoyé en 1272. par le chapitre général de son ordre, tenu à Florence, & l'université de Paris avoit écrit à ce chapitre pour demander qu'on lui renvoyât le S. Docteur. Mais Charles roi de Sicile l'emporta, & obtint que Thomas vint enseigner à Naples, dont il avoit refusé l'archevêché. Ce Prince lui assigna une pension d'une once d'or par mois. Ce fut-là que S. Thomas vit en songe le docteur Romain, à qui il avoit cédé sa chaire de théologie à Paris, mais qui étoit mort depuis peu. Thomas lui demanda si la vision de Dieu par essence étoit telle qu'on le dit dans les écoles. Romain répondit : On le voit d'une maniere plus noble, & vous le saurez bientôt.

LI. Mort de S. Thomas d'Aquin. an 1274. *Vita apud Boll. land. 7. Mart. Ech. de scrip. ord. præd.*

Thomas partit donc pour Lyon, & prit avec lui le traité qu'il avoit fait contre les Grecs par ordre d'Urbain IV. pour les convaincre d'erreur & de schisme. Mais il tomba griévement malade dans la Campanie ; & comme il ne se trouvoit point dans le voisinage de couvent de son ordre, il s'arrêta à Fosse-neuve abbaye de l'ordre de Cîteaux : étant entré dans l'église & ayant salué l'autel, il passa dans le cloître, & devant plusieurs moines qui étoient présens avec quelques freres prêcheurs, il dit à son compagnon : *Mon fils Rainald, c'est ici mon repos éternel, c'est l'habitation que j'ai choisie.* On le mit dans l'appartement de l'Abbé, & son mal augmentant, les religieux lui rendirent avec beaucoup de respect tous les services possibles, s'estimant heureux de faire quelque chose pour un si grand homme. Quelques-uns d'entr'eux le prierent de leur laisser quelque monument de sa doctrine ; & quoiqu'il fut très-foible, il leur dicta une courte explication du cantique des cantiques. Le P. Echard doute que le commentaire sur ce livre de l'écriture, qui est imprimé sous le nom de S. Thomas, soit celui qu'il dicta à Fosse-neuve.

Psal. 131.

T. I. Script. ord. præd. p. 323.

Se sentant près de sa fin, il demanda le viatique, qui lui fut apporté par l'Abbé & les religieux. Le malade vint au devant & se prosterna par terre : l'Abbé, selon la coutume, lui demanda sa profession de foi ; il récita le symbole avec grande dévotion, expliqua particuliérement sa croyance sur le saint sacrement, & déclara qu'il soumettoit sa doctrine & ses écrits à l'examen & au jugement de l'Eglise Romaine. Le lendemain il demanda l'extrême-onction, & peu après l'avoir reçue, il rendit l'esprit le matin du 7 mars 1274. âgé de quarante-neuf ans. Il fut enterré dans le sanctuaire. Ses parens, qui étoient les plus puissans de la Campanie, voyant les miracles qui se faisoient à son tombeau, empêcherent

les freres prêcheurs d'emporter son corps. Ils eurent même la précaution de le cacher de peur qu'on ne l'enlevât. S. Thomas fut canonisé le 18 juillet 1323. par le pape Jean XXII.

LII. Ecrits de S. Thomas V. P. Echard. script. ord. prædic. t. I. n.283. & 292. seq.

Les écrits de ce Saint sont en si grand nombre, & d'une variété si grande, qu'il est difficile de comprendre, qu'ayant si peu vécu, il ait pu tant écrire. Ses ouvrages sont imprimés en plusieurs tomes. Ils contiennent des commentaires sur la plûpart des œuvres d'Aristote, sur le Maître des sentences, & sur plusieurs livres de l'écriture sainte. Le plus célébre de ses óuvrages est sa somme théologique, sur laquelle on a formé quelques difficultés, prétendant qu'elle n'étoit pas de lui. Mais le P. Echard dominiquain a démontré le contraire dans une dissertation faite exprès, imprimée en 1708. on compte jusqu'à soixante-treize de ses opuscules; mais il y en a quelques-uns de douteux; & les meilleurs critiques croient que l'on a attribué à S. Thomas plusieurs écrits, qui n'étoient que les recueils de ses leçons publics, nommés *repertata*, suivant le style du tems; & que la conformité de nom a fait confondre avec lui Thomas l'Anglois ou Jorzi religieux du même ordre, qui vivoit vers l'an 1310.

On assure que S. Thomas dictoit à la fois à trois écrivains & quelquefois à quatre sur différentes matieres. Il dormoit peu, & passoit une grande partie de la nuit en prieres, auxquelles il attribuoit sa science plus qu'à l'étude. Il prioit toujours avant que d'étudier & de composer. Dans les grandes difficultés il redoubloit ses prieres, y ajoutant le jeûne. Une fois après avoir ainsi prié & jeûné pour entendre un passage difficile d'Isaïe, la nuit frere Renaud son compagnon l'entendit parler à quelqu'un, sans savoir à qui, ni ce qu'ils disoient. Le S. Docteur lui dit ensuite: levez-vous, prenez de la lumiere & le cahier où vous avez écrit sur Isaïe; & après lui avoir dicté longtems, il le renvoya dormir. Renaud se jetta à ses pieds, & le pressa tant de lui dire à qui il avoit parlé, qu'il lui avoua que Dieu lui avoit envoyé les apôtres S. Pierre & S. Paul pour l'instruire, & lui défendit de le publier pendant sa vie.

Il étudioit avec tant d'application, qu'il étoit quelquefois hors de lui-même, ne sachant même où il étoit. Un jour mangeant à la table de S. Louis roi de France, il frappa sur la table, & dit: *Il n'y répondra jamais le Manichéen.* Son Prieur, qui étoit du repas, le tira si fortement par la chape qu'il le fit revenir à lui, lui disant: Maître, prenez garde que vous êtes à la table du Roi de France. Alors il demanda pardon au Roi, qui fut charmé & édifié de le voir si peu occupé de l'honneur qu'il lui avoit fait. Mais pour ne pas perdre la pensée du S. Docteur, il appella son secrétaire & la fit écrire en sa présence. S. Thomas craignant que

la subtilité des méditations abstraites ne lui dessechât le cœur & ne refroidît sa dévotion, faisoit tous les jours quelque lecture des conférences de Cassien : en quoi il imitoit S. Dominique, à qui cette lecture fut très-utile pour s'élever à la perfection. S. Thomas avec toute sa doctrine, prêchoit simplement, sans rien donner à la curiosité, donnant tout à l'édification & à l'instruction du peuple, qui écoutoit ses sermons avec respect, comme s'ils fussent venus de Dieu. Il disoit souvent qu'il ne comprenoit pas comment des religieux pouvoient parler d'autre chose que de Dieu, & de ce qui peut servir à l'édification des ames.

Le bruit s'étant répandu que le pape Grégoire X. avoit résolu de supprimer les nouveaux ordres religieux, Pierre de Mourron fondateur des célestins se rendit à Lyon avec deux de ses freres convers, & logea dans la maison où sont aujourd'hui les religieux de son ordre, qui étoient alors aux templiers. Le Pape le reçut avec honneur, tout mal vêtu qu'il étoit, & lui accorda la confirmation de son institut, par une bulle du 22 de mars 1274. où le Pape le prend sous sa protection. Le S. Homme s'en retourna à son monastere de Magelle au mois de juin de la même année.

LIII. Vie de S. Pierre célestin. Bolland. t. XV. p. 505. &c.

Pierre de Mourron étoit né l'an 1215. au diocèse d'Isernia en Pouille. Ses parens, gens obscurs selon le monde, mais vertueux, eurent douze enfans, dont ils souhaitoient que quelqu'un se donnât à Dieu. Pierre, qui étoit l'onzieme, témoigna dès l'enfance tant d'inclination pour la vertu, que sa mere, demeurée veuve, le fit étudier. Dès l'âge de vingt ans, suivant son attrait pour la solitude, il se retira premiérement à une église de S. Nicolas près du château de Sangre, puis à un hermitage de la montagne voisine ; enfin dans une grotte d'une autre montagne, où il se trouva si à l'étroit, qu'à peine y pouvoit-il demeurer débout, ou s'étendre pour se coucher. Après y avoir resté trois ans, il alla à Rome, où suivant les instances de ses amis, il reçut la prêtrise ; puis il vint au mont de Mourron près de Sulmone, ville épiscopale de l'Abruzze ultérieure, & y ayant trouvé une grotte à son gré, il s'y arrêta & y demeura cinq ans. Là il fut tenté de s'abstenir de dire la messe par humilité ; mais Dieu lui fit connoître qu'il devoit continuer de la dire. Comme il ne trouva pas ce lieu assez solitaire, parce qu'on avoit défriché les bois d'alentour, il passa au mont de Magelle près de la même ville de Sulmone, où il trouva une grande grotte qui lui plut beaucoup, mais non pas à deux compagnons qu'il avoit, ni à ses amis ; c'est pourquoi il y demeura seul. Toute-fois ses compagnons qui l'aimoient, vinrent l'y joindre quelques jours après. Il lui vint ensuite plusieurs autres disciples. Il refusoit, autant qu'il pouvoit, de les recevoir, di-

ſant qu'il étoit un homme ſimple, & qu'il deſiroit d'être ſeul; mais vaincu par la charité, il conſentoit à leur deſir. Dans la ſuite on bâtit en ce lieu de Magelle un bel oratoire à l'honneur du S. Eſprit, & pluſieurs y venoient par dévotion, même des pays éloignés. C'eſt ainſi que Pierre raconte lui-même les commencemens de ſa vie. Ses diſciples embraſſerent la régle de S. Benoît; mais Pierre leur inſtituteur y ajouta pluſieurs auſtérités. Pour ſa perſonne il vivoit reclus dans une cellule particuliere ſi bien fermée, que celui qui lui répondoit à la meſſe le ſervoit par la fenêtre. Pendant certains tems il gardoit abſolument le ſilence : il couchoit ou ſur la terre nue, ou ſur des ais, avec une pierre ou un billot de bois pour chevet. Il portoit une ceinture chargée de chaînes de fer, & une chemiſe de maille ſur la chair. Il jeûnoit tous les jours, hors le dimanche; les mardis & les vendredis il jeûnoit au pain & à l'eau. Il paſſoit ſouvent les nuits à réciter des pſeaumes ſans dormir; & pour éviter l'oiſiveté, il faiſoit de ſes mains des cilices qu'il donnoit enſuite. Il ſe levoit ordinairement à minuit pour dire matines, & après les avoir dites, il récitoit encore le pſeautier tout entier. Il faiſoit ordinairement ſix carêmes par an, durant leſquels il n'uſoit que de choſes inſipides. Il en paſſoit trois au pain & à l'eau, ſe contentant même ſouvent de feuilles de choux ſans pain.

Le nombre de ſes diſciples s'étant beaucoup augmenté, il fut contraint de bâtir de nouveaux monaſteres aux environs de Magelle. Son ordre fut d'abord approuvé en 1264. par le pape Urbain IV. qui l'incorpora à l'ordre de S. Benoît, par une bulle adreſſée à l'Evêque de Theate. Grégoire X. le confirma, comme il a été dit en 1274. Ce Pape l'exempta de la juriſdiction des ordinaires & de payer la dîme de ſes terres & de ſes troupeaux. Pierre de Mourron gouverna ſon ordre juſqu'en 1286. que préférant le repos de la ſolitude aux embarras du gouvernement, il établit en ſa place un nommé Robert, qui gouverna en qualité de Prieur du S. Eſprit de Magelle tout l'ordre des céleſtins. Mais ces religieux s'étant aſſemblés en chapitre général, élurent pour premier abbé général François d'Adria, qui mourut peu de tems après, & eut pour ſucceſſeur Rainaud Riganigro, & après lui Onuphre de Côme, élu en 1293. Ce fut ſous ſon gouvernement que Pierre de Mourron fut élu Pape en 1294. comme nous dirons ci-après.

LIV. Concile de Lyon. *an.* 1274. *t. XI. concil. p.* 955.

Le concile de Lyon s'ouvrit enfin le 7 de mai 1274. dans l'égliſe métropolitaine de S. Jean. Ce jour le Pape deſcendit de ſa chambre vers l'heure de la meſſe, conduit ſelon la coutume par deux cardinaux diacres : étant arrivé dans le chœur, il s'aſſit dans un fauteuil qui lui étoit préparé. Puis ayant dit tierce & ſexte,

parce qu'il étoit jour de jeûne, un soudiacre lui apporta les sandales & le chaussa, pendant que ses chapelains récitoient autour de lui les pseaumes ordinaires de la préparation à la messe. Après quoi, revêtu de ses ornemens pontificaux & du pallium, comme s'il eut voulu célébrer la messe, il monta au jubé, précédé de la croix, & s'y assit dans un fauteuil, ayant pour prêtre assistant un cardinal, & un autre pour diacre, & quatre autres cardinaux diacres, avec quelques chapelains en surplis. Jacques roi d'Arragon étoit assis auprès du Pape.

Dans la nef de l'église au milieu, & sur des sieges élevés, étoient deux patriarches Latins, Pantaleon de Constantinople & Opizion d'Antioche. D'un côté les cardinaux évêques, entre lesquels étoit S. Bonaventure & Pierre de Tarantaise évêque d'Ostie, promu depuis peu au cardinalat, & de l'autre côté les cardinaux prêtres, puis les primats, les archevêques, les évêques, les abbés, les prieurs & les autres prélats en grande multitude, qui n'avoient point de différend sur leurs rangs, parce que le Pape avoit réglé que la séance ne porteroit point de préjudice à leurs églises. Plus bas étoit Guillaume maître de l'hôpital, Robert maître du temple, avec quelques freres de leurs ordres. Les ambassadeurs des Rois de France, d'Allemagne, d'Angleterre, de Sicile, & de plusieurs autres princes, & les députés des chapitres des églises. Le nombre des évêques étoient de cinq cens. Il y avoit soixante & dix abbés, & mille autres prélats. Le Pape assis, donna la bénédiction aux prélats qu'il avoit en face. On chanta les prieres marqués dans le pontifical pour la célébration du concile; puis le Pape fit un sermon, où il expliqua les raisons qui l'avoient porté à assembler ce concile, savoir le secours de la terre sainte, la réunion des Grecs & la réformation des mœurs. Ainsi finit la premiere session. La seconde fut indiquée pour le lundi suivant; mais elle ne se tint que le vendredi 18 mai.

Dans l'intervalle le Pape & les cardinaux appellerent séparément les archevêques, chacun avec un évêque & un abbé de sa province. Le Pape les ayant pris en particulier dans sa chambre, leur demanda & obtint une décime des revenus ecclésiastiques pour six ans, à commencer à la S. Jean de cette même année 1274.

LV. Seconde session.

La seconde session se tint le vendredi 18 de mai, avec les mêmes cérémonies que la premiere. On publia les constitutions touchant la foi, & on congédia tous les députés des chapitres, les abbés & les prieurs non mitrés, excepté ceux qui avoient été appellés nommément au concile. On congédia de même tous les autres moindres prélats mitrés, & on indiqua la troisieme session au lundi d'après l'octave de la Pentecôte 28 de mai. Ainsi finit la seconde session.

LVI. Troisieme session.

La troisieme session se tint le 7 de juin. Le Roi d'Arragon n'y assista pas, & se retira du concile mal satisfait du Pape, qui avoit refusé de le couronner, à moins qu'il ne payât le tribut que le roi Pierre son pere avoit promis, lorsqu'il fut couronné à Rome l'an 1204. par le pape Innocent III. L'évêque d'Ostie Pierre de Tarentaise prêcha, puis on publia douze constitutions, comprises en plusieurs articles, touchant les élections des évêques & les ordinations des clercs. La premiere veut que ceux qui s'opposent aux élections, expriment tous leurs moyens d'opposition, sans pouvoir être reçus ensuite à en proposer d'autres. Les élus ne pourront se mêler de l'administration du spirituel de l'église, jusqu'à ce que leur élection soit confirmée. Pour obvier aux longues vacances des églises, l'élu y donnera son consentement dans un mois, & en demandera la confirmation dans trois. Celui qui aura donné son suffrage à un indigne, ne sera point privé du droit d'élire, si l'élection ne s'est point ensuivie.

Celui qui aura donné son suffrage à quelqu'un, dont l'élection sera ensuivie, ne sera plus recevable à la combattre, sinon pour quelques défauts qu'il ait pu vraisemblablement ignorer. S'il arrive partage de voix dans l'élection, si les deux tiers sont d'un côté, l'autre tiers n'est pas recevable à rien objecter contre l'élection ou contre l'élu. Quoiqu'Alexandre IV. ait déclaré que les appels des élections doivent être portés au saint siege, comme causes majeures, toute-fois si l'appellation est frivole, elle n'y sera point portée; & en cette matiere il est toujours permis de se désister de l'appel. On prononce excommunication contre ceux qui, sous quelque prétexte que ce soit, usurpent les biens des églises & des monasteres. Les avocats & les procureurs feront serment de ne soutenir que des causes justes, & le renouvelleront tous les ans. Le salaire des avocats, en quelques causes que ce soit, n'excédera pas vingt livres tournois, & celui des procureurs douze livres.

Les évêques qui auront ordonné des clercs d'un autre diocèse, seront suspendus pour un an de la collation des ordres. La monition canonique doit exprimer le nom de celui qui est admonêté. L'absolution à cautele n'a point lieu dans les interdits locaux.

Cossart. not. in concil. p. 298. ex Rainald.

On traita aussi dans le concile de l'élection de l'Empereur, à l'instante priere des prélats. On y lut les privileges & les sermens des empereurs Otton IV. Frideric II. & Rodolphe. Les ambassadeurs d'Allemagne furent reçus à prêter serment à l'empereur Rodolphe, & on n'eut point d'égard à ceux d'Alfonse roi de Castille élu roi des Romains. Mais on ne trouve point cela dans les actes du concile, & la chose fut seulement traitée en consistoire.

Après la lecture des douze constitutions, le Pape parla encore au concile, & permit aux prélats de sortir de Lyon & de s'en éloigner jusqu'à six lieues, en attendant l'arrivée des Grecs. Comme on en ignoroit le jour, on ne fixa point celui de la session suivante.

LVII. Ambassadeurs de Paléologue au concile de Lyon. *Pachym. l. v. c. 17. 18. &c.*

L'empereur Michel Paléologue persistant dans son dessein de procurer l'union des deux églises, envoya à Lyon des ambassadeurs, qui furent Germain ancien patriarche de Constantinople, Théophane métropolitain de Nicée, George Acropolite grand logothete, Panaret maître de la garde-robe, & le grand interprête surnommé de Berée. Ils portoient plusieurs offrandes pour l'église de S. Pierre, des paremens, des images à fonds d'or, des parfums précieux, un grand tapis couleur de rose, tissu d'or & semé de perles. Quand ces ambassadeurs furent partis, l'Empereur fit convenir le patriarche Joseph, au cas que la réunion réussiroit, de se retirer au monastere de Periblepte, conservant toute-fois ses privileges de patriarche ; & au cas que la négociation ne réussiroit pas, qu'il rentreroit dans le palais patriarchal, & ne conserveroit contre les évêques aucun ressentiment de ce qui ce seroit passé. Mais que si la réunion se faisoit, il céderoit absolument, & qu'on éliroit un autre patriarche, puisqu'il ne croyoit pas pouvoir revenir contre le serment qu'il avoit fait de ne jamais consentir à l'union. Suivant cette convention, Joseph se retira dans son monastere, en attendant le succès de la députation au concile de Lyon.

Mais l'Empereur ne trouva pas tant de soumission dans les autres évêques. Veccus leur avoit souvent parlé sans aucun succès. Michel résolu de les gagner par la douceur, les assembla autour de lui, & leur dit : je ne travaille à la paix que pour éviter une guerre cruelle, sans introduire aucune nouveauté dans l'église. Or la négociation avec l'Eglise Romaine se rapporte à trois chefs. La primauté du Pape, les appellations en cour de Rome, & la mémoire du Pape dans les prieres. Chacun de ces articles, à les bien examiner, se réduisent à rien. Car quand le Pape viendra-t-il ici prendre la premiere place ? Qui de vous s'avisera de passer la mer pour aller à Rome poursuivre ses droits ? Enfin quel inconvénient y a-t-il de nommer le Pape dans la liturgie à la grande église ? Combien de fois nos peres ont-ils usé d'une pareille condescendance ? Cependant j'apprends que vous vous éloignez de ceux qui desirent l'union, que vous cherchez à nous diviser, & nous donnez des malédictions, comme si nous voulions changer les usages du pays, & vous contraindre à parler en tout comme les Latins. Que chacun de vous dise donc ce qu'il en pense, sans

s'arrêter à ſon ſens particulier, n'ayant en vue que le bien de l'égliſe.

Les évêques niérent abſolument qu'ils euſſent donné aucune malédiction à l'Empereur, mais ils avouerent qu'ils étoient partagés de ſentiment : ils ajouterent que ſelon les canons, il ne leur étoit pas permis de dire leur ſentiment en commun ſans le Patriarche qui étoit leur chef; mais qu'ils le diroient chacun en particulier, s'ils étoient interrogés. L'Empereur leur dit donc de parler : quelques-uns rejetterent les trois articles, ſavoir, la primauté du Pape, les appellations & la nomination du Pape dans les prieres. D'autres accorderent la primauté & l'appellation, parce qu'on le pouvoit faire de parole ſans venir à l'exécution; mais de nommer le Pape dans la liturgie, c'étoit communiquer avec ceux qui avoient altéré le ſymbole de la foi. Xiphilin grand économe, uſant de la confiance que lui donnoit ſon grand âge & ſa familiarité avec l'Empereur, ſe jetta à ſes pieds, & lui embraſſant les genoux, le conjura de prendre garde qu'en voulant détourner un guerre étrangere, il n'en exitât au dedans une plus dangereuſe.

Après cette réponſe l'Empereur demeura quelques jours en repos. Ayant appris que les évêques qui avoient rejetté les trois articles, & ceux qui en avoient admis deux, ſe regardoient mutuellement comme excommuniés, s'aviſa de leur faire ſigner à tous un écrit touchant la ſoumiſſion qui lui étoit due, afin de pouvoir dire qu'il avoit leurs ſignatures, quoique ſur un autre ſujet que celui dont il étoit queſtion; enſuite il les obligea de payer le loyer de leurs maiſons comme à lui appartenantes par droit de conquête, & étant en droit de les donner gratuitement à ceux qui lui étoient affectionnés, comme de les ôter à ceux qui lui étoient rebeles. Sous ce prétexte on enlevoit les meubles de ces derniers, & on en envoya même quelques-uns en exil, d'autres ſe ſoumirent avant que de ſortir du port.

Dans ces fâcheuſes circonſtances, le clergé de Conſtantinople pria avec de grandes inſtances l'Empereur de ſuſpendre les effets de ſa colere juſqu'au retour des ambaſſadeurs. Mais ce Prince leur déclara qu'ils ſeroient réputés criminels de lèſe-majeſté, tandis qu'ils ne donneroient pas leurs ſouſcriptions. Et comme quelques-uns y répugnoient, craignant que l'Empereur n'ajoutât aux articles de l'union, il publia une déclaration ſcellée en or, où il promettoit ſous des malédictions & des ſermens terribles, qu'il n'obligeroit perſonne à ajouter au ſymbole un ïota, & ne demanderoit autre choſe que les trois articles de la primauté, de l'appellation & la nomination aux prieres, & encore de parole ſeulement

lement par condescendance. Il ajoutoit de grandes ménaces contre ceux qui n'obéiroient pas. Les ecclésiastiques rassurés par cette déclaration souscrivirent, hors quelques-uns qui furent exilés & rappellés quelques tems après, s'étant soumis, ensorte qu'il n'y eut personne dans le clergé qui n'obéit.

LVIII. Arrivée des ambassadeurs Grecs au concile. *Pachym. l. v. c. 21. & t. XI. conc. p. 957.*

Les Ambassadeurs de l'empereur Michel s'étant embarqués au commencement de mars 1274. n'arriverent à Lyon que le jour de S. Jean 24 de juin, ayant été retardés par une tempête, où le patriarche Germain perdit un de ses vaisseaux, avec les riches offrandes que l'Empereur envoyoit au Pape. Tous les prélats du concile allerent au devant d'eux avec leurs domestiques, les Camériers avec toute la maison du Pape, le Vice-Chancelier avec les notaires & les familles des cardinaux. Ils conduisirent les Ambassadeurs Grecs avec honneur jusqu'au palais du Pape, qui les reçut dans la sale débout, environné de tous les cardinaux, de plusieurs prélats, & leur donna le baiser de paix. Ils lui présenterent les lettres de l'Empereur scellées en or, & les lettres des prélats : & dirent qu'ils venoient rendre toute obéissance à la sainte Eglise Romaine, & reconnoître la foi qu'elle tient ; ensuite ils allerent à leurs logis.

Le 29 du même mois, fête de S. Pierre & de S. Paul, le Pape célébra la messe à S. Jean de Lyon, en présence de tous les prélats du concile. On lut l'épitre en latin & en grec : l'évangile fut chanté en latin par le cardinal Ottobon de Fiesque, & ensuite un diacre Grec, revêtu à la grecque, le chanta en grec, puis S. Bonaventure prêcha : on chanta le symbole en latin, qui fut entonné par les cardinaux & continué par les chanoines de S. Jean : il fut ensuite chanté en grec solemnellement par le patriarche Germain, avec tous les archevêques Grecs de Calabre & deux pénitenciers du Pape, l'un jacobin, l'autre cordelier, qui savoient le grec. Ils chanterent trois fois l'article : *qui procéde du Pere & du Fils* ; ensuite le Patriarche & les autres Grecs chanterent en grec des versets de louange en l'honneur du Pape, qui continua & acheva la messe, à laquelle les prélats Grecs assisterent débout près de l'autel.

LIX. Ambassadeurs du Can des Tartares au concile. t. XI. conc. p. 958.

Le 4 de juillet arriverent au concile les Ambassadeurs d'Abaga grand can des Tartares. Le Pape envoya au devant d'eux les familles des cardinaux & des prélats. Ils se présenterent à lui dans sa chambre, où étoient tous les cardinaux & plusieurs prélats assemblés, pour traiter devant lui des affaires de l'église. Ces Tartares étoient au nombre de seize, & rendirent au Pape des lettres du Can, publiant la puissance de leur maître en termes pompeux ; ils ne venoient point pour la foi, mais pour faire alliance avec

les chrétiens contre les mahométans. Le même jour le Pape envoya dénoncer par ses huissiers à tous les prélats, que la quatrieme session se tiendroit le vendredi suivant 6 de juillet.

LX. Quatrieme session. Réunion des Grecs.

Dans cette quatrieme session on observa les mêmes cérémonies qu'à la premiere. Le Cardinal de Tarentaise servoit au Pape de prêtre assistant, & fit le sermon. Les Ambassadeurs Grecs furent placés au côté droit du Pape, après les cardinaux. Le Pape représenta au concile les trois causes pour lesquels il avoit été convoqué, & ajouta que, contre l'opinion presque de tout le monde, les Grecs venoient librement à l'obéissance de l'Eglise Romaine, sans aucunes vues d'intérêt temporel. Il ajouta : Nous avons écrit à l'Empereur Grec que, s'il ne vouloit pas venir de lui-même à l'obéissance de l'Eglise Romaine & embrasser sa foi, il envoyât des ambadeurs pour traiter de ce qu'il demandoit; & par la miséricorde de Dieu, ce Prince, toutes affaires cessant, a reconnu librement la foi de l'Eglise Romaine & sa primauté, & a envoyé ses ambassadeurs pour le déclarer en notre présence, comme il est expressément porté dans ses lettres.

Il fit lire ensuite la lettre de l'empereur Michel, celle des évêques & celle d'Andronic fils aîné de l'Empereur, & depuis peu associé à l'empire, toutes trois scellées en or & traduites en latin. Celle de l'Empereur donnoit au pape Grégoire les titres de premier & de souverain pontife, de pape œcumenique & pere commun de tous les chrétiens; elle contenoit la profession de foi envoyée à Michel en 1267. L'Empereur ajoutoit : Nous reconnoissons cette foi pour vraie, sainte, catholique & orthodoxe; nous la recevons & la confessons de cœur & de bouche, comme l'enseigne l'Eglise Romaine, & nous promettons de la garder inviolablement, sans jamais nous en départir. Nous reconnoissons la primauté de l'Eglise Romaine comme elle est imprimée dans ce texte : seulement nous vous prions que notre sainte église dise le symbole comme elle le disoit avant le schisme & jusqu'à présent, & que nous demeurions dans nos usages que nous pratiquions avant le schisme, & qui ne sont contraires ni à la précédente profession de foi, ni à l'écriture sainte, ni aux conciles généraux, ni à la tradition des peres approuvée par l'Eglise Romaine. Nous donnons pouvoir à nos apocrisiaires d'affirmer tout ce que dessus de notre part en présence de votre Sainteté.

La lettre des prélats ne qualifie le Pape que très-saint, très-révérend & très-heureux grand pontife de l'excellentissime siege apostolique, très-vénérable seigneur & pere de notre humanité. Ceux qui l'écrivirent ne se qualifient pas par leur noms propres, mais par les noms de leurs sieges, comme le Métropolitain d'Ephese

éxarque de toute l'Asie avec mon concile, le Métropolitain d'Heraclée en Thrace avec mon concile, & les autres au nombre de vingt-six : ensuite sont neuf archevêques, faisant avec les Métropolitains trente-cinq prélats, lesquels avec les évêques de leur dépendance sont à-peu-près tout ce qui reconnoissoit le Patriarche de Constantinople. Après ceux-ci sont nommés les dignités de la grande église patriarchale : le grand-économe, le logothete, le référendaire, celui qui étoit préposé sur les jugemens, le primicier des notaires, les portiers, les chantres, les lecteurs & tous les autres qui étoient engagés dans le schisme.

Dans le corps de la lettre les prélats marquent l'empressement de l'Empereur pour la réunion des églises, malgré la résistance de quelques-uns d'entr'eux, puis ils ajoutent : Nous avons prié notre Patriarche de s'y accorder, mais comme il est entiérement attaché à sa primauté, toutes nos instances n'ont pu lui faire changer de sentiment. Nous lui avons donc ordonné, & l'Empereur avec nous, de demeurer en retraite dans un des monasteres de Constantinople, jusqu'à ce que les Ambassadeurs viennent vers votre Sainteté & entendent votre réponse. Si vous le jugez à propos vous enverrez des nonces avec les nôtres. Si nous pouvons ramener le Patriarche à rendre au saint siege l'honneur qui lui a été rendu par le passé, nous le reconnoîtrons pour patriarche comme devant ; s'il demeure infléxible, nous le déposerons, & en établirons un autre qui reconnoisse votre primauté.

Après la lecture de ces lettres, le grand logothete George Acropolite, fit au nom de l'Empereur le serment, par lequel il abjuroit le schisme, acceptoit la profession de foi de l'Église Romaine, & reconnoissoit sa primauté, protestant de ne s'en jamais départir. Alors le Pape entonna le *Te Deum*, pendant lequel il demeura débout & sans mitre, répandant beaucoup de larmes. Après les prieres ordinaires, il s'assit dans son fauteuil, & parla au concile en peu de mots sur la joie de cette réunion ; puis le patriarche Germain & Théophane métropolitain de Nicée, descendirent dans la nef de l'église & s'assirent sur des sieges élevés. Le Pape commença le symbole en latin, & après qu'il fut achevé, le Patriarche le commença en grec, & on y chanta deux fois, *qui procéde du Pere & du Fils*. Le Pape parla encore, & dit : que le Roi des Tartares lui avoit envoyé des ambassadeurs avec des lettres adressées à lui & au concile ; il les fit lire, pendant ce tems les Tartares étoient vis-à-vis de lui aux pieds des patriarches. Enfin le Pape indiqua la prochaine session au lundi 9 du même mois de juillet. Ainsi finit la session quatrieme du concile de Lyon.

LXI. Constitution pour le conclave. t. XI. conc. p. 975.

Le lendemain samedi 7 de juillet le Pape montra aux cardinaux la constitution qu'il avoit faite sur la maniere de procéder à l'élection du Pape. Elle portoit en substance : lorsque le Pape sera mort, les cardinaux présens attendront les absens pendant dix jours seulement, après lesquels ils s'assembleront dans le palais qu'occupoit le Pape, n'ayant avec eux qu'un seul serviteur clerc ou laïc à leur choix ; ils logeront tous dans une même chambre sans aucune séparation de murailles ou de rideaux, ni autre issue que pour le lieu secret ; ensorte qu'on ne puisse ni y entrer, ni en sortir, ni approcher des cardinaux, ni leur parler en secret, si ce n'est du consentement de tous & pour l'affaire de l'élection. On ne pourra leur envoyer ni messages, ni écrits : le tout sous peine d'excommunication par le seul fait.

Cette chambre, ou conclave, aura une fenêtre par laquelle on pourra commodément servir à manger aux cardinaux ; mais sans qu'on puisse entrer par cette fenêtre. Que si trois jours après leur entrée ils n'ont point encore élu de Pape, les cinq jours suivans ils se contenteront d'un seul plat tant à dîner qu'à souper ; mais après ces cinq jours, on ne leur donnera plus que du pain, du vin & de l'eau jusqu'à ce que l'élection soit faite. Pendant le conclave ils ne receveront rien de la chambre apostolique, ni des autres revenus de l'Eglise Romaine. Ils ne se mêleront d'aucune autre affaire que de l'élection, sinon en cas de péril ou d'autres nécessités évidentes. Si quelqu'un des cardinaux n'entre point dans le conclave, ou en sort sans cause manifeste de maladie, il n'y sera plus admis, & on procédera sans lui à l'élection. S'il veut rentrer après être guéri, ou si d'autres absens surviennent après les dix jours, la chose étant en son entier ; c'est-à-dire, avant l'élection, ils seront admis en l'état où l'affaire se trouvera.

S'il arrive que le Pape meure hors la ville de sa résidence, les cardinaux s'assembleront dans la ville épiscopale du territoire où il sera décédé, y tiendront le conclave dans la maison de l'évêque, ou autre qui leur sera assignée. Le seigneur ou les magistrats de la ville, où se tiendra le conclave, feront observer tout ce que dessus, sans y ajouter aucune plus grande rigueur contre les cardinaux ; le tout sous peine d'excommunication, d'interdit & de tout ce que l'église peut imposer de plus sévere. Les cardinaux ne feront entr'eux aucune convention, ni serment, & ne prendront aucun engagement, sous peine de nullité ; mais ils procéderont à l'élection de bonne foi, sans préjugé & sans passion, n'ayant en vue que l'utilité de l'église. On fera par-tout la chrétienté des prieres publiques pour l'élection du Pape.

La lecture de cette constitution causa de grandes contestations

entre le Pape & les cardinaux. Ces contestations, après avoir été secrettes pendant quelque tems, devinrent enfin publiques, le Pape & les cardinaux travaillant chacun de leur côté à attirer les prélats dans son parti. Le Pape les gagna enfin, les fit consentir à la constitution, & les obligeat à y mettre leurs sceaux & à en donner leurs lettres en chaque province. Cette dispute fit différer la cinquieme session jusqu'au lundi 16 juillet.

LXII. Cinquieme session. 16 juillet.

Ce jour-là, avant que le Pape entrât dans l'église, Pierre de Tarentaise cardinal évêque d'Ostie, en présence de tous les prélats, baptisa un des Ambassadeurs Tartares, avec deux de ses compagnons, & le Pape leur fit faire un habit d'écarlatte de la forme dont les Latins les portent. Grégoire X. étant entré dans l'assemblée, après les cérémonies ordinaires, on lut quatorze constitutions, dont la premiere étoit celle du conclave. La seconde, qu'entre les moyens d'opposition qu'on apporte contre l'élection, on doit commencer par l'examen des reproches personnels contre l'élu : & si l'opposant s'y trouve mal fondé, il ne sera point écouté sur tout le reste. Si les chanoines veulent interrompre l'office divin par maniere d'interdit, ils doivent auparavant en exprimer la cause par un acte public signifié à la partie, sous peine de restitution des revenus qu'ils auront perçus pendant la cessation. Que si la cause de la cessation est jugée canonique, celui qui y a donné occasion sera tenu des dommages & intérêts des chanoines & de l'église. On défend, comme un abus détestable, d'aggraver la cessation de l'office, en mettant par terre les croix & les images des saints, les couchant sur des épines & des orties. On déclare nulle l'absolution de quelque censure que ce soit, extorquée par force ou par crainte ; & on dénonce excommunié celui qui l'aura faite. On ordonne la même peine contre ceux qui auront maltraité les électeurs, parce qu'ils n'auront pas voulu élire ceux qu'ils desiroient. Défense d'user de représailles, & d'en accorder, particuliérement contre les ecclésiastiques.

Excommunication de plein droit contre ceux qui auront permis de tuer, prendre ou molester en sa personne ou en ses biens un juge ecclésiastique, pour avoir prononcé quelques censures contre les rois, les princes, leurs officiers, ou quelque personne que ce soit. Les clercs bigames sont déchus de tout privilege clérical, avec défense de porter l'habit & la tonsure. Défense de faire des assemblées des communautés séculieres dans les églises. Ordre aux communautés de chasser de leurs terres dans trois mois les usuriers manifestes, étrangers ou autres, & défense de leur louer des maisons. Défense de leur donner l'absolution ou la sépulture ecclésiastique, sinon après la restitution exécutée ou assurée. Défense

aux prélats de soumettre aux laïcs leurs églises ou les droits qui en dépendent, sous peine de nullité du contrat, de suspense contre les prélats & d'excommunication contre les laïcs. Les bénéfices vacans en cour de Rome, peuvent être conférés par l'ordinaire après un mois de vacance. Ainsi finit la cinquieme session.

LXIII. Sixieme & derniere session 17 *juillet.*

La sixieme & derniere session se tint le 17 juillet. On y lut deux constitutions : la premiere porte en substance, que le concile général tenu sous Innocent III. en 1215. avoit sagement défendu la multiplicité excessive des religions. Mais depuis ce tems, les demandes importunes des nouveaux instituteurs en ont extorqué la multiplication : d'ailleurs la témérité de quelques particuliers a introduit plusieurs ordres, principalement de mendians, qui n'ont point encore été approuvés. C'est pourquoi nous défendons, & en tant qu'il est besoin, révoquons tous les ordres de mendians inventés après ledit concile, qui n'ont point été confirmés par le saint siege. Et quant à ceux qu'il a confirmés, nous leur défendons de recevoir personne à la profession, ni d'acquérir aucune nouvelle maison, ou aliéner celles qu'ils ont; attendu que nous les réservons à la disposition du saint siege, pour être employés au secours de la terre sainte, ou à d'autres œuvres pies. Nous défendons aussi aux religieux de ces ordres de prêcher, d'ouir les confessions & de donner la sépulture aux étrangers. Mais nous ne prétendons pas que cette constitution s'étende aux ordres des freres prêcheurs & des freres mineurs, à cause de l'utilité évidente qu'en reçoit l'église universelle. Quant aux carmes & aux hermites de S. Augustin, dont l'institution a précédé le concile de Latran, nous leur permettons de demeurer dans leur état, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné. Entre les ordres mendians qui furent supprimés en vertu de cette constitution, on compte les sachets, autrement les freres de la pénitence de Jesus-Christ.

L'autre constitution publiée dans cette session, ne se trouve plus. Mais après qu'elle fut lue, le Pape dit que les prélats étoient cause de la chûte du monde entier ; qu'il s'étonnoit que quelques-uns qui étoient de mauvaise vie ne se corrigeassent point ; il les avertit de le faire sérieusement, sinon qu'il y apportera un remede convenable. Il ajouta qu'il pourvoiroit au bon gouvernement des paroisses, & à plusieurs autres abus que la multitude des affaires n'avoit pas permis de corriger dans le concile. Ensuite on récita les prieres ordinaires, le Pape donna la bénédiction & le concile fut terminé.

LXIV. Ordres des servites. *ann.* 1274. *Elior. s.*

Nonobstant le décret contre les nouveaux ordres religieux, on croit que le concile de Lyon confirma celui des serviteurs de la Vierge, connus sous le nom de servites, institué à Florence trente-

cinq ans auparavant. Le premier auteur de cet ordre fut Bonfilio Monaldi marchand de Florence, qui, avec six autres de sa profession, ayant quitté le négoce, se retira au fauxbourg de Camars le 8 de septembre 1223. & l'année suivante le dernier jour de mai veille de l'Ascension, ces sept personnes, avec un prêtre qui s'étoit joint à eux, ayant reçu la bénédiction d'Arding évêque de Florence, se retirerent dans une chétive maison, qui étoit hors de la ville, en un lieu nommé le champ de Mars. Ce fut-là qu'ils changerent d'habits, prirent la couleur de cendre, & commencerent à vivre en commun dans une pauvreté parfaite. Le 8 de septembre 1233. ils choisirent pour leur supérieur Bonfilio Monaldi, qui étoit le plus ancien d'entr'eux. L'évêque Arding se déclara leur protecteur, & leur permit de demander l'aumône dans la ville & aux environs. Lorsqu'ils parurent dans Florence, tout le monde les regardoit avec admiration : on dit même que les enfans à la mamelle, les montrant de la main, disoient : *Voilà les serviteurs de la Vierge* ; ce qui leur fit donner le nom de servites ou serviteurs de Marie. Ils demeurerent environ un an dans cette premiere retraite du champ de Mars : mais s'y trouvant inquiétés par les visites de ceux qui venoient troubler leur solitude, ils se retirerent au Mont-Senaire à deux lieues de Florence, où ils commencerent à bâtir une église & des cellules. Ils y vécurent d'abord dans une austérité presque incroyable, qu'ils furent ensuite obligés de modérer. En 1239. l'évêque Arding leur donna la regle de S. Augustin, & au lieu de l'habit gris, il leur donna une chemise de laine, une petite tunique blanche, & par dessus une robe noire, une ceinture de cuir, un scapulaire & une chape.

III. hist. des ord. monast. p. 296.

En 1248. le cardinal Raynerius légat du pape Innocent IV. approuva leur ordre & les mit sous la protection du saint siege. Dans un chapitre qu'ils tinrent en 1251. Bonfilio prieur de Mont-Senaire, ayant été élu premier général, alla trouver le pape Innocent IV. pour obtenir la confirmation de son ordre. Ce Pontife différa de la donner, ayant quelque dessein d'unir cet ordre à celui des hermites de S. Augustin. Il lui accorda néanmoins pour protecteur son neveu le cardinal Guillaume, du titre de S. Eustache, & ce ne fut que sous son successeur Alexandre IV. qu'ils furent solemnellement approuvés, avec permission de recevoir les couvens qui leurs seroient offert, & d'avoir des églises & des cimetieres. Bonfilio Monaldi mourut en odeur de sainteté en 1262. S. Philippe Benizi ayant été élu général en 1267. fonda plusieurs couvens, & envoya des religieux de son ordre en Pologne, en Hongrie & jusques dans les Indes. Il dressa les premieres constitutions de l'ordre, ou plutôt il les recueillit en un volume.

Fleury hist. ecclés. t. XVIII. p. 237. Baillet. 23. août.

Le P. Eliot ne reconnoît pas ce voyage de Lyon.

La crainte que le page Grégoire X. ne supprimât son ordre, l'obligea à venir au concile de Lyon en 1274. il obtint la confirmation qu'il demandoit. Cependant le pape Innocent V. ayant été élu en 1276. avoit résolu d'abolir cet ordre, prétendant que les servites étoient compris sous les décrets des conciles de Latran de 1215. & de Lyon de 1274. fit signifier au cardinal Ottoboni protecteur de cet ordre, les décrets dont on vient de parler, & cita à Rome Philippe Bonizi, qui en étoit général, auquel il fit défense de recevoir aucun novice, & de vendre aucuns biens appartenans à l'ordre, qu'il déclaroit être confisqués au profit du saint siege; il interdit en même tems la confession aux religieux de l'ordre. Mais ce Pape étant mort au bout de cinq mois, son successeur Jean XXII. leur fut plus favorable, & les laissa sur le pied qu'ils avoient été établis, jusqu'à ce que le saint siege en eut ordonné autrement. Cette affaire fut encore agitée sous le pontificat des papes Nicolas III. Martin IV. & Honorius IV. Comme plusieurs évêques ne cessoient d'inquiéter ces religieux, ils solliciterent fortement le dernier de ces Papes de terminer ce différend. Honorius nomma pour commissaires deux cardinaux, & fit consulter des avocats, dont l'avis s'étant trouvé favorable aux servites, le Pape se déclara aussi pour eux, & fit expédier un bref adressé à tous les couvens de l'ordre, déclarant qu'il les recevoit sous sa protection.

LXV.
Vie de S. Philippe Benizi. Baillet 23 août. Bolland.

Philippe Benizi, dont on vient de parler, étoit né à Florence. Après avoir fait ses études en médecine à Florence & à Paris, il revint dans sa patrie, & fut reçu dans l'ordre des servites par Bonfilio, en qualité de frere lai, & passa quelque tems dans la solitude du Mont-Senaire. Comme on le croyoit sans lettres, on l'occupa au travail des mains & à la campagne. Il s'en acquitta avec beaucoup d'humilité & d'exactitude, y réussissant comme s'il y eut été exercé dès l'enfance. Il partageoit son tems entre le travail & la priere, à l'attrait de laquelle il se laissoit quelquefois transporter jusqu'à oublier les besoins du corps. Ses supérieurs l'ayant envoyé à Sienne pour avoir l'inspection d'une nouvelle maison de l'ordre qui s'y établissoit, il eut une conférence avec deux religieux dominiquains, qui l'ayant poussé plus loin qu'il ne vouloit, reconnurent en lui un grand fond de sagesse & de science. Ils en parlerent à ses supérieurs, les exhortant de ne pas laisser une si grande lumiere dans l'obscurité de la condition de frere lai. On l'envoya donc à Rome, pour obtenir la permission de recevoir les ordres. Il ne se rendit qu'avec beaucoup de répugnance. Nous avons vu ci-devant qu'il parvint au généralat de son ordre en 1267.

Les cardinaux aſſemblés à Viterbe après la mort du pape Clement IV. avoient jetté les yeux ſur lui pour l'élever au pontificat; mais Philippe en ayant eu avis, s'enfuit ſecrétement dans les montagnes de Sienne, où il demeura caché dans une caverne juſqu'à l'élection de Grégoire X. arrivée le 1 ſeptembre 1271. Alors Dieu lui ayant fait connoître qu'il vouloit qu'il annonçât ſon nom & les grandeurs de la Ste. Vierge, il vint en France, où il prêcha avec beaucoup de ſuccès dans les villes d'Avignon, de Toulouſe & de Paris. Delà il paſſa au Pays-Bas, en Frize, en Saxe, & dans la haute Allemagne. Dans ſes voyages il trouva moyen d'établir en divers endroits de nouvelles maiſons de ſon ordre. Deux ans après il revint en Italie, où il fit tous ſes efforts dans un chapitre général pour ſe faire décharger du généralat; mais il n'y put réuſſir : Dieu le deſtinoit à être comme le ſecond fondateur de ſon ordre, qu'il étendit en pluſieurs provinces. Après avoir travaillé avec beaucoup de zèle à rétablir la paix dans pluſieurs villes d'Italie, diviſées par les factions des Guelfes & des Gibelins, il vint à Todi dans une maiſon de ſon ordre, où il mourut ſaintement le 22 d'août 1285. Il a été canoniſé par le pape Clement X. en 1671.

LXVI. Affaires de la croiſade. *ann.* 1274. *Rainald.* *n.* 35. 37. 40.

Nous avons vu que le pape Grégoire X. ayant été élu lorſqu'il étoit encore à Acre en Paleſtine, ne perdit jamais de vue le triſte état où il avoit laiſſé ce pays-là; & qu'un des principaux motifs de la tenue du concile de Lyon, fut de procurer aux chrétiens d'outre-mer un prompt ſecours. Edouard fils aîné du Roi d'Angleterre, après avoir paſſé l'hyver en Sicile, aborda en Paleſtine le 9 de mai 1271. avec mille homme choiſis. Il demeura un mois à Acre pour rafraîchir ſes gens & s'informer de l'état du pays, où Bondocdar avoit fait de grands progrès depuis trois ans. Il avoit pris cette année même le château de Crac & Montfort; puis étoit arrivé devant Acre : mais il fut obligé de ſe retirer. Edouard s'étant donc repoſé un mois, marcha avec environ ſept mille chrétiens contre Nazareth. Ils prirent la place, & tuerent tous ceux qui y étoient. Edouard demeura encore environ un an & demi en Paleſtine, fit pluſieurs courſes ſur les infideles; mais ſans beaucoup de ſuccès. Enfin le 16 de juin 1272. il faillit de périr à Acre de la main d'un aſſaſſin, qui s'étoit rendu familier avec lui, en lui apportant ſouvent des lettres de la part d'un émir, qui feignoit de vouloir ſe faire chrétien. L'aſſaſſin frappa Edouard d'un couteau empoiſonné. Le meurtrier fut tué ſur le champ; mais Edouard eut bien de la peine de guérir. Et voyant qu'il attendoit en vain le ſecours que les Tartares lui avoit promis, auſſi-bien que celui des chrétiens de deçà la mer, il fit une trêve de dix ans

avec Bondocdar, & partit d'Acre le 22 septembre pour revenir en Angleterre, laissant à Acre les troupes qui étoient à sa solde.

Dans le même tems qu'Edouard arriva à Acre en 1271. Hugues III. de Lusignan fils de Henri de Poitiers prince d'Antioche & d'Isabelle de Lusignan, roi de Chypre & de Jérusalem, y étoit aussi, avec le peu de troupes qui lui obéissoit. Hugues III. avoit succédé à Hugues II. son cousin, roi de Chypre & de Jérusalem, mort au mois de novembre 1267. âgé de quatorze ans. Hugues III. se fit couronner roi de Jérusalem à Tyr le 24 septembre 1269. il en porta le titre quatorze ans & demi. Tel étoit l'état de la Palestine en 1274. La domination du Roi de Jérusalem ne s'étendoit guère au delà d'Acre, de Tyr & des environs ; car Jérusalem, Jaffa, Ascalon, Césarée, les châteaux de Crac & de Montfort, aussi-bien qu'Antioche, obéissoient à Bondocdar.

Rainald. an. 1274.

Après la conclusion du concile de Lyon, le pape Grégoire X. employa toute son autorité à presser le secours de la terre sainte. Ayant su que le roi Philippe-le-Hardi avoit repris la croix, qu'il avoit quittée au retour de Tunis, il envoya légat en France Simon de Brie cardinal, & lui écrivit dès le 1 d'août 1274. de profiter de la bonne volonté du Roi, & de la décime accordée par le concile pour six ans, & de faire efficacement prêcher la croisade par-tout le royaume. Peu de tems après il écrivit aussi sur le même sujet une lettre circulaire aux archevêques & à leurs suffragans, pour les exhorter à prêcher la croisade chacun dans leurs diocèses, sous les conditions ordinaires de l'indulgence pléniere & des autres privileges accordés aux croisés. Mais toutes ces démarches furent sans effet, & il ne se fit plus d'entreprise générale pour le secours de la terre sainte.

LXVII. Concile de Saltzbourg *an.* 1274. *t. XI. conc. p.* 999.

Peu de tems après le concile de Lyon, Frideric archevêque de Saltzbourg & légat du saint siege tint un concile provincial, où assisterent cinq de ses suffragans, savoir, Leon de Ratisbonne, Pierre de Passaw, Brunon de Brixen, Wernhard de Sacou & Jean de Chiemzée. En ce concile il fut ordonné que les constitutions du concile de Lyon seroient publiées dans les provinces de Saltzbourg, de même que celles du concile de la même province tenu à Vienne en 1267. par le légat Gui cardinal du titre de S. Laurent ; car les réglemens de ce concile n'étoient déja plus observés. Le concile de Saltzbourg fit de plus vingt-quatre articles de réglemens, dont voici les plus notables.

L'interruption des chapitres provinciaux ayant causé un grand relâchement dans les observances monastiques, nous ordonnons aux abbés de l'ordre de S. Benoît de tenir leur chapitre dans Pâques prochain ; autrement nous procéderons à la réforme de cet

ordre dans notre premier concile provincial. Nous ordonnons toute-fois dès-à-présent aux abbés de rappeller les moines fugitifs errans par le monde, & d'avoir en chaque monastere une prison pour les moines incorrigibles ou coupables de crimes énormes. Il n'est point permis aux abbés de refuser aux moines la liberté de passer à une plus étroite observance, ni d'envoyer des moines d'un monastere à un autre, sinon pour cause grave & approuvée par l'Evêque. Défense aux abbés de s'attribuer les ornemens ou les fonctions épiscopales, s'ils ne font apparoir de leurs privileges. Les chanoines réguliers observeront ces réglemens à proportion, principalement quant à la tenue des chapitres provinciaux. Aucun religieux ne pourra choisir un confesseur hors de son ordre, sans permission particuliere de son supérieur.

Si un religieux emploie le secours de quelque personne séculiere pour éviter la correction, il sera emprisonné tant que le supérieur jugera à propos, & exclus à l'avenir de toutes charges dans le monastere. Défense à tout prélat, curé ou autre de couper les cheveux, ou donner l'habit de religion à aucune personne de l'un ou de l'autre sexe, si elle ne fait profession d'une regle approuvée & ne se destine à un certain lieu. Ceux qui en useront autrement & porteront un habit de religion pour mener une vie vagabonde, seront réprimés par censures ecclésiastiques. On voyoit une autre espece de vagabonds, qui, se disant écoliers & clercs, étoient à charge aux églises & aux monasteres, & se faisoient donner les aumônes des vrais pauvres, déclamant contre ceux qui les refusoient, & scandalisant tout le monde. Le concile leur donne deux mois pour prendre un état de vie réglée, & après ce terme il défend de leur rien donner.

Défense de faire dans les églises le jeu nommé *l'épiscopat des enfans*, si ce n'est qu'il se fasse par des jeunes gens de seize ans & au dessous. Celui qui aura délivré un clerc ou un moine enfermé en prison par ordre de son supérieur, sera excommunié par le seul fait, &, s'il se peut, emprisonné à la place de celui qu'il a mis en liberté. Si un évêque est arrêté & détenu prisonnier, on cessera l'office divin dans toute la province de Saltzbourg, quand cette violence sera devenue publique. On dénonce aux avoués des églises de s'abstenir de leur imposer des charges indues outre les redevances ordinaires, autrement il sera procédé contr'eux par les voies de droits. Les clercs qui reçoivent des cures ou d'autres bénéfices de la main des laïcs, avant que d'en être pourvûs par l'évêque, perdent leur droit & sont excommuniés. La pluralité des bénéfices est défendue, à moins qu'on n'ait obtenu dispense pour cela. On révoque tous les pouvoirs donnés par les évêques précé-

dens à divers religieux, pour ouir les confessions & donner des indulgences : sauf à accorder de nouveaux pouvoirs à la discrétion des évêques. On défend en particulier de recevoir les quêteurs porteurs d'indulgences, sans attache de l'évêque.

LXVIII. Rodolphe reconnu empereur. *Rainald. an. 1274. n. 45. 50. &c.*

Quoique l'affaire entre les deux prétendans à l'empire, Rodolphe de Habsbourg & Alfonse roi de Castille, tous deux élus rois des Romains, eut été agitée en consistoire au concile de Lyon, & que le Pape eut paru approuver l'élection de Rodolphe, au préjudice d'Alfonse son compétiteur, toute-fois ce dernier ne se rendit pas, & le Pape lui écrivit plusieurs lettres pour lui persuader que sa conscience & son honneur l'obligeoient de préférer le bien général de la chrétienté à son intérêt particulier; présumant que Rodolphe passeroit en terre sainte à la tête des croisés. Mais Alfonse lui répondit qu'il vouloit l'aller trouver, & qu'il se conformeroit toujours à ses intentions à l'exemple de ses prédécesseurs. En effet, le Roi de Castille vint en France au commencement de l'an 1275.

Rainald. an. 1275. n. 14. 15.

Il eut pendant quelques mois des conférences avec le Pape dans la ville de Beaucaire, mais sans aucun effet. Le Pape, qui s'étoit déclaré pour Rodolphe, soutenant la validité de son élection; Alfonse au contraire maintenant la validité de la sienne. Alfonse retourna donc en Espagne, y reprit les ornemens impériaux qu'il avoit quittés, & même le sceau de l'empire, dont il se servit pour écrire aux princes d'Allemagne & d'Italie, pour les engager dans son parti. Le Pape le fit admonêter par l'Archevêque de Seville, & le menaça de censure, s'il ne renonçoit à l'empire. Alfonse le fit, & le Pape en récompense lui accorda une décime pour les frais de la guerre qu'il alloit entreprendre contre les Maures.

LXIX. Bulle contre le Roi de Portugal. *Rainald. an. 1275. n. 25.*

On faisoit de grandes plaintes contre Alfonse roi de Portugal, qui opprimoit les églises de ses états. Alfonse avoit d'abord été établi régent du royaume en la place de Sanche son frere, imitateur des désordres & des véxations du roi Alfonse II. son pere. Les papes Grégoire IX. & Innocent IV. avoient usé de leur autorité envers ces Princes, qui leur étoient tributaires.

Alfonse III. étant admis à la régence, jura d'observer certains articles qui lui furent présentés par les prélats de Portugal, quand il seroit parvenu à la couronne. Mais au mépris de son serment, il commit des excès énormes contre le clergé & le peuple. Martin archevêque de Brague & plusieurs autres évêques, en porterent leurs plaintes au pape Grégoire X. qui ordonna qu'Alfonse renouvelleroit son serment, & qu'il feroit faire ce même serment à ses deux fils, Denys & Alfonse, & à ses officiers; si dans les trois mois que cette ordonnance lui aura été signifiée, ajoute le Pape,

il n'accomplit ses promesses, tous les lieux où il se trouvera seront soumis à l'interdit, & un mois après il encourra l'excommunication. Un mois après, l'interdit s'étendra à tout son royaume de Portugal & d'Algarve: après trois mois, ses sujets seront absous du serment de fidélité & dispensés de lui obéir. Enfin tant qu'il demeurera dans l'opiniâtreté, il perdra l'exercice de sa nomination aux bénéfices. Mais la mort du Pape arrivée cinq mois après au commencement de 1276. arrêta l'exécution de ces ménaces.

LXX. Déposition du patriarche Joseph. *an.* 1275. Jean Veccus mis en sa place. *Pachym. l. v. c.* 21. 22. 23.

Les Ambassadeurs Grecs qui avoient assisté au concile de Lyon, arriverent à Constantinople sur la fin de l'automne de l'an 1275. Ils aménoient avec eux les Nonces du Pape, & témoignoient être très-contens des honneurs & des marques d'amitié qu'ils avoient reçus. Il fut alors question de procéder à la déposition du patriarche Joseph, ainsi qu'on étoit convenu; mais comme il ne renonçoit pas volontiers, on fut obligé d'entendre des témoins sur la promesse qu'il avoit faite de se retirer, si l'union réussissoit; & cette promesse, jointe au serment qu'il avoit fait de ne consentir jamais à l'union, fut jugée par les évêques équivalente à une renonciation, c'est pourquoi ils déclarerent le siege de Constantinople vacant. Le patriarche Joseph passa du monastere de la Periblepte à la Laure d'Anaplus, à quatre milles de Constantinople. On cessa de le nommer à la priere publique le 9 de janvier 1275. & on commença à y nommer le pape Grégoire X. le 16 du même mois.

La retraite de Joseph causa un nouveau schisme dans l'Eglise Grecque, déja divisée par la retraite du patriarche Arsene. Les deux parties se regardoient mutuellement comme excommuniés, & ne vouloient avoir aucun commerce les uns avec les autres. On fut d'abord assez partagé sur le choix d'un successeur au patriarche Joseph; d'abord on jetta les yeux sur Théodose de Ville-Hardouin fils de Geoffroi prince d'Achaïe & petit-neveu du Maréchal de Champagne. Il avoit embrassé la vie monastique en la Montagne-Noire en Natolie; s'étant fait connoître à l'Empereur, il fut fait abbé de Pantocrator à Constantinople, puis envoyé en ambassade vers les Tartares. A son retour il se renferma dans une cellule du monastere des Hodeges. C'est de cette retraite qu'on le vouloit tirer pour le faire monter sur le siege patriarchal; mais d'autres prélats insinuerent à l'Empereur, que Jean Veccus seroit plus propre à remplir ce siege & à faire cesser le schisme, tant par sa doctrine, que par sa réputation & sa grande expérience dans les affaires ecclésiastiques. Il fut donc élu patriarche le 26 mai 1275. & ordonné le dimanche suivant, qui étoit celui de la Pentecôte.

L'Empereur qui estimoit Veccus, se déchargea sur lui des affaires ecclésiastiques, & lui accorda la liberté de lui recommander qui il jugeroit à propos, espérant qu'il n'en abuseroit pas ; mais il fut trompé, Veccus vouloit emporter tout ce qu'il demandoit. Un jour qu'il sollicitoit la grace d'un homme injustement condamné, mais contre qui l'Empereur étoit prévenu, après une vive contestation, Veccus lui dit : Quoi donc n'aurez-vous pas plus d'égard pour les évêques, que pour vos plus vils serviteurs, vos cuisiniers, vos palfreniers? Ayant ainsi parlé il jetta au pieds de l'Empereur son bâton pastoral, & sortit au plus vîte. L'Empereur le fit rappeller ; mais le Patriarche n'écouta rien, & alla s'enfermer dans le monastere le plus prochain. Une autrefois, le jour de la S. George, l'Empereur à la fin de la messe se présentant à la communion, & étendant déja les mains pour la recevoir, le Patriarche, qui tenoit à sa main la particule de pain sacré, lui demanda une grace pour un affligé. L'Empereur dit que ce n'étoit pas là le tems ; le Prélat soutint qu'il n'y en avoit pas de plus convenable pour imiter la bonté du Sauveur. L'Empereur en colere se retira sans avoir communié. Enfin pour n'être pas tous les jours exposé à de pareils affronts, & modérer l'importunité du Patriarche, il réduisit les audiences qu'il lui donnoit à un jour de la semaine, qui fut le mardi, & il n'y manquoit jamais

LXXI. Entrevue du pape Grégoire & de l'empereur Rodolphe à Lausanne. an. 1275.

Le pape Grégoire X. s'étoit rendu de Lyon à Beaucaire pour conférer avec Alfonse roi de Castille. De Beaucaire il vint à Vienne en Dauphiné, & y fit l'union de l'évêché de Die à celui de Valence. Cette union fut exécutée en 1276. par le décès de l'Evêque de Die ; elle a subsisté quatre cens douze ans, jusqu'en 1687. que ces deux évêchés ont été de nouveau séparés.

Le Pape arriva à Lausanne le 6 octobre, & Rodolphe roi des Romains vint l'y trouver le 18 du même mois, accompagné de la Reine son épouse & de presque tous ses enfans. Deux jours après il prêta serment au Pape de conserver tous les biens & les droits de l'Eglise Romaine, de l'aider aux recouvrement de ceux dont elle n'étoit plus en possession. Il fit ce serment en présence de sept cardinaux, douze évêques & de plusieurs princes d'Allemagne ; il promit de réitérer ce serment avant son couronnement.

Le lendemain 21 d'octobre il publia un édit, par lequel il accorde aux chapitres la liberté entiere dans l'élection des prélats ; & rejette comme un abus l'usage de s'emparer des biens des prélats décédés, ou des églises vacantes, pratiqué par ses prédécesseurs. Il laisse aussi la liberté des appellations au saint siege, & promet son secours pour l'extirpation des hérésies. Il réitére sa promesse pour la conservation des patrimoines de l'Eglise Ro-

maine, & ajoute qu'il ne recevra jamais aucun office ni dignité qui lui donne aucun pouvoir dans ces lieux, particuliérement à Rome. Il n'attaquera aucun des vassaux de l'Eglise Romaine, spécialement Charles roi de Sicile, & fera confirmer toutes ses promesses par les princes d'Allemagne. En cette assemblée de Lausanne, Rodolphe se croisa pour la terre sainte à la priere du Pape, qui avoit cette croisade fort à cœur, prétendant y aller en personne & finir ses jours en Palestine. Avec le roi Rodolphe, se croiserent la Reine sa femme, le Comte & la Comtesse de Férete, & presque toute la noblesse qui étoit venue à la cour du Pape.

LXXII. Mort de Grégoire X. Innocent. V. lui succéde. an. 1276.

De Lausanne le Pape prit le chemin d'Italie, & passa à Sion en Valais : il arriva à Milan le 11 novembre, il fut reçu avec de grands honneurs; il logea au monastere de S. Ambroise, s'y laissa voir à tout le monde avec bonté, & accorda plusieurs indulgences à ceux qui en demanderent. Mais le 18 de novembre il renouvella dans l'église de S. Ambroise toutes les censures prononcées par le pape Clement IV. contre la ville de Milan, afin qu'on ne crut pas qu'elles étoient abrogées par le tems. De Milan il vint à Plaisance, puis à Florence, où il arriva le 18 décembre: mais il ne voulut pas entrer dans la ville, parce qu'elle étoit interdite, & les habitans excommuniés, pour n'avoir pas observé la paix qu'il avoit faite entre les Guelfes & les Gibelins, lorsqu'il passa chez eux deux ans auparavant.

Mais comme la riviere d'Arne ne pouvoit se passer à gué, il fut obligé de traverser un pont de la ville, & alors il leva les censures, & donna au peuple des bénédictions en passant; mais quand il fut dehors il les excommunia de nouveau, & dit en colere ce verset du pseaume xxxj. *Retenez-les avec le mors & le caveçon.* Delà le Pape vint à Arezzo, & y passa les fêtes de Noël; mais il y tomba malade, & y mourut le 10 de janvier 1276. ayant occupé le saint siege quatre ans deux mois & quinze jours. Il fut enterré dans l'église cathédrale, & on rapporte plusieurs miracles opérés à son tombeau. Il est regardé comme saint dans le pays, mais il n'a pas encore été canonisé dans les formes. Le saint siege ne vaqua que dix jours, & le 21 janvier les cardinaux enfermés en conclave élurent pape Pierre de Tarentaise cardinal évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Innocent V. Il ne tint le pontificat que cinq mois, au bout desquels il mourut. Il eut pour successeur Adrien V.

LXXIII. Hommes illustres qui ont paru dans ce

Germain patriarche de Constantinople, dont on a parlé, succéda dans le patriarchat à Arsene en 1266. Il fut obligé de quitter ce siege l'année suivante. Nous ne considérons ici Germain

siecle. Germain patriarche de Constantinople. Oudin. t. III p. 53. Allat. de simonibus, & de cons. eccl. Occid. & Oriens. l. ij.

qu'en qualité d'auteur eccléſiaſtique. On a vu ci-devant qu'il s'étoit employé de bonne foi à concilier l'Egliſe Grecque avec la Latine ; & qu'il fut un des ambaſſadeurs de Michel Paléologue au concile de Lyon en 1274. Toute-fois Léon Allatius nous rend ſa bonne foi fort ſuſpecte, & cite des écrits que Germain compoſa contre les Latins ; mais apparemment qu'il les avoit écrits avant la venue des Nonces du Pape, & avant les conférences qu'ils eurent enſemble. On a de ce Patriarche quelques ouvrages imprimés dans les bibliothéques des peres & ailleurs : comme une expoſition de la liturgie, des ſermons en l'honneur de la Vierge, de S. Jean Baptiſte, de la croix. Pluſieurs lettres & quelques écrits ſur la proceſſion du S. Eſprit, ſur le pain azyme, le purgatoire & la maniere d'adminiſtrer le baptême chez les Latins. On peut conſulter ceux qui ont écrit ſur les auteurs eccléſiaſtiques, & qui citent pluſieurs ouvrages manuſcrits du patriarche Germain.

LXXIV. Manuel II. patriarche de Constantinople, ſurnommé Charitopule. V. Bolland. t. I. aug. Cave de ſcript. eccleſ.

Manuel II. du nom, ſurnommé Charitopule, patriarche de Conſtantinople, fut élevé à cette dignité vers le milieu de l'an 1244. & tint le ſiege pendant onze ans, juſqu'à la mort de Jean Ducas. On loue ſa piété & l'innocence de ſa vie. Il avoit profeſſé la vie monaſtique après avoir été marié ; mais il n'avoit point étudié, & n'entendoit point les matieres théologiques. L'empereur Michel Paléologue le choiſit comme propre au deſſein qu'il avoit de réunir l'Egliſe Grecque avec la Latine ; & la maniere dont George Pachymere & Nicéphore Calliſte, tous deux zélés ſchiſmatiques, parlent de lui, confirme ce ſentiment. Nicéphore dit de lui qu'il avoit étudié avec ſoin la ſcience des étrangers ; c'eſt-à-dire, ſans doute, la doctrine des Latins. Manuel étant mort en 1255. on propoſa pour lui ſuccéder Nicéphore Blemmide ; mais Arſene, ſurnommé Authorianus, lui fut préféré.

Ce que nous avons dit que Manuel Charitopule n'avoit point étudié, fait douter ſi les ouvrages qu'on a ſous ſon nom ſont véritablement de lui, & ſi on ne doit pas plutôt les attribuer à Manuel I. du nom, un de ſes prédéceſſeurs. Ces écrits ſont des réſolutions ſur quelques difficultés qu'on lui avoit propoſées ; un décret ſur la tranſlation des évêques ; un autre ſur le droit de patronage ; une lettre à trois moines de Calabre qui l'étoient venu conſulter, ſavoir, ſi après avoir été interdits pendant trois ans, ils pouvoient de nouveau faire les fonctions ſacerdotales ; enfin une lettre au pape Innocent IV.

LXXV. Nicéphore Blemmide. Al-

Nicéphore Blemmide moine Grec floriſſoit vers l'an 1240. & acquit une grande réputation par ſa ſcience, l'auſtérité de ſa vie &

& sa grande régularité. Ayant bâti à ses frais une église & un monastere, il s'y retira. Un jour Marcesine concubine de l'empereur Jean Ducas, ayant voulut y entrer, il la repoussa honteusement, comme indigne de paroître dans un lieu saint. Après la mort du patriarche Manuel Charitopule, arrivée en 1255. on jetta les yeux sur Nicéphore Blemmide pour lui succéder, & il étoit favorisé par l'empereur Théodore Lascaris, qui estimoit sa science & sa vertu, & qui l'avoit eu pour maître d'éloquence. Cependant ce Prince n'avoit pas beaucoup d'envie qu'il fut Patriarche, craignant sa fermeté & son autorité, & se souvenant peut-être de l'affront qu'il avoit fait à Marcesine; d'ailleurs il aimoit mieux un Patriarche moins savant & plus traitable pour obéir à ses volontés. Blemmide souhaitoit encore moins cette dignité, préférant la douceur & la tranquillité de son cloître aux embarras du patriarchat. Il refusa donc, & l'on mit en sa place Arsene surnommé Autorianus.

lat. de consf. l. 3. c. 14. Oudin. t. III. p. 221.

Nicéphore Blemmide avoit beaucoup étudié l'antiquité, & contribua beaucoup à la conversion de Jean Veccus. Nous avons plusieurs écrits de Blemmide, où l'on voit qu'il favorisoit les Latins, & qu'il desiroit sincérement la réunion des deux églises. On a aussi une lettre qu'il écrivit après qu'il eut chassé Marcesine de l'église. Outre ses œuvres théologiques il a écrit aussi sur la logique, la physique & la médecine : un commentaire sur les pseaumes; un traité de la maniere de bien régner; quelques traités spirituels & divers opuscules, dont on peut voir le détail dans les auteurs qui ont écrit sur les auteurs ecclésiastiques. Leo Allatius parle de quelques ouvrages de Blemmide, dans lesquels il attaque l'opinion des Latins, principalement sur la procession du S. Esprit; mais il croit que Blemmide les avoit écrit dans sa jeunesse, & avant qu'il eut étudié la matiere à fond. On croit que cet auteur mourut vers l'an 1272.

LXXVI. Jean Veccus patriarche de Constantinople. *Bolland. t. I. aug. p. 166.*

Jean Veccus ou Beccus patriarche de Constantinople, fut revêtu de cette dignité en 1275. Nous avons vu ailleurs, qu'après avoir été extrémement opposé à l'union des Grecs avec les Latins, il se convertit enfin, & rendit gloire à la vérité, sur-tout après avoir lu attentivement les écrits de Nicéphore Blemmide. Il étoit luimême très-savant, & nous avons plusieurs de ses ouvrages qui font voir son éloquence, sa subtilité, la force de son raisonnement & la profondeur de son érudition. Il joignoit à ses qualités de l'esprit celles du corps, étant d'une taille avantageuse, d'un air respectable & d'un abord gracieux. Il fut un des Ambassadeurs Grecs qui assisterent au concile de Lyon de 1274. & y contribua beaucoup à l'union des deux églises qui se fit dans ce concile en 1282.

Il fut obligé de renoncer à la dignité patriarchale, & se retira dans un monastere. Nous avons de lui plusieurs ouvrages imprimés dans la grace orthodoxe de Leo Allatius. Il en reste encore d'autres manuscrits dans les bibliothéques. Il mourut dans la forteresse de S. George, où l'empereur Andronic l'avoit fait enfermer avec les autres ecclésiastiques qui étoit zélés comme lui pour la foi orthodoxe, & qui avoit renoncé de bonne foi au schisme des Grecs.

LXXVII. George Métochite diacre de Constantinople. *Pachym. l. vij. c. 32. Oudin. t. III. p. 515.*

George Métochite diacre de Constantinople, fut un des plus zélés défenseurs de la réunion de l'Eglise Grecque avec la Latine, & des plus attachés au patriarche Veccus. L'empereur Andronic ayant fait tenir un concile à Constantinople, il y fit rejetter tout ce qui avoit été fait au concile de Lyon pour la paix des deux églises, & y fit établir le sentiment des Grecs sur la procession du S. Esprit, contraire au dogme des Latins sur le même sujet ; mais le patriarche Veccus, le diacre George Métochite & Constantin de Mélitene, s'opposerent vigoureusement à l'Empereur, résolurent de supporter toute sorte de tourmens, plutôt que de renoncer à la communion des Latins & aux sentimens qu'ils avoient soutenus jusqu'alors. L'Empereur après avoir employé, pour les reduire, les menaces & les promesses, les envoya enfin en exil dans le château de S. George, où ils étoient gardés par des soldats Gaulois, & dénués de toutes les choses nécessaires à la vie. Métochite étant tombé malade, fut renvoyé dans sa maison ; Constantin de Mélitene demeura quelque tems dans cette prison avec Veccus, d'où ils furent ensuite ramenés à Constantinople & mis en prison dans le grand palais, où ils ne cessoient d'écrire & de parler contre le sentiment des Grecs : c'est à cette disgrace que nous devons les ouvrages de George Métochite & de Constantin de Mélitene, dont la plûpart sont demeurés manuscrits. Métochite écrivoit d'un style dur, âpre, sans ornemens & sans élégance ; mais ses raisonnemens étoient forts, & ses sentimens pleins de piété & de solidité.

LXXVIII. Cezaire abbé d'Heisterbach. *Oudin. t. III. p. 80.*

Cezaire abbé d'Heisterbach étoit de Cologne ou des environs. Il fit ses études dans cette ville, & pris l'habit dans l'ordre de Cîteaux au monastere d'Heisterbach près de la ville de Bonn. Il y devint maître des Novices, ensuite prieur de Viller en Brabant. En 1225. il composa la vie de S. Engelbert martyr archevêque de Cologne. Il écrivit aussi douze livres des miracles & des visions de son tems, sur-tout en Allemagne. Il acheva cet ouvrage en 1222. On y voit sa simplicité, sa crédulité & son peu de goût & de discernement. Cet ouvrage n'est fameux que par la multitude de fables & de puérilités qu'il renferme. On n'a pas

laissé que de l'imprimer plusieurs fois. On a aussi imprimé un volume de ses homélies. On cite encore sous son nom un manuscrit qui contient des questions quodlibatiques.

LXXIX. Conrade abbé d'Ursperg.

Conrade abbé d'Ursperg ordre de prémontré dans le diocèse d'Augsbourg, est célébre par la chronique qu'il a composée. Il dit lui-même qu'il reçut la prêtrise de Diethalme évêque de Constance en 1202. qu'il entra dans l'ordre de prémontré en 1207. & qu'enfin en 1215. il fut fait premier abbé d'Ursperg; car avant lui les supérieurs de ce monastere ne prenoient que le nom de prévôt. Sa chronique commence à Belus premier roi d'Assyrie, & finit à la neuvieme année de l'empereur Frideric II. qui revient à l'an 1229. Il avoit compilé son ouvrage de diverses autres chroniques, dont il copie les termes. Dans les tems qui sont un peu avant le sien, il est assez exact; mais pour la chronologie des anciens tems il est peu certain, de même que les autres auteurs de son tems. Il est aussi connu sous le nom de Conrade de Lichtenau : il avoit ramassé une bonne bibliothéque dans son monastere, où il mourut en 1240. après quatorze ans de gouvernement.

LXXX. Guillaume de Schirvoode, autrement Guillaume du Mont.

Guillaume du Mont, né à Durham en Angleterre, fit ses premieres études à Oxford, d'où il passa à Paris pour se perfectionner dans les lettres. Il acquit une si grande réputation, que Henri III. roi d'Angleterre le rappella dans le royaume, où il fut fait chanoine & chancelier de l'évêché de Lincoln; il s'y employa à enseigner & à prêcher. L'université d'Oxford ayant été mise en interdit, Guillaume du Mont alla exprès à Rome pour faire lever l'interdit, & pour réconcilier les écoliers de cette académie avec la cour de Rome. Il mourut au retour de ce voyage à Rouen en 1249 : Il a laissé plusieurs ouvrages qui n'ont pas été imprimés : comme les distinctions théologiques, rangées par ordre alphabétique : il a donné à cet ouvrage le nom de *numerale*. Un livre intitulé les similitudes. Un autre de la confession ou de la pénitence, & plusieurs sermons. On trouve aussi sous son nom des recueils de ce que les écoliers écrivoient sous lui lorsqu'il leur dictoit. Mathieu Paris parle de lui très-avantageusement.

LXXXI. Philippe de Greve chancelier de l'université de Paris.

Philippe de Greve chancelier de l'université de Paris, s'est acquis beaucoup de réputation dans cette université par sa doctrine & par ses ouvrages. Il fut très-opposé aux religieux mendians, & défendit vigoureusement contr'eux les droits de l'université. Dans la fameuse division qui arriva en 1229. entre les bourgeois de Paris & les écoliers de l'université, les écoles furent fermées, les écoliers dispersés, & les professeurs obligés de se retirer en différens endroits; ce qui occasionna l'établissement des universités d'Orléans, d'Angers, de Poitiers & de Reims. Car encore que dans

ces villes il y eut déja quelques exercices des lettres, cependant il n'y avoit pas encore d'universités érigées. Philippe de Greve se retira comme les autres, & les jacobins de Paris profitant de son absence, érigerent dans l'université une chaire de théologie; ce qui déplut tellement au chancelier, qu'il conserva toujours depuis contre ces religieux une haine implacable, qu'il faisoit éclater dans ses sermons & dans ses discours publiques. Thomas de Cantipré dominiquain, auteur du tems, raconte que Guillaume évêque de Paris eut une vision dans laquelle il vit le chancelier Philippe, qui lui avoua qu'il étoit damné, principalement pour avoir soutenu dans une assemblée publique contre le sentiment de son évêque & des religieux jacobins & franciscains, que la pluralité des bénéfices étoit permise. Mais on rejette cette vision au rang des fables. On dit qu'à la mort voulant se réconcilier avec les franciscains, il choisit parmi eux sa sépulture; on y lit encore son épitaphe dans leur église.

Ses principaux ouvrages sont trois cens trente sermons sur les pseaumes, imprimés plusieurs fois. Des manuscrits lui attribuent des sermons du tems & des saints. On lui attribue aussi un commentaire sur Job; mais qui est apparemment d'un autre Philippe plus ancien que lui.

LXXXII. Alexandre de Halès. *V. Cave. Echard.*

Alexandre de Halès Anglois de nation, prit le surnom de *Halès*, d'un monastere de Cîteaux situé au comté de Glocester, où il avoit été élevé dès la jeunesse dans l'étude des lettres divines & humaines. Il posséda, dit-on, un archidiaconé dans une cathédrale d'Angleterre, & passa ensuite à Paris pour se perfectionner dans les sciences. Il y fleurissoit vers l'an 1220. Vers l'an 1222. il ambrassa l'état religieux dans l'ordre des franciscains, & s'y distingua tellement, qu'on dit qu'il fut le premier docteur de cet ordre. Quelques-uns ont même avancé qu'il avoit été maître de S. Thomas & de S. Bonaventure. Mais ce sentiment ne s'accorde point avec la chronologie, & a été refuté depuis peu par d'habiles écrivains. Halès avoit une très-grande dévotion à la sainte Vierge, & l'on dit qu'il s'étoit engagé de ne refuser aucune des choses qu'on lui demanderoit au nom de Marie. Un religieux de S. François l'ayant su, le pria au nom de la Vierge d'entrer dans son ordre. Il le fit avec plaisir. Cette histoire mérite assez peu de croyance. Quoi qu'il en soit, Alexandre a été un des plus grands ornemens de cet ordre. On lui donna par distinction le titre de docteur irréfragable. Il mourut à Paris le 27 d'août 1245.

Vading. & alii. apud Oudin. t. III. p. 135. Voyez Natal. Alex. dissert. Paris. impr. an. 1680. & Echard. de scrip. ord. S. Domin.

Il a laissé grand nombre d'ouvrages, dont une partie sont imprimés : tels sont ses commentaires sur les pseaumes & sur l'apocalypse : une somme de théologie, ou des commentaires sur les

quatre livres du Maître des ſentences : des commentaires ſur Ariſtote ; & un ouvrage intitulé : le deſtructeur des vices. Mais ce dernier ouvrage eſt beaucoup plus nouveau qu'Alexandre de Halès, ayant été compoſé en 1429. par un Anglois nommé Alexandre fils d'un charpentier : le commentaire ſur les pſeaumes eſt de Hugues de S. Cher ; la ſomme du même Alexandre de Halès eſt la même choſe que ſon commentaire ſur les quatre livres des ſentences. On trouve auſſi ſous ſon nom des commentaires ſur les évangiles de S. Mathieu & de S. Luc, & ſur toutes les épitres de S. Paul & ſur tous les prophetes ; mais on croit que le commentaire ſur les douze petits prophetes eſt de Guillaume de Milton.

LXXXIII. Thomas de Cantipré.

Echard. de ſcrip. ord. præd. t. I. p. 250.

Thomas de Cantipré, à qui quelques-uns donnent le titre de bienheureux, nâquit près de Bruxelles en Brabant, dans le bourg nommé Leuwis-S. Pierre en 1201. Son pere, qui étoit noble, accompagna le roi d'Angleterre Richard I. en Paleſtine. En 1206. Thomas, âgé de cinq ans, fut envoyé à Liége pour y prendre les teintures de la piété & des lettres, & y demeura onze ans. Pendant ce tems, ayant oui prêcher Jacques de Vitri, qui n'étoit alors que chanoine régulier d'Oignies, il s'attacha à lui de cœur & d'affection. Vers l'an 1217. il entra dans l'ordre des chanoines réguliers dans l'abbaye de Cantipré, aujourd'hui détruite, près de Cambrai. Ses ſupérieurs l'appliquerent de bonne heure à entendre les confeſſions, ce qu'il appelle en ſon ſtyle faire les fonctions d'évêque ; expreſſion qui a donné lieu à quelques-uns de croire qu'il avoit été promu à l'épiſcopat.

Après avoir été quinze ans dans le monaſtere de Cantipré, il embraſſa la profeſſion des freres prêcheurs en 1232. dans le couvent de Louvain. Bientôt après il fut envoyé à Cologne pour y étudier la théologie ſous Albert-le-Grand. Il y demeura au moins quatre ans, & en 1237. il vint à Paris au couvent de S. Jacques, pour y continuer ſes études. Il y étoit en 1238. lors de la fameuſe diſpute ſur la pluralité des bénéfices, dont il parle dans ſes ouvrages. Il parcourut enſuite divers provinces d'Allemagne, de Flandre & de la France, prêchant, confeſſant & exerçant par-tout les œuvres de miſéricorde. On ignore l'année préciſe de ſa mort, mais on croit qu'il a vécu juſques vers l'an 1270.

De tous ſes ouvrages, le plus conſidérable eſt celui de la nature des choſes, en vingt livres, auquel il dit avoir travaillé pendant quinze ans. Cet écrit, qui eſt une compilation de pluſieurs auteurs, n'a pas encore été imprimé ; mais celui qui a pour titre : du bien univerſel des abeilles, a été imprimé pluſieurs fois, & même traduit en françois. On a auſſi de lui les vies de Ste. Criſtine Vierge, ſurnommé l'admirable ; celle de la bienheureuſe Mar-

guerite d'Ypres; celle de la pieuse Lutgarde religieuse de Cîteaux; la vie de Jean premier abbé & fondateur du monasterede Cantipré; un supplément à la vie de la bienheureuse Marie d'Oignies, écrite par Jacques de Vitri.

LXXXIV. Roger Bacon Anglois. *Vading. annal. Minor. an.* 1266. 1274. & 1278. *Cave. Oudin. t. III. p.* 190.

Roger Bacon, Anglois de naissance, nâquit à Sommerset d'une famille considérable. Après avoir étudié à Oxford la grammaire, les mathématiques, la logique, la chymie & la physique, il passa à Paris, suivant la coutume de ses compatriotes, pour s'y perfectionner dans les études de la jurisprudence, des mathématiques, de la médecine, & enfin de la théologie, dans laquelle il fit de si grand progrès qu'il mérita le bonnet de docteur. De retour en Angleterre, il fixa sa demeure à Oxford, où il prit l'habit de franciscain vers l'an 1240. Comme il avoit une très-grande connoissance des secrets de la philosophie, il fit plusieurs expériences surprenantes, & inventa des machines & des instrumens, par le moyen desquels il fit des découvertes si rares, qu'on l'accusa plusieurs fois de magie & d'avoir commerce avec les mauvais esprits. La chose alla si loin, qu'il fut même déféré au pape Clement IV. qui lui adressa un rescrit en 1266. Bacon envoya l'année suivante à ce Pontife, Jean de Londres son disciple, avec une apologie & des instrumens de mathématique pour lui prouvrer son innocence, en lui montrant les machines qu'il employoit pour faire tant de choses, qui paroissoit aux ignorans des effets surnaturels. On ne laissa pas de renouveller en 1278. ces accusations contre Bacon auprès du général de son ordre, nommé Jérôme de Esculo, qui étoit alors en France, & qui condamna les écrits de Bacon, en défendit la lecture, & fit mettre l'auteur en prison; ce qui fut exécuté par les ordres du pape Nicolas IV. mais on ignore combien de tems il y resta. Il mourut en 1284. âgé d'environ soixante-dix-huit ans, & fut enterré dans l'église de son ordre à Oxford.

C'étoit un génie supérieur, qui mérita bien le titre de docteur admirable qu'on lui donna : mais les accusations de magie qu'on forma contre lui, sont des preuves de sa grande capacité, aussi-bien que de l'ignorance de son siecle. Il a composé un très-grand nombre d'ouvrages qui montrent une érudition infinie. Il a travaillé sur la grammaire, sur la logique, la physique, l'astronomie, la chymie, les mathématiques, la perspective, les miroirs ardens, la musique, la médecine, la morale, la théologie. il n'y a qu'un petit nombre de ses ouvrages qui soient imprimés; les autres sont demeurés manuscrits dans les bibliothéques d'Angleterre. Ses lettres ont été imprimées à Hambourg en 1618.

LXXXV. Jean de Par-

Jean de Parme, nommé autrement Jean Genése & Jean Paulin

de Qualea, fut élu général des franciſcains tandis qu'il étoit occupé à Paris à enſeigner la théologie à ſes confreres. Le pape Innocent IV. l'envoya avec quelques autres en Gréce en 1249. pour travailler à la réunion des deux égliſes vers l'empereur Jean Paléologue & le patriarche Manuel. Ce voyage n'eut pas le ſuccès que l'on ſouhaitoit. La mort de l'Empereur & du Patriarche obligerent Jean de Parme à revenir.

me général des Franciſcains. *Vading. t. II. annal. min. Oudin. t. III. p.* 241.

On a quelques ouvrages de lui, comme un traité de la cité de Dieu : un gloſſaire : des ſermons. On lui attribue le livre intitulé : l'*évangile éternel*, dont nous avons parlé ailleurs, & qui fut brûlé à Paris, à la ſollicitation des docteurs de l'univerſité : mais d'autres ſoutiennent que ce livre n'eſt point de Jean de Parme. Quelques-uns l'attribuent à un dominicain. Jean de Parme renonça au généralat en 1256. après ſon retour d'Orient, & vécut ſimple religieux juſqu'à ſa mort arrivée en 1289. Nous avons parlé de lui avec aſſez d'étendue.

LXXXVI. Albert abbé de Stade. *Wion. lign. vitæ l. ij. Vading. annal. min. t. III. p.* 246.

Albert abbé de Stade ordre de S. Benoît dans le diocèſe de Brême, fut élu abbé de ce monaſtere en 1232. Ayant trouvé peu d'ordre dans ſon abbaye, il voulut y introduire en 1234. l'obſervance de Cîteaux. Il obtint à cet effet de Grégoire IX. une bulle qui l'y autoriſoit. Mais il trouva dans ſes religieux tant d'oppoſition à ſon deſſein, qu'il fut obligé de céder & de ſe retirer. Il prit donc l'habit des franciſcains en 1240. comme il le raconte lui-même dans ſa chronique. Cette chronique a été imprimée plus d'une fois, & on en fait beaucoup de cas. Il la commence à la création du monde, & la conduit juſqu'en l'an 1256. Il l'avoit commencée étant encore Abbé de Stade, & ne vouloit pas la pouſſer au delà de l'an 1240. qui eſt l'année qu'il entra chez les franciſcains ; mais ſes amis l'engagerent à y ajouter encore ſeize ans. Il vécut dans ſon ordre avec tant de ſageſſe, & y acquit une ſi grande réputation de vertu, qu'il en fut choiſi général, & conſerva cet emploi juſqu'en 1250.

LXXXVII. Humbert de Romans général des freres prêcheurs. *Echard. t. I. p.* 141. *& Oudin. t. III. p.* 25.

Humbert de Romans, ainſi nommé de la ville de Romans près Valence en Dauphiné, étant allé de bonne heure à Paris pour y étudier, prit la réſolution d'entrer dans l'ordre des freres prêcheurs vers l'an 1224. Il s'y diſtingua par ſa vertu & par ſa ſcience. Il enſeigna les ſaintes lettres dans pluſieurs couvens de ſon ordre. Hugues de S. Cher, qui en étoit provincial dans la province de France, ayant été fait cardinal, il lui ſuccéda dans cette charge, & s'en acquitta avec tant de prudence, qu'environ dix ans après il fut élu général de ſon ordre dans le chapitre général tenu à Bude en 1254. Ce fut ſous ſon généralat que la diſſention, qui étoit entre l'univerſité de Paris & les freres prêcheurs, fut heu-

reusement terminée. Il renonça au généralat dans le chapitre général tenu à Londres en l'an 1263. On dit qu'il refusa le patriarchat de Jérusalem, & encore un autre évêché. On voit par ses écrits qu'il avoit fait le voyage de la terre sainte. Il mourut le 15 de juillet 1277. & fut enterré à Valence.

Il est célébre par ses écrits, qui sont en grand nombre. Il avoit réglé l'office divin à l'usage de son ordre, dans un ouvrage renfermé en quatorze livres; il avoit aussi composé un commentaire sur la regle de S. Dominique; un livre pour l'instruction des officiers de son ordre & quelques autres ouvrages de piété, qui montrent combien il étoit attaché à l'observance réguliere & aux pratiques du cloître; il avoit encore composé la vie de S. Dominique; une chronique de son ordre depuis l'an 1203. jusqu'en 1254. quelques épitres circulaires aux religieux de son ordre.

LXXXVIII. Mathieu de Vendôme abbé de S. Denys en France. *Felibien. hist. de S. Denys. l. v. p. 242. suiv.*

Mathieu de Vendôme fut fait abbé de S. Denys vers l'an 1258. Le roi S. Louis l'honoroit d'une amitié particuliere, & avoit tant de confiance en sa prudence, qu'il le nommât avec Simon de Néele pour gouverner le royaume en son absence pendant son voyage d'outre-mer, en 1270. Il le fit un de ses exécuteurs testamentaires en l'an 1269. On dit qu'avant qu'il fut chargé de ces grandes affaires, il avoit composé quelques petits ouvrages, comme un poéme sur l'histoire de Tobie en vers élégiaques, qui a été imprimé plus d'une fois, & un petit traité de la maniere de faire des vers. On trouve quelques-unes de ses lettres au roi S. Louis & à Philippe le hardi son fils au tome second du spicilege. Quelques-uns toute-fois doutent que le poéme sur Tobie soit de l'abbé Mathieu de Vendôme, parce que l'auteur le dédie à Barthelémy de Vendôme archevêque de Tours mort en 1206. Mais ceux qui le lui attribuent, veulent qu'il le suppose vivant par une fiction poétique, ce qui n'est guère probable. L'abbé Mathieu mourut le 25 septembre 1286. & fut enterré dans l'église de son abbaye.

Fin du onzieme Tome.

TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS CE ONZIEME TOME.

A

B

C

F

G

G

H

M

Raimond

S

V

Fin de la Table des Matieres.



